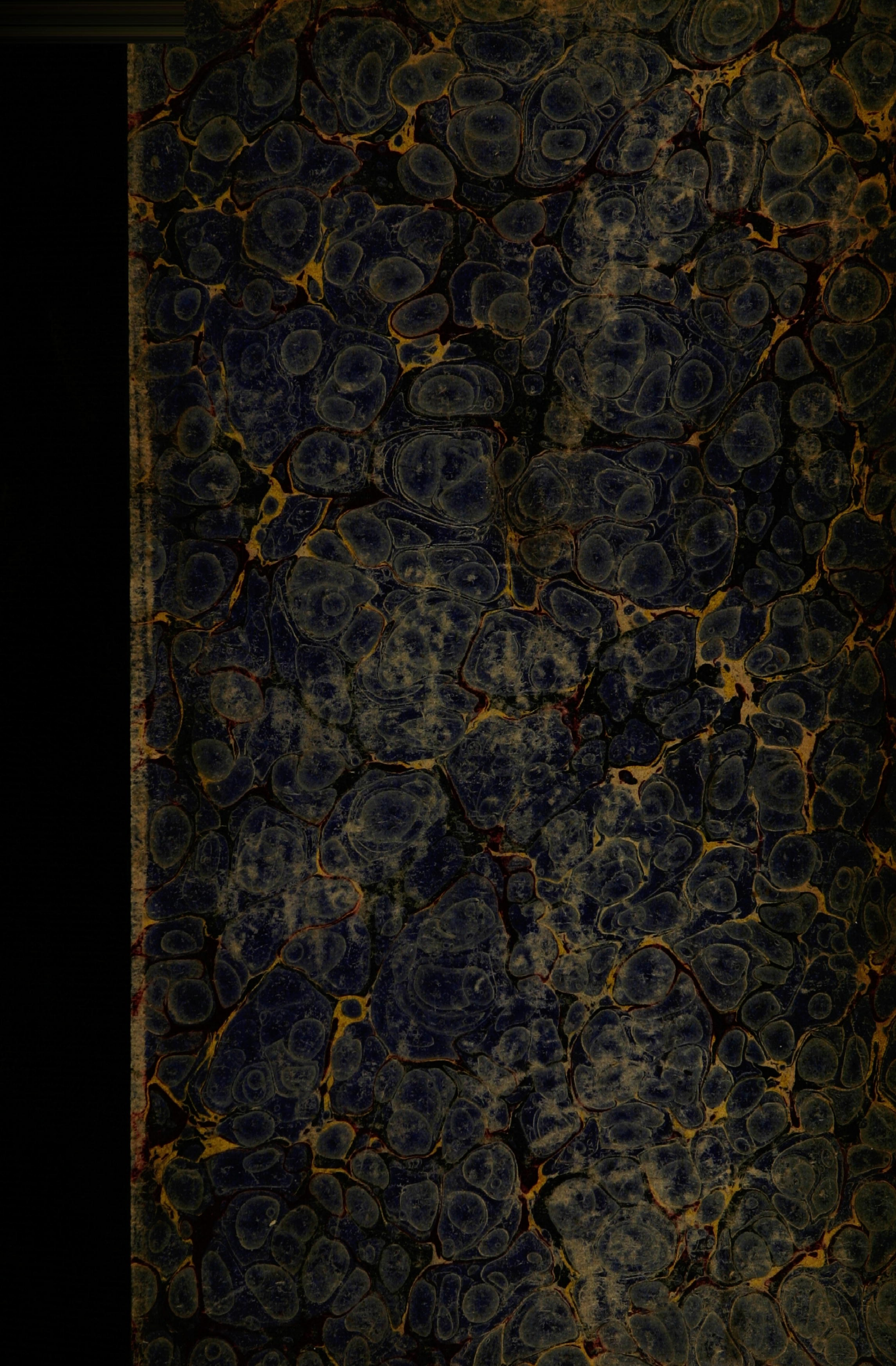
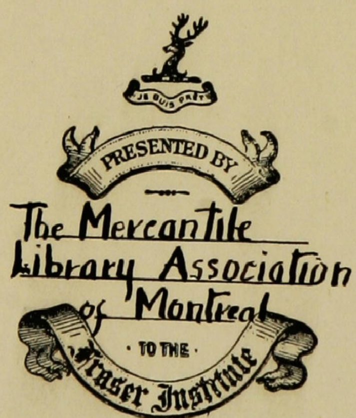


942 +R218
V.3.



75875

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR M[r]

DE RAPIN THOYRAS.

EXPLICATION
DES
VIGNETTES
DU TOME III.

POur le LIVRE IX, page 1, *Edoüard* I. donne à *Jean Baillol* la Couronne d'Ecosse.

Pour le LIVRE X, page 117, *Edoüard* III, fait vœu de donner la Paix à la France.

Pour le LIVRE XI, page 297, *Henri* V, la *Reine de France* & le *Duc de Bourgogne*, jurent la Paix de Troyes.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR M^R

DE RAPIN THOYRAS,

TOME TROISIÉME,

*Contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce Royaume, depuis le commencement du Régne d'*EDOUARD I. *jusqu'à la fin du Régne de* HENRI V.



A LA HAYE,

Chez ALEXANDRE DE ROGISSART.

M. DCCXXVI.

Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de VVestfrise.

TABLE GÉNEALOGIQUE DE LA POSTÉRITÉ D'EDOUARD III JUSQU'À JACQUES I.

9

11 EDOUARD III — Philippe de Hainaut — m. 1377.

10

Edouard Prince de Galles — Jeanne de Kent — m. 1371.
Lyonnel Duc de Clarence — 1. Elisabeth de Burgh — 2. Violante de Milan — m. 1368.
Isabelle — Ingelram de Coucy.
Jeanne — fiancée a Alphonse X. Roi de Castille.
Jean de Gand Duc de Lancastre. — 1. Blanche de Lancastre — 2. Constance de Castille — 3. Catherine Roet — m. 1399.
Marie — Jean de Monfort Duc de Bretagne.
Marguerite — Jean Hastings Comte de Pembrock.
Edmond Duc d'Yorck. — 1. Isabelle de Castille. — 2. Jeanne Holland — m. 1402.
Thomas Duc de Glocester et Comte de Bukingham — Eleonor Bohun — m. 1397.

11

12 RICHARD II — 1. Anne de Luxemburg — 2. Isabelle de France — déposé 1399.
Philippe — Edmond Mortimer Comte de la Marche.
Philippe — Jean I. Roi de Portugal.
Elisabeth — 1. Jean Holland Duc d'Excester — 2. Jean Cornvall.
13 HENRI IV — 1. Marie Bohun — 2. Jeanne de Navarre — m. 1412.
Catherine — Henry III. Roi de Castille.
Jeanne — Ralph Nevill Comte de Westmorland.
Jean Beaufort Comte de Sommerset — Marguer. Holland.
Thomas Beaufort Duc d'Excester — m. 1428.
Henry Beaufort Cardinal de Winchester — m. 1447.
Constance — Thom: Spencer Comte de Glocester.
Edouard Duc d'Yorck tué à Azincour 1415.
Richard Comte de Cambridge — Anne Mortimer — décapité 1415.
Humphroy Comte de Bukingham.
Anne — 1. Edmond Comte de Stafford. — 2. Guill.me Bourchier Comte d'Essex.
Jeanne — Gilbert Lord Talbot.

12

Elisabeth — Jean Mowbray Duc de Norfolck.
Philippe mariée trois fois, morte sans enfans.
Roger Comte de la Marche — Eleonor Holland — m. 1399.
Edmond
Jean décapité 1425.
Blanche — Louis Comte Palatin.
Philippe — Eric Roi de Dannemarc.
14 HENRI V. — Catherine de France — m. 1422.
Thomas Duc de Clarence — m. 1420.
Jean Duc de Betford — 1. Anne de Bourgogne — 2. Jacqueline de Luxemburg — m. 1435.
Humphroy Duc de Glocester — 1. Jaqueline de Haynaut — 2. Eleonor Cobham — m. 1446.
Henri Duc de Sommerset.
Jeanne — Jacques I. Roi d'Ecosse.
Marguerite — Tom: Courtney C. de Devonshire.
Jean Duc de Sommerset — Marguerite Beauchamp.
Edmond Duc de Sommerset.
Thomas Comte de Perth.
* Richard Duc d'Yorck Voi a gauche la branche de Lyonnel Duc de Clarence.
Humphroy Duc de Bukingham.
Henri Comte d'Essex.

13

Edmond Comte de la Marche. — Anne Strafford.
Anne — Richard d'Yorck Comte de Cambridge.
Eleonor — Edouard Courtney Comte de Devonshire.
15 HENRI VI. — Marguerite d'Anjou — m. 1472.
Marguerite — 1. Jean de Lapole Duc de Suffolck. — 2. Edmond Tudor. — 3. Thomas Stanley.
Henri Duc de Sommerset.
Edmond Duc de Sommerset.
Humphroy mort avant son Pere.

14

* Richard Duc d'Yorck, Cecile Nevill — m. 1460.
Edouard Prince de Galles — m. 1472.
19 HENRI VII. — Elisabeth d'Yorck fille d'Edouard IV. — m. 1509.
Henri Duc de Bukingham décapité en 1485. sous Richard III.

15

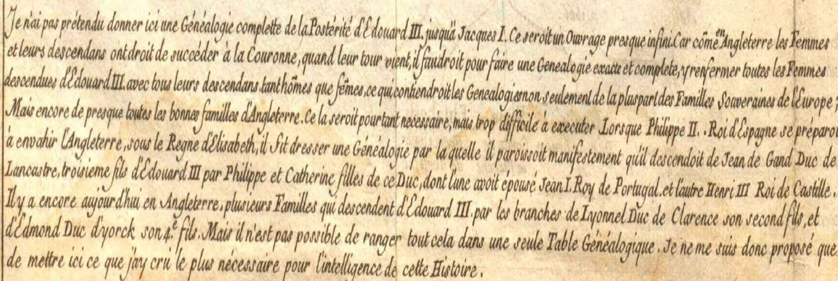
16 EDOUARD IV — Elisabeth Woodwill — m. 1483.
Edmond Comte de Rutland tué à Wakefield — m. 1460.
George Duc de Clarence — Isabelle Nevill — m. 1477.
18 RICHARD III — Anne Nevill — m. 1485.
Elisabeth — Jean de Lapole Duc de Suffolck.
Marguerite — Charles Duc de Bourgogne.
Anne — 1. Jean Holland — 2. Thomas St. Leger.
Arthur — Catherine d'Arragon — m. 1506.
20 HENRI VIII — 1. Catherine d'Arragon — 2. Anne de Bollen — 3. Jeanne Seymour — m. 1546.
Marguerite — 1. Jaques IV. Roi d'Ecosse. — 2. Archibald Douglas Comte d'Angus.
Marie — 1. Louis XII. Roi de France. — 2. Charles Brandon Duc de Suffolck.
Edouard Duc de Bukingham décapité en 1521. sous Henry VIII.

16

17 EDOUARD V. — m. 1483.
Richard Duc d'Yorck — m. 1483.
Elisabeth — Henri VII.
Cecile — N. Lord Welles.
Anne — Thomas Duc de Norfolck.
Catherine — Guill.me Courtney Comte de Devonshire.
Brigide Religieuse.
Edouard Comte de Warwick, décapité 1499.
Marguerite — Richard de Lapole — décapitée 1541.
Edouard Prince de Galles — m. 1484.
Jean Comte de Lincoln.
Edmond Duc de Suffolck décapité.
Richard — Marguerite de Clarence.
22 MARIE — Philippe II Roi d'Espagne. — m. 1558.
23 ELISABETH — m. 1602.
21 EDOUARD VI — m. 1553.
Jaques V. — Marie de Lorraine — m. 1542.
Marguerite Douglas — Mathieu Stuart Comte de Lenox.
Françoise — Henri Gray C. de Dorset.
Eleonor — N. Clifford Comte de Cumberland.

17

Henri Lord Montaigu.
Arthur
Geffroy
Reginald Polus Cardinal — m. 1558.
Marie Reine d'Ecosse — Henri Stuart — décapitée 1586.
Henri Lord Darnley Roi d'Ecosse — Marie Stuart — m. 1566.
Esme Duc de Lenox.
Charles Stuart.
Jeanne Gray — Guilford Dudley — décapitée 1553.
Catherine — Edouard Seymour Comte de Hartford.
Marie — Henri Keys.


18 Je n'ai pas prétendu donner ici une Généalogie complette de la Postérité d'Edouard III. jusqu'à Jacques I. Ce seroit un Ouvrage presque infini. Car cõme en Angleterre les Femmes et leurs descendans ont droit de succéder à la Couronne, quand leur tour vient, il faudroit pour faire une Genealogie exacte et complete, y renfermer toutes les Femmes descendues d'Edouard III. avec tous leurs descendans tant hõmes que fẽmes, ce qui contiendroit les Genealogies non seulement de la plus part des Familles Souveraines de l'Europe; Mais encore de presque toutes les bonnes familles d'Angleterre. Ce la seroit pourtant necessaire, mais trop difficile à executer. Lorsque Philippe II. Roi d'Espagne se préparoit à envahir l'Angleterre, sous le Regne d'Elisabeth, il fit dresser une Généalogie par la quelle il paroissoit manifestement qu'il descendoit de Jean de Gand Duc de Lancastre, troisieme fils d'Edouard III par Philippe et Catherine filles de ce Duc, dont l'une avoit épousé Jean I. Roy de Portugal, et l'autre Henri III Roi de Castille. Il y a encore aujourd'hui en Angleterre, plusieurs Familles qui descendent d'Edouard III. par les branches de Lyonnel Duc de Clarence son second fils, et d'Edmond Duc d'yorck son 4.e fils. Mais il n'est pas possible de ranger tout cela dans une seule Table Généalogique. Je ne me suis donc proposé que de mettre ici ce que j'ay cru le plus nécessaire pour l'intelligence de cette Histoire.

24 JACQUES I VI — Anne de Dannemarc — m. 1625.
Louis Duc de Lenox et de Richemont.
Esme Comte de la Marche.
Elisabeth — Henri Comte de Norfolck.
Arbella — Guillaume Comte de Hortford — m. 1615.

Ire. TABLE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE ROYALE D'ECOSSE, DEPUIS MACOLM II. JUSQU'À ROBERT II.

Les Ecossois prétendent que Macolm II. étoit le 83e Roi d'Ecosse depuis Fergus I.

NB. Celte Table doit être placée au commencement du IIIe. Tome

83 MACOLM II. Roi d'Ecosse m. 1040.

Beatrix — Boada

84 DUNCAN I. Roi d'Ecosse m. 1046.

85 MACBETH Roi d'Ecosse m. 1061.

86 MACOLM III. Canmoir — Marguerite d'Angleterre Sœur d'Edgar Atheling m. 1097.

87 DONALD VI. Roi d'Ecosse chassé 1099 — Luctacus

Edouard Tué avec son Pére. — Ethelred m. avant son Pére. — 89 EDGAR Roi d'Ecosse m. 1109. — 90 ALEXANDRE I. Roi d'Ecosse m. 1120. — 91 DAVID Roi d'Ecosse m. 1151. — Edmond — Mathilde Henri I. Roi d'Angleterre. — Marie Eustache Comte de Boulogne. — 88 DUNCAN II. Bâtard Roi d'Ecosse prison. 1103. — Bethoca

Henri Prince d'Ecosse m. avant son Pére. — Mathilde 1 Henri III Emper. | 2 Geffroy C. d'Anjou — Mathilde Etienne Roi d'Angl. — Hexilde N... Cumin

92 MACOLM IV. Roi d'Ecosse m. 1160. — 93 GUILLAUME. Roi d'Ecosse m. 1214. — David Comte de Huntingdon Mathilde de Chester. — Ada. N... Comte de Hollande. — Majorie N — Guill.me Cumin.

94 ALEXANDRE II. Roi d'Ecosse m. 1249. — Isabelle Robert de Ross. — Ilda N... de Dunbar — Marguerite Eustache de Vescy. — Henri de Galithly. — Alfrique Guill. Say. — Henri David Jean — Marguerite Alain de Galway. — Isabelle N... Brus. — Ada. Hen. Hastings. — Florent Comte de Hollande. — Alix N... de Pinkeny. — Richard Cumin.

95 ALEXANDRE III Roi d'Ecosse m. 1283. — Marguerite — Marjorie Nicol. de Soules. — Guillaume de Ross. — Patrick Comte de Dunbar. — Guillaume de Vescy — * Patrick de Galithly — Guill.me Say — Thomas Christine — Devergulde Jean Baillol — Majorie Jean Cumin * — * Robert Brus Comte de Carick — * Jean Hastings — * Guillaume C. de Hollande — * Henri de Pinkeny — * Jean Cumin

David Alexandre — Marguerite Erick Roi de Norvege. — Magothe — * Nicolas de Soules. — Robert de Ross. — Patrick C. de Dunbar. — Jean * Guill.me de Vescy. — Alfrique Robert Wardon. — * 97 JEAN Baillol Fait Roi d'Ecosse par Edouard I. Roi d'Anglet. — 98 ROBERT I Brus Roi d'Ecosse m. 1329. — Edouard Tué en Irlande. — David Marjorie

96 MARGUERITE de Norvége Reine d'Ecosse Fiancée à Edouard Prince de Galles fils d'Edouard I. morte en allant en Ecosse en — * Robert de Ross. — * Patrick C. de Dunbar. — Agathe N... de Mandeville. — 100 EDOUARD Baillol Fait Roi d'Ecosse par Edouard III. à la place de David II. et chassé par les Ecossois. — 99 DAVID II. Roi d'Ecosse Jeanne d'Anglet. m. 1370. — Marjorie Walter Stuart. — Marguer Mathilde.

* Roger de Mandeville.

101 ROBERT II. Stuart Roi d'Ecosse

Après la mort de Marguerite de Norvége la Couronne d'Ecosse fut disputée principalement entre Jean Baillol, et Robert Brus Comte de Carrick. Tous les autres qui sont marquez ici par des etoiles formérent aussi des prétentions mais ils ne descendoient des Rois Guillaume et Alexandre II. que par des Bâtards ou des branches Cadettes de David Comte de Huntingdon.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE NEUVIÉME,

Contenant les Regnes d'EDOUARD I. & d'EDOUARD II.

ÉDOUARD I. (1)

Surnommé AUX LONGUES JAMBES,

Neuviéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

A mort de Henri III, étant arrivée pendant l'abſence d'Edoüard ſon fils qui devoit lui ſucceder, ſembloit offrir aux Mécontens une occaſion favorable pour exciter de nouveaux troubles; elle n'eut pourtant aucune ſuite fâcheuſe. Le parti de Leiceſter étoit tellement abattu, qu'il ne ſe trouvoit plus en état de lever la tête: mais quand même

EDOUARD I. 1272.

(1) Celui-ci étoit veritablement le IVe Roi de ce nom, y en ayant eu trois du même nom du tems des Saxons; auſſi avoit-on accoûtumé, en parlant de cet Edoüard-ci & des deux ſuivans, en les nommant I, II, III, d'ajoûter *poſt Conqueſtum*, après la Conquête; mais peu-à-peu cette addition a été negligée.

75875

EDOUARD I. 1272. même quelques eſprits inquiets auroient voulu ſe ſervir de cette occaſion pour troubler la paix du Royaume, la bonne opinion que le Peuple avoit conçuë d'Edoüard auroit rendu leurs projets impratiquables. Ce Prince avoit paru avec beaucoup d'éclat pendant les dernieres années du regne de ſon Pere. La victoire d'Evesham, la reduction des Rebelles d'Ely, & la clemence dont il avoit uſé envers eux, après qu'il les eut ſoumis, étoient encore recentes dans la memoire des Anglois, & les rempliſſoit d'eſtime & d'admiration pour ſes rares qualitez. Ils ne doutoient point que ce Prince n'employât tous ſes talens à rétablir la paix & la tranquilité dans ſon Royaume qui avoit reçu de ſi violentes ſecouſſes ſous les deux Regnes précedens. Ainſi, bien loin de ſe trouver diſpoſez à favoriſer les Mécontens, ils temoignerent une extrême impatience de revoir leur nouveau Souverain, fondant ſur lui ſeul toute l'eſperance de leur bonheur à venir. Bien qu'Edoüard fût abſent & qu'on n'eût pas même de ſes nouvelles, tous les Barons, d'un commun accord, lui prêterent ferment de fidelité. En même-tems, ils lui écrivirent une Lettre pleine de reſpect & de ſoumiſſion, pour l'nviter à venir au plûtôt prendre poſſeſſion du trône de ſes Ancêtres. En attendant ſon retour, ils s'aſſemblerent à Londres, pour commettre la Regence du Royaume à quelques-uns d'entr'eux qui en ſeroient jugez les plus capables. Leur choix étant tombé ſur l'Archevêque d'Yorck & ſur les Comtes de Cornouaille & de Cheſter, le Parlement, qui s'aſſembla bien-tôt après, confirma toutes les meſures qu'ils avoient priſes pour la conſervation de la tranquillité du Royaume.

Les Barons prêtent ferment à Edoüard quoiqu'abſent.

Ce Parlement fut composé non ſeulement des Seigneurs Spirituels & Temporels, mais encore des Députez de chaque Province, & de chacune des principales Villes ou Citez. La même choſe avoit été pratiquée ſous le Gouvernement du Comte de Leiceſter, pendant la captivité du dernier Roi : mais ces Aſſemblées n'avoient pas été convoquées par une autorité legitime. Je ne m'arreterai point ici à examiner ſi, avant le tems dont je parle preſentement, les Communes avoient le droit d'aſſiſter aux Parlemens par leurs Députez : c'eſt une matiere pleine de difficultez, & qui n'a pas été encore bien éclaircie. Je me contenterai de dire, qu'on ne peut diſconvenir qu'elles n'ayent joüi de cette prérogative ſous le regne d'Edoüard I, & que depuis ce tems-là juſqu'à preſent elles ne l'ayent conſervée ſans aucune interruption.

Edoüard arrive en Sicile.

Edoüard continuant ſon voyage, ſans ſçavoir ce qui ſe paſſoit en Angleterre, arriva heureuſement en Sicile où Charles d'Anjou le reçut avec tous les honneurs dûs à ſon rang & à ſon merite. Ce fut à Meſſine qu'il apprit la mort du Roi ſon Pere, de laquelle il parut beaucoup plus touché que de celle de Jean ſon fils aîné, qui lui fut portée en même-tems. En partant de Sicile, il prit la route de Rome, où il ſejourna quelques jours pour y voir le nouveau Pape qui étoit ſon ami particulier, & qui l'avoit accompagné à la Paleſtine en qualité de Legat ; enſuite, il prit ſon chemin par la France, &

1273. paſſa par la Bourgogne. Comme il avoit la reputation d'être vaillant & droit, le Comte de Châlon, qui ſe piquoit de mêmes qualitez, le pria d'aſſiſter à un Tournoi qui ſe devoit faire dans ſon païs, & lui fit même une eſpece de défi. Bien qu'un Roi d'Angleterre pût honnêtement ſe diſpenſer de ſe me-

Il ſe trouve à un Tournoi fait à Châlon.

ſurer avec un Comte de Châlon, Edoüard accepta le défi ſans balancer ; il craignit ſans doute de faire quelque tort à ſa reputation s'il le refuſoit : les Lettres mêmes du Pape qui lui écrivit pour le détourner de cette reſolution, ne furent pas capables de l'arrêter. Il y a des Hiſtoriens qui prétendent, que les Bourguignons n'uſerent pas de toute la bonne foi requiſe en ces occaſions ; ils diſent, que le Tournoi ſe changea en un veritable combat, dans lequel les Anglois eurent l'avantage, & qui fut nommé *La petite Bataille de Châlon.* EDOUARD I. 1273.

Comme Edoüard traverſoit la France, il ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer d'aller faire un tour à Paris, pour y rendre viſite au Roi Philippe, qui lui fit toutes ſortes d'honneurs & de careſſes, & reçut de lui hommage pour la Guienne ; enſuite, Edoüard ſe rendit à Bourdeaux, pour y recevoir l'hommage des Vaſſaux de ce Duché. Quelques-uns ont dit que *Gaſton de Moncade*, Vicomte de Bearn, voulut s'éviter de rendre cet hommage, & qu'il fut arrêté à Bourdeaux où il étoit allé trouver le Roi : mais quoiqu'il ſoit vrai que ce Vicomte promit de ne point quitter la Cour d'Edoüard ſans ſa permiſſion, il eſt pourtant certain que les differens qu'il avoit avec le Roi, ne regardoient nullement l'hommage du Bearn. Le Recuëil des Actes Publics fait voir manifeſtement, que ces démêlez étoient, ſur tout, autre choſe. Ils furent terminez à Limoges par le miniſtére d'*Accurſe*, fameux Juriſconſulte qui étoit alors au ſervice du Roi. Il va voir le Roi de France à Paris, & de la en Guienne. *Mezerai.* *Act. Publ. T. II. p.* 132.

Dès qu'Edoüard eut achevé de regler ſes affaires en Guienne, il ſe rendit dans ſon Royaume, où il fut reçu avec toutes les marques poſſibles d'amour & de reſpect, comme ayant acquis un nouveau merite par l'expedition qu'il venoit de faire dans la Paleſtine. Peu de jours après ſon arrivée, il fut couronné avec Alienor ſon épouſe, en preſence d'Alexandre III. Roi d'Ecoſſe, du Duc de Bretagne, & de toute la Nobleſſe du Royaume. Les Hiſtoriens ont remarqué, qu'à l'occaſion de cette ſolemnité, on lâcha dans la campagne cinq-cens chevaux qui furent liberalement donnez à ceux qui les purent attraper. 1274. Il arrive en Angleterre, où il eſt couronné.

Le premier ſoin qui occupa le nouveau Roi, après ſon Couronnement, fut d'examiner à fond les affaires de ſon Royaume. Pour cet effet, il nomma des Commiſſaires qui eurent ordre de parcourrir les Provinces, & de s'informer exactement touchant les Fiefs qui dependoient de la Couronne, & de l'état où ils ſe trouvoient. Ils furent auſſi chargez d'examiner & de punir les malverſations des Magiſtrats, qui, depuis quelque tems, n'avoient que trop abuſé de leur autorité pour opprimer les Sujets. Cette premiere démarche produiſit un merveilleux effet parmi le peuple. On comprit par là, que ce Prince avoit intention de gouverner d'une toute autre maniere, que ſon Pere & ſon Ayeul, & l'on attendit avec confiance les heureux effets des maximes qu'il ſuivoit pour ſe procurer un regne tranquille. Il étoit abſolument neceſſaire qu'Edoüard ſe fiſt eſtimer & craindre de ſes Sujets, afin qu'aucun trouble domeſtique n'apportât des obſtacles aux grands deſſeins qu'il méditoit. Le premier, & celui qui l'occupoit le plus, étoit de châtier Leolyn Prince de Galles : ce Prince avoit aſſez fait voir pendant les derniers troubles dont l'Angleterre avoit été agitée, combien ſon voiſinage étoit dangereux, puiſqu'il avoit toûjours été prêt à ſoutenir les Anglois mécon- Il envoye des Commiſſaires dans les Provinces. Il forme le deſſein de châtier le Prince de Galles.

EDOUARD I. 1274. tens. Jamais ſans lui, le Comte de Leiceſter ne ſeroit monté au haut dégré de puiſſance où il s'étoit vû, & le Comte de Gloceſter ne ſe ſeroit pas rendu redoutable, ſans les ſecours de Leolyn. La conduite que ce Prince avoit tenuë en ces occaſions, & en pluſieurs autres, avoit fait prendre à Edoüard la reſolution de mettre cet ennemi hors d'état de nuire. Mais les circonſtances du tems & ſon voyage de la Terre Sainte l'avoient obligé à differer l'execution de ce projet. Leolyn ne l'ignoroit pas; il regardoit Edoüard comme ſon plus grand ennemi. Mais les précautions qu'il voulut prendre pour ſe mettre à couvert de ſon reſſentiment, firent un effet tout contraire, puiſqu'elles fournirent au Roi un prétexte de l'attaquer.

1275. Sujet de la guerre de Galles. J'ai dit ci-devant que le vieux Leolyn, Ayeul de celui-ci, s'étoit rendu Vaſſal & Tributaire de Henri III, & que ſon Succeſſeur avoit fait hommage à ce même Roi, pour tout le païs de Galles; quoique depuis ce tems-là, les Gallois euſſent fait quelques efforts pour ſe délivrer de ce joug, juſqu'à vouloir ſe donner au Pape, ils n'avoient pû y réüſſir. Malgré les troubles qui affligerent l'Angleterre ſous le Regne précédent, la Couronne étoit demeurée en poſſeſſion de compter le Prince de Galles parmi ſes Vaſſeaux. Immédiatement après la mort de Henri III, & avant le retour d'Edoüard, Leolyn fut ſommé de venir rendre hommage au Roi abſent: mais il ne tint aucun compte de cette ſommation. Ce refus fut cauſe que le nouveau Roi, incontinent après ſon arrivée, le fit ſommer une ſeconde fois de venir lui rendre hommage, & d'aſſiſter à ſon Couronnement en qualité de Vaſſal. Leolyn trouva des raiſons pour s'en diſpenſer; il prétendit que les Anglois n'avoient pas obſervé le dernier Traité de paix, & qu'ils avoient commis ſur les frontieres divers excès dont il demandoit reparation. Pour lui ôter ce prétexte, le Roi nomma des Commiſſaires qui eurent ordre de rectifier toutes choſes; & en même tems, il le fit encore ſommer de venir lui rendre hommage. Cette troiſiéme ſommation ne fit pas plus d'effet que les précédentes; cependant Leolyn, ayant appris que l'Archevêque de Cantorberi ſe préparoit à l'excommunier & à mettre un Interdit ſur tous ſes Etats, écrivit au Pape pour tâcher de parer ce coup. Les moyens qu'il employa pour mettre la Cour de Rome dans ſes interêts, furent ſi efficaces, que le Pontife défendit à l'Archevêque d'agir contre lui, pendant qu'il offriroit de rendre hommage dans ſon païs. Edoüard ne ſe payant pas de toutes ſes chicanes, lui fit faire une citation peremptoire, à laquelle ce Prince ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer d'obéir. Il voulut pourtant menager encore le terrain, prétendant qu'il n'étoit obligé de rendre hommage qu'au Roi en perſonne, & ſur la frontiere des deux Etats. Edoüard voulut bien y conſentir: mais une maladie dont il fut attaqué en allant à Shrewſburi pour ce ſujet, fit remettre l'hommage à un autre fois. Dans la ſuite, Leolyn ſe repentit de l'avance qu'il avoit faite. Depuis ce tems-là, rien ne fut capable de le porter à s'aller mettre entre les mains d'un Monarque qu'il regardoit comme un ennemi juré. Après pluſieurs autres ſommations infructueuſes, le Roi comprit enfin qu'il falloit employer des moyens plus efficaces. Cependant voulant regler les affaires de ſon Royaume, avant que d'entrer en guerre avec ſes voiſins, il ſe contenta de faire citer Leolyn devant le Parlement qui devoit s'aſſembler au commencement de l'année ſuivante. Ce Prince n'y comparut point: il allegua

Act. Publ. Tome II. pag. 26.

pour justifier son refus, que le Roi ayant marqué en diverses occasions, une extrême animosité contre lui, il ne pouvoit confier sa personne à un ennemi declaré. Neanmoins, il protesta qu'il étoit prêt à rendre son hommage dans son propre païs, si le Roi vouloit y envoyer des Commissaires pour le recevoir, ou bien dans un lieu tiers, où il pût se trouver sans danger. Il offrit encore d'aller sur les terres du Roi, pourvû qu'il lui donnât le Prince son fils aîné en ôtage, avec le Comte de Glocester, & le grand Chancelier. Une réponse si arrogante ne fit que confirmer Edoüard dans la resolution qu'il avoit prise. Il dissimula pourtant, pour ne pas interrompre les seances du Parlement qui étoit occupé à des affaires très-importantes. C'étoit à faire d'excellentes Loix, qui assuroient le repos & la liberté du peuple, aussi bien que les immunitez de l'Eglise, & les privileges du Clergé. On les nomma *les Statuts de Westminster.*

EDOUARD I. 1275. *Act. Publ. T. II. pag. 68.*

Statuts de VVestminster.

Dès que le Parlement fut separé, le Roi pensa serieusement à la guerre qu'il avoit dessein de porter dans le païs de Galles, pour punir la desobéïssance de Leolyn. Pendant qu'il faisoit ses préparatifs, il arriva que des Armateurs de Bristol prirent un Vaisseau, sur lequel étoit une des filles du feu Comte de Leicester, qui alloit trouver Leolyn avec qui elle étoit accordée. Le Prince demanda sa femme, & le Roi ayant refusé de la lui renvoyer, il comprit qu'il devoit s'attendre à la guerre. En effet, dès qu'Edoüard eut pris toutes ses mesures, il fit assembler les Pairs du Royaume qui donnerent un Jugement, par lequel Leolyn fut declaré coupable de felonie; sur quoi la guerre lui fut declarée. Ce Prince se repentit alors d'avoir poussé les choses si loin. Pour conjurer l'orage dont il étoit menacé, il demanda la paix avec soumission, & en même-tems, il supplia le Roi de lui rendre son accordée. L'une & l'autre demande lui fut refusée, à moins qu'il ne voulut s'engager à reparer les dommages qu'il avoit causez aux frontieres d'Angleterre, pendant les guerres precedentes: condition qu'il ne voulut pas accepter. La guerre fut donc commencée; mais pendant la premiere Campagne, elle ne fut pas poussée avec beaucoup de chaleur.

1276. Edoüard attaque le Prince de Galles.

Act. Publ. T. II. pag. 68.

Au commencement du Printems suivant, Edoüard ayant assemblé de très-grandes forces, se mit à la tête de son armée, & la mena dans le païs ennemi. Il y fit pratiquer un large chemin, au travers d'une vaste Forêt, s'ouvrant par-là un passage pour penetrer jusque dans le centre de cette Principauté. Avant que de s'engager davantage dans ce païs-là, il y fit construire les Châteaux de Flint & de Rudland, qui lui en assuroient l'entrée en tout tems, & une retraite en cas de besoin. Comme les Gallois n'étoient pas en état de lui faire tête, il s'avança plus loin, & les poussa jusqu'à la montagne de Snowdon, qui leur servoit ordinairement d'azile, quand ils étoient poursuivis par les Anglois. Dans le même tems, sa Flote attaqua la petite Isle d'Anglesey qui ne fit qu'une très-legere resistance.

1277. Edoüard pousse Leolyn.

Leolyn se trouvant hors d'état de s'opposer à un si puissant ennemi qui l'attaquoit avec toutes ses forces, se vit contraint de demander humblement la paix, qui ne lui fut accordée qu'à de très-dures conditions. Il fut obligé de s'engager à payer cinquante-mille livres sterling pour les frais de la guerre. De plus, Edoüard ayant bien voulu lui rendre l'Isle d'Anglesey, il fut convenu, qu'à l'avenir il la tiendroit de la Couronne d'Angleterre, sous la

Qui se soumet à de dures conditions.

EDOUARD I. 1278. *Act. Publ. T. II. pag. 91.* redevance de mille marcs tous les ans. Il promit encore de donner une entiere ſatisfaction à David ſon frere, qui s'étoit retiré auprès du Roi, & il livra des ôtages pour ſureté de ſa parole. La fierté du Prince de Galles ſe trouvant à peu-près domptée par un Traité ſi mortifiant, Edoüard ſe contenta pour cette fois, de l'honneur de la victoire. Il lui rendit genereuſement ſes ôtages, & le quitta encore des ſommes auxquelles il s'étoit obligé. Cependant il ſe fit faire une donation de l'Iſle d'Angleſey, de laquelle pourtant il ne devoit joüir, qu'en cas que Leolyn mourût ſans enfans. Enſuite, il lui rendit ſa fiancée, & lui fit même l'honneur d'aſſiſter à ſes nôces. Il créa encore David, frere de Leolyn, Comte de Dembigh; & pour l'attacher aux interêts de l'Angleterre, il lui fit épouſer une riche héritiere Angloiſe.

Edoüard lui rend les ôtages. *Ibid. pag. 95.*

1279. Il aquiert le Comté de Ponthieu en France.

L'heureux ſuccés de la guerre de Galles fut immediatement ſuivi de l'acquiſition qu'Edoüard fit en France du Comté de Ponthieu, & de Montreüil, échû à la Reine ſa femme, par la mort de la Reine de Caſtille ſa mere qui en étoit en poſſeſſion: mais pour obtenir du Roi de France l'inveſtiture de ce Fief, il fut obligé de confirmer le Traité que le Roi ſon pere avoit fait pendant qu'il étoit captif du Comte de Leiceſter, & de renoncer comme lui, à l'Anjou & à la Normandie. Il ſe reſerva pourtant trente livres de rente ſur les revenus de cette derniere Province, apparemment comme un temoignage qu'elle avoit apartenu à ſes Ancêtres.

Pluſieurs Juifs ſont punis pour avoir alteré la monnoye.

Cette affaire étant terminée, Edoüard s'occupa ſerieuſement du ſoin de reparer le deſordre arrivé dans la monnoye qui avoit été extraordinairement alterée, & corrompuë pendant les troubles du dernier Regne. Sur l'avis qu'on lui donna que les Juifs étoient les principaux auteurs de ce mal, il fit ſaiſir en un même jour tous ceux qui ſe trouverent dans le Royaume, afin qu'aucun des coupables ne pût échaper. Enſuite, après un examen rigoureux, deux cent quatre-vingt d'entre eux convaincus d'avoir rogné les eſpeces, d'en avoir battu de fauſſes, ou d'avoir prêté la main à les débiter, furent condamnez à mort, & executez ſans miſericorde.

Statut de Main-morte.

Une affaire d'une autre nature, mais non moins importante pour le public, fournit au Roi une nouvelle occaſion de faire paroître la reſolution qu'il avoit priſe de reformer les abus qui s'étoient introduits dans le Royaume. On ſe plaignoit depuis long-tems de l'accroiſſement exceſſif des richeſſes du Clergé & des Monaſteres, ſans qu'on eût pû juſqu'alors trouver des remedes efficaces pour arrêter le cours d'un mal ſi préjudiciable à l'Etat. Les Barons, qui avoient exigé du Roi Jean la Chartre dont il a été ſouvent parlé, avoient pris ſoin d'y faire inſerer une défenſe expreſſe aux Sujets d'aliéner leurs Terres en faveur de l'Egliſe. Mais cet article, non plus que pluſieurs autres, n'avoit pas été bien obſervé. Les plaintes ſur ce ſujet s'étoient renouvellées au commencement de ce Regne, ſous lequel on croyoit avoir lieu d'eſperer que tous les abus ſeroient redreſſez. On fit voir manifeſtement au Roi, qu'avec le tems, toutes les terres paſſeroient entre les mains du Clergé, ſi l'on continuoit à ſouffrir que les particuliers aliénaſſent leurs biens en faveur de l'Egliſe. En effet, l'Egliſe ne mourant point, acquerant toûjours & n'aliénant jamais rien, il ne pouvoit ſe faire que ſon bien ne s'accrût exceſſivement, & qu'elle n'aquît enfin toutes les terres du Royaume. Edoüard ayant meurement examiné cette affaire, aſſembla le Parlement, & y propoſa de faire une

Loi

Loi qui remediât à cet abus. Cette propofition ayant été reçûë avec joye, il fut fait un Statut par lequel il étoit défendu à toutes fortes de perfonnes de difpofer de leurs biens en faveur des Societez qui ne meurent point, fans une expreffe permiffion du Roi. Ce Statut fut appellé, *Statut de Main-morte*, parce qu'il étoit deftiné à empêcher que les terres ne tombaffent en mains mortes, c'eft-à-dire inutiles au fervice du Roi & du public, fans efperance qu'elle puffent jamais changer de Maîtres. EDOUARD I. 1279.

Le Parlement qui s'affembla l'année fuivante, ayant voulu remedier à un autre abus, donna lieu, fans y penfer, à en faire naître un plus grand. Pendant les troubles des deux derniers Regnes, plufieurs perfonnes s'étoient appropriées des terres qui ne leur appartenoient pas. La Couronne même avoit fouffert de ce defordre. Pour remedier à ce mal, & rendre à chacun ce qui lui étoit dû, le Parlement fit un Acte, qui étoit très-jufte en lui-même. Il portoit que ceux qui poffedoient des terres conteftées, feroient obligez de faire voir comment ils en avoient acquis la poffeffion, & de produire leur titre devant les Juges pour y être examiné. Ce Statut reçû le nom de *Quo Warranto* du mot Anglois *warrant*, qui veut dire *garentie*; c'eft-à-dire, un Acte qui fert de fondement ou de garentie à la poffeffion. Ainfi le *Quo Warranto*, eft proprement un droit de demander à quelqu'un, par quel *warrant*, ou fur quel fondement il poffede le bien contefté. Ce Reglement étoit jufte & neceffaire : mais le Roi feduit par un mauvais confeil, & par la paffion d'amaffer de l'argent, en fit un ufage contraire au deffein du Parlement, & s'en fervit pour opprimer fes Sujets. Comme il n'ignoroit pas que parmi le grand nombre de gens qui tenoient des terres de la Couronne, il ne fe pouvoit qu'il ne s'en trouvât plufieurs qui avoient perdu leurs titres, il voulut tirer avantage de leur malheur, fous pretexte d'executer le Statut que le Parlement venoit de faire. Pour cet effet, il publia une Proclamation qui ordonnoit à tous ceux qui tenoient des terres de la Couronne, de produire leurs titres devant les Juges du Royaume. Cette Proclamation fut regardée comme la fource d'une très-grande oppreffion. En effet, ceux qui furent attaquez les premiers, & qui ne purent produire leurs titres primordiaux, quoi qu'ils prouvaffent d'ailleurs une longue poffeffion, fe virent contraints de payer de groffes fommes au Roi, pour pouvoir conferver leurs terres. Ce mal feroit allé beaucoup plus loin, fi la fermeté du Comte de Warren n'en eût pas arrêté le cours. Ce Seigneur ayant comparu devant les Juges, on lui demanda le titre fondamental, en vertu duquel il poffedoit fes terres. Il répondit à cette demande, en tirant du fourreau une vieille épée toute roüillée, & en difant aux Juges, que c'étoit par cet inftrument que fes Ancêtres avoient acquis leurs terres, & que c'étoit par celui-là même, qu'il pretendoit les conferver jufqu'à fa mort. Une réponfe fi hardie fembloit devoir attirer des affaires fâcheufes à ce Comte; mais elle fit un effet tout contraire. Elle fit comprendre au Roi, combien il lui feroit difficile de rançonner fa Nobleffe, fous un pretexte fi frivole, fans tomber dans de grands inconveniens. Il vit bien qu'il y avoit encore parmi les Barons, des gens qui n'étoient pas moins difpofez à hazarder toutes chofes, pour conferver leurs biens & leurs privileges, que ceux qui avoient vécu du tems de Jean & de Henri III. D'ailleurs il connut par-là combien fes prétentions paroiffoient injuftes au peuple, com-

1280. Statut de *Quo Warranto*.

Dont le Roi fait un mauvais ufage.

Hardieffe du Comte de Warren.

EDOUARD I. 1280. Le Roi revoque sa Proclamation.

comme elles l'étoient en effet. Ces considerations l'ayant porté à revoquer sa Proclamation, le peuple en temoigna une joye qui fit assez connoître combien il avoit ressenti cette opression. D'un autre côté, le Roi tira de sa moderation plus d'avantages, qu'il ne s'étoit fait de tort par son injustice. Ses Sujets chargerent ses Ministres de tout ce qu'il y avoit d'odieux dans sa conduite, & lui attribuérent l'honneur d'avoir reparé le mal par sa sagesse. Quelque gloire que ce Prince ait acquis par ses conquêtes, la victoire qu'il remporta sur soi-même en cette occasion, lui fait bien plus d'honneur que tous ses exploits guerriers. Il est infiniment moins glorieux à un Souverain, de conquerir des Provinces & des Royaumes qui ne lui apartiennent pas, que de se desister volontairement d'une prétention dont il vient à reconnoître l'injustice.

1281. Guerre de Galles.

Ces occupations domestiques furent interrompuës par la revolte de Leolyn. Ce Prince ne pouvant, qu'avec une extrême peine, porter le joug des Anglois, fit de nouveaux efforts pour s'en delivrer; mais ce ne fut que pour se jetter dans le precipice. Trois choses principalement l'engagerent dans cette entreprise. La premiere fut l'humeur inquiette de David son frere. Quelque précaution qu'Edoüard eut prise pour se concilier son affection par plusieurs bienfaits, ce Prince ne cessoit point d'exciter son frere à prendre les armes, pour se tirer de la sujettion où il se trouvoit. Il croyoit y avoir un interêt particulier, parce que Leolyn n'ayant point d'enfans, il étoit son Successeur présomptif. La seconde chose qui faisoit pancher Leolyn du côté de la guerre, étoit une certaine prophétie du fameux Merlin. Les Gallois croyoient voir dans cette pretenduë prediction, que Leolyn étoit destiné à porter le Diadême de Brutus, premier Roi, comme on le pretendoit, de toute l'Isle d'Albion. Cette fantaisie s'étoit tellement emparée de leurs esprits, & de celui de Leolyn même, qu'ils bâtissoient là-dessus, comme sur un fondement assuré. La troisiéme enfin, qui étoit la seule que Leolyn alleguoit, étoit fondée sur certains griefs, dont il donna la liste à l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit allé le trouver pour le porter à la paix. Si ces griefs, dont un Historien à raporté la substance, étoient veritables, il est certain que ce Prince n'avoit que trop de raison de faire des efforts pour se delivrer du joug qui lui étoit imposé: mais Edoüard refusa d'écouter ses plaintes. Cette dureté fit comprendre à Leolyn, qu'une vigoureuse défense étoit le seul moyen qui pût le mettre à couvert d'une sujettion qu'il regardoit comme un veritable esclavage. Il prit donc les armes pour secoüer ce joug importun; & ayant surpris le Lord Clifford, qui commandoit pour le Roi dans les frontieres, il tua plusieurs de ses gens, & l'emmena prisonnier. Ensuite il entra plus avant dans les terres des Anglois, où il fit de grands ravages, & défit les Comtes de Northumberland & de Surrey, qui avoient été envoyez dans ces quartiers-là, pour arrêter ses progrès.

1282. Edoüard marche en personne contre les Gallois.

Ce fut une grande mortification pour Edoüard, de voir que ses troupes se fussent laissé battre par les Gallois. Cependant, dans l'esperance d'être lui-même plus heureux, il assembla une nombreuse armée, pour aller encore une fois dompter la fierté de Leolyn. Pendant que ses troupes étoient en marche pour se rendre sur les frontieres de Galles, il alla rendre visite à la Reine sa mere, qui s'étoit retirée dans le Monastere d'Ambresburi. Cette

Prin-

Princesse prevenuë en faveur du feu Roi son époux, fit voir à son fils un homme qui se vantoit d'avoir recouvré la vûë sur le tombeau de Henri III. & par son intercession. Elle croyoit, sans doute, lui faire plaisir : mais elle fut bien surprise de lui entendre dire, qu'il étoit tellement persuadé de la justice & de la probité du feu Roi son pere, qu'il ne doutoit nullement, que s'il eût été en son pouvoir, il n'eût plûtôt ôté que rendu la vûë à cet Imposteur. EDOUARD I. 1282. Faux miracle attribué à Henri III.

Edoüard n'ayant demeuré que peu de tems auprès de la Reine sa mere, la quitta pour aller se mettre à la tête de son armée. Il entra dans le Païs de Galles sans y trouver aucune opposition, Leolyn s'étant retiré sur la montagne de Snowdon, dans un poste où il ne pouvoit être attaqué. Cet obstacle n'étant pas capable de rebuter Edoüard, il resolut d'investir son ennemi, en se rendant maître de toutes les avenuës, par où il auroit pû lui échaper. Rien ne pouvoit mieux marquer l'envie qu'il avoit de réüssir dans son entreprise, qu'un pareil projet, qu'aucun de ses Predecesseurs n'avoit jamais osé tenter. Pour cet effet, après avoir garni tous les postes, il fit construire un pont de batteaux sur la riviere de Mennay, vis-à-vis de Bangor, afin de pouvoir mettre aussi des troupes dans l'Isle d'Anglesey. Ensuite prevoyant que le blocus seroit de longue durée, il en laissa le commandement 1283. à Roger Mortimer, & alla en attendre l'évenement dans le Château de Rutland, qu'il avoit fait bâtir pendant la guerre précedente. Dans le poste où Leolyn s'étoit retiré, il auroit sans doute épuisé la patience de ses ennemis, si un accident inopiné ne l'eut engagé à se priver lui-même de cet avantage. Quelques Anglois de ceux qui étoient dans Anglesey, ayant passé le pont dont je viens de parler, pour aller reconnoître le Païs, furent attaquez par les Gallois, & poursuivis de si près, que la plûpart furent tuez, ou se noyerent, en voulant repasser dans l'Isle. Ce petit avantage fit croire à Leolyn que le Ciel commençoit à se declarer en sa faveur, & que la prophétie de Merlin alloit s'accomplir. Plein de cette idée flateuse, il descendit dans la plaine pour combattre les Anglois, sans considerer l'inégalité de ses forces; mais il éprouva bien-tôt combien ses esperances étoient mal fondées, puisque dans le combat où il s'engagea temerairement, il fut tué sur la place, après avoir vû son armée dans une entiere deroute. On trouva dans ses poches certaines lettres en chiffre, qui faisoient comprendre qu'il avoit de grandes intelligences en Angleterre; mais Edoüard ne jugea pas à propos d'en faire une exacte recherche : cependant, afin d'inspirer de la terreur à ceux qui s'étoient engagez avec ce Prince, il fit exposer sa tête couronnée de lière, sur les murailles de la Tour de Londres. On pouvoit comprendre par-là ce que des Sujets devoient attendre de la severité du Roi, puisqu'un Prince Souverain étoit traité de cette maniere. Leolyn est vaincu & tué. *Act. Publ. T. II. p. 224.* Sa tête est exposée sur la Tour de Londres.

Telle fut la fin de ce Prince, descendu de Roderic le Grand, de qui j'ai parlé ailleurs, & d'une des plus anciennes Maisons Souveraines de l'Europe. Avec lui expira la liberté de sa Nation. Les Gallois, découragez par la mort de leur Prince, & par leur défaite, & n'étant plus en état de resister, Edoüard se rendit aisément maître de tout leur Païs, dont il distribua la plus grande partie à ses Officiers, & à ses Courtisans, ne se reservant pour lui que la Souveraineté, & les Places fortifiées. Edoüard s'empare du Païs de Galles.

EDOUARD I. 1283.

Il fait mourir David, frere de Leolin.

Act. Publ. T. II. p. 247.

Quelque tems après, David, frere de Leolyn, rodant encore dans le Païs, eut le malheur d'être pris par les Anglois, & d'être envoyé à Rutland, où le Roi étoit encore. Ce fut en vain qu'il demanda instamment la faveur d'aller se jetter à ses pieds pour implorer sa misericorde. Comme il étoit le seul de sa famille, Edoüard voulut s'assurer sa conquête par la mort de ce Prince. Suivant cette resolution, il le fit conduire à Shrewsburi, où, par l'avis du Parlement qui avoit été convoqué pour ce sujet, il fut condamné à mourir de la mort des Traîtres. Cette rigoureuse sentence fut executée, sans qu'on épargnât ce malheureux, à la moindre des circonstances de cet infame supplice. Sa tête fut exposée en spectacle auprès de celle du Prince son frere, & les quatre quartiers de son corps furent envoyez à Yorck, à Bristol, à Nort-hampton, & à Winchester.

& fait mettre sa tête auprès de celle de son frere.

La rigueur qu'Edoüard exerça envers ce Prince, a été raportée par tous les Historiens, sans qu'aucun ait daigné s'y arrêter un moment pour la condamner. C'est pourtant une action qui ne peut guéres être excusée. Quand même la rigueur du Droit auroit autorisé une sentence de mort, n'étoit-ce pas une barbarie extrême, que de faire mourir un Prince d'une Maison Souveraine, d'un supplice jusqu'alors inusité, à l'égard des personnes un peu distinguées par leur naissance? Que n'auroient-ils pas dit, ces mêmes Historiens, si un Roi de France, après avoir pris dans un combat, un frere d'un Roi d'Angleterre, l'avoit fait pendre ignominieusement à une potence? Ou si, ayant trouvé le corps du Roi-même tué dans une bataille, il avoit fait mettre sa tête sur les murailles de la Bastille?

Le Païs de Galles est uni à l'Angleterre.

Après qu'Edoüard se fut ainsi assuré la possession de cette Principauté, il chercha les moyens de prévenir les accidens qui pourroient la lui faire perdre. L'union de ce Païs à la Couronne d'Angleterre, fut celui qui lui parut plus propre. Pour cet effet, il convoqua un Parlement où il fut resolu que le Païs de Galles seroit inseparablement uni à la Couronne. Ce fut de cette maniere que les Gallois, ce petit reste des anciens Bretons, perdirent enfin leur liberté, après l'avoir conservée dans ce petit coin de l'Isle, pendant plus de huit cent ans. Certainement, on ne pourroit, sans injustice, leur refuser les loüanges qui sont dûës à la constance avec laquelle ils avoient jusqu'alors défendus leur patrie. Dénuez de tout secours, sans alliances étrangeres, & sans forces maritimes, ils s'étoient maintenus contre les Rois d'Angleterre, Saxons & Normans, qui avoient presque tous tenté de les subjuguer avec des forces infiniment superieures. Il est vrai qu'ils avoient souvent été reduits à payer tribut à ces mêmes Monarques; mais cela n'empêchoit pas qu'ils ne fissent toûjours un peuple à part, se gouvernant par ses propres Loix. Ce ne fut pas seulement par leur valeur qu'ils sçurent conserver leur liberté; mais encore par la politique, en fomentant adroitement les divisions de leurs voisins, jusqu'à ce qu'enfin le terme assigné pour perdre ce bien precieux arriva sous le Regne d'Edoüard I. On peut pourtant dire que si cette perte pouvoit être recompensée, ils ont eû sujet de s'en consoler, puisqu'ils n'ont fait qu'un même peuple avec leurs Vainqueurs. Depuis ce tems-là, ils ont toûjours joüi des mêmes Loix & des mêmes privileges, qui rendent la Nation Angloise la plus heureuse de toutes les Nations du monde.

La

La satisfaction qu'Edoüard reçut de la conquête du Païs de Galles, fut EDOUARD immédiatement suivie d'une grande affliction que lui causa la mort d'Al- I. 1284. phonse son fils. C'étoit un Prince de grande esperance; & qui étant déja Mort d'Alparvenu à l'âge de douze ans, devoit bientôt épouser la fille unique de Flo- phonse, fils rent, Comte de Hollande. Ce fut le troisiéme fils qu'Edoüard perdit dans du Roi. *Act. Publ.* l'espace de peu d'années. Jean son fils-aîné étoit mort avant son retour de la *T. II. p.* 175. Terre Sainte. Le second, nommé Henri, avoit été accordé avec la fille uni- *Act. Publ. T. II. p.* 18. que de Thibaud, Roi de Navarre.

Bien que les Gallois eussent été entierement subjuguez, ils ne laissoient Naissance pas de marquer, en toutes occasions, le chagrin extrême qu'ils ressentoient d'Edoüard fils du Roi. de se voir soumis aux Anglois. Quelques-uns d'entre eux eurent même la hardiesse de dire au Roi, qu'il ne seroit jamais paisible possesseur de leur Païs, tant qu'ils ne seroient pas gouvernez par un Prince de la Nation. Si l'on en croit certains Historiens, cette hardie declaration engagea le Roi à leur donner une espece de satisfaction. Ils prétendent que dès-lors il fit dessein de leur donner pour Prince le fils dont il esperoit que la Reine sa femme, qui étoit enceinte, accoucheroit bientôt. Ils ajoûtent que ce fut dans cette vûë, qu'il voulut qu'elle allât accoucher à Caernarven, Ville du Païs de Galles, où, selon ses esperances, elle mit au monde un Prince, auquel on donna le nom d'Edoüard, & le surnom de Caernarven, lieu de sa naissance. On prétend encore qu'immédiatement après que la Reine fut delivrée, il assembla les Etats de Galles, & leur annonça qu'il avoit pris la resolution de leur donner un Prince né dans leur Païs, & qui ne parloit pas un seul mot d'Anglois; qu'ensuite, il leur nomma le Prince son fils qui venoit de naître à Caernarven; mais d'autres Auteurs moins credules, considerant, sans doute, cette circonstance comme une puérilité, ont cru mieux faire de la passer sous silence. Ce n'étoit en effet qu'une miserable équivoque, peu capable de satisfaire ce peuple, & qui ne convenoit nullement au caractere d'Edoüard. D'ailleurs, il est certain que ce ne fut qu'en 1301. que le jeune Prince fut investi de la Principauté de Galles, étant alors âgé de dix-sept ans.

La conquête du Païs de Galles, & l'estime generale où le Roi étoit parmi ses Sujets, ayant procuré à l'Angleterre une profonde tranquillité, ce qui se passa dans ce Royaume jusqu'à la guerre d'Ecosse est peu considerable. C'est ce qui m'oblige à passer legerement sur les affaires Domestiques dont je me contenterai de rapporter en peu de mots, quelques-unes des principales circonstances.

On trouve qu'en 1285. le Roi ôta la Chartre des privileges à la Ville de 1285. Londres; qu'il cassa le Maire, parce qu'il s'étoit laissé corrompre par les Boulangers, & en établi un autre de sa propre autorité: mais peu de tems après, la Ville trouva le moyen de recouvrer sa Chartre, en faisant un present au Roi.

Cette même année, le Roi convoqua un Parlement qui fit quelques additions aux anciens Statuts, sous le nom de *seconds Statuts de Westminster*.

Dans l'année 1286. Edoüard fit arrêter, en un même jour, tous les Juifs 1286. Le Roi tire qui se trouvoient repandus dans le Royaume. Les Communes lui accorde- de grosses rent un Subside de la cinquantiéme partie des biens mobiliaires, pour ob- sommes des tenir de lui qu'il chassât du Royaume tous ces étrangers qui étoient à charge Juifs.

EDOUARD I. 1284. à la Nation. Il le promit; mais après avoir obtenu le Subſide, il leur accorda un délai qui leur fut vendu cherement.

Il va en France. Vers le milieu de cette même année, trois affaires importantes appellerent Edoüard en France, où il ſejourna plus de trois ans. Comme pendant ce tems-là, il ne ſe paſſa rien de fort remarquable en Angleterre, je rapporterai ſeulement les affaires qu'il eut à ménager en ce Païs-là. Motifs de ce voyage. La premiere, étoit la demande qu'il fit à la Cour de France des Provinces qui avoient été enlevée aux Rois Jean & Henri III. touchant laquelle il y eut une longue negociation. La ſeconde, regardoit l'hommage qu'il devoit rendre à Philippe le Bel, Roi de France, qui venoit de ſucceder à Philippe le Hardi ſon pere. La troiſiéme, étoit l'accommodement qu'il entreprit de menager entre les Maiſons d'Arragon & d'Anjou, touchant le Royaume de Sicile.

Le Comte de Pembrook Regent. Le Roi voyant que ſa preſence n'étoit pas abſolument neceſſaire dans ſon Royaume, qui ſe trouvoit dans une profonde tranquillité, en laiſſa la Regence au Comte de Pembrook, & s'embarqua pour ſe rendre à la Cour de France. La negociation du Roi en France eſt infructueuſe. Il y employa près d'un an à ſolliciter la reſtitution des Provinces enlevées à ſa Couronne par les Predeceſſeurs de Philippe le Bel: mais toutes les peines qu'il ſe donna pour ce ſujet furent inutiles. La Cour de France ſe trouvant alors dans un état de proſperité, qui ne lui laiſſoit aucun lieu de craindre du côté d'Angleterre, fut ſourde à toutes ſes propoſitions. Tout l'avantage qu'il retira de cette negociation, ne conſiſta qu'en une penſion de ſix mille livres, pour les pretentions qu'il avoit ſur certaines terres ſituées au delà de la Charente, dont Philippe conſervoit la joüiſſance contre la diſpoſition des anciens Traitez. Nouveau Traité entre Edoüard & Philippe le Bel. Ce fut ſur ce pied-là que les deux Monarques en ſignerent un nouveau, après quoi Edoüard rendit ſon hommage à Philippe. La forme de cet hommage, qui ne fut rendu qu'en termes generaux, & les proteſtations qui le precederent, font voir manifeſtement qu'Edoüard vouloit toûjours conſerver ſes pretentions, afin de les faire valoir dans des conjonctures plus favorables. Sans ſpecifier dans ſon hommage aucun Païs particulier, il affecta d'y renfermer toutes les Provinces ſur leſquelles il avoit des pretentions. Comme c'eſt ici une matiere importante, qui eut de grandes ſuites dans un autre tems, il ne ſera pas inutile de rapporter les termes mêmes de l'hommage, avec les proteſtations faites ſur ce ſujet. Voici ce que porte un Memoire tiré du Recueïl des Actes Publics.

Hommage rendu par Edoüard à Philippe. *Le Mercredi de la ſemaine de la Pentecôte, l'an* 14. *du regne d'Edoüard & le premier de Philippe, à Paris dans une Chambre du Palais Royal, le Roi Edoüard fit hommage au Roi Philippe en ces termes, l'Evêque de Bath & de Wells portant la parole.*

Sire, Roi de France, le Roi Henri, Pere de Monſeigneur le Roi d'Angleterre, qui eſt ici preſent, fit certaines demandes à Loüis, Roi de France votre Ayeul, ſur leſquelles fut fait entre eux un Traité de paix. Selon ce Traité, Henri fit hommage à votre dit Ayeul des Terres qu'il tenoit actuellement en deçà de la Mer, & de celles que ledit Loüis s'étoit engagé à lui remettre par la ſuſdite paix. Monſeigneur le Roi Edoüard ici preſent, après la mort de ſon Pere, fit hommage au Roi votre Pere de ces mêmes Terres, & ſelon la forme

forme de la même paix. Et quoique Mondit Seigneur pût, avec justice (comme c'est l'opinion de plusieurs de son Conseil) se dispenser de rendre le même hommage, à cause que ladite paix n'a pas été observée, & qu'à son grand préjudice, plusieurs entreprises ont été faites sur les Terres qu'il tient; néanmoins, il ne veut pas presentement entrer en dispute sur ce sujet, pourvû que vous fassiez observer ladite paix, & reparer les dommages qu'il a souffert. EDOUARD I. 1286.

Je deviens votre homme, pour les Terres que je tiens de vous en deçà de la Mer, selon la forme de la paix qui fut faite entre nos Ancêtres.

Il n'est pas difficile de s'appercevoir que dans cet hommage, Edoüard voulut menager les expressions pour ne pas trop s'engager. Outre les protestations qu'il fit par la bouche de l'Evêque, il ne voulut rendre hommage qu'en termes generaux, pour les Terres qu'il tenoit, sans rien specifier, s'en reservant l'explication à un autre tems. Mais quelle que fût sa pensée, Philippe se voyant sans doute en droit d'expliquer ces mêmes termes à son propre avantage, voulut bien recevoir l'hommage avec cette obscurité affectée. Il lui accorda même peu de jours après des Lettres Patentes, par lesquelles il consentoit que les Terres qu'Edoüard possedoit en France ne pussent être confisquées, ni pour injuste Jugement, ni pour déni de Justice. De plus, il promettoit de renvoyer les Parties appellantes au Sénéchal de Guienne, & s'engageoit à lui donner trois mois pour soutenir ou pour redresser les Jugemens. Mais cette concession ne devoit avoir lieu que pendant la vie d'Edoüard, après quoi les choses devoient retourner dans leur premier état. *Act. Publ. T. II. p. 321.*

Ces deux affaires arrêterent Edoüard à la Cour de France environ un an; mais l'accommodement qu'il entreprit de faire entre les deux Rois de Sicile & d'Arragon, l'occupa bien plus long-tems, & l'engagea dans beaucoup de soins & de fatigues, dont il ne retiroit aucun avantage que le plaisir de s'employer pour la reconciliation de ces deux illustres Maisons. Quoique cette affaire ne regarde pas directement Edoüard, qui n'agissoit que comme Médiateur, neanmoins, puisqu'elle l'occupa tout entier durant deux années, j'espere qu'on ne me sçaura pas mauvais gré, si j'explique en peu de mots le sujet de ces differends, & les principaux évenemens qu'ils produisirent. Differends entre les deux Maisons d'Anjou & d'Arragon.

J'ai déja rapporté dans le Regne précedent, comment les Papes avoient fait passer la Couronne de Sicile dans la Maison de Souabe, & les efforts qu'ils firent ensuite pour la lui arracher. J'ai laissé le Bâtard Mainfroi en possession des deux Siciles, & le Pape donnant solennellement l'investiture de ces deux Royaumes à Charles d'Anjou, après avoir long-tems amusé le Prince Edmond, frere de notre Edoüard, de l'esperance de lui procurer cette Couronne; il faut presentement reprendre en peu de mots la suite de cettte Histoire, jusqu'au tems dont je parle presentement.

Charles d'Anjou sçut mieux se prévaloir de la faveur du Pape, que n'avoit fait Edmond. Avec le secours du Roi son Frere, il leva une puissante armée, & se rendit à Rome, où le Pape lui mit, solennellement sur la tête, la Couronne des deux Siciles, le 28. de Juin de l'année 1265. Dès le commencement de l'année suivante, il marcha vers le Royaume de Naples, & le 26. de Février, il remporta une pleine victoire sur Mainfroi, qui fut tué sur la place. Délivré par cette seule bataille, des obstacles qui s'opposoient à son aggran-

EDOUARD I. 1286. diſſement, il ſe mit en poſſeſſion des deux Siciles, & les conſerva quelque tems ſans Concurrent. Les *Gibelins*, c'eſt-à-dire, le parti oppoſé au Pape, atterrez par la proſperité de Charles qui ſoutenoit les *Guelfes* & qui en étoit lui-même ſoutenu, chercherent tous les moyens poſſibles pour lui faire perdre ces deux Royaumes. Ils perſuaderent à *Conradin* fils de l'Empereur Conrad, qu'étant le ſeul Héritier de la Maiſon de Souabe, il devoit faire valoir les droits qu'il avoit ſur les deux Siciles, & arracher cette proye à Charles d'Anjou. Il ne fut pas neceſſaire d'uſer de beaucoup de ſollicitations pour porter Conradin à cette entrepriſe. Sans balancer, ce jeune Prince prit le titre de Roi de Sicile; & malgré l'excommunication que le Pape lança contre lui, il ſe rendit en Italie, où il fit d'abord quelque progrès. Cet heureux commencement lui ayant fait concevoir de grandes eſperances, il s'avança vers Naples pour combattre ſon ennemi. A ſon approche, Charles quitta le Siége de Nocera qu'il avoit déjà commencé; & s'étant mis en marche pour aller au devant de lui, il le rencontra près du *Lac Fucin*, nommé aujourd'hui *Celano*, où il lui livra bataille. Le ſuccès en fut funeſte à Conradin, qui eut le malheur de la perdre, & d'être fait priſonnier. Le Vainqueur uſant cruellement de ſa victoire, pouſſa la barbarie juſqu'à faire couper la tête à ce jeune Prince qui n'étoit âgé que de ſeize ans. Il le fit juger & condamner par les Sindics des Villes du Royaume, qui eurent la lâcheté de ſuivre aveuglément les directions de ce Prince ſanguinaire.

L'extinction de la Maiſon de Souabe, dont Conradin étoit le dernier mâle, ſembloit devoir mettre les Gibelins hors d'état de lever encore la tête: mais ſi ce coup accablant les étonna, il ne leur fit pourtant pas entiérement perdre courage. Par la mort de Conradin, tous les droits de la Maiſon de Souabe étoient dévolus à Pierre Roi d'Arragon, qui avoit épouſé *Conſtance* fille de Mainfroi; quoique ces droits ne vinſſent que d'un Bâtard de cette Maiſon, les Gibelins ne perdirent pas l'eſperance de faire entrer le Roi d'Arragon dans leur querelle, puiſqu'il s'agiſſoit de lui procurer deux Royaumes. *Jean* Seigneur de *Procide*, ancien ſerviteur de la Maiſon de Souabe, ſe chargea de cette negociation, & de concerter avec Pierre les meſures neceſſaires pour faire réüſſir le deſſein qu'on avoit formé de détrôner Charles d'Anjou. Premiérement, il s'aſſura de la concurrence du Pape Nicolas III. qui étoit mécontent du Roi Charles; enſuite il paſſa juſqu'à Conſtantinople, où il obtint un ſecours d'argent de l'Empereur Michel qui étoit menacé d'une guerre de la part du même Roi. Ces meſures étant priſes, il alla communiquer ſon projet au Roi d'Arragon: ce Prince eut d'abord quelque peine à s'engager dans cette entrepriſe qui lui paroiſſoit au-deſſus de ſes forces: mais l'approbation du Pape, l'argent que l'Empereur Grec offroit de fournir, & la revolte des Siciliens qu'on lui faiſoit regarder comme certaine, l'y déterminérent enfin. D'ailleurs le Seigneur de Procide lui fit entendre, qu'il pouvoit, ſans rien hazarder, ſe mettre en état de profiter des bons ſuccès, d'abandonner l'entrepriſe, ſans qu'il parût y avoir aucune part. Pour cet effet, il lui conſeilla d'équiper une flotte ſous prétexte d'aller faire la guerre aux Maures d'Afrique, & d'aſſiéger même une de leurs Places. Il ajoûta, que ſi contre toute attente la revolte des Siciliens venoit à manquer, il pourroit continuer de faire la guerre aux Infidéles, ſans faire paroître qu'il eût

Fazellus Hiſt. Sicil.

eu

eu aucun autre dessein : que si au contraire, les Siciliens tenoient leur parole, il se trouveroit à portée de profiter des évenemens. EDOUARD I.

Ce projet étant ainsi ajusté, Jean de Procide retourna dans son païs pour y faire agir ses amis quand il en seroit tems. L'armement du Roi d'Arragon causa quelque alarme aux Rois de France & de Sicile; mais il sçût si bien feindre, qu'il calma leurs inquiétudes. Dès que sa flotte fut en état, il fit voile vers les côtes d'Afrique, où il assiegea la Ville d'*Andacalle*. Il avoit avec lui *Roger de Lauria* qui étoit l'Officier de mer le plus entendu qu'il y eût alors en Europe. Pendant ce tems-là, le Seigneur de Procide prit si bien toutes ses mesures qu'en une même nuit, les Siciliens couperent la gorge à plus de huit mille François qui se trouvoient alors dans leur Isle. Ce Massacre, auquel on a donné le nom de *Vêpres Siciliennes*, fut fait le lendemain de Pâque, sçavoir le 30. de Mars 1282. La nouvelle en ayant été portée à Rome où Charles d'Anjou se trouvoit alors, ce Prince fit toute la diligence possible pour prévenir les suites de cette conspiration. Comme il avoit toute prête la flotte qu'il avoit destinée contre l'Empereur de Constantinople, il mit à la voile, & alla se présenter devant Messine : sa prompte arrivée surprit tellement les habitans de cette grande Ville, que n'esperant pas d'être assez tôt secourus, ils offrirent de se rendre, à condition qu'ils auroient la vie sauve. Le desir de vengeance, qui s'étoit emparé du cœur du Roi de Sicile, ne lui permit de leur accorder cette grace : mais les Messinois, comprenant par ce refus ce qu'ils devoient attendre de ce Prince vindicatif, prirent la resolution de vendre cherement leurs vies, aimant mieux mourir les armes à la main que sur des gibets & sur des échafauts.

Act. Publ. T. II. p. 208.

Cependant le Roi d'Arragon ayant appris que les Siciliens étoient allez si avant, qu'il n'y avoit plus rien à craindre de leur inconstance, se rendit en peu de jours à Palerme, où il se fit couronner; ensuite il écrivit à Charles un billet, où il lui commandoit d'une maniere très-hautaine de se retirer d'un Païs où il n'avoit plus rien à prétendre. Charles lui repondit d'une maniere encore plus fiére & plus offensante, & néanmoins la crainte où il étoit que la flotte Espagnole ne lui coupât les vivres qui lui venoient de Naples, le fit resoudre à lever le Siége de Messine, & à se retirer dans la Calabre. Il ne fut pas plûtôt parti, que le Roi d'Arragon fit son entrée dans Messine, où les habitans le reçurent avec toutes les marques possibles de joye & de reconnoissance.

Act. Publ. T. II. p. 225.

Ibid.

Charles, outré de colere, alla porter ses plaintes au Pape Martin IV. qui avoit succedé à Nicolas. Il se servit, en parlant du Roi d'Arragon, des termes les plus durs & les plus offensans, & offrit même de se battre contre lui, seul à seul, ou cent contre cent, pour lui faire avoüer qu'il étoit un Traître, un lâche & un perfide. Ces discours étant venu à la connoissance du Roi d'Arragon, il envoya des Ambassadeurs à Rome pour justifier sa conduite, & pour accepter le défi. Charles en reçut la proposition avec joye, & l'envie qu'il avoit de se venger personnellement de son ennemi, le fit consentir à une Trêve, pendant laquelle on regla les conditions du combat qui se devoit faire entre les deux Rois. Il fut convenu que chacun d'eux se trouveroit à Bourdeaux, à la tête de cent Cavaliers, le premier Juin 1283. & le Roi d'Angleterre seroit instamment prié de leur assurer le camp dans cette Ville, d'hono-

Projet d'un combat singulier entre les Rois d'Arragon & de Sicile.

EDOUARD I. d'honorer leur combat de sa presence, ou d'y envoyer quelqu'un pour tenir sa place. Il faut pourtant remarquer que leurs conventions portoient en ter-
Act. Publ. T. II. p. 226. mes exprès; *que les deux Rois se trouveroient à Bourdeaux au jour marqué quoiqu'il pût arriver : mais que si Edoüard ne s'y trouvoit pas present en personne, le combat projetté ne se feroit pas, à moins que les Parties n'en convinssent dans la suite.* Quoique tous les Historiens conviennent unanimement, qu'Edoüard leur assura le camp à Bourdeaux, il est pourtant très-certain qu'il le
Ibid. p. 239 & 240. refusa. Les Lettres qu'il écrivit sur ce sujet au Roi de Sicile, & au Prince de Salerne son fils, font voir manifestement, qu'il n'eut jamais la pensée d'accorder cette demande, puisqu'il leur dit franchement que, quand il s'agiroit d'acquerir les deux Royaumes d'Arragon & de Sicile, il ne voudroit pas assurer le camp pour un tel combat. Ces Lettres se trouvent dans le Recueil des Actes Publics, tirez des Archives d'Angleterre.

Quoique le refus d'Edoüard dégageât les deux Rois ennemis de l'obligation de combattre, ils étoient pourtant obligez par leurs conventions, de se trouver à Bourdeaux. Charles s'y rendit au jour marqué avec ses cent Cavaliers, & s'y tint depuis le Soleil levant jusqu'au soir; mais voyant que son ennemi ne paroissoit pas, & qu'on n'en avoit même aucune nouvelle, il se retira. Dès qu'il fut parti, Pierre, qui s'étoit aussi rendu à Bourdeaux déguisé en Ecuyer, alla trouver le Sénéchal de cette Ville, & ayant pris acte de sa presentation, il lui laissa ses armes en témoignage. C'est sur cette démarche du Roi d'Arragon, que les Historiens François ont pris occasion de parler de ce Prince d'une maniere peu honorable, comme si le défaut de courage l'avoit obligé à manquer à sa parole, & à se servir de cette supercherie pour éluder ses engagemens. Mais il ne seroit pas trop difficile de justifier sa conduite à cet égard, si c'étoit ici le lieu d'entrer dans une pareille discussion (1).

Bien que, comme il a été déjà remarqué, le Roi d'Arragon fût dégagé de l'obligation de combattre, puisqu'Edoüard ne s'étoit pas trouvé à Bourdeaux, on fit sonner bien haut en France & en Italie, la démarche qu'il venoit de faire. On prétendoit que c'étoit une preuve manifeste, qu'il étoit lui-même convaincu de l'injustice qu'il avoit faite à Charles d'Anjou, puisqu'il n'avoit osé exposer la décision de leurs differends à un combat qu'il avoit lui-même
Ibid. p. 252 demandé. Le Pape Martin IV. qui étoit François, & entiérement dévoüé à la Maison d'Anjou, lança contre ce Prince une Sentence d'excommunication, quoiqu'il produisît l'investiture de la Sicile que Nicolas III. lui avoit donnée en secret. Il délia même ses Sujets du serment de fidelité, & donna le Royaume d'Arragon à Charles Comte de Valois, second fils du Roi de France (2). Malgré tout cela, Pierre garda toûjours ses deux Royaumes; & pour insulter au Pape, sous prétexte de déferer à son autorité, il ne se fit plus appeller que le *Chevalier d'Arragon.* Martin se voyant ainsi mocqué, voulut faire sentir à ce Prince, qu'on ne l'insultoit pas impunément. Il publia contre lui une Croisade, dont Philippe III. Roi de France fut déclaré General, & il se trouve des gens assez simples pour se persuader qu'ils gagneroient

(1) Voyez sur ce sujet l'Extrait du II. Tome des Actes Publics d'Angleterre, dans la *Bibliotheque choisie* de Mr le Clerc Tome XX. pag. 53. où le détail de cette affaire est expliqué à fond, & la conduite du Roi d'Arragon justifiée. (2) Philippe III. qui vivoit alors.

roient le Paradis, en époufant la querelle du Pape & de la Maifon d'Anjou. Il eft vrai qu'il n'y eut guéres que des François qui s'engagerent dans cette Croifade, à laquelle leur Roi avoit un interêt particulier, puifqu'elle étoit deftinée à mettre fon fils fur le Trône d'Arragon.

Pendant que Philippe fe préparoit à cette entreprife, Roger Lauria faifoit profperer les armes de fon Maître dans la Méditerranée. Il avoit enlevé Malthe à Charles d'Anjou, après le gain d'une bataille navale, dans laquelle la Flotte Françoife avoit été entiérement détruite. Immédiatement après cette victoire, il alla infulter les côtes de Naples, à deffein d'attirer hors de fes Ports le Prince de Salerne, à qui le Roi Charles fon Pere avoit laiffé le commandement de fa Flotte. Ce deffein lui réüffit felon fes fouhaits: le Prince de Salerne, avide de gloire, & ne pouvant endurer les bravades de Lauria, s'engagea témérairement dans un combat naval, où il eut le malheur d'être vaincu & fait prifonnier. Il fut incontinent envoyé en Sicile, où il fe vit en danger de perdre la tête fur un échafaut, les Siciliens voulant le faire fervir de repréfailles pour Conradin. Mais Conftance, femme du Roi d'Arragon, eut la générofité de le tirer de ce peril, en l'envoyant au Roi fon Epoux qui étoit alors en Efpagne. Le chagrin que Charles reffentit de la perte de fa Flotte, & de la prifon de fon fils, fut d'autant plus grand, qu'il arriva trois jours après avec un fecours confiderable; & qu'il avoit expreffément ordonné au Prince de ne pas combattre avant l'arrivée de ce fecours. Cet évenement, qui dérangeoit entiérement fes affaires, fut vrai-femblablement la caufe de fa mort qui arriva le 6. de Juin 1285. Il laiffa pour Succeffeur Charles II. fon fils, furnommé le *Boiteux*, prifonnier en Efpagne, à qui les Arragonnois ne donnerent que le titre de Prince de Salerne pendant fa prifon.

La mort de Charles, ni la perte de la bataille de Naples, ne furent pas capables de faire défifter Philippe de fes projets. Au mois de Mai de cette même année, il s'étoit mis à la tête de fes troupes, qui confiftoient en quatre-vingt mille hommes de pied, & vingt-mille chevaux: & quoiqu'il apprit en chemin la mort du Roi fon frere, il ne laiffa pas d'entrer dans le Rouffillon, où il fe rendit maître de Perpignan; enfuite, il s'avança dans la Catalogne, où, après diverfes conquêtes, il mit le fiége devant *Gironne*. Le Roi d'Arragon ayant voulu attaquer un Convoi qui alloit de Rozes à ce fiége, fut bleffé dans ce combat & mourut trois mois après de fa bleffure. Il laiffa l'Arragon & la Catalogne au Prince Alphonfe fon fils-aîné, & la Sicile à Jacques fon fecond fils, à condition que, fi Alphonfe mouroit fans enfans, Jacques lui fuccederoit en Arragon, & cederoit la Sicile à Frederic fon frere cadet.

Les heureux fuccès que le Roi de France avoit eu au commencement de cette guerre, ne durerent pas même jufqu'à la fin de la campagne. Roger Lauria ayant attaqué la Flotte Françoife, en détruifit tous les vaiffeaux à l'exception d'un petit nombre, qui fe fauverent à Rozes. D'un autre côté, les maladies, qui fe mirent dans l'armée de Philippe, l'empêcherent de continuer fes progrès par terre. Enfin, ce Prince s'en trouvant lui-même attaqué, fe fit porter à Perpignan, où il finit fa vie le 6. d'Octobre. Philippe IV. fon fils, furnommé *le Bel*, fut fon Succeffeur. Honorius IV. avoit déjà occupé la place de Martin IV, qui étoit mort cette même année.

Tel étoit l'état des affaires entre les Maifons d'Arragon & d'Anjou, lors

EDOUARD I. 1287. qu'Edoüard entreprit d'accommoder leurs differends, après avoir accepté la méditation que les deux Parties lui avoient offerte. La plus grande difficulté de cette negociation consistoit à tirer le Prince de Salerne des prisons du Roi d'Arragon, sans quoi il étoit impossible de procurer la paix. Edoüard se donna beaucoup de peine pour y réüssir; il eut sur ce sujet diverses entrevûës avec Alphonse. Mezerai assure même qu'il passa jusqu'en Sicile pour s'aboucher avec le Roi Jacques: mais l'Histoire d'Angleterre ne fait aucune mention de ce voyage. Enfin, dans une Conference qu'Alphonse & lui eurent ensemble à *Oleron* en Bearn, ils reglerent les conditions sous lesquelles le Prince de Salerne devoit être delivré, & dont Edoüard voulut bien se rendre caution, pour ce qui regardoit la rançon. Ensuite, ces mêmes conventions furent confirmées par un Traité conclu à *Campo Franco*, le 4. d'Octobre 1288. Nicolas IV, Successeur d'Honorius, s'opposa fortement à l'execution de ce Traité. Il le trouvoit trop avantageux pour le Roi d'Arragon, & très-ignominieux pour son Siége, en ce que, sans le consulter, le Prince de Salerne s'étoit obligé à faire en sorte que le Comte de Valois renonceroit au Royaume d'Arragon. Cette opposition fit naître de nouvelles difficultez: mais elles furent enfin surmontées par les soins & par la prudence d'Edoüard, qui faisoit l'office de Mediateur avec beaucoup d'impartialité. Pour faciliter l'execution du Traité, il voulut bien s'engager à donner des ôtages Anglois au Roi d'Arragon, & faire intervenir comme caution les principales Villes de Guyenne, Alphonse ayant fait la même chose à l'égard des principales Villes de ses Etats.

Edoüard est choisi pour Mediateur entre les deux Rois de Sicile & d'Arragon.

Act. Publ. T. II. p. 342.

1288. *Ibid. p.* 358.

Page 371.

Ibid. pages 435. 450. 455.

En consequence de cet accord, le Prince de Salerne fut mis en liberté, en laissant ses fils en ôtage. Il sembloit que cette affaire, qui prenoit un si bon train, dût être bien-tôt terminée, la principale difficulté étant levée, par la liberté de ce Prince qui s'étoit lié par les sermens les plus solennels: mais il n'executa rien de ce qu'il avoit promis. Non seulement il se fit couronner Roi des deux Siciles par le Pape, contre les termes exprès du Traité, mais il fit même tous ses efforts pour affermir le Comte de Valois dans la resolution de se servir de son prétendu droit sur le Royaume d'Arragon. Quand il crut avoir donné un assez bon ordre à ses affaires, il feignit de vouloir aller se remettre en prison, comme il s'y étoit engagé, en cas qu'il n'executât pas les conventions. Pour cet effet, il se rendit à un certain lieu où le Roi d'Arragon devoit se trouver pour le recevoir, & pour l'échanger avec les Princes ses fils: mais il alla si bien accompagné, qu'Alphonse ne crut pas devoir se hazarder sur sa bonne foi. Cela donna lieu à des plaintes, à des reproches, à des justifications reciproques, de la part des deux ennemis qui s'adressoient toûjours au Roi d'Angleterre, comme Mediateur & Garant du Traité. Enfin, Edoüard s'étant, selon les apparences, lassé d'agir en faveur de ces Princes, qui repondoient si mal à tous les soins qu'il s'étoit donnez pour eux, leur laissa finir leurs affaires comme ils l'entendirent, sans s'en mêler davantage. Mais pour ne pas laisser le Lecteur en suspens, touchant la fin de cette querelle, j'ajoûterai en deux mots, qu'après de longues negociations, mêlées de beaucoup d'hostilitez, les deux Princes terminérent enfin leurs differends par un Traité. Le Prince de Salerne, qu'on appelloit Charles le Boiteux, garda la Sicile deçà le Far, laquelle on commença dèslors à distinguer par le nom de *Royaume de Naples*, & la Maison d'Arragon demeura en possession de l'Isle de

de Sicile. Le Comte de Valois se desista aussi de ses prétentions sur le Royaume d'Arragon. EDOUARD I. 1289.

Après qu'Edoüard eut demeuré plus de trois ans au-delà de la Mer, il retourna dans son Royaume au mois d'Août 1289. Les premiers soins dont il s'occupa, immédiatement après son retour, furent de corriger divers abus qui s'étoient introduits pendant son absence, particuliérement dans l'administration de la Justice. Sur les plaintes qu'on lui fit de tous côtez, que les Juges se laissoient corrompre par des presens, il fit soigneusement examiner leur conduite, & châtia rigoureusement les coupables. De ce nombre, se trouva le *Chef-Justice*, ou le premier Juge, qui fut puni par le bannissement & par la confiscation de ses biens. Ces malversations, qui n'avoient été que trop frequentes, donnerent occasion au Roi d'exiger des Juges un serment, qu'à l'avenir ils ne recevroient ni argent, ni present, de qui que ce fût, à la reserve de quelques repas qu'ils pourroient accepter, pourvû qu'il n'y eût aucun excès. Un Historien assure que ce Prince tira plus de cent mille marcs d'argent des confiscations des biens de ceux qui se trouverent avoir malversé.

Edoüard retourne en Angleterre, & châtie les Juges mercenaires.

Au commencement de l'année 1290, Edoüard convoqua un Parlement, où furent faits les *Troisiémes Statuts de Westminster*, & où le bannissement des Juifs fut absolument resolu. Il y avoit déjà long-tems que le Peuple le demandoit: mais les Juifs avoient toûjours trouvé les moyens de parer ce coup, par des presens qu'ils avoient faits au Roi & à ses Ministres. Ils voulurent encore se servir de la même voye, mais ils ne purent rien obtenir, le Roi ne pouvant les proteger plus long-tems, sans desobliger son Parlement. Leurs biens immeubles furent confisquez; mais ils eurent la permission d'emporter tout le reste avec eux. L'opinion commune est, qu'ils avoient commencé à s'établir dans le Royaume, sous le Regne de Guillaume le Conquerant: mais quelques-uns croyent leur établissement plus ancien. D'abord ils n'y furent qu'en bien petit nombre: mais peu-à-peu, ils s'y étoient multipliez jusqu'à quinze mille. Leur argent leur avoit fait obtenir des privileges considerables, qu'Edoüard lui-même avoit confirmez, comme d'avoir une Synagogue dans Londres, un Chef de leur Religion comme une espece de Pontife, & des Juges de leur Nation, pour juger les procès qu'ils avoient entre eux. Ils perdirent tous ces avantages, pour n'avoir pû moderer leur desir insatiable de s'enrichir par des moyens illegitimes, comme les usures extraordinaires, l'alteration de la Monnoye, & d'autres voyes de cette nature, qui ne peuvent que rendre odieux ceux qui les mettent en usage. Pour ce qui regarde l'accusation qu'on intentoit contre eux, qu'ils crucifioient de tems en tems des enfans Chrétiens, on peut presque tenir pour certain que ce n'étoit qu'une calomnie inventée par leurs ennemis.

1290. Tous les Juifs sont chassez d'Angleterre.

Nous voici arrivez à la grande affaire du Regne d'Edoüard I, je veux dire à la conquête de l'Ecosse, de laquelle il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de parler d'une maniere qui puisse satisfaire tout ensemble les Anglois & les Ecoissois. Quoique les deux Nations conviennent à peu près des faits, & de ce qui donna occasion à cette conquête, elles sont pourtant fort divisées quant au droit. Si l'on en croit les Anglois, Edoüard ne fit rien en cette occasion qui ne fut conforme à la Raison & à la Justice. Les Ecossois, au contraire, prétendent, que la seule ambition porta ce Prince à profiter

Affaires d'Ecosse.

EDOUARD I. 1290.

des troubles dont l'Ecosse fut agitée, pour s'en rendre maître sur des prétextes frivoles. Bien qu'il y ait déja plusieurs siécles d'écoulez depuis cet évenement, les Historiens n'ont pû encore se défaire des préjugez de leur Nation. Les Anglois regardent toûjours Edoüard I. comme un grand Prince, qui n'employa ses armes que pour soutenir la justice de sa cause. Les Ecossois en parlent comme d'un tyran qui avoit juré la ruïne de leur Nation, & qui, contre toute sorte de droit, s'étoit mis dans l'esprit de satisfaire son ambition, en unissant tous les Peuples de la Grande Bretagne sous son empire. Comme je ne suis engagé, ni par ma naissance, ni par aucun autre interêt, dans aucun des deux Partis, je me flatte d'avoir examiné cette affaire sans prévention, & d'avoir tiré du Recueïl des Actes publics, des éclaircissemens capables d'en donner une juste idée. Il faudra pour cet effet entrer dans un détail un peu circonstancié ; mais d'autant plus necessaire, que c'est le seul moyen dont on puisse se servir pour dissiper les préjugez qui contribuent à obscurcir cette matiere.

Recit des differends arrivez en Ecosse, touchant la Succession à la Couronne.

Alexandre III. Roi d'Ecosse, avoit épousé, comme on l'a vû ailleurs, Marguerite, fille de Henri III. Roi d'Angleterre, & sœur d'Edoüard. Il en eut trois enfans, Alexandre, David, & Marguerite. David mourut dans l'enfance, & Marguerite épousa Eric, Roi de Norwege en 1281. Il fut convenu dans le Contract de mariage que, si le Prince Alexandre mouroit sans enfans, & que son pere ne laissât point de posterité mâle, Marguerite sa fille succéderoit à la Couronne d'Ecosse, & que ses enfans joüiroient des mêmes droits, en cas qu'elle décedât avant le Roi son pere. Peu de tems après, Alexandre ayant perdu son fils unique, de même nom que lui, & la Reine de Norwege sa fille étant aussi morte, après avoir mis au monde une fille nommée Marguerite, ce Prince resolut de satisfaire aux conventions dont je viens de parler. Pour cet effet, il engagea les Barons Ecossois à lui promettre par serment, que s'il mouroit sans enfans mâles, ils reconnoîtroient la jeune Princesse de Norwege pour leur Reine. Alexandre ne vécut qu'environ deux ans après avoir ainsi reglé sa succession, sa mort causée par une chûte de cheval, étant arrivée en 1285.

Mort d'Alexandre III Roi d'Ecosse.

Marguerite de Norvvege est reconnuë pour Reine d'Ecosse.

Dès que les Ecossois eurent perdu leur Roi, ils établirent six Regens pour gouverner le Royaume, en attendant que la Princesse de Norwege, qui n'étoit âgée tout au plus que de trois ans, fût en état de prendre les rênes du Gouvernement. Je ne trouve ni dans les Histoires d'Angleterre, ni dans celle d'Ecosse, par quelle raison les Ecossois furent trois ou quatre ans sans demander leur Reine, ou pourquoi Eric son pere negligea de l'envoyer dans ce païs-là. Ce ne fut qu'en 1289. après le retour d'Edoüard en Angleterre, qu'Eric lui envoya des Ambassadeurs sur ce sujet. Edoüard étant grand-oncle de Marguerite, Eric crut ne pouvoir mieux faire que de lui demander son conseil & son assistance, pour mettre cette jeune Princesse sur le Trône d'Ecosse. Immédiatement après avoir reçû cette Ambassade, Edoüard écrivit aux Regens d'Ecosse, & leur recommanda fortement les interêts de la jeune Marguerite. En même-tems, il leur fit sçavoir, qu'il avoit dessein de leur envoyer une Ambassade sur ce sujet, afin de regler avec eux certaines choses qui regardoient le bonheur & la tranquillité de l'Ecosse; mais les Regens trouverent plus à propos d'envoyer eux-mêmes des Plenipotentiaires

en

en Angleterre, pour ajuster avec les Ambassadeurs de Norwege, en presence d'Edoüard, tout ce qui concernoit les interêts de l'Ecosse. Cependant ils ne negligerent pas de mettre cette clause dans le plein pouvoir qu'ils donnerent aux Envoyez, *sauf l'honneur & la liberté du Royaume*. Ce furent les Evêques de S. André & de Glasgow qu'on chargea de cette negociation. EDOUARD I. 1290. Act. Publ. T. II. p. 448.

Quoique les Historiens ayent negligé d'expliquer en quoi consistoient les difficultez qu'il y avoit touchant la venuë de Marguerite en Ecosse, on comprend pourtant qu'il s'en trouvoit d'assez grandes. Cela paroit tant par le tems qui s'étoit écoulé depuis la mort du Roi Alexandre, que par les précautions qu'ont pris à Salisburi les Plenipotentiaires d'Edoüard, d'Eric, & des Ecossois, afin de regler ensemble tout ce qui regardoit la reception de cette Princesse. Dans cette Assemblée il fut convenu, que la jeune Reine seroit envoyée en Angleterre, libre de tout engagement de mariage. Edoüard promit de son côté de la garder & de la faire élever, jusqu'à ce que l'Ecosse fût dans une parfaite tranquillité, & en état de la recevoir. De plus, il donna sa parole qu'il ne permettroit point qu'elle entrât dans aucune sorte d'engagement de mariage, à condition que les Ecossois ne feroient aucune démarche sur le même sujet, sans son approbation & celle du Roi de Norwege. Act. Publ. T. II. Ibid.

Ce n'étoit pas sans raison qu'Edoüard avoit fait inserer ce dernier article dans les conventions. Depuis la mort du Roi d'Ecosse, il avoit formé le projet d'unir les deux Royaumes de la Grande Bretagne par le mariage du Prince son fils avec Marguerite. Il avoit même déja demandé & obtenu une dispense de la Cour de Rome, qu'il n'eut pas jugé à propos de faire si-tôt connoître son intention. Mais après qu'il eut pris les mesures dont je viens de parler, il fit proposer ce mariage aux Regens. Cette proposition ayant été examinée dans un Conseil composé de tous les Grands du Royaume, il fut unanimement resolu d'y donner les mains: mais ce fut sous certaines conditions qu'ils se reserverent de produire devant le premier Parlement qui s'assembleroit en Angleterre. Il y eut sur ce sujet diverses negociations dont le détail seroit ici inutile. Il suffira de dire que des Députez des deux Nations s'étant assemblez à Bringham, convinrent ensemble de divers articles, dont voici les principaux, par raport à ce qui sera dit dans la suite. Edoüard propose le mariage du Prince son fils avec Marguerite. Ibid. pag. 450. Les Regens d'Ecosse y consentent. Ibid. pag. 471.

I. Les Plenipotentiaires d'Edoüard promirent, en son nom, qu'il conserveroit inviolablement les Loix, les Libertez, & les Coûtumes du Royaume d'Ecosse, en toutes choses, & en tout tems dans tout le Royaume, & dans toutes ses Marches. Conditions du mariage.

II. Qu'en cas qu'Edoüard le fils, ou Marguerite sa future épouse, vinssent à mourir l'un ou l'autre, sans laisser des enfans de leur mariage, & en tous les cas ou évenemens, par lesquels le Royaume d'Ecosse dût parvenir au plus prochain Heritier, il seroit restitué au Peuple d'Ecosse, *libre, entier, absolu, & sans aucune sujettion*, sauf toutesfois les droits du Roi d'Angleterre sur la Couronne d'Ecosse, en cas qu'elle dût parvenir à lui, ou à ses Heritiers, par une legitime succession. Act. Publ. T. II. p. 482.

III. Que le Royaume d'Ecosse demeureroit separé, divisé, & libre en soi-même, sans aucune sujettion ni dépendance de l'Angleterre, sauf au Roi d'Angleterre & à ses Successeurs, les droits qu'il avoit sur certaines ter-

EDOUARD I. res des frontieres, ou ailleurs, avant le tems de cette Convention, ou ceux qu'il pourroit acquerir legitimement dans la suite.

IV. Qu'aucune personne tenant des terres en Fiefs du Roi d'Ecosse, ne seroit tenuë de répondre en Jugement hors du Royaume, selon la coûtume observée jusqu'alors.

V. Que tous les Sujets de la Couronne d'Ecosse joüiroient du même privilege, selon l'ancienne coûtume.

VI. Que toutes les Archives, Chartres, & Privileges, ou autres Monumens concernant la Dignité Royale, & le Royaume d'Ecosse, seroient mis dans un lieu sûr, sans le tirer du Royaume, sous le sceau de certains Seigneurs, jusqu'à ce que la Reine fût arrivée dans le Royaume, & qu'elle eût des enfans.

VII. Qu'il ne se feroit aucune sujettion, aliénation, ou obligation, des choses qui regardoient le Royaume d'Ecosse, jusqu'à ce que la Reine y fût elle-même, & qu'elle eût des enfans vivans.

VIII. Qu'l ne se tiendroit point de Parlement hors du Royaume.

Ces précautions font voir combien les Ecossois étoient éloignez de croire en ce tems-là, que le Royaume d'Ecosse fût dépendant de l'Angleterre.

Le Mariage est conclu.

Act. Publ. T. II. p. 1090. omissa.

Ces Articles, & plusieurs autres que j'ai passez sous silence, ayant été approuvez & ratifiez, le Mariage fut conclu & arrêté, à la commune satisfaction des deux Peuples. Edoüard commença dès-lors à se mettre comme en possession de l'Ecosse pour le Prince son fils, en y envoyant l'Evêque de Durham qui, conjointement avec les six Regens, fut chargé de l'administration des affaires, au nom du jeune Edoüard & de Marguerite. Personne ne doutoit que les deux Royaumes de la Grande Bretagne n'allassent être entiérement unis par le moyen de ce mariage, lorsque tout à coup, & lorsqu'on s'y attendoit le moins, on vit évanoüir cette esperance. Edoüard reçût une Lettre de l'Evêque de St. André, qui l'informoit que le bruit s'étoit répandu que la Reine Marguerite étoit morte, & que sur cette nouvelle, quelques Seigneurs Ecossois commençoient à se remuer, pour faire valoir les droits qu'ils prétendoient avoir à la Couronne. Ce Prélat le supplioit en même tems de s'avancer sur les frontieres, pour arrêter, par sa présence, les mouvemens que cette mort, si elle se trouvoit veritable, alloit causer dans le Royaume. Le bruit qui s'étoit repandu de la mort de la Reine ne se trouva que trop bien fondé. Cette Princesse, que le Roi son pere avoit promis d'envoyer en Angleterre, avant le mois d'Octobre, partit en effet de Norwege, & mourut dans une Isle où elle fut contrainte de relâcher.

Mort de Marguerite.

Dès que cette nouvelle se fut répanduë en Ecosse, elle y causa des mouvemens extraordinaires qui mirent ce Royaume dans le plus fâcheux état où il se fut jamais trouvé. Le dernier Roi qui avoit eu la précaution de faire jurer les Grands; qu'ils reconnoîtroient Marguerite de Norwege pour leur Reine, n'avoit pas pris celle de regler la Succession en cas que cette Princesse mourut sans enfans. On n'étoit donc pas peu embarassé pour le choix d'un Successeur. Cet embarras devenoit encore plus grand de jour en jour, à cause des factions qui se formoient des Prétendans à la Couronne. Jamais l'union entre les Grands n'auroit été plus necessaire; mais les interêts particuliers étouffant l'amour de la Patrie, chacun prenoit parti, selon qu'il se trou-

trouvoit engagé, ou par des liaisons de famille, ou par d'autres motifs, sans se mettre en peine, si le droit se trouvoit du côté où son inclination l'attachoit.

EDOUARD I.

Jean Baillol & Robert Brus Prétendant à la Couronne d'Ecosse.

Entre ceux qui prétendoient à la Couronne, Jean Baillol & Robert Brus partageoient à peu près les suffrages de tout le Royaume. Le premier possedoit de grands biens en France, dans la Province de Normandie. Le second avoit des domaines considerables en Angleterre: & tous deux étoient très-puissans en Ecosse, où leurs alliances leur donnoient un fort grand crédit. Pour bien comprendre les fondemens de leurs prétentions, il sera necessaire d'avoir devant les yeux la genealogie de la Famille Royale d'Ecosse, dont je vai donner une courte explication.

Genealogie de la famille Royale d'Ecosse.

David, Roi d'Ecosse, n'eut qu'un fils nommé Henri, qui étant mort avant lui, laissa trois fils, sçavoir, Macolm IV. qui occupa le trône après son Ayeul, & mourut sans enfans. Guillaume, qui fut le successeur de son frere-aîné, & David qui fut Comte de Huntington en Angleterre. La posterité de Guillaume se trouvant éteinte par la mort de Marguerite de Norwege, il falloit necessairement remonter à celle de David, Comte de Huntington, troisiéme fils du Prince Henri. David étoit mort sans enfans mâles; mais il avoit laissé trois filles; sçavoir, Marguerite qui avoit été mariée avec Alain de Gallway, Isabelle qui avoit épousé Robert Brus, & Ada femme de Jean Hastings, Seigneur Anglois. Marguerite, qui étoit l'aînée de ces trois sœurs, ne laissa que deux filles, Devergulde, que quelques-uns nomment Dornagille, & Marjorie. Devergulde épousa Jean Baillol, de qui elle eut un fils du même nom, qui étoit l'un des deux Prétendans à la Couronne. Marjorie, qui avoit été femme de Jean Cumin, étoit morte sans lignée. Isabelle, seconde fille de David eut de Robert Brus un fils, qui avoit nom Robert comme son pere, & qui étoit l'autre Prétendant. Ada troisiéme fille de David, avoit laissé un fils nommé Jean Hastings, qui prétendoit aussi à la Couronne. De peur d'embroüiller la matiére, je remets à parler en un autre endroit de ce troisiéme Prétendant, pour me borner ici aux deux principaux; sçavoir, Jean Baillol & Robert Brus, qui étoient proprement les seuls qui eussent droit de prétendre à la succession.

Fondemens des droits des principaux Prétendans.

Il faut présentement remarquer, qu'au tems de la mort de Marguerite de Norwege, les trois filles de David Comte de Huntington n'étoient plus en vie; mais Devergulde, fille de l'aînée, vivoit encore, & cedoit tous ses droits à Jean Baillol son fils, qui, comme descendu de l'aînée des filles de David, prétendoit devoir être préferé à tous les autres aspirans. D'un autre côté, Robert Brus, fils de la cadette, alleguoit pour soi-même, qu'il étoit plus prochain d'un degré que Baillol, puisqu'il étoit petit-fils de David, au lieu que son concurrent n'étoit que petit-fils de la fille-aînée du même Prince. On lui objectoit que Devergulde étant dans le même degré que lui, devoit recueillir la succession, puisqu'elle étoit fille de l'aînée des filles de David, au lieu qu'il n'étoit que fils de la cadette: mais il répondoit que dans un même degré, les mâles devoient être préferez aux femmes, & que c'étoit la Loi & la Coûtume constante de tous les Etats, sur quoi il alleguoit divers préjugez tirez des Histoires étrangeres. Voilà quel étoit le sujet de ce procès, qui ne pouvoit être jugé sans mécontenter la moitié du Royaume.

C'est

EDOUARD I.

Etats des affaires en Ecosse, selon les Ecossois Buchanan.

C'est ici qu'on commence à trouver de l'opposition, entre les Historiens Anglois & les Ecossois. Ceux-ci disent, que les choses se trouvoient dans un tel état, qu'il étoit impossible de trouver en Ecosse, des Juges impartiaux. Ils ajoûtent que quand même on auroit pû venir à bout d'en choisir de tels, il auroit été trop difficile d'executer leur sentence, à cause de l'égalité de credit & de puissance qui se trouvoit dans les deux partis. Baillol étoit Seigneur de la Province de Gallway, l'une des plus considerable du Royaume. Il se trouvoit encore appuyé par la famille des Cumins qui étoit très-puissante & très-accreditée. Robert Brus possedoit en Angleterre le Comté de Cleveland, & en Ecosse, ceux d'Anandal & de Gariock. Outre cela, par le moyen de Robert son fils, à qui sa femme avoit apporté en dot le Comté de Carrick, il se trouvoit allié aux plus puissantes familles d'Ecosse. Ainsi, continuent-ils, pour éviter une guerre civile qui ne pouvoit manquer de s'allumer, il fut convenu entre les deux Partis, qu'on remettroit le Jugement de cet important procès au Roi d'Angleterre. On croyoit pouvoir attendre toutes sortes de bons offices de sa part, tant à cause de la bonne intelligence qu'il y avoit depuis long-tems entre les deux Nations, qu'en reconnoissance du prompt consentement qu'on avoit donné au Mariage du Prince son fils, avec la derniere Reine. Il fut donc prié, disent-ils encore, de vouloir être le Juge de ce different, d'accorder son secours à celui qu'il jugeroit à propos de placer sur le trône. Ils ajoûtent qu'Edoüard accepta la médiation, & qu'il se rendit à Norham où il convoqua les Etats d'Ecosse, en protestant qu'il ne les assembloit pas comme Souverain, mais comme un ami, qui les prioit de se rendre auprès de l'Arbitre qu'ils avoient eux-mêmes choisi.

Edoüard est choisi pour Arbitre.

Il convoque les Etats d'Ecosse à Norham.

Mais c'est un fait dont les Anglois ne demeurent pas d'accord. Ils soutiennent qu'Edoüard assembla les Etats d'Ecosse à Norham, non comme ami & arbitre, mais en vertu du droit de Souveraineté, qu'il avoit sur l'Ecosse. Ils ajoûtent que la simple consideration de la situation de Norham, qui est une Ville d'Angleterre, fait voir assez manifestement, qu'Edoüard exerça un Acte de Souveraineté, en convoquant les Etats d'Ecosse dans son propre Royaume. Les Ecossois répondent que cette preuve ne peut avoir lieu, puisqu'en cette même occasion Edoüard leur accorda des Lettres Patentes qui la détruisent entiérement. Voici comment ce Prince s'exprimoit dans ces Lettres : *Qu'il n'entendoit pas que la venuë des Ecossois en deçà de la Tvveede pût leur porter du préjudice, ni qu'à l'avenir, pour quelque affaire que ce pût être, ils fussent tenus de venir traiter avec lui au-deçà de cette riviére.* Une déclaration si expresse, qui semble prouver que ce Prince ne prétendoit point avoir la Souveraineté de l'Ecosse, ne prouve en effet que sa politique, ou sa dissimulation, puisqu'il est certain que dès ce tems-là, il avoit intention d'établir ce droit de Souveraineté. Aussi, dès qu'il fut une fois établi, traita-t-il ces Lettres Patentes, de pure *concession*, qui pouvoit être revoquée, & qui le fut effectivement. Dans les vûës que ce Monarque avoit, de faire reconnoître sa Souveraineté par les Etats d'Ecosse, ainsi qu'on le verra dans la suite, il n'étoit pas à propos d'alarmer les Ecossois par une Acte d'autorité absoluë, avant que les Etats fussent assemblez. Une pareille démarche auroit pû leur faire prendre des mesures contraires à ses desseins. Il étoit bien plus naturel & plus utile pour lui, d'assembler premiérement les Etats, afin

de

de les amener par degrez à la reconnoiſſance qu'il vouloit exiger d'eux. Ainſi, vraiſemblablement, quand il convoqua les Etats à Norham, il employa des expreſſions équivoques & bien ménagées, propres à cacher ſon intention. Il n'avoit pas alors intérêt de la découvrir, quoiqu'il eût deſſein de ſe ſervir de cette même Convocation, pour ajoûter une nouvelle force à ſes droits. EDOUARD I.

Buchanan prétend qu'immédiatement après la mort de la jeune Reine, Edoüard forma le projet de ſe rendre Maître de l'Ecoſſe. Peut-être va-t-il trop loin. Il y a beaucoup plus d'apparence que les premiéres vûës de ce Prince n'alloient qu'à ſe faire reconnoître Souverain de ce Royaume, ſoit qu'il crût que cela lui étoit dû, ſoit qu'il voulût profiter de l'occaſion favorable qui ſe préſentoit de bien établir ce droit prétendu. Pour mieux réüſſir dans ce deſſein, continuë le même Hiſtorien, il engagea huit autres perſonnes, outre les deux déjà nommées, à demander la Couronne. Son deſſein étoit, ſelon cet Hiſtorien, d'embarraſſer tellement cette affaire, que les deux principaux Prétendans pûſſent s'apercevoir qu'il ne manqueroit pas de moyens, pour rendre leurs droits douteux, s'ils ne ſe rendoient ſouples à ſes volontez.

Après ces obſervations qui ne ſont pas inutiles pour la ſuite, il eſt tems de venir au Jugement de ce fameux procès. Mais auparavant, il eſt néceſſaire de remarquer que cette affaire en contient deux réellement diſtinctes l'une de l'autre; ſçavoir le droit de ſucceſſion à la Couronne d'Ecoſſe, & le droit de Souveraineté ſur ce même Royaume, prétendu par Edoüard. Celle-là paroît d'abord la plus importante, & celle-ci ne ſemble qu'une queſtion incidente, qui prenoit ſon origine de la premiére. Mais on verra qu'elle devint la principale, par les funeſtes ſuites qu'elle eut; c'eſt pourquoi on ne doit pas trouver étrange que je m'y arrête pour l'éclaircir. On doit encore remarquer, que le détail qui va être rapporté, eſt tiré d'un Journal ou Procès verbal inſéré dans le Recueïl des Actes Publics, fait par *Maître Jean de Cadam*, l'un des Clercs, ou Notaires d'Edoüard. Cette obſervation doit engager à lire, avec quelque précaution; ce qui paroît y être trop avantageux au Roi d'Angleterre, par rapport à ſes prétentions ſur la Souveraineté d'Ecoſſe. Extrait d'un procès verbal fait par ordre d'Edoüard.

Les Etats d'Ecoſſe s'étant aſſemblez à Norham, le 10. de Mai 1291. *Roger Brabanzon* Grand Juſticier d'Angleterre en fit l'overture, parlant par ordre & au nom du Roi ſon Maître, qui étoit préſent. Il dit que le Roi d'Angleterre, conſidérant l'état incertain où le Royaume d'Ecoſſe ſe trouvoit, avoit requis les Etats de s'aſſembler en ce lieu, pour leur expoſer certaines choſes tendant à conſerver la paix & la tranquillité du Royaume : Que ſon intention n'étoit pas de rien uſurper ſur perſonne, d'empêcher le cours de la Juſtice, ou de diminuer les droits & les libertez du Peuple d'Ecoſſe; mais, que comme Seigneur Souverain de l'Ecoſſe, il venoit rendre Juſtice à chacun : Qu'afin que cela ſe pût faire avec plus de facilité, quoique ce qu'il prétendoit ne pût lui être juſtement diſputé, il requeroit les Etats, par ſurabondance de droit, de le reconnoître pour Souverain, & Seigneur direct de l'Ecoſſe : Qu'enſuite, il ſe ſerviroit de leurs conſeils, pour faire ce que la Juſtice & la raiſon demanderoient. Cette propoſition ayant extrémement ſurpris les Etats, ils demandérent un délai pour conſulter les Prélats & les Barons abſens, afin qu'ils puſſent donner une réponſe uniforme dans une affaire de cette importance. Edoüard fit paroître, à ſon tour, quelque étonnement de

1291. Edoüard propoſe aux Etats d'Ecoſſe de le reconnoître pour leur Souverain. *Act. Publ. T. II. p.* 540. *Inſtrumentum Publicum.*

EDOUARD I. 1291.

ce que les Etats demandoient du tems pour répondre. Il dit, qu'il avoit lieu de croire qu'ils étoient venus préparez pour cette matiére, puisqu'ils n'avoient pas ignoré son intention, c'est pourquoi il ne leur donnoit que le reste du jour, pour délibérer sur sa demande. Le lendemain les Etats ayant insisté sur la demande du jour précédent, le Roi leur accorda un délai de trois semaines, à compter depuis le 10. de Mai. Pendant ce tems-là, ils devoient préparer tout ce qu'ils avoient à dire contre les prétentions & tous les Actes & Documens par lesquels ils pouvoient prétendre infirmer sa demande.

Les Etats ne répondent rien.

Quoique, selon le tems marqué par le Roi, la prochaine Assemblée se dût tenir le 1. Juin, je ne trouve pourtant, dans le Journal qui me sert de guide, que celle du 2. du même mois. L'Evêque de Bath & Wels porta la parole pour le Roi, & recita d'abord ce qui s'étoit fait dans les deux Assemblées précédentes. Ensuite, il ajoûta, que les trois semaines que le Roi avoit accordées aux Etats, étant expirées, sans qu'ils eussent rien produit, ni allégué, qui pût détruire son droit, son intention étoit d'agir en vertu de sa Souveraineté *reçonnue* sur le Royaume d'Ecosse; & en qualité de Souverain, rendre Justice aux Prétendans.

Considération sur le silence des Etats.

Arrêtons-nous ici un moment, pour faire une observation sur ce Sujet. Quelque bonne opinion qu'on puisse avoir de la bonne Foi d'Edoüard, & du Notaire qui a dressé le Verbal, d'où ce que je viens de rapporter est extrait, on ne peut s'empêcher de s'appercevoir, qu'il y a ici quelque chose de defectueux. Dans les deux précédentes Assemblées, Edoüard produit ses prétentions sur la Souveraineté de l'Eglise. Les Etats, bien loin de reconnoître sur le champ cette Souveraineté, demandent du tems pour consulter ensemble, sur un point délicat. Le Roi leur accorde trois semaines, & ce tems étant expiré, dans la prémiére séance dont le Journal fait mention, le Chancelier d'Angleterre commence à parler le premier, & dit: que les Etats n'ont rien produit ni allégué contre les prétentions du Roi. Ne semble-t-il pas, qu'il devoit commencer par interpeller les Etats de donner leur réponse, de laquelle le Journal devroit faire mention, soit en rapportant leurs objections ou leur aquiescement, ou du moins en exposant qu'ils n'avoient rien répondu; après quoi le discours du Chancelier viendroit à propos. Au lieu de cela, il commence par déclarer que les Etats n'ayant rien opposé à la prétention du Roi, ce Prince a résolu d'user de son droit. Cela conduit à faire soupçonner, ou que la Relation, de ce qui se passa ce jour-là est tronquée, ou que le jour précédent, il y avoit eu une autre Assemblée dans laquelle les Etats avoient produit leurs preuves, mais dont l'Auteur du Journal n'a pas jugé à propos de faire mention. En effet, il a été déjà remarqué, que, selon le délai fixé par le Roi, il devoit y avoir une Assemblée le 1. de Juin, au lieu que celle-ci n'est que du 2. Mais je ne donne ceci que pour une conjecture sur laquelle je ne prétends rien établir. La plus grande difficulté consiste en ce qu'après une déliberation de trois semaines, il est étonnant que les Etats d'Ecosse n'ayent rien trouvé à répondre ou à opposer aux prétentions d'Edoüard. Il est certain que jusqu'alors, la Souveraineté de la Couronne d'Angleterre sur l'Ecosse n'avoit jamais été si généralement reconnuë, que la simple notorieté publique pût fermer la bouche aux Etats. Il n'en faut

point

point d'autre preuve que les conventions de Mariage que j'ai rapportées ci-devant, dans lesquelles les Ecossois avoient pris tant de précautions pour maintenir leur indépendance. En second lieu, le tems qu'ils prirent pour délibérer sur la demande du Roi, marque assez qu'ils n'étoient pas bien persuadez de leur sujettion à la Couronne d'Angletterre. Enfin, la précaution même qu'Edoüard prenoit d'exiger d'eux cette reconnoissance, témoignoit que la chose étoit pour le moins douteuse. On n'a pas accoutumé d'agir de cette maniére, quand on a un droit incontestable & généralement reconnu. S'il est donc vrai, que les Etats n'ayent rien répondu à la prétention du Roi, il faut croire, ou qu'ils furent intimidez, ou que les deux principaux Prétendans s'unirent ensemble, & caballérent parmi les Membres des Etats, pour les empêcher de combattre les prétentions du Roi d'Angleterre. Apparemment ils avoient peur d'arrêter le Jugement de l'affaire principale, par cet incident. Revenons à notre Journal.

EDOUARD I. 1291.

Le Grand Chancelier ayant parlé de la maniére que le Journal le rapporte, & prenant le droit de son Maître pour accordé, s'adressa premiérement à Robert Brus, & lui demanda, s'il vouloit reconnoître le Roi d'Angleterre, pour Souverain de l'Ecosse, & recevoir de lui, en cette qualité, la Justice qu'il demandoit. Le Journal ajoûte que Robert Brus répondit clairement & distinctement, qu'il reconnoissoit le Roi d'Angleterre pour Souverain Seigneur du Royaume d'Ecosse, & qu'il consentoit à recevoir de lui, en cette qualité, le Jugement que ce Prince trouveroit à propos de prononcer. La même question étant faite à *Florent* Comte de Hollande & à *Jean Hastings*, ils firent tous deux la même réponse. Après cela, *Patrick Dumbar*, Comte de la Marche, *Guillaume Ross*, *Gautier de Huntercumbe*, *Guillaume Vesci*, par Procureur, *Robert de Pinkenny*, & *Nicolas de Soules*, se présentérent, & démandérent d'être reçûs séparément, à prouver, que la Couronne d'Ecosse leur étoit dévoluë, par droit de succession. On leur fit la même demande qu'aux trois premiers, touchant les droits d'Edoüard, à quoi ayant répondu de même, leur Requête fut reçûë. *Jean Baillol* étant absent, son Ecuyer se présenta; & après avoir allégué quelque raison pour excuser l'absence de son Maître, il demanda pour lui qu'il pût être oüi le lendemain, ce qui lui fut accordé.

Edoüard se fait reconnoître pour Souverain de l'Ecosse par tous les Prétendans.

Le jour suivant, après que le Chancelier eut fait une recapitulation de tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors, Baillol, qui étoit présent, fut interrogé de la même maniére que les autres Prétendans, & fit une semblable réponse. Ensuite, le Chancelier fit tout haut cette Protestation au nom du Roi: *Qu'encore que le Roi d'Angleterre agît en cette occasion, comme Souverain Seigneur de l'Ecosse, il ne prétendoit pas par-là se desister du droit héréditaire qu'il pouvoit avoir à la Couronne de ce Royaume, ni s'exclurre soi-même quant à la propriété. Qu'il se réservoit expressément la liberté de poursuivre ses droits, ainsi que les autres Prétendans, de la maniére, & dans le tems qu'il trouveroit à propos.* Dès que le Chancelier eut achevé de parler, le Roi répéta mot à mot, la même protestation de sa propre bouche. Ensuite *Jean Cumin*, Seigneur de Badenough, se leva, & demanda d'être reçû à prouver le légitime droit qu'il avoit sur la Couronne. Sa demande lui fut accordée, après que, comme les autres Prétendans, il eut reconnu la Souveraineté du Roi d'Angleterre. Ce qui regardoit Edoüard étant ainsi établi, les Prétendans dressérent un Ecrit par lequel ils le recon-

Protestation d'Edoüard.

Reconnoissance autentique des Prétendans.

EDOUARD I. 1291.

reconnoiſſoient pour Souverain Seigneur de l'Ecoſſe. Cet Ecrit fut ſigné de tous, & particuliérement de Robert Brus & de Jean Baillol, & ſcellé de leurs cachets. Quant au ſilence des Etats ſur ce même Sujet, Edoüard, ſans s'en embarraſſer davantage, le prit pour un conſentement, & ſe mit en poſſeſſion de la Souveraineté.

Edoüard demande d'être mis en poſſeſſion du Royaume.

Les Prétendans y conſentent.

Ce pas étant fait, le Roi en fit un autre plus avant. Il repréſenta aux Prétendans, qu'il ſeroit inutile de donner un Jugement, pour adjuger la Couronne à l'un d'entre eux, s'il n'étoit pas en ſon pouvoir de le faire exécuter. Sur ce fondement, il demanda qu'on le mît en poſſeſſion du Royaume, afin qu'il pût le livrer à celui qui ſeroit déclaré Roi. Cela lui fut accordé par les Prétendans, qui paſſérent un Acte conforme à ſon déſir, comme ſi leurs ſimples prétentions à la Couronne leur euſſent acquis le droit de pouvoir diſpoſer du Royaume à leur volonté. Dans cet Acte, ils reconnoiſſoient le Roi d'Angleterre pour Souverain Seigneur de l'Ecoſſe, & en cette qualité, pour Juge du procès touchant la Succeſſion. Ils promettoient de tenir pour bon & valable le Jugement qu'il prononceroit. Ils conſentoient qu'il fût mis en poſſeſſion de toutes les Places, & de tout le Royaume, pour le remettre à celui à qui il ſeroit adjugé. Ils ajoûtoient pourtant cette condition, qu'il s'obligeroit à le reſtituer, deux mois après le Jugement prononcé, au même Etat qu'il l'auroit reçû, ſans l'hommage que le nouveau Roi ſeroit obligé de lui rendre.

Tout ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors en faveur d'Edoüard, n'étoit que des Actes émanez de quelques particuliers, mais entre ceux-ci ſe trouvoient Brus & Baillol, dont les Partis partageoient toute l'Ecoſſe, & par conſéquent leur approbation entraînoit celle de tout le Royaume. Dans ce tems d'Anarchie, les Regens n'avoient pas beaucoup d'autorité, & n'oſoient même rien faire, qui pût déſobliger le Roi, ou les deux principaux Compétiteurs, dont l'un devoit devenir leur Maître. Quant aux Etats, depuis qu'Edoüard ſe fut aperçû qu'ils étoient peu diſpoſez à favoriſer ſes prétentions, il ne les conſultoit plus. Comme ils étoient aſſemblez hors de l'Ecoſſe, & ſous la main du Roi, ils n'avoient pas la liberté de prendre les meſures qu'ils auroient voulu. Ainſi le Roi ne trouva preſque point d'oppoſition de la part des Gouverneurs des Places, quand il voulut ſe mettre en poſſeſſion du Royaume. *Guillaume de Unfreville*, qui commandoit dans les Châteaux de *Dundée* & de *Forfar*, fut le ſeul qui fit quelque réſiſtance. Il regardoit l'Acte dont on vient de parler, comme très-irrégulier, & ne pouvoit ſe réſoudre, ſur une pareille garentie, à livrer des Places qui ne lui avoient été confiées ni par le Roi d'Angleterre, ni par les Prétendans. Il fallut que les Prétendans, les Régens, & le Roi même, s'obligeaſſent par un Acte exprès, à l'indemniſer, en cas qu'il vînt un jour à être recherché pour ce Sujet.

Quelle que fut la prétention d'Edoüard, il eſt certain que la Souveraineté de la Couronne d'Angleterre n'avoit jamais été bien reconnuë en Ecoſſe. Ainſi les Ecoſſois en général ne pouvoient regarder les démarches des Prétendans, & des Regens mêmes, que comme une manifeſte prévarication. Cependant, il étoit bien difficile de faire autrement. Tous les Grands étoient gagnez ou par les promeſſes d'Edoüard, ou intimidez par ſes menaces. Les troupes qu'il avoit fait marcher à Norham, ſous prétexte de garder les Etats d'Ecoſſe, ne contribuoient pas peu à inſpirer de la terreur. Ainſi l'on étoit

obligé

obligé de faire à-peu-près tout ce qu'il vouloit. Il étoit pourtant nécessaire que les Régens donnassent quelque satisfaction au Peuple, en lui faisant voir qu'ils avoient soin de ses intérêts. Ce fut dans cette vûë, qu'ils demandérent à Edoüard des Lettres Patentes pour déclarer que le Jugement du procès entre les Prétendans seroit rendu dans le Royaume d'Ecosse. Edoüard regardant cette démarche comme une espéce d'approbation de sa Souveraineté, parce que la demande avoit été conçuë d'une maniére à ne le pas choquer, n'eut pas beaucoup de peine à condescendre à leur très-humble Requête, & leur fit expédier les Lettres qu'ils désiroient. EDOUARD I. 1291. Concession d'Edoüard.

L'affaire de la Souveraineté étant terminée de la maniére qu'on vient de le voir, quoique sans l'intervention des Etats, il fut question d'examiner les droits de ceux qui demandoient la Couronne, afin que le Roi pût connoître le fondement de leurs prétentions. Pour cet effet, il fut convenu entr'eux que Baillol & Cumin, tant pour eux-mêmes, que pour tous les Prétendans, nommeroient quarante personnes, & que tout de même Robert Brus en nommeroit quarante autres pour examiner les raisons des Compétiteurs. De plus, qu'à ces quatre-vingts, le Roi en pourroit ajoûter vingt-quatre, plus ou moins & que ces Commissaires, après avoir tout mûrement examiné, en feroient leur rapport au Roi. On vient à l'examen du procès touchant la Couronne.

Dans la séance du 5. de Juin, on ne fit autre chose, que de donner les noms des Examinateurs qui avoient été choisis.

Le jour suivant, le Roi ordonna aux Examinateurs de régler le tems & le lieu où ils devoient s'assembler pour travailler à l'examen. Tous convinrent de *Barvvik* ville d'Ecosse, située sur la Twede, pour le lieu. Mais comme ils ne purent s'accorder à l'égard du tems, le Roi fixa le 2. d'Août de cette même année. On convient que le procès sera jugé à Barvvick le 1. d'Août.

Il y eut encore à Norham une autre Assemblée dans laquelle les Régens d'Ecosse remirent au Roi leurs Patentes, & les Gouverneurs des Places, leurs Commissions, pour en disposer à sa volonté. Edoüard les reçût & les leur rendit ensuite, avec les changemens nécessaires pour qu'il parût qu'ils tenoient leurs emplois de lui. Le même jour, il nomma l'Evêque de Cathness pour Grand Chancelier d'Ecosse, & lui associa *Gautier de Hamondesham* Anglois, l'un de ses Clercs. Les Régens & les Gouverneurs des Places remettent leurs Commissions à Edoüard, qui les leur rend.

Le 12. de Juin, Edoüard fit expedier des ordres à tous ceux qui possédoient des Charges dans le Royaume d'Ecosse, de venir lui prêter serment de fidélité, ce qui fut fait le même jour, par ceux qui se trouvoient présens. Les Prétendans lui prêtérent aussi le même serment, après quoi l'on se sépara, en attendant le tems marqué pour l'Assemblée qui devoit se tenir à Barwick. Il se fait prêter serment de fidélité.

Quoique ce tems fût encore assez éloigné, Edoüard s'y rendit bien-tôt après, & dès le 3. de Juillet, il fit la protestation suivante: *Qu'encore qu'il eut accordé ci-devant que l'affaire de la Succession seroit jugée dans le Royaume d'Ecosse, il ne prétendoit pas s'astreindre à la même condescendance, si le même cas arrivoit une autre fois, ni en aucune autre occasion.* Apparemment l'Assemblée devant laquelle il fit cette Protestation, n'étoit ni complette ni autorisée pour la recevoir, puisque les Examinateurs ne devoient se trouver à Barwick, que le 3. d'Août, c'est-à-dire un mois après. Il fait une Protestation.

Ce jour-là étant venu, les Commissaires Examinateurs s'assemblerent à Les Préten-

EDOUARD I. 1291. dans préfentent leurs Requêtes.

Barwick en préfence du Roi, & reçûrent les Requêtes des Prétendans, dans l'ordre qui fuit: mais parce que ces Requêtes, qui contenoient les fondemens de leurs prétentions, étoient appuyées fur la Genealogie de la famille Royale d'Ecoffe, il eft neceffaire d'avoir devant les yeux cette Genealogie, quoique fuppofée, fans quoi il feroit difficile de comprendre leurs raifons.

Florent, Comte de Hollande, expofoit qu'il étoit defcendu d'Ada, fille du Prince Henri, & fœur des Rois Macolm IV. & Guillaume.

Patrick Dumbar, Comte de la Marche, fondoit fes prétentions fur ce qu'il defcendoit d'Ilda, fille du Roi Guillaume, & fœur d'Alexandre II.

Guillaume Vefci difoit qu'il étoit iffu de Marguerite, fille du Roi Guillaume.

Robert de Pinkeny foutenoit, qu'il venoit de Marguerite, fille du Prince Henri, & fœur des Rois Macolm & Guillaume.

Nicolas de Soules difoit, qu'étant petit-fils d'Alexandre II. par Marguerite, feconde fille de ce Roi, & la pofterité de Marguerite, fœur-aînée de fa mere, étant éteinte, la Couronne lui étoit dévoluë, comme au plus prochain Héritier.

Patrick Galithly appuyoit fa demande fur ce qu'il étoit petit-fils du Roi Guillaume, par Henri, fils du même Roi. Apparemment Henri, pere de Patrick étoit bâtard, puifque s'il eût été legitime, le droit de fon fils auroit été indifputable.

Roger de Mandeville prétendoit à la Couronne, comme fils d'Alfrique, fille du Roi Guillaume.

Jean Haftings foutenoit que le Royaume d'Ecoffe étant divifible, devoit être partagé entre les defcendans des trois filles de David, Comte de Huntington, dont la plus jeune étoit fa mere.

Robert de Roff fe difoit iffu d'Ifabelle, fille-aînée du Roi Guillaume, & fœur d'Alexandre II.

Jean Cumin tiroit fon droit de plus haut; fçavoir, de Donald, qui avoit été autrefois Roi d'Ecoffe.

Jean Baillol expofoit, qu'il étoit fils de Devergulde, fille-aînée de Marguerite, la plus âgée des filles de David Comte de Huntington; & que toute la pofterité du Roi Guillaume étant éteinte, il fe trouvoit le plus prochain Heritier de la derniere Reine. Il faut remarquer qu'il pofoit en fait dans fa Requête, que Marguerite & Ifabelle, filles-aînées d'Allexandre II. étoient mortes fans pofterité, quoique Nicolas de Soules fe dit fils de la premiére. Après cela, paffant fous filence, Henri, Ifabelle, Ilda, Marguerite, & Alfrique, enfans du Roi Guillaume, defquels Galithly, Roff, Dumbar, Vefci, & Mandeville fe difoient defcendus, il reprenoit la branche de David, frere cadet du Roi Guillaume. Ce filence donne lieu de préfumer, ou que ces premiers Prétendans avoient expofé à faux leurs Genealogies, ou que ceux dont ils fe difoient defcendus, étoient bâtards, fans quoi leurs defcendans auroient eu plus de droit à la Couronne que ceux de David. Auffi verrons-nous dans la fuite, qu'on ne fit aucun cas de leurs prétentions. On peut encore obferver, que ceci favorife ce qu'a dit Buchanan, qu'Edoüard engagea huit Prétendans, outre Baillol & Brus, à demander la Couronne, afin d'embar-

barrasser l'affaire. En effet, il est facile de voir que de tous ceux qui viennent d'être nommez, Baillol excepté, il n'y en avoit pas un seul qui eût le moindre droit à la Succession, supposant, comme il y a beaucoup d'apparence, qu'ils étoient issus des bâtards, & que Nicolas de Soules n'avoit pas bien exposé sa Genealogie.

Robert Brus alleguoit, qu'il étoit plus prochain d'un degré que Baillol, puisqu'il étoit petit-fils de David, au lieu que son concurrent n'étoit que petit-fils de sa fille. Qu'à la verité Devergulde étoit dans un même degré que lui; mais qu'elle ne pouvoit pas prétendre à la Couronne, parce que la coûtume vouloit qu'on préferât les hommes aux femmes, dans un même degré de consanguinité. Pour fortifier encore son droit, il ajoûtoit qu'Alexandre II. l'avoit déclaré son Heritier, en cas qu'il mourût sans enfans, & il offroit de le prouver par des temoins qui étoient encore en vie. De plus, il soutenoit qu'Alexandre III. l'avoit toûjours regardé comme son Successeur présomptif, & qu'il s'en étoit expliqué avec ceux qui l'approchoient de plus près.

Toutes ses Requêtes ayant été luës, & le Roi, dit le Journal, voulant donner aux Commissaires le tems de les examiner, marqua le second jour de Juin de l'année suivante 1292. pour tenir une autre assemblée, où les Prétendans pourroient plus amplement déduire leurs raisons.

Je me servirai moi-même de cet intervalle, pour examiner aussi briévement qu'il sera possible, les fondemens sur lesquels Edoüard appuyoit son droit de Souveraineté à l'égard de l'Ecosse. On les trouve fort au long, dans un Memoire que ce Prince fit dresser sur ce sujet : & parce que cet écrit est souvent allegué par les Auteurs Anglois, comme contenant les preuves justificatives du droit de Souveraineté que l'Angleterre à eu de tout tems sur l'Ecosse, il ne sera pas inutile d'en donner ici un abregé, afin qu'on puisse s'instruire parfaitement sur cette matiere.

Preuves alleguées par EDOUARD I. *pour établir le* DROIT DE SOUVERAINETE' *des* ROIS D'ANGLETERRE *sur l'*ECOSSE.

L'An 901. Edoüard l'ancien, Roi d'Angleterre, soumit à sa domination les Rois des Ecossois, des Humbres, & des Gallois. Cela se trouve dans les Histoires de Marianus Scotus, de Roger de Hoveden, & de Guillaume de Malmesburi.

L'an 921. le Roi d'Ecosse, Reginald, Roi des Danois, les Anglois qui habitoient le Northumberland, le Roi de Galles, & ses Sujets, choisirent Edoüard l'Ancien pour leur pere & Seigneur, & firent une étroite alliance avec lui. *Marianus Scotus, Roger de Hoveden.*

L'an 924. le même Edoüard regnoit sur tous les habitans de la Grande Bretagne, Anglois, Ecossois, Cumbres, Danois & Bretons. *Mar. Scotus, Rog. de Hoveden.*

L'an 926. le Roi Adelstan, fils d'Edoüard, vainquit Constantin, Roi d'Ecosse, avec le Roi de Wentes, & les contraignit de prendre la fuite. Après cette

EDOUARD I. cette Victoire, ils lui prêterent ſerment, & conclurent une avec lui à Elnoth le 4. de Juillet. *Mar. Scotus, Rog. de Hoveden.*

On trouve dans les Hiſtoires de Guillaume de Malmeſburi, de Raoul de Dicet, & de Henri de Huntington, qu'Adelſtan contraignit Conſtantin, Roi d'Ecoſſe, de quitter ſa Couronne, & qu'enſuite il lui permit de la reprendre, à condition qu'il la tiendroit ſous la dépendance des Rois d'Angleterre, diſant qu'il étoit plus glorieux de faire des Rois, que d'être Roi.

En 934. le même Adelſtan vainquit Conſtantin qui s'étoit revolté, & ravagea l'Ecoſſe juſqu'à Dunferd. Le même Conſtantin lui donna ſon fils en ôtage, avec de grands preſens, & ainſi ils firent la paix enſemble. *Mar. Scotus, Rog. de Hoveden, Henr. de Huntington, Ra. de Dicet.*

L'an 937. Eugéne, Roi de Cumberland, & Conſtantin, Roi d'Ecoſſe, allerent trouver Adelſtan à Dacor, & ſe remirent à ſa diſcretion. Adelſtan qui avoit ordonné à Conſtantin de faire baptiſer ſon fils, tint lui-même l'enfant ſur les fonts. *G. de Malmesburi.*

En 940. Adelſtan eut pour ſucceſſeur Edmond, qui regna quatre ans, ſans que les Ecoſſois ſe revoltaſſent pendant ſon régne.

En 947. Edred, frere & Succeſſeur d'Edmond, ayant vaincu les Northumbres, porta ſes armes en Ecoſſe. Les Ecoſſois ſaiſis de crainte ſe ſoumirent à lui ſans reſiſtance, & lui préterent le ſerment de fidelité qui lui étoit dû. Edred établit ſur les Ecoſſois un Roi nommé Edrick. *Mar. Scotus, G. de Malmesburi, Hen. de Huntington.*

L'an 955. Edwi fut Roi d'Angleterre après Edred, & regna quatre ans, ſans que pendant ſon Regne, il y eut aucune revolte de la part des Ecoſſois.

L'an 977. Edgar, Roi d'Angleterre, ayant aſſemblé à ſa Cour Keneth, Roi d'Ecoſſe, Macolm de Cumberland, & ſix autres Rois, les fit ſervir de Rameurs dans un batteau dont il tenoit lui-même le gouvernail. Il s'écria, dit-on, qu'enfin ſes Succeſſeurs pourroient ſe glorifier d'être veritablement Rois d'Angleterre, puiſqu'ils joüiſſoient d'une ſi grande prérogative.

Un autrefois le même Edgar ayant oüi dire que Keneth avoit mal parlé de lui, le fit venir à ſa Cour, & l'ayant mené à la Campagne, il lui préſenta deux épées, afin qu'il en choiſit une pour ſe battre avec lui. Keneth le refuſa; & s'étant jetté aux pieds d'Edgar, il lui demanda pardon, & l'obtint. *Mar. Scotus, R. de Hoveden, G. de Malmesburi, H. de Huntington, Ra. de Dicet.*

Pendant les regnes d'Edoüard le Martyr, d'Ethelred II. & d'Edmond côte de fer, il n'y eut point de revolte de la part des Ecoſſois.

Canut le Grand, à ſon retour de Rome, dans la 15. année de ſon Regne, ſubjugua, ſans peine, l'Ecoſſe qui s'étoit revoltée, & le Roi Macolm lui fut Sujet. Canut étoit Roi d'Angleterre, de Danemarc, de Norwege, & d'Ecoſſe. *Mar. Scotus, G. de Malmesburi, Henri de Huntingt. Ra. de Dicet.*

On ne trouve point que les Ecoſſois ſe ſoient revoltez, pendant les Regnes de Harald II. & de Hardi-Canut.

Sous le Regne d'Edoüard le Confeſſeur, Siward, Comte de Northumberland, vainquit Machiot, Roi d'Ecoſſe, & le tua. Enſuite par le commandement du Roi Edoüard, il mit Macolm, fils du Roi de Cumberland ſur le Trône d'Ecoſſe. *Les mêmes.*

On

On trouve aussi ces paroles dans l'Histoire de Guillaume de Malmesburi, *le Roi Edoüard donna le Royaume d'Ecosse à Macolm, fils du Roi de Cumberland, pour le tenir de la Couronne d'Angleterre.*

On ne voit rien dans l'Histoire touchant les Ecossois, pendant que Harald II. fut sur le Trône d'Angleterre.

Guillaume le Conquerant ayant marché en Ecosse, dans la 6e année de son regne, Macolm alla au-devant de lui jusqu'à Aberneth, où il lui fit hommage, ou devint son homme. *Chron. de S. Alban.*

On voit dans la même Chronique, que Guillaume s'en retourna en Angleterre, après avoir reçu l'hommage de Macolm, & quelques ôtages.

La 3e anné de Guillaume le Roux, Macolm s'étant revolté, & ayant ravagé le Northumberland, Guillaume, accompagné de Robert son frere, mena son armée en Ecosse, & fit la paix avec Macolm, à cette condition que Macolm lui obéïroit, comme il avoit obéï à Guillaume son Pere. *M. Scotus, Rog. de Hoveden.*

Henri de Huntington dit, que Macolm, saisi de crainte, devint homme du Roi Guillaume.

Le même Roi chassa Donald du Trône d'Ecosse, & y mit en sa place Edgar fils de Macolm. *Les mêmes.*

Edgar Roi d'Ecosse étant mort, Alexandre I. son frere lui succeda, par la permission de Henri I. Roi d'Angleterre. *Hen. de Huntington.*

Etienne Roi d'Angleterre ayant demandé l'hommage à David Roi d'Ecosse, & celui-ci l'ayant refusé, parce qu'il avoit fait serment à Mathilde, Henri son fils fit hommage au Roi Etienne. *M. Scotus, H. de Huntington, Rog. de Hoveden.*

Guillaume Roi d'Ecosse, David Comte de Huntington son frere, les Comtes & les Barons d'Ecosse, firent hommage à Henri II. Roi d'Angleterre, & lui prêterent serment de fidelité.

L'an 1174. Guillaume Roi d'Ecosse ravageant l'Angleterre, fut fait prisonnier & livré au Roi Henri II, qui le mit en liberté, à condition qu'il lui feroit hommage pour le Royaume d'Ecosse.

Comme il a été parlé ailleurs du Traité que ces deux Rois firent ensemble, il n'est pas necessaire de le repeter; il suffit de dire en deux mots, que Guillaume, pour obtenir sa liberté, fut contraint de s'engager à faire hommage-lige à Henri II. pour le Royaume d'Ecosse, & qu'il executa son engagement. C'est ici la meilleure piéce en faveur d'Edoüard, & aussi celle sur laquelle il insiste le plus dans cet écrit, entrant là-dessus dans un grand détail qui se reduit à ce qui vient d'être rapporté.

Sous le Regne de Richard on ne trouve point que les Ecossois se soient revoltez. Au contraire, Guillaume se rendit à Cantorberi, pour faire hommage à Richard.

Edoüard passe ici prudemment sous silence les Lettres Patentes de Richard I, par lesquelles il se départit de la Souveraineté sur le Royaume d'Ecosse.

Le même Guillaume vint rendre hommage au Roi Jean à Lincoln, & lui prêta serment de fidelité sur la croix de Hubert, Archevêque de Cantorberi. *Rog. de Hoveden.*

Le même Roi Jean voulut faire la guerre à Guillaume, parce que, sans lui en avoir demandé la permission, il avoit marié sa fille au Comte de Boulo-

EDOUARD I. gne. Cela se trouve dans les Chroniques du Monastére de Bridlington : on lit aussi dans celles de l'Abbaye de *Honywood*, que Guillaume donna ses deux filles en ôtage au Roi Jean.

Henri III. dans la 35e année de son Regne se rendit à Yorck, pour y faire le mariage de sa fille avec Alexandre, Roi d'Ecosse, & celui-ci y fit hommage au Roi d'Angleterre. La Tutelle du jeune Roi & la Regence du Royaume furent conferées à Robert Ross & à Jean Baillol, par l'avis des Grands des deux Royaumes. *Chron. de St. Alban.*

Pour fortifier toutes ces preuves, Edoüard ramassoit encore quelques passages extraits de diverses Chartres & de quelques Bulles des Papes, & d'un Livre intitulé, *La vie de S. Jean de Beverley*. Voici ce que c'est :

Dans une Chartre d'Edgar Roi d'Ecosse, accordée à l'Eglise de Durham, ce Prince reconnoit qu'il possède la Terre de Londoney, & tout le Royaume d'Ecosse, par le don de Guillaume Roi d'Angleterre son Seigneur.

Dans une autre Chartre Guillaume, Roi d'Ecosse, accorde à Jean Roi d'Angleterre son très-cher Seigneur, de pouvoir marier Alexandre son fils, Prince d'Ecosse, à qui il voudra. De plus, il promet au Roi Jean, que, quoiqu'il puisse arriver, lui & le Prince Alexandre son fils, garderont la foi à Henri fils de Jean, comme à leur Souverain Seigneur.

On trouve dans un Bref de Gregoire IX. que ce Pontife ordonna aux Barons d'Ecosse, de prendre le parti du Roi d'Angleterre, contre leur propre Prince, en cas que le dernier vînt à rompre le Traité qu'il avoit fait avec Henri II.

Le même Pape dans un autre Bref ordonnoit à l'Archevêque d'Yorck, & à l'Evêque de Carlisle, d'induire le Roi d'Ecosse à observer le Traité.

Dans un autre, addressé au Roi d'Ecosse, ce même Pontife lui disoit que, puisqu'il étoit homme-lige du Roi d'Angleterre, & qu'il lui avoit prêté serment de fidelité, il ne devoit rien attenter contre lui.

Le Pape Clement écrivant à Henri Roi d'Angleterre, en faveur de l'Evêque de S. André, chassé de son Siége par le Roi d'Ecosse, le requiert, entre autres choses, d'avertir ce Prince, de l'induire, & s'il est necessaire, de le forcer par la puissance qui lui a été accordée, à rétablir cet Evêque.

La preuve tirée de la Vie de S. Jean de Beverley, dont l'Auteur est inconnu, consiste dans ce Narré. Le Roi Adelstan marchant vers l'Ecosse pour y porter la guerre, trouva sur son chemin, des gens qui, ayant été aveugles & boiteux, venoient d'être gueris par l'intercession de S. Jean de Beverley. Cela lui fit prendre la resolution d'aller faire ses devotions dans l'Eglise où le corps de ce Saint reposoit. Après qu'il eut prié, il laissa son poignard sur l'Autel, pour gage de ce qu'il avoit promis au Saint, si son entreprise avoit un heureux succès. Ensuite, étant entré en Ecosse, S. Jean lui apparut & lui promit son secours : sur cette promesse Adelstan attaqua les Ecossois, & remporta sur eux une victoire signalée ; ensuite il soumit tout le Royaume d'Ecosse, & y sejourna trois ans. En s'en retournant en Angleterre, il rencontra un grand rocher sur son chemin, & pria Dieu par l'intercession de S. Jean de Beverley, de lui donner quelque signe, par lequel les Assistans pussent connoître, que les Ecossois étoient justement soumis aux Anglois, & que l'Ecosse subjuguée devoit à jamais payer tribut à ses Successeurs. Après cela tirant

tirant ſon épée il en frappa le rocher qui ceda, comme s'il eût été de beurre, & il y fit une ouverture d'une aûne de profondeur. Sur quoi l'Auteur ajoûte, que c'eſt un ſigne manifeſte que l'Ecoſſe a été ſubjuguée par les Anglois.

Edoüard ajoûtoit encore quelques autres témoignages, mais ſans en nommer les Auteurs, pour faire voir que les Seigneurs de Gallway avoient fait hommage au Roi d'Angleterre.

En 1185. *Roland*, Seigneur de Gallway, ſe ſoumit au Roi d'Angleterre, craignant, comme on le preſume, dit l'Auteur, la puiſſance de ce Monarque, qui s'avançoit avec une grande armée pour lui faire la guerre.

Henri II. Roi d'Angleterre, ayant reçu l'hommage d'Alain de Gallway, & de David frere du Roi Guillaume, s'en retourna dans ſes Etats.

L'an 22. de Henri II, *Gilbert*, fils de Fergus Seigneur de Gallway, ſe rendit avec le Roi d'Ecoſſe, en Angleterre, où il devint homme-lige de Henri le Pere, & lui prêta ſerment de fidélité. Enſuite, pour obtenir ſa bienveillance, il lui donna mille marcs d'argent, & Duncan ſon fils en ôtage.

Ce ſont là les preuves dont Edoüard ſe ſervoit pour juſtifier ſon droit de Souveraineté ſur le Royaume d'Ecoſſe. Comme il paſſe pour conſtant parmi pluſieurs Hiſtoriens Anglois, que ce Prince prouva inconteſtablement ſon droit par les anciennes Chroniques, j'ai cru que le Lecteur ne ſeroit pas fâché d'en pouvoir juger par ſoi-même, ſans être obligé de s'en rapporter aux Auteurs de l'un ou de l'autre parti. C'eſt auſſi ce qui m'a engagé à ne retrancher aucune de ces preuves, quoiqu'il y en ait quelques-unes qui ne ſont rien moins qu'évidentes.

Certainement, il y auroit lieu d'être ſurpris que les Etats d'Ecoſſe n'euſſent rien trouvé à repondre à ces preuves, dont la plûpart ſont extraordinairement foibles, pour ne pas dire tout-à-fait frivoles. Mais on doit conſiderer qu'ils étoient en Angleterre, intimidez par la preſence du Roi, & que Brus & Baillol, qui avoient un très-grand crédit, faiſoient tous leurs efforts pour empêcher les incidens qui auroient pû retarder le Jugement de la cauſe principale. Cependant, puiſqu'Edoüard appuyoit ſes prétentions ſur les preuves étalées dans ce Memoire, & que l'hommage qu'il exigea des Rois d'Ecoſſe, fut l'unique cauſe de la Guerre qui s'alluma dans la ſuite entre les deux Nations, il ne ſera pas inutile d'ajoûter ici quelques éclairciſſemens ſur cette matiere. Voici donc ce que les Ecoſſois auroient pû oppoſer à ces preuves, ſi de puiſſantes raiſons ne les euſſent engagez à garder le ſilence, & ce qu'ils oppoſerent en effet, dès qu'ils ſe trouverent dans de plus favorables conjonctures.

Premiérement, ils pouvoient dire, qu'il étoit neceſſaire de diſtinguer deux choſes qu'Edoüard affectoit de confondre dans cet Ecrit; ſçavoir, la ſuperiorité des forces des Rois d'Angleterre, & les avantages qu'ils avoient ſouvent remportez ſur les Ecoſſois, d'avec l'aveu prétendu fait par les Rois d'Ecoſſe, qu'ils tenoient leur Couronne des Rois d'Angleterre. C'étoit de la ſeconde choſe qu'il s'agiſſoit dans le differend en queſtion, & néanmoins c'eſt ſur la premiere, que portent la plûpart des preuves alleguées dans le Memoire.

2. Il ne s'agiſſoit pas de prouver en general, que les Rois d'Ecoſſe avoient été ſouvent contraints de faire des Traitez deſavantageux, & qu'ils avoient

EDOUARD I. prêté des ſermens relatifs à ces Traitez : il falloit produire les Actes mêmes, & faire voir qu'ils contenoient effectivement la reconnoiſſance de la Souveraineté des Rois d'Angleterre ſur l'Ecoſſe. Il étoit encore neceſſaire de juſtifier la continuation de cette reconnoiſſance par les hommages que les Rois d'Ecoſſe devoient avoir rendu à tous les renouvellemens des Regnes de l'un & de l'autre Royaume, ſelon la coûtume conſtante pratiquée par les Vaſſaux, depuis pluſieurs ſiécles. Mais c'eſt-ce qu'Edoüard ne faiſoit pas.

3. Lorſqu'Edgar Roi d'Ecoſſe reconnoiſſoit dans ſa Chartre, accordée à l'Egliſe de Durham, qu'il tenoit ſon Royaume de Guillaume le Roux, cette reconnoiſſance n'emportoit pas en aveu que la Couronne d'Ecoſſe dépendît de celle d'Angleterre. C'étoit une ſimple déclaration, que c'étoit par l'aſſiſtance de ce Prince, qu'il étoit monté ſur le Trône d'Ecoſſe, dont un Uſurpateur s'étoit emparé, ainſi qu'il paroit par l'Hiſtoire.

4. Cette même Chartre qui fait une des principales preuves d'Edoüard, eſt impugnée de faux par les Auteurs Ecoſſois, & combattuë par des raiſons de Chronologie ſi fortes, qu'on ne peut gueres s'empêcher d'y acquieſcer.

Andersons Eſſai, &c p. 36.

5. A l'égard de ce qui ſe paſſa entre Henri II. & Guillaume Roi d'Ecoſſe, il eſt vrai que celui-ci rendit un hommage-lige pour tout ſon Royaume. Mais il n'eſt pas moins certain, que ce fut en conſequence d'un Traité, où cet hommage avoit été expreſſément ſtipulé, pour procurer la liberté au Roi priſonnier. Cela même fait voir qu'il n'y étoit point ſujet auparavant, puiſqu'il fut neceſſaire de l'y engager par un Traité. C'eſt à quoi on n'auroit jamais penſé, à moins que la guerre n'eût été entrepriſe pour raiſon de cet hommage, ce qui n'eſt pas. D'ailleurs, ce même hommage, qui n'étoit qu'une ſuite de la priſon de Guillaume, ne fut pas continué par ſes Succeſſeurs, puiſque Richard, fils de Henri, s'en départit à pur & à plein, ainſi qu'on l'a vû dans le regne de ce Prince.

6. Pour ce qui regarde les autres preuves qui ſont beaucoup moins fortes, non ſeulement elles ſont tirées de quelques Auteurs Anglois, ou Sujets d'Angleterre, dont la plûpart ſont fondées ſur des expreſſions vagues, qui n'ont pas néceſſairement le ſens qu'Edoüard pretendoit leur donner.

7. Edoüard n'avoit-il point d'autres preuves à produire que des temoignages de quelques Hiſtoriens partiaux ? Pourquoi ne produiſoit-il pas les hommages rendus par les anciens Rois d'Ecoſſe, comme il faiſoit voir celui que Guillaume avoit rendu à Henri ? S'il n'avoit été queſtion que de prouver l'hommage pour le Comté de Huntington, il n'auroit pas été obligé d'aller foüiller chez les Hiſtoriens ; il en auroit trouvé les preuves dans ſes propres Archives. D'où vient donc qu'il avoit été plus difficile de conſerver les hommages rendus pour le Royaume d'Ecoſſe ? Si le Roi de France n'avoit pû juſtifier ſa Souveraineté ſur la Guyenne, & ſur le Comté de Ponthieu, que par des paſſages tirez des Auteurs François, il y a lieu de douter, qu'Edoüard eût voulu s'aſſujettir à lui rendre hommage pour ces deux Provinces.

8. Les Ecoſſois pouvoient alleguer, que lorſque Henri III. demanda du ſecours au Roi d'Ecoſſe contre le Comte de Leiceſter, il reconnut en termes exprès, que ce ſecours lui étoit donné par amitié, & nullement par devoir.

9. Le même Henri ayant voulu exiger d'Alexandre III. ſon Gendre, l'hom-

l'hommage pour le Royaume d'Ecosse, celui-ci le refusa, & ne voulut le rendre que pour les Terres qu'il possedoit en Angleterre. EDOUARD I.

10. Edoüard lui-même ayant souhaité que le même Alexandre III. son Beau-frere assistât à son Couronnement, lui donna des Lettres Patentes par lesquelles il reconnoissoit, que la presence de ce Prince n'étoit pas de devoir, & qu'il n'avoit assisté à cette ceremonie que par amitié, & pour lui faire honneur, sans y être en aucune maniere obligé.

11. Quand le même Alexandre rendit son hommage à Edoüard, il fit une protestation authentique, qu'il n'entendoit pas que cet hommage fût pour le Royaume d'Ecosse, mais seulement pour les Terres qu'il possedoit en Angleterre & son hommage fut reçu avec cette restriction.

12. Les Ecossois pouvoient dire encore, que l'hommage fait pour des Terres situées en Angleterre, bien que rendu par un Roi d'Ecosse, n'avoit aucune relation au Royaume d'Ecosse. Ainsi les Rois d'Angleterre, en rendant hommage aux Rois de France, ne prétendoient pas rendre le Royaume d'Angleterre dépendant de la Couronne de France, mais reconnoître seulement la dépendance des Terres qu'ils possedoient dans ce Royaume.

13. Enfin, on rendoit souvent hommage pour des pensions, comme les Comtes de Flandres le rendoient aux Rois d'Angleterre par cette même raison, & comme le Comte de Savoye en faisoit une semblable aux mêmes Rois, pour une pension de deux cens marcs. Ainsi faire voir simplement que les Rois d'Ecosse avoient fait hommage aux Rois d'Angleterre, ce n'étoit pas prouver le point en question. Il falloit justifier que ces hommages étoient pour le Royaume d'Ecosse, ou par des Lettres Patentes des Rois d'Ecosse mêmes, ou par les instrumens des hommages attestez par de bons témoins, comme on le pratique ordinairement. Mais Edoüard ne produisit aucun Acte que celui de Guillaume; hommage forcé, dont le Roi Richard s'étoit départi.

Quant aux passages extraits des Bulles des Papes, ils ne pouvoient former aucune preuve, puisque les Ecossois ne nioient pas que leurs Rois fussent Vassaux de l'Angleterre, pour le Comté de Huntington, & pour quelques autres terres situées sur les frontieres. Mais ils nioient qu'ils le fussent pour le Royaume d'Ecosse, ce que les Bulles ne disoient pas.

Je ne dis rien de l'Extrait tiré de la Vie de S. Jean de Beverley, puisqu'il y a lieu de douter, qu'Edoüard voulut serieusement tirer une preuve d'un miracle si peu averé, ou, pour mieux dire, si ridicule, & d'une Histoire dont l'Auteur est inconnu.

Au reste, les reponses qu'on vient de lire, ne sont pas des argumens que je prête aux Ecossois; la plûpart sont les mêmes que Boniface VIII. employa dans un Bref adressé à Edoüard, pour le dissuader de rien entreprendre contre l'Ecosse, ainsi qu'on le verra dans la suite. Revenons presentement au Jugement du procès, touchant la succession, que j'avois interrompu.

Le jour marqué par Edoüard étant arrivé, tous les Pretendans avec les quatre-vingt Examinateurs se rendirent à Barwick, où Edoüard se trouva present. Dès la premiere séance, des Ambassadeurs du Roi de Norwege se presenterent, & demanderent la Couronne pour le Roi leur Maître, pere de la derniere Reine. Leur requête ayant été reçûë, après qu'ils eurent recon- 1292. Suite de ce qui se passa dans le Jugement touchant la Couronne d'Ecosse.

 nu

EDOUARD I. 1292.

nu le Roi d'Angleterre pour Seigneur direct de l'Ecosse, celles des autres Prétendans furent lûës, chacune à son tour, & les Commissaires commencerent à les examiner. Mais Edoüard, dit le Journal, considerant que cet examen entraîneroit dans une longueur qui pourroit être préjudiciable à l'Ecosse, prit la chose d'un autre biais. Il proposa & fit trouver bon, qu'on commençât par l'examen des droits de Jean Baillol & de Robert Brus, sans préjudice des autres, qui seroient discutez dans la suite.

Question proposée par Edoüard, qui demeure indecise.

La premiere question qu'on mit sur le tapis fut, par quelles Loix & Coûtumes il falloit se regler dans ce Jugement, sur quoi Edoüard voulut avoir préalablement les avis des Commissaires Examinateurs; il ne leur fut pas possible de s'accorder pour decider cette question. Après avoir long-tems disputé entr'eux, ils repondirent au Roi, qu'ils ne pouvoient lui donner leurs avis, sans une plus ample déliberation, & le priérent de leur ajoindre vingt-quatre Anglois, comme on en étoit convenu. Cet expédient ne facilita pas la décision : les Commissaires Anglois rapportérent au Roi, que les Ecossois étoient si peu d'accord entr'eux, touchant leurs propres Loix, qu'il étoit fort difficile d'asseoir un Jugement sur un point si fort contesté. Ils ajoûterent, que, par cette raison, ils n'osoient eux-mêmes lui donner aucun conseil, sur une question si delicate. Ces difficultez déterminerent Edoüard à donner un plus long terme, & à marquer le 14. d'Octobre suivant, pour le jour de la premiere Assemblée.

Edoüard accorde un delai.

Il propose trois questions.

Les Commissaires s'étant assemblez au tems prescrit, Edoüard leur proposa ces trois question. 1. Par quelles Loix & Coûtumes il falloit proceder dans ce Jugement? 2. Comment il falloit se regler, supposé que les Coûtumes d'Angleterre & d'Ecosse fussent incertaines, ou que celles des deux Royaumes fussent opposées? 3. S'il falloit juger touchant le Royaume d'Ecosse, autrement qu'à l'égard des Comtez, Baronnies, ou autres Fiefs dépendans de la Couronne d'Angleterre? Le délai qu'Edoüard avoit accordé aux Examinateurs leur avoit donné des lumieres qu'ils n'avoient pas auparavant.

Reponse.

Eux, qui n'avoient pû s'accorder au mois d'Août touchant la premiere question, se trouverent au mois d'Octobre d'un sentiment unanime. Ils repondirent, sur la premiere; Que s'il se trouvoit des Loix ou des Coûtumes certaines dans les Païs de la domination du Roi, c'étoit par elles qu'il falloit se regler. Sur la seconde, que si, dans ses Etats, il ne se trouvoit point de Loi certaine sur ce sujet, il pouvoit en faire une nouvelle. Sur la troisiéme, il fut décidé, qu'on devoit juger du Royaume d'Ecosse, de la même maniere que des autres Fiefs indivisibles. Il n'est pas difficile de s'appercevoir que ces questions préliminaires ne tendoient, ainsi qu'on le voit par les reponses, qu'à établir le droit de Souveraineté d'Edoüard; droit qu'il supposoit constamment, sans donner la liberté de le contredire.

Raisons alleguées par Robert Brus.

Edoüard ayant reçû ces décisions, fit appeller Brus & Baillol, & leur demanda, s'ils avoient quelque chose à dire, pour fortifier les raisons exposées dans leurs Requêtes. Ils répondirent qu'ils souhaitoient d'ajoûter encore quelque chose de vive voix, & Brus commença le premier à parler. Ses raisons se réduisirent à ces quatre suivantes. 1. Que la Succession d'une Couronne se doit régler par le droit naturel, par lequel les Rois régnent, & non par les Loix usitées à l'égard des Sujets; & que, selon ce Droit naturel, le

plus

plus proche doit ſuccéder. 2. Que par cette même raiſon, bien que les héritages des Particuliers fuſſent diviſibles, & que les aînez euſſent quelque prérogative par les Loix obſervées entre les Sujets, il n'en étoit pas de même à l'égard d'un Royaume, où le plus prochain Héritier devoit ſuccéder ſans aucun partage. 3. Il ſoutint, qu'il étoit ſouvent arrivé en Ecoſſe même, que la Couronne avoit été adjugée à la branche collatérale, préférablement à la directe, & que la Succeſſion, dans la famille des aînez, n'étoit pas tellement établie, qu'elle dût lui porter du préjudice, puiſqu'on avoit vû pluſieurs fois, dans ce même Royaume, les Freres préférez aux Fils. 4. Il poſoit en fait, qu'encore qu'il ne fût qu'en même degré que Deverguldе, il devoit pourtant ſuccéder, parce qu'il étoit le mâle le plus prochain. EDOUARD I. 1292.

Jean Baillol prenant enſuite la parole établit ſon droit ſur la Généalogie de la famille Royale, & fit voir qu'il étoit deſcendu de l'aînée des Filles de David Comte de Huntington, au lieu que Brus ne venoit que de la Cadette. Il répondit aux raiſons de ſon Compétiteur, & ſoutint que la Coûtume d'Angleterre, auſſi-bien que celle d'Ecoſſe, étoit que le deſcendant de l'aînée, quoique plus éloigné, étoit préféré au plus prochain, deſcendu de la puiſnée. Quant à ce que Brus avoit allégué du Droit naturel, & du Droit des Rois, il répondit en ſubſtance, que c'étoit au Roi d'Angleterre à décider ſur cela, en qualité de Souverain, qui, depuis un tems immemorial, tenoit l'Ecoſſe dans la dépendance de ſa Couronne. A l'égard des exemples que Robert avoit produits, des freres préférez aux fils, ils ſoutint que cela ne s'étoit jamais fait en Ecoſſe, que par voye d'uſurpation & de violence. Que même, quand une telle choſe étoit arrivée, les Rois d'Angleterre, comme Souverains, avoient corrigé ces abus, en remettant les fils ſur le Trône. Pour prouver ce qu'il avançoit, il allégua l'exemple d'Edgar, que Guillaume le Roux mit en poſſeſſion de la Couronne uſurpée par Donald. Enfin il ſoutint que, quand même ce que Robert avoit avancé ne ſouffriroit point de contradiction, il n'en pourroit tirer aucun avantage. En effet, il paroiſſoit par là qu'on avoit quelquefois exclu le plus prochain, pour en mettre un plus éloigné ſur le Trône; étant indubitable, qu'un frere eſt plus éloigné qu'un fils. Je ſerois trop long, ſi je voulois rapporter toutes les raiſons, les réponſes & les répliques de l'un & de l'autre. Ceci ſuffira, comme je l'eſpére, pour faire connoître les fondemens de leurs prétentions. Raiſons & réponſes de Jean Baillol.

Cette affaire étant ainſi éclaircie, & les raiſons des deux Prétendans ayant été examinées, le Roi propoſa la Queſtion, de cette maniere: *Si le plus éloigné, iſſu de l'aînée, devoit être préféré au plus prochain, venu de la Cadette?* Les Commiſſaires furent là-deſſus d'une opinion unanime. Ils décidérent, que, ſelon les Loix & les Coûtumes des deux Royaumes, le Deſcendant de l'aînée devoit être préféré. On pourroit, avec raiſon, demander, à quoi donc ſervoit la diſcuſſion des Queſtions préliminaires, puiſque les Loix des deux Royaumes décidoient ſi formellement la principale, s'il n'avoit été déja remarqué qu'elles n'étoient pas inutiles aux interêts particuliers d'Edoüard. Nonobſtant la déciſion formelle des Commiſſaires, le Roi voulant faire voir qu'il agiſſoit ſans paſſion & ſans partialité, fit encore long-tems agiter la même queſtion en ſa préſence, & fixa le 6. de Novembre ſuivant, pour prononcer une Sentence définitive aux deux Prétendans. Queſtion propoſée aux Examinateurs. Décidée en faveur de Baillol.

Ce

EDOUARD I. 1292.

Edoüard décide contre Robert Brus, qui présente une Requête.

Ce jour-là, Edoüard prononça solennellement, que Robert Brus étoit mal fondé dans ses prétentions, & les Loix ne lui donnoient aucun droit sur la Couronne d'Ecosse. Mais comme l'exclusion de Brus n'emportoit pas nécessairement l'admission de Baillol, puisqu'il y avoit d'autres Prétendans, le Roi ordonna aux Examinateurs d'écouter les autres Parties. Robert Brus, se voyant exclus par cette Sentence, déclara qu'il avoit un autre droit dont il vouloit se prévaloir, & justifier dans une autre forme, les prétentions qu'il avoit sur une partie du Royaume. Ensuite, il présenta sur ce Sujet une Requête, qui fut reçûë.

Demande de Jean Hastings & de Robert Brus.

L'affaire entre Baillol & Brus étant terminée, *Jean Hastings* se présenta & soutint que l'Ecosse étant un Fief dépendant de l'Angleterre, n'avoit pas plus de privileges que les autres Fiefs qui étoient tous divisibles. Il inféroit de là, que le Royaume d'Ecosse devoit être partagé entre les Prétendans des filles de David Comte de Huntington, dont la plus jeune étoit sa mére. Il fut incontinent suivi de Robert Brus qui se présenta encore, & dit, qu'il se réduisoit à demander la troisiéme partie du Royaume, comme fils & héritier de la seconde fille de David. Sur ces nouvelles demandes Edoüard proposa ces deux questions. 1. Si le Royaume d'Ecosse étoit un *Fief* divisible ? 2. Ou si, ne l'étant pas, les acquisitions faites par les Rois d'Ecosse, devoient suivre la commune Loi des héritages ordinaires ? L'avis unanime du Conseil du Roi, & des Commissaires, fut, que le Royaume d'Ecosse étoit un *Fief* indivisible, & que les acquisitions faites par les Rois, dans le Royaume même, cessoient d'être divisibles dès le moment qu'elles passoient en leurs mains. Après cette décision, Edoüard marqua le 17. de Novembre, pour prononcer là-dessus.

Edoüard propose encore deux questions décidées contr'eux.

Tous les autres Prétendans se désistent de leurs prétentions.

Les Commissaires s'étant assemblez au jour marqué, le Roi fit appeller tous les Prétendans, & leur demanda ce qu'ils avoient à dire, pour justifier leurs droits. Les Ambassadeurs de Norwége, *Florent de Hollande, Guillaume de Vescy, Patrick Dumbar, Guillaume de Ross, Robert de Pinkeny, Nicolas de Soules, & Patrick Galithly* déclarérent qu'ils ne prétendoient pas poursuivre plus avant leurs demandes, & rétirerent leurs Requêtes. Sur cette déclaration, le Roi prononça qu'ils n'avoient rien à prétendre sur la Couronne d'Ecosse. *Jean Cumyn & Roger de Mandeville* ne s'étant pas présentez pour soutenir leurs prétentions, ils en furent semblablement déboutez. Ensuite, le Roi prononça que *Jean Hastings & Robert Brus* n'avoient rien à prétendre sur la troisiéme partie que chacun d'eux demandoit, parce que le Royaume d'Ecosse ne pouvoit pas être partagé.

Edoüard déclare Baillol Roi d'Ecosse.

Il ne restoit plus que Baillol, qui se trouvant sans Concurrent, depuis que les autres avoient été condamnez, fut reconnu pour le seul fondé à prétendre à la Couronne. Ainsi Edoüard prononça qu'il seroit mis en possession du Royaume, se réservant néanmoins à lui-même & à ses Successeurs, le droit de poursuivre leurs prétentions sur le même Royaume, quand ils le jugeroient à propos. Après cela, il adressa la parole au nouveau Prince & lui dit, qu'il devoit prendre soin de gouverner son Peuple équitablement, de telle maniére, que pour défaut de Justice, ou pour quelque autre raison que ce pût être, il n'obligeât pas son Souverain à se servir de son droit pour rémédier aux abus. Ensuite, il lui assigna le Jeudi suivant pour prêter le serment de fidélité,

délité, & le jour de Noël prochain, pour rendre ſon hommage dans New-caſtle.

1292.

Baillol prête ſerment à Edoüard.

Les procès étant ainſi terminé, Edoüard fit expédier tous les ordres néceſſaires, pour mettre Baillol en poſſeſſion du Royaume, & le nouveau Roi lui prêta le ſerment de fidélité le 20. de Novembre. Dans ce ſerment, il reconnoiſſoit la Souveraineté du Roi d'Angleterre ſur l'Ecoſſe en termes très-clairs, & très-ſoumis, & il en fit expedier un Acte authentique. Son inſtallation ſe fit à *Scone* avec les formalitez ordinaires, & tous les Seigneurs Ecoſſois lui prêterent ſerment, à l'exception de Robert Brus, qui s'étoit abſenté. Enſuite il ſe rendit à Newcaſtle ſur la Thyne, où il rendit ſon hommage au Roi, avec de telles expreſſions qu'il n'étoit pas poſſible d'y rien ajoûter pour mieux marquer ſa dépendance.

Baillol rend hommage à Edoüard.

Plaintes des Ecoſſois contre Edoüard.

Après avoir vû la maniére dont le Journal, fait par ordre d'Edoüard, rapporte ce qui ſe paſſa dans le Jugement de ce fameux procès, il eſt juſte de faire parler les Ecoſſois à leur tour, & de mettre devant les yeux du Lecteur ce qu'ils diſent ſur cette matiére. Ils prétendent qu'Edoüard agit très-injuſtement dans tout le cours de cette affaire, & que ſa conduite ne fut qu'une ſuite continuelle d'artifices, de ſéductions, & de violences: Qu'à la vérité, il avoit bien eu auparavant quelque prétention ſur la Souveraineté d'Ecoſſe, mais qu'elle étoit ſi mal fondée, qu'il ne ſe ſeroit jamais aviſé de la faire valoir, ſi l'état où le Royaume ſe trouvoit ne lui en eût fourni l'occaſion: Qu'ayant été choiſi pour Juge ou plûtôt pour Arbitre du différend qui régnoit entre les deux Prétendans, il abuſa de cette confiance, pour faire ſes propres affaires, aux dépens de la liberté des Ecoſſois. Ils conviennent à peu-près de ce qui eſt rapporté dans le Journal: mais ils aſſurent, qu'en ſecret, par des promeſſes & par des menaces, il diſpoſa les Commiſſaires à ſuivre aveuglément ſes directions. Ils ajoûtent, qu'ayant pour but principal de rendre Vaſſal de la Couronne d'Angleterre, celui qui ſeroit déclaré Roi d'Ecoſſe, il fit entendre aux deux Prétendans, qu'ils n'avoient rien à eſperer, s'ils ne le reconnoiſſoient auparavant pour Souverain du Royaume. Pour les engager, continuent-ils, à cette reconnoiſſance, il avoit lui-même excité tous les autres Compétiteurs, gens qui dependoient abſolument de lui, afin de faire naître des difficultez qui fiſſent comprendre à Brus & à Baillol, combien ils avoient beſoin de ſa faveur. On ne doit pas trouver étrange, que les Prétendans fuſſent diſpoſez à faire tout ce qu'il ſouhaitoit. Les deux principaux craignoient que leur réſiſtance ne les privât de la Couronne, & les autres n'avoient entrepris de ſe mettre au nombre des Compétiteurs, que pour obéïr à ſes ordres ou pour lui faire plaiſir. On prétend encore, qu'avant que d'en venir à l'examen des droits des Parties, Edoüard avoit réſolu de faire tomber la Couronne ſur la tête de Baillol, qui étoit d'un genie moins élevé que Robert Brus, & qui avoit moins de crédit dans le Royaume. Buchanan dit ſur ce ſujet, qu'Edoüard offrit d'abord la Couronne à Brus, à condititon qu'il s'engageroit à lui en faire hommage, & que celui-ci l'ayant refuſée à ce prix, Edoüard ſe tourna du côté de Baillol qui l'accepta ſans balancer. Et ſur ce que les Anglois prétendent tirer un argument invincible du conſentement & de la ſignature de Robert, aux Actes & Déclarations que les Prétendans firent avant que de préſenter leurs Requêtes, voici ce que les Ecoſſois répondent. Ils

EDOUARD I. diſent qu'il n'étoit nullement impoſſible que Robert ait d'abord réfuſé la Couronne, ſous la condition qu'on lui vouloit impoſer; & qu'enſuite ayant reconnu combien ce refus pouvoit lui être préjudiciable, il ſe ſoit laiſſé porter à cette condeſcendance. Veritablement il n'avança pas beaucoup ſes affaires par ce moyen, puiſque ſa réſiſtance fit plus d'impreſſion ſur l'eſprit d'Edoüard, que ſa ſoumiſſion n'en put faire dans la ſuite. On ajoûte, qu'il eſt impoſſible de s'empêcher de voir dans le Journal même, fait par ordre d'Edoüard, que, nonobſtant la grande parade d'impartialité qui y regne, ce Prince favoriſoit le parti de Baillol. Premiérement, les raiſons de Robert Brus y ſont extrêmement abregées, & l'on peut dire même mal expoſées. En ſecond lieu, auſſi-tôt après que Robert eut été exclus, tous les autres Prétendans, Baillol excepté, ſe départirent de leurs prétentions, juſqu'aux Ambaſſadeurs de Norwege, qui ſelon les apparences, avoient des ordres ſecrets d'agir ſelon les directions d'Edoüard. En effet, on ne peut comprendre pourquoi l'excluſion de Brus pouvoit faire aſſez de tort aux autres Prétendans, pour les obliger à retirer leurs Requêtes. Mais on comprend aiſément qu'ils n'étoient plus neceſſaires aux deſſeins du Roi après le Jugement donné contre ce Seigneur. C'eſt ce qui fait connoître la raiſon pourquoi Edoüard voulut qu'on commençât par l'examen des droits de Brus & de Baillol, parce qu'après que cette affaire ſeroit vuidée, il n'avoit plus beſoin des autres. On fait encore remarquer l'abſence affectée de Baillol, le jour que les autres Prétendans reconnurent la Souveraineté du Roi d'Angleterre, afin qu'un jour, quand il ſeroit ſur le Trône, on ne pût pas lui reprocher d'avoir été des premiers à introduire cette nouveauté, ſon but étant de faire croire qu'il n'avoit fait qu'imiter ceux qui l'avoient précédé. On prétend qu'Edoüard craignoit plus Robert que Baillol, & que dans tout le cours de cette procédure, il n'eut jamais en vûë que ſes propres interêts. L'unique but de toutes ſes demarches, continuë-t-on, étoit d'établir un droit qu'il n'auroit jamais pû ſoutenir dans d'autres circonſtances, & qui ne lui appartenoit point. Si ce droit eût été inconteſtable, à quoi bon prénoit-il tant de précautions pour l'établir? Pourquoi tant de reconnoiſſances, & tant de ſermens exigez de quelques particuliers, dans le tems que les Etats d'Ecoſſe n'alléguoient pas la moindre raiſon pour combattre ſes prétentions, ſi l'on en croit le Journal? Pourquoi entaſſer tant de raiſons, dont la plûpart ſont ſi foibles, pour faire reconnoître une Souveraineté, qui, ſelon lui, ne lui étoit pas diſputée? Si les Etats d'Ecoſſe ne répondirent rien à la premiére propoſition d'Edoüard, il eſt facile de juger que ce ne pouvoit être que par un motif de crainte. D'ailleurs, on ne pouvoit pas inferer de leur ſilence qu'ils reconnoiſſoient cette Souveraineté, puiſqu'ils n'avoient jamais fait auparavant un ſemblable aveu. Si par leur ſilence ils euſſent prétendu donner leur approbation aux prétentions d'Edoüard, d'où vient qu'il n'exigea pas d'eux une déclaration authentique, auſſi bien que des Prétendans? Etoit-ce à ceux-ci à décider une queſtion ſi importante, & n'étoit-ce pas plûtôt aux Etats actuellement aſſemblez? Enfin, il parut aſſez dans la ſuite, que les ſentimens du Peuple d'Ecoſſe n'étoient pas conformes à la déclaration des Prétendans, en ce qu'il embraſſa la premiére occaſion qui s'offrit de ſecoüer le joug qu'on lui avoit impoſé. J'ajoûterai ici, en faveur des Ecoſſois, que le nouveau Recueil des Actes Publics fournit une preuve

aſſez

assez forte, que le Rois d'Ecosse n'avoient jamais rendu hommage pour tout le Royaume, si l'on en excepte celui que Guillaume avoit rendu à Henri II. On trouve dans le Recueïl que le Grand Chambellan d'Edoüard ayant demandé à Baillol les droits dûs par les Vassaux, quand ils rendoient leur hommage, on ne put rien trouver pour servir de régle sur ce sujet. Ainsi, Edoüard fut obligé de les fixer lui-même à vingt livres sterlings, ce qui étoit le double de ce qu'un Comte payoit en semblable occasion. Quelle apparence y a-t-il que ces droits n'eussent pas été réglez auparavant, si cet hommage avoit été rendu plusieurs fois, comme Edoüard le prétendoit?

EDOUARD I.

Considerations sur cette même affaire.

J'ai rapporté jusqu'ici la maniere dont les Anglois & les Ecossois ont parlé de ce qui se passa, dans le Jugement de ce fameux procès, tant à l'égard du Trône même, que de la Souveraineté prétenduë par Edoüard. Mais pour achever d'éclaircir cette matiére, il ne sera pas inutile d'y faire encore quelques observations. Premiérement, il paroît par toute la conduite d'Edoüard, qu'au commencement, son intention n'étoit pas de s'emparer de l'Ecosse, comme Buchanan l'en accuse; mais seulement de rendre ce Royaume dépendant de l'Angleterre. Il avoit cela de commun avec la plûpart de ses Prédecesseurs. Sans parler des Rois Saxons, & des premiers Rois Normans, Henri II. n'eut pas plûtôt le Roi Guillaume en son pouvoir, qu'il voulut profiter du malheur de ce Prince, en l'obligeant à lui faire hommage de son Royaume. Henri III. pere d'Edoüard, voulut exiger la même chose d'Alexandre III. mais il ne lui fut pas possible d'y réüssir. On ne peut donc pas inferer des premiéres démarches d'Edoüard, qu'il eût formé le projet de se rendre maître de l'Ecosse, puisqu'il ne demandoit que la Seigneurie directe, sans jamais insister sur l'utile, touchant laquelle il se contenta de faire une simple protestation. S'il eût eu ce dessein, il auroit pû aisément trouver des prétextes plausibles de mettre des Garnisons Angloises, & des Gouverneurs à sa devotion dans les Places qui lui furent livrées. Il pouvoit alléguer que tous les Ecossois ayant déja pris parti pour quelqu'un des Prétendans, on ne pouvoit confier la garde des Places à des gens de leur Nation, sans exposer le Royaume au danger d'une Guerre civile. Mais au lieu de s'assurer, par ce moyen, la possession du Royaume, il confirma tous les Gouverneurs, & se contenta de recevoir leur serment: précaution qu'un Prince, aussi habile qu'il l'étoit, auroit sans doute trouvé peu sûre, s'il eût eu de mauvais desseins. Ajoûtons encore, que s'il eût formé le projet dont on l'accuse, il auroit trouvé une occasion favorable d'en faciliter l'exécution, en partageant le Royaume entre les Descendans des trois filles de David. Par-là il auroit désuni les forces des Eccossois, au lieu qu'il les tint unies, en adjugeant la Couronne à un seul.

Mais d'un autre côté, on ne peut guéres disconvenir, qu'il n'ait voulu profiter de cette favorable conjoncture, pour établir sa Seigneurie directe sur l'Ecosse, & remplir ainsi le projet que ses Ancêtres avoient formé; mais qu'ils n'avoient pû pleinement exécuter. Il est difficile de juger, s'il croyoit lui-même avoir un droit légitime, ou si, considérant l'état où l'Ecosse se trouvoit alors, il voulût profiter de l'occasion pour établir un nouveau droit. Ce dernier est plus apparent, quoiqu'il n'arrive que trop souvent, que les hommes se laissent prévenir en faveur de ce qui leur est avantageux. En effet,

EDOUARD I. 1293.

vouloir tirer des preuves des Hiſtoires compoſées par des Anglois, pour faire voir que l'Ecoſſe dépendoit de la Couronne d'Angleterre, c'étoit avoüer qu'il n'en avoit pas de meilleures. Certainement, un hommage tel que celui-là devoit être juſtifié par des preuves plus authentiques. On a bien de la peine à ſe perſuader, que ſi le Royaume d'Ecoſſe avoit été dépendant de l'Angleterre, depuis un tems immémorial, & ſans aucune interruption, comme il prétendoit le prouver, on n'eût pû trouver dans les Archives du Souverain, qu'un ſeul hommage en forme, rendu par les Rois d'Ecoſſe. Il eſt donc apparent que, ſans être trop bien convaincu de ſon droit, il voulut, pour le bien établir, ſe prévaloir de l'avantage que lui donnoit la ſituation où les affaires des Ecoſſois ſe trouvoient, ſçachant bien que perſonne n'étoit en état de s'y oppoſer, puiſque les deux Chefs de parti avoient tant de raiſons de le ménager. Mais je ne ſçai ſi l'aquieſcement des Ecoſſois pouvoit ſuffire, pour lui acquerir un nouveau droit. C'eſt ce que je laiſſe à déterminer à ceux qui ſont verſez dans ces matiéres. Quoiqu'il en ſoit, il me ſemble qu'on ne peut pas bien juſtifier ce Prince, qui par une ambition mal fondée, alluma, entre les deux Nations de la Grande Bretagne, une Guerre qui fit couler des torrens de ſang de l'une & de l'autre. Que ſi l'évenement peut être compté pour quelque choſe dans des affaires de cette nature, la ſuite de cette Hiſtoire fera voir, que bien qu'au commencement Dieu ait favoriſé l'entrepriſe d'Edoüard, il permit pourtant qu'enfin les projets des Anglois s'en allaſſent en fumée. Peut-être m'attirerai-je quelque cenſure de la part de certaines gens entêtez de cette ancienne domination de l'Angleterre ſur l'Ecoſſe, ou des perfections d'Edoüard I. Ils s'imagineront, ſans doute, que ce que je viens de dire fait quelque tort à ce Prince, ou à la grandeur de l'Angleterre; mais j'eſpere que les perſonnes moins préoccupées me rendront plus de juſtice. Il eſt tems préſentement de revenir à l'Hiſtoire, & de faire voir les effets funeſtes que l'ambition d'Edoüard produiſit, pour le malheur des deux Royaumes.

Maniéres dures & hautaines d'Edoüard envers le nouveau Roi d'Ecoſſe.

Si le déſir de regner avoit fait faire à Baillol des démarches contraires aux interêts de l'Ecoſſe, l'extrême envie qu'Edoüard avoit de bien établir ſa Souveraineté ſur ce Royaume, lui fit commettre des fautes contraires à ſes veritables interêts, auſſi-bien qu'à ceux de l'Angleterre. Dans une occaſion à peu-près ſemblable, le Pape Innocent III. ſe garda bien de faire trop-tôt ſentir aux Anglois le poids de la Souveraineté qu'il avoit acquiſe ſur eux, par la réſignation du Roi Jean. Il voulut les accoûtumer peu-à-peu, & ſans qu'ils s'en apperçuſſent, de peur de les effaroucher trop. Mais Edoüard prit avec les Ecoſſois une route toute contraire. Il avoit à peine acquis cette Souveraineté, qu'il avoit tant ſouhaitée, qu'il en fit reſſentir à ſes Vaſſaux toute la dureté, & cette rigueur ne produiſit pas tout l'effet qu'il en attendoit. Bien loin qu'elle contribuât à tenir ce Peuple dans la ſujettion, elle ne ſervit qu'à leur faire chercher les moyens de s'en délivrer.

Avant qu'Edoüard partit de Newcaſtle, il ſe préſenta une occaſion de faire valoir ſon nouveau droit, de laquelle il ne manqua pas de profiter. Un Bourgeois de Barwick s'étant plaint à lui de quelque tort qu'il prétendoit avoir reçû de la part de certains Commiſſaires Anglois, qui avoient été envoyez en Ecoſſe, Edoüard renvoya l'affaire en Angleterre pour y être jugée par ſes Juges

ges. Le Conſeil d'Ecoſſe, croyant voir, dans cette démarche, une infraction des promeſſes du Roi d'Angleterre, lui députa quelques-uns de ſes Membres, pour lui repréſenter, qu'il s'étoit engagé à ne tirer point hors du Royaume, les affaires des Ecoſſois. Edoüard trouva cette remontrance trés-mal fondée. Il leur répondit, que cette affaire étoit d'une telle nature qu'il ne pouvoit permettre qu'elle fût portée ailleurs, qu'à ſes propres Cours, puiſqu'il n'appartenoit point à des Vaſſaux de corriger les fautes de ceux qui repréſentoient la perſonne du Souverain. S'il en fût demeuré là, les Ecoſſois auroient pû ſe flatter, que ce cas particulier ne tireroit point à conſequence; mais ce n'étoit pas là l'intention du Roi. Pour prévenir de ſemblables plaintes à l'avenir, il envoya au Conſeil d'Ecoſſe une Déclaration conçûë en ces termes: *Qu'encore que pendant la vacance du Trône, il eût fait aux Ecoſſois quelques promeſſes à tems, qu'il avoit exactement obſervées, il ne prétendoit plus être lié par ces promeſſes, depuis qu'il y avoit un Roi en Ecoſſe, ni ſe départir du driot de faire juger toutes les affaires qui regarderoient ce Royaume, au lieu & dans le tems qu'il le jugeroit à propos.* Il réïtera cette proteſtation, quelques jours aprés, dans ſa propre Chambre, en préſence de Baillol & d'un grand nombre de Seigneurs des deux Nations. Enſuite, il ajoûta, qu'il prétendoit faire venir le Roi d'Ecoſſe même en Angleterre, toutes les fois qu'il le jugeroit convenable. L'émotion avec laquelle il parloit ferma la bouche à Baillol, qui ſe trouvant entre ſes mains, ne crut pas qu'il fût à propos pour lui de répondre. Mais il n'en fut pas quitte pour cela. Deux jours aprés, il ſe vit contraint de faire expédier des Lettres Patentes, par leſquelles il renonçoit, pour lui-même & pour ſes Succeſſeurs, à toutes les promeſſes, conceſſions, & ratifications faites par le Roi d'Angleterre, pendant que le Trône d'Ecoſſe avoit été vacant, & approuvoit tout ce qu'Edoüard avoit fait pendant ce tems-là. Pour le recompenſer de cette renonciation, Edoüard lui fit expédier des Lettres, par leſquelles il reconnoiſſoit, qu'il n'avoit autre droit ſur le Royaume d'Ecoſſe, que celui de l'hommage. De plus, il promettoit, pour lui & pour ſes Succeſſeurs, de ne point prétendre à la Garde-noble des Héritiers mineurs, ni au droit de les marier à ſa volonté.

Edouard I. 1293.

Act. Publ. T. II. p. 597.

Edoüard revoque ce qu'il avoit accordé aux Ecoſſois.

Baillol s'en départ. *Ibid. pag.* 599.

Edoüard ſe deſiſte de ſes prétentions ſur le Domaine utile d'Ecoſſe. pag. 601.

Cette premiére démarche d'Edoüard étoit aſſez capable de faire comprendre aux Ecoſſois, qu'il avoit reſolu d'uſer de ſes droits dans toute leur étenduë. Mais il ne les laiſſa pas long-tems, ſans leur en donner des preuves plus convaincantes. Un Marchand de Gaſcogne lui préſenta une Requête, dans laquelle il expoſoit qu'Alexandre III. dernier Roi d'Ecoſſe, avoit été ſon débiteur d'une certaine ſomme qui lui étoit encore duë, ſans que toutes ſes ſollicitations, auprès du nouveau Roi, euſſent pû lui faire obtenir ſon payement: Que pour cette cauſe, il s'adreſſoit à lui, comme Souverain du Roi d'Ecoſſe, pour lui demander juſtice. Edoüard embraſſant avec ardeur cette occaſion de mettre ſes droits en uſage, fit ſommer le Roi d'Ecoſſe de ſe trouver à Weſtminſter le lendemain de l'Aſcenſion, pour répondre en perſonne aux plaintes portées contre lui par le Marchand. Cette premiére Citation eſt datée du 8. de Mars, environ deux mois aprés qu'Edoüard fut parti de Newcaſtle.

1. Citation. *Act. Publ. T. II. p.* 605.

Huit jours aprés, il fit faire à Baillol une ſeconde Citation, dont voici le ſujet. Pendant qu'il étoit encore à Barwick, il avoit donné ordres aux Ré-

2. Citation. Pag 606.

EDOUARD I. 1293. gens d'Ecosse, de mettre Macdulphe, Comte de Fyffe, en possession de certaines Terres, sur lesquelles ce Seigneur avoit des prétentions. Cet ordre avoit été exécuté avant le Couronnement de Baillol, pendant qu'Edoüard étoit encore maître de l'Ecosse. Dans le premier Parlement que le nouveau Roi tint à Scone, le Comte de Fyffe fut accusé de s'être mis injustement en possession de ces Terres dont la garde appartenoit au Roi. C'étoit proprement l'accuser d'une précipitation affectée, en s'adressant au Roi d'Angleterre, & de n'avoir pas attendu qu'il y eût un Roi sur le Trône d'Ecosse. Sur cette accusation, le Parlement ordonna qu'il seroit emprisonné. Quelque tems après, ce Seigneur ayant été mis en liberté, alla se plaindre à Edoüard, & sur cette plainte, le Roi d'Ecosse fut encore sommé de se présenter devant Edoüard, en quelque lieu qu'il se trouvât, le lendemain de la Trinité.

3. Citation. pag. 608. Le 15. de Juin suivant, le Roi prit une nouvelle occasion de citer Baillol sur un autre sujet. Pendant qu'il étoit à Newcastle, il avoit ordonné à Gautier de Huntercumb, Gouverneur de l'Isle de Man, de mettre Baillol en possession de cette Isle, & son ordre avoit été exécuté. Peu de tems après, une Dame nommée Austrique, qui avoit des prétentions sur cette Isle, la demanda au Roi d'Ecosse, & sa demande ayant été rejettée, elle s'en plaignit à Edoüard. Sur cette plainte Baillol fut encore cité à comparoître en personne quinze jours après la S. Michel, en quelque lieu que le Roi se trouvât alors. De plus Edoüard ordonna aux Shérifs de Northumberland, de signifier cette Citation au Roi d'Ecosse même, devant des témoins.

4. Citation. pag. 615. Peu de mois après, Baillol reçût encore une nouvelle Citation dont voici le sujet. David, Roi d'Ecosse, avoit autrefois donné au Monastére de Reading, situé en Angleterre, un certain Prieuré dépendant de l'Evêché de S. André. Ensuite ce Prieuré avoit été aliéné par l'Abbé de Reading, en faveur de l'Evêque de S. André. Le Successeur de cet Abbé voulant recouvrer le Bénéfice, prétendit que l'aliénation en avoit été faite contre l'avis de la plûpart des Moines, & il présenta sur ce sujet une Requête au Roi. L'Evêque en ayant été informé, en appella au Pape, & son appel fut admis par la Cour d'Ecosse. Sur les plaintes que Reading fit à Edoüard, de ce qu'on avoit déféré à cet appel, Baillol fut encore cité à comparoître en personne quinze jours après la fête de S. Martin.

5. Citation. en 1294. Un an après, Edoüard prit encore occasion de traiter ce Prince avec la même hauteur, en lui ordonnant de comparoître devant lui pour se justifier de ce qu'il avoit refusé de rendre justice à l'Evêque de Durham, sur certaine affaire qui regardoit son Diocèse.

Baillol comparoit devant le Parlement d'Angleterre. Tant de differentes Citations, sur de si légers sujets, & sur les simples plaintes de quelques particuliers, firent comprendre au nouveau Roi d'Ecosse, qu'il s'étoit moins rendu Vassal qu'Esclave du Roi d'Angleterre. Cependant, comme il n'avoit pris aucunes mesures pour secoüer le joug, il n'osa point se dispenser de se rendre auprès de lui, pour répondre à ces differentes accusations. Buchanan prétend, que ce fut par hazard, que ce Prince se trouva au Parlement d'Angleterre, lorsque le Comte de Fyffe y porta ses plaintes contre lui: mais d'autres assurent que ce fut pour obéïr aux Citations. Quoiqu'il en soit, il fut accusé devant le Parlement, d'avoir refusé de rendre justice au Comte de Fyffe, & de l'avoir fait mettre en prison. Il voulut

lui répondre par Procureur: mais on ne le lui permit point, & il ſe vit contraint de ſe tenir à la Barre, comme un ſimple particulier. C'étoit une grande mortification pour un Souverain ; mais Edoüard avoit pris à tâche de l'humilier, & de faire ſentir aux Ecoſſois tout le poids de leur dépendance. Baillol n'ayant pû ſe diſpenſer de répondre, allégua, que s'agiſſant d'un droit de ſa Couronne dans l'accuſation qu'on intentoit contre lui, il ne pouvoit défendre ſa cauſe, ſans avoir premiérement conſulté ſes Sujets. Son excuſe n'ayant pas été trouvée valable, le Parlement ordonna que trois de ſes meilleurs Châteaux ſeroient ſaiſis entre les mains du Roi, juſqu'à ce qu'il eût donné une entiére ſatisfaction. Les Auteurs Anglois aſſurent, qu'avant que cette Sentence fût prononcée, Baillol préſenta une Requête, par laquelle, reconnoiſſant la Seigneurie directe du Roi d'Angleterre ſur l'Ecoſſe, il ſupplioit Edoüard de lui donner un délai, pour conſulter ſon Parlement. Dès qu'il ſe fut réduit à la voye de ſupplication, on lui accorda ſa demande, & un certain jour lui fut aſſigné pour ſe préſenter. Il ſe retira le cœur outré de l'affront qu'il venoit de recevoir, & dans la réſolution de tenter toutes ſortes de moyens, pour ſe délivrer d'un joug qui lui étoit devenu inſupportable.

1295. Baillol s'allie avec la France.

La Guerre, qui s'alluma dans ce même-tems, entre la France & l'Angleterre, fit eſperer à Baillol que la conjoncture étoit favorable pour ſe tirer de la ſujettion où il ſe trouvoit. En effet il y avoit apparence qu'il auroit le loiſir de prendre les meſures neceſſaires à l'exécution de ſon deſſein, pendant qu'Edoüard ſeroit occupé à cette Guerre. Une querelle particuliére, entre des Matelots Anglois & François, avoit cauſé cette rupture. En même-tems elle avoit fourni au Roi de France, un prétexte pour faire citer Edoüard à la Cour des Pairs, & une occaſion de lui enlever la Guyenne, par une ruſe dont on verra le détail ci-après. Avant que d'en venir à une Guerre ouverte, Edoüard employa la voye de négociation, pour tâcher de retirer ce Duché d'entre les mains du Roi de France. Mais Philippe, qui n'ignoroit pas les deſſeins du Roi d'Ecoſſe, tiroit les affaires en longueur, juſqu'à ce que ce Prince ſe fût déclaré. Pendant cette négociation, Baillol envoya des Ambaſſadeurs en France, ſous prétexte de renouveller l'ancienne alliance entre les deux Nations. Mais ſon veritable but étoit de s'unir étroitement avec Philippe par le mariage d'Edoüard ſon fils, avec une fille du Comte de Valois, frere de ce Monarque. Quelque ſecret qu'on gardât dans cette négociation, Edoüard fut informé qu'il ſe tramoit à Paris quelque complot contre lui. Ainſi pour prévenir les deſſeins du Roi d'Ecoſſe, il lui demanda les Châteaux de Barwick, de Jedworth, & de Roxborowgh, promettant de les lui rendre dès qu'il auroit terminé ſes affaires avec la France. Mais ſans rejetter entiérement cette propoſition, Baillol trouva le moyen de gagner du tems, pendant qu'il continuoit à prendre des meſures pour ſecoüer le joug des Anglois. Dès que ſes Ambaſſadeurs eurent conclu avec la France, la Ligue qu'il avoit fait propoſer, il crut qu'il étoit tems de ſe déclarer. Il y étoit puiſſamment ſollicité par Philippe, qui n'ignorant pas qu'Edoüard ſe préparoit à la guerre, vouloit lui ſuſciter dans ſon Iſle, des affaires qui l'empêchaſſent de penſer aux moyens de ſe faire rendre la Guyenne. Baillol avoit été long-tems combattu en lui-même, par la conſidération du ſerment qu'il avoit prêté au Roi d'Angleterre. Mais pour lui ôter ce ſcrupule, Philippe

EDOUARD I. 1295. Le Pape dispense Baillol de son serment.

lui avoit obtenu du Pape, une dispense de son serment. Ainsi se voyant à couvert des censures de l'Eglise, qui étoient en ce tems-là très-rédoutables, & n'ayant plus aucune inquiétude au sujet de son serment, il crut que rien ne devoit plus l'arrêter. Edoüard, surpris de cette résolution qui vint bientôt à sa connoissance, forma le dessein d'abandonner ses affaires de France, & d'employer ses préparatifs contre l'Ecosse. Il considéra que la Rebellion de Baillol lui fournissoit un prétexte plausible de se rendre maître de ce Royaume, dont la conquête étoit pour lui d'une toute autre importance que la Guyenne. Au lieu donc de faire embarquer son Armée pour la mener en France, comme il en avoit eu le dessein, il lui fit prendre la route d'Ecosse. Cependant Baillol, qui s'assuroit sur le secours que le Roi de France lui avoit promis, envoya au Roi d'Angleterre le Gardien des Cordeliers de Roxborowgh, pour lui rendre une Lettre en main propre. Dans cette Lettre, il se plaignoit des fréquentes injures qu'il avoit reçuës de sa part, de tant de Citations faites sur des prétextes très-legers, & sur de simples Requêtes de quelques particuliers; & enfin, il lui déclaroit qu'il ne vouloit plus être son Vassal. Cette Lettre ne fit qu'irriter encore plus Edoüard, qui continuant sa marche vers l'Ecosse, & laissant ses affaires de France dans une très-fâcheuse situation, résolut de faire la conquête de ce Royaume, comme les Historiens Anglois l'avouënt en cette occasion. C'est ici qu'on peut fixer le commencement de cette longue Guerre, qui excita dans les cœurs des Anglois & des Ecossois, une haine reciproque que le tems n'a pû encore bien éteindre.

Baillol se déclare contre Edoüard

1296. Edoüard attaque l'Ecosse.

Les Ecossois ont d'abord quelque succès.

Edoüard s'étoit avancé jusqu'à Newcastle, à dessein d'aller assiéger Barwick qui étoit comme la Clef des deux Royaumes, & qui, par cette raison, a été la Place la plus exposée aux Siéges & aux surprises des deux Nations. Dans cette vûë, il avoit mis en Mer une Flotte qui avoit ordre, sur toutes choses, d'empêcher que rien n'approchât de la Ville dont il avoit dessein de faire le Siége. Mais cette Flotte se laissa surprendre par les Ecossois, qui en brûlerent ou coulerent à fond dix-huit Vaisseaux. Dans ce même tems, ils eurent encore un autre avantage sur quelque troupes Angloises, qui s'étant avancées pour se saisir d'un certain poste, furent taillées en piéces, avec perte de plus de mille hommes. Ces succès qui éleverent le cœur du Roi d'Ecosse, ne firent qu'animer Edoüard à la vengeance, & l'obliger à redoubler ses efforts pour subjuguer un Peuple qui paroissoit si résolu à secoüer le joug. On a vû cidevant qu'il y avoit en Ecosse deux Factions, dont l'une soutenoit les interêts de Baillol, & l'autre celle de Brus. Edoüard, sçachant bien que cette derniere n'avoit aquiescé que par force au Jugement qu'il avoit prononcé en faveur du premier, crut qu'il en pourroit tirer de grands secours, s'il pouvoit persuader à Robert Brus de se joindre à lui. Dans cette vûë, il lui fit offrir de lui mettre la Couronne sur la tête, pourvû qu'il se déclarât contre Baillol. Robert accepta cette offre avec joye, & fortifia le parti d'Edoüard d'un grand nombre d'amis, qui n'avoient prêté serment à Baillol, que par un motif de crainte.

Edoüard met Robert Brus dans ses interêts.

Il assiége Barvvick.

Après qu'Edoüard eut pris ces mesures, il entra en Ecosse, & alla mettre le Siége devant Barwick. Comme cette Ville étoit extrémement forte, & pourvûë d'une bonne Garnison, il craignit d'y trouver une résistance qui donnât à Baillol le tems de se préparer, & aux Ecossois en general, celui de se reünir en-

ensemble, pour se délivrer d'un danger qui les menaçoit tous également. Ainsi rien ne pouvoit lui être plus avantageux, que de se rendre promptement maître de Barwick, afin de pouvoir s'avancer dans le milieu du Païs, & de déconcerter par là les mesures des Ecossois. C'est ce qui lui fit prendre la resolution d'employer la ruse, afin de venir à bout de son entreprise en moins de tems. Pour cet effet, après qu'il eut battu la Place quelques jours, il leva subitement le Siége. En même tems, par le moyen de quelques soldats, qui, feignant de deserter, allerent se jetter dans la Ville, il fit courir le bruit que l'approche du Roi d'Ecosse, qui accourroit au secours, l'obligeoit à se retirer. Ce bruit fut bien-tôt suivi de la nouvelle supposée, que Baillol n'étoit qu'à une lieu de-là, prêt à entrer dans la Ville. Sur ce faux avis, les Soldats & les Bourgeois sortirent en foule pour l'aller recevoir, s'imaginant qu'Edoüard étoit déjà bien éloigné. Cette multitude sans Chef, étant tombée dans une embuscade, & voulant se retirer avec précipitation, fut si vivement poursuivie, que les Anglois entrerent pêle-mêle dans la Ville, & y firent un grand carnage. On prétend que plus de sept mille Ecoissois perirent en cette occasion.

EDOUARD I. 1296.

Il s'en rend maître par un stratagême.

Edoüard s'étant ainsi rendu maître de Barwick, marcha vers Dumbar à dessein d'en faire le Siége. Il étoit à peine arrivé devant la Ville, qu'il eut avis que Baillol s'approchoit à la tête d'une nombreuse armée. Quoiqu'il ne se fût pas attendu que les Ecossois pussent être si-tôt prêts, il reçut cette nouvelle avec joye, dans l'esperance d'obtenir une victoire qui le rendroit maître de tout le Royaume. Baillol s'avançoit de son côté, avec une égale ardeur, resolu de décider par une bataille, s'il devoit être libre ou esclave. Ces deux armées en étant venuës aux mains, combattirent long-tems avec beaucoup de courage, mais ce ne fut pas avec la même fortune. Les Ecossois se virent enfin contraints de lâcher le pied, après avoir perdu la plus grande partie de leurs troupes. On fait monter la perte qu'ils firent en cette occasion à plus de vingt-mille hommes: perte si grande & si terrassante, qu'ils ne se virent de long-tems en état de s'opposer aux progrès des Vainqueurs. Après cette grande victoire, Edoüard retournant sur ses pas, alla se présenter devant Dumbar qui lui ouvrit ses portes. Ensuite, sans donner à ses ennemis le tems de reprendre haleine, il marcha vers Roxborough, dont il se rendit maître avec la même facilité. Immédiatement après, il s'approcha d'Edimbourg, dont le Château lui fut rendu dans huit jours. Delà il alla se saisir de Sterling, de Perth, & generalement de toutes les Places considérables. En un mot, avant la fin de la campagne, il se vit tellement maître de toute l'Ecosse, que Baillol & toute sa Noblesse ne trouverent point d'autre ressource, que de se remettre à sa merci. Ce fut à cette condition qu'il leur accorda la paix. Le Roi d'Ecosse alla le trouver à Kinkardin, & se presentant devant lui, le bâton blanc à la main, il lui resigna le Royaume, pour en disposer à sa volonté. Cette resignation fut redigée en Acte public, signé de Baillol, & de la plus grande partie des Barons d'Ecosse, & scellée du grand Sceau de ce Royaume.

Bataille, où Baillol est vaincu.

Grands progrès d'Edoüard après sa victoire.

Baillol lui resigne le Royaume.

Act. Publ. T. II. p. 718.

Pour confirmer cette nouvelle acquisition, Edoüard fit assembler les Etats d'Ecosse à Barwick, où toute la Noblesse, & tous ceux qui avoient des Charges dans le Royaume, lui prêterent serment de fidelité, & lui livrerent tous les Châteaux ou Places dont ils étoient encore en possession. Entre tous les

Les Ecossois prêtent serment à Edoüard.

EDOUARD I. 1296.

Douglas ſeul le refuſe *Major.*

Edoüard envoye Baillol en Angleterre, avec divers autres Seigneurs Ecoſſois.

Ecoſſois de diſtinction, il n'y eut que le ſeul Guillaume Douglas, qui ne put jamais ſe reſoudre à prêter ſerment à un Prince qui n'avoit d'autre droit ſur l'Ecoſſe que celui que la force lui donnoit. Ce refus lui attira l'indignation d'Edoüard, qui l'ayant fait conduire en Angleterre, l'y retint dans une étroite priſon, où il termina ſes jours, ſans que ſon malheur fût jamais capable de lui faire reconnoître Edoüard pour ſon Souverain. Baillol fut auſſi envoyé en Angleterre, & enfermé d'abord dans la Tour de Londres: mais dans la ſuite, on le transfera à Oxford, où il fonda un College qui porte ſon nom. D'autres Seigneurs Ecoſſois, dont Edoüard jugea qu'il étoit neceſſaire de s'aſſurer, furent renfermez en diverſes priſons d'Angleterre; & s'il laiſſa la liberté à quelques-uns, ce ne fut qu'à condition qu'ils ſe tiendroient dans les Provinces Meridionales, ſans jamais paſſer la *Trente* ſur peine de la vie. Il auroit pû aiſément ſe faire Couronner Roi d'Ecoſſe: mais ſon intention n'étoit pas que les deux Royaumes demeuraſſent plus long-tems ſeparez. Il vouloit unir l'Ecoſſe à l'Angleterre, comme il y avoit unis le Païs de Galles, & ne faire qu'un ſeul Royaume de toute l'Iſle de Bretagne. C'eſt ce qu'il fit paroître manifeſtement, en faiſant tranſporter en Angleterre la Couronne & le Sceptre d'Ecoſſe, avec toutes les autres marques de la Royauté, & generalement tout ce qui pouvoit rendre quelque temoignage de la liberté dont les Ecoſſois avoient joüi juſqu'alors. Mais il ne lui fut pas auſſi facile d'effacer de leurs cœurs le ſouvenir de cette precieuſe liberté. Il n'oublia pas de faire enlever de Scone la fameuſe pierre, ſur laquelle ſe faiſoit l'inauguration des Rois. Le Peuple d'Ecoſſe avoit de tout tems attaché à cette pierre une eſpece de fatalité: il ſe perſuadoit que, pendant qu'elle ſeroit conſervée dans le Païs, leur Etat demeureroit inébranlable, mais qu'auſſi-tôt qu'elle ſeroit tranſportée ailleurs, il ſouffriroit de grandes alterations. Ce fut par cette raiſon qu'Edoüard la fit enlever, afin de faire croire aux Ecoſſois que le tems de la diſſolution de leur Monarchie étoit arrivé, & qu'ils euſſent moins d'eſperance de recouvrer leur liberté. Mais quelque attachement qu'ils euſſent pour cette fatale pierre, ce ne fut pas la plus grande perte qu'ils firent en cette occaſion. Celle de leurs Archives, qu'Edoüard fit toutes brûler, fut pour eux & pour leur poſterité une perte, que le tems n'a pû reparer. Outre ces précautions, Edoüard prit ſoin d'aſſurer ſa conquête, en mettant des Garniſons Angloiſes, & des Gouverneurs de ſa Nation, dans toutes les Places, & ayant laiſſé Guillaume Warren, Comte de Suſſex, pour commander en Ecoſſe, il s'en retourna triomphant en Angleterre.

Edoüard enleve la Couronne & le Sceptre d'Ecoſſe & la fameuſe pierre de Scone.

Il fait brûler les Archives d'Ecoſſe.

Affaires d'Edoüard avec la France.

Après avoir vû cette premiere Guerre d'Ecoſſe, terminée par la conquête de ce Royaume, il eſt tems de conſiderer ce qui ſe paſſoit en France, où les affaires d'Edoüard étoient ſur un pied tout different. Mais auparavant il eſt neceſſaire de rapporter le ſujet de la rupture, entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre. Depuis le Traité qui fut fait entre S. Loüis & Henri III, les deux Nations avoient vécu en aſſez bonne intelligence, lorſqu'une querelle entre deux Particuliers de peu de conſideration, donna occaſion aux deux Monarques de prendre les armes. Un Pilote Normand, & un Matelot Anglois, ayant eu quelque different enſemble dans un Port de Guyenne où ils étoient deſcendus à terre, il arriva que le Pilote fut tué. Soit que les Magiſtrats de ce Port euſſent negligé de faire juſtice de ce meurtre, ou qu'il n'eût

n'eût pas été en leur pouvoir, les Normans, voyant que la mort de leur Com- EDOUARD
patriote demeuroit impunie, resolurent de la venger. Pour cet effet, ayant I.
surpris un vaisseau Anglois, ils pendirent le Pilote au haut du grand mât. 1296.
Ces represailles en produisirent d'autres des deux côtez, tellement que les Anglois & les Normans se faisoient une rude Guerre, par tout où ils se rencontroient, jusqu'à piller les Vaisseaux les uns des autres, quand l'occasion s'en presentoit. Pendant un assez long-tems, ce ne fut qu'une Guerre particuliere, à laquelle les deux Rois ne prenoient aucune part. Mais il arriva, que des Vaisseaux Anglois ayant rencontré une Flotte Normande, chargée de vin, ils l'emmenerent en Angleterre. Les Proprietaires en ayant porté leurs plaintes au Roi de France, il demanda la restitution de la prise, & une prompte reparation de cet attentat. Comme Edoüard ne se hâtoit pas de répondre, Philippe le Bel, qui étoit d'un naturel extrémement fier, le somma de comparoître en personne devant la Cour des Pairs, pour repondre aux plaintes faites contre lui. Cette Citation fut faite en 1294, à-peu-près dans le tems même qu'Edoüard citoit le Roi d'Ecosse pour de très-legers sujets, ainsi qu'on
l'a déjà vû. Les Historiens François disent qu'Edoüard n'ayant pas compa- *Mezerai.*
ru, & s'étant contenté d'envoyer à Paris Edmond son frere pour tenir sa place, Philippe, qui n'en fut pas satisfait, envoya le Connétable de Nesle en Guyenne, où il s'empara de Bourdeaux, & de tout le reste de la Province. Certainement, on ne peut qu'être surpris qu'une pareille conquête ait si peu coûté à la France. Ce General auroit-il pû se rendre maître de Guyenne, sans former aucun Siége, & sans livrer aucun combat, comme si c'eût été un Païs ouvert & dénué de Places, & de troupes pour le défendre ? Cela me persuade, ou que les Historiens François ont ignoré ce qui se passa en cette occasion, ou qu'ils n'ont pas jugé à propos de le rapporter. Mais ce qu'on ne voit pas dans leurs Histoires, se trouve clairement expliqué dans le Recueïl des Actes Publics qu'on a nouvellement imprimé en Angleterre, & que j'ai déja souvent cité : ainsi j'espere qu'on ne sera pas fâché d'en voir ici le détail.

Edoüard ayant été cité à la Cour des Pairs, ainsi qu'il a été dit, ne jugea Supercherie
pas à propos de comparoître en personne. Il envoya le Prince Edmond son de Philippe
frere à Paris, pour répondre en son nom, avec ordre d'éviter, autant qu'il envers Edoüard.
seroit possible, de l'engager dans une Guerre avec la France. Ainsi ce Prince *Act. Publ.*
fut muni d'un Plein-pouvoir qui l'autorisoit à donner au Roi de France toute *T. II. p. 620.*
la satisfaction qu'il pourroit raisonnablement souhaiter. Edmond trouva ce Monarque très-irrité, & faisant de grandes menaces. Après plusieurs instances pour entrer en traité, sa negociation lui paroissant entiérement infructueuse, il prit la resolution de s'en retourner. Dans le tems qu'il étoit prêt à partir, les deux Reines, sçavoir, Marie de Brabant, Veuve de Philippe le Hardi, & Jeanne de Navarre, femme du Roi regnant, le prierent de renoüer la negociation avec elles. L'extrême desir qu'elles témoignent de procurer une bonne paix entre les deux Rois; & les ordres qu'Edmond avoit reçus du Roi son frere, le firent aisément consentir à cettte proposition. Les deux Reines lui representerent, que Philippe se sentoit extrémement offensé des injures qu'il avoit reçuës de la part des Sujets d'Edoüard, & particuliérement de certaines personnes de Guyenne, contre lesquelles il étoit extraordinairement irrité : que par cette raison, il étoit impossible de parvenir à un

 bon

EDOUARD I. 1296.

bon accord, si on ne lui donnoit une satisfaction raisonnable. Elles ajoûterent que, comme l'honneur du Roi se trouvoit interessé dans cette affaire, il n'y avoit point d'autre moyen de l'appaiser, sinon qu'Edoüard lui fît une reparation publique qui donnât à connoître à tout le monde, qu'il desavoüoit ses Sujets. Pour cet effet, elles proposerent qu'on livrât à Philippe *Xaintes*, *Talmond*, *Puymirol*, *Penne & Monflanquin*, avec les personnes dont il se plaignoit. Mais comme cette satisfaction paroissoit excessive, elles firent entendre au Prince que ce n'étoit que pour la forme seulement, & que Philippe s'engageroit à rendre les villes & les personnes, sur la priere qu'elles-mêmes lui en feroient. De plus, elles promirent qu'aussi-tôt que l'honneur du Roi seroit à couvert par cette reparation, il revoqueroit la Citation envoyée à Edoüard, & lui donneroit un Sauf-conduit pour le venir trouver à Amiens, où il recevroit son hommage. Edmond consentit à toutes ces propositions, à condition que les deux Reines signeroient l'Écrit qui en seroit fait, & promettroient, avec serment, que les choses seroient executées de point en point, selon qu'il étoit accordé. Ce Traité, qui fut signé par les deux Reines, & qui devoit être tenu secret, pour l'honneur du Roi de France, fut envoyé à Edoüard qui en parut très-satisfait. Il étoit principalement attentif à ce qui regardoit l'Ecosse; & selon les apparences, tant de Citations faites à Baillol sur des pretextes frivoles, n'avoient pour but que de le faire tomber dans la Rebellion, pour avoir occasion de l'en punir. D'ailleurs, pendant que cette affaire se negocioit à Paris, il se rendoit maître de l'Ecosse. Ainsi, une Guerre avec la France ne pouvant que l'embarrasser beaucoup dans une semblable conjoncture, il étoit bien aise de donner à Philippe une satisfaction apparente, qui, dans le fond, ne lui portoit aucun préjudice. Voyant donc que ce Prince vouloit bien se contenter d'une apparence de reputation, il resolut de la lui donner encore plus grande qu'il ne l'avoit lui-même souhaitée, afin d'assurer d'autant mieux, avec la France, une Paix qui lui étoit si necessaire. Dans cette vûë, il donna pouvoir à Edmond de livrer au Roi de France toute la Guyenne, avec sa Ville capitale, & envoya au Sénéchal des ordres positifs, d'obéïr à tout ce que ce Prince lui commanderoit sans aucune exception. Edmond ayant informé le Roi de France des ordres qu'il avoit reçus, lui temoigna qu'il étoit prêt à l'executer: mais à condition, qu'en presence de temoins, dignes de foi, le Roi assureroit de sa propre bouche, qu'il executeroit les conventions signées par les deux Reines. Philippe voulut bien lui donner cette satisfaction; & s'étant rendu dans une certaine chambre, accompagné du Duc de Bourgogne, il promit, en foi de Roi, en presence du même Duc, des deux Reines, de Blanche de Navarre, femme d'Edmond & des Ambassadeurs d'Angleterre, d'executer cet accord. En même tems, il revoqua de sa propre bouche la citation d'Edoüard, & fit publier cette revocation en pleine Salle, par l'Evêque d'Orleans. Edmond se croyant assuré de ce côté-là, donna ses ordres au Sénéchal de Guyenne pour livrer le Duché à celui qui seroit autorisé par le Roi de France. Ce fut Raoul de Nesle Connétable de France, qui fut chargé d'aller prendre possession de la Guyenne au nom de Philippe. Le Sénéchal vouloit prendre quelque précaution pour ne livrer la Province qu'aux conditions du Traité dont Edmond lui avoit donné connoissance. Mais le Connétable refusa de s'abstreindre à aucunes conditions

La Guyenne est livrée au Roi de France.

ditions, disant qu'il ignoroit les Traitez qui pouvoient s'être faits entre les deux Rois, & qu'il n'avoit ordre que de se mettre en possession de la Guyenne au nom de son Maître. Ensuite, il demanda qu'on lui remît entre les mains, les gens dont on étoit convenu, & il les fit conduire à Paris.

Philippe refuse d'exécuter l'Accord.

Tous les articles ayant été plus qu'exécutez de la part de l'Angleterre, Edmond demanda la restitution de la Guyenne, & des personnes, stipulée dans le Traité secret. A cela, on lui répondit, que sa demande seroit examinée dans le Conseil du Roi. En même-tems Philippe lui fit dire, qu'il ne devoit pas être surpris, s'il lui faisoit une réponse un peu rude devant le Conseil, à cause de certains Conseillers qui n'étoient pas du secret; mais que dès qu'ils seroient sortis, il lui donneroit une entiére satisfaction. Edmond s'assurant sur cette promesse, se présenta devant le Conseil où Philippe étoit présent, & demanda la restitution de la Guyenne, à quoi ce Monarque répondit séchement, qu'il ne vouloit point la rendre. Cette réponse n'ayant pas surpris le Prince Anglois qui s'y étoit attendu, il se retira dans une chambre prochaine en attendant l'effet de la promesse du Roi, & on l'y laissa quelque tems, sans lui donner d'autre réponse. Enfin les Evêques d'Orleans & de Tournay allerent le trouver, & lui dirent, qu'il étoit inutile d'attendre plus long-tems, & que le Roi ne vouloit plus être importuné pour cette affaire. Quelques jours après, Philippe se rendit au Parlement, sans en avoir fait avertir Edmond, & y fit faire une proclamation publique, pour sommer le Roi d'Angleterre de venir répondre aux articles contenus dans la Citation. Edmond n'étant pas alors au Palais, Hugues de Were & Jean de Lacy, Ambassadeurs d'Edoüard, entrerent, & dirent, qu'ils ne s'étoient pas attendus que cette affaire se termineroit par la voye de la Justice; mais selon le Traité qui avoit été fait, vû même que la Citation avoit été revoquée. Cette excuse n'ayant pas été trouvée valable, ils furent congédiez, & bien qu'ils ne demandassent que jusqu'au jour suivant, pour pouvoir consulter avec le frere de leur Roi, ils ne purent obtenir ce délai. Ainsi la Cour prononça un Arrêt qui adjugeoit au Roi la confiscation de la Guyenne.

C'est-là ce que contient en substance un Memoire qui se trouve dans le Recueil des Actes Publics, où le Prince Edmond rend lui-même compte de cette affaire, & de la maniére dont tout s'étoit passé, depuis le commencement de sa négociation. Il semble qu'on pourroit objecter que c'est une des Parties qui parle, & que par conséquent on n'est pas obligé d'ajouter foi à son témoignage. Mais outre la maniere naïve dont ce Mémoire est écrit, la conquête de la Guyenne, sans siéges & sans combats, rend cette rélation fort vrai-semblable. De plus, on voit dans le Recüeil déjà cité, diverses Lettres d'Edoüard, où il se plaint d'avoir été trompé par le Roi de France. Il y en a, entre autres, une adressée aux Prélats & aux Barons de Guyenne, dans laquelle il s'excuse de ce qu'il a fait un Traité avec la France, sans les avoir consultez, & leur dit, qu'il a été abusé autant ou plus qu'eux. Cela paroit encore manifestement par la retraction de l'hommage, qu'il avoit rendu à Philippe, laquelle est conçuë en ces termes: *Nos Ambassadeurs diront au Roi de France, ces mêmes paroles.*

Retraction de l'hommage rendu par Edoüard

Sire, Notre Seigneur le Roi d'Angleterre, Seigneur d'Irlande & Duc d'Aquitaine, vous a fait hommage conditionnellement; sçavoir, selon la forme de la Paix faite entre vos Ancêtres & les siens, laquelle vous n'avez pas observée. D'un au-

EDOUARD I. à Philippe le Bel.

tre côté, afin de terminer les differends qui s'étoient émus entre vos Sujets & les siens, il fut fait un Traité secret, entre vous & Monseigneur Edmond son frere, comme vous devez vous en souvenir, dans lequel étoient contenus certains articles que vous n'avez point exécutez, quoiqu'il soit allé lui-même au-delà de ce qui avoit été promis de sa part. Ensuite, il vous a fait requerir deux fois par son-dit frere, & une troisiéme par des Pairs de France, & autres Grands de votre Royaume, que vous eussiez à lui restituer sa Terre de Guyenne, & à délivrer ceux de ses Sujets que vous tenez en prison, ce que vous avez refusé. C'est pourquoi il lui semble que vous ne le tenez plus pour votre Vassal; aussi ne veut-il pas l'être à l'avenir (1).

Quelque grand que fût le chagrin qu'Edoüard ressentoit de se voir ainsi duppé par Philippe, il aima mieux laisser la Guyenne entre les mains de ce Prince, qu'abandonner la Guerre d'Ecosse, qui lui paroissoit plus importante. D'ailleurs, il comprenoit bien, qu'avant que de s'engager dans une Guerre contre la France, il falloit se mettre à couvert de la diversion que les Ecossois pourroient faire sur les frontiéres du Nord. Par ces raisons, il s'étoit contenté d'envoyer Edmond son frere en Guyenne, avec peu de troupes, son unique but étant de tenir Philippe occupé de ce côté-là, de peur qu'il n'envoyât du secours aux Ecossois. L'intention d'Edoüard n'ayant pas été de pousser vigoureusement la Guerre en Guyenne, où il n'avoit gardé que Bayonne, & quelques Places des environs, on peut bien juger, que ce qui se passa dans ces quartiers-là, ne peut pas être considerable. Cependant les François se vantent d'y avoir gagné deux batailles, l'une sous le commandement du Comte de Valois, & l'autre sous le Comte d'Artois. Mais ces actions ne peuvent pas avoir été fort importantes, vû le peu de forces qu'Edmond avoit. La verité est, que la France étoit obligée d'y tenir une Armée considerable, parce qu'elle avoit à combattre non seulement les Anglois, mais les revoltes des Habitans qui étoient très-fâchez d'avoir changé de Maître. Avec la superiorité des forces que le Comte de Valois commandoit, il contraignit Edmond de s'aller renfermer dans Bayonne, où il mourut en 1296. Le Comte de Lincoln qui prit ensuite le commandement des troupes Angloises, ayant voulu assiéger Dacs, se vit obligé de se retirer promptement, à l'approche du Comte d'Artois qui s'avançoit pour faire lever le Siége. Peut-être reçut-il en cette occasion quelque échec, auquel on a donné le nom de Bataille. Quoiqu'il en soit, je ne crois pas qu'il soit necessaire de s'arrêter plus long-tems sur le détail de la Guerre de Guyenne, puisqu'elle ne produisit aucun évenement considerable (2).

Guerre de Guyenne de peu d'importance.

Edoüard engage le Comte de Flandres dans ses interêts.

Ce n'étoit pas en Gascogne, qu'Edoüard prétendoit faire ses plus grands efforts contre la France. Il comprenoit assez, qu'il y auroit trop de difficulté à recouvrer cette Province si éloignée de l'Angleterre, & où il ne lui restoit plus que Bayonne. Son dessein étoit d'attaquer Philippe du côté de la Flandres, où la disposition des affaires sembloit lui promettre un meilleur succès.

Le

(1) J'ai dit ci-dessus que les Historiens François n'expliquent pas la maniére dont Philippe le Bel se rendit maître de la Guyenne, parce que je n'avois pas vû encore l'Histoire du Pere Daniel, qui rapporte une partie de ce qui est contenu dans le Mémoire du Prince Edmond, quoique d'une maniére fort abregée, avec des differences notables, & sans trop observer l'ordre des tems, en citant VValsingham *in Edvvardo.*

(2) Le Pere Daniel fait entendre que ce fut une Guerre très-vive, & que les Anglois étoient extrémement forts en Guyenne. Les Historiens Anglois en parlent tout autrement, & avec plus d'apparence, par les raisons qui en ont été rapportées.

Affaire de Flandres.

Le Comte de Flandres se trouvoit alors dans une situation qui l'obligeoit à chercher une protection contre la France, & il n'en pouvoit trouver, ni de plus prochaine, ni de plus prompte que celle du Roi d'Angleterre, qui brûloit d'envie de se venger. Voici le sujet des differends que ce Comte avoit alors avec Philippe.

Dès l'an 1284. Guy (c'étoit le nom de ce Prince) s'étoit broüillé avec les Gantois, au sujet du Gouvernement de leur Ville, dont ils prétendoient qu'il n'avoit aucun droit de se mêler. Sous le regne de Philippe le Hardi, cette affaire avoit été portée au Parlement de Paris, qui avoit donné un Arrêt en faveur du Comte, & condamné les Magistrats à une amende. Guy profita de cette occasion pour chagriner en diverses sortes les habitans de cette grande Ville, qui en garderent un vif ressentiment. Dès que Philippe le Bel fut monté sur le Trône, les affaires changerent de face. Ce Monarque voyant que les broüilleries entre le Comte de Flandres & les Gantois, lui offroient une occasion favorable de profiter de leur désunion, ne voulut pas la laisser échapper. Dans cette vûë, il fit dire secrettement aux Magistrats de Gand, que s'il vouloient renouveller leur procès contre le Comte, il étoit dans la disposition de leur rendre la justice qui leur étoit dûë. Il n'en fallut pas davantage pour obliger la Ville de Gand à recommencer la querelle. Cette affaire ayant été encore une fois portée au Parlement de Paris, l'autorité des trente-neuf Magistrats ou Gouverneurs, qui avoit été abolie par le précedent Arrêt, fut rétablie dans Gand. Le Comte se sentit très-offensé de ce que Philippe avoit pris à tâche de le chagriner, en rétablissant dans cette Ville un pouvoir qui lui étoit si odieux. Il n'osa pas pourtant faire éclater son ressentiment: mais il resolut de prendre des mesures pour se fortifier contre lui, le regardant comme un ennemi dont il devoit tâcher de prévenir les desseins. Quelque tems après, il fit agir Robert de Bethune son fils, qui par de secrettes insinuations, disposa les Villes de Flandres à faire fortifier certaines Places, contre la teneur des Traitez faits avec la France, en leur faisant entendre qu'elles n'y trouveroient point d'opposition de la part du Comte son pere. Le but de Guy étoit de brouiller ces Villes avec la France, de peur que Philippe ne les fît soulever contre lui. Philippe fut informé de la part que le Comte avoit dans cette affaire: mais comme il avoit alors d'autres embarras, il ne jugea pas à propos de faire éclater son ressentiment, ni contre les Villes qui avoient violé les Traitez, ni contre l'auteur de ce conseil. Cependant, son silence même fit comprendre au Comte qu'il devoit s'attendre à être attaqué dans un autre tems. Les affaires demeurerent en cet état pendant quelques années. Philippe dissimuloit sa colere, & Guy pensoit continuellement aux moyens d'en prévenir les effets.

Ce fut dans ces entrefaites qu'arriva la rupture entre la France & l'Angleterre. Quoi qu'Edoüard employât tous les moyens possibles pour tâcher d'éviter la Guerre par la négociation qui s'étoit entamée à Paris, il crut qu'à tout évenement, il devoit s'assûrer du secours du Comte de Flandres, dont il n'ignoroit pas le mécontentement. Dans cette vûë, il lui fit demander sa fille-aînée en mariage, pour le Prince Edoüard son fils, jugeant que cette voye étoit infaillible, pour l'engager fortement dans ses interêts. Cette négociation, quoique secrette, vint pourtant à la connoissance de Philippe, & lui

causa

EDOUARD I. causa beaucoup de chagrin. Mais il le dissimula, de peur de s'ôter, en le faisant paroître, les moyens de prévenir une Alliance si préjudiciable aux interêts de son Etat. Pour venir à bout de son dessein, il feignit d'ignorer ce qui se passoit; & ayant attiré, sous quelque prétexte, Gui & la Comtesse sa femme à Paris, il les y retint en prison. Ce ne fut que par une espece de grace, qu'il voulut bien les mettre en liberté, à condition qu'ils lui livreroient leur fille en ôtage, & qu'ils s'engageroient à rompre leur Alliance avec Edoüard, sous peine d'excommunication. Guy ne fut pas plûtôt dans ses Etats, qu'il employa toutes sortes de moyens pour retirer sa fille d'entre les mains de Philippe. Mais il ne lui fut pas possible d'y réüssir. Philippe craignoit trop l'union du Comte avec l'Angleterre, pour se priver volontairement du gage qu'il avoit en son pouvoir.

1296. Edoüard forme une Ligue contre la France. Pendant que ces choses se passoient, les affaires d'Ecosse, qui occupoient entiérement Edoüard, ne lui laissoient ni le loisir, ni la commodité de penser à la Guerre qu'il avoit projetté de faire à Philippe. Mais dès qu'elles furent au point où il les souhaitoit, il tourna toutes ses pensées du côté de la vengeance. La supercherie que Philippe lui avoit faite, étant une injure qui ne pouvoit pas être aisément oubliée, il avoit beaucoup pris sur soi-même, en différant jusqu'alors à chercher les moyens de l'en faire repentir. Cependant, comme il alloit avoir affaire à un puissant ennemi, il étoit necessaire qu'il mît sur pied des forces considerables, que l'Angleterre seule n'étoit pas en état de lui fournir. Ce fut dans cette vûë qu'il chercha les moyens de former au-delà de la Mer, une puissante Ligue contre la France; & quoique cette entreprise parut assez difficile, il ne laissa pas d'en venir à bout. Outre le Comte de Flandres, qu'il n'eut pas beaucoup de peine à gagner, Adolphe de Nassau, nouvellement élû Empereur, Albert, Duc d'Aûtriche, l'Archevêque de Cologne, & divers autres Princes d'Allemagne, le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Juliers & de Luxembourg, furent engagez dans cette Ligue, par les grandes sommes qu'Edoüard devoit leur fournir. Tous ces Princes, fiers de leur nombre & de leur puissance, envoyerent à Philippe des Cartels de défi, dont aucun ne le choqua tant que celui du Comte de Flandres, qui étant son Vassal, lui disoit hautement qu'il ne vouloit plus le reconnoître pour son Souverain.

Mezerai. Chron. Belg.

1297. Edoüard dompte la fierté du Clergé. Pendant que Philippe se préparoit à répousser cette attaque, Edoüard faisoit, de son côté, tous les efforts possibles, pour amasser de l'argent, dont il avoit un extrême besoin, à cause des engagemens où il étoit entré avec les Princes Confederez. Pour cet effet, il assembla le Parlement à S. Edmondburi, & obtint un subside de la huitiéme partie des biens mobiliares des Habitans des Villes, & de la douziéme du reste des Sujets Laïques. Cet exemple ne fut pas capable de toucher le Clergé. Il prétendit pouvoir se dispenser de donner un secours au Roi, fondé sur une Bulle que Boniface VIII. avoit envoyée dès l'année précedente, à l'Archevêque de Cantorberi, & que ce Prélat avoit gardée sans la faire publier. Par cette Bulle, il étoit expressément défendu, à tous les Ecclesiastiques, de payer aucune taxe aux Princes Seculiers, sans le consentement du S. Siége. Le refus du Clergé choqua extraordinairement le Roi. Néanmoins, avant que d'en venir à des moyens violens, il fit représenter aux principaux Membres, que puisqu'ils possedoient des

Act. Publ. T. II. p. 706.

Fiefs

Fiefs dans le Royaume, & qu'ils jouïssoient de la protection des Loix, ainsi que les autres Sujets, il étoit juste qu'ils contribuassent aux charges publiques. Mais ces remontrances furent sans effet. Quand il vit qu'il n'en pouvoit rien obtenir, il fit saisir tous les Fiefs Laïques possèdez par le Clergé, & mit hors de la protection des Loix tous les Membres du Clergé, de quelque rang qu'ils fussent, défendant très-expressément aux Juges Royaux de leur rendre justice, en quoi que ce fût. Une démarche si hardie étonna ce puissant Corps, qui depuis le commencement de la Monarchie, n'avoit jamais rencontré une pareille fermeté, dans aucun Roi d'Angleterre. Si Edoüard avoit été semblable à son Pere ou à son Ayeul, peut-être le Clergé auroit-il pû trouver dans le mécontentement du Peuple, des moyens pour faire repentir le Roi de sa hardiesse. Mais comme il comprit bien qu'il ne lui seroit pas aisé d'émouvoir le Peuple, il ne jugea pas à propos de faire des efforts, qui, vrai-semblablement seroient inutiles. Ainsi quelques-uns s'étant hâtez de composer avec le Roi, pour la cinquiéme partie de leurs biens, leur exemple entraîna les autres. L'Archevêque de Cantorberi fut traité plus sévérement, parce qu'outre qu'il étoit le premier auteur du refus du Clergé, il s'opiniâtra plus que les autres. Le Roi fit saisir tous ses biens, & les revenus des Monasteres de son Diocése, & en donna l'administration à des Officiers qui ne laissoient aux Moines que ce qui étoit absolument necessaire pour leur subsistance. Apparemment, c'étoit pour les punir de ce qu'ils avoient pris avec trop de chaleur le parti de leur Archevêque. La fermeté du Roi, fit enfin plier le Prélat, qui pour rentrer dans les bonnes graces de son Souverain, lui donna la quatriéme partie de ses biens. C'est ainsi, que quand le Clergé rencontre des Princes vigoureux, il sçait plier avec autant de soumission, qu'il sçait marquer de fierté quand il n'a en tête que des Princes foibles ou trop scrupuleux.

EDOUARD I. 1297.

Dans une occasion à peu près semblable, qui se présenta bien-tôt après, les Seigneurs Laïques témoignerent bien plus de fermeté que les Prélats, quoique ce fut contre ce même Prince. Pour exécuter les grands projets qu'il méditoit, il avoit convoqué la Noblesse à Salisbury, à dessein de voir exactement ce que chaque Baron pouvoit lui fournir de Troupes. Son intention étoit de faire une puissante diversion en Guyenne, pendant qu'il presseroit son ennemi du côté de la Flandres. Mais il eut de la peine à trouver des Seigneurs qui voulussent servir ailleurs que là où il commanderoit en personne. Chacun s'excusoit d'aller servir en Guyenne, quoique d'ailleurs ils ne refusassent pas de fournir le nombre de Troupes à quoi leurs Fiefs les obligeoient. Edoüard, ne se payant pas de ces excuses, les menaça de donner leurs Terres à d'autres qui seroient plus obéïssans. Ces menaces causerent de grands mouvemens parmi la Noblesse. Elle étoit bien éloignée de croire, que ses Terres fussent à la disposition du Roi. Humphroi Bohun, Grand Connétable, & Hugues Bigod, Comte de Norfolck, & Grand Maréchal, plus hardis que leurs Compagnons, prirent la parole, & dirent nettement au Roi, qu'ils étoient prêts à l'accompagner là où il commanderoit en personne, & non ailleurs. Le Grand Maréchal ajoûta, qu'il ne refusoit pas de conduire l'Avant-garde sous le Roi, comme sa Charge l'y obligeoit; mais qu'il ne serviroit pas sous le commandement d'un autre, & que personne n'étoit en droit de l'y contraindre. Le Roi répondit, tout en colere, qu'il le feroit bien marcher, à quoi celui-ci repli-

Edoüard trouve de l'opposition du côté des Barons.

Hardiesse de deux Seigneurs.

EDOUARD I. 1297.

repliqua qu'il n'en feroit rien. *Par le Dieu Eternel*, dit alors le Roi, avec beaucoup d'émotion : *Vous marcherez, ou vous serez pendu. Par le Dieu Eternel*, repartit le Comte : *Je ne marchirai, ni ne serai pendu*, & sur le champ il se retira, sans plus retourner à la Cour.

Le Roi n'ose entreprendre de les châtier.

Edoüard avoit vû ; sous le Regne du Roi son pere, des exemples frequens & funestes, de l'insolence des Barons. Il connoissoit trop bien quelle étoit leur union, quand il s'agissoit de maintenir leurs Privileges, pour vouloir risquer sa gloire & son repos, dans une Guerre contre eux. Une querelle de cette nature ne pouvoit que lui être très-préjudiciable, aussi bien qu'à tout le Royaume. Le moindre inconvenient qui pouvoit lui en arriver, étoit de perdre l'occasion de se venger du Roi de France. Dans la disposition où les Barons se trouvoient, il n'y avoit presque point à douter, qu'ils ne se fussent tous unis contre lui, s'il eût entrepris de châtier hautement l'insolence de ceux qui avoient osé lui résister en face. Il eut encore plus de sujet de se confirmer dans cette pensée, quand il apprit, que craignant son ressentiment, ils commençoient à lever des Troupes pour se défendre, en cas qu'il eût formé le dessein de les attaquer. Sans trop de pénetration, il étoit aisé de comprendre qu'ils se sentoient appuyez. Ces considerations obligérent ce Prince à dissimuler son chagrin, en attendant qu'il se présentât une occasion de le faire éclater à propos. D'ailleurs, il ne vouloit pas perdre l'occasion de passer en Flandres, où les besoins du Comte son Allié l'appelloient incessamment. Cependant, il ne tarda pas long-tems à trouver une conjoncture favorable pour châtier l'audace de ces deux Seigneurs, en leur ôtant leurs Emplois, parce qu'ils refusérent de faire quelque chose qui regardoit le devoir de leurs Charges, par la crainte où ils étoient de se livrer entre ses mains. Il s'en fallut peu, qu'il n'eût sujet de s'en repentir. Dans le tems qu'il alloit s'embarquer, il reçût de la part des Evêques, Comtes, Barons, & Communes du Royaume, une longue Remontrance, contenant une liste des griefs de la Nation, & de diverses infractions faites à la grande Chartre. Cette démarche lui fit comprendre, qu'il devoit aller bride en main, de peur d'irriter une Nation qui paroissoit disposée à prendre feu à la premiére occasion qui pourroit se présenter. Il répondit donc avec une extrême douceur à la remontrance qu'on lui avoit présentée, & promit sur son honneur, de corriger, à son retour, tous les abus dont on se plaignoit. Il pria la Noblesse de se tenir en repos pendant son absence, l'assurant qu'il lui donneroit une entiére satisfaction. Comme il n'étoit pas moins necessaire d'appaiser le Peuple que les intrigues des deux Comtes avoient irrité, il publia une Proclamation pour justifier sa conduite, & pour faire connoître les raisons qui l'avoient obligé à casser ces deux Officiers. Entre autre chose, il disoit dans cette Proclamation, qu'il avoit été informé qu'on avoit fait accroire à son Peuple, qu'il avoit refusé de recevoir des Remontrances, tendant au bien du Royaume, ce qu'il assuroit être faux. Il y témoignoit encore, qu'il étoit très-fâché d'avoir exposé ses Sujets à de grandes charges, pour soutenir les Guerres ausquelles il s'étoit vû engagé. Enfin, il prioit son Peuple d'excuser ce que la necessité l'avoit obligé de faire, & promettoit de faire exactement observer la grande Chartre à l'avenir. Il tint sa parole peu de tems après. Le Prince son Fils, qu'il avoit laissé pour Regent, ayant assemblé le Parlement, qui lui accorda un grand subside, confirma les deux

Il leurs ôte leurs Charges.

Plaintes portées au Roi par ses Sujets.

Il les appaise.

Il publie une Proclamation pour appaiser aussi le Peuple.

Act. Publ. T. II. p. 783.

deux Chartres du Roi Jean, par un Acte authentique, qui fut ſigné en Flandres par le Roi même, & ſcellé du grand Sceau, qu'il avoit emporté avec lui. On peut remarquer dans l'Hiſtoire d'Angleterre, pluſieurs exemples ſemblables à celui-ci. Je veux dire, que les Rois, qui ont gardé des ménagemens avec leurs Sujets, & répondu avec modération à leurs plaintes, ont rarement manqué à les appaiſer, pourvû que, comme Henri III. ils n'ayent pas affecté de les tromper continuellement, & de manquer à leur parole. Au contraire, ceux qui ont voulu agir avec trop de hauteur, ſe ſont attiré des affaires fâcheuſes, & ont cauſé la plûpart du tems des grands troubles, dequoi on a vû des exemples très-remarquables, ſous quelques-uns des Rois précédens.

Edouard I. 1297.

Pendant qu'Edoüard s'étoit occupé dans ſon Iſle, à faire des préparatifs pour ſoutenir la Ligue qu'il avoit formée contre la France, Philippe ne s'étoit pas attaché avec moins de ſoin à chercher les moyens de repouſſer le choc qu'on lui préparoit. Il s'étoit fortifié par des Alliances, avec les Rois de Caſtille & d'Arragon, avoit levé une puiſſante Armée, pendant que Jeanne, Reine de Navarre ſa femme, aſſembloit ſes forces particuliéres pour le ſecourir. La Champagne, qui étoit du domaine de cette Princeſſe, fut attaquée la premiére, par le Comte de Bar, l'un des Alliez d'Edoüard, qui ravaga cette Province d'un bout à l'autre. Mais la ſuite de cette entrepriſe, fut auſſi funeſte à ce Prince, que les commencemens en avoient été heureux. A l'approche de la Reine, qui s'avançoit pour défendre ſon Païs, le Comte ſaiſi de crainte, n'ayant ſçû ni combattre, ni ſe retirer, ſe vit obligé de ſe rendre à cette Princeſſe, qui l'envoya priſonnier à Paris.

Philippe ſe prépare à ſe défendre.

Cependant, les Princes Conféderez ne ſe hâtoient point d'envoyer leurs Troupes en Flandres. Adolphe de Naſſau, arrêté par des affaires que Philippe lui avoit ſuſcitées en Allemagne, ou, comme quelques-uns l'aſſurent, par des préſens, ne pût, ou ne voulut point tenir ce qu'il avoit promis. Le Duc d'Aûtriche ſe laiſſa débaucher par la même voye, & les Ducs de Brabant & de Luxembourg, les Comtes de Gueldres & de Beaumont, ſuivirent cet exemple. Philippe, profitant de cet avantage, entra dans la Flandres, à la tête de ſoixante mille hommes, & s'attacha d'abord au Siége de Lille. Guy, qui attendoit avec impatience les ſecours d'Angleterre, n'étoit pas en état de s'oppoſer au Roi de France, n'ayant pas la moitié des forces qu'on lui avoit fait eſperer. Tout ce qu'il pût faire, fût de tâcher de rompre les meſures de ce Prince, par une diverſion, ſous la conduite du Duc de Juliers. Dès que Philippe fut informé que ce Général s'étoit mis en campagne, il détacha le Comte d'Artois, qui l'ayant rencontré tout proche de Furnes, lui livra bataille, & mit ſon Armée en déroute. Le Duc de Juliers fut tué dans ce Combat, & le Comte d'Artois y perdit ſon fils-aîné. Cette défaite fut cauſe que Guy n'oſa s'éloigner de Gand & de Bruges, où il attendoit Edoüard. D'ailleurs, il ſe trouvoit très-embarraſſé, à cauſe des diviſions qui regnoient dans ſon Païs. Il s'étoit formé en Flandres deux Partis, dont l'un, qu'on appelloit Porte-lys, étoit dans les interêts de la France, & l'autre dans ceux du Comte.

Il débauche les Alliez d'Edoüard.

Il aſſiége Lille.

Le Duc de Juliers eſt battu par les François.

Edoüard arriva enfin, après s'être long-tems fait attendre; mais avec peu de forces, par rapport à cette grande entrepriſe, parce qu'il avoit compté ſur des Alliez qui lui manquoient de parole. En entrant dans Bruges, il trouva toute la Ville en déſordre, à cauſe de l'animoſité des deux Factions, dont je viens

Edoüard arrive en Flandres. Diviſions en ce Païs-là fort préju-

EDOUARD I. 1297.

viens de parler. Ce ne fut qu'avec bien de la peine, qu'il vint enfin à bout d'appaiser les mouvemens de cette Ville, en accordant aux Habitans certains privileges, par rapport au trafic qu'ils faisoient en Angleterre. Ensuite, il se rendit à Gand, où il trouva les mêmes divisions. Ainsi, comme de son côté il n'amenoit pas tout le secours qu'il avoit promis, il vit lui-même avec chagrin, combien le Comte de Flandres étoit peu en état de fournir les Troupes qu'il avoit fait esperer. Les Flamans s'étoient divisez au sujet de cette Guerre. Les uns l'approuvoient, & les autres soutenoient qu'elle n'étoit nullement avantageuse au Païs, & que leur Prince ne l'avoit entreprise, que pour ses interêts particuliers, ou pour ceux du Roi d'Angleterre. Pendant qu'Edoüard s'occupoit à terminer ces differens, qui étoient très-préjudiciables à ses affaires, Philippe se rendit maître de Lille, après un Siége de trois mois. Dès qu'il fut en possession de cette Place, il ne trouva que peu d'obstacles à la conquête de Douay, de Courtray, & de quelques autres Villes du voisinage. Ensuite, il marcha vers Bruges, qui se rendit sans résistance. Il avoit formé le projet de brûler la Flotte Angloise, qui se tenoit à l'anchre à Dam. Mais le Comte de Valois qui s'étoit chargé du soin de cette expédition, n'ayant pû se préparer assez secrettement, trouva que les Vaisseaux Anglois s'étoient retirez.

diciables à ses affaires.

Lille se rend à Philippe.

qui fait d'autres conquêtes.

Toutes les mesures d'Edoüard se trouverent rompuës, par l'infidelité de ses principaux Alliez, qui l'avoient abandonné, après avoir reçû son argent. Les secours qu'il pouvoit esperer du Comte de Flandres, étoient incertains, & peu considerables, à cause de la Faction des Porte-Lys, qui s'opposoit à toutes les résolutions dont la France auroit pû recevoir quelque préjudice. Ses propres Troupes étoient en trop petit nombre, pour pouvoir les opposer aux forces de son ennemi. Outre cela, de nouveaux troubles, arrivez en Ecosse, rendoient sa présence nécessaire dans son Royaume, où même il n'étoit pas sans crainte, que son absence ne causât quelques mouvemens. Toutes ces considérations ensemble, le porterent à chercher quelque voye, pour se tirer d'affaire, sans être obligé d'abandonner le Comte de Flandres, qu'il avoit engagé dans sa querelle. Il n'en trouva point de meilleure, que de demander une Trêve, qui ne lui fut accordée qu'à la considération du Roi de Sicile, & du Comte de Savoye, qui s'employerent pour lui. Cette Trêve, qui ne devoit durer que jusqu'à la Fête des Rois, pour la Guyenne, & jusqu'à la S. André, seulement, pour la Flandres, portoit que Philippe demeureroit en possession des Places qu'il avoit conquises. Apparemment, cette condition servit à la faire prolonger encore pour deux ans, Philippe étant bien aise de joüir tranquillement de ses conquêtes. Quelque pressé que fût Edoüard d'aller donner ordre aux affaires d'Ecosse, il passa pourtant le reste de l'Hiver à Gand, pour tâcher de réünir les Habitans de cette puissante Ville. Il esperoit par-là d'en tirer un secours considerable, quand la Trêve seroit expirée. Pendant le sejour qu'il y fit, il y courut risque de la vie, dans une sédition des Habitans, qui avoient résolu de faire main basse sur tous les Anglois. On dit qu'il fut redevable de son salut, à la générosité d'un Chevalier Flamand, de la Faction des Porte-Lys, qui, par ses soins, & par ses priéres, arrêta la fureur de ce Peuple mutiné. Le danger où il s'étoit vû exposé lui donnant lieu de craindre quelque nouvelle insulte, il abandonna son entreprise, & reprit la route de ses Etats.

Trêve entre les deux Rois.

Prolongée.

Edoüard sejourne à Gand, où il court risque de la vie.

Ce

Ce fut là le ſuccès de l'expedition d'Edoüard en Flandres. Cette puiſſante Ligue, qui ſembloit devoir engloutir la France, ne ſervit qu'à épuiſer les tréſors de celui qui l'avoit formé, & à lui faire comprendre, combien il lui ſeroit difficile de recouvrer par la force le Païs qu'il avoit perdu par ſon imprudence. Ce ſeroit peu de choſe, que d'avoir éprouvé un ſort ſi contraire aux projets qu'il avoit formez : c'eſt à quoi les plus grands hommes ſe trouvent quelquefois expoſez. Mais il y a plus : c'eſt qu'il ne pût ſe tirer de l'embarras où il s'étoit jetté, ſans faire une brêche conſiderable à ſon honneur. Qoiqu'il eût promis au Comte de Flandres de le proteger juſqu'à la fin, il ne laiſſa pas de l'abandonner, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. Revenons preſentement à l'Ecoſſe, qui nous doit fournir la matiere la plus conſiderable du reſte de ce Regne.

EDOUARD I. 1297.

Bien qu'Edoüard eût conquis l'Ecoſſe, il n'avoit pas conquis les cœurs des Ecoſſois qui ne portoient qu'avec peine un joug que la force leur avoit impoſé. Dès qu'ils virent Edoüard occupé en Flandres, ils prirent ce tems pour ſe ſoulever, ſous la conduite de Guillaume Walleys, homme d'une Maiſon peu illuſtre, & d'une fortune encore plus mediocre, mais d'un genie très-élevé. Ce genereux Ecoſſois, quoique peu autoriſé parmi ſes Compatriotes, entreprit de relever ſa Patrie de l'abîme de miſere où elle ſe trouvoit plongée, pendant que les perſonnes du premier rang, diviſées par des Factions, ou ſuivant le parti du Vainqueur, travailloient à l'envie à faire durer ſon eſclavage. Les Auteurs Ecoſſois font de cet homme illuſtre un portrait qui le rend comparable aux plus grands Heros, & trouvent à peine des termes aſſez relevez, pour faire connoître ſon merite. Ce Walleys donc, quoiqu'à peine connu en Ecoſſe, ayant pris la reſolution de travailler à la liberté de ſon Païs, aſſembla dans ce deſſein un petit nombre de troupes. Quelque peu conſiderable que fût le Corps dont il avoit le commandement, il fit de ſi merveilleux progrès, qu'on ne ſçait ce qu'on doit admirer, ou la hardieſſe de ſon entrepriſe, ou le ſuccès dont elle fut d'abord accompagnée. Tous ceux qui ſoupiroient après la liberté, voyant qu'il y avoit un homme aſſez hardi pour ſe mettre à leur tête, coururent en foule ſous ſes drapeaux, & formerent bien-tôt une armée conſiderable. Avec ce ſecours Walleys attaqua les Places dont les Anglois étoient maîtres, & dont les Garniſons étoient peu nombreuſes, à cauſe qu'Edoüard avoit eu beſoin de ſes troupes en Flandres. Par la ſeverité dont il uſa envers ceux qui tomberent entre ſes mains, il inſpira une telle terreur aux autres, qu'à peine ſe trouva-t'il quelque Place qui voulût attendre les dernieres extrémitez, de peur de s'expoſer à un ſemblable traitement. Par ce moyen il recouvra en très-peu de tems, toutes les Villes dont les Anglois s'étoient emparez, & il ne leur laiſſa que la ſeule ville de Barwick. Ces heureux ſuccès donnerent à ſon armée une ſi grande admiration pour ſa vertu, que, ſans s'arrêter aux formalitez ordinaires, elle le déclara Regent du Royaume. Edoüard, qui étoit alors en Flandres, ayant apris les progrès de Walleys, ſe hâta de conclurre la Tréve dont il a été parlé ci-deſſus, & s'en retourna en Angleterre, dans la reſolution de punir ſévérement la revolte des Ecoſſois.

Affaire d'Ecoſſe.

Guillaume VValleys fait ſoulever les Ecoſſois.

Il chaſſe les Anglois d'Ecoſſe.

Il eſt déclaré Regent par l'armée.

Avant que d'entreprendre cette expedition, il falloit neceſſairement regler deux affaires également importantes. La premiere étoit de trouver quel-

EDOUARD I. 1297. que moyen, pour faire la paix avec la France, de peur qu'elle ne donnât du secours à l'Ecosse. La seconde, de donner quelque satisfaction au Peuple, comme il s'étoit engagé à le faire après son retour. Il ne trouva point de meilleure voye pour parvenir au premier but, que de faire convenir Philippe de mettre leurs differends entre les mains de Boniface VIII, qui n'étoit pas encore broüillé avec ce Prince comme il le fut depuis. Philippe ayant accepté cette proposition, les deux Monarques mirent leurs demêlez à l'arbitrage du Pape, non pas en qualité de Chef de l'Eglise, mais comme Particulier, sous le nom de Benoît Cajetan.

Philippe & Edoüard prennent le Pape pour Arbitre.

Edoüard confirme la grande Chartre.

Cette affaire étant en assez bon train, il fallut penser à la seconde. Pour se concilier l'affection de ses Sujets, Edoüard convoqua un Parlement, où il confirma la Grande Chartre, sans en être sollicité. Il est vrai qu'il insista beaucoup, pour pouvoir inserer cette clause dans la confirmation, *sauf les droits de Notre Couronne*. Mais voyant que le Parlement s'y opposoit avec beaucoup de chaleur, il prit le parti de s'en desister, ce qui fit un très-bon effet parmi le Peuple.

1298. Il marche en Ecosse.

Après qu'Edoüard se fut ainsi delivré de l'inquiétude que ces deux affaires lui causoient, il se mit à la tête d'une puissante armée; & s'étant avancé jusque vers le milieu de l'Ecosse, il rencontra ses ennemis à Falkirk. Les deux armées étoient campées à une si petite distance l'une de l'autre, que les Anglois ayant entendu un grand bruit dans le camp ennemi, coururent aux armes, avec une extrême précipitation, dans la pensée qu'ils alloient être attaquez. Le Roi voulut aussi monter à cheval; mais dans le tems qu'il mettoit le pied à l'étrier, son cheval effarouché par le bruit qui se faisoit, le jetta par terre, & lui enfonça deux côtes d'un coup de pied. Ce fâcheux accident ne l'empêcha pas de se trouver à la bataille qui se donna peu de tems après, & d'y commander avec le même sang froid, que s'il n'eût point eu de mal. Cette bataille fut sanglante, & en même tems très-funeste aux Ecossois, qui, selon quelques Auteurs, y perdirent soixante mille hommes: mais c'est à quoi il y a peu d'apparence. D'autres qui reduisent ce nombre à dix mille, ne s'éloignent peut-être pas moins de la verité. Quoiqu'il en soit, la perte des Ecossois fut si grande, que de long-tems ils ne purent se voir en état de lever la tête. Walleys, avec le débris de son armée, se retira derriere les marais du Nord, où il n'étoit pas possible de le poursuivre. Cependant Edoüard, profitant de sa victoire, s'empara de toutes les Places fortes, avec la même facilité qu'il les avoit perduës. Ainsi l'on peut dire, qu'en cette occasion il conquit l'Ecosse une seconde fois. Après qu'il eut donné les ordres necessaires pour la conservation de ce Royaume, il reprit le chemin d'Angleterre, où des affaires importantes le rappelloient.

Il lui arrive un fâcheux accident.

Il gagne la bataille de Falkirk.

Il retourne en Angleterre.

Les Seigneurs Ecossois sont jaloux de Walleys.

Walleys ne se trouvoit pas alors en état de profiter de l'absence de ce Prince. Non seulement il avoit perdu son armée, mais encore il avoit manifestement connu que la jalousie des Seigneurs Ecossois avoit été une des principales causes de sa défaite. Bien loin que sa vertu leur donnât de l'émulation, elle leur faisoit craindre qu'il n'aspirât au Trône. Dans cette pensée ils aimoient mieux que leur Patrie gemît dans un perpetuel esclavage, que de se voir reduits à rendre hommage à un homme qui leur étoit si fort inferieur par sa naissance. Il falloit bien que ces soupçons se fussent repandus parmi

mi

mi la Nobleſſe, puiſque Robert Brus, Comte de Carrick, fils de celui qui avoit prétendu à la Couronne, en fit des reproches à Walleys. Ce Seigneur, qui ſervoit dans l'armée d'Edoüard, s'étant trouvé le jour de la bataille de Falkirk, à la pourſuite de Walleys qui ſe retiroit, & ayant été arrêté par une petite riviere que les Ecoſſois venoient de paſſer, le fit prier de venir lui parler ſur le bord oppoſé. Walleys y ayant conſenti, Robert lui repreſenta, qu'il ſe perdoit lui-même par ſon ambition. Qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il pût reſiſter aux forces du Roi d'Angleterre, & que, quand même il pourroit ſe flatter de cette eſperance, les Grands du Royaume ne pourroient jamais ſe reſoudre à le reconnoître pour Roi. Walleys lui repondit, que ce n'étoit nullement un motif d'ambition qui lui mettoit les armes à la main : qu'il ſe reconnoiſſoit trop indigne du Trône, pour oſer y porter ſa vûë, mais que ſon unique but étoit de délivrer ſa patrie que les Grands du Royaume laiſſoient perir par leur lâcheté. On prétend que cette reponſe fit une telle impreſſion ſur l'eſprit de Brus, qu'il en repandit des larmes. On ajoûte encore, que, dès ce moment, il prit la reſolution de faire tous ſes efforts pour affranchir l'Ecoſſe de l'eſclavage ſous lequel elle gemiſſoit.

EDOUARD I. 1298. Conference de Walleys avec Robert Brus.

Cependant Walleys ayant manifeſtement connu combien la jalouſie que les Grands avoient conçuë contre lui étoit préjudiciable aux interêts du Royaume, ſe démit de la Regence, & n'agit plus que comme Particulier. Il ne ceſſa pourtant pas de travailler de tout ſon pouvoir & en toutes occaſions à la liberté de ſa patrie. Quelque tems après qu'Edoüard eut quitté l'Ecoſſe, ceux qui conſervoient encore quelque affection pour leur païs, établirent Cumin pour Regent, Mais c'étoit peu de choſe que cette Regence qui ne lui donnoit de l'autorité que ſur une petite partie du Royaume, & ſur quelques troupes en deſordre échappées de la derniere bataille.

Walleys ſe démet de la Regence.

Cumin eſt fait Regent d'Ecoſſe.

Dès qu'Edoüard fut de retour en Angleterre, il employa tous ſes ſoins à faire réüſſir la negociation qui étoit entre les mains du Pape, pour la reſtitution de la Guyenne. Depuis qu'il avoit perdu l'eſperance de recouvrer cette Province par les armes, l'alliance du Comte de Flandres lui étoit à charge, la protection qu'il lui avoit promiſe étant un obſtacle perpetuel à la concluſion de la Paix. Il prit donc la reſolution d'abandonner ſon Allié, dès-lors, les difficultez commencerent à s'évanoüir. Le malheureux Comte, abandonné du Roi d'Angleterre, & d'un autre côté, preſſé par le Comte de Valois qui commandoit en Flandres l'armée du Roi ſon frere, ne ſçavoit comment ſe tirer d'un ſi grand embarras. Dans cette fâcheuſe ſituation, il ſe laiſſa enfin perſuader de ſe remettre entre les mains de ce Prince, qui lui donna ſa parole qu'il le meneroit à Paris, pour traiter lui-même avec le Roi, & que, ſi dans un an il ne pouvoit obtenir la Paix, il auroit la liberté de s'en retourner dans ſes Etats. Mais Philippe ne ſe croyant pas lié par la parole de ſon frere, retint le Comte en priſon.

Edoüard preſſe la negociation de la Paix avec la France.

La Tréve de deux ans entre la France & l'Angleterre étant ſur le point d'expirer, les Ambaſſadeurs des deux Rois s'aſſemblerent à Montreüil ſur la Mer, où le Pape leur envoya ſa Sentence arbitrale qui portoit en ſubſtance ; Qu'Edoüard ſeroit remis en poſſeſſion de la Guyenne, & que, pour rétablir l'union entre les deux Rois, Edoüard épouſeroit Marguerite, ſœur de Philippe (1), & qu'Iſabelle, ſœur du même Philippe, ſeroit donnée en mariage

1299. La Tréve eſt prolongée à Montreüil.

Sentence du Pape.

(1) Alienor, femme d'Edoüard, étoit morte en 1290.

EDOUARD I. 1299. riage au Prince de Galles, fils d'Edoüard. Il étoit dit aussi dans la même Sentence, que Jean Baillol, autrefois Roi d'Ecosse, seroit remis entre les mains du Nonce du Pape, pour le garder là où il jugeroit à propos. Les Plénipotentiaires des deux Couronnes signerent cette Sentence : mais comme il y avoit diverses choses à regler pour la mettre en execution, ils convinrent d'une Trêve qui, dans la suite, fut souvent prolongée avant qu'on signât le Traité de paix. Cependant Baillol fut livré à l'Evêque de Vicence Nonce du Pape, qui en confia la garde à des Evêques François.

Tréve accordée à l'Ecosse.

Dès que le nouveau Regent d'Ecosse avoit été informé qu'on negocioit à Montreüil un Traité entre la France & l'Angleterre, il avoit envoyé des Députez à Philippe, pour le prier d'y faire comprendre les Ecossois. La conjoncture paroissoit favorable. Edoüard souhaitoit passionnément de recouvrer la Guyenne par un Traité, ne se sentant pas en état d'en venir à bout par d'autres voyes. Il y avoit donc apparence, qu'en cette consideration, il accorderoit à l'Ecosse des conditions tolerables, si le Roi de France vouloit s'employer tout de bon pour les obtenir. Effectivement, Philippe fit d'abord quelque démarche pour engager Edoüard à laisser l'Ecosse en repos. Mais dès la premiere proposition qu'il en fit, il connut qu'il étoit impossible de procurer autre chose que certaines douceurs, qu'ils seroient même obligez d'acheter par une reconnoissance formelle du pouvoir qui les tenoit dans l'esclavage. Edoüard étoit en possession de l'Ecosse, où il ne trouvoit presque plus d'opposition. Ainsi, lui proposer d'accorder la paix à ce Royaume, c'étoit proprement vouloir l'obliger à se desister de cette acquisition. D'un autre côté, il ne pouvoit accorder une paix particuliere au Regent & à ceux qui lui obéïssoient, sans laisser en Ecosse une puissance independante de la sienne. Tout ce donc, que Philippe put obtenir, fut une Tréve de sept mois, pour ceux qui ne pouvoient se resoudre à porter le joug. Si l'on en croit les Historiens d'Ecosse, cette Tréve fut mal observée de la part de l'Angleterre.

Cumin exhorte les Ecossois à rompre la Tréve.

Mais ce n'est peut-être, que pour justifier la resolution que Cumin prit de la rompre. Quoiqu'il en soit, ce Regent assembla les Seigneurs qu'il connoissoit affectionnez à leur Patrie, & leur representa le triste état où elle se trouvoit reduite. Il leur dit, que, si on donnoit à Edoüard le tems de s'affermir dans sa conquête, il prendroit de telles mesures, qu'en vain on feroit, dans la suite, des efforts pour recouvrer la liberté; que ce Prince n'attendoit plus que d'avoir subjugué ce petit reste d'Ecossois qui resistoit encore, pour achever de reduire ce miserable Royaume dans une parfaite servitude. Que ce dessein seroit déjà executé, si les Trêves que la France leur avoit de tems en tems procurées, ne l'avoient fait differer. Qu'il n'y avoit donc point de tems à perdre,& qu'il falloit promptement se resoudre à faire un genereux effort pour recouvrer la liberté, ou à laisser la Patrie dans un éternel esclavage. Ensuite, il leur fit voir la facilité qu'il y avoit à se délivrer du joug, pendant qu'Edoüard se reposoit sur leur foiblesse, & que la saison de l'hiver leur offroit des avantages, qu'ils ne pourroient plus esperer dès qu'elle seroit passée. Ces remontrances produisirent l'effet qu'il s'en étoit promis : ces Seigneurs amoureux de la liberté, & ne sentans que trop le poids de leur sevitude, resolurent d'un commun accord, de reprendre les armes, & chacun, de son côté, alla travailler à inspirer la même resolution au peuple. Il ne leur étoit pas difficile d'y

réüssir;

réüssir : le petit peuple étoit encore plus animé contre les Anglois, que les Grands, parce qu'il avoit été moins menagé. En peu de tems tout le Royaume se souleva, sans qu'il fût possible aux Garnisons Angloises d'arrêter une revolte si generale. Tous les Bourgeois des Villes, & les Habitans de la campagne ayant pris les armes dans un même jour, & à la même heure, ces Garnisons se trouverent attaquées toutes à la fois, par dedans & par dehors, avec tant de fureur & d'acharnement, qu'il ne leur fut pas possible de resister. En un mot, elles se virent reduites à la necessité de demander à sortir du Royaume, sans quoi elles ne pouvoient éviter d'être taillées en piéces.

Edoüard I. 1299. Toute l'Ecosse se souleve.

Les Anglois sont encore chassez du Royaume.

Edoüard outré de colere, de ce que c'étoit toûjours à recommencer, leva une armée avec toute la diligence possible ; & dès que la saison le put permettre, il entra pour la troisiéme fois, les armes à la main, dans ce malheureux Royaume. L'armée Ecossoise, qui n'étoit composée que de milices mal armées & peu aguerries, ne se sentant pas en état de resister à ce Prince, voulut se retirer à son approche : mais il la poursuivit si vivement, que l'ayant enfin atteinte, & reduite au point de ne pouvoir éviter le combat, il la mit dans une entiere déroute. Les Historiens assurent, que cette journée auroit mis fin à la destinée de l'Ecosse, si les Anglois eussent pû poursuivre leurs ennemis à travers les marais, dont les routes étoient connuës aux gens du Païs, & que les vainqueurs n'oserent entreprendre de traverser.

1300. Troisiéme expedition d'Edoüard en Ecosse.

Il obtient une victoire signalée sur les Ecossois.

Cette défaite ayant ôté aux Ecossois toute esperance de pouvoir plus longtems resister, ils eurent recours aux prieres & aux soumissions : ils supplierent le Roi de leur donner la liberté de redimer leurs Terres pour de l'argent, & de leur rendre leur Roi, aux conditions qu'il voudroit lui-même leur imposer ; mais il leur refusa l'une & l'autre de ces demandes. Cette dureté leur fit chercher les moyens de soulager leur misere, en se mettant sous la protection du Pape à qui ils envoyerent des Ambassadeurs, pour lui offrir la Souveraineté de leur païs. Boniface VIII. dont l'ambition est assez connuë, accepta cette offre sans balancer. Il avoit accoûtumé d'agir avec beaucoup de hauteur avec les Princes Chrétiens, s'imaginant qu'ils devoient aveuglément se soumettre à ses volontez, & que son autorité ne regardoit pas moins le Temporel que le Spirituel. Dans cette pensée, il supposa qu'un simple Bref de de sa part seroit capable de faire désister Edoüard de toutes ses prétentions sur l'Ecosse. Voici le commencement de ce Bref, où ce Pontife supposoit, comme indubitable, une chose dont personne n'avoit jamais oüi parler.

Il rejette leurs soumissions.

Ils se mettent sous la protection du Pape, en lui offrant la Souveraineté de l'Ecosse.

Boniface VIII. accepte leur offre.

Boniface, *Serviteur des Serviteurs, &c. A Notre très-cher Fils Edoüard, illustre Roi d'Angleterre ; Salut & Benédiction Apostolique.*

Bref du Pape à Edoüard.

Nous sçavons, Très-cher Fils, & l'experience nous a souvent confirmé, combien est grande l'affection devote que vous avez pour l'Eglise Romaine qui vous porte dans des entrailles de charité. Nous sçavons, dis-je, combien est ardent le zéle & la reverence qne vous lui portez, & combien vous êtes prompt à obéir à ses ordres. C'est ce qui nous donne une ferme esperance, & une entiere confiance, que votre Sublimité Royale recevra nos paroles en bonne part, les entendra diligemment, & les executera efficacement. Il a pû parvenir jusqu'à votre Altesse Royale, & nous ne doutons point que vous ne gardiez dans votre memoire, que, depuis les anciens tems, le Royaume d'Ecosse a toûjours appartenu & appartient encore à l'Eglise Romaine, ainsi qu'il est connu de tout le monde, & que comme Nous en

Act. Publ. T. II. p. 844.

EDOUARD I. 1300.

avons été informez, il n'a jamais été dépendant ni de vos Prédecesseurs, ni de vous-même, &c.

Le reste de ce Bref, qui est trop long pour pouvoir être inseré ici tout entier, contient la plus grande partie des raisons qui ont été ci-devant rapportées, contre les prétentions des Rois d'Angleterre, sur la Souveraineté de l'Ecosse. Comme selon les apparences, le Pape avoit été instruit par les Ambassadeurs Ecossois, on doit presumer, que si pendant l'Assemblée de Norham, les Etats d'Ecosse ne repondirent rien à ce qu'Edoüard alleguoit, ce n'étoit pas qu'ils manquassent de preuves, mais par un tout autre motif. Le Pape reprochoit encore à Edoüard, toutes les violences qui s'étoient commises dans la Guerre d'Ecosse, & paticuliérement la prison de divers Evêques. Enfin, il se constituoit lui-même Juge des differends entre les Anglois & les Ecossois, & ordonnoit au Roi, d'envoyer ses Ambassadeurs à Rome, avec toutes les instructions necessaires, dans six mois au plus tard, après quoi il prononceroit une Sentence définitive.

Edoüard menace de détruire l'Ecosse.

Une maniere d'agir si hautaine, n'étoit guéres propre à faire quitter les armes à Edoüard. Il en fut si choqué, que, bien loin d'avoir égard aux prétentions du Pontife, il jura que, s'il en entendoit plus parler, il détruiroit l'Ecosse d'une Mer à l'autre. Les Députez des Ecossois, qui étoient auprès de lui, ne purent écouter ces menaces de sang froid. Ils lui repondirent, qu'il avoit encore beaucoup d'ouvrage à faire avant que d'en venir là, qu'il n'y avoit pas un Ecossois, qui ne donnât jusqu'à la derniere goûte de son sang, pour la défense de sa patrie. Mais quelque resolution qu'il eût prise de ne point quitter l'Ecosse, avant que de l'avoir entiérement reduite, il n'osa refuser au Roi de France une Trêve que ce Prince lui demanda pour les Ecossois.

Il accorde une Trêve à la priere du Roi de France, & investit Edoüard son fils aîné de la Principauté de Galles.

Ce fut pendant cette Trêve, qu'Edoüard investit son fils-aîné, âgé de dix-sept ans, de la Principauté de Galles & du Comté de Chester. Les Gallois s'en rejoüirent, & regarderent cette démarche comme une marque de la bonté du Roi pour eux, parce que le jeune Prince étoit né dans leur Païs.

1301. Reponse des Anglois au Bref du Pape.

Au commencement de l'année suivante, le Roi convoqua le Parlement à Lincoln, pour lui demander son avis touchant les prétentions du Pape à l'égard de l'Ecosse, & sur la reponse qu'il devoit faire à son Bref. Le Parlement n'étant pas moins choqué des prétentions & des manieres hautaines du Pape, que le Roi même, il fut resolu qu'on écriroit sur ce sujet au Pontife une Lettre qui seroit signée de tous les Barons du Royaume. Dans cette Lettre, ils lui disoient, sans détour, le contraire de ce qu'il avoit assuré dans son Bref, sçavoir que, de tout tems, la Couronne d'Angleterre avoit joüi du droit de Souveraineté sur l'Ecosse, & qu'il étoit de notorieté publique, que l'Ecosse n'avoit jamais dépendu de l'Eglise Romaine quant au temporel. Que par cette raison, le Parlement ne souffriroit jamais que le Roi mît ses droits en compromis, ni qu'il envoyât des Ambassadeurs à Rome sur ce sujet, quand même ce Prince seroit d'humeur de pousser sa complaisance pour le S. Siége jusqu'à ce point. Enfin, ils prioient le Pontife de laisser le Roi & le Peuple d'Angleterre joüir de leurs droits, sans entreprendre de les troubler. Cette Lettre fut suivie, quelques mois après, d'une autre du Roi même, avec laquelle il envoya en même tems un Ecrit, semblable à celui qu'il avoit fait dresser pendant l'Assemblée de Norham, pour justifier que de tout tems le Royaume d'Ecosse avoit

Le Roi écrit aussi au Pape.

avoit été dépendant de l'Angleterre. Mais au lieu que, dans le premier, il n'avoit commencé à déduire son droit que depuis Edoüard l'Ancien, dans celui-ci, il en prenoit l'origine depuis le regne de Brutus, premier Roi fabuleux de l'Isle d'Albion. Ensuite il continuoit par tous les prétendus Rois qu'on trouve dans l'Histoire, ou plûtôt dans le Roman de Geoffroi de Monmouth: ce qu'il n'avoit osé faire dans le premier qui étoit dressé pour les Ecossois. Mais tout étoit bon à l'égard du Pape & des Italiens, qui n'étoient pas assez versez dans l'Histoire d'Angleterre pour pouvoir discerner le vrai d'avec le faux. D'ailleurs, la Lettre du Roi étoit très-respectueuse, & ne contenoit aucune expression dont le Pontife pût être choqué. Cette moderation dans une occasion semblable, où il se sentoit très-offensé des prétentions du Pape, ne peut être attribuée qu'au besoin qu'il avoit de lui dans l'affaire qui regardoit la restitution de la Guyenne. EDOUARD I. 1301.

La Trêve avec l'Ecosse ne fut pas plutôt expirée, qu'Edoüard se rendit dans ce Royaume, où il passa tout l'Hiver. Mais dans le tems qu'il se préparoit à recommencer la Guerre, il fut si puissamment sollicité par le Roi de France, qu'il ne put refuser aux Ecossois une prolongation de la Trêve jusqu'au mois de Novembre. On pourroit trouver étrange qu'il eût tant de complaisance pour Philippe, s'il étoit vrai, comme quelques-uns l'ont avancé, qu'il eût fait la Paix avec la France, à Montreüil, & qu'il fût rentré en possession de la Guyenne. Mais il est certain que la Paix entre les deux Couronnes ne fut entiérement concluë qu'en 1303. & que le Traité de Montreüil n'étoit proprement qu'une Sentence arbitrale du Pape, qui contenoit divers articles, dont l'exécution pouvoit rencontrer beaucoup de difficultez, quoiqu'en général, les deux Rois en fussent assez contens. C'est ce qui rend la déference d'Edoüard pour Philippe moins extraordinaire, puisque, par un refus, il auroit pû retarder la conclusion d'une Paix qui devoit lui faire recouvrer la Guyenne. Edoüard retourne en Ecosse. Il accorde une nouvelle Trêve.

La Trêve avec l'Ecosse étant sur le point d'expirer, Edoüard envoya *Segrave* dans ce Royaume pour y recommencer la Guerre. Ce Géneral y entra, moins à dessein d'y combattre les Ecossois, qu'il croyoit peu en état de lui résister, que pour ruïner le Païs. Dans ce dessein, il partagea son armée en trois Corps, qui marchoient à quelque distance l'un de l'autre, afin d'embrasser plus de terrain. La prévention où il étoit qu'il n'avoit rien à craindre le faisant marcher avec beaucoup de négligence, & sans daigner s'informer de l'état où se trouvoient ses ennemis, il les rencontra inopinément tout proche de Ross, à cinq milles d'Edimbourg. Comme il s'étoit trop avancé avec le Corps qu'il commandoit, pour pouvoir être secouru des autres, l'Armée d'Ecosse, commandée par Cumin, & par Frazer, l'attaqua sans perte de tems, & le mit incontinent en déroute. Celui des deux autres Corps qui étoit le plus proche, ayant appris que le Général étoit attaqué, voulut aller à son secours; mais n'ayant pû arriver assez à tems, il fut battu comme le premier. Quoique les Ecossois eussent été victorieux dans ces deux Combats, ce n'avoit pas été sans peine & sans perte. Leurs blessez étant en assez grand nombre, & leurs Troupes très-fatiguées, ils se disposoient à prendre quelque repos, lorsqu'ils virent arriver le troisiéme Corps de l'Armée Angloise, qui se préparoit à les attaquer. Cette vûë les déconcerta d'abord d'une telle maniére, que dans le premier mouvement, ils se seroient mis en fuite, si les exhortations de 1302. Il envoye Ségrave en Ecosse. Trois Victoires remportées par les Ecossois en un jour. *Buchanan.*

EDOUARD I. 1302.

leurs Généraux n'eussent relevé leur courage. Ce dernier Combat fut le plus rude des trois. Les Anglois animez du désir de vanger leurs compagnons, & les Ecossois encouragez par les deux Victoires qu'ils venoient de remporter, combattirent long-tems avec une égale animosité : mais les Ecossois eurent enfin l'avantage, & mirent leurs ennemis en fuite. Les Historiens Anglois passent legerement sur ces trois Combats, & les Ecossois, au contraire, prennent grand soin de relever leur triple Victoire. Peut-être les uns en disent-ils trop, & les autres trop peu. Quoiqu'il en soit, on ne peut disconvenir que cet échec ne parût très-important à Edoüard, puisqu'il lui fit prendre la resolution d'entrer encore une fois en Ecosse, avec la plus nombreuse Armée qu'il eût jamais mise sur pied. Il ne lui fut pourtant pas possible d'exécuter ce dessein jusqu'à l'année suivante, parce qu'il ne put se dispenser de comprendre les Ecossois dans une Trêve qu'il fit avec la France jusqu'au mois de Juin.

Edoüard se prépare à rentrer en Ecosse.

Trêve avec la France, où l'Ecosse est comprise.

1303.

Traité de Paix entre la France & l'Angleterre.

Avant que cette Trêve fût expirée, la Paix entre les deux Couronnes se conclut à Paris, le 20. de Mai 1303. Philippe rendit la Guyenne à Edoüard qui s'engagea, de son côté, à lui rendre un hommage-lige & sans restriction, dans la Ville d'Amiens. Quant aux Alliez des deux Rois, il n'en fut fait aucune mention dans le Traité. Au contraire, chacun des deux Monarques s'engagea par serment, à ne donner aucun secours aux ennemis de l'autre. Ainsi les Ecossois, & le Comte de Flandres se trouverent également abandonnez. C'est ici un de ces exemples remarquables, & qui ne sont que trop fréquens, du peu de fonds que les petits Princes peuvent faire sur leurs Alliances, avec des Souverains trop puissans. Quoique le premier article de l'union porte toûjours qu'on ne fera ni Paix, ni Trêve sans un consentement mutuel, c'est pour l'ordinaire, celui qui est le premier violé. Veritablement, Philippe voulut persuader aux Ecossois, qu'il leur procureroit une Paix particuliere dans l'entrevûë qu'il devoit avoir avec Edoüard ; mais rien n'étoit plus éloigné de sa pensée. En effet, il n'avoit laissé les Ecossois à la merci du Roi d'Angleterre, que pour obtenir de lui qu'il abandonnât les Flamans, qui ayant repris les armes contre lui, avoient déja remporté de grands avantages. Baillol, à qui ce Traité ôta toute esperance d'être jamais rétabli, demeura sur ses Terres en Normandie, & vécut tout le reste de sa vie, en homme privé.

Act. Publ. T. II. p. 923.

Les deux Rois abandonnent leurs Alliez

Ibid. pag. 929.

Cette Paix se fait sans l'intervention du Pape.

Les broüilleries, qui étoient survenuës entre le Pape Boniface & Philippe le Bel, avoient long-tems arrêté la conclusion de cette Paix. Le Pape, qui avoit projetté d'employer les armes des Chrétiens à une nouvelle Croisade, prétendoit commander en Maître à tous les Princes de l'Europe, & les obliger à terminer leurs differends, selon son caprice, afin de se mettre en état d'envoyer ou de conduire eux-mêmes leurs forces dans la Palestine. La hauteur avec laquelle il voulut traiter le Roi de France, fit naître entre eux des differends, qui dégenererent enfin en une rupture ouverte. Cela fut cause que Philippe, ne regardant plus ce Pontife que comme un ennemi, ne voulut plus de sa Médiation, & conclut la Paix avec Edoüard, sans l'intervention de celui qu'ils avoient choisi pour arbitre.

Quatriéme expédition d'Edoüard en Ecosse.

Edoüard, n'ayant plus rien à craindre de la part de la France, porta pour la quatriéme fois, ses armes en Ecosse, avec une Armée si nombreuse, qu'il ne trouva point de résistance. Il penetra jusqu'à l'extrémité septentrionale de

l'Isle, ravageant tout, à droit & à gauche, sans que les Ecossois fussent en état de s'opposer à une puissance si formidable. Le seul Walleys le côtoyoit avec quelques Troupes, pour le harceler, & pour vanger les Ecossois sur les Soldats Anglois qui osoient s'écarter du gros de l'Armée. Quelque grands que fussent les avantages d'Edoüard, il fut moins rigoureux à l'égard de ceux d'entre les Ecossois, qui se soumirent volontairement, qu'il ne l'avoit été dans son expédition précedente. Il avoit compris qu'en les mettant au desespoir, il les avoit lui-même engagez dans la revolte. Ce fut par cette raison qu'il traita favorablement ceux qui allerent se rendre à lui, & qu'il leur permit de rachetter leur terres, ce qu'il leur avoit auparavant refusé. Cette douceur produisit un si bon effet, que presque tous les Grands du Royaume, qui se trouvoient sans aucune ressource d'ailleurs, voulurent en profiter. Avant que de quitter ce Royaume, Edoüard fit attaquer le Château de Sterlyn, qui se défendit pendant tout l'Hiver. La vigoureuse défense des Assiégez obligea le Roi à se rendre lui-même au Siége, dès que le beau tems fut venu, & néanmoins ce ne fut qu'au mois de Juillet, qu'il les contraignit de capituler. Buchanan dit, que contre les termes de la Capitulation, il retint prisonnier le Gouverneur & les Officiers de la Garnison.

Edoüard I. 1303. Où il ne trouve point d'opposition. Il accorde quelques graces aux Ecossois. & fait assiéger Sterlyn. 1304. Il s'en rend maître.

La prise de Sterlyn termina cette quatriéme expedition d'Edoüard, & cette troisiéme conquête. Mais quoiqu'on puisse dire à bon droit, que l'Ecosse fut conquise en cette occasion, il y avoit encore en ce Païs-là, hors de l'atteinte des armes Angloises, certains endroits impénetrables, qui servirent de retraite & d'azyle à ceux qui ne pouvoient vivre dans l'esclavage, & qui furent d'un grand secours pour faire recouvrer à tout le Royaume son ancienne liberté. C'est ce qu'Edoüard lui-même, au milieu de ses prosperitez, ne pouvoit s'empêcher de craindre. La rigueur avec laquelle il traita le brave Walleys, qui lui fut livré par une insigne trahison, fit assez voir qu'il ne croyoit pas les Ecossois subjuguez, quoiqu'il fût maître de l'Ecosse. Pour les épouvanter par la punition de ce grand homme, qu'il regardoit comme l'unique auteur de leur revolte, il le fit juger, condamner & exécuter, comme coupable de haute trahison, & ordonna que les quatre quartiers de son Corps, fussent exposez dans quatre des principales Villes d'Angleterre. Ce furent des Juges Anglois qui prononcerent cette Sentence, quoique Walleys fût Ecossois, & du nombre de ceux qui n'avoyent jamais reconnu la jurisdiction d'Edoüard. Pour excuser, en quelque maniére, une rigueur si extraordinaire, il se trouve des Historiens qui ont tâché de diffamer Walleys, & qui l'ont accusé d'avoir commis des cruautez excessives. Mais ces accusations, ni le genre de sa mort, n'ont pû empêcher que la Posterité ne lui ait rendu la justice qui lui est dûë, & que les gens non prévenus, ne le regardent encore comme un Héros, qui étoit digne d'une meilleure fortune.

Fin tragique de Walleys.

Edoüard n'ayant plus rien à faire en Ecosse, reprit le chemin de l'Angleterre, où il s'attacha d'abord à faire respecter son autorité, pour laquelle quelques-uns d'entre les Seigneurs, marquoient avoir peu de déference. Ségrave fut le premier attaqué sur ce sujet, pour servir d'exemple aux autres. Ce Seigneur ayant été accusé de quelque malversation, avoit appellé son accusateur en duel, pour justifier son innocence par un combat singulier, selon la coûtume qui étoit alors en usage. Mais le Roi n'ayant pas trouvé à propos

1305. Séverité d'Edoüard envers un Seigneur Anglois.

EDOUARD I. 1305.

de permettre ce combat, Ségrave avoit passé la Mer, pour aller se battre hors du Royaume. Quoique sa désobéïssance fût en quelque maniere adoucie par les égards qu'il avoit eus pour le Roi, en s'abstenant de faire ce combat dans les Terres de sa domination, Edoüard la regarda comme étant d'une trop grande consequence, pour la laisser sans punition. Dès que Ségrave fut de retour, il le fit arrêter, & ordonna qu'on lui fît son procès. Les Juges se trouverent un peu embarrassez à donner un Jugement sur cette affaire, touchant laquelle ils ne trouvoient apparemment aucune Loi pour les diriger. Cependant, après une déliberation qui dura trois jours entiers, ils prononcerent un Arrêt de mort contre l'accusé, ajoûtant dans leur Sentence, qu'il seroit au pouvoir du Roi de lui faire grace. Edoüard se sentit très-offensé de l'audace de ces Juges, qui sembloient vouloir borner son autorité, comme s'il n'eut pas eu le pouvoir d'exercer sa clemence sans leur permission, & il leur fit une severe reprimande. Il ne laissa pourtant pas de pardonner à Ségrave, sur l'intercession de certains Seigneurs qui se rendirent cautions de sa conduite.

Commission nommée *Trail-Bâton* pour punir les malversations des Grands. *Act. Publ. T. II. p. 960.*

Mais ce ne fut pas là le seul exemple de sévérité qu'Edoüard donna depuis son retour. Il avoit été informé que la justice se rendoit dans tout le Royaume, avec beaucoup de negligence & de partialité; que les Magistrats se laissoient corrompre par des présens, & que les riches étoient à couvert de la rigueur des Loix, pendant que les pauvres étoient exposez à l'oppression & à la tyrannie des Grands. Un si grand désordre demandant un remede prompt & efficace, il donna une Commission extraordinaire à des Juges qu'il nomma lui-même, pour aller faire, dans toutes les Provinces, une perquisition exacte de tous les malfaiteurs, de quelque rang qu'ils pussent être, & leur donna pouvoir de faire exécuter leurs Sentences sur le champ. Cette Commission fut nommée *Trail-Bâton*, mot dont on ignore l'étymologie, sur laquelle on a formé diverses conjectures, qu'il seroit trop long de rapporter. Il suffit de dire, pour donner une idée de cette Cour extraordinaire, que c'étoit à peu près ce qu'on appelle en France *Grands Jours*. Cette séverité fut un frein à ceux qui prétendoient se mettre à couvert de la Justice, par leur crédit & par leurs richesses. Elle servit en même tems à remplir les coffres du Roi, qui profita des amendes, à quoi les coupables furent condamnez.

Le Roi fait mettre le Prince de Galles son fils dans une prison publique.

A ces deux exemples de séverité, il en joignit un troisiéme fort remarquable, pour faire connoître qu'il entendoit que les Loix fussent observées, sans aucun égard à la naissance, ou à la dignité des personnes. Le Prince Edoüard son fils, s'étant laissé porter, par les inductions d'un de ses Favoris, nommé Pierre Gaveston, à commettre quelque excès contre l'Evêque de Chester, il le fit mettre dans une prison publique, ne voulant point que son rang le mît à couvert de la Justice.

Clement V. dispense le Roi de l'observation de la grande Chartre.

Act. Publ. T. II. p. 978.

Cette démarche auroit fait, sans doute, plus de plaisir aux Anglois, si celles qu'il fit peu de tems après, eussent marqué la même modération, & les mêmes égards pour le Peuple. Clement V. natif de Bourdeaux, ayant succedé à Boniface VIII. dans le Siége Pontifical, Edoüard crut qu'il devoit profiter du crédit qu'il esperoit d'avoir auprès du nouveau Pape, pour obtenir la dispense du serment qu'il avoit fait à l'égard des Chartres dont j'ai souvent parlé. Le Pape ne fit aucune difficulté de lui accorder cette faveur. Il supposa, comme il paroît par sa Bulle, que ce Prince avoit été forcé de faire ce serment

ment ; & cette ſuppoſition, toute fauſſe qu'elle étoit, lui parut une raiſon ſuffiſante, pour le diſpenſer de l'exécution. On prétend qu'Edoüard acheta cette diſpenſe par un ſervice de vaiſſelle d'or dont il fit préſent au Pontife. L'allarme que cette démarche cauſa dans tout le Royaume, n'étoit pas ſans fondement, puiſqu'on commença bien-tôt à s'appercevoir que le Roi uſurpoit une plus grande autorité que les Loix & les Coûtumes du Païs ne lui permettoient. Il affecta même de découvrir ſon intention, dans une occaſion où l'on ne pouvoit pas s'y méprendre. Clement V. lui avoit accordé les Décimes ſur le Clergé, pour trois ans, & s'en étoit reſervé la moitié pour les beſoins du S. Siége. Le Parlement ne pouvant ſouffrir ce honteux trafic, qui tendoit à appauvrir le Clergé ſans neceſſité, & à faire ſortir l'argent du Royaume, s'y oppoſa fortement, & défendit aux Collecteurs de faire cette levée. Edoüard, ſans aucun égard pour le Parlement, leva les défenſes de ſa propre autorité, & permit aux Collecteurs de continuer. Cette action arbitraire venant immédiatement après la diſpenſe, dont je viens de parler, fit craindre aux Anglois que le Roi n'eût formé quelque deſſein préjudiciable à leur liberté, & leur crainte ne paroiſſoit que trop bien fondée. Mais ſi ce Prince avoit eu cette intention, les nouveaux troubles qui ſurvinrent en Ecoſſe l'empêcherent de l'exécuter, & lui rendirent la faveur du Pape inutile.

EDOUARD I. 1305.

Edoüard fait quelques actes d'autorité arbitraire.

Les Ecoſſois, quoique tant de fois vaincus, & autant de fois obligez de prêter ſerment de fidelité à Edoüard, ne pouvoient s'accoûtumer au joug qui leur avoit été impoſé. Robert Brus, Comte de Carrick, étoit un de ceux qui croyoient avoir le plus de ſujet de ſe plaindre. Non ſeulement Robert ſon pere avoit été exclus de la Couronne ; mais de plus, Edoüard lui avoit déja manqué de parole. Il s'étoit engagé à le mettre ſur le Trône, à la place de Baillol ; mais il n'avoit fait aucune démarche qui tendît à exécuter ſa promeſſe. Néanmoins Robert l'avoit toûjours fidellement ſervi, ſoit avant, ſoit après la mort de ſon pere, ſe flattant, peut-être, qu'il accompliroit enfin ſa promeſſe. Mais la converſation qu'il avoit euë avec Walleys, le jour de la Bataille de Falkirck, & toutes les démarches du Roi, lui ayant fait comprendre, que ce Monarque ne travailloit uniquement que pour ſoi-même, il avoit conçu le genereux deſſein de faire des efforts pour délivrer ſon Païs de la ſervitude où il ſe trouvoit reduit. En même-tems, il penſoit à ſe procurer la Couronne d'Ecoſſe, à laquelle il prétendoit avoir un legitime droit, malgré le Jugement donné contre le Comte ſon pere. Jean Cumin, ſurnommé le Rouge, autre Seigneur Ecoſſois, fort conſideré en Ecoſſe, mais pourtant moins accrédité que Brus, étoit, ou paroiſſoit être dans des ſentimens ſemblables, & avoir à cœur les interêts de la Patrie. Cette conformité, fit que ces deux Seigneurs s'entre-communiquerent leurs penſées, après qu'ils ſe furent long-tems ſondez l'un l'autre, ſans oſer ſe découvrir. Enfin s'étant tous deux enhardis, ils eurent enſemble pluſieurs Conferences, dans leſquelles ils convinrent des moyens qu'il falloit employer pour faire réüſſir leurs projets. Ces Conferences aboutirent à des conventions, qui contenoient en ſubſtance ces deux Articles. I. Qu'ils agiroient en commun, pour faire en ſorte que Robert Brus fut Couronné Roi d'Ecoſſe. II. Qu'en conſideration des ſervices que Cumin rendroit à Robert, celui-ci lui céderoit tous les Domaines qu'il poſſedoit en Ecoſſe, & le feroit ſon Lieutenant Général. Ces meſures étant priſes

1306. Affaires d'Ecoſſe.

Major, Buchanan.

Robert Brus & Jean Cumin forment le projet de délivrer leur Patrie.

EDOUARD I. 1305. prises, Robert se rendit à la Cour d'Edoüard, où il étoit necessaire de gagner certains Seigneurs Ecossois, qui avoient pris le parti de ce Prince.

Cumin trahit Brus. Cependant, soit que Cumin se repentît de ce qu'il avoit fait, ou, comme quelques-uns l'assurent, qu'il n'eût brassé ce complot, que pour faire tomber Robert dans le piége, il instruisit le Roi de tout le projet. On prétend même qu'il lui envoya l'original de leurs Conventions, signé de tous les deux, & scellé de leurs Cachets. D'abord, le Roi forma le dessein de faire arrêter Robert: mais craignant que cet éclat ne lui fît manquer ses complices, il se contenta de le faire observer exactement. Il esperoit de faire de nouvelles découvertes, par le moyen de Cumin, à qui Robert communiquoit, par ses Lettres, tout ce qu'il faisoit à la Cour. Le dessein du Roi ne put être si secret, qu'il ne fût pénétré par le Comte de Gomer, ancien ami de la Maison de Brus, qui étoit alors à Londres. Ce Seigneur sçachant que Robert étoit exactement épié, & n'osant lui parler lui-même, pour l'instruire d'un secret si important, lui envoya une paire d'éperons dorez, & quelques piéces de monnoye d'or, comme s'il avoit emprunté cela de lui. Robert, qui avoit l'esprit pénétrant, comprit d'abort qu'il y avoit du mystére dans la prétenduë restitution de son ami, & en conclut qu'il vouloit par là, lui conseiller de s'évader. Dans cette pensée, il en prit la resolution sur le champ, & sçut l'exécuter avec tant d'adresse & de diligence, qu'il fut impossible de le prévenir, & plus encore de l'atteindre. Comme il n'avoit communiqué ses pensées qu'à Cumin, il ne douta point qu'il n'eût été trahi par cet infidel ami. Dans cette persuasion, si-tôt qu'il fut arrivé en Ecosse, il se rendit à Dumfrées, où Cumin se trouvoit alors, & l'ayant trouvé dans l'Eglise des Cordeliers, ne s'attendant point à sa venuë, il le poignarda de sa propre main. Ce coup hardi, joint au complot qu'il avoit fait, l'exposant au ressentiment du Roi, il se vit dans la necessité de se déclarer ouvertement, sçachant bien qu'il n'y avoit point de salut pour lui, que dans la réüssite de ses desseins. Dès qu'il se fut déclaré, le concours de ceux qui se rendirent auprès de lui, fut si grand, qu'il se vit bien-tôt en état d'aller en bonne compagnie à Scone, où il fut solennellement Couronné. Après cela, tout le Peuple généralement se rengea dans son parti.

1306. Robert Brus se sauve en Ecosse.

Il y tuë Cumin.

Il se déclare ouvertement contre Edoüard, & se fait Couronner Roi d'Ecosse.

Ce fut avec un chagrin extrême, qu'Edoüard s'aperçut qu'il s'étoit trop flatté dans la pensée où il avoit été, qu'il n'avoit plus rien à faire en Ecosse. Il ne voulut pourtant point se désister de ses premiers projets. Mais afin de s'assurer, pour l'avenir, la possession de ce Royaume, il resolut de le mettre en tel état, qu'il n'y eût plus aucune revolte à craindre. Suivant ce dessein, il fit prendre les devants à Audemar de Valence, Comte de Pembroock, avec une Armée, pour lui préparer le chemin, pendant qu'il assembloit toutes ses forces à Carlisle. Pour rendre son expédition plus éclatante, il fit Chevaliers trois-cens jeunes Gentilshommes, qui accompagnoient le Prince son fils, auquel il vouloit, en cette occasion, donner les premiéres leçons de la Guerre.

Edoüard envoye une Armée en Ecosse.

Cependant, Robert avoit fait de grands progrès en Ecosse, & s'étoit rendu maître de diverses Places. Il auroit poussé plus loin ses conquêtes, si le Comte de Pembroock n'en eût arrêté le cours. Ce Général étant entré en Ecosse, marcha droit à Robert, qui n'ayant pas jugé à propos de reculer, dans cette premiére occasion, alla lui-même à sa rencontre. Les deux Armées en étant

Robert Brus est battu & contraint de se cacher.

EDOUARD I. 1306.

étant venuës aux mains, celle de Robert fut miſe en déroute. Mais comme ſa perte n'avoit pas été fort conſidérable, il voulut hazarder une ſeconde Bataille, dans laquelle il ne fut pas plus heureux. Ces deux malheurs conſécutifs, l'ayant obligé à quitter la partie, il ſe retira dans une des Iſles Hébrides, où il demeura caché chez un ami de ſa Maiſon, en attendant que le tems lui devînt plus favorable. Peu de tems après, Edoüard étant entré dans le Royaume avec une nombreuſe Armée, y trouva les Ecoſſois conſternez, & leurs Troupes diſperſées. Ainſi n'ayant point d'ennemis à combattre, il ne fit qu'envoyer de tous côtez des détachemens, pour ſe ſaiſir des Partiſans de Robert. Il en fut pris un très-grand nombre, qui éprouverent tous, la rigueur de ce Prince. Trois freres du nouveau Roi perdirent la tête ſur un échafaut. Sa femme même, ayant été envoyée en Angleterre, y fut tenuë dans une étroite priſon. L'âge d'Edoüard, & le chagrin qu'il avoit de ſe voir ſi ſouvent obligé de recommencer, le rendoient tellement inexorable, qu'il ne pardonna preſque à perſonne. Les Evêques de Glaſgow & de S. André, qui avoient été pris avec leurs cottes d'armes ſous leurs habits, auroient été ſacrifiez à ſa vengeance, ſi la peur qu'il eut de déſobliger le Pape, ne leur eût ſauvé la vie. Ils furent pourtant envoyez en Angleterre, & détenus en priſon. Le Comte d'Athol, Allié d'Edoüard, & de la Famille Royale d'Ecoſſe, ne fut diſtingué des autres, que par la hauteur de la potence, à laquelle il fut pendu. La Comteſſe de Boghan, qui avoit aſſiſté au Couronnement de Robert, fut miſe dans une cage de bois, ſur une Tour du Château de Barwick, pour ſervir de ridicule ſpectacle au Peuple. Marie, ſa ſœur, éprouva le même ſort à Roxborowgh.

Edoüard arrive en Ecoſſe, & traite rigoureuſement les Revoltez.

Act. Publ. T. II. p. 1012.

Après qu'Edoüard ſe fut ainſi vengé des Partiſans de Robert, qui avoient eu le malheur de tomber entre ſes mains, il paſſa l'Hiver à Carliſle, où il convoqua un Parlement, qui fut le dernier de ſon Regne. Les premiéres occupations de cette Aſſemblée, furent touchant les moyens dont on pourroit ſe ſervir, pour aſſurer la poſſeſſion de l'Ecoſſe, en uniſſant ce Royaume à l'Angleterre. Edoüard avoit réſolu de ne rien épargner pour tenir les Ecoſſois en bride, & d'employer même pour cela, les méthodes les plus rigoureuſes. Mais les affaires de ce Païs-là changerent de face, avant qu'on eût pris aucune réſolution fixe ſur ce ſujet.

1307. Edoüard veut unir l'Ecoſſe à l'Angleterre. Parlement à Carliſle.

Ce même Parlement s'appliqua encore, avec beaucoup de ſoin, à prendre des précautions contre les extorſions de la Cour de Rome, qui continuoient toûjours avec les mêmes excès qu'auparavant, malgré les meſures qu'on avoit priſes pour les arrêter. Il fit même des Status qui auroient pû apporter quelque ſoulagement à ce mal, s'ils euſſent été bien exécutez.

Status contre la Cour de Rome.

Ce fut dans ce même tems, que l'Evêque de Lichfield, Grand Tréſorier, ayant fait remarquer au Roi, l'aſcendant que Pierre Gaveſton, jeune homme d'une vie fort dereglée, avoit ſur l'eſprit du Prince ſon fils; & les ſuites fâcheuſes qui pourroient naître d'une ſi étroite correſpondance, ce Monarque réſolut d'y rémédier ſur le champ. Pour cet effet, par l'avis du Parlement, qui étoit encore aſſemblé, Gaveſton fut banni du Royaume, comme corrupteur de la jeuneſſe du Prince. De plus, le Roi voulut que ſon fils s'engageât par ſerment à ne le rappeller jamais, & que Gaveſton jurât auſſi qu'il ne remettroit plus le pied dans le Royaume. A cette condition, il lui aſſi-

Pierre Gaveſton Favori du Prince, eſt banni du Royaume.

Act. Publ. T. II. p. 1043.

EDOUARD I. 1307. gna une penſion de cent marcs, à prendre ſur les revenus de Guyenne.

Heureux ſucces de Robert Brus. Malgré la réſolution qu'Edoüard avoit priſe, de mettre l'Ecoſſe hors d'état de ſe pouvoir plus relever, le tems de ſa délivrance approchoit pourtant. Dieu qui avoit voulu châtier les Ecoſſois, n'avoit pas réſolu de détruire entiérement cette Nation, qui ſe trouvoit réduite comme aux abois. Edoüard ayant quitté l'Ecoſſe, Robert Brus ſortit de ſa cachette, & ſe ſervit utilement de l'abſence de ce Prince, & de la rigueur de l'Hiver, qui empêchoit les Troupes Angloiſes d'agir. Il aſſembla les débris de ſon Armée, diſperſée dans le Royaume, & la renforça de nouvelles levées, que les Seigneurs Ecoſſois irritez de la ſéverité d'Edoüard lui amenerent de tous côtez. Avec ces Troupes ramaſſées, il attaqua le Comte de Pembroock, qui commandoit en ce Païs-là, & obtint ſur lui une Victoire ſignalée, dans laquelle le Général Anglois fut fait priſonnier. Enſuite, il marcha contre le Comte de Glocester, qui étoit à la tête d'un autre Corps, & le contraignit de ſe retirer dans le Château d'Ayre, où il l'aſſiégea, quoique ſans ſuccès. Comme il étoit maître de la campagne, & qu'il ne trouvoit plus aucune oppoſition, il s'empara ſans peine de diverſes Places, & les fit démanteler, tant pour n'être pas obligé d'y laiſſer des Garniſons, que pour empêcher que les Anglois ne s'y fortifiaſſent dans la ſuite.

Il défait le Comte de Pembroock

& prend pluſieurs Places.

Edoüard ſe détermine à ruiner entiérement l'Ecoſſe. Edoüard, ſurpris de cette révolution imprévuë, & irrité contre les Ecoſſois, d'une maniére à ne pouvoir plus être appaiſé, réſolut de prendre de cette Nation, une vengeance ſignalée. Pour cet effet, il ſomma tous les Vaſſaux de la Couronne, ſans en excepter un ſeul, de ſe rendre à Carliſle vers le milieu de l'Eté, ſous peine de perdre leurs Fiefs. Son intention étoit de marcher dans le milieu de l'Ecoſſe, & de ruïner ce Royaume, d'une Mer à l'autre, comme il l'en avoit ſouvent menacé. Mais Dieu ne lui permit pas d'exécuter une ſi barbare réſolution. Il étoit à peine arrivé à Carliſle, où il avoit aſſemblé la plus belle Armée qu'on eût jamais vûë en Angleterre, qu'il fut attaqué d'une maladie qui termina ſa vie, & tous ſes projets. Dès qu'il ſe ſentit malade, il connut que ſa fin approchoit; & pendant qu'il avoit encore l'eſprit libre, il fit venir le Prince Edoüard, ſon fils-aîné, & lui recommanda fortement trois choſes. La premiére étoit, de continuer vigoureuſement la Guerre d'Ecoſſe, juſqu'à ce qu'il eût entiérement ſubjugué les Ecoſſois. Pour cet effet, il lui conſeilla de faire porter ſes os à la tête de l'Armée, ne doutant nullement que cet objet ne fît perdre courage à des ennemis qu'il avoit tant de fois vaincus. La ſeconde choſe qu'il lui recommanda, fut d'envoyer ſon cœur à la Terre Sainte, avec trente-deux mille livres ſterling, qu'il avoit deſtinées à l'entretien du Saint Sepulchre. La troiſiéme, de ne rappeller jamais Gaveston. Après avoir donné ſes derniers ordres à ſon fils, il ſe fit porter à petites journées en Ecoſſe, voulant mourir dans un Païs dont il avoit trois fois fait la conquête. De cette maniére, il s'avança juſqu'à une petite Ville nommée Burgh, où ſon mal s'étant augmenté par une diſſenterie qui lui ſurvint, il y rendit le dernier ſoupir, le 7. de Juillet 1307. Il étoit âgé de ſoixante & huit ans, dont il en avoit regné trente-quatre, ſept mois & vingt jours. Son Corps fut porté à Waltham, & de-là dans l'Egliſe de Westminster, où il fut enduit de Cire, & placé auprès de celui de Henri ſon pere.

Il aſſemble ſon Armée à Carliſle.

Il y eſt ſurpris d'une maladie.

Il donne ſes derniers ordres à ſon fils.

Il ſe fait porter en Ecoſſe.

Il y meurt.

Eloge & ca- Telle fut la vie & la mort d'Edoüard premier, de ce nom, depuis la Conquête

quête des Normans, & le quatriéme, depuis Ecbert. Ce Prince avoit ſans doute de très-belles qualitez, & particuliérement, beaucoup de valeur, & de prudence. Il ſçavoit moderer ſes paſſions, & revenir dans le bon chemin, quand il s'en étoit écarté; qualité qu'on ne ſçauroit aſſez loüer dans un Souverain. Quand on le compare à ſon pere, à ſon Ayeul, & à ſon propre fils qui lui ſucceda, on trouve qu'il avoit ſur eux de grands avantages. Cette comparaiſon, qui ne peut guéres manquer de venir dans l'eſprit, lui a été ſi favorable, que les Hiſtoriens Anglois ont employé les expreſſions les plus fortes pour le loüer, & ont voulu le faire paſſer pour le plus grand Prince de ſon ſiécle. Un fameux Auteur n'a pas fait difficulté de dire, que Dieu avoit tendu ſon Tabernacle dans le cœur de ce Monarque. Mais toute ſa conduite, à l'égard de l'Ecoſſe, ne donne pas de lui une idée ſi avantageuſe. Quoiqu'il en ſoit, ſans examiner de trop près les expreſſions dont les Hiſtoriens ſe ſont ſervis ſur ſon ſujet, & les loüanges qu'ils lui ont données, on peut dire qu'il a été un grand Roi, & que l'Angleterre a tiré des avantages très-conſidérables de ſon adminiſtration. Ce Royaume affoibli par la mauvaiſe conduite des deux Rois précédens, reprit ſa premiére ſplendeur, par l'habileté de celui-ci qui ſçut ſe faire aimer, & reſpecter de ſes Sujets, & ſe rendre redoutable à ſes voiſins. La conquête du Païs de Galles, que ſes Prédéceſſeurs avoient inutilement tentée, ajoûta un grand luſtre à ſon Regne, & procura un avantage conſiderable à ſon Royaume. Celle d'Ecoſſe lui auroit, ſans doute, fait plus d'honneur, s'il l'eût entiérement terminée, puiſque les Auteurs Ecoſſois auroient parlé de lui en d'autres termes qu'ils n'ont fait, ſi dans le tems qu'ils ont écrit, ils euſſent été Anglois.

EDOUARD I. 1307. Caractere d'Edoüard I.

Cambden.

Il étoit très-bien fait de ſa perſonne, plus grand que le commun des hommes, de toute la tête. Ses cheveux étoient noirs, & friſez naturellement, & ſes yeux de la même couleur brilloient, d'une maniére extraordinaire. Il auroit été parfait dans ſa taille, ſi ſes jambes, qui étoient un peu trop longues, euſſent été proportionnées au reſte de ſon corps. C'eſt ce qui lui fit donner le ſurnom de *Lond-shanks*, c'eſt-à-dire, *Longues jambes.* Il joignoit aux perfections de ſon corps, un jugement ſolide, une grande pénétration, & une conduite très-ſage, qui ne lui permit, que rarement, de faire quelque faux pas. Outre cela, il avoit des principes de juſtice, d'honneur, & de bonne foi, qui l'empêchoient de favoriſer le vice, non pas même dans ſes plus familiers Courtiſans, non plus que dans ſon propre fils. Ajoûtons encore, une continence exemplaire, vertu aſſez rare parmi les Souverains. Toutes ces belles qualitez, firent naître pour lui, dans les cœurs de ſes Sujets, un amour & une eſtime, qui ne contribuérent pas peu, à rendre ſon régne paiſible au dedans, pendant que ſes Armes étoient employées hors du Royaume. Pour ce qui regarde l'affaire d'Ecoſſe, on peut dire qu'elle procura plus d'honneur à l'Angleterre que d'avantages réels, puis qu'après des torrens de ſang répandus pour cette querelle, les Anglois ſe virent enfin contraints d'abandonner leurs projets.

Edoüard eut d'Eleonor de Caſtille ſa premiére femme quatre fils & neuf filles. Edoüard II. ſon Succeſſeur fut le ſeul de ſes fils qui lui ſurvécut. *Eleonor* l'aînée des filles, avoit été accordée avec Alphonſe Roi d'Arragon: mais ce Prince étant mort avant la conſommation du mariage, elle fut donnée à Hen-

Enfans d'Edoüard & de ſa 1ere Femme.

EDOUARD I. 1307. ri Duc de Bar. *Jeanne* surnommée d'*Acre*, lieu de sa naissance, fut accordée avec *Hartman*, fils de l'Empereur Rodolphe I. mais la mort de ce jeune Prince ayant prévenu leur union, elle épousa *Gilbert Clare*, Comte de Glocester; & en secondes nôces, *Raoul Mortimer*. *Marguerite* fut femme de Jean Duc de Brabant: *Elisabeth*, de Jean Comte de Hollande, & ensuite de *Humphroy Bohun*, Comte de Héréford. *Berenguelle*, *Alix*, *Blanche* & *Beatrix*, moururent dans l'enfance, ou sans avoir été mariées.

Enfans de la seconde. Edoüard eut deux fils & une fille de Marguerite de France sa seconde femme qu'il épousa étant âgé de soixante ans, quoiqu'elle n'en eût que dix-huit. *Thomas*, qui étoit l'aîné de ce second lit, fut Comte de Norfolck, & Grand Maréchal d'Angleterre. *Edmond* porta le titre de Comte de Kent. La fille nommée *Eleonor*, devoit épouser Othon Comte de Bourgogne, mais elle mourut dans l'enfance.

Suite des Parlemens depuis ce Régne. On a une suite sans interruption de tous les Parlemens tenus en Angleterre, depuis la 22. année de ce Régne. La constitution de ces Assemblées, telle qu'elle est aujourd'hui, fut si bien établie sous ce même Régne, qu'il y eut

Droit des Communes. une Loi publiée comme une addition à la Grande Chartre, par laquelle il étoit ordonné qu'aucune taxe ne seroit levée dans le Royaume, sans le consentement des Communes.

Le titre de Baron est restraint. On peut encore observer sur ce Régne, que le titre de *Baron*, qui étoit commun à tous les Gentilshommes qui tenoient des Terres de la Couronne, fut restraint à ceux que le Roi appelloit au Parlement, pour y donner leurs suffrages.

EDOUARD II.

Surnommé DE CAERNARVEN,

Dixiéme Roi d'Angleterre, depuis la Conquête.

EDOUARD II. 1307. Etat de l'Angleterre. LE Régne d'Edoüard I. avoit été un Régne heureux & triomphant pour l'Angleterre. La Principauté de Galles avoit été unie à la Couronne. L'Ecosse trois fois subjuguée, étoit sur le point de succomber une quatriéme fois, l'armée Angloise ayant déjà pénetré dans ses frontiéres. On ne voyoit plus de factions dans le Royaume. La discorde en étoit bannie, & la bonne intelligence se trouvoit heureusement rétablie entre le Souverain & les Sujets. Tout cela sembloit avoir avantageusement reparé les pertes que la Couronne avoit faites au-delà de la Mer, sous les régnes de Jean & de Henri III. moins par la foiblesse des Anglois, que par la pusillanimité de ces deux Princes.

Prévention des Anglois en faveur d'Edoüard II. L'âge d'Edoüard de Caernarven, qui, en montant sur le trône, entroit dans sa vingt-troisiéme année, sa belle taille, sa bonne mine, son port majestueux, joints à l'avantage d'être né d'un Pere si géneralement estimé, donnoient de nouvelles espérances aux Anglois. Comme jamais Prince n'étoit parvenu à la

la Couronne dans des circonstances plus favorables, aussi n'y en eut-il jamais aucun qui fût reçû avec une joye plus universelle, & de plus grands applaudissemens. Il sembloit même, que la satisfaction excessive que le Peuple témoignoit en cette occasion, faisoit quelque tort à la gloire du Roi deffunt.

EDOUARD II. 1307.

La premiére démarche que fit ce Prince peu de jours après la mort de son Pere, renversa toutes ces belles esperances, & changea la joye du Peuple en tristesse. Il n'avoit pas encore rendu les derniers devoirs au grand Prince auquel il devoit la naissance, qu'oubliant le serment qu'il avoit fait au sujet de *Gaveston*, il rappella ce Favori. Il n'attendit pas même son retour pour le rendre tout d'un coup le plus riche Seigneur du Royaume. Dès les prémiers jours de son Régne, il le fit Comte de Cornoüaille, & lui donna les Terres qui étoient revenuës à la Couronne par la mort du dernier Comte de ce nom, fils de Richard Roi des Romains. L'impatience qu'il eut de combler de ses faveurs, un homme qui venoit d'être chassé d'auprès de lui, comme corrupteur de sa jeunesse, fit voir jusqu'à quel dégré sa passion étoit montée, & en fit craindre les suites. Mais ce ne fut pas là tout l'effet qu'elle produisit. Les Anglois commencérent à se faire une idée désavantageuse de leur nouveau Roi, & en même tems à penser aux moyens d'arrêter la fougue impétueuse de ce Prince qui donnoit de si justes sujets de crainte. En effet, non content d'avoir commencé son Régne par la violation de la promesse qu'il venoit de faire au Roi son Pere, en rappellant un Favori méprisé de tout le monde, il l'avoit d'abord comblé de bienfaits; & immédiatement après son retour, il lui avoit encore fait présent de l'Isle de Man. Mais ce n'étoit pas là le seul ni le principal sujet du mécontentement des Seigneurs Anglois. Ils ne pouvoient voir sans un extrême chagrin un homme tel que Gaveston disposer à son gré de toutes les Charges du Royaume, & se rendre maître absolu du Gouvernement de l'État dont le Roi lui abandonnoit entiérement la conduite. Il sembloit qu'Edoüard ne voulût être Roi que pour pouvoir répandre ses faveurs à pleines mains sur son Favori. Uniquement occupé à lui plaire comme un Amant à sa Maîtresse, il ne se mêloit de rien que de chercher tous les jours de nouveaux moyens de lui procurer quelque satisfaction. Enfin, s'abandonnant entiérement à sa direction, il le laissoit agir en Roi pendant qu'il faisoit gloire lui-même d'être son Sujet ou son Esclave. On n'avoit jamais vû de passion plus démesurée. Aussi ne feignoit-on point de dire tout publiquement, que le Roi étoit ensorcellé.

Edoüard rappelle Gaveston, & le comble de bienfaits. *Act. Publ. T. III. pag.* 1.

Cette démarche produit de fâcheux effets pour le Roi.

Forte passion du Roi pour Gaveston.

Si une femme avoit eu la même passion pour Gaveston, on ne l'auroit pas trouvé fort étrange, puisqu'il ne manquoit d'aucune des qualitez propres à produire cet effet parmi les personnes de l'autre sexe. Il avoit une beauté de visage à laquelle on ne pouvoit trouver aucun deffaut. Sa taille étoit fine & dégagée, son air noble & grand, il se distinguoit par une adresse extraordinaire dans tous les exercices du corps. On ne pouvoit s'empêcher d'admirer son esprit, & ces reparties vives & promptes, propres aux Gascons, parmi lesquels il étoit né. A tout cela, quelques-uns ajoûtent une valeur peu commune. S'il eût été moins aimé du Roi, il auroit fait une fortune plus solide, quoique moins considérable: mais l'affection de son Prince, lui inspira un orgueïl qui le perdit. Il voulut gouverner l'État, avec une autorité absoluë, sans faire part de son pouvoir à qui que ce fût, ayant même assez de peine à se servir du

Portrait & Caractére de Gaveston.

EDOUARD II. 1307.

nom du Roi. Ses qualitez exterieures qui brilloient en lui avec beaucoup d'éclat, le rendoient si fier & si présomptueux, qu'il se croyoit au-dessus des plus grands hommes, quoique, par ses vices & par ses débauches, il se mît lui-même au-dessous des plus méprisables. Le grand moyen dont il se servit pour gagner l'affection d'Edoüard, fut d'avoir une complaisance aveugle pour toutes ses volontez, sans examiner si elles étoient honnêtes ou vicieuses. Quand une fois il se fut rendu maître de son esprit, son unique soin fut de l'entretenir dans les plaisirs, à quoi ce Prince n'avoit que trop de penchant. Que pouvoit-on donc attendre de l'étroite union de ces deux personnes qu'un débordement scandaleux dans la Cour, & le déperissement entier des affaires? Un Ministre sans expérience, dont le genie étoit très-borné, & qui ne s'occupoit que de bagatelles, de jeux, de danses, de festins, & de plaisirs encore moins innocens, étoit peu capable de gouverner un si grand État. On ne fut pas long-tems sans éprouver les suites funestes d'un si mauvais choix.

L'Evêque de Lichfield est mis en prison.

Le retour de Gaveston fut immédiatement suivi de la disgrace de *Langton* Evêque de Lichfield, & Grand Trésorier. Edoüard haïssoit mortellement ce Prélat, qu'il accusoit d'avoir été le principal promoteur du bannissement de Gaveston. Aussi-tôt qu'il se vit revétu du pouvoir Souverain, il le confina dans le Château de Wallingford, sans vouloir permettre que personne parlât en sa faveur. Ce ne fut qu'aux pressantes instances du Pape, ou plûtôt à ses menaces, qu'il lui redonna la liberté, après une longue détention. A cette violence il ajoûta la destitution de tous les anciens Officiers & Domestiques du Roi son Pere, sans daigner en dire un mot à son Conseil.

1308. Mariage du Roi.

Les commencemens de ce Régne ne promettant rien de bon, les principaux Seigneurs songérent de bonne heure aux moyens d'arrêter l'impétuosité du Prince qui les gouvernoit, & de mettre un frein à son humeur capricieuse. Mais ces pensées furent interrompuës par la solennité de son mariage. Le Roi son Pere l'avoit accordé avec Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, & lui avoit fortement recommandé en mourant, d'accomplir ce mariage au plûtôt. Ce fut la seule chose dans laquelle il se hâta de lui obéïr. Négligeant donc la guerre d'Ecosse, qui n'étoit pas moins nécessaire, il se rendit à Boulogne, où le Roi de France l'attendoit pour lui remettre sa fille entre les mains. Jamais nôces ne furent plus magnifiques. On y vit quatre Rois & quatre Reines, outre un grand nombre de Princes, & de Princesses, de Seigneurs & de Dames de qualité, qui faisoient une assemblée de Noblesse la plus nombreuse qu'on eût vûë depuis long-tems.

Gaveston est fait Gardien ou Régent, en l'absence du Roi.

Jalousie des Seigneurs Anglois.

Ils se liguent pour empêcher le Couron-

Quoique le voyage d'Edoüard fût très-court, il ne laissa pas de produire de mauvais effets. En quittant l'Angleterre, il avoit eu la foiblesse d'en laisser le gouvernement à son Favori, sous le titre de *Gardien*, avec un pouvoir de disposer de toutes les Charges, de tous les Bénéfices vacans, de la garde-noble des enfans mineurs, & enfin d'agir en toutes choses, avec une autorité illimitée. Tant de faveurs, jointes aux grands dons qu'il lui avoit faits avant son départ, dans le Duché de Guyenne sa patrie, excitérent la jalousie des Grands. Cette passion alla si loin, qu'ils se liguérent ensemble pour mettre obstacle au Couronnement du Roi, dont le jour étoit déjà marqué. Edoüard ne se trouvant pas en État de rompre une si puissante ligue où presque tous les Seigneurs du Royaume étoient entrez, prit le parti de la douceur pour en

arrêter

arrêter les ſuites. Il donna ſa parole aux Seigneurs, qu'au prochain Parlement il leur accorderoit tout ce qu'ils pourroient raiſonnablement ſouhaiter. Cette promeſſe les contenta. Mais ils ne purent voir, ſans un extrême chagrin, Gaveſton chargé de porter la Couronne de S. Edoüard, dont le Roi devoit être Couronné, honneur qui, par une ancienne coûtume, étoit dû aux Princes du ſang Royal. Cette préference acheva d'irriter les Seigneurs contre le Favori. En même tems, elle les remplit d'indignation contre le Roi, qui ſembloit faire gloire de ſa foibleſſe pour un homme odieux à toute la Nation. Le Couronnement s'acheva pourtant ſans oppoſition. Ce fut l'Evêque de Winchefter qui en fit la céremonie, par Commiſſion de l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit abſent du Royaume. Voici le ſerment qu'on fit prêter au Roi. EDOUARD II. 1308. Couronnement du Roi. Edoüard promet de les ſatisfaire. Il eſt couronné. Honneur fait à Gaveſton.

L'Evêque de Winchefter. *Sire, voulez-vous garder & confirmer par votre ſerment au peuple d'Angleterre, les Loix établies par les pieux Rois vos Prédéceſſeurs, & en particulier, les Loix, les Coûtumes, les Franchiſes accordées au Clergé & au Peuple, par le glorieux Roi S. Edoüard votre Dévancier?*

Le Roi. *Je l'accorde & le promets.*

L'Evêque. *Sire, garderez-vous à Dieu, à la Sainte Egliſe, au Clergé & au Peuple, la paix en Dieu entierement & ſelon votre pouvoir?*

Le Roi. *Je la garderai.*

L'Evêque. *Sire, ferez-vous obſerver dans tous vos Jugemens le Droit & la Juſtice, avec diſcretion, en miſericorde & en verité, ſelon votre pouvoir?*

Le Roi. *Je le ferai.*

L'Evêque. *Sire, promettez-vous de garder & de faire obſerver les Loix & les Statuts que la Communauté de votre Royaume jugera à propos d'établir, & les défendrez-vous, & protegerez-vous, ſelon votre pouvoir?*

Le Roi. *Je l'accorde & le promets.*

Comme c'eſt ici la premiere fois qu'on trouve dans l'Hiſtoire le modéle entier du Serment que les Rois prêtoient à leur Couronnement, il ne ſera pas hors de propos de remarquer l'avantage que le Peuple avoit gagné ſur l'autorité Royale, depuis l'établiſſement de la Grande Chartre. On voit manifeſtement dans celui-ci, que bien loin de ſuppoſer, que cette Chartre fût un titre primordial des Privileges accordez par le Roi Jean au Peuple d'Angleterre, on ne la regardoit que comme une confirmation des anciennes prérogatives du Peuple. Ce fut dans cette ſuppoſition, qu'on fit jurer à Edoüard II, qu'il obſerveroit les Loix de S. Edoüard, qui n'étoient autres que celles des Anglo-Saxons, de peur qu'en lui faiſant jurer l'obſervation de la Grande Chartre, on ne donnât lieu de croire, que les privileges du Peuple étoient fondez ſur la conceſſion des Rois. J'ignore ſi Edoüard avoit prêté le même ſerment, ou ſi ce fut une nouveauté introduite au Couronnement d'Edoüard II.

Cette ſolennité ne fut pas plûtôt terminée, qu'Edoüard oublia ce qu'il avoit promis aux Seigneurs. Il continua toûjours ſa faveur à Gaveſton, & le laiſſa, comme auparavant, maître abſolu des affaires du Royaume, & de celles de ſa Maiſon. Gaveſton de ſon côté, loin de ſe mettre en état de conjurer l'orage qui le menaçoit, affectoit de gouverner avec une autorité abſoluë, ſans vouloir prendre conſeil de qui que ce fût. Il ſe ſervoit de l'aſcendant qu'il avoit Le Roi oublie ſa promeſſe. Conduite imprudente du Favori.

EDOUARD II. 1308.

avoit ſur l'eſprit de ſon Maître, pour l'éloigner de la penſée de continuer la Guerre d'Ecoſſe, que le Roi ſon Pere lui avoit tant recommandée, & dont les Sujets attendoient la fin avec impatience, afin d'être ſoulagez des charges à quoi elle les expoſoit. Au lieu de lui inſpirer de l'ardeur pour la gloire & pour la vertu, il rempliſſoit la Cour de Débauchez, de Bouffons, de Paraſites & d'autres gens de cette eſpece, propres à corrompre ſes inclinations, quand même elles auroient été auſſi bonnes qu'elles étoient mauvaiſes. Il joignit à cela une vanité ridicule, en affectant de porter ſur ſa perſonne les joyaux du Roi, & de la Couronne même, ce qu'Edoüard ne faiſoit aucun ſcrupule de lui permettre. La foibleſſe de ce Prince alloit même juſqu'à ce point, qu'on lui entendit dire, que, ſi ſon pouvoir étoit égal à ſon affection, il mettroit la Couronne ſur la tête de Gaveſton. Sa puiſſance ne s'étendant pas ſi loin, il voulut du moins l'approcher du Trône, autant qu'il lui fut poſſible, en lui faiſant épouſer ſa Niéce, ſœur du Comte de Glocester.

Le Roi lui donne ſa Niéce en mariage.

Haîne des Grands pour Gaveſton.

Chaque nouvelle faveur, que le Roi accordoit à Gaveſton, ajoûtoit un nouveau degré à la haîne que les Seigneurs avoient conçuë contre ce Favori: un Anglois élevé dans ce même poſte leur auroit été à peine ſupportable. Combien moins un ſimple Chevalier Gaſcon, en qui ils ne découvroient d'autre merite qu'un beau viſage, une taille dégagée, & une vivacité d'eſprit, aſſez agréable dans les converſations, mais peu propre à gouverner un Etat. Ils voyoient bien qu'il étoit inutile de preſſer le Roi de ſe défaire de ce Favori, & que jamais il ne conſentiroit à leurs deſirs, à moins qu'il n'y fût forcé. Dans cette penſée, au lieu de s'amuſer à perſuader Edoüard, par des raiſons qui n'auroient produit aucun effet, ils travaillerent à faire entrer dans leur Ligue, les Membres du Parlement qui devoit s'aſſembler, & qui s'aſſembla en effet, au mois de Mai 1308. Par les cabales des Seigneurs, l'éxil de Gaveſton devint la principale, ou plûtôt la ſeule affaire de cette Aſſemblée. Les deux Chambres s'étant unies dans un même deſſein, demanderent au Roi, d'une maniere ſi forte & ſi poſitive, que Gaveſton fût banni du Royaume, que ce Prince n'oſa s'y oppoſer. Il craignit que ſon refus ne le privât des ſecours qu'il attendoit pour continuer la Guerre d'Ecoſſe, & peut-être quelque choſe de plus fâcheux. Ainſi, ſans s'amuſer à diſputer inutilement ſur ce ſujet, il fit expedier des Lettres Patentes, par leſquelles il s'engageoit à faire ſortir Gaveſton du Royaume, avant la fête de S. Jean-Baptiſte de cette même année. Cependant, au lieu de faire quelques démarches qui donnaſſent lieu de croire qu'il avoit deſſein d'executer ſa promeſſe, il accordoit tous les jours de nouvelles graces à ſon Favori. Quinze jours après ſon engagement, il lui donna des Terres de trois mille marcs de revenu annuel. Cette conduite faiſant voir manifeſtement, qu'il n'étoit nullement reſolu à ſe ſeparer de lui, l'Archevêque de Cantorberi, qui étoit entré dans la Ligue des Seigneurs, bien qu'il eût de grandes obligations au Roi, excommunia Gaveſton, s'il ne ſortoit pas du Royaume, au tems qui lui avoit été marqué. Edoüard ſe mettant peu en peine de cette cenſure, ſe contenta de prier le Pape de l'annuller. En même tems, il écrivit au Roi de France ſon Beau-pere, pour le prier de lui ménager un accommodement avec les Barons, & de faire enſorte qu'il pût garder ſon Favori.

Ils travaillent à mettre le Parlement dans leurs interêts.

Le Parlement demande l'éxil de Gaveſton.

Le Roi le promet. Act. Publ. T. III. p. 80.

Il differe l'execution de ſa promeſſe. Ibid. pag. 91.

Pag. 89.

Ces meſures ne furent ni aſſez juſtes, ni aſſez promptes. Les Seigneurs voyant

voyant approcher le tems marqué pour le départ de Gaveston, firent de si fortes instances auprès du Roi, pour l'obliger à tenir sa parole, qu'il n'osa s'en dispenser : mais en executant sa promesse, il trouva le moyen de donner à son Favori un nouveau témoignage de son affection, en le faisant Gouverneur d'Irlande avec un pouvoir très-étendu. Cet éloignement, tout honorable qu'il étoit, ne laissa pas de donner quelque satisfaction aux Seigneurs qui esperoient de profiter de son absence pour le perdre : mais il n'en fut pas lui-même content. Outre que le changement de l'Angleterre pour l'Irlande lui paroissoit trop desavantageux, il comprenoit assez que son absence de la Cour ne pouvoit que lui être fatale. Comme il étoit maître absolu de l'esprit du Roi, à peine fut-il arrivé en Irlande qu'il se fit rappeller, sous pretexte d'assister à un Tournoi qui devoit se faire à Wallingford. La magnificence avec laquelle il parut à cette fête, & le grand nombre d'Etrangers qui l'accompagnoient & qui lui servoient comme de gardes, accrurent sensiblement la jalousie des Seigneurs qui se voyoient ainsi bravez. Il joignit à cette espece d'insulte, l'imprudence de faire, contre les Comtes de Lencastre, de Warwick, de Warren & de Hereford, des railleries piquantes qui auroient engagé ces Seigneurs à se venger de lui, quand même ils n'auroient eu aucun autre sujet de se plaindre. Il appelloit le Comte de Lencastre le *Comédien*, le Comte de Pembroock, *le Juif*, le Comte de Warwick, *le Sanglier des Ardennes*, & ainsi, à chacun de ses ennemis particuliers, il avoit donné des noms pour les tourner en ridicules, ou pour faire connoître leurs défauts. Ces Seigneurs se voyant insultez par le Favori, & abusez par le Roi, s'assemblerent pour concerter les moyens d'obliger Edoüard à leur tenir parole. Peu de tems après ils lui presenterent une Requête, dans laquelle ils exposoient, que l'Etat & sa propre Maison étoient si mal gouvernez, qu'il étoit absolument necessaire de chercher des moyens pour prevenir les suites de ce desordre. Ils ajoûtoient, que le seul qui leur parût propre étoit, que le Roi laissât à des Seigneurs, choisis par le Parlement, le soin de faire un Reglement pour le Gouvernement du Royaume & de sa Maison. Edoüard avoit déja donné de grandes marques de foiblesse, dans les égards qu'il avoit eus pour leurs premieres demandes. Par là, il leur avoit fait comprendre, que si, à l'avenir, ils temoignoient de la résolution, il n'auroit pas la fermeté de leur resister. Ils ne furent point trompez dans leurs conjectures. Ce Prince aussi timide en certaines occasions, que fier & hautain dans d'autres, étoit peu capable de distinguer celles où il auroit fallu ceder, d'avec celles où il auroit été necssaire de marquer de la fermeté. Aussi prit-il précisément le contrepied de ce qu'il auroit dû faire. Au lieu d'avoir de la complaisance pour les Barons, lorsqu'ils lui demanderent la premiere fois l'éloignement de Gaveston, il voulut s'obstiner à le retenir contre toutes les regles de la politique. Ensuite, loin de s'opposer, de tout son pouvoir, à la proposition qu'on lui faisoit de remettre le Gouvernement en d'autres mains que les siennes, & au lieu de hazarder tout, plûtôt que d'y donner son consentement, il crut devoir ceder à leur importunité, sans faire attention aux suites d'une condescendance si pernicieuse à son autorité & à son repos, il permit que le Parlement fît choix de sept Evêques, de huit Comtes & de six Barons, pour faire le Reglement qu'on lui proposoit.

En consequence du consentement du Roi, les Seigneurs ayant travaillé à ce

Edoüard II. 1308.

Il fait Gaveston Gouverneur d'Irlande.

Pag. 93.

1309.

Il le rappelle.

Gaveston insulte quelques Seigneurs.

1310.

Adresse des Seigneurs au Roi.

Ils lui proposent de dures conditions.

Il consent qu'on nomme des Commissaires pour gouverner le Royaume.

Act. Publ. T. III. p. 204, 220.

EDOUARD II. 1310. ce Reglement, en presenterent le projet au Roi, qui l'approuva, & leur donna pouvoir de le faire observer pendant un an. Il ne contenoit que six Articles, dont les deux principaux étoient : *Que le Roi ne pourroit disposer d'aucune partie de ses revenus, qui seroient desormais employez à payer ses dettes, & à l'entretien de sa Maison, afin qu'il vécût de son bien, sans prendre celui d'autrui. Que la Grande Chartre seroit ponctuellement observée : & que s'il s'y trouvoit quelque article obscur ou douteux, ce seroit aux Seigneurs élus, ausquels on donnoit le titre d'Ordinateurs, à l'expliquer.* Il n'y fut rien inseré touchant le bannissement de Gavefton. Apparemment les Barons avoient cru, qu'ils n'avoient plus rien à craindre de ce Favori, pendant que le Gouvernement seroit entre leurs mains. Neanmoins, quand dans la suite ils virent, que le Roi continuoit à répandre ses faveurs sur lui, & que, sans leur demander leur avis, il l'avoit fait Gouverneur de Nottingham, & Juge des Forêts au-deçà de la Trente, ils dresserent quarante & un nouveaux Articles, que le Roi se vit contraint d'approuver. L'un de ces Articles portoit en termes exprès le bannissement du Favori.

Reglement sur ce sujet.

Le Roi continuë ses faveurs à Gavefton.

1311. Autre Reglement contenant 41. Articles. Gavefton est banni.

Edoüard s'étant ainsi laissé mettre des entraves dont il ne pouvoit se débarrasser, se détermina, quoi qu'avec une peine extrême, à éloigner Gavefton. Cependant, afin de lui épargner la honte d'un bannissement, il lui donna une Commission imaginaire d'aller lever des troupes en Guyenne, pour secourir le Comte de Foix, qui avoit eu avec la Cour de France un démêlé dont il ne restoit plus aucune suite.

1312. Le Roi le rappelle. *Act. Publ. T.III.p.298.*

L'éxil de Gavefton ne fut pas de longue durée, Edoüard, qui ne pouvoit vivre sans lui, ne comptant pour rien les Articles qu'il venoit de signer, le rappella sans en faire part aux Ordinateurs. Peu de tems après, il écrivit une Lettre circulaire à tous les Shérifs du Royaume, pour leur en donner avis; & pour justifier cette démarche, il leur disoit, qu'étant obligé par le serment qu'il avoit fait, en recevant la Couronne, de faire observer les Loix du Païs, il n'y avoit point d'autorité qui pût l'en dispenser : Que Gavefton, ayant été banni par une violence notoire, & sans aucune Sentence juridique, il n'avoit pû le priver du bénéfice des Loix, qui étoit dû à tous ses Sujets : Que par cette raison il l'avoit fait revenir dans le Royaume, non pas à dessein de le soustraire à la Justice, mais afin qu'il pût être jugé selon la forme ordinaire : Qu'en attendant ce Jugement, il le reconnoissoit pour bon & fidéle Sujet, & leur ordonnoit de publier cette Déclaration, chacun dans son département.

Les Barons émeuvent le Peuple contre le Roi.

Les Seigneurs ne furent pas trop fâchez, que, par cette démarche, le Roi leur eût fourni un prétexte d'achever la ruïne d'un Favori qui ne pouvoit lui être arraché sans en venir à la violence. Pour commencer à s'ouvrir une voye qui pût les conduire à leur but, ils tâcherent de mettre le Peuple dans leurs interêts, en décriant la conduite du Roi. Ils disoient hautement qu'on ne pouvoit plus compter sur ce qui étoit arrêté dans les Parlemens, puisque le Roi n'y avoit aucun égard. Qu'il n'étoit pas difficile de s'apercevoir, que ce Prince cherchoit à usurper un pouvoir despotique, & que tout le Peuple étoit également interessé à s'opposer à l'accroissement d'une puissance arbitraire, qui tendoit à faire des Sujets autant d'Esclaves. Ces discours étant appuyez par les Emissaires qu'ils avoient parmi le Peuple, commencerent à produire

un mécontentement univerſel, dont le Roi n'avoit que trop de ſujet de craindre les ſuites. Il crut pouvoir les prévenir en publiant une Proclamation, dans laquelle il proteſtoit, que ſon intention étoit d'obſerver les quarante & un Articles. Mais comme il en avoit violé un des principaux, par le rappel de ſon Favori, cette Proteſtation ne produiſit aucun effet.

EDOUARD II. 1312.

Cependant Gaveſton, encore plus imprudent que ſon Maître, au lieu d'appaiſer ſes ennemis par ſa modeſtie, devenoit de jour en jour plus fier & plus arrogant. Il agiſſoit comme s'il n'eût eu rien à craindre, ou que les deſſeins des Barons lui euſſent été inconnus. Il eut même l'audace de parler inſolemment à la Reine, qui, n'en ayant pu obtenir aucune ſatisfaction, s'en plaignit amérement au Roi ſon Pere; elle lui diſoit, que Gaveſton étoit l'unique cauſe de ſes malheurs, & que la paſſion, que le Roi ſon Epoux avoit conçuë pour cet indigne Favori, lui faiſoit perdre l'affection qu'il devoit avoir pour elle, & l'éloignoit entiérement de ſon lit. Cette plainte a donné lieu à quelques-uns de ſoupçonner, que la familiarité entre le Roi & Gaveſton étoit des plus criminelles. Mais c'eſt peut-être porter le ſoupçon trop loin.

Conduite imprudente de Gaveſton.

Il parle inſolemment à la Reine.

Cependant les Seigneurs ne perdoient point de vûë leur premier projet. Il y avoit parmi eux des gens habiles qui n'ignoroient pas, combien il eſt dangereux, en ces occaſions, d'agir à demi, & que, ſi ces ſortes d'entrepriſes ne ſont pas pouſſées juſqu'au bout, elles manquent rarement de ruïner leurs Auteurs. Le Comte de Lincoln étoit un des plus conſiderables de ce parti, tant par ſa naiſſance, & par ſes emplois, que par ſon âge & par ſa ſageſſe. Comme il étoit retenu au lit par par une maladie, qui, ſelon les apparences, devoit le conduire au tombeau, il craignit, qu'après ſa mort les Confédérez ne vinſſent à mollir, & il voulut tâcher de prévenir cet accident qui auroit cauſé leur ruïne. Pour cet effet, ayant fait appeller le Comte de Lencaſtre ſon gendre, petit-fils de Henri III, il le conjura, dans les termes les plus forts & les plus touchans, de ne pas abandonner l'Egliſe & le Peuple d'Angleterre, à la merci des Papes & des Rois. Il lui dit, que ſa naiſſance l'obligeoit à faire des efforts pour délivrer le Royaume des vexations, auſquelles il ſe trouvoit malheureuſement aſſujetti. Il lui recommanda d'avoir toûjours un grand reſpect pour le Roi; mais en même tems il ajoûta, que ce reſpect ne devoit pas l'empêcher de travailler de tout ſon pouvoir, à éloigner de la perſonne du Prince, les Miniſtres & les Favoris étrangers: que l'honneur, la conſcience, l'interêt du Public, l'obligoient à procurer l'obſervation de la Grande Chartre, qui étoit l'unique fondement du bonheur & de la tranquillité du Royaume. Enfin, il lui conſeilla de s'unir étroitement avec le Comte de Warwick, qui, entre tous les Seigneurs confédérez, étoit le plus capable de conduire cette importante entrepriſe. On ne tarda pas long-tems à voir les effets de ce conſeil: le Comte de Lencaſtre s'étant encore plus étroitement ligué avec les Comtes de Warwick, de Pembroock, d'Arundel, de Hereford, de Warren, l'Archevêque de Cantorberi, & pluſieurs autres Evêques & Barons, ils réſolurent tous d'un accord de prendre les armes, ſous le prétexte ordinaire de ſoutenir les droits de l'Egliſe & de l'Etat.

Conſeil donné par le Comte de Lincoln au Comte de Lencaſtre.

Ligue des Seigneurs contre le Roi.

Le Comte de Lencaſtre fut élu Général de l'armée, qu'on avoit réſolu de

Ils choiſiſſent le Com-

 mettre

EDOUARD II. 1312. te de Lencastre pour Général.

mettre sur pied ; honneur qu'on ne pouvoit refuser à son merite, quand même on n'auroit eu aucun égard à sa qualité. Immédiatement apres que cette resolution fut prise, tous les Seigneurs confédérez s'étant répandus dans les diverses Provinces du Royaume, y leverent des troupes tout ouvertement. Ils firent tant de diligence, qu'en très-peu de tems leurs forces se trouverent assemblées au rendez-vous qui leur avoit été marqué. Il étoit impossible qu'Edoüard ignorât ces préparatifs. Cependant, comme s'il n'eût dû y prendre aucun interêt, il n'y fit aucune attention ; au lieu de penser aux moyens de satisfaire les Seigneurs irritez, ou de se défendre de leurs insultes, il ne s'occupoit qu'à se divertir à Yorck, où il se trouvoit alors avec Gaveston. Son unique soin étoit de combler ce Favori de nouveaux bienfaits, demeurant dans une indolence surprenante, pendant qu'il voyoit tout le Royaume prêt à se soulever contre lui. Il sembloit qu'il affectât continuellement d'agir d'une maniere contraire à ses veritables interêts, & de negliger de prendre les mesures qu'un médiocre Jugement auroit pû lui indiquer. Dans le tems qu'il voyoit les Barons soulevez pour l'obliger à observer les quarante & un Articles, il s'avisa d'en violer un des principaux, en conferant la Charge de Grand Trésorier à l'Evêque de Lichfield, sans l'approbation des Ordinateurs.

Indolence étonnante du Roi. *Act. Publ. T. III. p. 304.*

Il veut faire reformer le Reglement. *Ibid. pag. 310.*

Mais ce ne fut pas la seule faute qu'il fit en cette occasion : comme s'il eût été en état de donner la loi aux Barons liguez, il voulut, dans ce même tems, faire réformer le Reglement, sous prétexte, qu'il s'étoit reservé le droit d'en faire corriger, par l'avis des Ordinateurs, quelques Articles trop préjudiciables à ses droits. Il étoit bien aisé de comprendre, que ce n'étoit pas un tems propre pour demander cette modification. Cependant il ne laissa pas de nommer de sa part des Commissaires, pour travailler à ce changement.

Les Seigneurs assemblent leurs troupes, & vont chercher le Roi qui se retire à Scarborowgh avec Gaveston.

Les Barons avoient bien alors d'autres pensées : après qu'ils eurent assemblé toutes leurs forces, ils prirent le chemin d'Yorck, croyant y surprendre le Roi, dont l'indolence leur donnoit lieu de tout esperer. Mais à la premiere nouvelle de leur approche, il s'étoit retiré dans Newcastle, où ils le suivirent sans perte de tems. Cette Ville ne lui ayant pas paru assez forte, il la quitta, pour aller se renfermer dans le Château de Scarborowgh, qu'il regardoit comme la meilleure Place qu'il eût du côté du Nord. Il commençoit alors à s'appercevoir de la faute qu'il avoit faite, en differant si long-tems à se préparer à la défense : mais il étoit trop tard pour y penser. Néanmoins, malgré le peu d'apparence qu'il y avoit de pouvoir réüssir, il résolut d'aller dans la Province de Warwick, où il esperoit de pouvoir assembler une armée, sous l'esperance frivole, que le Peuple viendroit en foule se ranger sous ses drapeaux. Mais comme il craignoit plus pour Gaveston, que pour soi-même, il le laissa dans Scarborowgh, le recommandant au Gouverneur comme un précieux dépôt, & un gage assûré de la confiance qu'il avoit en lui.

Les Seigneurs entrent dans Newcastle & s'emparent des é-

Pendant qu'Edoüard prenoit des mesures trop tardives, les Barons qui étoient entrez dans Newcastle, le même jour qu'il en étoit parti, s'étoient emparez de tout ce que le Roi & son Favori y avoient laissé, la précipitation avec laquelle ils étoient partis ne leur ayant pas permis de rien emporter. On trouva dans le bagage de Gaveston, beaucoup de joyaux qui, pour la plû-

part,

part, appartenoient à la Couronne, & dont on fit faire un inventaire exact, afin d'en pouvoir rendre compte dans la suite. Dès que le Comte de Lencastre eut appris que le Roi étoit sorti de Scarborowgh, & qu'il y avoit laissé Gavelton, il détacha les Comtes de Pembroock & de Warren, pour aller faire le siége de ce Château. Dans le même tems, il marcha lui-même avec le reste de l'armée, vers le centre du Royaume, afin d'être plus à portée de s'opposer aux desseins du Roi. Les deux Comtes détachez s'étant avancez vers Scarborowgh, sans aucune opposition, en formérent le siége, & le poussérent avec beaucoup de vigueur. Quoique la Place fût une des plus fortes du Royaume, elle se trouva si mal pourvuë de vivres & d'autres choses nécessaires pour sa défense, qu'en peu de jours, Gaveston se vit dans la necessité de se livrer entre les mains de ses ennemis. Il obtint pourtant une espéce de capitulation, par laquelle il lui fut promis qu'on le feroit parler au Roi, & qu'il ne seroit jugé que par les Pairs suivant la forme ordinaire.

EDOUARD II. 1312. quipages du Roi & du Favori.

Ils font assiéger Scarborowgh.

Act. Publ. Tom. III. p. 329. 333. 334.

Gaveston se rend sous condition.

Dès qu'Edoüard fut informé de la prise de son Favori, il fit de grandes instances pour obtenir qu'on le mît en liberté, ou que du moins, on le lui amenât pour le voir & pour lui parler, comme on s'y étoit engagé. Sur toutes choses, il conjura les Seigneurs Confédérez d'épargner la vie de leur prisonnier, leur promettant, à ce prix, de leur donner une entiére satisfaction sur leurs griefs. La plûpart des Barons n'étoient pas d'avis de mener Gaveston au Roi, sçachant bien que cette demande ne tendoit qu'à le tirer d'entre leurs mains. Mais ils y consentirent enfin, sur ce que le Comte de Pembroock représenta, qu'ayant donné sa parole pour tous les Confédérez ils étoient obligez de la tenir: Que s'ils vouloient bien lui confier sa conduite, il se chargeroit du soin de le faire parler au Roi, & de le remener ensuite, en tel lieu qu'ils jugeroient à propos.

Le Comte de Pembroock se charge de mener Gaveston au Roi.

Pembroock avoit dessein de conduire son prisonnier dans le Château de Wallingford où le Roi devoit se rendre pour lui parler. Suivant ce projet ayant pris sa marche vers la Province d'Oxford, il arriva au Château de *Doddington*, où il laissa Gaveston avec une garde, pendant qu'il alla lui-même loger dans un Château voisin. Il ne croyoit pas qu'il fût nécessaire d'user de plus grandes précautions, dans un Païs où le Roi n'avoit point de troupes, & où par conséquent il n'y avoit rien à craindre de sa part: mais il trouva qu'il avoit mal pris ses mesures. Le Comte de Warwick, qui s'étoit fortement opposé à l'entrevuë du Roi & de Gaveston, ayant été informé de la disposition de ces logemens, se rendit cette même nuit à la maison où Gaveston étoit gardé, l'en enleva par force, & le conduisit à Warwick. Dès le lendemain, ce même Seigneur, avec quelques autres des plus emportez du parti, lui ayant fait sommairement son procès, lui firent trancher la tête. Action furieuse, s'il en fût jamais, qui, en violant une capitulation, fouloit aux pieds les Loix du Païs, & les égards que des Sujets doivent avoir en tout tems pour leur Souverain. Que n'auroient-ils pas dit ces mêmes Seigneurs, si le Roi ou Gaveston en avoient fait une semblable?

Le Comte de Warwick enléve Gaveston, & lui fait couper la tête.

Quoi qu'Edoüard se sentît extrêmement offensé de l'audace de ces Seigneurs, il n'étoit pas en État de s'en venger, & les Barons ne firent aucune démarche pour lui faire avoir quelque satisfaction de cet outrage. Au contraire, non contens de se voir délivrez de l'objet de leur haîne, ils demande-

Les Barons marchent contre le Roi.

EDOUARD II. 1312. dérent avec plus de hauteur qu'auparavant, l'exécution des quarante Articles, & un prompt reméde aux maux de l'État. En même tems, ils marchérent vers Londres, où le Roi s'étoit retiré, résolus d'obtenir par la force, ce qu'ils voyoient bien qu'il ne leur accorderoit jamais volontairement. Cependant Edoüard n'ayant pas osé se confier aux Bourgeois de Londres, s'étoit allé renfermer dans Cantorberi, où il n'étoit guéres plus en sureté. Dans cette extrémité, il eut recours à l'intercession du Nonce du Pape, & à celle de Loüis Comte d'Evreux Oncle de la Reine, qui se trouvoit alors en Angleterre, & du Comte de Glocester son Neveu, qui jusqu'alors avoit gardé une espece de Neutralité. Par le moyen de ces trois Médiateurs, qui travaillérent avec ardeur à cette affaire, on convint de certains Articles dont tout le monde parut content. Les Seigneurs s'engagérent à restituer tout ce qui avoit été pillé à Newcastle, à demander publiquement pardon au Roi, & à lui protester, que, sans aucun dessein contre sa personne, leur unique but avoit été de réformer les abus du Gouvernement. Le Roi promit de son côté, de leur accorder une Amnistie, aussi-bien qu'à tous leurs adhérans, & se reserva la liberté d'en donner une semblable à tous ceux qui avoient favorisé le retour de Gaveston.

Act. Publ. T. III. p. 366.

Accommodement entre le Roi & les Barons.

Le Roi promet une Amnistie.

1313. Les Barons s'aquittérent exactement de leur parole, en rendant tout ce qui avoit été saisi à Newcastle : mais Edoüard ne fut pas de si bonne foi. Il différa plus d'un an à faire publier l'Amnistie, & pendant ce tems-là, il n'y eut point de moyen qu'il n'employât, pour attirer le Comte de Lencastre à la Cour. Mais quelques sauf-conduits qu'il lui fît offrir, il ne lui fut pas possible d'engager ce Prince à s'aller livrer entre ses mains, avant que l'Amnistie fût publiée. Enfin, les Barons, las de toutes les défaites dont le Roi se servoit, recommençoient à prendre les armes, lorsque le Roi de France envoya le Comte d'Evreux son Frere, accompagné d'Enguerrand de Marigny, pour tâcher de mettre fin à ces différends. La Reine s'y employa aussi de tout son pouvoir. On eut beaucoup de peine à y réüssir, parce que le Roi différant toûjours de publier l'Amnistie promise, les Barons croyoient toûjours avoir sujet de craindre qu'il n'agît pas de bonne foi. Pendant cette négociation, le Roi alla s'aboucher avec le Roi son Beau-pere, & donna ordre que le Parlement s'assemblât pendant son absence. Le Comte de Lencastre & les Barons du même parti ne firent aucune difficulté d'assister à cette Assemblée, étant rassurez par l'absence du Roi. Mais ayant appris qu'il étoit de retour, & qu'il avoit débarqué à Sandwich, ils se retirérent incontinent, ne voulant point se fier aux sauf-conduits qu'il leur avoit envoyez du lieu du débarquement. Leur retraite obligea le Parlement à se séparer. Les affaires se trouvant en un État qui faisoit craindre à tout moment une nouvelle rupture, les Médiateurs pressérent tellement le Roi de donner satisfaction aux Barons, qu'il ne put plus reculer. Il fit donc expédier les deux Amnisties promises qui furent confirmées peu de tems après par le Parlement. Mais une Amnistie générale ne suffisant pas pour satisfaire les intéressez, il fallut en donner de particuliéres à quatre-cens soixante & huit d'entre eux, dont on voit les noms dans le Récueïl des Actes Publics.

Il en différe la publication sous divers prétextes.

Act. Publ. T. III. pag. 388.

Ibid. p. 422.

L'Amnistie est publiée.

Act. Publ. T. III. p. 442. 443. 448. 449.

Ce fut pendant le cours de cette négociation, que la Reine mit au monde au commencement d'Octobre de l'année 1313. un Prince qui reçût au Baptême, le nom d'Edoüard.

Naissance d'Edoüard fils du Roi.

La

La publication des Amnifties, tant pour les Barons confédérez que pour les amis de Gavefton, ayant enfin rétabli la tranquillité dans l'État, le Parlement accorda au Roi un Subfide confidérable, pour pouffer vigoureufement la Guérre contre l'Ecoffe. Avant que cette Affemblée fe féparât, les Barons firent au Roi une réparation publique, dans la grande Salle de Weftminfter, en préfence de tout le Peuple. Cette action fe fit avec beaucoup de folennité. Les Barons fe fervirent, en parlant au Roi, des termes les plus humbles & les plus foumis, comme fi le pardon qu'il leur avoit accordé eût été un pur effet de fa clémence. Enfuite ils s'en retournérent chez eux, fatisfaits en apparence, mais fans ceffer pourtant de fe défier du Roi. Ils l'avoient trop offenfé, pour pouvoir efpérer qu'il oubliât jamais cette injure. La mort du Comte de Warwick qui arriva bientôt après augmenta encore leur défiance, tout le monde étant perfuadé qu'il étoit mort de poifon. Les Barons font une réparation publique au Roi.

Pendant que l'Angleterre fouffroit des agitations violentes par la foibleffe & le peu de génie de celui qui la gouvernoit, l'Ecoffe fe fortifioit tous les jours, par la fage conduite d'un Roi courageux & vigilant, qui favoit habilement profiter du repos que la mort d'Edoüard I. lui avoit procuré. Robert Brus, qu'on peut, avec raifon, regarder comme le Reftaurateur de la Monarchie Ecoffoife, fçut étouffer les factions qui divifoient fes Sujets, & les réünir tous dans le deffein de fecoüer le joug de la fervitude. Par cette heureufe union, il fe mit en État non feulement de recouvrer la meilleure partie de fon Païs, mais encore, de porter fes armes jufqu'en Angleterre. Je vai préfentement donner le détail de la Guérre d'Ecoffe, que je n'aurois pu mêler avec le récit des troubles domeftiques d'Angleterre, fans apporter de la confufion à l'un & à l'autre. Affaires d'Ecoffe.

Edoüard I. avoit réfolu de ruïner entiérement l'Ecoffe, & vrai-femblablement, il auroit mis ce Royaume dans un trifte état, fi la mort ne l'avoit enlevé du monde, tout à propos pour les Ecoffois. Robert Brus fe préparoit à profiter de la confternation que la perte d'Edoüard caufoit parmi les Anglois: mais une grande maladie, dont il fut attaqué dans le même tems, ne lui permit pas d'entrer en action. Cependant, les Ecoffois, qui ne connoiffoient pas encore le caractere d'Edoüard II. fe trouvoient dans un très-grand embarras, le Roi étant à l'extrémité, & leurs forces très-inférieures à celles de leurs ennemis. La réfolution fubite qu'Edoüard II. prit de s'en retourner en Angleterre, après s'être avancé jufqu'à Dumfrées, & avoir répandu la terreur dans toute l'Ecoffe, leur donna lieu de concevoir de meilleures efperances. L'impatience qu'eut ce Prince d'aller à la rencontre de Gavefton, d'époufer la Princeffe qui lui étoit deftinée, & de fe faire Couronner, lui ôta toutes les penfées de la guerre, pour laquelle il n'avoit aucun penchant. Ainfi laiffant fon Armée fous la conduite de Jean Cumin, Seigneur Ecoffois, il reprit la route d'Angleterre. Son départ précipité, donna lieu à bien des murmures dans l'Armée, & dans le Royaume. On ne pouvoit voir, fans étonnement, qu'il abandonnât la conquête de l'Ecoffe, dans un tems où le nombre & l'ardeur de fes Troupes, & la maladie du Roi Robert, fembloient lui affurer une glorieufe campagne. Le choix qu'il fit de Cumin, pour commander fon Armée, ne fut pas moins défaprouvé. Ce Général étoit Ecoffois, & bien que d'un parti contraire à Robert, & fon ennemi particulier, la feule Guerre d'Ecoffe.

qualité

EDOUARD II.

qualité d'Etranger suffisoit pour faire murmurer les Anglois, qui se trouvoient deshonorez par cette préférence. Ce qui arriva bien-tôt après, fit voir que ces plaintes n'étoient que trop bien fondées. Cumin, voulant profiter de la maladie de Robert, qu'il croyoit hors d'état de se mettre à la tête de ses Troupes, s'avança vers les Ecossois pour les attaquer. Quoique Robert se trouvât encore extrêmement foible, il ne crut pas devoir refuser le combat. En une telle conjoncture, une retraite auroit pû faire perdre cœur à ses Sujets, & lui causer la perte de tout son Royaume. Dans cette résolution, étant monté à cheval, soutenu de deux Ecuyers, il rangea son Armée en bataille, & attendit ses ennemis avec une fermeté, qui produisit un merveilleux effet. Ils s'étoient attendus, que cette petite Armée n'oseroit tenir devant eux. Mais quand par la bonne contenance des Ecossois, ils se virent déchus de cette esperance, leur ardeur se trouva tellement rallentie, qu'à peine purent-ils se résoudre à commencer le combat. Une attaque si foible, & qui fut si mal soutenuë, ayant inspiré aux Ecossois un nouveau courage, ils fondirent avec impetuosité sur leurs ennemis, & les mirent dans une entiére déroute. Cette défaite fut d'autant plus honteuse pour les Anglois, qu'outre qu'ils étoient en beaucoup plus grand nombre, c'étoient les mêmes Troupes qui avoient si souvent vaincu les Ecossois, & qui, en cette occasion, se laissérent battre par une Armée levée à la hâte, & composée de nouveaux Soldats. Cumin s'étant retiré en Angleterre, après sa défaite, Robert entra dans le Comté d'Argyle, que les Anglois tenoient encore, & le ravagea d'un bout à l'autre. Peu de tems après, Edoüard Brus, son frere, battit encore les Anglois, dans la Province de Gallway. Ces deux Victoires, donnérent aux Ecossois une telle superiorité, que dès ce tems-là, ils commencerent à mépriser les Anglois, & à oublier leurs pertes passées.

Bataille gagnée par les Ecossois

Autre par Edoüard Brus.

Quelque peu de penchant qu'Edoüard eût pour la guerre, il ne put se dispenser de faire quelques efforts pour arrêter les progrès du Roi d'Ecosse. En 1308, c'est-à-dire, dans la seconde année de son Régne, il mena lui-même une puissante Armée dans ce Royaume. Mais comme il avoit négligé de se pourvoir de vivres, ayant compté sur ceux qu'il esperoit de trouver dans le Païs ennemi, il se vit obligé de remener son Armée en Angleterre, parce qu'il ne trouvoit pas de quoi la faire subsister. Robert, plus prévoyant que lui, avoit enlevé, ou détruit par avance, tout ce qui auroit pû servir à l'entretien de ses ennemis. La retraite d'Edoüard, procura au Roi d'Ecosse, la facilité de s'emparer de diverses Places occupées par les Anglois, & de faire cette année-là, une très-heureuse campagne. Les troubles qu'il y eut dans la suite en Angleterre, au sujet de Gavefton, mirent ce Prince en état de faire encore de plus grands progrès. En 1310. & 1311. il entra deux fois en Angleterre, & en remporta un grand butin. En 1312. il recouvra Perth, Lanarck, Dumfrées, Roxborowgh, & enfin le Château d'Edimbourg, qui fut emporté d'assaut par le Comte de Murray son Général. Cette même année, la petite Isle de Man se soumit volontairement à lui.

Edoüard marche contre l'Ecosse,

& s'en retourne sans avoir rien fait.

Robert fait de grands progrès.

Buchanan.

Pendant que Robert continuoit ses conquêtes, Edoüard, uniquement occupé à chercher les moyens de se venger des Barons qui avoient fait mourir Gavefton, vivoit dans une indolence surprenante, à l'égard de l'Ecosse. Au lieu de presser son accommodement avec les Seigneurs, afin de réünir

toutes

toutes ses forces, il en traînoit la négociation en longueur, par une politique pernicieuse aux affaires de son Etat. Cependant, Robert profitoit de la négligence des Anglois. Après qu'il se fut rendu maître de toutes les Places qu'Edoüard I. avoit occupées en Ecosse, à l'exception de Sterlyn, il envoya en 1313. Edoüard son frere, assiéger cette Ville, la plus forte qu'il y eût alors en Ecosse. Ce Siége fut poussé avec beaucoup de vigueur; mais la résistance des Assiégez ne fut pas moins grande. Néanmoins, Mowbray, qui commandoit dans la Place, voyant que son Maître ne faisoit aucun préparatif pour le secourir, crut lui rendre un bon service, en signant une Capitulation, par laquelle il s'engageoit à rendre la Place dans un an, si elle n'étoit pas secouruë avant ce tems-là.

EDOUARD II. Robert fait assiéger Sterlyn.

La Ville capitale.

Edoüard, ayant par-là tout le loisir nécessaire pour se préparer, & voulant, à quelque prix que ce fût, prévenir la perte d'une Place si considérable, fit sommer tous ses Vassaux de lui amener des Troupes. Les Anglois, les Gascons, & les Gallois furent si prompts à lui obéïr, qu'au mois de Juin de l'année 1314. il se vit à la tête de cent-mille combattans. Les Soldats de cette Armée dévoroient déja dans leur imagination, tout ce que les précédens ravages d'Edoüard I. avoient laissé de reste en Ecosse. Les seuls Comtes de Lencastre, & d'Arundel, de Hereford, & le nouveau Comte de Warwick, refusérent de servir le Roi en cette occasion; la défiance où ils étoient à son égard, ne leur permettant pas de s'aller livrer entre ses mains.

1314. Edoüard assemble une Armée de cent mille hommes.

Cette nombreuse Armée étant entrée en Ecosse, s'avança jusqu'à la vûë de Sterlyn. Robert l'attendoit à la tête de trente mille hommes accoûtumez aux fatigues de la Guerre, & qui avoient souvent battu les Anglois. Il s'étoit mis en bataille sur un terrain avantageux, où il ne pouvoit être enveloppé. Une montagne hérissée de rochers inaccessibles couvroit un de ses côtez, & l'autre étoit en sûreté par le moyen d'un profond marais. Quelque grande que fût l'inégalité des deux Armées, les Ecossois, qui s'étoient déterminez à vaincre ou à mourir, reçûrent leurs ennemis avec tant de vigueur & de fermeté, qu'ils mirent bien-tôt le trouble & la confusion dans cette nombreuse Armée. La Cavalerie Angloise, ayant été d'abord poussée avec un impetuosité à laquelle elle ne put résister, donna occasion, par sa fuite, à la défaite de toute l'Armée: Défaite la plus terrible que l'Angleterre eût jamais soufferte depuis le commencement de la Monarchie. Les Auteurs Ecossois, font monter la perte de leurs ennemis à cinquante mille hommes. Ils prétendent que le nombre des prisonniers qu'ils firent en cette occasion, surpassoit celui des Vainqueurs. Le Comte de Glocester, Neveu d'Edoüard II. quantité d'autres Seigneurs de marque, & plus de sept cens Chevaliers, demeurerent morts sur le champ de bataille. Les Anglois réduisirent le nombre de leurs morts à dix mille. Mais les suites de cette bataille font voir que leur perte fut beaucoup plus grande, puisque, depuis ce tems-là, ils n'osérent plus se mettre en campagne.

Il s'avance vers Sterlyn.

Bataille de Bannocks-Brovvn.

Les Anglois sont mis en déroute, avec une trèsgrande perte.

Edoüard, avec le débris de son Armée, se retira précipitamment, sans se trouver en sûreté, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Yorck. Ce fut là que se rassemblerent, auprès de lui, ceux que la fuite avoit fait disperser en divers endroits. Il y forma un Corps très-considérable, avec quoi il témoigna quelque envie de rentrer dans le Païs ennemi, & d'y hazarder un second combat. Mais la

Act. Publ. T. III. p. 491.

 cons-

EDOUARD II. 1314. consternation de ses Troupes étoit si grande, qu'il ne put les resoudre à faire un nouvel effort, pour rétablir leur honneur. Cette bataille, qui fut nommée *la Journée de Bannocks-Brown*, procura aux Ecossois, outre un butin inestimable, une tranquillité qui dura plusieurs années. Ils acquirent une si grande superiorité sur les Anglois, que ceux-ci, loin d'être en état de regagner ce qu'ils avoient perdu en Ecosse, se virent pendant un très-long-tems réduits à voir ravager leurs frontiéres, sans oser faire la moindre résistance. Leur terreur étoit si extrême, qu'un de leurs Historiens assure, que trois Soldats Ecossois étoient capables de faire fuir cent Anglois, tant ceux-ci avoient été intimidez par cette terrible défaite.

Un Imposteur qui veut passer pour Edoüard est pendu. Pendant que la fortune travailloit en toutes occasions à l'abaissement d'Edoüard, un Imposteur, nommé Poidras, fils d'un Tanneur d'Exceter, cherchoit à lui enlever sa Couronne, en soutenant qu'il étoit lui-même Edoüard, & qu'il avoit été changé par sa Nourrice. Un projet si extraordinaire, & si mal conçu, ne fit que conduire l'Imposteur au gibet, au lieu du Trône, où il avoit voulu monter. Sans doute, il avoit fondé ses esperances sur le peu d'estime que les Anglois avoient pour le Roi, s'étant apparemment imaginé qu'il ne seroit pas difficile de leur faire accroire qu'il n'étoit pas fils d'Edoüard I. qui n'avoit que de nobles & de généreuses inclinations. Mais ce n'étoit pas de ce vil instrument, que la Providence vouloit se servir pour ruïner ce malheureux Prince, quoi qu'en quelque maniére, on puisse considerer cet événement comme une espece d'augure de ce qui lui devoit arriver.

1315. Grande famine. La perte que les Anglois firent en Ecosse, fut suivie d'une famine épouvantable, qui dura trois ans, & qui fit mourir une infinité de personnes. En vain le Parlement voulut y remédier, en taxant le prix des vivres: il fut contraint, l'année suivante, de revoquer l'Acte qu'il avoit passé sur ce sujet. Mais, ni la Guerre, ni la famine, ni les murmures du Peuple, ne furent pas capable d'empêcher que le Roi n'employât une somme très-considerable, pour faire les funerailles de son Favori, dont il fit transporter le corps à sa Terre de Langley, dans la Province de Hartford. Il voulut lui-même honorer la pompe funebre, accompagné de l'Archevêque de Cantorberi, & de quelques autres Prélats. Mais les Seigneurs Laïques, refusérent constamment d'assister aux obséques d'un homme qui leur avoit été si odieux, & qu'ils croyoient indigne de l'honneur qu'on faisoit à sa mémoire.

1316. La famine se renforce. Cependant la famine ravageoit la misérable Angleterre, d'une si terrible maniére, qu'on ne peut presque ajoûter foi à ce que les Historiens en rapportent. Ils ne se sont pas contentez de dire, que les animaux pour lesquels on a le plus d'horreur, servoient de nourriture aux hommes; mais ce qui est bien plus horrible qu'on étoit obligé de cacher les enfans avec un soin extrême, si l'on ne vouloit les exposer à être dérobez pour servir d'aliment aux larrons. Ils assurent que les hommes mêmes, prenoient des précautions pour s'empêcher d'être assommez dans des lieux secrets, sçachant qu'il n'y avoit que trop d'exemples, que quelques-uns avoient été ainsi traitez, pour repaître ceux qui ne pouvoient trouver leur nourriture par d'autres moyens. On voit encore dans les Histoires de ce tems-là, que ceux qui étoient renfermez dans les prisons, se devoroient impitoyablement les uns les autres, l'extrême disette de vivres ne permettant pas qu'on leur fournît les alimens necessaires. Une

dissen-

diſſenterie qui provenoit de la mauvaiſe nourriture, acheva de mettre le comble à la miſere des Anglois. Il en mouroit tous les jours un ſi grand nombre, qu'à peine les vivans pouvoient-ils ſuffire à enterrer les morts. Le ſeul remede qu'on put trouver contre la famine, mais qui ne fut pas capable d'apporter tout le ſoulagement néceſſaire, fut de défendre, ſur peine de la vie, de braſſer aucune ſorte de biere. C'étoit afin que le grain qu'on employoit ordinairement à faire ce breuvage, ſervît à faire du pain.

Edouard II. 1316.

Malgré ces calamitez, qui auroient dû tourner les cœurs du côté de la dévotion & de la repentance, on voyoit tous les jours augmenter la haine reciproque, que le Roi & les Seigneurs nourriſſoient depuis long-tems dans leurs ſeins. Il étoit comme impoſſible que cette haîne violente ne produisît enfin de très-funeſtes effets. Edoüard, ne pouvant oublier les injures qu'il avoit reçûës, couvoit dans ſon cœur, un deſir de vengeance, qui lui faiſoit chercher tous les moyens poſſibles de ſe ſatisfaire. Il étoit principalement animé contre le Comte de Lencaſtre, qu'il regardoit comme l'unique Auteur de ſes diſgraces, & comme ſon plus dangereux ennemi. Si la vie de ce Seigneur avoit été en ſa diſpoſition, apparemment il ne l'auroit pas épargnée. Mais comme ſa diſſimulation n'avoit pas été capable de l'attirer dans aucun piége, voyant qu'il ne pouvoit s'en prendre à ſa perſonne, il entreprit de lui ôter les biens, & l'honneur. Pour cet effet, il lui ſuſcita une affaire que la défiance la plus exceſſive n'auroit pas été capable de prévenir.

1317. Affront fait au Comte de Lencaſtre.

Pendant que ce Seigneur ſe tenoit éloigné de la Cour, un certain Chevalier, nommé Saint Martin, homme d'une très-petite mine, & qui avoit la taille d'un Nain, préſenta aux Juges une Requête, pour reclamer la femme du Comte de Lencaſtre, Héritiére des Maiſons de Lincoln & de Saliſburi. Il ſoutenoit dans ſa Requête, qu'il avoit couché avec elle, & qu'elle lui avoit fait une promeſſe de mariage avant que de s'engager avec le Comte. Cette Dame mécontente de ſon mari, ayant, à ſa honte éternelle, avoué le fait, fut adjugée, avec tous ſes biens, à cet indigne Prétendant. Cette affaire, qui auroit demandé un grand examen, fut jugée avec tant de précipitation, qu'il étoit aiſé de comprendre, que les Juges avoient été gagnez par avance, & que le Roi lui-même avoit été le promoteur de ce procès. Un affront de cette nature, fait à un Prince du ſang Royal, extraordinairement aimé du Peuple, excita une extrême indignation contre le Roi. On n'entendoit par tout que des murmures contre ſon Gouvernement. Comme il n'avoit alors aucun Favori, auquel on pût attribuer ſes excès, on en rejettoit toute la faute ſur lui-même, & l'on diſoit ouvertement, que jamais le Trône d'Angleterre n'avoit été rempli par un Prince ſi indigne de commander à un Peuple libre. Il y eut même des gens qui prirent la hardieſſe de lui faire publiquement des reproches ſur ſa conduite. Un jour de Fête, Edoüard mangeant en public dans la grande Salle de Weſtminſter, une femme maſquée parut à cheval, & lui préſenta une Lettre. Le Roi s'imaginant que ce papier contenoit quelque choſe propre à le divertir, le fit lire à haute voix. Mais il fut bien ſurpris de n'entendre que des reproches ſanglans ſur ſa lâcheté, ſur ſa tyrannie, & ſur tous les abus qui s'étoient introduits ſous ſon régne. Cette femme ayant été arrêtée, avoüa qu'un certain Chevalier l'avoit induite à joüer ce perſonnage, & le Chevalier ſoutint hardiment, qu'ayant crû que le Roi li-

On lui ôte ſa femme, pour la donner à un autre.

Murmures contre le Roi.

On lui reproche ſa conduite dans une Lettre.

EDOUARD II. roit cette Lettre en particulier, il avoit jugé ce moyen très-propre pour lui faire entendre les plaintes de ſes Sujets.

1318. Les Barons ſe plaignent de divers griefs.

Pendant que l'Angleterre ſe trouvoit réduite à une extrême déſolation, Edoüard, ſans ſe mettre en peine des ravages que les Ecoſſois continuoient à faire dans les frontiéres, ne s'occupoit qu'à chercher les moyens de réduire les Barons, qui commençoient à former des nouveaux projets, dont il avoit ſujet de craindre les ſuites. Ils lui avoient préſenté depuis peu, une Requête, contenant une longue liſte des griefs de ſon Peuple, dont ils demandoient une prompte reparation. Rien n'étoit plus éloigné de ſa penſée, que de reformer les abus. Cependant, comme il n'oſoit faire paroître ouvertement ſes intentions, il avoit renvoyé cette affaire au Parlement, qui devoit s'aſſembler à Lincoln. Une invaſion que les Ecoſſois firent dans ce même tems, lui fournit un prétexte de proroger pluſieurs fois cette Aſſemblée, & enfin d'en revoquer la convocation. Cette démarche irrita tellement les Barons, que d'un commun accord, ils reſolurent de prendre les armes, pour ſe procurer, par la force, la ſatisfaction qu'ils demandoient. Ils auroient, ſans doute, pouſſé bien loin ce foible Prince, incapable de ſe bien gouverner dans des conjonctures ſi délicates, ſi quelques Seigneurs plus moderez ne ſe fuſſent joints au Légat du Pape, pour travailler avec lui à une reconciliation. Ces Médiateurs obtinrent du Roi, que pour la ſatisfaction des Seigneuts liguez, un certain nombre d'entre eux, ſeroit admis dans ſon Conſeil, & qu'il s'engageroit à ne rien faire ſans leur participation. Le Comte de Lencaſtre devoit être de ce nombre; mais comme il ne pouvoit ſe fier au Roi, il fut convenu qu'il nommeroit un Baron ou un Chevalier pour tenir ſa place. De plus, Edoüard promit de donner une Amniſtie pure & ſimple, ſans aucune reſtriction, au Comte de Lencaſtre, pour tout ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors. Cet Accord fut conclu & ſigné à Leek, le 9. d'Août 1318. & confirmé trois jours après par le Parlement que le Roi avoit aſſemblé, ſur les preſſantes inſtances des Médiateurs. Après que cette affaire fut terminée, le Roi & le Comte de Lencaſtre ſe virent dans la plaine de Leiceſter, s'embraſſerent, & ſe baiſerent en ſigne d'une parfaite reconciliation. Revenons préſentement à la Guerre d'Ecoſſe, qui duroit toûjours, pendant les troubles dont l'Angleterre étoit agitée.

Il convoque un Parlement

& le revoque.

Les Barons ſont prêts à prendre les armes.

Accord entre le Roi & les Barons.

Le Roi d'Ecoſſe ravage l'Angleterre,

Il forme le projet de s'emparer de l'Irlande.

Après que Robert eut gagné près de Sterlyn cette bataille ſignalée qui fut ſi fatale aux Anglois, il pourſuivit les vaincus juſqu'en Angleterre, où il fit de prodigieux ravages, pendant qu'Edoüard n'oſoit ſortir d'Yorck pour s'opposer à ſon ennemi. Le Roi d'Ecoſſe ne ſe contentant pas de cet avantage, forma le projet d'enlever l'Irlande à la Couronne d'Angleterre. Cette Iſle étoit depuis long-tems gouvernée par des Officiers Anglois, qui avoient bien plus de ſoin de s'enrichir, que de procurer le bien du Peuple. Leur tirannie avoit produit, parmi les Irlandois, un mécontentement ſi grand & ſi général, qu'ils ne demandoient qu'une occaſion favorable pour ſe revolter. La défaite de l'armée Angloiſe devant Sterlyn leur ayant donné lieu de croire, que la conjoncture étoit propre pour executer leur deſſein, ils firent ſçavoir au Roi d'Ecoſſe, qu'ils étoient prêts à ſecoüer le joug des Anglois, s'il vouloit leur donner quelque ſecours. Robert n'eut garde de laiſſer échapper une occaſion ſi favorable de s'emparer de cette Iſle, ou du moins d'y faire une puiſſante diverſion.

version. Il y envoya quelques troupes, sous la conduite d'Edoüard son frere, qui, s'étant mis à la tête des Revoltez, conquit la meilleure partie de l'Isle, & y fut même reconnu pour Roi. Pendant qu'il y poussoit ses conquêtes, Robert amusoit le Roi d'Angleterre, par des propositions de paix qu'il sembloit faire de bonne foi, & avec beaucoup d'empressement : mais de tems en tems il faisoit adroitement naître des difficultez qui empêchoient qu'on ne pût rien conclurre. Ce manége dura jusqu'en 1317. sans qu'Edoüard s'apperçût des artifices de son ennemi. Son peu de pénétration auroit même achevé de lui faire perdre l'Irlande, si les murmures du Peuple ne l'eussent tiré de son assoupissement. Le préjudice, que l'Angleterre pouvoit recevoir de la perte de cette Isle, étoit si manifeste, & on lui en fit si bien connoître les conséquences, qu'enfin il resolut d'y envoyer un puissant renfort sous la conduite de Mortimer. Avec ce secours, les Anglois, qui étoient en Irlande, se trouvant en état de tenir la campagne, se mirent en marche pour aller attaquer le Prince Ecossois. Cependant le Roi d'Ecosse, qui avoit été informé du besoin que son Frere avoit d'être promptement secouru, étoit passé lui-même en Irlande. Mais en arrivant, il aprit qu'il avoit été défait & tué dans un combat où il s'étoit témérairement engagé. La perte que Robert fit en cette occasion, ayant rompu toutes ses mesures, & ne lui ayant pas permis de continuer la guerre en ce païs-là, il trouva plus à propos d'aller profiter des avantages que ses armes venoient de remporter en Ecosse. En son absence, Douglas, l'un de ses Généraux, avoit battu l'armée que le Roi d'Angleterre avoit envoyée dans ce Royaume, pour tâcher de profiter de l'éloignement de Robert.

EDOUARD II. 1318. Il y envoye Edoüard Brus son frere, qui s'y fait couronner.

Edoüard y envoye des troupes.

Edoüard Brus est tué.

Les Anglois sont battus en Ecosse.

Cette nouvelle victoire, qui mit les Anglois hors d'état de faire tête aux Ecossois, inspira la pensée à Robert d'en profiter, en assiégeant Barwick, qui étoit encore entre les mains des Anglois. Il ne put faire ses préparatifs, sans qu'Edoüard en fût informé : mais cette connoissance étoit assez inutile, puisqu'il n'avoit ni l'argent ni les troupes necessaires pour prévenir les desseins de son ennemi. Ses Sujets étoient dans des dispositions si peu favorables à son égard, qu'il ne pouvoit esperer d'en tirer un secours assez prompt, ni assez puissant. Quand même il auroit pû se flater de cette esperance, il comprenoit assez que le Parlement lui feroit payer cherement le subside qu'il voudroit bien accorder. Dans cette extrémité, il se tourna du côté du Pape & le pria instamment d'employer son autorité pour lui procurer la Paix, ou du moins une Trêve avec l'Ecosse. Jean XXII, qui venoit de succeder à Clement V, ne balança pas un moment à faire ce qu'Edoüard souhaitoit. Il regarda cette occasion comme très-favorable pour étendre sa puissance sur les Têtes couronnées. Dans cette pensée, il se mit en tête de faire la Paix entre Edoüard & Robert, non comme Médiateur, mais en qualité de Juge Souverain, & en vertu de sa puissance Apostolique. Pour cet effet, il envoya deux Legats en Angleterre, avec un pouvoir qui marquoit, qu'il se croyoit revêtu de la puissance Souveraine, sur tous les Rois, même dans les affaires temporelles. Leur Commission portoit, qu'ils eussent à faire la Paix entre les deux Nations ennemies, de la maniere qu'ils jugeroient à propos, & de contraindre les deux Princes à l'accepter, sous peine d'excommunication, & d'interdit pour leurs Etats. Mais comme il jugeoit, qu'une semblable Paix ne pouvoit pas se faire sans quelque discussion qui emporteroit du tems, il donnoit ordre à ses Légats

Le Roi d'Ecosse se prépare à faire le siége de Barvvick.

1319. Edoüard prie le Pape de lui procurer la paix avec l'Ecosse.

Le Pape entreprend de forcer Robert à faire la paix avec Edoüard.

Il envoye deux Légats avec un pouvoir fort étendu.

En attendant il ordonna une Trêve de deux ans.

EDOUARD II. 1319.

gats de faire publier, de sa part, & en son autorité, une Trêve de deux ans, & leur donnoit pouvoir d'excommunier ceux qui refuseroient de l'observer.

Les Légats font publier la Trêve. Edoüard l'accepte, Robert la refuse.

Les Légats, munis d'un pouvoir si ample, & si extraordinaire, se rendirent en Angleterre, & y firent d'abord publier la Trêve. Edoüard s'y soumit aveuglément, sans considerer que, par son obéïssance, il sacrifioit à la Cour de Rome les droits les plus authentiques de sa Couronne. Il n'en fut pas de même de Robert: sous pretexte que le Pape & ses Légats ne lui donnoient pas le titre de Roi, il ne voulut jamais permettre à ceux-ci l'entrée dans son Royaume, moins encore d'y faire publier la Trêve. Il fit même maltraiter le Gardien des Cordeliers de Barwick, que les Légats lui avoient envoyé, & qui, usant de surprise, avoit eu la hardiesse de publier en quelque maniere cette Trêve en présence de quelques Ecossois. Bien loin donc d'obéïr au Pape, il assiégea Barwick, & s'en rendit maître, par l'infidélité du Gouverneur, s'il en faut croire les Anglois. Ce mépris pour les ordres du Pape, engagea les Légats à l'excommunier, & à mettre son Royaume en interdit. Mais il ne se mit pas beaucoup en peine d'une censure qui étoit manifestement pleine d'injustice pour lui, & de partialité pour les Anglois. Ainsi continuant ses progrès, il s'avança sur les frontieres d'Angleterre, & y fit de grands ravages, sans rencontrer aucune opposition.

Act. Publ. T.III.p.798.

Il prend Barvvick.

Il est excommunié & son Royaume mis en interdit.

Edoüard comprit alors que les armes spirituelles du Pape ne lui étoient pas d'un grand secours. Ainsi, changeant tout à coup de conduite, il trouva le moyen de lever une armée, avec laquelle il voulut aller tenter de recouvrer Barwick. Pendant qu'il étoit occupé à ce siége, le Comte de Murray, Général du Roi d'Ecosse, faisoit en Angleterre une diversion qui fut très-fatale aux Habitans des Frontiéres. En s'en retournant, après avoir ravagé quelques Provinces, il rencontra un Corps de Milices Angloises, au nombre de dix mille hommes qui avoient l'Archevêque d'Yorck à leur tête. Quoique ses forces ne fussent pas de beaucoup si nombreuses que celles de ses ennemis, il ne laissa pas de les attaquer courageusement, & de remporter, sur ces troupes peu aguerries, une victoire qui en fit perir plus de la moitié. Les Ecossois appellerent cette bataille *le combat blanc*, à cause de quelques Prêtres Anglois qui y furent tuez, étant revêtus de leurs surplis. Cet évenement obligea Edoüard à lever le Siége de Barwick. Peu de tems après, à force de sollicitations, il obtint une Trêve de deux ans; après quoi il quitta les Provinces du Nord, pour s'en retourner à Londres, où il ne fut pas plus heureux.

Edoüard assiége Barvvick.

Les Milices d'Yorck sont battuës par les Ecossois.

Il leve le siége & obtient une Trêve de deux ans.

Act. Publ. T.III.p.809.

Cette Trêve ne procura pas à l'Angleterre le repos qu'on en avoit attendu. Elle étoit à peine publiée, que le Royaume se vit agité de nouveaux troubles bien plus violens que ceux que Gaveston y avoit excitez. La haîne entre le Roi & les Seigneurs subsistoit toûjours, comme un feu caché sous la cendre, qui ne demandoit qu'une nouvelle matiere pour se rallumer. Malheureusement, cette matiere ne se trouva que trop prête. Les Seigneurs, toûjours jaloux de ceux qui approchoient de la personne du Roi, avoient introduit à la Cour, un jeune homme, nommé *Hugues Spencer*, qu'ils croyoient absolument dévoüé à leurs interêts. Ils lui avoient procuré une place de Chambellan, dans la vûë de se servir de lui comme d'un espion, afin d'être informé de ce qui se passoit à la Cour, où ils ne se trouvoient que rarement: mais leur projet tourna contre eux-mêmes. Spencer avoit un pere nommé Hugues

Elevation de Hugues Spencer, qui devient Favori du Roi.

comme

comme lui, homme de cœur & de bon ſens, qui lui donna des inſtructions toutes contraires. Il lui fit comprendre qu'il lui ſeroit plus aiſé de pouſſer ſa fortune, en travaillant directement pour ſoi-même, qu'en ſervant les Barons : & qu'avec un peu de patience & de ſoupleſſe, il pourroit ſe rendre ſuperieur à ceux qu'il regardoit comme ſes Protecteurs. Spencer le fils s'étant diſpoſé à faire uſage de ce conſeil, y trouva d'abord de grandes difficultez. Le Roi ne pouvoit regarder de bon œil un Domeſtique qui avoit déja témoigné trop de penchant pour ſes ennemis. Néanmoins avec le tems, & les ſages avis de ſon pere, Spencer effaça peu-à-peu les fâcheuſes impreſſions que ſon Maître avoit priſes contre lui. Comme ſon deſſein étoit de ſe rendre maître de l'eſprit du Roi, il ne fit point de difficulté de ſe rendre pour quelque tems ſon eſclave, en lui faiſant connoître, dans toutes les occaſions qui ſe preſentoient, qu'il lui étoit entiérement dévoüé. Par cette aveugle complaiſance, & par un acquieſcement univerſel à tout ce qui pouvoit lui être agréable, de ſon Eſpion, il devint ſon Confident, & enfin, il remplit, dans ſon cœur, la place que Gaveſton y avoit autrefois occupé. Dès qu'il ſe vit dans ce haut dégré de faveur, il en abuſa, comme ſon Prédéceſſeur avoit fait, & par ſa fierté outrée, & ſon avidité inſatiable, il fit bien-tôt ſouhaiter que Gaveſton n'eût pas été opprimé. Hugues ſon pere, à qui il avoit fait conferer le titre de Comte de Wincheſter, avoit été juſqu'alors d'un caractere tout different. On ne pouvoit lui rien reprocher qui fût indigne d'un homme d'honneur & de probité. Dans tous les emplois que le feu Roi, & celui-ci lui avoient confiez, il s'étoit toûjours conduit avec beaucoup de modération, de ſageſſe, & de déſintereſſement : mais il ne ſçut pas ſe maintenir dans la réputation qu'il avoit acquiſe. Une tendreſſe aveugle pour ſon fils, & l'ambition qu'il ſe mit en tête ſur ſes vieux jours, le firent tomber dans des excès qui le rendirent, auſſi bien que ſon fils, odieux à la Nation, & particuliérement à la Nobleſſe. On ne tarda pas long-tems à s'apercevoir d'un mécontentement univerſel. Le Comte de Lencaſtre, toûjours populaire, & ennemi juré du Roi, malgré leur reconciliation extérieure, avoit ſçû profiter de ces conjonctures pour former un parti capable de ruïner les deux Favoris. Il avoit fait comprendre à ſes amis, que leur perte & la ſienne propre étoient infaillibles, s'ils ne trouvoient le moyen d'éloigner ces deux Spencers de la Cour : que le Roi, qui couvoit un ſecret déſir de ſe venger, étoit, à la verité, incapable de bien conduire un deſſein : mais qu'on avoit tout à craindre de ce Prince, aſſiſté de ſes deux nouveaux Miniſtres, bien plus habiles que Gaveſton. Il ajoûta, que ceux-ci n'étoient pas moins coupables que l'autre, de diverſes infractions des privileges du Peuple, & que ce ſeroit en vain qu'on auroit travaillé juſqu'alors à réduire l'autorité Royale à de juſtes bornes, ſi l'on permettoit que le Roi reprît ſes premieres briſées, & recommençât à fouler aux pieds les libertez des Sujets. Ces raiſons alleguées par un Prince qui paſſoit pour déſintereſſé, & plein de zéle pour le bien public, & jointes à l'envie que la fortune des Spencers excitoit, firent un ſi prompt effet, que l'ancienne Confédération fut renouvellée. Comme les Barons liguez avoient tout à craindre de l'habileté des Miniſtres, ils ne perdirent point un tems qui leur étoit précieux, à preſenter des Requêtes au Roi, comme ils avoient fait au ſujet de Gaveſton. Une ſemblable conduite n'auroit produit d'autre effet, que de donner

EDOUARD II. 1319.

Spencer abuſe de ſa faveur.

Spencer ſon pere eſt fait Comte de Wincheſter ; Son caractere.

Le Comte de Lencaſtre anime les Grands contre les Spencers.

1320. Ils renouvellent leur Ligue.

EDOUARD II. 1320. donner à leurs ennemis le tems de ſe préparer. Ainſi, ſans donner à connoître leurs deſſeins, ils prirent la réſolution de lever des troupes, avec autant de ſecret & de diligence, qu'il ſeroit poſſible, & de ſurprendre le Roi & les Favoris, avant quils euſſent le tems de prendre aucunes meſures. Ce deſſein fut exécuté avec tant de promptitude, qu'en très-peu de tems, ils aſſemblerent onze mille hommes, avec quoi ils ne craignirent point de ſe mettre en campagne. Leur premier exploit fut le ſaccagement des Terres des Spencers, dont ils donnerent la commiſſion à Hugues Mortimer, qu'on nommoit le *Jeune*, pour le diſtinguer de ſon Oncle qui portoit le même nom. Il s'en acquitta d'une maniere ſi rude, & avec ſi peu de ménagement pour les Favoris, qu'en peu de jours il leur cauſa un dommage de plus de ſoixante mille livres Sterling. Ce coup étant fait, les Barons députerent au Roi quelques-uns de leur corps pour lui préſenter une Requête, par laquelle ils demandoient l'éloignement des deux Spencers. Edoüard ſe ſentant peu en état de réprimer leur audace, renvoya l'affaire au Parlement. Il ne doutoit nullement qu'il n'eût aſſez de crédit parmi les Communes, pour proteger ces deux Miniſtres. Mais la réſolution que les Seigneurs prirent de demeurer armez, rompit toutes ſes meſures. Pluſieurs Membres du Parlement étant à la devotion des Seigneurs, d'autres étant intimidez par l'armée, & tous en général, eſtimant trop peu les Spencers, pour vouloir rien hazarder en leur fvaeur, ces deux Favoris furent bannis du Royaume, ſans qu'il fût poſſible au Roi de parer le coup. On appella cette Aſſemblée *le Parlement des Bandes Blanches*, à cauſe de certaines marques blanches que les Partiſans des Seigneurs portoient pour s'entre-connoître. Quelques efforts que le Roi pût faire pour s'oppoſer à cette violence, il ſe vit contraint de céder à une force majeure, à laquelle il n'y avoit pas moyen de réſiſter. Spencer le Pere étant alors abſent du Royaume pour les affaires du Roi, le Fils fut ignominieuſement conduit à Douvre, où on le fit embarquer avec de grandes menaces, s'il entreprenoit jamais de remettre le pied dans le Royaume.

& prennent les armes.

Roger Mortimer ravage les Terres des Spencers.

Les Seigneurs demandeut l'éloignement des deux Favoris,

Qui ſont bannis par le Parlement.

Act. Publ. T. III. pag. 891.

1321. Edoüard reſſentit vivement cet affront, & jura de s'en venger. Mais peut-être auroit-on trouvé le moyen de l'appaiſer, ſi la Reine, qui, en ſemblables occaſions, avoit accoûtumé de ſervir de Médiatrice, entre le Roi, & les Seigneurs, n'eût ceſſé de rendre à ceux-ci les mêmes offices. Bien-loin de faire des efforts pour rallentir la colére du Roi, elle prit ſoin de l'exciter à la vengeance, étant outrée d'un affront qu'elle venoit de recevoir de l'un d'entr'eux, & dont elle rejettoit la faute ſur tout le Parti. Voici quel étoit le ſujet de ſon reſſentiment.

Affront fait à la Reine par un des Seigneurs liguez.

Pendant qu'Edoüard étoit ſi fort animé contre les Seigneurs, Iſabelle ayant formé le deſſein d'aller en pélérinage à Cantorberi, avoit envoyé devant, quelques-uns de ſes Domeſtiques pour lui préparer un logement dans le Château de Leeds, appartenant à *Barthelemi Baldesmere* l'un des Barons confédérez. Comme tous ceux de ce Parti étoient alors dans une extrême défiance à l'égard du Roi, l'Officier qui commandoit dans ce Château, en refuſa l'entrée aux gens de la Reine. Il y en eut même un de tué. Bien loin que Baldeſmere penſât à deſavoüer l'action de cet Officier, ſur les plaintes qui lui en furent faites, il eut l'audace d'écrire à la Reine, une Lettre très-inſolente, dans laquelle il approuvoit expreſſément tout ce qui s'étoit paſſé. Il étoit difficile

Act. Publ. Tom. III. p. 897.

ficile que cette Princeſſe qui étoit fiére & vindicative, ſouffrît cette injure ſans s'en reſſentir. Comme elle voyoit bien que l'union des Barons étoit l'unique cauſe de l'inſolence de Baldeſmere, elle crut que, pour pouvoir ſe venger plus aiſément de celui-ci, elle devoit faire des efforts pour rompre cette Confédération. Le Roi ſon Epoux attendoit patiemment une occaſion favorable pour exercer ſa vengeance: mais celle d'une femme ne ſçauroit ſouffrir de retardement. Dans le deſſein où la Reine étoit de porter Edoüard à la hâter autant qu'il ſeroit poſſible, elle lui perſuada que cette conjoncture lui étoit avantageuſe, pour ſe tirer de la ſujettion où il ſe trouvoit, qu'en ſe hâtant de punir le Commandant de Leeds, comme il le meritoit, il inſpireroit une telle terreur aux Barons, qui ne s'attendoient à rien moins, qu'ils ne penſeroient pas même à ſe défendre, quand ils le verroient les armes à la main, & en état de les ranger à leur devoir par la force. Edoüard ayant gouté ce conſeil, donna des ordres pour lever des troupes. Mais de peur d'y rencontrer quelque obſtacle, & afin de raſſurer ſes Sujets qui commençoient à prendre l'alarme de cette levée, il publia une Proclamation, dans laquelle il proteſtoit, qu'il ne prenoit pas les armes pour faire la guerre à ſon Peuple, mais uniquement, pour punir l'inſolence d'un Particulier. Cette Proclamation ayant produit un bon effet parmi le peuple, & les Barons n'ayant pas cru devoir engager le Royaume dans une Guerre civile pour l'amour d'un ſimple Officier, le Roi leva une armée ſans oppoſition. Dès qu'elle fut en état de marcher, il alla, ſans différer, aſſiéger le Château de Leeds, & s'en étant rendu maître, il fit pendre le Commandant, avec quelques autres Officiers de la Garniſon. Cet heureux ſuccès lui ayant fait oublier ſa proteſtation, il ſe ſervit des armes qu'il avoit à la main, pour ſe venger de ſes ennemis. Dans cette réſolution, il aſſiégea quelques autres Châteaux apartenants aux Barons, & en particulier celui de Warwick, dont il vint à bout avec la même facilité. Dès qu'il crut s'être rendu aſſez redoutable, il rappella Spencer le jeune, qui, depuis ſon banniſſement, faiſoit le métier de Corſaire, particuliérement contre les Vaiſſeaux Anglois.

EDOUARD II. 1321.

Elle excite le Roi à la vengeance.

Le Roi léve des troupes, & publie une Proclamation pour raſſurer le Peuple.

Act. Publ. T. III. p. 898.

Il prend le Château de Leeds & fait pendre le Commandant.

Il rapelle Spencer le Jeune.

Ibid. p. 907.

Edoüard continuant ſes progrès, depuis le retour de ſon Favori, mit dans une conſternation inexprimable les Barons Confédérez, qui n'avoient pris aucune meſure pour ſe défendre. Ils auroient bien ſouhaité en cette occaſion, d'avoir l'aſſiſtance de la Reine, mais elle étoit trop irritée contr'eux, pour vouloir les écouter. Dans cette fâcheuſe ſituation, ils ſe virent expoſez à la rage de leurs ennemis qui ne les épargnérent pas. Cependant le Roi, de ſa ſeule autorité, caſſa la Sentence de banniſſement donnée contre les Spencers, & fit revenir le Pere dans le Royaume, comme il avoit déja rappellé le Fils. La diligence du Roi avoit jetté les Barons dans un ſi terrible embarras, qu'ils ne ſçavoient quel parti prendre. Son armée étoit au milieu du Royaume, prête à fondre ſur les plus hardis. Le Peuple, ainſi qu'il arrive ordinairement en ſemblables occaſions, ſe rangeoit du côté du plus fort, de peur de ſe voir opprimé, avant que les Barons fuſſent en état de le protéger. Dans cette extrémité, la plûpart des Seigneurs liguez prirent le parti de ſe ſoumettre à la merci du Roi, & ce furent ceux qui agirent le plus ſagement. Quant à ceux qui refuſérent de ſuivre la même route, il y en eut pluſieurs qui furent arrêtez & exécutez; quelques-uns cherchérent un azyle au-delà de la Mer, & d'autres

Les Barons ſe trouvent dans un fâcheux état.

Spencer le Pere eſt auſſi rappellé.

Page 907.

Pluſieurs des Barons ſe ſoumettent au Roi, D'autres ſont punis.

Act. Publ. T. III. p. 927.

Mortimer le Jeune eſt mis à la Tour.

EDOUARD II. 1321. d'autres furent enfermez dans diverses prisons. Du nombre de ces derniers se trouva Mortimer le jeune, que les Spencers firent étroitement resserrer dans la Tour, mais qui, sans doute, n'auroit pas été traité si favorablement, si une puissante intercession ne lui eût sauvé la vie.

1322. Le Comte de Lencastre marche vers l'Ecosse. La faction du Comte de Lencastre se trouvant extrêmement affoiblie, par la défection, la fuite, la prison, ou la mort de ses partisans, ce Seigneur, avec le peu de troupes qu'il put assembler, se vit contraint de prendre la route du Nord. Il n'avoit point d'autre ressource que dans la protection des Ecossois qui lui avoient promis du secours: mais il falloit l'aller joindre. La route qu'il tenoit, & quelques Lettres interceptées, firent connoître au Roi quel étoit son dessein. Le Roi le poursuit, Pour le prévenir, il donna ordre au Chevalier *Harclay*, Gouverneur de Carlisle, d'Assembler autant de troupes qu'il pourroit, & d'aller au-devant du Comte pour lui couper les passages, ou pour l'amuser du moins, & l'atteint; mais il ne peut l'attaquer. pendant qu'il le poursuivroit lui-même avec son armée. Quelque diligence que le Comte de Lencastre pût faire, & quelques précautions qu'il prît pour retarder la marche du Roi, en ruïnant le païs qu'il laissoit derriére lui, il se vit contraint de s'arrêter après avoir passé *la Trente* sur le pont de Burton, afin d'en disputer le passage à l'armée qui le poursuivoit. Mais Edoüard s'étant retiré, pour aller chercher un autre passage, le Comte résolut de l'attendre de pied ferme. Néanmoins, soit par scrupule, ou par la crainte que la supériorité des forces du Roi lui inspiroit, il changea bien-tôt de résolution. Le Comte de Lencastre fait attaquer un pont gardé par Harclay. Dans l'espérance de pouvoir se tirer de cet embarras, il s'avança jusqu'à Burgh, où couloit une autre riviére qui n'offroit aucun autre passage, que par un pont que le Chevalier Harclay gardoit. Ainsi dans l'extremité où il se trouvoit réduit il falloit nécessairement ou se résoudre à combattre le Roi qui le talonnoit, ou tâcher de forcer ce passage, avant que l'armée Royale l'eût atteint. Il prit ce dernier parti, & sans perte de tems, il fit attaquer le pont. La vigoureuse résistance des ennemis, la mort du Comte de Héréford qui fut tué au commencement du combat, & la peur que les troupes de Lencastre eurent d'être surprises par le Roi qui s'avançoit, les découragérent tellement, qu'au lieu de continuer l'attaque, elles prirent la fuite, & se dispersérent dans la campagne. Harclay s'apercevant de ce désordre, passa promptement le pont, & se mit à la poursuite des fuyards, parmi lesquels, il fit un grand nombre de Il est fait prisonnier. prisonniers. Le Comte de Lencastre, qui faisoit des efforts inutiles pour rallier ses gens, ayant trop long-tems conservé l'espérance d'y réüssir, ne put éviter le malheur d'être pris lui-même, avec quatre-vingt quinze Barons ou Chevaliers, & d'être conduit au Château de Pontfract. Ce malheureux Prince se vit d'abord exposé aux insultes des soldats, qui l'appelloient par moquérie *le Roi Arthur* à cause de certaines Lettres qu'on avoit interceptées, où il étoit désigné par ce nom. Mais ce ne fut pas là ce qu'il eut à souffrir de plus rigoureux. Peu de jours après, le Roi s'étant rendu à Pontfract, le fit comparoître en Jugement devant un petit nombre de Pairs qui l'accompagnoient, parmi lesquels se trouvoient les deux Spencers. Ce fut par cette Assemblée faite à la hâte, & peu nombreuse, que ce Prince fut condamné à mourir de la mort des Il lui fait trencher la tête. Traîtres. Mais en faveur de sa naissance, le Roi voulut bien lui épargner l'infamie de ce supplice, & se contenter de lui faire couper la tête. Neuf autres Seigneurs de son parti furent condamnez par la même Sentence & exécutez à

Yorck.

Yorck. Le Lord Baldefmere, premiére caufe de cette Guerre, & quatre autres Seigneurs, fouffrirent la même peine à Londres, à Windfor, à Cantorberi, & à Glocefter, afin de jetter l'épouvante dans tout le Royaume. Jamais, depuis la conquête des Normans, les échafauts n'avoient été foüillez d'une plus grande quantité de fang Anglois, qu'ils le furent en cette occafion. Ces inhumanitez furent attribuées aux Spencers, qui achevérent par là de fe rendre odieux à tout le monde, & d'exciter dans le cœur de la Nobleffe, un défir de vengeance, qui ne fut enfin que trop affouvi.

EDOUARD II. 1322. *Ibid.* *pag.* 936. Baldefmere & plufieurs autres font exécutez. Les Spencers fe rendent fort odieux.

Edoüard fe perfuada qu'après avoir eu de fi heureux fuccès contre fes Sujets, il ne pouvoit que s'être rendu très-redoutable aux Ecoffois. Dans cette penfée, il prit la réfolution de marcher vers l'Ecoffe plein d'efpérance de furprendre Robert & de réparer par une feule expédition, toutes les pertes qu'il avoit faites depuis le commencement de fon régne. Pendant qu'il fut dans fes propres Etats il trouva des vivres en abondance. Chacun s'empreffoit d'en apporter à fon armée, moins par affection que par crainte. Mais s'étant mal à propos imaginé qu'il trouveroit les mêmes facilitez dans le Païs ennemi, il s'y vit tout à coup dans une difette effroyable. Ainfi, bien loin de pouvoir marcher plus avant, il fut contraint de s'en retourner en hâte, comme il lui étoit déja arrivé une autre fois, fans que cette expérience l'eût rendu plus fage. Mais ce ne fut pas là toute la honte qu'il reçût de cette expédition mal concertée. Il avoit à peine commencé à reprendre la route de fes Etats que Robert fe mit à fes trouffes, & le pourfuivit jufqu'en Angleterre même. Il l'atteignit enfin à *Blakmor* où il lui enleva tout fon bagage, & fut même fur le point de le faire prifonnier. L'armée Angloife s'étant toute difperfée en cette occafion, Robert pourfuivit fa marche, ravageant tout le Païs ennemi par le fer & par le feu, jufques fous les murailles d'Yorck. Enfin, après avoir brûlé le Monaftére de *Rippon*, & rançonné celui de *Beverley*, il s'en retourna dans fon Païs chargé de butin. Quelque fujet qu'eût ce Prince d'efperer de grands avantages de la continuation de la Guerre, il ne laiffa pas d'entrer en négociation pour une Trêve qui fut enfin concluë le 13. de Mai de l'année fuivante pour treize ans. Il confentit d'autant plus volontiers à cette Trêve, qu'il ne pouvoit fe difpenfer de donner quelque relâche à fes Sujets épuifez par une fi longue Guerre. D'ailleurs, il efpéroit de fe reconcilier par ce moyen avec la Cour de Rome, qui lui faifoit entendre, que fon abfolution & la levée de l'Interdit dépendoient de cette condefcendance.

1323. Expédition d'Edoüard en Ecoffe. Il eft obligé de s'en retourner. Il eft fuivi & battu par Robert, qui ravage l'Angleterre. Trêve de 13. ans entre l'Angleterre & l'Ecoffe. *Act. Publ. Tom. III. p.* 1022.

La foumiffion des Anglois, & la Trêve faite avec l'Ecoffe pour plufieurs années, mirent Edoüard précifément dans la fituation qui convenoit le mieux à fon naturel. Il fe trouvoit fans occupations qui le détournaffent de fes plaifirs, & il poffédoit un Royaume paifible, dont il pouvoit remettre le Gouvernement entre les mains de fes Favoris, fans crainte d'être controllé par fes Sujets. C'étoit un bonheur auquel il n'avoit pû parvenir que cette année, qui étoit la feiziéme de fon régne. Cependant la fatisfaction dont il joüiffoit ne laiffoit pas d'être quelquefois troublée par le fouvenir du paffé. La mort du Comte de Lencaftre, dont il commençoit à fe repentir, depuis qu'il fe trouvoit dans un état plus tranquille, lui caufoit de tems en tems de fâcheux remords. Cela parut manifeftement par la réponfe qu'il fit à certains Seigneurs qui lui demandoient la grace d'un Criminel condamné à mort. *Eft-il poffible,*

Edoüard fe repent d'avoir fait mourir le Comte de Lencaftre.

EDOUARD II. 1323. *ble*, s'écria-t-il, *qu'un Scélérat, tel que celui-ci, trouve tant d'amis qui me demandent sa grace, & qu'il ne se soit trouvé personne qui ait voulu me solliciter pour le Comte de Lencastre mon proche parent? Non, il ne sera pas dit qu'après avoir fait mourir ce Prince, je pardonne à un Coquin qui a si bien merité la mort.*

Incertitude touchant le Caractére du Comte de Lencastre. Le caractére de Thomas Comte de Lencastre n'étoit guéres moins équivoque que celui du Comte de Leicester, dont il a été parlé dans le Régne de Henri III. Les partisans du Roi & des Spencers le traitoient de traître & de scélerat, qui, ayant été pris les armes à la main contre son Roi, avoit été justement condamné. Mais le Peuple en général avoit sa mémoire en vénération, le regardant comme un véritable Martyr de la Liberté. Immédiatement après sa mort on couroit en foule à son tombeau, où l'on prétendoit qu'il se faisoit divers miracles. Le Roi fut même obligé d'enjoindre très-expressément à l'Evêque de Londres, de faire cesser la superstition des Peuples de son Diocèse, qui alloient faire leurs priéres devant un portrait de ce Comte, qu'on avoit mis dans l'Eglise de S. Paul. Selon les apparences, l'incertitude touchant le caractére de ce Prince auroit duré plus long-tems, si deux choses n'eussent déterminé les esprits en sa faveur. La premiére fut la punition du Chevalier Harclay, qui, ayant été fait Comte de Carlisle, pour recompense du service qu'il avoit rendu au Roi, tomba dans la disgrace des Spencers, & eut la tête trenchée. On l'accusa d'avoir entretenu intelligence avec les Ecossois. La seconde fut la canonisation de ce même Prince, qui se fit en 1389. à la requisition d'Edoüard III. fils de celui qui lui avoit ôté la vie. Après cela, il n'y eut plus aucun lieu de douter de la pureté de ses intentions. Du moins il ne fut plus permis de diffamer ouvertement sa mémoire.

Disgrace de Harclay.

Le Comte de Lencastre est canonisé.

Grand pouvoir des Spencers. La mort de ce Prince & le supplice de divers autres Seigneurs du même parti, avoient mis les Spencers au haut de la roue. Comme il ne se trouvoit plus personne qui fût en état de leur faire tête, ces deux Ministres faisoient au nom du Roi, tout ce qu'ils croyoient convenable à leurs interêts, sans se mettre en peine de ménager les restes d'un Parti entiérement réduit aux abois. S'ils avoient sçû modérer leur passion, & résister au plaisir de la vengeance, il n'y a point de doute qu'ils ne se fussent maintenus dans le haut dégré de fortune où ils étoient montez. Ils auroient même fait passer à leur Maître une vie douce & tranquille. Mais où trouve-t-on des gens de ce caractére? Ceux-ci, pour achever de se venger de leurs ennemis, rejettérent le Royaume dans des troubles plus grands & plus funestes que ceux qui venoient d'être appaisez.

Ils persécutent leurs ennemis. Non contens d'avoir fait mourir les principaux du Parti opposé, d'en avoir dépoüillé d'autres de leurs biens, & d'en avoir fait condamner un grand nombre à un bannissement perpetuel, ils crurent qu'il manqueroit encore quelque chose à leur sûreté, s'ils ne se délivroient pas de trois hommes qui leur causoient de l'inquiétude, & contre lesquels ils étoient extrêmement animez. C'étoient les Evêques de Lincoln, & de Héréford, & Roger Mortimer le jeune. Ce dernier, qui leur avoit causé beaucoup de dommage, se trouvoit entre leurs mains, étant actuellement prisonnier à la Tour.

La perte des Evêques de Héréford & de Lincoln, & de Mortimer, est résoluë.

Ils attaquent l'Evêque de *Adam Orleton*, Evêque de Héréford, étoit parvenu à cette Dignité, par la faveur du Pape Jean XXII. malgré tous les efforts que le Roi avoit faits pour y mettre obstacle. Ce Prélat, qui avoit peu ménagé la Cour, en cette occasion, avoit bien jugé que le Roi ne manqueroit pas de se venger de lui, s'il

s'il en trouvoit les moyens. Par cette raiſon il s'étoit jetté dans le parti du Comte de Lencaſtre, afin de ſe mettre à couvert de la perſécution qu'il avoit ſujet de craindre. Les affaires ayant tourné tout autrement qu'il ne ſe l'étoit propoſé, & le Roi conſervant un extrême reſſentiment contre lui, ſa perte fut réſoluë. Pour cet effet, il fut cité à venir répondre devant la Cour Royale, ſur l'accuſation de haute trahiſon, qui avoit été intentée contre lui. Il comparut; mais il refuſa de répondre ailleurs que devant la Cour Eccléſiaſtique, ſe fondant ſur les priviléges de ſon Ordre. Ce refus ne lui auroit pas beaucoup ſervi, s'il n'eût pas été appuyé par les Archevêques de Cantorberi & de Dublin. Ces Prélats regardant la Sentence, que la Cour du Roi alloit prononcer, comme une infraction manifeſte des immunitez de l'Egliſe, s'en allerent, en compagnie de pluſieurs autres Evêques, interdire aux Juges Royaux la connoiſſance de cette affaire. En même tems, ils les menacérent de l'Excommunication, s'ils oſoient paſſer plus avant. Quelque envie que le Roi & ſes Miniſtres euſſent de ſe défaire de ce Prélat, les oppoſitions du Clergé empêchérent les Juges de prononcer la Sentence, & l'affaire fut renvoyée au Parlement. Mais en attendant la fin du procès, le Roi fit ſaiſir le temporel de l'Accuſé.

EDOUARD II. 1323. Héréford, & trouvent de l'oppoſition. Act. Publ. T.III.p.617, 637.

L'Evêque de Lincoln, qui ſe trouvoit dans le même cas, comprenoit aſſez, par la démarche que le Roi venoit de faire, ce qu'il devoit attendre pour lui-même, en cas que l'Evêque de Héréford fût condamné. Un interêt commun, formant entre ces deux Prélats une liaiſon très-étroite, ils s'appliquerent à chercher enſemble les moyens d'exciter des troubles qui les miſſent à couvert de la vengeance du Roi. Malheureuſement pour ce Prince, il n'y réüſſirent que trop bien.

Les deux Evêques s'uniſſent enſemble.

Roger Mortimer, le jeune, n'étoit pas, ou du moins, ne paroiſſoit pas être dans des circonſtances ſi favorables. Retenu dans une étroite priſon, & n'ayant aucun caractere qui pût l'arracher à la vengeance des Favoris, qui étoient extraordinairement animez contre lui, il s'attendoit à payer de ſa tête les maux qu'il leur avoit faits. En effet, il fut condamné à mort: mais il trouva une puiſſante interceſſion auprès du Roi, qui malgré les ſollicitations de ſes Favoris, changea ſa peine en une priſon perpetuelle. C'étoit beaucoup pour Mortimer, que d'avoir évité la mort. L'état où il ſe trouvoit ſembloit demander qu'il attendît, avec patience, que le tems amenât quelque changement en ſa faveur. Mais un moyen ſi lent, & ſi incertain, n'étoit pas capable de calmer ſes inquiétudes. Soit qu'il craignît que tôt ou tard, le Roi ne ſe laiſſât gagner par ſes ennemis, ou qu'il comptât ſur la même protection qui lui avoit déja ſauvé la vie, il entra dans de nouveaux complots. Tout priſonnier qu'il étoit, il tenta de ſe rendre maître de la Tour, & en même-tems du Château de Wallingford, par le moyen de ſes amis. Ce complot ayant été découvert, un de ceux qu'il avoit employez, fut condamné au gibet, & lui-même ſubit une ſeconde fois la même Sentence. Cependant, il obtint encore ſa grace.

Mortimer eſt condamné. Le Roi lui fait grace de la vie. Il fait de nouveaux Complots. Il eſt condamné une ſeconde fois & il obtient encore ſa grace.

Quand on fait réflexion ſur le grand crédit des Spencers, ſur leur humeur vindicative, & ſur le ſujet qu'ils avoient de haïr perſonnellement Mortimer, on ne peut qu'être convaincu, que la protection qui l'arrachoit à leur vengeance, devoit être bien puiſſante. D'un autre côté, ſi l'on repaſſe toutes les circonſtances de ce Régne, on trouvera qu'il n'y a point d'apparence qu'au-

Remarque ſur ce ſujet.

 cune

EDOUARD II. 1323.

cune autre perſonne que la Reine, ait pû obtenir une pareille faveur du Roi contre l'interêt & les ſollicitations des Miniſtres. Cette conjecture ſe trouve appuyée par la conduite ſcandaleuſe que cette Princeſſe tint depuis avec Mortimer, d'où l'on peut inferer, que leur bonne intelligence avoit commencé long-tems avant qu'elle éclatât aux yeux du Public. On peut encore ajoûter, pour confirmer cette penſée, ce que tous les Hiſtoriens rapportent unanimement, que la Reine ſe plaignoit ſans ceſſe des rigueurs qu'on exerçoit contre les partiſans du feu Comte de Lencaſtre. Cela donne lieu de préſumer, que Mortimer étoit le principal ſujet de ſes plaintes. De plus, ce fut en ce même tems, que les Spencers commencerent à chagriner la Reine Iſabelle; tellement, que par leurs perſécutions, ils l'obligerent à ſe plaindre au Roi de France, ſon frere, qu'elle n'étoit regardée que comme une ſervante dans la maiſon du Roi ſon Epoux. Or il ne paroît pas que les Favoris euſſent d'autres ſujets de lui donner du chagrin, que la protection qu'elle accordoit à Mortimer leur ennemi. Toutes ces raiſons me perſuadent, que dès ce tems-là, Iſabelle vivoit en bonne intelligence avec Mortimer, & que la protection ouverte, dont elle l'honoroit, attira ſur elle-même, la vengeance des Favoris. Les chagrins qu'elle en reçut, la porterent à chercher les moyens de ſe venger à ſon tour. C'eſt-là veritablement la ſource des évenemens que nous allons voir, touchant laquelle les Hiſtoriens ſe ſont expliquez fort obſcurement. Ajoûtons tout d'une ſuite, pour ne revenir à Mortimer que quand il en ſera tems, que bien-tôt après, ce jeune-homme trouva le moyen de ſe ſauver de la Tour, & de ſe tenir caché quelque tems en Angleterre, malgré les perquiſitions qu'on fit faire pour tâcher de l'arrêter. Quoiqu'on ſe ſervît pour cela, d'un moyen qui manque rarement de réüſſir (1), il eut le bonheur d'échapper à cette recherche, & de ſe retirer en France. Apparemment il étoit caché en quelque endroit où l'on n'auroit oſé le chercher. Rapportons préſentement les funeſtes effets que produiſirent l'amour, l'ambition, la vengeance, qui agitoient alors les principales perſonnes de la Cour.

La Reine s'attire des chagrins de la part des Spencers.

Mortimer ſe ſauve de la Tour, & ſe retire en France.

Affaire d'Edoüard avec la Cour de France.

La Paix qu'Edoüard I. avoit faite avec la France ſubſiſtoit toûjours, ſans que certains demêlez qu'il y avoit eu entre les deux Couronnes, ſous les régnes de Loüis Hutin, & de Philippe le Long, fils & ſucceſſeurs de Philippe le Bel, euſſent été capables de la rompre. Depuis que Charles le Bel étoit monté ſur le Trône de France, après la mort de ſes freres, ces differends s'étoient conſidérablement accrus, à l'occaſion de la juriſdiction que ce Prince prétendoit avoir ſur la Guyenne, en qualité de Seigneur Souverain de ce Duché. Il y a même apparence, que Charles, mécontent des mauvais traitemens que la Reine Iſabelle ſa ſœur recevoit en Angleterre, cherchoit des occaſions de donner à Edoüard, des marques de ſon reſſentiment. Un accident imprévû, arrivé en Guyenne, lui donna lieu de ſe ſatisfaire. C'eſt delà que prirent leur origine tous les malheurs qui fondirent, dans la ſuite, ſur la tête du Roi d'Angleterre.

Affaire qui donne au Roi de France une occa-

Dans un Bourg de l'Agenois, nommé Saint Sardos, dépendant de la Terre de Montpezat, il s'étoit commis certain excès, ſur lequel les Officiers qu'Edoüard tenoit en Guyenne, négligerent de rendre juſtice. Cette négligence donna

(1) Cette maniére d'arrêter les criminelles, s'appelle en Anglois *Hue and Cry*, ſur quoi voy. *Smith, de Republicâ Anglorum.*

donna lieu aux intereſſez, d'en porter leurs plaintes au Roi de France, comme Seigneur Souverain. Charles ne laiſſa pas échapper cette occaſion de faire valoir ſes droits ſur la Guyenne. Il fit donner par la Cour des Pairs, un Arrêt qui condamnoit le Seigneur de Montpezat, & quelques-autres Gentilshommes Gaſcons, au banniſſement, & confiſquoit leurs Châteaux au profit de la Couronne de France. En vertu de cette Arrêt, donné ſans appeller le Roi d'Angleterre, ni ſes Officiers, Charles voulut ſe mettre en poſſeſſion du Château de Montpezat; mais il fut prévenu par les Anglois, qui y mirent une forte Garniſon. Cette réſiſtance donna lieu à un autre Arrêt, qui déclaroit la Garniſon criminelle de felonie, pour s'être oppoſée à l'exécution du premier. Cependant, le Roi de France fit lever des Troupes dans le Perigord, & dans les Provinces voiſines, à deſſein de faire aſſiéger le Château. Pour donner plus de couleur à cet armement, il ſe plaignit, qu'Edoüard ne lui avoit pas rendu hommage pour la Guyenne, & pour le Comté de Ponthieu; & par-là, il ſe prépara un prétexte de confiſquer ces Provinces, en cas que ſes armes euſſent le ſuccès qu'il s'en promettoit. On vit en effet, que ſon deſſein n'étoit pas de prendre ſeulement un Château, puiſqu'il envoya une puiſſante Armée dans la Guyenne, ſous la conduite de Charles de Valois, ſon Oncle, qui s'y empara de diverſes Places. Il eſt certain, que rien n'étoit plus éloigné de la penſée d'Edoüard, que de vouloir entrer en guerre avec la France, & néanmoins il ne fit aucune démarche pour l'éviter. Au lieu de donner quelque ſatisfacttion au Roi, ſon beau-frere, en rendant juſtice aux intereſſez, dans l'affaire de S. Sardos, & en lui offrant l'hommage auquel il étoit obligé, il garda toûjours ſon caractere, qui lui faiſoit négliger les affaires les plus importantes, pour ne s'attacher qu'à des bagatelles. Veritablement, il envoya des Commiſſaires en Guyenne, avec un ordre public de faire des informations, touchant l'affaire de S. Sardos. Mais leur commiſſion ſecrette portoit de faire tous leurs efforts pour obliger les plaignans à ſe déſiſter de leur appel, ce qui n'étoit pas travailler à la ſatisfaction du Roi de France. Quant à l'hommage, quoiqu'il ne prétendit pas le diſputer, il ſe défendit de le rendre, ſur ce qu'il n'avoit pas été ſommé dans les formes. Cependant, il envoya le Comte de Kent, ſon frere, commander en Guyenne; mais avec ſi peu de Troupes, que ce Prince n'oſant pas tenir la Campagne, ſe renferma dans la Réole, où il fut aſſiégé, & enfin obligé de capituler.

Edouard II.
1323.
...ſion pour ſe ſaiſir de la Guyenne.
1324.
Charles de Valois fait de grands progrès en Guyenne.
Act. Publ. T. IV. p. 9.

Avant que le Comte de Kent paſſât en Guyenne, il avoit été envoyé à Paris pour tâcher d'accommoder le differend, qui s'étoit émû entre les deux Couronnes. Il étoit même convenu, avec la Cour de France, d'un Traité, que le Roi ſon frere refuſa de ratifier. Ce fut là le ſujet d'une longue Négociation, qui ne ſervit qu'à donner au Comte de Valois le tems de pouſſer ſes progrès dans la Guyenne. Enfin, Edoüard voyant que ce Duché étoit dans un danger manifeſte, voulut faire quelques préparatifs, qui donnerent occaſion à la Cour de France, d'équiper une Flotte pour l'oppoſer à celle que les Anglois devoient mettre en Mer. Les Spencers, toûjours attentifs aux occaſions de chagriner Iſabelle, ſe ſervirent de celle-ci pour la dépoüiller du Comté de Cornoüaille, qui lui avoit été aſſigné pour ſa dépenſe particuliére. Ils inſinuérent au Roi, qu'il étoit dangereux de laiſſer ce Païs entre les mains de la Reine, dans le tems qu'on étoit en guerre contre le Roi ſon frere. Ils ajoûterent, que

Négociations à Paris. Act. Publ. T. IV. p. 63. 98. 100.
Les Spencers cauſent du chagrin à la Reine.

EDOUARD II. 1324.

que, felon les apparences, la Flotte que les François équipoient, étoit destinée à faire une invasion de ce côté-là. Il n'en fallut pas davantage pour obliger Edoüard à reprendre cette Province, d'une maniére outrageante pour la Reine, sans dissimuler qu'il la croyoit capable d'entretenir une correspondance criminelle avec les ennemis de l'Etat. Cet affront qu'elle ressentit vivement, joint à tant d'autres sujets de mécontentement qu'elle avoit contre les Spencers & contre le Roi, hâta vraisemblablement le projet dont on va voir le détail.

1325. Le Pape envoye deux Nonces à Paris pour travailler à un accommodement entre les deux Rois. *Act. Publ. T. IV. p.* 105.

Bien qu'Edoüard fît quelques préparatifs pour la guerre, ce n'étoit pas de la force de ses armes qu'il attendoit la restitution de ce qui lui avoit été enlevé. Il fondoit sa plus grande esperance sur le Pape, qui ayant été choisi pour Médiateur entre les deux Couronnes, lui faisoit esperer une bonne issuë de cette affaire. Pour travailler à cet accommodement, le Pontife envoya deux Nonces à Paris, où des Ambassadeurs d'Angleterre se rendirent aussi. Mais la négociation alloit si lentement, que les Anglois ne purent s'empêcher de témoigner de l'impatience. Comme ils paroissoient disposez à s'en retourner, une personne considérable de la Cour de France en prit occasion d'insinuer aux Nonces, que, si le Roi d'Angleterre vouloit envoyer la Reine sa femme à Paris, il n'y avoit point de doute qu'elle n'obtînt du Roi son frere, beaucoup plus que les Ambassadeurs ne pouvoient esperer. Les Nonces ayant fait cette ouverture aux Plénipotentiaires Anglois, ceux-ci resolurent que l'Evêque d'Exceter, l'un d'entr'eux, feroit un voyage à Londres, pour persuader à leur Maître de suivre la voye qu'on leur avoit indiquée. Ce détail se voit dans une Lettre qu'Edoüard écrivit au Pape sur ce sujet, inférée au Recueil des Actes Publics. Ce ne fut donc pas un expédient inventé par les Spencers pour se délivrer de la Reine, ainsi que quelques-uns l'ont avancé, puisque ce projet vint premiérement de la Cour de France. Il y a beaucoup plus d'apparence, que ce fut la Reine elle-même qui fit secrettement agir le Roi son frere, afin d'avoir une occasion d'aller à Paris, & d'y commencer l'execution du complot qu'elle avoit formé contre le Roi son Epoux & contre ses deux Favoris. Quoiqu'il en soit, cette proposition ayant été examinée dans le Conseil d'Edoüard, on jugeat que tout expédient étoit préférable à la guerre, dans la conjoncture où l'Angleterre se trouvoit alors.

On propose à Edoüard d'envoyer la Reine sa Femme à Paris.

Ibid. T. IV. p. 140.

Edoüard y consent. Isabelle va en France, & y conclut un Traité. Articles du Traité. *Ibid. p.* 153.

Isabelle fut donc priée d'aller en France, à quoi elle parut se déterminer, dans la seule vûë de procurer la paix entre les deux Rois. Immédiatement après son arrivée à Paris, elle obtint une courte Trêve, pendant laquelle elle conclut un Traité avec le Roi son frere. Ce Traité portoit; que le Duché de Guyenne seroit remis tout entier entre les mains du Roi de France: qu'ensuite les deux Rois se trouveroient à Beauvais, où Charles, à la priere de la Reine sa sœur, restitueroit la Guyenne à Edoüard qui lui en feroit hommage. Que dans cette restitution, ne seroit point compris le Païs d'Agenois, conquis en dernier lieu par la France: mais qu'il seroit permis au Roi d'Angleterre d'intenter à cet égard un procès devant la Cour des Pairs, où l'on rendroit justice. Que si la Cour ordonnoit qu'Edoüard fût remis en possession de ce Païs-là, il s'obligeoit à payer, au Roi de France, une certaine somme pour les frais de la guerre: mais qu'il ne payeroit rien s'il étoit débouté de ses prétentions. Le jour qui suivit la signature du Traité, les Commissaires de France, pour des raisons

raiſons qu'ils ne voulurent pas expliquer, prolongerent de quinze jours le terme de l'entrevûë des deux Rois qui avoit été fixé à la fête de l'Aſſomption de la Vierge.

Edoüard ſe prépare à partir, pour rendre ſon hommage.

Quelque déſavantage qu'Edoüard trouvât pour lui dans ce Traité, comme il vouloit éviter la guerre à quelque prix que ce fût, il ne laiſſa pas de le ratifier, & de ſe préparer pour aller rendre ſon hommage. C'étoit avec beaucoup d'inquiétude que les Spencers voyoient faire ces préparatifs, ſçachant, qu'il y avoit dans le Royaume un grand nombre de mécontens, qui pourroient profiter de l'abſence du Roi, pour exciter des troubles. Un expédient qui fut trouvé dans cet intervalle, ſoit en France, ſoit en Angleterre, les tira de cet embarras. On inſinua au Roi, que s'il vouloit ceder au Prince Edoüard ſon fils, âgé de treize ans, le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu, le Roi de France recevroit l'hommage du jeune Prince, & lui reſtitueroit les Places qu'il s'étoit engagé de rendre par le Traité. Vraiſemblablement, cette ouverture vint de la Cour de France, auſſi bien que celle qui avoit procuré le voyage de la Reine à Paris. Mais on ne fit que l'inſinuer au Roi comme la premiere, afin de l'engager à demander lui-même cette faveur. Quoiqu'il en ſoit, comme on eſt ordinairement enclin à ſe flatter, Edoüard crut, que, par conſideration pour lui, le Roi de France avoit trouvé cet expédient, pour le diſpenſer d'une corvée qui lui étoit très-déſagreable, ou que la Reine ſa femme avoit obtenu cette grace par ſes ſollicitations. Ni lui, ni les Spencers ne s'apperçurent point du venin qui étoit caché ſous cette propoſition, en apparence très-avantageuſe. Ils ne doutoient nullement que l'adminiſtration de la Guyenne ne demeurât toûjours entre leurs mains, ſous le nom du jeune Edoüard, du moins pendant ſa minorité. D'un autre côté, il ne paroiſſoit pas que la France dût trouver aucun avantage dans le changement propoſé. Mais c'étoit cela même qui devoit le leur rendre ſuſpect, puiſqu'il arrive rarement qu'on faſſe à autrui des propoſitions avantageuſes, ſans que ceux qui les font y trouvent quelque profit pour eux-mêmes, quoique d'abord il n'en paroiſſe rien. Néanmoins, comme Edoüard ne ſoupçonnoit point la Reine ſa femme, il accepta, ſans balancer, cette propoſition qui le diſpenſoit d'un voyage qu'il n'auroit fait qu'avec beaucoup de repugnance. C'étoit, pour ainſi dire, ſe jetter à corps perdu, dans le piége qu'on lui tendoit, l'unique but de la Reine, dans toute cette intrigue, étant d'attirer le Prince ſon fils auprès d'elle, & de ſe ſervir de lui pour ruïner le Roi ſon Epoux.

On lui propoſe de ceder la Guyenne au Prince ſon Fils.

Il accepta la propoſition.

Remarques qui font voir que Charles le Bel agiſſoit de concert avec la Reine ſa ſœur.

Il n'y a preſque aucun lieu de douter, que le Roi Charles le Bel n'ait eu beaucoup de part à ce complot, quand on conſidere que ce fut de ſa part que vint la premiere propoſition, d'envoyer Iſabelle à Paris. Cela donne lieu de préſumer qu'il fut auſſi l'auteur de la ſeconde, qui tendoit à y faire venir auſſi le Prince Edoüard. En effet, s'il n'avoit eu aucune vûë ſecrette, quel avantage auroit-il pû trouver dans l'échange propoſé? N'étoit-il pas plus honorable pour lui, de voir le Roi d'Angleterre à ſes genoux que ſon fils? Cependant, bien loin qu'il paroiſſe qu'il ait formé aucune difficulté ſur ce ſujet, on voit dans diverſes piéces du Recuëil des Actes Publics, qu'il y fit trouver de ſa part toutes les facilitez poſſibles, par la précipitation avec laquelle cet accord fut conclu. Le 21. d'Août, Edoüard croyoit encore aller en France. Le 24. du même mois il écrivit à Charles, pour s'excuſer ſur une préten-

Act. Publ. T. IV. p. 163.

EDOUARD II. 1325. duë maladie, de ce qu'il ne pouvoit se trouver à Beauvais au jour marqué. Le 2. de Septembre, il fit un transport pur & simple, du Comté de Ponthieu au Prince son fils. Le 4. du même mois, Charles signa des Lettres Patentes, par lesquelles il consentoit à la substitution du Fils à la place du Pere, à condition que le Roi Edoüard céderoit à son Fils toutes les Terres qu'il possédoit en France. Mais cette condition avoit été déja exécutée en Angleterre, deux jours auparavant, à l'égard du Comté de Ponthieu. On voit par là que cette Négociation fut commencée & terminée, entre le 24. d'Août, & le 4. de Septembre, tems qui paroîtra sans doute trop court, si l'on ne suppose, que la Cour de France étoit déja resoluë d'accorder ce qu'elle sçavoit bien qu'on devoit lui demander. Si la substitution du Fils à la Place du Pere n'avoit eu aucune suite, on n'auroit pas lieu d'y faire beaucoup d'attention, ce fait étant peu important en lui-même. Mais il a été necessaire d'en rapporter les circonstances, pour faire voir que c'étoit un complot formé de longue main par la Reine, & un piége qu'elle tendoit au Roi son Epoux, & en même tems qu'elle agissoit de concert avec le Roi de France son frere. En effet, il est bien difficile de se persuader, que cette Princesse ait eu assez d'industrie, pour faire entrer le Roi Charles dans ses projets, sans que ce Prince & son Conseil s'en soient apperçus. Il y a donc beaucoup d'apparence, qu'avant que de quitter l'Angleterre, Isabelle avoit fait entendre au Roi son frere, qu'elle souhaitoit de se tirer de la sujettion où les Spencers la tenoient, & de se délivrer des mauvais traitemens qu'elle recevoit du Roi son Epoux, à leur instigation. Ainsi, l'on peut présumer, avec beaucoup de vrai-semblance, que ce fut en vûë de rendre service à la Reine sa sœur, que Charles fit faire indirectement la proposition de l'envoyer à Paris. Que ce fut encore, pour suivre le même projet, qu'il se rendit si facile dans le Traité qu'il conclut avec elle, dans un tems où il pouvoit raisonnablement esperer de se rendre maître de la Guyenne. Enfin, que ce fut dans le même dessein, qu'il consentit à recevoir l'hommage du Fils au lieu du Pere; on ne peut presque douter, que la prolongation du terme de l'hommage, sans en expliquer les raisons, ne fût une suite du même complot. On crut, sans doute, avoir besoin d'un peu plus de tems, pour persuader à Edoüard d'envoyer le Prince son Fils à Paris, à quoi on se persuadoit qu'il trouveroit des difficultez. On peut encore joindre à toutes ces preuves, que, dans la suite, Charles permit à la Reine sa sœur de demeurer en France, malgré les instances réïterées de son Epoux qui la rappelloit. De plus, les Historiens François avoüent eux-mêmes, qu'il lui avoit promis du secours. Ajoûtons encore à cela, la haîne qu'Isabelle avoit conçuë contre Spencer le jeune, & sa passion pour Mortimer, qu'elle ne se donna plus la peine de cacher dès qu'elle eut le Prince son Fils entre ses mains. Joignons-y encore la promptitude avec laquelle tous les Seigneurs Anglois se declarerent pour elle quand il en fut tems, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Ainsi, par l'amas & les liaisons de toutes ces circonstances, on ne peut qu'être convaincu que le projet d'Isabelle étoit déja formé, avant qu'elle partît d'Angleterre, & que le Roi son Frere ne l'ignoroit pas. Je me suis un peu étendu sur les particularitez de ce fait, parce qu'il m'a semblé que les Historiens ont parlé fort obscurément des causes qui produisirent la révolution dont on va voir le détail.

Mezerai.

Les

Les deux Rois étant convenus de l'expédient proposé, le Prince Edoüard partit pour Paris, le 12. de Septembre 1325. après avoir reçu du Roi son pere, le don pur & simple du Duché de Guyenne & du Comté de Ponthieu. Peu de jours après son arrivée, il rendit hommage au Roi son Oncle, qui lui rendit effectivement la Guyenne; mais il garda l'Agenois, dequoi Edoüard le Pere se plaignit beaucoup. Il prétendoit que, par le dernier accord, Charles, s'étoit engagé à rendre toute la Guyenne à son fils. Charles, au contraire, soutenoit que la restitution à laquelle il s'étoit engagé, étoit relative au dernier Traité, par lequel il s'étoit reservé l'Agenois. Ce different ne déplut pas à la Reine qui avoit besoin d'un prétexte pour demeurer à Paris, d'où elle n'avoit pas dessein de partir si-tôt. Dès qu'elle eut le Prince son fils entre ses mains, tous les Anglois qui s'étoient refugiez en France, ou qui avoient été bannis de leur Païs, s'assemblerent auprès d'elle. Roger Mortimer fut de ce nombre, & devint son principal Conseiller. Depuis ce tems-là, les Ambassadeurs d'Edoüard n'eurent que peu d'accès auprès de la Reine, & ne furent plus consultez, sur ce qui restoit encore à négocier, touchant la restitution de l'Agenois. Au contraire, elle tenoit de frequens Conseils où elle n'admettoit que des ennemis déclarez du Roi son Epoux, & des Spencers. Souvent même elle avoit avec Mortimer des Conférences secrettes qui donnoient lieu à bien des soupçons. Enfin, elle vint à garder si peu de ménagement dans les familiaritez qu'elle avoit avec lui, que les Serviteurs d'Edoüard, qui se trouvoient à Paris, en étoient très-scandalisez. D'un autre côté, son retour en Angleterre étoit differé de jour en jour, sous divers prétextes, malgré les ordres réïterez qu'elle recevoit du Roi son Epoux, de lui ramener son fils. Tous les Historiens assurent unanimement, qu'elle aimoit Mortimer. Quelques-uns ont dit, que cette passion nâquit à Paris; mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'elle avoit commencé en Angleterre, avant la prison de Mortimer, ainsi qu'il a été dit ci-devant. Quoiqu'il en soit, les secretes Conférences que la Reine avoit avec un fugitif qu'elle auroit dû éloigner de sa personne, comme un ennemi du Roi, ouvrirent enfin les yeux de l'Evêque d'Excéter, l'un des Ambassadeurs d'Edoüard. Ce Prélat, voyant manifestement que son Maître étoit trahi, se déroba secrettement de la Cour de France, pour aller l'avertir de ce qui se passoit à Paris. Il l'informa non seulement de la conduite scandaleuse de la Reine à l'égard de Mortimer, mais il l'assura même qu'ils brassoient ensemble quelque complot contre lui. Il se fondoit, avec raison, sur les frequens Conseils qu'ils tenoient avec les Exilez, sans que les Ambassadeurs y fussent admis. Edoüard avoit déja trouvé fort étrange, qu'après l'hommage rendu, la Mere & le Fils demeurassent si long-tems en France, & il leur avoit souvent écrit pour les rappeller. L'information qu'il venoit de recevoir de l'Evêque d'Excéter, ayant achevé de lui ouvrir les yeux, il commença dèslors à s'appercevoir de la grande faute qu'il avoit faite, en envoyant le Prince à Paris. Cela fut cause qu'il redoubla ses instances pour les faire revenir, & qu'il ordonna positivement à la Reine de le lui ramener, sans que les raisons, qu'elle avoit jusqu'alors alleguées, la dûssent arrêter un moment. Cet ordre étoit si pressant, qu'Isabelle se vit obligée de chercher d'autres prétextes. Elle lui fit écrire par le Roi son Frere, qu'elle ne pouvoit se résoudre à retourner en Angleterre, sans prendre au-

EDOUARD II. 1325.

Le jeune Edoüard se rend à Paris. *Act. Publ. T. IV. p. 158. & suiv.*

Il y fait hommage au Roi de France.

Nouveau differend entre les deux Rois, qui fournit à la Reine Isabelle un prétexte de demeurer à Paris.

Complots de la Reine contre le Roi son Epoux.

Sa passion pour Mortimer.

L'Evêque d'Excéter en informe le Roi,

qui tâche en vain de faire revenir la Reine & le Prince.

La Reine se plaint de Spencer.

EDOUARD II. paravant quelque fûreté contre les mauvais traitemens qu'elle craignoit de la part de Spencer le jeune. Edoüard répondit à cette Lettre, en justifiant la conduite de Spencer à l'égard de la Reine, & en prenant à témoin, les Lettres mêmes pleines d'amitié & de confiance, qu'elle avoit écrites à ce Favori, depuis qu'elle étoit en France. De plus, il assûroit le Roi son Beau-frere, qu'il ne souffriroit jamais, que Spencer ni aucun autre de ses Sujets, manquassent au respect qui étoit dû à sa Femme. Il lui représentoit encore, que s'il ne se fût pas entiérement confié à sa bonne foi, il n'auroit jamais envoyé son fils en France, & qu'il le prioit de se souvenir de sa parole, & de lui renvoyer au plûtôt. Il écrivit à peu près de la même maniere à la Reine & au Prince: mais ces Lettres ne produisirent aucun effet. Isabelle étoit resoluë de pousser sa pointe, & pendant qu'elle prenoit à Paris des mesures pour faire réüssir ses desseins, ses amis la servoient utilement en Angleterre. Les principaux de ses Partisans étoient Henri de Lencastre, frere de celui qui avoit été décapité à Pontfract, & les Evêques de Lincoln & de Héréford. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à former un puissant parti contre le Roi, vû la disposition où les cruelles exécutions, faites depuis peu, avoient mis les Seigneurs Anglois.

1325. Lettre d'Edoüard à Charles sur ce sujet. *Act. Publ. T. IV. p.* 180.

Il se forme en Angleterre un parti pour la Reine.

1326. Isabelle traite avec le Comte de Haynaut,

Charles le Bel avoit promis du secours à la Reine sa sœur; comme les Historiens François n'ont pu s'empêcher de le reconnoître: mais il ne vouloit pas qu'il parût, qu'il entroit dans ses complots. Il étoit donc necessaire, qu'Isabelle trouvât un Protecteur qui n'eût pas le même scrupule, & qui pût ouvertement soutenir ses interêts. Pour cet effet, elle fit rechercher le Comte de Haynaut, de qui elle crut pouvoir tirer quelques troupes, afin d'en fortifier son parti en arrivant en Angleterre. Mais comme elle ne pouvoit esperer de mettre ce Prince dans ses interêts, sans lui faire trouver quelque avantage, elle conclut avec lui le mariage du jeune Edoüard son fils, avec Philippe, fille de ce Comte, comme si elle eût eu le pouvoir de disposer du jeune Prince. Plusieurs Piéces qu'on trouve dans le Recueïl des Actes Publics, font voir manifestement, que ce mariage se traitoit, pendant que la Reine étoit encore à Paris. On y voit, entre autres, une Lettre du Roi Edoüard à son Fils, par laquelle il lui défendoit expressément d'entrer dans aucun engagement de mariage sans sa participation.

& arrête avec lui le mariage du Prince Edoüard avec sa Fille.

Cependant, le Roi de France souffroit toûjours qu'Isabelle demeurât à Paris, & lisoit, sans s'émouvoir, & sans faire aucune réponse, les Lettres qu'Edoüard lui écrivoit pour lui reprocher sa mauvaise foi. Les avis qu'Edoüard avoit reçus de l'Evêque d'Excéter, les vains prétextes dont la Reine se servoit pour differer son retour, & la connivence du Roi Charles sur ce sujet, le jettoient dans une espece de désespoir. Il voyoit manifestement qu'il se tramoit à Paris quelque complot contre lui, sans pouvoir deviner ce que c'étoit. Mais il comprenoit bien qu'il en devoit craindre les suites, tant que le Prince son Fils seroit entre les mains de ses ennemis. Presque tous les Historiens ont assûré, que le mépris que la Mere & le Fils témoignoient pour ses ordres, le porterent enfin à les bannir du Royaume. Mais une Lettre, qu'il écrivit au Pape sur ce sujet, fait voir clairement, que c'étoit un faux bruit qu'on faisoit courir en France, pour justifier le retardement de la Reine.

Lettre d'Edoüard, qui fait voir qu'il ne bannit pas la Reine. *Act. Publ. T. IV. p.* 190.

Dans

Dans cette Lettre Edoüard disoit au Pontife, *qu'une telle pensée ne lui étoit jamais venuë dans l'esprit: que l'âge tendre de son Fils ne permettoit pas qu'on pût lui imputer sa désobeïssance, dont la Reine seule étoit coupable, & qu'il avoit trop d'affection pour l'un & pour l'autre, pour exercer contre eux une si grande cruauté.* Après avoir inutilement tenté tous les moyens dont il put s'aviser, pour les obliger à retourner en Angleterre, il tourna toute sa colére contre les Ambassadeurs qui avoient assisté la Reine dans la négociation du fatal Traité, & voulut les rendre responsables de l'événement. Il accusa particuliérement l'Evêque de Norwich & le Comte de Richemont d'avoir prévariqué dans l'exécution de leurs Ordres, en quoi il fit deux fautes capitales. La prémiere, en ce qu'il accrut par là, le nombre de ses ennemis, qui n'étoit déja que trop grand. La seconde, en ce qu'il faisoit voir combien il étoit incapable de gouverner son État, puisque, comme auroit pû faire un Roi mineur, il rejettoit sur ses Ministres la faute qu'il avoit lui-même commise, en ratifiant ce Traité. Cette conduite ne pouvoit que donner un grand avantage à ses ennemis, dont le principal but étoit de persuader au Peuple, que ce Prince étoit peu propre au Gouvernement. A cette démarche imprudente il en ajoûta une autre qui ne l'étoit pas moins, en déclarant la guerre à la France, sans avoir rien de prêt pour la soutenir, & en donnant au Roi Charles un prétexte plausible de soutenir ouvertement les intérêts de sa sœur.

Il accuse ses Ambassadeurs d'avoir prévariqué. *pag. 193.*

Act. Publ. T. IV. pag. 118.

Il déclare la guerre à la France.

Comme le projet qu'Isabelle forma de détrôner le Roi son Epoux, a quelque chose de fort odieux, les Historiens François ont voulu faire entendre, que Charles le Bel son Frere n'y étoit nullement entré. Au contraire, ils assurent qu'aussi-tôt que ce Prince en fut informé, il la chassa de ses Etats, & défendit à tous ses Chevaliers de lui donner du secours. Ils auroient dit toute la vérité, s'ils eussent ajoûté, qu'il ne fit cette démarche que quand Isabelle eut achevé de prendre toutes ses mesures avec le Comte de Haynaut, & qu'elle fut sur le point d'éxécuter son projet. Mezerai n'a pu s'empêcher de faire connoître ce qu'il en pensoit, quand il a dit que les Spencers semérent tant d'argent dans la Cour de France, que Charles gagné par des présens, ou intimidé par les menaces d'une rupture, défendit à ses Sujets d'assister la Reine. Il est vrai qu'il ajoûte, que sur ce que Mortimer, qui s'étoit sauvé de la Tour, étoit allé trouver la Reine Isabelle à Paris, Charles ennemi de ces turpitudes, ne voulut plus la souffrir dans ses Etats. Mais il est aisé de comprendre, que ce Prince n'agissoit pas par ce motif, puisqu'il n'est pas vrai que Mortimer allât trouver la Reine en France, où il étoit deux ans avant elle. Au contraire, il est certain que Charles souffrit plus de seize mois durant, que toute sa Cour fût témoin des familiaritez de sa sœur avec Mortimer. Que si dans la suite il la chassa de ses Etats, ce ne fut que sur l'incertitude de l'événement, pour ne pas encourir le blâme d'avoir approuvé sa conduite, en cas qu'elle ne réüssit pas.

Charles favorise les complots de sa sœur. *Mezerai.*

Refutation de ce qu'on a dit que le Roi de France chassa sa sœur.

Isabelle ayant quitté la Cour de France, alla passer quelques jours à Abbeville, d'où elle se rendit à Valenciennes. Immédiatement après son arrivée, elle ratifia le Traité conclu entre elle & le Comte de Haynaut, & fit fiancer le jeune Edoüard avec la Princesse Philippe. Peu de jours après elle prit la route de Dordrecht, où elle fit embarquer les troupes que le Comte de Haynaut lui fournissoit, qui s'y trouvérent toutes prêtes, avec les Vaisseaux né-

La Reine se rend à Valenciennes, & va s'embarquer à Dordrecht.

EDOUARD II. 1326.

ceſſaires pour les tranſporter. C'étoit *Jean de Haynaut* frere du Comte de ce nom, qui en avoit le commandement, & la Reine lui accorda comme une faveur ſinguliére, la permiſſion de prendre le titre de ſon Chevalier. Quelques-uns ne font monter ces troupes qu'à trois mille hommes. D'autres diſent qu'elles étoient en beaucoup plus grand nombre. Mais ce n'étoit pas tant ſur les forces qu'elle menoit avec elle, qu'elle fondoit ſes eſperances, que ſur le mécontentement des Anglois, & ſur le grand nombre de partiſans que ſes amis lui avoient procuré en Angleterre. Elle débarqua le 22. de Septembre dans la Province de Suffolck où Henri de Lencaſtre la joignit avec quelques autres Seigneurs. En même tems, les ennemis des Spencers s'empreſſérent à lever des troupes pour aller à ſon ſecours, & bien-tôt ſon armée ſe trouva ſi nombreuſe, qu'elle inſpira de la terreur à ceux qui auroient eu envie de ſervir le Roi. Ce malheureux Prince qui avoit été averti aſſez à tems, qu'on faiſoit à Paris quelque complot contre lui, s'étoit amuſé, à ſon ordinaire, à chercher des remédes peu efficaces aux maux qui le menaçoient. Au lieu de travailler de bonne heure à lever une armée, & à équiper une Flotte, qui auroient pû déconcerter les projets de ſes ennemis, il s'étoit contenté d'écrire au Pape & au Roi de France, des Lettres qui n'avoient de rien ſervi. Auſſi, à l'arrivée des forces étrangéres, ſe trouva-t-il abandonné de tout le monde, & hors d'état de faire tête à ſes ennemis. Ce fut en vain qu'il publia une Proclamation, pour ordonner à ſes Sujets de courir ſus aux Étrangers, & qu'il mit à prix la tête de Mortimer; perſonne ne ſe hâta de lui obéïr. Le Comte de Kent même, ſon frere, prit le parti des mécontens, & ſe joignit à la Reine. Dans cette extrémité, il prit la réſolution, de ſe retirer dans les Provinces Occidentales, avec les deux Spencers, le Comte d'Arundel, le Chancelier *Baldock*, *Simon Reading*, & quelque petit nombre d'autres attachez à la fortune des Favoris.

Elle arrive en Angleterre, où les Mécontens la vont joindre.

Edoüard ſe trouve abandonné de tout le monde. Act. Publ. T. IV. pag. 232.

Il ſe retire vers les Provinces de l'Oüeſt.

Cependant, la Reine, dont l'armée groſſiſſoit tous les jours par les troupes qu'on lui amenoit de tous côtez, publia un Manifeſte tant en ſon nom, qu'en ceux d'Edoüard ſon Fils, & du Comte de Kent, dans lequel ils expoſoient le motif de leur armement. Ils prétendoient que leur unique but étoit de délivrer l'Egliſe & l'État des oppreſſions à quoi les expoſoient le mauvais gouvernement du Roi, & la Tyrannie des Spencers. Ils ajoûtoient que ces indignes Favoris & leurs adhérans, devoient être regardez comme des ennemis de l'État, puiſque par leurs pernicieux conſeils, par l'abus qu'ils faiſoient de l'autorité du Roi, ils ôtoient injuſtement la vie aux uns, les biens & la liberté aux autres, ſans aucun égard aux Loix du Païs, ni aux Privileges des Sujets. Ce Manifeſte fut publié à Wallingford, le 15. d'Octobre, pendant que la Reine étoit en marche pour aller à la pourſuite du Roi.

La Reine publie un Manifeſte. Pag. 236.

Elle pourſuit le Roi.

Edoüard ſe trouvoit alors peu en état de réſiſter à ſes ennemis. Tous les efforts qu'il avoit faits pour lever des troupes avoient été inutiles: perſonne n'avoit voulu s'expoſer au reſſentiment de la Reine, ni hazarder ſon bien & ſa vie pour un Prince malheureux qu'on regardoit déja comme perdu. Dans cette extrémité, ne voyant aucune reſſource en Angleterre, il voulut ſe retirer en Irlande, après avoir laiſſé Spencer le Pere dans Briſtol. Il s'imaginoit que le ſiége de cette Place occuperoit ſi long-tems la Reine, qu'elle lui donneroit le loiſir de prendre quelques meſures. Suivant cette réſolution, ils s'embarqua

Qui laiſſe Spencer le Pere à Briſtol, & veut ſe retirer en Irlande.

qua ſur un petit bâtiment, & mit à la voile pour l'Irlande. Mais les vents contraires ne lui ayant pas permis de continuer ſa route, il fut rejetté ſur les côtes du Païs de Galles, où il ſe vit contraint de prendre terre, & de ſe cacher dans l'Abbaye de *Nethe*, en attendant que le vent devînt favorable, ou qu'il pût former quelqu'autre deſſein. Pendant que ce malheureux Prince avoit de la peine à trouver dans ſon propre Royaume, un lieu où il pût être ſurement, la Reine parcouroit les Provinces avec une merveilleuſe rapidité. Tout le monde s'empreſſoit à l'envi, à lui fournir toutes les choſes néceſſaires pour la ſubſiſtance de ſon armée. Enfin, elle arriva devant Briſtol où Spencer ne fit qu'une très-légére réſiſtance. Cette ville s'étant renduë, après un ſiége de peu de jours, ce vieillard âgé de quatre-vingt-dix ans, y fut incontinent pendu, ſans aucune formalité de Juſtice.

EDOUARD II.

Le vent le rejette ſur la côte.

Il ſe cache dans le Païs de Galles

La Reine prend Briſtol & fait pendre Spencer le Pere.

Cependant la Ville de Londres, ſuivant l'exemple de tout le reſte du Royaume, ſe déclara pour la Reine. Ce fut en vain que *Stapleton* Evêque d'Excéter, que le Roi y avoit laiſſé avec le titre de Gardien, voulut la conſerver à ſon Maître. Les efforts qu'il fit pour cela ne ſervirent qu'à exciter contre lui la fureur de la populace, qui, après lui avoir fait ſouffrir divers tourmens, lui fit enfin couper la tête. Ce même peuple déchaîné contre le Roi, ſe rendit maître de la Tour, & mit en liberté tous les priſonniers que les Spencers y avoient fait enfermer.

Londres ſe déclare pour la Reine.

L'Evêque d'Excéter y eſt décapité.

Ce fut à Briſtol, où la Reine ſéjourna quelques jours, qu'elle apprit que le Roi s'étoit embarqué pour l'Irlande. Comme il n'avoit laiſſé le ſoin du Gouvernement à perſonne, les Seigneurs qui accompagnoient la Reine, ſe ſervirent de ce prétexte, pour élire Gardien, où Régent du Royaume, le jeune Edoüard qui en accepta l'adminiſtration. Après cela, la Reine ſe rendit à Glocester qui lui ouvrit ſes portes. Elle y publia une Proclamation, pour inviter le Roi à venir reprendre le Gouvernement du Royaume; mais il n'y avoit aucune ſincerité dans cette démarche. Non ſeulement elle n'avoit pas intention de remettre l'Autorité ſouveraine entre les mains du Roi; mais elle ſçavoit bien qu'il n'oſeroit jamais prendre aucune confiance en elle, après en avoir été ſi cruellement traité.

Les Seigneurs éliſent le Prince Edoüard pour Gardien du Royaume.

Act. Publ. T. IV. p.237.

La Reine publie une Proclamation pour inviter le Roi à revenir.

Pendant que la Reine étoit à Glocester, le bruit s'étant répandu que le Roi étoit caché quelque part dans le Païs de Galles, Henri de Lencaſtre fut détaché de l'Armée pour l'aller chercher. Ses ſoins, & la recompenſe de deux mille livres ſterling que la Reine avoit promiſe à ceux qui lui livreroient Spencer le jeune, lui firent bien-tôt trouver ce malheureux Prince, dans le lieu où il avoit prétendu ſe cacher. Il n'avoit avec lui que Spencer, le Chancelier Baldock, Simon Reading, & un petit nombre de Domeſtiques, tout le reſte l'ayant abandonné dans ſa mauvaiſe fortune. Comme l'Abbaye de Nethe n'étoit pas un lieu propre à garder ces priſonniers, Henri de Lencaſtre les conduiſit au Château de Monmouth, en attendant de nouveaux ordres. Dès que la Reine fut informée que le Roi ſon Epoux, & les principaux de ſes ennemis étoient en ſon pouvoir, elle tint Conſeil pour ſçavoir de quelle maniére elle devoit ſe conduire dans cette conjoncture. Le réſultat de ce Conſeil fut, qu'on envoyeroit l'Evêque de Héréford au Roi pour lui demander le grand Sceau, tant pour l'empêcher de s'en ſervir contre la Reine, que pour pouvoir convoquer un Parlement, ſans quoi on ne pouvoit rien faire qui ne man-

Le Roi eſt arrêté, & conduit à Monmouth

On l'oblige à livrer le grand Sceau.

EDOUARD II. 1326. *Ibid. pag.* 238. Il est conduit au Château de Kenelworth.

manquât d'une autorité légitime. Si ce qui s'étoit passé jusqu'alors avoit fait connoître au Roi les desseins de ses ennemis, ceci acheva de le convaincre, qu'on ne vouloit plus garder de mesures avec lui, puisqu'en lui ôtant le grand Sceau, on le privoit en même tems de l'exercice de l'autorité Royale. Il le livra pourtant, sans témoigner aucune répugnance, & donna pouvoir à la Reine, & au Prince son Fils, de s'en servir comme ils le jugeroient à propos, même pour les choses qui ne seroient que de pure grace. Ce fut le dernier Acte d'autorité que fit ce Prince, qui, peu de tems après, fut conduit au Château de Kenelworth.

La Reine convoque un Parlement au nom du Roi pag. 242. Le Comte d'Arundel est décapité à Héréford. Spencer le fils, & Simon Reading y sont pendus. Baldock meurt en prison à Londres.

Dès que la Reine eût le grand Sceau en sa possession, elle s'en servit à son avantage, tant pour ordonner le payement de ses propres dettes, que pour convoquer un Parlement au nom du Roi prisonnier. Elle n'eut pas la patience d'attendre le tems de cette Assemblée, pour se venger de Spencer, & de ses autres ennemis. Le Comte d'Arundel avoit été déja décapité, par ses ordres, à Héréford, & ce fut en ce même lieu qu'elle voulut sacrifier les autres à sa vengeance. Elle se mit en marche vers cette Ville, faisant conduire ses prisonniers d'une maniere outrageante, afin de les exposer dans tout le chemin aux insultes & aux malédictions du Peuple. Dès qu'elle y fut arrivée, elle fit faire sommairement le procès à Spencer, & à Simon Reading, dont le premier fut pendu à une potence haute de cinquante pieds, & l'autre dix pieds plus bas. Quant au Chancelier Baldock, comme il étoit dans les Ordres Ecclesiastiques, & qu'on n'osoit procéder contre lui de la même maniére, on le mit entre les mains de l'Evêque de Héréford, qui le conduisit à Londres. Mais en entrant dans la Ville, la Populace se jetta sur lui, & après l'avoir extraordinairement maltraité, elle le traîna dans les prisons de Newgate, où il mourut des coups qu'il avoit reçûs.

1327. Le Parlement s'assemble.

Les Favoris & les Ministres, ayant ainsi reçû la recompense de leur orgueil, & de leur barbarie, la Reine se rendit à Londres pour y prendre de nouvelles mesures, touchant le Parlement qui s'y devoit assembler. Elle entra en triomphe dans cette Capitale, aux acclamations du Peuple qui la nommoit sa Liberatrice, & lui témoignoit sa reconnoissance, pour le prétendu service qu'elle venoit de rendre à l'Etat. Le Parlement s'étant assemblé au mois de Janvier 1327. la premiére chose qu'on y agita, fut la déposition du Roi, à quoi tout le monde étoit déja préparé, sans que ce malheureux Prince trouvât un seul de ses Sujets qui voulût défendre sa cause. Il y fut résolu d'un consentement unanime, que le Roi seroit déposé, & qu'Edoüard son fils seroit fait Roi en sa place. Les chefs de l'accusation intentée contre lui, furent rédigez en plusieurs Articles, entre lesquels il y en avoit quelques-uns fort exagerez, & d'autres qui n'étoient que de pures redites, afin d'en grossir le nombre. En général, il étoit accusé de n'avoir pas gouverné selon les Loix du Païs; de s'être servi de mauvais Conseillers, & d'avoir rejetté les conseils de ses fidéles Sujets. Cet Acte ayant passé d'une commune voix, le jeune Edoüard fut proclamé Roi, dans la grande Salle de Westminster, sous le nom d'Edoüard III. Ensuite, l'Archevêque de Cantorberi prononça un Sermon sur ses paroles, *voix du Peuple, voix de Dieu*, dans lequel il tâcha de justifier ce que le Parlement venoit de faire, & exhorta le Peuple à invoquer le Roi des Rois, en faveur du nouveau Souverain.

Edoüard y est déposé, & le Prince son fils élû en sa place.

Quant

Quand la nouvelle de cette rigoureuſe Sentence fut portée à la Reine, elle en parut extrêmement touchée, juſqu'à répandre une grande abondance de larmes. Mais cette douleur apparente, ne s'accordoit guéres avec toutes les démarches qu'elle avoit faites pour ruïner ſon Epoux : moins encore avec ſa paſſion pour Mortimer, dont elle donnoit des marques ſi publiques, qu'il étoit impoſſible de s'y méprendre. Le Prince ſon fils, que ſon âge rendoit moins ſoupçonneux, fut peut-être le ſeul qui ſe laiſſa toucher par ſes feintes larmes. Pouſſé par ſes généreuſes inclinations, il fit un vœu ſolemnel de n'accepter jamais la Couronne pendant la vie du Roi ſon pere, ſans ſon conſentement exprès. Ce vœu déconcerta un peu les meſures du Parlement. Il craignoit qu'Edoüard le pere ne voulût s'obſtiner à garder le titre de Roi, quoique dépouillé de toute ſon autorité. Dans cet embarras, on jugea qu'il étoit abſolument néceſſaire de l'obliger à réſigner la Couronne au Prince ſon fils. Suivant cette réſolution, on lui envoya les Evêques de Lincoln & de Héréford, afin de l'y préparer. Enſuite le Parlement nomma douze Commiſſaires ; ſçavoir, trois Evêques, trois Comtes, deux Barons, deux Abbez, & deux Juges, auſquels on ajoignit le Juge *Truſſel*, comme Procureur ſpecial du Peuple, pour lui déclarer que les Anglois n'étoient plus liez par le ſerment qu'ils lui avoient prêté, & pour recevoir ſa réſignation. L'acharnement qu'on avoit contre ce malheureux Prince parut manifeſtement dans le choix qu'on fit des deux premiers Evêques, que le Roi avoit toûjours regardez comme ſes ennemis, & qui en effet s'acquitterent de leur commiſſion d'une maniére aſſez rude. Au lieu de lui donner quelque conſolation, ils inſultérent à ſa diſgrace, en voulant lui perſuader, qu'on le dépoſoit pour ſon propre bien, & dans la vûë de le décharger du fardeau du Gouvernement, afin qu'il pût vivre plus heureuſement qu'il n'avoit vécu juſqu'alors. Mais comme leur diſcours malicieux ne produiſoit pas un grand effet ſur ſon eſprit, ils lui déclarerent nettement, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer de ſe conformer aux déſirs du Parlement, ſans rendre ſa condition plus malheureuſe. Ils ajoûterent, que ſon obſtination cauſeroit un très-grand préjudice à ſa famille, puiſque, s'il refuſoit de réſigner ſa Couronne au Prince ſon fils, la Nation étoit réſoluë d'élire un Roi qui n'auroit aucune relation à la famille Royale. Après ce diſcours, ils le laiſſérent, pour lui donner le tems de penſer à ce qu'il devoit répondre aux Commiſſaires qui venoient recevoir ſa réſignation.

Feinte affliction de la Reine.

Le Prince Edoüard fait vœu de n'accepter point la Couronne ſans le conſentement de ſon pere.

Le Parlement oblige le Roi à réſigner ſa Couronne.

A l'arrivée des Deputez, ce malheureux Prince ſortit de ſa chambre, vétu de deüil, & marquant dans ſa contenance, le trouble dont il étoit agité. Comme il étoit déja informé du ſujet de cette Députation, la vûë de cette puiſſance formidable qui venoit le dépouiller de la Royauté, fit une telle impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il tomba dans une défaillance dont il eut de la peine à revenir. Dès qu'il eut rappellé ſes eſprits, les Députez l'informérent du ſujet de leur commiſſion, & lui repréſenterent les fâcheuſes ſuites que ſon refus pourroit avoir. Alors ce Prince infortuné, dans un abbattement qu'on ne pouvoit voir ſans pitié, leur répondit : Qu'il ſe ſoumettoit à tout ce qu'on demandoit de lui, avec d'autant plus de réſignation, qu'il reconnoiſſoit que ſes pechez étoient l'unique cauſe de ſes malheurs. Il ajoûta néanmoins, qu'il ne pouvoit regarder, ſans une extrême affliction, la haine que ſon Peuple avoit conçuë contre lui ; mais que ſi ſa douleur pouvoit recevoir quelque ſoulage-

Triſte état d'Edoüard.

Sa réponſe aux Députez.

EDOUARD II. 1327. ment, c'étoit par la confidération de la bonté que fes Sujets avoient pour fon fils, dont il leur étoit fenfiblement obligé.

Il réfigne toutes les marques de la Royauté. Après cette réponfe, il fallut procéder à la Cérémonie de la Réfignation, qui ne confifta qu'en ce peu de formalitez. C'eft que le Roi remit entre leurs mains, la Couronne, le Sceptre, & les autres marques de la Royauté. Après cela, Truffel s'adreffant au Roi, lui parla de cette forte, formant lui-même le ftile d'une procedure, dans laquelle il n'y avoit aucun exemple précedent à imiter. *Moi Guillaume Truffel, Procureur du Parlement, & de toute la Nation Angloife, je vous déclare en leur nom, & en leur autorité, que je revoque & retracte l'hommage que je vous ai fait, & dès ce moment je vous prive de la Puiffance Royale, & protefte que je ne vous obéïrai plus comme à mon Roi.* Après ces paroles, le Grand Maître rompit fa baguette, & déclara que tous les Officiers du Roi étoient déchargez de leur fervice. Ce fut par là que finit le Régne d'Edoüard II. dans la quarante-troifiéme année de fon âge, après avoir duré dix-neuf ans, fix mois & quinze jours.

Procedure nouvelle fur ce fujet.

Caractere d'Edoüard II. Ce Prince étoit d'un genie très-borné, qui ne lui permettoit pas de diftinguer ce qui lui étoit avantageux d'avec ce qui lui pouvoit nuire. Il fuivoit fon caprice, fans fe mettre en peine des fuites, & fans avoir la capacité de remédier aux malheurs qu'il s'attiroit lui-même par cette conduite. Quoiqu'il eût plufieurs défauts, on peut pourtant affurer, qu'il étoit plus foible que méchant. Enfin, pour faire fon portrait en peu de mots, il n'y a qu'à dire qu'il étoit fort reffemblant à Henri III. fon Ayeul. Edoüard fon pere, bien plus habile que lui, & inftruit par les malheurs des deux Rois fes Prédéceffeurs immediats, évita toûjours, comme un écueil très-dangereux, les occafions de fe broüiller avec la Nobleffe, aimant mieux fouffrir quelque chofe, que de rifquer fon repos, pour fatisfaire fon reffentiment. Celui-ci n'eut pas affez de capacité pour fuivre un fi bon exemple, ni pour profiter de fes inftructions. Il fe livra tout entier à fes Favoris, & il aima mieux perdre l'affection de fon Peuple, que fe priver du plaifir de faire du bien à ceux qu'il aimoit. Sa foibleffe, & fon peu de génie lui attirerent le mépris de fes Sujets; mépris qui fe changea bien-tôt en haine, quand on vit qu'il facrifioit tout à fes paffions. Il eut le malheur d'avoir une femme belle & galante, qui fe laiffant aller à une honteufe paffion, lui porta le dernier coup, peut-être de peur d'en être elle-même prévenuë. Certainement, il fut traité avec trop de rigueur par fes Sujets, dont l'infolence s'étoit confiderablement accruë, à caufe de la foibleffe de leur Souverain. On ne peut remarquer, fans étonnement, qu'il ne s'en trouva pas un feul qui voulut tirer l'épée pour lui. Je n'entreprendrai pas de décider jufqu'où pouvoient aller, en ce tems-là, les droits du Peuple à l'égard du Roi. Je dirai feulement qu'on ne pouvoit fe fonder fur aucun exemple, puifque c'eft ici le premier que l'Hiftoire d'Angleterre fournit, d'un Roi dépofé par fes Sujets, du moins depuis la Conquête. On a reproché à la mémoire d'Edoüard II. qu'il étoit fujet au vin. Quelques-uns ont parlé de la paffion qu'il eut pour Gavefton, d'une maniére à faire penfer qu'elle étoit des plus criminelles. D'autres au contraire, ont loüé fa continence. En effet, on ne trouve point qu'il ait eu ni de Maîtreffes, ni de Bâtards, ainfi que quelques-uns de fes Prédéceffeurs. Il fonda le College d'Orial, & l'Ecole de Ste Marie dans l'Univerfité d'Oxford, & un Monaftere d'hommes dans fa Terre de Langley.

Fondations d'Edoüard II.

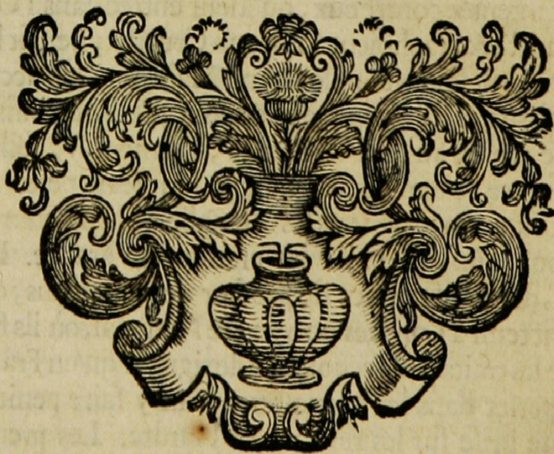
Ce

Ce Prince eut d'Isabelle de France sa femme deux fils, & autant de filles. L'aîné des fils étoit Edoüard III. qui lui succéda. Le second qui avoit nom Jean, & qui étoit surnommé d'Eltham, lieu de sa naissance, mourut à la fleur de son âge, sous le Régne d'Edoüard son frere, sans laisser de posterité. Jeanne, l'aînée des filles, épousa David, Roi d'Ecosse. La seconde, nommée Alienor, fut femme de Renaud, Duc de Gueldre. EDOUARD II. Ses Enfans.

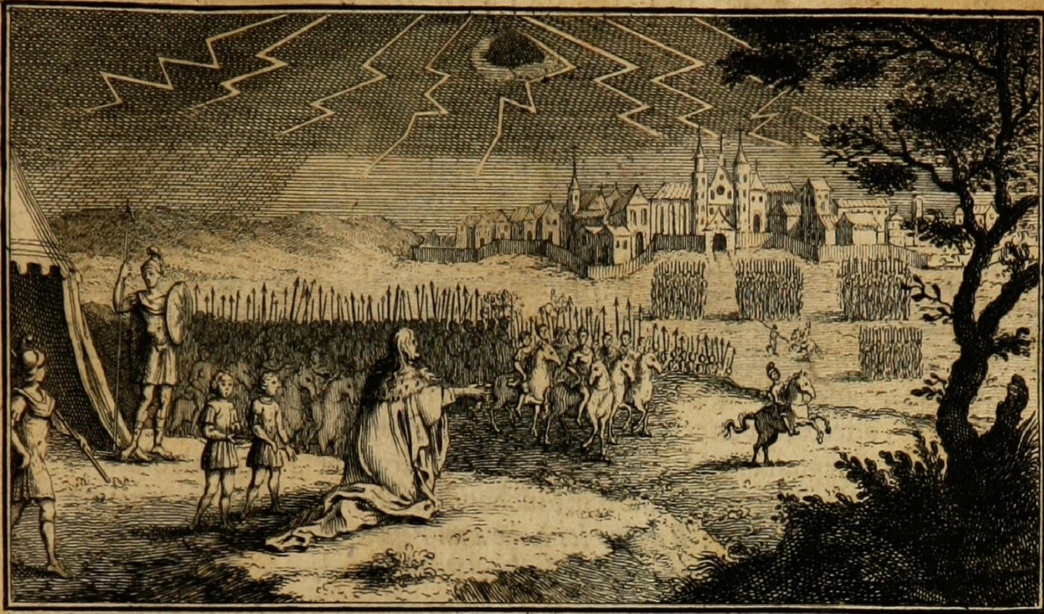
Je finirai l'Histoire de ce Régne par deux évenemens dont je n'ai pas eu occasion de parler ailleurs. Le premier fut un tremblement de terre le plus terrible qu'on eût jamais senti dans la Grande Bretagne. Le second fut la destruction de l'Ordre des Templiers, tant en Angleterre qu'en tous les autres Etats Chrétiens. Cet Ordre avoit été formé à Jerusalem, sous le Régne de Baudoüin IV. pour la défense du S. Sepulcre, & pour la protection des Pelerins qui y abordoient de toutes parts. Hugues de Paganis & Geoffroi de St. Ademar en avoient été les Fondateurs. Les Chevaliers de cet Ordre furent d'abord nommez *les Pauvres de la Sainte Cité*. Dans la suite on leur donna le nom de *Templiers*, à cause qu'ils eurent leur premiére Maison proche du Temple. De-là vint aussi qu'on donna le nom de *Temples* à toutes leurs Maisons. L'Ordre fut confirmé au Concile de Troye en 1127. & sa Regle fut composée par S. Bernard. Tremblement de terre. Abolition de l'Ordre des Templiers.

Après la ruïne du Royaume de Jerusalem, arrivée environ l'an 1186. cet Ordre se répandit dans tous les Etats de l'Europe, & s'accrut extraordinairement par les liberalitez des Chrétiens. Les richesses changérent bien-tôt les mœurs des Chevaliers. Avec le tems, leurs vices scandaleux, joints à un orgueil insupportable, les rendirent aussi odieux, qu'ils avoient été estimez au commencement de leur institution. Philippe le Bel, Roi de France, ayant eu quelque sujet de mécontentement contre ceux de son Royaume, & ne se contentant pas de châtier ceux qui l'avoient offensé, entreprit de ruïner l'Ordre entier, par le moyen du Pape Clement V. qu'il sçut mettre dans ses interêts. Premiérement, il fit arrêter tous les Templiers qui se trouverent en France, aussi-bien que le Grand Maître de l'Ordre qui faisoit sa résidence dans l'Isle de Chypre, & qui, par ordre du Pape, s'étoit rendu à Paris. Ensuite, sur l'accusation qui fut intentée contre eux, qu'à leur entrée dans l'Ordre, ils renonçoient Jesus-Christ, & crachoient contre un Crucifix, il en fit bruler cinquante-sept, du nombre desquels étoit le Grand Maître. A ces accusations, on en ajoûtoit encore d'autres d'Hérésie, de Sodomie, & d'une infinité d'autres crimes. Pour faire plaisir au Roi de France, Clement V. sollicita fortement Edoüard II. à suivre l'exemple de Philippe son Beau-pere. Après plusieurs instances, il obtint enfin, que tous les Templiers d'Angleterre fussent arrêtez en un même jour, ainsi qu'on l'avoit pratiqué en France. Edoüard s'étant laissé persuader, dans l'esperance de profiter de leurs biens, qui étoient trés-considerables, fit tenir à Londres un Synode National, où ils furent condamnez. Mais on ne les traita pas avec autant de rigueur qu'en France. On se contenta de les disperser dans les Monastéres pour y faire penitence, avec une pension modique prise sur les revenus de l'Ordre. Les premiéres rigueurs qu'on exerça contre eux en France & en Angleterre auroient suffit, sans doute, si l'on n'avoit eu intention que de les châtier; mais leur ruïne étoit resoluë. Clement V. étant d'accord sur ce point avec Philippe le Bel, fit faire des

EDOUARD II. informations rigoureuſes,& entendre un grand nombre de témoins qui chargerent, non ſeulement quelques-uns des Chevaliers, mais tout l'Ordre entier,de divers crimes des plus horribles.Si ces dépoſitions étoient bien fondées, on a de la peine à comprendre qu'il pût y avoir parmi des Chrétiens, une Societé ſi déteſtable. Mais tout le monde n'étoit pas également perſuadé de la verité de ces témoignages, particulierement pour ce qui regardoit tout l'Ordre en général. Ces préparatifs étant faits, le Pape convoqua, à Vienne en Dauphiné, un Concile Général, auquel il préſida lui-même, & où Philippe voulut auſſi aſſiſter pour y preſſer la condamnation de l'Ordre. Mais ils ne trouverent pas dans le Concile, les diſpoſitions qu'ils y ſouhaitoient. Les Evêques ne pouvoient ſe réſoudre à condamner des gens qui n'avoient été ni convaincus, ni même citez devant le Concile pour y produire leurs défenſes. Ces procédures faites d'office par le Pape, ſans entendre ce que tout l'Ordre pouvoit alléguer pour ſa juſtification, ne parurent pas ſuffiſantes au Concile, qui ſouhaitoit qu'on agît en cette occaſion d'une maniére plus juridique. Ainſi, le Pape ſe vit obligé d'uſer de la plenitude de ſa puiſſance Apoſtolique, en ſuſpendant cet Ordre pour toûjours, par une Bulle qui fut luë à la ſeconde Seſſion. Comme le Concile n'y étoit pas préparé, perſonne n'oſa ſe hazarder à mettre oppoſition à la Bulle, & le ſilence fut pris pour une approbation, ſelon la méthode établie depuis quelque tems. La même Bulle reſervoit au S. Siége, la diſpoſition des biens des Templiers, & peu de tems après, Clement en gratifia les Hoſpitaliers, ou Chevaliers de S. Jean, qu'on appelle aujourd'hui Chevaliers de Malthe. Ce fut en vain qu'Edoüard II. qui s'étoit déja emparé des biens de l'Ordre condamné, voulut s'oppoſer au don que le Pape en avoit fait aux Hoſpitaliers, & inſiſter ſur les prérogatives de ſa Couronne, qui lui adjugeoient les confiſcations. Les troubles dont l'Angleterre fut agitée pendant ſon Régne, ne lui permirent pas de ſe maintenir dans cette poſſeſſion. C'eſt ainſi qu'on fit ſouffrir à tout l'Ordre des Templiers, les peines que quelques-uns de ſes Membres avoient ſans doute meritées; mais qui, ſelon les apparences, n'étoient pas dûës à tous.

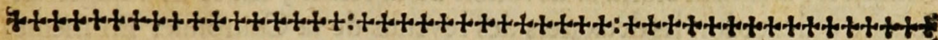



EDOUARD III.



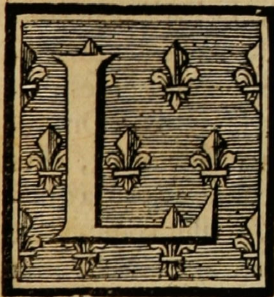
HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE DIXIÉME.



EDOUARD III.

Onziéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



A déposition d'Edoüard II. ne procura pas d'abord aux Anglois tout le bonheur qu'on leur en avoit fait espérer. S'ils se virent délivrez des troubles qui avoient agité le dernier Regne, ce ne fut que pour tomber dans des inconveniens qui n'étoient pas moins fâcheux. Le gouvernement d'un Roi foible & imprudent n'étoit pas plus dangereux, que celui d'un Prince mineur, conduit par une Mere passionnée, & par un jeune Ministre sans expérience, plus présomptueux & moins habile que les Spencers. Aussi le Peuple s'apperçut-il bien-tôt, qu'il n'avoit pas beaucoup gagné par ce changement. Par bonheur pour lui, la minorité d'Edoüard ne fut pas de longue durée. Dès que ce jeune Prince se fut lui-même chargé des EDOUARD III.

 soins

EDOUARD III. ſoins du Gouvernement, il changea les malheurs du Regne précedent en félicitez, & les affronts reçûs de la France & de l'Ecoſſe en gloire & en triomphes ; exemple remarquable qui fait voir que la proſperité d'un État dépend moins de ſes propres forces, que de la ſageſſe de celui qui le conduit. C'eſt-ce qu'on va voir dans ce Regne, qu'on met, avec raiſon, au rang des plus illuſtres de l'Hiſtoire d'Angleterre.

1327. Edoüard III eſt proclamé & couronné. Dès que les Commiſſaires, envoyez à Kenelworth, furent de retour avec la réſignation d'Edoüard II, le Prince ſon Fils fut proclamé de nouveau, ſous le nom d'Edoüard III, & couronné peu de jours après. La Reine & Mortimer, qui avoient interêt de rendre tout le Royaume complice de leur violence, affecterent en cette occaſion de faire frapper une médaille qui marquoit le conſentement général que le Peuple donnoit à cette révolution. D'un côté, on y voyoit le jeune Roi touchant de ſon Sceptre un monceau de cœurs, avec ces paroles : *Il donne les Loix à un Peuple qui les reçoit volontairement* (1). Sur les revers paroiſſoit ce même Prince, recevant une Couronne qui tomboit ſur ſa tête, avec ces mots : *Il ne la ravit pas, mais il la reçoit* (2).

Le Parlement nomme des Regens. Quoiqu'Edoüard ne fût que dans ſa quinziéme année, il avoit déja un jugement mûr, & une pénétration peu ordinaire à cet âge. Il fallut pourtant, pour ſe conformer aux Loix du Royaume, donner des Gouverneurs au Roi, & des Regens à l'État. Le Parlement en élût douze, qui furent choiſis parmi les Evêques, les Comtes, & les Barons, & dont Henri de Lencaſtre fut déclaré le Chef. Mais la Reine s'empare du Gouvernement. La Reine ne s'oppoſa point à cette nomination : mais comme elle avoit la force en main, elle s'empara du Gouvernement, dont elle ne fit part qu'à ſes Créatures. Roger Mortimer, qui n'avoit pas moins de pouvoir ſur elle, que Spencer le jeune en avoit eu ſur le dernier Roi, fit la charge de premier Miniſtre, & devint l'Arbitre ſouverain des affaires du Royaume. *Walſingham.* Comme le Parlement étoit à la dévotion de la Reine, elle ſe fit adjuger un doüaire qui excedoit les deux tiers des revenus de la Couronne. En même tems on aſſigna cent marcs par mois pour l'entretien du Roi dépoſé ; ſomme plus que ſuffiſante pour la dépenſe qu'on faiſoit pour ce Prince infortuné, qui étoit traité dans ſa priſon d'une maniere fort indécente.

Le Parlement caſſe les Sentences données ſous le Regne précédent. L'animoſité que le Parlement avoit fait paroître dans ſes procédures contre Edoüard II, encouragea ceux qui avoient ſouffert pendant la faveur des Spencers, à preſenter des Requêtes pour être rétablis dans leurs biens & dans leurs honneurs : elles furent toutes favorablement reçuës. Le Parlement voulant juſtifier la démarche qu'il venoit de faire, caſſa toutes les Sentences renduës ſous le dernier Regne, tant contre le feu Comte de Lencaſtre & ſes Adhérans, que contre ceux qui avoient favoriſé les deſſeins de la Reine. *Act. Publ. T. IV. p. 285.* On prétendit qu'elles étoient contraires aux Loix, & que manifeſtement, elles avoient été extorquées par le crédit des Favoris. C'eſt peut-être ce qui a donné lieu à quelques Hiſtoriens de dire, qu'Edoüard III. voulut commencer ſon Regne par une Amniſtie générale, dont il gratifia ſes Sujets. Mais ſi on entend par cette Amniſtie la caſſation des Jugemens dont je viens de parler, on ne doit pas en faire honneur à ce Prince. Non ſeulement il ne faiſoit rien de ſoi-même, mais il eſt certain, qu'en cela, on n'eut aucun autre motif que de décrier le Gouvernement paſſé, & de favoriſer les Partiſans de la Reine,

Ce

(1) *Populo dat jura volenti.* (2) *Non rapit ſed recipit.*

Ce fut dans cette même vûë qu'on ſçut perſuader au Roi, de demander avec inſtance à la Cour de Rome, la canoniſation du Comte de Lencaſtre décapité à Pontfract. On lui faiſoit dire dans ſes Lettres au Pape, que les miracles qui ſe faiſoient ſur le tombeau de ce Prince, témoignoient aſſez que ſon ſupplice avoit été un véritable martyre. Enfin, toutes les démarches de la Reine & de ce Parlement tendoient uniquement à juſtifier la conduite qu'on avoit tenuë à l'égard du dernier Roi; conduite qui auroit ſans doute paſſé pour très-criminelle, ſi elle n'avoit pas été ſuivie d'un heureux ſuccès.

EDOUARD III. 1327. Le Roi demande au Pape la Canoniſation du feu Comte de Lencaſtre.

Le repos dont l'Angleterre ſe flattoit de joüir ſous ce nouveau Roi qui ſe trouvoit en Paix ou en Trêve avec tous ſes voiſins, fut troublé par une irruption que les Ecoſſois firent ſur les frontiéres. Robert leur Roi, quoique d'une ſanté fort foible, & d'un âge aſſez avancé, ne crut pas devoir laiſſer paſſer cette minorité, ſans en tirer quelque avantage. Il craignoit auſſi qu'un trop long repos n'énervât les forces de ſes Sujets. Dans les conjonctures où ils ſe trouvoient, il croyoit qu'il étoit néceſſaire de les tenir en haleine, ſçachant qu'ils avoient à faire à des ennemis redoutables, qui, en faiſant la Trêve avec eux, ne s'étoient pas déſiſtez de leurs prétentions. Ce ſont là, les cauſes les plus apparentes de cette rupture, que Buchanan ne juſtifie qu'en diſant, qu'il eſt à croire que Robert y fut porté par de puiſſantes raiſons. Quoiqu'il en ſoit, ce Prince mit le Comte de Murray & le Chevalier Douglas à la tête d'une armée de vingt-mille hommes, & leur ordonna d'aller ravager les frontiéres d'Angleterre. Edoüard ne put apprendre la nouvelle de cette irruption, ſans ſentir exciter dans ſon ame un déſir ardent de ſe ſignaler pour la défenſe de ſon Royaume. Quoique ceux qui gouvernoient en ſon nom n'euſſent pas beaucoup d'inclination pour la Guerre, ils ne crurent pas qu'il fût de leur interêt de ſouffrir cette inſulte. Leur autorité auroit pû être ébranlée, ſi, en cette occaſion, ils euſſent donné quelque marque de foibleſſe, ou de lâcheté.

Le Roi d'Ecoſſe rompt la Trêve.

Les avis du Conſeil s'étant trouvez conformes aux déſirs du Roi, on aſſembla une armée de ſoixante mille hommes, en y comprenant les troupes que Jean de Haynaut avoit amenées de ſon Païs. Toute l'armée s'étant renduë à Yorck, Edoüard étoit ſur le point de ſe mettre à la tête, lorſqu'il ſurvint, entre les Anglois & les troupes de Haynaut, une querelle dans laquelle il y eut beaucoup de ſang répandu. Comme les premiers étoient les aggreſſeurs, on ne pouvoit rendre juſtice aux Etrangers ſans mécontenter l'armée. Ainſi la Cour fut obligée de ſéjourner à Yorck plus long-tems qu'il n'avoit été réſolu, afin de chercher les moyens d'appaiſer ce différend, avant que de ſe mettre en campagne. Ce retardement donna aux Ecoſſois le tems de paſſer la Thyne entre Carliſle & Newcaſtle, & de ravager, d'une maniére très-barbare, le Païs ſitué en deçà de cette riviére. Ils avoient quatre mille hommes d'armes. Leurs autres troupes étoient montées ſur de petits Chevaux, afin de pouvoir plus aiſément faire des courſes & ſe retirer. Cette nouvelle fit hâter le départ du Roi. Bien qu'il ne ſçût pas préciſément où étoient les ennemis, il ſe mit en marche pour aller les chercher, guidé ſeulement par les maiſons embraſées & encore fumantes qu'il trouvoit ſur le chemin. Quelque diligence qu'il pût faire, il ne lui fut pas poſſible de les atteindre. Comme ils n'avoient point d'Infanterie, & qu'ils n'étoient chargez que de peu de bagage, ils faiſoient des marches ſi extraordinaires, que non ſeulement ils ſe mirent hors de la portée de l'Armée

Edoüard aſſemble une grande armée.

Querelle entre les Anglois & les troupes de Haynaut. *M. Echard.*

Les Ecoſſois ravagent les frontiéres. *Boeth. Buchanan.*

EDOUARD III. 1327. Il les attend sans pouvoir combattre. *Jos. Barns. Hist. of Ed. III.*

l'Armée Angloise, mais même dans un tel éloignement, qu'on ne put plus les suivre à la trace. L'incertitude du lieu où ils s'étoient retirez, ayant fait perdre au Roi l'espérance de les rencontrer, il assembla le Conseil de Guerre sur ce sujet. Quelques avis confus ayant fait juger que les Ecossois n'avoient pas encore repassé la Thyne, il fut résolu qu'on iroit les attendre au-delà de cette riviére, à peu près à l'endroit où l'on crut qu'ils pourroient passer pour se retirer dans leur Païs. Cette résolution fut exécutée. Mais l'armée Angloise n'eut pas plutot passé la Thyne, qu'elle se vit obligée de la repasser, parce qu'elle ne trouvoit aucun moyen de subsister au Nord de cette riviére.

Pendant le tems qui fut employé dans ces marches & contre-marches Edoüard n'ayant jamais eu des nouvelles certaines des ennemis, étoit dans une extrême inquiétude. Comme il ne sçavoit quelle route prendre pour les aller chercher, il fit publier dans l'armée, qu'il donneroit le titre de Chevalier, avec une pension de cent livres Sterling, à quiconque lui en apporteroit des nouvelles certaines. L'espoir d'une si bonne recompense mit tant de gens en campagne, qu'il ne tarda pas long-tems à être informé de ce qu'il souhaitoit de sçavoir. Mais ce ne fut pas sans quelque confusion, qu'il apprit que les ennemis qu'il cherchoit avec tant d'empressement, n'étoient qu'à deux lieuës de lui. Il marcha incontinent vers eux, dans l'espérance de les pouvoir combattre le même jour. Mais il ne joüit pas long-tems du plaisir que cette espérance lui causoit. Les Généraux Ecossois qui n'avoient pas ignoré son approche, s'étoient campez vis à vis du parc de *Stanhop*, sur une Colline au pied de laquelle couloit la riviére de *Were*, à la vérité peu profonde, mais pleine de rochers qui en rendoient le passage très difficile. Quelque envie qu'Edoüard eût de les combattre, il connut avec un chagrin extrême, qu'il ne pouvoit les attaquer sans exposer son armée à un danger évident. Il étoit fâcheux pour ce jeune Prince avide de gloire, de voir les Ennemis de si près, sans pouvoir en venir aux mains avec eux. Il ne perdit pourtant pas toute espérance d'y réüssir. Comme il jugeoit de leur courage par le sien, il leur fit proposer, que s'ils vouloient passer la riviére pour venir à lui, il se retireroit à une distance convenable pour leur donner le tems de passer, & la facilité d'occuper le terrain qu'ils jugeroient à propos, ou bien qu'aux mêmes conditions, il passeroit lui-même de leur côté. Les Généraux Ecossois répondirent, que l'armée Angloise étant trois fois plus forte que la leur, ce seroit à eux une trop grande témérité que d'accepter ce parti: Qu'ils étoient résolus de demeurer dans leur poste, & que c'étoit au Roi à les en déloger, s'il jugeoit qu'il lui fût avantageux de de l'entreprendre. Cependant comme ils craignoient qu'Edoüard, en les amusant par ses offres, n'eût le pensée de passer la riviére en quelque autre endroit, ils se retirérent pendant la nuit & allérent se camper dans un poste plus avantageux que celui qu'ils venoient de quitter. Outre qu'ils avoient toûjours la Were en front, leurs flancs étoient couverts par des montagnes, & des marais inaccessibles, qui leur ôtoient la crainte d'être attaquez, quand même les Anglois auroient passé la riviére plus haut. Edoüard ayant été informé de leur mouvement, les suivit, la Were entre deux, & les ayant trouvez dans un poste si peu accessible, il leur fit faire la même proposition qu'il leur avoit déja faite, à quoi ils répondirent comme la prémiere fois.

Action hardie du

Pendant que les deux armées se tenoient en présence, sans pouvoir en venir aux

aux mains, le Chevalier Douglas, l'un des deux Généraux Ecoſſois, paſſa la riviére à quelque diſtance des deux Camps, n'ayant que deux cens Chevaux ſeulement. Avec cette petite troupe, il ſe gliſſa juſque dans le camp des Anglois, & pénétra même juſqu'à la tente du Roi, où il donna une terrible allarme. Vrai-ſemblablement, ſon deſſein étoit d'enlever ce Prince: mais n'ayant pû réüſſir, il ſe retira ſans beaucoup de perte. Enfin, après que les deux armées eurent été quinze jours dans les mêmes poſtes les Ecoſſois décampérent pendant la nuit, & par des marches précipitées, qui ôtoient aux Anglois les moyens de les pourſuivre, ſe retirérent dans leur Païs. Ils étoient déja ſi loin lorſqu'Edoüard fut averti de leur retraite, qu'il ne jugea pas à propos de les pourſuivre. Pluſieurs attribuérent dès-lors à Mortimer les mauvais ſuccès de cette Campagne, & le ſoupçonnérent d'avoir eu des intelligences avec les ennemis pour leur procurer la facilité de ſe retirer ſans combattre. Edoüard n'ayant plus rien à craindre des Ecoſſois reprit le chemin d'Yorck, fort mortifié de n'avoir pû ſe venger. Dès qu'il fut arrivé dans cette Ville, il congédia ſes troupes, après avoir fait de magnifiques préſens à Jean de Haynaut, en le renvoyant dans ſon Païs.

EDOUARD III. 1327. Chevalier Douglas. Les Ecoſſois ſe retirent.

Pendant que ce jeune Prince étoit occupé à cette expedition, le Roi ſon Pere, toûjours étroitement gardé dans le Château de Kenelworth, y paſſoit une vie pleine d'amertume, n'ayant pas la liberté de prendre le moindre divertiſſement. Il écrivoit de tems en tems à la Reine ſa Femme, pour la prier d'adoucir les rigueurs de ſa priſon: mais rien n'étoit capable de fléchir la dureté de cette Princeſſe, en faveur d'un Epoux qu'elle avoit elle-même réduit à ce malheureux état, ſans que, du moins à ſon égard, il ſe fût rendu digne d'un traitement ſi barbare. Si elle eût oſé ſuivre ſes inclinations, elle auroit laiſſé ces Lettres ſans réponſe. Mais comme elle avoit interêt de tromper le Public par cette correſpondance, elle étoit bien aiſe de l'entretenir. Elle lui envoyoit de tems en tems du linge, des habits, & quelques petits préſens, afin de perſuader au Peuple crédule, qu'elle ſacrifioit ſa tendreſſe aux intérêts de l'Etat; il n'étoit pas ſi facile de tromper Edoüard lui-même, puiſqu'il ne pouvoit qu'être convaincu, qu'elle étoit l'unique cauſe de ſes malheurs. Auſſi n'eut-elle jamais le front de paroître devant lui. Elle ne voulut pas même permettre au Roi ſon Fils, d'aller rendre quelques devoirs à ſon malheureux Pere, de peur qu'il n'apprît des choſes qu'elle ſouhaitoit qu'il ignorât toute ſa vie. Ainſi, quoique le Roi priſonnier ſouhaitât ardemment de les voir l'un & l'autre, & qu'il demandât ſouvent en quoi ils ſe ſentoient ſi fort offenſez, pour lui refuſer cette conſolation, il ne pût jamais l'obtenir.

Fin tragique d'Edoüard II. *Lamére.*

Cependant la rigueur dont on uſoit envers ce Prince infortuné, commençoit à exciter quelques mouvemens de pitié dans les cœurs des Anglois, qui ſont naturellement généreux. Henri de Lencaſtre même, à qui on en avoit confié la garde, s'adouciſſoit de jour en jour d'un telle maniére, qu'il lui laiſſoit entrevoir quelque eſpérance de recouvrer ſa liberté. Un autre motif ſe joignoit encore dans l'eſprit de ce Prince, à celui de la générosité. C'étoit la conduite irréguliére de la Reine, & le grand crédit de Mortimer que ſon arrogance rendoit odieux à tout le monde. Comme il ne prenoit pas ſoin de cacher ſes ſentimens, la Reine, & Mortimer le ſoupçonnérent d'avoir formé le deſſein de rétablir le Roi dépoſé. Ce ſoupçon, bien ou mal fondé, produiſit un funeſte

EDOUARD III. 1327.

effet, en les déterminant à prévenir le danger dont ils se croyoient menacez. Dans cette vûë, ils résolurent de tirer le Roi prisonnier d'entre les mains de son Gardien qui leur étoit devenu suspect, & d'en confier la garde à des gens dont ils fussent plus assurez. Les Chevaliers *Maltravers*, & *Gournay*, tous deux d'un naturel aussi brutal qu'il étoit nécessaire pour les desseins de ceux qui les employoient, eurent ordre de tirer Edoüard du Château de Kenelworth, & de le transferer dans celui de Barckley. Il n'étoit presque pas possible que ce malheureux Prince tombât en de plus mauvaises mains. D'abord ils le conduisirent à Corffe, ensuite à Bristol & enfin au Château de Barckley, qui devoit être sa derniére prison. Dans ce voyage, ils lui firent mille indignitez, jusqu'à le faire razer en pleine Campagne, avec de l'eau froide tirée d'un fossé bourbeux. Quelque constance qu'il eût témoignée jusqu'alors, il ne put, en cette occasion, s'empêcher de déplorer son infortune, & de faire connoître à quel point il en étoit touché. Parmi les plaintes & les reproches qu'il fit à ceux qui le traitoient avec tant de barbarie, il leur dit, que, quoiqu'ils pussent faire, ils ne lui ôteroient point l'usage de l'eau chaude pour se razer. En même tems, il laissa couler deux torrens de larmes de ses yeux. Ses ennemis avoient espéré que les chagrins & les fatigues qu'on lui faisoit endurer, seroient capables de terminer ses jours. Mais bien qu'ils fussent servis avec un zéle barbare par ces impitoyables Gardes qui employérent pour cela des moyens aussi cruels qu'insolens, la bonté de son tempérament les empêcha de réüssir. Ces scélérats voyant que leurs rigueurs ne produisoient pas un assez prompt effet, demandérent de nouvelles instructions qu'on ne leur fit pas long-tems attendre. Ils reçurent des ordres précis de faire mourir ce Prince, qui, tout misérable qu'il étoit, ne laissoit pas de causer de continuelles frayeurs aux auteurs de sa disgrace. On dit qu'*Adam Orleton*, Evêque de Héréford, l'un des Ministres de la Reine, accompagna ces ordres d'une Lettre écrite en Latin, dans laquelle, par une indigne équivoque, il leur conseilloit en un même tems de tuer Edoüard & les exhortoit à se garder d'un pareil crime. En effet les expressions qu'on lui attribuë peuvent recevoir l'un & l'autre de ces deux sens, selon la différence de la ponctuation (1). Ces ordres ne furent pas plûtôt arrivez, que les deux Gardes sçachant bien à quoi ils devoient s'en tenir, entrérent dans la chambre d'Edoüard pour les exécuter. Ce Prince étant alors couché dans son lit, ils mirent un coussin sur son visage, pour empêcher qu'il ne fût entendu. Ensuite, avec une cruauté dont on n'avoit jamais vû d'exemple, ils lui fourrérent dans le Corps un tuyau de corne, au travers duquel ils firent passer un fer chaud, qui lui brûla les entrailles. Ce fut de cette horrible maniére que ce Prince infortuné finit sa vie (2), souffrant dans sa mort des douleurs si violentes, que, malgré la précaution de ses assassins, ses cris furent entendus de bien loin. Pour couvrir cette infame action, les deux Bourreaux firent venir quelques habitans de Bristol, & de Glocester, qui ayant examiné le Corps, & n'y ayant point trouvé des marques d'une mort violente, jugérent qu'il étoit mort naturellement. Cette relation, qu'on prit soin de faire certifier par des témoins, fut incontinent répanduë dans tout le Royaume, afin que tout le Peuple en fût informé.

Les

(1) *Edvvardum occidere nolite timere, bonum est.*
Edvvardum occidere nolite, timere bonum est.

(2) Dans le mois d'Octobre.

Les malheurs de ce Prince que ses ennemis persécuterent avec tant d'acharnement, commençoient à exciter la pitié des Anglois, depuis qu'il avoit cessé de leur être redoutable. Mais cette pitié fut peu agissante, au lieu que leur haine ne leur permit pas de demeurer en repos, jusqu'à ce qu'ils l'eussent entiérement ruïné. Veritablement, il seroit difficile de justifier toute sa conduite : mais on ne peut pas accuser de prévention en sa faveur, ceux qui ont assuré qu'il n'y avoit point de proportion de ses fautes avec ses peines. Il souffrit lui-même, pour n'avoir pas eu la fermeté de punir ses Favoris ; grande leçon pour tous les Princes, mais dont peu sçavent profiter. La pitié qu'on eut de ses souffrances, qui ne purent toûjours demeurer cachées, alla si loin, qu'après sa mort, il fut regardé comme un Saint, tant le Peuple passe aisément d'une extrémité à l'autre. Son corps fut d'abord inhumé, sans aucune pompe, dans l'Eglise de Glocester ; mais quelque tems après, le Roi son fils lui fit ériger un superbe tombeau dans la même Eglise. Bien loin que ses meurtriers reçussent de leur parricide la recompense qu'ils en attendoient, ils furent contraints de se sauver au-delà de la mer, pour en éviter la punition. Ceux mêmes qui les avoient employez affectoient de les faire chercher exactement, afin de couvrir la part qu'ils avoient au crime. Trois ans après, Gournay fut arrêté à Burgos, & par l'ordre du Roi de Castille conduit à Bayonne, d'où Edoüard ordonna qu'on le transportât en Angleterre. Mais par des intrigues qui ne sont pas bien développées dans l'Histoire, il fut décapité sur le vaisseau. Maltravers passa sa vie en exil, en quelque endroit d'Allemagne où il s'étoit retiré : mais la vengeance divine ne s'arrêta pas à la punition de ces deux scelerats. La Reine, Mortimer, & leurs complices, en ressentirent aussi les effets. Peut-être même doit-on regarder comme des suites de cette même vengeance, les morts violentes ou prématurées de presque tous les Descendans d'Edoüard III, aussi-bien que les Guerres civiles dont l'Angleterre fut affligée sous la posterité de ce même Roi, ainsi qu'on le verra dans la suite.

EDOUARD III. 1327.

Punition de Gournay.

La mort d'Edoüard II. arrêta tous les mouvemens qu'on commençoit à remarquer dans le Royaume. Le Roi son fils se trouvant dans un état plus tranquille, puisque par la mort de son Pere, qu'il croyoit naturelle, il se trouvoit guéri des scrupules qu'il pouvoit avoir sur son sujet, prit ce tems de repos pour solenniser, avec Philippe de Haynaut, son mariage, qui avoit été conclu par la Reine sa Mere à Valenciennes. La cérémonie se fit dans Yorck, où le Roi se trouvoit au retour de sa campagne. Quelque tems après la nouvelle Reine fut couronnée avec les solennitez ordinaires.

1328.

Mariage d'Edoüard III.

Après que les fêtes pour le mariage du Roi & pour le couronnement de la Reine furent terminées, Edoüard convoqua le Parlement à Northampton, pour lui demander ses avis sur deux affaires très-importantes. La premiere regardoit la Regence du Royaume de France, à laquelle il prétendoit après la mort de Charles le Bel, son Oncle, arrivée au commencement de cette année. Je remets à parler de celle-ci en un autre endroit. La seconde étoit la Paix avec l'Ecosse que le Roi Robert lui proposoit. La Reine Isabelle & Mortimer qui tenoient les rênes du Gouvernement, ne croyant pas que la Guerre fût convenable à leurs interêts, souhaitoient, avec ardeur, de faire la paix. D'un autre côté, le Roi d'Ecosse ne se sentant plus en état de supporter

Le Roi consulte le Parlement sur la Paix proposée par le Roi d'Ecosse.

EDOUARD III. 1328.

les fatigues de la Guerre, déſiroit de ſe procurer du repos pendant le reſte de ſa vie. D'ailleurs, comme ſes infirmitez le menaçoient d'une mort prochaine, il étoit bien aiſe de prévenir, par une Paix avec les Anglois, les accidens que la Guerre pourroit cauſer pendant la minorité de David ſon fils, qui n'étoit âgé que de ſept ans. Le Parlement étant entiérement dans les interêts de la Reine, il ne fut pas difficile d'obtenir ſon approbation, pour entamer un Traité que les deux partis ſouhaitoient également de conclurre. La Reine Mere & Mortimer pour les Anglois, & Douglas pour le Roi d'Ecoſſe, furent les Négociateurs de cette Paix. Elle fut bien-tôt concluë & ſcellée par le mariage de David, Prince d'Ecoſſe, avec Jeanne, ſœur d'Edoüard, quoiqu'ils fuſſent tous deux dans l'enfance.

Traité de Paix entre l'Angleterre & l'Ecoſſe.

La plûpart des Anglois n'avoient vû, qu'avec peine, commencer la négociation d'une Paix, qui, ſelon les apparences, ne pouvoit leur apporter aucun nouvel avantage. Ils s'en ſeroient pourtant conſolez, par l'eſperance du repos qu'elle devoit leur procurer, ſi, pour en hâter la concluſion, Iſabelle & Mortimer n'euſſent cedé au Roi d'Ecoſſe, des avantages qu'il n'auroit pas même pû eſperer, après le gain de pluſieurs batailles. Par leurs conſeils intereſſez, Edoüard ſe déſiſta de toutes ſes prétentions ſur l'Ecoſſe, tant à l'égard de la Souveraineté que de la proprieté. En même tems, il rendit à Robert tous les titres & documens qui pouvoient juſtifier la Souveraineté des Rois d'Angleterre ſur ce Royaume. Entre ces titres étoit le fameux Acte, nommé *Ragman*, ſigné de Jean Baillol & de tous les Seigneurs d'Ecoſſe, dans lequel étoient contenus les droits de la Couronne d'Angleterre. Tout cela fut ſuivi de la reſtitution de la Couronne, du Sceptre, des joyaux qu'Edoüard I. avoit enlevez d'Edimbourg, & généralement de tout ce qui pouvoit rendre quelque témoignage de la Souveraineté de l'Angleterre ſur le Royaume d'Ecoſſe. Si tout cela s'étoit fait par un motif de juſtice & d'équité, pour reparer en quelque maniére, les torts qu'Edoüard I. avoit faits aux Ecoſſois, bien loin de le trouver étrange, on auroit dû loüer une conduite ſi Chrétienne. Mais comme on étoit bien convaincu que la Reine & Mortimer n'agiſſoient pas par un ſemblable motif, & que d'ailleurs le Peuple étoit prévenu en faveur des droits qu'Edoüard I. avoit voulu établir, tout le monde étoit très-mécontent de cette reſtitution. On diſoit que c'étoit acheter bien chérement une Paix qui n'étoit ni honorable, ni neceſſaire : que par ce honteux Traité, toutes les dépenſes qu'on avoit faites, & tout le ſang qui s'étoit répandu pour la conquête de l'Ecoſſe, devenoient abſolument inutiles : que la Reine qui avoit pris pour prétexte l'incapacité du Roi ſon Epoux pour le dépoüiller de ſa dignité, faiſoit bien voir combien elle étoit elle-même incapable de gouverner un Etat, & que les fautes qu'Edoüard II. avoit commiſes pendant tout ſon Regne, n'étoient rien au prix de celle qu'elle faiſoit dès la premiére année de ſon adminiſtration. Malgré tous ces murmures, la Reine & Mortimer eurent aſſez de crédit dans le Parlement pour y faire approuver la Paix, & pour faire regarder comme une recompenſe ſuffiſante de toutes les reſtitutions qu'on faiſoit à l'Ecoſſe, une ſomme de trente mille marcs, que Robert promit de payer, dans le terme de trois ans. C'eſt ainſi qu'il arrive le plus ſouvent, que ceux qui prétendent reformer le Gouvernement par des voyes extraordinaires, font

Edoüard ſe déſiſte de toutes ſes pretentions ſur l'Ecoſſe.

Il rend à Robert tout ce qu'Edoüard I. avoit enlevé d'Ecoſſe.

Les Anglois murmurent

sont voir dans la suite qu'ils n'ont eu rien moins en vûë, que le bien public qui leur a servi de prétexte.

Edouard III. 1328.

En conséquence du Traité qui venoit de se conclurre, le mariage de Jeanne, sœur du Roi fut solennisé à Barwick. Peu de tems après, Mortimer se vit recompensé du prétendu service qu'il venoit de rendre à son Maître, par le tître de *Comte de la Marche*, que le Roi lui confera en plein Parlement. *Jean d'Eltham*, frere du Roi, fut crée Comte de Cornuaille, & *Jacques Butler* reçut le tître de Comte d'Ormond.

Mariage de Jeanne avec David. Mortimer est fait Comte de la Marche, & Jacques Butler, Comte d'Ormond.

Henri de Lencastre & quelques autres Seigneurs s'étoient absentez de cette Assemblée : ils étoient mécontens de ce que la Reine Mere & Mortimer avoient usurpé toute l'autorité, contre l'intention du Parlement qui avoit nommé douze Barons pour avoir soin des affaires publiques. La mort tragique d'Edoüard II, & le Traité qu'on venoit de faire avec l'Ecosse, leur fournissant un prétexte plausible de se plaindre, ils avoient déja commencé à tenir des Conférences secrettes, & à former des projets pour reformer le Gouvernement. Comme il étoit difficile de garder le secret dans un complot où ils avoient dessein de faire entrer beaucoup de monde, la Reine & le Favori en furent bien-tôt avertis. Le Comte de Lencastre qu'ils regardoient comme l'Auteur de ce complot, & le Chef des mécontens, fut la premiére victime qu'ils résolurent de sacrifier à leur sûreté. Un accident qui arriva peu de tems après, leur fournit une occasion dont ils crurent devoir se servir pour executer leur dessein. Ce Prince avoit une querelle particuliere avec le Lord Holland, qu'il regardoit comme ennemi capital de sa Maison, & comme un des principaux auteurs de la mort du Comte Thomas son Frere. Quelques menaces qu'il lâcha contre son ennemi, porterent un Chevalier son Domestique, nommé *Thomas Withers*, à chercher l'occasion de venger son Maître. Cette occasion s'étant rencontrée peu après la separation du Parlement, *Withers* tua le Lord Holland, & se refugia dans le Palais de Lencastre, d'où les ordres réïterez de la Cour ne furent pas capables de l'arracher. La Reine & le Comte de la Marche ne furent pas fâchez que leur ennemi leur fournît un prétexte si plausible d'animer le Roi contre lui. Ils firent entendre à ce jeune Prince qu'il étoit d'une très-grande importance, de ne pas souffrir qu'un Sujet, de quelque qualité qu'il fût, entreprît de proteger des Criminels, & d'arrêter le cours de la Justice : que c'étoit agir en Souverain, & qu'il étoit à craindre que ceux qui s'attribuoient un tel pouvoir, n'eussent intention de l'accroître aux dépens de l'autorité Royale, & ne brassassent des complots pour troubler la tranquillité de l'Etat. Par ces discours envenimez, ils engagerent le jeune Roi à prendre la résolution de châtier cette desobéïssance.

Mécontentement de quelques Seigneurs.

Dugdale vol. 2. pag. 73.

Henri de Lencastre fournit à la Reine un prétexte de l'attaquer. Elle anime le Roi contre lui.

Dès que le Comte de Lencastre sçut qu'on avoit dessein de l'attaquer, il fit, de son côté, des préparatifs pour se défendre, & forma une association, dans laquelle entrerent Edmont Comte de Kent, & Thomas Comte de Norfolck, Oncles du Roi, le Lord Beaumont, le Juge Trussel, & quelqu'autres Seigneurs, qui résolurent tous ensemble d'opposer la force à la force, en cas qu'on les attaquât. En même-tems, ils publierent un Manifeste, contenant les motifs de leur armement, tous tirez des griefs du Royaume & de l'interêt public. Ils disoient qu'ils avoient pris les armes. I. Pour obliger la Reine Doüairiére à mettre dans le Trésor public, le revenu qu'elle s'étoit

Il se prépare à se défendre. Ligue contre la Cour. Manifeste des Liguez.

EDOUARD III. 1328.

fait assigner, excedant de beaucoup le doüaire ordinaire des Reines. II. Pour arrêter les exactions & les usurpations de ceux qui gouvernoient au nom du Roi. III. Pour faire punir ceux qui avoient trahi l'Etat dans la derniere Guerre contre l'Ecosse. IV. Pour faire examiner par quels moyens l'Ordonnance du Parlement, qui avoit établi douze Barons pour gouverner l'Etat pendant la minorité du Roi, n'avoit pas été executée. V. Pour faire ensorte qu'on fît d'éxactes perquisitions touchant la mort d'Edoüard Pere du Roi, après que, par des ordres particuliers, il avoit été tiré des mains de ceux à qui le Parlement en avoit confié la garde. VI. Pour faire rechercher ceux qui s'étoient emparez des trésors du dernier Roi, sans en avoir rendu compte. VII. Pour faire que le Public fût informé, par quels conseils le Roi, pendant sa minorité, avoit cedé tous ses droits sur l'Ecosse, & rendu tous les Actes qui pouvoient les justifier. VIII. Enfin, pour faire rendre compte à ceux qui avoient conseillé au Roi de marier la Princesse sa sœur avec David Brus, fils de l'ennemi capital de la Nation Angloise.

Ces Articles, dont on prit soin de repandre des copies dans tout le Royaume, touchoient vivement la Reine, & le Comte de la Marche, qui y étoient assez ouvertement désignez. Mais au lieu de s'amuser à justifier leur conduite, qui en effet, ne pouvoit que mal aisément être excusée, ils suivirent un autre route, en faisant entendre au Roi, que ceux qui avoient pris les armes cherchoient à lui ravir la Couronne. Ils lui insinuerent malicieusement, que ses deux Oncles, & Henri de Lencastre, qui étoit petit-fils de Henri III. avoient formé le projet de faire exclure la posterité d'Edoüard II. du Trône dont ce Prince avoit été déclaré indigne, comme si les fautes du pere devoient rejaillir

Le Roi veut châtier les Mécontens.

sur les enfans. Le jeune Roi, qui n'avoit aucun soupçon contre la Reine sa mere, ayant prêté l'oreille à cette accusation, resolut d'employer la force, pour ranger à leur devoir des gens qu'il regardoit déja comme des rebelles. Il commença même à faire des préparatifs pour exécuter ce dessein. Vrai-semblablement, cette affaire auroit eu de fâcheuses suites, si l'Archevêque de

L'Archevêque de Cantorberi s'employe pour procurer la Paix.

Cantorberi ne se fût pas employé avec ardeur, pour arrêter le cours de ces mouvemens. Ce Prélat fit adroitement entendre à la Reine, que le Manifeste des Mécontens étoit si spécieux, que les griefs dont ils se plaignoient étoient d'une telle nature, qu'il étoit à craindre que tout le Peuple ne se rangeât dans leur parti. La Reine ayant aisément compris ce que l'Archevêque ne lui expliquoit qu'à demi, & jugeant qu'il n'y auroit pas moins de danger pour elle que pour les Mécontens, si elle entreprenoit de les pousser à bout, elle se laissa persuader de finir cette affaire par un accommodement dont les Mécontens ne s'éloignoient pas. Comme leur parti n'étoit pas encore assez puissant pour porter les choses où ils désiroient, leur dessein, en publiant ce Manifeste, n'avoit été que de faire sentir à la Reine à quoi elle s'exposeroit en voulant les accabler. Ainsi, sans insister davantage sur leurs griefs, ils accepterent

Les Mécontens acceptent une Amnistie.

le pardon que l'Archevêque leur procura, moyennant certaines amendes, & le bannissement de Beaumont, de Trussel, & du meurtrier du Lord Holland, qui furent exclus de l'Amnistie. En cette occasion, le Comte de la Marche feignit de favoriser les Princes. Mais il garda contre eux un vif ressentiment dont le Comte de Kent fut la victime.

1329. Mort du Roi

Le brave Robert, Roi d'Ecosse, ne joüit pas long-tems de la glorieuse

Paix qu'il venoit de faire avec l'Angleterre. Il mourut d'une mort douce & tranquille, avec la consolation d'avoir délivré l'Ecosse de la domination des Anglois, & de voir sa propre Famille affermie sur le Trône. Ce n'est pas sans fondement que les Ecossois le mettent au nombre de leurs plus illustres Rois, comme Restaurateur de leur Monarchie. Ce Prince étant dans son lit de mort, donna ces trois instructions principales à ceux qu'il avoit chargé de la Régence, pendant la minorité de David son fils, qui n'étoit âgé que de huit ans. La premiére, de ne hazarder jamais aucune Bataille dans le Royaume. La seconde, de ne faire point de longues Trêves avec les Anglois, en cas que les deux Nations reprissent les armes l'une contre l'autre. La troisiéme, d'être toûjours attentifs à ce qui se passeroit en Angleterre, de peur d'être surpris quand ils se trouveroient sans défense.

EDOUARD III. 1329. d'Ecosse. David son fils lui succede.

Le Comte de la Marche, toûjours soutenu par la Reine mere, se trouvoit élevé à un si haut degré de puissance, qu'il agissoit moins en Ministre qu'en Souverain. Il disposoit de toutes les Charges, aussi bien que des revenus publics, avec une autorité accompagnée d'une arrogance assez ordinaire aux Favoris, & qui ne contribuë pas moins que leur fortune, à les rendre odieux. Le crédit extraordinaire de ce Comte reveilla la jalousie des Anglois, qui n'avoient pas changé d'humeur, depuis la déposition d'Edoüard II. & qui n'avoient pas plus d'estime pour ce nouveau Favori, qu'ils en avoient eu pour Gaveston & pour Spencer. Entre ceux qui marquoient le plus ouvertement leurs sentimens sur ce sujet, Edmond, Comte de Kent, Oncle du Roi, étoit le principal. Ce Prince, non plus qu'Edoüard II. son frere, n'avoit pas beaucoup de génie pour les affaires; mais il étoit naturellement bon & genereux. Il s'étoit pourtant laissé surprendre aux artifices d'Isabelle, quand il s'étoit joint à elle contre son propre frere, ne s'imaginant pas qu'elle dût pousser les choses si loin. Quand une fois il se fut engagé dans ce parti, la rapidité de la révolution qui arriva immédiatement après, ne lui permit pas de s'en retirer. Le Gouvernement fut changé avant qu'il eût le tems de réfléchir sur les conséquences de l'entreprise de la Reine. La conduite irréguliére de cette Princesse, l'arrogance du Favori, la mort soudaine du feu Roi, & les fautes qui se commirent dans l'administration des affaires publiques, lui ouvrirent enfin les yeux. Il reconnut, avec douleur, l'injustice du complot où il s'étoit malheureusement engagé. Les cœurs genereux ont de la peine à dissimuler leurs sentimens. Celui-ci, peu instruit dans les maximes de la politique, ne prenoit pas assez de soin de cacher le chagrin qu'il ressentoit de ce qui s'étoit passé, & de ce qu'il voyoit tous les jours. Il s'étoit jetté, sans balancer, dans le parti de Henri de Lencastre, pendant les derniers mouvemens, faisant connoître par là, qu'il ne tiendroit pas à lui, que les affaires ne changeassent de face. Il n'en fallut pas davantage pour obliger Isabelle, & le Comte de la Marche à hâter sa ruïne, dans la crainte où ils étoient d'en être eux-mêmes prévenus. Pour cet effet, ils lui tendirent un piége des plus extraordinaires qu'on puisse s'imaginer, & auquel il est étonnant que ce Prince se laissât prendre. Comme sa conduite ne donnoit aucune prise sur lui, il falloit, pour avoir occasion de le perdre, faire en sorte qu'il se rendît lui-même criminel, afin qu'on trouvât sa ruïne moins étrange. Dans cette vûë, ses deux ennemis firent agir auprès de lui, des gens, qui, feignant d'être de ses amis, lui insinuerent

La Comte de la Marche se rend de plus en plus odieux. *Walsingh.*

Le Comte de Kent est mécontent.

La Reine & Mortimer tendent un piége à ce Prince.

On lui fait accroire

EDOUARD III. 1329.

qu'Edoüard II. eſt encore en vie.

rent adroitement, qu'Edoüard II. ſon frere étoit encore en vie, & qu'on n'avoit publié ſa mort que pour prévenir les mouvemens que ſes partiſans pourroient exciter. Ils ajoûterent que ce Prince étoit étroitement gardé dans le Château de Corfe, où perſonne n'avoit la liberté de le voir, que ſes Domeſtiques qui étoient enfermez avec lui. Ce prétendu ſecret fut appuyé de diverſes circonſtances, & confirmé par le témoignage de pluſieurs perſonnes conſiderables, parmi leſquels ſe trouvoient deux Evêques qui étoient trompez, auſſi-bien qu'Edmond, ou qui aidoient à le tromper. Il avoit lui-même aſſiſté aux funerailles du Roi ſon frere. Mais ce qu'on venoit de lui dire, joint au bruit conforme à cela, qui commençoit à ſe repandre à la Cour, par la ruſe de ſes ennemis, & au deſir qu'il avoit que la choſe fût vraye, lui perſuaderent aiſément qu'on avoit pû le tromper par de feintes obſéques. Dans cette penſée, il réſolut à chercher tous les moyens poſſibles de tirer le prétendu priſonnier de ſa captivité. Il étoit pourtant combattu par la conſideration du ſerment qu'il avoit fait au Roi ſon Neveu : mais il fut bien-tôt tiré de cet embarras. On prétend qu'ayant reçû la Commiſſion d'aller à la Cour du Pape, pour y demander la canoniſation du feu Comte de Lencaſtre, il ſe ſervit de cette occaſion, pour conſulter Jean XXII. ſur cette affaire. On ajoûte, mais je ne ſçai ſi c'eſt avec fondement, que ce Pontife, non ſeulement approuva ſon projet, mais le chargea même de l'exécuter, ſur peine d'excommunication. Dès qu'Edmond ſe ſentit appuyé d'une telle autorité, tous ſes ſcrupules s'évanoüirent. Ainſi, ſans balancer davantage, il partit d'Avignon, réſolu de faire tous ſes efforts pour délivrer le Roi ſon frere, qu'il croyoit encore en priſon. Cependant, comme cette croyance n'étoit fondée que ſur des bruits dont la certitude n'étoit pas bien averée, il chargea un certain Moine, ſon confident, d'aller à Corfe pour s'aſſurer de la verité. Les Auteurs de ce complot n'avoient pas negligé de faire courir, aux environs de ce Château, un bruit ſourd qu'Edoüard y étoit encore détenu. Ainſi, le Moine étant allé dans ces quartiers-là, pour y prendre de ſecrettes informations, trouva que les habitans du voiſinage en étoient perſuadez. Ces faux bruits ayant déja formé un préjugé dans ſon eſprit, il prétexta quelque affaire avec le Gouverneur du Château, & lui demanda, s'il y avoit quelque fondement à ce qu'on publioit touchant Edoüard. Celui-ci, qui avoit reçû ſes inſtructions ſur ce ſujet, lui répondit d'une maniére à le confirmer dans ſa penſée. On dit même, qu'il lui fit voir, mais d'un peu loin, un homme aſſis à table, qu'on ſervoit avec beaucoup de reſpect, & que par là il acheva de le convaincre qu'on ne l'avoit pas abuſé. Edmond ſe trouvant confirmé dans ſon opinion, par le rapport du Moine, ſe rendit lui-même à Corfe, & ſans témoigner le moindre doute, il demanda qu'on le menât à l'appartement de ſon frere. Le perfide Gouverneur feignant d'être ſurpris que le Prince fût inſtruit de ce ſecret, ne lui nia point qu'Edoüard fût dans le Château : mais il lui dit qu'il avoit des ordres très-exprès de ne le faire voir à perſonne. Cet aveu fit qu'Edmond redoubla ſes inſtances ; mais voyant que le Gouverneur étoit inflexible, il le chargea pour le priſonnier, d'une Lettre dans laquelle il l'aſſuroit, qu'il alloit travailler à lui procurer la liberté. Cette Lettre fut incontinent portée à la Reine qui la fit voir au Roi ſon fils, en lui exagerant le danger où il ſe trouvoit par les intrigues de ſon Oncle. Il ne lui fut pas difficile d'obtenir du Roi la permiſſion de s'aſſu-

Il forme le deſſein de le tirer de priſon.

Il fait pour cela, diverſes demarches.

s'assurer de la personne du Prince. Il étoit trop éloigné de soupçonner sa mere d'avoir elle-même tramé ce complot. Dès que le Roi eut donné son consentement à ce qu'on lui proposoit, on prit des mesures pour arrêter Edmond à Winchester, où le Parlement étoit assemblé. Son accusation ayant été portée devant les Pairs, on lui fit voir sa propre Lettre, laquelle il ne put désavouer. Il confessa même que divers Seigneurs, & en particulier, l'Archevêque d'Yorck, & l'Evêque de Londres étoient entrez dans son complot, ou du moins qu'ils lui avoient conseillé d'en hâter l'exécution. Sur cet aveu, qui marquoit un dessein formé de changer le gouvernement, il fut condamné à perdre la tête. L'exécution suivit de près la Sentence. Pendant tout ce jour-là, le Roi fut tellement obsédé par la Reine sa mere, & par le Comte de la Marche que personne ne put s'approcher de lui, pour lui demander la grace d'un Prince qui le touchoit de si près. On dit même, qu'il ne sçut rien, ni de l'Arrêt prononcé contre son Oncle, ni de son exécution, que quand il n'y eut plus de remede. Quoiqu'il en soit, Edmond fut conduit sur l'échafaut, pour y subir la peine à quoi il avoit été condamné. Mais l'Exécuteur s'étant évadé, il y demeura depuis midi jusqu'au soir, avant qu'on pût trouver personne qui voulût faire l'office du fugitif. Enfin, vers le soir, un Garde de la Maréchaussée gagné par l'argent qu'on lui offrit, se chargea de l'exécution. C'est ainsi que perit ce Prince à l'âge de vingt-huit ans. Il laissa deux fils, qui moururent jeunes, & deux filles, dont la cadette fut la plus belle femme de son tems. Elle épousa en secondes nôces, le fameux Prince de Galles son Cousin, fils-aîné d'Edoüard III. Edmond fut le seul poursuivi pour le crime imaginaire, qui lui fit souffrir la mort, quoique, selon ses dépositions, plusieurs autres eussent dû subir la rigueur des Loix. Mais les Auteurs du complot ne cherchoient que cette seule victime. D'ailleurs, ils n'avoient garde de faire examiner trop scrupuleusement cette affaire, de peur de donner lieu de découvrir ce qu'ils avoient interêt de tenir caché. Il y a même beaucoup d'apparence, que plusieurs de ceux qu'Edmond avoit chargez par ses dépositions, étoient des traîtres qui avoient été gagnez par ses ennemis, pour le pousser dans le précipice.

EDOUARD III. 1329. Il est arrêté.

Il est condamné à mort & exécuté. 19. Mars

Avant que de continuer le récit de ce qui s'est passé en Angleterre, pendant la minorité d'Edoüard, il est necessaire de parler des affaires qu'il eut avec la France, avant qu'il prît lui-même les rênes du Gouvernement. Non seulement l'ordre des tems le demande; mais il est très-à-propos, d'éclaircir, par avance, l'origine d'une affaire qui doit faire la principale matiere de la Majorité de ce même Prince. Pour cet effet, il faut reprendre le récit des démêlez qu'il y avoit entre les deux Couronnes, à l'endroit où je l'ai laissé dans le Régne d'Edoüard II.

Le dernier Traité fait à Paris par l'entremise d'Isabelle, n'avoit pas entiérement terminé toutes les affaires, qu'Edoüard II. & Charles le Bel avoient ensemble. Cette Reine, qui n'avoit en vûë que le projet qu'elle avoit formé contre le Roi son Epoux, n'avoit pas cru qu'il fût de son interêt d'entrer dans la discussion de tous les Articles que ces differends comprenoient. Elle craignoit trop de mettre quelque obstacle à sa principale affaire. D'un autre côté, le Roi Charles, qui étoit en possession de l'Agenois, n'avoit pas jugé à propos de presser lui-même cet éclaircissement. Ainsi, la Sentence donnée à Paris,

Affaires d'Edoüard III. avec la France.

EDOUARD III. 1329.

à l'occaſion de l'affaire de S. Sardos, qui condamnoit les Seigneurs Gaſcons au banniſſement, & ordonnoit la démolition de leurs Châteaux, ſubſiſtoit toûjours; mais le Traité que la Reine avoit conclu, conſervoit en leur entier les prétentions d'Edoüard, & lui laiſſoit la liberté de les pourſuivre à la Cour des Pairs. La ceſſion de la Guyenne avoit fait naître de nouvelles difficultez. Edoüard II. avoit prétendu que Charles, en recevant l'hommage du Prince ſon neveu, s'étoit engagé à lui rendre toute cette Province, de quoi le Roi de France ne convenoit pas.

Edoüard III. ne fut pas plûtôt ſur le Trône, que, par l'avis de ſon Parlement, il envoya des Ambaſſadeurs en France, pour y terminer toutes les affaires qu'il avoit avec cette Couronne. Peu de tems après, il fut fait un nouveau Traité qui contenoit ces ſix Articles.

Nouveau Traité conclu à Paris.

I. Qu'il ſe feroit une reſtitution réciproque, de tout ce qui avoit été conquis de part & d'autre pendant la Guerre.

II. Qu'Edoüard payeroit au Roi de France cinquante mille livres ſterling, pour le dédommager de la dépenſe qu'il avoit faite à l'occaſion de cette rupture.

III. Que des deux côtez, on donneroit une Amniſtie générale.

IV. Que le Roi de France accorderoit aux Seigneurs Gaſcons condamnez, un pardon de leur félonie, quant à la vie & aux membres, à condition qu'ils obéïroient au Ban.

V. Qu'Edoüard ſe chargeroit de faire abattre leurs Châteaux.

VI. Que ce Traité ſeroit de nul effet, s'il n'étoit ratifié par le Roi d'Angleterre, avant la Fête de Pâque.

La Cour d'Angleterre ſouhaitoit trop la Paix, pour manquer à l'exécution de ce dernier Article. Ainſi les deux Couronnes s'entretinrent dans une bonne intelligence, pendant le reſte de cette année, les deux Rois prenant ſoin, chacun de ſon côté, d'éviter les occaſions d'une nouvelle rupture.

Mort de Charles le Bel.

Mezerai.

Edoüard & Philippe Comte de Valois prétendent à la Régence.

Cette affaire étoit à peine terminée, qu'un nouveau ſujet de querelle bien plus important engagea les deux Royaumes dans une Guerre qui fit couler des torrens de ſang, & mit enfin la France à deux doigts de ſa ruïne. Ce fut la mort de Charles le Bel arrivée le 1. de Fevrier 1328. qui donna occaſion à cette querelle. Ce Prince étant mort ſans enfans mâles, & ayant laiſſé la Reine Jeanne ſa femme enceinte, il s'émut une grande queſtion touchant la Régence du Royaume, pendant la groſſeſſe de la Reine veuve. Edoüard y prétendoit comme Neveu, & le plus proche parent du feu Roi: mais Philippe fils de Charles Comte de Valois, & couſin-Germain du même Roi, ſoutenoit que ſon droit à la Régence étoit inconteſtable. Il ſe fondoit ſur la Loi Salique qui, ſelon lui, n'admettoit ni les femmes, ni leurs deſcendans à la Succeſſion de la Couronne, d'où il inféroit, qu'ils n'avoient non plus aucun droit à la Régence, au préjudice des mâles deſcendus des mâles. Cette queſtion fut décidée en faveur de Philippe, par les Grands de France, qui lui adjugérent la Régence, pendant la groſſeſſe de la Reine. Ce fut en partie ſur ce ſujet, qu'Edoüard aſſembla le Parlement de Northampton, dont j'ai parlé, à l'occaſion de la Paix d'Ecoſſe. Il y repréſenta les raiſons qu'il avoit euës de prétendre à la Regence du Royaume de France, le tort qu'il prétendoit qu'on lui avoit fait, en lui préférant Philippe de Valois, & la conſéquence déſavantageuſe qu'on pourroit

Philippe l'emporte.

tirer

tirer de son exclusion, par rapport à la Couronne de ce Royaume, en cas que le fruit que la Reine portoit ne vînt pas à bien, ou que ce fût une fille. Les Historiens ne disent pas positivement, quelle fut l'opinion du Parlement dans une affaire si délicate. Mais comme cette Assemblée étoit à la dévotion de la Reine Mere, & du Comte de la Marche, il y a beaucoup d'apparence qu'elle ne fut pas plus scrupuleuse par rapport aux affaires de France, qu'elle l'avoit été à l'égard de celles d'Ecosse. Il y avoit des raisons bien plus spécieuses pour dissuader Edoüard de faire la Guerre à la France. La difficulté de l'entreprise, les forces de ce Royaume, l'âge du Roi, étoient des objections auxquelles il étoit difficile de répondre. D'ailleurs il pouvoit arriver, que les préparatifs qu'on feroit pour soutenir les droits du Roi, seroient inutiles, si la Reine veuve mettoit au monde un enfant mâle. Malgré ces raisons, il ne fut pas possible de persuader au jeune Roi, d'abandonner un droit qu'il croyoit lui appartenir légitimement. Cependant comme il étoit encore dans sa Minorité, il comprit bien qu'il lui seroit trop difficile de combattre efficacement les avis de la Reine sa Mere, de son Conseil & du Parlement. Mais s'il se désista tacitement de ses prétentions sur une Régence qui étoit sur le point d'expirer, il n'en fut pas de même de celles qu'il avoit sur la Couronne même, en cas que le point en question ne fût pas decidé par la naissance d'un Prince. Cela paroît par plusieurs Lettres qu'il écrivit à certains Seigneurs de Guyenne, datées le 28. de Mars, environ un mois avant l'accouchement de la Reine Jeanne. Dans la supposition que le fruit que cette Princesse portoit étoit une fille, il disoit à ces Seigneurs, que son intention étoit d'employer tous les moyens possibles pour recouvrer les droits & les héritages de la Reine sa Mere.

EDOUARD III.

Act. Publ. Tom. IV. p. 344. &c.

Dans le mois d'Avril, Jeanne mit au monde une Princesse, dont la naissance auroit dès-lors donné lieu à une sanglante Guerre, si Edoüard se fût trouvé en état de faire valoir ses prétentions. Il demanda pourtant la Couronne de France par ses Ambassadeurs: mais Philippe s'étant fait sacrer en vertu du Jugement qui lui avoit adjugé la Régence, les Ambassadeurs d'Angleterre ne furent pas même écoutez. Je passe légérement sur ces choses, parce qu'il sera nécessaire dans la suite d'en parler avec un peu plus d'étenduë. Il suffit pour le présent de sçavoir, qu'Edoüard ne se trouvant pas en état de pousser cette affaire, jugea qu'il étoit à propos de la laisser dormir, jusqu'à une occasion plus favorable. Plusieurs Pieces de Recueïl des Actes Publics font connoître que c'étoit là son intention, & que son silence ne marquoit rien moins que le dessein de se désister de ses droits. On y voit qu'immédiatement après la Sacre de Philippe de Valois, il commençoit à prendre des mesures pour lui faire la Guerre. L'alliance qu'il conclut en ce même tems, avec le Duc de Brabant, & avec divers Seigneurs qui s'engagérent à lui fournir des troupes, prouve qu'il méditoit quelque grand dessein, & les Lettres qu'il écrivoit aux Seigneurs de Guyenne, font voir que c'étoit contre la France. Dans ces Lettres datées le 16. de Septembre 1328. il disoit positivement que son dessein étoit de recouvrer les héritages de la Reine sa Mere. Or en ce tems-là, il n'avoit avec la France aucun démêlé auquel la Reine sa Mere fut interessée en son particulier. Ces héritages dont il parloit, regardoient donc tout le Royaume de France, puisque les différends qu'il pouvoit avoir avec Philippe pour la Guyenne n'avoient aucun rapport aux droits de cette Princesse.

La Reine Veuve accouche d'une fille.

Edoüard demande la Couronne; mais Philippe se fait sacrer.

Edoüard dissimule.

EDOUARD III. 1329. Philippe fait sommer Edoüard de venir lui rendre hommage. *Froissard, Mezerai.*

Philippe de Valois s'étant trouvé engagé au commencement de son Régne dans une Guerre avec les Flamans, ne se hâta point de demander à Edoüard l'hommage pour la Guyenne & pour le Comté de Ponthieu. Ce ne fut qu'au mois d'Avril 1329. qu'il le fit sommer, de venir lui rendre cet hommage en personne. Dans la disposition où Edoüard se trouvoit, il auroit bien souhaité de pouvoir se dispenser d'aller s'humilier devant un Prince qu'il regardoit comme un Usurpateur de son bien. Mais son Conseil faisant reflexion sur son âge & sur l'état du Royaume qui se trouvoit plein de Mécontens, ne pouvoit se résoudre à donner son approbation à un refus, qui, vraisemblablement devoit le jetter dans un très-grand embarras. D'un autre côté, la Reine sa Mere & le Comte de la Marche faisoient tous les efforts possibles pour l'empêcher de se broüiller avec Philippe. Ils lui representoient, qu'il perdroit infailliblement tout ce qu'il possédoit en France, s'il alloit imprudemment faire connoître ses prétentions sur ce Royaume, sans avoir rien de prêt pour les soutenir. Mais ces remontrances n'auroient peut-être pas eu assez de pouvoir sur son esprit, si, pour le satisfaire, on ne se fût pas avisé d'un expédient, indigne à la vérité de la bonne foi dont les Rois doivent faire profession, mais que son âge & sa passion ne lui permirent pas d'examiner trop scrupuleusement.

Edoüard proteste en secret contre l'hommage. *Informat. Edvvard. ad Papam. In Benedict. Tom. VI. Epistol. secret. 302. in Biblioth. Vatican. Ord. Vital. Raynald.*

On lui suggéra, qu'en protestant par avance contre cet hommage, il conserveroit ses prétentions en leur entier. Suivant cet avis, il fit, en présence de son Conseil, une Protestation dans laquelle il déclaroit : *Que par l'hommage qu'il alloit rendre il ne prétendoit point porter de préjudice à ses justes droits sur la Couronne de France, quand même il viendroit à le ratifier par ses Lettres Patentes, & que ce n'étoit que la crainte de perdre ses Terres de France, qui l'obligeoit à faire cette démarche.* Cet Acte fut signé du Roi & des Seigneurs du Conseil : mais il ne fut pas communiqué à l'Envoyé de Philippe. On se contenta de lui répondre en général, que le Roi s'acquitteroit au plûtôt de ce qu'il devoit à la Couronne de France.

Quelque grande que fût la répugnance qu'Edoüard sentoit à rendre cet hommage dont il craignoit les conséquences, il s'y détermina pourtant, de peur de faire connoître, en le réfusant, un dessein qu'il n'étoit pas encore tems de découvrir. Pour se dédommager, en quelque sorte, de la démarche humiliante à laquelle on l'obligeoit, il se fit accompagner d'un grand nombre de Seigneurs; avec un équipage très-magnifique, & une suite de mille chevaux,

Hommage rendu par Edoüard à Philippe.

il se rendit à Amiens où Philippe l'attendoit. Le jour marqué pour rendre son hommage, il se presenta devant le Roi de France, vétu d'une robbe d'écarlate parsémée de Leopards d'or, ayant la Couronne sur la tête, l'épée au côté, & des éperons d'or aux pieds. Le Roi de France l'attendoit assis sur son Trône, la Couronne sur la tête, le Sceptre à la main, ayant une robbe de velours bleu, semée de fleurs de lys d'or. A ses côtez étoient les Rois de Navarre & de Majorque, tous les Pairs & les principaux Seigneurs de France, qu'il avoit mandez exprès pour être témoins de cet hommage authentique.

Act. Publ. T. IV. p. 384.

Avant qu'Edoüard arrivât, Philippe avoit prétendu que ce seroit un hommage-lige, comme il devoit l'être effectivement. Mais dans les Conférences qui s'étoient tenuës sur ce sujet, avant la cérémonie, l'affaire avoit été réglée d'une autre maniére. Edoüard ayant protesté qu'il n'étoit pas bien éclairci sur la qualité de l'hommage, avoit offert de le rendre en termes généraux. Ce-

pen-

pendant, il avoit promis sur son honneur, que si, après avoir consulté ses Archives, il trouvoit que l'hommage dût être lige, il en donneroit ses Lettres Patentes, scellées de son grand Sceau. Sous cette condition, Philippe avoit consenti à recevoir l'hommage en termes généraux. Ce fut effectivement de cette maniere qu'Edoüard le rendit, quoi qu'en ayent pû dire certains Historiens François, qui, sans doute, ont travaillé sur de mauvais Mémoires. Un Historien d'Edoüard dit encore, avec aussi peu de fondement, que le Roi de France fut sur le point de le faire arrêter, mais que l'Evêque de Lincoln en avertit son Maître qui se retira sans prendre congé. C'est ce qui ne peut être vrai, puisque Philippe n'auroit pû prendre cette résolution, que sur le refus d'Edoüard, de rendre un hommage-lige, & néanmois il est certain qu'il voulut bien le recevoir en termes généraux. Ils eurent même ensemble diverses conférences après la cérémonie. Avant que de se séparer ils convinrent, qu'Edoüard envoyeroit des Ambassadeurs en France, pour y terminer ce que le dernier Traité avoit laissé indécis.

EDOUARD III. 1329.

Serres. Joss. Barns.

Dans la disposition où Edoüard se trouvoit à l'égard du Roi de France, il ne se hâtoit pas d'envoyer la déclaration promise. Au contraire, il tâchoit de gagner du tems, par des propositions d'un double mariage de son Frere & de sa Sœur, avec les enfans de Philippe. Il retint même à Londres près d'un an, sous diverses prétextes, des Ambassadeurs qui lui avoient été envoyez pour le presser d'accomplir sa promesse. Pendant ce tems-là, Edoüard pressoit à son tour le Roi de France, de terminer leurs différends touchant la Guyenne, ainsi qu'ils en étoient convenus dans leur derniere entrevûë. Il n'étoit pas difficile de comprendre qu'Edoüard ne cherchoit qu'à tirer les affaires en longueur. Aussi Philippe, qui souffroit impatiemment tous ces délais, lui fit-il connoître qu'il ne vouloit pas être sa duppe. Il envoya en Guyenne le Comte d'Alençon son Frere, qui prit & démolit le Château de Xaintes, & pilla celui de Bourg. Cette exécution, à laquelle Edoüard ne s'étoit pas attendu, produisit un nouveau Traité entre les deux Monarques. Edoüard s'engagea positivement à envoyer la déclaration au sujet de l'hommage, à payer les cinquante mille livres Sterling qu'il devoit à la France, & soixante mille livres Parisis, pour le transport que le Roi son Pere lui avoit fait de la Guyenne. De plus, il lui promit de faire abattre les Châteaux des Seigneurs Gascons condamnez, sous le Regne de Charles le Bel. Peu de tems après la conclusion de ce Traité, il envoya au Roi de France des Lettres Patentes sous son Grand Sceau, pour confirmer & specifier l'hommage qu'il avoit rendu à Amiens. Il y déclaroit expressément, que cet hommage devoit être censé lige, & que tous ceux que lui-même, ou ses Successeurs Ducs de Guyenne & Comtes de Ponthieu rendroient à l'avenir, se feroient de la même maniére & avec les mêmes formalitez que le Roi de France l'avoit prétendu. Dans ces mêmes Lettres, il y avoit un modéle de la maniére dont cet hommage devoit se rendre. Après qu'il eut envoyé cette Déclaration authentique, il fit un voyage en France, sous prétexte d'y accomplir un vœu: il y vit Philippe, & obtint de lui un rabais de trente mille livres Tournois, pour les dommages faits à Bourg & à Xaintes, & un pardon absolu pour les Seigneurs Gascons condamnez. Quittons pour un moment les affaires qu'Edoüard avoit avec la France, pour voir ce qui se passoit en Angleterre pendant

1330. Suite des affaires d'Edoüard avec la France.

Edoüard déclare que l'hommage qu'il a rendu est lige. *Act. Publ. T. IV. p. 478.*

Nouvel Accord entre les deux Rois. *Ibid. p. 484.*

EDOUARD III. 1331.

dant ces négociations. Nous aurons bien-tôt occasion de reprendre la suite de ces affaires qui font la principale matiére de ce Regne.

Chûte de la Reine Isabelle & du Comte de la Marche.

Knighton, Walsingh.

Informations données au Roi.

Ce fut peu de tems après son retour d'Amiens, qu'Edoüard commença, comme on le présume, à prendre quelques soupçons touchant la conduite de la Reine sa Mere. Dès qu'on s'apperçut à la Cour, que le Roi paroissoit se lasser d'être sous la tutelle de sa Mere & du Favori, leurs ennemis ne manquerent pas de faire leurs efforts pour les lui rendre suspects. On lui insinua tant de choses dignes de son attention, qu'il résolut enfin de s'instruire à fond de ses affaires. Ceux à qui il s'adressa lui firent remarquer, que le Comte de la Marche affectoit d'offusquer la gloire de son Souverain, par une dépense qui surpassoit de beaucoup celle d'un Sujet: qu'il disposoit de toutes les Charges du Royaume, en faveur de ses Créatures: qu'il étoit l'arbitre de la fortune des Anglois, abbaissant les uns, élevant les autres, selon qu'ils paroissoient contraires ou attachez à ses interêts: que c'étoit par ses ordres secrets qu'Edoüard II. avoit été massacré: que le Comte de Kent avoit perdu la vie par ses intrigues. Enfin, qu'il y avoit beaucoup d'apparence que la Reine & son Ministre avoient formé le dessein, de se conserver l'autorité souveraine, en le tenant dans une perpetuelle minorité. Quelques-uns ajoûtent, qu'on lui fit entendre que la Reine sa Mere étoit enceinte du fait de Mortimer. Ce qu'ils disent n'est pas hors d'apparence, puisque, selon le témoignage de Froissard, le bruit de cette grossesse étoit commun dans tout le Royaume. Ces informations acheverent de convaincre le Roi, de ce qu'il n'avoit jusqu'alors que soupçonné. Il repassa dans son esprit la mort soudaine du Roi son Pere, le supplice du Comte de Kent son Oncle, la honteuse Paix qu'on lui avoit fait conclurre avec l'Ecosse, le doüaire excessif de la Reine sa Mere, le crédit, les richesses & l'orguëil du Comte de la Marche; & détestant la malice de ceux qui s'étoient servis du prétexte du bien public pour satisfaire leurs passions, il résolut de les en punir. Il cacha pourtant avec soin ce qu'il avoit dans l'ame, jusqu'à ce que l'occasion se présentât de pouvoir agir sans courir risque de se perdre. Pour exécuter ses desseins, il choisit le tems que le Parlement devoit s'assembler à Nottingham: la Cour s'étant renduë dans cette Ville, la Reine Isabelle & le Comte de la Marche se logerent dans le Château, avec une Garde de cent quatre-vingt Chevaliers, pendant que le Roi, avec peu de suite, étoit logé dans la Ville. Malgré ces précautions, qui sembloient marquer que la Reine & le Favori n'étoient pas sans inquiétude, Edoüard, qui avoit gagné le Gouverneur du Château, y entra par un chemin souterrain, & se rendit à l'appartement de sa Mere, étant accompagné de Montaigu, & de quelques autres Officiers, tous résolus de le servir aux dépens de leurs vies. Il se fit d'abord quelque bruit, & il en coûta la vie à deux Chevaliers de la Garde, qui ayant eu moins de respect pour le Roi que leurs compagnons, voulurent faire résistance. Le Comte de la Marche fut arrêté, & malgré les cris de la Reine qui prioit le Roi son fils avec beaucoup de larmes, d'épargner *le Beau Mortimer*, on le fit sortir par le même chemin par où le Roi étoit entré & conduit avec une sûre garde à la Tour de Londres.

Act. Publ. T. IV. p. 452.

Edoüard arrête le Comte de la marche & l'envoye à la Tour.

Il convoque un nouveau Parlement.

Ce coup d'Etat ayant si bien réüssi, le Roi cassa le Parlement, & en convoqua un autre par une proclamation. Comme le dernier avoit eu moins d'égards


EDOUARD PRINCE DE GALLES
FILS D' EDOUARD III.

d'égards pour le bien public, que pour les interêts de la Reine & du Comte de la Marche, le Roi se plaignit fortement dans sa proclamation, des Membres qui l'avoient composé, & en prit occasion d'exhorter le Peuple à choisir des Députez qui eussent à cœur le bien de l'Etat. Ce Parlement s'assembla dans Londres, avec des dispositions bien differentes de celles du precedent. La plûpart des Membres, ravis de voir le Royaume délivré de la tyrannie du Comte de la Marche, n'avoient en vûë que de remedier aux desordres du Gouvernement, & de faire porter au Favori la peine de tous ses crimes: exemple qui n'est pas extraordinaire parmi les Favoris & Ministres, qui abusent de leur crédit. Pour si puissans qu'ils soient, ils doivent s'attendre à se voir abandonnez de tout le monde, dès que leurs affaires commencent à tomber en décadence. *Act. Publ. T. IV. p. 452.*

Dans le Discours que le Roi fit au Parlement, il se plaignit en general de la Reine & de Mortimer. Ensuite, il dit, qu'avec l'approbation de ses Sujets, il avoit dessein de prendre lui-même les rênes du Gouvernement, quoiqu'il ne fût pas parvenu à l'âge prescrit par les Loix. Le Parlement y consentit avec joye, tous les Membres se trouvant également disposez à seconder ses desseins.

Edoüard s'étant ainsi délivré de ses Gouverneurs, son premier soin fut de se saisir du doüaire exhorbitant que la Reine sa Mere s'étoit fait assigner, & de la réduire à une pension annuelle de cinq cens livres sterling. En même tems, il la confina dans le Château de *Rising*, de peur que cet esprit intriguant n'excitât de nouveaux troubles. Mezerai s'est trompé, quand il a dit qu'Edoüard avança les jours de sa Mere. Il est certain qu'elle vécut encore vingt-huit ans dans cette espece de prison, où le Roi son fils lui rendoit une ou deux visites tous les ans, plus par bienséance, que par affection.

La Reine est confinée au Château de Rissing. *Abregé, &c. an. 1328.*

Pour ce qui regarde le Comte de la Marche, il fut traité à toute rigueur. Son accusation, qui fut portée devant le Parlement, contenoit divers articles, dont les principaux étoient: Qu'il s'étoit emparé du Gouvernement du Royaume sans y être autorisé, & contre la disposition expresse du Parlement: Qu'il avoit mis auprès de la personne du Roi, des gens qui épioient toutes ses actions, afin qu'il ne pût se délivrer de la servitude où on le tenoit: Qu'il avoit procuré la mort d'Edouard II. par ses ordres exprès: Qu'il avoit brassé un perfide complot, pour faire perdre la vie au feu Comte de Kent Oncle du Roi: Qu'il s'étoit approprié les trente mille Marcs payez par le Roi d'Ecosse: Qu'il s'étoit fait donner par le Roi des domaines très-considérables, & diminué par-là, sans nécessité, les revenus de la Couronne: enfin, qu'il avoit vécu avec la Reine Mére du Roi, dans une familiarité peu respectueuse. Pour tous ces crimes qu'on prétendoit être de notorieté publique, & pour la preuve desquels on ne daigna pas même oüir des témoins, il fut condamné à mort. Sa Sentence qui portoit, que comme traître, il seroit pendu au gibet commun de Tyburn, fut exécutée, sans qu'on lui épargnât aucune des rigueurs de cet infame supplice. Il y eut ceci de remarquable dans ce Jugement, que l'accusé fut condamné sans être ouï dans ses défenses, comme il avoit lui-même fait condamner les deux Spencers. Mais cette irrégularité fut avantageuse à sa Famille. Roger son petit-fils, obtint dans la suite un Acte qui cassoit cette Sentence, comme ayant été donnée contre les Loix & les Coutûmes du Royaume. Nous verrons dans la suite de cette Histoire, ses

Le Comte de la Marche est condamné & éxecuté.

Descendans

EDOUARD III. 1331.

Descendans par les femmes, monter sur le Trône d'Angleterre. L'article de son accusation, qui regardoit son commerce avec la Reine, fait voir manifestement, combien tout le Royaume étoit scandalisé de leur familiarité. Si elle n'eût pas été publique, il n'y a point d'apparence que le Parlement eût voulu porter à l'honneur de cette Princesse un coup si terrible, qui ne pouvoit que réjaillir sur le Roi son fils. Ceux qui ont prétendu la justifier par le peu de vraisemblance qu'il y a, qu'une Princesse d'un rang si élevé ait pû s'oublier jusqu'à ce point, n'ont pas fait réflexion que peu d'années auparavant, les trois Belles-filles de Philippe le Bel n'avoient pas eu plus de soin de leur reputation, de l'aveu de tous les Historiens.

Naissance du Prince Edoüard.

C'est ainsi qu'Edoüard commença de bonne heure à effacer les taches qui avoient souillé sa Minorité, & qu'en prenant le timon du Gouvernement, il donna d'heureux présages de la gloire, & de la felicité de son régne. Pour augmenter encore le bonheur public, le Ciel favorisa ce jeune Monarque de la naissance d'un fils que la Reine mit au monde cette même année. Il fut nommé Edoüard comme son pere, & devint en son tems le Prince le plus illustre, & le plus accompli que l'Angleterre ait jamais produit.

Le Roi forme le projet de conquerir l'Ecosse.

Depuis qu'Edoüard avoit pris lui-même la conduite de ses affaires, on attendoit avec impatience de voir de quel côté ce jeune Prince se tourneroit. Son courage, son habileté, l'activité de son esprit, ne permettoient pas de penser, qu'à l'exemple du Roi son pere: il voulut prendre le parti d'une vie oisive. Il étoit beaucoup plus apparent, qu'il suivroit les traces qu'Edoüard I. son Ayeul lui avoit marquées. La France & l'Ecosse avoient également interêt d'être attentives à ses premiéres démarches. La France pouvoit craindre qu'il ne renouvellât ses prétentions sur la Couronne que Philippe de Valois avoit obtenuë à son préjudice. L'Ecosse n'avoit pas moins sujet d'appréhender qu'il ne voulût se relever du honteux Traité, auquel la Reine sa mere, & Mortimer l'avoient engagé pendant son bas âge. Quoique le Roi d'Ecosse fût son Beau-frere, on n'ignoroit pas en ce tems-là, non plus qu'en celui-ci, que la liaison du sang n'est presque jamais une digue assez forte pour arrêter l'ambition des Princes. Effectivement, Edoüard avoit en vûë ces deux grands desseins. Mais il ne lui étoit pas possible de s'engager à la fois dans deux entreprises si considerables. Il prit donc la resolution de commencer par l'Ecosse, afin qu'après avoir subjugué ce Royaume, il pût attaquer la France, avec les forces unies des deux Nations qui partageoient la Grande Bretagne.

La Paix concluë, deux ans auparavant, avec Robert Brus, sembloit mettre un obstacle invincible à ce projet. Mais les Princes ambitieux trouvent toûjours assez de prétextes quand il s'agit de satisfaire leurs passions. Edoüard en avoit un qui lui paroissoit légitime, ou du moins suffisant pour justifier son entreprise contre l'Ecosse. C'étoit qu'il avoit été trahi par sa mere, & par ses Ministres, dans le dernier Traité qu'il avoit fait avec Robert Brus. Cependant, quelque spécieuse que cette raison lui pût paroître, il ne jugea pas à propos de s'en prévaloir, avant que d'être comme assuré du succès de son entreprise.

Il se sert d'Edoüard Baillol, pour executer ce dessein.

Pour parvenir à son but, il se servit du Ministére d'Edoüard Baillol, fils de ce Jean Baillol, qu'Edoüard I. avoit mis sur le Trône d'Ecosse, & qu'il en avoit ensuite fait descendre, pour punir sa prétenduë rebellion. Il y avoit déja trente-huit ans que le pere avoit été detrôné. Après un si long intervalle, le fils, qui de-

puis

puis la mort de ſon pere, menoit en France une vie aſſez obſcure, ne s'attendoit guéres à voir le Roi d'Angleterre le preſſer de faire valoir ſes droits ſur le Royaume d'Ecoſſe. Ce fut pourtant ce qu'Edoüard lui fit inſinuer par le Lord Beaumont, qui, depuis ſon banniſſement, faiſoit ſon ſéjour en France. Ce Seigneur lui repréſenta, qu'il avoit une occaſion favorable pour monter ſur le Trône d'Ecoſſe, uſurpé par la Famille des Brus: Que la minorité du Roi David lui offroit une conjonćture qui ne ſe retrouveroit pas aiſément: Enfin, que le Roi d'Angleterre étoit dans la diſpoſition de favoriſer ſes efforts. Baillol prêta aiſément l'oreille à une propoſition ſi flateuſe; & pour s'aſſurer par ſoi-même, de ce qu'il pouvoit eſpérer du Roi, il ſe rendit en Angleterre, où il ſe tint caché. Pendant ce tems-là, il negocioit avec Edoüard, par l'entremiſe de Beaumont, touchant les conditions ſous leſquelles il devoit s'engager à cette entrepriſe. L'Hiſtorien d'Edoüard fait de grands efforts pour juſtifier le Roi, ſur une démarche ſi contraire à la bonne foi, & au Traité fait en dernier lieu avec l'Ecoſſe. Mais ceux qui n'ont point interêt de défendre ſa réputation, pourront difficilement s'empêcher de reconnoître, qu'en cette occaſion, l'ambition fut l'unique, ou le véritable motif de cette conduite. Il n'eſt que trop vrai-ſemblable, que l'eſperance d'une acquiſition, telle que celle du Royaume d'Ecoſſe, le fit paſſer par deſſus les ſcrupules qu'il pouvoit avoir ſur ce ſujet. J'en donnerai dans la ſuite des preuves qui vont bien au-delà de la vrai-ſemblance.

EDOUARD III. 1331. *Boeth.* *Knighton* *Walſingh.* Il l'excite à faire valoir ſes droits ſur l'Ecoſſe, & lui promet du ſecours. *Joſ. Barns.*

Les deux Parties n'eurent pas beaucoup de peine à regler leurs Conventions. Baillol ne croyoit pas pouvoir acheter trop cherement une Couronne à laquelle il n'auroit jamais oſé aſpirer, ſans être aſſuré d'un puiſſant ſecours. D'un autre côté, Edoüard, qui ſongeoit moins aux interêts de Baillol qu'aux ſiens propres, & qui ſe propoſoit de recueillir tout le fruit de cette entrepriſe, ne fit pas difficulté de promettre encore plus que Baillol n'auroit oſé eſperer. Ces Conventions ne furent pas plûtôt arrêtées, qu'on fit ſecrettement entendre à la Nobleſſe Angloiſe, qu'en ſervant Baillol on feroit plaiſir au Roi. Il n'en fallut pas davantage pour engager dans ſon parti, ceux qui ayant reçû des Terres en Ecoſſe, de la liberalité d'Edoüard I. les avoient enſuite perduës par les révolutions arrivées dans ce Royaume. Outre ce ſecours, Baillol pouvoit auſſi compter dans l'Ecoſſe même, ſur celui des anciens amis de ſa Maiſon; qui ſe trouvoient intereſſez à l'appuyer. En effet, ce n'étoit qu'en mettant ce Prince ſur le Trône, qu'ils pouvoient eſperer de rentrer dans les emplois dont ils ſe trouvoient éloignez depuis que Robert Brus y étoit monté.

Baillol ſe prépare pour ſon expédition.

Pendant que Baillol faiſoit ſes préparatifs, Edoüard feignoit de vouloir exaćtement obſerver la Paix avec l'Ecoſſe, & donnoit ſur ce ſujet, divers ordres qui n'étoient pas bien executez. Il publia même une proclamation contre ceux de ſes Sujets qui s'étoient engagez au ſervice de Baillol. Mais il ne fit cette démarche que quand ils furent ſur le point de partir, & qu'il n'étoit plus tems de les arrêter. Son unique but étoit de faire accroire au Public, qu'il n'avoit aucune part à cette entrepriſe, quoi qu'en effet il en fût le veritable auteur.

Edoüard feint de vouloir entretenir la Paix avec l'Ecoſſe.

Auſſi-tôt que Baillol ſe trouva prêt, il fit embarquer ſa petite Armée, qui ne conſiſtoit qu'en deux mille cinq cens hommes, & alla deſcendre à *Kingcorn*, tout proche de Perth, d'où il renvoya ſes Vaiſſeaux. Il vouloit par là

Act. Publ. T. IV. p. 529.

EDOUARD III. 1332.

Il y gagne quatre batailles.

faire connoître à ſes troupes, qu'elles ne devoient mettre leur confiance que dans leur valeur. Cependant ſes préparatifs n'avoient pû ſe faire ſi ſecrettement, que les Ecoſſois n'en euſſent eu quelque connoiſſance. Il avoit à peine achevé de mettre ſon monde à terre, qu'il apprit qu'*Alexandre Seton* venoit à lui pour le combattre, à la tête de dix mille hommes. Le chemin de la retraite étant fermé aux Anglois, ils n'avoient aucune eſperance de ſalut que dans la victoire. Ainſi, plein d'une genereuſe réſolution, ayant attendu leurs ennemis de pied ferme, ils combattirent avec un courage ſi extraordinaire, que le General Ecoſſois, avec une Armée fort ſuperieure, eut la honte d'être entiérement défait. Le Comte de Fiffe qui ſuivoit Seton de près, avec une Armée encore plus nombreuſe, ayant voulu venger cet affront, n'eut pas un meilleur ſuccès. Après ces deux victoires, Baillol s'étant avancé dans le Païs, rencontra encore un autre Corps de Troupes Ecoſſoiſes, ſur lequel il remporta le même avantage. Cinq jours après, il battit encore *Nigel Brus*, qui venoit l'attaquer avec un Corps de dix mille hommes. En cette derniere occaſion, il ne fit quartier à perſonne, ne voulant point ſe charger de priſonniers qui ne pouvoient que l'embarraſſer.

Il ſe rend maître de Perth.

Quatre batailles perduës en ſi peu de tems, ayant jetté les Ecoſſois dans la derniere conſternation, Baillol eut le loiſir d'aſſieger Perth, qu'on appelle auſſi *la Ville de Saint Jean*, dont il ſe rendit maître, ſans beaucoup de peine. Il y trouva une grande quantité de munitions de guerre & de bouche, dont il avoit un extrême beſoin, pour ſe mettre en état de faire de plus grands progrès. Ses affaires l'ayant obligé à s'éloigner de Saint Jean, Patrick Dumbar, Comte de la Marche, profita de ſon abſence pour aller aſſieger cette même Place. Mais à la premiere nouvelle qu'il eut que Baillol marchoit pour la ſecourir, il leva le ſiége avec précipitation, quoiqu'il eut une Armée ſuperieure en nombre; tant les pertes précédentes avoient cauſé de terreur aux Ecoſſois.

David Roi d'Ecoſſe ſe retire en France.

La bonne fortune de Baillol ne manqua pas de produire les effets qui accompagnent ordinairement les heureux ſuccès. Un très-grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes du Païs, allerent ſe ſoumettre à lui, & lui prêter le ſerment de fidelité. Cette défection, qui menaçoit le Roi David d'une plus grande, obligea ce jeune Prince à s'en aller avec la Reine ſa femme, chercher un azile en France, ne pouvant plus demeurer en ſûreté dans leur Royaume. Cependant, afin de donner un plus grand branle aux affaires d'Ecoſſe, Edoüard fit enſorte que divers Particuliers de ſes Sujets équiperent en leur propre nom, une Flotte pour aller donner la chaſſe à celle que les Ecoſſois avoient miſe en Mer, & ſur laquelle ils fondoient leur derniere reſſource. La perte de cette derniere, qui fut ruïnée par les Anglois, acheva de déconcerter les Partiſans du Roi David. Le Comte de Fiffe, qui étoit un des principaux, alla ſe ſoumettre au Vainqueur; & ſon exemple fut ſuivi de pluſieurs autres. Ces heureux ſuccès déterminerent Baillol à ſe faire couronner. La ceremonie ſe fit à Scone, où ſe faiſoit ordinairement l'inauguration des Rois.

La Flotte d'Ecoſſe eſt battuë par les Anglois.

Baillol ſe fait couronner.

Ce nouveau Roi ne fut pas plûtôt ſur le Trône, que pour accomplir le Traité qu'il avoit fait avec le Roi d'Angleterre, il lui rendit hommage pour le Royaume d'Ecoſſe, de la même maniére que ſon Pere l'avoit rendu à

Edoüard I. c'eſt-à-dire avec toutes les circonſtances qui pouvoient le mieux marquer une entiére ſujettion. Dans les Lettres Patentes qu'il en fit dreſſer, il diſoit expreſſément, que c'étoit du conſentement du Roi d'Angleterre, & par les ſecours qu'il avoit reçus des Anglois, qu'il étoit rentré dans ſon héritage, dont il ſuppoſoit, contre la vérité, que Jean ſon Pere avoit été chaſſé par Robert Brus. De plus, il céda au Roi d'Angleterre, en payement des ſecours qu'il avoit reçûs de lui, la Ville & le Château de Barwick, qui étoient encore au pouvoir du Roi David. Il offrit même d'épouſer Jeanne Sœur d'Edoüard, ſi l'on pouvoit obtenir la caſſation du mariage de cette Princeſſe avec David Brus. Enfin, il promit de fournir au Roi ſon Souverain, un ſecours d'hommes & d'argent toutes les fois qu'il en ſeroit requis. Toutes ces circonſtances font voir manifeſtement, qu'Edoüard n'avoit eu que trop de part au projet de cette expédition, quelques efforts que ſes Hiſtoriens faſſent pour l'en juſtifier.

Edouard II. 1332. Il rend hommage à Edoüard pour l'Ecoſſe. Il lui céde Barvvick. Act. Publ. T. IV. p. 536. 539.

Pendant que Baillol étoit occupé à pouſſer ſes conquêtes en Ecoſſe, Edoüard avoit aſſemblé le Parlement d'Angleterre pour lui demander un ſubſide. Le prétexte de cette demande étoit pris de certains troubles qui s'étoient élévez en Irlande, & qu'il repréſentoit ſi dangereux, qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'envoyer une armée dans cette Iſle. Le ſubſide fut aiſément accordé. Mais pendant que les troupes deſtinées à cette expedition, étoient en marche pour aller s'embarquer, elles reçurent ordre de s'avancer vers les frontiéres d'Ecoſſe. Edoüard ayant repreſenté au Parlement, qu'il étoit dangereux de laiſſer les Provinces du Nord dégarnies, pendant que leurs voiſins étoient en armes; & aſſuré, que ſa préſence étoit néceſſaire en ces quartiers-là, on conſentit que l'expedition d'Irlande fût remiſe à une autre-fois. Apparemment, le Parlement ne ſe laiſſa pas abuſer, mais il voulut bien s'aveugler volontairement pour ne pas porter obſtacle aux deſſeins du Roi.

Edoüard léve une armée ſous prétexte des troubles d'Irlande. Mais il la fait marcher vers l'Ecoſſe.

Cependant Edoüard voyant que par la rapidité des conquêtes de Baillol, ſon projet réüſſiſſoit ſelon ſes ſouhaits, ne balança plus à lever le maſque. Il commença ſur des prétextes frivoles, à ſe plaindre que les Ecoſſois avoient rompu la Paix. Il falloit bien qu'il manquât de bonnes raiſons, puiſqu'il en employoit une ſi peu vraiſemblable, dans la conjoncture où l'Ecoſſe ſe trouvoit. Le Régent que le Roi David avoit laiſſé en Ecoſſe, n'épargna ni excuſes, ni priéres, ni ſoumiſſions, pour détourner l'orage qui menaçoit ſa patrie: mais ce fut inutilement. Edoüard qui avoit formé le deſſein de s'emparer de Barwick, aſſiégea bien-tôt après cette Place. Il la preſſa ſi vivement qu'il obligea le Gouverneur à ſigner une capitulation, par laquelle il s'obligeoit de la rendre ſi elle n'étoit pas ſecouruë dans un certain jour. Pendant ce tems-là, le Régent voyant qu'il ne pouvoit ſauver Barwick que par quelque grand effort, avoit levé une armée, & s'avançoit en diligence pour combattre les Anglois. Edoüard qui en étoit averti, alla l'attendre ſur la hauteur de *Halydown* où ſe donna un furieux combat qui fut ſuivi de la déroute entiére de l'armée d'Ecoſſe. Sept Comtes Ecoſſois y furent tuez ſur la place, avec neuf cens Chevaliers, & quatre mille Gentilshommes, outre trente-deux mille ſimples Soldats, ſi l'on en veut croire les Auteurs Anglois. Mais les Ecoſſois n'en avoüent que dix mille, en quoi, ſans doute, ils s'éloignent moins de la vérité. Cette victoire fut ſuivie de la conquête de Barwick que le Roi annexa pour toûjours à la Couronne d'Angleterre.

1333. Il ſe plaint que les Ecoſſois ont rompu la Paix. Act. Publ. T. IV. pag. 552. Il ſe rend maître de Barvvick. Bataille de Halydovvn où les Ecoſſois ſont défaits. Ibid. pag. 571. Barvvick ouvre ſes portes à Edoüard.

EDOUARD III. 1333. Baillol tient son premier Parlement en Ecosse.

Le succès de cette campagne ayant rempli les espérances d'Edoüard, il reprit le chemin de ses Etats, après avoir laissé à Baillol un Corps de troupes, pour achever de reduire toute l'Ecosse. Fortifié de ce secours, Baillol conquit encore quelques Places, après quoi il alla tenir son premier Parlement à Edimbourg. Il y fit confirmer & ratifier tout ce qui avoit été déja fait en faveur du Roi d'Angleterre. De plus, tous les Seigneurs Anglois qui l'avoient servi, recouvrérent les terres qu'ils avoient perduës en Ecosse, ou en acquirent de nouvelles. Tous les Actes de Parlement passez sous Robert Brus, furent cassez, comme ayant été faits par une autorité illégitime. Baillol ne se contenta pas d'avoir marqué sa reconnoissance à Edoüard par la cession de Barwick, & par l'hommage qu'il lui avoit rendu, il lui livra encore, *Roxborowgh*, *JedWorth*, *Selkirk*, *Dumfrées*, & le Château d'*Edimbourg*, pour recompense, ainsi qu'il le disoit lui-même dans ses Lettres, des secours qu'il avoit reçus de lui pour recouvrer ses Etats.

Act. Publ. T. IV. p. 590. Il cede diverses Places à Edoüard.

1334. Les Ecossois se revoltent contre lui. *Boeth. Buchanan.* Il est surpris & chassé d'Ecosse.

Cet hommage volontaire, & ces grandes aliénations, lui firent perdre l'estime & l'affection de ses nouveaux Sujets. Il ne leur étoit pas difficile de s'apercevoir, que ce Prince n'étoit qu'un instrument dont Edoüard se servoit pour se rendre maître de l'Ecosse. Dans cette persuasion, ils résolurent de secouër le joug de ce nouveau Roi qui trahissoit si ouvertement les interêts du Royaume. Quelques-uns des principaux profitant de cette disposition generale, se mirent à la tête d'un Corps de Mécontens, & allérent chercher Baillol qui ne s'attendoit à rien moins qu'à être attaqué. Ils le surprirent, le battirent, & le mirent dans la necessité de se sauver sur un Cheval sans selle, à Carlisle, d'où il fit sçavoir à son protecteur le malheur qui lui étoit arrivé.

Edoüard marche en Ecosse, & ravage ce Royaume.

Dans ce même tems Edoüard avoit assemblé un Parlement, auquel il avoit communiqué le dessein qu'il disoit avoir formé d'aller à la Terre Sainte, avec le Roi de France & plusieurs autres Princes Chrétiens. Mais la nouvelle de la révolution arrivée en Ecosse, lui fit changer son prétendu projet. Dès qu'il eut obtenu le secours d'argent qu'il demandoit, il marcha vers ce Royaume à la tête d'une nombreuse armée, & penetra sans opposition jusqu'aux Provinces du Nord, pendant que l'armée Ecossoise se tenoit dans des postes où il n'étoit pas possible de l'attaquer. Ainsi, faute de trouver des ennemis à combattre, il quitta l'Ecosse pour retourner en Angleterre. Il étoit à peine arrivé sur la frontiére, que Dumbar qui commandoit l'armée d'Ecosse, sortant de ses retraites, reprit quelques Places sur les Anglois. Comme la saison ne permettoit pas au Roi d'aller chercher ses ennemis, il mit ses troupes en quartier, & pour ne pas trop s'éloigner, il résolut de passer l'Hiver à Roxborowgh.

1335. Autre expédition d'Edoüard en Ecosse.

Au commencement du Printems, il attaqua l'Ecosse par Mer & par Terre. Il s'avança même jusqu'à l'Océan Septentrional. Mais il ne tira pas de grands avantages de cette course, l'extrémité de l'Ecosse ne pouvant être gardée qu'en y tenant toûjours une armée superieure à celle des Ecossois. Ainsi voyant qu'il ne pouvoit les attirer au combat, il séjourna quelque tems à Perth, pendant que le Comte de Cornoüaille son Frere ravageoit les Provinces Occidentales de ce malheureux Royaume. Il est vrai que les Ecossois remportérent quelque avantage sur cinq cens Archers Anglois, qui se laissérent surprendre. Ils prirent aussi le Comte de Namur & le Prince son Frere, qui servoient dans l'armée d'Edoüard. Mais ce dernier avantage leur fut fatal, en ce qu'il leur

Le Régent d'Ecosse est

fit

fit perdre le Comte de Murray, Régent du Royaume. Ce Seigneur, qui avoit eu la generosité de rendre la liberté à ces deux prisonniers, ayant voulu pousser plus loin la civilité, en les conduisant lui-même sur la frontiére, eut le malheur d'être pris par un parti de la Garnison de Roxborowgh. Cet accident ajoûta aux pertes que les Ecossois avoient déja faites, celle d'un bon Général, & d'un très-habile Régent.

EDOUARD III. 1335. fait prisonnier par les Anglois.

Cependant le Pape & le Roi de France s'employoient fortement, quoique d'une maniére indirecte, pour le Roi David, en tâchant de détourner les armes Angloises d'un autre côté. Pendant qu'Edoüard étoit à Perth, il y reçut des Ambassadeurs de France, qui, conjointement avec le Nonce du Pape, le presserent d'accomplir l'engagement où il étoit entré de porter ses armes dans la Palestine. Il comprit aisément que cette proposition ne tendoit qu'à le distraire de la Guerre d'Ecosse. Ainsi, pour éviter de plus fortes sollicitations, il répondit nettement aux Ambassadeurs de Philippe, que, par la grace de Dieu, il se sentoit assez fort pour faire la Guerre aux Infidéles, sans l'assistance de leur Maître, dès qu'il auroit achevé de subjuguer l'Ecosse.

Le Pape & le Roi de France tâchent de détourner Edoüard de la guerre d'Ecosse.

Cette réponse ayant fait connoître aux Ecossois, qu'il étoit entiérement résolu de ne point finir la Guerre, avant que de s'être rendu maître absolu du Royaume, la plûpart d'entr'eux se soumirent volontairement, voyant bien qu'il n'étoit pas possible de resister plus long-tems. Ceux qui prirent ce parti en obtinrent des conditions assez favorables, mais il s'en trouva d'autres qui aimerent mieux s'exposer aux plus rudes extrémitez, que de se soumettre au joug des Anglois. Après la fin de la Campagne, Edoüard s'en retourna triomphant en Angleterre, ayant donné ses ordres pour faire fortifier de nouveau, *Perth*, *Edimbourg*, *Sterling*, & laissé le Gouvernement de l'Ecosse au Comte d'Athol.

Les principaux Ecossois se soumettent à Edoüard.

Edoüard retourne en Angleterre.

Ce nouveau Général, qui, bien qu'Ecossois, avoit pris le parti d'Edoüard, pour se venger de certains affronts qu'il avoit reçus de ses Compatriotes, n'eut pas plûtôt le commandement de l'armée Angloise, qu'il alla faire le Siége de Kildrumney. Dumbar & Douglas, qui commandoient les troupes d'Ecosse, se hâterent d'aller au secours; & quoique leur armée fût très-inférieure en nombre, ils battirent & tuerent le Comte d'Athol, & secoururent la Place. Cet heureux succès ayant inspiré un nouveau courage aux Ecossois, ils se rassemblerent de tous côtez, sous la conduite de ces deux Généraux qui firent des progrès très-considérables.

Les Anglois sont battus.

Edoüard, qui croyoit avoir assez bien dompté ce Peuple, entra dans une espece de fureur, en apprenant cette nouvelle revolte. Dès que la saison le lui permit, il marcha pour la quatriéme fois dans le centre de l'Ecosse, & ravagea d'une maniere impitoyable les Provinces qui s'étoient déclarées contre lui. En s'en retournant il fit réduire en cendres la ville d'Aberdéen, & quelques autres moins considérables, & ayant laissé un petit Corps d'armée à Baillol, il reprit la route de ses Etats où des affaires plus importantes le rappelloient. Ce fut la derniere expédition que ce Prince fit en Ecosse. Il étoit tems que ce malheureux Royaume joüît de quelque repos. Depuis qu'Edoüard premier avoit commencé à l'attaquer, il s'y étoit répandu tant de sang Ecossois, qu'on ne peut assez admirer qu'après tant de pertes, les Peuples de ce Païs-là fussent encore en état de disputer leur liberté. Les quatre expéditions qu'Edoüard avoit faites en Ecosse, lui avoient sans doute ac-

1336. Edoüard ravage l'Ecosse, & s'en retourne.

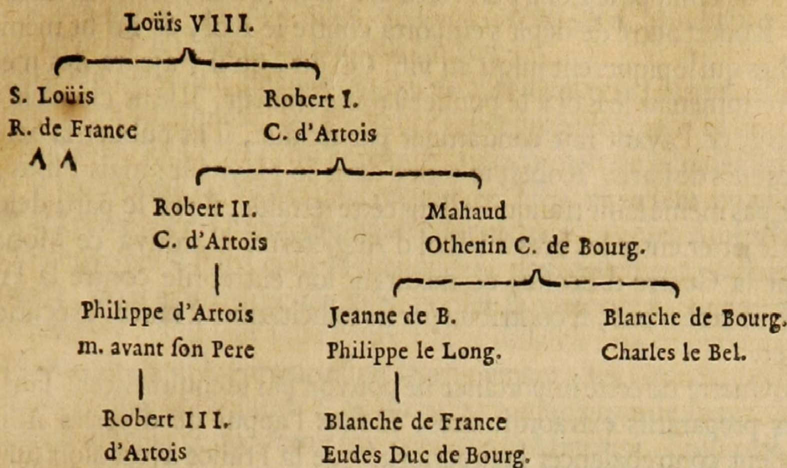
EDOUARD III. 1336.

quis beaucoup de réputation. Mais il ſemble qu'on auroit pû lui diſputer une partie de ſa gloire, par la conſidération de la ſuperiorité de ſes troupes, plus nombreuſes, mieux diſciplinées, & mieux pourvûës de toutes les choſes neceſſaires, que celles des Ecoſſois. Il voulut donc faire voir dans un champ plus vaſte & plus noble, qu'il ne craignoit pas d'affronter de plus grands dangers, ni de ſe meſurer avec des ennemis plus redoutables. Ainſi, negligeant deſormais l'Ecoſſe qu'il croyoit avoir aſſez bien domptée, & qui ne lui offroit plus de lauriers à cueïllir, il reſolut d'attaquer la France, le plus puiſſant Etat de toute l'Europe, & de faire tous ſes efforts pour arracher la Couronne à Philippe de Valois. J'ai déja parlé des prétentions qu'il avoit ſur ce Royaume dont il avoit été exclus en vertu de la Loi Salique. Comme il prétendoit qu'elle avoit été mal expliquée, & que ce fut la ſource & l'origine d'une longue & ſanglante Guerre qui mit ſouvent la France dans un extrême danger, il y auroit quelque eſpece de néceſſité, avant que d'entrer dans le détail de cette Guerre, d'en faire connoître le veritable fondement. Mais comme il eſt trop difficile d'expliquer cette matiére en peu de paroles, je prie le Lecteur de trouver bon que je le renvoye à une eſpece de Diſſertation qui ſera miſe à la fin de ce Regne, pour ne pas interrompre trop long-tems le fil de l'Hiſtoire. Il ſuffira de dire ici en deux mots qu'Edoüard prétendoit, que la Loi Salique, en excluant les femmes de la Succeſſion à la Couronne, n'en excluoit pas leurs Deſcendans mâles, d'où il inferoit que le mâle le plus prochain devoit ſuccéder.

Deſſeins d'Edoüard contre la France.

Le Recueïl des Actes Publics contient diverſes Piéces qui font voir clairement, qu'encore qu'Edoüard eût paru acquieſcer au Jugement donné en France contre lui, il rouloit dans ſa tête quelque grand deſſein, & que c'étoit contre la France. On y voit, entre autres, une Lettre qu'il écrivit aux Habitans de Bayonne, dans laquelle il leur promettoit poſitivement, de ne faire jamais de Paix avec la France, ſans qu'ils y fuſſent compris, quoique dans ce tems-là, il ne fût pas en Guerre avec cette Couronne. Ce ne fut donc pas *Robert d'Artois*, chaſſé de France & refugié en Angleterre, qui lui inſpira cette penſée, comme tous les Hiſtoriens de France l'aſſurent unanimement. Je ne voudrois pourtant pas nier que ce Prince, mécontent de Philippe de Valois, n'ait contribué par ſes conſeils, & peut-être par la conſidération des intelligences qu'il avoit en France, à lui faire hâter l'exécution de ſon projet. Mais puiſque Robert d'Artois eſt communément regardé comme l'Auteur de cette entrepriſe, & des maux que la France ſouffrit en cette occaſion, il ne ſera pas hors de propos d'inſtruire le Lecteur des ſujets que ce Prince, deſcendu de Loüis VIII, croyoit avoir de ſe plaindre de Philippe. Pour cet effet, il eſt neceſſaire d'avoir quelque connoiſſance de la Généalogie de la Maiſon d'Artois.

Loüis



Etat du procès pour le Comte d'Artois.

Robert I. Comte d'Artois, fils de Loüis VIII. Roi de France, eut un fils & une fille, ſçavoir *Robert* & *Mahaud*. Robert II. fut Comte d'Artois, & Mahaud épouſa *Othenin* Comte de Bourgogne, de qui elle eut deux filles, *Jeanne* & *Blanche*, qui furent femmes de Philippe le Long & de Charles le Bel Rois de France. De la premiere vint une fille, nommée *Blanche*, qui épouſa Eudes Duc de Bourgogne. Robert II. n'eut qu'un fils nommé Philippe, qui, étant mort avant le Comte ſon Pere, laiſſa un fils nommé Robert, qui fut le troiſiéme de ce nom, mais qui ne fut pas Comte d'Artois. Après la mort de Robert II. qui arriva ſous le Regne de Philippe le Bel, il y eut un grand procès, touchant la Succeſſion de l'Artois. Robert III. y prétendoit comme petit-fils de Robert II. & le plus prochain Héritier mâle. Mais Mahaud ſa Tante ſoutenoit, que cette Succeſſion lui appartenoit comme Sœur de Robert II. & plus prochaine d'un dégré que Robert III. La Cour des Pairs décida la queſtion en faveur de Mahaud, dont les deux filles épouſérent les deux fils cadets de Philippe le Bel. Robert d'Artois demeura dans le ſilence pendant la vie de Philippe, & pendant tout le Regne de Loüis Hutin: mais il arma ſous la Regence de Philippe le Long, & ſe mit en poſſeſſion de l'Artois. Lorſque le Regent Philippe fut devenu Roi, l'affaire, concernant l'Artois, fut encore portée à la Cour des Pairs, & jugée encore une fois en faveur de Mahaud ſa Belle-mere. Après la mort de Charles le Bel, Robert d'Artois fut, de tous les Grands de France, celui qui agit avec le plus de chaleur, pour faire obtenir la Couronne à Philippe de Valois ſon Beau-frere, & qui ſoutint le plus fortement l'autorité de la Loi Salique. Il eſperoit par là d'établir un préjugé en ſa faveur, à l'égard du Comté d'Artois, & que la Loi Salique ayant été admiſe par rapport à la Couronne, tous les Fiefs qui en dépendoient ſeroient ſujets à la même Loi. Ainſi, fondé ſur ce préjugé qui lui étoit favorable, & ſur l'avantage qu'il avoit d'être Beau-frere du nouveau Roi, il renouvella le procès, & produiſit certaines Lettres du grand Sceau, dont il prétendoit ſe prévaloir. Mais Philippe fit examiner ces Lettres avec tant d'exactitude, qu'on en découvrit la fauſſeté, pour laquelle une Demoiſelle d'Artois, qui les avoit fabriquées, fut ſévérement punie. Cet Acte, ſur lequel Robert s'appuyoit, ayant été rejetté, le Comté d'Artois fut adjugé à *Blanche*,

EDOUARD III. 1336. *che*, fille de Philippe le Long, en vertu du droit qu'elle tiroit de sa Grand' Mere. Robert outré de dépit s'emporta contre le Roi, & lui fit même des reproches qui le piquerent jusqu'au vif. On dit, qu'il y ajoûta des menaces qui déterminerent le Roi à le pousser à toute rigueur. Il le fit citer à la Cour des Pairs, & l'ayant fait condamner par défaut, il fit publier la Sentence dans les ruës de Paris. Robert se retira dans le Haynaut: mais Philippe ne l'ayant pas même laissé tranquille dans cette retraite, il prit le parti desesperé d'aller se jetter entre les bras du Roi d'Angleterre. Il trouva ce Monarque finissant la Guerre d'Ecosse, & meditant son entreprise contre la France. Vrai-semblablement, il contribua par ses sollicitations à hâter l'exécution de ce projet.

1337. Edoüard fait alliance avec plusieurs Princes, *Act. Publ. T. IV. pag.* 1335-1337.

Une Guerre de cette importance ne pouvoit pas se commencer, sans avoir fait des préparatifs extraordinaires, & sans l'appui de diverses Alliances qui pussent contrebalancer la superiorité que la France avoit alors sur l'Angleterre. Edoüard avoit déja mis dans ses interêts l'Empereur Loüis de Baviere, le Duc de Brabant, les Comtes de Gueldre & de Haynaut ses beaux-freres, l'Archevêque de Cologne, & divers autres Princes Allemans. Il ne negligea pas même les secours particuliers de divers Seigneurs d'Allemagne, de Flandres, de Hollande, de Brabant, de Gascogne, qui devoient lui fournir un nombre de Cavaliers, proportionnez aux sommes qu'il leur donnoit. Toutes ces troupes rassemblées & jointes aux Anglois, devoient former une armée très-nombreuse. Mais ces Alliances n'étoient pas à beaucoup près si avantageuses que celle qui lui fut procurée par Robert d'Artois, avec *Jacques d'Artevelle*, Brasseur de Biére à Gand. Le crédit de ce Bourgeois étoit si grand en Flandres, qu'il en avoit fait revolter les principales villes contre le Comte. Ce Prince s'étoit même vû reduit à la nécessité de se refugier en France, en attendant que Philippe, qui s'étoit engagé à le rétablir, pût exécuter sa promesse. Edoüard, profitant de cette conjoncture, avoit offert sa protection aux Flamans qui l'avoient accepté avec joye, dans la crainte où ils étoient de se voir opprimer par Philippe. Cette alliance lui étoit d'autant plus avantageuse, qu'outre le secours qu'il pouvoit attendre de ce Peuple, elle lui fournissoit la commodité de pouvoir assembler son armée en Flandres, & une voye pour s'ouvrir de ce côté-là, une entrée dans le Païs ennemi. Le Parlement qui avoit approuvé son entreprise, lui ayant accordé de grands subsides pour l'executer, il mit sur pied une des plus belles armées qu'on eût jamais levées en Angleterre. En attendant que tous ses Alliez fussent en état d'agir, il envoya une partie de ses troupes au secours des Flamans, que leur Comte poussoit vigoureusement avec le secours de la France. A l'arrivée de ces troupes, Gui, frere du Comte de Flandres, qui s'étoit posté dans l'Isle de Cadsant, fut battu & fait prisonnier. Ce premier succès des armes Angloises, déconcerta tellement les mesures du Comte de Flandres, que les Villes, qui jusqu'alors avoient tenu son parti, se déclarerent contre lui.

(Marginal notes: & avec Jacques d'Artevelle & les Flamans. — Victoire des Anglois en Flandres. *Mezerai.*)

Le Prince Edoüard est fait Duc de Cornoüaille.

Pendant qu'Edoüard faisoit ses préparatifs pour cette importante Guerre, qui étoit l'objet de tous ses soins, il convoqua un Parlement: c'étoit principalement pour établir un bon ordre dans le commerce des laines, qui étoit d'une très-grande importance pour le Royaume. Dans ce même Parlement il créa

créa Duc de Cornoüaille, le Prince Edoüard son fils-aîné, qui fut le premier en Angleterre, à qui le titre de Duc fut conferé.

EDOUARD III. 1337.

Dès que le Roi se vit à peu près en état de commencer la Guerre, il écrivit au Pape & aux Cardinaux, pour justifier son entreprise contre la France. Il se plaignoit dans ses Lettres, qu'encore qu'après la mort de Charles le Bel son Oncle, la Couronne lui fût dévoluë comme à l'Héritier le plus prochain, il en avoit été privé par un Jugement injuste & précipité : que les Ambassadeurs qu'il avoit envoyez à Paris pour la demander, non seulement n'avoient pas été écoutez, mais que même on avoit poussé la violence à leur égard, jusqu'à les menacer, & à leur faire courir risque de la vie : qu'en ôtant à un Mineur la Couronne qui lui appartenoit légitimement, les Grands de France avoient fait l'office de Brigands & de Ravisseurs, plûtôt que de Juges, & qu'il protestoit contre tout ce qui s'étoit fait pendant sa Minorité. Ensuite il disoit que Philippe de Valois, non content d'avoir usurpé le Royaume de France, s'étoit injustement emparé de la Guyenne & du Comté de Ponthieu, avant que d'avoir déclaré la Guerre, & avoit sans cause réüni ces deux Provinces à la Couronne : qu'il avoit favorisé la revolte des Ecossois, au lieu de s'unir avec lui, comme la liaison du sang le demandoit : enfin que, par toute sa conduite, il avoit fait connoître qu'il étoit son ennemi mortel, & qu'il ne regardoit qu'avec un extrême chagrin tout ce qui pouvoit tendre à l'honneur de l'Angleterre.

Edoüard écrit au Pape contre Philippe. *Act. Publ. Tom. IV. p. 826.*

Philippe ayant eu communication de ces Lettres, répondit que, par la Loi Salique, & par le Jugement des Grands, Edoüard se trouvoit exclus de la Succession à la Couronne de France, sur laquelle d'ailleurs il ne pouvoit prétendre aucun droit, puisqu'il étoit né hors du Royaume : que quant à lui, non seulement tous les François l'avoient reconnus pour Roi, mais qu'Edoüard lui-même avoit acquiescé à leur Jugement : que l'hommage qu'il avoit rendu en personne, & confirmé par ses Lettres Patentes, faisoit voir manifestement, qu'il étoit lui-même convaincu du peu de fondement de ses prétentions. Edoüard repliqua que la protestation qu'il avoit faite en présence de son Conseil, avant que d'aller rendre hommage, empêchoit que cette démarche ne pût lui porter du préjudice : que la seule crainte de perdre ses Terres de France l'y avoit obligé, & que cette raison, jointe à celle de sa Minorité, étoit plus que suffisante pour rendre invalide tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors. De ces deux raisons la premiere auroit été difficilement admise dans une Cour de Justice : mais ce n'étoit pas là que ce fameux procès se devoit juger. Cependant, Edoüard voulant faire connoître à ses Alliez qu'il étoit engagé dans cette querelle d'une maniere à ne pouvoir plus reculer, chargea le Duc de Brabant de demander en son nom la Couronne de France. En même tems, il l'établit pour son Lieutenant Général dans tout ce Royaume, avec ordre aux François, qu'il appelloit ses Sujets de lui obéïr.

Reponse de Philippe.

Replique d'Edoüard.

Edoüard fait demander la Couronne de France par le Duc de Brabant. *Ibid. p. 815.* & le fait son Lieutenant Général en France. *Ibid.*

Pour tâcher de prévenir les maux qu'une querellle de cette nature pouvoit causer à la Chrétienté, Benoît XII. qui occupoit alors le Siége Pontifical, s'employa vivement envers les deux Rois. Mais comme Edoüard étoit l'aggresseur, le Pontife lui envoya d'abord deux Cardinaux, qui avoient ordre de faire tous les efforts possibles pour le porter à la Paix. Ces deux Légats s'acquitterent de leur Commission avec beaucoup de chaleur, & sollicitèrent

EDOUARD III. 1338.

fortement Edoüard à mettre cette affaire en négociation. Ils ne purent pourtant s'empêcher de marquer quelque partialité en faveur de la France, à cause des liaisons qu'Edoüard avoit avec l'Empereur qui étoit ennemi déclaré du Pape. Cela n'empêcha pas que le Roi ne leur témoignât que leur médiation lui étoit agréable, & qu'il n'offrît de faire la Paix, pourvû qu'on lui fît des propositions qui eussent quelque proportion avec ses droits. Il s'engagea même à retarder l'exécution de ses desseins jusqu'au mois de Mars suivant. Mais cette condescendance étoit peu considérable puisqu'on étoit alors au mois de Decembre. Il employa le reste de l'Hiver à préparer son armée & sa Flotte, & principalement à fortifier la Ligue par de nouveaux Alliez. Parmi ceux-ci, on trouve dans le Recueïl des Actes Publics, le Comte Palatin du Rhin, le Duc d'Autriche, & le Dauphin de Viennois que les Historiens mettent tous trois au nombre des Alliez de la France. Cela donne lieu de présumer qu'ils s'étoient d'abord engagez avec Edoüard, & qu'ensuite ils se laissérent gagner par Philippe. Le Dauphin avoit conçû le dessein de faire ériger son Païs en Royaume. C'étoit vrai-semblablement par cette raison, qu'il avoit voulu entrer dans la Ligue d'Edoüard, espérant sans doute qu'il employeroit son crédit auprès de l'Empereur, pour lui obtenir ce qu'il souhaitoit. Ce projet ne lui ayant pas réüssi, il se rangea dans le parti de la France. Le Comte de Haynaut voulant aussi entrer dans la Ligue, souhaita qu'Edoüard fût revêtu du titre de *Vicaire de l'Empire*, afin d'avoir un prétexte de joindre ses armes à celles de ce Prince, comme commandant les forces de l'Empereur. Pour satisfaire ce Comte, & dans l'espérance de porter par là d'autres Princes Allemans à la même résolution, Edoüard voulut bien demander à l'Empereur cette Dignité.

Edoüard accorde une courte Tréve. *Act. Publ. T. IV. p. 833. 838.* Edoüard se prépare à la Guerre. Le Dauphin de Viennois veut faire ériger son Païs en Royaume. *Act. Publ. T. IV. p. 839.* Le Comte de Haynaut entre dans la Ligue.

Quand il eu pris toutes les précautions que la prudence lui suggeroit, il partit d'Angleterre avec une Flotte de cinq cens voiles, & prit la route d'Anvers où des affaires importantes l'appelloient. Il étoit necessaire qu'il s'approchât de ses Alliez, afin de prendre avec eux toutes les mesures convenables pour l'exécution de ses desseins. Quoique ses Ambassadeurs eussent conclu des alliances en son nom avec plusieurs Princes, il restoit encore bien des choses à regler avec ces Puissances, avant que de pouvoir assembler leurs forces. Ce fut proprement ce qui retarda de plusieurs mois le commencement de la campagne: mais ce retardement ne fut pas entierement inutile. Pendant ce tems-là, Edoüard alla s'aboucher à Cologne avec l'Empereur qui lui fit expédier une Patente pour l'établir Vicaire de l'Empire, comme il l'avoit souhaité. Cette espece de faveur fut accompagnée de la promesse d'un puissant secours; promesse qui fut ensuite mal exécutée. Les Villes de Flandres étant entrées dans la Ligue par l'entremise de Jacques d'Artevelle, craignoient de se voir un jour abandonnées à la vengeance de leur Comte & du Roi de France. Il étoit donc necessaire qu'Edoüard se fît voir aux Flamans, afin de les rassurer par sa presence. Ce fut dans cette vûë qu'il fit un voyage à Gand, & qu'il accorda aux principales Villes du Païs divers privileges, par rapport au commerce quelles avoient avec l'Angleterre. Pendant ce même intervalle, il promit au Marquis de Juliers de le faire Pair d'Angleterre, ce qu'il exécuta dans la suite, en le creant Comte de Cambridge. Le pouvoir que la dignité de Vicaire de l'Empire lui donnoit, le mit en état d'ériger le Comté de Gueldre

Edoüard se rend à Anvers. Juillet. Il est fait Vicaire de l'Empire. 1339. Il s'engage à faire le Duc de Juliers Pair d'Angleterre.

dre en Duché, & d'accorder à la Ville de Cologne divers privileges par où il fortifia l'alliance qu'il avoit déja contractée avec l'Archevêque. Entre tous ses Alliez, le Duc de Brabant étoit celui qui lui causoit le plus d'embarras. Ce Prince craignant que ses deux Monarques ennemis ne s'accommodassent à ses dépens, comme il arrive assez souvent que les grands Princes negligent les interêts des petits qui les ont servis, vouloit prendre ses sûretez, avant que de s'engager dans la Ligue. Plus il marquoit de défiance, & plus Edoüard redoubloit ses efforts, pour s'assurer de son secours. Outre l'argent qu'il lui fournit avec profusion, il lui fit esperer l'honneur d'avoir un jour pour Gendre, le Duc de Cornoüaille, Héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre. De plus, afin de lui donner une entiere assurance, il voulut bien s'engager par écrit à ne quitter point les Païs-Bas jusqu'à ce que la Guerre fût terminée.

Edouard III. 1338. Il érige le Comte de Gueldre en Duché.

Mais toutes ces affaires, quoique très-importantes, n'étoient pas la seule cause du long séjour d'Edoüard dans le Brabant. Comme les dépenses, à quoi il s'étoit engagé, étoient excessives, il faisoit, pendant ce tems-là, negocier des emprunts chez tous les Princes étrangers. Il ne se fit pas même un scrupule de s'adresser à des Particuliers, & d'emprunter d'eux les sommes qu'ils voulurent lui prêter, pour modiques qu'elles fussent. On trouve même dans le Recueïl des Actes Publics, qu'il mit sa propre Couronne en gage, chez l'Archevêque de Tréves.

Il emprunte de l'argent de toutscôtez. Il met sa Couronne en gage. *Act. Publ. Tom. V. p.* 101.

Pendant le séjour qu'Edoüard fit à Anvers, la Reine sa femme y accoucha d'un Prince qui fut nommé *Lionnel*. Ce fut aussi dans cette même Ville qu'il reçut une Lettre du Pape qui lui representoit en termes assez forts, le danger où il s'étoit exposé par son alliance avec Loüis de Baviére qui étoit excommunié. En même tems il lui reprochoit le tort qu'il s'étoit fait en recevant de ce prétendu Empereur, le tître de Vicaire de l'Empire, qui étoit si fort au-dessous de lui. Mais ces remontrances firent peu d'effet sur son esprit: quoique le Pontife menaçât de proceder extraordinairement contre lui par des censures, il aima mieux en courir les risques, que d'interrompre l'exécution de ses desseins.

Naissance du Prince Lionnel. Le Pape écrit au Roi une Lettre menaçante. *Ibid. pag.* 128.

Tout étant prêt pour commencer la campagne, qui avoit été retardée jusqu'au mois de Septembre, Edoüard se mit à la tête de quarante mille hommes, & alla camper entre *Marchienne* & *Doüay*. Ensuite il marcha vers le Cambresis, & s'arrêta quelque tems devant les murailles de Cambrai. Ce fut là qu'il apprit que Philippe s'avançoit avec une armée formidable, à dessein de lui livrer bataille. Comme cette Guerre lui coûtoit des sommes immenses, & qu'il avoit interêt de la terminer promptement par quelque grand coup, dès qu'il eut reçû cette nouvelle, il passa l'Escaut pour aller rencontrer son ennemi. Peu de jours après, les deux armées se trouvant campées assez proche l'une de l'autre, aux environs de *Vironfosse*, Philippe lui envoya un Héraut pour lui offrir la bataille, à condition que ce fût dans une plaine, où il n'y eût point d'embarras. Edoüard accepta le deffi, & lui laîssa le choix du tems & du lieu. Le 22. d'Octobre fut marqué pour la decision de cette fameuse querelle. Mais pendant que des deux côtez on se préparoit au combat avec une égale ardeur, Philippe reçût, de la part de Robert Roi de Naples, une Lettre qui l'intimida. Ce Prince qui passoit pour un très-habile Astrologue,

Edoüard entre dans l'Artois.

Philippe lui présente la bataille. *Ibid.* Il l'accepte.

Philippe se retire. *Mezerai.*

T ij

Edouard III. 1339.

Raiſons de ſa retraite.

gue, lui prediſoit un mauvais ſuccès, en quelque lieu qu'il combattît les Anglois. C'eſt du moins ce que divers Hiſtoriens aſſûrent, ajoûtant que, ſur la foi de cette prédiction, Philippe ſe retira n'oſant hazarder la bataille. D'autres pourtant ſoutiennent avec plus de vraiſemblance, que cette Lettre n'auroit pas été capable de le porter à cette démarche, ſi les Grands qui l'accompagnoient n'euſſent arrêté ſon ardeur par des conſeils plus prudens. On prétend qu'ils lui repréſenterent, que dans la bataille qui s'alloit donner, il ne hazardoit pas moins que ſa Couronne, au lieu qu'Edoüard ne riſquoit que des Soldats, dont la plûpart n'étoient pas à lui, & que ſur cette remontrance, il ſe détermina, quoiqu'avec peine, à donner ce petit avantage à ſon ennemi. Dès qu'Edoüard ne vit plus aucune apparence de pouvoir attirer Philippe au combat, il ſe retira dans le Haynaut. C'eſt ainſi que le raconte *Froiſſard* que les François accuſent d'être, en toutes occaſions, trop partial pour les Anglois. *Nangis* Hiſtorien François a fait un recit tout différent, en diſant qu'Edoüard ſe retira le premier, pour ne pas s'expoſer au riſque d'une bataille. Ce n'eſt pas la ſeule fois qu'on trouve de ſemblables oppoſitions entre les Hiſtoriens. Il ſemble pourtant qu'en cette occaſion, il n'eſt pas apparent qu'Edoüard, qui avoit paſſé l'Eſcaut pour aller rencontrer Philippe, ſe ſoit retiré de peur de combattre. Mais les raiſons qu'eut Philippe de ne pas hazarder la bataille ſont très-fortes. L'honneur d'un Roi ou d'un Général ne conſiſte pas à combattre toutes les fois que l'occaſion s'en préſente, mais à ne le faire qu'à propos, & à ne riſquer point la perte d'un Etat ſans une extrême néceſſité. Quoiqu'il en ſoit, cette premiére campagne ſe paſſa ſans effuſion de ſang, excepté dans la Guyenne où les deux partis ſe faiſoient reciproquement la Guerre. Mais comme il ne ſe paſſa rien de fort conſidérable en ce Païs-là, il n'eſt pas néceſſaire de s'arrêter à ce détail.

Edoüard ſe retire auſſi en Haynaut.

1340.

Edoüard prend le titre de Roi de France.

Act. Publ. T. V. p. 158.

Il ne fut pas poſſible à Edoüard de repaſſer en Angleterre, auſſi promptement qu'il le ſouhaitoit, étant retenu dans les Païs-bas, par une affaire qu'on lui avoit ſuſcité ſous main. Le Roi de France, qui voyoit avec chagrin les avantages que ſon ennemi tiroit de ſon Alliance avec les Flamans, avoit ſçû, par le moyen de ſes Emiſſaires, inſpirer aux Villes de Flandres, un ſcrupule, de ce qu'elles avoient pris les armes contre leur Seigneur Souverain. Ce ſcrupule fortifié par les Eccléſiaſtiques, dont la plûpart étoient dans les interêts de la France, avoit déja fait une forte impreſſion ſur le Peuple. Peut-être même auroit-il cauſé en ce Païs-là quelque révolution préjudiciable à l'Angleterre, ſi Jaques d'Artevelle n'y eût trouvé un prompt reméde, en conſeillant à Edoüard de prendre le titre de Roi de France. Cette propoſition ayant été examinée dans le Conſeil du Roi, y fut approuvée comme un expedient propre à tenir les Flamans dans la Ligue. Effectivement, Edoüard en recueïllit l'avantage qu'on lui en avoit fait eſpérer. Suivant ce conſeil il prit le titre de Roi de France, & fit écarteler ſes armes de Leopards & de fleurs de lys. Il y ajoûta cette deviſe, *Dieu & mon Droit*, voulant par là faire connoître, qu'il mettoit toute ſa confiance en Dieu, & dans la juſtice de ſa cauſe. Ce nouveau titre ne devoit pas beaucoup ſurprendre, puiſque toutes ſes démarches précédentes avoient aſſez manifeſté ſon deſſein. Depuis quelque tems, il refuſoit à Philippe le titre de Roi, & défendoit à tous ſes Miniſtres de lui en donner d'autre que celui de Comte de Valois. D'ailleurs, il avoit établi le Duc de Brabant pour ſon Lieu-

Sa Deviſe.

tenant

tenant Général en France, & par là, il avoit assez fait comprendre, qu'il s'en croyoit le véritable Roi: mais il n'avoit pas encore osé en prendre le nom. Dès qu'il eut franchi le pas, à l'occasion du scrupule des Flamans, il ne fit plus difficulté, de prendre le titre de Roi de France, dans tous les Actes Publics, & de marquer cette année comme la premiére de son nouveau Regne. En même tems, il publia une Déclaration, par laquelle il faisoit sçavoir aux François que le Royaume de France, lui étant dévolu par la mort de Charles le Bel, selon la volonté de Dieu, à laquelle il ne vouloit point s'opposer, il étoit résolu d'en prendre le gouvernement. Il promettoit à ses nouveaux Sujets tout ce qu'on a accoûtumé de promettre en semblables occasions, & offroit sa protection à ceux qui, à l'exemple des Flamans, le reconnoîtroient pour leur Souverain. Le même jour il publia encore un Manifeste, qui contenoit un détail des injures qu'il prétendoit avoir reçûs de Philippe de Valois, & des offres qu'il avoit lui-même faites pour parvenir à la Paix, afin qu'ils pussent unir leurs forces ensemble contre les Infidelles.

EDOUARD III. 1340.

Il publie une Déclaration adressée aux François. *Act. Publ. T. V. p. 154.* & un Manifeste contre Philippe

Quoi qu'Edoüard eût pris avec le Duc de Brabant des engagemens qui l'obligeoient à demeurer dans les Païs-bas, jusqu'à ce que la Guerre fût terminée, il ne lui fut pas possible de tenir sa parole. Ses affaires le rappelloient nécessairement en Angleterre. Mais pour satisfaire ce Prince, il lui laissa en ôtage quatre Seigneurs Anglois des plus qualifiez, outre la Reine son Epouse & l'enfant nouvellement né, qui demeurérent à Anvers pour gages de son retour. Après qu'il eut ainsi reglé cette affaire, il repassa en Angleterre où il arriva au mois de Février. Bien-tôt après, il convoqua un Parlement qui, en lui accordant un subside considérable, obtint de lui, la confirmation de la Grande Chartre. Avant que de se séparer, les Seigneurs & les Communes lui présenterent une Adresse, par laquelle ils demandoient que le titre de Roi de France qu'il prenoit dans les Actes Publics, n'eût point d'influence sur les affaires qui regardoient l'Angleterre. Cette demande étoit trop raisonnable, pour qu'il se fit une peine de la leur accorder. Quoiqu'il n'eût pas encore acquis un seul pied de terre en France, ce nouveau titre ne déplaisoit pas aux Anglois, qui s'imaginoient que leur Roi en étoit devenu plus grand. Mais il n'en étoit pas de même de Benoît XII. Ce Pontife fit tous les efforts possibles pour porter le Roi à le quitter, prétendant qu'il n'y avoit aucun droit à cause de la Loi Salique, touchant laquelle Philippe avoit pris soin de l'instruire à son avantage. Mais ses exhortations furent sans effet.

Il repasse en Angleterre.

Le Parlement prend des précautions touchant le nouveau titre du Roi.

Le Pape exhorte Edoüard à quitter ce titre.

Bien que la premiere campagne n'eût produit aucun événement considérable, les préparatifs qu'Edoüard faisoit donnoient bien à connoître qu'il ne s'attendoit pas qu'il en dût être de même de la seconde. Il avoit augmenté sa Flotte jusqu'à trois cens Vaisseaux propres pour le combat, & son armée étoit incomparablement plus nombreuse que la precédente. Tout se trouvant prêt vers le milieu de l'Été, ils s'embarqua pour passer en Flandres, quoiqu'on l'eût averti que la Flotte de France, forte de quatre cens voiles, l'attendoit sur la route de l'Ecluse. Dans l'ardeur où il étoit d'acquérir de la gloire, cette nouvelle lui causant moins de surprise que de joye, il prit la résolution de s'ouvrir un passage au travers des ennemis, malgré leur superiorité. Il les rencontra sur les côtes de Flandres comme il s'y étoit attendu, & sans balancer, il engagea le combat. Ce fut le plus grand & le plus considérable qu'on eût en-

Act. Publ. T. V. p. 173. Grands préparatifs en Angleterre.

Edoüard gagne une bataille navale.

 core

EDOUARD III. 1340. *Act. Publ. T. V. p. 195* core vû ſur cette Mer, & le premier où un Roi d'Angleterre eût commandé en perſonne. Les Vaiſſeaux des deux côtez s'étant, pour la plûpart, accrochez les uns aux autres, on y combattit de pied ferme comme ſi c'eût été ſur Terre, depuis huit heures du matin juſqu'à ſept heures du ſoir. Si la valeur d'Edoüard fut admirée de ſes Soldats, ſa conduite ne cauſa pas moins de ſurpriſe aux Matelots, qui ne pouvoient, ſans étonnement, lui voir donner des ordres ſi à propos, & avec tant de prévoyance, qu'on auroit dit qu'il avoit toute ſa vie commandé ſur Mer. La préſence, & la fermeté de ce Prince qui ſe trouvoit par tout où le péril étoit le plus grand, donna un merveilleux courage à ſes gens qui combattirent avec une valeur ſurprenante. Les François ſe battirent de leur côté avec beaucoup de courage; mais après avoir, pendant pluſieurs heures, ſoutenu les efforts des Anglois, ils ſe virent enfin reduits à ſe jetter dans la Mer, pour éviter le fer de leurs ennemis. De toute la Flotte Françoiſe, il ne ſe ſauva que trente Vaiſſeaux, les autres ayant été pris ou coulez à fond. Ainſi la victoire d'Edoüard ne pouvoit être plus complette. Les Anglois prétendent que la France perdit trente mille hommes dans ce combat. Un malheur ſi accablant fut long-tems ignoré de Philippe. Perſonne n'oſoit lui en apporter la nouvelle, juſqu'à ce que, par une mauvaiſe plaiſanterie, un Fou qu'il entretenoit lui donna lieu de le deviner.

La France fait une grande perte.

Edoüard aſſiege Tournay. Act. Publ. T. V. pag. 197.

L'heureux ſuccès qu'Edoüard eut dans cette bataille, lui donna la facilité de faire débarquer paiſiblement ſes troupes en Flandre, où il aſſembla la plus belle armée qu'aucun Roi d'Angleterre eût jamais euë ſous ſon commandement. Elle conſiſtoit en cent cinquante mille hommes, Anglois, Allemans, Flamans, ou Gaſcons. Avec ces nombreuſes troupes, il alla faire le ſiége de Tournay, après avoir détaché cinquante mille hommes, ſous la conduite de Robert d'Artois qui alla ſe poſter près de St. Omer pour favoriſer le ſiége. Ce dernier Corps étoit pour la plus grande partie compoſé des milices de Flandre, qui ne ſçachant ce que c'eſt que la diſcipline militaire, allérent un jour, ſans ordre, au nombre de dix huit mille hommes, attaquer les Fauxbourgs de St. Omer, à deſſein de les piller. Le Duc de Bourgogne, qui s'étoit jetté dans cette Place, ne pouvant endurer cette bravade, ſortit ſur eux & en tua plus de trois mille. Cette perte n'auroit pas été fort conſidérable, ſi elle n'eût pas produit un funeſte effet. La même nuit, les troupes Flamandes ſaiſies d'une terreur panique, quittérent leur camp dans un extrême déſordre & ſe retirerent honteuſement, une partie dans leurs maiſons, & l'autre dans le camp d'Edoüard. Quelques-uns ont aſſûré qu'il y eut en cette occaſion, une bataille dans laquelle Robert d'Artois fut entiérement défait par le Duc de Bourgogne. Mais Froiſſard, Auteur contemporain, qui rapporte cet évenement de la maniére qu'on vient de le voir, me paroît plus digne de foi, que ceux qui ont écrit après lui.

Défaite des Flamans.

Philippe s'approche de Tournay.

Cependant Philippe, à la tête d'une Armée beaucoup plus forte que celle d'Edoüard, s'avançoit pour ſecourir Tournay. Il étoit accompagné des Rois de Navarre & de Bohême ſes Alliez, & avoit, dans ſon Armée, toute la Nobleſſe de ſon Royaume. Son deſſein n'étoit pourtant pas de donner bataille, mais ſeulement de harceler les Aſſiégeans, pour les obliger à lever le Siége. Edoüard s'étant bien-tôt aperçu de l'intention de Philippe, comprit combien il lui ſeroit difficile de ſe rendre maître de la Place, pendant que l'Armée de

France

France ſeroit ſi proche de lui. Ainſi, pour obliger ſon ennemi à changer ſon plan, il lui envoya un Héraut avec une Lettre pour le défier à un combat ſingulier entre leurs deux perſonnes, ou de cent contre cent, ou bien entre les deux Armées. La ſouſcription de cette Lettre étoit, *A Philippe de Valois*, ſans aucun autre titre. Philippe lui répondit, qu'il avoit vû une Lettre adreſſée à Philippe de Valois, & que comme elle n'étoit pas pour lui, il ne répondoit rien à ce qu'elle contenoit; Que néanmoins il ſe ſervoit de cette occaſion pour lui faire ſçavoir, qu'avec l'aide de Dieu, il eſperoit de le chaſſer dans peu de tems, hors de ſes Terres. EDOUARD III. 1340. Edoüard lui fait un défi. Réponſe de Philippe.

Il étoit difficile que le Siége de Tournay avançât beaucoup, à cauſe de l'Armée de France qui ne ceſſoit ni nuit, ni jour, de harceler les Aſſiégeans. Edoüard fut trois mois devant cette Place ſans faire beaucoup de progrès; & néanmoins il ne pouvoit ſe réſoudre à lever le Siége, quoiqu'il vît peu d'apparence à réuſſir. Son embarras étoit grand; mais il en fut tiré par Jeanne de Valois ſa Belle-mere, Sœur du Roi de France, & veuve du dernier Comte de Haynaut. Cette Princeſſe, qui s'étoit retirée dans l'Abbaye de Fontenelle, après la mort de ſon Epoux, en ſortit en cette occaſion, pour tâcher de moyenner quelque accommodement entre ces deux Monarques, dont l'un étoit ſon frere, & l'autre ſon gendre. Elle ſçut négocier avec tant d'adreſſe, qu'enfin elle les fit conſentir à une Trêve, qui devoit durer depuis le 20. Septembre, juſqu'au 25. de Juin de l'année ſuivante. Elle fut enſuite prolongée de deux ans, par l'entremiſe du Pape. Dès que la Trêve fut ſignée, Edoüard reprit la route d'Angleterre avec la Reine ſa femme, qui avoit ſéjourné trois ans dans les Païs-Bas. Elle y avoit mis au monde deux Princes; ſçavoir, Lionnel & Jean, né à Gand, connu dans la ſuite ſous le nom de Duc de Lencaſtre. Edoüard ſe trouve fort embaraſſé. Trêve concluë entre les deux Rois. Edoüard retourne en Angleterre.

Ce fut un grand ſujet de mortification pour Edoüard, que de ſe voir obligé, par la néceſſité de ſes affaires, de faire une Trêve pour laquelle il n'avoit aucune inclination, & qui effectivement rompit toutes ſes meſures. Trois raiſons très-preſſantes l'obligerent à faire cette démarche, qui paroiſſoit ſi peu convenable aux vaſtes deſſeins qu'il avoit formez. Premiérement, la défection de l'Empereur & du Duc de Brabant qui s'étoient détachez de la Ligue. En ſecond lieu, les dépenſes exceſſives qu'il falloit faire pour entretenir une ſi nombreuſe Armée, auſquelles l'argent qui venoit d'Angleterre en moindre quantité qu'il ne l'avoit eſperé, ne pouvoit ſuffire. Enfin, il n'y avoit qu'une Trêve, qui put, en quelque maniére, ſauver la honte de la levée du Siége qu'il avoit entrepris. Non ſeulement ces raiſons étoient ſuffiſantes pour le porter à ſigner cette Trêve, mais même elles l'engageoient indiſpenſablement, à ſe procurer quelque repos, afin de pouvoir remédier aux inconveniens arrivez par la legereté de ſes Alliez, & par l'épuiſement de ſes finances. A l'égard du Duc de Brabant, il le leurra quelque tems de l'eſperance du mariage dont il à été ci-devant parlé. Il en demanda même la diſpenſe au Pape; mais cette affaire ne réüſſit pas, ſoit que les obſtacles vinſſent du Roi même, ou de la Cour de Rome. Ainſi le Duc de Brabant, qui ſe voyoit amuſé, retira ſes Troupes, ſans pourtant rompre ouvertement avec le Roi. Pour ce qui regarde l'Empereur, l'aſſiſtance qu'Edoüard en avoit tirée étoit ſi peu conſiderable, que cette perte ne l'auroit pas beaucoup affoibli. Mais ce Prince, en faiſant une Paix particuliere avec la France, ſous prétexte qu'Edoüard avoit L'Empereur & le Duc de Brabant ſe détachent de la Ligue. L'Empe-

conclu-

EDOUARD III. 1341.

reur revoque la Patente d'Edoüard.

conclu la Trêve ſans lui, avoit en même tems, revoqué la Patente qui l'établiſſoit Vicaire Général de l'Empire. Cet accident imprévû, qui détacha quelques-uns des Princes Allemans de la Ligue, mit Edoüard dans la néceſſité de prendre d'autres meſures.

Brouillerie entre le Roi & l'Archevêque de Cantorberi.

Mais la principale affaire à laquelle Edoüard devoit penſer, étoit à payer ſes dettes, qui étoient très-conſiderables. De plus, il falloit chercher les moyens de continuer la Guerre quand la Trêve ſeroit expirée, ſans ſe mettre en danger de retomber dans les mêmes inconveniens. En partant d'Angleterre, il avoit mis ſes affaires dans un tel état, qu'il ne doutoit nullement de recevoir à point nommé les ſommes dont il avoit beſoin pour payer ſa nombreuſe Armée. Mais il ne fut pas plûtôt engagé au Siége de Tournay, que l'argent lui manqua contre ſon attente, & par là, il ſe trouva dans un très-grand embarras. Lorſqu'il fut arrivé à Londres, il ſe plaignit hautement de l'Archevêque de Cantorberi, auquel il avoit laiſſé la principale adminiſtration de ſes affaires, en ſon abſence. Il l'accuſa d'avoir malicieuſement fait naître des obſtacles à la levée du ſubſide accordé par le Parlement, quoique ce fût par ſon conſeil, & par ſes inſtances, qu'il s'étoit engagé dans cette entrepriſe. De plus, il ſe plaignit, qu'ayant commencé le Siége de Tournay, ſur les aſſurances que ce Prélat lui avoit données qu'il ne le laiſſeroit manquer de rien, il s'étoit vû abandonné, lorſqu'il avoit eu le plus beſoin de ſecours. Que non ſeulement l'Archevêque lui avoit manqué de parole, mais que même il s'étoit oppoſé à tous les expédiens qu'on avoit propoſez pour faire trouver de l'argent. Enfin, qu'il étoit l'unique cauſe de la longueur du Siége de Tournay, & de ce qu'il avoit ſi mal réüſſi. L'Archevêque ſe voyant ainſi expoſé au reſſentiment du Roi, qui ne ſe contentant pas de le menacer, avoit réſolu de le pouſſer à bout, entreprit à ſon tour, de le chagriner. Il ſe plaignit d'une levée extraordinaire d'argent, faite depuis le retour du Roi, contre les privileges de la Grande Chartre, & menaça d'excommunier les Officiers que le Roi y avoit employez. Son but étoit d'exciter par là quelque mouvement parmi le Peuple. Vraiſemblablement, il auroit pouſſé plus loin ſa vengeance, s'il ne ſe fût pas apperçu que le Parlement n'approuvoit pas ſon procedé.

L'Archevêque ſe ſoumit.

Comme il craignit de ſe voir abandonné, il prit, quoiqu'un peu tard, le parti de ſe mettre à la clemence du Roi. Ce Prince voulut bien recevoir ſes ſoumiſſions, de peur de s'engager dans une querelle qui ne pouvoit que lui porter du préjudice, à cauſe des frequens beſoins qu'il avoit des ſecours du Clergé.

Benoit XII. eſt partial pour la France.

Il met la Flandres en Interdit.

Quelques-uns ont cru que l'Archevêque s'étoit laiſſé gagner par le Pape, qui n'étoit pas content de cette Guerre, & qui panchoit beaucoup du côté de la France. On vit bien-tôt après une preuve ſenſible de la partialité de ce Pontife, dans la démarche qu'il fit, en mettant en Interdit tout le Païs de Flandres, parce que les Flamans avoient pris parti contre le Roi de France leur Seigneur Souverain. Le Clergé de Flandres obſerva cet Interdit avec tant d'exactitude, qu'on fut obligé d'envoyer d'Angleterre en ces Païs-là, des Prêtres moins ſcrupuleux pour y celebrer le ſervice divin. Les Flamans reçûrent ces Eccleſiaſtiques ſans aucune difficulté, & prétendirent éluder les cenſures du Pape, en diſant qu'elles étoient appuyées ſur un faux fondement, puiſqu'Edoüard étoit le veritable Roi de France, & Philippe un Uſurpateur.

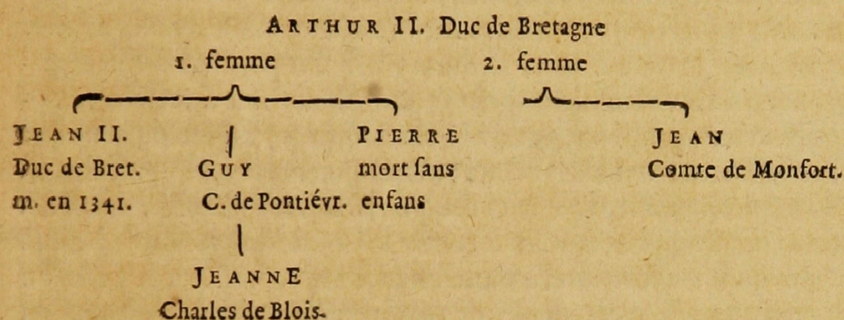
Négocia-

La Guerre qu'Edoüard avoit entrepriſe contre la France lui avoit ſi mal

réüſſi,

réüſſi, que toutes les dépenſes qu'il avoit faites ne lui avoient pas acquis un ſeul pied de Terre dans ce Royaume, dont il avoit prétendu faire la conquête. Après de ſi grands efforts dont il avoit vû l'inutilité, il ne ſembloit pas qu'il pût jamais ſe voir en état d'en faire de ſemblables. Par conſequent, il y avoit apparence qu'il ſe déſiſteroit de ſes projets. D'ailleurs, la Trêve donnant à ſon ennemi le tems de ſe préparer, il ne pouvoit plus ſe flatter de l'eſperance de le ſurprendre. Cependant il eſt difficile de juger, ſi les négociations qu'il y eut pour parvenir à la Paix, pendant l'intervalle de cette Trêve étoient ſinceres de ſa part, ou s'il n'avoit pour but que d'amuſer ſon ennemi. Quoiqu'il en ſoit, s'il eut veritablement intention de faire la Paix, il ne perſiſta pas long-tems dans ce deſſein. Les nouveaux avantages qu'il entrevit dans la diſpoſition où ſe trouvoient les affaires du Duché de Bretagne, le firent bien-tôt reſoudre à profiter d'une conjoncture ſi favorable. La part que l'Angleterre prit dans la querelle qui s'émut alors touchant la ſucceſſion de ce Duché, m'oblige à faire un petit détail de ce procès, pour l'intelligence de ce qui ſera dit dans la ſuite.

tions pour la Paix entre les deux Rois.
Act. Publ. T. V. p. 260.



Arthur II. Duc de Bretagne, avoit laiſſé trois fils de ſa premiére femme; ſçavoir, Jean II. qui lui ſucceda, Guy Comte de Pontiévre, & Pierre. Il avoit eu d'une ſeconde femme un quatriéme fils nommé Jean, qui fut Comte de Monfort par ſa mere. Jean II. & Pierre n'eurent point d'enfans. Guy qui mourut en 1330. laiſſa une fille nommée Jeanne, que le Duc Jean ſon Oncle donna pour femme à Charles de Châtillon, frere de Loüis Comte de Blois. On l'appelloit communément Charles de Blois. Jean II. étant mort en 1341. il ne reſtoit que deux perſonnes de cette Famille; ſçavoir, Jean Comte de Monfort, & Jeanne ſa niéce, femme de Charles de Blois. Ils prétendirent tous deux au Duché. Jeanne par droit de repréſentation, comme fille de Guy, frere-aîné de Jean de Monfort, & celui-ci, comme frere du dernier Duc, & par conſequent plus prochain d'un dégré que ſa niéce. Il prétendoit encore ſe prévaloir de l'avantage du ſexe: raiſon peu conſiderable, puiſque la Bretagne ne reconnoiſſoit point l'autorité de la Loi Salique. Mais Charles avoit un grand avantage ſur ſon Concurrent. C'eſt qu'il étoit neveu de Philippe de Valois, qui devoit être le Juge de cette affaire. D'un autre côté, le Comte de Monfort avoit ſi bien pris ſes meſures, qu'immédiatement après la mort du Duc ſon frere, il s'étoit emparé de la Bretagne, & s'étoit fait prêter ſerment par la plûpart des Sujets. Il étoit même allé en Angleterre, où il avoit ſecrettement rendu hommage à Edoüard, le reconnoiſſant pour Roi de France, & avoit fait alliance avec lui. Cette démarche dont Philippe avoit été informé, avoit ache-

Affaires de Bretagne.
Argentré Hiſt. de Bret.

Procès entre Jean Comte de Monfort, & Charles de Blois.

EDOUARD III. vé de le perdre dans l'esprit de ce Monarque, qui n'étoit pas déja trop bien disposé en sa faveur. Cependant Philippe voulant observer les formalitez ordinaires, fit citer les deux Prétendans à la Cour des Pairs, pour y soutenir leurs droits, & en recevoir Jugement. Monfort eût l'imprudence de se rendre à Paris, s'imaginant que ce qu'il avoit fait en Angleterre étoit encore secret. Mais à sa premiére audience il connut ce qu'il devoit attendre du Roi, qui lui dit nettement qu'il n'avoit rien à prétendre sur la Bretagne, & lui reprocha l'hommage qu'il avoit rendu au Roi d'Angleterre. Monfort avoüa qu'il avoit été en Angleterre pour y voir ses amis, & nia d'avoir rendu l'hommage. Mais Philippe étant mieux informé qu'il ne le pensoit, lui défendit de sortir de Paris, & marqua un jour pour le Jugement du procès. Il ne fut pas difficile à Monfort de connoître le danger où il se trouvoit par rapport à sa cause, & à sa personne. Ainsi prenant tout à coup son parti, il s'évada de Paris déguisé en Marchand, & se rendit en Bretagne. Cela n'empêcha pas qu'en son absence, la cause ne se jugeât en faveur de Charles de Blois, qui fut déclaré Duc de Bretagne, & incontinent admis à l'hommage. On prétend que dans ce Jugement les Pairs n'observerent pas toutes les formalitez que les causes de cette nature requeroient, & que leurs procédures ne furent pas tout-à-fait reguliéres. Quant au fond de l'affaire, quoique cette décision fût directement opposée à ce qui avoit été jugé au sujet du Comte d'Artois, ils prétendirent que la diversité des Coûtumes dans les deux Païs en étoient la cause, parce qu'en Bretagne la Réprésentation avoit lieu, & qu'en Artois elle n'étoit point reçûë.

1341. Ils sont tous deux citez à la Cour des Pairs.

Jean se sauve de Paris.

La Bretagne est adjugée à Charles de Blois.

Quoiqu'il en soit, Philippe étant irrité contre le Comte de Monfort, à cause de l'hommage qu'il avoit rendu au Roi d'Angleterre, confisqua la Terre de Monfort: mais, pour le recompenser de cette perte, Edoüard lui donna en Angleterre le Comté de Richemont. Peu de tems après Jean, fils-aîné de Philippe de Valois, ayant été chargé de faire exécuter l'Arrêt donné en faveur de Charles de Blois, entra dans la Bretagne à la tête d'une puissante Armée, & Monfort se renferma dans Nantes, où il fut incontinent assiégé. Peu de tems après la Ville ayant été prise, & Monfort fait prisonnier, il fut conduit à Paris, & enfermé dans la grosse Tour du Louvre.

Philippe confisque le Comté de Monfort.

Edoüard donne à Jean le Comté de Richemont.

Le Comte de Monfort est fait prisonnier.

Cet évenement auroit sans doute terminé la querelle entre les deux Concurrens: mais Marguerite de Flandres, femme de Jean de Monfort, entreprit de soutenir les interêts de son Epoux, malgré la fâcheuse situation où ses affaires se trouvoient. Elle se rendit à Londres avec son fils âgé de quatre ans, & y renouvella l'Alliance que le Comte son Epoux avoit faite avec Edoüard. Par ce nouveau Traité, elle s'engagea positivement à mettre entre les mains des Anglois toutes les Places qui étoient encore en son pouvoir, & pour mieux s'assûrer du secours de l'Angleterre, elle conclut le Mariage de son fils avec une des filles d'Edoüard, & laissa le jeune Prince à la Cour du Roi, pour y être élevé, où plûtôt pour y être en ôtage. Ce Traité procurant à Edoüard une entrée dans la Bretagne, & par ce moyen la facilité d'attaquer Philippe de ce côté-là, il se hâta d'y envoyer Robert d'Artois. D'abord ce Général se rendit maître de Vannes, & fit ensuite assiéger Rennes. Pendant que ses Troupes étoient occupées à ce Siége, les Chefs du Parti contraire sçachant qu'il étoit demeuré dans Vannes avec peu de monde assiégerent cette Place, & l'emporterent d'assaut. Robert y ayant été blessé à mort, eut beaucoup de peine à se

Sa femme maintient ses affaires.

Elle renouvelle l'alliance avec Edoüard, & conclut le mariage de son fils avec une fille du Roi.

1342. Edoüard envoye Robert d'Artois en Bretagne.

Robert y est tué.

à se sauver à Hennebond, où il mourut de ses blessures. Edoüard reçut avec douleur la nouvelle de sa mort. Il jura de la venger, & ne tint que trop exactement sa parole. L'expedition de Robert d'Artois dans la Bretagne, fournit à Philippe un sujet de se plaindre qu'Edoüard avoit violé la Trêve, & pour lui rendre la pareille, il fit recommencer les hostilitez en Guyenne. Ainsi les deux Monarques se préparerent à renouveller la Guerre, en s'accusant reciproquement d'être infracteurs de la Trêve.

EDOUARD III. 1342.

Le Comte de Northampton, qui avoit pris le commandement des Troupes Angloises en Bretagne après la mort de Robert d'Artois, n'étoit pas en état de faire de grands progrès avec le peu de monde qu'il avoit. Cependant, il étoit d'une très-grande importance pour Edoüard de se rendre maître de ce Duché. C'est ce qui lui fit prendre la résolution d'y aller lui-même, avec des forces plus considerables. Dès qu'il y fut arrivé il fit assiéger à la fois, Nantes, Rennes, Vannes, & Guingamp. Philippe comprenant combien l'établissement des Anglois dans la Bretagne pouvoit lui être préjudiciable, resolut de de les en chasser à quelque prix que ce fût. Pour cet effet il mit sur pied une Armée de cinquante-mille hommes, dont il donna le commandement au Duc de Normandie son fils-aîné. Ce jeune Prince ayant marché avec une extrême diligence, eut le bonheur d'arriver en Bretagne avant la prise des Places assiégées. Son approche obligea le Roi d'Angleterre à lever ces quatre Siéges, afin de joindre toutes ses Troupes en un seul Corps, qui se trouvoit encore fort inférieur à celui des François. Les deux Armées demeurerent pendant la plus grande partie de l'Hiver, campées à une petite distance l'une de l'autre, mais bien retranchées, sans qu'il parût qu'aucun des deux Chefs eût envie de combattre. Le Duc de Normandie ne vouloit rien hazarder, parce qu'ayant fait ce qu'il souhaitoit, il esperoit d'affamer ses ennemis. Edoüard n'étoit pas plus disposé à risquer une bataille contre une Armée beaucoup plus forte que la sienne, à moins qu'il n'y fût forcé. Pendant que ces deux Princes se tenoient dans l'inaction, deux Légats de Clement VI. nouveau Pape, eurent le tems d'arriver auprès d'eux, & de négocier entre les deux Couronnes une Trêve de deux ans, dans laquelle tous les Alliez des deux côtez furent compris. Ils tirerent aussi parole des deux Rois, qu'ils envoyeroient leurs Ambassadeurs à Avignon, pour y travailler à la Paix par la médiation du Pape.

Edoüard va lui-même en Bretagne

& y assiége quatre Places.

Le Duc de Normandie lui fait lever ces quatre Siéges.

1343. Trêve de deux ans entre les deux Rois & leurs Alliez.

Pendant qu'Edoüard avoit été occupé à la Guerre de France, les Ecossois avoient profité de cette diversion, pour tâcher de recouvrer leur liberté. Depuis qu'Edoüard avoit quitté l'Ecosse, les Partisans du Roi David avoient eu de grands avantages sur Baillol qui commandoit l'Armée Angloise, mais qui n'avoit pas assez de Troupes pour arrêter leurs progrès. Robert Stuart, Régent d'Ecosse pour le Roi David, soutenoit par sa valeur, & par sa conduite, les interêts de ce jeune Prince exilé. Il étoit dignement secondé par Guillaume Douglas, & par quelques autres Seigneurs qui conservoient encore une fidelité inviolable pour leur legitime Souverain. Quoiqu'un Corps commandé par Douglas eût reçû un fâcheux échec, Robert ne laissa pas de se soutenir toûjours. Il se vit même bien-tôt après en état d'assiéger Perth ou S. Jean, qui étoit la plus forte Place que les Anglois occupassent en Ecosse. Le Siége en dura trois mois par la disette de munitions que souffrit l'Armée assiégeante. Mais un secours qui lui vint de France tout à propos, la mit enfin en état d'em-

Affaires d'Ecosse.

Progrès des Ecossois, depuis l'an 1339.

Robert Stuart assiége & prend Perth en 1339.

EDOUARD III.

porter la Place. Cette perte obligea Baillol à quitter le centre du Royaume pour se retirer sur les frontieres, où il se mit à couvert par le moyen des Places qu'il avoit cedées aux Anglois. La Trêve qui se conclut devant Tournay, dans laquelle l'Ecosse étoit comprise, obligea Stuart à quitter les armes pour quelque tems. Mais elle ne fut pas plûtôt rompuë à l'occasion des affaires de Bretagne, que les Ecossois se rassemblerent & assiégerent Sterlyn dont ils se rendirent maîtres, après y avoir donné une infinité d'assauts qui ne laissoient aux Assiégez aucun moment de relâche.

Il se rend maître de Sterlyn en 1340.

Ces progrès ayant fait comprendre à Edoüard qu'il s'étoit trop flaté, lorsqu'il avoit cru ce Royaume hors d'état de lui faire de la peine, il resolut de l'attaquer encore une fois par Terre & par Mer. Pour cet effet, il se rendit sur les frontiéres, où il attendit sa Flotte qui devoit le joindre à Newcastle : mais une violente tempête, dont elle fut battuë pendant plusieurs jours, la mit hors d'état de servir pour le reste de cette année. Ce fâcheux accident l'empêcha d'entrer en Ecosse, parce qu'il se trouvoit privé des vivres & des munitions que sa Flotte lui apportoit. Il ne pouvoit pas esperer d'en trouver dans le Païs ennemi, parceque les Ecossois eux-mêmes y avoient fait le dégat, afin d'ôter à son armée le moyen de subsister. Cependant le peu de connoissance que les Ecossois avoient de son état, le tira de ce mauvais pas. Comme ils se voyoient fort inférieurs à ce Prince qui menaçoit leur Païs d'une entiere désolation, ils prirent le parti de demander, avec beaucoup de soumission, une Trêve qu'ils se trouverent trop heureux de pouvoir obtenir. Edoüard n'avoit garde de la refuser : mais profitant de leur terreur, il ne voulut la leur accorder qu'à cette condition : Qu'ils le reconnoîtroient pour Souverain de l'Ecosse, & renonceroient à l'obéïssance du Roi David, si ce Prince ne se trouvoit pas en personne dans le Royaume, avant le mois de Mai suivant, avec une armée qui fût en état de donner bataille. Cette condition mit le Roi de France dans la necessité d'assister son Allié mieux qu'il n'avoit fait par le passé, de peur de se voir privé des avantages que les frequentes diversions des Ecossois lui procuroient. Dans cette vûë, il fournit de l'argent & des troupes au Roi David, & lui fit reprendre le chemin d'Ecosse, où ce Prince leva une armée très-considerable. On prétend qu'elle étoit de soixante mille hommes tirez de l'Ecosse même, de France, de Dannemarck & de Norwege. Avec ces troupes il marcha vers les frontiéres d'Angleterre, & penetra jusqu'à Durham dont il forma le Siége. En peu de jours, il se rendit maître de cette Ville, dont les Habitans furent tous passez au fil de l'épé. Il auroit poussé sa pointe plus loin : mais sur l'avis qu'il eut qu'Edoüard marchoit à grandes journées pour le combattre, il resolut de se retirer, ses Généraux lui ayant répresenté, qu'il ne pouvoit demeurer plus long-tems en Angleterre sans s'exposer aux risques d'une bataille, qui pourroit lui faire perdre une seconde fois son Royaume. Pendant qu'il étoit en marche pour s'en retourner dans ses États, la Garnison du Château de Werck appartenant à la Comtesse de Salisburi, ayant donné sur quelques-unes de ses troupes qui étoient demeurées derriere, il en fut tellement irrité, qu'il resolut de se rendre maître de ce Château. Il y fit donner divers assauts : mais il fut vigoureusement repoussé par les gens de la Comtesse qui se trouvoit elle-même dans la Place. Cette resistance, & la nouvelle qu'il reçut qu'Edoüard n'étoit pas éloigné, le fit desister de son entreprise.

Edoüard marche contre l'Ecosse en 1341.

Sa Flotte est ruinée par la tempête.

Il accorde une Trêve aux Ecossois.

David retourne en Ecosse.

Il se rend maître de Durham & se retire à l'approche d'Edoüard.

Il est repoussé à Werck.

treprise. Il ne pouvoit ſe retirer plus à propos, puiſqu'Edoüard arriva ce même jour à ce Château. Il y rendit à la Comteſſe de Saliſburi une viſite qui a donné lieu à quelques Hiſtoriens de dire, qu'il en devint paſſionnément amoureux : il ſeroit facile de détruire ce qu'ils ont avancé ſans fondement ; mais comme cette paſſion, vraie ou fauſſe, n'a produit aucun évenement remarquable, il n'eſt pas neceſſaire de s'y arrêter. Dès le jour ſuivant, Edoüard ſe remit en marche pour aller chercher les ennemis ; mais ayant appris qu'ils s'étoient retirez dans la Forêt de *Gedeours*, il ceſſa de les pourſuivre. Comme ſes affaires n'étoient pas dans une bonne ſituation en Ecoſſe, & que cette Guerre étoit pour lui un fâcheux contre-tems par rapport aux meſures qu'il devoit prendre pour continuer celle qu'il avoit avec la France, il fit offrir à David une Trêve de deux ans, qui fut acceptée avec l'approbation de Philippe. Cette Trêve procura au Roi d'Ecoſſe l'avantage de s'établir de plus en plus dans ſon Royaume, & donna au Roi d'Angleterre le tems de penſer à ſes autres affaires.

EDOUARD III. — Edoüard rend viſite à la Comteſſe de Salisburi. — Il pourſuit les Ecoſſois inutilement. — Il conclut avec David une Trêve de deux ans.

Depuis pluſieurs années, les ſoins de la Guerre avoient tellement occupé l'eſprit d'Edoüard, qu'il n'avoit pû trouver un tems propre pour remédier à divers abus dont le Peuple ſe plaignoit, & qui meritoient bien qu'on y fît une attention particuliere. Dès que la Trêve avec la France, & avec l'Ecoſſe lui eut donné un peu de relâche, il convoqua un Parlement, afin de chercher avec lui les moyens d'aſſurer le bonheur & la tranquillité des Sujets. Pendant cette ſéance, qui dura une bonne partie de l'hiver, cette Aſſemblée s'occupa principalement, à faire divers Reglemens qui procurerent de grands avantages au Peuple, & auſquels elle ne trouva aucune oppoſition de la part du Roi. Au contraire ce Prince confirma d'une maniere très-ſolennelle, tous les privileges que la Grande Chartre accordoit aux Anglois, faiſant voir par là, qu'il n'avoit pas moins à cœur le bien de ſon Peuple que le ſien propre ou celui de ſes Succeſſeurs. Entre les divers Actes qui furent faits dans ce Parlement, un des plus importans fut le *Statut contre les Proviſeurs*, c'eſt-à-dire contre ceux qui portoient des proviſions de la Cour de Rome pour des Benefices.

1343. — Edoüard convoque un Parlement. — Statut rigoureux contre les Proviſeurs.

Les Papes précedens avoient beaucoup abuſé du droit qu'ils s'étoient attribué de diſpoſer des Bénéfices du Royaume. Souvent même, ſans attendre qu'ils fuſſent vacans, ils les conferoient à des gens qui devoient en prendre poſſeſſion après la mort de ceux qui les tenoient ; ce qui faiſoit beaucoup murmurer ceux qui avoient droit de préſentation. Clement VI. étant allé plus loin, à cet égard, qu'aucun de ſes Prédeceſſeurs, le Parlement s'étoit vû obligé de lui en faire des plaintes, mais qui n'avoient produit aucun effet. Au lieu de reformer cet abus qui étoit d'autant plus intolerable, que tous les Bénefices étoient conferez à des Etrangers, ce Pontife avoit exhorté le Roi par un Bref, à ſe déſiſter des plaintes qu'il faiſoit contre les Proviſions qui étoient, ſelon lui, un droit inconteſtable du S. Siége. Cette reponſe ayant fait connoître qu'en vain on s'attendroit à recevoir du Pape quelque remede à ce mal, le Parlement prit la reſolution d'y pourvoir par ſon autorité. Pour cet effet, il fit le Statut dont je viens de parler, qui ordonnoit la peine de mort, contre ceux qui à l'avenir porteroient de pareilles Proviſions dans le Royaume. Quoi que ce Statut cauſât un extrême chagrin au Pape, il ne jugea pas à propos d'en

EDOUARD III. 1343.

faire du bruit, parce qu'il fut informé que le Roi & le Parlement avoient pris la résolution de le soutenir & de mepriser ses censures, en cas qu'il voulut en faire usage sur ce sujet. Cependant, pour ne pas laisser perdre entierement son droit prétendu, il prit le parti de feindre qu'il ne faisoit aucune attention à ce Statut. Mais quoique dans la suite il accordât de tems en tems quelques provisions, c'étoit avec tant de retenuë, que l'abus en fut considerablement diminué pendant tout ce Regne. D'un autre coté, le Roi, qui ne vouloit pas entiérement se brouiller avec la Cour de Rome, se contenta de laisser subsister le Statut, sans le faire executer à toute rigueur. Mais dans la suite, sous les Rois Successeurs d'Edoüard, les Papes ayant repris leurs premieres brisées, on fut obligé de renouveller souvent ce Statut qui reçut le nom de *Præmunire*, & dans lequel, outre la défense des Provisions, on renferma divers autres cas qui avoient relation aux differens que l'Angleterre avoit avec les Papes.

Le Roi crée Edoüard son fils aîné Prince de Galles.

Dans ce même Parlement, le Roi créa Edoüard son Fils aîné Prince de Galles, & l'investit de cette Principauté, par une Couronne ouverte & un anneau d'or. Le Prince étoit alors âgé de treize ans, & donnoit de grandes espérances de ce qu'il devoit être un jour.

Il se prépare à la Guerre contre la France.

Pendant qu'Edoüard sembloit uniquement occupé de ses affaires domestiques, il ne négligeoit pas celles de dehors. Son esprit étoit continuellement attentif à chercher les moyens de recommencer la Guerre contre la France aussi-tôt que la Trêve seroit expirée. Il paroissoit pourtant pancher vers la Paix & entretenoit toûjours à la Cour du Pape, des négociations ausquelles il se rencontroit tous les jours de nouveaux obstacles. Mais soit qu'il n'eut en vuë que d'amuser son ennemi par ces négociations, ou qu'il n'en attendît aucun bon succès, il ne négligeoit rien pour se préparer à la Guerre. Il s'étoit si mal trouvé des Alliances qu'il avoit faites avec les Princes étrangers d'Allemagne, ou des Païs-bas, qui lui avoient fait consumer des sommes immenses sans aucun fruit, qu'il résolut de changer de methode. Pour cet effet il dépêcha dans les Païs-bas & en Allemagne, des Agens qui avoient pouvoir de traiter avec toutes sortes de Particuliers qui voudroient lui fournir des troupes ou de l'argent. Outre que tous ces secours rassemblez pouvoient produire le même effet avec beaucoup moins de dépense, il esperoit de pouvoir plus absolument disposer de ses troupes qu'il n'avoit fait de celles des Princes. D'ailleurs son but étoit de rendre par là plus embarrassantes les intrigues par lesquelles Philippe tâchoit continuellement de lui débaucher ses Alliez. Pour mieux réussir dans son dessein, & attirer dans son Royaume une foule de Seigneurs étrangers, avec lesquels il put lui même négocier, il s'avisa d'un moyen qui ne pouvoit manquer de lui réüssir, parce qu'il étoit entiérement conforme au goût de ce siecle-là. Il fit publier des Tournois où il recevoit honorablement toutes les personnes distinguées qui vouloient y prendre part, & leur faisoit tant de caresses qu'ils ne pouvoient se lasser d'admirer sa politesse, sa magnificence & sa liberalité. Pour rendre ces fêtes plus solemnelles, & se délivrer en même tems, des céremonies auxquelles la différence des conditions l'auroit engagé, il fit faire à Windsor une Salle de planches toute ronde de deux cens pieds de diametre. C'étoit là qu'il regaloit tous les Chevaliers à une même table, qui fut nommée la *Table Ronde*, en mémoire du grand Arthur, qui comme on le prétend, institua un Ordre de Chevaliers sous ce même nom. L'année suivante, il fit faire une Salle

Act. Publ. T. V. p. 409.

Tournois à VVindsor.

La Table Ronde.

le d'une ſtructure plus ſolide, pour pouvoir y continuer chaque année les mêmes divertiſſemens. Pendant ce tems-là, il traitoit avec ces divers Seigneurs des ſecours que chacun pouvoit lui fournir, à proportion de ſes forces. Le Recueïl des Actes publics eſt plein des Traitez avec des Particuliers, qu'il faiſoit lui-même ou qu'il faiſoit faire par ſes Envoyez. Philippe ne put voir ſans jalouſie, les Eſpagnols, les Italiens, les Allemans, les Flamans, & les François mêmes, courir en foule en Angleterre pour aſſiſter à ces Tournois. Il ſe doutoit bien qu'il y avoit dans ces fêtes quelque deſſein caché, & pour rompre les meſures d'Edoüard, il en fit publier de pareils dans ſon Royaume. Cette maniére de contre-quarrer ſon ennemi, n'avoit rien qui ne fût juſte & honorable en elle-même mais bien-tôt après, il employa un autre moyen qui ne fut pas ſi généralement approuvé, & qui eut de grandes ſuites. Quelques-uns prétendent, qu'ayant attiré à Paris, ſous prétexte d'un Tournoi, *Olivier de Cliſſon* & dix ou douze autres Seigneurs Bretons qui y accompagnérent Charles de Blois, il leur fit couper la tête ſans aucune formalité de juſtice. Mais il paroît par une Lettre qu'Edoüard écrivit au Pape ſur ce ſujet, que ce n'étoit pas par fineſſe que Philippe avoit attiré ces Seigneurs à Paris, mais qu'il les avoit fait enlever en Bretagne. Comme cette action cauſa la rupture de la Trêve, il eſt néceſſaire de l'expliquer, parce que c'eſt par là ſeulement qu'on peut connoître qui fut l'Auteur de la rupture. Olivier de Cliſſon, Seigneur Breton, ayant ſervi Charles de Blois pendant la Guerre, avoit été fait priſonnier par Edoüard qui, l'ayant vrai-ſemblablement mis dans ſon parti, permit qu'il fût échangé avec un Anglois. Soit que Philippe eût des preuves qu'il avoit changé de parti, ou que ce ne fût qu'un ſimple ſoupçon, il le fit enlever en Bretagne, avec dix ou douze autres Seigneurs ou Gentilshommes Bretons, & les ayant fait conduire à Paris, il leur fit trencher la tête. Je croi pouvoir avancer que ces Seigneurs furent enlevez en Bretagne, parce que le Pape, en répondant à la Lettre d'Edoüard, & en juſtifiant Philippe autant qu'il lui étoit poſſible, ne diſoit pas un mot qui tendît à nier ce fait. Mais peut-être quelques-uns de ces Seigneurs ou Gentilshommes furent-il arrétez à Paris, & les autres enlevez en Bretagne par ordre du Roi. Ce qui fait qu'il y a de la difficulté à porter un juſte jugement ſur l'action de Philippe, c'eſt que, ſelon *Froiſſard*, *Argentré*, & tous les Hiſtoriens François, ces Gentilshommes avoient toûjours ſuivi le parti de Charles de Blois, & néanmoins Edoüard, dans ſa Lettre au Pape, dit qu'ils étoient du nombre de ſes adhérans. Il falloit donc qu'ils euſſent changé de parti, ſoit ouvertement, ſoit ſecrettement, depuis la Trêve, & c'eſt ce qu'il eſt difficile de ſçavoir préciſement. Il ſemble pourtant qu'Edoüard n'auroit pas eu ſujet de faire tant de bruit ſur cette affaire, ſi ces Seigneurs n'euſſent été que ſes partiſans ſecrets, en demeurant toûjours extérieurement attachez au parti de la France. Cela joint à la Lettre d'Edoüard au Pape, ſemble prouver que du moins quelques-uns de ces Seigneurs étoient partiſans déclarez du Comte de Montfort. Cela ſuppoſé, il n'y a point de doute que Philippe n'eût violé la Trêve, en les faiſant enlever en Bretagne. Mais d'un autre coté, ſi l'on ſuppoſe que ces Seigneurs n'étoient que partiſans ſecrets d'Edoüard, depuis la concluſion de la Trêve, on peut faire ſur ce ſujet deux queſtions. La premiére, ſi Philippe étoit en droit de les faire enlever en Bretagne pendant la Trêve. La ſeconde, ſi, en qualité de Seigneur ſuzerain

Deſſein des Tournois.

Philippe en fait de ſemblables.

Il fait couper la tête à divers Seigneurs Bretons.

Explication de cette affaire.

EDOUARD III. 1343.

de la Bretagne, il avoit droit d'exercer une telle autorité sur des Seigneurs Bretons, d'autant plus qu'en les faisant mourir d'une maniére si peu juridique, c'étoit plûtôt un meurtre qu'un Acte de justice. Quoiqu'il en soit, Edoüard prétendit que par cette action la Trêve étoit violée, & Philippe soutint qu'Edoüard se servoit de ce faux prétexte pour la rompre.

Edoüard fait dire au Roi de France, que la Trêve est rompuë. *Act. Publ. T. V. p.* 448. *pag.* 450.

Edoüard fut tellement irrité de la mort tragique des Seigneurs Bretons, qu'il s'en fallut peu qu'il ne fît trencher la tête aux prisonniers Bretons du parti de Philippe, qu'il avoit en son pouvoir. Mais sur les remonstrances de Henri de Lencastre, il se desista de cette résolution. Cependant il fit appeller *Henri de Leon*, Seigneur Breton prisonnier à Londres, & lui dit, avec beaucoup d'émotion, que la mort de ses Compatriotes décapitez à Paris, le mettoit en droit d'user sur lui de représailles, mais qu'il ne vouloit pas suivre un si mauvais exemple, ni se venger sur des innocens, & que son intention étoit de punir l'Auteur même de cette barbarie. Ensuite il lui dit, qu'encore qu'il pût exiger de lui une rançon de trente ou quarante mille écus, il vouloit bien le quitter pour dix mille, à condition qu'il iroit de sa part défier Philippe, & lui déclarer qu'ayant violé la Trêve par cette indigne action, il n'avoit qu'à se préparer à la Guerre.

Il fait encore défier Philippe.

Ces menaces ne furent point vaines. Dans le dessein où étoit Edoüard de pousser la Guerre avec plus de vigueur qu'il n'avoit fait auparavant, il fit expédier au Comte de Northampton, une Commission qui l'établissoit son Lieutenant Général en France, lui ordonnant en même tems, de défier Philippe de sa part, & de lui déclarer la Guerre par Terre & par Mer. Peu de tems après, il envoya en Guyenne Henri de Lencastre Comte de Derby, pour y commencer les hostilitez, en attendant qu'il pût aller lui-même dans cette Province où il avoit dessein de faire ses plus grands efforts. Cependant il fit venir en Angleterre Jean de Monfort qui s'étoit évadé de sa prison, & l'admit à l'hommage de la Bretagne. Il reçût un pareil hommage de Geoffroi de Harcour, pour ses Terres de Normandie, que Philippe avoit confisquées, & s'engagea par des Lettres Patentes, ou à lui faire rendre son bien, ou à lui en donner un équivalent en France ou en Angleterre. Peu de tems après, il publia un Manifeste sur toutes les injures qu'il avoit reçuës de Philippe de Valois. Après en avoir fait le détail, il invitoit les François à se ranger sous son obéïssance, leur promettant de les exempter d'impôts, & de les gouverner selon les Loix & les Coûtumes observées en France, sous le régne de St. Louïs son Prédecesseur. Il ne négligea pas d'écrire au Pape, pour l'informer des raisons qu'il avoit de recommencer la guerre. Mais la réponse du Pontife lui fit bien connoître, qu'il étoit un Médiateur partial. Non seulement il excusoit l'action de Philippe à l'égard des Seigneurs Bretons, & accusoit Edoüard d'être le premier infracteur de la Trêve, mais il le menaçoit même de se servir contre lui de sa puissance Apostolique. Il n'en fallut pas davantage pour faire comprendre à ce Prince, qu'il ne pouvoit rien attendre de favorable du côté du Pape. Aussi ne s'adressa-t'il plus à lui que pour la forme, & pour garder les bienséances.

Le Comte de Derby commence la Gerre en Guyenne. Edoüard reçoit l'hommage des Comtes de Monfort & de Harcour. *Argentré. Act. Publ. T. V. p.* 452. *Ibid. p.* 460. Il publie un Manifeste 14. Juin. Il écrit au Pape qui lui fait une réponse peu satisfaisante. *Ibid. Pag.* 465.

Il fait un voyage en Flandres.

Pendant que ces choses se passoient, Philippe faisoit des efforts pour détacher les Flamans des interêts de l'Angleterre. Cette intrigue étant venuë à la connoissance d'Edoüard, il passa subitement en Flandres, où il ne séjourna que

trois ſemaines. A ſon retour, il prétendit avoir prévenu les maux qu'il avoit ſujet de craindre de l'inconſtance des Flamans. Mais la ſuite fit voir qu'il s'é-toit trop flaté, ou que ce Peuple l'avoit l'abuſé, puiſqu'il eſt certain qu'il n'en tira plus aucun ſecours.

EDOUARD III. 1345. *Ibid. pag. 471. pag. 474.*

Cependant le Comte de Derby faiſoit des progrès conſidérables en Guyenne, où il emporta d'aſſaut la Ville de Bergerac qui fut abandonnée au pillage. L'Hiſtoire ne doit pas oublier de faire une honorable mention de la genéroſité de ce Général, peu imitée par ceux de nos jours. Pendant que les Anglois étoient occupez à piller la Ville, un Chevalier Galois entra par hazard dans le Bureau de la recette. Il y trouva une ſi grande quantité d'argent, qu'il ſe crut obligé d'en avertir ſon Général, s'imaginant qu'un ſi grand butin lui étoit naturellement réſervé. Mais il fut agréablement ſurpris, quand le Comte lui répondit d'un air ſatisfait, qu'il le felicitoit de ſa bonne fortune, & qu'il ne faiſoit pas dépendre ſa parole de la grandeur, ou de la petiteſſe de ce qu'il avoit promis.

Progrès du Comte de Derby en Guyenne. Action généreuſe de ce Général.

Pendant cette année, les Ecoſſois, excitez par le Roi de France, firent une courſe ſur les frontiéres d'Angleterre, & furent repouſſez par les troupes qu'E-doüard avoit dans les Provinces du Nord.

Jean de Monfort qui prenoit le tître de Duc de Bretagne, mourut au mois de Septembre, laiſſant au Roi d'Angleterre la tutelle de ſon Fils, & à Marguerite de Flandre ſa Femme, la conduite d'une guerre très-importante.

Dans ces entrefaites Edoüard avoit perdu le ſecours d'un puiſſant Allié, par la mort de Jacques d'Artevelle, qui avoit été mis en piéces par les Flamans. Cette mort ayant entiérement changé la diſpoſition des affaires dans les Païs-bas, il n'étoit nullement à propos d'attaquer la France de ce côté-là. Par cette raiſon, Edoüard avoit réſolu de porter le fort de la Guerre dans la Guyenne. Le Duc de Normandie étoit déja entré dans cette Province, à la tête d'une armée de ſoixante mille hommes, pour y arrêter les progrès du Comte de Derby, & pour achever de la conquérir. A l'approche de cette armée formidable, le Comte avoit abandonné la Campagne, & s'étoit retiré à Bourdeaux. Sa retraite ayant donné au Duc de Normandie, la facilité de reprendre quelques Places, il s'étoit enfin attaché au ſiége du Château d'Aiguillon aſſis ſur le confluent de la Garonne & du Lot. Ce ſiége fut extrêmement remarquable, tant par les vigoureuſes attaques des Aſſiégeans, qui, pendant une ſemaine, donnérent trois aſſauts par jour à la Place, que par la réſiſtance des Aſſiegez, à qui de ſi fréquentes attaques ne furent pas capables de faire perdre courage. Ce fut pour ſecourir ces braves gens qu'Edoüard hâta ſes préparatifs, ayant réſolu d'aller en perſonne s'oppoſer aux progrès du Duc de Normandie.

1346. Le Duc de Normandie fait de grands progrès en Guyenne.

Siége d'Aiguillon fort mémorable.

Tout étant prêt pour le départ, il ſe rendit à Southampton, menant avec lui le Prince de Galles ſon Fils aîné âgé de ſeize ans, qui devoit faire ſa premiére campagne. Avant que ſes troupes s'embarquaſſent, il en aſſembla les principaux Officiers, pour les exhorter à ſe comporter d'une maniére qui les rendît dignes de ſon eſtime & des recompenſes qu'il deſtinoit à ceux qui s'acquitteroient de leur devoir. Il leur déclara que ſon intention étoit de renvoyer ſes Vaiſſeaux dès qu'il ſeroit arrivé en Guyenne, & qu'ainſi ce ſeroit en vain qu'ils eſpereroient de revoir leur patrie, s'ils n'y retournoient victorieux. Il ajoûta que s'il ſe trouvoit quelqu'un qui manquât de réſolution, il n'avoit qu'à parler li-

Edoüard s'embarque pour aller ſecourir la Guyenne. *Act. Publ. T. V. p. 517.*

EDOUARD III. 1347.

librement, & que dès ce moment même, il lui donnoit une entiére liberté de demeurer. Ce discours ayant été répandu dans l'armée, les Soldats se mirent à crier d'une commune voix, qu'ils étoient prêts à suivre leur Roi, par tout où il voudroit les mener. Une résolution si prompte & si générale lui ayant fait concevoir de grandes esperances, il fit embarquer ses troupes, dans l'intention de prendre la route de Guyenne. Mais le vent ne lui ayant pas permis d'exécuter ce dessein, il se vit contraint, par deux diverses fois, de retourner dans ses Ports. Geoffroi de Harcour, qui l'accompagnoit, se servit de cette conjoncture, pour lui persuader d'aller descendre en Normandie, Païs extrêmement gras, qui, depuis très-long-tems, n'avoit point senti les miséres de la Guerre. Edoüard ayant suivi ce conseil, alla débarquer à *La Hogue* dans le Cotentin, où il n'étoit nullement attendu.

Le vent le repousse deux fois dans le port.

Il va descendre en Normandie.

Il fait le Prince de Galles Chevalier.

Immédiatement après qu'il eut mis le pied sur le rivage, il fit Chevalier le Prince de Galles son Fils & quelques autres jeunes Seigneurs, après quoi, il se mit à la tête de son armée, qui étoit de trente mille hommes de pied, & de deux mille cinq-cens hommes d'armes. Il partagea ces troupes en trois Corps qui marchoient separément pendant le jour, & qui se rejoignoient ordinairement vers le soir pour se trouver dans un même Camp. Les premieres marches que cette armée fit dans le Païs ennemi, vengérent cruellement la mort des Seigneurs Bretons décapitez à Paris. *Valogne*, *S. Lo*, *Carentan*, *Harfleur* furent les prémieres Villes qui éprouvérent la fureur des armes Angloises. Raoul Comte d'Eu Connétable de France, qui se trouvoit alors à Caën, ayant voulu, avec les Milices du Païs, s'opposer aux Anglois, ne fit que leur donner, par sa défaite & par sa prise, un présage de leurs victoires futures. Après la déroute du Connétable, Edoüard continua sa marche par les Evêchez de *Lisieux* & d'*Evreux*, brûlant & saccageant tout ce qui se trouvoit en son chemin. Il ne s'arrêta point jusqu'à ce qu'il fut arrivé à Poissi, où il séjourna quelques jours, pour tâcher d'attirer Philippe au combat. Il lui envoya même un Héraut pour lui porter un défi qui ne fut pas accepté. Philippe avoit un autre dessein: c'étoit de l'enfermer entre les riviéres de Seine & d'Oyse. Si son projet avoit réüssi, l'armée Angloise auroit peri sans ressource. Mais Edoüard s'en étant apperçû, quoiqu'un peu tard, décampa de Poissi, dans le dessein de passer la Somme & d'aller se mettre à couvert dans le Comté de Ponthieu, sçachant que son ennemi s'avançoit avec une armée de cent mille combatans. Il suivit quelque tems la Somme, sans y trouver aucun passage. Enfin, il fut assez heureux pour découvrir le gué de *Blanquetarque*, par le moyen d'un prisonnier qui connoissoit parfaitement le Païs. Quoique cette découverte lui parût d'abord un grand avantage, il trouva bien-tôt que les difficultez de sa retraite n'en étoient pas beaucoup diminuées. Philippe, qui avoit prévû que son ennemi pourroit prendre cette route pour se retirer, avoit détaché *Gondemar du Fay* avec un Corps de douze mille hommes, pour aller garder ce passage d'où dépendoit la réüssite de ses desseins. Edoüard se vit donc dans la nécessité ou de forcer le gué, ou de combattre avec un grand désavantage son ennemi qui le talonnoit de fort près. Sa résolution étant prise, il fit avancer ses troupes, qui, se trouvant animées par la présence de leur Roi, se jettérent dans l'eau avec tant d'intrepidité, qu'elles commencérent à vaincre leurs ennemis avant que d'en venir à la charge. On peut aisément imaginer les difficultez qui se rencontrent dans un

Il ravage le Païs, *Mezerai.*

& s'avance jusqu'à Poissi.

Philippe tâche de l'enfermer entre deux Riviéres.

Edoüard se retire vers le Ponthieu.

Il force un gué sur la Somme, défendu par les François.

un tel passage, en présence des ennemis, pour une armée qui ne peut étendre son front, qu'autant que la largeur du gué le permet, & qui se voit obligée en un même tems, de marcher dans l'eau & de se servir de ses armes. Mais tout cela ne fut pas capable d'arrêter les Anglois, qui, sous les yeux de leur Roi témoin de toutes leurs actions, marchérent à travers ces difficultez comme à une victoire assurée. Il ne fut pas possible aux François de soutenir une attaque si vigoureuse. Après avoir fait quelques efforts pour repousser les Anglois, ils se virent contraints d'abandonner ce passage important, par où Edoüard fit incontinent passer toute son armée. Le soir même il alla camper à Crecy, pendant que Philippe passoit la Somme à Abbeville qui n'en est éloignée que de trois lieuës.

Edouard III. 1346.

Edoüard se voyant poursuivi de si près, & comprenant bien qu'il lui seroit impossible d'éviter le combat, s'arrêta tout court pour attendre les ennemis, & choisit un terrain avantageux, où il rangea son Armée en bataille. Philippe s'étant persuadé que la retraite d'Edoüard étoit un effet de sa peur, ne douta point que l'avoir atteint ce ne fût l'avoir vaincu. Ainsi pour ne lui pas donner le tems de se retirer plus loin, dès le jour suivant, il partit d'Abbeville à dessein de l'aller attaquer. L'Armée Angloise étoit partagée en trois Corps, dont le Prince de Galles commandoit le premier. Le second étoit conduit par les Comtes de Northampton & d'Arundel, & par le Lord Ross. Le Roi se tenoit à quelque distance avec le troisiéme, afin de donner du secours à ceux qui en auroient besoin. Philippe ne put arriver à la vûë des ennemis qu'à trois heures après-midi, ayant fait ce jour-là une marche de trois lieuës, de sorte qu'il étoit déja plus de quatre heures, quand la Bataille commença. Il avoit aussi partagé son Armée en trois Corps, dont les Genois formoient le premier, commandé par Antoine Doria, & Charles Grimaldi. Comme c'étoit dans ces Troupes que consistoit la principale force de son Infanterie, il voulut qu'elles fissent le premier effort. Dans le tems que la mêlée alloit commencer, une grande pluye qui survint, ayant fait lâcher les cordes des Arbalêtes des Genois, ils ne purent s'en servir. Cependant comme ils étoient déja trop avancez, ils se virent exposez à une grêle de fleches Angloises qui leur firent lâcher le pied. Charles Comte d'Alençon, frere du Roi, qui les soutenoit avec un gros Corps de Cavalerie, les voyant plier sans en connoître la cause, s'imaginant qu'il y avoit de la trahison, leur passa sur le ventre, & commença par cette action précipitée, à mettre le desordre dans l'Armée Françoise (1). Cependant ce Prince se mettant peu en peine des Genois, & de ce qui se passoit derriere lui, attaqua le premier Corps des Anglois, commandé par le Prince de Galles, & fut reçû avec une fermeté à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Il ne laissa pourtant pas de continuer ses efforts qui n'aboutirent qu'à lui faire perdre la vie en combattant vaillamment. Sa mort fut cause que le Corps qu'il commandoit commença peu à peu à s'ébranler; & comme il ne put être assez promptement soutenu, à cause du desordre qu'il avoit lui-même causé parmi les Troupes Genoises, il fut enfin mis en déroute.

Il attend Philippe à Crecy.

Bataille de Crecy.

Le Corps commandé par le Comte d'Alençon est défait.

Le Prince de Galles ayant un si grand avantage dans cette premiére action, Phi-

(1) C'est ainsi que les Historiens François parlent du commencement de cette Bataille. Il falloit que les cordes des Arbalêtes Genoises fussent d'une autre matiére que celles des Anglois, puisque la pluye ne faisoit pas le même effet sur les unes & sur les autres.

EDOUARD III. 1346.

Philippe fit avancer un gros Corps de Cavalerie, afin de réparer le désordre causé par la défaite du premier. Ainsi la superiorité du nombre se trouvoit toûjours du côté des François, quoique les Anglois maintinssent encore leur terrain. Selon les apparences, le jeune Prince, qui combattoit avec un courage héroïque, résolu de vaincre ou de mourir sur le champ de bataille, auroit été accablé par le nombre, si les Comtes de Northampton & d'Arundel ne fussent accourus à son secours. Cette démarche attira de ce côté-là, de nouvelles Troupes Françoises, le peu d'étenduë du terrain où l'on combattoit, ne permettant pas que les deux Armées pussent agir toutes à la fois. Ainsi le combat y fut fort opiniâtré. La valeur du Prince de Galles, qui donnoit de l'admiration aux Généraux Anglois, leur causoit en même tems une extrême inquiétude par rapport à sa personne, à cause de la supériorité du nombre des ennemis. Dans la crainte où ils étoient qu'il ne lui arrivât enfin quelque malheur, ils envoyerent en toute diligence dire au Roi, qu'il étoit tems qu'il vînt au secours du Prince qui se voyoit sur le point d'être accablé. Bien loin de s'émouvoir à cette nouvelle, Edoüard demanda, si son fils étoit encore en vie, & sur ce qu'on lui dit, que non seulement il vivoit, mais qu'il combattoit avec une valeur étonnante, il répondit à l'Officier qui lui avoit été envoyé: *Dites à mes Généraux, que pendant que mon fils vivra, ils ne me demandent point du secours, car il faut qu'il ait tout l'honneur de cette journée, & qu'il gagne aujourd'hui ses éperons.* Cette réponse rapportée au Prince l'ayant animé d'un nouveau courage, il se fit jour au travers des ennemis qui étoient prêts à l'envelopper. Ses Troupes imitant sa valeur héroïque, le seconderent si bien, que les François commencerent à plier, & enfin à se disperser en désordre dans la campagne.

Le Prince de Galles fait des merveilles.

Le Roi son pere lui laisse tout l'honneur de la Victoire.

Il restoit à Philippe un Corps qui n'avoit pas encore combattu, à la tête duquel il étoit lui-même. Ce fut là que le Prince de Galles adressa ses pas, après avoir rompu les deux autres, & ce fut aussi en cette occasion qu'il acquit le plus de gloire. Philippe, au désespoir de voir ses deux Corps battus & dispersez, fit des efforts inconcevables pour arracher la victoire à ce jeune Héros avant qu'elle fut complette. Le Roi de Bohême, qui tout aveugle qu'il étoit, avoit voulu se trouver au combat, ayant fait attacher son cheval par le frein à ceux de deux braves Chevaliers, fut tué selon ses souhaits, en combattant pour la France. Sa banniére, sur laquelle étoient brodées en or, des plumes d'Autruche, avec ces paroles: *Ich dien*, qui signifient, *Je sers*, fut prise, & portée au Prince de Galles, qui, en mémoire de cette journée, prit des plumes d'Autruche pour cimier à son Ecu, avec la même devise. Cependant Edoüard, qui se tenoit avec son Corps sur une colline, épioit le tems propre pour donner, ne voulant pourtant pas trop se hâter, de peur d'ôter au Prince son fils une partie de sa gloire. Mais dans cet état d'inaction, il ne laissoit pas d'inspirer de la terreur aux François, qui le voyoient prêt à fondre sur eux avec avantage. Philippe de son côté, ayant fait des efforts inutiles pour repousser les Anglois, rallia une partie de sa Noblesse, & de ses hommes d'Armes, & alla se jetter au milieu de la bataille, pour tâcher de redonner du cœur à ses Troupes par son exemple. On ne peut nier qu'il ne donnât en cette occasion, des marques éclatantes de valeur & d'intrepidité. Ce ne fut qu'après avoir eu deux chevaux tuez sous lui, & reçû deux blessures, l'une au

Le Roi de Bohéme est tué, & sa Banniére prise.

Le Prince de Galles en charge son Ecu.

Philippe se distingue beaucoup par sa valeur.

cou

cou & l'autre à la cuiſſe, qu'il ſe laiſſa mener, quoiqu'avec une extrême peine, hors du champ de bataille. Sa retraite ayant achevé de faire perdre courage à ceux des ſiens, qui maintenoient encore le combat, ils furent mis dans une entiére déroute, avec le reſte de l'Armée. Ce fut alors qu'il ſe fit un carnage épouvantable des Fuyards, qui furent pourſuivis juſque bien avant dans la nuit. On prétend que ce fut dans cette mémorable Bataille que les Anglois commencerent, pour la premiére fois, à ſe ſervir du Canon, dont l'uſage étoit encore inconnu en France. Quatre piéces qu'ils avoient placées ſur une petite colline, firent une ſi grande exécution parmi les Troupes Françoiſes, & leur inſpirerent tant de terreur, qu'on attribuë en partie le ſuccès de cette Journée à la ſurpriſe que cauſa cette nouveauté. La France perdit dans cette Bataille, le Roi de Bohême, le Comte d'Alençon, frere du Roi, le Duc de Lorraine, le Comte de Flandres, le Comte de Blois, quinze autres Seigneurs des plus qualifiez du Royaume, douze cens Chevaliers, & plus de quatre-vingt Banniéres.

EDOUARD III. 1346.

La Victoire devient complette pour les Anglois.

Premier uſage du Canon.

Dès que par la fuite précipitée des ennemis, Edoüard eut compris que ſa Victoire étoit aſſurée, il s'avança pour aller donner au Prince ſon fils des marques de ſon extrême ſatisfaction. *Mon cher fils*, lui dit-il en l'embraſſant, *Vous vous êtes noblement acquitté de votre devoir dans cette journée, & vous avez veritablement merité la Couronne pour laquelle vous avez combattu.* Le jeune Prince, confus des loüanges que le Roi lui donnoit, gardant un ſilence qui marquoit ſa modeſtie, ſe contenta de plier le genou pour demander au Roi ſon pere ſa bénédiction, ſelon la coûtume pratiquée en Angleterre. La nuit qui ſuivit ce glorieux jour, fut employée par les Anglois en réjoüiſſances. Mais le Roi fit publier dans le Camp, des défenſes très-expreſſes d'inſulter au malheur des vaincus, exhortant ſon Armée à rendre graces à Dieu de la Victoire qu'il venoit de lui accorder. Le lendemain quelques Troupes, qui avoient été envoyées à la pourſuite des Fuyards, ayant rencontré un Corps de Milices, qui, ſans ſçavoir ce qui étoit arrivé le jour précedent, alloient ſe rendre au Camp de Philippe, en tuérent ſept mille hommes. On prétend que la perte que la France fit dans ce ſecond jour, fut plus grande que celle qu'elle avoit ſoufferte dans la Bataille, tant par la défaite de ces Milices, que par la mort ou par la priſon des Soldats qui s'étoient diſperſez dans la campagne en fuyant.

Edoüard loüe le Prince ſon fils.

Modeſtie du Prince.

Autre perte de la France.

Edoüard demeura quelques jours près du Champ de Bataille, pour y faire enterrer les morts, & panſer les bleſſez, tant ceux des ennemis que les ſiens propres. Enſuite, prenant ſa marche par le Boulonnois, il s'approcha de Calais à deſſein d'en faire le Siége. Cette Place, qui étoit extrêmement forte, n'étoit pas moins incommode aux Anglois que Dunkerque l'a été de nos jours. En s'en rendant maître, non ſeulement il ſe délivroit d'un voiſinage très-fâcheux, mais il s'ouvroit encore une entrée en France. Il la fit inveſtir le 8. de Septembre, & ſomma le Gouverneur de la lui remettre entre les mains, avec menaces, en cas de refus, que la Garniſon, & les Habitans ſeroient paſſez au fil de l'épée. Jean de Vienne, qui commandoit dans la Place, répondit qu'il ne reconnoiſſoit point d'autre Roi de France, que celui qui lui avoit confié la garde de cette Ville, & qu'il avoit réſolu de vivre & de mourir à ſon ſervice.

Edoüard aſſiége Calais.

Le Roi ayant exactement reconnu les fortifications de Calais, comprit

EDOUARD III. 1346. qu'il lui ſeroit trop difficile de venir à bout de ce ſiége par la force. Ainſi dès le commencement il prit la reſolution de reduire cette Place par la famine. Pour cet effet, il fit faire tout autour des ligmes de circonvallation, fortifiées de forts, & de redoutes, reſolu de n'abandonner point ſon entrepriſe, juſqu'à ce qu'il en fût venu à bout. Le Gouverneur, qui vit faire les préparatifs, prévoyant la longueur du ſiége, prit la précaution de mettre dehors toutes les bouches inutiles, afin de ne pas s'expoſer au danger de manquer de vivres. Quoique, ſelon les maximes de la Guerre, Edoüard pût ſe diſpenſer d'avoir pitié de ces miſerables qui étoient au nombre de dix-ſept cens, il ne laiſſa pas de les recevoir dans ſon camp & de leur donner enſuite la permiſſion de ſe retirer où ils voudroient.

1347. Le Roi d'Ecoſſe entre en Angleterre. Cependant Philippe, qui ſe trouvoit dans une extrême inquiétude, par rapport à ce ſiége, cherchoit tous les moyens poſſibles de le faire lever. Il n'en voyoit que deux qui fuſſent propres à produire cet effet. Le premier, qui étoit d'attaquer les Lignes des Aſſiégeans, ne pouvoit ſe pratiquer aſſez tôt, pour qu'il pût eſperer, que la Place tiendroit juſqu'à ce qu'il fût en état d'en tenter le ſecours. Le ſecond étoit, de faire une diverſion en Angleterre par les armes des Ecoſſois. Celui-ci ayant été jugé le plus prompt, il engagea le Roi d'Ecoſſe à faire une irruption en Angleterre. Il ne doutoit nullement qu'elle ne fût ſuivie d'un heureux ſuccès, à cauſe que toutes les forces des Anglois étoient occupées en France. Il étoit à preſumer que l'alarme que cette invaſion cauſeroit en Angleterre y produiroit de tels mouvemens, qu'Edoüard ſe verroit obligé de lever le ſiége qu'il avoit entrepris. David, regardant les interêts de la France comme les ſiens propres, & ſuivant ſans balancer les inſpirations de Philippe, ſe mit à la tête de trente mille hommes, & s'avança juſqu'à Durham. Cette invaſion imprevuë dans une telle conjoncture, alarma les Anglois, mais elle ne fut pas capable de leur faire perdre courage. Le jeune Lionnel, que le Roi ſon Pere avoit laiſſé pour Gardien en Angleterre, n'étant pas encore en âge de commander une armé, la Reine Philippe ſe chargea du ſoin de repouſſer les ennemis. Pour cet effet, s'étant miſe à la tête des troupes qu'on avoit aſſemblées de tous côtez, avec une merveilleuſe diligence, elle marcha droit aux Ecoſſois & leur preſenta la bataille. David n'avoit pas moins d'impatience d'en venir aux mains: il ſe perſuadoit que rien n'étoit plus aiſé que de mettre en fuite ces Milices commandées par une femme. Mais le ſuccès repondit mal à ſes eſperances: non ſeulement il eut la mortification de perdre la bataille, mais encore de ſe voir lui-même priſonnier entre les mains des Anglois.

Il eſt battu par la Reine & fait priſonnier.

Charles de Blois eſt vaincu & fait priſonnier par les Anglois. *Argentré, Mezerai.* La fortune ne ſe laſſoit point de favoriſer Edoüard: comme ſes armes avoient été victorieuſes en France & en Angleterre, elles le furent auſſi en Bretagne. Le Chevalier *Thomas Dagworth*, qui commandoit les troupes Angloiſes en ce Païs-là, battit deux fois Charles de Blois & le fit priſonnier dans le dernier combat qui ſe donna proche de *la Roche de Rien*.

Philippe tâche en vain de ſecourir Calais. *Froiſſard, Mezerai,* Cependant le ſiége, ou plûtôt le blocus de Calais, ſe continuoit toûjours par mer & par terre; Edoüard y avoit fait venir juſqu'à ſept cens vaiſſeaux pour garder la Mer. Ainſi rien ne pouvant entrer dans la Ville, elle ſe trouva enfin reduite à l'extrémité. Une Lettre interceptée ayant fait connoître au Roi l'état fâcheux des Aſſiégez, il l'envoya incontinent à Philippe, & lui fit dire

dire en même tems, qu'il n'avoit point de tems à perdre s'il vouloit ſecourir la Place. Philippe profitant de cet avis, ſe hâta de ſe mettre en campagne, & s'approcha du camp des Anglois avec une armée de cent cinquante mille hommes. Il eſperoit de pouvoir attirer l'ennemi hors de ſes retranchemens, en lui faiſant offrir la bataille à diverſes repriſes: mais Edoüard n'avoit garde de rien hazarder, connoiſſant bien l'impoſſibilité qu'il y avoit à forcer ſes lignes. De plus, il avoit une eſperance bien fondée d'avoir bien-tôt la Ville à diſcretion. Ainſi, ſans s'émouvoir pour tous ces défis, il repondit conſtamment qu'il étoit là pour prendre Calais, & que ſi Philippe trouvoit à propos de l'en empêcher, il n'avoit qu'à prendre les meſures qui lui paroîtroient les plus propres. Philippe voyant qu'il ne pouvoit, ſans un danger manifeſte, entreprendre de le forcer dans ſes lignes, ni l'attirer en pleine campagne, lui envoya deux Cardinaux pour lui faire des propoſitions de paix. Il lui offrit la Guyenne, le Comté de Ponthieu, & un mariage entre leurs enfans. Edoüard ſe moqua de ces offres; il repondit, que la Guyenne & le Ponthieu lui appartenoient; qu'au premier jour il ſeroit maître de Calais, & qu'ainſi il n'avoit que faire de ſes liberalitez. Ce projet n'ayant pas réüſſi, Philippe lui fit propoſer par un Héraut, de décider leur querelle par un combat de ſix contre ſix. Le Héraut ayant ajoûté, que le Roi de France marqueroit le jour & le lieu du combat, le Comte de Derby repondit, que ce ſeroit donc Edoüard, puiſqu'il étoit le veritable Roi de France. Cette ſeule prétention fut ſuffiſante pour faire tomber cette propoſition, pour laquelle il eſt certain qu'Edoüard n'avoit aucun penchant, dans la conjoncture où il ſe trouvoit. Son unique but étoit de prendre Calais, ſans mettre cet évenement en compromis. Peu de jours après il reçut un renfort de dix-ſept mille hommes que la Reine ſa Femme lui amena d'Angleterre. Si l'on en croit quelques-uns des Hiſtoriens Anglois, ce ſecours lui vint tout à propos, pour lui faire avoir ſa revanche ſur Philippe. On prétend qu'il offrit de le combattre en raze campagne, de combler lui-même ſes trenchées, & d'abbatre ſes retranchemens, pourvû qu'on lui donnât de bonnes aſſurances qu'on ne feroit rien entrer dans Calais qu'après le combat. On ajoûte, que Philippe n'ayant pas voulu accepter cette offre, prit le parti de ſe retirer. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il ne jugea pas à propos d'attaquer Edoüard dans ſes lignes. Ainſi les Aſſiégez ſe voyant ſans aucune eſperance d'être ſecourus, demanderent à capituler. Une Capitulation differée juſqu'à la derniere extrémité, ne pouvoit pas être fort avantageuſe. Auſſi Edoüard refuſa-t'il aux Aſſiégez toutes ſortes de conditions, à la reſerve de la vie qu'il voulut bien accorder, tant aux Soldats qu'aux Habitans. Encore excepta-t'il de ceux-ci, ſix des principaux Bourgeois, pour les ſacrifier à ſa vengeance, laiſſant aux Habitans le ſoin de choiſir eux-mêmes les victimes. Cette rigueur cauſa une extrême conſternation dans la Ville. Il n'étoit pas facile de faire le choix de ces ſix perſonnes, & cependant il n'y avoit point de tems à perdre. L'Hiſtoire ne doit pas paſſer ſous ſilence la genereuſe action d'*Euſtache de S. Pierre*, l'un des principaux Habitans de cette Ville. Ce bon Citoyen voyant la crainte & le déſeſpoir peints ſur les viſages de ſes Compatriotes, s'offrit volontairement d'être l'un des ſix que le Roi d'Angleterre demandoit. Une magnanimité ſi peu commune toucha tellement le reſte des Habitans, qu'il s'en trouva

EDOUARD III. 1347.

Knyghton, *Walſingham*.

Il offre la bataille à Edoüard qui la refuſe.

Il lui offre des conditions de Paix qui ſont rejettées.

Il lui fait un défi qui eſt refuſé.

Edoüard reçoit un renfort.

Philippe ſe retire.

Calais ſe rend à diſcretion.

Edoüard veut faire mourir ſix des principaux Habitans.

Action magnanime d'un Bourgeois de Calais.

EDOUARD III. 1347.

va bien-tôt cinq autres, qui, à l'exemple de celui-ci, se dévouërent pour le salut de leurs Citoyens. Ces six illustres Bourgeois, resolu d'appaiser la colere du Vainqueur par le sacrifice de leurs vies, sortirent pieds nuds, en chemise, la corde au cou, & allerent lui presenter les Clefs de la Ville. Ils le trouverent tellement irrité, que, malgré l'intercession du Prince de Galles & des principaux Seigneurs de la Cour, il ordonna qu'on les menât au supplice. Mais s'il eut assez de fermeté pour refuser cette grace aux instantes priéres de son Fils, il ne pût trouver dans son cœur la même dureté pour la Reine. Cette bonne Princesse, touchée de l'infortune de ces miserables, s'étant jettée à ses pieds, les yeux baignez de larmes, lui demanda leur grace au nom de Jesus-Christ. Quelque résolution qu'il eût prise, il ne pût voir à ses genoux une Epouse qu'il aimoit si tendrement, sans sentir amollir son cœur, & malgré la fermeté dont il s'étoit armé, il se laissa vincre à ses prieres. La Reine ne se contentant pas d'avoir sauvé la vie à ces malheureux, ordonna qu'on leur donnât des habits; & après les avoir fait manger dans sa propre tente, elle fit present à chacun de six piéces d'or & les mit en liberté. Action qui fit alors, & fera toûjours honneur à cette généreuse Princesse.

La Reine obtient la grace des six Bourgeois.

C'est ainsi que l'importante ville de Calais fut reduite sous la domination Angloise, après avoir soutenu le siége pendant une année.

Peu de jours après qu'Edoüard eut fait son entrée dans Calais, il en fit sortir tous les Habitans pour y mettre une Colonie Angloise. C'est vrai-semblablement à cette précaution que l'Angleterre a dû la conservation de cette Place pendant deux cens ans. Le siége avoit été si long & si fatiguant, qu'Edoüard ne crut pas devoir refuser quelque repos à ses troupes, en consentant à une Trêve d'un an, qui lui fut proposée. Cela fait, il laissa une bonne garnison dans Calais, & s'en retourna triomphant en Angleterre.

Edoüard chasse les François de Calais, & y établit une Colonie Angloise.

Il consent à une Trêve.

Jamais le nom Anglois n'avoit été plus glorieux qu'il l'étoit en ce tems-là, & l'Angleterre n'avoit jamais joüi d'une felicité plus parfaite. Si la valeur, la sagesse & la bonne fortune du Roi donnoient à ce Royaume un lustre extraordinaire, les rares qualitez du vaillant Prince de Galles, Successeur présomptif de la Couronne, ne faisoient pas concevoir de moindres esperances pour l'avenir. La grande fertilité qui suivit immédiatement les victoires d'Edoüard, sembloit encore marquer que le Ciel faisoit du Peuple d'Angleterre le plus cher objet de ses soins.

Etat florissant de l'Angleterre.

1348.

Pour ajoûter encore un nouvel éclat à la gloire d'Edoüard, on vit arriver, l'année suivante, des Ambassadeurs des Princes d'Allemagne, qui venoient lui offrir la Dignité Imperiale. L'élection de Charles IV. qui s'étoit déja fait couronner à Bonn, n'ayant pas été agréable à tous les Princes Electeurs, quelques-uns d'entr'eux avoient resolu de faire un nouveau choix. Pour cet effet, ils avoient jetté les yeux sur le Roi d'Angleterre, que la victoire de Crecy & la prise de Calais venoient de rendre très-illustre. Mais ce Prince qui n'ignoroit pas combien il en avoit autrefois coûté à Richard, Frere de Henri III, pour avoir voulu accepter cette Dignité dans une semblable conjoncture, étoit trop sage pour se jetter dans les mêmes embarras. D'ailleurs, il avoit besoin de toutes ses forces & de toute son application pour acquerir la Couronne de France, qui lui paroissoit un bien plus solide. Par ces considerations, il refusa l'honneur que les Princes Allemans vouloient lui faire, & s'excusa de se charger d'un si grand fardeau.

Edoüard refuse la Dignité Imperiale.

Act. Publ. T. V. p. 622.

Pendant

Pendant la prosperité dont les Anglois joüissoient, il n'est pas surprenant que l'aise & l'abondance les jettassent dans les excès qui en sont les suites ordinaires. Tous les Historiens disent unanimement, qu'en ce tems-là, une débauche effrenée regnoit dans tout le Royaume, & que les femmes, negligeant la modestie qui sied si bien à leur sexe, sembloient faire gloire d'être sans pudeur. Rien n'étoit plus ordinaire que de les voir en troupes, courir les Tournois, habillées en Cavaliers, l'épée au côté, & montant des chevaux superbement harnachez, sans se mettre en peine ni de leur honneur, ni de leur reputation. Les excès des hommes n'étoient pas moins scandaleux: Dieu ne laissa pas long-tems ces desordres sans châtiment. Une cruelle peste, qui, après avoir ravagé l'Asie & une partie de l'Europe, s'étoit étenduë jusqu'en France, passa de là en Angleterre. Elle y exerça sa fureur avec tant de violence, qu'elle emporta la moitié des Habitans; principalement, elle se fit sentir dans Londres, où l'on remarqua qu'en une seule année, on avoit enterré plus de cinquante mille personnes dans le seul Cimetiére des Moines de Citeaux.

EDOUARD III. 1349. Dépravation des mœurs en Angleterre. Knyghton, Walsingham. Le peste fait de grands ravages en Angleterre.

Quoique ce terrible fléau n'eût pas plus épargné la France, Philippe ne laissoit pas de faire de grands préparatifs pour recommencer la Guerre, dans le dessein de faire tous les efforts possibles pour recouvrer Calais. Cette perte lui tenoit au cœur, à cause des fâcheuses suites qu'il en prévoyoit. Cependant, comme il jugeoit bien, qu'il trouveroit beaucoup de difficulté à regagner cette Place par les armes, il voulut employer un moyen moins incertain, en corrompant le Gouverneur. Les Seigneurs de Montmorency & de Charny voulurent bien se charger de l'éxécution de son projet, & prendre sur eux la honte de cette action, pour faire plaisir à leur Maître. Mais il n'y a pas beaucoup d'apparence, à ce que dit Mezerai, qu'ils crurent qu'il n'y avoit point de mal à surprendre cette Ville pendant la Trêve : vrai-semblablement, ils n'étoient pas ignorans jusqu'à ce point. Quoi qu'il en soit, ils noüérent une secrette intelligence avec *Aymeri de Pavie*, qui en étoit Gouverneur, & qui promit de la leur livrer, moyennant une somme de vingt mille écus. Cet argent lui ayant été remis, il trouva le moyen d'introduire peu-à-peu dans la Ville cent hommes d'armes, & douze Chevaliers François qu'il cacha dans le Château. Le jour marqué pour l'exécution, les Sires de Charny & de Ribaumont se tenoient en embuscade près de deux portes de la Ville pour s'y jetter dedans, dès qu'elles seroient ouvertes. Le succès leur paroissoit immanquable, tant leurs mesures étoient justes: mais ils ne sçavoient pas tout ce qui s'étoit passé. Peu de tems auparavant, Edoüard ayant eu quelque avis de ce complot, avoit mandé le Gouverneur à Londres, & lui avoit promis son pardon, à condition qu'il trahiroit les François. Ce scelerat qui se voyoit perdu sans ressource, s'il refusoit de faire ce que le Roi souhaitoit, l'avoit exactement informé de toutes les circonstances de cette intrigue, & du jour dont il étoit convenu pour introduire les ennemis dans la Place. Par ce moyen, Edoüard s'étant instruit de toutes les dispositions qu'on avoit faites, prit si bien ses mesures, qu'il se rendit le soir auparavant à Calais, accompagné du Prince de Galles, & de huit cens hommes d'armes. Dès le lendemain à la pointe du jour, il sortit par une porte, & le Prince de Galles par l'autre, pour aller attaquer les François qui ne s'attendoient à rien moins. Le Roi qui voulut combattre à pied sous la banniére du Lord *Mawny*, s'engagea

Philippe corrompt le Gouverneur de Calais. Froissard, Mezerai. Edoüard en est informé. Il se rend à Calais. Il charge les François

EDOUARD III. 1349.

dans un combat particulier avec *Eustache de Ribaumont*, Chevalier Picard, qui lui porta de si rudes atteintes, qu'il le fit deux fois tomber sur ses genoux. Le prompt secours qu'il reçut des siens le tira de ce danger; il battit même cette troupe, & fit Ribaumont prisonnier.

Pendant que le Roi étoit occupé de ce côté-là, le Prince de Galles attaquoit vigoureusement le Seigneur de Charny, qui, après une assez longue résistance, fut enfin défait, & demeura prisonnier entre les mains du Prince. Les François perdirent six-cens hommes en cette occasion, outre un bon nombre de prisonniers, qui, avec les deux Chefs, furent emmenez dans la Ville, dont peu d'heures auparavant ils avoient esperé de se rendre maîtres. Quoique la voye dont ils avoient voulu se servir ne fût rien moins qu'honorable, Edoüard considerant qu'ils n'avoient fait qu'obéïr à leur Souverain, les traita très-humainement. Le soir même, il fit donner un splendide souper aux Principaux d'entre eux, & voulut même les aller voir pendant qu'ils mangeoient. Il ne put s'empêcher de reprocher à Charny le honteux moyen qu'il avoit employé, pour lui enlever par surprise, & pendant la Trêve, une Place qui lui avoit tant couté, & qu'il avoit prise de bonne guerre. Ensuite s'adressant à Ribaumont, il loüa beaucoup sa valeur, & lui fit présent d'un tour de perles de grand prix, qu'il portoit à son bonnet, pour témoignage de l'estime qu'il avoit pour lui. Il ajoûta, que sçachant de bonne part, qu'il se trouvoit volontiers dans la compagnie des Dames, il le prioit d'y porter ce tour de perles, en lui disant, qu'elles ne le regarderoient pas de plus mauvais œil. Après plusieurs autres paroles obligeantes, il lui rendit la liberté, sans exiger aucune rançon. Avant que de quitter Calais, il en donna le Gouvernement à Henri de Beauchamp, ne croyant pas qu'il y eut de la prudence à confier plus long-tems la garde de cette importante Place au Lombard, qui s'étoit déja laissé corrompre. Mais ce ne fut pas là toute la punition que ce Traître reçut de sa double perfidie. L'année suivante, il eut le malheur de tomber entre les mains des François, qui le firent tirer à quatre chevaux.

Générosité d'Edoüard envers Ribaumont.

L'entreprise sur Calais ayant manqué contre l'attente des François, Philippe en désavoüa les Auteurs. Comme Edoüard n'avoit pas ses affaires prêtes pour commencer la Guerre, il se contenta de cette legere satisfaction, ainsi la Trêve subsista toûjours, malgré le juste sujet que Philippe avoit fourni de la rompre.

Institution de l'Ordre de la Jarretiere. *Walsingham, Ashmole.*

Edoüard n'ayant plus rien à faire à Calais, repassa dans son Royaume, où bien-tôt après, il institua le fameux *Ordre de la Jarretiére*. Selon le sentiment le plus commun, cet Ordre doit son origine à un accident de peu d'importance en lui-même, mais qui a eu des suites très-remarquables, s'il est vrai qu'il ait donné lieu à l'institution de cet Ordre de Chevalerie. On prétend qu'Edoüard se trouvant dans un Bal, où la Comtesse de Salisburi laissa tomber sa jarretiere en dansant, il se baissa pour la relever: que cette action ayant fait croire à la Dame, qu'il avoit quelque autre dessein, & lui en ayant témoigné sa surprise, il lui dit pour se justifier, *Honny soit qui mal y pense*. On ajoûte, qu'en mémoire de cet accident, il institua l'Ordre de la Jarretiere, auquel il donna pour devise, les paroles qu'il avoit prononcées en parlant à la Comtesse. Une origine qui paroît si peu digne de la splendeur où cet Ordre à toûjours été depuis son institution, offre d'abord quelque chose de choquant,

quant, qui a porté des esprits ingénieux à lui en chercher une plus honorable. Quelques-uns ont dit que ce qui porta Edoüard à instituer cet Ordre, fut que le jour de la Bataille de Crecy, il avoit donné pour mot, *Garter*, qui signifie en Anglois une Jarretiere. D'autres prétendent, que ce fut parce que ce même jour, il avoit fait mettre sa Jarretiere au bout d'une lance, pour donner le signal du combat. Enfin, il se trouve des Auteurs qui ont avancé, qu'Edoüard ne fit que renouveller, & mettre en forme d'Ordre de Chevalerie, ce que le Roi Richard I. avoit commencé au Siége d'Acre dans la Palestine. Ils disent que ce Prince ayant résolu de donner un assaut à la Ville, avoit distribué à quelques-uns de ses principaux Officiers, certaines bandes de cuir, pour les attacher à la jambe, afin qu'il pût les distinguer pendant le combat, & que ce fut en mémoire de cet événement, qu'Edoüard institua l'Ordre de la Jarretiere. Mais tout cela se dit sans produire des preuves suffisantes. D'ailleurs, quelques efforts qu'on ait pû faire pour donner à cet Ordre une origine différente de la premiére qui a été rapportée, on n'a pû jusqu'ici rien inventer qui satisfasse, touchant la raison de la Devise, *Honny soit qui mal y pense*. Cette Devise convient assez bien à la premiére circonstance: mais elle n'a aucune liaison avec celles qu'on a voulu supposer à la place de celle-ci. On ne sçait pas mieux pourquoi les Chevaliers portent la Jarretiere à la jambe gauche plûtôt qu'à la droite, ni la raison qui porta l'Instituteur à mettre cet Ordre sous la protection de S. George. Mais on peut assûrer que le but de ce Grand Prince, fut d'engager ceux qui eurent alors, & ceux qui devoient avoir dans la suite, l'honneur d'être admis dans cette Societé, à se distinguer par leur courage & par leur vertu. C'est de tous les Ordres semblables, celui qui s'est le mieux tenu dans les régles de son institution. Plus ancien que ceux de la Toison d'or, & du S. Esprit, il n'a jamais dégénéré, quant au nombre qui a toûjours été de vingt-six, en y comprenant le Chef, qui est constamment celui ou celle qui porte la Couronne d'Angleterre. Les Rois, & les autres Princes Souverains, qui se sont fait, & se font encore un honneur d'être admis dans cet Ordre illustre, font assez voir l'estime qu'on en fait dans toute l'Europe. EDOUARD III. 1349.

Quelque grande que fût la gloire qu'Edoüard avoit acquise jusqu'alors, il ne dédaigna pas de hazarder sa réputation, dans une occasion qui sembloit être au-dessous de lui. Mais la grandeur de son courage ne lui permettoit pas de peser trop scrupuleusement ces sortes de considérations. Les Marchands lui ayant porté des plaintes, touchant certains Vaisseaux Espagnols qui infestoient les Côtes d'Angleterre, & leur causoient beaucoup de dommage, il leur promit de les en délivrer. Pour cet effet, ayant promptement fait assembler ceux de ces Vaisseaux qui se trouvérent le plûtôt prêts, il voulut lui-même aller donner la chasse aux Corsaires. Il les attaqua, les battit, leur prit vingt-six Vaisseaux, en coula plusieurs à fond, & dissipa tout le reste. Cette action, quoique peu importante en elle-même, lui parut si glorieuse, qu'il fit battre une monnoye d'or, où il voulut être représenté sur un Vaisseau le sabre à la main, pour en perpétuer la mémoire. 1350. Edoüard va combattre les Corsaires Espagols. *Act. Publ. T. V. p. 691.*

Philippe de Valois ne vit pas la fin de la Trêve qu'il avoit faite avec Edoüard. Il mourut le 22. d'Août de l'année 1350. laissant pour successeur Jean son fils, qui renouvella la Trêve jusqu'à la Pentecôte de l'année 1354. Mort de Philippe de Valois. Jean lui succede.

EDOUARD III. 1350. Trêve mal observée. mais elle ne fut guéres bien observée des deux côtez. En Bretagne, en Gascogne, en Picardie, il y eut de frequentes hostilitez, qui donnerent lieu à des plaintes reciproques, & même à des représailles, chacun des partis rejettant la faute sur son ennemi. Le Comte de Derby, qui avoit été honoré du titre

1351. Le Duc de Lencastre fait des courses en France. *Froissard, Mezerai.* de Duc de Lencastre, fut envoyé à Calais avec une Armée, comme si l'on eût été en pleine Guerre. Il fit des courses sur les Terres de France, & ravagea le Païs depuis Calais jusqu'à Teroüenne. Le plus grand avantage qu'Edoüard tira de l'inobservation de cette Trêve, fut l'acquisition de la Ville de Guisnes, que le Gouverneur lui vendit. Quand le Roi Jean voulut s'en plaindre, Edoüard lui répondit que Philippe son pere, en voulant surprendre Calais, lui avoit appris que les Trêves étoient marchandes, & que l'achat d'une Place ne les rompoit point.

Les Flamans abandonnent le parti d'Edoüard. Cet avantage ne contrebalança pourtant pas la perte qu'Edoüard fit en Flandres, par la défection entiére des Flamans. Jusqu'alors, ce Peuple avoit gardé des ménagemens avec lui : mais depuis quelque tems, les affaires avoient entiérement changé de face en ce Païs-là. Après la mort du Comte de Flandres, tué à la Bataille de Crecy, les Flamans avoient envoyé des Députez à Philippe de Valois, pour lui demander le fils de leur défunt Souverain, sous prétexte de vouloir le mettre en possession de la Succession de son pere. Philippe ayant consenti à leur demande, dès qu'ils eurent le jeune Prince en leur pouvoir, ils le fiancérent à une des filles d'Edoüard. Ce contre-tems auroit sans doute causé un grand préjudice à Philippe, si le Comte lui-même ne

1352. l'eût tiré de cet embarras. Ce jeune Prince, que son éducation avoit entiérement attaché aux interêts de la France, ne pouvant se résoudre à s'allier avec les ennemis de son Souverain, se déroba de ses Sujets, & alla de nouveau se jetter entre ses bras. Depuis ce tems-là, les Flamans commencérent peu-à-peu, à se détacher des interêts de l'Angleterre. Ils approuvérent même le Mariage que Philippe fit de leur Comte avec une fille du Duc de Brabant, qui avoit

1353. entiérement rompu avec Edoüard. Leur inconstance fut cause que l'étape des laines d'Angleterre, qui avoit été établie dans leur Païs, fut transportée dans le Royaume même, à leur grand préjudice, & à l'avantage des Anglois.

1354. Projet de Paix entre les deux Couronnes. *Walsingham.* Le nouveau Roi de France paroissoit souhaiter avec beaucoup d'ardeur, que la Trêve se changeât en une Paix ferme & durable, de quoi Edoüard ne s'éloignoit pas. Dans les négociations qu'il y eut sur ce sujet, Jean offrit de céder au Roi d'Angleterre, la Guyenne, avec les Comtez d'Artois & de Guisnes, pour les posséder en toute Souveraineté, sans en faire hommage à la Couronne de France. Mais bien-tôt après, pour le malheur de la France, & pour

Trêve prolongée. le sien propre, il rompit brusquement la négociation commencée, qui n'aboutit qu'à une prolongation de la Trêve, jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante.

Il n'étoit pas difficile de comprendre que le Roi de France ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour se mettre mieux en état de soutenir la Guerre. Edoüard s'en apercevoit bien : mais il avoit lui-même besoin de quelque repos, pour régler chez lui des affaires très-importantes. L'obstination des Ecossois à maintenir les interêts de leur Roi, quoique prisonnier, lui avoit fait comprendre qu'il ne lui seroit pas facile de reduire l'Ecosse, pendant qu'il seroit actuellement en Guerre avec la France. Cette considération lui fit for-

mer

mer le dessein de plâtrer une Paix avec les Ecossois, en attendant une meilleure occasion de renouveller la Guerre. Mais cette Paix ne pouvoit se faire sans tirer leur Roi de sa prison, tant ils demeuroient fermes sur cet article. Pour en trouver les moyens, Edoüard avoit nommé des Commissaires, ausquels il avoit donné pouvoir de traiter avec ceux d'Ecosse, touchant la liberté du Roi David. Cette négociation qui traîna quelque tems, fut enfin terminée par un Traité, qui se conclut à Newcastle, le 13. de Juillet 1354. dans lequel Edoüard s'engageoit à mettre David en liberté, moyennant une rançon de quatre-vingts mille marcs d'argent. Ce Traité fut ratifié peu de jours après par le Prince de Galles son fils: mais il ne fut point exécuté, par les raisons que je dirai dans la suite. Ainsi David demeura prisonnier jusqu'en 1357.

1354. Traité pour la liberté du Roi d'Ecosse.

Dès que ce Traité fut conclu, Edoüard regardant desormais les affaires d'Ecosse comme peu importantes, s'appliqua principalement à celles qui regardoient la France. La Trêve étant sur le point d'expirer, il investit le Prince de Galles son Fils du Duché de Guyenne; & l'ayant envoyé dans cette Province, il lui ordonna de recommencer les hostilitez. Quelques-uns ont dit que le Roi Jean avoit déja investi le Dauphin Charles son Fils, de ce même Duché, & que cette démarche fut cause de la rupture de la Trêve. Mais on ne trouve aucune trace de cette particularité, ni dans les Histoires de France, ni dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre. D'ailleurs, il est certain que la Guerre ne recommença qu'après l'expiration de la Trêve. Dans le tems que le Prince de Galles se préparoit à recommencer la Guerre en Guyenne, le Roi son Pere étant descendu à Calais, ravageoit le Boulonnois & l'Artois, sans rencontrer aucune opposition. A cette nouvelle, le Roi de France se hâta d'assembler ses forces. En même tems, il fit porter à Edoüard un défi, par lequel il offroit de le combattre seul, ou à la tête de leurs armées. C'est du moins ce que les Historiens François assurent. Ils ajoûtent, qu'Edoüard le refusa, & que sçachant que Jean s'aprochoit pour le combattre, il se retira en Angleterre. Les Anglois au contraire prétendent, que ce fut Edoüard qui fit le défi, & que Jean ne voulut point l'accepter. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le Recueil des Actes Publics ne fait aucune mention de cette expédition d'Edoüard, quoiqu'en toutes les occasions où les Rois d'Angleterre ont passé la mer, on ne manque guéres d'y trouver un Mémoire qui marque le jour du départ aussi-bien que celui du retour. Mais puisque les Historiens des deux Nations s'accordent à parler de ce passage d'Edoüard à Calais, une simple preuve négative ne suffit pas pour faire rejetter leur témoignage. Quoiqu'il en soit, si Edoüard repassa si promptement dans son Royaume, il est certain que des raisons très-importantes l'y rappeloient. Les Ecossois s'étant emparez par surprise de Barwick, il étoit trop dangereux de laisser entre leurs mains une Place de cette importance, qui leur donnoit en tout tems une entrée en Angleterre. Ce fut pour la leur arracher qu'Edoüard précipita son retour.

Edoüard donne au Prince de Galles le Duché de Guyenne

Il passe lui-même en France & y fait quelques ravages.

Défi entre les deux Rois sans effet.

Les Ecossois surprennent Barwick.

Immédiatement aprés son arrivée, il convoqua un Parlement, auquel il porta ses plaintes de l'infidelité des Ecossois, qui, après un Traité conclu & ratifié, avoient abusé de sa bonne foi, s'étant laissé séduire par le Roi de France. Le Parlement connoissant la nécessité qu'il y avoit de recouvrer Barwick, & les besoins du Roi pour continuer la Guerre contre la France, lui accorda cinquante Schellings sur chaque sac de laine, qui se vendoit dans le Royaume.

EDOUARD III. 1354.

On prétend que ce Subside montoit à plus de trois cens cinquante mille marcs, pour une année, tant le négoce des laines étoit alors considérable. Avec ce secours, le Roi assembla bien-tôt une armée, à la tête de laquelle il s'avança vers les frontiéres d'Ecosse. A son approche, les Ecossois abandonnérent Barwick, après en avoir razé les fortifications, & il s'en vengea en ravageant leur País. La rupture imprévûë des Ecossois l'avoit d'autant plus surpris, qu'il venoit de faire un Traité avec eux pour rendre la liberté à leur Roi, & qu'il n'attendoit pour cela que le payement de la rançon dont on étoit convenu. La démarche de ce Peuple changea les dispositions du Roi à l'égard de la Paix, & lui fit prendre de nouvelles résolutions, par rapport aux affaires d'Ecosse.

Edoüard reprend Barvvick. *Hist. Buet.*

1355. Etat de Baillol.

Depuis que Baillol avoit été chassé de ce Royaume, il avoit toûjours conservé le titre de Roi, mais sans aucun pouvoir effectif, & dans une dépendance si servile du Roi d'Angleterre, qu'il n'étoit regardé que comme un Sujet. Véritablement, Edoüard lui avoit laissé le commandement de ses troupes; mais elles étoient en si petit nombre, qu'il ne s'étoit jamais vû en état de faire de grands progrès. Ainsi ce Prince passoit sa vie d'une maniére assez triste, avec une pension de cinq marcs par jour, qu'Edoüard lui fournissoit, & quelques présens pour ses dépenses extraordinaires. On trouve dans le Reçuëil des Actes Publics, des preuves évidentes de son extrême sujétion, particuliérement, dans les fréquens pardons qu'Edoüard lui accordoit, pour avoir chassé dans ses Forêts. Ce n'étoit donc qu'un fantôme de Roi dont Edoüard s'étoit servi jusqu'alors, pour parvenir à ses fins. Il étoit désormais inutile à ce Monarque de se cacher plus long-tems, toutes ses démarches ayant assez fait connoître qu'il avoit moins travaillé pour Baillol que pour soi-même. Mettant donc à l'écart les scruples qui l'avoient retenu jusqu'alors, ou plûtôt, quittant le masque dont il avoit voulu se couvrir, il se fit céder par ce Prince tous les droits qu'il pouvoit avoir sur l'Ecosse, moyennant une pension de deux mille livres, qui lui devoit être payée tous les ans. C'étoit une bien petite recompense pour une Couronne, si ce n'eût pas été une Couronne en idée dont Baillol n'eut pas beaucoup de peine à se départir. Cette cession fut fatale au Roi David. Par là, ce Prince eut la mortification de se voir resserré plus étroitement, & de perdre en même tems l'esperance qu'il avoit conçuë de recouvrer sa liberté.

Act. Publ. T. V.

Il cede tous ses droits à Edoüard. *Act. Publ. Tom. V. pag. 838. 852.*

Charles de Blois est relâché. *Ibid. Pag. 862.*

Charles de Blois prisonnier en Angleterre, depuis la Bataille de *la Roche-de-Rien*, fut plus heureux que le Roi d'Ecosse, du moins par rapport à sa liberté, quoiqu'elle lui fût venduë à un très-haut prix. Il s'engagea par un accord qu'il fit avec Edoüard, à payer sept cens mille écus pour sa rançon, & laissa ses deux fils en ôtage pour sûreté du payement.

1356. Le Prince de Galles ravage le Languedoc. *Mezerai.*

Pendant qu'Edoüard étoit occupé dans son Isle, le Prince de Galles son Fils ravageoit les Provinces Méridionales de France, & particuliérement le Languedoc. Il avoit fait dans cette Province une irruption soudaine qui l'avoit rendu maître de Carcassonne & de Narbonne, où il avoit fait un très-grand butin, après quoi il étoit retourné à Bourdeaux. Sa retraite ayant fait négliger les mesures qu'on commençoit à prendre pour s'opposer à son invasion, il crut pouvoir, en toute sûreté, en entreprendre une seconde. Dès que ses troupes se furent un peu reposées, il se remit en marche à la tête de douze mille hommes, dont il n'y en avoit que trois mille qui fussent Anglois naturels. Il tra-

Il fait une seconde invasion avec douze mille hommes.

traversa le Perigord & le Limousin, entra dans le Berry, & se fit voir aux portes de Bourges. Mais la nouvelle qu'il reçût que le Roi de France s'avançoit avec une armée de soixante mille hommes, l'empêcha de s'arrêter au siége de cette Place, & l'obligea même à prendre un détour pour se retirer à Bourdeaux. Mais Jean, qui avoit prévû son dessein, hâta tellement sa marche, qu'il l'atteignit près de Poitiers. La retraite étant devenuë impossible au Prince, il prit la résolution de se retrancher à *Maupertuis*, dans un poste embarrassé de vignes & de hayes, & d'un très-difficile accès. Deux Légats que le Pape avoit envoyez aux deux Princes, pour les porter à la Paix, firent tous les efforts possibles pour empêcher que les deux armées n'en vinssent aux mains. Ils portérent même le Prince de Galles à promettre qu'il répareroit tous les dommages qu'il avoit faits dans sa course, & à s'engager à ne pas porter les armes contre la France, pendant sept ans. La supériorité où Jean se voyoit lui ayant fait rejetter ces offres, il prétendit que le Prince avec son armée se livrât à sa discrétion. Cette condition parût trop dure à ce Prince. Il répondit généreusement, qu'il aimoit mieux mourir les armes à la main, que de faire quelque chose contre son honneur, & contre la gloire du nom Anglois.

EDOUARD III. 1356. Le Roi Jean le poursuit avec une armée de 60000. hommes. Il l'atteint à Poitiers.

Les offres du Prince de Galles sont rejettées.

Toute espérance d'accommodement s'étant évanouïe, le Prince de Galles harangua ses troupes, & leur dit en peu de mots, que la victoire ne dépendoit pas du grand nombre, mais de la valeur: Que pour ce qui le regardoit, il étoit résolu à mourir, ou à vaincre, & qu'il n'exposeroit point l'Angleterre à la honte de payer sa rançon. Tous les Généraux du Roi Jean lui conseilloient unanimement de prendre le parti d'affamer cette petite armée qui se trouvoit engagée au milieu d'un païs ennemi, où elle manqueroit bien-tôt de toutes choses. Ce conseil lui parut trop prudent & trop opposé à son impatience. Il lui sembla qu'on vouloit le priver de la gloire éclatante qu'il esperoit d'acquerir par la défaite d'un Prince si renommé, pour le repaître d'un honneur imaginaire d'avoir sçû vaincre sans combattre. Ainsi plein de l'espérance flateuse d'obtenir une victoire aisée, & de vanger ses Sujets, il voulut sans retardement attaquer les ennemis. Il fit d'abord une faute considerable, en faisant commencer le combat par sa Cavalerie, à laquelle il avoit fait mettre pied à terre. Ces Cavaliers peu accoûtumez à combattre à pied, ne purent enfoncer les Anglois qui avoient l'avantage du terrain, dans un païs embarrassé de hayes, par où il falloit passer pour forcer leurs retranchemens. La Cavalerie à pied étant repoussée avec une très-grande perte, l'Infanterie prit sa place & trouva la même résistance, malgré les efforts du Roi qui maintint le combat quatre heures durant, animant ses troupes par sa voix & par son exemple, sans craindre de s'exposer aux plus grands dangers. Quelques efforts qu'il pût faire, il ne lui fut pas possible d'enfoncer cette poignée d'Anglois que la nécessité de vaincre faisoit combattre en désespérez, étant d'ailleurs animez par l'exemple du Prince qui fit ce jour là des actions de tête & de main, comparables à celles des Capitaines les plus renommez. De quatre fils que le Roi de France avoit avec lui, les trois aînez s'étant retirez de bonne heure avec huit-cens lances, leur retraite ne contribua pas peu à décourager le reste de l'armée. Cependant le Roi Jean animé par son désespoir, se faisoit remarquer dans tous les endroits les plus dangereux, & attiroit sur lui les plus braves des ennemis. Quoiqu'il se vit abandonné des siens, il ne laissoit pas d'inspirer de la terreur aux plus

Bataille de Poitiers.

EDOUARD III. 1356. plus hardis. Mais, ſelon les apparences, il auroit enfin ſuccombé ſous le nombre des ennemis qui l'environnoient, & qui ne lui laiſſoient plus concevoir aucune eſpérance de ſauver ſa vie, ſi un Chevalier d'Artois nommé *Denis de Morbeck*, après avoir écarté ceux qui le preſſoient le plus vivement, ne l'eût fortement exhorté à ſe rendre priſonnier. Il auroit bien ſouhaité de ne céder ſon épée qu'au Prince de Galles, mais comme ce Prince ſe trouvoit éloigné, il ſe vit obligé de ſe remettre entre les mains de Morbeck, avec Philippe ſon quatriéme fils âgé de treize ans, qui avoit voulu toûjours combattre à ſon côté. Dans cette funeſte journée qui fut ſi fatale à la France, il n'y eut qu'environ ſix mille hommes de tuez : mais parmi ce nombre ſe trouvoient, huit cens Gentilshommes, le Duc de Bourbon Prince du ſang, le Duc d'Athènes Connétable de France, le Maréchal de Neſle, & plus de cinquante autres Seigneurs des plus qualifiez du Royaume.

Jean eſt fait priſonnier.

Modération & modeſtie du Prince de Galles. *Froiſſard, Walſingham.*

Si le Prince victorieux ſe diſtingua par ſa conduite & par ſa valeur dans cette glorieuſe journée, il ne ſe fit pas moins admirer après ſa victoire : par la maniére modeſte & généreuſe dont il traita ſon Priſonnier. Le ſoir après la Bataille, le Roi ſoupant dans la tente de ce jeune Prince, le preſſa beaucoup de s'aſſeoir a table avec lui : mais il s'en excuſa civilement, & ſe tint toûjours debout auprès de lui, pour l'entretenir pendant le repas. Comme le Roi, dont l'eſprit étoit toûjours occupé du malheureux état où il ſe trouvoit, ſe plaignoit de ſa deſtinée, le Prince lui dit d'un air libre, mais modeſte, & qui ne marquoit pas la moindre affectation, « qu'il avoit un grand ſujet de conſolation, » de ce que la Bataille ne s'étoit pas perduë par ſa faute : que les Anglois avoient » reconnu à leurs dépens, qu'il étoit le plus brave de tous les Princes : mais » que Dieu ſeul avoit diſpoſé de la victoire. Il ajoûta que ſi ſa mauvaiſe for- » tune l'avoit précipité dans la diſgrace où il ſe trouvoit, il pouvoit du moins » s'aſſurer, qu'on conſerveroit un reſpect inviolable pour ſa perſonne, & qu'il » trouveroit toûjours en lui un très-reſpectueux Parent, s'il vouloit bien lui » permettre de ſe glorifier de ce titre ». Une ſi grande modeſtie dans un Prince victorieux, qui n'étoit âgé que de vingt-cinq ans, arracha des larmes au Roi, & ſe fit admirer de tous ceux qui en furent les témoins. Dès que Jean ſe fut un peu remis, il ſe tourna vers le Prince, & lui dit d'un air ſatisfait, » que puiſque ſa deſtinée vouloit qu'il fût vaincu & priſonnier, il ſentoit un » grand ſoulagement dans ſa diſgrace, de ce qu'on ne pouvoit lui rien repro- » cher qui fût indigne de lui, & de ce qu'il étoit tombé entre les mains du plus » vaillant, & du plus généreux Prince du monde ». Dès le lendemain on rendit à Dieu, dans le camp des Anglois, des actions de graces ſolennelles pour cette grande victoire. Le Prince remercia ſes troupes victorieuſes avec des expreſſions qui leur attribuoient l'honneur de cette journée, ſans dire un ſeul mot de lui-même. Enſuite, il prit le chemin de Bourdeaux, chargé d'un butin ineſtimable, & d'un ſi grand nombre de Priſonniers, qu'il auroit été difficile aux Anglois de ſe défendre, s'ils euſſent été attaquez.

Froiſſard, Polyd. Verg.

On peut aiſément concevoir la joye que cette nouvelle répandit dans toute l'Angleterre, & quelle fut la ſatisfaction particuliére d'Edoüard. La protection que Dieu avoit accordée au Prince de Galles étant trop viſible pour pouvoir la méconnoître, ce Prince lui fit rendre pour cette grande victoire, des actions

actions de graces qui furent continuées huit jours durant dans toutes les Eglises du Royaume. Le Prince de Galles passa l'Hiver à Bourdeaux, où deux Légats du Pape allérent le trouver, & le sollicitérent si vivement, qu'il consentit, avec l'approbation du Roi son Pere, à une Trêve de deux ans, dans laquelle tous les Alliez des deux Couronnes furent compris. Au mois d'Avril suivant, il se rendit en Angleterre emmenant son prisonnier avec lui. Il y fut reçû avec une joye excessive: mais il refusa constamment tous les honneurs qu'on vouloit lui rendre, & se crut assez honoré par ceux qu'on fit au Roi prisonnier. Lorsqu'ils firent leur entrée dans Londres, le Prince de Galles monté sur une petite haquenée noire, marchoit à côté du Roi de France qui montoit un beau cheval blanc superbement harnaché. On auroit dit que toute la pompe qui fut étalée en cette occasion étoit uniquement destinée à faire honneur au Roi étranger, tant on avoit pris soin d'éviter d'y faire paroître aucune marque de sa disgrace, ni rien qui pût offenser ses yeux. Quoiqu'Edoüard lui disputât le titre de Roi de France, il ne pût pourtant s'empêcher de le traiter en Roi. La vûë de ce Prince captif lui remettant dans l'esprit l'instabilité des grandeurs humaines, il le reçut, en l'embrassant avec autant de cordialité, que s'il eût été son propre Frere, ou qu'il fût venu exprès pour lui rendre visite. C'étoit de cette maniére noble & généreuse, que le Pere & le Fils tâchoient à l'envi l'un de l'autre, de consoler ce Roi malheureux, par toutes les marques de respect qui sont dûës à un grand Prince, en quelque état que la fortune l'ait mis. On rapporte sur ce sujet que lorsqu'Edoüard reçut la premiére nouvelle de la victoire de Poitiers, il dit à ceux qui étoient autour de lui, que la satisfaction qu'il recevoit d'un succès si glorieux, n'étoit pas à comparer à celle que lui causoit la généreuse conduite du Prince. Le Roi Jean & Philippe son fils furent logez dans le Palais de Savoye avec toute l'honnête liberté qu'ils pouvoient souhaiter. Les autres Seigneurs prisonniers reçûrent le même traitement & la même civilité.

EDOUARD III. 1357. Trêve de deux ans. Jean est conduit à Londres. Avril. *Act. Publ. Tom. V.* Il est reçu honorablement.

Edoüard joüissoit alors d'une gloire d'autant plus grande, qu'elle est peu commune, je veux dire, de tenir prisonniers ses deux plus puissans ennemis, le Roi de France à Londres, & le Roi d'Ecosse dans le Château d'*Odiham*. Celui-ci auroit dû depuis long-tems être relâché, selon les conventions arrêtées trois ans auparavant. Mais par les raisons déja rapportées, il se voyoit encore retenu dans sa prison. Cependant, dans le tems qu'il avoit le moins de sujet d'espérer quelque faveur d'un ennemi victorieux qui venoit d'ôter à l'Ecosse toute sa ressource, Edoüard se laissa fléchir par les instantes priéres de la Reine sa Sœur, & consentit à renoüer le Traité fait en 1354. Pour cet effet, il accorda des saufconduits à des Ambassadeurs d'Ecosse, qui pendant une courte Trêve dont on convint d'abord, obtinrent la liberté de leur Roi, à peu près aux mêmes conditions que dans le premier Traité. Ils s'engagérent à payer pour sa rançon, cent mille marcs Sterling; sçavoir, dix mille tous les ans, jusqu'à l'entier payement, pour la sûreté duquel le Roi d'Ecosse livra vingt Otages. En même tems, on conclut une Trêve de dix ans, entre l'Angleterre & l'Ecosse. David fut mis en liberté sous ces conditions, qu'il prit soin de ratifier dès qu'il fut arrivé dans son Royaume, après une captivité qui avoit duré onze ans. Il semble qu'alors Edoüard uniquement occupé des vastes projets qu'il formoit par rapport à la France, avoit perdu la pensée de

Le Roi d'Ecosse est mis en liberté. *Act. Publ. T. VI. pag. 65. 68.*

EDOUARD III. 1358.

se rendre maître de l'Ecosse. Du moins il croyoit devoir différer l'éxécution de ce dessein jusqu'à un tems plus convenable.

Tournoi magnifique à Windsor. *Froissard, Walsingham.*

Les Trêves que ce Monarque venoit de signer avec la France & avec l'Ecosse, l'ayant delivré de l'embarras des affaires étrangéres, il se renferma dans les soins du gouvernement de son Royaume. Comme il ne s'y passoit rien d'extraordinaire, il employoit une partie de son tems à des divertissemens, ausquels le Roi de France & les autres principaux Prisonniers avoient toûjours part. Le Tournoi qu'il fit à Windsor le 23. d'Avril 1358. pour solenniser la fête de St. George, Patron de l'Ordre de la Jarretiere, fut le plus somptueux & le plus magnifique qu'on eût jamais vû en Angleterre. Le Duc de Brabant, plusieurs autres Princes Souverains, & un nombre infini de Chevaliers de toutes les Nations de l'Europe, y assistérent, & y furent magnifiquement regalez.

Mort de la Reine Isabelle mére du Roi.

Ce divertissement fut suivi des funérailles de la Reine Isabelle mére du Roi. Elle mourut au Château de *Rising*, âgée de soixante & trois ans, après une détention de vingt huit ans. Si le Mariage de cette Reine fut funeste au Roi son Epoux, il ne le fut pas moins à la France, puisqu'il donna lieu à une longue & sanglante Guerre qui mit ce Royaume à deux doigts de sa ruïne.

Le Comte de Harcourt fait Edoüard son Heritier.

Geoffroi d'Harcour, de qui j'ai déja parlé à l'occasion de la descente du Roi à la Hogue, & qui servoit le Roi de Navarre en Normandie, y fut tué environ ce même tems. Comme par son testament il avoit institué le Roi d'Angleterre pour son Héritier universel, & que ses Terres étoient dans les domaines que le Roi de Navarre possédoit en Normandie, Edoüard s'en mit en possession, & en fit présent au Lord Holland.

Grands troubles en France.

Pendant que l'Angleterre joüissoit d'une profonde tranquillité, la France se trouvoit dans une extrême désolation, par les troubles intestins que la prison du Roi y causoit. Le Dauphin Charles, fils-aîné de Jean, y tenoit le timon du Gouvernement, sous le titre de Lieutenant Général, qui fut ensuite changé en celui de Regent. Sa Regence fut tellement troublée, par les cabales de certains esprits inquiéts qui trouvoient leur avantage dans la confusion des affaires, qu'il ne fut pas possible de penser efficacement à la liberté du Roi Les affaires de la France étoient alors dans une situation déplorable. Charles le Mauvais Roi de Navarre, quoiqu'issu de la Maison de France (1), excitoit tous les jours des troubles & des séditions dans Paris où il avoit un puissant parti. Par là, l'autorité du Dauphin se trouvoit tellement resserrée, que ce Prince, quoique très-habile, ne sçavoit comment s'y prendre pour gouverner un Etat si divisé. Parmi cette confusion, les François vivoient sous une espéce d'Anarchie. La Noblesse & les gens de Guerre opprimoient le menu Peuple, particuliérement les Païsans, ausquels ils donnoient le nom de *Jacques Bon homme*. La raillerie jointe à l'oppression, ayant jetté ces malheureux Villageois dans le désespoir, ils s'assemblerent en grandes troupes dans le Beau-

Guerre de la Jaquerie.

voisis, résolus d'exterminer tous les Gentilshommes. En peu de tems leur nombre se trouvant considérablement augmenté, ils se rendirent si redoutables, qu'on fut obligé d'assembler toutes les troupes du Royaume, pour dissiper cette armée rustique qui se fortifioit tous les jours. Cette Guerre, à laquelle on donna le nom de *La Jaquerie*, ne causa pas peu d'embarras au Regent; ce fut une des principales causes qui l'empêchérent de prendre des me-

(1) De la branche d'Evreux.

mesures pour s'opposer à l'invasion dont les Anglois menaçoient la France, aussi-tôt que la Trêve seroit expirée.

Edouard III. 1359.

Pendant tous ces désordres, le Roi Jean, qui s'ennuyoit beaucoup en Angleterre, quelque douce que fût sa prison, négocioit lui-même sa liberté avec Edoüard. Il ne pouvoit l'obtenir qu'en subissant les conditions qu'il plairoit au Vainqueur de lui imposer. Mais comme il étoit bien informé des troubles qui agitoient la France, il croyoit ne pouvoir acheter trop chérement cette liberté qui pouvoit le mettre en état de rétablir le calme dans son Royaume. Par cette considération, il convint avec Edoüard d'un Traité très-désavantageux à la France, par lequel il cédoit diverses Provinces à la Couronne d'Angleterre. Les Etats Généraux s'étant assemblez sur ce sujet en 1359. en trouvérent les conditions si dures, qu'ils ne purent se résoudre à l'approuver. Ainsi, par ce refus, le Roi captif vit évanoüir ses espérances. Cependant les Etats comprenant bien qu'ils avoient donné lieu au renouvellement de la Guerre, offrirent au Régent tous les secours nécessaires, pour obtenir des conditions moins rudes, par la voye des armes. Mais les effets ne répondirent pas aux promesses. Edoüard se plaignit hautement d'avoir été abusé, & changeant tout à coup de maniéres avec le Roi Jean, il le confina dans le Château de *Sommerston*, d'où ensuite, il le fit transférer à la Tour de Londres. Sans doute il ne crut pas que la prudence lui permît de laisser ce Prince à Londres sur sa parole, comme il y étoit auparavant, pendant qu'il seroit lui-même dans le cœur de la France, où il avoit résolu de porter la Guerre.

Conventions entre les deux Rois, rejettées par les Etats de France.

Edoüard prend la résolution de porter la Guerre en France.

Act. Publ. T. VI. p. 134.

Il resserre le Roi Jean.

Les préparatifs pour cette nouvelle expédition furent prodigieux. Une armée de cent mille Combattans qu'il fit passer à Calais, donnoit assez à connoître le dessein qu'il avoit de faire un puissant effort pour subjuguer la France, pendant que les troubles de ce Royaume lui offroient une occasion si favorable. Dès que toutes les troupes furent assemblées à Calais, il les partagea, en trois Corps. Le premier étoit commandé par le Duc de Lencastre, qui venoit de donner sa Fille unique en Mariage à Jean de Gand, troisiéme fils du Roi. Le Prince de Galles étoit à la tête du second, & le Roi conduisoit lui-même le dernier. Avec ces nombreuses Troupes, conduites par les trois plus fameux Capitaines qu'il y eut alors en Europe, Edoüard s'avança dans la France sans aucune opposition. Le Dauphin, n'étant pas assez fort pour oser paroître en campagne, s'étoit contenté de munir ses principales Places, sans vouloir hazarder une Bataille, avec des forces trop inferieures à celles de ses ennemis.

Il passe à Calais avec cent mille hommes.

Cependant Edoüard ayant traversé l'Artois, entra dans la Champagne & s'approcha de Reims pour tâcher de surprendre cette Ville, où quelques-uns prétendent, quoiqu'avec peu de fondement, qu'il avoit dessein de se faire sacrer. Mais ayant manqué son coup, il se rabattit sur *Sens*, dont il s'empara sans beaucoup de peine. Le Duc de Bourgogne ne se sentant pas en état de sauver son Païs du pillage, obtint une Trêve particuliére de trois ans, en s'engageant à fournir trois cens mille florins, & des vivres à l'armée Angloise. Le Nivernois suivit l'exemple de Bourgogne : mais la Brie & le Gatinois furent ravagez. Le but d'Edoüard étant d'engager les François à une Bataille, il ne negligeoit rien pour les provoquer. Dans cette vûë, il alla sur la fin du Carême camper à sept lieuës de Paris, entre Chartres & Montlhery. Son ap-

Il ravage la France jusqu'aux portes de Paris.

EDOUARD III. 1360.

proche n'ayant pas été capable d'attirer le Dauphin hors des murailles, il s'avança juſqu'aux portes de cette Capitale, ſans pouvoir réüſſir dans ſon deſſein. Quoique de deſſus les murailles, on pût voir la fumée des Villages brûlez par les Anglois; le Dauphin, à qui on donna dpuis le ſurnom de *Sage*, étoit en effet trop prudent pour rien hazarder en cette occaſion. Inſtruit par les funeſtes exemples des Rois ſon Pere & ſon Ayeul, il n'avoit garde d'expoſer la Couronne à la déciſion d'une journée, de laquelle il ne pouvoit guéres eſperer un bon ſuccès. Comme il ſçavoit que Paris étoit en état de ſoutenir un long Siége, il ſe tint renfermé dans cette Ville, ſans que toutes les bravades d'Edoüard puſſent l'obliger à changer de réſolution. Il tâcha pourtant de délivrer la France du danger dont elle étoit menacée, en faiſant à ſon ennemi certaines propoſitions, mais qui furent hautement rejettées. Edoüard ſe croyoit en état de donner la Loi, & de marquer lui-même les conditions de la Paix. Il ſembloit d'abord avoir formé le deſſein d'aſſiéger Paris: Mais dans la ſuite, cette entrepriſe lui ayant paru pleine de difficultez, il rebrouſſa chemin vers la Beauce. Le Cardinal de Langres, Legat du Pape, l'accompagnoit par tout, & le ſollicitoit continuellement à donner des bornes à ſon ambition : mais ces remontrances ne produiſirent alors aucun effet. Edoüard s'arrêta quelque tems dans la Beauce, d'où il avoit deſſein de mener ſes troupes vers la Loire. Cependant, quoique ſon armée eût toûjours marché dans des Païs fort abondans, elle ne laiſſoit pas de déperir tous les jours par les maladies. C'étoit ſans doute une mortification pour ce Monarque, de voir qu'avec une ſi nombreuſe armée il eût fait ſi peu de progrès. Bien qu'il ſe trouvât au milieu de la France, il ne pouvoit pas ſe flater d'avoir fait aucune conquête aſſurée. Ce fut peut-être une des raiſons qui le portérent enfin à prêter l'oreille aux ſollicitations du Legat. On attribuë pourtant ſon changement à cette autre cauſe. Un jour qu'il étoit campé dans le Païs Chartrain, il s'éleva tout-à-coup un orage épouvantable accompagné de tonnerres, & d'une grêle prodigieuſe qui tua ſix mille chevaux & mille hommes de ſon armée. Un accident ſi extraordinaire fut regardé par ſes troupes comme une marque de la colere du Ciel. Le Roi lui-même parut imbu de cette opinion; peut-être fut-il bien aiſe que cet évenement lui fournit une occaſion de faire voir qu'il vouloit accorder la Paix à la France, par un pur motif de généroſité, & de couvrir par là la honte de n'avoir pû, avec une ſi belle armée, faire autre choſe que ruïner le plat Païs. Quoiqu'il en ſoit, pendant que l'orage étoit dans ſa plus grande force, il ſe tourna vers l'Egliſe de Chartres qu'il voyoit de loin, & fit vœu à Dieu de conſentir à la Paix, à des conditions équitables. Le Légat profitant de cette diſpoſition, le preſſa fortement d'exécuter ce généreux deſſein, & obtint de lui qu'il envoyeroit des Plénipotentiaires au Village de Bretigny proche de Chartres, pour y traiter la Paix. Ce fut en ce lieu que s'aſſemblerent pour la France, le Dauphin & ſes principaux Conſeillers, & pour l'Angleterre, le Prince de Galles avec ceux que le Roi ſon Pere lui donna pour l'aſſiſter dans cette importante négociation. En peu de jours, il y fut conclu un Traité qui mit quelque interruption aux maux de la France. Cette Paix qui abolit tous les anciens Traitez, & qui ſervit de fondement à de nouveaux droits, fait une époque très-conſiderable dans l'Hiſtoire d'Angleterre, par rapport aux differends entre les deux Couronnes. Ainſi, on ne ſçauroit enten-

Le Dauphin lui fait des propoſitions qui ſont rejettées.

Il marche vers la Beauce.

Raiſons qui le portent à la Paix.

Accident extraordinaire qui le détermine.

On envoye des deux côtez des Plenipotentiaires à Bretigny.

entendre le recit des évenemens qui l'ont ſuivie, ſans avoir une connoiſſance exacte des Articles qu'elle contenoit. Il eſt donc abſolument neceſſaire de les inſerer ici, en les abregeant, néanmoins, autant qu'il ſera poſſible, ſans en obſcurcir le ſens. EDOUARD III. 1360.

TRAITÉ DE BRETIGNY,

Signé le 8. de Mai 1360.

I. PRemiérement il eſt convenu, que le Roi d'Angleterre, outre tout ce qu'il poſſede déja en Guyenne & en Gaſcogne, aura pour lui & pour ſes Héritiers & Succeſſeurs, tout ce qui ſuit, & le tiendra de la même maniere que le Roi de France & ſon Fils-aîné, ou leurs Ancêtres, Rois de France, l'ont tenu; ſçavoir, ce qui eſt en Souveraineté, en Souveraineté, & ce qui eſt en domaine, en domaine. *Act. Publ. T. VI. p. 178.*

Poitiers & tout le Comté de Poitou, avec les Fiefs de Thoüars & de Belleville.

Xaintes & toute la Saintonge, deçà & delà la Charente.

Agen, & tout l'Agenois.

Perigueux & tout le Périgord.

Limoges & & tout le Limouſin.

Cahors & tout le Quercy.

Tarbe & tout le païs de Bigorre.

Le Comté de Gaure.

Angoulême & tout l'Angoumois.

Rhodez & tout le Rouërgue.

Que tous les Seigneurs, dont les Terres ſont enclavées dans les ſuſdits païs, comme les Comtes de Foix, d'Armagnac, de l'Iſle de Périgord, le Vicomte de Limoges, & autres quels qu'ils ſoient, feront hommage au Roi d'Angleterre.

II. Que le Roi d'Angleterre aura Montreüil & ſon territoire.

III. Plus, le Comté de Ponthieu & ſes dépendances.

IV. Plus, Calais, Ville & Château, & territoire, avec les Seigneuries de *Merch*, *Sangate*, *Couloigne*, *Homes*, *Wall*, & *Oye*.

V. Plus, la Ville & le Comté de Guiſnes, de même que le dernier Comte les a poſſedez.

VI. Plus toutes les Iſles adjacentes aux païs ci-deſſus nommez.

VII. Il eſt auſſi convenu, que le Roi de France & le Dauphin ſon Fils-aîné, tranſporteront au Roi d'Angleterre, dans un an après la fête de S. Michel, tous les *Honneurs*, *Obéïſſances*, *Hommages*, *Ligeances*, *Droits*, *Empire pur & mixte*, & toutes les autres ſortes de *Juriſdictions hautes & baſſes*, *Reſſorts*, *Sauvegardes*, *Patronats d'Egliſes*, & toutes les manieres de *Seigneuries & Souverainetez*, avec tous les droits qu'ils avoient ou pouvoient avoir, ſous quelque titre ou couleur de droits que ce puiſſe être, d'eux-mêmes, ou de la

EDOUARD III. 1360. Couronne de France, ſur les lieux ſuſdits & leurs dépendances, ſans en rien réſerver pour eux ou pour leurs Succeſſeurs.

Qu'ils ordonneront par leurs Lettres Patentes, à tous les Prélats, Comtes, Vicomtes, Barons, Nobles & Citoyens, d'obéïr au Roi d'Angleterre: ainſi qu'ils ont obéï aux Rois de France, & leur quitteront tous les *Hommages, Fois, Obligations, Sermens, Sujettions*, faits par aucun d'eux aux Rois de France, ou à la Couronne de quelque maniere que ce ſoit.

VIII. Que le Roi d'Angleterre aura tous ces lieux ci-deſſus nommez, avec toutes leurs appartenances & dépendances, en quoi qu'elles puiſſent conſiſter, pour les tenir lui & ſes Succeſſeurs, perpetuellement en héritages, ſçavoir, en domaine, ce que le Roi de France y avoit en domaine, en fief, ſervice, Souveraineté & reſſort ce que le Roi de France y tenoit de cette maniere, & que toutes les aliénations faites par les Rois de France, depuis les ſoixante & dix ans que les Rois d'Angleterre en ont perdu la poſſeſſion, ſeront caſſées & annullées.

IX. Que le Roi d'Angleterre tiendra dans les lieux ſuſnommez, tout ce qui n'a pas appartenu à ſes Prédéceſſeurs, de la maniere que les Rois de France l'ont tenu ou le tiennent preſentement.

X. Que ſi dans les bornes des Terres ſuſmentionnées, il s'en trouve quelqu'une qui n'ait pas appartenu aux Rois d'Angleterre, mais pourtant dont le Roi de France étoit en poſſeſſion, le jour de la Bataille de Poitiers 19. de Septembre 1356. elle demeurera au Roi d'Angleterre, de la maniere ſuſdite.

XI. Que le Roi de France & le Prince ſon Fils-aîné, pour eux & pour leurs Succeſſeurs, tranſporteront au Roi d'Angleterre, dans un an après la Saint Michel, toutes manieres de Droit, Seigneuries & Souverainetez, ſur leſdites Terres, ſans qu'ils en puiſſent jamais rien demander. Que tous les Sujets des ſuſdits Païs ſeront hommes-liges, & Sujets des Rois d'Angleterre, & de leurs Succeſſeurs & Héritiers, leſquels tiendront leſdites Terres, comme Souverains-liges, & voiſins du Royaume de France, ſans y reconnoître aucune Souveraineté, ou rendre aucune obéïſſance, hommage, reſſort, ou ſujettion, & ſans faire, en aucun tems à venir, aucune reconnoiſſance ou ſervice à la Couronne de France.

XII. Que le Roi de France & ſon Fils-aîné renonceront expreſſément auſdits reſſorts & Souverainetez, & à tous les droits qu'ils ont, ou peuvent avoir ſur tous les Païs qui par le preſent Traité doivent appartenir au Roi d'Angleterre.

Que de leur côté le Roi d'Angleterre, & ſon fils-aîné, renonceront expreſſément à toutes les choſes ſur leſquelles le préſent Traité ne leur donne aucun droit, & à toutes les autres demandes qu'ils faiſoient auparavant au Roi de France, ſpécialement au droit, & au nom de la Couronne de France; à l'hommage, & Souveraineté des Duchez de Normandie & de Touraine, & des Comtez d'Anjou & du Maine; à l'hommage & Souveraineté de la Bretagne; à l'hommage & Souveraineté du Comté de Flandres, & généralement à toutes les autres demandes. Que les deux Rois ſe tranſporteront, & délaiſſeront reciproquement, & à perpetuité, tous les droits que chacun d'eux peut avoir ſur les choſes qui ne ſont pas ſpécifiées dans le préſent Traité, & conviendront enſemble à Calais, du jour & du lieu que ſe devront faire les ſuſdites Renonciations.

XIII.

XIII. Que pour l'exécution de ce présent Traité, le Roi d'Angleterre fera conduire le Roi de France à Calais, dans trois semaines après la fête de S. Jean-Baptiste, aux dépens du Roi d'Angleterre, les frais de la Maison du Roi de France, exceptez. EDOUARD III. 1360.

XIV. Que le Roi de France payera au Roi d'Angleterre trois millions d'écus d'or, dont les deux valent un *Noble* de la monnoye d'Angleterre; sçavoir, six cens mille écus à Calais, quatre mois après que le Roi de France y sera arrivé; 400000. écus dans un an prochain, & autant chacune des années suivantes, jusqu'à l'entier payement des trois millions.

XV. Que le Roi de France ayant payé dans le terme de quatre mois susdits, les premiers six cens mille écus, livré les Otages qui seront ci-dessous nommez, & remis au Roi d'Angleterre, la Rochelle & le Comté de Guisnes, il sera libre de sa prison, & pourra sortir de Calais, pour rentrer dans son Royaume; à condition, qu'il ne pourra faire la Guerre au Roi d'Angleterre, que tout le Traité ne soit entiérement accompli.

Les Otages qui doivent être livrez au Roi d'Angleterre, tant de ceux qui ont été faits prisonniers à la Bataille de Poitiers qu'autres, sont:

Loüis, Comte d'Anjou.
Jean, Comte de Poitiers.
Philippe, Duc d'Orleans.
Le Duc de Bourbon.
Le Comte de Blois ou son frere.
Le Comte d'Alençon ou Pierre son frere.
Le Comte de S. Pol.
Le Comte d'Harcour.
Le Comte de Portien.
Le Comte de Valentinois.
Le Comte de Brenne.
Le Comte de Vaudémont.
Le Comte de Forez.
Le Vicomte de Beaumont.
Le Sire de Coucy.
Le Sire de Fiennes.
Le Sire de Preaux.
Le Sire de S. Venant.
Le Sire de Garentiéres.
Le Dauphin d'Auvergne.
Le Sire de Hangeest.
Le Sire de Montmorency.
Le Sire Guill. de Craon.
Le Sire Loüis de Harcourt.
Le Sire Jean Ligny.

Prisonniers qui doivent servir d'Otages.

Philippe de France.
Le Comte d'Eu.
Le Comte de Longueville.
Le Comte de Ponthieu.
Le Comte de Tancarville.
Le Comte de Joigny.
Le Comte de Sancerre.
Le Comte de Dammartin.
Le Comte de Vantadour.
Le Comte de Salbruch.
Le Comte d'Ancœurs.
Le Comte de Vendôme.
Le Sire de Craon.
Le Sire de Deval.
Le Maréchal de Denham.
Le Sire d'Aubigny.

XVI. Que les seize prisonniers qui doivent servir d'Otages, ne seront plus censez prisonniers, & seront quittes de toute rançon, à moins qu'ils n'eussent déja composé avant le 3. de Mai. Mais que si quelqu'un d'entre eux ne se rend pas à Calais, trois semaines après la S. Jean, il ne sera pas quitte de sa prison,

&

EDOUARD III. 1360. & sera contraint par le Roi de France de retourner en Angleterre, en qualité de prisonnier.

XVII. Que si quelqu'un des Otages vient à se retirer sans congé, le Roi de France sera tenu d'en bailler un autre de semblable condition, quatre mois après que le Bailly d'Amiens, ou le Maire de S. Omer auront été certifiez du fait par le Roi d'Angleterre.

Que le Roi de France, à son départ de Calais, pourra emmener avec lui dix des Otages, dont les deux Rois conviendront ensemble, ausquels dix Otages, le Roi d'Angleterre donnera un congé absolu.

XVIII. Que trois mois après le départ du Roi de France, de Calais, il livrera pour Otages au Roi d'Angleterre, quatre Bourgeois des plus considerables de Paris, & deux de chacune des Villes ci-dessous nommées.

Paris	4	*Beauvais*	2	*Châlons*	2	*Orléans*	2
Roüen	2	*L'Isle*	2	*Troye*	2	*Compiégne*	2
S. Omer	2	*Doüay*	2	*Chartres*	2	*Caën*	2
Arras	2	*Tournay*	2	*Toulouse*	2	*Tours*	2
Amiens	2	*Rheims*	2	*Lyon*	2	*Bourges*	2

XIX. Que le Roi de France sera conduit à Calais, & y séjournera quatre mois; sçavoir, le premier mois aux dépens du Roi d'Angleterre, & les trois autres mois à ses propres frais.

XX. Qu'un an après son départ de Calais, il rendra au Comte Jean de Monfort, sa Terre de Monfort, pour laquelle ce Comte lui rendra un hommage-lige.

XXI. De plus, il est accordé, que, pour ce qui regarde le différend touchant le Duché de Bretagne, entre Charles de Blois, & Jean de Monfort, les deux Rois, ou leurs Commissaires, tâcheront de le regler le plûtôt qu'il sera possible.

Que s'ils ne le font pas dans un an, les amis communs des Parties s'efforceront de les mettre d'accord.

Que si les amis communs ne peuvent pas y réüssir dans six mois, il rapporteront les informations, faites sur ce sujet, aux deux Rois, qui, par eux-mêmes, ou par leurs Commissaires, feront leurs efforts pour vuider le procès entre les deux Prétendans.

Que si cette affaire ne peut pas être terminée dans six mois, alors les Parties feront ce que bon leur semblera, sans que les deux Rois y puissent mettre empêchement. Et pourront, les amis desdits Prétendans, les assister, sans encourir, pour ce fait, aucun blâme, reproche, ou dommage.

Que si l'une des Parties refuse de comparoître devant les deux Rois ou leurs Commissaires, ou si les deux Rois ayant donné un Jugement, l'une des Parties refuse d'y acquiescer, les deux Rois feront encore leurs efforts pour les accorder, sans pouvoir pourtant entrer en Guerre.

Que l'hommage de la Bretagne demeurera au Roi de France.

XXII. Que la possession des Terres, réciproquement cédées par ce Traité, sera confirmée, toutes les fois qu'un des deux Rois le requerra.

XXIII. Que le Roi de France rendra dans un an à Philippe de Navarre, tout

tout ce qui lui appartient, tant de ſon Chef, que de celui de ſa femme, dans le Royaume de France. Et que lui & ſes adhérans auront de ſuffiſantes Lettres de pardon. EDOUARD III. 1360.

XXIV. Que le Roi d'Angleterre pourra, pour cette fois ſeulement, diſpoſer des biens de Geoffroi de Harcour, à condition que celui qui en ſera poſſeſſeur, les tiendra du Duc de Normandie ou de tel autre Seigneur de qui ſes Terres relevent.

XXV. Qu'aucun homme ou Païs qui ont été Sujets de l'un des deux Rois, & qui, par le préſent Traité, doivent devenir Sujets de l'un ou de l'autre, n'en pourront être empêchez pour quoique ce ſoit qu'ils ayent fait au tems paſſé.

XXVI. Que toutes les Terres confiſquées pour cauſe de la Guerre mûë entre les deux Rois, ſeront renduës aux Propriétaires. Que les bannis ſeront remis en poſſeſſion de leurs biens, & rétablis dans leurs honneurs, un an après que le Roi Jean ſera parti de Calais. Les Sires de Fronſac & de Galhard exceptez.

XXVII. Qu'un an après ſon départ de Calais, le Roi de France fera livrer au Roi d'Angleterre, toutes les Terres qui lui ſont cédées par le préſent Traité.

XXVIII. Il eſt auſſi convenu, qu'auſſi-tôt que le Roi de France aura livré les Terres ci-deſſous ſpécifiées, avec les Renonciations & Mandemens néceſſaires; ſçavoir, *le Ponthieu, Monfort, la Saintonge & l'Angoumois*, le Roi d'Angleterre, à ſes propres dépens, le mettra en poſſeſſion de tout ce que lui ou ſes Alliez tiennent dans la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Berry, l'Auvergne, la Bourgogne, la Champagne, la Picardie, la Normandie, & l'Iſle de France, la Bretagne, expreſſément exceptée, auſſi-bien que toutes les Terres, qui, par ce préſent Traité, doivent appartenir au Roi d'Angleterre.

XXIX. Que le Roi de France fera livrer, à ſes dépens, au Roi d'Angleterre, tout ce qui doit être livré.

Que s'il ſe trouve des Sujets Rebelles & déſobéïſſans, le Roi de France les contraindra d'obéïr, à ſes propres dépens, & le Roi d'Angleterre, s'engage auſſi à la même choſe de ſon côté. Et ſeront tenus les deux Rois, de s'entr'aider pour cela, quand ils en ſeront requis, aux dépens du Requérant.

XXX. Que le Clergé ſera Sujet de celui des deux Rois duquel il tient ſon Temporel. Que s'il en tient de l'un & de l'autre, il ſera Sujet de tous les deux.

XXXI. Qu'il y aura une bonne amitié, & alliance entre les deux Rois, nonobſtant toutes autres alliances, particuliérement d'Ecoſſe & de Flandres.

XXXII. Que le Roi de France, & ſon fils-aîné, ſe départiront de toute alliance avec les Ecoſſois, & promettront de ne leur donner aucun ſecours contre le Roi d'Angleterre, qui, de ſon côté, s'engage à la même choſe à l'égard des Flamans.

XXXIII. Que les deux Rois feront approuver le préſent Traité par le Pape, & qu'il ſera confirmé & corroboré par ſermens, cenſures, &c. de la maniére la plus forte. Que les deux Rois impetreront, chacun de ſon côté, toutes les diſpenſes & abſolutions, propres à procurer l'entiére exécution du préſent Traité.

EDOUARD III. 1360.

XXXIV. Il eſt auſſi accordé, que les Collations, & diſpoſitions des Bénéfices, faites pendant la Guerre, ſeront valables, & demeureront en l'état où elles ſe trouvent.

XXXV. Que les Sujets des deux Rois, pourront aller étudier dans les deux Royaumes, & joüiront des privileges des Univerſitez.

XXXVI. Et afin que le préſent Traité ſoit bien, & dûëment exécuté, les deux Rois ſe donneront reciproquement les ſuretez ſuivantes. Des Lettres ſcellées de leurs grands Sceaux. Le Traité ſera confirmé par les ſermens des deux Rois, de tous les Princes de leur Sang, & de vingt Seigneurs des plus conſiderables de chacune des deux Nations.

Que s'il ſe trouve des gens qui refuſent d'obéïr, on employera toutes les voyes convenables pour les y contraindre.

Les deux Rois renonceront à toutes voyes de fait, & à toutes Guerres, en cas d'inexécution.

Que ſi par la déſobéïſſance de quelques-uns des Sujets, quelqu'un des Articles ſus-mentionnez ne pouvoit s'exécuter, les deux Rois ne pourront pourtant ſe faire la Guerre, mais ils s'efforceront de ranger les Rebelles à leur devoir.

XXXVII. Il eſt auſſi accordé par le préſent Traité, que tous les autres précédens, demeureront caſſez & annullez, & qu'aucun des deux Rois ne pourra s'en prévaloir.

XXXVIII. Que le préſent Traité ſera juré à Calais, par les deux Rois, en leurs propres perſonnes, & qu'un mois aprés que le Roi de France ſera parti de Calais, ils s'envoyeront reciproquement leurs Lettres Patentes confirmant ledit Traité.

XXXIX. Qu'aucun des deux Rois ne procurera, ni par ſoi-même, ni par autrui, qu'aucunes nouveautez ou oppoſitions ſe faſſent par la Cour de Rome contre le préſent Traité. Que s'il arrivoit que le Pape voulût entreprendre d'y changer quelque choſe, les deux Rois s'y oppoſeront de tout leur pouvoir.

XL. Que pour ce qui regarde les dix Otages, que le Roi d'Angleterre doit céder au Roi de France, les deux Rois conviendront enſemble à Calais, touchant la maniére, & le tems de leur délivrance.

Après avoir lû ce Traité, dont les conditions paroiſſent ſi dures pour la France, on peut difficilement s'empêcher de ſe repréſenter un Roi triomphant, qui tient le pied ſur la gorge à ſon ennemi vaincu, & l'oblige à recevoir, ſans examen, toutes les conditions qu'il juge à propos de lui impoſer. Véritablement cette idée eſt aſſez juſte, pourvû qu'on ne la porte pas trop loin. Mais ſi l'on prétend y ajoûter celle d'un vainqueur injuſte, qui exige de ſon ennemi des conditions entiérement éloignées de la raiſon & de l'équité, on ſe fera, ſans doute, une fauſſe idée de ce fameux Traité, dont les conditions ſont plus modérées qu'elles ne paroiſſent d'abord. Pour le bien comprendre, il faut ſe remettre dans l'eſprit, que preſque toutes les Provinces que la France cédoit à l'Angleterre, avoient autrefois appartenu aux Prédéceſſeurs d'Edoüard. Ce n'étoit ni par des conquêtes, ni par des Traitez extorquez, qu'ils les avoient acquiſes, mais par un droit d'héritage qu'ils avoient reçû de

leurs

leurs Ancêtres, depuis un tems immémorial. Jamais on n'avoit entendu les Rois de France, se plaindre que les Ducs de Guyenne, ou les Comtes de Poitiers leur eussent enlevé ces Provinces. Au contraire, nous avons vû dans l'Histoire des Rois précedens, que Philippe Auguste, & S. Loüis avoient par la force des armes, dépouillé Jean sans Terre, & Henri III. non seulement des Provinces dont il est ici question, mais encore de l'Anjou, de la Touraine, du Maine, & de la Normandie. De plus, ce ne fut que par un Traité, fait pendant que Henri III. étoit en captivité sous le Comte de Leicester, qu'elles furent cedées à la France. Ces veritez étant ainsi posées, on comprend aisément quel est le fondement de ce Traité. Edoüard, profitant des conjonctures favorables, avoit pour but de recouvrer ce qu'en un autre tems la France avoit enlevé à ses Ancêtres. Il est vrai qu'il exigea de plus, Calais, le Comté de Guisnes, & la Souveraineté des Provinces qu'il recouvroit. Pour éclaircir cet Article, il faut remarquer, qu'Edoüard étoit en droit de demander tout ce qui avoit appartenu à ses Prédécesseurs, sans parler maintenant de ses prétentions sur la Couronne même. Dans cette pensée, il crut qu'en laissant à la France la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, avec l'hommage de la Bretagne, il lui donnoit un équivalent qui pouvoit recompenser Guisnes Calais, & la Souveraineté de la Guyenne. Que si à cette cession, on ajoûte présentement ses prétentions sur la Couronne de France, qu'il regardoit, sans doute, comme plausibles, puisque c'étoit sur ce fondement qu'il avoit entrepris cette Guerre, je ne sçai, si l'on aura beaucoup de sujet de se recrier sur l'injustice de ce Traité. On ne peut donc pas blâmer Edoüard, d'avoir voulu recouvrer la Guyenne avec toutes ses dépendances, qu'on ne condamne en même tems Philippe Auguste, & S. Loüis, qui en avoient enlevé la plus grande partie à ses Ancêtres, & Philippe de Valois qui s'étoit emparé du reste, avant que la Guerre fût déclarée, sous un prétexte très-leger. C'étoit parce qu'Edoüard avoit refusé d'obéïr à un Mandement, par lequel Philippe défendoit à tous ses Sujets & Vassaux, de donner retraite à Robert d'Artois. Si Edoüard avoit recüeilli ce Prince à Bourdeaux, il y auroit eu quelque chose à dire; mais sa qualité de Vassal pour la Guyenne, ne pouvoit pas lui ôter le droit d'agir en qualité de Roi d'Angleterre. Dira-t-on enfin, que les Rois de France, dont je viens de parler, étoient en droit de réünir à leur Couronne, des Provinces qui avoient fait partie du Royaume sous la seconde Race? Mais Hugues Capet les avoit données en fiefs à des Seigneurs, de qui elles étoient venuës aux Rois d'Angleterre, par une succession légitime. Il faut donc se borner à dire que Philippe Auguste avoit eu de justes raisons pour confisquer la Normandie, le Poitou, le Maine, l'Anjou, la Touraine, & que la Guyenne avoit été justement confisquée sur Edoüard III. mais tout cela est plus facile à dire qu'à prouver. Que si l'on prétend alléguer, en faveur de la France, une prescription de soixante & dix ans, on en peut opposer une beaucoup plus longue, pour les Rois d'Angleterre, dans le tems que ces Païs leur furent enlevez.

Enfin, si quelqu'un s'imagine encore, qu'Edoüard n'accomplit pas le vœu qu'il avoit fait de conclure la Paix à des conditions équitables, qu'il ajoûte aux remarques précédentes, la considération de l'état où les affaires de France se trouvoient, au tems du Traité de Bretigny. Le Roi Jean étoit prisonnier

EDOUARD III. 1360.

Londres, & le Dauphin renfermé dans sa Capitale, d'où il n'osoit sortir. Il y avoit dans le centre du Royaume une Armée de cent mille Anglois, à laquelle on ne pouvoit opposer aucunes forces considérables. Edoüard étoit maître d'un très-grand nombre de Places, dont lui-même, où ses Généraux s'étoient emparez depuis sa descente. Enfin une consternation universelle étoit répanduë dans tout le Royaume, d'où les troubles intestins ne permettoient pas d'esperer qu'on pût jamais chasser les Anglois. C'étoient-là des avantages très-réels, dont Edoüard joüissoit actuellement. Il pouvoit donc, sans trop se flatter, esperer de se rendre maître de toute la France, & de parvenir au but qu'il s'étoit proposé en commençant la Guerre. Qu'est-ce donc qui l'empêcha de profiter d'une conjoncture si favorable? Certainement, on ne peut penser autre chose, sinon qu'il voulut bien se contenter d'une partie lorsqu'il pouvoit esperer d'avoir le tout; mais d'une partie qu'il crut pouvoir, avec justice, arracher à la France qui l'avoit acquise injustement. Il est tems présentement, de rapporter les événemens qui suivirent la Paix de Bretigny.

Jean est conduit à Calais.

Ce fameux Traité, dont la négociation ne dura que huit jours, fut approuvé par les deux Rois: Jean fut conduit à Calais au mois de Juillet, & y séjourna quatre mois, ainsi qu'on en étoit convenu. Au premier repas qu'il fit dans cette Ville, il fut servi par les quatre fils d'Edoüard qui lui firent tous les honneurs possibles conformément aux ordres qu'ils en avoient du Roi leur Pére. On employa ces quatre mois à dresser tous les Actes nécessaires, tant pour l'explication que pour la confirmarion, & l'exécution du Traité: afin qu'ils pussent tous être signez en un même jour. Ce ne fut que le 24. d'Octobre, que les deux Rois le signérent, & en jurérent l'observation dans Calais, où Edoüard s'étoit rendu quelques jours auparavant. Toutes les affaires qui concernoient le Traité étant terminées, le Roi Jean fut mis en liberté le 26. du même mois. Immédiatement avant son départ, Edoüard lui donna un témoignage sensible d'amitié, en lui permettant d'emmener avec lui le Prince Philippe son Fils, pris à la Bataille de Poitiers. C'étoit de tous ses Enfans celui qu'il aimoit avec le plus de tendresse. Quoique de tous les Otages qu'Edoüard avoit en son pouvoir, celui-ci fût le principal, à cause de l'affection que le Roi son Pere avoit pour lui, il voulut bien consentir qu'il fût un des dix qui devoient être mis en liberté, par le XXII. Article de la Paix de Bretigny. La séparation des deux Monarques se fit avec des marques reciproques d'estime & de cordialité.

Les deux Rois jurent la Paix.

Jean est mis en liberté.

Il ratifie le Traité, étant en France.

Dès que Jean fut arrivé à S. Omer, il y ratifia par un serment volontaire, & par ses Lettres Patentes, chacun des Articles du Traité de Bretigny. Par-là il fit voir qu'on ne lui avoit fait aucune violence à Calais, pour l'obliger à le jurer. Le reste de sa conduite fut conforme à cette premiére demarche. Il fit connoître en toutes occasions que son intention étoit d'exécuter ses engagemens, jusqu'à ce qu'enfin il en donna la preuve la plus sensible en mettant Edoüard en possession des Païs qui lui avoient été cedez. Il y eut seulement quelque difficulté touchant le *Comté de Gaure* en Gascogne, & la Terre de *Belville* en Poitou, sur laquelle les deux Rois ne purent point s'accorder.

1361. Jean Chandos Lieutenant Géné-

La Paix entre les deux Couronnes paroissant ainsi fermement établie, Edoüard envoya *Chandos* en France pour y commander en son nom, dans les païs de sa dépendance, avec le titre de Lieutenant Général. Il ne pouvoit

faire

faire un meilleur choix. Chandos étoit un Seigneur des plus accomplis qu'il y eut alors en Angleterre. Ce n'eſt pas un petit éloge par rapport à ce tems-là. Auſſi doux & moderé pendant la Paix, qu'il étoit brave à la Guerre, c'étoit un Sujet tout à fait propre pour lui confier un pareil emploi. Comme le Roi avoit deſſein de gagner les cœurs de ſes nouveaux Sujets, il avoit pris ſoin de leur donner pour Gouverneur, un homme dont la ſageſſe étoit très-propre à produire cet effet. De plus, il lui avoit aſſigné des appointemens très-conſidérables qui le mettoient en état de tenir une Cour magnifique à Niort en Poitou, où il faiſoit ſa réſidence. Enfin, il l'avoit revêtu du pouvoir de pardonner toutes ſortes de crimes, afin, que, tant par l'éclat exterieur que par la diſtribution des graces, il pût concilier à ſon Maître les affections des Peuples nouvellement conquis.

EDOUARD III. 1361. ral du Roi en France.

Dès qu'Edoüard ſe vit dans un repos qui paroiſſoit devoir être durable, il rendit aux Prieurs *Alliens* ou Etrangers, les Terres qu'il leur avoit ôtées vingt trois ans auparavant, pour ſubvenir aux dépenſes de la Guerre. Choſe rare, de voir des Princes faire une reſtitution volontaire de ce qu'ils ont une fois acquis.

Edoüard reſtituë les Terres des Monaſtéres *Alliens*.

La peſte ſe fit encore ſentir cette année en Angleterre. Parmi les ravages qu'elle fit, elle priva le Royaume du Duc de Lencaſtre le plus eſtimé de tous les Seigneurs Anglois. On l'appelloit communément *le bon Duc*. Auſſi fut-il extraordinairement regretté. Il avoit fondé l'Egliſe Collégiale de Leiceſter, & dans la même Ville un Hôpital pour trois cens pauvres, qui ſubſiſte encore aujourd'hui.

Mort du Duc de Lencaſtre.

Le Prince de Galles, qui n'avoit point penſé au mariage pendant la guerre, prit ce tems de tranquillité pour épouſer *Jeanne de Kent* ſa Couſine, qui étoit Comteſſe doüairiére de Holland. Cette Princeſſe étoit fille d'Edmond Comte de Kent, décapité au commencement de ce Régne, par les intrigues de la Reine Iſabelle & de Mortimer. On l'appelloit communément *la Belle Jeanne*, à cauſe de ſa parfaite beauté.

Mariage du Prince de Galles.

L'année ſuivante, le Roi voulant donner des marques publiques de ſon eſtime & de ſon affection au Prince ſon Fils-aîné qui avoit porté ſi haut la gloire du nom d'Anglois, érigea pour lui le Duché de Guyenne en Principauté ſous le nom de *Principauté d'Aquitaine*. Enſuite, il en inveſtit ſolennellement ce Prince, ſe contentant de l'engager à payer tous les ans, pour toute redevance, une once d'or à la Couronne d'Angleterre.

1362. Edoüard érige la Guyenne en Principauté. *Act. Publ. T. VI. p.* 384. Il en inveſtit le Prince de Galles.

Edoüard paſſa tout le reſte de cette année à faire divers ſages Reglemens avec ſon Parlement, touchant les affaires Domeſtiques. Tel fut par exemple celui qui ordonna qu'à l'avenir dans les Cours de Judicature, & dans tous les Actes Publics, on ſe ſerviroit de la Langue Angloiſe, au lieu de la Françoiſe ou Normande, qui étoit en uſage depuis le Régne de Guillaume le Conquerant.

Réglement touchant la Langue Angloiſe dans les Actes Publics.

Dans ce même Parlement, le Roi déclara qu'ayant atteint ſa cinquantiéme année, il ſouhaitoit qu'elle fût ſolenniſée comme une eſpéce de Jubilé. Pour cet effet, il accorda une Amniſtie générale à tous ceux qui étoient détenus dans les priſons, pour quelque crime que ce pût être, ſans en excepter même ceux de leze-Majeſté. Il confirma auſſi de nouveau la grande Chartre, qui fut confirmée par dix différentes fois ſous ce Régne.

Amniſtie générale.

EDOUARD III. 1362. Edoüard confere des titres à ses Enfans.

Après qu'Edoüard se fut acquitté de ce qu'il croyoit nécessaire pour le Public, il voulut aussi faire quelque chose pour sa famille, en créant *Lionnel*, son second fils, Duc de Clarence, *Jean de Gand*, son troisiéme, Duc de Lencastre, & le quatriéme qui portoit le nom d'*Edouard*, Comte de Cambridge. Enfin, après avoir établi l'étape des laines à Calais, il voulut se délasser en passant le reste de l'Hiver en fêtes & en divertissemens. Il visita diverses Provinces de son Royaume, accompagné de sa principale Noblesse & des Otages François qui participérent à tous les plaisirs que les Peuples tâchoient à l'envi de procurer à leur Souverain.

1363. Le Prince de Galles va tenir sa Cour à Bourdeaux.

Au commencement de l'année 1363. le Prince de Galles partit pour aller gouverner sa Principauté d'Aquitaine. Il fit sa résidence à Bourdeaux, où il tint une Cour Royale, aimé & respecté de tous ses Sujets qui se trouvoient très-heureux d'être gouvernez par un si grand Prince.

Le Roi Jean retourne en Angleterre. *Act. Publ. T. VI. p. 240.* Raisons prétenduës de son retour. *Froissard*, *Mezerai.*

Cette même année fut remarquable par le retour du Roi Jean en Angleterre où l'on prétend qu'il alla se remettre en prison, pour reparer la faute que le Duc d'Anjou son second fils avoit faite, en se dérobant de Calais sans Congé. C'est là du moins la raison qu'on donne communément de cette résolution extraordinaire. Quelques-uns ajoûtent, qu'il voulut aller conférer lui-même avec Edoüard, touchant la Croisade dont le Pape l'avoit déclaré Général. Il se trouve encore des Historiens qui n'ont pas fait difficulté d'avancer un motif beaucoup moins noble de son retour. Ils prétendent que l'amour qu'il avoit conçû pendant sa prison pour la Comtesse de Salisburi, fut la véritable cause de ce voyage, auquel d'autres motifs servirent de prétexte. Mais c'est une idée Romanesque qui n'a aucun fondement. Quelques recherches qu'on ait faites jusqu'à présent, on n'a pû découvrir le véritable motif du retour de ce Prince. Celui de l'amour est peu vrai-semblable, & celui de vouloir reparer la faute du Duc d'Anjou, quoiqu'adopté par la plûpart des Historiens, me paroit sans fondement. Pour le faire comprendre, il est nécessaire d'entrer dans un petit détail qui fait partie de l'Histoire, & que j'ai réservé pour cette occasion, quoique les choses qu'il contiendra se soient passées dans l'intervalle entre le Traité de Bretigny & le tems dont je parle présentement.

Parmi les trente Otages qui étoient entre les mains d'Edoüard, outre les Bourgeois de diverses Villes, il y avoit quatre Princes du sang Royal; sçavoir, *Philippe* Duc d'Orleans, Frere du Roi Jean, *Loüis* Duc d'Anjou, *Jean* Comte de Poitiers, qui fut ensuite Duc de Berry, & le Duc de Bourbon. Ces quatre Princes, qu'on appelloit communément les Seigneurs des fleurs de Lys, s'ennuyant beaucoup en Angleterre, cherchoient tous les moyens possibles pour retourner dans leur Patrie. Ce n'étoit pourtant pas une chose fort facile, puisque c'étoit principalement sur ces quatre Otages, qu'Edoüard fondoit l'assurance de l'entiére exécution du traité de Bretigny, & en particulier le payement de la rançon du Roi Jean. Néanmoins, à force de sollicitations, ils firent avec lui des Conventions, qui devoient leur procurer leur liberté sour les conditions suivantes. I. Que le Roi relâcheroit ces quatre Princes, pourvû qu'avant le premier du mois de Novembre, on lui livrât la Terre de Belville & le Comté de Gaure, avec deux cens mille florins. II. Qu'avant le départ des Princes on lui donneroit certaines Terres en gage dans le Poitou. III. Qu'en cas que le premier Article ne fut pas exé-

cuté au tems dont on étoit convenu, les Terres données en gage demeureroient au Roi à perpétuité, & que les quatre Princes ſeroient tenus de venir ſe remettre en Otage comme auparavant. Il y avoit encore d'autres articles, mais qui ſont inutiles pour l'éclairciſſement de ce fait. Jean ratifia cet accord, & les quatre Otages furent conduits à Calais où ils demeurérent ſur leur parole, en attendant l'exécution du premier Article. Ils avoient la liberté de ſortir quand ils vouloient, & même de s'abſenter pendant trois jours, pourvû qu'ils retournaſſent coucher dans la Ville le quatriéme. Il paroit par une Lettre d'Edoüard au Prince de Galles, inſerée dans le Recueïl des Actes Publics, que cet Accord ne fut point exécuté, & par là les Princes perdirent l'eſperance de recouvrer ſi tôt leur liberté (1). Le Duc d'Anjou plus impatient & moins ſcrupuleux que les autres, profita de la liberté qu'il avoit de ſortir de Calais, pour s'évader, & n'y retourna plus. Quatre autres Otages, moins conſiderables, imiterent ce mauvais exemple. Voilà le fondement ſur lequel on a dit, que le Roi Jean alla ſe remettre en priſon à Londres, c'eſt-à-dire, afin de reparer la faute du Prince ſon fils. Mais comme on ne trouve dans le Recueïl des Actes Publics aucune trace qui faſſe connoître, que c'étoit là le motif de ce voyage, on a grand ſujet d'en douter. De plus, ce Prince n'étoit nullement obligé à faire cette démarche, non pas même quand tous les Otages ſe ſeroient évadez, tout ſon engagement ne conſiſtoit, qu'à renvoyer en Angleterre ces mêmes Otages, ou d'autres du même rang en leur place (2). Or on n'apprend point que le Duc d'Anjou ſe fût éloigné de la Cour du Roi ſon Pere, & par conſequent, il étoit facile de le renvoyer. Enfin, ſi Jean étoit allé à Londres en qualité de priſonnier, ou pour ſe remettre en priſon, il auroit par cela même délivré tous les Otages, puiſqu'ils n'étoient plus retenus que pour la ſureté du payement de ſa rançon. Tous les autres Articles du Traité de Bretigny étoient exécutez, à l'exception de celui qui regardoit le Comté de Gaure, & la Terre de Belville, qui ne demandoit pas de ſi grandes ſuretez. Cependant, durant les trois mois que Jean demeura à Londres, il n'y fut jamais parlé de la délivrance des Otages. Froiſſard, dont on fait valoir le témoignage, ne dit nullement, que Jean alla ſe remettre en priſon, mais ſeulement, qu'un des motifs de ſon voyage étoit d'*excuſer* & non pas de *reparer* la faute du Duc d'Anjou. Voici les propres termes de cet Hiſtorien : *Je fus adonc informé & vrai étoit, que le Roi Jean avoit propos & affection d'aller en Angleterre voir le Roi Edoüard ſon Frere, & ne pouvoit nul lui faire varier ſon propos, poſé qu'il lui fût aſſez conſeillé du contraire : & lui diſoient pluſieurs Barons & Prélats, qu'il entreprenoit une grande folie. Mais lui repondant, diſoit, qu'il avoit trouvé tant de loyauté dans le Roi d'Angleterre, & ſes Enfans, que rien ne ſe doutoit qu'ils ne lui fuſſent bons & loyaux amis en tous cas : & auſſi vouloit-il excuſer le Duc d'Anjou ſon Fils qui étoit retourné en France.* On ne voit rien dans ces paroles qui marque que Jean fût retourné en Angleterre pour ſe remettre en priſon, d'où il paroit, que c'eſt avec peu de fondement qu'on a voulu l'aſſurer. Pour ce qui regarde le troiſiéme motif qu'on lui attribuë, ſçavoir, de vouloir conferer avec Edoüard touchant la Croiſade, il eſt beaucoup plus vrai-ſemblable. Mais ce n'eſt au fond qu'une conjecture, ſur laquelle on ne peut pas abſolument compter. Dès

EDOUARD III. 1363.

(1) Le Pere Daniel dit que le Dauphin empêcha que ces Conventions ne fuſſent exécutées.
(2) Voyez l'Article XVII. du Traité de Bretigny.

EDOUARD III. 1363. Jean est honorablement reçu en Angleterre.

Dès qu'Edoüard eut avis que Jean avoit débarqué à Douvre, il y envoya les Princes ses enfans, avec une grande suite de Noblesse, pour le recevoir & pour le conduire à Londres, où il lui fit tous les honneurs dûs à son rang & à son merite. Les Rois d'Ecosse & de Chypre, qui se trouvoient alors en Angleterre, augmenterent la pompe de cette réception. Le premier étoit venu pour rendre visite à Edoüard, & l'autre pour lui demander un secours contre les Infidéles. En une occasion si peu commune, Edoüard se fit un plaisir de traiter ses illustres Hôtes avec toute la magnificence possible, & de leur procurer tous les plaisirs dont il put s'aviser. Le Maire de Londres traita magnifiquement les quatre Rois au nom de la Ville. On ne doit pas oublier la somptuosité d'un Bourgeois, Marchand de vin, qui les invita tous quatre avec leur suite à un festin qu'il leur donna dans sa propre maison, où ils furent magnifiquement régalez. Le Roi Jean fut logé dans le même Palais de Savoye qu'il avoit occupé auparavant, & fut toûjours traité aux dépens du Roi. Vers le milieu du mois de Mars, environ trois mois après son arrivée à Londres, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut le 8. d'Avril 1364. au grand regret d'Edoüard, qui avoit une estime singuliere pour sa vertu. On attribuë à ce Prince une parole digne d'être éternellement conservée à la Posterité : *Que si la Foi & la Vérité étoient bannies du reste du monde, elles devroient néanmoins se trouver dans la bouche des Rois.* On prétend que cela fut dit à l'occasion de son retour en Angleterre : mais on peut, avec beaucoup plus de vrai-semblance, l'attribuer à la bonne foi dont il usa dans l'éxécution du Traité de Bretigny, malgré les obstacles qu'il y rencontra de la part de quelques-uns de ses Conseillers. Charles V. qui lui succeda ne suivit pas les mêmes maximes.

Somptuosité d'un Marchand de Londres.

1364. Mort du Roi Jean.

Bataille d'Avrai, où Charles de Blois est tué. Jean de Monfort demeure en possession de la Bretagne.

La bonne fortune d'Edoüard ne s'arrêtoit pas à lui-même & à ses Sujets, elle s'étendoit encore sur ses Alliez. Cette même année, Jean de Monfort son Gendre gagna la fameuse Bataille d'*Avrai* contre Charles de Blois son Concurrent qui y fut tué. Cette victoire termina le différend entre les deux Maisons qui disputoient le Duché de Bretagne, & produisit le Traité de *Cuerande*, par lequel la Bretagne fut assignée à Jean de Monfort, qui en fit hommage au Roi de France. *Bertrand du Guesclin*, qui servoit Charles de Blois, & qui se rendit très-fameux dans la suite, fut pris dans cette Bataille par Chandos, Général des troupes Angloises qui étoient au service de Monfort.

1365. Exploits de quelques Anglois en Orient. Fortune de Thomas Hackvvood.

Le nom Anglois étoit alors fameux dans toutes les parties du monde. Quelques Braves de cette Nation, qui avoient accompagné le Roi de Chypre en Orient, y firent des prodiges de valeur, & s'en retournerent comblez d'honneur, & chargez d'un riche butin qu'ils avoient fait sur les Infidéles. Dans ce même tems, un autre Anglois, nommé *Thomas Hackwood*, qui étoit sorti d'Angleterre en qualité de garçon Tailleur, ayant ensuite pris le parti des armes, se signala dans les Guerres d'Italie, par sa valeur & par sa conduite, qui le firent monter aux plus hauts emplois. Il y acquit tant d'honneur & de réputation, pour avoir rétabli en ce païs-là la discipline militaire qui s'y étoit presque perduë, qu'après sa mort, les Florentins lui érigerent dans leur Ville une Statuë de Marbre noir, en reconnoissance des services qu'ils avoient reçus de lui. *Jean Chandos* & *Robert Knolles* se distinguerent aussi d'une façon très-particuliere dans toutes les Guerres qu'Edoüard eut avec la France. La

reputa-

réputation des Anglois ne s'étendit pas ſeulement au-delà des Alpes, elle vola même au-delà des Pirenées, comme nous le verrons tout à l'heure.

Edoüard III. 1366.

Les grandes acquiſitions qu'Edoüard avoit faites en France, firent juger au Pape Urbain VI. que la conjonċture étoit favorable pour demander le tribut auquel le Roi Jean ſans Terre s'étoit engagé envers l'Egliſe Romaine, & dont les arrerages étoient dûs depuis trente-deux ans. Dans cette penſée il en voulut exiger le payement, mais ce fut avec tant de hauteur, qu'il nomma même par avance, des Commiſſaires pour citer Edoüard devant lui en cas de refus. La fierté de ce Prince n'ayant pû s'accommoder de ces maniéres hautaines, il fit examiner la demande du Pape par le Parlement, qui décida, qu'un Roi d'Angleterre n'avoit pas le pouvoir de ſoumettre ſon Royaume à une ſemblable ſervitude, ſans le conſentement de ſes Sujets. Que ſi la néceſſité avoit obligé le Roi Jean à cette démarche, ſon engagement étoit nul, parce qu'il étoit contraire au ſerment qu'il avoit fait en recevant la Couronne. Cet auguſte Corps ne s'étant pas contenté d'une déciſion ſi préciſe, prit encore cette vigoureuſe réſolution : Que ſi le Pape entreprenoit, par quelque voye que ce fût, de faire valoir ſes injuſtes prétentions, la Nation lui réſiſteroit par tous les moyens convenables. La fermeté du Parlement arrêta tout court le Pontife, & fit non ſeulement un effet préſent, mais empêcha, de plus, qu'à l'avenir, les Rois d'Angleterre ne fuſſent plus inquiétez ſur ce ſujet.

Urbain VI. demande avec hauteur les arrérages du tribut.

Le Parlement déclare nul l'engagement du Roi Jean. *Rotul. Parlament.*

Le Prince de Galles ſe tenoit en Guyenne, depuis trois ans, ſans donner aucun exercice à ſa valeur, & même ſans apparence de pouvoir lui en donner de long-tems. Il fut tout-à-coup retiré de cette tranquillité, par les ſollicitations de *Pierre*, Roi de Caſtille, ſurnommé *le Cruel*, qui venoit d'être chaſſé de ſes Etats. Jamais Prince n'avoit donné à ſon Peuple de plus grands ſujets de mécontentement. Cruel juſqu'à l'excès, & d'une avarice ſans bornes, il faiſoit mourir les principaux de ſes Sujets ſans aucune cauſe légitime, & dans la ſeule vûë de profiter de la confiſcation de leurs biens. Il ne cherchoit qu'à ſatisfaire ſes paſſions, ſans aucun égard à l'honneur, ni à la conſcience. Sa barbarie étoit allée juſqu'à un tel excès, qu'il avoit fait mourir Blanche de Bourbon ſa femme, ſœur de la Reine de France, afin de pouvoir épouſer Marie de Padille, qu'il avoit long-tems entretenuë comme Maîtreſſe. De cinq freres bâtards qu'il avoit, le plus âgé venoit d'être ſacrifié à ſes ſoupçons, & les quatres autres n'étoient pas en ſûreté. Henri Comte de Traſtamare, l'un de ceux-ci, ſe voyant tous les jours menacé d'un pareil ſort, ſe revolta contre Pierre, & ſçut engager dans ſa querelle le Roi d'Arragon, & les principaux Seigneurs Caſtillans, qui ne pouvoient plus endurer la tyrannie de leur Souverain. Son entrepriſe n'ayant pas eu d'abord un heureux ſuccès, il fut repouſſé par le Tyran, & contraint de ſe réfugier auprès du Roi de France, qui lui promit du ſecours. Outre le déſir que Charles avoit de venger la mort de la Reine ſa belle-ſœur, il étoit bien aiſe d'employer un grand nombre de Soldats oiſifs qui fourmilloient en France depuis la derniere Paix, & y faiſoient de grands déſordres. Dans cette vûë, il leva, pour le ſecours de Henri, une Armée, dont il donna le commandement à Jean de Bourbon, Comte de la Marche, couſin germain de la Reine, & voulut que du Gueſclin, dont il paya la rançon à Chandos, fût de cette expédition.

Affaires de Caſtille. *Froiſſard. Mezerai.*

Avec ces Troupes, & le ſecours des Caſtillans, Henri pénétra par l'Arragon

Pierre

EDOUARD III. 1366. gon dans la Caftille, où le Tyran fe vit incontinent abandonné de toute la Nobleffe, à la referve d'un feul Chevalier. Cette défection le mettant hors d'état de réfifter à fon frere, il voulut fe retirer en Portugal; mais on lui en refufa l'entrée. Dans cette embarras, il prit le parti de fortir de l'Efpagne par Bayonne, d'où il fe rendit à Bourdeaux, pour implorer le fecours, & la protection du Prince de Galles. Si ce jeune Héros avoit fait réflexion à l'indignité du Prince qui lui demandoit fon affiftance, il auroit dû, fans doute, la lui refufer. Mais ne confidérant en cette occafion que l'honneur de rétablir un Roi dépouillé, &, peut-être, fe laffant d'une trop longue oifiveté, il entreprit de le remettre fur le Trône. Pour cet effet, il leva une Armée de trente mille hommes, & s'étant mis à la tête, il marcha vers l'Efpagne, comblé de promeffes de la part du Caftillan, & plein d'efpérance de cueïllir de nouveaux lauriers. Comme il n'avoit point d'autre chemin pour pénétrer dans la Caftille que par la Navarre, il avoit pris la précaution de s'affurer de ce paffage par un Traité qu'il avoit fait avec le Roi de ce Païs-là. Ainfi, fans trouver aucune oppofition, il marcha jufqu'aux frontiéres de la Caftille. Henri, qui s'étoit déja fait Couronner à Burgos, ayant été informé de la marche du Prince Anglois, s'étoit avancé vers la Navarre, avec une puiffante Armée pour lui boucher le paffage. L'exécution de ce deffein n'auroit pas été impoffible, vû la fuperiorité de fes forces, s'il eût fçu éviter le combat. C'étoit ce que le Prince de Galles craignoit le plus, & ce fut auffi à deffein de le provoquer, qu'il lui fit faire un défi très-infultant que Henri ne put s'empêcher d'accepter. Les deux Armées s'étant approchées l'une de l'autre, la Bataille fe donna tout proche de Najara, petite Ville fituée fur les frontiéres de Caftille. Comme les champs de Crecy & de Poitiers avoient vû faire des prodiges de valeur au Prince de Galles, ceux de Najara furent encore témoins de fes actions héroïques, qui après un long combat, firent pancher la Victoire de fon côté. L'Armée Efpagnole fortifiée d'un gros Corps de Troupes Françoifes, fut mife dans une entiére déroute. Bertrand du Guefclin, avec le Maréchal d'Endreghen, y furent faits prifonniers. Henri n'ayant plus aucune reffource dans la Caftille, après la perte de fon Armée, fe retira dans l'Arragon, d'où il fe rendit en Languedoc, pour implorer le fecours du Duc d'Anjou, qui en étoit Gouverneur.

Le Cruel eft chaffé de fes Etats. Il implore la protection du Prince de Galles qui entreprend de le rétablir.

1367. Il marche vers la Caftille par la Navarre.

Bataille de Najara gagnée par le Prince de Galles.

Pierre fut d'abord fi reconnoiffant, qu'auffi-tôt que le combat fut fini, Il fe jetta aux genoux du Prince de Galles, pour le remercier d'un fi grand fervice, qui lui faifoit recouvrer fon Royaume. Le Prince de Galles l'ayant promptement relevé, lui dit en l'embraffant, que c'étoit à Dieu feul qu'il étoit redevable de cette Victoire, & non pas à un Prince qui n'avoit été qu'un foible inftrument en fa main. La fuite d'un fi heureux fuccès, fut le rétabliffement de Pierre fur le Trône d'où il avoit été chaffé. Il étoit alors tems que ce Prince penfât aux moyens d'accomplir fes promeffes, & de récompenfer de braves Soldats qui avoient expofé leurs vies pour fon fervice. Mais comme il n'étoit pas moins perfide que cruel, après avoir long-tems entretenu ces Troupes dans l'efperance de leur fournir des vivres & de l'argent, il les paya d'une noire ingratitude. La difette produifit bien-tôt parmi les Soldats une mortalité qui en fit perir un grand nombre, & la crainte de perdre le refte, obligea le Prince qui fe voyoit indignement amufé, à fe retirer très-mal fatisfait. Il fe vit

Pierre fe reconnoit redevable au Prince de cette Victoire.

1368.

Il le paye d'ingratitude.

Le Prince s'en retourne en Guyenne.

vit même contraint de vendre ſa vaiſſelle, afin de pourvoir aux plus preſſans beſoins de ſon Armée, en attendant qu'il pût entiérement la ſatisfaire. Mais ce ne fut pas là tout le malheur que cauſa cette funeſte expédition. Pendant le ſéjour que le Prince fit en Eſpagne, il y contracta une maladie dont il ne releva jamais. EDOUARD III. 1368.

C'eſt ainſi que ſe termina l'entrepriſe du Prince de Galles, entrepriſe glorieuſe à la verité, ſi l'on n'en conſidere que le ſuccès, mais peu honorable, par rapport à la cauſe qu'il ſoutenoit, puiſque ce n'étoit que pour remettre ſur le Trône le plus indigne des Princes. Dans la ſuite, le Ciel prit ſoin de vanger les Anglois & les Caſtillans. Du Gueſclin ayant payé ſa rançon, alla rejoindre Henri, & tous deux enſemble travaillerent à mettre ſur pied une nouvelle Armée, par le ſecours de la France. Dès qu'elle fut prête, ils rentrerent dans la Caſtille, & y firent de ſi grands progrès qu'en peu de tems ils ſe virent en état d'aſſiéger Tolède. Pierre y étant accouru pour faire lever le Siége, fut battu, & contraint de ſe retirer dans le Château de Montiel, où il ſe vit incontinent inveſti. Comme il ne voyoit aucune reſſource pour ſe retirer de ce mauvais pas, il prit le parti d'aller trouver du Gueſclin dans ſa tente, ſe perſuadant que ce Général lui procureroit des conditions tolérables, ou les moyens de ſe ſauver. Malheureuſement pour lui, il y trouva Henri ſon frere. D'abord, ces deux Princes en étant venus aux reproches, & aux injures, & enſuite à ſe prendre corps à corps, Henri porta ſon frere par terre, & le tua d'un coup de poignard. Après cela, il ne trouva aucun obſtacle à ſe faire reconnoître encore une fois, pour Roi de Caſtille. Cataſtrophe de Pierre.

Edoüard III. a paru juſqu'ici ſur le théatre du monde, comme un des plus glorieux Princes qui ayent jamais porté le Sceptre. S'il avoit terminé ſa courſe avant la révolution dont je vais parler, peut-être auroit-on de la peine à trouver ailleurs des exemples d'un régne plus conſtamment fortuné. Mais ſes derniéres années vont nous préſenter une ſcéne bien différente de celles que nous venons de parcourir. La fortune ſe laſſa de favoriſer ce Monarque dans ſa vieilleſſe, après l'avoir tant careſſé pendant ſon jeune âge. Elle lui fit perdre, avant ſa mort, toutes les conquêtes qui lui avoient été ſi glorieuſes, & qui lui avoient tant coûté, & ces pertes furent accompagnées de beaucoup d'autres chagrins. C'eſt ce qui reſte à conſidérer dans la ſuite de ce Régne. Différence entre la fin du Régne d'Edoüard & ſon commencement

Lionnel, Duc de Clarence, ſecond fils d'Edoüard, ayant été accordé avec Violante, fille de Jean Galeaz, Duc de Milan, alla conſommer ſon Mariage, avec un ſuperbe train, & une ſuite de jeune Nobleſſe qui voulut l'accompagner pour lui faire honneur. Ce ne fut, pendant quelque tems, que fêtes & divertiſſemens, qu'on prenoit ſoin de renouveller tous les jours, en faveur d'un Prince dont l'alliance étoit ſi honorable au Duc de Milan. Ces mêmes plaiſirs, qu'on lui procuroit avec tant de profuſion, hâterent ſa fin. Cinq mois après ſon Mariage, il mourut dans le Monferrat, à l'âge de trente-deux ans. De ſon premier Mariage, avec la fille unique du Comte d'Ulſter Irlandois, il laiſſa une fille nommée Philippe, de la poſterité de laquelle j'aurai ſouvent occaſion de parler dans la ſuite de cette Hiſtoire. Second Mariage du Prince Lionnel. Il meurt en Italie.

Le chagrin qu'Edoüard reſſentit de la perte de ſon fils, fut bien-tôt ſuivi d'un autre auquel il ne fut pas moins ſenſible. Le Traité de Bretigny étoit ſi dommageable à la France, que Charles V. qui l'avoit lui-même conclu n'y 1369. Charles V. forme le projet de

EDOUARD III. 1369. rompre le Traité de Bretigny. *Froissard, Walsingham, Mezerai.*

avoit vraisemblablement consenti, qu'en intention de le rompre, quand il en trouveroit une occasion favorable. Les François n'étoient pas dans de meilleures dispositions. Cela parut d'abord par toutes les difficultez qu'ils firent naître, quand il fut question de livrer au Roi d'Angleterre les Provinces qui lui avoient été cedées. Le Roi Jean étoit le seul qui agît de bonne foi, & ce fut lui qui, par son autorité, empêcha que ces obstacles ne fussent poussez trop loin. Charles son fils, & son Successeur, à qui les François ont donné le surnom de *Sage*, ne se trouva pas d'un caractére si scrupuleux. Il ne fut pas plûtôt sur le Trône, qu'il tâcha d'éluder ce qu'il restoit à exécuter du Traité. Il négligea même de faire raison à Edoüard sur l'évasion du Duc d'Anjou, & ne livra point le Comté de Gaure. Le Jugement touchant l'affaire de Belville, qui avoit été remis à des Arbitres, fut differé sous divers prétextes. La rançon du Roi Jean ne se payoit point, ou si Charles en paya quelque chose, depuis son avénement à la Couronne, ce ne fut qu'une bien petite partie, par raport à ce qui restoit encore dû. Cependant Edoüard, qui avoit toûjours entre ses mains le Duc de Berry, le Duc d'Orléans, & plusieurs autres Otages, ne pouvoit s'imaginer que Charles pensât à renouveller la Guerre, & il se persuadoit que l'impuissance de ce Prince étoit l'unique cause de tous ces retardemens. Les affaires trainérent de cette maniére depuis la mort du Roi Jean, jusques à ce que son Successeur fut en état de prendre de justes mesures, pour exécuter ses desseins. Il faisoit toûjours mine de vouloir achever d'exécuter le Traité; & sous prétexte du payement de la rançon du Roi son pere, à quoi il étoit engagé, il amassoit de l'argent, que les Etats lui fournissoient libéralement, sçachant bien à quoi il étoit destiné. Avec ce secours, il engagea plusieurs Princes Allemans dans ses interêts, & quand il se crut à peu près assez prêt, il chercha un prétexte de rompre avec l'Angleterre.

Edoüard mécontente les Seigneurs de Guyenne. *Act. Publ. Tom. VI.* Charles promet de les appuyer. Le Prince de Galles impose une Taxe en Guyenne.

Dans le tems qu'Edoüard méditoit de faire la Guerre à la France, il crut devoir attacher les principaux Seigneurs de Guyenne à son service, par divers Dons qu'il révoqua incontinent après la Paix. Cette démarche aigrit tellement ces Seigneurs, qu'ils ne cherchoient qu'une occasion favorable pour en témoigner leur ressentiment. Selon les apparences, ils l'auroient long-tems attenduë en vain, si Charles ne leur eût fait entendre sous main, qu'ils seroient appuyez. Dès qu'ils furent assûrez de cette protection, il ne fut plus question que de trouver un prétexte de se plaindre, & ils ne furent pas long-tems sans en avoir un qui leur parut assez plausible pour les autoriser à lever le masque. Le Prince de Galles ayant imposé dans la Guyenne une taxe sur chaque feu, afin de se mettre en état de payer les arrérages dûs aux Troupes qu'il avoit levées pour la Guerre d'Espagne, fournit, sans y penser, à ses ennemis, l'occasion qu'ils cherchoient pour se déclarer. Le Sire d'Albret, les Comtes d'Armagnac, de Cominges, de Périgord, de Carming, ayant excité leurs Vassaux à se plaindre de ce nouvel impôt, reçurent leurs plaintes, les portérent au Prince, & lui firent des remontrances sur ce sujet. Elles furent mal reçuës, tant parce que le Prince avoit besoin d'argent, qu'à cause de la hauteur avec laquelle elles étoient faites. C'étoit précisément ce que ces Seigneurs demandoient. Sous prétexte qu'ils ne pouvoient avoir justice de leur Prince, ils s'adressérent au Roi de France, qu'ils supposérent être toûjours Seigneur Souverain de la Guyenne, & le prierent de leur faire expédier des

Lettres d'appel à ſon Parlement. Charles ne jugeant pas à propos de ſe déclarer encore, les entretint quelque tems dans cette diſpoſition, & cependant, il les gardoit à Paris. Le voyage de ces Seigneurs, & leur long ſéjour à la Cour de France, firent concevoir des ſoupçons au Prince de Galles. Il écrivit Lettres ſur Lettres au Roi ſon pere, pour l'avertir qu'il ſe tramoit quelque choſe à Paris contre ſon ſervice: mais ces avertiſſemens furent inutiles. Le Roi & ſon Conſeil, perſuadez que ce Prince guerrier, las de ſon oiſiveté, cherchoit les occaſions de renouveller la Guerre, n'eurent aucun égard à ſes remontrances.

Pendant qu'Edoüard ſe repoſoit ſur la bonne foi des François, la maladie du Prince ſon fils devenant tous les jours plus dangereuſe, dégénera enfin en une véritable hydropiſie. L'état de ce Prince, & celui du Roi ſon pere, qui ſe ſentoit déja fort caſſé, hâterent les réſolutions du Roi de France. Comme il voyoit que la conjoncture ne pouvoit être plus favorable pour exécuter ſes deſſeins, il accorda aux Seigneurs Gaſcons les Lettres d'appel qu'ils demandoient, prétendant, malgré ſes ſermens, & toutes les démiſſions, & renonciations que le feu Roi ſon pere, & lui-même avoient faites, être encore Souverain de la Guyenne. Il ſe fondoit ſur ce qu'Edoüard n'avoit pas envoyé ſa renonciation à la Couronne de France, comme il y étoit obligé par le Traité de Bretigny. Mais cette renonciation n'étant qu'une ſuite, & une dépendance de l'entiére exécution du Traité, Edoüard n'avoit pas crû la devoir donner avant que tout fût exécuté, comme en effet, il n'y étoit pas obligé. Cependant, il avoit abſolument quitté le titre de Roi de France, marque évidente qu'il n'agiſſoit pas de mauvaiſe foi. D'ailleurs, Charles lui-même n'avoit pas été plus exact à renoncer aux Provinces cédées à l'Angleterre par le Traité de Bretigny. Ces renonciations réciproques étoient regardées comme le Sceau du Traité, après que les deux Rois ſeroient contens, au ſujet de l'exécution. Quoiqu'il en ſoit, ce fut ſur ce prétexte, que Charles fit citer le Prince de Galles à comparoître en perſonne à la Cour des Pairs, pour y rendre compte de la prétenduë tyrannie qu'il exerçoit ſur les Peuples de ces Provinces. La fierté de ce Prince ne lui permettant pas de ſouffrir cette affront, ſans en témoigner ſon reſſentiment, il répondit qu'il ne manqueroit pas de comparoître, mais que ce ſeroit à la tête de ſoixante mille hommes. Cependant Charles amuſoit Edoüard en lui faiſant faire des plaintes, comme s'il eût ſouhaité que l'affaire fût miſe en négociation. Edoüard répondoit en donnant paroles pour paroles, ne pouvant ſe perſuader qu'on voulût véritablement lui conteſter la Souveraineté de la Guyenne, ſi clairement établie dans le Traité de Bretigny, & moins encore que la France fût en état de recommencer la Guerre. Mais il ſe flatoit mal à propos. Ce n'étoit pas ſeulement la Souveraineté de cette Province que Charles avoit deſſein de lui diſputer, il prétendoit encore que le Traité de Brétigny étoit nul, parce qu'Edoüard n'avoit pas empêché certaines bandes de pillards ſortis de ſes Etats, de ſe jetter dans les Provinces de Frances, & de ce qu'il n'avoit pas évacué toutes les Places qui devoient être renduës. Ce fut ſur ce prétexte qu'il lui fit déclarer la Guerre, par un ſimple Valet de pied, parce que le Prince de Galles avoit fait arrêter ceux qui lui avoient porté la citation. Peu de tems après, il fit donner un Arrêt qui confiſquoit toutes les Terres que les Anglois poſſédoient en France, & les réüniſſoit à la Couronne.

Charles V. fait citer le Prince de Galles, qui répond avec hauteur.

Charles prétend que le Traité de Bretigny eſt nul.

Il déclare la Guerre à Edoüard.

 Les

EDOUARD III. 1369. Remarques ſur cette rupture.

Les éloges que les Ecrivains François donnent à ce Prince, de ce qu'il ſçut ſe ſervir ſi à propos des conjonctures qui ſe préſentérent pour recouvrer ſes Etats, méritent quelque réflexion. Il eſt vrai que cette conduite fut prudente, ſi l'on ne compte pour rien la bonne foi. Les heureux ſuccès dont elle fut ſuivie retirérent pour un tems la France du malheureux état où elle ſe trouvoit auparavant. Mais ſi l'on y prend garde de près, cette ſageſſe eſt une véritable perfidie. En ſuppoſant même qu'Edoüard n'eût pas exécuté quelqu'un des Articles du Traité, cette inobſervation ne mettoit pas Charles en droit de lui déclarer la Guerre. Le Roi ſon Pere & lui même avoient expreſſément renoncé par ſerment à toutes les voyes de fait en cas d'inexécution. D'ailleurs, il n'avoit pas lui-même accompli le Traité dans tous les Articles : de ſorte que tout ce qu'il pouvoit juſtement demander étoit une compenſation. Mais c'étoit renoncer ouvertement à la bonne foi, que de vouloir annuller le Traité tout entier, ſous prétexte qu'il en reſtoit encore quelque Article à exécuter de la part de l'Angleterre, dans le tems qu'il en laiſſoit lui-même pluſieurs ſans exécution. Ajoûtons que les prétextes de rupture dont il ſe ſervit étoient ſi frivoles, que les Hiſtoriens François n'ayant pû les marquer préciſément, ont été obligez de ſe jetter ſur des généralitez ſans rien ſpécifier. Voici ce que Froiſſard dit de plus ſpécieux ſur ce ſujet. *Le Prince de Galles n'ayant pas dequoi payer les troupes revenuës d'Eſpagne, il y eut ſix mille hommes de cette armée, qui ſe débandérent, & qui s'étant enſuite rejoints, firent des maux infinis dans la Guyenne. Ce Prince les ayant fait prier de ſe retirer de ſon Païs, ils ſe jettérent dans les Provinces voiſines apartenant à la France, & les pillérent impunément, ſans qu'il fût poſſible aux François de les empêcher.* Cela ſuppoſé, comme Froiſſard le rapporte, il n'étoit pas plus facile au Prince de Galles, d'aller réprimer en France des voleurs ſans aveu, qui s'étoient jettez dans ce Royaume. Il paroit pourtant, qu'il fit tout ce qui étoit en ſon pouvoir, puiſqu'il impoſa ſur ſon Duché un droit de foüage, afin d'en payer ſes troupes. Mais ce fut cela même qui ſervit de prétexte à Charles pour la rupture, par où il paroit évidemment, qu'il ne cherchoit qu'une occaſion de querelle. Le même Hiſtorien que je viens de citer, dit encore, que Charles ayant fait examiner le Traité de Bretigny dans ſon Conſeil, on s'arrêta principalement ſur l'Article par lequel les deux Rois renonçoient à toutes les voyes de fait en cas d'inexécution. Il ajoûte, que ce fut ſur ce fondement qu'on lui conſeilla d'appuyer la rupture, parce qu'Edoüard n'avoit jamais ceſſé de faire la Guerre à la France. Mais il ne dit point comment ni en quel endroit, & ne ſpécifie rien ſur ce ſujet. Cependant, de tout ce que cet Auteur rapporte, il eſt très aiſé d'inférer, qu'avant que de faire examiner le Traité, Charles avoit réſolu la Guerre, & que cet examen ne fut fait que pour en chercher un prétexte. Mezerai dit que le ſujet de la rupture fut, qu'Edoüard n'avoit pas fait retirer toutes ſes troupes du Royaume : mais il ne nomme pas un ſeul des lieux où elles étoient demeurées. Ainſi l'embarras des Auteurs François eſt tout manifeſte.

De tout ce qui vient d'être dit ſur ce ſujet on peut aiſément conclurre, que la ſageſſe de Charles n'étoit pas une vertu fort ſcrupuleuſe, ſoit qu'en ſignant le Traité il eût réſolu de le rompre, ſoit qu'il n'eût formé ce deſſein, que quand l'occaſion lui avoit paru favorable. C'eſt donc l'effet & non pas la cauſe, qui a fait admirer la conduite de ce Prince. S'il eût été auſſi malheureux qu'il fut for-

fortuné, il auroit replongé la France dans une abîme de maux. Par là, il se seroit justement attiré le blâme de toute la Terre, & sans doute, de ces mêmes Ecrivains qui lui ont donné tant de loüanges.

Avant que d'entrer dans le détail de cette seconde Guerre, il est encore nécessaire de considérer quel étoit l'état des affaires entre les deux Couronnes, au tems de la rupture. Les François se plaignoient qu'Edoüard n'avoit pas cessé de faire la Guerre à la France, ni retiré toutes ses troupes du Royaume comme il y étoit engagé. Mais ce sont là des plaintes générales qui ne contiennent aucun fait particulier. D'ailleurs, il est peu vraisemblable, qu'Edoüard, à qui ce Traité étoit si avantageux, eût voulu fournir à la France un prétexte de le rompre. Le Traité même fait voir, que les engagemens de ce Prince étoient peu considérables, par rapport aux avantages qu'il en retiroit. Cela donne lieu de présumer, qu'étant très-habile, comme on ne peut en disconvenir, il n'avoit garde de faire lui-même trouver des obstacles à l'exécution d'une Paix qui lui étoit si avantageuse. Quant au prétendu tort fait aux Gascons par le Prince de Galles, il n'y a qu'à lire le Traité pour se convaincre que Charles n'avoit aucun droit de s'en mêler.

Il n'en étoit pas de même à l'égard des Anglois dont les plaintes paroissent bien mieux fondées. Véritablement, le Roi Jean, dont la bonne foi ne peut être assez louée, exécuta le Traité autant qu'il lui fut possible. Il ne fut pas plutôt retourné dans ses Etats, qu'il en ratifia tous les Articles chacun à part, par des Actes particuliers. Ensuite, ne se contentant pas d'en avoir lui-même juré l'observation, il obligea le Dauphin son Fils qui devoit lui succéder à faire le même serment. Ainsi, ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans ses engagemens à cause de sa captivité, fut levé par les ratifications qu'il fit, étant en pleine liberté dans ses propres Etats. L'exécution fut encore une confirmation plus authentique que les promesses & les sermens. Ce Prince mit Edoüard en possession des Terres qu'il lui avoit cédées par le Traité, sans se rien réserver, & en particulier de toutes celles qui dépendoient de la Guyenne. S'il n'eut pas entendu de livrer toutes les Terres, avec la Souveraineté, il n'est pas croyable que ce Monarque & le Prince son fils, n'eussent fait aucune exception de cette Souveraineté, ni dans le Traité même, ni dans aucune des ratifications particuliéres qu'ils firent de chacun de ses articles. Du moins, n'auroient-ils-pas négligé de faire une protestation quand Edoüard érigea la Guyenne en Principauté, & qu'il en investit le Prince son fils, sans la participation de la France. Il est vrai qu'il y eut entre les deux Rois, un différend touchant deux Terres de peu de conséquence : mais, pour ne pas se brouiller sur si peu de chose, ils s'en rapportérent à des Arbitres. Pour ce qui regarde la rançon, la seule impuissance où le Roi Jean se trouvoit d'y satisfaire, l'empêcha de la payer dans les termes dont on étoit convenu. Edoüard étoit tellement convaincu de la bonne foi de ce Prince, qu'il ne fit aucune difficulté de prolonger le tems du payement, afin de lui donner quelque relâche. Cette modération fut cause qu'au tems de la mort du Roi Jean, il restoit encore deux cens mille écus à payer du premier million. De plus, dans l'esperance que Jean ou le Dauphin son fils le satisferoient avec le tems, Edoüard voulut bien se relâcher à l'égard des Otages pour lesquels il eut plus de complaisance qu'il ne devoit. J'ai déja dit qu'il voulut bien consentir, que le Prince Philippe, qui fut depuis

Duc

EDOUARD III. 1369.

Comment les Otages François s'étoient tirez d'entre les mains d'Edoüard.

Duc de Bourgogne, fût du nombre des dix qui devoient être relâchez par le XVII. Article du Traité, quoiqu'il fût en ſon pouvoir d'en donner un moins conſidérable. Tous les autres eurent en Angleterre toute l'honnête liberté qu'ils pouvoient raiſonnablement ſouhaiter. Le Recueïl des Actes Publics eſt plein des Congez qui leur étoient accordez pour aller en France vacquer à leurs affaires Domeſtiques. *Le Duc d'Anjou, les Comtes de Grand-pré, & de Brenne*, les Sires de *Clare & de Derval*, abuſérent de cette condeſcendance, ſans que toutes les inſtances d'Edoüard puſſent lui faire obtenir aucune ſatisfaction ſur cet Article.

Le Duc d'Orleans ſe tira d'affaire en donnant certaines Terres à Thomas de Woodſtock, l'un des fils du Roi. Par là il obtint ſa liberté avec celle d'*Andreſel* l'un des priſonniers.

Le Duc de Bourbon ayant eu occaſion de rendre quelques ſervices au Roi, auprès du Pape, fut mis en pleine liberté, en payant ſeulement douze mille écus que le Prince de Galles avoit donnez à celui qui l'avoit pris à Poitiers.

L'affaire de Belville ayant été miſe en arbitrage, Edoüard, qui comptoit ſur la bonne foi des François, & ſur la juſtice de ſa cauſe, ne craignit point de prendre un engagement, auquel il n'étoit pas obligé. Il voulut bien, même depuis l'évaſion du Duc d'Anjou, s'engager à mettre le Duc de Berry & le Comte d'Alençon en liberté, en cas que la queſtion fût décidée en faveur de la France. Il pouſſa même la générofité juſqu'à permettre à ces deux Princes de s'en retourner chez eux, ſe contentant de prendre leur parole, que ſi l'affaire étoit décidée en ſa faveur par les Arbitres, ils retourneroient en Angleterre pour y demeurer en Otage, ſeulement juſqu'à ce qu'il fût en poſſeſſion de la Terre en diſpute. Ces deux Princes profitérent de ſa générofité, & s'en retournerent en France. Cependant l'affaire ne fut point jugée, & les Otages ne ſongérent plus à revenir.

Le *Comte St. Pol* obtint ſa liberté en laiſſant ſes deux fils en ſa place.

Charles d'Artois s'évada ſans prendre congé.

Les Sires de *Luxembourg*, d'*Eſtampes*, & de *Hengeſt*, moururent en Angleterre, & Charles n'envoya point d'autres Otages en leur place, quoiqu'il en fût ſouvent requis.

Le *Comte de Harcourt* eut un Congé limité & ne retourna plus.

Gui de Blois fit la même choſe: mais il s'accommoda dans la ſuite avec Edoüard, en lui cédant ſa Terre de Soiſſons.

Montmorency, Boucherche, & *Maulevrier* eurent congé pour aller en France, & ſe diſpenſérent de retourner en Angleterre. Il y a pourtant quelque apparence, qu'ils donnérent quelque ſatisfaction au Roi puiſqu'on ne trouve aucune plainte contre eux dans les Actes Publics d'où j'ai tiré ce détail.

Quant aux autres Otages de moindre conſidération, & aux Bourgeois des Villes dont Toulouſe négligea d'envoyer les ſiens, Edoüard en renvoya quelques-uns généreuſement, & les autres composérent pour leur rançon, ou moururent en Angleterre.

Pour ce qui regarde la rançon du Roi Jean, il en reſtoit encore près de deux millions à payer. Il eſt vrai que Charles fit toucher à Edoüard à diverſes fois, environ trois cens mille écus, qui, joints aux ſommes payées par le Roi ſon Pere, n'alloient guéres au delà du premier million, qui auroit dû être payé ſept ou huit ans auparavant.

Il

Il ſemble donc qu'Edoüard étoit le ſeul grévé & néanmoins Charles prétendoit que le Traité de Bretigny étoit nul par l'inexécution de quelques Articles de la part de l'Angleterre; Articles qu'aucun Hiſtorien n'a bien particulariſez. Sur ce fondement, il prétendit que la France, rentrant dans ſes anciens droits, pouvoit juſtement confiſquer les Provinces qu'elle avoit cédées à l'Angleterre. Après ces remarques qui m'ont paru néceſſaires pour l'éclairciſſement de ce fait, il eſt tems de reprendre le fil de l'Hiſtoire. EDOUARD III. 1369.

La ſurpriſe d'Edoüard fut extrême, de voir que Charles, qui ne paſſoit pas pour un grand Guerrier, oſât entreprendre de ſe meſurer avec un Prince qui avoit gagné tant de Batailles. Elle devint encore plus grande, peu de tems après, quand il apprit que le Comté de Ponthieu lui avoit été enlevé, & que les principales Villes de Guyenne s'étoient revoltées. Il aſſembla ſur ce ſujet un Parlement qui lui accorda de grands ſecours pour ſoutenir un Guerre ſi néceſſaire, dans laquelle il ſe trouvoit engagé malgré ſoi. Par le conſeil de ce même Parlement, il reprit le titre de Roi de France, qu'il avoit quitté depuis la Paix. Après qu'il eut obtenu ce ſecours de ſes Sujets, & une promeſſe poſitive de le lui continuer pendant toute la Guerre, ſon premier ſoin fut d'envoyer des troupes au Prince de Galles, pour recouvrer les Villes de Guyenne. Enſuite, il fit paſſer le Duc de Lencaſtre ſon ſecond fils à Calais, avec une puiſſante armée. Mais les progrès de ce Prince n'aboutirent qu'à ravager la plat païs, ſans faire aucune conquête. Le Comté de Ponthieu eſt enlevé à Edoüard. Pluſieurs Villes de Guyenne ſe révoltent. Edoüard reprend le titre de Roi de France. *Act. Publ. T. VI. p. 621.*

Le renouvellement de la Guerre ne fut pas la ſeule choſe qui troubla le repos d'Edoüard pendant cette année. La perte qu'il fit de la Reine ſon Epouſe, fut pour lui un ſurcroit d'affliction bien ſenſible. Il avoit vécu quarante ans avec elle dans une parfaite union, & en avoit eu douze enfans. Cette bonne Reine fut auſſi extrêmement regrettée de ſes Sujets qui l'avoient toûjours trouvée prompte à les ſecourir dans leurs beſoins. Les pauvres principalement, perdirent beaucoup par ſa mort. Mort de la Reine. 15. Août.

La Guerre ſe continuoit en France aſſez avantageuſement pour l'Angleterre, ſous la conduite de *Chandos* qui commandoit dans la Saintonge, & dans le Poitou, & y maintenoit les affaires de ſon Maître en bon état. Mais ce brave Général ayant enfin été tué dans un combat, elles commencérent à décliner dans ces deux Provinces. 1370. Mort de Chandos. Déclin des affaires.

La Guyenne n'étoit pas en meilleurs termes. Le Prince de Galles, qui ne pouvoit preſque plus agir que de la tête, à cauſe de ſa maladie, ſe trouvoit encore extrêmement affoibli par la revolte des principales Villes qui dépendoient de ſa Principauté d'Aquitaine. Limoges, Ville très-importante, fut ſurpriſe par les François, ou plûtôt elle voulut bien changer de Maître. L'infidélité des habitans irrita tellement le Prince, qu'il réſolut d'en faire un châtiment exemplaire. Pour cet effet ayant reçu un renfort de troupes que le Duc de Lencaſtre & le Comte de Cambridge lui amenérent, il aſſiégea cette Ville, la prit d'aſſaut, & fit paſſer les habitans au fil de l'épée. Limoges ſe laiſſe volontairement ſurprendre par les François. Le Prince de Galles l'en punit.

Ce fut là le dernier exploit guerrier de ce grand Prince, que ſa maladie obligeoit à ſe faire porter en litiére. Enfin ſe voyant entiérement hors d'état d'agir, il prit la réſolution de retourner en Angleterre. Il avoit encore quelque rayon d'eſperance, que l'air natal pourroit lui donner la ſanté. Après avoir remis au Roi ſa Principauté d'Aquitaine qu'il ne pouvoit plus gouver- Le mal du Prince augmente. 1371. Il rend l'Aquitaine au Roi.

 ner,

EDOUARD III. 1371. ner, il partit, laissant le commandement au Duc de Lencastre. Avant son départ il eut le chagrin de voir mourir Edoüard son fils-aîné, qui commençoit sa septiéme année. C'étoit un Prince qui donnoit de grandes esperances, & qui paroissoit bien plus semblable à son Pere & à son Ayeul, que Richard, son Frere cadet, qui lui succeda. Le Prince de Galles prit celui-ci avec lui pour le faire élever en Angleterre.

Il perd son fils aîné & retourne en Angleterre.

Mort du Roi d'Ecosse.

Robert Stuart lui succéde, & s'allie avec la France.

Act. Publ. T. VI. p. 595.

David, Roi d'Ecosse, étoit mort l'année précédente, ayant laissé sa Couronne à Robert Stuart son Neveu, fils de sa sœur aînée. Celui-ci ne fut pas plûtôt sur le Trône qu'il fit une Alliance offensive & défensive avec la France contre l'Angleterre. Mais cette Ligue fut tenuë secrette, Charles n'ayant pas alors besoin de ce secours qu'il réservoit sans doute pour une occasion plus pressante.

Le Duc de Lencastre & le Comte de Cambridge épousent les deux filles de Pierre le Cruel, Roi de Castille.

Le Duc prend le titre de Roi de Castille.

Le départ du Prince de Galles acheva de ruïner les affaires des Anglois dans la Guyenne. Le Duc de Lencastre & le Comte de Cambridge, voyant qu'avec le peu de troupes qu'ils avoient, ils ne pouvoient esperer de réduire les Villes rebelles, ni s'opposer efficacement aux François, prirent la résolution de repasser en Angleterre pour y solliciter de nouveaux secours. Avant que de partir, ils épouserent les deux filles de Pierre le Cruel, Roi de Castille, dépoüillé & tué par Henri son Frere bâtard. Le Duc de Lencastre qui avoit eu en partage l'aînée, nommée *Constance*, prit incontinent le titre de Roi de Castille & de Leon, faisant connoître par là qu'il étoit dans le dessein de faire valoir les droits de sa Femme. Cette démarche obligea Henri à s'unir encore plus étroitement avec la France. Comme son interêt demandoit qu'il contribuât autant qu'il lui seroit possible à l'abaissement de l'Angleterre, il prit la résolution d'assister le Roi Charles de toutes ses forces.

1372.

Henri Roi de Castille s'unit avec la France.

Act. Publ. T. VI. p. 698. 722.

Environ ce même tems, les Flamans, qui s'étoient déclarez pour la France, furent battus sur mer par le Comte de Héréford, qui leur prit vingt-six Vaisseaux.

Du Guesclin remporte de grands avantages sur les Anglois.

Mais cet avantage ne pouvoit pas contrebalancer ceux que *Du Guesclin* avoit remportez sur l'Angleterre, dans la Guyenne, & dans les Provinces voisines. Ce brave Général que Charles avoit retiré du service du Roi de Castille, pour lui donner l'épée de Connétable, battoit par tout les Anglois. Après les avoir chassez du *Limousin*, du *Périgord*, & du *Roüergue*, il poussa si loin ses progrès, qu'il se vit en état de marcher dans la Saintonge, & enfin de faire le siége de la Rochelle, avec le secours d'une Flotte que le Roi de Castille lui envoya pour tenir la Ville bloquée du côté de la Mer. Dès qu'Edoüard eut reçu cette nouvelle, il se hâta d'envoyer le Comte de Pembroock avec quarante Vaisseaux pour jetter du secours dans la Place. Il sembloit que cette précaution étoit suffisante pour sauver la Rochelle: mais depuis quelque tems tout réüssissoit mal aux Anglois. Le Comte de Pembroock étant sur le point d'entrer dans le Port, rencontra la Flotte Espagnole commandée par l'Amiral *Boccanegra* Génois, qui l'attaqua rudement. Le combat dura deux jours consécutifs, & finit enfin par la défaite entiére de la Flotte Angloise, dont l'Amiral & plusieurs Officiers furent pris & envoyez en Espagne chargez de chaînes. Cette perte acheva de ruïner entiérement les affaires des Anglois. La Rochelle auroit pourtant pû tenir encore, sans la trahison du Maire. Ce Magistrat, qui avoit intelligence avec les Assiégeans, trouva le moyen de faire

Il assiége la Rochelle.

Le Comte de Pembroock est battu sur Mer.

Prise de la Rochelle.

sortir

fortir la Garnifon de la Citadelle, fous prétexte d'une revûë, & fur un ordre fuppofé du Roi, que le Gouverneur, qui ne fçavoit pas lire, prit pour vrai. Dès que la Garnifon fut dehors, le Maire en fit fermer les portes, & ne voulut pas fouffrir qu'elle rentrât. Ce coup étant fait, la Ville capitula, & obtint des conditions fi avantageufes, qu'elle devint plûtôt libre, qu'elle ne changea de Maître. EDOUARD III. 1372.

La perte de la Rochelle ayant étonné les Partifans d'Edoüard en ces quartiers-là, Du Guefclin profita de fes avantages. Il s'avança dans le Poitou, où il prit diverfes Places, & enfin, il alla former le fiége de *Thoüars*, où les principaux Seigneurs du Païs s'étoient renfermez. Ce fiége fut pouffé fi vivement, que les Affiégez fe virent enfin contraints de capituler, & de s'engager à fe remettre fous la domination de la France, fi le Roi d'Angleterre ou un de fes Fils ne fe préfentoit devant la Place avant la S. Michel, avec une armée affez forte pour donner Bataille. C'étoit une Capitulation affez ordinaire en ce fiécle-là, où la bonne foi étoit plus eftimée qu'en celui-ci: auffi n'eft-elle plus en ufage. La perte de Thoüars étoit d'une trop grande conféquence pour laiffer cette Place fans fecours, d'autant plus que l'honneur du Roi s'y trouvoit engagé. L'extrême défir qu'Edoüard avoit de fauver cette Ville, & par ce moyen le refte du Poitou, lui fit faire un effort très-confidérable. En très-peu de tems, il affembla une Flotte de quatre cens Vaiffeaux, avec laquelle il voulut aller en perfonne faire lever le fiége. Mais les vents ayant conftamment refufé de le fervir en cette occafion, tous fes efforts devinrent inutiles. Il fut promené fur la Mer pendant fix femaines, fans pouvoir approcher les côtes du Poitou. Enfin, il fut contraint de s'en retourner en Angleterre, après de grandes fatigues, & une dépenfe très-confidérable qui l'avoit prefqu'épuifé. Il fut à peine arrivé à Londres, qu'il apprit, que les François étoient maîtres de tout le Poitou.

Du Guefclin affiége Thoüars.

Edoüard fait de vains efforts pour fauver cette Place.

Les affaires d'Edoüard ne profperoient guéres mieux en Bretagne, quoique le Duc fon Gendre fit tous les efforts poffibles pour les favorifer. Le Peuple y étoit las de la Guerre, & voyoit avec chagrin que le feul intérêt des Anglois alloit replonger le Païs dans les maux d'où il ne faifoit que fortir. D'un autre côté, les Seigneurs Bretons, gagnez par les penfions de la France, s'oppofoient de tout leur pouvoir aux deffeins de leur Prince, & traitoient en ennemis les troupes qu'Edoüard lui envoyoit pour entretenir la Guerre en ce Païs-là. Dans cette fituation, le Duc, qui avoit le cœur tout Anglois, n'étoit pas le maître de fervir le Roi fon Beau-pere, comme il le fouhaitoit, ni de remplir les engagemens où il étoit entré par un nouveau Traité d'Alliance qu'il venoit de faire avec lui. L'embarras, où il fe trouvoit, lui fit prendre la réfolution de paffer lui-même en Angleterre, pour y folliciter des fecours capables de lui donner plus d'autorité dans fes propres Etats. Edoüard comprenoit affez l'importance de cette demande; mais il ne pouvoit fuffire à tout. Il fe vit donc obligé de renvoyer le Duc de Bretagne avec de belles promeffes feulement, pendant qu'il donnoit tous fes foins à relever les affaires de Guyenne qui le touchoient de plus près.

1373. Affaires de Bretagne. *Argentré*, *Mezerai*.

Act. Publ. T. VI. pag. 731. 768.

1374. Le Duc de Lencaftre traverfe la France, & fe rend en Guyenne.

Suivant la réfolution qu'il avoit prife de faire un puiffant effort en Gafcogne, il affembla une armée de trente mille hommes, dont il donna le commandement au Duc de Lencaftre fon Fils, à qui on donnoit en Angleterre le titre de

EDOUARD III. 1374.

de Roi de Caſtille. Ce Prince étant deſcendu à Calais, traverſa toute la France ſans trouver d'oppoſition, & ſe rendit à Bourdeaux. De là il s'avança dans la haute Guyenne, à deſſein d'en chaſſer le Duc d'Anjou qui s'y étoit emparé de diverſes Places. Il lui offrit la Bataille, & le Prince François l'accepta. Déja le jour & le lieu avoient été marquez; mais les deux Généraux ayant reçu la nouvelle d'une Trêve, qui avoit été concluë entre les deux Couronnes, chacun ſe retira de ſon côté.

Il preſente la Bataille au Duc d'Anjou qui l'accepte.

1375. Trêve entre les deux Rois.

Depuis quelque tems, aux inſtantes priéres du Pape, les deux Rois avoient envoyé leurs Plénipotentiaires à Bruges, où ils avoient conclu la Trêve dont je viens de parler. C'étoit afin de pouvoir travailler plus tranquillement à la Paix. Mais les prétentions des deux Rois ennemis étant trop oppoſées, pour que cette Paix ſe pût faire ſi aiſément, leur négociation n'aboutit qu'à une Trêve juſqu'au mois d'Avril 1377. Dès que cette Trêve fut ſignée, le Duc de Lencaſtre remena ſes troupes en Angleterre.

1376. La Trêve eſt prolongée.

Quoique les ſuites de cette derniere Guerre ne fuſſent pas moins conſidérables que celles de la précédente, puiſque la France recouvra dans celle-ci, ce qu'elle avoit perdu dans l'autre, il s'en faut pourtant bien que le détail ne ſoit ſi engageant. Dans la premiére, les conquêtes d'Edoüard furent illuſtrées par un combat naval, où ce Prince commandoit en perſonne. La Bataille de Crecy, où toute la Nobleſſe des deux Royaumes combattoit ſous les yeux des deux Rois, & gagnée par un Prince âgé de ſeize ans, offre un ſpectacle des plus intéreſſans qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire. La conquête de Calais, à la vûë d'une armée ennemie de cent cinquante mille hommes, n'eſt pas moins capable d'attacher l'eſprit du Lecteur. La victoire de Poitiers, remportée par une armée de douze mille hommes, contre ſoixante mille, & la priſe du Roi Jean, ſont des événemens qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, & qui réveillent l'attention. Enfin cette premiére Guerre fut terminée par un Traité le plus important & le plus ſolennel, qui eût jamais été fait entre les deux Couronnes. Dans la ſeconde, on ne trouve aucune action générale. Les deux Rois ſe contentant de diriger leurs affaires dans le Cabinet, ne parurent jamais à la tête de leurs armées. Pour ce qui regarde les ſiéges, ſi l'on excepte ceux de Limoges & de la Rochelle, il ne s'y paſſa preſque rien qui vaille la peine d'être remarqué. Les Places, que les Anglois perdirent, furent priſes, ou ſurpriſes avec une rapidité merveilleuſe. Quelques-unes même n'attendirent pas, pour ſe rendre, l'approche des ennemis. On peut donc dire, que les pertes des Anglois furent une véritable déroute, qui ne peut fournir que peu de particularitez, propres à ſatisfaire la curioſité des Lecteurs. C'eſt ce qui m'a empêché d'inſiſter ſur un détail qui ne pouvoit qu'être ennuyeux. Il ſuffit de remarquer, qu'au tems de la derniére Trêve, il ne reſtoit plus à l'Angleterre, de tout ce qu'elle avoit acquis par le Traité de Bretigny, que la ſeule ville de Calais. Tant eſt vrai ce que mille exemples ont confirmé & confirment encore tous les jours; qu'on ne doit point compter ſur des acquiſitions faites par la force des armes. Il arrive tôt ou tard, qu'une force majeure ſe ſert des mêmes moyens, pour les enlever à celui qui les a faites, ou à ſes Enfans. C'eſt ainſi que la France perdit ſous le Regne de Jean ce que Philippe Auguſte & S. Loüis avoient conquis ſur les Anglois & qu'Edoüard perdit les conquêtes qu'il avoit lui-mêmes faites en France. On verra dans la ſuite de cette Hiſtoi-

Hiſtoire, qu'un des Succeſſeurs d'Edoüard répara très-avantageuſement toutes ces pertes, & que les François à leur tour recouvrérent, peu de tems après, tout ce que ce Prince leur avoit enlevé. De pareils exemples, qui reviennent fréquemment dans l'Hiſtoire, devroient bien apprendre aux Princes à moderer leur ambition: mais il s'en trouve peu qui en ſçachent profiter. Si l'on veut rechercher les cauſes naturelles de cette révolution, qui fit perdre à Edoüard ce qu'il avoit acquis par le Traité de Bretigny, il ne ſeroit pas trop difficile de les trouver. La revolte des Gaſcons, la maladie du Prince de Galles, la vieilleſſe d'Edoüard, ſa crédulité à l'égard du Roi de France, ſur la bonne foi duquel il s'étoit trop repoſé, la prudence de Charles le Sage, qui, ſans ſortir de ſon Cabinet, dirigea toute cette Guerre, la conduite & la valeur de Bertrand Du Gueſclin, furent les moyens naturels, dont la Providence ſe ſervit pour produire ce changement.

EDOUARD III. 1376.

Les Anglois ſe conſolérent en quelque maniére de tant de pertes, par le repos que la Trêve leur procura. Le Roi lui-même parut ſe défaire de ſes inclinations guerriéres, pour en prendre d'autres, qui expoſérent un peu ſa réputation. Sur ſes vieux jours, il devint amoureux d'une Demoiſelle, nommée *Alix Pierce* (1). Cette paſſion prit tant d'empire ſur lui, qu'elle le fit tomber dans des foibleſſes indignes d'un ſi grand Prince. Les tréſors qu'il avoit aſſemblez pour la Guerre, furent bien-tôt abſorbez par l'avidité de cette Favorite. De là s'enſuivit un mécontentement univerſel dans le Royaume: uniquement occupé du ſoin de plaire à ſa Maîtreſſe, le Roi ne penſoit qu'à lui procurer des plaiſirs; ce n'étoit tous les jours que fêtes dont la dépenſe étoit exceſſive. Les impôts étoient d'autant plus intolérables au Peuple, que les Guerres continuelles de ce Regne l'avoient entiérement épuiſé. Ce n'étoit qu'avec un chagrin extrême qu'il voyoit l'argent déſtiné à payer les dettes publiques, prodigué à de vains divertiſſemens: ſur tout, il fut très choqué d'un Tournoi qui ſe fit dans la Place de *Smith-field;* on y vit Alix, à laquelle ſon vieux Amant avoit donné le nom de *Dame du Soleil,* montée avec lui ſur un Char de triomphe, & ſuivie d'un grand nombre de Dames de qualité, dont chacune tenoit un Chevalier attaché au frein de ſon cheval. Quand les coffres du Roi ſe trouvérent vuides, il aſſembla le Parlement pour lui demander un ſubſide; mais il eut la mortification de voir, que ſon Peuple, qui l'avoit ſi puiſſamment aſſiſté dans ſes glorieuſes entrepriſes, n'avoit pas la même ardeur, quand il s'agiſſoit de fournir à des dépenſes inutiles. Avant que d'accorder le ſecours que le Roi demandoit, le Parlement ſe plaignit avec aigreur de la mauvaiſe conduite des Miniſtres: il inſiſta principalement ſur le ſujet du Duc de Lencaſtre, que le Roi ſon Pere avoit chargé de la principale adminiſtration des affaires publiques: il préſenta même une Adreſſe au Roi pour le prier d'éloigner de ſa perſonne le Duc de Lencaſtre ſon Fils, *Alix Pierce, Latimer,* Grand Chambellan, & quelques autres de ceux qui étoient le plus avant dans ſes bonnes graces. Cette demande fut faite avec tant de chaleur que le Roi comprenant qu'il ne pouvoit rejetter l'Adreſſe du Parlement ſans danger, lui accorda ce qu'il demandoit, de peur qu'à ſon tour le Parlement ne lui refuſât l'argent dont il avoit beſoin. On ne douta point, que le Prince

Edoüard devient amoureux d'Alix Pierce.

Il fait des dépenſes qui font murmurer le Peuple.

Tournoi à Smith-field.

Mortification donnée au Roi par le Parlement.

Il l'oblige à éloigner ſa Favorite & ſes Miniſtres.

(1) Elle eſt nommée *Perrers* dans les Actes Publics.

EDOUARD III. 1376. Prince de Galles n'eût secrettement agi pour porter le Parlement à faire cette démarche, afin d'éloigner le Duc de Lencastre qui avoit trop de crédit auprès du Roi. Comme ce Prince se sentoit mourir, il ne pouvoit penser sans inquiétude, qu'il alloit laisser le jeune Richard son Fils, à la merci d'un Oncle ambitieux, qui pourroit se servir de son crédit pour lui enlever la Couronne. En effet, Richard étoit incapable par son âge, de s'opposer aux desseins du Duc, en cas qu'ils tendissent, comme on le soupçonnoit, à se faire déclarer Héritier présomptif du Roi, après la mort de son Frere aîné. C'est ce qui obligea le Prince de Galles à rechercher, pour son Fils, la protection du Parlement, comme la seule capable de le maintenir dans ses justes droits. Ce fut aussi vrai-semblablement par cette même raison, que le Parlement demanda l'éloignement du Duc de Lencastre. Pendant cette même Séance, Edoüard qui se trouvoit dans le cinquantiéme année de son Regne, fit publier une Amnistie générale, qui causa beaucoup de joye à tout le Peuple.

Amnistie générale.

Mort du Prince de Galles. Son eloge.

Une tristesse non moins universelle succeda bien-tôt à la joye: elle fut causée par la mort du Prince de Galles, le plus excellent Prince que l'Angleterre eût jamais produit. Il possédoit toutes les vertus dans un dégré éminent; aussi bon Soldat que grand Capitaine, brave sans férocité, fier dans les combats, mais très-affable dans la société, & d'une modestie qu'on ne pouvoit assez admirer: toûjours soumis & respectueux envers le Roi son Pere, à qui il ne donna jamais aucun sujet de mécontement: généreux, liberal, se faisant un plaisir de récompenser le merite en quelque lieu qu'il le rencontrât, il ne lui manquoit aucune des qualitez qui font les véritables Héros. Les Anglois l'appelloient communément *Le Prince Noir*, non pas à cause de ses exploits guerriers, comme quelques-uns l'ont imaginé, mais parce qu'il portoit des armes noires. Ils reçurent la nouvelle de sa mort avec un deüil inconcevable, quoique depuis long-tems ils s'y fussent attendus. Le Parlement voulut, en cette occasion, donner des marques de sa juste douleur, pour la perte d'un si grand Prince, qui s'étoit acquis l'affection & l'estime de toute la Nation, en assistant en Corps à ses funérailles, qui se firent à Cantorbéri, où il avoit choisi sa sépulture. Cet illustre Prince mourut à l'âge de quarante-six ans, pleuré du Roi son Pere qui témoigna, en cette occasion, moins de fermeté qu'il n'en avoit fait paroître dans tous les autres revers qu'il avoit éprouvez pendant sa vie. Le Roi de France même, quoiqu'il eût peu sujet de le regretter, lui donna des marques de son estime, par un service solennel qu'il lui fit faire à Paris, auquel il voulut lui-même assister. Ce Prince ne laissa qu'un fils légitime, âgé de dix ans, & deux Bâtards qui n'ont pas fait beaucoup de bruit dans l'Histoire.

1377. Le Roi rappelle le Duc de Lencastre & Alix. *Walsingham.*

Les Anglois furent d'autant plus sensibles à la perte qu'ils venoient de faire, quelle fut immédiatement suivie d'un nouveau sujet de chagrin. Le Roi rappella près de sa personne ceux qu'il en avoit éloignez. *Pierre de la Marck*, Orateur de la Chambre des Communes, qui, en présentant au Roi l'Adresse dont il a été parlé, s'étoit servi de certaines expressions peu menagées contre Alix Pierce, fut confiné dans le Château de Nottingham à la sollicitation de cette Favorite. Le Duc de Lencastre reprit le poste qu'il avoit été obligé de quitter, & tous les autres Ministres furent rétablis dans leurs emplois. Néanmoins, en donnant au Duc de Lencastre ce témoignage exprès de son affection & de

sa

ſa confiance, Edoüard ne voulut pas lui donner lieu d'eſpérer, qu'il le deſti- EDOUARD III.
nât pour ſon Succeſſeur. Au contraire, afin de prévenir tous les différends qui 1377.
pourroient ſurvenir après ſa mort, par rapport à la Succeſſion, il fit Richard
ſon petit-fils Comte de Cheſter, & peu après, il lui confera le titre de Prince
de Galles. Mais ne ſe contentant pas d'avoir fait connoître ſon intention, il lui fit prêter ſerment par toute la Nobleſſe, comme à l'Héritier préſomptif de la Couronne. Enfin, de peur que ſes Oncles ne conçuſſent quelque eſpérance de monter ſur le Trône à ſon préjudice, il voulut par avance le mettre comme en poſſeſſion du rang qui lui étoit deſtiné, en lui faiſant prendre place au-deſſus d'eux dans toutes les ſolennitez. C'eſt ainſi que ce ſage Prince prenoit des meſures pour prévenir les diſſenſions qui pourroient naître après ſa mort dans ſa famille, à l'occaſion de ſa Succeſſion. En même tems, il ſe faiſoit un plaiſir d'honorer la mémoire d'un fils qu'il avoit tendrement aimé, & parfaitement eſtimé, par la juſtice qu'il rendoit au jeune Richard.

Il créé Richard ſon petit-fils Prince de Galles.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient à la Cour, *Jean Wiclef*, Docteur en Theologie de l'Univerſité d'Oxford, commençoit à publier ſa croyance ſur divers points de la Religion, en quoi il s'éloignoit de la doctrine commune. Le Pape Gregoire XI. en ayant été informé, condamna quelques-unes de ſes propoſitions, & chargea l'Archevêque de Cantorberi & l'Evêque de Londres, de le faire ſouſcrire à cette condamnation; & en cas de refus, de le citer à Rome. Il n'étoit pas facile d'exécuter cette Commiſſion. Wiclef avoit déja beaucoup de partiſans dans le Royaume, & pour protecteur, le Duc de Lencaſtre, dont l'autorité n'étoit guéres moins redoutable que celle du Roi. Néanmoins, pour obéïr aux ordres du Pontife, l'Archevêque convoqua le Synode de ſa Province dans l'Egliſe de St. Paul à Londres, où Wiclef fut ſommé de ſe trouver. Il s'y rendit accompagné du Duc de Lencaſtre & du Lord Perci Comte Maréchal, qui crurent leur préſence néceſſaire pour le protéger. Après qu'il eut pris place ſelon ſon rang, & qu'il eut été interrogé par l'Evêque de Londres, il voulut parler aſſis, & par là il donna lieu à une grande conteſtation. L'Evêque vouloit qu'il ſe tînt debout & découvert, & le Duc de Lencaſtre prétendoit que Wiclef n'aſſiſtoit à cette Aſſemblée qu'en qualité de Docteur, pour y donner ſa voix & expliquer ſes ſentimens, & non pas comme accuſé. La diſpute s'échauffa tellement ſur ce ſujet, que le Duc de Lencaſtre en vint juſqu'à menacer l'Evêque & à lui dire des paroles fort dures. Alors le Peuple qui étoit préſent, s'imaginant que le Prélat étoit en danger, prit ſon parti avec tant de chaleur & de bruit, que le Duc & le Comte Maréchal trouverent à propos de ſe retirer & d'emmener Wiclef avec eux. Leur retraite ne fit pas ceſſer le tumulte. Quelques boutefeux firent courir le bruit, que ce même jour, à la ſollicitation du Duc de Lencaſtre, il avoit été propoſé dans le Conſeil du Roi de caſſer le Maire de Londres, d'ôter à la Ville ſes privilèges, & de la reduire ſous le Gouvernement du Comte Maréchal. Il n'en fallut pas davantage pour mettre le Peuple en fureur. Il courut ſur le champ à la priſon de la Maréchauſſée, & en délivra tous les priſonniers. Mais il ne s'arrêta pas là. Les mutins, dont le nombre croiſſoit inceſſamment, ſe rendirent au Palais du Duc de Lencaſtre & ne l'y ayant pas trouvé, ils en pillérent les meubles, & trainérent ſes armoiries dans les ruës. Le Duc ſe ſentit tellement offenſé de cet affront, qu'il ne put être appaiſé que par la dépoſition du Maire & des Alder-

Troubles à l'occaſion de *Wiclef*.

mans,

EDOUARD III. 1377.

mans, qu'il accusoit de n'avoir pas employé leur autorité à réprimer les séditieux.

VViclef explique ses sentimens au sujet de l'Eucharistie.

Pour revenir à Wiclef, les Evêques s'étant assemblez une seconde fois, ce Docteur déclara devant eux quel étoit son sentiment touchant le Sacrement de l'Eucharistie, expliquant la manducation du Corps de Christ, de la même maniére à peu-près que *Berenger* l'avoit expliqué avant lui. Quoique cette opinion fût contraire à la doctrine de l'Eglise de ce tems-là, les Evêques n'osant procéder rigoureusement contre lui, se contentérent de lui imposer silence. On prétend qu'il promit d'obéïr: mais cela n'empêcha pas que cette dispute ne se renouvellât sous le Régne suivant.

Le Roi donne à Richard l'Ordre de la Jarretiére. Il tombe malade. Il se voit abandonné de tout le monde.

Finissons celui-ci par la derniére action publique d'Edoüard, qui dans un Chapitre de l'Ordre de la Jarretiére convoqué à Windsor, donna cet Ordre à Richard son Petit-fils. C'étoit le seul honneur qu'il pouvoit encore lui conférer, après l'avoir déclaré son Successeur. Peu de tems après, ce grand Prince, qui étoit déja malade, tomba dans un État qui fit juger que sa mort étoit prochaine. Avant que de quitter le monde il eut le chagrin de voir que le monde le quittoit. Alix sa Favorite, qui le gouvernoit pendant sa maladie, ne laissoit entrer que peu de monde dans sa Chambre. Quand elle le vit près de sa fin, elle se saisit de ce qu'elle trouva de plus précieux, lui arracha l'anneau qu'il avoit au doigt, & se retira. Ses Courtisans & ses Chapelains ne lui donnérent pas de moindres marques d'ingratitude. Ils l'abandonnérent tous, sans daigner l'avertir du peu de tems qu'il avoit à vivre, & du compte qu'il devoit bien-tôt aller rendre à Dieu. Il n'y eut qu'un simple Prêtre, qui s'étant trouvé là par hazard, & le voyant abandonné à lui-même dans son agonie, s'approcha de son lit pour le consoler. Il lui adressa quelques exhortations ausquelles le Roi mourant s'efforça de répondre: mais ses paroles étoient si mal articulées qu'il ne put être entendu. Le seul mot qu'il prononça distinctement, fut celui de Jésus-Christ, en rendant le dernier soupir. C'est ainsi que mourut cet illustre Prince dans sa maison de *Sheen* nommée aujourd'hui Richemont, à l'âge de soixante & cinq ans, & dans la cinquante & uniéme année de son Régne.

Mort d'Edoüard.

Son éloge.

Après avoir rapporté les principales actions d'Edoüard III. dans l'Histoire de son Régne, il est nécessaire, pour achever de donner une juste idée de ce fameux Prince, de s'arrêter un moment sur ce qui regarde sa personne, & ses qualitez de corps & d'esprit. Il étoit d'une grande taille, mais bien proportionnée, & d'un aspect si grand & si noble, qu'il s'attiroit le respect & la vénération par ses seuls regards. Doux & bien-faisant envers les gens de bien, mais inexorable envers les méchans, il se trouve peu de Princes dans l'Histoire, qui ayent si bien sçû allier les devoirs d'un Souverain avec ceux d'un honnête homme & d'un bon Chrétien, quoiqu'à ce dernier égard sa conduite n'ait pas été entiérement exempte de reproche. Sa conversation étoit aisée, & toûjours accompagnée de gravité & de discrétion. Ami des Pauvres, des Veuves, des Orphelins, & de tous ceux qui, par un pur malheur, étoient tombez dans quelque disgrace, il se faisoit un devoir de leur faire trouver du soulagement à leurs peines. Aucun Roi, avant lui, n'avoit distribué les honneurs & les récompenses, avec plus de jugement & plus d'égards pour le vrai mérite. Quoique sa valeur fût connuë & admirée dans tout le monde, il ne s'enorgueïllit jamais

sur cet article. Jamais il ne donna de plus grandes marques d'humilité, que dans le cours de ses victoires qu'il attribua constamment à la seule protection du Ciel. Il sçut maintenir les prérogatives de la Couronne, sans faire brêche aux privilèges des Sujets. Dans tous les Régnes précédens, il ne s'étoit point fait tant de Statuts Parlementaires avantageux au Peuple, qu'il s'en fit sous celui-ci. Edoüard toûjours d'accord avec l'auguste Corps qui réprésentoit la Nation, sçut se servir de cette heureuse union, pour réprimer les entreprises de la Cour de Rome qui n'osa jamais se commettre avec lui. La gloire du Prince de Galles son Fils ajoûta un nouveau lustre à la sienne, & la constante union dans laquelle il vécut avec la Reine son Epouse augmenta sa felicité. Comme il ne s'étoit jamais trop élevé dans la bonne fortune, il ne se laissa point aussi abattre par l'adversité. Sa modération ne parut pas moins dans la perte qu'il fit des Provinces dont la conquête lui avoit coûté tant d'argent, de fatigues & de soins, que dans les victoires qui en avoient acquis la possession. Enfin, on pourroit le regarder comme un Prince accompli, si son ambition ne lui eût fait rompre d'une maniére odieuse, la Paix qu'il avoit faite avec l'Ecosse, pour dépoüiller injustement un Roi mineur, qui d'ailleurs étoit son Beau-frere. Quelques-uns ajouteront encore la rupture avec la France, & ses prétentions sur la Couronne de ce Royaume, qu'ils traitent d'extravagantes, & qu'ils attribuent uniquement à un motif d'ambition. La Dissertation que je vai ajoûter ici sur ce sujet, pourra aider le Lecteur à former son Jugement sur cette conduite. Pour ce qui regarde sa foiblesse dans l'amour, qu'il prit, sur ses vieux jours, pour Alix Pierce, cette tache est bien diminuée par tant de belles qualitez qui l'ont rendu si recommandable. On pourroit en quelque maniére l'excuser, en disant qu'il regardoit, au commencement, cette passion comme un simple amusement qui faisoit une espéce de diversion à ses chagrins, & qu'ayant peu connu l'amour pendant son jeune âge, il ne prit pas assez de précautions pour s'en défendre dans sa vieillesse.

Philippe de Haynaut, sa femme, lui donna douze enfans dont quelques-uns moururent avant lui. *Edoüard* Prince de Galles, son fils-aîné, ne laissa qu'un fils qui monta sur le Trône après son Ayeul. *Guillaume* qui étoit le second mourut dans l'enfance. *Lionnel* Duc de Clarence, qui avoit fini ses jours en Italie, n'avoit laissé qu'une fille nommée Philippe, de sa premiere femme qui étoit Irlandoise. *Jean de Gand* Duc de Lencastre fut marié deux fois pendant la vie du Roi son Pere, & eut des enfans dont j'aurai à parler dans les Régnes suivans. Le cinquiéme fils d'Edoüard étoit *Edmond* surnommé de *Langley* lieu de sa naissance. Il fut fait Comte de Cambridge par le Roi son Pére, & ensuite Duc d'Yorck, sous le régne de Richard II. son Neveu. *Guillaume*, surnommé de *Windsor*, mourut jeune. *Thomas de Woodstock*, qui fut le septiéme, reçut le titre de Duc de Buckingham de Richard II. & ensuite de Duc de Glocester.

Isabelle, fille aînée d'Edoüard, épousa *Ingelram de Coucy*, Comte de Soissons. Jeanne fut premiérement accordée avec le Duc d'Autriche, ensuite avec Pierre le Cruel Roi de Castille, avant que ce Prince fût Roi, & mourut à Bourdeaux, en allant en Espagne pour y consommer son mariage. *Blanche* ne vécut que peu d'années. Marie épousa Jean de Monfort Duc de Bretagne, & mourut en 1363. *Marguerite* fut femme de Jean Hastings Comte de Pembroock.

DISSERTATION
SUR LA
LOI SALIQUE,
ET SUR LE DIFFEREND
ENTRE PHILIPPE DE VALOIS ET EDOUARD III.

DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

Bodin de la Republique. L. 1. 8.
Marca de Jurid. Par. 1. C. 28. No. 31.
De Thou Lib. 110.

CE que presque tout le monde entend aujourd'hui par *Loi Salique*, c'est une Loi fondamentale de la Monarchie de France, qui exclut les femmes & leurs descendans de la succession à la Couronne. Ce terme de Loi Salique ne porte presque plus d'autre idée dans l'esprit. C'est aussi dans ce sens que *Bodin* a dit, que cette Loi étoit le fondement de la Monarchie; Mr de *Marca*, que c'étoit un privilége & une coûtume particuliére des François; Mr de *Thou*, que c'étoit le *Palladium* de la France. On pourroit citer une infinité d'autres Auteurs François, qui, en parlant de la Loi Salique, ne l'ont considérée que comme une Loi qui regardoit particuliérement la succession à la Couronne de France. Cette idée est cause que la plûpart des gens se persuadant qu'on n'a jamais pensé autrement, depuis l'établissement de la Monarchie, ne peuvent comprendre qu'Edoüard III. Fils d'une Princesse de France, ait pû, avec la moindre couleur, disputer la Couronne de France à Philippe de Valois qui descendoit de Pére en fils de Hugues Capet. Mais ceux qui raisonnent ainsi ne prennent pas garde qu'ils posent en fait une chose qui véritablement n'est plus contestée aujourd'hui, mais qui, dans le tems de cette fameuse querelle, faisoit l'unique sujet de la question & du différend entre les deux Rois. Depuis que cette question a été decidée, la notion qu'on a de la Loi Salique est juste & certaine: mais j'ose dire qu'elle étoit alors douteuse, & c'est ce que j'espére de faire voir avec assez de clarté.

Ce fut par la Loi Salique, qu'Edoüard, qui étoit le plus proche parent mâle de Charles le Bel, fut privé de sa Succession, & que la Régence, ou pour mieux dire la Couronne, fut adjugée à un Parent plus éloigné. Il faut donc, pour bien entendre ce procès, sçavoir ce que c'est que cette Loi dont tout le monde parle, que si peu de gens connoissoient, & sur laquelle les François eux-mêmes ne s'accordent pas, quoiqu'ils la regardent comme un Loi fondamentale de leur Monarchie.

Bignon, de l'Excellence du Royaume de France. L. 3. p. 298.

Quelques-uns d'entre eux, comme l'illustre *Jerôme Bignon*, ont dit qu'il ne falloit point chercher la Loi Salique dans les Ecrits, puisque c'étoit une Loi de la nature, & que s'il y avoit des Royaumes où elle n'eût point de lieu, c'étoit des exemples plus dignes d'être admirez, que d'être imitez (1). Quelques-uns ont prétendu que *Pharamond*, premier Roi des François, ordonna

par

(1) On a raison de dire que l'on ne trouve ni commencement, ni fin de cette Loi Salique, car c'est une Loi de Nature née avec les hommes, & de Droit non écrit, comme Aristote dit que tout Droit de Nature & des Gens n'en est point écrit. (*Bignon.*)

par une Loi expreſſe que les femmes ne ſuccéderont point à la Couronne, & que, depuis ce tems-là, elle n'a jamais été violée. D'autres attribuent cette même Loi à *Clovis*. *Mézerai* prétend que la ſucceſſion des mâles à la Couronne de France, n'a pas été établie par une Loi écrite, mais par une coûtume inviolable. Cette confuſion d'idées, qui fait qu'on regarde la Loi Salique, tantôt comme une Loi naturelle, tantôt comme une Loi poſitive & expreſſe, & tantôt comme une ſimple coûtume, cauſe dans cette matiére une obſcurité que je vai tâcher de diſſiper, pour mettre le Lecteur au fait, par rapport à la fameuſe querelle entre les deux Rois.

DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

Avant que les Francs s'établiſſent dans cette partie des Gaules, qu'ils occupent depuis ſi long-tems, ils étoient diſperſez par pluſieurs troupes en Allemagne & dans les Païs-bas, d'où il arriva qu'ils reçurent divers noms, ſelon les divers païs qu'ils habitoient. Les uns furent appellez *Saliens*, de la riviére de *Sala* qui couloit dans leur païs (1). D'autres furent diſtinguez par les noms de *Chamaves*, de *Cattes*, d'*Atuariens*, de *Ripuariens*, ou *Ribarols*. Chacune de ces Colonies avoit des Loix, dont les principales étoient ſans doute communes à tout le Peuple Franc; & ſelon les apparences, elles en avoient auſſi de particuliéres. Celles des *Saliens* & des *Ripuariens* ſe ſont conſervées juſqu'à notre tems. Parmi celles des Saliens, ſe trouve celle-ci:

De Terrâ verò Salica, nulla portio ad mulierem tranſit, ſed hoc virilis ſexus acquirit.

Cette Loi, comme il eſt aiſé de le remarquer, regarde les héritages des Particuliers, & le Tître *des Alleuds*, ſous lequel elle eſt rangée, ne permet pas d'en douter. C'eſt auſſi le ſentiment d'une infinité d'Auteurs tant François qu'étrangers, dont il ſeroit inutile de rapporter ici les noms. Mézerai en a eu auſſi ſans doute la même opinion, puiſqu'il a dit que la ſucceſſion des Mâles à la Couronne n'a pas été établie par aucune Loi écrite. Tout ce que peuvent dire de plus plauſible ceux qui fondent l'excluſion des femmes ſur le Paragraphe des Loix Saliennes, rapporté ci-deſſus, c'eſt que la ſucceſſion à la Couronne eſt compriſe dans la Loi qui régloit la ſucceſſion aux Héritages des familles nobles. C'eſt auſſi à cela que s'en tient le Pere *Daniel* dans ſon Hiſtoire de France. Il prétend que la Régle touchant la ſucceſſion à la Couronne eſt contenuë dans cet article particulier de la Loi Salienne ou Salique, qui comprend toutes les Loix des Francs Saliens. Ce que cet habile Hiſtorien dit ſur cette matiére, dans le Régne de Clovis, pouvant beaucoup ſervir à ſon éclairciſſement, j'en tranſcrirai ici une partie pour épargner aux Lecteurs la peine de l'aller chercher ailleurs.

» Ce fut alors, vraiſemblablement, que Clovis publia la fameuſe Loi Salique. Je ſçai que pluſieurs de nos Hiſtoriens en font honneur à Pharamond; mais j'écris ici conformément à la penſée d'un de nos plus habiles Critiques. (*Hadr. de Valois*). *Tom. I. p. 7. & ſuiv. Edition d'Amſt. 1720.*

» Bien des gens parlent & entendent parler de cette Loi, ſans ſçavoir ce que c'eſt. Il y a là-deſſus un préjugé populaire; ſçavoir, que cette Loi ne regarde uniquement ou principalement, que la Succeſſion des Mâles à la Couronne de

(1) Il y a douze ſentimens différens ſur l'étimologie du mot *Salique*. Celui qui la tire des Francs *Saliens*, & le nom de ceux-ci de la Riviére de *Sala* me paroit le plus vrai-ſemblable. Voyez *Limnæus, de Jure Imp. Roman. Germ.* L. I. C. 2.

DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

» de France, en déterminant les qualitez de ceux qui y peuvent prétendre. Cette pensée est fausse en plusieurs points. De soixante & douze Articles dont cette Loi est composée (1), il n'y en a que trois ou quatre lignes du soixante & deuxiéme qui ayent du rapport à ce sujet. Encore ne regardent-elles pas en particulier la succession des Mâles à la Couronne: mais elles appartiennent généralement à toutes les familles Nobles, dont elles réglent le droit à cet égard, aussi bien que celui de la famille Royale. En voici les termes: *Pour ce qui est de la Terre Salique, que la femme n'ait aucune part à l'Héritage, mais que tout aille aux Mâles.*

» On entendoit par le nom de *Terre Salique* les Terres des Nobles de la Nation, & même, selon quelques-uns, les Terres de conquête, telles qu'étoient presque toutes celles de la Monarchie Françoise en deçà du Rhin. Ce qui a principalement donné lieu à l'idée populaire sur ce sujet, a été le grand différend qu'il y eut autrefois entre Philippe, Comte de Valois, & Edoüard III. Roi d'Angleterre...... Outre ce fameux différend, le peu d'usage qu'on fait présentement de cette Loi, que nos Jurisconsultes ne s'avisent guéres de citer sur d'autres sujets, a été cause de cette persuasion vulgaire qui la restreint si fort. Mais en effet, elle comprenoit une infinité d'autres Réglemens sur toutes sortes de matiéres.....

» Je crois que ce que nous avons présentement de la Loi Salique, n'est qu'un Extrait d'un plus grand Code qu'on abrégea exprès, afin que le Peuple & les Juges pûssent en apprendre plus aisément la substance, & ce qu'il y avoit de principal. Ce qui me le persuade, c'est que dans le Livre de la Loi Salique que nous avons, on cite la Loi Salique même, & certaines Formules qu'on ne voit point dans tout cet Ecrit..... Et c'est encore ce qui ne laisse aucun lieu de douter, qu'elle n'eût été d'abord composée dans le langage des François, & qu'ensuite on n'en eût traduit en Latin l'Abrégé, en faveur des Gaulois, ausquels elle devoit être commune en plusieurs Articles avec les François. C'est cet Extrait ou Abrégé qui est venu jusqu'à nous.

Voilà donc trois notions différentes que trois habiles gens donnent de la Loi Salique, de cette Loi, dis-je, qui rend les femmes incapables de succeder à la Couronne. *Bignon* dit que c'est une Loi de la Nature, qui devroit être commune à tous les Etats. Selon le *P. Daniel*, il faut entendre par la Loi Salique, un Abrégé des Loix Saliennes, publié par Clovis. Quant à cette Loi particuliére qui régle la succession à la Couronne de France, il prétend que c'est une chimére, une erreur populaire, & ajoûte, sans en donner néanmoins aucune preuve, que l'exclusion des femmes, par rapport à la Couronne, tire toute sa force de cet endroit particulier du Code Salique, qui régle la succession des Héritages des familles Nobles, & par conséquent, selon lui, de l'Héritage de la famille Royale, c'est-à-dire, de la Couronne. Selon *Mézerai*, il faut entendre par la Loi Salique, c'est-à-dire, par cette Loi qui régle la succession, non une Loi écrite, mais une coûtume inviolable qui sert de Loi. Pour donner une idée exacte de cette matiére, j'examinerai ces trois sentimens, & ferai voir les difficultez qui se rencontrent dans chacun.

Premiérement, quant à celui qui suppose que la Loi Salique, ou ce qui est la même chose, l'exclusion des femmes & de leurs Descendans de la succession

(1) Quelques Editions en mettent plus ou moins.

ſion à la Couronne, eſt une Loi de la Nature, j'avouë qu'on pourroit, avec quelque fondement, ſoutenir que la Nature demande que les Etats ſoient gouvernez par des hommes, ſi la Loi Salique ne s'étendoit pas plus loin: mais puiſqu'elle va juſqu'à exclure les hommes deſcendus des femmes du Sang Royal, il me ſemble qu'on ne voit plus la Nature dans cette extenſion. En ſecond lieu, ſi la Loi Salique étoit une Loi de la Nature, elle ſeroit ſuivie dans tous les Etats, ou du moins, s'il y avoit quelques exceptions, elles ſeroient en petit nombre: mais ici c'eſt tout le contraire. Dans tous les Royaumes de l'Europe, indépendans, qui ont été formez par les Nations Septentrionales, il n'y a que la France qui ſuit cette Loi prétenduë naturelle. Tous les autres Etats, l'Eſpagne, le Portugal, Naples, la Sicile, la Bohême, la Hongrie, la Suéde, le Danemarck, l'Angleterre, l'Ecoſſe, admettent la ſucceſſion des femmes. Il faut donc dire que la France ſeule ſuit la Loi de la Nature, & que tous les autres Etats s'en ſont écartez, ce qui me paroit abſurde. Auſſi en troiſiéme lieu, la Loi Salique a-t-elle été toûjours regardée, ainſi qu'elle l'eſt aujourd'hui, comme une Loi particuliére à la France, & l'on ne trouve point que Philippe le long ni Philippe de Valois ayent jamais prétendu la faire valoir ſur un autre pied.

Dissertation sur la Loi Salique.

Pour ce qui regarde le ſentiment du pere Daniel, quelque eſtime que j'aye pour ſon Hiſtoire, qui me paroit la meilleure de toutes les Hiſtoires de France, je ne puis m'empêcher de dire, que non ſeulement il n'eſt pas fondé, mais qu'il eſt même hors de la vrai ſemblance. Il eſt très-aiſé de faire voir que le Paragraphe du Code Salique, ſur lequel il fonde l'excluſion des femmes, & de leurs deſcendans, ne regarde en aucune maniére la ſucceſſion à la Couronne. Pour le comprendre, il n'y a qu'à conſidérer le tître entier ſous lequel il eſt rangé. C'eſt le 62. intitulé *de Alode*, qui régle la ſucceſſion des biens *alodiaux*. Mais avant que de rapporter ce Tître, il faut remarquer que les Terres alodiales étoient des Terres qui appartenoient en propres à celui qui les poſſédoit, & qui étoient indépendantes de tout autre Seigneur particulier. C'eſt ce qui les diſtinguoit de certaines autres Terres appellées *Beneficia* qui avoient été diſtribuées à la Nobleſſe, ſous la condition de ſervir l'Etat perſonnellement, en certaines occaſions, ce qui ne convenoit point aux femmes. C'étoient celles-ci qu'on appelloit *Saliques*, parce qu'on les regardoit comme appartenant proprement à tout le Corps de la Nation, & qu'elles n'étoient poſſédées par des Particuliers, que ſous l'obligation de ſervir l'Etat. Cela ſuppoſé, voici le Tître entier de la Loi Salique, dans lequel ce Paragraphe eſt inſeré.

Du Cange, Alodis.

Tit. 62. *De Alode.*

"Edit. de "Pithou.

"1. Si quis homo mortuus fuerit, & filios non dimiſerit, ſi pater aut mater ſuperfuerint, ipſi in Hæreditatem ſuccedant.

"2. Si pater aut mater non ſuperfuerint & fratres vel ſorores reliquerit, ipſi Hæreditatem obtineant.

"3. Quod ſi nec iſti fuerint, ſorores patris in Hæreditatem ſuccedant.

"4. Si verò ſorores patris non extiterint, ſorores matris ejus Hæreditatem ſibi vindicent.

"5. Si autem nulli horum fuerint, quicumque proximiores fuerint de paternâ generatione, ipſi in Hæreditatem ſuccedant.

DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

6. De Terrâ verò Salicâ, nulla portio Hæreditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota Terræ Hæreditas perveniat.

Il paroit par ce Titre 1. que les Terres Saliques étoient alodiales comme les autres, c'eſt-à-dire, qu'elles étoient le véritable patrimoine du poſſeſſeur, autrement on ne les auroit pas rapportées à ce Titre. 2. Que le but du Paragraphe VI. étoit de diſtinguer les Terres Saliques des Terres alodiales communes, par la raiſon que les premiéres étoient ſujettes à des ſervices militaires que les femmes ne pouvoient point rendre. Mais il me ſemble que c'eſt terriblement forcer le ſens de ce *6.* Paragraphe, que de l'étendre juſqu'à la ſucceſſion à la Couronne. Tout ce qu'on pourroit prétendre de plus fort, ce ſeroit que les domaines particuliérs du Roi fuſſent ſujets à cette Loi.

Mais pour faire mieux comprendre que cet Article ne regarde en aucune maniére la ſucceſſion à la Couronne, il faut remarquer qu'il y a deux Editions primitives de la Loi Salique : l'une, procurée *par Hérold* : l'autre, par *Fr. Pithou*, & que dans cette derniére, cet Article VI. du Titre *62*. eſt tronqué, n'y ayant autre choſe que ce qu'on vient de lire. Mais dans l'autre Edition, le Paragraphe eſt conçu en ces termes :

De Terrâ verò Salicâ in mulierem nulla portio Hæreditatis tranſit, ſed hoc virilis ſexus acquirit, hoc eſt, filii in Hæreditate ſuccedunt. Sed ubi inter Nepotes & Pronepotes, poſt longum tempus, de Alode Terræ contentio ſuſcitatur, tunc non per ſtirpes, ſed per capita dividantur.

Je ne vois pas, en conſidérant tout ce Paragraphe, qu'on puiſſe, avec aucune ſorte de couleur, l'appliquer à la ſucceſſion à la Couronne.

On peut ajoûter encore, qu'il eſt très-vaiſemblable, que quand la Loi Salique fut faite, les Francs n'avoient pas encore de Roi. Non ſeulement on n'en voit aucune trace dans les différens articles de cette Loi : mais même, on trouve dans des Préfaces des choſes qui font juger que les Francs n'étoient pas ſoumis à une Puiſſance Souveraine.

Voici le commencement de la Loi Salique, ſelon la premiére Edition de Hérold.

IN CHRISTI NOMINE.

Incipit Pactus Legis Salicæ.

Hi autem ſunt qui Legem Salicam tractaverunt, Wiſogaſt, Arogaſt, Salegaſt, *&* Windogaſt, *in* Bodham, Saleham, *&* Widham.

Selon l'autre Edition.

Incipit Tractatus Legis Salicæ.

Gens Francorum inclyta, auctore Deo condita, dum adhuc ritu barbarico teneretur, inſpirante Deo, inquirens ſcientiæ clavim, juxta morum ſuorum qualitatem, deſiderans juſtitiam, & cuſtodiens pietatem, dictavit Salicam Legem, per Proceres illius Gentis, qui tunc temporis ejuſdem aderant Rectores. Electi de pluribus viri quatuor, his nominibus Wiſogaſtus, Bodogaſtus, Sologaſtus *&* Wodogaſtus, *in locis cognominatis* Solehaim, Bodoheim *&* Widoheim, *qui per tres Mallos* (1) *convenientes, omnes cauſarum origines ſollicitè tractantes, diſcutiendo de ſingulis, ſicut ipſa Lex declarat, Judicium decreverunt hoc modo. At ubi, Deo favente, Rex Francorum* Clodovæus, *florens & pulcher, & inclytus primus recepit Catholicum*

(1) C'eſt-à-dire, *Aſſemblées Publiques.*

cum Baptismum, & deinde Childebertus, *&* Clotarius, *in culmen Regale, Deo protegente, pervenerunt, quidquid in Pacto* (1) *habebatur minus idoneum, fuit per illos lucidius emendatum, & sanctius Decretum. Vivat qui Francos diligit, &c.*

Vraisemblablement cette Préface fut mise à la tête de la Loi Salique, entre le tems de Clotaire II. & de Charlemagne, & peut-être avant le Régne de Dagobert, puisqu'il n'est point parlé de lui, quoiqu'il eût fait quelques changemens à cette Loi, aussi-bien que Clotaire & Childebert.

En voici un autre qui fut faite du tems de Charlemagne.

PROLOGUS LEGIS SALICÆ.

Placuit atque convenit inter Francos & eorum Proceres, ut propter servandum inter se pacis studium, omnia incrementa veterum rixarum, resecare deberent, & quia cæteris Gentibus juxta se positis, fortitudinis bracchio præminebant, ita etiam Legum auctoritate præcellerent, & juxta qualitatem causarum, sumeret criminalis actio terminum. Extiterunt igitur inter eos, electi de pluribus quatuor viri, his nominibus, Wisogastus, Bodogastus, Salogastus, *&* Widogastus *in Villis quæ ultrà Rhenum sunt*, Saleheim, Bodoheim, *&* Widoheim *qui per tres Mallos convenientes, omnium Causarum originem sollicitè discutiendo, tractantes de singulis, Judicium decreverunt hoc modo.*

Ex Codice MS.

Marchomiris quoque dedit Francis id consilium, & elegerunt Faramundum *ipsius filium, & levaverunt in Regem super se crinitum. Tunc habere Leges cœperunt, quas eorum Proceres gentiles tractaverunt, his nominibus* Wisogastus, Arogastus, Salogastus, *in Villis quæ ultrà Rhenum sunt, in* Botagin, Selecagin, *&* Widecagin.

Anno ab Incarnatione Domini Nostri Jesu-Christi, DCCXCVIII. Dominus Carolus Rex Francorum inclytus, hunc Libellum Tractatus Legis Salicæ scribere jussit.

Quelle apparence y a-t-il, que si les Auteurs de ces Préfaces eussent cru que les Francs avoient un Roi, lorsque la Loi Salique fut faite, il n'en eussent fait aucune mention. Car pour l'Extrait de la Chronique, c'est une Piéce à part, que l'Auteur de la derniére Préface a ajoûtée, comme regardant la même matiére. Mais si les Francs n'avoient point de Roi, comment pourra-t-on appliquer le Paragraphe sixiéme du Titre 62. à la succession à la Couronne de France.

Voici une seconde difficulté que je trouve dans le sentiment du P. Daniel. En supposant même que cet article, *De Terrâ vero Salicâ*, regardât la succession à la Couronne, aussi-bien que les Héritages des familles Nobles, s'il est vrai que cette Loi étoit abrogée sous la troisiéme Race des Rois de France, par rapport aux Terres Saliques, ou grands Fiefs, il me semble qu'on en peut conclurre, qu'elle étoit aussi abrogée par rapport à la Couronne. Mais la chose parle d'elle-même, puisque personne ne peut nier que les Duchez, les Comtez, & en un mot tous les grands Fiefs de la Couronne, ne passassent entre les mains des femmes. La Normandie, la Guyenne, le Comté de Ponthieu, & Montreüil, n'étoient venus aux Rois d'Angleterre que par des femmes. Il en est

(1) C'est-à-dire, dans la Loi qui étoit appellée *Pactus Legis Salicæ*.

DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

(1) *Hist. des Comtes de Flandres. A la Haye 1698*

eſt de même du Comté de Toulouſe, de la Provence, & de la Bretagne. La ſucceſſion du Comté de Flandres étoit toûjours déférée au plus prochain Héritier, ſans préférence de ſexe, depuis le tems de Charles le Chauve. Tous ces exemples ſubſiſtoient actuellement au tems de la mort de Loüis Hutin, lorſqu'on commença pour la premiére fois à faire valoir la Loi Salique, pour y fonder le droit des mâles. C'étoient là de groſſes portions des Terres Saliques dévoluës à des femmes, par un pur droit de ſucceſſion. Où étoit donc en ce tems-là l'obſervation de l'Article *De Terrâ vero Salicâ nulla portio ad mulierem tranſit ?*

Il me ſemble qu'on ne peut répondre à cette objection que de deux maniéres. Premiérement, en diſant que les Terres Saliques, c'eſt-à-dire, les Terres des Nobles, ou les Fiefs de la Couronne, ne paſſoient entre les mains des femmes, que quand il ne ſe trouvoit plus de Mâles dans la famille. Mais cette réponſe n'a aucun fondement. Outre ce qui a été rapporté ci-deſſus, touchant le Comté de Flandres, du tems même de Philippe de Valois, l'Artois fut adjugé à Mahaud, au préjudice de Robert d'Artois, petit-fils, par ſon pere, du dernier Duc, & le Duché de Bretagne, à la femme de Charles de Blois, quoique le Comte de Monfort, frere du dernier Duc, fut en vie. Mais quand même cette Loi n'auroit pas été abrogée lorſque Hugues Capet parvint à la Couronne, elle le fut au moins par ce Prince, en donnant en Fief à la Nobleſſe, de grandes Terres, ſans en exclure les femmes.

L'autre maniére de répondre à mon objection conſiſte à dire, qu'encore que la Loi fût abrogée par rapport aux Terres Saliques, elle ne l'étoit pas pour ce qui regardoit la ſucceſſion à la Couronne, à l'égard de laquelle elle n'avoit jamais été violée. Mais comment peut-on ſuppoſer, qu'une Loi avoit été abrogée dans les ſens indubitables qu'elle contient, & que tout le monde y voit, & qu'elle ait conſervé ſa force dans un ſens douteux qu'on n'y voit pas, & qu'on ſe contente de ſuppoſer, ſans en donner aucune preuve ? D'ailleurs je ferai voir dans la ſuite, qu'il ne s'étoit préſenté aucune occaſion de la violer.

Une troiſiéme difficulté contre ce ſentiment ſe peut tirer de la Préface que le P. Daniel a miſe à la tête de ſon Hiſtoire de France. Cet habile Hiſtorien y ſoutient, Article III. que la Couronne, après avoir été héréditaire dans la premiére Race, devint élective ſous la ſeconde, & qu'elle ne vint héréditaire dans la troiſiéme, que par la voye de l'Aſſociation pratiquée par les premiers Rois de cette Race, depuis Hugues Capet juſqu'à Philippe Auguſte. Si cela eſt, où trouvera-t-on l'obſervation de la Loi Salique, par rapport à la Couronne, depuis le tems de Pepin le Bref, juſqu'à celui de Loüis VIII ? Comment auroit-elle pû ſubſiſter dans un Royaume électif, où il dépendoit des Grands, de donner la Couronne à qui bon leur ſembloit, & de prendre même des Rois hors de la famille Royale, comme ils le firent à légard de *Raoul* & d'*Eudes* ? Voici ce que dit le P. Daniel ſur cet Article.

Préf. Hiſt. pag. dern.

Il eſt très-vrai-ſemblable, que Hugues Capet ayant confirmé les Ducs, les Comtes, & d'autres Seigneurs dans leurs uſurpations, non ſeulement pour eux, mais pour leur poſtérité, obtint auſſi d'eux le rétabliſſement du droit ſucceſſif à la Couronne dans ſa Maiſon. Mais comme il ſe défioit de leurs caprices, il s'aſſocia ſon Fils Robert. Celui-ci en fit autant pour ſon Fils Henri, & l'uſage de l'Aſſociation dura juſqu'à Philippe Auguſte, lequel jugeant le droit ſucceſſif ſuffiſamment rétabli, par

la

la succeſſion de pluſieurs de ſes Prédéceſſeurs qui ſuccédérent de Pere en Fils à Hugues Capet, & dont les Regnes, pour la plûpart, furent fort longs, ne ſe mit pas en peine de s'aſſocier Loüis VIII. ſon Fils.

DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

Il faut préſentement examiner le ſentiment de Mézerai, & de ceux qui, comme lui, croyent que la *Loi Salique*, c'eſt-à-dire, l'excluſion des femmes & de leurs Deſcendans, n'eſt fondée que ſur une coûtume inviolable. Mais avant toutes choſes, il faut ôter l'ambiguité, qui ſe trouve dans le terme de *coûtume* : car on peut entendre par là, ou une *coûtume négative*, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, ou une *coûtume poſitive.* J'appelle négative, une Coûtume à laquelle on ne peut oppoſer aucun événement qui lui ſoit contraire, & qui néanmoins ne forme ou n'établit aucun droit. Par exemple, il n'y a jamais eu en Angleterre de Roi boiteux ou manchot. Qu'on ajoûte tant qu'on voudra, que c'eſt une coûtume qui n'a jamais été violée; ſi malheureuſement le Fils unique d'un Roi d'Angleterre devenoit boiteux ou manchot, ſeroit-ce une bonne raiſon pour l'exclurre de la ſucceſſion du Roi ſon Pere? Il en eſt de même de la coûtume inviolable de France, priſe dans cette ſignification. De ce qu'il n'y a jamais eu en France de Reine qui ait porté la Couronne de ſon chef, & par ſon propre droit, il ne s'enſuit pas néceſſairement, que les femmes n'ayent eu aucun droit à la Succeſſion, comme on ne pourroit pas dire en Angleterre, qu'un Boiteux ou un Manchot ne peut monter ſur le Trône, ſous prétexte qu'en ce Païs-là il n'y a jamais eu de Roi boiteux ou manchot. J'appelle une Coûtume poſitive celle qui eſt fondée ſur quelque Loi, ou du moins, en faveur de laquelle il y a des exemples & des préjugez qui font voir, qu'elle a été inviolablement obſervée, & qu'elle a ſervi de regle en certaines occaſions. C'eſt de celle-ci que Mézerai a voulu parler, puiſqu'il la confond avec la Loi Salique, & qu'il a voulu même donner quelque exemple de ſon obſervation. Il s'agit donc de ſçavoir, s'il y a eu en France une telle coûtume poſitive, avant le Régne de Philippe le Long, qui, pour ſoutenir ſon droit, fit valoir la Loi Salique, ſoit, qu'il entendît par là le Paragraphe du Code Salique dont j'ai parlé ci-deſſus, ou la Coûtume inviolable. Mais où ſont les Auteurs qui en ont parlé? N'eſt-il pas bien étrange, que pendant neuf cens ans qui ſe ſont écoulez, depuis Pharamond juſqu'à Philippe le Long, il ne ſe ſoit point trouvé d'Auteur qui ait fait mention de cette Coûtume inviolable qui ſert de Loi fondamentale à un grand État? Je croi pouvoir donner cela comme un fait certain, quoique je n'aye pas tout lû, parce qu'il ne me paroit pas poſſible, que tant de Sçavans, qui, depuis le tems de Philippe le Long juſqu'à preſent, ſe ſont attachez à chercher des preuves pour ſoutenir la Loi Salique, il ne s'en fut trouvé quelqu'un d'aſſez heureux pour déterrer, dans les anciens Auteurs, quelques paſſages qui favoriſaſſent cette Loi, écrite ou non écrite, ou qui, du moins, y fiſſent alluſion. De tous les témoignages qu'on allégue, il n'y en a aucun qui ne ſoit poſtérieur au Régne de Philippe le Long. Je ſçai bien qu'on a déja répondu à cette objection, en diſant, que Marculfe, qui vivoit au milieu du VIIe ſiécle, a parlé de la Loi Salique dans ſes Formules : mais c'eſt donner le change. Perſonne n'a jamais prétendu conteſter l'exiſtence de la Loi Salique, ſi on entend par là le Code Salique ou Salien en général. Mais il s'agit de prouver l'exiſtence de cette Loi particuliére, qu'on appelle *Loi Salique*, par laquelle les femmes étoient privées du droit de ſuc-

DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

ceder à la Couronne, avant le Régne de Philippe le Long. Marculfe fait mention de la premiére, en plusieurs endroits de ses Formules, mais il ne dit pas un seul mot de la seconde, qui est celle dont il est question. Il reste donc, que cette Loi non écrite, cette Coûtume inviolable, doit être fondée sur des exemples & des préjugez qui l'ont établie, ou du moins confirmée, sans quoi on ne sçait ce qu'on en doit penser. Il faudroit donc faire voir, qu'avant le Régne de Philippe le Long, il y a eu des occasions, où les femmes & leurs Descendans ont été exclus de la Couronne, en vertu de la Loi Salique, ou de la Coûtume inviolable; c'est ce qui me reste à examiner.

Pour commencer par la troisiéme Race : depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe le Long, aucune occasion semblable n'a pû se présenter, puisque les Rois de cette famille ont succedé de Pere en Fils.

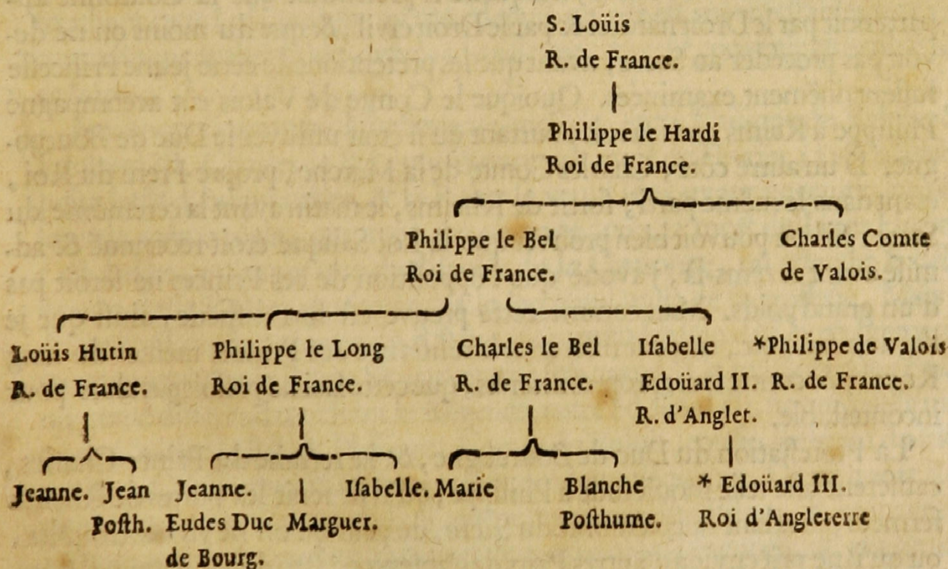
Dans toute la seconde Race, il n'est pas possible de trouver aucun exemple qui favorise la Loi Salique, ou la Coûtume inviolable. On pourroit au contraire tirer un préjugé en faveur des femmes, de ce que divers Princes descendus de Charlemagne par des femmes, démembrerent la Monarchie Françoise, & s'emparérent de diverses Piéces de la Succession de Charlemagne. Mais comme c'étoit dans un tems où il n'y avoit que deux Princes mâles vivans, du sang de cet Empereur, sçavoir, l'Empereur *Arnoul* qui étoit bâtard, & *Charles le simple* qui pouvoit aussi être reputé tel, je n'insisterai point là-dessus.

La premiere Race fournit trois préjugez qui peuvent favoriser la Coûtume dont il s'agit. Les Filles de Childebert I. Roi de Paris, ne succedérent pas à leur Pere : ce fut Clotaire I. leur Oncle, qui s'empara du Royaume de son Frere. Peu de tems après, Chérebert, Roi de Paris, étant mort sans enfans mâles, *Gontran*, *Sigebert* & *Chilperic*, ses freres, partagérent sa succession, sans en faire part à ses Filles, enfin, Gontran n'ayant qu'une Fille, laissa son Royaume à Childebert II. son Neveu. Si l'on pouvoit faire voir, que tout cela se fit en conséquence de la Loi Salique, ou de la Coûtume inviolable, il n'y auroit rien de plus fort que ces préjugez. Mais par malheur, il n'y a pas un seul Auteur antérieur à Philippe le Long, qui parle en cette occasion de la Loi Salique, ou de la Coûtume; il est vrai, que Mézerai, qui a écrit douze cens ans après, assure hardiment, que Clotaire I. recueïllit la succession de son Frere, en vertu de la Loi Salique, & que c'est-là le premier exemple qui se trouve de l'observation de cette Loi. Mais en rapportant le fait, il dit, que Clotaire fit mettre ses Niéces en prison, de peur qu'elles ne lui disputassent la Succession de leur Pere. La même chose arriva dans la Succession de Chérebert : Ses Freres employerent la force pour s'emparer de son Royaume, sans alleguer la Loi Salique, pour soutenir leur droit. Aussi le Président Fauchet, convaincu de la violence qui fut exercée en ces deux occasions, abandonne-t-il ces deux prétendus préjugez, pour se retrancher au troisiéme : celui-ci est plus specieux. Gontran, n'ayant qu'une Fille, adopta Childebert II. son Neveu, & lui laissa son Royaume : mais cette Fille étoit Religieuse. D'ailleurs, de ce que Gontran crut, qu'il lui étoit permis de laisser sa succession toute entiére à Childebert II. sans en faire part à Clotaire II. qui étoit aussi son Neveu, & Frere de Childebert, il semble qu'on en peut inferer, qu'il ne se croyoit pas lié par aucune Loi, & qu'il n'y avoit

alors

alors rien de reglé par rapport à la ſucceſſion. On dira peut-être, qu'en nommant Childebert, qui étoit l'aîné des deux Freres, pour ſon Succeſſeur, il ne fit que ſuivre la diſpoſition de la Loi ou de la Coûtume : mais on le dira ſans fondement. Toute l'Hiſtoire de la premiere Race fait voir, que les aînez n'avoient aucun privilege, & que les Royaumes, dont la Monarchie Françoiſe étoit alors compoſée, étoient toûjours partagez entre les Freres. Mais quoiqu'il en ſoit, il ne ſuffit pas de faire voir que Gontran a fait quelque choſe de conforme à la prétenduë diſpoſition de la Loi Salique ou de la Coûtume, il faut auſſi prouver qu'il l'a fait en vûë de ſe conformer à cette Coûtume, ou à cette Loi, ce que je croi impoſſible. Ce ſeroit toute autre choſe ſi la Loi étoit parfaitement connuë, ou ſi la Coûtume étoit inconteſtablement établie par divers exemples précedens, qui donnaſſent lieu de ſuppoſer, que Gontran avoit en vûë de s'y conformer. Si l'on examine bien tout ce qui ſe paſſa ſous cette premiere Race, par rapport à la Succeſſion, on trouvera qu'il n'y avoit rien de fixe ſur ce ſujet, & que la force & les armes y avoient plus de part que les Loix. Cela eſt ſi vrai, qu'il eſt même incertain, ſelon que le P. Daniel l'aſſure, ſi les Enfans devoient être préferez aux Freres, & que cette queſtion ne fut bien décidée que bien avant ſous la ſeconde Race. Il eſt donc manifeſte, par tout ce que je viens de dire, que l'opinion qu'il y avoit en France, avant le Régne de Philippe le Long, une Loi ou une Coûtume qui excluoit les femmes de la Succeſſion à la Couronne, ne peut être appuyée ſur aucun témoignage certain, ni ſur aucun fait inconteſtable. DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

Après avoir montré ce que c'eſt que la Loi Salique dont tant de gens parlent ſans en avoir une juſte idée, il faut, pour achever d'éclaircir cette matiére, faire voir comment l'obſervation de cette Loi s'établit en France. Mais pour la mieux comprendre, il faut jetter les yeux ſur ce morceau de Généalogie des Rois de France, qui ſervira auſſi à faire entendre le ſujet de la querelle entre Edoüard & Philippe de Valois.



DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

Loüis Hutin qui mourut en 1316. ne laissa de Clemence de Bourgogne sa femme, qu'une fille fort jeune, nommée Jeanne : mais comme la Reine sa veuve étoit enceinte, on attendit qu'elle eût accouché, pour disposer de la Couronne. Ce délai étoit fondé sur ce qu'en cas que la Reine mît un Fils au monde, ce Fils devoit succeder à son Pere, non pas en vertu de la Loi Salique, mais par une Loi commune à tous les États, selon laquelle les mâles sont toûjours préferez aux femmes d'un même dégré. En attendant la délivrance de la Reine, la Regence fut destinée à Philippe le Long, qui étoit l'aîné des deux Freres du dernier Roi. Je dis, que la Regence lui fut destinée, en me servant des termes du P. Daniel, qui ne dit point qui furent ceux qui la destinérent. Ce Prince étoit alors à Lion occupé à faire tenir un Conclave pour l'élection d'un nouveau Pape. Cela fut cause qu'il ne put arriver à Paris que trois semaines aprés la mort du Roi son Frere. Il trouva qu'il s'y étoit déja formé contre lui un parti, à la tête duquel étoit Charles Comte de Valois son Oncle, qui prétendoit lui disputer la Regence, & qui s'étoit même déja emparé du Louvre. Mais Philippe, en arrivant, trouva le moyen de le déloger de ce poste. Dès le lendemain il fit assembler le Parlement, & du consentement unanime des Seigneurs & des Chevaliers qui s'y trouverent, la Regence lui fut adjugée pour dix-huit ans, en cas que la Reine accouchât d'un Prince.

Cependant, comme il pouvoit arriver que la Reine auroit une Fille, *Eudes* Duc de Bourgogne, Oncle maternel de Jeanne fille du feu Roi, se préparoit à faire valoir les droits de sa Niéce. Enfin, la Reine accoucha d'un Prince qui fut nommé *Jean* & qui ne vécut que peu de jours. Alors Philippe, se fondant sur la Loi Salique, prétendit que la Couronne lui étoit dévoluë. Comme il avoit un puissant parti, ne voulant point mettre son droit en compromis, il se rendit à Reims pour s'y faire sacrer : mais le Duc de Bourgogne fit faire des oppositions au Sacre, avec une protestation en presence des Pairs, pour maintenir le droit de Jeanne, à laquelle il prétendoit que la Couronne appartenoit par le Droit naturel & par le Droit civil, & que du moins on ne devoit pas procéder au Sacre, avant que les prétentions de cette jeune Princesse fussent dûëment examinées. Quoique le Comte de Valois eût accompagné Philippe à Reims, on sçavoit pourtant qu'il étoit uni avec le Duc de Bourgogne. D'un autre côté, Charles Comte de la Marche, propre Frere du Roi, étant dans le même parti, sortit de Rheims, le matin avant la cérémonie du Sacre. Si l'on pouvoit bien prouver que la Loi Salique étoit reconnuë & admise avant ce tems-là, j'avouë que l'opposition de ces Princes ne seroit pas d'un grand poids. Mais comme cette preuve est fort difficile, ainsi que je l'ai déja fait voir, on peut inferer de la résistance des Princes mêmes du sang Royal, & contre leurs propres interêts, que cette Loi ne passoit pas alors pour incontestable.

La Protestation du Duc de Bourgogne, & la retraite du Prince Charles, causérent une telle inquiétude à Philippe, qu'il fit tenir les portes de Rheims fermées, pendant la cérémonie du Sacre, de peur qu'on ne vînt le troubler, ou qu'il ne prît envie à d'autres Pairs de s'absenter. Peu de jours aprés il fit tenir à Paris une Assemblé, à laquelle assistérent, *un grand nombre de Nobles, presque tous les Prélats, les plus considérables Bourgeois de Paris, & l'Université.*

Ce

Ce fut cette Assemblée qui examina les Loix de l'Etat, qui décida que les femmes étoient incapables de succéder à la Couronne, & qui approuva, & confirma le Sacre du Roi. On pourroit demander si une telle Assemblée étoit en droit de former une pareille décision : mais puisqu'il a plû à la Nation Françoise de la recevoir, il n'est pas nécessaire d'insister là-dessus. Je ferai seulement remarquer, que près de neuf siécles s'étoient écoulez depuis l'établissement de la Monarchie, & que c'est la premiére fois qu'il a été expressément décidé en France, que les femmes sont incapables de succeder à la Couronne. DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE. Daniel Hist. de France

Malgré cette décision, la Reine Clemence, veuve du dernier Roi, le Comte de la Marche, frere du Roi, le Comte de Valois son oncle, le Duc de Bourgogne, Prince du Sang Royal, & leurs Partisans, ne laissoient pas de témoigner du mécontentement de voir Philippe sur le Trône. Cela causoit de l'inquiétude au nouveau Roi, qui, pour s'en délivrer, trouva le moyen de gagner le Duc de Bourgogne, Chef du parti, en lui donnant sa fille-aînée en mariage, & le Comté de Bourgogne pour dot. Ce Duc ayant été mis à l'écart, le parti se dissipa, & la Loi Salique passa dès-lors, pour une Loi aussi ancienne que la Monarchie. Mais on prit grand soin de confondre, comme on l'a toûjours fait depuis, la Loi Salique générale ou le Recueïl des Loix Saliques, avec la prétenduë Loi Salique particuliére, qui exclut les femmes de la Succession à la Couronne.

Philippe le Long étant mort, après un court Régne, & n'ayant laissé que des filles, Charles le Bel, son frere, monta sur le Trône sans opposition, au préjudice de ses niéces. Ce fut là une seconde décision en faveur des Mâles. Depuis ce tems-là, personne ne s'est plus avisé de contester l'autorité de la Loi Salique. C'est ainsi que s'établit en France l'observation de cette fameuse Loi, sans qu'on sçache encore si Philippe le Long, en la faisant valoir, pour appuyer ses prétentions, se fonda sur le Paragraphe VI. du Titre 62. de la Loi Salique, ou sur la coûtume inviolable. Ce qu'on peut comme assurer, c'est qu'en ce tems-là, les François ne pouvoient avoir que des idées fort confuses touchant cette Loi, puisque même, depuis qu'elle est incontestablement reconnuë pour authentique, les plus habiles ne peuvent convenir ensemble sur ce sujet.

Je viens présentement à la fameuse querelle, entre Philippe de Valois, & Edoüard III. Charles le Bel, qui mourut au mois de Février 1328. n'ayant point laissé d'enfans mâles, & la Reine sa veuve se trouvant enceinte, on observa la même régle, qui avoit été observée après la mort de Loüis Hutin; c'est-à-dire, qu'avant que de disposer de la Couronne, on attendit la délivrance de la Reine, qui étoit dans le septiéme mois de sa grossesse. Mais il étoit nécessaire de nommer un Régent, pour prendre soin du Gouvernement, en attendant que la Reine fût parvenuë à son terme. Ce fut alors que s'émut un grand différend touchant la Régence, entre Edoüard III. neveu, par sa mere, de Charles le Bel, & Philippe, Comte de Valois, cousin-germain du même Roi. C'étoit une affaire d'une très-grande conséquence. Outre que la Régence devoit être longue, si la Reine accouchoit d'un Prince, il étoit aisé de prévoir, que le Jugement qui seroit donné pour la Régence seroit un grand préjugé pour la Couronne, s'il ne venoit qu'une fille. C'est ce qui fit que cette affaire fut plaidée des deux côtez avec beaucoup de chaleur, non pas devant

DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

les Etats Généraux, comme quelques-uns l'ont aſſuré ſans aucun fondement, mais devant une Aſſemblée de Grands, convoquée exprès pour ce ſujet. Edoüard s'appuyoit ſur ce qu'il étoit le plus proche parent mâle du dernier Roi. Philippe ſe fondoit ſur la Loi Salique, qui, ſelon lui, excluoit non ſeulement les femmes, mais encore tous leurs deſcendans de la Succeſſion à la Couronne, & par conſéquent de la Régence. Philippe gagna ſon procès, quant à la Régence, & enſuite il ſe fit ſacrer, après que la Reine eut accouché d'une fille, dans le mois d'Avril. Comme Edoüard ne ſe mit en devoir de faire valoir ſes droits que quelques années après, ce n'étoit plus de la Régence qu'il s'agiſſoit entre eux, mais de la Couronne même. Tous les Hiſtoriens François ont traité de chimeriques les prétentions d'Edoüard, & les Anglois de leur côté ſe ſont récriez ſur l'injuſtice qui lui fut faite. Il s'agit donc préſentement d'examiner les droits des Parties, indépendemment des événemens, & de la poſſeſſion de Philippe. C'eſt par-là ſeulement qu'on pourra juger, ſi la Guerre que cette affaire produiſit étoit juſte, ou injuſte, ou ſi, comme c'eſt mon opinion, il y avoit des deux côtez, des raiſons aſſez fortes pour autoriſer l'attaque & la défenſe.

Pour ſe faire une idée diſtincte de cette queſtion, il faut conſidérer qu'il ne s'agiſſoit pas entre les deux Rois, de ſçavoir s'il y avoit une Loi qu'on appelloit Salique, qui excluoit les femmes de la Succeſſion à la Couronne de France. Soit que cette Loi fût réelle, ou que ce ne fût qu'une chimére, les deux Rois avoient également interêt de la faire valoir, puiſqu'elle étoit l'unique fondement des prétentions de l'un & de l'autre. Sans cette Loi, la Couronne auroit inconteſtablement appartenu à Jeanne, fille de Loüis Hutin, & les deux derniers Rois n'auroient pû être regardez que comme des uſurpateurs. De plus, s'il n'y avoit pas eu une Loi Salique, Philippe & Edoüard auroient été manifeſtement exclus par les filles des trois derniers Rois, fils de Philippe le Bel. Il s'agiſſoit donc uniquement de ſçavoir, ſi la Loi Salique ſe bornoit aux perſonnes des femmes, pour les exclurre de la Succeſſion, ou ſi elle s'étendoit à toute leur poſterité. C'étoit une queſtion toute nouvelle qui n'avoit jamais été décidée, parce que le même cas ne s'étoit jamais préſenté, depuis le commencement de la Monarchie. Philippe ſoutenoit qu'Edoüard ne pouvoit prétendre à la Couronne que par droit de *Répréſentation*, comme fils d'Iſabelle, & que ne répréſentant qu'une femme il ne pouvoit tirer de ſa mere, un droit que ſa mere n'avoit pas. Mais Edoüard n'avoit garde d'appuyer ſon droit ſur la Répréſentation. Il inſiſtoit, au contraire, ſur la proximité du Sang, & ſoutenoit que la Couronne lui étoit dévoluë, comme au mâle le plus prochain, capable de ſucceder.

En effet, on ne comprend pas quel uſage il auroit pû faire de la Répréſentation qui ne ſert qu'à rapprocher un parent éloigné dans le dégré de celui qu'il répréſente. Il n'avoit pas beſoin de ſe raprocher, puiſqu'il étoit neveu du dernier Roi, & que Philippe de Valois n'étoit que couſin-germain. Auſſi, dans toutes les Piéces qui ſe trouvent dans le Recüeil des Actes Publics ſur cette matiére, il n'y en a pas une ſeule où il allégue, en ſa faveur, le Droit de Répréſentation, mais toûjours celui de la proximité. Cependant il a plu, à preſque tous les Auteurs François qui ont écrit ſur ce ſujet, de combattre ce fantôme, & de fonder leurs raiſonnemens ſur l'inutilité de cette Répréſentation, dont pour-

pourtant Edoüard ne s'eſt jamais ſervi. Les Anglois ſont tombez de leur côté, dans une ſemblable erreur, en combattant de tout leur pouvoir l'exiſtence de la Loi Salique, ou en employant de vains raiſonnemens pour en faire voir l'njuſtice, ſans conſidérer qu'elle n'étoit pas moins néceſſaire à Edoüard qu'à Philippe. Ainſi on peut aſſurer que les uns & les autres ont mal compris, & mal établi la queſtion.

DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

Mais pour s'empêcher de prendre le change, & pour débarraſſer cette matiére autant qu'il eſt poſſible, il faut ſe tranſporter, par la penſée, au tems de cette querelle, & conſiderer que la queſtion dont il s'agiſſoit n'avoit jamais été décidée. Il étoit donc libre à chacun, avant la déciſion, d'expliquer la Loi Salique, & d'y faire le commentaire qu'il jugeoit à propos, ſans pouvoir être taxé de témérité. Au lieu que préſentement, il ſeroit ridicule de diſputer ſur l'explication d'une Loi que les François ont reconnuë, & admiſe dans toute l'étenduë que Philippe lui donnoit alors, & ſelon laquelle ils ſe ſont toûjours réglez depuis ce tems-là.

Cela ſuppoſé, il s'agiſſoit alors, pour juger cette nouvelle queſtion, de bien comprendre le ſens de la Loi Salique, au ſujet de laquelle il y avoit lieu de douter ſi elle avoit jamais exiſté, ainſi que je l'ai fait voir ci-deſſus. Mais en ſuppoſant même ſon exiſtence, il falloit ſe déterminer à juger, ou ſelon le Paragraphe du Code Salique, *De Terrâ verò Salicâ*, qui ne donnoit aucun éclairciſſement ſur la queſtion dont il s'agiſſoit, ou ſelon la coûtume inviolable qui ſe conſervoit en France depuis neuf-cens ans, ſans qu'il ſe fût jamais préſenté d'occaſion d'en faire uſage. Sur quel que ce fût de ces deux fondemens qu'on voulût appuyer un Jugement, on ne pouvoit que rencontrer de grandes difficultez. Pouvoit-on dire, que par le Paragraphe de *Terrâ Salicâ*, il étoit clair que les Deſcendans mâles des femmes, devoient être exclus de la Succeſſion à la Couronne? Etoit-il bien évident que cette Loi qui étoit hors d'uſage depuis ſi long-tems, par rapport aux Terres Saliques, ou de la Nobleſſe, avoit conſervé toute ſa force par rapport à la Couronne? D'un autre côté, ſi l'on vouloit fonder ſon Jugement ſur la Coûtume, de quel moyen pouvoit-on ſe ſervir pour entrer dans la penſée de ceux qui l'avoient premiérement établie, quels qu'ils puſſent être, pour ſçavoir s'ils avoient eu deſſein d'exclurre de la ſucceſſion, les Deſcendans mâles des femmes, auſſi-bien que les femmes même? On ne pouvoit s'aider ni des préjugez, ni des exemples, puiſque le même cas ne s'étoit jamais préſenté. Il y a donc de la témérité, comme il me le ſemble, à prononcer aujourd'hui d'une maniére abſoluë, contre l'un ou l'autre de ces deux Princes concurrens, & encore plus, à décider que l'un ou l'autre formoit des prétentions extravagantes. Cela eſt d'autant moins raiſonnable, qu'ils appuyoient tous deux leurs droits par des raiſons aſſez plauſibles, dont je vai rapporter la ſubſtance, ſi tant eſt qu'on ne leur ait pas prêté depuis, une partie de ces raiſons.

Edoüard ſoutenoit, que ce qui avoit été décidé juſqu'alors par rapport à la Loi Salique, ne regardoit que les perſonnes des femmes, & qu'on ne pouvoit l'étendre juſqu'à leurs Deſcendans mâles, ſans donner des preuves, que c'étoit là l'intention de la Loi. Mais que ces preuves étoient impoſſibles vû le tems qui s'étoit écoulé depuis ſon établiſſement, juſqu'à ce qu'on eût eu occaſion de la mettre en uſage. Que véritablement, on pouvoit appuyer l'ex-

DISSERTATION SUR LA LOI SALIQUE.

clusion des femmes sur des raisons très-plausibles tirées de la foiblesse de leur sexe, & du naturel de la Nation Françoise qui n'avoit pas voulu s'exposer à être gouvernée par des Femmes : mais que ces mêmes raisons ne pouvoient être employées contre leurs Descendans mâles. Qu'on avoit vû autrefois parmi les Ostrogoths d'Italie, qui observoient la même Coûtume, un exemple tout pareil qui faisoit voir que l'exclusion des femmes pouvoit bien subsister sans celle de leurs Descendans mâles. Qu'après la mort de *Theodoric*, *Amalazonte*, sa fille, ne lui avoit pas succedé parce qu'elle étoit femme : mais que cela n'avoit pas empêché qu'*Athalaric* son fils, quoiqu'enfant, ne fût placé sur le trône de son Ayeul (1). Il ajoutoit encore que la Loi Salique étoit une Loi extraordinaire au Droit civil & au Droit naturel. Que par cette raison, on devoit la resserrer dans de justes bornes, plûtôt que de l'étendre, comme s'il s'agissoit de punir les femmes de la Maison Royale de quelque grand crime qui méritât qu'on en fît tomber la vengeance sur toute leur postérité. Que si les François jugeoient que les femmes étoient indignes ou incapables de les gouverner, à la bonne heure, qu'il ne prétendoit pas s'opposer à cette Loi. Mais qu'avoient fait les Princesses du sang Royal pour mériter qu'on infligeât à toute leur postérité une peine dont les filles des Pairs & des autres Grands des Francs étoient exemptes, aussi-bien que leurs Descendans ? Enfin, qu'en expliquant la Loi Salique d'une maniére que les Descendans mâles des femmes se trouvassent privez d'un droit que la Nature leur donnoit, c'étoit faire une nouvelle Loi, sous prétexte d'expliquer la Loi primitive.

Philippe répondoit, qu'Edoüard reconnoissant l'autorité de la Loi Salique, s'abusoit pourtant beaucoup, en bornant le but de cette Loi à empêcher que le Royaume de France ne fût gouverné par des femmes. Qu'elle en avoit un autre qui n'étoit pas moins essentiel : C'étoit d'empêcher que la Couronne ne passât dans des Maisons étrangéres. Que la Nation Françoise avoit bien voulu se soumettre à Hugues Capet & à sa Maison, mais qu'elle n'avoit pas prétendu se soumettre à d'autres familles, & que, pour recevoir un Roi étranger, il faudroit faire de nouvelles Conventions (2). Que cette intention des François paroissoit manifestement, en ce qu'ils ne regardoient pas les Descendans des Princesses du sang Royal, comme des Héritiers présomptifs de la Couronne (3). Que par consequent, ce n'étoit pas indifferemment le plus proche Parent mâle qui devoit succéder ; mais le Mâle le plus proche descendu de Pere en Fils de Hugues-Capet.

C'est une chose étonnante, qu'entre tant d'Auteurs qui ont écrit sur cette fameuse querelle, il ne s'en trouve point, du moins dont j'aye connoissance, excepté le Pere Daniel, qui ait bien compris l'état de la question entre les deux Rois. Ils se sont tous amusez à combattre des Fantômes, & à mettre dans la bouche des Parties, des raisons qui ne vont point au fait, & quelques-uns même

(1) Il y a des Ecrivains qui ayant ignoré qu'il ne s'agissoit pas entre Philippe & Edoüard, de l'exclusion de femmes, mais de leurs Descendans mâles, ont allégué cet exemple en faveur de Philippe de Valois.

(2) Il seroit peut-être assez difficile de faire voir cet engagement de la Nation Françoise envers la Maison de Hugues-Capet. L'association pratiquée par les premiers Rois de la 3. Race, semble marquer qu'ils ne comptoient pas beaucoup sur ce prétendu engagement, dont le Pere Daniel se contente de dire qu'il est vraisemblable.

(3) Je ne sai si cela se peut dire avec certitude, par rapport au tems qui a précédé le Régne de Philippe le Long. Du moins cela même est fort douteux, par rapport à la seconde Race.

même de contraires à leurs véritables interêts. Les uns font dire à Philippe des raiſons très fortes contre le droit de *Répréſentation* dont il eſt certain qu'Edoüard ne prétendit jamais ſe ſervir. D'autres alléguent pour Edoüard, les argumens les plus plauſibles contre la Loi Salique, quoiqu'il eût un interêt manifeſte de la ſoutenir. Cela me perſuade que la harangue que Paul Emile met dans la bouche de Robert d'Artois pour maintenir le droit de Philippe eſt une pure invention de l'Hiſtorien, puiſque l'Orateur ne ſe renferme point dans le véritable cas, quoique, ſelon les apparences, Robert d'Artois n'ignorât pas en quoi conſiſtoit ce differend. Paſquier, tout bon Juriſconſulte qu'il étoit, & bien verſé dans l'Hiſtoire de France, & en un mot tous les Auteurs, tant Anglois que François, ſe ſont égarez de même. Pour ce qui regarde le P. Daniel, après avoir très-bien établi le fait, & rapporté en peu de mots les raiſons de Philippe de Valois, ſans en dire ſon ſentiment, il fait regarder dans la ſuite de ſon Hiſtoire, les prétentions d'Edoüard comme des prétentions chimériques.

DISSERTATION SUR LA LOY SALIQUE.

Ce procès ne fut jamais jugé pour ce qui regardoit la Couronne, mais ſeulement par rapport à la Régence. On ne peut diſconvenir que, dans ce Jugement, Philippe n'eût un grand avantage, puiſque les Juges étoient tous de ſes parens & de ſes amis, & que celui qui lui diſputoit la Régence étoit Mineur & étranger. Philippe ſuppoſa dans la ſuite, à l'exemple de Philippe le Long, que le même Jugement qui lui avoit adjugé la Régence, le mettoit en droit de ſe faire ſacrer, & ce fut par là que la queſtion fut véritablement décidée. Il étoit tellement prévenu en faveur de ſon propre droit, qu'il fit couper les mains & les pieds à un Bourgeois de Compiégne qui avoit oſé ſoutenir que le droit d'Edoüard étoit meilleur que le ſien. On ne peut pas dire ce qui auroit été jugé, ſi la déciſion du procès avoit été remiſe aux Etats Généraux du Royaume, comme c'étoit le ſentiment de pluſieurs qui croyoient, que c'étoit l'unique moyen d'établir ſolidement le droit de Philippe. Tout ce qu'on peut aſſurer, c'eſt que l'établiſſement de la Loi Salique en faveur de Philippe le Long, & ſa confirmation par l'élevation de Charles le Bel ſur le Trône, n'auroient pû porter aucun préjudice à Edoüard. Il s'agiſſoit uniquement, ou de borner la Loi Salique aux perſonnes des femmes, ou de l'étendre à toute leur poſterité, & c'étoit ce qui n'avoit jamais été decidé auparavant.

Paſquier.

Le but que je me ſuis propoſé dans ce que j'ai dit, tant ſur la Loi Salique, que ſur le différend entre les deux Rois, a été, 1. de rectifier les idées de la plûpart des gens ſur cette matiere; 2. de faire connoître préciſément en quoi conſiſtoit le différend entre les deux Concurrens; 3. que cette queſtion avoit ſes difficultez, & qu'il n'étoit pas aiſé de la décider par les Loix. 4. Enfin, que les deux Rois avoient chacun de ſon côté, des raiſons aſſez plauſibles, & que par conſéquent c'étoit un légitime ſujet de procès. C'eſt ce que je n'aurois pû faire dans le Corps de l'Hiſtoire ſans en interrompre trop le fil. Comme la Guerre que cette querelle produiſit dura très-long-tems, & qu'elle fut renouvellée par pluſieurs des Succeſſeurs d'Edoüard III. j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché d'en bien connoître l'origine, & le fondement. On peut dire même que cette querelle n'eſt pas encore bien terminée, puiſque depuis le tems d'Edoüard III. les Rois d'Angleterre ont toûjours porté, & portent encore le titre de Rois de France.

RICHARD II.

Surnommé DE BOURDEAUX,

Douziéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

RICHARD II. 1377. On craint que les Oncles de Richard ne lui disputent la Couronne. Fondemens de cette crainte.

EDoüard III. ayant fini sa glorieuse vie, c'étoit naturellement Richard son petit-fils qui devoit monter sur le Trône, comme réprésentant le feu Prince de Galles son Pere. Mais quoiqu'Edoüard lui-même l'eût ainsi ordonné, bien des gens craignoient que l'exécution de sa derniére volonté ne rencontrât de grands obstacles. Richard avoit trois Oncles qui pouvoient lui disputer la Couronne, & appuyer cette prétention par des raisons spécieuses, capables de faire illusion, s'ils vouloient les faire valoir. Ce jeune Prince ne pouvoit s'asseoir sur le Trône, qu'en vertu d'un droit de *réprésentation*, qui n'étoit appuyé d'aucun préjugé, du moins par rapport à la Couronne, depuis la conquête des Normans. Quelque légitime que pût être ce droit à l'égard des Particuliers, par la disposition générale des Loix, il ne s'ensuivoit pas nécessairement qu'il fût incontestable par rapport à la Couronne. En France, par exemple, la Succession du Royaume ne se régloit pas par les Loix des Terres particuliéres. En Espagne, les Rois, qui, depuis un siécle, avoient possédé la Couronne de Castille, étoient descendus d'un Prince qui l'avoit obtenuë au préjudice de ses Neveux Fils de son Frere aîné. C'étoit même un Bâtard qui la possédoit actuellement, quoiqu'entre les Particuliers, les Bâtards n'eussent aucun droit sur la Succession de leurs Peres. Dans l'Artois la Tante avoit été préferée au Neveu qui réprésentoit son Pere, par un Jugement des Pairs de France. Une décision toute contraire de la même Cour, par rapport à la Bretagne, avoit causé dans ce Duché une Guerre qui s'étoit enfin terminée à l'avantage de l'Oncle contre la Niéce, & dans laquelle Edoüard lui-même avoit soutenu le droit du premier. C'en étoit assez pour fournir au Duc de Lencastre, qui étoit l'aîné des trois Freres, un prétexte assez plausible, s'il avoit eu dessein de s'emparer du Trône, comme le feu Prince de Galles son Frere, le Roi son Pere même & toute l'Angleterre l'en avoient déja soupçonné. Ajoûtons encore, que l'âge de Richard, qui n'étoit que dans sa onziéme année, & l'expiration de la Trêve avec la France, sembloient fournir au Duc de nouvelles raisons, pour demander une Couronne qu'il étoit mieux en état de défendre qu'un jeune enfant de onze ans. Mais d'un autre côté, quand même le Duc de Lencastre auroit eu cette pensée, il auroit pû en être détourné par la considération de la disposition où se trouvoient les Anglois en faveur du jeune Richard, que la mémoire de son illustre pere leur rendoit extrêmement cher & à qui le Roi son Ayeul avoit destiné la Couronne. Soit que cette considération empêchât ses Oncles de profiter des avantages que sa jeunesse leur donnoit, ou que ce fût par un pur motif de modération & d'équité, bien loin de penser à le supplanter, ils furent

les

les premiers à lui rendre leurs hommages. Le Duc de Lencastre, à qui on donnoit en Angleterre, le titre de Roi de Castille, bornoit son ambition à gouverner l'Etat pendant la minorité de Richard, & les Princes ses Freres n'étoient pas moins disposez que lui à exécuter la derniére volonté du Roi leur Pere. Ainsi toutes les craintes s'étant évanoüies, Richard fut couronné sans aucune opposition, le 16. de Juillet, vingt quatre jours après la mort d'Edoüard.

RICHARD II. 1377. Les Oncles de Richard font les premiers à le reconnoître.

C'est dans la cérémonie de ce Couronnement que l'Histoire fait mention, pour la premiére fois, d'un Champion qui alla se présenter armé de toutes piéces, dans la salle de Westminster où le Roi mangeoit, & qui ayant jetté son gantelet à terre, défia tous ceux qui voudroient disputer au Roi ses justes droits sur la Couronne. On ignore l'origine de cette coûtume qui s'est conservée jusqu'à présent; mais il est certain qu'elle est plus ancienne, que le Couronnement de Richard II. puisque le Chevalier *Jean Dimmock*, qui fit alors l'office de Champion, y fut admis en vertu d'un droit attaché à une Terre qu'il possédoit dans le Comté de Lincoln.

Richard II. est couronné. Champion du Roi.

Immédiatement après cette solennité, le jeune Roi créa *Thomas de Woodstock* son Oncle, Comte de Buckingham, & *Guischard d'Angouleme*, qui avoit été son Gouverneur, Comte de Huntington. Dans le même tems il confera le titre de Comte de Nottingham à *Thomas Mowbray*, & celui de Comte de Northumberland à *Henri Perci*, qui avoit aussi la charge de Comte-Maréchal.

Divers titres conférez.

La Trêve qu'Edoüard avoit faite avec la France étoit expirée depuis le 1. d'Avril, sans que du côté des Anglois, on eût fait le moindre préparatif pour recommencer la Guerre. Soit que la maladie du feu Roi eût causé cette négligence, ou qu'on se fût flatté mal à propos, que la France, contente des grands avantages qu'elle avoit remportez, demeureroit en repos, on étoit en Angleterre dans une securité surprenante à cet égard. Il n'en étoit pas de même en France où Charles V. se préparoit avec soin, à profiter de l'indolence des Anglois. Dès que ce Monarque avoit été informé qu'Edoüard n'étoit plus en état d'agir, il avoit donné ses ordres pour lever des troupes de tous côtez. Ainsi, en apprenant la nouvelle de sa mort, il se trouva prêt à mettre cinq armées en campagne. Il envoya la premiére en Guyenne, pour achever de chasser les Anglois de cette Province. La seconde en Auvergne, la troisiéme en Bretagne, la quatriéme en Artois, & il retint la cinquiéme auprès de lui, afin de pouvoir envoyer du secours aux autres en cas de besoin. Outre ces armées, il avoit encore équippé une Flotte considérable qui eut ordre d'aller insulter les côtes d'Angleterre. Comme les Anglois n'étoient nullement préparez, les François mirent du monde à Terre en divers endroits, brûlérent *Hastings*, *Portsmouth*, *Darmouth*, *Plimouth*, & battirent quelques troupes que le Prieur de *Lewes* avoit assemblées, pour tâcher d'arrêter leurs ravages. Ils furent repoussez à *Winchelsey*: mais ils descendirent dans l'Isle de Wight, dont ils rançonnérent les habitans, & après avoir inutilement tenté de se rendre maîtres du Château de *Carelsbrook*, ils se retirérent chargez de butin.

Négligence des Anglois par rapport à la Guerre.

Charles V. met cinq armées sur pied. Les François ravagent les côtes d'Angleterre.

Tout cela se passoit pendant que les Anglois étoient occupez à placer Richard sur le Trône, comme à l'affaire la plus pressée. Cependant il n'y avoit ni Flotte ni troupes préparées pour repousser les ennemis. Comme le Roi n'étoit pas en âge de gouverner lui-même son Etat, le Duc de Lencastre & le Comte de Cambridge ses Oncles, se chargérent de l'administration des af-

Les Oncles du Roi prennent soin du Gouvernement.

RICHARD II. 1377.

faires, en attendant la tenuë du Parlement qui ne devoit s'assembler qu'au mois d'Octobre. Mais ils n'osoient se servir, qu'avec de grandes précautions, de l'autorité qu'ils s'étoient eux-mêmes attribuée, de peur de faire naître contre eux des préjugez qui leur portassent du préjudice dans le prochain Parlement. Le Duc de Lencastre n'étoit pas aimé: on l'accusoit d'avoir abusé de son pouvoir sur la fin du dernier Régne, & d'avoir traité les Sujets avec un peu trop de hauteur. Il s'étoit sur tout attiré l'inimitié de la Ville de Londres, en lui faisant porter la peine de l'émeute arrivée à l'occasion de Wiclef. Quoique, depuis la mort du Roi son Pere, il se fût reconcilié avec cette Ville, on ne regardoit cette démarche que comme un effet de sa politique, & l'on craignoit qu'il ne reprît sa premiére fierté, si on lui confioit le soin du Gouvernement. Comme il n'ignoroit pas ce que l'on pensoit de lui, il gardoit beaucoup de ménagemens, dans la crainte où il étoit de se voir exclus de la Régence à laquelle il aspiroit. Mais toutes ses précautions ne furent pas capables d'empêcher les murmures du Peuple déja prévenu contre lui. On se plaignoit ouvertement du peu de soin que les deux Princes prenoient de garder les côtes, sans considérer qu'ils n'avoient ni Flotte, ni troupes, ni argent, ni même aucune autorité légitime pour lever des secours extraordinaires. Un autre accident leur nuisit encore beaucoup dans l'esprit du Peuple. Les Ecossois s'étant emparez par surprise du Château de *Roxborowgh*, on attribua cette perte à la négligence de ceux qui gouvernoient le Royaume.

Le Peuple se plaint de leur negligence.

Les Ecossois s'emparent de Roxborovvgh.

Le Parlement établit des Régens.

Le premier soin du Parlement, qui s'assembla au mois d'Octobre, fut de regler tout ce qui regardoit l'administration du Gouvernement pendant cette minorité. Pour cet effet, il nomma plusieurs Gouverneurs au Roi, pour prendre soin de son éducation, & ordonna que les trois Oncles du Roi seroient Regens du Royaume: mais il leur associa quelques Evêques, & quelques Seigneurs Laïques. Cette précaution étoit fondée sur le danger qu'il peut y avoir à confier la personne & les affaires d'un Roi mineur à la seule direction des plus proches Parens, qui, dans leur administration, peuvent avoir des vûës trop interessées. Ce fut un grand sujet de mortification pour les trois Princes, & particuliérement pour le Duc de Lencastre, qui s'étoit flatté de l'esperance d'être seul Regent.

Il accorde de l'argent au Roi, à de dures conditions.

Cette affaire étant finie, le Parlement accorda au Roi un subside pour soutenir la Guerre: mais il y ajoûta cette condition, qui fit comprendre, combien il vouloit se tenir sur ses gardes pendant cette minorité, que l'argent seroit mis entre les mains de *Philpot* & de *Walworth*, deux célébres Aldermans de Londres, qui furent chargez de prendre soin, qu'il ne fût employé qu'à repousser les François & les Castillans liguez contre l'Angleterre. De plus, il déclara, que le subside qu'il accordoit au Roi ne seroit point tiré à consequence, & qu'à l'avenir on prendroit sur ses revenus ordinaires ce qui seroit necessaire pour entretenir sa maison, & pour fournir aux frais de la Guerre. Après cela, il reçut une accusation intentée contre *Alix Pierce*, Favorite du dernier Roi, qui, ayant été convaincuë de diverses malversations, reçut une sentence qui confisquoit tous ses biens au profit du Roi & la condamnoit au bannissement. Mais cette femme, qui étoit habile & intriguante, trouva bien-tôt le moyen d'obtenir du Roi son rappel, & la restitution de ses biens. Avant que le Parlement se séparât, Richard confir-

Il bannit Alix Pierce.

ma

ma les deux Chartres du Roi Jean, & donna ſon conſentement à diverſes Actes qui furent faits touchant les differends que l'Angleterre avoit avec la Cour de Rome. RICHARD II. 1378.

Ce n'étoit pas ſans raiſon, qu'on avoit ôté au Duc de Lencaſtre les moyens de gouverner ſeul à ſa fantaiſie. Ce Prince étoit d'une humeur fiére & hautaine, qui ne lui permettoit pas de ménager beaucoup ſes inférieurs, particuliérement dans les affaires où ſon interêt ſe trouvoit mêlé. Immédiatement après la ſéparation du Parlement, ce Prince donna une preuve de la violence de ſon naturel par une action qui fit juger de ce qu'il auroit pû faire, s'il eût eu toute l'autorité entre ſes mains. Comme il avoit des prétentions ſur le Royaume de Caſtille, il crut qu'il pourroit tirer quelque avantage, de mettre dans ſes interêts le jeune Comte de *Denia* Seigneur Caſtillan qui étoit à Londres. Le Pere de ce jeune Comte ayant été pris à la bataille de *Najara*, par deux Chevaliers Anglois, avoit été tranſporté en Angleterre, où il étoit demeuré pluſieurs années, ſous la garde de ceux qui l'avoient fait priſonnier. Enfin, en laiſſant ſon Fils en ôtage il avoit obtenu la permiſſion de retourner dans ſon Païs, où il étoit mort avant que d'avoir payé ſa rançon. Le Duc de Lencaſtre eſperant de ſe faire des amis en Caſtille, par le moyen du jeune Comte priſonnier, fit enſorte que le Roi ordonna aux deux Chevaliers de le relâcher. Mais comme on ne leur parloit point du payement de la rançon, ils firent cacher leur priſonnier, après avoir tiré parole de lui qu'il ne ſe découvriroit point lui-même. Cette déſobéïſſance ayant irrité le Duc de Lencaſtre, il fit envoyer les deux Chevaliers à la Tour, d'où pourtant ils trouverent le moyen de s'évader, & ils allérent ſe refugier dans l'Egliſe de Weſtminſter. Cet azile ne fut pas capable de les ſauver: le Duc de Lencaſtre ayant envoyé des Soldats dans l'Egliſe pour les enlever, l'un des fugitifs fut repris, & l'autre ayant voulu ſe défendre, fut tué avec un Moine qui prenoit trop chaudement ſon parti. L'Archevêque de Cantorberi excommunia tous ceux qui avoient eu part à l'infraction des privileges de l'Egliſe: mais l'autorité du Duc empêcha que cette affaire ne fût pouſſée plus loin. Quelque tems après le Roi s'étant chargé de payer la rançon du Comte Eſpagnol, ce fut avec beaucoup d'admiration, qu'on découvrit que ce jeune Seigneur, pour n'être pas obligé de manquer à ſa parole, s'étoit toûjours tenu en habit de valet, auprès de celui à qui il avoit donné ſa foi.

Violence commiſe par le Duc de Lencaſtre.

Cependant le Duc de Lencaſtre, qui ne voyoit qu'avec chagrin, l'argent accordé au Roi par le Parlement, entre les mains de deux Bourgeois de Londres, ne ſe hâtoit pas de faire préparer les Vaiſſaux neceſſaires pour la défenſe des côtes. Cette negligence affectée donna lieu à beaucoup de plaintes: mais il s'excuſa ſur ce qu'il ne pouvoit former aucun projet, de peur qu'il ne ſe trouvât pas au goût de ceux qui avoient la diſpoſition des finances. Enfin, il importuna tellement les autres Régens ſur ce ſujet, qu'il fut ordonné aux deux Aldermans de remettre entre ſes mains, les Sommes dont ils étoient chargez. Il promit de ſon côté de faire enſorte que les côtes fuſſent mieux gardées, & les Vaiſſeaux Marchands protegez. Il tarda pourtant encore aſſez long tems à mettre une Flotte en mer, parce qu'il attendoit de Bayonne quelques Vaiſſeaux qui devoient ſe joindre à ceux qu'il faiſoit préparer.

Le Duc ſe fait remettre l'argent accordé au Roi par le Parlement.

En attendant que cet armement fût prêt, les Comtes d'Arundel & de Sa-

 liſburi

RICHARD II. 1378.

Le Roi de Navarre livre Cherbourg aux Anglois.

lisburi eurent ordre d'aller en Normandie, pour y prendre possession de *Cherbourg* que le Roi de Navarre avoit promis de livrer aux Anglois. Ils avoient à peine quitté les côtes d'Angleterre, qu'ils rencontrérent quelques Vaisseaux de Guerre Espagnols qui les attaquérent rudement, & leur causérent même quelque dommage. Malgré cet obstacle ils ne laissérent pas d'introduire une Garnison dans Cherbourg, qui ouvroit aux Anglois une entrée dans la Normandie, comme ils en avoient une dans la Picardie, par le moyen de Calais.

Un Pirate Ecossois cause beaucoup de dommage aux Marchands Anglois.

Pendant qu'on achevoit de préparer la Flotte destinée à la garde des côtes, un Pirate Ecossois, nommé *Mercier*, voyant que les Anglois negligeoient de se précautionner sur la Mer du Nord, entra dans le port de *Scarborowgh* & enleva les Vaisseaux Marchands qui s'y trouvérent. Ce succès lui ayant fait concevoir de plus grandes esperances, il courut long-tems cette Mer, & fit des prises considerables. Le dommage que les Marchands souffrirent en cette occasion, fit redoubler les plaintes contre le Duc de Lencastre qui s'acquittoit si mal de ses promesses. *Philpot*, de qui j'ai déja parlé, indigné de voir les Marchands Anglois exposez aux courses de ce Pirate, entreprit de faire à ses dépens, ce que le Duc negligeoit de faire avec l'argent du Public. Il arma des Vaisseaux sur lesquels il fit embarquer mille Soldats; & ayant cherché & trouvé le Pirate Ecossois, il le battit, le fit prisonnier, & s'en retourna triomphant à Londres. Cette action, qui lui attira les applaudissemens du Peuple, offensa les Régens qui crurent qu'il étoit d'une dangereuse conséquence de souffrir qu'un Particulier eût entrepris une pareille chose, sans la permission du Gouvernement. Mais il justifia son action par de si bonnes raisons, & avec tant de modestie, qu'il fut renvoyé absous.

Un Alderman de Londres le bat & le fait prisonnier.

Schisme dans l'Eglise.

Le Schisme, qui venoit de se former dans l'Eglise, par la double élection d'Urbain VI. & de Clément VII. occupa quelque tems le Parlement qui s'étoit assemblé au mois d'Octobre de l'année 1378. La France avoit pris le parti de Clément, & peut-être fut-ce la principale raison qui obligea l'Angleterre à se déclarer pour Urbain. Cependant, de la maniere que le fait est établi par les Partisans même de Clément, on ne peut s'empêcher de reconnoître, qu'il y avoit beaucoup d'irregularité dans son élection. Voici qu'elle fut l'origine de ce Schisme.

Origine de ce Schisme.

Gregoire XI. ayant quitté Avignon, sur certaines prétendues révélations, pour aller établir sa Résidence à Rome, étoit mort le 7. de Mars 1378. De vingt-trois Cardinaux qu'il y avoit alors, six étoient demeurez à Avignon, un étoit allé en Légation, & les seize autres, dont douze étoient François & quatre Italiens, se trouvoient à Rome lorsque Gregoire mourut. Ceux-ci étant entrez dans le Conclave pour procéder à l'élection d'un Pontife, se trouverent fort embarrassez. Leur intention étoit d'élire un Pape François: mais comme ils prévoyoient que le Peuple de Rome s'y opposeroit, ils prirent la résolution de lui donner une satisfaction apparente, en feignant d'élire un Italien. Mais auparavant ils convinrent entre eux, qu'aussi-tôt qu'ils seroient en pleine liberté, ils en éliroient un autre qui seroit le véritable Pape; projet qui ne pouvoit guéres manquer de produire un Schisme. Suivant cette convention, dont on n'a pû avoir aucune certitude que par leur propre témoignage, ils élurent l'Archevêque de Bary Napolitain, qui prit le nom d'Urbain VI. Cette élection fut communiquée à tous les Princes Chrétiens,

comme

comme canonique par les Cardinaux même qui en étoient les Auteurs, & pendant quelque tems, ils reconnurent eux-mêmes Urbain pour le Chef de l'Eglise. Cependant, soit en consequence de leur convention, ou comme quelques-uns l'ont assuré, sur ce qu'Urbain les traitoit avec trop de hauteur, ces mêmes Cardinaux étant sortis de Rome, sous prétexte d'éviter les grandes chaleurs, s'assemblerent à *Anagnia*, où ils élurent un des Cardinaux d'Avignon, qui prit le nom de Clément VII. Ces deux élections faites par les mêmes personnes occupérent long-tems les plus celebres Theologiens de l'Europe, & causérent un Schisme qui dura plus de trente ans. Il ne doit pas paroître étrange, qu'on trouvât tant de difficulté à décider lequel de ces deux Papes étoit le Chef de l'Eglise: il auroit été bien plus facile de trouver de bonnes raisons pour les rejetter l'un & l'autre. Quoiqu'il en soit, ce Schisme partagea toute la Chrétienté, chaque État s'étant déclaré pour l'un ou pour l'autre de ces deux Papes, moins par la force du droit des Parties, que par des raisons de politique. La France qui avoit interêt, que le Pape résidât à Avignon, embrassa le parti de Clément, & par une raison contraire l'Angleterre crut qu'il étoit plus avantageux d'adherer au Pape de Rome. RICHARD II. 1378.

Pendant que les deux Pontifes se frappoient mutuellement de leurs foudres spirituels, le Duc de Lencastre achevoit d'équiper la Flotte qu'il préparoit depuis si long-tems. Son dessein n'étoit pas seulement de garder les côtes, comme il s'y étoit engagé: il avoit en vûë une expéditon plus importante. C'étoit de rétablir le Duc de Bretagne que le Roi de France avoit chassé de ce Duché, par la connivence des Seigneurs Bretons qu'il avoit sçû mettre dans ses interêts. Ce malheureux Prince, qui s'étoit vû abandonné de la plus grande partie de ses Sujets, étoit allé en Angleterre sur la fin du Régne d'Edoüard, pour y demander du secours: mais la mort de son Beau-pere lui ayant fait perdre cette ressource, il s'étoit retiré chez le Comte de Flandres, son Parent & son Allié, pour y chercher un azyle. Pendant le séjour qu'il fit en ce Païs-là, un Envoyé de France, qui alloit en Ecosse, ayant été arrêté en passant, par ordre du Comte, Charles prétendit que c'étoit par l'instigation du Duc de Bretagne, & voulut obliger le Comte de Flandres à le chasser de sa Cour. Le Comte ne croyant pas que sa qualité de Vassal dût l'obliger à cette complaisance, fournit au Roi par son refus, le prétexte qu'il cherchoit apparemment, de se venger du Duc par une autre voye. Il envoya dans la Bretagne une armée, pour achever de dépouiller ce malheureux Prince qui n'étoit pas en état de lui résister. L'Angleterre avoit trop d'interêt à le soutenir, pour ne pas faire quelque effort en sa faveur. Le Duc de Lencastre voyant la Flotte qu'il venoit d'équiper, en état d'être mise en Mer, s'y embarqua lui-même, & fit voile vers la Bretagne, où il assiégea S. Malo. Mais il trouva tant d'obstacles à ce Siége de la part de du Guesclin qui commandoit l'armée de France en ces quartiers-là, qu'il fut contraint de se désister de son entreprise.

Le Duc de Lencastre entreprend de rétablir le Duc de Bretagne.

Mais il ne peut en venir à bout.

Ce mauvais succès auroit peut-être rebuté les Anglois, si le Duc de Bretagne ne se fût rendu en Angleterre, & n'eût offert de livrer au Roi la Ville de Brest, pendant tout le tems de la Guerre, si l'on vouloit lui donner un secours proportionné à ses besoins. Une offre si avantageuse fit concevoir de nouvelles espérances au Conseil du Roi, puisque par-là on se voyoit en état de faire de ce côté-là une puissante diversion, qui ne pouvoit qu'être très-embarrassante

Le Duc de Bretagne offre de livrer Brest aux Anglois.

RICHARD II. 1378. sante pour la France. En effet, si l'Angleterre eût sçû profiter de ses avantages, elle auroit pû attaquer la France par quatre endroits différens; sçavoir, en Guyenne, en Picardie, en Normandie, & en Bretagne, par le moyen de Bourdeaux, de Calais, de Cherbourg, & de Brest, qui ouvroient aux Anglois autant d'entrées dans ce Royaume. Le Conseil de Richard ayant résolu de se servir d'une conjoncture si favorable, accepta l'offre du Duc de Bretagne, & fit avec lui un Traité, sur le pied qu'il avoit lui-même proposé. Le Parlement, qui fut consulté sur cette affaire, étant entré dans les vûës du Conseil, accorda un Subside très-considérable, pour exécuter ce dessein, qui, selon les apparences, devoit procurer de grands avantages à l'Etat. Outre le parti que le Duc de Bretagne avoit encore dans son Païs, plusieurs de ceux qui s'étoient déclarez contre lui, commençoient à souhaiter son rétablissement, ne pouvant endurer qu'avec une extrême peine, la hauteur avec laquelle les François les traitoient. Mais comme les Places fortes étoient entre les mains des amis de la France, les Sujets fidéles ne pouvoient rien entreprendre, avant que d'être appuyez des Anglois qui préparoient le secours promis au Duc, avec toute la diligence possible.

La Cour prend la résolution de le secourir.

Les Ecossois s'emparent de Barvvick.

Cependant le Roi de France, qui voyoit former cet orage, prenoit des mesures pour le détourner, en procurant du côté de l'Ecosse, une diversion qui empêchât les Anglois de porter leurs armes hors de leur Isle. Le Roi d'Ecosse, gagné par les présens, & les promesses de ce Prince, rompit tout à coup la Trêve, & s'empara par surprise du Château de Barwick, la Ville ayant été démantelée dans les Guerres précédentes. Le Comte de Northumberland, qui étoit Gouverneur des Provinces du Nord, surpris de la perte de cette Place qu'on attribuoit à sa négligence, assembla un Corps de troupes avec tant de promptitude, qu'il se trouva dans Barwick, avant que les Ecossois fussent avertis de son dessein. Incontinent après il fit investir le Château; & s'étant saisi d'un pont qui étoit le seul endroit par où l'on pouvoit introduire du secours dans la Place, il poussa ce Siége avec tant de vigueur, qu'en neuf jours, il s'en rendit maître par assaut. Le Chevalier Douglas qui s'étoit avancé pour faire lever le Siége, se voyant déchu de son espérance, se retira dans son Païs avec quelque précipitation, pour ne pas s'engager à donner Bataille. Il fut poursuivi par le Comte de Northumberland, qui pour retarder la retraite des ennemis, détacha un Corps de six mille hommes sous la conduite de *Musgrave*, qui eut ordre de les amuser autant qu'il seroit possible, sans s'engager trop avant. Mais pendant qu'il s'avançoit lui-même avec le reste de son armée, il apprit que son détachement étoit tombé dans une embuscade où il avoit été entiérement défait. *Henri Perci* son fils se distingua beaucoup, tant dans le Siége de Barwick, que dans cette derniere occasion, & donna des preuves signalées de ce grand courage qui lui fit donner le surnom de *Chaud-éperon*. La peste, qui commençoit à ravager les Provinces du Nord, obligea les deux Nations à mieux entretenir la Trêve, sans qu'il fût nécessaire de faire un nouveau Triaté.

Le Comte de Northumberland le reprend.

Un détachement de l'armée Angloise est battu.

1379. Imposition sur la Noblesse & sur le Clergé.

Cependant les préparatifs pour le secours du Duc de Bretagne, se continuoient avec ardeur. Mais comme la dépense s'en trouva plus grande qu'on na l'avoit cru, le Parlement accorda au Roi un nouveau Subside dont la Noblesse & le Clergé portérent tout le fardeau. Les Archevêques, les Evêques, les

les Ducs, les Comtes & les Abbez, furent taxez à dix marcs chacun, outre quarante sols que les Abbez étoient obligez de payer pour chacun de leurs Moines. Le reste du Clergé & de la Noblesse, & tous ceux qui possédoient des Charges, ayant contribué à proportion de leurs revenus, ce Subside produisit des sommes très-considérables.

RICHARD II. 1379.

Le Roi de France étoit dans une terrible colére contre le Duc de Bretagne de ce qu'il avoit entrepris de rappeller les Anglois dans son Païs. Du moins, ce fut le prétexte qu'il prit pour le faire citer devant la Cour des Pairs, où ce Prince n'eut garde de comparoître. Mais la Veuve de Charles de Blois envoya des Agens au Roi, pour lui représenter qu'il n'avoit aucun droit de confisquer la Bretagne qui n'étoit pas originairement un Fief de la Couronne de France. Elle soutenoit, que si quelques-uns des Ducs précédens avoient jugé à propos de soumettre leurs personnes à quelques services envers les Rois de France, ils n'avoient pas eu le pouvoir d'assujettir le Duché sans le consentement de leurs Sujets. Mais on n'eut aucun égard à ses remontrances & la Cour donna un Arrêt qui confisquoit la Bretagne au profit du Roi.

Le Roi de France confisque la Bretagne.

Cette démarche ayant fait connoître aux Bretons, que Charles en vouloit moins au Duc qu'au Duché, ils craignirent de tomber sous la domination de la France, & que leur Païs ne devînt une Province de ce Royaume. Cette crainte produisit une association que les principaux firent entr'eux, & qui aboutit enfin au rappel de leur légitime Souverain. Le Duc ayant reçû cette agréable invitation, se hâta de se rendre dans ses Etats, en attendant le secours qu'on lui préparoit en Angleterre. Il fut reçû de ses Sujets avec de grandes marques de joye. Cependant comme les principales Places étoient entre les mains de ses ennemis, il pria instamment la Cour d'Angleterre de lui envoyer quelques troupes pour le maintenir, jusqu'à ce qu'on pût lui donner un plus grand secours. Sur ces instances, le Conseil fit partir quelques Vaisseaux chargez de Troupes; mais la plûpart furent submergez par une violente tempête.

Les Bretons rappellent leur Duc.

Pendant ce tems-là, les François & les Anglois continuoient la Guerre en divers endroits, mais sans en venir à aucune action décisive. Le Gouverneur de Cherboug remporta quelque avantage sur les François, qui eurent bientôt leur revanche, par la prise de plusieurs Vaisseaux Marchands.

1380. Continuation de la Guerre entre la France & l'Angleterre.

Le Parlement qui s'assembla au mois d'Octobre 1380. accorda au Roi un nouveau secours, pour continuer la Guerre contre la France, & contre l'Ecosse, aussi-bien que pour secourir le Duc de Bretagne. Ce Parlement est mémorable par un Statut qu'il fit pour délivrer le Royaume des sangsuës qui le dévoroient depuis très-long tems. Je veux parler des Ecclesiastiques étrangers, qui, par ce Statut, furent rendus incapables de posséder aucun Bénéfice en Angleterre. Mais comme il y avoit apparence que cela ne seroit pas capable d'arrêter la Cour de Rome, qui ne se croyoit pas obligée de déférer aux Statuts du Parlement, on en fit un autre, qui avoit pour but, de rendre les faveurs du Pape, à cet égard, inutiles aux Etrangers. Par ce second, il étoit défendu, sous de grosses peines, à tous les Sujets du Roi, de tenir à ferme des Bénéfices conférez à des Etrangers par la Cour de Rome. C'étoit proprement aller au même but par un autre chemin. En effet, le Pape donnant pour l'ordinaire les Bénéfices d'Angleterre à ses Domestiques, à des Evêques, à des Cardinaux

Parlement. Statut contre les Bénéficiers étrangers.

Italiens,

RICHARD II. 1380.

Italiens, ces gens-là ne pouvoient ni résider dans leurs Bénéfices, ni trouver des Fermiers dans le Royaume. En même-tems, le Parlement pria le Roi de chasser tous les Moines étrangers, de peur qu'ils ne donnassent aux Anglois des impressions contraires au bien de l'Etat.

Les Moines étrangers sont chassez

Le Comte de Warwick est fait seul Gouverneur du Roi.

Après que cette Assemblée eut pourvû aux affaires Ecclésiastiques, elle cassa tous les Gouverneurs qu'on avoit donnez au Roi, tant pour éviter la trop grande dépense, que parce que leur nombre étoit préjudiciable à l'éducation de ce Prince. A la place de ces Seigneurs, on fit choix de Thomas de Beau-Champ, Comte de Warwick, qui fut seul chargé de l'éducation du Roi.

Commissaires nommez pour examiner l'emploi des revenus de la Couronne.

Depuis que Richard étoit parvenu à la Couronne, ses revenus avoient été si mal administrez, que la Chambre des Communes souhaita de sçavoir, à qui la faute en devoit être imputée. Dans cette vûë, elle nomma quatorze Commissaires qui furent chargez d'examiner à quoi ces revenus avoient été employez, & d'en rendre compte au prochain Parlement, qui ne devoit s'assembler que dans un an.

Le Duc de Buckingham va au secours du Duc de Bretagne.

Peu de tems après, le secours destiné pour le Duc de Bretagne, se trouvant en état de partir, le commandement en fut donné au Duc de Buckingham, oncle du Roi. Ce Prince alla débarquer à Calais, dans le dessein de se rendre en Bretagne par terre. Peut-être auroit-il eu de la peine à exécuter cette entreprise, avec une armée qui n'étoit que de huit-mille hommes, si le Duc de Bourgogne qui le côtoyoit toûjours, avec des forces bien plus nombreuses, n'eût eu des ordres exprès du Roi de France son frere, de ne pas attaquer les Anglois. Ce Monarque avoit une voye bien plus certaine, de se délivrer de ces ennemis. C'étoit de s'accommoder avec le Duc de Bretagne, qui souhaitoit de pouvoir joüir plus tranquillement de son Duché, à quoi il ne voyoit aucune apparence tant qu'il auroit la France pour ennemie. Par cette raison, le Duc de Buckingham trouvant peu d'opposition, fit de grands ravages sur sa route. Pendant qu'il étoit en marche, le Roi de France mourut, laissant pour Successeur Charles VI. son fils-aîné qui n'étoit âgé que de douze ans.

Mort de Charles V. Charles VI. succede.

Cette mort auroit pû être très-avantageuse aux Anglois, si le Duc de Bretagne étoit demeuré constamment attaché à leurs interêts. Mais ce Prince jugeant qu'il devoit profiter de l'embarras où la Cour de France se trouvoit au commencement de cette minorité, se hâta de faire son Traité avec le nouveau Roi, qui lui accorda tout ce qu'il pouvoit souhaiter.

Le Duc de Bretagne fait la Paix avec la France.

Il renvoye les Anglois.

Les affaires ayant changé de face par cet accommodement, les Anglois furent reçûs assez froidement en Bretagne. Le Duc ne se déclara pas d'abord ouvertement, parce que les Anglois étoient en possession de Brest. Cependant il étoit aisé de comprendre qu'il n'avoit pas dessein de se servir d'eux, puisqu'on leur refusoit par tout l'entrée des Villes. Enfin le Duc s'ouvrit entiérement au Duc de Buckingham, & s'étant excusé le mieux qu'il lui fut possible, il lui fournit des Vaisseaux pour retourner en Angleterre.

Trêve avec les Ecossois

La contagion qui désoloit à la fois l'Angleterre & l'Ecosse, produisit un renouvellement de la Trêve entre les deux Royaumes, jusqu'à Pâques de l'année suivante.

Parlement.

Quoiqu'on fût convenu que le Parlement ne se rassembleroit que dans un an, de nouvelles affaires qui survinrent obligérent le Roi à le rassembler au mois de Novembre. C'étoit pour lui demander un nouveau secours d'argent,

gent, qui lui fut effectivement accordé, afin de le mettre en état d'exécuter les résolutions qui y furent prises, & dont je parlerai tout-à-l'heure. Mais au lieu que la Noblesse & le Clergé avoient fourni le Subside précédent, celui-ci fut levé par voye de Capitation, dont personne ne fut exempt, non pas même les Moines ni les Réligieuses. Cette imposition étoit de douze sous sur chaque personne au-dessus de quinze ans.

RICHARD II.

Capitation imposée.

1380.

On ne peut assez s'étonner que, pendant que le Royaume se trouvoit actuellement engagé dans une Guerre contre la France & contre l'Ecosse, le Conseil du Roi pensât à le dégarnir de Troupes, pour en envoyer au Roi de Portugal, qui étoit en Guerre avec la Castille. Mais les interêts particuliers prévalurent sur ceux du Public, ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans les Conseils des Rois, sur tout pendant les minoritez. Voici quel fut le motif de cette résolution, qui paroissoit peu convenable à l'état où le Royaume se trouvoit. Ferdinand Roi de Portugal avoit entrepris contre Jean Roi de Castille fils de Henri le Bâtard, une Guerre au-dessus de ses forces. Elle lui avoit si mal réüssi, qu'au lieu de faire des conquêtes sur son ennemi, il l'avoit attiré dans ses propres Etats. Ce fut le mauvais succès de cette Guerre qui lui fit rechercher l'alliance des Anglois, afin d'en obtenir du secours contre les Castillans leurs ennemis communs. Bien qu'il ne fût nullement à propos d'envoyer des Troupes si loin, dans un tems où l'Angleterre avoit assez de peine à défendre ses propres Côtes, le Duc de Lencastre eut assez de crédit dans le Conseil, pour y faire résoudre qu'on donneroit du secours à Ferdinand. Cette résolution fut colorée du prétexte d'empêcher l'agrandissement du Roi de Castille, ennemi mortel des Anglois: mais l'interêt particulier du Duc de Lencastre en fut le véritable motif. Ce Prince, qui avoit pris le titre de Roi de Castille, à cause de son Mariage avec Constance, fille-aînée de Pierre le Cruel, espéroit qu'en engageant l'Angleterre à envoyer des Troupes en Portugal, il pourroit s'en servir pour avancer ses propres affaires. Dans cette vûë, après que le Parlement eut approuvé l'expédition proposée, & fourni l'argent nécessaire pour l'exécuter, il fit donner la conduite de ce secours au Duc de Cambridge son frere, ayant dessein de le suivre bien-tôt lui-même avec de plus grandes forces. Cependant, comme la Trêve avec l'Ecosse alloit expirer, il fit ensorte que le Conseil prit la résolution de proposer au Roi d'Ecosse de la prolonger, sans quoi l'envoi des Troupes en Portugal auroit pû recevoir quelque obstacle. Pour faire réüssir cette négociation, il voulut s'en charger lui-même, & sans différer, il se rendit sur la frontiére des deux Royaumes, où des Ambassadeurs d'Ecosse devoient aussi se trouver. Mais pendant qu'il étoit occupé à négocier avec eux, il survint en Angleterre des affaires qui étoient d'une toute autre conséquence que la Trêve avec l'Ecosse, ou la Guerre avec la Castille.

Résolution de secourir le Portugal contre la Castille.

Le Duc de Cambridge mene une armée en Portugal.

Le Duc de Lencastre négocie une Trêve avec l'Ecosse.

La Capitation établie par le Parlement se levoit avec beaucoup de douceur, de telle maniére que les Collecteurs en exemptoient plusieurs personnes. Mais comme il n'y a que trop de gens qui ne cherchent qu'à s'enrichir aux dépens du Public, il s'en trouva qui persuadérent au Roi & à son Conseil, que si cette taxe étoit levée avec plus d'exactitude, elle porteroit des Sommes plus considérables, & ils offrirent même de l'argent pour en avoir la Commission. Il y a beaucoup d'apparence que ce furent des Flamans qui mirent cette Capitation en parti, & qui s'engagérent à donner au Roi une certaine som-

1381. Revolte de VVat-Tyler.

RICHARD II. 1381.

ſomme pour tout ce qui en pourroit provenir. Les nouveaux Collecteurs que ces partiſans établirent, uſérent d'une extrême rigueur dans la levée de cette taxe. Un d'entre eux qui avoit ſon département dans la Province de Kent, ayant demandé à un Couvreur de Deptford nommé *Walter* la Capitation pour une de ſes filles, le Pére ſoutint que ſa fille étoit au deſſous de l'âge marqué dans l'Acte de Parlement. Sur cette conteſtation, le Collecteur inſolent, comme le ſont d'ordinaire ces ſortes de gens, s'étant mis en devoir de s'aſſurer de la vérité par quelque action indécente, le Pére lui caſſa la tête avec ſon marteau. Tous les aſſiſtans applaudirent à cette action, & promirent au meurtrier qu'on appelloit communément *Wat-Tyler*, c'eſt-à-dire *Gautier le Couvreur*, de le proteger. En même tems, l'eſprit de révolte s'empara, non ſeulement des habitans de Deptford, mais encore de tout le petit Peuple de la Province de Kent, auquel ſe joignit bien-tôt celui d'Eſſex. La Capitation n'étoit pas le ſeul ſujet qu'ils avoient de ſe plaindre. Depuis long-tems, il y avoit parmi ce Peuple un ferment qui venant à s'accroître par cet accident, acheva de le pouſſer dans la révolte. Il ſe plaignoit du peu de ſoin qu'on avoit eu d'empêcher les fréquentes deſcentes des François qui avoient fait de grands ravages dans ces deux Provinces. A cela ſe joignoit un mécontentement général contre les Juges, & contre tous les Suppôts de la Juſtice qui ruïnoient les familles par leurs extorſions. Les Seigneurs & les Gentilshommes n'étoient pas moins haïs des Païſans, à cauſe du droit de *Villenage* dont ils abuſoient extrêmement. Cette populace étoit encore extraordinairement irritée contre le Duc de Lencaſtre, qu'elle accuſoit d'avoir cauſé par ſa négligence tous les maux que ces deux Provinces, avoient ſoufferts. Toutes ces plaintes étant répanduës dans ces quartiers-là, & ſe trouvant appuyées par des eſprits ſéditieux, ou, comme quelques-uns l'aſſurent, par des Moines, qui ſe croyoient grévez par la Capitation dont ils n'étoient pas exempts, produiſit un effet ſurprenant. En peu de tems, Wat-Tyler, que les ſéditieux avoient élu pour Chef & Protecteur du pauvre Peuple, ſe vit à la tête de plus de cent mille hommes, animez du déſir de ſe venger de la Nobleſſe & des gens de Juſtice. Dès qu'il ſe vit ſi bien accompagné, il marcha droit à Londres, délivrant dans ſa route tous les Priſonniers qui étoient détenus dans les priſons publiques. Parmi ceux-ci ſe trouva un Prêtre de *Maidſtone*, nommé *Jean Staw*, qui par ſes Sermons ſéditieux, porta la fureur du Peuple au plus haut dégré. Il leur perſuada que tous les hommes étant fils d'Adam, il ne devoit y avoir entr'eux aucune diſtinction, & que par conſéquent, il falloit faire enſorte que tout le monde fût réduit à une parfaite égalité. Suivant ce principe, ils réſolurent de ſe défaire de toute la Nobleſſe, & de tous ceux qui étoient diſtinguez par leurs emplois. Ainſi, ſans balançer, ils firent couper la tête à tous les Seigneurs, Gentilshommes, Juges, Avocats, & Procureurs qui tombérent entre leurs mains. Enſuite, ils s'engagérent par ferment, à ne reconnoître jamais pour Roi aucun homme qui s'appellât *Jean*. C'étoit l'averſion qu'ils avoient conçuë contre le Duc de Lencaſtre, qui portoit ce nom, & qu'ils ſoupçonnoient d'aſpirer à la Couronne, qui leur faiſoit prendre cette réſolution.

Souleve-ment dans les Provinces de Kent & d'Eſſex.

Wat-Tyler ſe met à la tête de cent mille hommes.

Jean Staw Prêtre anime les Révoltez.

Ils font main baſſe ſur les Nobles & ſur les Gens de Juſtice.

Richard ayant appris que ces ſéditieux étoient arrivez près de Londres, ſur la bruyére de *Black-heath*, où Wat-Tyler faiſoit la revûë de ſon armée, leur

Le Roi leur fait deman-

leur envoya demander ce qu'ils prétendoient. Ils répondirent, qu'ils avoient à communiquer au Roi des affaires très-importantes, & qu'ils désiroient qu'il vînt lui-même leur parler. Cette demande insolente ayant été débattuë dans le Conseil, quelques-uns furent d'avis que le Roi devoit avoir cette complaisance pour les révoltez. Ils appuyoient leur sentiment sur ce que n'étant pas en état d'opposer la force à la force, il n'y avoit point d'autre moyen pour les gagner, que la douceur. Mais *Simon Sudbury* Archevêque de Cantorberi, & *Halles* Grand Prieur de St. Jean, & Grand Trésorier d'Angleterre, s'y opposérent fortement: soutenant qu'il étoit trop dangereux pour le Roi d'aller se mettre à la discretion de cette canaille. Suivant cet avis, la demande des Révoltez fut rejettée avec des menaces qui convenoient peu à la situation où la Cour se trouvoit. A cette nouvelle, les séditieux entrérent dans une telle fureur, que sur le champ, ils se mirent en marche vers Londres, & se saisirent du fauxbourg de Southwarck séparé de la Ville par la Tamise. Le pillage de ce fauxbourg ne les ayant arrêtez que peu de tems, ils se mirent en devoir d'entrer dans la Ville. Le pont de Londres avoit alors des portes qui ayant été fermées à leur approche, auroient pû pour quelque tems, arrêter leur impétuosité, si la populace qui prit d'abord leur parti, ne les eût ouvertes malgré les efforts des Magistrats. Rien ne s'opposant plus à leur marche, ils entrérent dans la Ville, où ils firent tous les ravages qu'on pouvoit attendre d'un corps si nombreux guidé par sa seule fureur. Le Palais du Duc de Lencastre fut réduit en cendres, & les maisons de ceux qu'ils regardoient comme leurs ennemis, furent abandonnées au pillage. Cependant, leurs Chefs prétendant qu'ils n'agissoient point par un motif d'avarice, ne permettoient pas que leurs gens s'appropriassent aucune partie du butin. Ils firent même jetter dans le feu qui consumoit toutes les richesses des maisons saccagées, un homme qui avoit voulu détourner une piéce de vaisselle d'argent. Dans ce désordre général, où Londres ressembloit à une Ville prise d'assaut, le Palais de l'Archevêque, le *Temple* avec tous les procès qui y étoient en dépôt, furent consumez par les flammes. Les Maisons des Juges, des Seigneurs, & des principaux Bourgeois, ne furent pas plus épargnées. Ces furieux se faisoient un devoir d'accomplir le serment qu'ils avoient fait d'exterminer tout ce qui avoit quelque apparence de grandeur ou de distinction. Les Flamans, contre lesquels ils étoient extrêmement irritez, furent plus que tous les autres, exposez à leur fureur. On les arrachoit des Eglises où ils s'étoient réfugiez, & pour peu qu'ils manquassent dans la prononciation de certains mots, qui étoient difficiles à des Etrangers, ils étoient incontinent massacrez.

Richard II. demander ce qu'ils désirent. Ils répondent insolemment. Ils marchent à Londres. Ils entrent dans la Ville. Ils y exercent leurs barbaries.

Après que les Révoltez eurent ainsi donné ces premiéres marques de leur rage, ils s'approchérent de la Tour qui auroit pû être aisément défenduë, si la terreur qui s'étoit répanduë parmi la Garnison, ne leur en eût fait ouvrir les portes. Ils y trouvérent l'Archevêque de Cantorberi, & le Grand Trésorier, qui avoient cru s'y mettre à couvert; & sans aucune forme de procès, ils leur firent couper la tête. Ensuite, ils se partagérent en trois Corps; Wat-Tyler demeura aux environs de la Tour avec trente mille hommes; Jean Staw s'avança dans la Ville avec les Revoltez d'Essex, qui étoient au nombre de soixante mille; le reste sous la conduite d'un autre Chef, marcha d'un autre côté.

Ils se saisissent de la Tour. Ils font couper la tête à l'Archevêque & au Trésorier. Ils s'avancent dans la Ville.

RICHARD II. 1381.

Ceux d'Essex acceptent les offres du Roi.

Pendant ce tems-là, le Roi & son Conseil se trouvoient dans un extrême embarras. Après avoir long-tems déliberé sur les moyens d'arrêter cette fureur, ils n'en trouvérent point de meilleur, que d'offrir aux Révoltez une Chartre authentique pour confirmer les privileges du Peuple, & une amnistie générale pour tous les crimes commis depuis le soulévement. Ceux d'Essex voulurent bien accepter ces offres, quoiqu'ils fussent déja au milieu de la Ville. Ainsi, ayant laissé quelques-uns de leurs Chefs, pour presser l'expédition de la Chartre & de l'amnistie, ils s'en retournérent chez eux.

VVat-Tyler les rejette.

Mais Wat-Tyler ne fut pas si facile, quoiqu'il prétendit n'avoir pour but que d'obtenir des condions équitables. Cependant comme il témoignoit vouloir entrer en quelque négociation avec le Roi même, Richard suivi de peu de monde, s'avança jusqu'à la Place de *Smith-field*, d'où il lui envoya un Chevalier, pour le prier de venir conférer avec lui. Le Couvreur répondit avec insolence, que, quand il le jugeroit à propos, il iroit parler au Roi. Néanmoins, il se mit en marche sur le champ, à la tête de ses troupes: mais ce fut avec tant de lenteur, que le Roi commençant à s'impatienter, & voulant le presser de faire plus de diligence, lui envoya le même Chevalier à qui cette Commission faillit à couter la vie. Wat-Tyler entroit déja dans la Place de Smith-field, lorsque cet Envoyé lui porta les ordres du Roi, sans mettre pied à terre, ne s'étant point imaginé qu'il voulût exiger de lui cette déférence. Mais ce Chef orgueilleux fut tellement offensé de ce qu'il manquoit à lui rendre ce devoir, qu'il alloit le tuer d'un coup d'épée, si le Roi, qui s'étoit lui-même avancé, n'eût crié au Chevalier de mettre pied à terre.

Le Roi lui fait demander une Conférence.

Conférence du Roi avec VVat-Tyler.

Dans la Conférence que Wat-Tyler eut avec le Roi, étant tous deux à cheval, il fit des propositions si extravagantes, que Richard ne sçavoit que lui répondre. Il demandoit en substance, que toutes les anciennes Loix fussent abolies, & que la forme du Gouvernement fût changée selon certaines idées fantastiques, qu'il avoit lui-même forgées. En faisant ces demandes, il levoit de tems en tems son épée, comme pour menacer le Roi, en cas qu'il n'accordât pas sur le champ tout ce que les séditieux prétendoient. Cette brutale insolence causa une telle indignation à *Walworth*, Maire de Londres, qui accompagnoit le Roi, que, sans considérer à quoi il alloit exposer ce jeune Prince, il déchargea sur la tête du Rebelle un coup d'épée qui le fit tomber mort à ses pieds.

Insolence du Rebelle.

Le Maire de Londres le tuë.

Le Roi se trouve dans un grand danger,

dont il se tire heureusement.

Cette action, qui n'étoit pas moins imprudente que hardie, devoit naturellement causer la perte du Roi, & de tous ceux qui étoient avec lui. Mais par un bonheur, auquel on n'avoit pas lieu de s'attendre, elle produisit un effet contraire. Il est vrai, qu'aussi-tôt que les Rebelles virent leur Chef abbattu, ils s'encouragerent les uns les autres à venger sa mort. Déja même, ils bandoient leurs arcs, pour tirer sur le Roi & sur sa suite. Mais Richard prévint ce danger par une action plus hardie & plus judicieuse, qu'on ne pouvoit l'attendre d'un jeune Prince de quinze ans. Au lieu de prendre la fuite, il se tourna vers les Rebelles, & leur cria d'un ton ferme & résolu: *Quoi! Mes amis, voulez-vous donc tuer votre Roi? Ne soyez point en peine de la perte de votre Chef, car c'est moi que vous aurez désormais pour Général, suivez-moi.* En achevant ces paroles, il tourna doucement la bride de son cheval, & se mettant à leur tête, il prit le chemin de la Place de *S. George*. La

fermeté

fermeté de ce jeune Prince fit un tel effet sur les esprits des Rebelles, que s'imaginant qu'effectivement il se déclaroit pour eux, ils changérent leur premiére résolution, & le suivirent sans balancer. Ils ne furent pas plûtôt arrivez dans la Place, qu'ils y virent arriver une troupe de mille Bourgeois bien armez, que le Maire avoit préparez à tout événement, & qui étoient conduits par *Robert Knolles*, Officier d'une grande réputation. Cette vûë leur inspira une telle frayeur, que se persuadant mal à propos, que toute la Bourgeoisie étoit en armes pour les aller attaquer, les premiers rangs jéttérent leurs armes, & demandérent quartier. Cette demarche ayant fait peur aux plus éloignez qui n'en sçavoient pas la cause, chacun se hâta de suivre leur exemple. Ainsi en peu de momens, cette multitude se trouva dispersée, sans qu'il y eût d'autre sang repandu que celui du Chef.

RICHARD II. 1381.

Les Revoltez sont saisis d'une terreur panique. Ils demandent pardon au Roi.

On ne sçauroit considérer, sans admiration, un événement si singulier, qui contient tant de choses extraordinaires. Véritablement, il n'est pas fort étrange que des Peuples se soulevent, mais il n'est pas fort ordinaire qu'ils mettent à leur tête un homme tel que *Wat-Tyler*, quoi qu'il ne soit pas impossible de trouver pareils exemples dans d'autres Histoires. Mais il est sans doute hors du cours ordinaire des événemens du monde, qu'un homme seul, comme le Maire de Londres, ait osé tuer ce Chef, accompagné de trente mille hommes. Il est encore plus surprenant, qu'un jeune Prince, âgé seulement de quinze ans, ait eu la présence d'esprit, & la fermeté que Richard eut en cette occasion, & que cette hardiesse ait produit un si bon effet. Enfin, qu'une multitude si nombreuse qui venoit de se saouler de sang & de carnage, se disperse tout-à-coup par une terreur panique, à la vûë d'un petit nombre de Bourgeois armez, c'est-ce qu'on ne peut regarder sans étonnement, & sans en attribuer la cause à celui qui tient les cœurs des Peuples en sa main. En effet, on va voir tout-à-l'heure, qu'il ne falloit pas moins qu'une espece de miracle, pour prévenir la ruïne entiére de l'Angleterre, vû les pernicieux desseins que les séditieux avoient formez.

Ce n'étoit pas seulement dans les Provinces de Kent & d'Essex, que l'esprit de rebellion agitoit les Peuples. Pendant que Wat-Tyler & Jean Staw marchoient à Londres, *Jean Ball* & *Jean Wraw*, deux Prêtres séditieux, excitoient la populace dans le Comté de Suffolck, où ils assemblérent bientôt cinquante mille hommes. Ils commirent dans ces quartiers-là, une infinité d'actions barbares, comme s'ils eussent craint de céder en cruauté à ceux qui exerçoient leur fureur à Londres. *Jean Cavendish*, Président de la Cour de Justice, fut sacrifié à leur rage. Après cela, ils brûlérent toutes les anciennes Chartres qu'on gardoit dans le Monastére de S. Edmondbury, & dans l'Université de Cambridge.

Semblables soulévemens dans d'autres Provinces.

D'un autre côté, *Littester*, Cabaretier de Norwich, se mit à la tête d'un autre Corps de Révoltez, dans la Province de Norfolck, & fit cruellement mourir tous les Juges & Advocats qui tombérent entre ses mains. A l'égard des Seigneurs & Gentilshommes, il avoit l'insolence de les obliger à le servir à genoux, & si quelqu'un balançoit à se soumettre à cette indignité, il lui faisoit sur le champ couper la tête. C'est ainsi qu'il traita le Comte de Suffolck qui ne pouvoit se résoudre à feindre qu'il approuvoit cette revolte. Comme il étoit impossible que le Conseil du Roi prît des mesures assez

Insolence & cruautez de Littester.

promptes

RICHARD II. 1381.

L'Evêque de Norwich défait les Rebelles, & prend les Chefs prisonniers.

promptes pour remédier à tous ces désordres, il étoit nécessaire que les Particuliers travaillassent d'eux-mêmes, & sans attendre les ordres de la Cour, à se délivrer du danger dont ils étoient menacez. *Henri Spencer*, Evêque de Norwich, Prélat d'un grand courage, bien qu'élevé dans une profession contraire à la Guerre, ne crut pas qu'il fût de son devoir de se borner à prier Dieu, dans une occasion si pressante qui menaçoit également le Clergé & les Laïques. Il se mit à la tête d'un corps de Sujets fidéles; & ayant attaqué les Révoltez il en fit un carnage épouvantable. Les deux Chefs *Wraw* & *Litester* ayant été pris dans le combat, le premier eut la tête trenchée sur le champ, & l'autre fut envoyé à Londres, pour y recevoir la punition de ses crimes.

Punition des Rebelles.

Ces troubles étant appaisez, avec plus de bonheur & de promptitude qu'on n'avoit eu lieu de l'espérer, le Roi, par l'avis de son Conseil, résolut de châtier les coupables. Pour cet effet, il donna ordre aux Seigneurs de lever dans chaque Province des troupes, composées de gens connus pour fidéles, & de les mener à Londres. En peu de tems, on assembla une armée de quarante mille hommes, qui fut partagée en deux Corps, dont le premier marcha dans la Province de Kent. Le Roi se mit lui-même à la tête du second, pour aller châtier les Peuples d'Essex, qui recommençoient à faire quelque mouvement, sur ce que la Chartre & l'amnistie, dont ils avoient été leurrez, avoient été révoquées. Comme ces gens-là n'avoient pas eu le tems de prendre de justes mesures, & qu'ils se trouvérent prévenus par la diligence du Roi, ils furent aisément défaits. On en tua un fort grand nombre, & on en reserva plusieurs autres pour une punition publique. *Jean Staw*, Compagnon de Wat-Tyler, & Chef des Rebelles d'Essex, fut du nombre de ces derniers. Il avoüa, que, s'ils avoient réüssi dans leurs projets, comme ils avoient lieu de l'esperer, leur dessein étoit de tuer le Roi, d'exterminer la Noblesse & le Clergé, à la reserve des Moines mendians, de partager l'Angleterre en plusieurs Royaumes, de faire Wat-Tyler Roi de Kent, d'abolir toutes les anciennes Loix, & d'en faire de nouvelles. Vraisemblablement, ces projets n'avoient été faits qu'en général, & peut-être, le verre à la main, pendant qu'ils étoient en marche vers Londres. Quoiqu'il en soit, un pareil dessein, conduit par des têtes peu capables de l'exécuter, ne pouvoit guéres manquer d'avoir une fin funeste à ses Auteurs. On prétend, qu'outre ceux qui furent tuez les armes à la main, il y en eut plus de quinze cens qui passérent par les mains des Bourreaux. Le Juge de *Tréfilian* eut la commission d'aller dans les Provinces qui s'étoient revoltées pour faire le procès aux coupables. Comme le nombre en étoit fort grand, il eut occasion de donner carriére à son humeur cruelle & barbare envers les malheureux, ausquels il ne fit aucune grace. On ne sçauroit mieux comparer les cruautez qu'il exerça pendant la durée de cette Commission, qu'à celles qu'on a vû pratiquer en ces derniers tems, par un Juge du même caractére, sous le Regne de Jacques II.

Projets faits par les Révoltez.

Barbarie du Juge Tréfilian.

Justification des Wicleffites.

Il y a des Historiens qui ont voulu attribuer cette revolte aux *Wicleffites* ausquels on donnoit communément le nom de *Lollards*: mais c'est sans aucun fondement. Il est certain, que la Religion n'eut aucune part à ces mouvemens, puisque le Duc de Lencastre, Protecteur déclaré de Wicleff, étoit le

le principal objet de la haine des Révoltez. D'ailleurs, Wiclef, qui étoit alors dans ſa Cure de *Lutterwarth*, ne fut jamais tiré en cauſe ſur ce ſujet. Tout ce qu'on peut alléguer pour donner quelque eſpéce de couleur à cette accuſation eſt, que Jean Ball, Moine Franciſcain, l'un des Chefs des Rebelles, avoit été, peu de tems auparavant, mis en priſon par ordre de l'Archevêque de Cantorberi, pour avoir prêché la nouvelle Doctrine. Mais on ne peut pas inférer de là, que les Sectateurs de Wicleff ayent excité ce ſoulévement. D'ailleurs, on ne voit guéres des ſoulévemens excitez par un zéle de Religion, s'appaiſer en auſſi peu de tems que celui-ci qui ne dura qu'environ un mois, depuis ſon commencement juſqu'à la fin.

RICHARD II. 1381.

Le Duc de Lencaſtre étoit ſur les frontiéres du Nord, quand la Rebellion éclatta dans la Province de Kent, qui eſt à l'autre extrémité du Royaume. Dès qu'il en eut appris la premiére nouvelle, il ſe hâta de conclurre avec les Ecoſſois une Trêve de trois ans, de peur que ces mouvemens ne les rendiſſent plus difficiles. Cependant, comme il craignoit de s'expoſer à la rage de ſes ennemis, s'il retournoit à la Cour, & même de fournir aux Provinces du Nord, un prétexte d'imiter celles du midi, s'il demeuroit dans le Royaume, il prit le parti de ſe retirer en Ecoſſe, où il s'arrêta juſqu'à ce que la ſédition fut appaiſée. Le Roi d'Ecoſſe lui offrit vingt mille hommes, pour aller réprimer les Révoltez: mais il les refuſa, de peur de rendre la Révolte générale dans le Royaume, s'il entreprenoit d'y introduire des Etrangers. Malgré ces précautions, il ne put éviter que ſes ennemis ne fiſſent courir le bruit, qu'il avoit eu deſſein de marcher vers Londres, à la tête d'une armée Ecoſſoiſe, pour s'emparer de la Couronne. Mais il ſe juſtifia aiſément de cette accuſation qui n'avoit aucun fondement.

On accuſe à tort le Duc de Lencaſtre.

Pendant que, par ce ſoulévement imprévû, Richard ſe voyoit en danger de perdre la Couronne & la vie, ſes Ambaſſadeurs négocioient ſon mariage en Allemagne. Dès l'année 1379. il avoit voulu épouſer une fille de Barnabé. Duc de Milan. Ce projet n'ayant pas réüſſi, il avoit fait demander en 1380. une Princeſſe de Baviére, fille du feu Empereur Loüis : mais cette négociation n'avoit pas eu plus de ſuccès que la précédente. Enfin, le 2. de Mai 1381. ſon Mariage avec *Anne de Luxembourg*, ſœur de l'Empereur Wenceſlas, fut conclu à Nuremberg. Cette Princeſſe, qui arriva en Angleterre peu de tems après que les troubles eurent été appaiſez, y fut reçuë avec beaucoup de pompe, conformément à l'humeur du Roi qui ſe plaiſoit beaucoup à ces ſortes de ſolennitez.

Mariage du Roi.

1382.

Edmond, Comte de la Marche, petit-fils de Roger Mortimer, exécuté au commencement du Regne d'Edoüard III. mourut au mois de Février 1382. dans ſon Gouvernement d'Irlande. Il avoit épouſé Philippe, fille unique de Lionnel, Duc de Clarence, ſecond fils d'Edoüard III. & en avoit eu un fils nommé Roger, qui lui ſucceda dans ſon titre de Comte de la Marche.

Mort du Comte de la Marche.

Le Parlement, qui avoit été aſſemblé ſur la fin de l'année 1381. & dont l'arrivée de la Reine avoit interrompu les ſéances, les reprit au mois de Mai de l'année ſuivante. Quelques Hiſtoriens ont aſſuré, que dans celle-ci, il fut fait un Acte qui donnoit pouvoir aux Evêques d'empriſonner les Hérétiques, ſans en demander la permiſſion au Roi. Mais d'autres, avec plus de fondement, ſoutiennent, que les Communes réfuſérent de donner leur conſentement

Le Parlement ſe raſſemble.

Les Communes rejettent un

RICHARD II. 1382. Bill pour donner pouvoir aux Evêques d'emprisonner les Hérétiques.

ment au Bill qui leur fut présenté sur ce sujet, & que ce ne fut que du Roi seulement, que les Evêques obtinrent cette permission. Ce dernier sentiment se confirme par les plaintes que la Chambre basse en fit au Roi dans la suite, comme d'une infraction des priviléges du Peuple. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'avant ce tems-là, les Evêques n'avoient pas ce même pouvoir, sans l'exprès consentement du Roi, pour chaque cas particulier. On n'en a des preuves dans le Recueïl des Actes Publics, où se trouvent de semblables permissions, accordées par Edoüard III. à l'Evêque de Londres, & à quelques autres. Il est manifeste que ces permissions auroient été inutiles, si les Evêques avoient joüi de ce privilége, sans le consentement du Souverain. D'ailleurs, dans une Commission de même nature, adressée par Richard II. à l'Université d'Oxford, & qui se trouve dans le même Recueïl, il n'y est parlé d'aucun Statut fait sur ce sujet, quoique ce fût une coûtume constante, quand le Roi agissoit en vertu d'un Acte de Parlement, d'en faire mention dans ses Lettres Patentes ou dans ses Ordres. C'est dequoi il est aisé de se convaincre dans le Recueïl dont je viens de parler.

Caractére de Richard.

Richard étant parvenu à sa dix-septiéme année, commençoit à faire paroître plus ouvertement ses inclinations, qui, jusqu'alors, avoient été gênées par l'autorité de ses Gouverneurs. Il avoit une haute opinion de son mérite & ne se croyoit pas moins capable de gouverner ses Etats, qu'Edoüard III. l'avoit été à son âge. Mais il y avoit une grande différence entre ces deux Princes. Edoüard dans sa plus grande jeunesse, avec beaucoup de pénétration, n'avoit que des inclinations nobles & généreuses qui tendoient à sa propre gloire, & au bonheur de son Peuple. Richard, au contraire, ne s'attachoit qu'à des bagatelles, & ne pensoit uniquement qu'à ses plaisirs. Il aimoit le faste & la magnificence, plus qu'aucun de ses Prédécesseurs, & par-là il s'engageoit dans des dépenses inutiles, qui consumoient mal-à-propos ses revenus. Les flatteurs avoient beaucoup de pouvoir sur lui. Il marquoit autant d'estime pour ceux qui applaudissoient à ses passions, que d'aversion pour ceux, qui, par leurs conseils, vouloient tâcher de le mettre dans un train de vie digne d'un grand Roi. Ses inclinations n'étant rien moins que guerriéres, on remarquoit que dans le Conseil, il panchoit toûjours à se servir de la voye de la négociation, plûtôt qu'à des résolutions vigoureuses. Dès qu'il fut sorti de l'enfance, on le vit commencer à se faire des Favoris, dont les inclinations étoient conformes aux siennes, ou du moins, qui sçavoient feindre d'approuver tout ce qu'il faisoit. Entre ceux-ci, étoit Alexandre Newil, Archevêque d'Yorck, Robert de Were, Comte d'Oxford, jeune-homme plein de feu, dont les saillies étoient très-agréables à son Maître, Michel de la Pole, fils d'un Marchand de Londres, & le Juge Trésilian, qui ne manquoit jamais de raisons pour appuyer ce qui étoit agréable au Roi. Ces Favoris, qui ne perdoient aucune occasion de le flatter, étoient largement recompensez pour les moindres petits services, pendant que ceux qui manioient les affaires publiques, & qui prenoient toute la peine, étoient fort peu considérez. Cette maniére d'agir commençoit à déplaire au Peuple, lorsqu'un accident qui arriva sur la fin de cette année, acheva de lui donner une mauvaise opinion de son Souverain.

Ses Favoris.

Le Chancelier refuse

Un des Courtisans, dont je viens de parler, ayant été gratifié par le Roi d'un don considérable, Richard Scroop, qui étoit alors Chancelier, refusa d'en

sceller

sceller la Patente. Il dit même nettement à celui qui le sollicitoit, que le devoir de sa Charge ne lui permettoit pas d'appliquer le Sceau, dont le Parlement lui avoit confié la garde, à tous les dons qu'il plairoit au Roi de faire sans aucune discrétion, jusqu'à ce que ce Prince eût acquis un peu plus d'expérience. Richard irrité de ce refus lui envoya demander le grand Sceau; mais il refusa de le rendre, sur ce qu'il ne le tenoit pas du Roi, mais du Parlement. Cette fermeté excitant encore plus la colere du jeune Prince, il alla lui-même chez le Chancelier pour se faire obéïr. Alors ce Magistrat ne pouvant plus s'en défendre, lui remit le Sceau en protestant qu'il ne le serviroit plus dans aucun Emploi public, & qu'il se contenteroit de lui garder en toute autre chose, la fidelité qu'un Sujet doit à son Souverain. Richard retint le grand Sceau entre ses mains pendant quelques jours, & de peur qu'un autre Chancelier ne mît les mêmes obstacles à ses dons inconsiderez, il en scella lui-même quelques Patentes, après quoi il le mit entre les mains de Robert Bay-brook, Evêque de Londres, qui, selon les apparences, n'étoit pas si scrupuleux que Scroop. Cette action, que les Favoris exagérérent beaucoup, en donnant de grandes loüanges à la fermeté du Roi, déplut au reste du Peuple. On commença dès lors à regarder le Roi comme un Prince capable de tomber dans de grands excès, si l'on ne prenoit soin de bonne heure de mettre un frein à ses passions.

RICHARD II. 1382. de sceller un don du Roi. qui lui ôte le grand Sceau.

Ce fut dans cette vuë qu'à la prochaine Assemblée du Parlement, la Chambre des Communes résolut de remédier à un inconvenient qui naissoit de l'excès d'autorité que le Roi commençoit à s'attribuer. Le pouvoir que ce Prince avoit donné aux Evêques de faire emprisonner les Hérétiques, étoit regardé comme très-préjudiciable à la liberté, puisque par-là le Clergé devenoit en quelque maniére l'arbitre de l'honneur & de la fortune des particuliers. Les plaintes qu'on en faisoit de tous côtez obligérent cette Chambre à présenter une Adresse au Roi, pour le prier de révoquer cette Concession, à laquelle elle n'avoit pas donné son consentement. Richard, qui avoit besoin d'argent, n'osa refuser ce que le Parlement lui demandoit. Mais quelques-uns prétendent que, par les artifices du Clergé, cette révocation fut ôtée des Régîtres du Parlement, où elle ne se trouve plus.

Le pouvoir donné par le Roi aux Evêques est revoqué.

Le Schisme de l'Eglise continuoit toûjours au grand scandale des Chrétiens, qui demeuroient incertains lequel des deux Papes ils devoient regarder comme le Vicaire de Jesus-Christ. Urbain, qui avoit le plus grand nombre de Partisans, voyant que les foudres spirituels ne produisoient pas un grand effet, jugea qu'il lui seroit plus avantageux de se servir des armes temporelles. Dans cette vûë il publia contre Clément & contre ses adhérans, une Croisade, dont Henri Spencer, Evêque de Norwick, fut déclaré Général. Ce Pontife accordoit par cette Bulle, à tous ceux qui voudroient s'engager dans cette entreprise, les mêmes Indulgences, qu'à ceux qui portoient les armes contre les Infidéles. L'effet que cette publication produisit en Angleterre, répondit aux désirs du Pape. Les gens de qualité, le Peuple, les Ecclésiastiques, s'y engagérent avec la même ardeur, que s'il se fût agi d'aller faire la guerre aux ennemis du nom Chrétien. En attendant que le Parlement y eût donné son approbation, de quoi l'on ne doutoit nullement, chacun se préparoit avec soin à gagner les Indulgences promises, soit en allant servir en personne dans cette Guerre, soit en contribuant de l'argent pour la faire réüssir.

Urbain VI. publie une Croisade contre Clément VII. L'Evêque de Norvvick en est le Général. Les Anglois s'y engagent avec ardeur.

RICHARD II. 1382. Le Comte de Cambridge retourne de Portugal fort mécontent.

Pendant que les Croisez faisoient leurs préparatifs, le Comte de Cambridge retourna de Portugal, où il avoit été traité de la même maniére que le Comte de Buckingham son frere l'avoit été en Bretagne. C'est-à-dire, que le Roi de Portugal se servit du secours des Anglois pour faire une Paix avantageuse avec le Roi de Castille, à qui même il donna Beatrix sa fille unique, qu'il avoit promise au fils-aîné du Comte de Cambridge. Ainsi le Prince Anglois s'en retourna très-mal satisfait, après avoir perdu l'espérance de procurer à son fils la Couronne de Portugal, & de servir à mettre celle de Castille sur la tête du Duc de Lencastre son frere.

1383. Succès de la Croisade.

Le Parlement qui s'assembla au commencement de l'année 1383. non seulement approuva la Croisade publiée par Urbain, mais accorda même un Subside considérable pour ce sujet. Quand tout fut prêt, l'Evêque de Norwick fit embarquer les Croisez qui formoient une armée de quinze mille hommes de pied, & de deux mille Cavaliers. Dès qu'il fut arrivé à Calais, il y tint un Conseil de Guerre pour résoudre de quel côté il falloit tourner les armes des Croisez. La plûpart des opinans étoient d'avis d'entrer en France, puisque la Bulle portoit que cette Croisade étoit destinée contre Clément & contre ses adhérans. C'étoit vraisemblablement dans cette vûë, que la Cour d'Angleterre s'y étoit engagée avec tant d'ardeur. Mais le Général, pour des raisons particuliéres que l'Histoire n'explique pas, fit résoudre qu'on porteroit la Guerre en Flandres. Pour colorer cette résolution on allegua, que la Flandres étoit un Fief de la Couronne de France, quoique le Comte de Flandres eût reconnu le Pape Urbain. Ainsi contre l'intention de la Cour, & sans doute du Pape même, les Croisez firent une irruption en Flandres, où ils s'emparérent de Graveline, de Bourbourg, de Mardick, & de Dunquerque. Le Comte de Flandres surpris de cette attaque imprévûë, ayant levé des troupes avec toute la diligence possible, eut la témérité d'aller avec douze mille hommes présenter la Bataille aux Croisez, qui avoient reçû un renfort considérable des Gantois. Cette hardiesse lui coûta cher, puisqu'il eut le chagrin de voir dans une entiére déroute, cette armée qui faisoit toute sa ressource. Réduit à cette fâcheuse extrémité, & voyant son Païs sur le point d'être entiérement détruit, il ne vit point d'autre moyen pour se tirer de ce danger, que de s'adresser à la Cour de France. Il fit représenter au Conseil du jeune Roi, combien la France étoit interessée à sauver la Flandres, d'autant plus que, selon les apparences, le dessein des Croisez n'étoit pas de s'en tenir à cette seule conquête. La Cour de France réveillée par ces remontrances, ou plûtôt par son propre interêt, qui ne lui permettoit pas de voir tomber la Flandres entre les mains des Anglois, résolut de donner du secours au Comte. Charles VI. s'étant mis à la tête d'une puissante armée, marcha contre les Croisez, qui s'étoient attachez au Siége d'Ypres. A son approche, ils abandonnérent leur entreprise, & se retirérent dans Bourbourg, où ils furent investis. L'Evêque Général, manquant de vivres pour faire subsister son armée, auroit eu bien de la peine à se tirer de ce mauvais pas, sans l'assistance du Duc de Bretagne qui s'employa en sa faveur. Par l'intercession de ce Prince, les Croisez obtinrent la liberté de se retirer, après avoir rendu les Places dont ils s'étoient emparez. Ainsi s'en alla en fumée cette Croisade entreprise pour les seuls interêts d'Urbain, sans que ce Pontife ni l'Angleterre en tirassent aucun avantage.

ge. Dès que l'Evêque fut de retour en son Païs, le Roi fit saisir son Temporel, & mettre en prison quelques-uns de ses Principaux Officiers pour n'avoir pas suivi leurs Instructions.

RICHARD II. 1383.

Pendant que l'armée des Croisez fut occupée à ravager la Flandres, l'Angleterre souffroit beaucoup à son tour, par les fréquentes descentes que les François firent sur ses Côtes, & par les irruptions des Ecossois. Comme il n'y avoit aucune armée prête pour repousser ces ennemis, il fallut convoquer un Parlement qui accorda au Roi un Subside pour continuer la guerre d'Ecosse, dont la conduite fut donnée au Duc de Lencastre. Le Roi d'Ecosse étant informé des préparatifs qui se faisoient contre lui, demanda la Paix : mais elle lui fut absolument refusée.

Les François & les Ecossois ravagent l'Angleterre.

Cependant, le Duc de Bretagne faisoit ses efforts pour porter les deux Couronnes de France & d'Angleterre, à un accommodement. A force de sollicitations, il obtint enfin que les deux Rois envoyeroient leurs Plénipotentiaires entre Calais & Boulogne. Mais cette négociation n'aboutit qu'à une Trêve de dix mois, dans laquelle on laissa une Place aux Rois d'Ecosse & de Castille, s'ils désiroient d'y être compris. Le Duc de Bourgogne, oncle du Roi de France, se chargea de rendre réponse dans un certain tems pour le Roi d'Ecosse. Mais le Comte de Flandres, son beau-pere étant mort dans cet intervalle, le soin de se mettre en possession de ses Etats, lui fit oublier ou négliger cet engagement. Cependant, soit que les Anglois crussent que les Ecossois ne vouloient pas être compris dans la Trêve, ou qu'ils voulussent tirer quelque avantage de la dépense qu'ils avoient faite, le Duc de Lencastre alla ravager l'Ecosse jusques aux portes d'Edimbourg. Cette irruption obligea le Roi d'Ecosse à demander d'être compris dans la Trêve, ce qui lui fut accordé par l'intercession du Duc de Bourgogne.

Trêve avec la France.

Le Duc de Lencastre oblige les Ecossois à accepter la Trêve. 1384.

Peu de tems après le retour du Duc de Lencastre, un certain Moine Irlandois se rendit à la Cour, qui étoit alors à Salisburi, pour découvrir au Roi un secret très-important. C'étoit que le Duc de Lencastre son oncle avoit complotté de lui ôter la vie, & de s'emparer de la Couronne. Cette accusation étoit accompagnée de tant de circonstances, que Richard ne put d'abord s'empêcher d'y ajoûter foi. Mais le Duc sans s'émouvoir se justifia sur chaque article, d'une telle maniére, que le Roi en parut content. Il ordonna néanmoins que l'accusateur fût mis en prison, soit pour le faire punir, ou pour l'examiner plus exactement. Cependant, quand on voulut le mener devant le Conseil, on trouva que la nuit précédente, il avoit été pendu dans sa prison, sans qu'on pût découvrir l'Auteur de cet attentat. Cet accident fit un extrême tort au Duc de Lencastre, parce que le Peuple étoit prévenu contre lui, quoiqu'il y eût autant d'apparence que le Moine avoit été mis à mort par les Auteurs de l'accusation, que par les ordres de l'accusé.

Il est accusé d'avoir conspiré contre le Roi.

Il s'en justifie.

Un autre accident qui arriva peu de tems après, confirma le Peuple dans le soupçon que la Relation du Moine avoit fait naître contre le Duc de Lencastre. Un Alderman de Londres, qui étoit fort avant dans les bonnes graces de ce Prince, ayant été accusé d'avoir conspiré contre le Roi, fut trouvé coupable après un rigoureux examen. Quoique le Duc fût alors absent, les étroites liaisons qu'il avoit avec le Criminel, & les efforts que ses amis firent pour prévenir la Sentence & pour obtenir ensuite le pardon du Roi, donné-

Il est encore soupçonné.

 rent

RICHARD II. 1384. La Trêve avec la France est prolongée. rent lieu à des réflexions qui n'étoient pas avantageuſes à ce Prince. Il étoit alors en Ambaſſade à Paris, où il fit une dépenſe de cinquante mille marcs, qui ne produiſit qu'une prolongation de la Trêve pendant quelques mois.

1385. Projet de perdre le Duc de Lencaſtre. Si le Duc de Lencaſtre n'étoit pas aimé du Peuple, il ne l'étoit pas plus des Favoris, qui ne pouvoient eſpérer de diſpoſer de toutes choſes à leur fantaiſie, pendant qu'il ſeroit en crédit auprès du Roi. On ſçait que c'eſt aſſez le caractére de la plûpart des Favoris, de ne ſouffrir auprès de la perſonne du Maître que des gens qui leurs ſont entiérement dévouez. Ceux-ci regardant le Duc de Lencaſtre comme un ſurveillant incommode, & incapable de s'abbaiſſer à leur faire la Cour, crurent qu'avant toutes choſes, ils devoient ſe défaire de ce Prince. Dans ce deſſein, ils agirent tous de concert, pour faire naître dans l'eſprit du Roi des ſoupçons qui lui fiſſent regarder cet Oncle, comme un ennemi très-dangereux. Richard qui ne voyoit rien, & qui ne vouloit rien voir que par leurs yeux, ſe laiſſa tellement prévenir ſur ce ſujet, qu'il conſentit à la réſolution qui fut priſe, de faire intenter contre le Duc, une accuſation de léze-Majeſté. Le Juge Tréſilian, homme cruel & entreprenant, ſe chargea d'en dreſſer les articles, & d'en diriger les preuves. Il offrit même de le juger comme un ſimple Particulier, quoique, par les Loix du Royaume, il ne pût être jugé que par les Pairs. Ce complot n'ayant pû ſe faire ſi ſecrettement que le Duc n'en fut averti, il jugea qu'il y avoit de l'imprudence à ſe livrer entre les mains de ſes ennemis qui avoient réſolu ſa perte. Le Duc ſe met en état de défenſe. Ainſi, ſans ſe mettre en peine de ſe juſtifier, il ſe retira dans ſon Château de Pontfract, où il aſſembla quelques troupes, & fit d'autres préparatifs à deſſein de ſe défendre, en cas qu'il fût attaqué. Quoiqu'il n'eût pas beaucoup d'amis, comme on le voyoit perſécuté par les Miniſtres qui étoient encore moins aimez que lui, il trouva ſans peine aſſez de gens qui ſe rangérent dans ſon parti. La Princeſſe de Galles le reconcilie avec le Roi. On étoit ſur le point de voir une Guerre civile s'allumer dans le Royaume, lorſque la Princeſſe de Galles, Mere du Roi, s'entremit pour procurer la Paix, avant qu'on eût commencé des hoſtilitez. Elle y réüſſit enfin, après bien des voyages & des fatigues, & Richard déſabuſé des ſoupçons qu'on avoit voulu lui faire concevoir contre le Duc ſon Oncle, lui rendit ſes bonnes graces.

La France ſe prépare à un grand effort. Pendant ces broüilleries, on ne faiſoit aucun préparatif pour la Guerre, quoique la Trêve concluë en dernier lieu avec la France & l'Ecoſſe fût ſur ſa fin. On ſe flattoit de pouvoir la renouveller, mais le Roi de France avoit d'autres penſées. Comme il voyoit que la Cour d'Angleterre étoit à cet égard, dans une parfaite ſécurité, il réſolut d'en profiter en faiſant un puiſſant effort dont il ſe promettoit de grands avantages. Pour cet effet, il fit marcher une nombreuſe armée en Guyenne, eſpérant qu'il pourroit achever de conquerir ce Duché, avant que les Anglois fuſſent en état de s'y oppoſer. Elle envoye du ſecours au Roi d'Ecoſſe. Dans le même tems, il envoya au Roi d'Ecoſſe un ſecours de mille hommes d'armes, (1) ſous la conduite de *Jean de Vienne*, qui devoit faire une puiſſante diverſion du côté du Nord, afin de favoriſer la deſcente que les François devoient faire ſur les côtes Méridionales de l'Iſle. Les Anglois levent une nombreuſe armée. L'alarme que les Anglois prirent de tous ces préparatifs leur fut ſalutaire. La Cour donna des ordres ſi preſſans de lever des troupes, & ces ordres furent exécutez avec tant d'ardeur &

(1) Chaque homme d'armes avoit avec lui trois ou quatre & juſqu'à cinq Cavaliers.

& de promptitude, que s'il en faut croire les Hiſtoriens, Richard ſe vit en très-peu tems à la tête de trois cens mille hommes. Il en détacha ſoixante-mille, ſous le commandement du Duc de Lencaſtre, pour marcher vers l'Ecoſſe, pendant qu'avec le reſte, il attendoit lui-même les François près des côtes Méridionales. A l'approche du Duc de Lencaſtre, les Ecoſſois, qui ravageoient déja les Frontieres d'Angleterre, ſe retirérent vers le centre de leur païs, laiſſant au Général Anglois la liberté de venger ſes Compatriotes, par les ravages qu'il fit en Ecoſſe où il les avoit ſuivis. Les grandes forces que Richard avoit aſſemblées, ayant fait perdre au Roi de France l'eſpérance de réüſſir dans ſon projet, il en différa l'exécution juſqu'à un tems plus convenable. Par là Richard ſe vit en liberté de marcher vers l'Ecoſſe avec l'élite de ſon armée. Vrai-ſemblablement, il auroit entiérement ſubjugué ce Royaume, s'il eût ſçû profiter de ſes avantages, puiſque le Roi d'Ecoſſe n'étoit pas en état de lui réſiſter. Mais la jalouſie que les Favoris conçurent contre le Duc de Lencaſtre qui commandoit ſous lui, fut cauſe qu'on laiſſa perdre une ſi belle occaſion qui ne ſe rencontra plus. Les Ecoſſois voyant que le Roi d'Angleterre, au lieu de les pouſſer vivement, s'amuſoit à ravager les environs d'Edimbourg, commencérent à revenir de la terreur où les forces formidables de ce Prince les avoient jettez. Comme ils n'étoient pas en état de l'attaquer, ils jugérent que le meilleur moyen pour lui faire quitter l'Ecoſſe étoit de faire une diverſion dans ſon propre païs. Suivant cette réſolution, ils s'éloignérent encore plus de l'armée Angloiſe, afin de faire croire au Roi, que c'étoit pour éviter le combat. Mais tout à coup par des marches précipitées il ſe rendirent dans le Cumberland, où ils firent des ravages épouvantables. Pendant qu'ils étoient en marche pour cette expédition, Richard ne ſe mit nullement en peine d'apprendre de leurs nouvelles. Ainſi, croyant qu'ils fuyoient, & content des avantages qu'il avoit déja remportez, il reſolut de retourner en Angleterre, la Guerre n'ayant rien d'agréable pour lui. Il apprit ſur ſa route, l'entrée des Ecoſſois dans le Cumberland, & il auroit pû aiſément leur couper le chemin de la retraite. Mais quelques efforts que le Duc de Lencaſtre pût faire, pour le porter à une vigoureuſe réſolution, il aima mieux ſuivre les conſeils du Comte d'Oxford. Ce Favori qui avoit un grand aſcendant ſur l'eſprit de ſon Maître, ſçut lui perſuader que le Duc de Lencaſtre ne cherchoit qu'à l'expoſer. Cet avis ſe trouvant conforme à ſes ſoupçons, & à ſes inclinations, il continua ſa marche, ſans ſe mettre en devoir d'aller chercher les ennemis. Tout le monde, exceptez les Favoris, trouva ſi étrange l'indifférence avec laquelle il regardoit les maux dont ſes Sujets du Cumberland étoient affligez, qu'on ne put s'empêcher d'en murmurer ouvertement, & de le regarder lui-même comme un Prince peu affectionné au bien du Royaume.

Le Duc de Lencaſtre marche en Ecoſſe.

La France remet ſon expédition à une autre fois.

Richard marche en Ecoſſe.

Les Ecoſſois font une diverſion dans le Cumberland.

Richard les laiſſe faire & s'en retourne à Londres.

Pendant que le Roi étoit en chemin pour s'en retourner à Londres, le Lord *Holland*, ſon frére uterin, ayant pris querelle avec le fils-aîné du Comte de Strafford, le tua, & alla ſe réfugier dans le Monaſtére de *Beverley*. L'action étoit ſi mauvaiſe, que, malgré les liaiſons du ſang, Richard réſolut d'abandonner le coupable à la rigueur des Loix. En vain la Princeſſe de Galles leur Mére commune, intercéda pour ſon fils, elle ne put jamais obtenir ſon pardon. Ce refus lui cauſa un ſi ſenſible chagrin, qu'elle en mourut peu de jours après. Cependant, ſoit que le Roi ſe répentît d'avoir été ſi dur envers ſa

Le Lord Holland tuë le fils du Comte de Strafford.

Le Roi refuſe ſon pardon à la Princeſſe de Galles qui en meurt de chagrin.

RICHARD II. 1385.

Mére, soit que le meurtrier trouvât une intercession plus puissante auprès de lui, la Princesse étoit à peine dans le tombeau, qu'il accorda le pardon qu'elle avoit inutilement demandé.

Le Duc de Lencastre demande des troupes au Roi. Affaires de Portugal.

La crainte de l'invasion des François étant passée, le Duc de Lencastre mit ses propres affaires sur le tapis, & demanda du secours au Roi pour faire valoir les droits qu'il avoit sur le Royaume de Castille. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable, pour obtenir ce qu'il souhaitoit. Ferdinand Roi de Portugal étant mort sans laisser d'autres enfans légitimes que Beatrix femme du Roi de Castille, celui-ci prétendoit que la Couronne de Portugal étoit dévoluë à la Reine son Epouse, par la mort de son Pere. Mais les Portugais ne pouvant se résoudre à vivre sous la domination des Castillans, avoient mis sur le Trône *Jean* fils naturel de leur dernier Roi. Cette querelle ne pouvant guéres se décider que par les armes, le Roi de Castille entra dans le Portugal, & s'avança même jusqu'à Lisbonne dont il forma le siége. Mais cette Ville s'étant mieux défenduë qu'il ne l'avoit espéré, il se vit contraint de se retirer. Dans la campagne suivante, il perdit une Bataille qui le mit dans la nécessité de sortir de Portugal, conservant toûjours l'espérance de venir à bout de ses projets par le secours de la France.

Le Roi de Portugal demande du secours à Richard.

Le nouveau Roi de Portugal, voyant que son ennemi alloit être secouru par le Roi de France, envoya des Ambassadeurs en Angleterre, pour faire alliance avec Richard, offrant de reconnoître le Duc de Lencastre pour Roi de Castille & d'appuyer son droit de toutes ses forces. Les affaires étoient alors en Angleterre dans une situation tout-à-fait propre à faire réüssir la négociation des Ambassadeurs Portugais.

Le Roi le lui accorde.

Richard prévenu contre le Duc son Oncle, souhaitoit avec ardeur son éloignement, ses Favoris lui faisant regarder ce Prince comme un parent dangereux, & en même tems, comme une espéce de Gouverneur très-incommode. Ils lui représentoient encore, qu'il étoit de son intérêt de détrôner le Roi de Castille, ennemi juré des Anglois, & qu'il étoit d'autant plus aisé d'y réüssir, que le Roi de Portugal offroit de faire une puissante diversion. Le Duc de Lencastre pressoit de son côté, avec toute l'ardeur possible, la conclusion de cette affaire, se persuadant qu'avec les forces de l'Angleterre & le secours du Portugal, il ne lui seroit pas impossible de réüssir dans ses desseins.

Le Parlement accorde de l'argent pour cette Guerre.

Toutes ces considérations portérent le Conseil du Roi à écouter favorablement les propositions du Roi de Portugal, & à promettre au Duc de Lencastre, un secours proportionné à la grandeur de son entreprise. Suivant cette résolution, le Roi convoqua le Parlement pour lui demander un secours qui le mît en état de faire réüssir ce projet. Les Communes l'accordérent avec joye, & marquérent beaucoup d'ardeur pour cette expédition, moins par affection pour le Duc, que pour l'éloigner du Royaume, où l'on craignoit toûjours qu'il n'excitât enfin des troubles qui pourroient être funestes à l'Etat. Par cette raison, elles prirent cette affaire tellement à cœur, que le Clergé refusant de payer sa part du Subside accordé, elles présentérent une Adresse au Roi, pour le prier de faire saisir son Temporel. Richard qui n'aimoit pas assez son Oncle, pour se broüiller pour l'amour de lui avec le Clergé, refusa de faire ce que les Communes demandoient. Sa modération lui fit obtenir du Clergé, ce que la force auroit eu bien de la peine à lui arracher. Ainsi, le Duc de Lencastre assuré de l'assistance du Parlement, fit en qualité de Roi de Castille, une Ligue offensive

fensive & défensive avec le Roi de Portugal, & travailla aux préparatifs de cette Guerre avec toute la diligence possible.

RICHARD II.

Dans ce même Parlement, Roger Mortimer, Comte de la Marche, fut déclaré Successeur présomptif de la Couronne, si Richard mouroit sans enfans. Il étoit fils de Philippe, fille unique de Lionnel Duc de Clarence, second fils d'Edoüard II. & petit-fils de Roger Mortimer Comte de la Marche, qui avoit été exécuté comme Traître, sous le regne précédent. Mais la Sentence donnée contre lui avoit été cassée depuis, parce que les formalitez prescrites par les Loix, & les Coûtumes du Royaume n'y avoient pas été observées.

1385. Le Comte de la Marche est déclaré Successeur présomptif, si Richard meurt sans enfans.

Avant que le Parlement se séparât, le Roi conféra au Comte de Cambridge son oncle, le tître de Duc d'Yorck, au Comte de Buckingham son autre oncle, celui de Duc de Glocester. Il ne pouvoit guéres se dispenser d'élever ces deux Princes à une Dignité plus éminente que celles dont ils étoient revétus, à moins que de vouloir les laisser au-dessous du Comte d'Oxford, qu'il fit en même-tems Marquis de Dublin, & peu après Duc d'Irlande. Ce Favori fut le premier qui porta le tître de Marquis en Angleterre, où il étoit jusqu'alors inusité. Michel de la Pole, autre Favori du Roi, fut honoré du tître de Comte de Suffolck, & de la Charge de Grand Chancelier.

Le Roi confére de nouveaux titres à ses Oncles & à ses Favoris.

Au commencement de l'année 1386. Leon Roi d'Armenie, chassé de ses Etats par les Turcs, se rendit en Angleterre pour s'y aboucher avec Richard. Son dessein étoit de moyenner une Paix ferme & durable entre la France & l'Angleterre, dans l'esperance qu'ensuite ces deux Couronnes uniroient ensemble toutes leurs forces, pour le rétablir dans son Royaume. Mais s'il ne réüssit pas dans son projet, du moins il se procura de la part de Richard, un présent considérable, & une pension annuelle de vingt mille marcs.

1386. Le Roi d'Armenie arrive en Angleterre. Richard lui donne une pension.

Dès que le Duc de Lencastre eut achevé ses préparatifs pour son expédition d'Espagne, il alla s'embarquer à Portsmouth, avec une armée de vingt millle combattans, parmi lesquels il y avoit deux mille hommes d'armes. Il menoit avec lui Constance de Castille sa femme, & ses deux filles, Philippe & Catherine, dont la premiére étoit venuë de son premier Mariage avec Blanche de Lencastre, & l'autre du second lit. Le Roi & la Reine les allérent accompagner jusqu'au bord de la Mer; & en leur souhaitant un heureux succès dans leur entreprise, ils leur firent présent de deux Couronnes d'or. Le Duc ayant mis à la voile, s'arrêta quelque tems à Brest, & fit lever le Siége que le Duc de Bretagne avoit mis devant cette Place, que toutes ses sollicitations n'avoient encore pû tirer d'entre les mains des Anglois. Ensuite, ayant poursuivi sa route, il arriva le 9. d'Août à la Corogne, où il fit débarquer ses troupes. En arrivant, il se rendit maître de diverses Places dans la Galice, & enfin de Compostelle où il passa tout l'Hiver. Pendant que la saison l'empêchoit de continuer ses progrès, il conclut le mariage de Philippe sa fille-aînée avec le Roi de Portugal, & s'occupa le reste du tems, à former les projets de la Campagne suivante.

Le Duc de Lencastre part pour l'Espagne.

Le départ du Duc de Lencastre, qui avoit fait du bruit long-tems auparavant, avoit inspiré à la Cour de France l'envie de profiter d'une conjoncture si favorable. Comme il y avoit apparence que l'Angleterre privée de ses meilleurs troupes, se trouvéroit sans défense, Charles avoit pris la résolution de faire un nouvel effort pour conquérir ce Royaume. Dans cette vûë, il fit

Grands préparatifs de la France pour conquerir l'Angleterre.

RICHARD II. 1386.

des préparatifs si prodigieux, que toute l'Europe attendoit avec étonnement le succès de cette entreprise. Il avoit préparé neuf cens Vaisseaux pour porter les troupes destinées à cette expédition, & avoit fait faire un Fort de bois, qui se démontoit par piéces, afin de mettre son armée a couvert après la descente. Si le Duc de Berry son oncle, qui vouloit rompre ce projet, parce, dit un Historien, qu'il n'en étoit pas l'Auteur, ne se fut pas fait attendre trop long-tems, les François auroient trouvé l'Angleterre dépourvûë de troupes pour sa défense. Mais ce Prince ne s'étant rendu à l'Ecluse que le 14. de Septembre, Richard eut le tems de se préparer d'une maniére à n'avoir plus sujet de craindre les grands efforts de ses ennemis. Ce fut vraisemblablement la grande diligence des Anglois, plûtôt que la saison, qui n'étoit pas trop avancée pour un si petit trajet, qui obligea le Roi de France à renvoyer ses troupes dans leurs quartiers.

Mézerai.

Richard assemble une grande armée.

Dès qu'on avoit été averti en Angleterre des grands desseins de la France, on avoit levé des troupes avec tant de promptitude & de succès, qu'on avoit assemblé une armée de deux cens mille hommes. Une partie de ces troupes fut mise dans les Places les plus exposées, pendant que le reste se tenoit prêt à s'opposer à la descente des ennemis. Cependant comme il ne suffisoit pas d'avoir des hommes, & qu'il falloit aussi les entretenir, ce qui ne pouvoit se faire sans une très-grande dépense, le Parlement fut convoqué pour en trouver les moyens. Le Roi ayant demandé un Subside proportionné à ses besoins, le Parlement vouloit bien l'accorder, mais il ne pouvoit se résoudre à laisser l'argent entre les mains du Roi & de ses Favoris, parmi lesquels le Marquis de Dublin, & le Comte de Suffolck tenoient le premier rang. La haine que tout le Peuple en général avoit conçuë contre ces Seigneurs, étoit si excessive, que pour les détruire, le Parlement ne fit pas difficulté de risquer la perte de tout le Royaume. Il présenta au Roi une Adresse, pour demander que le Grand Trésorier & le Comte de Suffolck Grand Chancelier, fussent dépoüillez de leurs emplois. De plus, qu'on fit rendre compte à tous ceux qui avoient manié les deniers publics, soutenant que le Roi trouveroit dans la confiscation des biens de ceux qui avoient malversé, de quoi subvenir aux nécessitez de l'Etat. Richard, qui s'étoit attendu à toute autre chose, dans la conjoncture où le Royaume se trouvoit, reçut cette Adresse avec une indignation qu'il ne lui fut pas possible de dissimuler. Il répondit avec beaucoup d'aigreur, que le Parlement devoit penser aux affaires pour lesquelles il avoit été convoqué, sans se mêler de celles qui ne le regardoient pas. Il ajoûta inconsidérement, que, pour faire plaisir au Parlement, il ne chasseroit pas le moindre Marmiton de sa Cuisine. En même tems, il partit pour aller à Eltham, ne voulant point recevoir de replique.

Il demande de l'argent au Parlement.

Adresse du Parlement au Roi, contre ses Favoris.

Réponse offensante, du Roi.

Le Roi demande de l'argent d'un ton absolu.

Quoique ce Prince ne pût pas douter qu'une réponse si offensante n'eût extrêmement aigri les Communes, il ne laissa pas peu de jours après, de leur envoyer le Chancelier même, pour leur ordonner, d'un ton absolu, de lui accorder le Subside qu'il leur avoit demandé. Cet ordre jusqu'alors inusité pour des affaires de cette nature, fut reçû avec tant de chagrin, que les deux Chambres s'unissant en cette occasion, comme ayant un même interêt, firent dire au Roi qu'elles ne travailleroient à aucune affaire, jusqu'à ce qu'il se fût rendu à son Parlement, & que les Ministres fussent punis selon leurs méri-

Brouillerie entre le Roi & le Parlement.

mérites. Cette réponſe ayant achevé d'irriter le Roi, il fit commander de ſa part aux deux Chambres, de lui envoyer quarante Députez pour lui rendre raiſon de leur procédé. Mais le Parlement étoit ſi éloigné d'avoir cette déférence pour lui, qu'il en ſeroit venu à une entiére rupture, ſi les plus ſages n'euſſent obtenu, quoiqu'avec bien de la peine, qu'on lui envoyeroit le Duc de Glocefter ſon oncle, & l'Evêque d'Ely. Ces deux Députez étant allez à Eltham, dirent au Roi, de la part des deux Chambres, que comme le Souverain avoit le droit de les aſſembler, elles avoient auſſi celui de requérir ſa préſence dans ſon Parlement. Ils ajoûtérent qu'il y avoit un ancien Statut qui portoit, que ſi le Roi s'abſentoit de ſon Parlement durant quarante jours, ſans aucune cauſe légitime, les Membres pouvoient s'en retourner chez eux, ce qu'auſſi ils avoient réſolu de faire, ſi le Roi s'obſtinoit à les priver de l'honneur de ſa préſence. A cette déclaration vigoureuſe, Richard répondit avec beaucoup de paſſion, & non moins d'imprudence, qu'il voyoit bien que ſes Sujets avoient pris la réſolution de ſe révolter contre lui, & qu'ainſi il n'avoit autre choſe à faire, qu'à demander du ſecours au Roi de France, pour les ranger à leur devoir. Les Députez repliquérent, que le Roi de France étoit le plus mortel ennemi de la Nation Angloiſe, comme il le donnoit bien à connoître par les efforts qu'il faiſoit pour la détruire, qu'ainſi, la réſolution déſeſperée dont le Roi les menaçoit, ne pouvoit provenir que des conſeils pernicieux des gens qu'il avoit autour de lui, qui ne cherchoient qu'à le déſunir d'avec ſes fidéles Sujets. Après ces paroles, ils le quittérent en diſant, que leurs ordres ne portoient que de le ſupplier de ſe rendre à ſon Parlement qui ne deſiroit que ſon bien & celui du Royaume. RICHARD II. 1386.

Les Députez s'étant retirez, Richard prit des réſolutions plus modérées. Apparemment, les Miniſtres & les Favoris craignirent de ſe charger des événemens qu'une rupture avec le Parlement pourroit produire. Dans cette diſpoſition il ſe rendit au Parlement & accorda de bonne grace tout ce qu'on lui avoit demandé. Non ſeulement le Chancelier fut dépoüillé de ſa Charge, mais même cité à comparoître en Jugement, pour rendre compte de ſon adminiſtration, dans laquelle il étoit de notoriété publique qu'il avoit commis beaucoup de malverſations. Quant au Marquis de Dublin, qui venoit d'être fait Duc d'Irlande, il fut relegué dans l'Iſle dont il portoit le titre, avec une penſion de trois mille marcs, tous ſes biens ayant été confiſquez par ordre du Parlement. Enſuite les deux Chambres nommérent treize Commiſſaires pour prendre ſoin des affaires de l'Etat conjointement avec le Roi. Le Duc de Glocefter & le Comte d'Arundel, eurent la Commiſſion d'examiner les Comptes Publics, & comment les revenus du Roi avoient été adminiſtrez. Peu de jours après, le Chancelier ayant été trouvé coupable de malverſation, fut contraint de reſtituer tous les dons qu'il avoit reçus du Roi. Ces dons étoient ſi exceſſifs, que Richard lui-même, qui n'en avoit jamais fait le calcul, ne put s'empêcher d'en être ſurpris, & de reprocher à ſon Favori, l'abus qu'il avoit fait de ſa bienveillance. Le Roi plie & conſent à l'éloignement de ſes Favoris. Le Parlement nomme treize Commiſſaires pour gouverner avec le Roi. Le Chancelier eſt contraint de faire reſtitution.

Sur la fin de cette Séance on reçut l'agréable nouvelle, que l'armée de France s'étoit ſéparée, & que la tempête avoit cauſé un tel dommage à la Flotte ennemie, que de long-tems elle ne pouvoit être en état d'agir. De ce grand nombre de Vaiſſeaux que la France avoit préparez, la plûpart furent ſubmer- La Flotte de France perit par la tempête.

 gez,

RICHARD II. 1386. gez, ou échoüérent sur la côte d'Angleterre. On en trouva parmi ceux-ci quelques-uns qui étoient chargez de planches destinées à construire le Fort dont il a été parlé ci-devant.

Richard rappelle ses Favoris qui l'excitent à se venger. Le Parlement s'étant séparé, dès que la crainte de l'invasion fut passée, le Roi ne tarda pas long-tems à donner des preuves de son inconstance, en rappellant auprès de sa personne le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolck & l'Archevêque d'Yorck. Il affecta même de leur faire plus de caresses qu'il n'avoit fait avant leur disgrace, & de les combler de nouveaux bienfaits. Ces Favoris reprirent leur premier poste, le cœur rempli du désir de se venger de leurs ennemis, & particuliérement des deux Commissaires des Comptes publics, qui, par l'examen rigoureux qu'ils avoient fait de leur conduite, avoient procuré leur condamnation. Il ne leur fut pas difficile de persuader au jeune Roi, que c'étoit pour l'amour de lui qu'ils avoient souffert, & que les desseins de leurs ennemis regardoient moins les Ministres que le Roi même. Ils lui représentérent, qu'en accusant les Conseillers, on fait voir qu'on croit le Souverain incapable de gouverner, & qu'il n'y a pas de plus prompt moyen pour décréditer un Prince, qu'en persuadant à ses Sujets qu'il se sert de mauvais Ministres. Ces insinuations, souvent réïterées, firent une si forte impression sur l'esprit du Roi, qu'il prit la résolution de se retirer de la sujettion du Parlement. Mais les Favoris lui firent entendre que ce seroit un ouvrage très-difficile à exécuter, pendant que le Duc de Glocester seroit à la

La perte du Duc de Glocester est résoluë. tête des Factieux. Par là, ils le conduisirent à consentir à tous les complots, qui pouvoient procurer la ruïne de cet Oncle Dès qu'ils furent sûrs du consentement du Roi, ils concertérent ensemble les moyens de parvenir à leur but. Ils n'en trouvérent point de plus propre que de faire empoisonner le Duc & quelques autres de leurs principaux ennemis, dans un festin où la Ville de

Il évite la poison qu'on lui préparoit. Londres les avoit invitez. Mais comme ils n'osérent exécuter ce complot, sans s'assûrer auparavant du Maire, ce Magistrat en avertit le Duc de Glocester qui ne se trouva pas au festin.

1387. S'il eût été aussi facile aux Favoris de perdre leurs ennemis particuliers,

Les Favoris animent le Roi contre leurs ennemis. comme il l'étoit de leur attirer la haine du Roi, à peine seroit-il resté dans le Royaume un Seigneur capable de leur donner de l'ombrage. Mais dans un Gouvernement tel que celui d'Angleterre, particuliérement pendant une Minorité, il n'est pas aisé au Roi & à ses Ministres de faire tout ce qu'ils souhaitent. Les Favoris se virent donc obligez de chercher des moyens secrets pour ruïner leurs ennemis, dans la crainte continuelle où ils étoient d'en être eux-mêmes prévenus. Cependant ils continuoient à donner au Roi de sinistres impressions contre ses meilleurs Sujets, en attendant que ce Prince dévenu majeur, pût agir avec une autorité plus absoluë. Les Comtes d'Arundel & de Nottingham, Amiraux d'Angleterre, étant sortis en Mer au commencement du Printems, enlevérent une Flotte de Vaisseaux marchands François, Espagnols & Flamans, & en menérent en Angleterre quelques-uns qui étoient chargez de vin: ensuite, ils prirent leur route vers la Bretagne, & secoururent Brest que le Duc tenoit assiégé. Ce service, qui meritoit quelque reconnoissance de la part du Roi, ne fit que leur attirer son indignation. Quand ils retournérent de leur expédition, il ne daigna pas même leur parler, tant il avoit été prévenu contre eux par ses Ministres. On lui avoit fait entendre,

entendre, que la priſe de cette Flotte ne manqueroit pas de lui attirer des affaires qui le jetteroient dans un extrême embarras. Ces deux Seigneurs, outrez de la maniére offenſante dont ils avoient été reçus, renoncérent à leur Commiſſion, qui fut donnée au Comte de Northumberland.

RICHARD II. 1387.

Les Comtes d'Arundel & de Nottingham quittent leurs emplois.

C'eſt ainſi que les Favoris animoient leur Maître contre les principaux Seigneurs, dans l'eſpérance de recueïllir le fruit de leurs artifices, quand le Roi ſeroit venu à ſa majorité qui n'étoit pas fort éloignée. Mais un accident qui arriva bien-tôt aprés, leur fit juger qu'ils devoient hâter davantage l'exécution de leurs projets. Le Duc d'Irlande ſe tenant fier du pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit du Roi, eut l'inſolence de répudier ſa Femme, Fille du Seigneur de Coucy, & petite-fille d'Edoüard III. pour épouſer une Fille d'honneur de la Reine, nommée *Lancerone*, d'une médiocre Maiſon de Bohême. Quoi que ce divorce fît un tort extrême à la famille Royale, Richard n'en témoigna pas le moindre chagrin. Mais il n'en fut pas de même du Duc de Glocester qui reſſentit vivement cet affront, & fit connoître qu'il ne perdroit pas l'occaſion de s'en venger, quand il la rencontreroit. Cette menace fit prendre au Duc d'Irlande la réſolution de le prévenir. Pour cet effet, aprés en avoir concerté les moyens avec le Roi, il feignit d'avoir un voyage à faire en Irlande, & prit la route du Païs de Galles, où Richard voulut l'accompagner. Mais ce prétendu voyage n'étoit que pour pouvoir concerter enſemble plus ſecrettement les moyens d'exécuter le projet qu'ils avoient formé d'acquerir un pouvoir deſpotique, dont le Duc de *Glocester*, les Comtes d'*Arundel*, de *Warwick*, de *Derby*, de *Nottingham*, devoient éprouver les premiers effets. Le réſultat de cette conſultation fut, que le Roi leveroit une armée pour intimider ces Seigneurs. Qu'enſuite, il convoqueroit un Parlement, dont on feroit enſorte, que tous les Membres fuſſent à ſa dévotion, & qu'il feroit paſſer par ce Parlement tous les Actes néceſſaires, pour lui aſſurer une autorité ſans bornes.

Le Duc d'Irlande répudie ſa femme, couſine du Roi.

Le Duc de Glocester le menace.

Complot pour rendre le Roi abſolu.

Dès que ce complot eût été formé, ils ſe rendirent à Nottingham, où le Roi fit venir les Shérifs de toutes les Provinces, quelques-uns des principaux Citoyens de Londres, & tous les Juges du Royaume. Quand ils furent aſſemblez, il leur communiqua le deſſein qu'il avoit de lever une armée pour châtier les Seigneurs qu'il leur nomma, du nombre deſquels étoit le Duc de Glocester, & demanda aux Shérifs quel nombre de troupes chacun d'eux pourroit lui fournir. Enſuite, il leur dit, qu'il avoit deſſein de convoquer un Parlement, & leur commanda, de ne pas permettre qu'aucun Député fut élû, qui ne ſe trouvât dans la Liſte qu'il leur donneroit lui-même. Les Shérifs lui répondirent, qu'il leur donnoit des ordres qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'exécuter: Que le Peuple étoit tellement porté d'inclination pour les Seigneurs dont il leur avoit parlé, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'on pût lever une armée contre eux: Qu'il étoit encore plus difficile de le priver du droit d'élire avec liberté, ceux qui devoient le repréſenter dans le Parlement. Mais les Juges ne furent pas ſi ſcrupuleux dans ce qui les regardoit. Le Roi leur ayant demandé, s'il n'avoit pas droit de caſſer les treize Commiſſaires établis par le Parlement, & d'annuller les Actes faits à ſon préjudice, ils répondirent que le Souverain étoit au-deſſus des Loix. Néanmoins, quand on requit de ſigner cet avis, quelques-uns d'entre eux firent des efforts pour

Richard communique ſon deſſein aux Shérifs,

qui refuſent de s'engager dans le Complot.

Les Juges décident que le Roi eſt au-deſſus des Loix.

RICHARD II. 1387.

s'en dispenser, mais ils y furent contraints par les menaces des Favoris. On prétend, qu'un de ces Juges dit tout haut, après avoir signé, que jamais action n'avoit mieux mérité le gibet que celle qu'il venoit de faire. L'avis des Juges étant ainsi extorqué, Richard se crut au-dessus de toutes les difficultez. Il voulut d'abord distribuer des Commissions pour lever une armée : mais il trouva si peu de gens disposez à le servir, qu'il se vit contraint de se désister de son projet. Ainsi, plein de dépit d'avoir si mal réüssi, il reprit le chemin de Londres, après avoir inutilement divulgué ses desseins qui lui attirérent de plus en plus la haine publique.

Le Roi ne peut venir à bout de son dessein.

Un complot de cette nature, tramé si ouvertement, & qu'on est obligé de laisser imparfait, manque rarement d'être funeste à ses Auteurs. Le Duc de Glocester, & les autres Seigneurs de son parti, comprirent par là que leur perte étoit résoluë, & que si le Roi & ses Favoris ne les avoient pas déja sacrifiez à leur haine, c'étoit moins par défaut de volonté que de puissance. La seule ressource, qui sembloit leur rester, étoit la voye des armes. Mais comme les gens sages ne se servent de ce moyen, qu'après avoir inutilement tenté tous les autres, le Duc de Glocester crut devoir faire encore un effort, pour tâcher de faire revenir le Roi de sa prévention. Dans cette vûë il lui envoya l'Evêque de Londres, qui lui porta de sa part des assurances respectueuses de sa fidélité, & une offre de se purger par serment des crimes qu'on lui avoit faussement imputez. Richard parut d'abord assez porté à recevoir cette justification : mais le Comte de Suffolck lui fit bien-tôt changer de pensée, en lui disant, en présence même de l'Evêque, qu'il ne seroit jamais assuré sur le Trône, pendant que le Duc de Glocester seroit en vie. L'Evêque de Londres fut si choqué de ce discours, qu'il ne put s'empêcher de dire à ce Favori, qu'étant condamné par le Parlement, & ne conservant sa vie que par la pure grace du Roi, il lui convenoit moins qu'à qui que ce fût, d'accuser des Sujets fidéles. Cette hardiesse fut si désagréable au Roi, qu'il commanda au Prélat de sortir de sa présence. Les affaires étant réduites à ce point, & les Seigneurs proscrits étant persuadez, qu'une vigoureuse défense étoit l'unique moyen qui leur restoit pour se mettre à couvert des desseins que la Cour avoit formez contre eux, ils se déterminérent enfin à prendre les armes. Comme ils étoient bien avant dans la faveur du Peuple, qui les regardoit comme ses Protecteurs, ils eurent bien-tôt assemblé une armée de quarante mille hommes, avec laquelle ils marchérent droit à Londres.

Le Duc de Glocester tâche d'appaiser le Roi.

Le Comte de Suffolck empêche la reconciliation.

Les Seigneurs prennent les armes.

La diligence des Seigneurs rompit toutes les mesures du Roi & de ses Ministres. Ce Prince avoit résolu de faire un voyage en France, & de livrer au Roi Charles *Calais* & *Cherbourg*, afin d'en tirer un puissant secours qui le mît en état de réduire ses Sujets qu'il qualifioit de Rebelles. Mais l'approche soudaine des Seigneurs, ne lui ayant pas permis d'exécuter ce dessein, il fallut avoir recours à d'autres moyens pour se tirer de ce mauvais pas. Celui qui lui parut le plus propre, fut d'amuser les Mécontens, pendant que le Duc d'Irlande s'en alloit lever une armée dans le Païs de Galles, où il avoit beaucoup d'amis. Suivant ce projet, il fit dire aux Seigneurs mécontens, qu'il étoit disposé à leur accorder tout ce qui seroit raisonnable, & qu'il se trouveroit le lendemain dans la grande Salle de Westminster, où ils pourroient venir lui présenter leur Requête.

Le dessein du Roi est rompu.

Il tâche d'amuser les Seigneurs mécontens.

Les Seigneurs acceptérent cette offre avec joye, & après avoir pris des précautions pour n'être pas ſurpris, ils ſe rendirent au lieu qui leur avoit été marqué. Ils y trouvérent le Roi aſſis ſur un Trône, & revétu de ſes habits Royaux, qui les y attendoit. En approchant du Trône ils ſe mirent à genoux, en poſture de Supplians, quoi qu'en effet ce fût moins pour demander grace, que pour obtenir de lui la punition de ſes Miniſtres. L'Evêque d'Ely, qui étoit Grand Chancelier, leur ayant demandé pour quel ſujet ils avoient pris les armes, ils répondirent qu'ils n'avoient intention que de procurer le bien du Roi & du Royaume. Ils ajoûtérent, que la perſonne du Roi leur ſeroit toûjours ſacrée, & que leur deſſein n'étoit que de faire punir les Traîtres qu'il avoit autour de lui. Enſuite, ils nommérent en particulier, le Duc d'Irlande, le Comte de Suffolck, l'Archevêque d'Yorck, le Juge Tréſilian, & un Alderman de Londres, nommé *Brambre*, qui étoit de la même cabale. Le Roi leur répondit gravement que dans la prochaine Aſſemblée du Parlement on rendroit juſtice à tout le monde. Enſuite il leur reprocha leur préſomption, & voulut leur faire comprendre qu'il ne tenoit qu'à lui de les accabler, mais que par pure condeſcendance il vouloit bien les écouter favorablement. Après cela, il alla prendre le Duc de Glocefter par la main, & ayant ordonné aux autres de ſe lever, il leur dit, qu'il auroit égard à leurs plaintes. Comme il n'avoit pour but que de les amuſer, il fit publier une Proclamation pour juſtifier leur priſe d'armes, dans l'eſpérance que cela les obligeroit à congédier leurs troupes. Mais ils connoiſſoient trop bien le genie du Roi & de ſes Miniſtres, pour ſe fier à leur ſimple parole. Dans la crainte où ils étoient de ſe voir tout-à-coup accablez, dès qu'ils ne ſeroient plus en état de ſe faire craindre, ils réſolurent de demeurer armez, juſqu'à ce que le Parlement fût aſſemblé. Ils ne tarderent pas long-tems à connoître, combien cette précaution avoit été néceſſaire. Le Duc d'Irlande qui avoit levé une armée dans le Païs de Galles, avec une merveilleuſe promptitude, marchoit à grandes journées au ſecours du Roi. S'il eût pû s'approcher de Londres, il n'étoit pas ſûr que la Bourgeoiſie eût pris le parti des Confédérez. Pour prévenir ce danger, le Comte de Derby, fils-aîné du Duc de Lencaſtre, ayant pris une partie de l'armée, alla au-devant du Duc d'Irlande; & l'ayant rencontré dans la Province d'Oxford, il lui livra bataille, & remporta une victoire aiſée ſur ce Général, qui n'étoit rien moins que guerrier. Dès le commencement du cômbat, le Duc, qui craignoit de tomber entre les mains de ſes ennemis, ſe mit à couvert de ce danger par la fuite, ſans s'embarraſſer de ce qui arriveroit à ſon armée. Tout ſon bagage ayant été pris, on y trouva une caſſette, où il y avoit une Lettre du Roi, qui lui ordonnoit de marcher à Londres, avec toute la diligence poſſible, & lui promettoit de vivre & de mourir avec lui.

Entrevuë du Roi & des Seigneurs.

Le Roi renvoye leurs demandes au Parlement.

Les Seigneurs demeurent armez.

Le Duc d'Irlande marche au ſecours du Roi avec une armée.

Il eſt défait & s'enfuit.

Lettres trouvées dans ſa caſſette.

La défaite de cette armée ayant rompu toutes les meſures du Roi & des Favoris, le Duc s'enfuit en Hollande; & après avoir fait quelque ſéjour à Utrecht, il alla demeurer à Louvain, où il mourut trois ans après. Le Comte de Suffolck voulut ſe retirer à Calais: mais le Gouverneur n'oſant ſe charger dans une ſemblable conjoncture, ni de l'arrêter, ni de le proteger, prit le parti de le renvoyer au Roi: Cependant Richard s'étoit refugié à la Tour dans l'incertitude où il étoit de la réſolution que les Seigneurs victorieux prendroient

Il ſe retire en Hollande.

à

RICHARD II. 1387. Les desseins du Roi sont decouverts. à son égard. Il avoit d'autant plus de sujet de craindre, qu'en ce tems-là, on arrêta un François qui lui portoit un Saufconduit, afin qu'il pût se rendre à Boulogne où le Roi Charles l'attendoit. On découvrit encore par une Lettre, qui fut trouvée entre les mains du même porteur, que Charles s'attendoit à être mis en possession de Calais & de Cherbourg, & qu'il avoit même avancé une partie de la somme qu'il étoit convenu de donner pour ces deux Places.

1388. Conférence des Seigneurs avec le Roi. Ils lui font de grands reproches. Les Seigneurs liguez ayant connu par là, mieux qu'ils n'avoient fait jusqu'alors, les pernicieux desseins du Roi & de ses Ministres firent entrer toute leur armée dans Londres, après-quoi ils firent demander au Roi une Conférence. Richard auroit bien voulu s'en dispenser; mais comme il se voyoit sans ressource, & qu'il craignoit d'être affamé dans la Tour, il n'osa la refuser. Dans cette entrevûë, ils lui reprochérent aigrement le complot formé à Nottingham pour les perdre, le dessein de se rendre absolu par le moyen d'une armée, la tentative qu'il avoit faite pour avoir un Parlement à sa dévotion, les ordres envoyez au Duc d'Irlande de marcher à Londres, pendant qu'il les amusoit par des vaines promesses, enfin le Traité qu'il avoit fait avec le Roi de France, pour lui livrer Calais & Cherbourg. Le Roi ne répond que par des larmes. Richard ne répondit à ces reproches que par une grande abondance de larmes qui touchérent les Seigneurs. Ils se persuadérent que la mauvaise conduite du Roi ne provenoit que de son peu d'expérience, & des mauvais conseils de ses Favoris; & que ne les ayant plus auprès de lui, il pourroit se mettre dans le bon chemin. Il promet de se rendre à VVestminster & puis s'en dédit. Cette pensée les ayant rendus plus traitables, il fut convenu que le Roi se trouveroit le lendemain à Westminster pour y régler avec eux les affaires du Gouvernement. Ils étoient à peine sortis de la Tour, qu'il changea de résolution, & leur fit sçavoir qu'il ne vouloit point conférer avec eux. On le menace d'élire un autre Roi. Cette inconstance les irrita tellement, que sur le champ, ils lui firent dire à leur tour, que s'il ne se trouvoit pas le jour suivant à Westminster, comme il s'y étoit engagé, ils s'y rendroient eux-mêmes, pour proceder à l'élection d'un nouveau Roi. Il consent au bannissement de ses Favoris. Une déclaration si précise causa une telle frayeur à ce jeune Prince, que non seulement il se rendit au lieu de la Conférence, mais il consentit même au bannissement de ses principaux Favoris de l'Archevéque d'Yorck, des Evêques de Durham & de Chicester, & de plusieurs autres Seigneurs & Dames qui avoient favorisé les desseins de la Cour. Les Juges sont mis en prison. Quant aux Juges, comme on avoit dessein de les traiter à toute rigueur, ils furent arrêtez pendant qu'ils étoient occupez dans la Salle de Westminster, à faire les fonctions de leurs Charges, & envoyez à la Tour.

1389. Le Parlement s'assemble. Deux des Juges sont pendus & d'autres punis. Le Parlement s'étant assemblé au mois de Février 1389. on y porta des accusations de haute trahison contre plusieurs personnes qui furent condamnées à diverses peines. *Tresilian, Brambre* & quelques autres Chevaliers & Gentilshommes furent pendus à Tyburn. Les autres Juges & l'Evêque de Chichester reçurent aussi la même Sentence; mais on leur fit grace de la vie, & l'on se contenta de les releguer en Irlande. Pour ce qui regarde les deux Favoris & l'Archevêque d'Yorck, ils furent condamnez au bannissement, & l'on confisqua leurs biens, au profit du Roi.

Amnistie. Après que le Parlement eût satisfait à ce qu'il croyoit devoir à la justice, il passa deux Actes, dont le premier défendoit d'attribuer au Roi les mouvemens précedens, & l'autre accordoit une Amnistie générale aux deux Partis.

Les

Les affaires étant ainſi reglées, le Roi renouvella ſon ſerment du Sacre, comme s'il eût commencé un nouveau Regne, & tous les Seigneurs lui rendirent hommage, & lui prêtérent un nouveau ſerment de fidelité. Ce Parlement, qui fut nommé l'*Impitoyable*, ne finit que le 4. de Juin. RICHARD II. 1389.

Pendant les troubles qui avoient agité l'Angleterre, les Ecoſſois voulant profiter de la conjonćture, s'étoient avancez juſqu'à Newcaſtle, ſous la conduite du Chevalier Douglas, & avoient fait de grands ravages ſur les frontiéres. Dès que les troubles furent appaiſez, *Henry Percy*, ſurnommé *Chaud-éperon*, fils du Comte de Northumberland, marcha contre les Ecoſſois, & leur ayant livré Bataille, il tua Douglas de ſa propre main. Mais le Comte de Dumbar étant ſurvenu pendant le Combat avec un Corps de troupes toutes fraîches, en fit tellement changer la face, que l'armée Angloiſe fut enfin battuë, & Perci fait priſonnier. Les Anglois ſont battus par les Ecoſſois.

Environ ce même tems le Comte d'Arundel, à qui le Parlement avoit conferé la Charge de Grand Amiral, alla ſecourir le Duc de Bretagne que le Roi de France attaquoit. Ce ſecours ayant obligé Charles à donner la paix au Duc, les Anglois furent renvoyez chez eux. En s'en retournant le Comte d'Arundel prit aux François, quatre-vingt Vaiſſeaux chargez, & pilla les Iſles de *Ré* & d'*Oleron*, après quoi il fit rentrer ſa Flotte dans les Ports. Peu de tems après, les deux Couronnes convinrent d'une Trêve de trois ans, dans laquelle les Ecoſſois furent compris. Exploits du Comte d'Arundel ſur Mer. Trêve avec la France.

Depuis le dernier Parlement, l'Angleterre ſe trouvoit dans un état aſſez tranquille. Les nouveaux Miniſtres, ſe conduiſant par d'autres maximes que les précédens, n'avoient garde d'engager le Roi dans des démarches qui avoient été ſur le point de cauſer ſa ruïne. Mais ſi l'on avoit réüſſi à changer le Conſeil du Roi, on n'avoit pas trouvé la même facilité à changer l'humeur de ce Prince. L'eſprit rempli de ſon propre mérite, il ne ſe voyoit qu'avec une peine extrême ſous la direćtion d'autrui, dans un tems où il ſe voyoit en âge de prendre lui-même les rênes du Gouvernement. Dès qu'il fut entré dans ſa vingt & uniéme année, il aſſembla ſon Conſeil, auquel il voulut que tous les Membres aſſiſtaſſent. Quand ils furent aſſemblez, il leur demanda quel âge il avoit, à quoi on répondit qu'il avoit vingt ans accomplis. Puiſque cela eſt, ajoûta-t-il, je veux gouverner moi-même mon Royaume, la condition d'un Roi ne devant pas être moins avantageuſe que celle de ſes Sujets, qui ſont autoriſez à cet âge, à diriger leurs propres affaires. Après leur avoir ainſi fait connoître ſes intentions, il commanda au Chancelier de lui remettre le grand Sceau, dont il confia la garde à l'Evêque de Wincheſter. En même tems, il deſtitua l'Evêque de Héréford de ſa Charge de Grand Tréſorier; & ayant ôté de ſon Conſeil le Duc de Gloceſter ſon Oncle, le Comte de Warwick, & quelques autres qui ne lui étoient pas agréables, il y mit en leur place, des gens qu'il crut plus ſoumis à ſes volontez. Cette démarche n'avoit rien d'étrange en elle-même, puiſqu'il étoit en droit de faire ces changemens. Cependant on ne laiſſa pas de remarquer, qu'il n'avoit jamais moins donné des marques de la prudence qu'on ſuppoſe dans ceux qui commencent leur Majorité, que dans le choix qu'il fit de ſes nouveaux Miniſtres, qui n'étoient nullement capables des emplois qui leur étoient confiez. Auſſi ne tarda-t-on pas long-tems à voir le déſordre & la confuſion dans les affaires publiques. Richard prend les rênes du Gouvernement. Il change le Miniſtére.

RICHARD II. 1389.

Le Duc de Glocester étant accusé se justifie.

Un des premiers soins des Favoris fut d'insinuer au Roi que le Duc de Glocester avoit de mauvais desseins contre sa personne. Mais le Duc s'en justifia si bien, que le Roi eut honte d'avoir écouté une accusation si mal fondée. Il ne voulut pourtant pas permettre que le Duc poursuivît en justice ses accusateurs, quoiqu'ils eussent été confondus en sa présence.

1390. Retour du Duc de Lencastre.

Pendant que Richard étoit dans la crainte des entreprises de cet Oncle, qu'on lui représentoit comme un ennemi très-dangereux, il en vit arriver un autre qui ne lui étoit pas moins formidable. C'étoit le Duc de Lencastre qui revenoit de son expédition d'Espagne. Les progrès qu'il avoit fait en ce Païs-là, avoient enfin obligé le Roi de Castille à faire avec lui un Traité, par lequel il s'étoit engagé à lui payer comptant six cens mille livres, & à lui assigner une pension annuelle de quarante mille livres, pendant sa vie & celle de la Duchesse sa Femme. Ce Traité fut suivi du Mariage de la Princesse Catherine, fille du Duc & de Constance, avec Henri fils-aîné du Roi de Castille, en faveur duquel le Duc & la Duchesse s'étoient départis de leurs prétentions sur ce Royaume.

Le Roi se reconcilie avec ses Oncles.

Il donne la Guyenne au Duc de Lencastre.

Quoique Richard ne fût pas trop content de l'arrivée du Duc de Lencastre, il ne laissa pas de le recevoir avec des caresses qui donnérent lieu d'espérer, qu'il y auroit désormais une heureuse union dans la famille Royale. Cette espérance se confirma par la reconciliation que le Duc de Lencastre procura, entre le Roi, & le Duc de Glocester; reconciliation qui parut si sincére de la part du Roi, que tout le monde y fut trompé. Malgré ces belles apparences, la présence du Duc de Lencastre ne laissoit pas d'être importune à Richard. On en peut bien juger par le prix dont il vouloit bien acheter son éloignement. Pour parvenir à ce but, il lui fit le plus riche présent dont un Roi d'Angleterre pût alors gratifier un Sujet, en l'investissant du Duché de Guyenne, avec les mêmes droits qui avoient été accordez au feu Prince de Galles Pére du Roi. Comme il n'avoit jamais eu d'affection pour lui, ce ne pouvoit être que dans la vûë de l'éloigner d'Angleterre, qu'il lui fit un si riche présent.

Le Comte de Derby va servir en Prusse.

Peu de tems après le Comte de Derby, fils-aîné du Duc de Lencastre, alla porter les armes en Prusse, où il se distingua par un grand nombre de belles actions. Pendant que ce Prince travailloit à s'acquérir de la réputation par ses exploits guerriers, Richard passoit sa vie dans une apparence de Guerre. Il employoit des sommes immenses à faire des Tournois qui donnoient occasion de le comparer, trés-desavantageusement pour lui, avec le Comte de Derby son Cousin qui étoit un Prince fort estimé.

1391. Statut contre les Proviseurs renouvellé.

Pendant que le Roi s'occupoit à ces divertissemens, le Parlement renouvella un Statut fait sous le regne d'Edoüard III. & confirmé sous celui-ci. Cet Acte condamnoit comme coupables de haute trahison, ceux qui porteroient dans le Royaume des *Provisions* de la Cour de Rome sans en avoir obtenu la permission du Roi. Un Nonce qui fut envoyé en Angleterre sur ce sujet, y fit grand bruit, & menaça même que le Pape en viendroit aux derniéres extrémitez. Mais ses menaces ne furent pas capables d'obliger le Parlement à révoquer l'Acte. Tout ce qu'il put obtenir fut un répit pour ceux qui étoient tombez dans cette nouvelle sorte de crime, jusqu'à la prochaine Assemblée du Parlement.

Depenses excessives du Roi.

Bien qu'une cruelle peste, & une famine non moins intolérable affligeassent

sent alors l'Angleterre, le Roi, qui aimoit le faste jusqu'à l'excès, ne retrancha rien, ni de ses plaisirs, ni de ses dépenses qui alloient à des sommes prodigieuses. On dit qu'il entretenoit tous les jours dix mille personnes. Il se faisoit un honneur de surpasser en magnificence, tous les Souverains de l'Europe, comme s'il eût eu une source inépuisable d'argent. Trois cens domestiques étoient employez à sa seule cuisine, & la Reine avoit un pareil nombre de femmes à son service. Les Courtisans obtenoient si aisément tout ce qu'ils demandoient, que cette facilité faisoit perdre aux faveurs du Roi une bonne partie de leur prix. Enfin, ce Prince affectoit en toutes choses une prodigalité qui ne pouvoit qu'être à charge aux Sujets, & par une suite nécessaire lui attirer leur aversion.

RICHARD II. 1391.

Comme ses revenus ne pouvoient pas suffire à tant de dépenses, il voulut tenter de tirer quelque secours de la Ville de Londres. Mais de peur d'effaroucher les Habitans, il se contenta d'abord d'éprouver leur affection par un emprunt de mille livres Sterling, apparemment à dessein, de ne se borner pas dans la suite à si peu de chose. Quelque médiocre que fût cette somme, il eut le chagrin d'essuyer un refus très-mortifiant, jusque là même qu'un Marchand Italien qui offrit de prêter seul cette somme, fut mis en pieces par la populace. Richard ressentit vivement cet affront, dont peu de tems après il trouva l'occasion de se venger. Sous prétexte de châtier une émeute de peu de conséquence, qu'un Garçon Boulanger avoit éxcitée dans Londres, il depoüilla la Ville de tous ses privileges, lui ôta sa Chartre, & transféra les Cours de Judicature à Yorck. Il est vrai que dans la suite il lui rendit le tout: mais elle fut obligée de le rachetter par un présent de dix mille livres Sterling & de deux Couronnes d'or. Mais quoique Londres payât chérement le refus de prêter mille livres au Roi, c'étoit peu de chose en comparaison du préjudice que le Roi lui-même en reçut. Par cette démarche, il acheva de perdre l'affection de cette Ville qui lui fit bien sentir dans la suite, combien il est dangereux à un Roi d'Angleterre de l'avoir pour ennemie.

1392. Londres refuse de lui prêter mille livres Sterling.

Le Roi lui ôte sa Chartre,

& la lui rend pour de l'argent.

Dès le commencement de l'année 1393. on vit arriver à Londres des Députez des Anglois établis en Irlande, qui venoient demander du secours contre les originaires du Païs. Depuis quelques tems, il y avoit dans cette Isle de fréquens soulévemens qui faisoient comprendre que les Irlandois cherchoient à secoüer le joug des Anglois. On auroit dû remédier plûtôt à ces désordres, mais Richard, trop abandonné à ses plaisirs, avoit négligé les affaires d'Irlande, comme s'il n'y eût eu aucun interêt. Enfin, le mal s'étoit tellement accru, qu'il ne fut pas possible, sans risquer la perte de cette Isle, de différer plus long-tems à y apporter les remedes convenables. Le Duc de Glocester s'offrit d'aller réprimer les Rebelles: mais le Roi ne jugeant pas à propos de lui confier le commandement d'une armée, résolut d'aller lui-même en ce Païs-là. Dans ce dessein, il convoqua un Parlement qui lui accorda une grosse somme, tant pour la Guerre d'Irlande, que pour subvenir à la dépense de l'Ambassade des Ducs de Lencastre & de Glocester, qui devoient aller négocier une Paix finale avec la France. Mais cette affaire fut rompuë par un accident qui empêcha les Plénipotentiaires de s'assembler entre Ardres & Guisnes comme on en étoit convenu. Le Roi Charles, qui étoit de tems en tems attaqué d'une maladie qui lui troubloit l'esprit, s'étant rendu à Abbeville où on l'avoit mené

1393. Rebellion en Irlande.

Le Roi se prépare à se rendre en Irlande.

Négociation avec la France.

Maladie de Charles VI.

RICHARD II. 1393. né pour faire voir aux Anglois qu'il se portoit bien, y retomba dans sa démence ordinaire. Cette rechûte fut cause qu'on renvoya la négociation de la Paix, à un tems plus convenable.

1394. Mort de la Reine. Les préparatifs que le Roi faisoit pour son voyage d'Irlande, furent un peu interrompus au commencement de l'année 1394. par les soins qu'il fallut prendre des funérailles de la Reine son Epouse, & des Duchesses de Lencastre & d'Yorck, qui moururent à peu près dans un même tems. On prétend que la Reine favorisoit beaucoup la Doctrine de Wicleff, & que, si elle eût vécu plus long-tems, elle auroit épargné aux Lollards (c'est le nom qu'on donnoit aux Sectateurs de Wicleff) bien des maux qu'ils souffrirent dans la suite. Le départ du Duc de Lencastre leur principal Patron, qui étoit allé en Guyenne pour prendre possession de sa Principauté, ne contribua pas peu à hâter les desseins de leurs ennemis qui profiterent de ces favorables conjonctures pour les persécuter.

Le Roi part pour l'Irlande, & y fait quelques progrès. Quelque grande que fût l'affliction que Richard ressentit de la mort de la Reine, il ne laissa pas de partir pour l'Irlande, comme il l'avoit projetté. Il arriva dans cette Isle au mois de Septembre, & fit d'abord quelques progrès contre les Rebelles. Mais comme la saison ne lui permettoit pas de les continuer, il se rendit à Dublin, où il tint un Parlement, pendant que le Duc de Glocester assembla celui d'Angleterre qui accorda un Subside pour pousser la Guerre d'Irlande.

1395. Desseins des Lollards, qui obligent le Clergé à députer au Roi. Richard se préparoit à se remettre en campagne, lorsqu'il vit arriver d'Angleterre l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque de Londres, qui venoient le supplier de la part du Clergé, de hâter son retour dans son Royaume. Ils lui firent même entendre, que le moindre retardement étoit capable de porter un préjudice irréparable à la Religion. Le fondement de cette grande allarme étoit que, dans le dernier Parlement, les Lollards avoient fait des instances pour faire ensorte qu'on travaillât à la Réformation de l'Eglise. Comme ils avoient beaucoup de partisans dans le Royaume, & dans le Parlement même, le Clergé craignit qu'on ne procédât à cette reformation. C'est par cette raison que les deux Prélats Députez exagérérent tellement le danger où la Religion se trouvoit, que Richard partit sur le champ pour retourner en Angleterre, laissant au Comte de la Marche le soin de terminer la Guerre d'Irlande.

Retour du Roi. Il tâche de supprimer la Secte des Lollards. Dès qu'il fut arrivé à Londres, il prit certaines mesures avec le Clergé pour tâcher de supprimer la Secte des Lollards, & contraignit même un certain Chevalier d'en faire une abjuration publique, le menaçant de le punir de mort s'il se rengageoit dans la même Secte.

Le corps du Duc d'Irlande est porté en Angleterre. Le Roi assiste à ses funérailles. Peu de tems après, on apporta en Angleterre, par ordre du Roi, le corps du Duc d'Irlande qui étoit mort à Louvain. L'affection de Richard s'étant réveillée à cet objet, il fit ouvrir le cercuëil pour se donner encore la satisfaction de voir cet homme qu'il avoit tant aimé. Ensuite, il lui fit faire de magnifiques funérailles, & voulut lui-même les honorer de sa présence, comme Edoüard II. avoit fait autrefois à l'égard de Gaveston. Mais la Noblesse refusa de faire cet honneur à un Favori de qui elle avoit trop de sujet de se plaindre. Ainsi de même qu'Edoüard II. Richard ne fut accompagné dans cette pompe funébre que de quelques Membres du Clergé.

1396. Pendant que le Roi avoit été occupé à son expédition d'Irlande, le Duc de Len-

Lencaſtre, qui étoit allé à Bourdeaux pour y faire reconnoître ſa Souveraineté, y avoit trouvé des obſtacles auſquels il ne s'étoit pas attendu. Les Gaſcons, prétendans que leur Païs étoit inſéparablement uni à la Couronne d'Angleterre, ſoutenoient qu'il n'étoit pas au pouvoir du Roi de l'aliéner. Cette prétention étoit fortifiée d'une raiſon d'interêt, qui les confirmoit dans leur obſtination. Ils diſoient que ſi une fois ils étoient ſéparez de l'Angleterre, ils couroient riſque de ſe voir privez de la ſeule protection qui pouvoit les empêcher de tomber ſous la domination de la France. Par cette raiſon, ils prétendoient que l'aliénation dont il s'agiſſoit, étoit également préjudiciable à eux-mêmes & à la Couronne d'Angleterre. On leur objectoit qu'ils n'avoient pas fait la même difficulté à l'égard du Prince de Galles pere du Roi. Mais ils répondoient, qu'il y avoit une extrême différence entre l'aliénation précedente & celle-ci. Que la premiére ayant été faite en faveur de l'Héritier préſomptif de la Couronne, ne devoit durer qu'un certain tems, au lieu qu'il pouvoit aiſément arriver que celle-ci fût éternelle. Après pluſieurs conteſtations qu'il y eut ſur ce ſujet, & qui durérent même aſſez long-tems, le Roi réſolut enfin de révoquer le don, à quoi le Duc de Lencaſtre ſe ſoumit de bonne grace, puiſqu'auſſi-bien il n'étoit pas en état de l'empêcher. Pour le conſoler en quelque maniére de la perte qu'il venoit de faire, le Roi lui permit d'épouſer Catherine Rouët, veuve du Chevalier Thomas Swinford. Le Duc avoit long-tems entretenu cette femme en qualité de Maîtreſſe, & en avoit eu pluſieurs enfans, que le Roi & le Parlement voulurent bien légitimer ſous le nom de Beaufort. Quelque tems après, le Roi créa l'aîné Comte de Sommerſet.

RICHARD II.

1396.

Les Gaſcons refuſent de reconnoître le Duc de Lencaſtre.

Le Roi révoque le don.

Troiſiême Mariage du Duc de Lencaſtre.

Ses enfans bâtards ſont légitimez.

Avant l'arrivée du Duc de Lencaſtre, le Roi avoit envoyé des Ambaſſadeurs en France pour y demander en Mariage la Princeſſe Iſabelle, fille de Charles VI. La Cour de France avoit d'abord rejetté cette propoſition, tant parce que la Princeſſe n'étoit âgée que de ſept ans, qu'à cauſe qu'elle avoit été promiſe au Duc de Bretagne. Cependant, malgré ſes difficultez, ce Mariage ne laiſſa pas de ſe conclurre, dans une ſeconde négociation, & en même-tems, on convint d'une Trêve de vingt-huit ans entre les deux Couronnes. Peu de tems après, les deux Rois ſe rendirent entre Ardres & Calais ſous des tentes qu'on y avoit fait dreſſer, où les deux Cours étalerent toute leur magnificence, & où la Trêve fut ſignée, & le Mariage ſolenniſé. On prétend qu'en cette occaſion, Richard fit une dépenſe de trois cens mille marcs, ſomme qui excédoit de beaucoup celle de deux cens mille marcs qu'il reçut en déduction de ce qui lui avoit été promis pour la dote de la Reine ſon Epouſe. Le Duc de Glocester, qui n'étoit content ni du Mariage, ni de la Trêve, ne put s'empêcher d'en témoigner ſon chagrin. Il dit franchement au Roi, qu'il auroit été plus à propos de faire des efforts pour recouvrer ce que l'Angleterre avoit perdu en France, en y faiſant une vigoureuſe Guerre, que d'entrer en alliance avec cette Couronne qui tiroit toûjours bien plus d'avantages des Traitez qu'elle faiſoit avec les Anglois, que du ſuccès de ſes armes.

Richard épouſe Iſabelle fille de Charles VI.

Trêve de vingt-huit ans, entre la France & l'Angleterre.

Entrevuë des deux Rois.

Le Duc de Glocester reproche au Roi la Trêve & ſon Mariage.

La dépenſe ordinaire du Roi, & celle qu'il venoit de faire pour ſon Mariage, ayant entiérement épuiſé ſon épargne, & l'ayant même engagé à faire de grands emprunts, il fallut recourir à des moyens extraordinaires pour remplir ſes coffres. Quoique le Parlement qui s'aſſembla au commencement de

1397.

Dépenſe exceſſive du Roi.

RICHARD II. 1397.

l'année 1397. lui accordât une somme très-considérable, ce secours ne fut pas suffisant pour le mettre en état de payer ses dettes. D'ailleurs, il prit encore occasion d'augmenter la dépense de sa Maison, du bruit qui courut que les Electeurs avoient jetté les yeux sur lui, pour l'élever à la Dignité Impériale, & par-là, il se mit encore plus à l'étroit. Comme il avoit honte de demander de nouveaux secours au Parlement, il eut encore recours à la voye des emprunts, ou pour mieux dire des dons forcez, qu'il éxigea de toutes les personnes aisées. Il n'y eut Seigneur, Prélat, Gentilhomme, ou riche Bourgeois, qui ne fût obligé de lui prêter quelque somme, qu'on sçavoit bien qu'il n'avoit pas dessein de rendre. Mais quoique cette voye de lever de l'argent sur le Peuple, ait toûjours été regardée par les Anglois, comme une des plus grandes infractions de leurs privileges, en cette occasion, elle ne produisit aucun mouvement. Chacun étoit intimidé; & quoiqu'on ressentît vivement cette injustice, on prit patience, dans la pensée que ce seroit pour la derniére fois.

Il se sert de divers moyens illégitimes pour avoir de l'argent.

On ne regarda pas avec la même tranquillité la restitution de Cherbourg au Roi de Navarre & de Brest au Duc de Bretagne. Quoique ces deux Places ne dépendissent pas originairement de l'Angleterre, les Anglois avoient fait de si grands frais pour secourir les deux Princes à qui elles appartenoient, qu'on auroit pû legitimement les garder jusqu'à un entier rembourfement. C'est ce qui fit que tout le monde en fut très-mécontent, d'autant plus que le Roi n'en tira qu'une somme fort modique, qui ne fut même employée qu'à des dépenses inutiles. Il est vrai qu'il prétendoit que l'engagement où il étoit entré de rendre ces Places, après la Paix, ou une longue Trêve avec la France, rendoit cette restitution nécessaire; mais on sçavoit aussi que le Roi de Navarre & le Duc de Bretagne avoient été les premiers à lui manquer de parole. Quoiqu'il en soit, le Duc de Glocester trouva cette faute si préjudiciable à l'Angleterre, qu'il ne put s'empêcher de la reprocher au Roi son Neveu, en termes extrêmement forts, à quoi Richard répondit d'une maniere qui lui fit assez connoître combien il étoit choqué de sa remontrance. Cet accident réveilla dans le cœur du Roi, la haîne qu'il avoit auparavant conçuë contre le Duc de Glocester, qui étant plûtôt assoupie qu'éteinte, ne laissoit pas de se manifester de tems en tems, quelque soin qu'il prît de la dissimuler. Il se plaignit aux Ducs de Lencastre & d'Yorck, que le Duc de Glocester se mêloit de contrôler ses actions, & parmi ses plaintes, il laissa couler des expressions, qui faisoient juger qu'il les soupçonnoit tous trois d'avoir de mauvais desseins contre lui. Ces deux Princes protestérent qu'ils avoient pour lui une fidelité inviolable, & qu'ils ne doutoient point que le Duc leur frere ne fût dans les mêmes sentimens, quoique son tempérament boüillant le fît quelquefois parler avec trop de chaleur. Le Roi parut satisfait de leur justification. Cependant la facilité qu'il eut à s'appaiser, après avoir marqué tant de passion, leur fit concevoir des soupçons qui les portérent à quitter la Cour, pour se retirer dans leurs Terres. Leur retraite fut vraisemblablement la cause de la ruïne du Duc de Glocester. Par-là, ses ennemis eurent l'occasion & la facilité d'animer de plus en plus le Roi contre lui, & de le déterminer enfin, à se délivrer de ce surveillant incommode. Mais comme on ne pouvoit rien trouver dans sa conduite, qui l'exposât à la rigueur des Loix, & que même il auroit été

Il rend Brest & Cherbourg.

Le Public en murmure

Le Duc de Glocester lui reproche cette faute.

Richard conçoit des soupçons contre ses oncles.

Les Ducs d'Yorck & de Lencastre quittent la Cour.

Le Roi se défait du Duc de Glocester.

dan-

dangereux de le perdre par cette voye, Richard résolut d'en employer une plus prompte & moins incertaine. Pour exécuter ce dessein, il se rendit un matin, à la maison de campagne de ce Prince, & l'ayant trouvé au lit, il le pria de s'habiller promptement pour l'accompagner à Londres. Il prit pour prétexte qu'il avoit besoin de lui dans une affaire très-importante dont il l'informeroit en chemin. Le Duc étant incontinent monté à cheval se mit à côté du Roi qui l'entretint de cette prétenduë affaire, sans témoigner qu'il eût aucun autre dessein. Pendant qu'ils parloient ensemble, ils entrérent dans un chemin creux, où le Duc fut tout à coup enveloppé par une troupe de Cavaliers, & conduit de-là, dans un Vaisseau qui l'attendoit sur la Tamise pour le transporter à Calais. Dès que le Roi fut arrivé à Londres, il fit appeller les Comtes de Warwick & d'Arundel, & après qu'il les eut entretenus quelque tems, d'une maniére qui ne marquoit rien moins que son dessein, il les fit arrêter & conduire à la Tour. Il en usa de même à l'égard du Lord Cobham, & de quelques autres Seigneurs dont il avoit dessein de se défaire. Cependant les avis qu'on lui donna que le Peuple commençoit à s'émouvoir, l'obligérent à publier une Proclamation, dans laquelle il assuroit, que c'étoit pour de nouvelles malversations que ces Seigneurs avoient été arrêtez. De plus, il promettoit qu'on n'agiroit contre eux que par les voyes ordinaires de la Justice.

RICHARD II. 1397.

Il fait arrêter les Comtes d'Arundel & de VVarvvick.

Il publie une Proclamation pour appaiser le Peuple.

Cette Proclamation ayant un peu calmé les esprits, le Roi convoqua tous les Pairs du Royaume à Nottingham. C'étoit plûtôt à dessein de les sonder que de leur demander leur avis touchant la maniére dont on devoit procéder contre les prisonniers, puisque sa résolution étoit déja prise. Ce fut pourtant le prétexte qu'il prit pour les assembler. Après que l'affaire eut été débattuë dans le Conseil, les Seigneurs craignant de s'attirer ou l'indignation du Roi, ou la haine du Public, s'ils en venoient à quelque résolution, déclarérent qu'elle étoit d'une telle nature, qu'elle ne pouvoit être décidée que par l'autorité du Parlement. C'étoit précisément ce que le Roi demandoit. Il avoit déja pris toutes les mesures nécessaires pour avoir un Parlement à sa dévotion. Depuis quelque tems, il avoit changé tous les Shérifs du Royaume, & n'en avoit souffert aucun qui ne lui eût promis de le servir dans ses desseins. Il avoit pris les mêmes précautions à l'égard de toutes les Charges de Magistrature qui peuvent donner du crédit dans les Villes & dans les Provinces. Ainsi par le moyen des Magistrats, & de ceux qui possédoient des Emplois publics, il avoit fait élire des Deputez dont il s'étoit assuré par avance. S'il s'en étoit trouvé quelques-uns qui ne lui fussent pas agréables, les Shérifs avoient eu ordre d'user de toutes sortes de moyens pour les exclurre de la nomination, & pour en faire élire d'autres en leur place. D'ailleurs, comme il n'y a point d'autre Juge des différends qui s'élévent touchant les élections des Deputez, que la Chambre des Communes, il étoit bien assuré que dans un Parlement ainsi composé, il feroit approuver ou rejetter ceux qu'il voudroit.

Il convoque les Pairs sur ce sujet.

L'affaire est renvoyée au Parlement.

Le Roi prend des mesures pour avoir un Parlement à sa dévotion.

Qu'on ne s'imagine pas que ce soit une chose trop difficile à un Roi d'Angleterre d'exécuter un semblable projet. L'expérience a confirmé depuis, en une infinité d'occasions, que, par de semblables voyes, il n'est rien moins qu'impossible, de faire élire des Deputez à la dévotion de la Cour. Cependant les Historiens remarquent que ce fut dans le Parlement dont je parle présentement, que de semblables pratiques furent pour la premiére fois mises

en

RICHARD II. 1397.

en ufage. Mais il faut auffi ajoûter, que ce fut une des principales caufes de la ruïne de Richard, ainfi qu'on le verra dans la fuite. En effet il eft impoffible que le Peuple puiffe voir fes libertez entre les mains des gens qu'il n'a pas lui-même volontairement choifis, fans qu'il fouhaite de fe voir délivré d'une telle oppreffion.

Difcours de l'Evêque d'Excéter, fur la puiffance illimitée du Roi.

Ce Parlement étant ainfi compofé, l'Evêque d'Excéter ouvrit la féance par un difcours dans lequel il s'efforça de prouver, que la puiffance Royale étoit fans bornes, & que ceux qui tâchoient de la limiter méritoient les plus féveres punitions. Suivant ce principe qui fut généralement approuvé, le Parlement révoqua l'Acte d'Amniftie, accordé neuf ans auparavant au Duc de Glocefter, aux Comtes de Warwick & d'Arundel, & à tous leurs Adhérans. On en ufa de même à l'égard de tous les Actes paffez dans le Parlement qui avoit donné les treize Tuteurs au Roi, comme ayant été extorquez pendant fa Minorité.

Procedures injuftes & violentes de ce Parlement.

Si le Parlement de 1386. avoit merité le titre d'*Impitoyable*, je ne fçai quel nom affez odieux on pourroit donner à celui-ci. Par une prévarication manifefte, cette Affemblée ne fit pas difficulté de facrifier à la paffion du Roi & de fes Miniftres les têtes les plus confidérables du Royaume, auffi bien que les libertez & les privileges du Peuple. *Thomas Arundel*, Archevêque de Cantorberi, y fut accufé de trahifon, pour avoir été l'un des Commiffaires nommez par le Parlement de 1386. aufquels on avoit donné l'infpection fur l'adminiftration des affaires publiques. Pour cette nouvelle efpece de crime, ce Prélat fut condamné au banniffement, & fon bien confifqué au profit du Roi. Enfuite on accufa les Comtes d'Arundel & de Warwick des mêmes crimes, pour lefquels, neuf ans auparavant, le Roi avoit accordé une amniftie, & ils furent condamnez à mort par ce Parlement véritablement impitoyable. Froiffard dit, que le Roi voulut être préfent à l'exécution du premier. Un autre Hiftorien ajoûte, que cette image demeura tellement empreinte dans fa mémoire, que fon fommeil étoit fouvent interrompu par des fonges qui lui repréfentoient ce Seigneur tout fanglant, & lui reprochoient fon injuftice. A cela contribua peut-être le bruit qui fe répandit, qu'il s'étoit fait divers miracles fur le tombeau du défunt, & que fa tête s'étoit miraculeufement rejointe à fon corps. Quoique, pour prévenir les inconveniens qui pouvoient naître de cette fauffe perfuafion, le Roi eût ordonné qu'on déterrât le corps qui demeura dix jours durant expofé dans une Eglife, il ne fut pas poffible de guérir le Peuple de fa prévention. Quant au Comte de Warwick, qui voulut bien fe reconnoître coupable, fans fe prévaloir de l'Acte d'Amniftie, il fut traité avec moins de rigueur, fa peine ayant été changée en un éxil perpetuel dans l'Ifle de *Man*. Pour ce qui regarde le Duc de Glocefter, felon les apparences, le Roi avoit craint, qu'il n'y eût trop de danger à l'expofer à un fupplice public: ou que le Parlement n'eût pas affez de complaifance, pour lui facrifier une tête fi confidérable. Quoiqu'il en foit, il avoit pris la précaution de le faire étrangler fecrettement dans Calais, ainfi qu'on l'apprit dans la fuite. Cependant fes ennemis prirent foin de publier qu'il étoit mort d'apoplexie, & qu'avant que d'expirer, il avoit avoüé qu'il étoit coupable de trahifon contre le Roi. Sur ce bruit, dont on ne voulut point examiner les preuves, tous les biens du Duc furent confifquez au profit du Roi. Il

L'Archevêque de Cantorberi eft éxilé.

Les Comtes d'Arundel & de Warwick font condamnez à mort.

Le premier eft éxécuté en préfence du Roi, & paffe pour Martir.

Warwick eft relégué.

Le Duc de Glocefter eft étranglé à Calais.

Il étoit comme impossible, que les rigueurs qu'on venoit d'exercer, ne produisissent quelque alteration parmi la Noblesse. Mais, pour prévenir les accidens qui en pouvoient naître, Richard prit soin de gagner les principaux Seigneurs, & particuliérement les Princes de la Maison Royale, par des gratifications. Il créa Duc de Héréford le Comte de Derby son Cousin, Fils-aîné du Duc de Lencastre. Le Comte de Rutland, Fils-aîné du Duc d'Yorck, fut fait Duc d'Albemarle. Le Comte de Kent reçut le titre de Duc de Surrey. Le Comte de Huntington, Frere uterin du Roi, fut honoré du titre de Duc d'Excéter. Le Comte de Nottingham, de celui de Duc de Norfolck, & le Lord Scroop fut fait Comte de Glocester. Enfin, pour ménager le Duc de Lencastre, le Roi fit son Fils-aîné, du troisiéme lit, qui portoit déja le titre de Comte de Sommerset, Marquis du même nom. A ces titres honorables il ajoûta encore d'autres faveurs, en distribuant à tous ces Seigneurs les biens du Duc de Glocester, & des Comtes d'Arundel & de Warwick.

RICHARD II. 1397. Le Roi gratifie divers Seigneurs.

En ce tems-là, le Parlement se prolongeoit rarement au-delà d'une séance, à moins que les affaires ne requissent une courte prorogation. Mais celui-ci étoit trop bien disposé pour que le Roi voulût se mettre au hazard d'en avoir un moins favorable. Ainsi ne trouvant pas à propos de le dissoudre, il se contenta de l'ajourner à Shrewsburi: cette Ville voisine du Païs de Galles, où il avoit beaucoup de Partisans, lui paroissant plus propre pour ses desseins que Londres, où il sçavoit bien qu'il n'étoit pas aimé.

Le Roi ajourne le Parlement à Shrewvsburi

Cette nouvelle séance ne fut qu'une continuation des procédures extraordinaires qu'on avoit déja commencées à Westminster. Le Parlement prit à tâche de porter les prérogatives Royales à un dégré, auquel aucun Roi d'Angleterre n'avoit jamais prétendu les pousser, & d'établir des maximes qui renversoient toutes les constitutions de l'État, aussi bien que la liberté des Sujets. Il approuva comme conformes aux Loix, les opinions pour lesquelles, neuf ans auparavant, les Juges avoient été condamnez. Suivant ce principe, les Juges, qui étoient en charge pendant la tenuë du Parlement, décidérent, que lorsque le Roi avoit proposé des Articles pour faire la matiére des délibérations du Parlement, c'étoit un crime de haute trahison, que d'en proposer d'autres, avant que ceux-là fussent expédiez. Par cette décision & par d'autres de même nature, que le Parlement approuva, les cas de haute trahison furent tellement multipliez, qu'à peine étoit-il possible de s'empêcher de tomber dans ce crime, qu'en prenant la volonté du Roi pour unique régle de la vie. Enfin, sous prétexte de dépêcher les affaires, le Parlement nomma un certain nombre de Commissaires qu'il revêtit de toute son autorité. Ainsi, par cet Acte jusqu'alors sans exemple, tout le pouvoir de la Nation fut dévolu au Roi, à douze Pairs du Royaume, & à six Députez des Communes. Pour donner plus de force à ces procédures irrégulieres, le Roi les fit confirmer par une Bulle du Pape, qui fut publiée dans toutes les Provinces du Royaume.

1398. Procédures extraordinaires du Parlement de Shrewvsburi.

Décision des Juges en faveur du Roi.

Le Parlement commet son autorité à dix-huit Députez.

Pendant cette seconde séance, Richard avoit fait entrer dans Shrewsburi une nombreuse garde des milices de Chester, qui marquerent un si grand attachement pour sa personne, que pour gratifier cette Province, il l'érigea en Principauté.

Le Roi érige Chester en Principauté.

Arrêtons-nous ici un moment pour faire quelques réflexions sur la constitution du Gouvernement d'Angleterre. Il est certain, que l'institution des Parle-

Remarque sur le Gouvernement d'Angleterre.

RICHARD II. 1398.

Parlemens eſt très-avantageuſe à ce Royaume. C'eſt-ce qui fait l'unique appui de la liberté du Peuple, qui ſans cela ſeroit depuis long-tems tombé dans un funeſte eſclavage. Mais d'un autre côté, on ne peut diſconvenir, que ces Aſſemblées ne deviennent quelquefois très-dangereuſes, quand elles ſont dirigées par des factions populaires, ou par les cabales d'un Prince trop ambitieux. En effet, il eſt ſouvent arrivé, qu'au lieu de procurer le bien du Royaume, elles n'ont produit que le deſordre & le renverſement des Loix, tantôt en voulant trop abbaiſſer la puiſſance Royale, tantôt en l'élevant plus haut qu'il ne ſeroit néceſſaire pour le bonheur des Sujets. Alors le mal eſt d'autant plus grand & difficile à guérir, que ce qui eſt fait par le Parlement, eſt cenſé émané du conſentement unanime de toute la Nation. Par cette raiſon, il arrive rarement qu'on puiſſe remédier à ce déſordre, que par des moyens auſſi violens que ceux dont on s'eſt ſervi pour le produire, d'où s'enſuivent ordinairement des Guerres Civiles. C'eſt là une des principales cauſes des troubles domeſtiques, qui ont de tout tems affligé l'Angleterre, plus que tout autre Etat de l'Europe.

Remarquons encore que la méthode violente dont Richard ſe ſervit, pour acquérir un pouvoir arbitraire, je veux dire la contrainte des élections, & les déciſions des Juges, a été exactement pratiquée de nos jours, par un de ſes Succeſſeurs qui avoit ſans doute le même but. Mais ajoûtons, que les efforts de ces deux Monarques n'ont ſervi qu'à procurer leur propre ruïne, & que leurs deſſeins ont abouti à une même Cataſtrophe. C'eſt-ce qu'on va voir à l'égard de Richard II. dans ce qui me reſte à dire ſur ſon Regne.

Richard vit dans une trompeuſe ſecurité.

Tout ſembloit contribuer à maintenir ce Prince dans la joüiſſance du pouvoir deſpotique qu'il venoit de s'attribuer. Ceux qui auroient été les plus capables de s'oppoſer à ſes deſſeins, avoient eu une fin tragique, ou étoient bannis du Royaume, & ceux qui reſtoient encore étoient gagnez par des charges, par des preſens ou par d'autres ſortes de bienfaits. Les Grands Officiers de la Couronne, les Gouverneurs des Villes & des Provinces étoient tous dévoüez au Roi. Parmi les Magiſtrats des Villes & de la Campagne, on n'en avoit ſouffert aucun qui ne fût prêt à concourir de tout ſon pouvoir à l'augmentation de la puiſſance Royale. Malgré tous ces avantages, Richard ſe trompoit beaucoup, en ſe perſuadant, que ce pouvoir, nouvellement acquis, étoit hors de toute atteinte, puiſqu'il n'avoit pas le Peuple pour lui, & qu'au contraire il s'étoit attiré ſa haine, par ſes actions violentes. Il y a même apparence, que parmi ceux qu'il comptoit au nombre de ſes amis, il y en avoit beaucoup, qui, par foibleſſe ou par prudence, ne faiſoient que diſſimuler leurs ſentimens, en attendant que l'occaſion ſe préſentât de délivrer le Royaume du joug qui commençoit à l'accabler. Cette occaſion ſe préſenta plûtôt que le Roi ne l'avoit penſé, parce que ſe laiſſant conduire par ſa paſſion, il n'eut pas la prudence de ſe tenir dans certaines bornes, faute, dans laquelle les Princes de ce caractére manquent rarement de tomber. Comme ils ſe trouvent toûjours environnez de flatteurs, ils s'imaginent que tout le reſte du Peuple eſt dans les mêmes ſentimens, & pour l'ordinaire, il eſt trop tard quand ils s'apperçoivent, que le petit nombre de gens qu'ils ont gagnez, eſt un foible rempart contre la fureur de tout un Peuple irrité. Pendant quelque tems, il ſemble que cinq ou ſix cens perſonnes

nes qui compoſent le Parlement, & quelque centaine de Magiſtrats dans les Villes & dans les Provinces, faſſent le Corps de la nation, & l'on ne compte pour rien le reſte du Peuple. Mais quelquefois il vient un tems où il faut compter par têtes, & alors le nombre de ceux qui poſſédent les Charges ſe trouve infiniment petit en comparaiſon du reſte de la Nation.

RICHARD II. 1398.

Querelle entre les Ducs de Héréford & de Norfolck,

Richard, incapable de faire ces réflexions, ſe laiſſoit aveuglément conduire par ſa paſſion, qui lui faiſoit regarder comme un avantage conſidérable les occaſions d'exercer ce pouvoir arbitraire qu'il croyoit avoir ſi fermement établi. Vers la fin de l'année 1398. il donna une preuve ſignalée du peu de ménagemens qu'il prétendoit garder avec ſes Sujets, à l'occaſion d'une querelle qui s'émut entre deux des principaux Seigneurs de ſa Cour. Le Duc de Héréford fils-aîné du Duc de Lencaſtre, intimidé par les exemples du Duc de Gloceſter ſon Oncle, & des autres Seigneurs que le Roi avoit ſacrifiez à ſa vengeance, bornoit ſon ambition à ſe maintenir dans ſa bienveillance, & tâchoit par toutes ſortes de précautions, d'éviter qu'il ne conçût quelque ſoupçon contre lui. Ce fut apparemment par cette conſidération, que craignant que le Duc de Norfolck ne lui eût tendu un piége, en lui parlant du Roi en termes très-deſavantageux, il en informa ce Monarque. Le Duc de Norfolck ayant nié de lui avoir jamais parlé contre le Roi, & le Duc de Héréford ſoutenant ſon accuſation, il fut ordonné que cette affaire ſeroit décidée ſelon les Loix de la Chevalerie, c'eſt-a-dire par un combat ſingulier (1). La Ville de Coventri fut choiſie pour ce combat auquel le Roi voulut lui-même aſſiſter.

qui doit ſe décider par les armes.

Le Roi empêche le combat & bannit les deux Seigneurs.

Mais dans le tems que les deux Seigneurs ennemis entroient dans les barriéres, le Roi ſous prétexte d'éviter l'effuſion du ſang, mais en effet pour ſe délivrer tout d'un coup de ces deux Seigneurs, leur fit défendre de paſſer outre. Enſuite, quoiqu'il ne pût y en avoir qu'un de coupable, il les bannit tous deux du Royaume, le Duc de Norfolck pour toute ſa vie & le Duc de Héréford pour dix ans. Le premier mourut peu de tems après à Veniſe, & l'autre choiſit la France pour ſa retraite. Cet acte d'autorité n'étoit pas moins contraire aux priviléges de la Nobleſſe, que ce que le Roi avoit fait juſqu'alors à l'égard de tout le Peuple en général, puiſque, par les Loix du Royaume, ces Seigneurs ne pouvoient être jugez que par leurs Pairs. Mais en ce tems-là les priviléges de la Nation n'étoient guéres conſidérez.

Mort du Duc de Lencaſtre. Injuſtice faite au Duc ſon fils.

Peu de tems après le départ du Duc de Héréford, le Duc de Lencaſtre ſon Pére mourut peu regretté du Peuple, & moins encore du Roi qui ne pouvoit s'empêcher de le craindre. Par la mort de ce Prince, ſon titre, & ſes biens qui étoient fort conſidérables, étoient dévolus au Duc de Héréford ſon fils, à qui, avant ſon départ, le Roi avoit remis quatre années de ſon banniſſement. De plus, il lui avoit accordé des Lettres Patentes qui lui donnoient pouvoir, quoi qu'exilé, de prendre poſſeſſion par Procureur, des Fiefs qui viendroient à lui écheoir pendant ſon abſence, avec ſuſpenſion de l'hommage juſqu'à ſon retour. Néanmoins, immédiatement après la mort du Duc ſon Pére, le Roi, par un jugement qui n'étoit pas moins injuſte que le précedent, ordonna que le banniſſement de ce Prince ſeroit perpétuel, & confiſqua tous ſes biens.

 Par

(1) Polydore Vergile & d'autres qui ont dit que ce fut le Duc de Norfolck qui accuſa le Duc de Héréford d'avoir mal parlé du Roi, ſe ſont trompez. Voyez les Actes de Parlement de la 21. année de Richard II.

RICHARD II. 1398. Etat fâcheux du Royaume.

Par de ſemblables actes d'autorité deſpotique, les Loix & les Libertez de l'Angleterre ſe trouvoient dans un déplorable état. Les Ducs de Lencaſtre & de Gloceſter, & le Comte d'Arundel étant morts, Warwick relegué, l'Archevêque de Cantorberi, les Ducs de Héréford & de Norfolck en exil, il ne ſe trouvoit plus preſque perſonne dans le Royaume, qui fut en état de s'oppoſer à la puiſſance arbitraire que le Roi avoit uſurpée. Le ſeul Duc d'Yorck, Oncle du Roi, auroit pû prendre en main les interêts de la Nation. Mais comme il aimoit trop le repos, il n'étoit nullement propre à ſe donner les mouvemens qu'une telle entrepriſe demandoit. Richard ſe voyant donc, pour ainſi dire, hors de Page, s'abandonnoit à une vie molle & efféminée, ſans ſe mettre en peine du bien du Royaume. Pendant ce tems-là, ſes Miniſtres, gens peu capables des emplois qu'ils exerçoient, laiſſoient dépérir les affaires, & voyoient ſans s'émouvoir la Nation Angloiſe tomber dans un manifeſte mépris. Les Ecoſſois violoient ſouvent la Trêve, par des courſes qu'ils faiſoient ſur les frontiéres, étant bien aſſûrez que la Cour d'Angleterre ne penſoit à rien moins qu'à ſe venger de leurs inſultes. Ce que l'Angleterre avoit poſſédé en France, étoit preſque réduit à rien, & les Places qui auroient pû ſervir un jour à réparer ces pertes, avoient été venduës ſans néceſſité. Les Vaiſſeaux Marchands étoient tous les jours pillez par des Corſaires de France & des Païs-bas, ſans que perſonne cherchât les moyens de protéger le commerce. Parmi ces déſordres, les Miniſtres, dont le Comte de Wiltshire étoit le principal, ne penſoient qu'à augmenter les revenus du Roi, par des emprunts, par de nouveaux impots & par des voyes encore moins légitimes. Il ne s'agiſſoit plus de chercher des prétextes pour demander des Subſides: tout l'embarras des Miniſtres ne conſiſtoit qu'à trouver des moyens prompts & efficaces, pour extorquer de l'argent des Sujets, à qui on auroit crû faire trop d'honneur d'en demander. Enfin, après avoit employé divers expédiens autant injuſtes qu'extraordinaires, pour ſurvenir à la dépenſe exceſſive du Roi, & pour contenter l'avidité de ſes Miniſtres, on ſe ſervit d'une voye qui ne pouvoit manquer de lui procurer de groſſes ſommes. Comme le dernier Parlement avoit révoqué l'Amniſtie accordée en 1386. aux partiſans du Duc de Gloceſter, on porta des accuſations contre ceux qui avoient alors pris les armes en faveur de ce Prince. Par les Jugemens qui furent rendus ſur ces accuſations, on condamna dix ſept Provinces comme coupables de haute trahiſon, & l'on adjugea au Roi les biens de tous leurs habitans. Dans cette extremité, les plus riches Gentilshommes & Bourgeois de ces Comtez ſe virent contraints, pour éviter la ſaiſie de leurs biens, de donner des obligations en blanc, que le Roi fit remplir des ſommes qu'il lui plut d'éxiger de chacun. De plus par ce qui fut inſéré dans ces cédules qu'on appelloit *Ragmans*, tous ces Particuliers s'obligeoient ſous de groſſes peines, à maintenir les Statuts du Parlement de Shrewsbury, & tout ce qui avoit été fait en conſéquence, c'eſt-à-dire qu'ils ſe mettoient entiérement à la diſcrétion du Roi. Il étoit impoſſible qu'un Gouvernement ſi tyrannique n'attirât la haine du Peuple ſur le Prince & ſur ceux qu'il employoit. On pouvoit même aiſément s'appercevoir, que ces violences excitoient dans les cœurs des Sujets, un déſir ardent de s'en délivrer, de ſorte que la moindre petite étincelle étoit capable de produire un funeſte embraſement.

Violences excercées par le Roi & par ſes Miniſtres.

Les biens des habitans de dix-ſept Provinces ſont confiſquez au profit du Roi.

Promeſſes extorquées.

Rebellion en Irlande.

Pendant que l'Angleterre étoit expoſée à toutes ces calamitée, les Irlandois mé-

méprisant le petit nombre de troupes que Richard avoit laissées dans leur Païs, se soulevérent d'un commun accord. Roger Mortimer Comte de Marche, Gouverneur de cette Isle, ayant voulu s'opposer aux Rebelles fut tué dans le premier combat qu'il leur livra. Ce Prince, qui avoit été déclaré par un Acte du Parlement, Héritier présomptif de la Couronne, laissa deux fils *Edmond* & *Roger*, dont le premier succéda dans le titre de Comte de la Marche, & mourut sans Héritiers aussi-bien que Roger son frere. Mais le Mariage d'Anne leur sœur avec le second fils du Duc d'Yorck, fut une source féconde de troubles qui affligérent long-tems le Royaume.

Le Comte de la Marche y est tué.

Richard, ayant reçû la nouvelle de la révolte des Irlandois, résolut d'aller en personne châtier les Rebelles, étant dans une terrible colere que ce chetif & misérable Peuple osât mépriser sa puissance, dans le tems qu'il ne trouvoit aucune opposition en Angleterre. Suivant cette résolution, il leva une nombreuse armée qui lui fournit une nouvelle occasion d'exiger de grandes sommes de son Peuple, par où il accrut considérablement la haine qu'on avoit déja conçuë contre lui.

Le Roi se prépare au voyage d'Irlande.

Il extorque de grandes sommes de ses Sujets.

1399.

Quand il fut prêt à s'embarquer, quelques soupçons qu'on lui inspira contre le Comte de Northumberland Gouverneur des Provinces du Nord, le portérent à lui envoyer un ordre positif de le venir joindre sans aucun retardement. Mais ce Seigneur s'en étant excusé sur ce que sa présence étoit absolument nécessaire dans ces quartiers-là, le Roi, sans autre examen, le déclara Traître, & fit saisir tous ses biens. Ensuite, ayant laissé la Régence du Royaume au Duc d'Yorck son oncle, il mit à la voile, & arriva le 31. de Mai à Waterford, d'où il marcha vers Dublin. Il étoit accompagné des fils que le Duc de Lencastre avoit eu de sa troisiéme femme, & de ceux du feu Duc de Glocester qu'il menoit comme en ôtage, & il avoit pris avec lui la plus grande partie de ses joyaux, comme s'il avoit prévu qu'il ne rentreroit plus dans son Palais. Il fit d'abord quelques progrès contre les Rebelles, & dans plusieurs combats qu'il leur livra, il donna des marques de valeur, qui firent juger, que si jusqu'alors il avoit témoigné peu de penchant pour la Guerre, on devoit moins l'attribuer à un défaut de courage qu'à sa mauvaise éducation.

Il déclare Traître le Comte de Northumberland.

Il laisse la Régence au Duc d'Yorck.

Il remporte quelques avantages sur les Rebelles

Mais pendant que sa vanité étoit flattée par les avantages qu'il remportoit sur les Irlandois, on formoit en Angleterre des complots pour lui faire perdre la Couronne. Il est impossible que sous un Gouvernement despotique, tel que celui de Richard, il n'y ait un grand nombre de mécontens. Il se trouve véritablement des personnes qui tirent de grands avantages de la puissance absoluë du Prince; mais ces gens-là ne font pas le plus grand nombre. Ainsi, quoiqu'un Roi de ce Caractére se trouve ordinairement environné d'une foule de flatteurs qui tâchent de lui persuader que le Peuple souffre le joug sans murmure, s'il a quelque expérience du monde, il doit compter, qu'il ne peut conserver un pouvoir acquis par la violence, que par la même voye qu'il l'a usurpé. Que s'il a l'imprudence de se confier à des Sujets qu'il à violemment opprimez, c'est en vain qu'il s'attend à trouver parmi eux une fidélité, qui ne fait que redoubler leur misére. C'est ce que Richard ne manqua pas d'éprouver. Par une imprudente securité, il s'étoit éloigné de son Royaume, & avoit mené toutes ses forces en Irlande, dans le tems que la haîne du

Conspiration en Angleterre.

RICHARD II. 1399. Peuple contre lui étoit montée au plus haut dégré, en quoi il avoit fait une faute capitale, dont ses ennemis ne manquérent pas de profiter. Il étoit à peine parti pour l'Irlande, avec presque tous les Seigneurs qui lui étoient dévoüez, que les Mécontens, qui étoient demeurez en Angleterre, commencérent à penser aux moyens de le ruïner. Pour cet effet, après plusieurs conférences qu'ils eurent ensemble, ils firent sçavoir à l'Archevêque de Cantorberi qui s'étoit retiré en France depuis son bannissement, que toute l'Angleterre étoit disposée à se soulever, & qu'il ne manquoit qu'un Chef de distinction pour se mettre à la tête des Mécontens. Qu'après y avoir meurement pensé, ils avoient jugé qu'il n'y en avoit point de plus propre que le Duc de Héréford, pour qui le Peuple avoit beaucoup d'estime & d'affection, & qui d'ailleurs avoit un prétexte très-plausible de prendre les armes, pour demander raison des torts qu'il avoit soufferts: que si ce Prince vouloit se rendre en Angleterre, ils s'engageoient à l'assister de tout leur pouvoir, & que dans la disposition où le Peuple se trouvoit, il n'y avoit aucun doute, qu'il ne se joignît à ceux qui voudroient entreprendre de le délivrer de l'oppression qu'il souffroit.

Les conjurez appellent le Duc de Héréford.

L'Archevêque, qui étoit lui-même très-animé contre le Roi, ayant communiqué cette Lettre au Duc, ce Prince résolut de profiter de cette conjoncture, pour tenter ce que la fortune voudroit faire en sa faveur. Cependant comme il se sentoit peu en état par lui-même de pousser cette entreprise, il prit soin de la menager de telle maniére, qu'il put aisément s'en désister en cas que les choses ne se trouvassent pas disposées comme on le lui faisoit espérer.

Le Duc se résout à tenter cette entreprise.

Suivant cette résolution, il se rendit secrettement en Bretagne, où il fit équipper trois Vaisseaux sur lesquels il s'embarqua, n'étant accompagné que de l'Archevêque de Cantorberi, & d'environ quatre-vingts hommes, parmi lesquels il n'y avoit que quinze ou dix-huit lances. Avec cette petite troupe, il mit à la voile, & se tint quelque tems sur les côtes d'Angleterre, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, sans aborder nulle part. Son dessein étoit de voir quel effet son approche feroit parmi le Peuple, & d'engager les Anglois à se déclarer ouvertement, dans la pensée qu'il étoit suivi de plus grandes forces. Cette tentative lui réüssit au-delà de ses esperances. Dès qu'on sçut qu'il étoit sur les côtes, le Peuple se souleva en divers endroits, sans considérer si le secours qui paroissoit étoit en état de le protéger, & ce fut cette promptitude qui détermina le Duc à pousser plus loin son entreprise.

Il s'embarque en Bretagne avec peu de suite.

Au commencement du mois de Juillet, il mit son monde à Terre dans la Province d'Yorck, tout proche d'un lieu nommé Ravenspur, où le Comte de Northumberland & Henri Perci son fils allerent incontinent le joindre avec quelques troupes. Après cette jonction le concours de Peuple qui alloit en foule se ranger sous ses Drapeaux, fut si grand qu'en peu de jours son armée se trouva de plus de soixante mille hommes. Tant la Noblesse & le Peuple avoient d'empressement pour aller se mettre sous la protection d'un Prince, qui avoit lui-même un si grand besoin de leur secours.

Il descend à Ravenspur, Où il assemble soixante mille hommes.

Dès que le Duc d'Yorck, Regent du Royaume, eut reçu la nouvelle de la descente du Duc, il assembla le Conseil pour délibérer sur les mesures qu'il étoit nécessaire de prendre en cette occasion. Mais les nouvelles qui venoient à toute heure de l'accroissement des forces du Duc, & des dispositions où tout le Royaume se trouvoit, firent bien-tôt perdre aux Conseillers, entre lesquels

Le Régent tâche en vain de prévenir une révolte générale.

quels il y avoit peu de gens habiles, toute eſpérance de pouvoir remédier à ce mal. Dans cet embarras, ils firent une faute capitale, en prénant le réſolution de quitter Londres pour ſe retirer à S. Alban. Cette démarche imprudente cauſa un préjudice extrême aux affaires du Roi. Les Seigneurs du Conſeil ne furent pas plûtôt partis de Londres, que cette Ville ne ſe trouvant plus retenuë par la préſence de ceux qui repréſentoient la perſonne du Roi, ſe déclara pour le Duc, & entraina par ſon exemple, celles qui n'auroient encore oſé faire une pareille démarche.

RICHARD II. 1399. Le Conſeil ſe retire à S. Alban. Londres ſe déclare pour le Duc.

Cependant le Duc, qui en arrivant en Angleterre, avoit pris le tître de Duc de Lencaſtre, publia un Manifeſte dans lequel, ſans témoigner qu'il eût deſſein de s'approprier la Couronne, il diſoit qu'il n'avoit pris les armes que pour tirer raiſon de toutes les injuſtices qu'on lui avoit faites. Ce manifeſte produiſit un ſi grand effet, que lorſque le Régent voulu diſtribuer des Commiſſions pour lever des troupes, il ne ſe trouva preſque perſonne qui voulût en accepter. Chacun diſoit ouvertement, qu'il n'avoit garde de s'oppoſer aux légitimes prétentions d'un Prince qui avoit été très-injuſtement opprimé. Ce refus ayant fait comprendre au Comte de Wiltshire, & aux autres Miniſtres du Roi, que, bien loin de pouvoir maintenir leur autorité, ils couroient riſque de ſe voir ſacrifiez à la haine publique, ils abandonnérent le Duc d'Yorck, & ſe retirérent dans le Château de Briſtol. Après la fuite des Conſeillers, le Régent ne voyant plus d'apparence de pouvoir réſiſter au torrent, abandonna le ſoin des affaires publiques, & ſe retira dans ſa Maiſon, laiſſant le Royaume comme un Vaiſſeau expoſé aux vents & à l'orage, ſans Pilote & ſans Matelots. Tous les autres Seigneurs qui étoient encore demeurez neutres, afin de pouvoir ſe ranger dans le parti du plus fort, voyant les interêts du Roi abandonnez, ne différerent plus à ſe déclarer ouvertement pour le Duc.

Le Duc publie un Manifeſte. Le Régent ne peut lever des troupes. Les Miniſtres du Roi ſe retirent à Briſtol, & le Régent dans ſa Maiſon.

Cependant ce Prince profitant de ces avantages, marchoit avec une diligence extraordinaire vers Londres où les habitans l'avoient appellé. Il fut reçû en triomphe dans cette grande Ville, avec toutes les démonſtrations de zéle & d'affection que lui pouvoit donner un Peuple extremement animé contre ſon Souverain, & qui ſe croyoit délivré de la tyrannie. Mais quelques agréables que lui fuſſent les honneurs qu'il recevoit dans Londres, il n'y demeura qu'autant qu'il fut néceſſaire pour s'aſſurer de la fidelité des habitans, après quoi il marcha droit à Briſtol. Dès qu'il fut arrivé dans cette Ville, qui lui ouvrit ſes portes avec joye, il fit attaquer le Château, où les Seigneurs du Conſeil s'étoient retirez. Ce Siége fut pouſſé avec tant de vigueur, qu'en quatre jours les Aſſiégez furent contraints de ſe rendre à diſcrétion. La rage du Peuple contre le Comte de Wiltshire, & contre ſes Compagnons étoit ſi violente, que le Duc ne crut pas devoir lui refuſer la ſatisfaction de voir ces Miniſtres odieux ſacrifiez à ſa vengeance. Ainſi, ſans conſidérer que le pouvoir qu'il s'attribuoit étoit encore plus illégitime que les Uſurpations du Roi, il fit trencher la tête au Comte de Wiltshire, & à quelques autres du Conſeil, pour ſatisfaire le Peuple qui demandoit leur mort avec un ardeur extrême. L'heureux ſuccès de cette expédition acheva de déterminer tout le Royaume à ſuivre le parti du Duc, & peu de tems après, ce Prince eut la ſatisfaction de voir arriver auprès de lui le Duc d'Yorck ſon oncle, pour l'aider de ſes conſeils.

Le Duc marche à Londres, & y eſt bien reçu. Il ſe rend maître de Briſtol, & fait couper la tête à quelques-uns des Miniſtres. Le Duc d'Yorck va ſe joindre.

Pendant

RICHARD II. 1399.

Le vent empêche le Roi d'avoir des nouvelles d'Angleterre.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, Richard étoit en Irlande dans une parfaite sécurité. Le vent qui étoit contraire, & qui demeura fixe à un même point, pendant plus de trois semaines, empêchoit qu'il ne reçût aucune nouvelle. Dès qu'il fut informé de la descente du Duc de Lencastre, il fit mettre en prison ses freres, avec les fils du Duc de Glocester, & résolut de repasser incontinent en Angleterre, à dessein d'y combattre son ennemi. Mais le Duc d'Albemarle lui conseilla d'attendre encore quelques jours, afin d'avoir le tems de préparer des Vaisseaux pour transporter toutes ses troupes à la fois. Il suivit ce fatal conseil qui acheva de le ruïner, puisqu'il n'y a point de moment qui ne soit précieux dans une semblable conjoncture. En effet, ce fut pendant ce tems-là, que Londres se déclara pour le Duc, ce qui ne seroit peut-être pas arrivé, si l'on eût sçû le Roi en Angleterre, & dans la résolution de s'opposer vigoureusement aux desseins de ses ennemis. Richard s'étant déterminé à demeurer encore quelques jours en Irlande, envoya devant, le Comte de Salisburi pour lever des troupes dans le Païs de Galles, lui promettant qu'il ne tarderoit pas long-tems à le suivre. Ce Seigneur usa de tant de diligence, qu'en peu de jours, il assembla une armée de quarante mille hommes, les Gallois & les habitans de Chester ayant pris les armes avec ardeur pour le Roi. Si ce Prince fût arrivé avec son armée au tems qu'il l'avoit promis, il auroit pû du moins avoir la satisfaction de tenter la fortune d'un combat pour défendre sa Couronne. Mais le vent s'étant remis à l'Est, l'arrêta encore dix-huit jours en Irlande, sans lui permettre de faire ce petit trajet. Pendant ce tems-là, le bruit s'étant répandu dans l'armée du Comte de Salisburi, que le Roi étoit mort en Irlande, elle voulut se débander. Ce ne fut qu'avec peine, que le Comte obtint quelques jours de délai, pour avoir des nouvelles certaines du Roi. Ce délai étant expiré, sans que Richard parût, les troupes de Galles & de Chester abandonnérent leurs Drapeaux, & se retirérent dans leurs maisons.

Il se prépare à y retourner, & differe de quelques jours.

Le Comte de Salisburi va lever une armée dans le Païs de Galles.

Le vent s'oppose au départ du Roi.

L'armée de Salisburi se débande.

Le Roi arrive & ne sçait quel parti prendre.

Richard prit terre quelques jours après; & comme il ignoroit que l'armée du Comte de Salisburi se fût débandée, il marcha vers Carmarthen, où il espéroit de la rencontrer. Mais quand il apprit qu'il avoit perdu cette ressource, que toute la Noblesse du Royaume s'étoit déclarée contre lui, que ses Ministres avoient perdu la tête à Bristol, & que le Peuple épousoit avec ardeur la querelle du Duc de Lencastre, il ne sçut plus quel conseil prendre, tous ceux qu'on lui donnoit lui paroissant également dangereux. Les Officiers & les Soldats vouloient qu'il se mît à leur tête pour aller livrer Bataille à son ennemi. Ils lui promettoient de répandre jusqu'à la derniére goutte de leur sang pour sa défense, & lui faisoient espérer que son armée grossiroit tous les jours dans sa marche, par la jonction de ceux qui ne l'avoient abandonné que par force, ou dans la pensée qu'il étoit mort. Quelques-uns lui conseilloient de s'en retourner en Irlande, & de s'y fortifier. D'autres étoient d'avis qu'il allât se refugier en France, chez le Roi son beau-pere, jusqu'à ce qu'un tems plus favorable lui fournît l'occasion de rentrer dans ses Etats. Parmi tant d'incertitudes, ce malheureux Prince incapable de choisir le meilleur conseil, & n'ayant auprès de lui que des gens qui manquoient de courage, ou de capacité, ne put se fixer à aucune résolution. Cependant, comme il se défioit de tout le monde, il ne put demeurer long-tems dans une situation qui lui paroissoit trop

On lui donne divers conseils, & il n'en suit aucun.

trop dangereuſe. Tout-à-coup, ſans prendre conſeil de perſonne, il ſe déroba de ſon armée, pendant la nuit, & alla ſe renfermer dans le Château de Conway, qu'on eſtimoit une Place imprénable, mais qui ſe trouvoit dépourvuë de tout. Il n'eut pas plûtôt diſparu, que le Lord Thomas Perci Comte de Worceſter, Grand Maître de ſa Maiſon, rompit ſa baguette (1) en préſence des Domeſtiques du Roi, & alla trouver le Duc de Lencaſtre qui s'avançoit vers Cheſter à la tête de ſon armée.

RICHARD II. 1399.

Il s'enferme dans le Château de Convvay.

Tout le monde l'abandonne.

Le Duc marche vers Cheſter.

Richard ſe trouvant preſque ſeul dans le Château qu'il avoit choiſi pour azyle, ſans aucune eſpérance de pouvoir s'y défendre, craignit, s'il tentoit de ſe ſauver, de tomber entre les mains d'un Peuple furieux qui ne lui donnoit que trop de marques de ſa haîne. Dans cette extrémité, il ne vit plus aucune reſſource que dans la générosité de ſon ennemi. Il lui fit ſçavoir par un de ceux qui l'avoient ſuivi dans ſa retraite, qu'il étoit prêt à ſe ſoumettre aux conditions qu'il jugeroit lui-même équitables, & qu'il le prioit de lui envoyer quelqu'un pour conférer avec lui. Le Duc fit partir ſur le champ l'Archevêque de Cantorbéri, & le Comte de Northumberland, tous deux ennemis jurez du Roi, pour aller s'inſtruire de ſes intentions. Dans la courte Conférence que Richard eut avec ces Députez, il propoſa, que, ſi on vouloit lui laiſſer la vie, avec une penſion honorable pour ſon entretien, & pour celui de huit perſonnes qu'il nommeroit, il réſigneroit ſa Couronne, & ſe contenteroit de paſſer le reſte de ſa vie en ſimple particulier. Les Députez lui ayant fait eſpérer que ſa propoſition ſeroit acceptée, il ſouhaita de conférer avec le Duc même. Pour cet effet il ſe rendit à Flint, qui n'eſt éloigné que de trois lieuës de Cheſter, où le Duc étoit déja arrivé. Le jour ſuivant le Duc étant allé à Flint ſe préſenta au Roi, qui lui dit avec une contenance aſſurée: *Beau Couſin, vous êtes le bien venu. Je ſuis venu,* répondit le Duc, *plûtôt que vous ne l'aviez ſouhaité, ſur ce que j'ai été informé des plaintes que le Peuple fait contre votre Gouvernement: mais s'il plait à Dieu j'y mettrai ordre pour l'avenir. Si c'eſt votre volonté,* repartit le Roi, *c'eſt auſſi la mienne.* Quelques-uns ajoûtent que Richard ſupplia le Duc en termes fort ſoumis, d'avoir ſoin de ſa vie, en conſidération de ce qu'il avoit épargné ſes freres, qu'il s'étoit contenté de faire mettre en priſon en Irlande, & que le Duc le lui promit poſitivement. Il y a des Hiſtoriens qui diſent, que Richard fut trahi par le Comte de Northumberland, qui l'ayant engagé à demander cette Conférence, lui dreſſa une embuſcade en chemin, & l'emmena priſonnier au Duc. Quoiqu'il en ſoit, ces deux Princes allerent le même jour coucher à Cheſter, d'où ils prirent enſemble la route de Londres.

Le Roi lui fait propoſer un accommodement.

Il offre de réſigner la Couronne.

Entrevûë du Roi & du Duc.

Ils vont enſemble à Londres.

A leur approche, le Peuple ſortit en foule de la Ville, pour recevoir l'un avec mille malédictions, & l'autre avec des applaudiſſemens & des loüanges exceſſives. Enſuite, le Roi fut conduit à la Tour, & détenu en priſon pendant que le Duc prenoit des meſures avec ſes amis pour achever ſon ouvrage. On ne ſçauroit ſans étonnement conſidérer la promptitude de cette révolution, ni la diligence avec laquelle le Duc de Lencaſtre parcourut tant de Provinces. Si l'on conſidére qu'en quarante-ſept jours, il marcha de Ravenſpur où

Richard eſt renfermé dans la Tour

(1) Les Officiers de la Maiſon du Roi portent à la main une baguette blanche, pour marque de leur Dignité, & quand ils la rompent, leur autorité ceſſe, & ceux qui dependent d'eux ſont déchargez de leur ſervice.

RICHARD II. 1399.

où il avoit débarqué, à Londres, à Briſtol, à Cheſter, & de là à Londres, à peine pourra-t-on concevoir qu'une armée de ſoixante mille hommes ait pû faire tant de chemin en ſi peu de jours.

Conſulta-tions entre le Duc & ſes amis.

Auſſi-tôt que le Duc avoit eu le Roi entre ſes mains, il avoit pris ſoin de lui faire convoquer un Parlement à Londres, afin de ne pas perdre du tems. Dans les Conférences qu'il avoit avec ſes amis, avant que le Parlement s'aſſemblât, il ne s'agiſſoit pas tant de ce qu'on devoit faire, puiſque la réſolution étoit priſe de le placer ſur le Trône, que de la maniére dont on devoit y procéder. Les uns vouloient qu'il s'en mît en poſſeſſion, ſur la ſimple promeſſe que Richard avoit faite, de réſigner la Couronne. D'autres croyoient que cette promeſſe paroiſſoit trop forcée, pour pouvoir y appuyer aucun droit: d'autant plus qu'il y avoit un Héritier plus prochain que le Duc. C'étoit Edmond Morti-mer Comte de la Marche, fils de ce Roger qui avoit été déclaré Succeſſeur préſomptif de Richard. En effet, il étoit deſcendu de Lionnel Duc de Clarence, ſecond fils d'Edoüard III. au lieu que le Duc de Lencaſtre étoit fils de Jean, fre-re cadet de Lionnel. Quoiqu'Edmond ne tirât ſon droit que d'une femme, il n'y auroit point eu de difficulté à ſon égard, ſi l'on eût voulu s'en tenir à la Regle ordinaire, puiſqu'on ne connoiſſoit point en Angleterre de Loi ſem-blable à la Loi Salique. Ainſi par la réſignation de Richard, le Duc de Len-caſtre n'étoit pas en droit de demander la Couronne. Par cette raiſon, ils ajoûtoient que puiſqu'il falloit néceſſairement paſſer par-deſſus les Loix, on ne pouvoit ſe diſpenſer d'y faire intervenir l'autorité du Parlement. Ils con-cluoient de là, que Richard devoit être formellement dépoſé, & le Duc élu par la même autorité. Cet avis avoit auſſi des difficultez, puiſqu'il attribuoit au Parlement, le droit de diſpoſer de la Couronne, contre les Loix & les Coûtumes, au préjudice du légitime Héritier, auquel on ne pouvoit rien ob-jecter qui dût porter du préjudice à ſes droits. Enfin après beaucoup de dé-bats, ſur une matiére ſi délicate, le Duc d'Yorck fut d'avis de réünir les trois avis propoſez, afin de donner plus de force à ce qu'on avoit réſolu de faire. Premiérement, qu'il falloit obliger Richard à faire une Réſignation pure & ſimple. En ſecond lieu, que le Parlement procedât à la dépoſition, avant que de diſpoſer de la Couronne. Enfin que ces deux pas étant faits, & le Trône déclaré vacant, le même Parlement, en conſidération du grand ſervice que le Duc de Lencaſtre venoit de rendre à l'Etat, lui adjugeât la Couronne par ſa ſuprême autorité qui, dans les cas extraordinaires, étoit ſupérieure aux Loix. Cet avis fut unanimement ſuivi. Ainſi en puniſſant un Roi pour avoir voulu ſe mettre au-deſſus des Loix, on accordoit au Parlement un pou-voir qui ne leur étoit pas moins oppoſé. Tant il eſt difficile, en ſemblables oc-caſions, de ſe tenir dans les bornes de la juſtice & de l'équité. Cet expédient, qu'on crut alors propre à rétablir la tranquillité dans le Royaume, fut la vé-ritable ſource des maux qui l'affligérent dans la ſuite, lorſqu'il ſembloit que ces violentes procédures étoient entiérement oubliées. La poſtérité du Duc d'Yorck, qui avoit ouvert cet avis, ſe trouva intereſſée à renverſer le principe ſur lequel il étoit fondé, & à ſoutenir que le Parlement avoit excédé ſon pou-voir en tranſportant la Couronne dans la Maiſon de Lencaſtre.

On propoſe divers moyens pour lui procurer la Couronne.

Le Duc d'Yorck ou-vre un avis qui eſt ſuivi

Richard fait une réſigna-

Suivant les réſolutions que le Duc de Lencaſtre avoit priſes avec ſes amis, il ſe rendit à la Tour, le jour avant l'ouverture du Parlement, étant accom-

pagné

pagné d'un grand nombre de Seigneurs. Là, en présence de cette Assemblée, Richard livra la Couronne & le Sceptre avec toutes les autres marques de la Royauté, & par un Ecrit signé de sa propre main, il se reconnut indigne & incapable de gouverner plus long-tems le Royaume. Le jour suivant, le Parlement s'étant assemblé, on produisit cet Acte de résignation, qui fut accepté d'un consentement unanime. Mais comme, selon les mesures dont on étoit convenu, cet Acte seul ne paroissoit pas suffisant, les deux Chambres ordonnerent, qu'on dressât des Articles d'accusation contre Richard, pour servir de fondement à sa déposition, à laquelle elles avoient dessein de procéder. Voici la substance de ces Articles.

RICHARD II. 1399.

tion pure & simple de la Couronne.

Le Parlement l'accepte.

Il fait dresser une accusation contre lui.

Richard est déposé.

1. Que Richard avoit, sans jugement & sans discrétion, prodigué les revenus de la Couronne, & mis le gouvernement de son Royaume entre les mains des gens sans expérience & mal intentionnez, au grand détriment du Peuple qui s'étoit vû chargé d'impositions excessives.

2. Qu'il avoit, sans fondement accusé de trahison, & fait injustement punir, les Commissaires établis par le Parlement pour avoir inspection sur le Gouvernement du Royaume.

3. Qu'il avoit contraint les Juges de donner des décisions contraires aux Loix, afin de faire condamner les Comtes d'Arundel & de Warwick, & plusieurs autres personnes.

4. Qu'il avoit fait mourir le Duc de Glocester son oncle, sans l'avoir fait juger selon les Loix du Païs.

5. Qu'il avoit levé des troupes dans les Comtez de Lencastre & de Chester pour faire la Guerre à ces trois Seigneurs, & permis à ses Soldats de commettre toutes sortes de violences, sans les en punir.

6. Qu'encore que, par une Proclamation, il eût assuré que ces Seigneurs n'avoient été arrêtez que pour de légéres malversations, il les avoit fait condamner comme coupables de haute trahison.

7. Qu'il avoit exigé de diverses Provinces des amendes excessives, pour des crimes qui avoient été abolis par une amnistie.

8. Qu'il avoit empêché qu'on ne communiquât les affaires publiques aux Commissaires que le Parlement avoit établis pour prendre soin du Gouvernement.

9. Qu'il avoit défendu à tous ses Sujets, sur peine de la vie, de demander le rappel du Duc de Héréford.

10. Que, bien qu'il tînt sa couronne de Dieu, & non pas du Pape, il avoit procuré des Bulles de la Cour de Rome, pour confirmer les Actes que le Parlement avoit faits en sa faveur.

11. Qu'il avoit banni le Duc de Héréford du Royaume, quoique ce Seigneur fût prêt à soutenir son accusation contre le Duc de Norfolck, selon les Loix du Royaume.

12. Qu'encore que, par ses Lettres Patentes, il eût accordé au même Duc, la faculté de se mettre en possession par Procureur, des Fiefs qui lui écheroient pendant son absence, il n'avoit pas voulu permettre que personne se présentât pour lui.

13. Qu'il avoit destitué divers Shérifs de leurs emplois, & en avoit substitué d'autres en leur place, de sa simple autorité contre les Loix du Royaume.

RICHARD II. 1399.

14. Qu'il avoit emprunté diverſes ſommes conſidérables, qu'il n'avoit jamais payées.

15. Qu'il avoit impoſé des taxes ſur ſes Sujets de ſa ſeule autorité.

16. Qu'il avoit ſouvent dit, que toutes les Loix du Royaume réſidoient dans ſa tête, & dépendoient de ſa volonté. Qu'en conſéquence de cette maxime extravagante, il avoit ôté la vie à pluſieurs perſonnes, & ruïné un grand nombre de ſes Sujets.

17. Qu'il avoit extorqué du Parlement un Acte par lequel il étoit établi, qu'aucun Statut ne pourroit lui porter plus de préjudice qu'à ſes Prédéceſſeurs, d'où il avoit pris occaſion d'expliquer les Actes du Parlement, ſelon ſon caprice, & non pas ſuivant l'intention des deux Chambres.

18. Que, contre les Loix du Royaume, il avoit permis, que les Shérifs demeuraſſent plus d'un an en charge.

19. Que, de ſa ſeule autorité, il avoit annullé des élections des Deputez au Parlement, & en avoit mis d'autres en leur place.

20. Qu'il avoit entretenu des eſpions dans les Villes & à la campagne, afin d'être averti des plaintes qu'on faiſoit contre ſon Gouvernement, & que ces mêmes plaintes lui avoient ſervi de prétexte pour faire payer des amendes exceſſives à divers Particuliers.

21. Qua'avant ſon départ pour l'Irlande, il avoit exigé de grandes ſommes du Clergé, & contraint les Egliſes de lui livrer leur argenterie.

22. Que par des menaces, il avoit empêché les Juges du Royaume, & les Membres du Conſeil, de lui parler ſelon la vérité, quoiqu'ils y fuſſent obligez par ſerment.

23. Qu'il avoit emporté en Irlande, les joyaux de la Couronne, & les Archives du Royaume.

24. Que dans ſes négociations avec les Princes étrangers, il avoit uſé de tant d'équivoques & de mauvaiſe foi, qu'aucun d'eux ne vouloit plus ſe fier à ſa parole.

25. Qu'il avoit dit pluſieurs fois, que les biens & les vies de ſes Sujets étoient à ſa diſpoſition.

26. Que, contre la teneur de la Grande Chartre, il avoit permis que des affaires qui devoient être jugées par le Droit commun fuſſent décidées par les Loix militaires. Que ſous prétexte qu'en certaines occaſions, ces Loix permettent les combats ſinguliers, il avoit ſouffert que des gens robuſtes & vigoureux défiaſſent des gens caſſez de vieilleſſe. Qu'enfin, ſi ceux-ci avoient refuſé de s'expoſer à un combat inégal, il avoit donné gain de cauſe aux premiers.

27. Qu'il avoit obligé pluſieurs de ſes Sujets à prêter, en termes généraux, des ſermens qu'il avoit enſuite expliquez à leur préjudice & à leur ruïne.

28. Qu'il avoit accordé, ſous ſon Sceau privé, des *Prohibitions*, auſquelles le Chancelier refuſoit de mettre le grand Sceau, parce qu'elles étoient contraires aux Loix.

29. Qu'il avoit banni ſans cauſe l'Archevêque de Cantorberi, & ſans un Jugement préalable : que même il l'avoit fait garder par des Soldats, dans le lieu où le Parlement étoit aſſemblé.

30. Qu'il n'avoit accordé le temporel des Evêchez qu'à condition que les

Evê-

Evêques élus s'engageroient par ferment, à maintenir les Statuts du Parlement de Shrewsburi. RICHARD II.

31. Que quand l'Archevêque de Cantorberi fut accufé, il lui avoit perfuadé de ne pas comparoître, en lui difant qu'il vouloit être lui-même fa caution, & qu'enfuite, il l'avoit exilé, fur ce qu'il n'avoit pas comparu. 1399.

Il y avoit encore quatre autres Chefs d'accufation, qui regardoient l'affaire de l'Archevêque.

Ces Articles ayant été treffez, on les préfenta au Parlement qui, d'une commune voix, reconnut qu'ils étoient fondez, & d'une notoriété publique, & prononça que Richard feroit dépofé. En même tems, il nomma des Commiffaires pour lui aller fignifier fa dépofition, & révoquer tous les fermens & hommages que le Peuple d'Angleterre lui avoit faits, à peu près de la même maniére qui avoit été pratiquée à l'égard d'Edoüard II. Richard eft dépofé.

Cette affaire étant ainfi réglée, & le Trône étant devenu vacant, le Duc de Lencaftre fe leva, & après avoir fait le figne de la Croix, il demanda la Couronne. Il fonda fes prétentions, *fur ce qu'il étoit defcendu du Roi Henri III. & fur le droit qu'il avoit reçû de Dieu, par le fecours de fes parens & de fes amis, pour recouvrer fon Royaume d'Angleterre qui étoit fur le point d'être ruiné.* Le Duc de Lencaftre demande la Couronne.

Ce n'étoit pas fans raifon, qu'il enveloppoit fes paroles d'une obfcurité affectée, qui laiffoit indécis le fondement fur lequel il appuyoit fon prétendu droit. S'il fembloit tirer l'origine de ce droit de Henri III. plûtôt que d'Edoüard III. fon Ayeul, c'étoit parce qu'on avoit répandu parmi le Peuple, qu'Edmond Comte de Lencaftre furnommé le Boffu, étoit fils-aîné de Henri III. mais qu'à caufe de la difformité de fon Corps, on avoit placé fur le Trône Edoüard I. fon frére cadet. Selon cette fuppofition, le Duc vouloit faire croire aux plus ignorans, qu'il pouvoit fonder fon droit fur ce qu'il étoit fils de *Blance de Lencaftre*, petit-fille d'Edmond le Boffu, & Héritiére de cette Maifon. Mais comme il fçavoit bien que tout le monde ne pouvoit pas fe laiffer tromper par une fuppofition fi groffiére, il ajoutoit certaines expreffions qui faifoient entendre, qu'il s'appuyoit encore fur le fervice qu'il venoit de rendre à l'Etat. C'eft là l'explication de cette demande, conçuë en termes fi enveloppez. Remarque fur ce fujet.

Comme la réfolution étoit prife d'adjuger la Couronne à ce Prince, le Parlement n'eut garde d'examiner ce droit trop fcrupuleufement, & il voulut bien fuppofer qu'il étoit inconteftable. Ainfi, fans faire attention aux juftes droits du Comte de la Marche, il ordonna, que Henri de Lencaftre feroit proclamé Roi d'Angleterre & de France, & Seigneur d'Irlande, ce qui fut exécuté le même jour qui étoit le 30. de Septembre.

C'eft de cette maniere que finit le regne de Richard II. Prince qui dans fa premiere jeuneffe paroiffoit avoir des inclinations nobles & généreufes, mais qui malheureufement fe laiffa corrompre par l'adulation. Il avoit l'avantage d'être defcendu d'un Pere & d'un Ayeul fi généralement eftimez, que pour peu qu'il eût répondu à la nobleffe de fa naiffance, il auroit pû devenir un des plus glorieux Rois qui euffent porté avant lui la même Couronne. Mais, ainfi qu'Edoüard II. fon Bifayeul, il eut la foibleffe de s'abandonner à la conduite de fes Favoris. Auffi éprouva-t-il la même fortune que ce Prince, auquel il n'étoit que trop reffemblant en toute autre chofe. La principale dif- Fin du Regne de Richard II.

 férence

RICHARD II. 1399.

férence qu'on peut remarquer entr'eux, consiste en ce que Richard étoit d'un naturel plus dur & plus inflexible, & qu'il usurpa un pouvoir plus absolu qu'Edoüard, ce qui le rendit plus odieux & le fit moins regretter. Finissons ce Régne par une réflexion que nous fournit la triste Catastrophe de ces deux Princes. C'est que dans un Gouvernement tel que celui d'Angleterre, tous les efforts que le Souverain fait pour usurper un pouvoir absolu sont autant de pas qui le conduisent vers le précipice.

ETAT DE L'EGLISE,

*Depuis le Regne d'*EDOUARD I. *commencé en* 1272. *jusqu'à la fin de celui de* RICHARD II. *fini en* 1399.

Excès de la Cour de Rome à l'égard de l'Angleterre.

DEpuis que Jean sans Terre s'étoit rendu Vassal & tributaite du Siége de Rome, les Papes ne regardoient plus l'Angleterre que comme un Païs de conquête, avec lequel ils ne gardoient aucune sorte de ménagemens. Les Regnes de Jean & de Henri III. en ont fourni des exemples si grands & si manifestes, qu'il seroit inutile d'y rien ajoûter pour faire voir, jusqu'à quel excès la puissance Papale avoit été portée dans ce Royaume. Il suffira de remarquer, que les usurpations de la Cour de Rome continuant sans cesse, ou plûtôt augmentant tous les jours, les Anglois en furent si las, qu'enfin sous le regne d'Edoüard I. ils commencerent à chercher des moyens efficaces pour s'en délivrer. Ce ne fut pourtant qu'après avoir souvent éprouvé, que toutes leurs plaintes & toutes leurs sollicitations auprès des Papes étoient inutiles. C'est en cela que consiste presque tout ce que j'ai à dire par rapport à la Religion, sur les quatre Regnes qui font le Sujet de cet Abrégé. Mais pour rendre cette matiére plus intelligible, il est nécessaire de remarquer en peu de mots, ce qui faisoit le Sujet des différends que l'Angleterre avoit avec la Cour de Rome, aussi-bien qu'avec le Clergé.

Les Anglois se lassent de les souffrir.

Griefs des Anglois contre les Papes.

1. Le premier Sujet de plainte étoit, les fréquens Appels qui étoient portez à la Cour de Rome dont aucun n'étoit rejetté.

2. On se plaignoit des fréquentes citations que ces Appels produisoient, & qui obligeoient les Particuliers à se consumer en frais, pour aller solliciter leurs affaires à Rome.

3. Que le Pape avoit usurpé la collation de presque tous les Bénéfices, sans en excepter les Evêchez & les Archevêchez, contre les droits du Roi, des Chapitres, & de Patrons.

Cette usurpation étoit allée si loin, qu'il n'y avoit point de Bénéfice, grand ou petit, dont les Papes ne disposassent, par les moyens immanquables qu'ils avoient inventez pour se rendre maîtres de toutes les collations. Tantôt par la plenitude de leur puissance Apostolique, ils se réservoient tous les Bénéfices qui viendroient à vacquer, par la translation des possesseurs à un autre

Béné-

Bénéfice. Quelquefois ils se réservoient tous ceux qui deviendroient vacans par la mort des possesseurs, ou de quelque autre maniére que ce pût être. Par ce moyen, ils éludoient toutes les Elections canoniques faites en Angleterre, sans alléguer d'autre raison, sinon qu'ils s'étoient réservez par avance le droit de nommer à ces Bénéfices. Il paroissoit si clairement qu'ils avoient pour but de s'emparer peu-à-peu de la collation de tous les Bénéfices du Royaume, qu'on ne pouvoit s'y tromper. Car quand même ils ne pouvoient se servir de ces prétextes, ils manquoient rarement à trouver à redire au Sujet élu, & à conférer le Bénéfice à un autre. Souvent même, quand l'Evêque élu alloit se présenter pour faire confirmer son élection, il trouvoit que le Pape avoit déja disposé de l'Evêché. ETAT DE L'EGLISE.

4. Mais comme c'étoit ordinairement un Sujet de grandes contestations, & que ceux qui avoient été canoniquement élus, étoient presque toûjours soutenus par le Roi, les Papes trouvérent un moyen infaillible de se délivrer de ces importunitez. Ils conféroient les Evêchez & les autres Bénéfices, avant qu'ils fussent vacans, par la voye des Provisions qu'ils accordoient par avance, & c'étoit là un autre grand Sujet de plainte pour les Anglois.

5. On se plaignoit encore, que la plûpart des Bénéfices dont le Pape disposoit par la plenitude de sa puissance, étoient conférez à des Etrangers particuliérement aux Cardinaux ou à leurs Parens, qui, en vertu d'une dispense du Pape, en retiroient les revenus sans y résider jamais. Ces Bénéfices étoient ordinairement donnez à ferme à des Anglois qui, pour en tirer plus de profit, les faisoient déservir par des Vicaires à qui ils donnoient de très-petits gages. Par là, le service divin étoit négligé, les Eglises tomboient en ruïne, l'hospitalité étoit bannie, & l'instruction des Chrétiens presqu'entiérement abolie. Il en arrivoit encore cet autre inconvenient, c'est que l'argent étoit transporté hors du Royaume pour n'y rentrer jamais. On peut aisément juger du préjudice que le Païs en recevoit, si l'on considére que par le calcul qui fut fait du tems de Henri III. on trouva que les Ecclésiastiques Etrangers possédoient en Angleterre plus de revenus que le Roi même.

6. Un autre sujet de plainte provenoit des fréquentes taxes que les Papes imposoient sur le Clergé, tantôt sous le prétexte d'une Croisade, tantôt pour subvenir aux nécessitez du Saint Siége & enfin par des décimes qu'ils accordoient libéralement au Roi, parce qu'ils en retiroient ordinairement quelque partie.

7. En septiéme lieu, les Légats & les Nonces, qui étoient envoyez en Angleterre sans aucune nécessité, chagrinoient beaucoup les Anglois. Non seulement le Clergé étoit obligé de les entretenir à grands frais, mais encore de leur faire des présens considérables, & de leur payer les *Procurations* & les autres taxes que le Pape leur permettoit de lever sur les Ecclésiastiques. Par là l'argent sortoit du Royaume, sans qu'il y eût aucun moyen pour l'y faire rentrer.

8. Outre cela les Papes s'étoient emparez des premiers fruits de tous les Bénéfices, d'où naissoit encore le même inconvenient, je veux dire un épuisement sensible d'argent dans le Royaume.

9. Le Denier de St. Pierre, qui dans son origine n'étoit qu'une aumône accordée par les Rois Saxons pour l'entretien du Collége Anglois de Rome,

s'étoit

ETAT DE L'EGLISE.

s'étoit changé en un tribut que le Pape faisoit lever d'une maniere très-rigoureuse, bien différente de celle qui se pratiquoit dans les premiers tems.

10. Enfin, le tribut que le Roi Jean s'étoit engagé à payer au St. Siége, & que les Papes exigeoient avec beaucoup de hauteur, étoit regardé par les Anglois comme un joug insupportable, & comme une marque continuelle de leur servitude.

Griefs contre le Clergé.

11. Pour ce qui regarde les différends de la Couronne avec le Clergé, le Roi & les Magistrats se plaignoient que ce Corps tâchoit continuellement d'empiéter sur les prérogatives de la Couronne, assuré qu'il etoit d'être toûjours soutenu par le Pape.

12. Que le Clergé avoit étendu sa jurisdiction sur beaucoup d'affaires purement civiles, sous prétexte qu'il n'y en a point où l'on ne puisse intéresser la Réligion. Cette plainte avoit lieu principalement à l'égard des causes matrimoniales.

13. Ils disoient encore, que les Ecclésiastiques, au lieu de soutenir dans les occasions, les droits & les prérogatives de la Couronne, étoient toûjours prêts à prendre le parti du Pape, comme s'ils n'avoient point d'autre Souverain que lui.

Ce sont là les principaux Griefs dont les Anglois se plaignoient, & dont ils tâchoient de tems en tems de se délivrer, soit par des Statuts Parlementaires, soit par des ordres particuliers du Souverain. Mais ces mêmes précautions, qu'on prenoit pour se mettre à couvert des usurpations de la Cour de Rome, donnoient en même tems aux Papes un sujet de se plaindre à leur tour que les Anglois prenoient à tâche de priver l'Eglise de ses immunitez. Ils avoient en cela un grand avantage, en ce qu'ils faisoient sonner bien haut la cause de Dieu, qu'ils prenoient toûjours soin de confondre avec leur propre intérêt. C'est dans une Bulle de Clement V. insérée dans Recueil des Actes Publics, qu'on trouve les Griefs de la Cour de Rome contre l'Angleterre, spécifiez en détail, & comme j'ai rapporté ceux des Anglois, il est juste de faire aussi connoître en quoi consistoient ceux du Pape.

Griefs des Papes contre les Anglois.

1. Ce Pontife se plaignoit, qu'on empêchoit les Cardinaux de jouïr des Prébendes qu'il leur conféroit, sans faire attention au respect qui étoit dû à ces personnages ordonnez de Dieu pour prendre leur part de la fatigue du Gouvernement de l'Eglise.

2. Il disoit que bien qu'il eût inconteftablement le droit de conférer les Bénéfices, tant en Angleterre que dans tous les autres Etats, on ne vouloit pas permettre que ceux qui en étoient pourvûs, s'en missent en possession, ni qu'on excommuniât ceux qui étoient assez hardis pour s'y opposer.

3. Qu'on ne vouloit pas permettre que ceux qui étoient citez pour ce sujet, obéïssent aux citations. Qu'on défendoit aux Notaires d'en passer des Actes publics, & aux Sujets du Roi d'aller répondre hors du Royaume.

4. Qu'on empêchoit les Nonces du Pape, d'exercer leur Commission, à moins qu'auparavant, ils n'en eussent reçu la licence du Roi. Que même on en avoit mis quelques-uns dans des prisons publiques, d'où ils n'avoient pû se tirer qu'en payant une grosse amende.

5. Que les Magistrats ne souffroient point que les Excommuniez fussent emprisonnez après les quarante jours qui selon une bonne & louable coûtume, leur étoient accordez pour donner satisfaction à l'Eglise.

6.

6. Que le Roi faisoit de fréquentes inhibitions aux Cours Ecclésiastiques de juger des causes qui étoient de leur ressort. ÉTAT DE L'EGLISE.

7. Qu'on privoit ces mêmes Cours de la jurisdiction qu'elles ont sur les Membres du Clergé, sans considérer, que les personnes Ecclésiastiques ne sont en aucune maniére dépendantes des Laïques.

8. Qu'on osoit condamner les Clercs dans les Cours Laïques, sans le consentement de leurs Supérieurs.

9. Qu'on ne craignoit point de faire comparoître les Clercs nuds en chemise devant les Cours Laïques, quoi qu'ils alléguassent leurs Immunitez. Qu'à la vérité on les renvoyoit à la Cour Ecclésiastique lorsqu'ils étoient reclamez. Mais qu'il arrivoit très-souvent, que, s'ils n'étoient pas trouvez coupables par les Juges Laïques, on osoit les absoudre à pur & à plein, sans permettre que la Cour Ecclésiastique prit connoissance de leurs affaires.

10. Qu'on soumettoit les Clercs à l'examen de douze personnes Laïques, & qu'ils étoient ou absous ou condamnez par le Jugement de ces douze Juges incompétens.

11. Que les Grands alloient souvent loger dans les Abbayes, & y causoient de grandes dépenses, sous le prétexte frivole que ces Maisons avoient été fondées par leurs Ancêtres.

12. Que pendant la vacance des Abbayes, ceux à qui le Roi en confioit la garde, en dissipoient les revenus, & y causoient de très-grands dommages.

13. Enfin, que le tribut de mille marcs que l'Angleterre devoit au S. Siége, n'étoit pas reguliérement payé, & que les arrérages dûs, qui devoient être envoyez à Avignon, avoient été employez à d'autres usages.

Ce sont là les plaintes reciproques des Anglois & des Papes, sur lesquelles on peut remarquer que les Parties convenoient à peu près des faits, & qu'elles n'étoient en dispute que touchant le droit. Pour découvrir de quel côté le droit se trouvoit, il faudroit examiner, si le Pape & le Clergé avoient originairement les droits qu'ils s'attribuoient, ou s'ils leur avoient été accordez par quelque Puissance; enfin, si cette Puissance avoit eu un pouvoir légitime pour les conférer. Mais ce seroit entrer dans une dispute trop souvent rebatuë, & sur laquelle on ne sçauroit espérer de dire rien de nouveau. Laissant donc chacun dans ses préjugez; je me contenterai de rapporter les moyens que les Anglois employérent pour se faire eux-mêmes raison des torts dont ils se plaignoient, & les efforts que les Papes firent pour se maintenir dans les droits dont ils étoient en possession. Mais auparavant il est bon de remarquer, que, dans ces différends, les Papes avoient de grands avantages. Chaque Pontife se tenoit constamment attaché aux mêmes maximes sans jamais varier. Mais il n'en étoit pas de même des Rois d'Angleterre, qui, pour suivre leur caprice, ou pour contenter leurs passions, ne craignoient pas de déroger très-souvent aux prérogatives de leur Couronne. C'est là véritablement la cause du retardement que souffrit le projet formé par les Anglois, de se délivrer des oppressions de la Cour de Rome. Le moindre relachement leur faisoit perdre un terrain considérable. Peut-être même ne seroient-ils jamais venus à bout de remédier à aucun des torts dont ils se plaignoient, si les Schismes, qui arrivérent dans l'Eglise, ne leur eussent présenté des occa-

Avantages des Papes.

Les Schismes furent desavantageux à la Cour de Rome.

ſions dont ils ſçurent profiter. En effet, les Papes, qui, en ces fâcheuſes conjonctures, eurent ſouvent beſoin des Rois d'Angleterre, ſe virent pluſieurs fois dans la néceſſité de garder des ménagemens qu'ils n'auroient pas ſans doute gardez en tout autre tems.

Moyens dont les Anglois ſe ſervirent pour remédier à leurs Griefs Statut de Main-morte.

Comme le Pape & le Clergé ſe ſoutenoient mutuellement, un des meilleurs moyens, dont on ſe ſervit en Angleterre pour s'oppoſer à la puiſſance du premier, fut, d'empêcher l'accroiſſement des richeſſes du ſecond. Ce fut dans cette vûë que ſous Edoüard I. ſe fit le Statut de *Main-morte*, dont il a été parlé dans le Regne de ce Prince. C'étoit véritablement un coup fatal pour le Clergé, qui, ſans ce Statut ſe ſeroit rendu maître de toutes les Terres du Royaume, puiſqu'il acqueroit inceſſamment ſans jamais rien aliéner. Mais ce Statut ne fut guéres moins préjudiciable au Pape, puiſqu'on ne pouvoit donner des bornes à la puiſſance du Clergé, ſans diminuer en même tems celle de la Cour de Rome. Edoüard I. donna encore une atteinte conſidérable à l'autorité des Papes, du moins par rapport à la collation des Evêchez, en obligeant les Evêques à renoncer à l'article de la Bulle de Proviſion, qui leur conféroit le temporel de leurs Diocéſes, en quoi il fut imité par ſes Succeſſeurs.

Renonciation des Evêques.

Efforts inutiles des Anglois, ſous Edoüard II.

Si Edoüard II. eût marqué plus de réſolution & de fermeté, ou ſi les conjonctures du tems ne l'euſſent pas obligé à garder des meſures avec Rome, il auroit pû beaucoup avancer l'ouvrage de la liberté, après laquelle les Anglois ſoupiroient depuis ſi long-tems. Jamais juſqu'alors ils ne s'étoient trouvez dans une meilleure diſpoſition, pour ſe délivrer du joug qui les accabloit. Cela paroit par les Lettres que le Roi écrivit au Pape, & par les vigoureuſes réſolutions de divers Parlemens tenus ſous ſon Regne. Mais ce Prince, qui eſpéroit toûjours de trouver dans l'autorité du Pape un appui contre ſes Sujets, ſe laiſſa ſouvent engager à des condeſcendences pour la Cour de Rome, pernicieuſes aux intérêts de ſon Royaume. C'eſt ce qui rendit inutiles les efforts que les Parlemens firent pendant tout le cours de ſon Regne.

Statut contre les Proviſeurs.

Mais ſous Edoüard III. on prit des meſures plus efficaces pour ſe délivrer des oppreſſions dont on ſe plaignoit depuis ſi long-tems. Je veux parler des deux Statuts qui tendoient à déraciner deux des plus conſidérables abus, s'ils euſſent été ponctuellement exécutez. Le premier qui étoit contre les *Proviſeurs* ordonnoit, que, ſi le Pape conféroit un Archevêché, un Evêché, ou quelque autre Dignité Eccléſiaſtique contre les droits du Roi, des Chapitres, ou des Patrons, la collation en ſeroit dévoluë au Roi pour cette fois-là ſeulement. Que ſi quelqu'un demandoit, & ſe procuroit quelque *Réſervation* ou *Proviſion* de la Cour de Rome, il ſeroit mis en priſon, & condamné à une amende telle qu'il plairoit au Roi de lui impoſer. Qu'avant que le priſonnier fût élargi, il ſeroit obligé de donner des cautions ſuffiſantes, qu'il ne pourſuivroit perſonne à la Cour de Rome, au ſujet de ſon empriſonnement.

Statut de *Præmunire*.

Le ſecond Statut, qui fut appellé *Præmunire*, ordonnoit, que ſi quelque Sujet du Roi portoit dans une Cour étrangére des cauſes dont la connoiſſance appartînt aux Juges Royaux, il ſeroit empriſonné & ſon bien confiſqué au profit du Roi.

Memoire preſenté au

Malgré ces deux Actes, qui ſembloient ôter au Pape l'eſpérance de diſpo-

ſer

fer à l'avenir d'aucun Bénéfice, & qui devoient lui faire craindre, qu'on ne travaillât sur le même plan à corriger les autres abus, la Cour de Rome ne laissa pas de continuer toûjours ses vexations. En 1376. c'est-à-dire, environ un an avant la mort d'Edoüard III. on présenta au Parlement un Mémoire, qui faisoit voir, que, par la mort ou la translation des Evêques d'un Siége à l'autre, le Pape exigeoit la valeur de cinq années du revenu du Siége vacant, & que par ce moyen il tiroit tous les ans vingt mille marcs du Royaume. Que les Collecteurs du Pape en tiroient tout autant, pour les besoins du Saint Siége. Que cette même année, le Pape s'étoit emparé des premiers fruits de tous les Bénéfices d'Angleterre. Qu'il avoit augmenté le nombre des Cardinaux jusqu'à trente, parmi lesquels il ne s'en trouvoit que deux ou trois qui fussent affectionnez à l'Angleterre. Que l'avarice du Pape étoit pire qu'une peste. Que malgré le Statut contre les Proviseurs, on ne laissoit pas de voir tous les jours des gens pourvûs de Bénéfices par la Cour de Rome, & qu'on ne viendroit jamais à bout de l'empêcher, si l'on ne bannissoit ceux qui seroient assez hardis pour en accepter. Enfin, qu'il étoit d'une nécessité absoluë d'empêcher ces vexations, si l'on ne vouloit voir l'Angleterre tomber dans un funeste esclavage. Sur les plaintes qui furent portées à Gregoire XI. touchant ces abus, il fut fait entre le Roi & le Pape une espéce d'accord, mais si rempli d'équivoques & de réserves de la part du Pape, qu'il étoit aisé de comprendre, qu'il n'avoit pas intention de se désister de ses prétendus droits. Il se contentoit de promettre en général, qu'il auroit égard aux plaintes des Anglois, & qu'il seroit à l'avenir plus modéré. Gregoire étant mort peu de tems après, ses Successeurs ne tinrent aucun compte de ses engagemens, & continuérent toûjours à conférer les Bénéfices d'Angleterre à des Etrangers. Cette conduite obligea la Chambre des Communes à présenter une adresse à Richard II. pour le prier de faire saisir tous les biens des Bénéficiers étrangers, & de les bannir eux-mêmes du Royaume, & le Roi accorda ce que la Chambre demandoit.

ETAT DE L'EGLISE.

Parlement contre la Cour de Rome.

Accord entre Edoüard III. & Gregoire XI.

Mal observé.

Nouveaux efforts des Anglois.

Sous le Regne de ce même Roi, le Statut contre les Proviseurs fut renouvellé.

Deux ans après, Richard défendit au Clergé, sous de grosses peines, de payer une taxe que le Pape lui avoit imposée.

L'année suivante, il publia une Proclamation, qui ordonnoit, sur peine de la vie & de confiscation des biens, à tous ceux qui étoient allez à Rome, pour y solliciter la cassation des Statuts contre les Proviseurs, & de *Præmunire*, de retourner en Angleterre dans un certain tems.

Toutes ces précautions n'ayant pas été suffisantes pour arrêter la Cour de Rome, qui ne prétendoit pas se laisser lier par des Actes de Parlement; le Statut de *Præmunire* fut renouvellé en 1392. avec des amplifications qui sembloient ne laisser aucune espérance à la Cour de Rome de pouvoir encore l'éluder. Cet Acte portoit, que tous ceux qui poursuivroient à la Cour de Rome des translations d'Evêques d'un Siége à un autre, des Sentences d'Excommunication, des Bulles, des Mandats, ou autres choses quelconques contre les droits du Roi & de la Couronne, seroient mis hors de la protection des Loix, & qu'on leur feroit leur procès selon l'Acte de *Præmunire*. Que tous ceux qui porteroient ces Actes étrangers dans le Royaume, ou qui les recevroient,

Statut de *Præmunire* amplifié.

ETAT DE L'EGLISE.

vroient, ou qui les publieroient feroient fujets à la même peine. Enfin, que tous ceux qui pourfuivroient des procès en quelque Cour étrangére, au préjudice des droits du Roi, feroient traitez avec la même rigueur.

Le Pape ne difcontinuë point.

Cet Acte fi févére pouvoit bien arrêter les Anglois qui étoient fujets aux Loix, mais non pas le Pape qui étoit hors de leur portée; auffi ne fe défifta-t-il pas de fes prétentions. En 1398. il transféra l'Evêque de Lincoln à l'Evêché de Chefter, & donna l'Evêché de Lincoln à Henri Beaufort l'un des Fils du Duc de Lencaftre. Mais l'Evêque de Lincoln, qui n'avoit pas demandé cette tranflation, n'ayant pas ofé l'accepter, à caufe du Statut dont je viens de parler, fe retira dans un Monaftére, & le Pape transféra l'Evêché de Chefter à l'Evêque de Landaff. Richard fe fentit fort offenfé de ce que le Pape, fans en être requis, s'ingéroit de transférer les Evêques d'un Siége à un autre. Il fit affembler le Clergé fur ce fujet, & lui demanda, qu'elle étoit fon opinion fur ces tranflations involontaires. Cette queftion étoit embarraffante pour le Clergé qui craignant de fe commetrre avec le Roi ou avec le Pape, évita de donner une réponfe pofitive. Quelque tems après, le Pape envoya un Nonce en Angleterre, pour tâcher de faire révoquer les Statuts dont il a été parlé. Mais quoique ce Nonce fût reçu honorablement, il ne lui fut pas poffible de réüffir dans fa Commiffion. Richard ayant été dépofé l'année fuivante, les différends avec la Cour de Rome demeurérent dans cette fituation.

Deffein des Papes d'étendre leur autorité fur le temporel.

Certainement il étoit tems que la Nation Angloife, auffi-bien que toutes les autres de l'Europe travaillaffent de tout leur pouvoir à empêcher l'accroiffement de la puiffance Papale. Il auroit fallu fe boucher les yeux volontairement, pour ne pas s'appercevoir que toutes les démarches des Papes tendoient à les rendre Souverains Temporels de toute l'Europe. La Décrétale *Unam fanctam* de Boniface VIII. qui faifoit voir que ce Pontife fe croyoit revêtu des deux Puiffances, la *Spirituelle* & la *Temporelle*, en eft une preuve affez forte. Mais comme au pourroit dire qu'il n'eft pas jufte d'attribuer à tous les Papes ce deffein ambitieux qui étoit particulier à Boniface, on peut appuyer cette preuve d'une autre qui fait connoître que ce Pontife ne faifoit que fuivre les traces de fes Prédéceffeurs. Je veux parler de Jean XXII. qui, de fa feule autorité, fit publier une Trêve entre l'Angleterre & l'Ecoffe, contre la volonté d'une des Parties, & donna pouvoir à fes Légats de faire la Paix entre les deux Royaumes, de la maniére qu'ils le jugeroient à propos, avec ordre de contraindre les deux Rois & leurs Sujets fous peine d'Excommunication à l'obferver exactement. Cette démarche ne fait-elle pas voir que les Papes agiffoient tous dans un même efprit, & que fi l'on eût lâché la bride à leur ambition, ils n'auroient confidéré les Princes Chrétiens que comme des Sujets, ou du moins, comme des Vaffaux de l'Eglife Romaine? Venons prefentement aux Heréfies, ou plûtôt aux opinions qu'on a ainfi qualifiées, pendant l'intervalle que nous parcourons.

HERESIES.

Propofitions condamnées.

En 1286. ou 1287. Peckam, Archevêque de Cantorbéri, cenfura huit Propofitions qui avoient été foutenuës par un Dominicain nommé *Knapwell*. Voici quelques-unes de ces Propofitions qui ferviront à faire voir à quoi on s'amufoit dans les Ecoles, & en quoi on faifoit confifter la Science.

La premiére étoit, que le Corps mort de Jefus-Chrift n'avoit pas la même forme fubftantielle, que fon Corps vivant.

La

La 5. que si le Pain Euchariſtique avoit été conſacré, pendant les trois jours que Jeſus-Chriſt fut dans le tombeau, par ces paroles *Ceci eſt mon Corps*, le Pain auroit été transſubſtancié dans la nouvelle forme que le Corps de Jeſus-Chriſt prit préciſement au moment de la ſeparation d'avec ſon ame. ETAT DE L'EGLISE.

La 4. que depuis la réſurrection de Jeſus-Chriſt, le Pain Euchariſtique eſt transſubſtancié par la vertu de ſes paroles, *Ceci eſt mon Corps*, dans tout le Corps vivant de Jeſus-Chriſt, ſçavoir la matiére de ſon Corps, & la forme ſubſtantielle du Pain dans la forme ſubſtantielle de ſon Corps, c'eſt-à-dire dans ſon Ame intellectuelle, en tant qu'elle conſtituë la forme du Corps.

La ſeptiéme, que dans les Articles de Foi, il ne faut point s'arrêter à l'autorité du Pape, ou de quelque Prêtre, ou Docteur, mais que les ſaintes Ecritures, & les juſtes conſéquences que la Raiſon en tire, doivent être le fondement de notre créance.

La 8. que l'Ame raiſonnable eſt la ſeule forme qui fait que l'Homme eſt Homme.

Cette derniére Propoſition fut regardée comme le fondement des précédentes, & toutes enſemble furent condamnées par l'Archevêque.

En 1314. ſous le Regne d'Edoüard II. certains Etudians d'Oxford ſoutinrent dans leurs Diſputes, des Propoſitions touchant la Trinité, & la Création du Monde, qui, ayant été déférées à l'Univerſité, furent condamnées comme Hérétiques. Autres Propoſitions condamnées.

Ces opinions, qui n'étoient fondées que ſur des idées Scholaſtiques, furent auſſi-tôt étouffées que produites, parce que le Peuple n'entroit point dans ces diſputes. Mais il n'en fut pas de même de celle que le Docteur Wiclef publia ſur la fin du XIV. Siécle, dans cette même Univerſité. La raiſon en eſt, qu'elles étoient d'une autre nature, & qu'elles tendoient à réformer les abus qui s'étoient introduits dans la Réligion. Auſſi furent-elles embraſſées par une infinité de perſonnes. Comme c'eſt ici ce qui s'offre de plus important, par rapport aux affaires de Réligion du XIV. Siécle, il eſt néceſſaire de s'y arrêter, pour faire connoître ces opinions, & l'ardeur avec laquelle elles furent reçuës par quelques-uns, & condamnées par d'autres. VViclef publie ſa doctrine.

Jean *Wiclef*, ou plûtôt *Wiclif*, avoit été élevé à Oxford dans le College de *Merton*, où il obtint le dégré de Docteur en Théologie. Il ſe diſtingua ſi avantageuſement par ſon ſçavoir, par ſa Capacité, & par la beauté de ſon genie, qu'*Iſlip*, Archevêque de Cantorbéri, ayant fondé à Oxford un Collége qui portoit le nom de cette Métropole, lui en conféra le Rectorat. Wiclef exerça cet emploi avec une approbation univerſelle, juſqu'à la mort de cet Archevêque qui avoit une grande eſtime pour lui. *Langham*, Succeſſeur d'*Iſlip*, voulant favoriſer les Moines & les introduire dans les charges du Collége, entreprit d'ôter le Rectorat à Wiclef, & de mettre en ſa place un Moine nommé *Woodhull*. Mais il ne put jamais obtenir le conſentement des Membres du Collége, qui ſouhaitoient de conſerver leur Recteur. Cette affaire ayant été portée à Rome, les Moines de Cantorbéri ſollicitérent ſi fortement le Pape en faveur de Woodhull, que Wiclef fut dépouillé de ſa Charge. Cela ne fit pourtant aucun tort à la réputation de ce Docteur. On voyoit manifeſtement que c'étoit une affaire générale, & que ce n'étoit pas tant à ſa perſonne que les Moines en vouloient, qu'à tous les Seculiers qui avoient des emplois

ETAT DE L'EGLISE.

dans ce Collége. En effet, ils furent tous dépoſſédez auſſi-bien que lui, afin de remplir leurs places par des Moines. Peu de tems après Wiclef obtint la Cure de *Lutterworth* dans le Dioceſe de Lincoln, & ce fut alors qu'il publia dans ſes Sermons & dans des Livres qu'il compoſa, certaines opinions qui parurent nouvelles, parce qu'elles étoient contraires à la doctrine de ce tems-là. Comme ce ne fut qu'après avoir été dépoſſédé de ſon Rectorat, qu'il fit connoître ſes ſentimens, on en a pris occaſion de l'accuſer d'avoir agi par un eſprit de vengeance, à cauſe du tort qui lui avoit été fait. Je n'entreprendrai pas de le juſtifier de cette accuſation. Comme il n'y a que Dieu ſeul qui connoiſſe parfaitement les cœurs des hommes, il y a toûjours de la témérité à les accuſer ou à les excuſer quand il s'agit des motifs ſecrets qui les font agir. Je dirai ſeulement qu'à tout autre égard, les plus grands ennemis de Wiclef ne lui ont jamais rien reproché par rapport à ſes mœurs. Voici les principales Propoſitions que Wiclef ſoutenoit dans ſes Livres & dans ſes Sermons.

Propoſitions ſoutenuës par Wiclef.

1. Que l'Euchariſtie, après la conſécration, n'eſt pas le véritable Corps de Jeſus-Chriſt, mais qu'elle en eſt ſeulement l'emblême & la figure.

2. Que l'Egliſe de Rome n'eſt pas plus le Chef de l'Egliſe Univerſelle que toute autre Egliſe, & que St. Pierre n'a pas été revêtu d'une plus grande autorité que les autres Apôtres.

3. Que le Pape de Rome n'a pas plus de juriſdiction, dans l'exercice des Clefs, que tout autre Prêtre.

4. Qu'en cas de malverſation de la part de l'Egliſe, il eſt non ſeulement permis, mais même méritoire de la dépoſſéder de ſes biens temporels.

5. Que quand un Prince ou un Seigneur Temporel eſt convaincu, que l'Egliſe uſe mal des biens qui lui ont été donnez, il eſt obligé, ſur peine de damnation, de les lui ôter.

6. Que l'Evangile eſt ſuffiſant pour diriger un Chrétien dans la conduite de ſa vie.

7. Que toutes les autres Regles inſtituées par les ſaints hommes, & obſervées dans les Monaſtéres, ne font pas plus de bien au Chriſtianiſme, que la blancheur à une muraille.

8. Que ni le Pape ni les autres Prélats ne doivent point avoir des priſons pour punir ceux qui pechent contre la Diſcipline de l'Egliſe : mais que chacun doit être laiſſé en ſa liberté, pour la conduite de ſa vie.

Il faut remarquer ſur cette derniere propoſition, que Wiclef ne prétendoit pas, comme il s'en explique dans la ſuite, ôter au Pape ou aux Prélats, le pouvoir de lier & de délier : mais il vouloit dire ſeulement que l'Egliſe n'étoit pas en droit d'infliger des peines temporelles aux pécheurs.

Soit que Wiclef & ſes Sectateurs euſſent étendu dans la ſuite ces Propoſitions, par les conſéquences qui s'en peuvent naturellement tirer, ou que ſes ennemis, de qui ſeuls nous tenons ce que nous ſçavons ſur ſon ſujet, y en euſſent ajoûté quelques-unes, afin de le rendre odieux, on trouve dans les Hiſtoriens un aſſez grand nombre d'autres opinions qui ſont attribuées à ce Docteur. Entre celles qu'on y a ajoûtées depuis, il peut y en avoir qui ne ſont pas ſoutenables, & il s'y en trouve auſſi qui étant oppoſées aux principes de l'Egliſe Anglicane ont donné lieu à certains Auteurs Anglois, de parler de Wiclef avec aſſez de mépris, & de le traiter même d'Hérétique. Mais il ſeroit

trop

trop long d'examiner ici toutes ces Propositions en détail. Contentons-nous donc de celles-ci qui ont paru les premiéres, qui sont véritablement de lui, & qui ont servi de fondement à toutes les autres.

ETAT DE L'EGLISE.

Ces opinions, que Wiclef soutenoit avec beaucoup de vivacité, trouvérent d'abord un très-grand nombre de partisans, non seulement parmi les Sçavans d'Oxford, mais même parmi les Grands, entre lesquels le Duc de Lencastre, & le Lord Perci Comte Maréchal se déclarérent pour lui. Il faut remarquer que ceci se passoit sur la fin du Regne d'Edoüard III. dans le tems que ce Monarque, malade & cassé de vieillesse, laissoit l'administration du Gouvernement au Ducs de Lencastre son fils, ainsi qu'on l'a vû dans son Histoire.

Les opinions de VViclef trouvent beaucoup de partisans.

Gregoire XI. ayant été informé que ces Propositions avoient été publiquement soutenuës dans Oxford, envoya une Ordre exprès à l'Archevêque de Cantorbéri, & à l'Evêque de Londres, de faire arrêter Wiclef, de l'examiner, & d'envoyer les informations à Rome. Mais il étoit très-difficile à ces deux Prélats d'exécuter entiérement ces ordres, le Duc de Lencastre & le Comte Maréchal ayant ouvertement déclaré, qu'ils ne souffriroient pas que Wiclef fût mis en prison. En effet, jusqu'alors il n'y avoit point d'Acte de Parlement qui permît aux Evêques d'emprisonner les Hérétiques sans le consentement du Roi. Les deux Prélats se contentérent donc de faire citer Wiclef devant eux, dans l'Eglise de St. Paul, où il y eut un grand concours de Peuple pour entendre cet examen. Le Duc de Lencastre & le Lord Perci accompagnérent le Docteur, après lui avoir assûré qu'il n'avoit rien à craindre, & qu'il pouvoit courageusement se défendre, contre des gens qui n'étoient que des ignorans aux prix de lui. Voici un petit Dialogue qui se passa entre ces deux Seigneurs, & l'Evêque de Londres, au sujet de Wiclef. Le Lord Perci ayant dit à ce Docteur de s'asseoir, l'Evêque de Londres s'y opposa, & lui commanda de se tenir debout; mais le Comte Maréchal ne voulut pas le permettre.

Le Pape fait faire des informations contre VViclef qui est soutenu par le Duc de Lencastre & par le Comte Maréchal.

L'Evêque de Londres. *Mylord Perci, si j'avois pû deviner que vous voulussiez faire ici le Maître, je vous aurois bien empêché d'y venir.*

Le Duc de Lencastre. *Oui, il sera le Maître, malgré que vous en ayez.*

Le Lord Perci. *Wiclef, asseyez-vous, vous avez besoin d'un siége, car vous avez à parler long-tems.*

L'Evêque. *Il n'est pas raisonnable qu'un Ecclésiastique cité devant son Evêque, demeure assis pendant qu'il répond. Il demeurera debout.*

Le Duc de Lencastre. *Mylord Perci a raison. Et pour vous, Mylord Evêque, qui êtes devenu si fier, & si arrogant, on prendra soin d'abbattre votre orgueïl, & non seulement le vôtre, mais encore celui de tous les Prélats d'Angleterre. Tu te confies au crédit de tes Parens, mais bien loin de te pouvoir aider, ils auront assez de peine à se soutenir eux-mêmes.*

L'Evêque. *Je ne mets ma confiance, ni en mes Parens ni en aucun homme, mais en Dieu seul qui me donnera la hardiesse de dire la vérité.*

Le Duc parlant doucement au Lord Perci:

Plûtôt que de souffrir la hardiesse de ce Prélat, je le tirerai par les cheveux hors de l'Eglise.

Il falloit que le Duc de Lencastre fût un Prince très-passionné, puisque cer-

taine-

ETAT DE L'EGLISE.

tainement les derniéres paroles de l'Evêque n'étoient pas aſſez inſolentes pour avoir du cauſer un ſi grand emportement. Mais peut-être s'étoit-il exprimé d'une maniére plus forte, & que les Hiſtoriens amis du Clergé, ont pris ſoin d'adoucir les termes, afin de mettre le tort du côté du Prince. Quoiqu'il en ſoit, ce que le Duc de Lencaſtre dit tout bas au Lord Perci, ayant été entendu par quelqu'un qui étoit proche, excita la ſédition dont il a été parlé dans le Regne d'Edoüard III. & dont il n'eſt pas néceſſaire de répéter le détail. Il ſuffira de remarquer, que l'Aſſemblée fut rompuë par cet accident, & que l'examen de Wiclef fut remis à une autre fois.

On laiſſe VViclef en repos.

Il a beaucoup de Sectateurs.

La mort d'Edoüard III. étant arrivée peu de tems après, & le Duc de Lencaſtre ſe trouvant à la tête du Conſeil du nouveau Roi, les Evêques n'oſérent pas preſſer Wiclef. Pendant ce tems-là, le nombre de ſes Sectateurs s'accrut ſi conſidérablement, que l'Univerſité d'Oxford mit en déliberation ſi elle recevroit une Bulle du Pape, qui lui ordonnoit de pourſuivre Wiclef à toute rigueur. l'Hiſtorien qui rapporte cette particularité, ne diſant pas ce qui fut réſolu ſur ce ſujet, il y a quelque apparence que la Bulle fut rejettée. On voit par-là que ce n'étoient pas quelques Particuliers ignorans qui embraſſoient la Doctrine de Wiclef, mais des gens qui avoient de la réputation dans les Lettres, & beaucoup de grands Seigneurs. Quelques-uns ont voulu dire que c'étoit la crainte qui obligeoit les gens à feindre qu'ils approuvoient cette Doctrine. Mais on pourroit dire au contraire, avec plus de vraiſemblance, que la crainte empêchoit pluſieurs perſonnes de l'embraſſer. En effet, on ne couroit aucun riſque en demeurant attaché aux anciennes opinions, au lieu qu'il pouvoit y en avoir à ſuivre les nouvelles.

Ordre du Pape à l'Archevêque de citer VViclef.

Le Pape voyant que la Bulle qu'il avoit adreſſée à l'Univerſité d'Oxford, n'avoit pas produit un grand effet, envoya de nouveaux ordres à l'Archevêque de Cantorbéri, & à l'Evêque de Londres de pourſuivre Wiclef. Mais comme on lui avoit fait comprendre, que les Evêques ne pouvoient point procéder en cette affaire, ſans la permiſſion du Roi, il leur enjoignit de repréſenter à Richard & à ſon Conſeil, que les erreurs de Wiclef n'étoient pas ſeulement dangereuſes pour la Réligion, mais même pour l'Etat. Cependant il ſemble qu'en ce tems-là, le Conſeil du Roi ne les regardoit pas ſur ce pied-là. Peut-être n'y avoit-il perſonne qui voulût choquer directement le Duc de Lencaſtre, protecteur déclaré de Wiclef.

Il le cite.

Quoiqu'il en ſoit, les deux Prélats voulant obeïr au Pape, autant qu'il dépendoit d'eux, firent citer Wiclef une ſeconde fois à Lambeth, maiſon de l'Archevêque. Il comparut, & par la maniére dont il expliqua ſes ſentimens, il ſembla vouloir donner quelque ſatisfaction aux Prélats. Mais, ſelon les apparences, ils ne ſe ſeroient pas contentez d'une explication ſi générale, ſi un Gentilhomme, nommé Clifford, ne fut entré d'une maniére aſſez incivile, dans le lieu où ils étoient aſſemblez, pour leur défendre de paſſer plus avant. On prétend que les deux Prélats furent intimidez par cet Ordre abſolu, quoiqu'ils ignoraſſent de quelle part il venoit, dans la penſée que Clifford n'avoit pas oſé faire cette démarche de lui-même. D'ailleurs, la populace faiſoit entendre par des diſcours menaçans, qu'elle ne ſouffriroit pas que Wiclef fût maltraité. Ces conſidérations obligérent les Prélats à renvoyer le Docteur, avec défenſe d'entretenir davantage le Peuple des diſputes d'une ſi dangereuſe

Mais il n'oſe le pouſſer.

ſe conſéquence. Mais il n'eut aucun égard à cette défenſe, puiſque, ſelon le témoignage d'un ancien Hiſtorien, il continua toûjours à prêcher & à ſoutenir ſa doctrine. Pour le dire en paſſant, cette fermeté ne s'accorde guéres avec l'explication de ſes ſentimens, qu'on prétend qu'il donna aux deux Prélats, & qu'on a repréſentée comme pleine d'équivoques & d'échapatoires. En effet, ce déguiſement étoit peu conforme à ſon naturel qui n'étoit rien moins que timide. Quoiqu'il en ſoit, depuis ce tems-là il vécut tranquillement dans ſa Cure de Lutterworth, ſans être davantage inquiété. Quelque tems après, Courtney Archevêque de Cantorbéri, Succeſſeur de Simon Sudbury décapité par les Rebelles de Kent, aſſembla un Synode Provincial à Londres, dans lequel la doctrine de Wiclef fut condamnée. Un Hiſtorien aſſure que ce docteur y fut cité, & qu'il y expliqua ſes ſentimens, dans un ſens tout différent de celui qu'on pouvoit leur donner naturellement. Mais comme on ne voit rien d'approchant dans les Actes de ce Synode, il y a beaucoup d'apparence que cet Hiſtorien l'a confondu avec l'Aſſemblée de Lambeth.

ETAT DE L'EGLISE.

VViclef demeure tranquille dans ſa Cure.

Ses opinions ſont condamnées par un Synode.

La condamnation de la doctrine de Wiclef n'empêcha pas qu'elle ne ſe répandit dans tout le Royaume. Ce fut même avec un tel ſuccès, que l'Hiſtorien dont je viens de parler aſſure, qu'on ne pouvoit trouver deux hommes enſemble ſans que l'un d'eux fût Lollard. Richard II. ayant permis aux Evêques de pourſuivre les Hérétiques, & de les mettre en priſon, ainſi qu'il a été dit dans l'Hiſtoire de ce Prince, pluſieurs Lollards furent citez en divers Diocéſes. Quelques-uns ſe rétractérent, & d'autres ſoutinrent le choc courageuſement. Mais entre ces derniers, il n'y en eut aucun qui fût livré au bras ſéculier, parce qu'il n'y avoit point encore de Loi ſur ce ſujet. Ce ne fut que ſous le regne ſuivant, que ces barbares exécutions commencérent en Angleterre. Ainſi, malgré les oppoſitions des Evêques, les opinions de Wiclef ſe répandirent dans tout le Royaume avec une merveilleuſe rapidité, parce que le Clergé n'avoit pas la liberté d'employer le ſeul moyen qu'il a toûjours crû propre à extirper l'Héréſie. Il ſemble même, que les Evêques n'oſoient attaquer Wiclef perſonnellement, de peur de faire trop paroître leur ignorance, par l'oppoſition de ſon ſçavoir. Quoiqu'il en ſoit, ce Docteur fut laiſſé tranquille à Lutterworth juſqu'à ſa mort qui arriva en 1384. Il y a quelque apparence que dans la ſuite, ſes Sectateurs ajoûterent quelque choſe à ce qu'il avoit enſeigné, & que c'eſt de-là qu'on a pris occaſion de lui attribuer tout ce que ſes Diſciples ont avancé.

Le nombre des Sectateurs de VViclef s'augmente.

La perte du Maître ne découragea point les Diſciples. Ils continuérent à prêcher, & à ſoutenir leurs opinions avec la même fermeté qu'ils l'avoient fait pendant ſa vie. Les progrès que cette Doctrine faiſoit tous les jours devinrent enfin ſi conſidérables, qu'en 1386. le Parlement ſe crut obligé de préſenter une Adreſſe au Roi, pour le prier de tenir la main à ce que la Réligion & l'Etat ne reçuſſent point de dommage, par les nouvelles opinions des Lollards. En conſéquence de cette Adreſſe, le Roi nomma des Commiſſaires pour examiner les Livres de Wiclef; mais cette Commiſſion ne fut exécutée qu'avec beaucoup de négligence.

En 1389. les Wiclefites ou Lollards commencérent à ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine, & à nommer des Prêtres pris d'entre eux pour célébrer le ſervice divin

Les VViclefites ſe ſéparent du reſte de l'Egliſe

Etat de l'Eglise.

divin à leur maniére. Quoique de tems en tems, les Evêques en poursuivissent quelques-uns, ces poursuites n'étoient pas fort rigoureuses. Il sembloit qu'ils n'avoient pour but que de ne laisser pas prescrire leur droit. D'ailleurs, une Adresse qu'un des Parlemens précédens avoit présentée au Roi, pour le prier de révoquer la permission qu'il avoit donnée aux Evêques d'emprisonner les Hérétiques, retenoit les plus emportez.

Remontrance présentée au Parlement.

Mais en 1395. les efforts que les Lollards avoient faits, en l'absence du Roi, pour faire approuver leur Doctrine par le Parlement, engagérent les Evêques à prendre d'autres mesures. Ces prétendus Hérétiques se sentant appuyez par un nombre infini de personnes qui avoient embrassé leur doctrine, avoient présenté à la Chambre des Communes une Remontrance qui contenoit ces douze articles.

1. Que dès que l'Eglise Anglicane, suivant les traces de celle de Rome, avoit commencé à faire un mauvais usage de son Temporel, la Foi & la Charité avoient commencé à disparoître.

2. Que la Prêtrise dérivée de Rome, telle qu'elle l'étoit en Angleterre, & qui se prétendoit supérieure aux Anges, n'étoit pas celle que Jesus-Christ avoit établie par le moyen de ses Apôtres.

3. Que la Loi du Célibat étoit cause d'une infinité d'irrégularitez & de scandales dans l'Eglise.

4. Que la Doctrine de la Transsubstantiation faisoit tomber la plus grande partie de la Chrétienté dans l'Idolatrie.

5. Que les Exorcismes, les bénédictions de l'eau, du pain, de l'huile, des pierres des autels, des Eglises, des vétemens des Prêtres, les mitres les crosses, les bâtons des Pélerins, tenoient plus de la Nécromancie que de la Religion.

6. Que c'étoit une grande faute, que de joindre dans une même personne les Charges Ecclésiastiques & les Civiles.

7. Que les priéres pour les morts, dans lesquelles on préféroit certaines personnes à d'autres, n'étoient pas conformes à la Charité prescrite par l'Evangile.

8. Que les Pélerinages, & les offrandes qu'on faisoit aux Images des Saints, & aux Croix, & principalement les Peintures par lesquelles on prétendoit représenter la Très-Sainte Trinité, étoient une espéce d'Idolatrie.

9. Que la Confession auriculaire ne servoit qu'à donner de l'orgueïl aux Prêtres, & qu'en leur faisant connoître les secrets de leurs Pénitens, elle leur donnoit occasion de commettre beaucoup de péchez, & d'entrer dans plusieurs intrigues scandaleuses.

10. Qu'ôter la vie à quelqu'un, soit à la Guerre, soit par la voye de Justice, étoit une chose contraire à la Doctrine de l'Evangile, qui est une dispensation de graces.

11. Que le vœu de Chasteté fait par les femmes donnoit occasion à une infinité de désordres, & causoit la mort de beaucoup d'enfans sans baptême, ou même avant leur naissance.

12. Qu'il seroit nécessaire de bannir de la Société civile, tous les métiers inutiles qui ne font qu'entretenir le luxe & l'orgueïl.

Tous ces articles étoient appuyez de preuves & de raisons qu'il seroit trop long de rapporter ici.

Cette

Cette remontrance qui, selon les apparences, avoit été approuvée en secret par divers Membres du Parlement, alarma tellement le Clergé, qu'il députa incessamment au Roi l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque de Londres, pour le supplier de retourner promptement en Angleterre, afin d'empêcher par sa présence & par son autorité l'accroissement de la nouvelle Doctrine, ainsi qu'il a été dit dans le Regne de Richard II.

ETAT DE L'EGLISE.

Quelque tems après, Thomas Arundel, Archevêque de Cantorbéri, fit assembler à Londres un Synode, qui condamna dix-huit Propositions extraites d'un Livre de Wiclef intitulé *Trialogus*.

C'est-là ce qui s'est passé de plus considérable par rapport à Wiclef & à sa doctrine, jusqu'à la déposition de Richard II. Mais je ne dois pas oublier d'ajoûter, que certains Etudians de Bohême qui se trouvérent à Oxford, dans le tems que Wiclef commençoit à y publier sa doctrine, la portérent dans leur Païs, où elle se répandit avec un succès merveilleux. Il est tems présentement de passer à quelques autres articles qui regardent l'Eglise Anglicane, & premiérement aux Conciles.

DES CONCILES. Concile Général de Lyon.

Je commencerai cet Article par le Concile Général de Lyon, qui s'ouvrit le 1. de May 1274. Ce Concile étoit principalement assemblé pour recevoir les Grecs dans la Communion de l'Eglise Romaine dont ils s'étoient séparez pour la seconde fois, depuis que les Latins avoient été chassez de Constantinople. On réüssit véritablement à faire cette réünion; mais elle ne fut pas de longue durée. Le second motif qui avoit fait convoquer ce Concile, étoit le secours qu'on avoit projetté de donner aux Chrétiens de Syrie. Comme on prétendoit faire un grand effort en leur faveur, le Pape demanda un subside à toute l'Eglise. Il n'étoit pas difficile de comprendre que l'interêt du Pontife se trouvoit dans cette demande. Ses Prédécesseurs s'étoient si souvent servis de cette voye pour amasser de l'argent, qu'on ne pouvoit s'y tromper. Cependant aucun des Prélats n'osoit ouvrir la bouche pour s'y opposer, & l'Archevêque de Cantorbéri qui étoit présent, garda le silence comme les autres. Richard de Pekam, Doyen de Lincoln, fut le seul qui osa prendre en main les intérêts de l'Angleterre. Il dit hardiment que le Clergé de ce Royaume se trouvoit hors d'état de contribuer à cette Guerre, à cause des exactions continuelles de la Cour de Rome, qui lui laissoient à peine les moyens de subsister. Cette hardiesse lui couta la perte de sa Dignité que le Pape lui ôta sur le champ. On peut juger par-là de la liberté qu'il y avoit dans ce Concile. Venons présentement à ceux qui se sont assemblez en Angleterre, pendant les quatre Regnes que nous parcourons.

Concile Provincial de Cantorbéri.

Le premier fut convoqué sous le Regne d'Edoüard I. par Jean de Peckam Archevêque de Cantorbéri. On y confirma ce qui avoit été décreté au Concile Général de Lyon, touchant la pluralité des Bénéfices. Ensuite, l'Archevêque y fit passer quelques Canons directement contraires aux prérogatives Royales, & que par cette raison il fut obligé de faire révoquer dans la suite.

Canons contraires aux prérogatives Royales.

Le premier ordonnoit la peine d'excommunication contre ceux qui impétroient des Lettres du Roi, pour empêcher que certaines causes ne fussent portées à la Cour Ecclésiastique.

Le 2. soumettoit à la même peine les Magistrats qui refusoient d'emprisonner les personnes excommuniées, après les quarante jours accordez par les Canons,

Par

ETAT DE L'EGLISE.

Par le 3. ceux qui envahiſſoient les Terres du Clergé devoient auſſi être excommuniez.

Le 4. défendoit ſous la même peine de vendre des vivres à l'Archevêque d'Yorck, lorſqu'il ſe trouveroit dans le reſſort de l'Archevêché de Cantorbéri.

C'étoit une voye abrégée & infaillible que ce Prélat avoit trouvée pour terminer le procès qu'il avoit avec l'Archevêque d'Yorck, touchant le port de la Croix. Ainſi, ſi ce Canon n'eût pas été révoqué, le dernier auroit été bien embarraſſé pour aſſiſter au Parlement qui s'aſſembloit ordinairement à Londres.

Le 5. ordonnoit, qu'on afficheroit des copies de la Grande Chartre aux portes des Egliſes, afin que tout le monde en eût connoiſſance.

On peut juger par là, dans quel eſprit ce Prélat, qui avoit long-tems ſéjourné à Rome, étoit venu en Angleterre, & combien il auroit étendu le pouvoir de l'Egliſe, ſi le Roi ne ſe fût pas oppoſé à l'exécution de ſes projets.

Synode de Lambeth. Canons.

En 1281. ce même Archevêque aſſembla, dans ſa maiſon de Lambeth, un Synode Provincial, dont voici quelques Canons.

Le 2. ordonnoit aux Prêtres d'informer les plus ignorans d'entre les Laïques, que le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt ſont contenus dans la ſeule eſpéce du pain de l'Euchariſtie, & que ce qu'ils reçoivent dans le Calice n'eſt que du ſimple vin, pour leur aider à avaler l'autre eſpéce. Car, ajoûte le Canon, le Sang de Notre Seigneur n'eſt accordé qu'aux Prêtres qui célébrent le Service divin dans les petites Egliſes.

Le 3e Canon défendoit aux Prêtres de rebaptiſer les enfans déja baptiſez par des Laïques, à moins qu'il n'y eût lieu de douter, ſi l'enfant avoit été baptizé. En ce cas-là, le Canon permettoit aux Prêtres de le baptiſer, en uſant de cette formule: *Si tu n'es pas baptizé, je te baptize au nom du Pere, &c.*

Le 10e ordonnoit aux Prêtres d'inſtruire le Peuple, commis à leurs ſoins, en langage intelligible, ſans ſe ſervir des termes & des diſtinctions de l'Ecole. Après cela, le Canon marquoit les dogmes qui devoient être expliquez, & le ſens qu'il falloit leur donner.

Synode d'Excéter.

En 1287. *Pierre Puivil*, Evêque d'Excéter, aſſembla un Synode Diocéſain qui ordonna, qu'on prît ſoin d'inſtruire le Peuple, touchant le Dogme de la Tranſſubſtantiation. Il vouloit qu'on leur fît entendre, que l'adoration du Sacrement ne pouvoit être pouſſée trop loin, puiſqu'en recevant l'Euchariſtie, ils recevoient ſous l'eſpéce du Pain, ce qui avoit été pendu ſur la Croix pour leur ſalut; & ſous l'eſpéce du Vin, le Sang qui avoit coulé du côté de Jeſus-Chriſt. Il ſemble qu'on peut inférer de là, que dans l'Egliſe d'Excéter, on communioit alors ſous les deux eſpéces.

Synode de Londres contre les Templiers.

On ne trouve ſous le Regne d'Edoüard II. qu'un ſeul Concile remarquable qui fut aſſemblé à Londres en 1310. & où les Templiers furent condamnez à une priſon perpetuelle.

Autre de Londres.

En 1320. ſous le Regne d'Edoüard III. *Mepham*, Archevêque de Cantorbéri, aſſembla un Synode Provincial à Londres, où il fut ordonné que les fêtes du Vendredi Saint & de la Sainte Vierge ſeroient chommées: mais il permettoit aux Païſans de travailler à la campagne, après le ſervice.

Ce même Synode défendit à tous Moines, Hermites, & Chanoines Ré-

guliers

guliers de recevoir des Confessions. Il révoqua aussi un Canon d'un Synode précédent, tenu à Oxford, qui n'admettoit les Appels qu'après une Sentence définitive. ETAT DE L'EGLISE.

En 1332. le même Archevêque assembla à *Maghfield* un Synode qui fixa tous les jours de Fêtes, observez dans la Province de Cantorbéri. Parmi ces Fêtes on trouve celles de S. George & de S. Augustin, premier Archevêque de Cantorbéri. Synode de Maghfield.

Stratford, Achevêque du même Siége, fit assembler à Londres en 1342, un Synode Provincial qui fit quelques Canons, dont voici les plus remarquables. Synode de Londres contre les Moines.

Le 4[e] ordonnoit aux Moines, qui s'étoient approprié des Paroisses, de faire des aumônes proportionnées à la valeur de ces Bénéfices. En cas de négligence, il autorisoit les Evêques à les y contraindre, en mettant les revenus de ces Bénéfices en séquestre.

Le 9[e] étoit contre les Moines Mendians, qui, abusant de la confiance que les mourans avoient en eux, les engageoient à faire des Testamens préjudiciables à leurs familles. Comme le Synode n'osoit s'en prendre directement aux Moines, qui étoient sous la protection du Pape, il défendit de donner une sepulture Chrétienne aux morts qui s'étoient laissez persuader de faire de semblables dispositions.

Pendant le Regne de Richard II. on ne trouve des Conciles remarquables, que ceux qui furent assemblez à l'occasion de Wiclef & de ses Sectateurs. Mais comme il en a été parlé ailleurs, il n'est pas nécessaire de répéter ici ce qui en a été dit.

Bien que l'Angleterre n'ait pas pris plus de part que les autres États de la Chrétienté aux Schismes qui arrivérent dans l'Eglise, je ne puis pourtant me dispenser d'en dire un mot. Non seulement cette connoissance est d'une nécessité absoluë, pour entendre l'Histoire Ecclésiastique de ce tems-là, mais on peut même dire en quelque maniére que la meilleure partie de cette Histoire consiste dans les suites de ces Schismes scandaleux. Des Schismes.

Depuis le commencement du regne d'Edoüard I. jusqu'à la fin du regne de Richard II. il y eut deux Schismes, qui divisérent la Chrétienté. Le premier ne fut pas de longue durée. Clément V. ayant transporté le Siége Pontifical à Avignon, y mourut en 1314. & eut pour Successeur Jean XXII. qui fit sa résidence dans la même Ville. L'élection de ce Pape se fit d'une maniére extraordinaire. Le Siége étant demeuré vacant pendant plus de deux ans, depuis la mort de Clément V. parce que les Cardinaux n'avoient pû s'accorder entre eux; enfin, ils s'assemblérent à Lion en 1316. pour faire choix d'un Pontife. Mais les mêmes divisions regnant toûjours parmi eux, ils convinrent de s'en rapporter au Cardinal d'*Ossa*, Evêque de Porto, qui, sans balancer, se nomma lui-même, & prit le nom de Jean XXII. Dans le même tems l'Empire se trouvoit divisé par la double élection qui s'étoit faite de deux Empereurs, une partie des Electeurs ayant donné leurs voix à Loüis de Baviére, & l'autre à Frideric Duc d'Aûtriche. Le refus que Jean fit de reconnoître le premier, causa entre eux une querelle qui alla toûjours en augmentant, jusqu'en 1328. que Loüis étant passé en Italie, dégrada Jean XXII. de la Papauté. Ensuite, il fit élire *Pierre Corbiére* Cordelier, qui prit le nom de Ni- Jean XXII. & Nicolas V.

ETAT DE L'EGLISE.

colas V. & qui alla demeurer à Rome. Cet Antipape, étant appuyé de l'Empereur & du Général des Cordeliers, subsista quelque tems. Mais enfin, l'Empereur ayant été obligé de quitter l'Italie, & la dissension s'étant mise parmi les Cordeliers, Nicolas, qui se trouva sans protection, fut pris & conduit à Avignon, où il demanda pardon à Jean XXII. la corde au col. Après avoir fait cette soumission, il fut mis dans une étroite prison, où il mourut peu de mois après.

Schisme d'Urbain VI & de Clément VII.

Le second Schisme entre Urbain VI. & Clement VII. fut plus considérable, & dura bien plus long-tems. J'en ai rapporté l'origine dans l'Histoire de Richard II. c'est pourquoi il suffira d'en faire connoître la suite, jusqu'à la fin du siécle à quoi je me borne ici.

A Urbain VI. Pape de Rome succéda en 1389. Boniface IX. qui feignit aussi-bien que Clément, de vouloir terminer le Schisme: mais rien n'étoit plus éloigné de l'intention des deux Papes. Clément VII. qui mourut à Avignon en 1394. eut pour Successeur Benoit XIII.

Toute la Chrétienté étant lasse & scandalisée de ce Schisme, la Cour de France fit des efforts pour persuader aux deux Pontifes de résigner leur Dignité, afin qu'on pût élire canoniquement un autre Pape. Ils y consentirent tous deux; mais ils manquérent à leur parole. Benoît sur tout, usa de tant de détours, que le Roi de France prit la résolution de soustraire son Royaume de l'obéïssance de ce Pape. Pour cet effet, il gagna les Cardinaux de ce parti, qui promirent de l'abandonner: mais le Pape en ayant été averti, se fortifia dans le Palais d'Avignon, où il fit entrer une Garnison Arragonoise. Il y fut assiégé par le Maréchal de *Boucicaut*: mais peu de tems après, ce Général reçut ordre de lever le siége. Ainsi par les intrigues de quelques Princes de la Cour de France, le Schisme continua toûjours, malgré les soins que le Roi s'étoit donnez pour l'éteindre.

Ecclésiastiques distinguez.

Il ne me reste plus pour finir cet Abrégé, que de faire connoître les Ecclésiastiques qui se sont distinguez par leur merite & par leur sçavoir, pendant les Regnes des trois Edoüards & de Richard II.

Kilvvarby.

Robert Kilwarby, Cordelier, qui fut Archevêque de Cantorbéri, sous le Regne d'Edoüard I. étoit un Prélat d'un sçavoir éminent pour le siécle où il vivoit. Il écrivit divers Traitez de Théologie, qui étoient en ce tems-là très-estimez. Son mérite lui ayant procuré la Dignité de Cardinal, il quitta son Archevêché pour aller demeurer à Rome, où il mourut.

Burnel.

Robert Burnel, Evêque de Bath, fut élu pour Successeur à Kilvvarby: mais le Pape, par la plenitude de sa puissance Apostolique, conféra la Dignité d'Archevêque de Cantorbéri, à un Cordelier Anglois, nommé *Jean Peckam*, qui étoit Auditeur de sa Chambre. Ce Prélat eut de grands demêlez avec Edoüard I. tant à l'occasion des Canons de son Synode, dont j'ai déja parlé, que sur d'autres sujets. Cette broüillerie alla si loin, que le Roi fut sur le point de le bannir du Royaume. Il passoit pour fort sçavant, particuliérement dans le Droit Civil & Canonique. On a de lui quelques Traitez de Theologie & divers Commentaires sur l'Ecriture Sainte.

VVinchelsey.

Robert Winchelsey, Successeur de Peckam, préféra son Archevêché au Cardinalat dont le Pape voulut l'honorer. On loüe principalement dans ce Prélat, sa charité qui lui faisoit donner à manger deux fois la semaine à plus de

quatre

quatre mille pauvres, & entretenir plusieurs Ecoliers dans les deux Universitez. Ces aumônes lui attirérent l'affection du Peuple qui, après sa mort, alloit en foule à son tombeau, pour l'honorer comme un Saint. Cependant ce même Archevêque, si chéri du Peuple, eut de grands démêlez avec Edoüard I. pour être entré trop avant dans les intrigues des Seigneurs qui s'étoient opposez aux desseins de ce Prince. Le Pape, qu'Edoüard sçut mettre dans ses interêts, cita le Prélat pour aller à Rome justifier sa conduite, & le suspendit. Ce ne fut que sous le Regne d'Edoüard II. qu'il fut rétabli. Etat de l'Eglise.

Jean Button, Evêque de Héréford, excelloit principalement dans la connoissance du Droit. Il écrivit un Traité fort estimé intitulé: *de Juribus Anglicanis*, & il mourut en 1275. Button.

Jean Duns Scot, appellé communément *le Docteur Subtil*, qui vivoit sous le Regne d'Edoüard II. est trop connu, pour qu'il soit nécessaire de s'arrêter long-tems sur son sujet. Il suffit de remarquer, qu'il s'éloigna, sur plusieurs matiéres, des sentimens de Thomas d'Aquin, & qu'il fut un grand Partisan de la Conception immaculée de la Sainte Vierge. Après avoir été Professeur en Théologie à Oxford, & à Paris, il mourut à Cologne faisant la même fonction en 1309. ou 1310. Scot.

Walter Stapleton, Evêque d'Excéter, fut recommandable par son sçavoir, & par sa capacité dans l'administration des affaires publiques, & particuliérement par sa fidelité envers Edoüard II. son Souverain, pour lequel il perdit la vie, ainsi qu'il a été dit dans l'Histoire de ce Prince. Stapleton.

Stratford, Archevêque de Cantorbéri sous le Regne d'Edoüard III. fut plus considérable en qualité de Ministre d'État, que comme Archevêque. J'ai parlé ailleurs du grand différend qu'il eut avec Edoüard III. qui l'accusa de malversation. Mais dans la suite, ce même Prince ordonna, que les accusations, qu'il avoit intentées contre ce Prélat, fussent cancellées comme contenant des choses qui n'étoient ni véritables, ni raisonnables. Stratford.

Bradwardin, Successeur de Stratford, étoit un grand Philosophe & grand Mathematicien: mais cela n'empêchoit pas qu'il ne fût aussi très-sçavant en Théologie. On l'appelloit communément *le Docteur Profond*, selon la coûtume qu'on avoit en ce tems-là, de donner de pareils titres à ceux qui se distinguoient par leur sçavoir. Il écrivit contre les Pelagiens, un Livre qui lui a acquis beaucoup de réputation, intitulé, *de la Cause de Dieu*. Mais ce qui le rendoit encore plus estimable que sa science, c'étoit son humilité & son zéle, pour l'instruction des Peuples commis à ses soins. Avant que d'être élevé sur le Siége Archiepiscopal, il étoit Confesseur d'Edoüard III. & il accompagna ce grand Prince dans toutes ses expéditions. On lui a fait l'honneur de dire, qu'Edoüard fut redevable à ses bons conseils d'une bonne partie des heureux succès qu'il eut contre la France. Bradwardin.

Guillaume Occam, de l'Ordre de Saint François, Disciple de Scot, est fameux pour avoir été le Chef des *Nominaux*, contre les *Réalistes*, qui avoient Scot à leur tête. Il seroit inutile d'expliquer ici en quoi consistoit la différence de ces deux Sectes de Philosophes, dont par la grace de Dieu les Ecoles publiques ne sont plus guéres troublées. Occam.

Richard Fitz-Ralph, Archevêque d'Armagh en Irlande, & né à *Dundalck* dans la même Isle, fut un grand ennemi des Moines. Il les attaqua vivement Fitz-Ralph.

dans

ETAT DE L'EGLISE. dans des Sermons qui furent prononcez à Londres, où il entreprit de prouver les neuf Propofitions fuivantes.

1. Que par rapport au lieu où fe devoient faire les Confeffions, les Eglifes Paroiffiales font préférables à celles des Monaftéres.

2. Que les Paroiffiens doivent plûtôt fe confeffer à leur Curé qu'à un Moine.

3. Qu'encore que Jefus-Chrift ait choifi de vivre dans un état de pauvreté, il ne l'a pas pourtant affecté.

4. Que Jefus-Chrift n'a jamais demandé l'aumône, ni fait profeffion d'une pauvreté volontaire.

5. Qu'il n'a jamais enfeigné que les Fidéles duffent faire profeffion de mendier.

6. Au contraire, qu'il a pofé pour maxime, que les hommes ne doivent jamais demander l'aumône par inclination & par choix, mais feulement quand ils y font contraints par la néceffité.

7. Que c'eft une chofe contraire à la Réligion & au bon fens, que de faire profeffion de pauvreté.

8. Que l'engagement à une pauvreté volontaire n'eft pas fondé fur la Regle des Freres Mineurs ou Cordeliers.

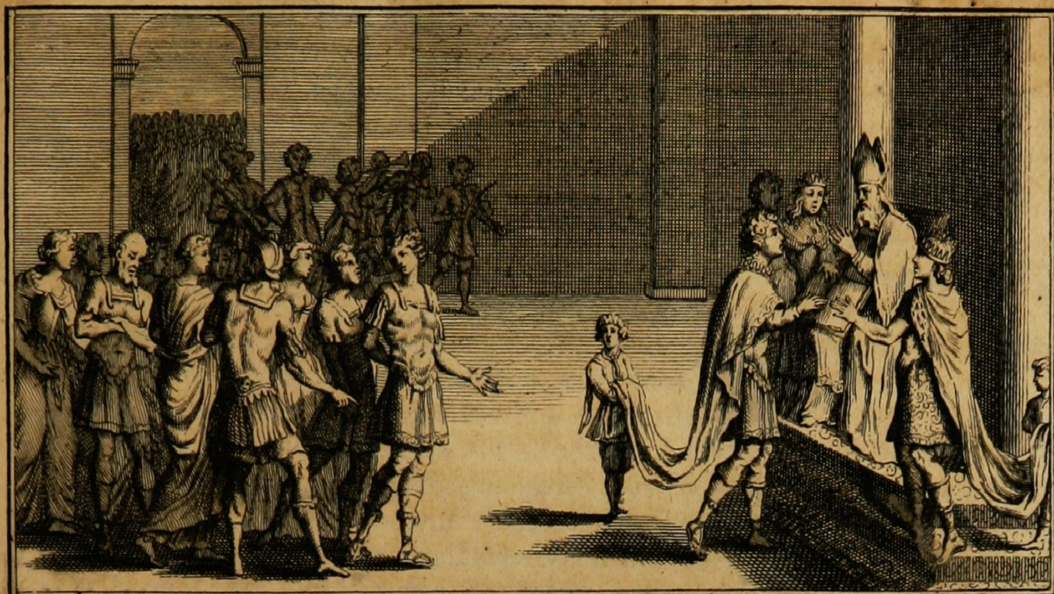
9. Que la Bulle du Pape Alexandre IV. qui condamne le Libelle des Docteurs de Paris, ne cenfure aucune des huit Propofitions précédentes.

Ces Propofitions qui attaquoient les Moines Mendians par l'endroit le plus fenfible, parce que c'étoit par leur pauvreté volontaire qu'ils avoient acquis & qu'ils confervoient leur crédit parmi le Peuple, furent déférées au Pape qui fit citer l'Archevêque devant lui. Il comparut & foutint avec fermeté tout ce qu'il avoit avancé. Mais avant que cette affaire fut jugée il mourut à Avignon en 1360. Il avoit traduit la Bible en Anglois, & compofé deux Traitez; l'un, en faveur des Curez contre les Moines; l'autre, touchant ceux qui avoient droit de recevoir les Confeffions.

Trevifa. *Jean de Trevifa*, né en Cornoüaille, qui vivoit fous le Regne d'Edoüard II. traduifit la Bible & plufieurs autres Livres en Anglois. Il étoit dans les mêmes fentimens que l'Archevêque d'Armagh, & foutenoit que Jefus-Chrift avoit bien envoyé des Apôtres pour prêcher l'Evangile, mais jamais des Moines ou des Freres Mendians.

Ce font là prefque tous ceux qui fe font diftinguez par leur pieté, ou par leur fçavoir, pendant les quatre Regnes que je viens de parcourir, à moins qu'on ne voulût mettre parmi les hommes illuftres, ou fçavans, un tas de Scholaftiques, qui, à mon avis, ne méritent pas d'être mis dans ce rang. Quelques-uns y ajoûtent les fondateurs des Colléges & des Monaftéres, comme devant tenir un rang confidérable parmi les dévots. Mais ce font des marques trop équivoques pour pouvoir y faire quelque fond. On peut juger par ce petit nombre de Sçavans, combien les Sciences avoient dégénéré, puifque parmi tous ceux qui viennent d'être nommez, à peine s'en trouve-t'il un feul qui fût véritablement fçavant. Malgré les préventions des ennemis de Wiclef, je ne ferai pas difficulté d'en excepter ce Docteur de qui j'ai déja affez parlé, pour pouvoir me difpenfer de m'étendre davantage fur fon fujet.

HISTOIRE



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

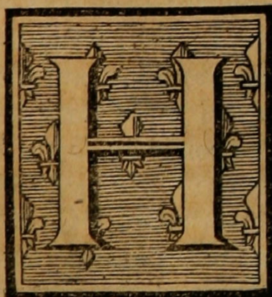
LIVRE ONZIÉME,

Contenant les Regnes de HENRI IV. & de HENRI V.

HENRI IV.

Surnommé DE BULLINGBROOK,

Treiziéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



Enri de Lencastre, surnommé de Bullingbrook, lieu de sa naissance, ayant été proclamé Roi le 30. de Septembre, prit ce jour-là même les rênes du Gouvernement. Comme le Parlement, qui étoit alors assemblé, avoit été convoqué au nom de Richard, & que son autorité étoit finie par la déposition de ce Prince, le premier soin du nouveau Roi fut d'en convoquer un autre. Pour agir selon les Régles, il auroit fallu procéder à une nouvelle élection des Députez. Mais Henri ne ju-

HENRI IV. 1399. Septembre. Henri donne un nouveau pouvoir au Parlement convoqué par Richard.

HENRI IV. 1399.

gea pas à propos de s'exposer au risque d'avoir un Parlement moins favorable, que celui qui venoit de se déclarer si hautement en sa faveur. Il se contenta donc de donner pouvoir aux mêmes Députez, de composer avec la Chambre des Seigneurs un nouveau Parlement sous son autorité. Je n'oserois décider, s'il y eut quelque irrégularité dans cette conduite, ou si elle étoit autorisée par quelque exemple précédent. Quoiqu'il en soit, après une interruption de peu de jours, ce même Parlement se rassembla le 6. d'Octobre, comme s'il eût été convoqué par le nouveau Roi.

Le Comte de la Marche se retire dans sa maison de VVigmor.

Cependant Edmond Mortimer, Comte de la Marche, considérant qu'il ne lui seroit pas moins dangereux, qu'inutile, dans une telle conjoncture, de mettre en avant les justes droits qu'il avoit sur la Couronne, se retira dans sa Terre de Wigmor, tout proche de la frontière du Païs de Galles. Plus son droit étoit inconteſtable, plus il avoit sujet de craindre de causer de la jalousie au nouveau Roi. Ainsi, laissant couler un torrent qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'arrêter, il se résolut à vivre dans la retraite, sans marquer la moindre ambition, ni le moindre chagrin de l'injustice qui lui étoit faite. Il n'avoit point d'autre moyen pour assurer son répos & sa vie même, contre les soupçons d'un Prince qui avoit tant d'intérêt de le perdre. Il n'y avoit que trop d'apparence, que le nouveau Roi ne laisseroit pas échaper le premier prétexte qui se présenteroit, pour se délivrer de l'inquiétude qu'un tel Concurrent pouvoit lui causer.

L'Archevêque de Cantorbéri harangue dans le Parlement en faveur du nouveau Roi.

Le Parlement s'étant rassemblé, comme je l'ai déja dit, Thomas Arundel, Archevêque de Cantorbéri, y fit un long Discours qui ne tendoit qu'à faire concevoir une grande idée des avantages que la révolution, qui venoit d'arriver, devoit procurer au Royaume. Il s'étendit principalement sur les désordres du dernier Regne, & assura, que le nouveau Souverain se proposoit de gouverner d'une toute autre maniére, & de conserver à chacun ses droits & ses libertez. Ce Prélat avoit été banni du Royaume sous le Regne précédent, & *Roger Walden*, qui avoit été nommé en sa place, avoit fait jusqu'alors les fonctions d'Archevêque. Mais comme Arundel n'avoit pas été canoniquement déposé, le Parlement, dans sa premiére Séance, avoit ordonné qu'il reprendroit sa Dignité, d'autant plus que celui qu'on lui avoit substitué, n'avoit pas encore obtenu la confirmation du Pape. Le Discours de l'Archevêque & quelques formalitez préliminaires furent les seules choses remarquables qui se passérent dans la premiére Séance de ce nouveau Parlement, qui fut prorogé jusqu'au 14. d'Octobre. Cette prorogation étoit nécessaire pour donner lieu aux préparatifs du Couronnement, qui devoit se faire le 13.

Le Parlement est prorogé pour quelques jours.

Le Roi remplit les Charges vacantes.

Pendant ce intervalle le Roi remplit diverses Charges qui se trouvoient vacantes, ou qui étoient possédées par des gens qui ne lui étoient pas agréables. *Henri Perci*, Comte de Northumberland, & *Raoul Newill*, Comte de Westmorland, avoient trop temoigné leur zéle pour le Roi, en l'allant joindre à Ravenspur, aussi-tôt qu'il y eut débarqué, pour n'avoir point de part à ses faveurs. Henri voulant leur donner des marques de sa reconnoissance conféra au premier la Charge de Connétable, & au second, celle de Comte Maréchal. Quelques jours après il donna encore au Comte de Northumberland, la petite Isle de Man située entre l'Ecosse & l'Irlande. Il y ajoûta le privilége de porter, le jour du Couronnement, l'épée nommée *Lencastre* à la main

Il recompense les Comtes de Northumberland & de VVestmorland. *Act. Publ. Tom. VIII. p. 89.90.95.*

main gauche du Roi. C'étoit la même épée que le Roi portoit lorsqu'il descendit à Ravenspur.

HENRI IV. 1399.

Il donne à Thomas son second fils, la Charge de Grand Sénéchal. *Ibid.*

Après que Henri se fut acquitté des obligations qu'il avoit à ces deux Seigneurs qu'il regardoit comme les plus attachez à ses intérêts & à sa personne, il donna la charge de grand Sénéchal, à Thomas de Lencastre son second fils. Il étoit absolument nécessaire de remplir cette Charge avant le Couronnement, parce que c'est à la Cour du Grand Sénéchal que doivent s'adresser tous ceux qui ont quelque service à faire dans cette cérémonie, pour être maintenus dans leurs droits. Cependant comme le Prince, qui en étoit revêtu, n'avoit que dix ans, le Roi lui donna pour Lieutenant Thomas Perci Comte de Worcester, frere du Comte de Northumberland.

Le Roi est couronné, & oint d'une huile extraordinaire.

Le 13. d'Octobre, jour de la fête d'Edoüard le Confesseur, Henri fut couronné avec toutes les formalitez ordinaires, étant alors âgé de trente trois ans. On se servit pour l'oindre, d'une certaine huile, qu'on prétendoit avoir été portée par la Ste. Vierge à St. Thomas de Cantorbéri, pendant qu'il étoit réfugié en France. La phiole qui renfermoit cette huile précieuse, étoit passée entre les mains d'un certain Hermite, qui en avoit fait présent à Henri Duc de Lencastre petit-fils de Henri III. en lui disant que les Rois qui seroient oints de cette huile sacrée, deviendroient de vrais Champions de l'Eglise. Dans la suite le Duc de Lencastre l'avoit donnée au fameux Prince de Galles, fils d'Edoüard III. qui avoit résolu de se faire oindre de cette huile quand il seroit couronné. Après la mort de ce Prince, cette Phiole qui étoit de lapis, ayant au-dessus un aigle d'or enrichi de pierreries, étoit demeurée parmi ses joyaux, sans qu'on y eût fait attention. Richard II. son fils, l'ayant trouvée quelque tems avant son dernier voyage d'Irlande, avoit formé le dessein de se faire couronner une seconde fois, afin de recevoir l'onction de l'huile divine que cette Phiole contenoit. Mais l'Archevêque de Cantorbéri s'y étoit opposé, en lui représentant que l'onction des Rois ne devoit pas être réïterée. Enfin, la Phiole étoit tombée entre les mains de Henri, qui soit par dévotion, ou parce qu'elle venoit du Duc de Lencastre son Ayeul maternel, voulut qu'on se servît de cette huile à son Sacre. Mais si l'on examine bien les regnes de ce Prince & de plusieurs de ses Successeurs qui ont été oints de la même huile, on ne trouvera pas que la Prophétie du bon Hermite ait eu son accomplissement.

Henri ne veut pas reconnoître qu'il tienne sa Couronne, du Peuple.

J'ai déja remarqué dans le Regne de Richard II. que lorsqu'après la déposition de ce Prince, Henri demanda la Couronne, il enveloppa ses paroles d'une obscurité affectée. Son but étoit de faire accroire au Peuple, qu'il y avoit quelque fondement dans le droit qu'il vouloit tirer de la premiere Maison de Lencastre dont il étoit Héritier par sa mere. Mais ce prétexte, qui pouvoit alors produire quelque effet sur ceux qui vouloient s'aveugler volontairement, étoit trop grossier pour pouvoir plus long-tems faire illusion. Il étoit donc nécessaire, que le nouveau Roi cherchât quelque tître plausible, qui pût justifier le choix qu'on avoit fait de sa personne. Il n'en avoit point de plus légitime que le service qu'il venoit de rendre à l'Etat. Mais il jugeoit qu'il étoit dangereux d'appuyer son droit sur un pareil fondement. Quand il avoit été question de recevoir la Couronne il avoit bien voulu reconnoître que le Parlement avoit le pouvoir de la lui donner. Mais quand une fois elle fut placée sur sa tête, il craignit, que de ce

principe on ne tirât cette conséquence, que ceux qui la lui avoient donnée étoient en droit de la lui ôter. Ainsi, à cet égard, il étoit fort embarrassé. Il étoit nécessaire que le Peuple fût persuadé, que le Parlement avoit pû légitimement déposer Richard, & qu'il avoit une autorité supérieure à celle des Rois. D'un autre côté il falloit lui faire entendre, qu'en plaçant Henri sur le Trône, ce même Parlement n'avoit pas agi par voye d'autorité, & qu'il n'avoit pû se dispenser de le reconnoître pour Roi. En un mot il falloit reconnoître dans le Parlement une autorité sans bornes, par rapport à la déposition de Richard, & décliner sa jurisdiction dans la nouvelle élection qu'il venoit de faire. Ces deux choses paroissoient incompatibles. Mais quand on a la force en main, on se met moins en peine de trouver de bonnes raisons, que d'éblouïr le Public par des apparences. Henri, persuadé qu'en cette conjoncture, personne n'auroit la hardiesse de le contredire, résolut de faire comprendre à ses sujets, qu'il ne prétendoit point tirer son droit, de leur simple volonté. Le propre jour de son Couronnement, il publia une Proclamation, dans laquelle il disoit, qu'il étoit monté sur le Trône, premiérement par droit de conquête; en second lieu parce que Richard lui avoit résigné la Couronne, & l'avoit désigné pour son Successeur; enfin, parce qu'il étoit le plus prochain Héritier mâle du dernier Roi. Par là, il excluoit le seul titre légitime qu'il avoit, sçavoir le consentement général du Peuple, pour s'appuyer sur trois fondemens dont la foiblesse étoit manifeste. Premiérement, comment pouvoit-il se prévaloir d'un droit de conquête? Il n'étoit entré dans le Royaume qu'avec une suite de quatre vingt hommes, dont, selon les apparences, la plûpart étoient Anglois. D'ailleurs ce n'avoit été que par la concurrence de toute l'Angleterre, qu'il avoit eu de si heureux succès, & par conséquent, il ne pouvoit pas dire qu'il eût conquis ce Royaume. En second lieu il n'étoit pas vrai que Richard lui eût résigné la Couronne. On a vû dans le regne de ce Prince, que Henri lui-même, & ses amis, ne le trouvérent pas à propos. On se contenta de l'obliger à faire une résignation pure & simple, de peur qu'elle ne parût trop forcée, s'il la faisoit en faveur d'un Prince duquel il étoit actuellement prisonnier. D'ailleurs quand même Richard auroit désigné Henri pour son Successeur, comment pourroit-on reconnoître dans un Roi déposé pour cause de tyrannie & d'incapacité, le droit de choisir celui qui devoit lui succéder, sur-tout, la nomination se trouvant opposée aux Loix du Païs? Enfin, il étoit encore moins vrai que Henri fût le plus prochain Héritier de Richard, à moins que la Loi Salique n'eût été reçuë en Angleterre, comme en France, & que les Descendans des femmes fussent exclus de la Succession. Il est vrai que dans ce dernier titre que le Roi alléguoit, il y avoit une espéce d'équivoque capable de faire illusion. Il étoit Cousin Germain du dernier Roi, & par conséquent plus proche parent que le Comte de la Marche, qui se trouvoit dans un dégré plus éloigné. Mais il ne s'ensuivoit nullement qu'il fut le plus prochain Héritier, puisque par rapport à une pareille Succession, c'étoit à la branche qu'il falloit avoir égard, & non pas au dégré de parenté. Ainsi après la mort d'Edoüard III. ce fut Richard son petit-Fils qui lui succéda, quoiqu'il se trouvât dans un dégré plus éloigné que ses Oncles. De plus en supposant même que cette régle n'eût pas été inviolablement observée, Henri ne pouvoit pas dire qu'il fût le plus proche parent de Richard. Il étoit Cousin Germain;

Proclamation du Roi pour marquer ses droits sur la Couronne.

main : mais le Duc d'Yorck qui étoit Oncle, n'avoit pas moins de droit que lui. Ainsi, de quelque côté qu'on regardât les prétendus droits de Henri, ils ne pouvoient être que mal fondez. Le seul titre qu'il auroit pu produire, avec quelque couleur, étoit le choix que le Peuple avoit fait de sa personne. Mais il ne voulut pas s'en servir par la raison qui a été déja marquée.

HENRI IV. 1399.

Le même jour que le Roi publia sa Proclamation, il créa Henri, son fils-aîné, âgé de treize ans, Duc de Cornoüaille, Prince de Galles, & Comte de Chester. Mais il n'ajoûta pas à ces titres, celui de Duc de Guyenne, comme quelques-uns l'ont avancé.

Henri fils-aîné du Roi, est fait Duc de Cornoüaille & Prince de Galles.

La cérémonie du Couronnement étant terminée, le Parlement se rassembla le lendemain 14. d'Octobre. L'importance des Actes qui furent faits dans cette Séance, m'engage à entrer, sur ce sujet, dans un détail absolument nécessaire pour la suite de cette Histoire.

Act. Publ. T. VIII. p. 91.

Le Parlement se rassemble.

Premiérement, on fit un Acte qui fut nommé d'*Indemnité*, pour mettre à couvert ceux qui, pendant les derniers troubles, avoient pris les armes en faveur du Roi alors Duc de Lencastre. Cet Acte étoit absolument nécessaire, puisque les Loix condamnoient sans distinction, ceux qui s'opposoient au Gouvernement établi, ce qui étoit précisement le cas de ceux qui avoient assisté le Roi, & du Roi même.

Acte d'Indemnité.

Après que cet Acte fut passé, le Parlement examina tout ce qui avoit été fait sous le regne précédent, pour étendre la prérogative Royale, au-delà des bornes ordinaires. On s'attacha principalement aux procédures du Parlement commencé à Westminster en 1397. & continué à Shrewsbury en 1398. Tout ce que ce Parlement avoit fait, tant par rapport aux trois Seigneurs injustement condamnez, qu'aux prérogatives excessives qu'il avoit accordées au Roi, étoit si manifestement contraire aux libertez des Sujets, que, d'une commune voix, il fut résolu de l'annuller. En même tems, on renouvella & confirma les Statuts du Parlement de 1388. que celui de Shrewsbury avoit cassez. On crut encore qu'il étoit d'une nécessité absoluë, de faire un Acte particulier, contre la Bulle du Pape, qui confirmoit les Statuts de Schrewsbury. Cette Bulle, par laquelle Richard II. avoit prétendu donner plus de force aux Statuts de son Parlement, étoit fondée sur une principe trop contraire à la liberté des Anglois, pour la laisser subsister. En effet on ne pouvoit reconnoître dans le Pape le pouvoir de confirmer les Statuts du Parlement, sans avouër qu'il avoit un droit de Souveraineté sur l'Angleterre. Par cette raison, le Parlement déclara dans cet Acte, que le Royaume d'Angleterre étoit indépendant de toute Puissance étrangére, particuliérement de la Cour de Rome, & que le Pape n'avoit aucun droit de se mêler du Gouvernement civil du Royaume.

Ce Parlement examine les procédures du précédent.

Acte contre la Bulle qui confirmoit les Statuts de Shrewsbury.

Le Parlement de Shrewsbury, ayant eu en vûë d'étendre l'autorité Royale autant qu'il étoit possible, avoit tellement multiplié les cas qui rendoient les Sujets coupables du crime de léze Majesté qu'il n'y avoit que ceux qui vouloient bien reconnoître dans le Souverain une autorité sans bornes, qui pussent éviter de tomber dans quelqu'un des cas marquez par ces nouvelles Loix. Pour remédier à un abus si dangereux, qui tendoit à rendre le Roi arbitre absolu de la vie & de la fortune des Sujets, le Parlement renouvella un

Acte contre l'extension de la Prérogative Royale, & pour fixer les crimes de haute trahison.

 Statut

HENRI IV. 1399.

Statut qui avoit été fait sur ce Sujet, sous le Regne d'Edoüard III. & borna les crimes de haute trahison aux cas mentionnez dans ce Statut.

On recherche les Conseillers & les Favoris de Richard.

Après que par ces Actes on eut rétabli les droits & les privileges du Peuple, sur le même pied qu'il s'étoient avant les usurpations de Richard, on rechercha les Auteurs & les Conseillers des excès qui s'étoient commis sous son Regne. Lorsque ce Prince avoit fait arrêter le Duc de Glocester & les Comtes de Warwick & d'Arundel, il n'étoit pas encore revêtu de cette puissance absoluë que le Parlement de Shrewsbury lui conféra si libéralement dans la suite: de sorte qu'il étoit vû obligé de suivre les formalitez ordinaires, pour faire condamner ces trois Seigneurs. Dans cette vûë, il avoit fait ensorte que *Jean Holland*, Comte de Huntington, son frere Utérin, *Thomas Holland* Comte de Kent, son Neveu, *Edoüard* Comte d'Albemarle son Cousin, fils du Duc d'Yorck, *Jean Beaufort* Comte de Sommerset, fils de Jean Duc de Lencastre, du troisiéme lit, & le Lord *Thomas Spencer*, s'étoient portez pour accusateurs des trois Seigneurs emprisonnez. Le Comte de Salisbury & le Lord Morley étoient, selon le bruit commun, les principaux Auteurs de ce complot. Après la condamnation des trois Seigneurs, Richard avoit distribué leurs biens aux accusateurs & aux témoins. De plus, il avoit fait le Comte d'Albemarle Duc de ce même nom. Il avoit conferé le titre de *Duc d'Excéter* au Comte de Huntington, celui de *Duc de Surrey* au Comte de Kent, au Comte de Sommerset, celui de *Duc de Sommerset* & à Thomas Spencer, celui de *Comte de Glocester*.

Comme il étoit de notorieté publique que les trois Seigneurs avoient été injustement opprimez par le dernier Roi, le Parlement jugea qu'il étoit nécessaire de châtier les Auteurs & les instrumens de cette violence. Pour cet effet, après avoir annullé la Sentence donnée contre les Comtes d'Arundel & de Warwick, comme directement contraire à l'amnistie qui leur avoit été accordée, il ordonna que les accusateurs seroient dépouillez, tant des nouveaux titres dont ils avoient été honorez, que des Terres qui leur avoient été distribuées. Quant à leurs propres biens il en laissa la disposition au Roi, soit pour leur en continuer la possession, ou pour les leur ôter, ainsi qu'il le jugeroit à propos. Henri, voulant donner des marques de sa clémence au commencement de son Regne, non seulement leur laissa leurs biens, mais même leur rendit les mêmes titres dont ils avoient été dépouillez. De plus, il donna le Gouvernement de Calais au Duc d'Excéter son beau-frere. Le Comte de Salisbury & le Lord Morley, Ministres odieux de Richard, & principaux Auteurs de la violence exercée contre le Duc de Glocester, & les deux autres Seigneurs, en furent quittes pour une prison de quelques jours, quoique le Peuple demandât leur mort avec de grandes instances. Comme les amis de ces Seigneurs avoient allegué pour les excuser, que Richard avoit usé de contrainte à leur égard, le Parlement en prit occasion de faire un Acte, par lequel il étoit déclaré, qu'à l'avenir la contrainte ne seroit pas une excuse légitime pour justifier des actions contraires aux Loix.

Acte pour empêcher que la contrainte ne puisse excuser l'infraction des Loix.

Amnistie.

Cette affaire étant terminée, le Parlement obtint du Roi qu'il accordât une Amnistie générale, de laquelle pourtant les meurtriers du Duc de Glocester furent exceptez. Un de ces scélérats ayant été arrêté & convaincu, fut pendu à Londres & sa tête envoyée à Calais, pour y être mise sur une des portes de la Ville.

Quoi-

Quoique l'injuſtice qu'on avoit faite au Comte de la Marche fût manifeſte, elle pouvoit pourtant être en quelque maniére colorée par le prétexte de recompenſer Henri, du grand ſervice qu'il venoit de rendre à l'Etat. Si cette recompenſe ſe fût bornée à ſa ſeule perſonne, peut-être n'auroit-il pas paru fort étrange, qu'en un cas ſi extraordinaire, on eût paſſé par-deſſus les Loix, en faveur d'un Prince qui s'étoit ſi librement expoſé pour le Public. Mais en ſemblables conjonctures, il eſt bien difficile de ſe tenir dans les bornes de l'équité. Le Parlement ne ſe contentant pas d'avoir adjugé à Henri la Couronne qu'il avoit ôtée à Richard, voulut encore l'aſſurer à ſes Deſcendans. Pour cet effet, il paſſa un Acte qui établiſſoit la Succeſſion du Trône dans la Maiſon de Lencaſtre : premiérement dans la perſonne du Prince de Galles fils-aîné du Roi, & de ſa poſtérité, enſuite dans ſes trois freres & leurs deſcendans.

HENRI IV. 1399. La Succeſſion à la Couronne eſt établie dans la Maiſon de Lencaſtre.

Une affaire très-importante reſtoit encore, ſur laquelle le Roi ſouhaita d'avoir l'avis du Parlement, avant qu'il ſe ſéparât. La Chambre des Communes n'étant pas contente de la ſimple dépoſition de Richard, ſur une procédure fort irréguliére, vouloit qu'on lui fît ſon procès dans les formes, & l'avoit demandé au Roi par une Adreſſe. C'étoit donc pour ſçavoir ce qu'on devoit faire de ce Prince, que le Roi ſouhaitoit d'avoir l'avis des deux Chambres. L'Archevêque de Cantorbéri, qui étoit chargé de ſes ordres, en fit la premiére ouverture, après avoir exigé de tous les Membres du Parlement, un ſerment de garder le ſecret, ſur ce qu'il avoit à leur propoſer. On peut bien juger que Richard n'avoit pas beaucoup d'amis dans cette Aſſemblée, & que ſi quelques-uns n'approuvoient pas ce qui avoit été fait contre lui, ils étoient trop intimidez pour oſer ouvrir la bouche en ſa faveur. Il ſe trouva néanmoins un homme aſſez hardi, pour oſer dire publiquement, ce que d'autres ſe contentoient de penſer. Ce fut Thomas Mercks Evêque de Carliſle, qui, ſans s'arrêter aux raiſons qui pouvoient l'obliger comme les autres amis de Richard, à garder le ſilence, fit un long Diſcours ſur ce ſujet, où il allégua tout ce qui ſe pouvoit dire de plus plauſible, en faveur du Roi dépoſé, & contre le Roi regnant.

Le Roi fait délibérer dans le Parlement ſur ce qu'on doit faire de Richard II.

Ce Prélat entreprit de prouver trois choſes. La premiére, qu'il n'y avoit point d'autorité qui pût légitimement dépoſer un Roi d'Angleterre. La ſeconde, que les crimes dont Richard étoit accuſé ne méritoient pas qu'on le dépoſât, & que d'ailleurs, ils n'avoient pas été prouvez. La troiſiéme, que c'étoit injuſtement qu'on avoit adjugé la Couronne au Duc de Lencaſtre.

Diſcours de l'Evêque de Carliſle en faveur de Richard.

Il s'étendit beaucoup ſur la premiére, en faiſant remarquer l'extrême différence qu'il y avoit entre les diverſes ſortes de Gouvernement établis dans le monde. Il avoüa qu'il s'en trouvoit où le Chef pouvoit être dépoſé, parce que l'autorité Souveraine ne réſidoit pas dans ſa ſeule perſonne, que le Peuple, ou les Grands y avoient part. Dans ce rang, il mit les Républiques, l'ancien Empire de Rome, celui d'Allemagne, les Royaumes de Suéde & de Dannemarck, le Comté de Flandres, & quelques autres Etats. Mais il ſoutint qu'il en étoit autrement dans les Gouvernemens où l'autorité Souveraine réſidoit dans la ſeule perſonne du Prince. Il rangea dans cette claſſe le Royaume d'Iſraël, parmi les anciens, avec les trois premiers Empires, & parmi les modernes l'Angleterre, la France, l'Eſpagne, l'Ecoſſe, la Moſcovie, la Turquie, la Perſe, & généralement tous les Royaumes d'Aſie & d'Afrique. A

l'égard

HENRI IV. 1399. l'égard de ceux-ci, il avança que quand même les vices d'un Souverain ſeroient non ſeulement dommageables, mais encore intolérables à ſes Sujets, il ne pouvoit être légitimement dépoſé, de quelque raiſon qu'on voulût appuyer ce prétendu droit: Qu'on ne pouvoit employer la force, ſans tomber dans le crime de rebellion, & de léze Majeſté, & moins encore l'autorité, puiſqu'il n'y avoit dans l'Etat aucune autorité légitime, qui ne dérivât de lui. Il produiſit ſur ce ſujet, des preuves & des préjugez tirez de l'Ecriture Sainte, & des Auteurs prophanes, qu'on ne ſçauroit rapporter en détail ſans s'engager dans un exceſſive longueur.

Sur la ſeconde Propoſition, il dit hardiment, que les crimes pour leſquels on avoit dépoſé Richard, étoient ou faux, ou exagérez: Qu'à la vérité, ce Prince pouvoit être tombé dans quelques erreurs ou négligences, mais qu'on ne pouvoit pas qualifier ſes fautes de Tyrannies: Que ſi celles dont il pouvoit s'être rendu coupable fourniſſoient un juſte ſujet de le dépoſer, on ne verroit dans le monde que Souverains traitez de Tyrans, & dépoſez par leurs Sujets: Qu'un Subſide levé, la condamnation d'un Rebelle, & enfin, tout ce qui ne ſeroit pas au goût du Peugle, fourniroit un prétexe de détrôner le Roi le plus légitimement établi. Il paſſa d'autant plus légérement ſur les preuves de cette ſeconde Propoſition, que le Parlement même ſembloit avoir révoqué en doute la vérité des accuſations portées contre Richard, puiſqu'il n'avoit fait aucune démarche pour les prouver d'une maniére juridique. Pour le dire en paſſant, il y a beaucoup d'apparence que c'étoit pour la crainte de ce reproche, que les Communes ſouhaitoient qu'on fît le procès en forme au Roi dépoſé. Sur le troiſiéme Article le Prélat ſoutint, que, même en ſuppoſant Richard coupable, & en attribuant à la Nation un pouvoir légitime de le dépoſer, il n'y avoit pas eu la moindre couleur de juſtice, à donner la Couronne au Duc de Lencaſtre. Que ſi ce Prince étoit le vrai Héritier de Richard, comme il le prétendoit, il devoit attendre ſa mort, pour recueïllir l'héritage. Mais que perſonne n'ignoroit, qu'il y avoit un plus prochain Héritier dont le pere avoit été déclaré Succeſſeur de Richard par un Acte de Parlement. Quant au droit que Henri prétendoit tirer d'Edmond le Boſſu fils de Henri III. l'Evêque dédaigna d'y répondre, diſant qu'il étoit bien certain, que les gens ſenſez avoient honte de voir ce droit appuyé ſur un fondement ſi frivole.

Après cela, l'Orateur paſſa à l'examen des deux autres titres contenus dans la Proclamation du Roi, ſçavoir la Conquête, & la Réſignation de Richard. Sur le premier, il dit, qu'un Sujet ne pouvoit jamais prétendre au droit de conquête contre ſon Souverain, puiſque la victoire même étoit un crime odieux de léze Majeſté. Quant à la Réſignation, il dit que non ſeulement elle avoit été extorquée, mais que, quand même elle auroit été volontaire, elle ne pouvoit être d'aucune vertu: Qu'en l'état où Richard ſe trouvoit alors, il n'étoit pas en ſon pouvoir de faire aucun Acte valable: Que d'ailleurs les Loix n'accordant point à un Roi la liberté d'aliéner les joyaux de ſa Couronne, lui défendoient ſans doute, à plus forte raiſon, celle d'aliéner la Couronne même (1). Enſuite, il parla du conſentement général du Peupe, quoique Henri n'eût pas jugé à propos de s'appuyer ſur ce ſujet, que le Royaume d'Angleterre

(1) Si un Roi étoit ſujet aux Loix, par rapport à l'aliénation des joyaux de la Couronne, pourquoi non à d'autres égards?

gleterre n'ayant jamais été électif, il étoit ridicule d'attribuer au Peuple le droit de disposer de la Couronne. Enfin il répondit à l'objection qu'on pouvoit tirer de la déposition d'Edoüard II. que les gens sages devoient se conduire par les Loix & non pas par des exemples & des préjugez. Qu'en tout cas, celui-ci n'auroit pas plus de force, qu'en auroit celui d'un Prince assassiné ou empoisonné par ses sujets. Mais que même dans la déposition d'Edoüard II. on avoit pris soin de conserver les droits du légitime Successeur. HENRI IV. 1399.

Ce que ce Prélat avoit dit jusque là, pouvoit passer pour des raisons de douter, si l'on avoit pû légitimement déposer Richard II. Tout au plus, on pouvoit le regarder comme le sentiment particulier de celui qui parloit sur la these en question. Mais sur la fin de son discours il s'emporta d'un étrange maniére contre Henri, & donna des marques d'une passion qui fit beaucoup de tort aux raisons qu'il avoit alléguées. Il dit qu'il étoit à craindre que le Peuple d'Angleterre ne se trouvât bien-tôt dans le cas des Grenoüilles d'Esope, & ajoûta hardiment, que, tandis que Richard seroit en vie, les Anglois ne pouvoient avec justice reconnoître d'autre Souverain que lui. Enfin, il soutint, que celui auquel on donnoit le titre de Roi, avoit commis des crimes bien plus atroces que ceux pour lesquels Richard avoit été déposé : Qu'il étoit rentré dans le Royaume contre son serment, après en avoir été banni, & sans y être légitimement rappellé : Que ne s'étant pas contenté de troubler le repos public, par un soulévement injuste & criminel contre son Souverain, il l'avoit encore dépossédé : Qu'ensuite, il avoit demandé qu'on procedât à un Jugement contre lui, sans offrir de prouver son accusation, & sans permettre qu'on oüît l'accusé dans ses défenses, contre les Loix les plus expresses du Royaume. Il finit en disant que si l'injustice faite à Richard n'étoit pas capable d'émouvoir les cœurs des Anglois, du moins le danger commun & manifeste où l'on se jettoit, devoit arrêter le cours de ces violentes procedures.

Ce discours ne produisit pas l'effet que l'Orateur s'en étoit promis. Il étoit tellement hors de saison, que quand même le plus grand nombre auroit été du même sentiment, il étoit comme impossible de retracter ce qui avoit été fait. Mais la plûpart des Membres persistoient dans les mêmes principes qu'ils avoient suivis lorsque Richard avoit été déposé. Aussi le Prélat ne retira-t-il d'autre fruit de sa Harangue, que d'être envoyé en prison dans l'Abbaye de S. Alban, d'où pourtant il fut relâché peu de tems après, sans souffrir d'autre punition.

L'Evêque de Carlisle est envoyé en prison.

L'avis de l'Evêque de Carlisle ayant été rejetté d'une commune voix, le Parlement prit, au sujet de Richard, une résolution qui paroit si extraordinaire, qu'il y a quelque lieu de soupçonner que l'Histoire est défectueuse en cet endroit. Quoiqu'il en soit tous les Historiens conviennent, qu'il fut résolu, que Richard seroit détenu en prison tout le reste de sa vie, & entretenu à la maniére d'un grand Prince : mais que si quelqu'un faisoit des efforts pour le délivrer, Richard lui-même seroit mis à mort le premier. Si cela est, on ne peut disconvenir, qu'il n'ait été véritablement condamné à mort, puisqu'on ne lui accordoit la vie, que sous une condition qui ne dépendoit pas de lui. D'ailleurs une pareille condition ne peut être ajoûtée à la Sentence d'un criminel, qu'en supposant qu'il est déja condamné.

Jugement extraordinaire donné contre Richard.

Ce n'est pas à moi à décider jusqu'à quel dégré peuvent s'étendre les droits du Remarques

Henri IV. 1399. sur ce Jugement.

du Parlement, à l'égard de la personne du Roi. J'observerai seulement, que voici le second exemple d'un Roi d'Angleterre déposé, sans avoir été oüi dans ses défenses, & sans qu'on ait observé à son egard les formalitez ordinaires, prescrites par les Loix dans le Jugement du moindre Sujet. Le Parlement qui déposa Edoüard II. se contenta d'ordonner que ce Prince seroit gardé sûrement tout le reste de sa vie. Mais celui-ci ajoûte à la déposition de Richard, une Sentence de mort: car on ne peut regarder autrement la condition sous laquelle il lui fait grace de la vie. Remarquons encore, qu'un des principaux chefs d'accusation contre ce Prince étoit d'avoir fait mourir le Duc de Glocester son oncle sans un Jugement préalable. Cependant ce même Parlement le condamne, sans l'avoir oüi dans ses défenses, sur un simple aveu que ce Prince Prisonnier fait, non qu'il est coupable des crimes particuliers dont on l'accuse, mais qu'il se trouve lui-même indigne de porter la Couronne. Il ne se contente pas de le dépoüiller de sa Dignité, il ordonne encore qu'il sera détenu dans une prison perpetuelle. Que dis-je? il le condamne véritablement à mort, puisqu'en paroissant lui faire grace de la vie, il y ajoûte une condition qui vraisemblablement devoit bien-tôt la lui faire perdre. Si dans la lecture du Regne de Richard II. on n'a pû s'empêcher de détester les principes du Parlement de Shrewsbury, qui tendoient à faire dépendre la fortune, l'honneur, & la vie des Sujets, de la volonté du Roi, que doit-on penser de celui-ci? Par un excès contraire, il met l'honneur & la vie du Roi même, entre les mains de ses Sujets, & refuse au Souverain, la joüissance d'un privilége, auquel il n'y a point de Sujet Anglois qui n'ait un juste droit de prétendre. Les exemples que ces deux Parlemens ont fournis, font voir manifestement, que le Gouvernement d'Angleterre ne pourra jamais prétendre à ce dégré de perfection que quelques-uns veulent lui attribuer, jusqu'à ce qu'on soit convenu des bornes qui doivent être prescrites à l'une & à l'autre Puissance, je veux dire, au Roi & au Parlement.

Le Roi fait assurer le Clergé de sa protection.

Pendant que les deux Chambres agissoient en commun, & avec une égale ardeur, pour les intérêts du Prince à qui elles avoient donné la Couronne, le Synode, ou la Convocation, tenoit ses Séances dans l'Eglise de Saint Paul. Comme le Roi jugeoit bien, que, pour se maintenir sur le Trône, il étoit absolument nécessaire de mettre le Clergé dans ses intérêts, il y envoya les Comtes de Northumberland & de Westmorland, pour l'assurer de sa Protection. Ces Seigneurs ayant été admis dans l'Assemblée, dirent qu'ils venoient de la part du Roi, non pour demander de l'argent, comme c'étoit la coûtume sous le dernier Regne, mais pour informer le Clergé de la résolution que le Roi avoit prise de le maintenir dans ses priviléges & immunitez. Ils ajoûterent, qu'ils avoient ordre d'assurer la *Convocation*, que le Roi étoit prêt à concourir avec elle dans tous les moyens qui seroient jugez propres à exterminer l'Hérésie, & à punir les Hérétiques obstinez. Ils finirent en requérant le Clergé, d'adresser ses priéres au Ciel pour la prospérité du Roi & du Royaume. Rien n'étoit plus capable de concilier au Roi l'affection des Ecclesiastiques que l'engagement qu'il prenoit à l'égard de l'Hérésie. Le nombre des Lollards qui augmentoit chaque jour, donnoit au Clergé un juste sujet de craindre, qu'on ne procédat enfin à une réformation qui ne pouvoit que lui être préjudiciable, par rapport à ses intérêts temporels. Aussi les assurances

Il promet de faire ses efforts pour détruire l'Hérésie.

que

que le Roi donnoit au Synode, furent-elles reçuës avec de grands témoignages de satisfaction & de reconnoissance. Henri IV. 1399.

Quelques jours après, le Parlement ayant terminé les affaires principales à la satisfaction du Roi, & comme il sembloit, avec l'approbation de tout le Royaume, fut dissous, selon la coûtume. Les prorogations n'étoient pas alors si fréquentes comme elles l'ont été depuis. Le Parlement est dissous.

Pendant toute cette Séance, Henri n'avoit pas beaucoup fait d'attention aux affaires du dehors. Celles du dedans lui paroissoient d'une toute autre importance, puisqu'il s'agissoit d'affermir une révolution qui lui avoit procuré la Couronne. Dès qu'il se vit libre de ces premiers soins, il pensa aux moyens de justifier envers les autres Souverains, les changemens qui venoient d'être faits en Angleterre. La déposition d'un Roi étant un événement odieux en lui-même, & qui semble interesser tous les Princes, il n'est pas facile de leur persuader qu'un Peuple ait eu d'assez fortes raisons d'employer un remède si violent pour se délivrer de la Tyrannie. Par cette considération, Henri dépêcha des Ambassadeurs dans les principales Cours de l'Europe, pour tâcher d'y faire regarder sous une face avantageuse, la déposition de Richard, & sa propre élévation. Il avoit principalement intérêt de ménager la Cour de France, comme la seule dont il eut à craindre le ressentiment. Il n'ignoroit pas que Charles VI. avoit formé le dessein de venger l'injure faite à son Gendre, & que la maladie, où il étoit retombé en apprenant cette nouvelle, avoit empêché qu'il ne rompît à l'instant la Trêve de 28. ans qu'il avoit faite avec l'Angleterre. Henri choisit pour cette Ambassade, l'Evêque de Durham & le Comte de Worcester, ausquels il donna pour instruction, de proposer une Ligue & une Alliance perpétuelle entre les deux Couronnes. De plus, il leur ordonna de faire des ouvertures pour deux Mariages, afin de serrer d'autant mieux les liens de cette Alliance. Le premier dont il avoit formé le projet, étoit entre Henri son fils-aîné, & une des filles du Roi de France, ou de quelqu'un de ses Oncles: le second entre sa propre fille, & un des fils du même Roi, ou de quelqu'un de ses plus proches Parens. Ces Ambassadeurs furent reçus en France assez froidement: mais comme ils avoient ordre de ne mettre point d'obstacle à leur négociation par trop de hauteur, ils prirent patience jusqu'à ce que le premier feu des François fut passé. Henri envoye des Ambassadeurs en diverses Cours. Propositions qu'il fait faire à la Cour de France. *Act. Publ. T. VII. p. 108.* Ses Ambassadeurs y sont mal reçus.

A l'égard des autres Cours de l'Europe, Henri n'avoit pas les mêmes ménagemens à garder. L'Empereur *Wenceslas* qui regnoit encore, étoit un Prince que le vin avoit rendu comme stupide, & qui, de même que les autres Princes d'Allemagne, se mettoit peu en peine de ce qui se passoit en Angleterre. Pour ce qui regardoit les Rois de Castille & de Portugal, ils gagnoient plus qu'ils ne perdoient par la révolution qui avoit mis leur Beau-frere sur le Trône. Ainsi, il n'eurent pas beaucoup de peine à l'approuver, ou de moins, à en faire le semblant. Disposition des autres Cours.

Mais une autre affaire plus importante causoit beaucoup inquiétude au nouveau Roi. La Guyenne étoit sur le point de se révolter. Déja même les Gascons parloient ouvertement de se donner à la France. La Ville de Bourdeaux, où Richard étoit né, étoit celle qui donnoit le branle à toute la Province, poussée par l'affection qu'elle avoit pour ce malheureux Prince, dont elle déploroit l'infortune. D'un autre côté, la Cour de France, attentive à Les Gascons sont prêts à se révolter.

HENRI IV. 1399.

profiter de ces diſpoſitions, avoit envoyé le Duc de Bourbon en Guyenne, pour y fomenter ces mécontentemens. Le fameux *Robert Knolles*, qui étoit alors Gouverneur de cette Province, & qui n'étoit pas moins recommendable par ſa prudence que par ſa valeur, eut bien de la peine à réprimer l'eſprit de révolte qui s'étoit emparé des Gaſcons. Peut-être même n'en ſeroit-il pas venu à bout, s'il n'eût été promptement aſſiſté du Comte de Worceſter, qui ſe trouvant en Ambaſſade à Paris, accourut en toute diligence à Bourdeaux. La modération & la ſage conduite de ces deux Seigneurs, firent ce que la force auroit eu bien de la peine à éxécuter, & enfin, ils eurent la ſatisfaction de voir ces mouvemens appaiſez.

Ils ſont appaiſez.

Henri avoit encore ſur les bras une autre affaire qui ne l'inquiétoit pas moins. Comme il ſçavoit bien que, parmi toutes les acclamations dont on le flatoit, il ne pouvoit ſe faire que la révolution qui venoit d'arriver n'eût fait beaucoup de mécontens, il avoit intérêt de conſerver la Paix avec ſes voiſins. C'étoit auſſi ce qu'il s'étoit propoſé, de peur qu'une Guerre étrangére occupant ſes forces hors du Royaume, il ne ſe trouvât dénué s'il y arrivoit quelque ſoudain ſoulévement. D'ailleurs, une Guerre l'auroit engagé à demander des ſecours à ſon Parlement, ce qu'il vouloit éviter, juſqu'à ce que ſa domination fût mieux affermie. Ces conſidérations firent, qu'il ne pût apprendre ſans un extrême chagrin, que les Ecoſſois ayant rompu la Trêve s'étoient emparez du Château de *Werck*. Il crut pourtant devoir diſſimuler cette inſulte, juſqu'à ce qu'il fût mieux en état de s'en venger. Mais de peur que cette diſſimulation ne rendît le Roi d'Ecoſſe plus hardi, il lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui demander réparation de cet attentat. Cependant, comme les Ecoſſois ſe plaignoient auſſi de leur côté, de quelque infraction de la part des Anglois, il ſe ſervit de ce prétexte pour demander que la Trêve fût confirmée, en réparant reciproquement les torts que les deux Nations pouvoient s'être faits. Lorſque Robert avoit rompu la Trêve, il avoit cru que la France agiroit auſſi de ſon côté, & que la dépoſition de Richard cauſeroit, en Angleterre, des troubles dont il avoit deſſein de profiter. Mais ayant vû que la France demeuroit tranquille, & qu'en Angleterre il n'y avoit pas la moindre apparence de mouvement, il ne crut pas devoir pouſſer plus loin ſon entrepriſe. Ainſi, ſans ſe faire trop ſolliciter, il conſentit que les affaires qu'il avoit avec Henri fuſſent miſes en négociation.

Les Ecoſſois s'emparent du Château de Werck.

Henri envoye une Ambaſſade en Ecoſſe. *Act. Publ. T. VIII. p.* 113.

L'affaire eſt miſe en négociation.

Les affaires du déhors étant ainſi en aſſez bon train, Henri s'occupa principalement, à ce qui pouvoit contribuer à le maintenir ſur le Trône. Deux choſes étoient abſolument néceſſaires pour cela. La premiere, de conſerver l'affection que le Peuple lui avoit juſqu'alors temoignée. La ſeconde, de garder ſi bien Richard, qu'il ne lui fût pas poſſible d'échaper, Quant à la premiere, il affecta de ſe rendre populaire, de témoigner en toutes occaſions, qu'il avoit en horreur le gouvernement tyrannique de ſon Prédéceſſeur, & qu'il prenoit à cœur les intérêts de ſon Peuple, plus que les ſiens propres. Ce fut dans cette vûë, qu'il ordonna qu'on portât à la Chancellerie, pour y être brûlez publiquement, tous les blanc-ſignez que Richard avoit extorquez des habitans de Londres, & des dix-ſept Provinces qu'il avoit fait condamner. Ces Promeſſes en blanc, qu'on appelloit *Ragmans*, avoient été remplies, non ſeulement des ſommes qu'il avoit plû à ce Prince d'exiger de ceux qui les avoient ſignées,

Henri prend des précautions pour ſe concilier l'affection de ſes Sujets.

Il fait brûler les promeſſes que Richard s'étoit fait donner.

fignées, mais encore d'un engagement d'obferver, fous certaines peines, les Statuts de Shrewsbury, & tout ce qui avoit été fait en conféquence. En faifant brûler ces Ecrits, Henri vouloit infinuer au Peuple, qu'il n'avoit pas intention de profiter de ces engagemens extorquez, moins encore de fe fervir lui même de femblables moyens pour remplir fes Coffres. HENRI IV. 1399.

A l'égard du Roi dépofé, il ne crut pas devoir le garder plus long-tems dans la Tour de Londres, de peur qu'il n'excitât la pitié dans les cœurs des habitans de cette Ville, & il le fit conduire au Château de *Leeds*, dans la Province de Kent. Quelque tems après, craignant encore que ce Prince étant fi proche de Londres, ne donnât trop d'occafions de parler du lui, il le fit renfermer dans le Château de Pontfract du côté du Nord. Il fait enfermer Richard à Pontfract.

Au mois de Novembre de cette même année, Jean le vaillant, Duc de Bretagne, finit fa vie dans fa Ville Capitale. Il avoit époufé en premiéres nôces, une fille d'Edoüard III. de laquelle il n'avoit point eu d'enfans. De fon fecond Mariage avec Jeanne de Navarre, il laiffa trois fils, dont Jean l'aîné lui fuccéda, fous la tutelle du Duc de Bourgogne & d'Olivier de Cliffon. Mort du Duc de Bretagne.

C'eft de cette maniére, que fe pafférent les trois premiers mois du regne de Henri dans un calme trompeur, qui fut fuivi de violentes tempêtes. Il a été néceffaire de s'étendre un peu fur les premiers événemens de ce Regne, parce qu'ils fervent de fondement à toute la fuite.

L'année 1400. commença par une confpiration contre le Roi dont ce Prince ne fut délivré que par une efpéce de miracle. Il y a quelque diverfité parmi les Hiftoriens, touchant le premier Auteur de ce complot qu'on attribuë communément à l'Abbé de Weftminfter. Cependant, il y a plus d'apparence, que cet Abbé n'étoit que l'Agent des Seigneurs qui s'engagérent dans la confpiration, & qu'il ne fit que prêter fa maifon pour leurs affemblées. Peut-être l'employa-t-on à fonder les inclinations de plufieurs perfonnes, felon qu'il étoit dirigé par des gens plus puiffans que lui. Quoiqu'il en foit, on demeure d'accord que ce fut dans fa maifon, que fe forma ce complot dans lequel entrérent comme Chefs, les Ducs d'Albemarle, de Surrey, & d'Excéter, les Comtes de Glocefter & de Salifburi, l'Evêque de Carlifle & le Chevalier Thomas Blunt. Tous ces Seigneurs avoient été bien avant dans les bonnes graces de Richard II. & c'étoient ceux-là même à qui le Roi avoit laiffé leurs titres & leurs biens que le Parlement avoit voulu leur ôter. Entre ces conjurez, le Duc d'Albemarle étoit fon Coufin germain, & le Duc d'Excéter fon Beau-frere. Malgré ces liaifons, & les graces qu'ils avoient tous reçûës du Roi, ils réfolurent de l'affaffiner, & de remettre Richard fur le Trône. L'affection que ce malheureux Prince leur avoit temoignée, le défir de fe venger de la flétriffure qu'ils avoient reçuë depuis peu, & dont ils regardoient le Roi comme le premier Auteur, & peut-être la crainte que le pardon qui leur avoit été accordé ne fût pas fincére, concoururent enfemble à leur faire prendre cette furieufe réfolution. Ils avoient engagé dans leur complot un Domeftique de Richard nommé *Magdalen*, qui reffembloit fi parfaitement à ce Prince, que plufieurs y pouvoient être trompez. Le réfultat de leurs délibérations fut, que le Duc d'Excéter & le Comte de Salifburi feindroient de s'être fait mutuellement un défi pour un *Fait d'armes*, comme on parloit alors, qui devoit s'exécuter dans Oxford: qu'ils prieroient le Roi d'honorer cette

1400. Confpiration contre le Roi.

Chefs de la Confpiration.

Ils mettent en avant un faux Richard.

HENRI IV. 1400.

action de sa présence, & que, pendant qu'il y seroit attentif, on prendroit occasion de l'assassiner. Afin que chacun pût être parfaitement instruit du rolle qu'il devoit jouër dans cette tragédie, ils prirent soin de mettre tout par écrit, dans un grand détail. Ensuite, ils en firent six copies signées de leurs noms, & scellées de leurs cachets, dont chacun des principaux intéressez en garda une. Suivant ce complot, le Duc d'Excéter alla trouver le Roi qui étoit alors à Windsor, & lui fit la priére dont on étoit convenu. Le Roi ne se défiant point d'un Beau-frere auquel il venoit de donner des marques signalées de faveur & de bien-veillance, promit de se rendre à Oxford, au jour marqué. Ainsi les conjurez contens du premier succès de leur entreprise, allérent se préparer pour l'exécuter.

Ils font un Mémoire & le signent.

La Conspiration est découverte.

Sous prétexte de l'éclat & de la magnificence qu'on affectoit ordinairement dans ces sortes d'actions, les Seigneurs conjurez se rendirent à Oxford avec une nombreuse suite de Domestiques armez, & de plusieurs autres gens qui feignoient de n'y être attirez que par un motif de curiosité. Le Duc d'Albemarle fut le seul qui manqua au rendez-vous. Il avoit voulu auparavant, aller visiter le Duc d'Yorck son Pere, qui se tenoit dans sa maison de Langley, non pas pour lui communiquer le complot, mais pour d'autres affaires qu'il avoit avec lui. Pendant qu'il étoit à table, le Duc d'Yorck ayant vû paroître un papier dans le sein de son fils, lui demanda ce que c'étoit. Le fils troublé de cette demande imprévûë, lui répondit, sans pouvoir pourtant cacher son émotion, que ce papier ne contenoit que des choses peu importantes. Mais soit que le vieux Duc eût eu quelque information confuse de la conspiration, ou que le trouble de son fils lui inspirât de la curiosité, il lui arracha ce papier du sein. C'étoit une des six copies que les conjurez avoient faites. Sa surprise fut extrême en voyant dans cet Ecrit tout le détail du complot. Il en fit à son fils des reproches d'autant plus justes, qu'outre la noirceur du crime, il n'avoit pas craint d'exposer son propre Pere qui s'étoit rendu caution de sa conduite. Mais ces reproches n'étant pas capables de remédier au mal, il résolut de le prévenir en instruisant le Roi de ce qui étoit venu à sa connoissance. Pour cet effet, il ordonna sur le champ qu'on sellât ses chevaux, dans le dessein d'aller lui-même à Windsor, porter ce papier au Roi. Le jeune Duc se voyant perdu sans ressource, si le Roi étoit instruit de la conjuration par un autre que par lui-même, résolut de prévenir le Duc son Pere. Comme il étoit plus en état que lui de faire cette course, il prit un chemin détourné & se rendit à toute bride à Windsor. En arrivant il se jetta aux pieds du Roi, & lui communiqua ce qui avoit été projetté contre lui. Henri étoit si éloigné de penser que le Duc d'Excéter & les autres conjurez, eussent conspiré de lui ôter la vie, qu'il crut d'abord que le Duc d'Albemarle avoit inventé cette accusation pour les perdre. Il lui dit que si la chose étoit vraye, il vouloit bien lui pardonner en faveur de sa repentance: mais que si c'étoit une accusation malicieuse, il n'y auroit point de grace pour lui. Le Duc d'Yorck qui arriva bien-tôt après, le tira de ce doute, en lui remettant le Papier qu'il avoit arraché à son fils. Après une preuve si convainquante, le Roi ne pouvant plus douter de la vérité, rompit son voyage d'Oxford où il devoit se rendre le lendemain. Cependant il résolut de demeurer à Windsor, pour voir quel parti les Conjurez prendroient, quand ils verroient leur coup manqué.

Pen-

Pendant ce tems-là, ces Seigneurs étoient à Oxford dans une extrême inquiétude, parce que le Duc d'Albemarle n'y étoit pas encore arrivé. Ils avoient déja envoyé chez lui pour apprendre la cause de son retardement, & on leur avoit répondu qu'il étoit parti pour se rendre à Oxford : mais qu'il avoit pris le chemin de Langley, à dessein d'y voir le Duc son Pere. Cette visite ayant commencé à leur donner quelque soupçon, leur embarras devint encore plus grand, quand ils apprirent que le Roi n'avoit pas dessein de se rendre à Oxford, & qu'il avoit vû les Ducs d'Yorck & d'Albemarle. Alors ne doutant plus qu'ils ne fussent découverts, ils résolurent d'exécuter par la force ce qu'ils n'avoient pû faire par d'autres moyens. Suivant cette résolution ils revétirent *Magdalen*, d'habits Royaux, & publiérent que c'étoit Richard qui s'étant sauvé de sa prison, étoit venu implorer l'assistance de ses bons Sujets.

HENRI IV. 1400. Embarras des Conjurez.

Ils se déterminent à prendre les armes.

Ils publient que Richard est avec eux.

La promptitude, avec laquelle le Peuple courut se ranger sous les drapeaux de ce prétendu Roi, fit bien voir que tout le monde n'avoit pas approuvé la déposition de Richard, bien que le Parlement eût agi au nom de toute la Nation. Aussi n'y a-t'il rien sur quoi on puisse plus aisément se tromper, qu'en jugeant des sentimens du Peuple par ceux des Députez qui les représentent. La raison en est, que ces Députez délibérant sur des matiéres qui leur sont proposées, sans avoir reçu aucunes instructions de leurs Commettans, leurs opinions ne peuvent être regardées que comme des opinions particuliéres, quoi qu'elles ayent la force de lier le Peuple. C'est par cette raison que le peuple appelle quelquefois à la force des armes, des décisions des Parlemens, quand il croit qu'elles lui sont préjudiciables. C'est ce qu'on a vû arriver plusieurs fois, mais particuliérement sous le Regne de Henri IV. Quoi que Richard eût été déposé par le Parlement, il parut en diverses occasions, que le Peuple n'avoit acquiescé que par une pure contrainte à cette condamnation, puisque non seulement dans le tems dont nous parlons, mais en d'autres occasions, il fut toûjours prompt à courir après un Fantôme de Richard qu'on lui présentoit.

Le Peuple accourt au service du prétendu Richard.

En très-peu de tems, les Seigneurs Conjurez se trouvérent à la tête d'une armée si formidable, qu'ils se crurent en état d'aller enlever le Roi à Windsor. On prétend qu'en deux ou trois jours, leur armée se trouva de quarante mille hommes. Avec ces nombreuses troupes ils se mirent en marche vers Windsor qui n'est éloigné d'Oxford que d'environ dix lieuës, & y arrivérent à la pointe du jour, pleins d'espérance d'y surprendre le Roi. Effectivement, ce Prince ne s'étant pas imaginé qu'ils pussent être si-tôt en état d'exécuter une pareille entreprise, étoit demeuré à Windsor jusqu'à cette même nuit, & n'en étoit parti que peu d'heures avant qu'ils y arrivassent. Sa retraite leur ayant fait manquer leur coup, ils se trouvérent dans un très-grand embarras. Les uns vouloient qu'on marchât droit à Londres, avant que le Roi eût le tems de s'assûrer de cette Capitale. D'autres soutenoient qu'il falloit aller à Pontfract pour délivrer Richard, & le mettre à leur tête. Cette diversité d'avis leur fit perdre à délibérer, le tems qu'ils auroient dû employer à l'exécution. Ainsi, le Roi eut le loisir de se préparer, & d'assembler une armée de vingt mille hommes. Comme il ne doutoit pas que les Mécontens ne prissent le chemin de Londres, il alla les attendre sur la

HENRI IV. 1400.

bruyére de *Honslow*, dans l'espérance que son armée augmenteroit tous les jours. En tout cas, il étoit résolu, quoi qu'inferieur de beaucoup, de hazarder une Bataille. Cette résolution inspira du courage à ses troupes, & leur fit croire que les Mécontens n'étoient pas si formidables que le bruit public les faisoit. Elle fit aussi que plusieurs, voyant que, sans se déconcerter, le Roi marchoit droit à ses ennemis, allérent le joindre pour se faire un mérite de leur diligence. C'est ce qu'ils n'auroient pas fait sans doute, si, en cette occasion, il eût donné des marques de crainte ou de défiance. En semblables occasions, la plus grande partie du Peuple, sans examiner le droit ni la justice, se déclare ordinairement pour le parti qui a le plus d'apparence de réüssir.

La fermeté du Roi lui est avantageuse.

Cependant, les Conjurez voyant le Roi en état de leur faire tête, n'osérent se mesurer avec lui; soit par un effet de leur peu de capacité, ou par la crainte de se voir abandonnez par leur armée, si elle venoit à découvrir la fourbe dont on s'étoit servi pour la séduire, ils ne songérent qu'à éviter le combat. Au lieu de prendre le chemin de Londres pour rencontrer le Roi, ils se détournérent du côté de *Reading*, & campérent ensuite près de Colebrook, où la jeune Reine Isabelle faisoit son séjour. Ce fut là qu'ils résolurent de faire quitter à *Magdalen* le personnage qu'il avoit joüé jusqu'alors, trouvant plus à propos de faire courir le bruit que Richard étoit dans la Province d'Yorck, à la tête de cent mille hommes. Non seulement leur dessein étoit d'éviter le Roi, mais, selon les apparences, de s'approcher du Païs de Galles, d'où ils espéroient de tirer du secours, à cause que Richard y étoit fort aimé. Quoiqu'il en soit, étant allez camper aux portes de Cirencester (1), les Généraux prirent leur logement dans la Ville, pendant que leur armée campoit déhors. Le Duc de Surrey & le Comte de Salisbury se logérent dans un Cabaret, & le Duc d'Excéter avec le Comte de Glocester dans un autre. Leur peu d'expérience leur ayant fait négliger de mettre des Gardes aux portes de la Ville, pour s'en assurer, le Maire du lieu, homme de tête & de main, profita de ce défaut de précaution, pour rendre un grand service au Roi. Pendant la nuit, il assembla secrettement quatre cens Bourgeois, & ayant fait fermer les portes, il partagea son monde en deux troupes, & fit attaquer à la fois les deux maisons où les quatre Généraux étoient logez. Quoique ces Seigneurs n'eussent avec eux que leurs Domestiques, ils se défendirent jusque bien avant dans la nuit. Pendant ce tems-là, un de leurs gens s'avisa de mettre le feu à une maison voisine, se persuadant, que les Bourgeois s'occuperoient à éteindre le feu, & que par-là leurs Maîtres trouveroient le moyen de se sauver; mais cette ruse fit un effet tout contraire. Le Peuple encore plus animé par cette action, fit de plus grands efforts qu'auparavant, & enfin força la maison que le Duc de Surrey & le Comte de Salisbury défendoient. Ces deux Seigneurs y ayant été fort blessez, furent sur le champ décapitez par ordre du Maire. Dun autre côté, le Duc d'Excéter & le Comte de Glocester se voyant hors d'état de résister plus long-tems avec le peu de monde qu'ils avoient, trouvérent le moyen de se sauver par dessus les maisons, & de sortir de la Ville par le secours de quelqu'un des Habitans. Leur

Les Conjurez n'osent risquer une Bataille.

Ils se retirent.

Ils vont camper à Cirencester. Les quatre Chefs logent dans la Ville, & sont attaquez par le Maire. Act. Publ. T. VIII. p. 89. 90.

Deux d'entre eux sont pris & décapitez. Les deux autres se sauvent, & trouvent leur armée dispersée.

(1) On trouve dans les Actes Publics, que ce fut à Cirencester, & non pas à Chichester, comme quelques-uns l'ont dit.

Leur intention étoit de faire marcher l'armée contre les Bourgeois : mais en arrivant au camp, ils le trouvérent abandonné. Le bruit que les Soldats avoient entendu, & le feu qu'ils avoient vû dans la Ville, leur ayant fait croire que l'armée du Roi y étoit entrée, ils avoient pris la fuite avec précipitation, saisis d'une terreur panique qui leur faisoit voir du danger où il n'y en avoit pas en effet. Ainsi les deux Seigneurs se voyant hors d'état d'exécuter leur dessein, se séparerent pour pouvoir mieux se sauver. Mais ils eurent le malheur d'être arrêtez, & peu de tems après ils perdirent la tête sur un échafaut. Magdalen fut aussi pris en tâchant de se sauver en Ecosse, & condamné à être pendu. L'Abbé de Westminster s'étant aussi mis en fuite, fut saisi d'une frayeur si violente qu'il tomba dans une apoplexie dont il mourut. Pour ce qui regarde l'Evêque de Carlisle, il fut aussi arrêté & condamné à mort. Mais bien qu'en faveur de son caractére, le Roi lui eût accordé son pardon, il ne se trouva plus en état de joüir de ce bienfait, quand on lui en porta la nouvelle. La terreur du supplice auquel il avoit été condamné, avoit fait un tel effet sur lui, qu'elle lui causa la mort dans le tems que la Clémence agissoit sur l'esprit du Roi, pour lui sauver la vie.

HENRI IV. 1400.

Ils sont pris & exécutez.

L'Abbé de Westminster meurt.

L'Evêque de Carlisle est condamné & meurt de peur. *Act. Publ. Tom. VIII. p.* 165.

Vrai-semblablement, le mauvais succès de cette entreprise hâta la fin de Richard. Il se trouve quelque diversité parmi les Historiens, touchant la maniére de sa mort ; mais ils conviennent tous, qu'elle n'arriva pas naturellement. Quelques-uns ont dit, qu'on le fit mourir de faim. D'autres qui ont prétendu être mieux instruits, ont raconté sa mort avec ces circonstances. Après que les troubles, dont je viens de parler, eurent été appaisez, par la punition des principaux coupables, un Chevalier, nommé *Thomas Pierce*, se rendit à Pontfract accompagné de huit hommes. Le même jour de son arrivée, Richard s'apperçut qu'on ne faisoit point à sa table, l'essai des viandes, comme on l'avoit pratiqué jusqu'alors ; il en demanda la raison à celui qui étoit chargé de cet emploi, & sur ce que celui-ci lui dit que Pierce en avoit apporté l'ordre de la part du Roi, il prit un couteau de dessus la table & l'en frappa au visage. Pierce étant entré avec ses huit hommes, au bruit qu'il avoit entendu dans la Chambre, Richard comprit qu'il étoit perdu, & ayant pris sur le champ la résolution de vendre chérement sa vie, il arracha une hache d'armes à un de ces hommes qui venoient d'entrer, se défendit avec tant de vigueur, qu'il en tua quatre. Mais enfin, s'étant trouvé par hazard tout proche de Pierce qui étoit monté sur une chaise, ce scélérat lui déchargea sur la tête un coup de massuë, qui le fit tomber mort à ses pieds.

Mort tragique de Richard II.

Ainsi finit ce malheureux Prince, âgé de trente-trois ans, dont il en avoit regné vingt-deux. Triste récompense de tant de grands services que le Prince son Pere avoit rendus à l'Angleterre ! Il fut porté à Londres dans un cercuëil, ayant le visage découvert, afin que tout le monde pût le reconnoître. On lui fit, dans l'Eglise de Saint Paul, des funérailles ausquelles le Roi voulut assister. Cela fait, il fut porté dans l'Eglise de Langley où on l'inhuma, sans aucune cérémonie. Dans la suite, Henri V. le fit transférer dans l'Eglise de Westminster parmi ses Ancêtres. Quoique le bruit se fût répandu dans tout le Royaume, qu'il avoit été massacré, on n'en fit aucune recherche. Cette négligence confirma le Peuple dans la pensée que le Roi n'en étoit pas innocent. En effet, si la mort de Richard étoit arrivée naturellement, il au-

HENRI IV. 1400.

roit été néceſſaire de déſabuſer le Public. Mais ſi on lui avoit ôté la vie par violence, il étoit difficile qu'on eût pû le faire ſans la participation du Roi.

Quoique Richard n'eût pas été aimé pendant qu'il avoit été aſſis ſur le Trône, ſes infortunes ne laiſſoient pas d'exciter la pitié de ce même Peuple qui avoit été ſi prompt à l'abandonner. Les malheurs, & particuliérement ceux des Princes ont cela de propre, qu'ils changent ordinairement la haine en compaſſion. On verra dans la ſuite de ce même Regne diverſes preuves de cette vérité.

Les Auteurs Anglois prétendent que Charles VI. faiſoit de grands préparatifs pour tâcher de rétablir Richard ſur le Trône. Mais l'Hiſtoire de France ne fait pas remarquer qu'on ſe donnât de grands mouvemens à la Cour pour cette entrepriſe. Il eſt vrai, qu'on trouve dans le Recueïl des Actes Publics, divers ordres de Henri, qui ont relation aux préparatifs qu'on faiſoit en France, pour envahir l'Angleterre. Mais ce pouvoit bien être un effet de la politique de ce Prince, qui vouloit par-là faire comprendre que la mort de Richard avoit été néceſſaire. En effet, la Trêve de vingt-huit ans entre les deux Couronnes fut confirmée au mois de May de cette même année, & tous ces prétendus mouvemens de la France n'aboutirent qu'à une négociation pour retirer d'Angleterre la Reine Iſabelle, avec laquelle Richard n'avoit pas conſommé ſon Mariage. Ce n'étoit pas ſans raiſon que Henri faiſoit des efforts pour maintenir la Trêve avec la France. Il avoit avec le Roi d'Ecoſſe des affaires qui ne lui permettoient pas de tranſporter ſes forces hors du Royaume. Voici le ſujet de la rupture entre ces deux Princes.

Act. Publ. T. VIII p. 123.

La Trêve avec la France eſt confirmée.

Cauſe de la Guerre avec l'Ecoſſe.

Robert Stuart, Roi d'Ecoſſe, troiſiéme de ce nom, avoit ſouhaité de marier le Prince David ſon fils-aîné, avec une fille de George Dumbar Comte de la Marche. Ce Seigneur ſe trouvant très-honoré de cette alliance, en reçut la propoſition avec joye, & fournit même par avance une partie de la dot. Cependant peu de tems après, par des intrigues qui ne ſont point de notre ſujet, le Prince David épouſa une fille du Comte de Douglas. Dumbar fut extrémement mortifié de cet affront, auquel le Roi ajoûta encore un autre ſujet de mécontentement, en refuſant ou en différant de rendre l'argent qu'il avoit reçû. Le déſir de ſe venger, & de faire ſentir au Roi qu'il méritoit d'être mieux ménagé, fit prendre à ce Seigneur la réſolution de ſe jetter entre les bras du Roi d'Angleterre, & de faire enſuite tout le mal qu'il pourroit à ſes ennemis. Pour cet effet, il communiqua ſon deſſein au Comte de Northumberland Gouverneur des Provinces du Nord, qui bien-tôt après, lui envoya un ſaufconduit du Roi ſon Maître. Dès qu'il eût reçu cette aſſurance, il ſe rendit auprès de Henri, & eut avec lui diverſes conférences. Le Roi d'Ecoſſe jugeant bien que le Comte de la Marche braſſoit en Angleterre quelque complot contre ſon ſervice, envoya des Ambaſſadeurs à Henri pour lui demander le transfuge, & ſur ſon refus, il lui déclara la Guerre.

Henri marche en Ecoſſe.

Henri ne jugeant pas qu'il dût attendre ſon ennemi en Angleterre, ſe prépara pour porter la Guerre en Ecoſſe. Dès que ſon armée fut en état de marcher, il ſe rendit à Newcaſtle, d'où il envoya ſommer Robert de venir en perſonne lui rendre hommage pour le Royaume d'Ecoſſe. Dans cette ſommation, il renouvelloit les prétentions d'Edoüard I. ſur la Souveraineté de ce Royaume, depuis le tems de Locrin fils de Brutus, premier Roi prétendu de

toute l'Isle d'Albion. Sur le refus que fit Robert de rendre un pareil hommage, Henri entra en Ecosse, & y fit quelques progrès. Vers la fin de Septembre il alla faire le Siége du Château d'Edimbourg, qui étoit défendu par le Prince David, & par le Comte de Douglas son beau-pere. Mais la saison se trouvant trop avancée pour pouvoir continuer ce Siége, il le leva brusquement & se retira dans ses Etats. Dès que les Ecossois le virent éloigné, ils firent une irruption en Angleterre, sous la conduite des Chevaliers Hepburn & Haliberton, & vengérent cruellement les ravages que les Anglois avoient faits en Ecosse. Mais en se retirant, ils rencontrérent sur leur passage le Comte de Northumberland, qui les battit & leur enleva leur butin. Le Chevalier Hepburn, l'un des Généraux Ecossois, fut tué en cette occasion. Cette victoire procura entre les deux Nations une Trêve de six semaines qui fut ensuite prolongée pour plus long-tems, à cause de la situation où les affaires de Henri se trouvoient. Il n'eut pas plûtôt commencé la Guerre en Ecosse, qu'il reçut des avis certains, que les Gallois pensoient à se soulever, & qu'ils avoient dessein d'exciter dans leur Païs des troubles qui ne pouvoient qu'avoir des suites fâcheuses. Cela fut cause qu'encore qu'il fit la Guerre avec assez de succès contre les Ecossois, il ne voulut pas profiter de tous ses avantages, de peur de les trop aigrir. C'est un témoignage que Buchanan même lui rend, attribuant à sa générosité ce qui n'étoit qu'un effet de sa politique, parce que les mouvemens des Gallois lui rendoient la Paix avec l'Ecosse absolument nécessaire.

Henri IV. 1400.

Il assiége le Château d'Edimbourg, & leve le Siége.

Les Ecossois entrent en Angleterre, & sont battus.

Trêve entre les deux Royaumes.

Ce Peuple qui, depuis le Regne d'Edoüard I. étoit soumis, ou plûtôt uni à l'Angleterre, crut pouvoir profiter des conjonctures où ce Royaume se trouvoit alors, pour se remettre en son premier état. *Owen Glendor* ou *Glendourdy*, ainsi qu'il est toûjours nommé dans le Recueïl des Actes Publics, fut celui qui lui inspira ce dessein. Cet homme, quoique d'une naissance peu distinguée, ne manquoit pas de qualitez propres à exécuter une pareille entreprise, si des forces aussi médiocres que celles des Gallois eussent pû lui promettre un heureux succès. Néanmoins il ne laissa pas de conduire ce projet, d'une telle maniére, que durant plusieurs années, il sçut affranchir sa Nation de la servitude où elle se croyoit tenuë par les Anglois. Un procès qu'il avoit perdu à Londres contre le Lord Gray son voisin, fut la premiére cause du chagrin qu'il conçut contre toute la Nation Angloise. La conspiration dont j'ai parlé ci-devant, ayant éclaté en Angleterre dans ce même tems, Glendourdy, qui ne douta point qu'elle n'eût de grandes suites, jugea que la conjoncture étoit favorable, pour soustraire son Païs à la domination Angloise. Il cabala parmi les Gallois, & les ayant trouvez assez disposez à suivre ses inspirations, il les porta sans beaucoup de peine à prendre la résolution de secoüer le joug Anglois. Il auroit dès-lors fait éclater ses desseins, si le malheureux succès de l'entreprise des Seigneurs ne l'eût arrêté. Dès qu'il vit le Roi engagé dans la Guerre d'Ecosse, il se mit en état d'exécuter ce qu'il avoit projetté, & fit ensorte que les Gallois reconçant d'un commun accord à l'obéïssance de la Couronne d'Angleterre, le reconnurent pour leur Souverain. Depuis ce tems-là, il prit toûjours le titre de Prince de Galles, ainsi qu'il paroit par divers Actes.

Révolte des Gallois, sous Ovven Glendor.

Act. Publ. T. VIII. p. 159.

Glendor est reconnu pour Prince de Galles.

Act. Publ. T. VIII. p. 356.

Son premier exploit fut contre le Lord Gray son adversaire, qu'il fit prisonnier dans un combat; après quoi il lui fit épouser sa fille, sans lui rendre sa liberté, contre la parole qu'il lui avoit donnée.

HENRI IV. 1400. Il fait prisonnier le Comte de la Marche.

Ce premier ſuccès l'ayant enhardi, il fit une irruption dans la Province de Héréford. Edmond Mortimer, Comte de la Marche, qui s'étoit retiré dans ſa Terre de Wigmor, voyant que le Roi étoit occupé en Ecoſſe, crut lui rendre un ſervice important, en aſſemblant la Nobleſſe de ſa Province, pour aller arrêter les progrès du Rebelle. Mais il eut le malheur d'être fait priſonnier dans un combat, & quoiqu'il offrît une aſſez groſſe rançon, il ne put obtenir ſa liberté. Glendourdy s'imaginoit qu'un priſonnier de cette conſéquence pourroit lui être utile dans la ſuite, ou du moins que le Roi n'épargneroit rien pour le délivrer, & qu'ainſi il lui ſeroit plus avantageux de traiter avec le Roi ſur ce ſujet, qu'avec le priſonnier même. Mais il ſe trompoit dans ſa conjecture. Henri étoit trop content de voir le Comte de la Marche en priſon & hors d'état de lui nuire, pour vouloir contribuer à le faire relâcher. Glendourdy ne laiſſa pourtant pas de garder ſon priſonnier, dans l'eſpérance que par ſon moyen, il pourroit un jour cauſer au Roi des affaires embarraſſantes, comme il arriva effectivement. Dans la ſuite, le Comte ne fut pas fâché de ſe trouver entre les mains des Gallois. La jalouſie que Henri témoigna pour tout ce qui regardoit ſa Couronne, & la rigueur dont il uſa envers ceux qui voulurent la lui diſputer, firent comprendre au Prince priſonnier, que ſa vie étoit plus en ſûreté dans la priſon que dans ſa maiſon propre. Cependant, le Roi ſe trouvant occupé à la Guerre d'Ecoſſe, Glendourdy eut tout le loiſir néceſſaire pour ravager le Païs des Anglois ſitué à l'Occident de la Saverne, & pour en emporter un grand butin.

Henri eſt bien aiſe du malheur du Comte.

L'Empereur de Conſtantinople arrive en Angleterre.

Sur la fin de cette année Manuël Paleologue, Empereur de Conſtantinople, ſe rendit en Angleterre pour y demander du ſecours contre Bajazet Empereur des Turcs. Le Roi lui fit de grands honneurs, auſquels il ajoûta même quelques préſens. Mais à l'égard du ſecours, il le renvoya juſqu'à ce que ſes affaires fuſſent mieux établies dans ſon propre Royaume. Cet Empereur paſſa d'Angleterre en France, d'où il ne partit que deux ans après, lorſqu'il eut reçu la nouvelle que Bajazet ſon ennemi avoit été vaincu & fait priſonnier par Tamerlan.

1401. Statuts ſur les affaires de l'Egliſe.

Le 21. de Janvier de l'année 1401. Henri aſſembla un Parlement qui fit divers Statuts par rapport à la Réligion. Le premier confirmoit les Actes faits du tems d'Edoüard III. & de Richard II. contre ceux qui ſollicitoient des Proviſions en Cour de Rome, ou qui portoient aux Cours Eccléſiaſtiques des cauſes qui étoient de la compétence des Juges du Royaume. C'étoit là l'ancien ſujet de querelle avec la Cour de Rome. De quelque rigueur dont on eût voulu uſer pour arrêter le cours de ces abus, il n'avoit pas été poſſible, parce que trop de gens avoient intérêt à favoriſer les prétenduës prérogatives du Pape. Cependant ce Parlement ayant conſidéré que le Pape continuoit toûjours à ſe rendre maître des Collations de tous les Bénéfices du Royaume, & que les Cours Eccléſiaſtiques attiroient inceſſamment à elles des cauſes qui n'étoient pas de leur juriſdiction, réſolut enfin de s'y oppoſer d'une maniere efficace.

Statut de *Præmunire*.

Pour cet effet, il renouvella les anciens Statuts faits contre les Proviſeurs, ſous les Regnes d'Edoüard III. & de Richard II. connus généralement ſous le nom de *Præmunire*. Comme ce terme revient ſouvent dans l'Hiſtoire d'Angleterre, il ne ſera pas hors de propos de l'expliquer. On entend par ce terme, ou le Statut même ou la peine ordonnée par le Statut. Les Parlemens pré-

Explication de ce mot.

pré-

précédens pouſſez par le même motif que celui-ci, avoient ordonné des peines contre les Proviſeurs, c'eſt-à-dire, contre ceux qui pourſuivoient des Proviſions, ou des Expectatives à la Cour de Rome, pour les Bénéfices vacans, ou qui viendroient à vaquer. Les mêmes peines étoient ordonnées contre ceux qui portoient à la Cour Eccléſiaſtique, des affaires qui étoient du reſſort des Juges Royaux. Lorſque quelqu'un ſe rendoit coupable de cette ſorte de crime, on lui adreſſoit un Writ, ou Ordre, qui commençoit par ces mots *Præmunire facias*, par lequel il lui étoit ordonné de comparoître devant la Cour Royale. C'eſt de-là que le Statut, auſſi-bien que la peine ordonnée par le Statut, prirent le nom de *Præmunire*. Cette peine conſiſtoit dans la confiſcation des biens, & l'empriſonnement du coupable, pendant le bon plaiſir du Roi. Depuis ce tems-là, on a beaucoup étendu le *Præmunire*, en y faiſant entrer pluſieurs autres choſes qui ont du rapport à celles qui ont été la premiére cauſe du Statut. Ainſi tous les Actes de *Præmunire* ne ſont que des extenſions de ceux qui furent faits ſur ce ſujet, ſous les Regnes d'Edoüard III. & de Richard II. En général le *Præmunire* regarde principalement les offenſes commiſes par rapport à quelque matiére de Réligion, où la Juriſdiction civile eſt intéreſſée. HENRI IV. 1401.

Le Clergé étoit toûjours ſi attentif à favoriſer les prétentions de la Cour de Rome que les ſoins des précédens Parlemens n'avoient pas été capables d'arrêter le cours de cet abus. Le Statut dont je viens de parler ne fut guéres plus efficace. La tentative qu'on avoit faite l'année précédente pour détrôner le Roi, lui donna lieu de craindre qu'il ne ſe fît à l'avenir de ſemblables complots, il avoit pris la réſolution de ménager beaucoup le Clergé, afin de le tenir attaché à ſes intérêts. Ainſi, quoiqu'il ne jugeât pas à propos de refuſer ſon conſentement à ce nouveau Statut, il ne laiſſa pas de conniver à ſa violation, autant ou plus qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs. Mais ce ne fut pas par-là ſeulement qu'il tâcha de ſe procurer l'affection du Clergé. La complaiſance qu'il eut pour lui, dans un autre article, qui n'étoit pas moins important, lui attira les bénédictions des Eccléſiaſtiques, & le fit regarder par tout ce Corps, comme un Prince tres-zélé pour la Réligion.

Depuis que Wiclef avoit commencé à publier ſes ſentimens, ſur la fin du regne d'Edoüard III. cette doctrine s'étoit tellement répanduë, que le Clergé étoit dans des continuelles allarmes qu'elle ne vînt à prévaloir. J'ai déja dit que ſous le regne de Richard II. les Evêques avoient obtenu de ce Prince une permiſſion générale de faire empriſonner les Hérétiques, ſans être obligez d'en demander des ordres particuliers de la Cour, mais que la Chambre des Communes l'avoit fait révoquer. Depuis ce tems-là, il ne s'étoit point fait de changement à cet égard, excepté que le Roi accordoit plus fréquemment de ſemblables permiſſions. Cependant, comme la peine de l'empriſonnement n'étoit pas capable d'arrêter le mal prétendu que les Evêques craignoient, Henri ayant toûjours en vuë de ſe concilier l'affection des Eccléſiaſtiques, recommanda au Parlement, en termes extrémement forts, de prendre ſoin des intérêts de la Réligion. Quelque répugnance que la Chambre des Communes eût à perſécuter les Lollards, le crédit de la Cour, & les cabales du Clergé, obtinrent enfin un Acte qui condamnoit au feu les Hérétiques obſtinez. Ce Statut ne fut pas plûtôt fait, que la Cour Eccléſiaſtique ſe hâta de condamner Statut contre les Heretiques.

HENRI IV. 1401. Un Lollard est brûlé vif. *Ibid. p.* 178.

ner un de ces malheureux nommé *Guillaume Sautre*, qui ayant été livré au bras séculier, fut brûlé vif en vertu d'un ordre du Roi adressé au Maire de Londres. C'est-là le premier qui ait souffert la mort en Angleterre, pour cause de Réligion. Il se fit encore, pendant cette Séance, divers Actes concernant les différends entre les Anglois & la Cour de Rome, dont j'aurai occasion de parler ailleurs.

Négociation touchant le renvoi de la Reine veuve de Richard. *Ibid. p.* 186.

Depuis que la Trêve avec la France avoit été confirmée, Charles VI. ou plûtôt le Duc d'Orléans son frere, & les Ducs de Berri & de Bourgogne ses oncles qui gouvernoient en son nom, avoient souvent demandé qu'on renvoyât en France, la jeune Reine Isabelle veuve de Richard II. Henri avoit usé de divers délais pour s'empêcher de donner une réponse positive. Non que la demande ne fût pleine de justice: mais deux raisons lui faisoient souhaiter de pouvoir garder cette Princesse. Premiérement, comme il ne pouvoit s'empêcher de craindre la Guerre avec la France, il désiroit de faire avec Charles VI. une Paix ferme & durable, à quoi il croyoit que le mariage d'Isabelle avec le Prince son fils-aîné pourroit beaucoup contribuer. C'étoit dans cette vûë, qu'avant que de répondre positivement à la Cour de France, il avoit souvent fait proposer ce mariage. Mais le frere ni les oncles de Charles n'y voulurent jamais consentir, ne pouvant se résoudre à donner pour mari à cette jeune Reine, un Prince dont le pere passoit communément pour le meurtrier de son premier époux. Ils trouvérent pourtant, une autre raison pour s'en excuser, en disant que le Roi son pere n'étant pas en état de s'appliquer aux affaires, ils n'osoient traiter de ce mariage sans sa participation. La seconde raison qui portoit Henri à différer le renvoi d'Isabelle étoit, qu'il comprenoit bien qu'on lui demanderoit la restitution de l'argent que Richard avoit déja reçû sur la dot. Néanmoins comme il n'avoit aucun prétexte plausible pour la retenir, il consentit enfin à la renvoyer avec une partie de ses joyaux. Il sçut pourtant agir si adroitement, que dans les conventions qui furent faites sur ce sujet à Lelingham, il ne fut point parlé de cette restitution. Ce fut-là le sujet d'une autre négociation dont il sera parlé dans la suite.

Henri demande Isabelle pour son fils. On élude sa demande. Il la renvoye en France. *Act. Publ. Tom. VIII. pag.* 194. *Ibid. p.* 219.

Mariage de Blanche fille du Roi, avec le Comte Palatin. *Ibid. p.* 179.

Pendant qu'on étoit occupé à cette affaire, Henri avoit en Allemagne, une autre négociation sur pied. C'étoit pour le mariage de Blanche sa fille-aînée avec Loüis de Baviére, petit-fils de Robert Comte Palatin du Rhin qui venoit d'être placé sur le Trône Imperial, vacant par la mort de Henri de Brunswick Successeur de Winceslas. Cette affaire fut terminée au mois de Mai, à la grande satisfaction du Roi. La dot de la Princesse fut de quarante mille livres sterling. Dans le même tems, il se conclut un Traité d'alliance perpétuelle, entre l'Empereur & Henri.

Expédition du Roi contre les Gallois.

Depuis que la révolte des Gallois avoit éclatée, Henri n'avoit fait aucun préparatif, pour les réduire à leur devoir. Cependant Glendourdy profitant de cette négligence, continuoit à ravager les Provinces voisines du Païs de Galles. Bien loin de craindre la juste colére du Roi, il affectoit de le provoquer par des insultes continuelles. L'indolence de ce Prince paroissoit étrange à beaucoup de gens, parce qu'ils en ignoroient la cause. Avant que de prendre les armes contre les Gallois, il vouloit terminer ses affaires avec la France, & il se proposoit même de faire une étroite alliance avec cette Couronne. Comme il ne voyoit que ce seul endroit d'où les Rebelles pussent tirer du

secours

ſecours, il ſe perſuadoit que, s'il pouvoit leur ôter cette protection, ils ne pourroient plus le ſoutenir. Cependant ſes négociations avec la France n'allant pas auſſi vîte qu'il le ſouhaitoit, & Glendourdy continuant toûjours à infeſter les frontiéres, il ne put différer plus long-tems à prendre les armes. Avant que de ſe mettre à la tête de ſon armée, il publia une Amniſtie pour les Gallois, en cas qu'ils ſe ſoumiſſent dans un certain tems. Mais voyant que ſa clémence ne produiſoit pas un grand effet, il ſe mit en marche pour les aller châtier. A ſon approche Glendourdy ſe retira ſur ſes montagnes, où il fut impoſſible de le joindre. Tout ce que le Roi put faire fut de ravager le Païs, après quoi il reprit le chemin de Londres. *Act. Publ. Tom. VIII. pag. 225.*

Le retour du Roi dans ſa Capitale fut immédiatement ſuivi de la découverte d'un complot qu'on avoit fait pour lui ôter la vie, par le moyen d'un certain inſtrument de fer à trois pointes, qui avoit été caché ſous ſon matelas. S'il ſe fût couché deſſus, il ne pouvoit éviter d'en être percé d'outre en outre; mais par un grand bonheur pour lui, ils s'en apperçut comme il étoit ſur le point de ſe coucher. Quelque recherche qu'on pût faire, il ne fut pas poſſible de découvrir l'Auteur de cet attentat. *Invention pour ôter la vie au Roi, découverte.*

C'eſt dans cette année, & non pas dans la précédente, comme quelques-uns l'on dit, que mourut Edmond Duc d'Yorck Oncle du Roi. Il laiſſa deux fils, ſçavoir *Edoüard* Duc d'Albemarle, qui prit le titre de Duc d'Yorck, & *Richard* Comte de Cambridge. J'aurai ſouvent occaſion dans la ſuite de parler de la poſtérité du Cadet, qui, par ſon mariage avec une Sœur du Comte de la Marche, acquit à ſes Deſcendans des Droits qui cauſerent de terribles troubles dans le Royaume. *Mort du Duc d'Yorck. Edoüard ſon fils lui ſuccéde.*

1402. Au commencement de l'année ſuivante, le Roi, de ſa propre autorité, & ſans l'intervention du Parlement, impoſa une taxe pour le mariage de ſa fille aînée. Bien qu'en cette occaſion, il n'eût agi qu'en vertu d'une ancienne Conceſſion accordée aux Rois en de pareils cas, il parut pourtant que le Peuple n'en étoit pas ſatisfait. Il n'y avoit pas faute de gens dans le Royaume, qui prenoient occaſion de tout pour décrier ſa conduite. Vers le milieu de cette année, il eut lieu de comprendre, qu'il y avoit encore un dangereux levain parmi ſes Sujets, & que ſi les mécontens demeuroient encore en repos, ce n'étoit qu'en attendant une occaſion favorable de ſe ſoulever. Tout-à-coup, lorſqu'il y penſoit le moins, il ſe répandit un bruit dans toute l'Angleterre, que Richard étoit en vie, & qu'il avoit levé une armée en Ecoſſe, pour venir chaſſer l'Uſurpateur. Il falloit bien que le Peuple ſouhaitât que cette nouvelle fût vraye, puiſquelle trouva tant de créance de tous côtez. En même tems, on trouva ſur les portes des Egliſes, & des autres lieux publics, des affiches qui contenoient des invectives atroces contre le Roi. Les Auteurs de ces Ecrits y diſoient, entre autres choſes, que les fautes pour leſquelles Richard avoit été dépoſé, n'étoient rien au prix de la tyrannie que Henri avoit exercée ſur ſes Sujets, depuis qu'il étoit ſur le Trône. Le Roi fut tellement irrité de cette audace, qu'il jura de ne pardonner à aucun de ceux qui en ſeroient trouvez coupables. Le Chevalier *Clarendon*, fils naturel du fameux Prince de Galles, fut le prémier ſacrifié à ſa vengeance, ayant été condamné au ſupplice honteux des Traîtres. Huit Moines coupables du même crime, furent auſſi pendus avec lui. Un Abbé nommé *Baldock* ſubit la même peine, avec un *Subſide levé pour le mariage de la fille du Roi. Ibid. pag. 242. Il ſe répand un bruit que Richard II. eſt en vie. Ibid. p. 225. Le Peuple le croit. Ecrits publiez contre le Roi. Il en punit les Auteurs. Le Chevalier Clarendon & quelques Moines ſont exécutez.*

HENRI IV. 1402. Cordelier Docteur en Theologie, qui fut pendu en habit de Religieux, à sa grande mortification de ses Confréres. On en arrêta un grand nombre d'autres, sur ce qu'on trouva parmi les Papiers d'un certain Prêtre, un Memoire contenant les noms de ceux qui avoient rendu témoignage que Richard étoit en vie. Mais après qu'on l'eut soigneusement examiné, on connut qu'il n'avoit écrit cette liste, que pour rendre la nouvelle plus vrai-semblable, ou sur des conjectures destituées de fondement. Ainsi, il souffrit seul la peine de sa témérité. La grande rigueur dont le Roi usa en cette occasion, contribua beaucoup à effacer des esprits l'opinion qu'on avoit conçuë de sa clémence & de son humanité.

Mariage d'une fille du Roi, avec le Roi de Dannemarck, & du Roi même avec Jeanne de Navarre. *Act. publ. T. VIII. p. 261. pag. 281.*

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, Henri négocioit dans les Cours étrangéres trois mariages à la fois. Le premier étoit celui de *Philippe* sa seconde fille, avec *Eric* Roi de Dannemarck qui étoit encore en minorité sous la tutelle de la Reine Marguerite sa Mere. Son second projet étoit de marier le Prince de Galles avec une Sœur d'Eric. Enfin il faisoit négocier son propre mariage avec *Jeanne de Navarre* Veuve du Duc de Bretagne. De ces trois mariages le premier & le dernier furent conclus cette même année : mais celui du Prince de Galles ne réüssit pas.

La Cour de France s'empare de la personne du jeune Duc de Bretagne.

Lorsque Henri s'étoit déterminé à rechercher la Duchesse Doüairiere de Bretagne, il avoit apparemment eu pour but de s'emparer en vertu de ce mariage de la garde des trois Princes que le feu Duc de Bretagne avoit laissez en minorité. Du moins, la Cour de France le présupposant ainsi, parut fort allarmée de cette alliance, qui pouvoit lui devenir très-préjudiciable. C'est ce qui engagea le Duc de Bourgogne, Tuteur des jeunes Princes, à les ôter à la Duchesse leur Mere, & à les conduire à Paris, où ils furent élevez. Par ce moyen, la Cour de France se mit en possession de diriger les affaires de la Bretagne, pendant la minorité du jeune Duc. S'il est vrai que Henri eût eu quelque vûë sur la Bretagne, non seulement il manqua son coup, mais même il s'attira de nouveaux ennemis. Pendant tout le tems que le nouveau Duc fut en France, les Bretons ne cessérent presque point d'infester les côtes d'Angleterre, quoiqu'il n'y eût point de guerre déclarée entre leur Souverain & Henri. Le mariage du Roi ne fut consommé que l'année suivante.

Pag. 264. 271. Expédition du Roi dans le Païs de Galles, infructueuse.

Ces négociations étant terminées, Henri se prépara tout de bon à châtier les Gallois. Pour cet effet, il assembla une nombreuse armée, & s'étant mis lui-même à la tête, il s'avança vers le Païs ennemi. Dès qu'il s'en fut approché, Glendourdy se retira sur la Montagne de *Snowdon*, où il sçavoit bien qu'il n'étoit pas possible de l'attaquer. Cependant le Roi se disposoit à ravager les frontiéres : mais la saison se rendit tout à coup si orageuse, qu'il se vit obligé de se retirer. Ces orages étoient si extraordinaires dans cette saison, que les Anglois se mirent dans l'esprit que Glendourdy avoit fait pacte avec le Diable, pour prévenir la ruïne de son Païs.

Les Ecossois font irruption en Angleterre. *Pag. 278.*

Pendant que le Roi étoit occupé en ces quartiers-là, les Ecossois, sous la conduite du Chevalier *Hepburn*, fils de celui qui avoit été tué deux ans auparavant, firent une irruption en Angleterre, & s'avancérent jusqu'à Newcastle. Le Comte de Northumberland, qui commandoit dans le Nord, ne se trouva pas d'abord en état de repousser cette invasion. Mais ensuite, ayant assemblé un bon Corps de troupes, pendant qu'ils continuoient leurs rava-

ges,

ges, il alla les attendre à *Nesbyt*, où il les attaqua, les battit, & leur enleva tout leur butin. Leur Général perdit la vie dans le combat. HENRI IV. 1402.

Cette troupe n'étoit proprement qu'une eſpece d'avant-garde, d'une armée que le Comte de Douglas faiſoit avancer en diligence, à deſſein de faire un effort plus conſidérable. Dès qu'il eut appris la défaite de ce Corps, il ſe hâta de marcher en Angleterre, à deſſein de combattre le Comte de Northumberland, qui, ſe trouvant trop foible pour l'oſer attendre, ſe vit obligé de ſe retirer, & de lui laiſſer la liberte de ravager la frontiére. Cependant il travailla ſans relâche à augmenter ſon armée; & dès qu'il fut en état de lui faire tête, il alla le chercher, étant accompagné de Henri ſon fils ſurnommé *Chaud-éperon*, qui paſſoit pour le plus brave Seigneur d'Angleterre. Les deux armées s'étant rencontrées à *Humbledon*, ſe livrérent un ſanglant combat, dont tout l'avantage demeura aux Anglois. Le Général Ecoſſois y perdit un œil, & tomba entre les mains des Vainqueurs, auſſi-bien que le Comte de *Fiffe* Neveu du Roi d'Ecoſſe, les Comtes d'*Angus*, d'*Athol*, de *Monteith*, & un grand nombre d'autres Officiers de diſtinction. Selon les Auteurs Anglois, cette Bataille ſe donna au mois de Juillet, environ un mois après la précédente. Buchanan la range parmi les événemens de l'année 1401. en quoi on peut aſſurer qu'il s'eſt trompé.

Autre invaſion des Ecoſſois.

pag. 292.

Pendant tout cet Eté, les Ambaſſadeurs des deux Couronnes de France & d'Angleterre demeurerent aſſemblez à *Lelingham*, au ſujet de la Trêve qui avoit été violée particuliérement en Guyenne. Les Hiſtoriens François en rejettent la faute ſur l'Angleterre, & les Anglois ſur la France: mais on n'eſt pas obligé de les en croire les uns & les autres, ſur leur ſimple parole. Dans des cas ſemblabes, les Hiſtoriens des deux Nations ſe trouvent preſque toûjours oppoſez, & ſe reprochent reciproquement leur partialité. Il ſemble qu'il y va de leur honneur de ſoutenir en tout & par tout, la bonne foi des Princes leurs compatriotes. Quoiqu'il en ſoit, dans les conjonctures où les deux Rois ſe trouvoient depuis quelque tems, il ne pouvoit être avantageux ni à l'un ni à l'autre de renouveller la Guerre. Henri ne voyoit que la France ſeule d'où les Mécontens d'Angleterre & les Gallois, puſſent tirer du ſecours; ce qu'il croyoit pouvoir empêcher par le moyen de la Trêve, en quoi il ſe trompa pourtant. D'un autre côté, la maladie du Roi Charles, les diviſions qui regnoient alors dans ſa Cour & dans ſon Conſeil, ne permettoient pas aux François d'eſpérer de grands ſuccès de leurs armes. Ainſi la Trêve fut encore confirmée, ſans qu'on examinât trop ſcrupuleuſement, de quel côté elle avoit été premiérement violée.

Les François & les Anglois s'accuſent reciproquement de la rupture de la Trêve.

Cette affaire étant finie, les Ambaſſadeurs de France en mirent une autre ſur le tapis, en demandant la reſtitution de ce que le Roi Richard avoit touché de la dot de la Reine ſon Epouſe. Henri, qui avoit prévû cette demande, avoit inſtruit par avance ſes Ambaſſadeurs de ce qu'ils avoient à y répondre. Ils feignirent d'abord d'être ſurpris de cette propoſition, & dirent qu'ils n'avoient aucun ordre ſur ce ſujet. Cependant, ils ajoûtérent comme d'eux-mêmes, qu'ils ne doutoient pas que, pour entretenir la bonne intelligence entre les deux Couronnes, leur Maître ne conſentît à déduire cette ſomme du million & demi d'écus qui étoient encore dûs à l'Angleterre, pour la rançon du Roi Jean. Cette prétention ne ſurprit pas peu les Plénipotentiaires de France,

Les François demandent la reſtitution de la dot d'Iſabelle.

Act. Publ. T. VIII. pag. 232. 302.

Les Anglois offrent de la déduire ſur la rançon du Roi Jean.

HENRI IV. 1402.

ce, qui n'ayant reçu aucune instruction sur ce sujet, différerent de répondre jusqu'à ce qu'ils sçûssent la volonté de leur Maître.

Le Parlement s'assemble.

Le Parlement d'Angleterre, qui s'étoit assemblé au mois d'Octobre, accorda un Subside au Roi, après quoi il confirma divers Statuts faits sous le regne d'Edouard III. en faveur du Clergé. Il finit sa Séance par une Adresse qu'il présenta au Roi pour lui recommander les intérêts du Comte de la marche Ecossois, qui avoit rendu des services considérables à l'Etat depuis qu'il s'étoit mis sous sa protection.

1403. La Reine arrive en Angleterre.

La nouvelle Reine étant arrivée en Angleterre, au mois de Fevrier de l'année 1403. le Roi alla la recevoir à Winchester, où le Mariage fut consommé. Ensuite, il la fit couronner solennellement à Londres.

Les François font une descente dans l'Isle de VVight.

Pendant que la Cour ne s'occupoit que de fêtes & de divertissemens, le Roi reçut des avis d'une descente que les François devoient faire dans l'Isle de Wight, sous la conduite de *Valeran Comte de St. Pol*, de la maison de Luxembourg. Ce Seigneur, qui avoit épousé une sœur uterine de Richard II. prétendoit agir en son propre nom, pour venger la mort du Roi son Beau-frere. La Cour de France connivoit à cette entreprise, & fournissoit même des troupes au Comte, comme si la Trêve n'en eût reçu aucune atteinte. Cependant cette bravade réüssit mal au Comte de St. Pol. Après qu'il eut pillé quelques villages, il se vit contraint de se rembarquer honteusement, quoique les habitans de l'Isle n'eussent reçu aucun secours. Henri se plaignit à la Cour de France de cette invasion. Mais il n'en put jamais tirer d'autre réponse, sinon que l'intention du Roi de France étoit d'observer la Trêve. S'il n'avoit pas pris la résolution d'éviter une rupture, il auroit trouvé dans l'attentat du Comte de St. Pol, une raison très-bien fondée de recommencer la Guerre.

Henri dissimule cette injure.

Mais comme il sçavoit que son Royaume étoit plein de mécontens, il ne vouloit point donner occasion à la France de les soutenir ouvertement. Au contraire en entretenant la Trêve avec cette Couronne, il prétendoit leur ôter l'espérance d'être secourus. Ainsi dissimulant cette injure, il se contenta d'obtenir de la Cour de France une nouvelle confirmation de la Trêve.

Le Duc d'Orléans lui fait un défi.

Act. Publ. T. VIII. pag. 310. 348.

Ceux qui gouvernoient pour le Roi Charles n'ignoroient pas les dispositions de Henri; c'étoit ce qui les obligeoit à garder moins de mesures avec ce Prince. Cette même année le Duc d'Orleans lui fit porter un défi, pour se battre avec lui en combat singulier, ou bien chacun étant accompagné de cent Cavaliers. Les Historiens ne parlent point de la cause de ce défi, & les François n'en alléguent point d'autre, que l'envie qu'avoit le Duc d'Orleans de venger la mort de Richard II. Il y a beaucoup d'apparence que ce n'étoit qu'une boutade de ce jeune Prince qui prétendoit se signaler en faisant porter un défi à un Roi d'Angleterre: mais la réponse qu'il reçut ne lui fut pas fort agréable. Henri lui fit sentir qu'il y avoit une grande distance entre un Roi, & un Prince, quel qu'il fût, qui portoit la qualité de Sujet; & que par cette raison, il ne pouvoit pas accepter son défi: mais qu'ils pourroient se rencontrer en tel lieu, où étant tous deux suivis d'une troupe plus nombreuse que celle qu'il proposoit, ils pourroient se mesurer l'un contre l'autre. Cette réponse lui attira de la part du Duc d'Orleans une seconde Lettre remplie d'injures, dans laquelle il le traitoit de Traître, d'Usurpateur, de meurtrier de son Roi. Henri lui répliqua par un autre qui n'étoit pas moins offensante,

où,

où, après lui avoir donné un dementi en forme, il l'accusoit d'avoir usé de sortilége pour faire tomber le Roi son frere dans la maladie dont il étoit affligé. Cependant, il fit demander aux Ambassadeurs de France qui étoient toûjours assemblez avec les siens à Lelingham, si ce défi étoit avoüé par le Roi leur Maître, auquel cas il le regardoit comme une rupture ouverte. Mais bien que les Ambassadeurs de France fussent souvent sommez de donner une réponse positive, il ne fut pas possible de les obliger à parler nettement: ils se contentérent d'assurer que leur Roi n'avoit pas rompu la Trêve, & que son intention n'étoit pas de la violer à l'avenir. Enfin, comme les Anglois les pressoient de faire déclarer ceux qui gouvernoient en son nom, pendant sa maladie, ils dirent nettement que, soit que le Roi demeurât malade, ou qu'il recouvrât la santé, on ne devoit point attendre d'autre réponse. Henri regardant ce silence comme un desaveu, ou plûtôt jugeant à propos de dissimuler, par les raisons déja indiquées, se contenta de cette légere satisfaction.

HENRI IV. 1403.

Henri s'en plaint, & n'en reçoit aucune satisfaction.

Dans cette même Assemblé, les Ambassadeurs de France remirent sur le tapis l'affaire qui regardoit la restitution de la dot d'Isabelle. D'un autre côté, les Plénipotentiaires Anglois demandoient les arrérages de la rançon du Roi Jean, & prétendoient éluder la demande des François, en disant, que leur Maître n'ayant pas reçu la dot d'Isabelle, il n'étoit pas tenu de la rendre. Mais par-là ils fournirent à leurs adversaires une défaite qui n'étoit pas mieux fondée, en disant à leur tour, que leur Maître n'avoit pris aucun engagement avec Henri touchant la rançon du Roi Jean. Quoiqu'il en soit, comme Henri ne demandoit les arrérages de la rançon du Roi Jean, que pour s'exempter de rendre la dot qu'on lui demandoit, il vint à bout de son dessein & l'affaire en demeura là.

Débat touchant la dot d'Isabelle.

Pendant que les Ambassadeurs des deux Couronnes s'occupoient à se chicaner reciproquement, il se passoit en Angleterre des choses d'une toute autre importance pour Henri. Il ne s'agissoit pas de moins que de la perte de sa Couronne. Depuis les commencemens de ce Regne, jusqu'à la victoire remportée à *Humbledon* sur les Ecossois, il n'y avoit point eu de Seigneur en plus grande faveur auprès du Roi, que le Comte de Northumberland. Comme c'étoit proprement par la promptitude avec laquelle ce Seigneur avoit joint Henri lors de sa descente en Angleterre, que les affaires de ce Prince avoient pris un si bon train, le Roi en avoit toûjours conservé beaucoup de reconnoissance. Le Gouvernement des Provinces du Nord, la Charge de Grand Connétable, le don de l'Isle de Man, & plusieurs autres bienfaits avoient assez marqué l'estime qu'il faisoit de ce Comte, qui, de son côté avoit toûjours paru très-zélé pour son service. L'année précedente, il avoit remporté sur les Ecossois deux victoires, dont la derniére les avoit mis hors d'état de causer de nouveaux embarras à son Maître. Ce service étoit considérable, mais outre les faveurs précedentes, le Roi avoit pris soin de le recompenser par le don de certaines Terres. Il sembloit donc que rien ne devoit être capable de rompre la correspondance qu'il y avoit entre les services du Comte & les bienfaits du Roi. Cependant, une affaire d'intérêt les broüilla tellement, qu'on vit changer tout à coup ces heureuses dispositions. Voici quel étoit le sujet de leur différend.

Broüillerie entre le Roi & le Comte de Northumberland.

HENRI IV. 1403.

J'ai dit ci-devant, que le Comte de Northumberland avoit fait à *Humbledon* des prisonniers d'une grande distinction. Le Roi étant persuadé que ces prisonniers lui appartenoient, ne crut pas en devoir laisser la disposition au Comte. Peut-être avoit-il dessein d'en tirer une grosse rançon, ou bien de se procurer par leur moyen, une Paix avantageuse avec l'Ecosse. Quoiqu'il en soit, incontinent après la Bataille, il envoya au Comte un ordre exprès de ne relâcher aucun de ses prisonniers. Cet ordre fut suivi bientôt après d'un autre, qui lui enjoignit de les lui remettre entre les mains. Le Comte, qui avoit espéré de profiter de leur rançon, se rendit incontinent à la Cour, & pria le Roi de lui en laisser la disposition : mais il eut le chagrin d'essuyer un refus. Il se récria sur l'injustice qui lui étoit faite, & parla au Roi d'une maniére un peu trop hautaine. Les reproches qui lui échappérent en cette occasion, mirent Henri en si mauvaise humeur contre lui, qu'il ne le regarda plus du même œil qu'il faisoit auparavant. Cette froideur alla si loin, que, quand le Comte vouloit se présenter au Roi pour lui parler, il ne trouvoit plus d'accès auprès de lui. Ce changement ne pouvoit qu'aigrir l'esprit de ce Seigneur, qui croyoit avoir mérité par ses services un tout autre traitement. Comme il étoit d'un naturel extrémement fier, il ne put supporter ce mépris sans chercher les occasions de s'en venger. Il avoit, pour ainsi dire, placé le Roi sur le Trône, & il se crut assez puissant pour l'en renverser. Ce fut le résultat de diverses Conférences, qu'il eut avec Henri Chaud-éperon son fils, le Comte de Worcester son frere & quelques autres Seigneurs. Leur but étoit de mettre la Couronne sur la tête d'Edmond Mortimer Comte de la Marche, qui étoit encore prisonnier parmi les Gallois, non par affection pour ce Prince, mais parce qu'il n'y avoit pas de prétéxte plus plausible pour mettre le Peuple dans leurs intérêts. Suivant cette résolution, ils envoyérent des Agens secrets à Glendourdy & au Comte de la Marche, pour les disposer à entrer dans ce complot. Glendourdy promit d'employer toutes ses forces pour le faire réüssir. Quant au Comte de la Marche, il ne balança point à prêter son nom pour l'exécution d'un projet qui tendoit à le placer sur le Trône. Mais afin qu'ils pussent tous trois y trouver leur avantage, ils firent ensemble des conventions, par lesquelles le Comte de la Marche devoit être mis en possession du Royaume. Le Comte de Northumberland se réservoit tout le Païs situé au Nord de la Trente, à condition d'en faire hommage à la Couronne, & Glendourdy devoit conserver toutes les Provinces qui sont à l'Occident de la Saverne. Ce projet étant ainsi formé, le Comte de Northumberland feignit pendant quelque tems d'avoir oublié les sujets de chagrin que le Roi lui avoit donnez. Il se rendit même à la Cour, où il prit occasion de représenter au Roi, que le Comte de la Marche ayant été fait prisonnier, pour avoir voulu lui rendre service, il étoit de son équité de lui procurer sa liberté, en payant sa rançon à Glendourdy. Cette remontrance fut très-mal reçuë. Henri étoit trop content de voir le Comte entre les mains des Gallois, & hors d'état de lui nuire, comme il se le persuadoit, pour vouloir contribuer à sa délivrance. Il répondit donc, avec quelque marque de chagrin, que ce Comte ayant marché contre les Rebelles de son propre mouvement, & dans la seule vûë d'exempter ses Terres du pillage, c'étoit à lui à se tirer de prison, ainsi qu'il le jugeroit à propos : Que pour lui il ne se croyoit point obligé de tra-

Le Comte de Northumberland forme le projet de détrôner le Roi.

Il se ligue avec Glendourdy, & avec le Comte de la Marche.

Conditions de leur Ligue.

Le Comte de Northumberland sollicite le Roi à payer la rançon du Comte de la Marche.

Le Roi le refuse.

travailler à lui procurer sa liberté ; encore moins de payer sa rançon. Le Comte ne fut point surpris du refus auquel il s'étoit attendu. Son but n'avoit été que de faire remarquer la dureté du Roi envers le Comte de la Marche, & d'insinuer par-là, qu'il falloit bien qu'il fût convaincu de la justice des droits du prisonnier, puisqu'il craignoit de le voir en liberté. Ce refus n'ayant rien changé au projet des Confédérez, le Comte de Northumberland se retira dans son Gouvernement du Nord, où il s'assura secrettement de quelques troupes qui devoient prendre les armes au premier avertissement. Ensuite, il lia une intelligence avec certains Seigneurs Ecossois qui s'engagérent à lui donner du secours. Il mit aussi en liberté quelques-uns des prisonniers de cette Nation qu'il avoit encore en son pouvoir, qui lui promirent de lever des troupes pour son service. Dans le même tems, Glendourdy faisoit des préparatifs extraordinaires qui étant venus à la connoissance du Roi, l'obligérent à se tenir prêt de son côté, quoiqu'il ignorât à quoi ils étoient destinez.

HENRI IV. 1403.

Le Comte travaille à l'exécution de ses projets.

Dès que les affaires des Confédérez furent prêtes, les trois Perci parurent tout à coup en armes dans les Provinces du Nord. Peu de tems après, le Comte de Northumberland étant tombé malade, son Frere & son Fils allérent avec les troupes, qui étoient sous son commandement, joindre les Gallois, qui s'étoient avancez jusques dans la Province de Shrop. Dès que les deux armées se furent jointes, les Mécontens publiérent un Manifeste où ils exposoient, que le Roi traitoit ses Sujets avec une tyrannie insupportable ; qu'il n'y avoit que le Clergé qui pût avoir accès auprès de lui, & que les plus grands Seigneurs ne pouvoient être admis en sa présence que par la médiation de quelque Evêque. De plus, qu'il convertissoit à son propre usage les subsides que le Parlement lui accordoit pour les besoins publics. Ensuite, ils firent courir le bruit que Richard II. étoit en vie, & s'étoit rendu à Chester avec un Corps de troupes prêt à se joindre à eux.

Les Mécontens prennent les armes, & se joignent aux Gallois. Ils publient un Manifeste,

& font courir le bruit que Richard est en vie.

Henri, qui n'avoit eu aucune connoissance de leurs desseins, fut extrémement surpris quand il reçut la nouvelle de cette révolte. Mais comme heureusement il avoit une armée toute prête, destinée contre les Gallois, il ne se déconcerta point. Cependant, comme il craignoit que le Manifeste des Rebelles ne produisît quelque fâcheux effet parmi le Peuple, il crut qu'avant toutes choses il devoit tâcher d'effacer ces impressions par une réponse qu'il publia en forme de Proclamation. Il se défendoit sur les deux principaux articles du Manifeste, premiérement en niant qu'il eût jamais refusé d'admettre en sa présence non seulement les Grands, mais même les moindres de ses Sujets, dequoi il prenoit toute sa Cour à témoin. A l'égard des Subsides que le Parlement lui avoit accordez, il disoit, qu'il en avoit distribué la plus grande partie pour les besoins de la Guerre d'Ecosse, au Comte de Northumberland même, comme il pouvoit le justifier par ses propres quittances.

Le Roi se justifie dans une Proclamation.

Après que cette réponse eut été publiée, il marcha vers les Révoltez qui étoient campez à Shrewsburi. Cependant, quand les armées furent comme en présence, prêtes à en venir aux mains, il parut craindre l'événement. Dans cette inquiétude, il fit faire aux Mécontens des propositions si avantageuses, que Henri Perci en étant ébranlé, pria le Comte de Worcester son Oncle d'aller trouver le Roi, pour tâcher de moyenner un accommodement. On

Il marche contre les Révoltez, & leur offre des conditions équitables,

 prétend

Henri IV. 1403.

prétend que dans la conférence que le Roi eut avec ce Seigneur, il se relâcha tellement en faveur des Mécontens, qu'ils auroient eu lieu d'être satisfaits, si le Comte de Worcester ne leur eût fait entendre qu'il n'y avoit rien à espérer. Quoi qu'il en soit, cette négociation n'ayant produit aucun effet, la Bataille se donna. Le Roi eut d'abord un si grand désavantage qu'il s'en fallut peu qu'il ne fût entiérement défait; il eut même son cheval tué sous lui, & le Prince de Galles son fils y reçut une blessure au visage. Mais il sçut se servir si à propos de son Corps de réserve, qu'avec ce secours il regagna le terrain qu'il avoit perdu, & redonna un nouveau courage à ses troupes. Depuis ce moment, la face du combat changea entiérement au désavantage des Mécontens. La derniére charge que le Roi fit, ayant mis la confusion dans leur armée, ils furent si vivement poussez, que ce Prince obtint enfin une victoire complette. Le jeune Perci fut tué, & enterré après la Bataille par la permission du Roi: mais ensuite, ce Prince ayant changé d'avis le fit déterrer, & ordonna qu'on coupât son Corps en quartiers, & qu'on les mît sur des pieux, dans les grands chemins. Le Comte de Worcester qui avoit été fait prisonnier, fut décapité, & sa tête plantée sur le pont de Londres.

quiileur sont mal rapportées.

Bataille de Shrewsburi où le Roi est victorieux.

Perci est tué. Act. Publ. T. VIII. p. 320. & le Comte de Worcester décapité.

Cependant le Comte de Northumberland, qui étoit guéri de sa maladie, s'avançoit avec un Corps de troupes, pour aller renforcer l'armée des Mécontens, & pour en prendre le commandement. Mais ayant appris sur la route le malheur arrivé à son Fils & à son Frére, il congédia ses troupes, n'osant tenir la campagne avec si peu de monde, devant une armée victorieuse. Pendant ce tems-là, le Roi s'étoit mis en marche vers le Nord, sçachant bien que c'étoit là le centre de la Rébellion, à cause du grand crédit que le Comte de Northumberland avoit dans ces quartiers-là. Dès qu'il fut arrivé à Yorck, il prit toutes les précautions possibles pour s'assurer de la fidélité de ces Provinces, tant par le serment qu'il exigea des Habitans, que par d'autres voyes qu'il jugea convenables. Quand il crut avoir pris d'assez bonnes mesures, pour ne plus craindre un soulévement, il fit sommer le Comte de Northumberland de se rendre auprès de lui. Il lui promit un pardon absolu, s'il obéïssoit sans délai, & le menaça d'une entiére ruïne, s'il refusoit la faveur qui lui étoit offerte. Le Comte, qui n'avoit aucune ressource pour se tirer du fâcheux état où il se trouvoit, aima mieux se mettre à la discrétion du Roi, que de se condamner lui-même à un exil perpétuel. Ainsi, sans balancer, il se rendit à Yorck, & se jetta aux pieds du Roi, qui lui tint exactement sa parole; il lui laissa même tous ses biens, à la réserve de l'Isle de Man qu'il lui avoit donnée au commencement de son Regne. C'étoit une punition bien legere pour une si grande faute: mais apparemment Henri ne pouvant oublier les services que le Comte lui avoit rendus, crut lui devoir encore cette reconnoissance. D'ailleurs, le criminel avoit été déja assez puni par la mort de son Fils & de son Frere.

Le Comte de Northumberland se retire dans le Nord.

Henri se rend à Yorck.

Il pardonne au Comte de Northumberland.

Pendant que le Roi avoit été occupé dans le Nord, la Cour de France, qui avoit été informée de la révolte du Comte de Northumberland, avoit résolu de profiter de ces troubles. Il paroit par diverses piéces, qui se trouvent dans le Recueil des Actes Publics, que Henri avoit reçu des avis d'une descente que le Duc d'Orléans devoit faire en Angleterre, pendant que Jean Duc de Bourgogne, qui avoit perdu le Duc son Pere cette même année, devoit

La Cour de France se dispose à profiter des troubles d'Angleterre.

voit faire le Siége de Calais. Il eſt à remarquer, que, malgré la Trêve que les deux Couronnes confirmoient preſque tous les ans, la France ne manqua jamais à faire connoître, qu'elle étoit diſpoſée à profiter des avantages que les troubles, qu'il y eut en Angleterre pendant ce Regne, pouvoient lui procurer. Ceux qui étoient au timon du Gouvernement pendant la maladie du Roi Charles VI. & particuliérement le Duc d'Orléans, Frere de ce Monarque, ne ſe crurent jamais liez par les Traitez qu'ils firent avec Henri: c'eſt ce qui pourroit ſe prouver avec la derniére évidence. Mais comme il ſe tira toûjours heureuſement des embarras qu'on lui ſuſcitoit dans ſon Royaume, la Cour de France ne put que faire paroître aſſez fréquemment ſes mauvaiſes intentions à ſon égard, ſans en tirer de grands avantages. Selon les apparences, la victoire que Henri venoit de remporter ſur les Rebelles, fit échoüer les projets que cette Cour avoit formez contre lui. Cependant, pour ne le pas laiſſer dans une parfaite tranquillité, comme elle dirigeoit les affaires de Bretagne pendant la minorité du Duc, elle engagea les Bretons à faire une deſcente ſur les côtes Occidentales d'Angleterre, où ils commirent de grands excès. Cette invaſion, pour laquelle les Bretons ne pouvoient pas même alléguer le moindre prétexte, chagrina beaucoup le Roi. Néanmoins, comme il vouloit éviter de rompre entiérement avec la Bretagne, dans l'eſpérance de mettre quelque jour le jeune Duc dans ſes intérêts, il crut qu'il étoit à propos de diſſimuler ſon chagrin. Cela fut cauſe qu'il voulut bien recevoir quelques legeres excuſes que la Regence de Bretagne lui fit, en déſavoüant ceux qui avoient fait la deſcente, comme ayant agi ſans ordre du Gouvernement. Mais en même tems, il permit ſous-main aux Habitans de Plimouth, & à d'autres Villes de ces quartiers-là, d'équiper une Flotte, dont ils donnérent le commandement à *Guillaume Wilford*. Cet Amiral, quoique ſans Commiſſions du Roi, fit voile vers les côtes de Bretagne, où il vengea ſes Compatriotes des injures qu'ils avoient reçuës des Bretons.

Henri IV. 1403.

La victoire de Shrewſbury la fait déſiſter de ſes deſſeins. *Act. Publ. T. VIII. p.* 325.

Les Bretons font une deſcente en Angleterre.

Ils ſont deſavoüez.

Les Anglois ſe vengent.

1404.

Le Parlement qui avoit été convoqué l'année précédente, & enſuite prorogé, ſe raſſembla au mois de Janvier 1404. Le Roi ſçut ſi bien ménager cette Aſſemblée, qu'elle lui accorda un Subſide, qui devoit être bien extraordinaire, puis qu'elle ne voulut pas que la délibération en fût couchée ſur les Regiſtres. Mais on a beau prendre des précautions pour faire perdre la mémoire de ces ſortes de préjugez dont les Princes ne ſe ſouviennent que trop dans les occaſions.

Subſide accordé au Roi ſans conſéquence.

Les rigueurs qu'on avoit exercées contre les Auteurs & les complices des deux précédentes rebellions, obligérent le Parlement à prier le Roi, d'accorder une amniſtie générale à ſon Peuple. Henri voulut bien le ſatisfaire, mais il y eut dans cette amniſtie des exceptions qui la rendirent à peu près inutile, puiſqu'il ne pardonna qu'à ceux qu'il n'avoit pas deſſein de punir.

Amniſtie avec beaucoup d'exceptions.

La ſévérité, dont Henri avoit uſé envers ceux qui s'étoient follement entêtez de la fauſſe opinion que Richard II. étoit encore en vie, n'avoit pas été capable d'en deſabuſer tout le monde. Le bruit s'étant encore une fois répandu que ce Prince étoit en Ecoſſe; un nommé *Serlow*, qui avoit été ſon Domeſtique, s'y rendit pour y voir ſon ancien Maître. Il y trouva des gens qui lui montrérent un homme qui reſſembloit un peu à Richard, mais non pas aſſez pour qu'un Domeſtique, qui l'avoit long-tems ſervi, pût le méconnoître.

On publie que Richard II. eſt en vie.

HENRI IV. 1404. tre. Néanmoins *Serlow* feignant d'être persuadé que c'étoit Richard lui-même, écrivit à plusieurs personnes en Angleterre, qu'il étoit actuellement avec lui. Ce témoignage d'un homme qu'on supposoit ne pouvoit se tromper, produisit un si grand effet, qu'une infinité de personnes se laissérent séduire par cette imposture. La Comtesse d'Oxford, Mere du feu Duc d'Irlande Favori de Richard, le crut, ou fit semblant de le croire, & prit soin de le publier. Elle envoya même à diverses personnes, au nom de Richard, de petits cerfs d'argent, semblables à ceux que ce Prince avoit accoûtumé de donner à ses Favoris. Cependant, la diligence du Roi prévint les fâcheux effets que cette imposture auroit pû produire. Il fit arrêter la Comtesse, & pendre son Sécrétaire qui étoit de la confidence. Quelque tems après, *Serlow* fut arrêté sur les frontiéres du Nord, & pendu à Barwick. Comme il avoüa l'imposture, & qu'il avoit été l'un des meurtriers du Duc de Glocester, le bruit qu'il avoit voulu répandre se dissipa peu-à-peu.

Henri en punit les Auteurs. *Act. Pub. T. VIII. p. 379.*

Les Bretons font une descente à Portland. *Ibid. p. 356.*

Dans cette même année les Bretons firent une descente à Portland, & pillérent quelques maisons situées sur la côte. Mais quand ils voulurent entrer plus avant dans le Païs, ils trouvérent un Corps de Milices, tout prêt à les recevoir, qui les repoussa vers la Mer, & fit sur eux quelques prisonniers de distinction. Jusqu'alors il n'y avoit point de déclaration de Guerre entre l'Angleterre & la Bretagne: mais les deux Nations ne laissoient pas d'agir hostilement l'une contre l'autre, quoique sans l'aveu des Souverains. La France qui disposoit alors des Bretons, étoit bien aise de semer la discorde entre eux & les Anglois, de peur que Henri ne se prévalût du secours de la Bretagne, quand le Duc seroit devenu majeur. Par cette même raison, Henri fermoit les yeux à ces insultes, de peur de se priver de cet avantage. De plus, il sembloit résolu d'éviter, autant qu'il seroit possible, de s'engager dans aucune Guerre, craignant que les Mécontens ne se servissent de cette occasion pour exciter des troubles dans le Royaume, s'il étoit obligé d'envoyer ses forces hors du Païs.

Henri dissimule encore.

Il conclut une Tréve avec l'Ecosse.

Ce fut apparemment par cette même raison, qu'il conclut avec l'Ecosse une Tréve depuis le 6. de Juillet de cette année, jusqu'à Pâque de la suivante.

Cependant il ne pouvoit pas compter, que toutes ses précautions pussent toûjours détourner la Guerre qu'il craignoit. Outre qu'il voyoit bien que la France ne cherchoit qu'une occasion de rupture, il considéroit que les affaires de Galles prenoient un très-mauvais train. Non seulement Glendourdy persistoit dans sa révolte, mais même il s'étoit emparé de quelques Places à l'occident de la Saverne. De plus, la Trêve avec l'Ecosse devant finir au commencement du Printems, il falloit nécessairement faire marcher une armée vers le Nord. Ces considérations le déterminérent à convoquer un Parlement pour en tirer un secours qui pût le mettre en état de soutenir ces deux Guerres.

Parlement *sans Lettres.*

Ce Parlement s'assembla le 6. d'Octobre: on prétend que le Roi avoit donné des ordres exprès aux Shérifs, d'empêcher qu'on n'élût des gens de Lettres pour Députez à cette Assemblée, & que ce fut de là qu'on prit occasion de donner à ce Parlement le nom d'*Ignorant*, ou *sans Lettres*. Il y a pourtant lieu de douter que ces ordres fussent aussi positifs qu'on l'assure. La brêche

che que Richard II. avoit fait aux libertez de la Nation par une ſemblable voye, & la punition qui s'en étoit enſuivie, étoient encore trop récentes, pour que Henri eût voulu ouvertement imiter cet exemple, & s'expoſer au même riſque dans la conjonćture où il ſe trouvoit. On ne peut pourtant diſconvenir qu'en cette occaſion, la Cour n'eût agi très-fortement pour faire élire des Députez qui ne fuſſent pas trop entêtez en faveur du Clergé, par les raiſons qu'on va voir tout à l'heure. Quoiqu'il en ſoit, le Roi ayant repréſenté à ce Parlement ainſi compoſé, le beſoin qu'il avoit d'un ſecours extraordinaire, les Communes allérent en Corps lui préſenter une Adreſſe, dans laquelle elles lui remontroient, que, ſans fouler ſon Peuple, il pouvoit ſubvenir à ſes beſoins, en faiſant ſaiſir les revenus du Clergé. Elles expoſoient, que le Clergé poſſédoit la troiſiéme partie des biens du Royaume, & que ne rendant au Roi aucun ſervice perſonnel, il étoit juſte qu'il contribuât de ſes revenus aux beſoins preſſans de l'Etat. Qu'il étoit manifeſte que les richeſſes des Eccléſiaſtiques les rendoient négligens à remplir leurs devoirs, & que ce ſeroit un double bien pour l'Etat & pour l'Egliſe, que de diminuer leurs revenus exceſſifs.

HENRI IV. 1404.

Cabales de la Cour dans les élećtions

Le Roi demande de l'argent.

Les Communes prient le Roi de ſaiſir les revenus du Clergé.

Le Roi reçut cette Adreſſe d'une maniére à faire comprendre qu'elle ne lui étoit pas deſagréable, & vraiſemblablement c'étoit lui qui, par ſes Emiſſaires, avoit indiqué cette voye pour trouver l'argent dont il avoit beſoin. L'Archevêque de Cantorbéri qui étoit préſent, ne crut pas devoir garder le ſilence dans une occaſion où il s'agiſſoit des interêts de tout le Clergé. Il repréſenta au Roi, qu'encore que les Eccléſiaſtiques ne le ſervîſſent pas de leurs perſonnes, on ne pouvoit pas en inférer qu'ils lui fuſſent inutiles, puiſqu'ils faiſoient marcher leurs Vaſſaux & leurs Tenanciers, quand les beſoins de l'Etat le requéroient: Qu'en dépoüillant le Clergé de ſes biens, on feroit ceſſer les priéres qu'il offroit nuit & jour à Dieu pour la proſpérité de l'Etat, & qu'on ne devoit pas eſpérer que Dieu accordât ſa protećtion au Royaume ſi l'on faiſoit ſi peu de cas des priéres des Eccléſiaſtiques. Il ajoûta d'un ton menaçant, que ſi ces conſidérations n'étoient pas capables d'arrêter les complots qu'on faiſoit contre le Clergé, on trouveroit qu'il ne ſeroit pas facile de le dépoüiller de ſes biens, ſans expoſer l'Etat à de grands riſques, & que tant qu'il ſeroit Archevêque de Cantorbéri, il s'oppoſeroit de tout ſon pouvoir à cette injuſtice. Enſuite, s'étant jetté tout à coup aux genoux du Roi, il le preſſa fortement du côté de la conſcience, tâchant de lui faire comprendre que de tous les crimes qu'un Prince pouvoit commettre, il n'y en avoit point de pareil à celui de priver le Clergé de ſes revenus. Soit que Henri ſe ſentît touché du diſcours de l'Archevêque, ou que les fortes oppoſitions qu'il prévoyoit de la part du Clergé, lui fiſſent comprendre qu'il auroit trop de peine à réüſſir dans ſon deſſein, il prit ſur le champ la réſolution de s'en déſiſter. Il répondit au Prélat, qu'encore qu'il ne condamnât pas ſon zéle, il ne pouvoit s'empêcher de lui dire, que ſes craintes n'avoient aucun fondement: qu'en montant ſur le Trône il avoit pris une ferme réſolution de favoriſer l'Egliſe de tout ſon pouvoir, & qu'il eſpéroit, avec la grace de Dieu, de la laiſſer en auſſi bon état qu'il l'avoit trouvée. L'Archevêque encouragé par cette réponſe, ſe tourna vers les Communes, & leur parla d'une maniére peu propre à gagner leur bienveillance, en leur diſant que leur demande n'avoit pour fondement que l'irré-

L'Archevêque de Cantorbéry s'y oppoſe fortement.

Le Roi ſe rend à ſes inſtances.

HENRI IV. 1404. l'irréligion & l'avarice. Les Communes ne repliquérent rien à ce discours offensant: mais quand elles furent retournées dans leur Chambre, elles résolurent de persister dans ce qu'elles avoient demandé, & présentérent même un Bill pour faire saisir les revenus du Clergé. Mais il ne leur fut pas possible de réüssir dans leur projet. Les sollicitations de l'Archevêque & du reste du Clergé, furent si puissantes parmi les Seigneurs, que la Chambre haute refusa de donner son consentement au Bill. Ainsi les Communes se virent obligées de chercher d'autres moyens pour satisfaire le Roi.

Les Communes persistent.

La Chambre Haute rompt leurs mesures.

Innocent VII. Pape. *Act. Publ. T. VIII. p. 381*

Sur la fin de cette année, Innocent VII. écrivit au Roi, pour lui donner avis de son exaltation sur le Trône Pontifical.

Il n'y a pas lieu de s'étonner, qu'au grand nombre d'ennemis que Henri avoit tant au dedans qu'au dehors, il ne voulût pas encore ajoûter le Clergé, qui, comme l'Archevêque l'en avoit menacé, auroit pû lui causer de grands embarras. Quoique tout parût tranquille dans le Royaume, il ne laissa pas

1405. de découvrir, vers le commencement de l'année 1405. qu'on avoit quelque mauvais dessein contre lui, sans pourtant qu'il en pût connoître les Auteurs.

Le Comte de la Marche avoit assez bien dissimulé son chagrin, lorsque Henri fut placé sur le Trône: mais la ligue qu'il avoit faite depuis avec Glendourdy & avec le Comte de Northumberland, n'étoit que trop capable de désiller les yeux au Roi, quand même il se seroit d'abord laissé surprendre par cette dissimulation. Il étoit trop jaloux de la Couronne qu'il portoit, pour se persuader que le Comte eût oublié ses justes droits. Par cette raison, il avoit toûjours refusé de faire aucune démarche pour lui procurer sa liberté. C'étoit encore par la même considération qu'il avoit fait arrêter ses enfans, & qu'il les faisoit garder soigneusement à Windsor, afin qu'ils lui servissent d'ôtages pour la conduite de leur pere. Malgré tous ses soins, quelqu'un trouva le moyen de faire enlever ces prisonniers & de les tenir cachez durant quelque tems. Mais le Roi les fit chercher avec tant d'exactitude, qu'ils furent enfin trouvez, & remis dans la même prison. Il auroit sévérement puni cet attentat, s'il eût pû en découvrir les Auteurs; mais toutes ses recherches furent inutiles. Il n'y eut qu'un misérable Serrurier, qui fut pendu, pour y avoir eu part, sans pourtant qu'il voulût découvrir ceux qui l'avoient employé. Le Duc d'Yorck en ayant été soupçonné, fut arrêté, & envoyé dans le Château de Pevensey, où il demeura prisonnier plus de trois mois. Mais enfin, il fut rélâché, parce qu'on ne put trouver des preuves suffisantes contre lui.

On enléve les enfans du Comte de la Marche, de Windsor.

Le Duc d'Yorck est arrêté. *Act. Publ. T. VIII. pag. 386. 387.*

Cet attentat fit craindre au Roi, que ses ennemis ne formassent quelque nouveau complot en faveur du Comte de la Marche, & il crut qu'avant que de le faire éclater, ils avoient voulu mettre ces jeunes Princes en sûreté. Comme Glendourdy étoit toûjours prêt à favoriser les Mécontens, Henri résolut de se délivrer de ces inquiétudes, en faisant un puissant effort pour ruïner ce Rebelle. Dans cette vûë, il donna le commandement d'une armée à Henri son fils-aîné, qui, dès l'entrée de la campagne, engagea les Gallois au combat, & mit leur armée en déroute. Deux mois après, cette Victoire fut suivie d'une autre encore plus importante, dans laquelle le fils de Glendourdy fut fait prisonnier. Ces deux défaites ne furent pourtant pas capable de décourager les Gallois. Au contraire, ils firent de nouveaux efforts pour se maintenir dans leur liberté. La situation de leur Païs, les assurances que la France leur faisoit

Le Prince Henri marche contre les Gallois.

Il gagne deux Batailles. 11. Mars. 14. Mai. *pag. 390.*

Les Gallois persistent

faisoit donner d'une puissante diversion, & selon les apparences la connoissance que leur Chef avoit d'une conspiration qui se tramoit en Angleterre, leur faisoient espérer un meilleur succès pour l'avenir.

HENRI IV. 1405. dans leur révolte.

Ce n'étoit pas sans fondement que les Gallois comptoient sur le secours de la France. Effectivement cette Couronne, ou pour mieux dire, le Duc d'Orléans qui gouvernoit alors le Royaume, ne faisoit aucun cas de la Trêve, toutes les fois qu'il croyoit pouvoir la rompre avec avantage. Bien qu'elle eût été confirmée en 1403. Mézerai avoüe, que le Connétable d'Albret & le Comte d'Armagnac avoient soustrait à l'Angleterre plus de soixante Places en Guyenne. Dans le cours de cette année, le Duc d'Orléans assiégea ouvertement Bourg & Blaye, sans pouvoir les prendre, & le Duc de Bourgogne se préparoit à faire le Siége de Calais. Pour faciliter cette entreprise, le Comte de S. Pol tenta de se saisir du Château de Merck: Mais la Garnison de Calais étant accouruë au secours, le contraignit de se retirer en désordre, bien qu'il fût déja maître de la basse-cour.

La France cherche toûjours les occasions d'inquieter Henri.

Ces infractions continuelles faisoient assez comprendre à Henri ce qu'il devoit attendre de la France, s'il arrivoit que ses affaires tournassent mal en Angleterre. Par cette raison, il souhaitoit de finir la Guerre de Galles avant que de témoigner du ressentiment contre les François, aimant mieux les laisser agir secrettement que de donner lieu à une rupture ouverte. Dans cette vûë, il avoit envoyé contre les Gallois, le Prince son fils qui avoit eu le succès que nous avons vû. Avant que de commencer cette expédition, il avoit assemblé le Corps de la Noblesse, pour lui demander un secours d'argent, ayant honte d'en demander encore au Parlement, qui depuis peu lui avoit accordé un Subside considérable. Mais la Noblesse avoit nettement refusé de se conformer au désir du Roi sans l'autorité du Parlement. Le Clergé, que le Roi fit aussi sonder, avoit répondu avec la même fermeté, ne voulant point établir un préjugé de cette nature, de peur qu'il ne tournât en coûtume. Henri, très-mortifié de ce refus, avoit congédié ces deux Corps avec des marques de chagrin, qui firent comprendre qu'il ne laisseroit pas échapper les occasions de leur faire sentir les effets de son indignation. Par-là, il fournit à certains Seigneurs l'occasion & le prétexte de hâter l'exécution d'un dessein, qui, selon les apparences, étoit formé depuis quelque tems.

Le Roi demande un secours d'argent à la Noblesse & au Clergé, & ne peut l'obtenir.

Richard Scrop, Archevêque d'Yorck, étant mécontent, & voulant venger Richard qui l'avoit élevé à cette Dignité, avoit engagé divers Seigneurs à faire une ligue pour renverser Henri de dessus le Trône. Le Comte de Northumberland entra dans cette confédération, quoique le Roi lui eût déja pardonné une semblable faute; & par le crédit qu'il avoit dans le Nord, il avoit engagé les Peuples de ces quartiers-là dans le même complot. Thomas Mowbray Comte Maréchal, les Lords Bardolf, Hastings, Falcombridge, & plusieurs autres Seigneurs & Gentilhommes, se mirent aussi de la partie, & levérent un grand nombre de troupes qu'ils conduisirent à Yorck, où étoit le rendez-vous. Dès que ces troupes, qui faisoient une armée considérable, furent assemblées, les Chefs publiérent un Manifeste contre le Roi, & le firent afficher sur les portes des Eglises d'Yorck, afin que tout le Peuple en eût connoissance. Ce Manifeste contenoit neuf Articles, dont voici la substance.

Conspiration tramée par l'Archevêque d'Yorck.

I. Que Henri en arrivant en Angleterre, avoit protesté & juré, qu'il ne

Manifeste

HENRI IV. 1405. des Révoltez. venoit que pour recouvrer ses biens, & qu'il n'avoit aucune prétention sur la Couronne, & que néanmoins il s'étoit fait couronner.

II. Que comme un Archi-traître, il avoit emprisonné son Souverain, & l'avoit forcé à résigner la Couronne, après quoi il l'avoit barbarement fait mourir.

III. Que depuis la mort de Richard, il detenoit injustement la Couronne, au préjudice d'Edmond Mortimer Comte de la Marche, à qui elle appartenoit légitimement.

IV. Qu'il avoit injustement ôté la vie à diverses personnes de qualité, qui n'avoient commis d'autre crime que d'avoir fait des efforts pour réformer les abus du Gouvernement, & que, contre les Loix du Royaume, il avoit fait emprisonner des Evêques, de sa seule autorité.

V. Qu'il avoit opprimé le Peuple par des taxes non nécessaires, & que, par ses menaces, il l'avoit empêché de s'en plaindre.

VI. Qu'il avoit violé les priviléges de la Nation, & le serment qu'il avoit fait de les maintenir, en empêchant la liberté des élections des Membres du Parlement.

VII. Que, dans un Parlement tenu à Winchester, il avoit donné un consentement volontaire à un très-pernicieux Statut contre l'Eglise Romaine, & contre la puissance conférée à S. Pierre & à ses Successeurs: que par-là, la Simonie, le parjure, & autres désordres s'étoient introduits parmi le Clergé, aussi-bien que parmi la Noblesse qui vendoit les Bénéfices vacans à des personnes incapables de les desservir.

VIII. Que, malgré les fréquentes instances de divers Seigneurs de son Conseil, il avoit refusé de payer la rançon du Comte de la Marche & éludé ses justes requêtes, en imputant faussement à ce Prince qu'il s'étoit rendu volontairement prisonnier des Gallois.

IX. Que, par toutes ces raisons, ils avoient pris les armes, à dessein de délivrer la Nation des violences de ce Tyran, & pour mettre le légitime Héritier sur le Trône.

Le Comte de Westmorland se saisit par supercherie des Chefs de la Conspiration.

Quelque tems avant que le Roi eût reçu la nouvelle de cette révolte, il avoit fait marcher vers le Nord un Corps de troupes, sous la conduite du Comte de Westmorland, pour faire tête aux Ecossois qui faisoient mine de vouloir recommencer la Guerre. Ce Comte étoit déja tout proche d'Yorck lorsqu'il apprit la nouvelle de ce soulévement. La supériorité des troupes des Révoltez ne lui permettant pas de s'avancer plus loin, de peur de s'engager dans un combat inégal, il crut qu'il étoit plus à propos de se servir de la ruse. Dans ce dessein, il envoya un homme affidé à l'Archevêque d'Yorck & au Comte Maréchal, pour leur dire de sa part, que considérant leur grande prudence & leur zéle pour le bien public, il ne doutoit point, que de fortes raisons ne les eussent poussez à prendre les armes, & qu'il les prioit de l'en informer. Les Confédérez le croyant déja ébranlé, lui firent dire qu'ils n'avoient point d'autre intention que de procurer le bien du Royaume, & qu'ils le prioient de se joindre à eux pour soutenir les intérêts du Public. Cette réponse lui fit juger qu'il ne seroit pas impossible de surprendre des gens qui le croyoient capable de prendre si aisément leur parti. Pour les entretenir dans cette pensée, il leur fit dire par le même Agent, qu'il n'étoit pas assez aveugle,

gle, pour ne pas voir les torts qui étoient faits à la Nation: mais qu'il craignoit qu'ils n'eussent agi avec trop de précipitation. Qu'avant toutes choses, il auroit fallu s'assurer de la concurrence de tous les principaux Seigneurs, ou du moins de la plus grande partie. Que pour ce qui le regardoit, il ne pouvoit pas leur dire par une personne tierce, tout ce qu'il pensoit, mais que s'ils vouloient consentir à une entrevûë, il s'expliqueroit plus ouvertement avec eux. L'Archevêque d'Yorck ne doutant plus que ce Seigneur ne fût secrettement dans les sentimens des Confédérez, pressa le Comte Maréchal de se rendre avec lui à cette entrevûë; & malgré la répugnance que celui-ci sentoit à faire cette démarche, il sçut enfin l'y déterminer. Le lieu de la Conférence ayant été choisi dans une plaine découverte, & les escortes s'étant approchées à une égale distance de chaque côté, ces trois Seigneurs commencérent à parler ensemble. Le Comte de Westmorland protesta qu'il n'avoit pas moins à cœur qu'eux-mêmes, le bien & la prospérité de l'Etat, & qu'il approuvoit les Articles du Manifeste, à l'exception de quelques-uns auxquels il souhaitoit qu'on fît quelque changement. Ensuite il proposa certains moyens pour exécuter leur dessein, qui leur parurent très-judicieux, & qui achevérent de les convaincre, qu'il agissoit de bonne foi. Dès qu'il se fut apperçu qu'il avoit gagné leur confiance, il fit apporter du vin, & ils burent tous trois ensemble. Pendant ce tems-là, il affectoit de les prendre par la main tantôt l'un, tantôt l'autre, & de leur donner des marques d'une sincére correspondance. Enfin pour leur témoigner une confiance entiére, il donna ordre à son escorte de se retirer, à quoi elle obéït incontinent. Cette franchise obligea l'Archevêque & le Comte Maréchal de renvoyer aussi leurs gens, ne voulant point paroître plus meffians que lui. Mais leur escorte se fut à peine éloignée, que l'autre revint au galop, & avant que l'Archevêque & Mowbray pussent être secourus, ils furent tous deux enlevez & conduits à l'armée du Roi. La prise de ces Chef jetta les Confédérez dans une telle consternation, qu'il ne fut pas possible au Comte de Northumberland, qui étoit demeuré à Yorck, de tenir leurs troupes plus long-tems assemblées. Ainsi, chacun s'étant retiré chez soi, le Comte se vit aussi dans la nécessité de s'enfuir, & de s'aller renfermer dans Barwick dont il étoit Gouverneur. Quelque tems après, le Roi s'étant rendu à Pontfract, le Comte de Westmorland alla lui présenter ses deux prisonniers qui furent tous deux condamnez à perdre la tête. L'Archevêque souffrit la mort avec beaucoup de constance, & fut révéré du Peuple comme un Martyr, jusqu'à ce que le Roi, par son autorité, arrêta le cours de cette superstition. De Ponfract, le Roi se rendit à Yorck, dont il châtia sévérement les habitans. Ensuite, s'étant avancé vers le Nord, pour assiéger le Château de Barwick, il prit en chemin les Lords Hastings & Falconbridge, qui éprouvérent le même sort que l'Archevêque d'Yorck & le Grand Maréchal. A l'approche du Roi, le Comte de Northumberland & le Lord Bardolf désespérant de pouvoir se défendre, & craignant de tomber entre les mains de ce Prince justement irrité, se retirerent en Ecosse chez le Lord Fleming qui leur donna un azyle dans sa maison. Cependant Henri se rendit maître de Barwick & de plusieurs Châteaux qui appartenoient en propre, au Comte de Northumberland, après quoi, il reprit le chemin de Londres.

Quoique la plûpart des Historiens rapportent l'origine de cette conspiration

HENRI IV. 1405.

Les troupes des Révoltez se dissipent.

Le Comte de Northumberland se retire à Barwick.

Les deux prisonniers sont décapitez.

Act. Publ. T. VIII. p. 398.

D'autres Seigneurs sont exécutez

Le Comte de Northumberland & Bardolf se retirent en Ecosse.

Les Fran-

HENRI IV. 1405. tion aux menaces que le Roi avoit faites au Clergé & à la Noblesse, lorsqu'on lui refusa le secours qu'il demandoit, il paroit pourtant qu'elle avoit été tramée avant ce tems-là. En effet, pendant que ce Prince étoit encore dans le Nord, le Maréchal de Montmorenci arriva dans le Païs de Galles avec une Flotte de cent quarante Vaisseaux, sur laquelle il avoit fait embarquer douze mille hommes. Aussi-tôt qu'il fut à terre, il alla se joindre à Glendourdy, & ils allérent ensemble, s'emparer de Camarthen, de Worcester & de plusieurs autres Places du voisinage, où ils firent un grand butin. Mézerai, qui place cet événement dans l'année précédente, dit, que le Comte de la Marche, de la Maison de Bourbon, fit manquer cette entreprise par un trop long retardement. Cela fait voir que la Cour de France avoit compté que cette armée pourroit débarquer dans le Païs de Galles, précisément au tems que la conspiration de l'Archevêque d'Yorck éclata. Peut-être même, qu'on avoit commencé à la préparer dès l'année précedente, & que c'est ce qui a causé l'erreur de cet Historien. Au reste il y a bien plus d'apparence qu'il s'est trompé dans la datte de cet événement, que les Historiens Anglois, qui rapportent à cette année, la prise de leurs Places, & le grand butin que leurs ennemis firent en cette occasion. D'ailleurs, on trouve dans le Recueïl des Actes Publics, un ordre du Roi, daté de Pontfract, qui faisoit mention de la descente des François. Il est vrai que dans cet ordre, leur Chef est nommé *Hungerville*, & non pas Montmorenci. Mais comme ils ne firent pas deux descentes dans la même année, & dans le même Païs, on peut présumer que Hungerville avoit fait la descente sous les ordres du Maréchal.

[Margin: ...çois descendent dans le Païs de Galles.]

[Margin: Le Roi marche contre eux.]

Henri n'eut pas plûtôt terminé les affaires qu'il avoit dans le Nord, qu'il se mit en marche vers le Païs de Galles, pour défendre les frontiéres contre les François. Mais il fut tellement retardé par le mauvais tems, qu'ils eurent tout le loisir nécessaire pour se rembarquer, laissant à Glendourdy le soin de se tirer d'affaire comme il pourroit. Cependant le Roi ne put rien exécuter contre les Gallois, quoique privez du secours de leurs amis, tant à cause que la saison étoit déja trop avancée, que parce que dans sa marche il perdit la plus grande partie de son bagage.

[Margin: Il ne peut rien faire contre les Gallois.]

[Margin: Mauvaise foi de la Cour de France.]

Il sembloit qu'après une violation si manifeste de la Trêve, la Cour de France ne vouloit plus garder des menagemens avec Henri, & qu'elle avoit dessein de recommencer la Guerre tout ouvertement. Mais ce n'étoit pas là son intention. Comme la Conspiration d'Angleterre n'avoit pas réüssi selon ses désirs, elle ne jugea pas à propos de pousser plus loin la rupture. Cependant pour ajouter encore l'insulte à l'offense, dans le tems même qu'elle venoit d'envoyer un puissant secours aux Gallois Rebelles, & que ses troupes venoient de prendre des Villes, & de ravager des Provinces en Angleterre, elle fit dire à Henri que son dessein étoit toûjours d'observer la Trêve, comme si de simples paroles eussent été plus propres à faire connoître la sincerité de ses intentions que des effets directement opposez. Cette conduite n'étoit fondée que sur le vain prétexte de la querelle particuliére que le Duc d'Orléans prétendoit avoir avec Henri, pour le meurtre de Richard II. dans laquelle il croyoit ou feignoit de croire, qu'il pouvoit se servir des forces de la France, dont il avoit la disposition, sans que la Trêve entre les deux Couronnes en fût violée. Ainsi toutes les plaintes que Henri pouvoit faire sur ce sujet, étoient inu-

inutiles, puisque pour se faire rendre justice, il ne pouvoit s'adresser qu'au Duc d'Orleans même, qui étoit le principal Auteur de toutes ces infractions. La Cour de France connoissoit si bien le génie, le caractére & la politique de Henri, qu'elle ne craignit point de l'insulter en toutes occasions, pendant presque tout le cours de son regne. Henri V. son fils ne fut pas si débonnaire, & sçut bien tirer vengeance des affronts que le Roi son Pere avoit reçus.

HENRI IV. 1405.

Vers la fin de cette année, Philippe, fille du Roi, fut envoyée au Roi de Dannemarck son Epoux (1).

Philippe fille du Roi, part pour le Dannemarck.

Tout étant tranquille en Angleterre, depuis la retraite des François, le Roi convoqua un Parlement, qui s'assembla le 1. de Mars 1406. Comme son dessein étoit de lui demander de l'argent, il donna sans balancer son consentement à un Acte pour assurer la liberté des élections à l'égard des Députez à la Chambre des Communes. Cet Acte fait voir, que dans les élections qui s'étoient faites pour le précédent Parlement, le Roi avoit fait des démarches qui tendoient à resserrer la liberté des suffrages. Dés que cet Acte fut passé, Henri demanda un secours d'argent: mais on lui répondit nettement, qu'on n'y voyoit aucune néceffité. Il fut très-choqué de ce refus, sans pourtant oser faire paroître ouvertement son chagrin, de peur d'irriter les esprits. Cependant, il imagina un moyen qui lui fit obtenir ce qu'il souhaitoit. Ce fut de tenir le Parlement assemblé, jusqu'à ce que, de lui-même, il se portât à lui accorder sa demande. Ainsi, sans faire aucune nouvelle instance, il continua cette Séance jusqu'à la fin du mois d'Août. Cette longueur étoit très-incommode aux Députez qui avoient des affaires chez eux, en même tems d'une grande dépense pour le Peuple qui étoit obligé de les défrayer. Enfin, les Membres impatiens de revoir leurs Maisons, lui accordérent un Subside, non sans murmurer beaucoup de la contrainte qui leur étoit imposée.

1406. Le Parlement s'assemble. Acte pour la liberté des élections des Députez. Le Parlement refuse un Subside au Roi, qui le tient assemblé jusqu'à ce que le Subside est accordé.

Pendant cette Séance, le Parlement fit un Acte qui restraignoit la Succession de la Couronne aux Descendans mâles du Roi, à l'exclusion des femmes Comme cet Acte fut révoqué dans l'année même, & qu'apparemment il fut ôté des Régistres, on ne peut sçavoir que par conjecture, sur quel fondement il étoit appuyé. Voici ce qui, selon les apparences, pouvoit avoir servi de prétexte au Roi, pour demander cet Acte extraordinaire.

Acte qui exclut les femmes de la Couronne.

Pendant tout le tems de la domination des Rois Saxons, ou du moins depuis l'union des sept Royaumes, on ne trouve point d'exemple que les Descendans des femmes ayent été appellez à la Succession de la Couronne. Depuis la conquête des Normans, jusqu'au tems dont nous parlons, on voit dans l'Histoire d'Angleterre deux préjugez en faveur des femmes. Le premier est celui du Roi *Etienne*, fils d'une fille de Guillaume le Conquérant, auquel on peut ajouter, dans le même tems, celui de *Mathilde* fille de Henri I. qui disputa la Couronne à Etienne. Le second est celui de Henri II. Fils de Mathilde, qui fut reconnu pour Roi sans opposition. Ces deux préjugez sembloient établir le droit des femmes d'une maniére incontestable. Cependant ils n'étoient pas sans difficulté. On pouvoit dire qu'Etienne n'étoit monté sur le Trône que par les cabales de quelques-uns d'entre les Seigneurs, & que Henri II. n'avoit reçu la Couronne, qu'en vertu d'un Traité qu'il avoit extorqué

Observation sur cet Acte.

(1) Selon Pontanus les nôces d'Eric avec Philippe ne se célébrérent que le 25. d'Octobre de l'année 1406.

HENRI IV. 1406. qué de ſon Prédéceſſeur par la force des armes. On pouvoit encore objećter que n'y ayant point de Loi expreſſe ſur ce ſujet, deux exemples depuis le commencement de la Monarchie, ne pouvoient point avoir force de Loi, principalement à cauſe des circonſtances dont ils étoient accompagnez. Ainſi le droit des femmes & de leurs Deſcendans, pouvoit du moins être ſujet à quelque conteſtation.

Lorſque Henri IV. monta ſur le Trône, il prétendoit être le plus prochain Héritier de Richard II. témoignant par-là, qu'il ne tenoit aucun compte du droit du Comte de la Marche, qui ne venoit que des femmes. En effet, en ſuppoſant la nullité du droit des femmes, on ne pouvoit conteſter à Henri, qu'il ne fut plus prochain Héritier que le Comte de la Marche, qu'on prétendoit lui oppoſer. Mais cette prétenduë nullité étoit une queſtion qui n'étoit pas décidée. Cependant le Peuple étoit généralement perſuadé, que les femmes avoient droit de ſuccéder, puiſque, ſans qu'il fût néceſſaire d'alléguer des exemples, ou des préjugez en leur faveur, il ſuffiſoit qu'il n'y eût point de Loi qui les exclût. C'étoit ſur ce fondement que la derniére rebellion avoit été appuyé comme il avoit paru par le Manifeſte des Révoltez. Il y a donc apparence que, pour ôter ce prétexte aux Mécontens, Henri voulut faire décider cette queſtion par cet Acte qui, en excluant les femmes & leurs Deſcendans, ſembloit inſinuer, que c'étoit conformément à la coûtume & aux Loix du Royaume, que le Roi regnant étoit monté ſur le Trône. Mais cet Acte qui, peut-être, avoit été extorqué par la même voye que le Subſide, ne ſubſiſta que juſqu'à la fin de l'année. Le prochain Parlement qui s'aſſembla au mois de Decembre, fit au Roi de ſi fortes remontrances ſur ce ſujet, que ce Prince conſentit à la révocation. Ce Parlement ne ſe contentant pas de laiſſer le droit des femmes dans l'état douteux où il pouvoit être auparavant, fit un nouvel Acte par lequel les femmes & leurs Deſcendans étoient rétablis dans leurs droits naturels. Il aſſura la Succeſſion au fils-aîné du Roi, & à ſes Deſcendans, ſans exception, enſuite à ſes freres & à leur poſtérité, ſans en exclurre les femmes. Cet Acte fut ſigné du Roi, de tous les Seigneurs, & de l'Orateur des Communes, au nom de toute ſa Chambre, le 2. Décembre 1406. ainſi qu'on le voit dans le Recuëil des Actes Publics.

L'Acte eſt révoqué. Autre pour les femmes. Act. Publ. T. VIII. p. 466.

La précaution que le Roi voulut prendre pour aſſurer ſes droits en faiſant paſſer le premier de ces Actes, porta un extrême préjudice à ſes Deſcendans. Par-là, il donna occaſion de faire le ſecond qui ajoûtoit une nouvelle force aux droits du Comte de la Marche, & par conſéquent à ceux de la Maiſon d'Yorck qui devint héritiére de ce Prince.

Négociation du Roi pour ſe faire livrer le Comte de Nort-humberland.

Pendant que le Parlement, qui fit le premier de ces Actes continuoit ſa Séance, en attendant qu'il plût au Roi de le congédier, Henri entretenoit en Ecoſſe une ſecrette négociation, pour ſe faire livrer le Comte de Northumberland & le Lord Bardolf, qui s'y étoient refugiez. Il ne pouvoit être ſans inquiétude, à l'égard du premier, dont la valeur, la capacité, l'humeur vindicative, ne lui étoient pas moins connuës, que ſon grand crédit dans les Provinces du Nord. Comme il étoit à craindre qu'étant ſi proche de ce Païs-là, il ne braſſât quelque dangereux complot, Henri crut ne devoir rien épargner pour ſe délivrer de cette inquiétude, en s'aſſurant de ſa perſonne. Pour cet effet, il fit propoſer à certains Seigneurs Ecoſſois qui avoient leurs Parens & leurs

leurs amis prisonniers en Angleterre, de lui livrer le Comte de Northumberland & le Lord Bardolf, promettant de son côté, de relâcher ces prisonniers sans rançon. Cette proposition fut acceptée avec joye. Mais comme on ne put cacher ce dessein au Lord *Fleming*, qui avoit donné un azyle dans sa maison à ces deux Seigneurs, il les en avertit, & ils se retirérent dans le Païs de Galles, sous la protection de Glendourdy. Quelque tems après, les Seigneurs Ecossois fâchez d'avoir manqué leur coup, tuérent le Lord Fleming qui étoit cause que leurs Parens demeuroient encore en prison. Ensuite le fils de ce Seigneur ayant vengé sa mort sur quelques-uns de ces meurtriers, cette querelle jointe à plusieurs autres sujets de discorde qu'il y avoit entre les Grands, sous le gouvernement d'un Prince extrémement foible, causa beaucoup de troubles dans ce Royaume.

HENRI IV. 1406.

Ce Duc se retire dans le Païs de Galles.

Robert III. de la Maison de Stuart qui occupoit alors le Trône d'Ecosse, étoit un Prince plus exempt de vices que doüé de bonnes qualitez. Sa facilité, ou son incapacité, avoit donné lieu à Robert son frére Duc d'Albanie, de s'emparer peu-à-peu du gouvernement du Royaume pendant qu'il ne laissoit au Roi son frére, que les marques extérieures de la Royauté. Son ambition n'étant pas satisfaite d'une autorité empruntée, il forma le dessein de s'emparer de la Couronne, ou du moins, il prit des mesures pour la faire tomber sur sa tête, après la mort de Robert. Pour parvenir à ce but il étoit nécessaire de prévenir les obstacles qu'il devoit infailliblement trouver dans l'exécution de ses desseins, de la part des Princes *David* & *Jacques* ses neveux, fils du Roi. L'occasion se présenta bien-tôt de se défaire de l'aîné. Ce jeune Prince ayant commis quelque excès dont on porta des plaintes au Roi, le Duc d'Albanie se fit donner ordre par le Roi son frére, de tenir David enfermé, jusqu'a ce que ses passions se fussent un peu rallenties. Il exécuta cet ordre avec tant de rigueur, qu'ayant resserré le Prince dans une étroite prison, il l'y fit mourir de faim. Quelque soin qu'il pût prendre pour cacher cette barbare action, Robert en fut informé: mais étant trop foible & le Duc son frére trop puissant, il n'osa tenter de s'en venger. Le seul remède qu'il put trouver à sa douleur fut de mettre Jacques son second fils, qui étoit devenu l'aîné, à couvert des embuches de son perfide frére. Dans cette pensée il résolut de le faire élever à la Cour de France, afin de le tirer d'Ecosse, où il se trouvoit dans un si grand danger, & il le fit embarquer, pour faire son voyage par Mer. Ce jeune Prince faisant voiles près des côtes de Norfolck, & se trouvant incommodé de la Mer, se fit mettre à terre, pour y prendre quelque repos. Mais il ne fut pas plûtôt descendu du Vaisseau, que des Matelots de ces quartiers-là l'arrêtérent, & le menérent au Roi qui eut la dureté de le faire enfermer dans la Tour. Le Prince Ecossois eut beau lui présenter une Lettre du Roi son Pere qui le lui recommandoit, en cas que quelque accident l'obligeât à prendre terre dans ses Etats. Henri ne lui répondit que par une mauvaise plaisanterie, en lui disant, que, pour apprendre le François, il n'étoit pas nécessaire d'aller à Paris, & qu'il le lui feroit enseigner à Londres. Le Roi d'Ecosse mourut trois jours après qu'il eut reçu cette fâcheuse nouvelle, & le Duc d'Albanie prit la Regence du Royaume, pendant la prison du jeune Prince à qui la Couronne étoit dévoluë.

Affaires d'Ecosse.

Le Prince Jacques est arrêté en Angleterre.

Act. Publ. Tom. VIII. pag. 484.

Mort du Roi Robert. Le Duc d'Albanie est Regent d'Ecosse.

Cette même année, les François s'approchérent du Païs de Galles avec trente

Les François tâchent

HENRI IV. 1406. en vain de ſecourir les Gallois.

huit Vaiſſeaux, à deſſein de donner du ſecours à Glendourdy. Mais une violente tempête, qui fit échoüer la plûpart de leurs Navires, les empêcha d'exécuter ce projet.

1407. Indices d'une nouvelle Conſpiration.

Il y a beaucoup d'apparence, que la Cour de France avoit eu quelque connoiſſance d'un complot qui ſe formoit en Angleterre contre le Roi, & que c'étoit dans le deſſein de le ſeconder, qu'elle avoit voulu avoir une armée toute prête dans le Païs de Galles. Mais la diſperſion de cette Flotte fit apparemment échoüer ce projet, dont les meſures n'étoient pas encore bien priſes. On en eut quelque indice au commencement de l'année 1407. par la hardieſſe qu'eurent certaines gens d'afficher en pluſieurs endroits de Londres, que Richard étoit encore en vie, & qu'il ſe préparoit à rentrer dans le Royaume avec une puiſſante armée. Quelques recherches que le Roi pût faire, il n'en put jamais découvrir les Auteurs. Il n'y eut qu'un malheureux, dont on s'étoit ſervi pour mettre les affiches, qui fut pendu, ſans pouvoir, ou vouloir faire connoître ceux qui l'avoient employé.

Peſte à Londres.

Cette même année la Ville de Londres fut affligée d'une cruelle peſte, qui emporta plus de trente mille de ſes Habitans. Le Roi n'oſant demeurer à Londres pendant que la contagion y faiſoit tant de ravages, ſe tenoit au Château de Leeds, dans la Province de Kent. Après qu'il y eut paſſé une partie de l'Eté, il voulut aller à une autre de ſes Maiſons, ſituée dans la Province de Norfolck; & ayant réſolu de faire ce trajet par Mer, il monta ſur un Vaiſſeau qui étoit ſuivi de quatre, où étoient ſon bagage & ſes Domeſtiques. Pendant qu'il faiſoit voiles à la vûë des côtes, ſans aucune précaution, & croyant n'avoir rien à craindre, il ſe vit tout à coup attaqué par des Corſaires François qui lui enlevérent quatre de ſes Vaiſſeaux, celui où il étoit lui-même ayant à peine échappé. On ne douta point qu'il n'y eût quelque trahiſon cachée dans cet accident: mais il ne fut pas poſſible d'en avoir des preuves.

Le Roi eſt ſur le point d'être pris par des Corſaires.

Mort de Robert Knolles.

Le fameux *Robert Knolles*, qui s'étoit extraordinairement diſtingué dans les Guerres de France ſous le Regne d'Edoüard III. mourut cette année dans une extrême vieilleſſe. Quoique d'une naiſſance médiocre, il s'étoit élevé par ſon mérite aux plus hauts emplois, & il avoit acquis une réputation qui égaloit celle des plus illuſtres Guerriers. Au commencement de ce Regne, il étoit Grand Sénéchal de Guyenne: mais enſuite étant las d'une vie trop agitée, il s'étoit retiré dans ſes Terres de la Province de Kent. Ce fut là qu'il termina ſes jours après y avoir acquis une gloire encore plus ſolide par pluſieurs Actes de pieté, de charité, de munificence, dont quelques-uns ſubſiſtent encore aujourd'hui.

Projets des François, contre la Guyenne & Calais.

Henri craignoit tellement les mauvaiſes diſpoſitions où il ſçavoit que ſes Sujets étoient à ſon égard, que depuis ſon avénement à la Couronne, il n'avoit pas oſé envoyer des troupes en Guyenne, de peur de s'affoiblir en Angleterre. Cependant, les François profitant de ſa négligence, lui enlevoient de tems en tems quelques Places en ce Païs-là, en les achetant des Gouverneurs. Ils ſuivoient en cela la maxime, introduite pendant la Guerre entre Edoüard III. & Philippe de Valois, *que les Tréves étoient marchandes & que l'achat des Places ne les rompoit pas.* Cette même année, le Duc d'Orléans entreprit, nonobſtant la Trêve, de s'emparer de Bourg & de Blaye; mais il ne put y réüſſir. D'un autre côté le Duc de Bourgogne avoit encore formé le

deſſein

dessein d'assiéger Calais : mais n'ayant pas pris des mesures assez justes, il n'osa l'exécuter. Il se plaignit que le Duc d'Orléans y avoit mis secrettement des obstacles. Ce sujet de plainte se joignant à plusieurs autres qui lui avoient fait concevoir une haine mortelle contre ce Prince, il le fit assassiner au mois de Novembre de cette année. Il fut assez hardi pour avoüer qu'il étoit l'Auteur de ce meurtre, & assez puissant pour s'en faire absoudre, bien que le mort fût propre Frere du Roi.

Le Duc de Bourgogne fait tuer le Duc d'Orléans.

Quoi qu'il n'y eût point de Guerre déclarée entre l'Angleterre & la Bretagne, les entreprises qui se faisoient continuellement de part & d'autre ne pouvoient manquer de produire enfin une rupture ouverte. Le Duc de Bretagne étoit Fils d'un Pere qui avoit le cœur Anglois : mais ce jeune Prince avoit pris, à la Cour de France, d'autres inclinations & d'autres maximes. Cependant la mort du Duc d'Orléans, & les troubles qu'il y avoit en France, ayant fait comprendre aux Bretons, qu'ils pourroient bien être abandonnez, en cas de rupture avec l'Angleterre, ils crurent qu'il étoit à propos pour eux d'accepter une Tréve que Henri leur fit proposer. Cette Tréve ne fut que d'un an seulement : les Bretons ayant cru que ce tems suffisoit pour voir quel train prendroient les affaires de France, qui commençoient à se trouver dans un grand désordre.

Trêve avec la Bretagne. *Act. Publ. T. VIII. p.* 490.

Henri n'ignoroit pas quelles étoient les vûës des Bretons : mais il jugeoit qu'il étoit de son interêt de dissimuler. Depuis qu'il étoit sur le trône, il suivoit constamment cette maxime, qu'il valoit mieux souffrir quelque chose de ses voisins, que de s'exposer aux insultes de ses Sujets. Il ne pouvoit s'empêcher de faire réflexion sur les moyens irréguliers qu'il avoit employez pour se procurer la Couronne. Cette considération le tenant dans une crainte continuelle, il aimoit mieux exposer un peu sa réputation, que de fournir à ses ennemis Domestiques, en s'engageant dans des Guerres étrangéres, une occasion d'exécuter leurs mauvais desseins. Ce n'étoit pas sans raison qu'il vivoit dans une extrême inquiétude sur ce sujet. Il avoit encore dans le Comte de Northumberland un ennemi, qui, tout abattu qu'il étoit, ne laissoit pas d'être redoutable. Depuis que ce Comte & le Lord Bardolf s'étoient retirez dans le Païs de Galles, ils ne s'étoient occupez qu'à prendre, avec Glendourdy, des mesures pour arracher au Roi la Couronne. Le Gallois, qui étoit en Guerre ouverte avec Henri, ne se cachoit point dans les préparatifs qu'il faisoit.

1408. Nouvel effort du Comte de Northumberland contre le Roi.

Il se ligue avec Glendourdy.

Il fortifioit son armée d'un grand nombre d'Avanturiers François & Flamans qu'il attiroit chez lui, par l'espérance du butin qu'il leur promettoit en Angleterre. D'un autre côté, le Comte de Northumberland s'assuroit secrettement du secours des Peuples du Nord, parmi lesquels il avoit toûjours un grand crédit, malgré ses disgraces passées. Dès que leurs affaires furent prêtes, le Comte & Bardolf retournérent en Ecosse, d'où ils entrérent en Angleterre, par les Provinces du Nord. Ils étoient à la tête de quelques troupes Ecossoises qu'ils avoient levées par la connivence du Duc d'Albanie, Régent du Royaume. Aussi-tôt qu'ils parurent dans le Nord, ceux qu'ils avoient engagez par avance, allérent promptement les joindre, & leur armée devint, en peu de jours, très-considérable.

Il paroît en armes dans le Nord d'Angleterre.

Comme le Roi ne s'étoit pas attendu à ce soulévement, le Comte eut le

Il fait des Progrès.

Henri IV. 1408. loisir de reprendre les Châteaux qui lui avoient été enlevez depuis sa premiére révolte. Ces premiers succès l'engagérent à passer dans la Province d'Yorck. Ils espéroit, que, quand une fois il en seroit maître, rien ne l'empêcheroit de s'aller joindre aux Gallois qui n'attendoient que ses ordres pour se mettre en mouvement. Dès qu'il y fut entré il publia un Manifeste, contenant les raisons qui l'avoient porté à prendre les armes. Il étoit à peu près de la même nature que ceux qui avoient été publiez pendant les Rébellions précédentes.

Il publie un Manifeste.

Le Shérif d'Yorck léve des troupes contre lui. *Act. Publ. T. VIII. pag.* 529.

Cependant, comme le Roi perdoit beaucoup de tems à se préparer, *Thomas Rokeby*, Grand Shérif d'Yorck, crut qu'il étoit de son devoir de lever quelques troupes pour les présenter au Roi à son arrivée, & en même tems pour porter quelque obstacle aux progrès des Rebelles. Le Comte de Northumberland comprenant qu'il étoit de la derniére importance pour lui de dissiper les troupes du Shérif, avant qu'elles fussent plus augmentées, s'avança vers lui dans l'espérance que son approche suffiroit pour lui faire prendre la fuite. Mais il trouva qu'il avoit en tête un ennemi qui ne prenoit pas l'alarme si aisément. Rokeby, quoique très-inferieur au Comte, l'attendit de pied ferme, & combattit avec tant de bravoure & de bonheur, que l'armée des Rébelles fut mise dans une entiére déroute. Le Comte de Northumberland fut tué dans le combat, & le Lord Bardolf fait prisonnier, mais tellement blessé, qu'il mourut peu de jours après. Leurs têtes ayant été envoyées au Roi, il les fit mettre sur le pont de Londres. C'est ainsi que finit le Comte de Northumberland, qui, après avoir rendu de grands services au Roi, étoit devenu son plus grand ennemi. C'étoit lui qui avoit le plus contribué à lui mettre la Couronne sur la tête, par la promptitude avec laquelle il l'avoit joint à *Ravenspur:* exemple qui avoit entraîné tout le reste du Royaume : mais ensuite il avoit fait divers efforts pour la lui arracher. Ainsi on pourroit douter s'il avoit plus fait pour lui que contre lui, si dans une affaire de cette nature, une seule rébellion n'emportoit la balance sur une infinité de services.

Le Comte va l'attaquer.

Il est battu & tué.

Le Roi punit les Révoltez.

Henri étant déja en marche, lorsqu'il apprit la nouvelle de la défaite & de la mort du Comte de Northumberland, continua sa route jusqu'à Yorck. Il s'arrêta quelque tems dans cette Ville pour y faire juger les Rebelles dont quelques-uns furent exécutez ; les autres rachettérent leurs vies par de grosses sommes d'argent.

Le Comte de Kent va donner la chasse aux Corsaires François.

Avant que le Roi partit de Londres, il avoit fait équiper une Flotte, pour aller donner la chasse à certains Corsaires François, qui depuis quelque tems infestoient les côtes d'Angleterre & causoient beaucoup de dommage aux Marchands. Edmond Holland, Comte de Kent, qui commandoit cette Flotte, chercha long-tems ces Corsaires inutilement. Enfin, ayant appris qu'ils s'étoient retirez sur les côtes de Bretagne, dans la petite Isle de *Brehac*, qui avoit été nommément exceptée de la Trêve faite avec les Bretons, il alla les attaquer dans la Ville du même nom, où ils s'étoient renfermez. Au premier assaut qu'il donna il reçut une blessure dont il mourut cinq jours après. Cela n'empêcha pas ses troupes de continuer le Siége, & de prendre la Ville, où elles firent tout passer au fil de l'épée.

Il attaque Brehac en Bretagne, & y est tué. *Ibid. p.* 542.

La Ville est prise d'assaut.

Trêve pour la Guyenne, le Poitou, & la Picardie. *Pag.* 521. & 557.

Les fréquentes confirmations de la Trêve n'empêchant pas les François de faire des tentatives continuelles sur l'Angleterre, Henri se vit enfin obligé de se contenter de conclurre une nouvelle Trêve particuliére, pour la Picardie

&

& la Guyenne, depuis le 30. de Septembre 1408. jusqu'au 1. de Mai 1410. Le Poitou y fut expressément compris, sur ce que les François nioient que cette Province dût être regardée comme une dépendance de la Guyenne. HENRI IV. 1408.

Le Schisme qui s'étoit formé en 1378. par la double élection d'Urbain VI. & de Clément VII. continuoit toûjours, au grand scandale de la Chrétienté. Urbain étant mort en 1390. les Cardinaux de son parti avoient substitué, en sa place, Boniface IX. qui se montra d'abord bien intentionné, pour faire finir le Schisme. Sur ce fondement la Cour de France fit de grands efforts pour inspirer la même résolution à Clément. Mais comme elle le trouva inflexible, elle fit assembler l'Université de Paris, qui décida, que, pour mettre fin à ce scandale, il falloit nécessairement employer l'un de ces trois moyens. Le premier étoit, que les deux Papes se démissent de leur dignité. Le second, qu'ils convinssent de certains Arbitres pour juger leur différend. Le troisiéme, que la décision en fût remise à un Concile Général. Cette résolution ayant été communiquée à Clément, il en conçut un tel chagrin qu'il en mourut bien-tôt après en 1394. Dès que le Roi de France eut reçu la nouvelle de sa mort, il écrivit aux Cardinaux pour les prier de ne pas procéder à une nouvelle élection. Mais comme ils se doutérent de ce qui étoit contenu dans la Lettre, avant que de l'ouvrir, ils élurent le Cardinal de *Lune* Arragonnois, qui prit le nom de Benoit XIII. Avant que de faire un choix, ils avoient tous fait serment, que celui qui seroit élu se démettroit du Pontificat, en cas qu'il fût jugé nécessaire pour le bien de la Chétienté. Mais Benoit étant devenu Pape, se dispensa du serment qu'il avoit fait étant Cardinal. D'un autre côté, Boniface IX. étant mort en 1404. ses Cardinaux lui avoient substitué Innocent VII. & celui-ci étant mort l'année suivante, ils avoient élu *Angelo Corario* Vénitien, qui avoit pris le nom de *Grégoire XII.* Histoire abregée du Schisme.

Il seroit trop long de rapporter en détail tous les subterfuges dont Benoit XIII. & Grégoire XII. usérent pour se dispenser de faire la cession, à quoi pourtant chacun d'eux s'étoit engagé. Ils vouloient tous deux qu'on les crût bien intentionnez, & néanmoins, ils apportoient des obstacles continuels à l'accommodement que toute la Chrétienté souhaitoit. Enfin, les Princes Chrétiens, las de toutes les tergiversations des deux Papes, trouvérent le moyen de gagner les Cardinaux des deux partis, qui, en leur propre nom, convoquérent un Concile Général à Pise, pour le 25. de Mars de l'année 1409.

Ce Concile étant assemblé, les deux Papes y furent citez, & comme ils ne jugérent pas à propos d'y comparoître, le Concile les déclara Hérétiques & Parjures, & les dépoüilla de leur Dignité. En même tems il donna pouvoir aux Cardinaux d'élire un Pontife. Le choix tomba sur *Pierre Philargi* Candiot, qui prit le nom d'Alexandre V. Avant la tenuë du Concile, Henri avoit écrit à Grégoire, pour l'exhorter à prendre de bonne grace la voye de la cession. Mais ses Lettres n'ayant produit aucun effet, dès qu'il eut reçu la nouvelle de l'élection d'Alexandre, il publia une Proclamation par laquelle il ordonnoit à tous ses Sujets de reconnoître ce nouveau Pape. On croyoit par là, avoir terminé ce Schisme scandaleux qui duroit depuis trente ans; mais l'obstination de Benoit le fit encore continuer quelques années. 1409. Concile de Pise. *Act. Publ. T. VIII. pag.* 567. Alexandre V. élu Pape. Proclamation du Roi pour faire reconnoître Alexandre. *pag.* 600.

Quelque scandaleux que fût ce Schisme, il ne causoit pas tant d'inquiétude au Clergé d'Angleterre que la Doctrine de Wiclef. Quoique pendant ce Re- Les progrès des Lollards

Vu iij gne

HENRI IV. 1409. gne on eût usé de beaucoup de sévérité envers les Lollards, ils ne laissoient pas de se multiplier incessamment. Il y avoit même à Oxford des Docteurs qui soutenoient publiquement les nouvelles opinions, de vive voix & par écrit. Les Evêques en étant extrémement alarmez, obtinrent du Roi, un ordre à l'Université, de s'assembler en Corps, pour examiner les Livres de Wiclef. Comme le plus grand nombre étoit encore attaché à l'ancienne Doctrine, ces Livres furent condamnez, & l'Université donna un Décret qui défendoit à tous ses Membres, sur peine de dégradation, de prêcher ou d'enseigner la Doctrine qu'ils contenoient.

alarment le Clergé.

Les Livres de Wiclef sont condamnez à Oxford.

Cette même année, la Trêve avec la Bretagne fut prolongée jusqu'au 1. de Juillet de l'année 1411.

Trêve avec la Bretagne.

1410. Henri ne pouvoit compter sur aucune tranquillité, que pendant que la France étoit en trouble. C'étoit-là que se trouvoit la source de tous les mouvemens, tant de ses propres Sujets, que des Gallois & des Ecossois. La Guerre qui s'alluma dans ce Royaume, entre les Maisons d'Orléans & de Bourgogne, procura divers biens à l'Angleterre. Premiérement, la Castille & l'Ecosse en furent moins difficiles à conclurre une Trêve avec Henri. En second lieu, les Gallois, qui ne recevoient plus de secours de ce côté-là s'apperçurent enfin que leur prétendu Prince étoit bien éloigné de pouvoir exécuter tout ce qu'il leur avoit promis, & commencérent peu-à-peu à l'abandonner. Enfin Henri en tira encore cet avantage particulier, qu'il se rendit plus absolu dans son Royaume, depuis qu'il n'eut rien à craindre des ennemis du dehors. Quoiqu'il eût fait déposer Richard pour avoir voulu usurper un pouvoir absolu, & contraire aux Loix, il ne laissoit pas de faire lui-même certaines démarches qui faisoient comprendre qu'il n'auroit pas été fâché de pouvoir gouverner d'une maniére indépendante. Cela paroissoit principalement dans les élections des Membres du Parlement. Par les directions de la Cour, on y usoit de certains artifices qui rendoient la liberté des suffrages inutile, puisque les Shérifs prenoient la hardiesse de mettre dans le rôle, des Deputez qui n'avoient pas eu la pluralité des voix. C'est une chose d'une si dangereuse conséquence, qu'on peut assurer que la liberté des Anglois ne subsistera qu'autant de tems qu'ils se maintiendront dans le privilége de choisir librement les Membres du Parlement qui les représentent. Si une fois le Souverain peut venir à bout de faire élire des Députez à sa fantasie, les bornes de l'autorité Royale se trouveront enfin tellement élargies, qu'il n'y aura plus qu'une ombre de liberté. C'est de quoi on a vû un exemple remarquable dans le Regne de Richard II. Mais nous pouvons encore ajoûter, que tous les Rois d'Angleterre qui ont joui d'un pouvoir plus absolu que les autres, ne l'ont acquis que par cette voye, je veux dire en procurant, par leurs intrigues, les élections des personnes qui leur étoient dévoüées. Quand un Parlement se trouve ainsi composé, ce n'est plus le Roi qui se trouve chargé des brêches qui sont faites aux priviléges du Peuple. C'est la Nation elle-même qui prend volontairement des fers. Que si dans la suite elle veut s'en délivrer, ce n'est que par des moyens violens qu'elle peut y réüssir, & c'est-là, pour le dire en passant, la source de la plûpart des troubles Domestiques, qui ont été si fréquens en Angleterre. Le Parlement qui s'assembla au mois de Janvier 1410. considérant les conséquences des démarches que le Roi faisoit pour se rendre maître des élec-

Troubles en France avantageux à Henri.

Le Roi commence à faire brêche aux priviléges du Parlement.

Acte contre les fraudes

élections, crut qu'il n'y avoit point d'affaire plus pressée, que de remédier à ce désordre. Dès le commencement de la Séance, il présenta au Roi un Bill par lequel les Shérifs, qui se rendroient coupables de mauvaise foi dans le rôle des élections, étoient condamnez à une amende de cent livres sterling pour chaque infraction. Le Roi auroit bien souhaité de pouvoir éluder cet Acte, mais comme il n'auroit pû le faire sans se découvrir trop ouvertement & que d'ailleurs, il avoit dessein de demander un Subside, il y donna son consentement.

HENRI IV. 1410.

dans les élections.

Immédiatement après que cet Acte fut passé, le Roi demanda de l'argent aux Communes qui en prirent occasion de renouveller les instances qu'elles avoient autrefois faites à l'égard du Clergé. La Doctrine de Wiclef avoit tellement gagné du terrain, que la plûpart des Députez de la Chambre basse penchoient de ce côté-là. Dans cette disposition, les Communes présentérent au Roi deux Adresses, l'une contre le Clergé, l'autre en faveur des Lollards. Dans la premiére elles représentoient, que le Clergé abusoit de ses richesses, & les employoit à toute autre usage que celui à quoi les Donateurs les avoient destinées. Que le revenu qu'il possédoit étoit exorbitant, & qu'ainsi il étoit nécessaire de le diminuer: Qu'on pouvoit aisément prendre sur ce revenu, de quoi entretenir cent cinquante Comtes, à trois mille marcs chacun par année, quinze cens Barons à 100. marcs chacun, six mille deux cens Chevaliers à 40. marcs, & cent Hôpitaux à 100. marcs. Que par-là, le Royaume se trouveroit en meilleur état de défense, les pauvres mieux secourus, & les Ecclésiastiques plus attachez à leur devoir.

Le Roi demande un Subside.

Adresses des Communes contre le Clergé, & pour les Lollards.

Dans la seconde Adresse, les Communes demandoient que l'Acte passé contre les Lollards, la 7. l'année de ce Regne, fut révoqué, ou du moins restraint & mitigé autant qu'il seroit possible.

Si le Parlement qui avoit le premier proposé de diminuer les revenus du Clergé, avoit reçû le nom de *Parlement ignorant*, on peut bien juger que celui-ci ne fut pas plus favorablement traité. Le nom de Lollard & d'Hérétique ne lui fut pas épargné, & le Clergé regarda cette proposition comme tendant à sapper la Réligion par ses fondemens. C'est ce qu'on tâcha d'insinuer au Roi, avec toutes les exagérations que des gens intéressez sont capables de donner à un tel sujet. Il est difficile de juger si le Roi en étoit lui-même persuadé: mais quoiqu'il en soit, il fit connoître qu'il ne prenoit pas moins à cœur les intérêts du Clergé, que le Clergé même. Depuis la mort du Comte de Northumberland, il n'y avoit plus dans le Royaume aucun Seigneur qui pût lui donner de l'inquiétude, & quoique le Peuple ne fût pas trop content, ce Prince comprenoit bien que de lui-même, il ne se porteroit point à la révolte s'il n'y étoit excité. Ainsi, il avoit intérêt de ménager le Clergé qui étoit seul en état d'animer le Peuple, s'il en avoit un prétexte aussi plausible que la perte de ses revenus. Par ces considérations il répondit avec aigreur aux Communes, qu'il ne pouvoit ni ne vouloit consentir à ce qu'elles demandoient, & leur défendit très-expressément de se mêler davantage de ce qui regardoit l'Eglise. A l'égard des Lollards, il répondit, que, bien loin de permettre que l'Acte fait contre eux fût révoqué, il souhaitoit qu'on en fit encore de plus rigoureux, afin d'extirper entiérement l'Hérésie de son Royaume.

Le Roi rejette les deux Adresses.

Les Communes n'ayant pû rien obtenir, se réduisirent à demander, qu'au Pen-

Autre A-

Henri IV. 1410. moins, les Clercs, accusez de quelque crime, ne fussent pas jugez par les Cours Ecclésiastiques. Elles appuyoient cette demande, sur ce que l'expérience journaliére faisoit voir, que par ce moyen les Clercs évitoient toûjours la punition qu'ils avoient meritée. Ce que les Communes demandoient n'étoit pas moins juste en ce tems-là que du tems de Henri II. lorsque ce Prince & tous les Seigneurs du Royaume soutinrent si hautement ce point contre Thomas Becket, & contre le Pape Alexandre III. Mais Henri craignant de s'exposer à des troubles pareils à ceux où Henri II. s'étoit vû engagé, refusa encore de donner son consentement à cette demande. Au contraire, il affecta de faire paroître un zéle extraordinaire pour les intérêts de l'Eglise, & de faire les démarches qu'il croyoit les plus agréables au Clergé. Quoiqu'il ne pût pas douter que la Doctrine de Wiclef ne fût la véritable cause des mouvemens qu'il y avoit dans la Chambre des Communes, il voulut leur faire voir combien il étoit éloigné de les seconder, en signant un Ordre pour faire brûler un Lollard nommé Thomas Badby. Le Prince de Galles voulut être présent à l'exécution, & comme le malheureux qui étoit supplicié, jettoit de grands cris, il fit éteindre le feu, & lui promit une pension pour le reste de sa vie, s'il vouloit se retracter. Mais Badby étant revenu à soi, rejetta constamment cette offre, & souffrit la mort avec un courage héroïque.

(Adresse contre le Clergé rejettée.) (Le Roi fait brûler un Lollard.)

Les Communes regardérent cette exécution comme une insulte, & comme une aggravation outrageante du refus qu'elles venoient d'essuyer. Aussi, quand le Roi demanda qu'on lui accordât la permission de lever tous les ans un certain Subside, quoique le Parlement ne fût pas assemblé, elles rejettérent hautement cette demande. Elles auroient même refusé de lui accorder un secours pour ses besoins pressans, s'il n'eût employé, pour les y contraindre, le même moyen qui lui avoit autrefois si bien réüssi. C'est-à-dire, qu'il tint le Parlement assemblé jusqu'à ce qu'il eut obtenu ce qu'il souhaitoit. Il paroissoit bien que le Comte de Northumberland n'étoit plus en vie: que les troubles de Galles étoient sur leur fin: & que la France n'étoit plus en état de se faire craindre, sans quoi il n'auroit jamais osé traiter les Communes avec tant de hauteur.

(Les Communes s'en offensent & lui refusent ce qu'il demande.) (Il obtient un Subside par une espéce de violence.)

Malgré la fâcheuse situation des affaires de France, le Duc de Bourgogne reprit le dessein d'assiéger Calais: mais il ne réüssit pas mieux qu'auparavant. Tout ce qu'il avoit préparé à St Omer pour faire ce Siége, ayant été réduit en cendres, ou par accident, ou par le moyen d'un Incendiaire que le Gouverneur de Calais y avoit secrétement envoyé, ce projet s'en alla en fumée comme les précédens. Les Historiens de France ne font aucune mention de cette entreprise. Cependant il semble, par la précaution que le Roi prit d'envoyer le Prince de Galles à Calais, dans ce même tems, qu'il en avoit eu quelque secret avis. Quoiqu'il en soit, la Trêve avec la France, pour la Guyenne & la Picardie, fut encore prolongée de quelques mois.

(Le Duc de Bourgogne forme le dessein d'assiéger Calais.) (Trêve prolongée avec la France.)

Cette même année Robert de Humphreville Vice-Amiral d'Angleterre entra dans le Golfe d'Edimbourg, & mettant tous les jours du monde à terre, tantôt d'un côté tantôt d'un autre, il emporta un grand butin de l'Ecosse.

(Les Anglois ravagent les Côtes d'Ecosse.) (1411.)

Toute l'année 1411. se passa en diverses négociations, qui aboutirent enfin à la prolongation de la Trêve avec la France pour cinq ans, avec la Castille, jusqu'au mois de Février 1413. & avec la Bretagne, pour dix ans.

(Trêves prolongées. *Act. publ. T. VIII. p. 710.*)

Ces négociations ne demandent pas un plus grand éclairciſſement, parce qu'on a déja vû de quoi il s'agiſſoit. Mais celle qui ſe fit cette même année avec le Duc de Bourgogne, merite qu'on s'y arrête un peu plus long-tems. Pour cet effet, il eſt néceſſaire d'expliquer auſſi briévement qu'il ſera poſſible, quel étoit en ce tems-là la ſituation des affaires de France, d'où dépend une bonne partie des événemens du reſte de ce Regne & des deux ſuivans. HENRI IV. 1411.

On a vû ci-devant que Jean Duc de Bourgogne avoit fait aſſaſſiner le Duc d'Orléans frere du Roi Charles VI. & qu'ayant avoüé cette action, il avoit eu aſſez de crédit pour s'en faire abſoudre. Enſuite, il étoit allé dans ſes Etats de Flandres, à deſſein de rétablir dans l'Evêché de Liége le frere de la Ducheſſe ſa femme, que les Liégeois en avoient chaſſé. Pendant qu'il faiſoit ſes préparatifs pour cette Guerre, la Ducheſſe d'Orléans accompagnée de ſes trois fils, dont Charles qui étoit l'aîné n'avoit que quinze ans, alla ſe jetter aux pieds du Roi ſon beau-frere, pour lui demander juſtice de la mort de ſon époux. Quoique le Duc de Bourgogne eût obtenu des Lettres d'abolition, ſes ennemis profitant de ſon abſence, eurent aſſez de crédit pour les faires révoquer, & pour le faire déclarer ennemi de l'Etat. Il étoit alors en marche pour aller au ſecours de Maſtricht, où les Liégeois tenoient leur Evêque aſſiégé. A ſon approche, ils abandonnérent le Siége: mais enſuite ayant été informez que le Duc n'avoit que ſeize mille hommes, ils prirent la réſolution de l'aller attaquer. Quoique leur armée fût trois fois plus forte que celle du Duc, il furent mis en déroute, avec perte de trente-mille hommes. La Victoire que le Duc venoit de remporter, alarma tellement les ennemis qu'il avoit en France, que ne ſe croyant pas en ſûreté dans Paris, où le Duc avoit beaucoup de partiſans, ils ſe retirérent à Tours, & y emmenérent le Roi. Le Duc victorieux préférant les affaires qu'il avoit en France à la Guerre contre les Liégeois, qui ſe trouvoient aſſez abattus, ſe mit incontinent à la tête de quatre mille Chevaux, & ſe rendit à Paris, où il fut reçu comme en triomphe. Dès qu'il y fut arrivé, il fit enſorte que les Pariſiens députérent au Roi, pour le prier de retourner dans leur Ville. Charles, qui ſe trouvoit alors dans un de ſes bons intervalles, ne crut pas, dans cette conjoncture, devoir épouſer le parti des ennemis du Duc de Bourgogne. Il ſe rendit à Paris, comme il en étoit ſollicité, & d'abord il commit des perſonnes conſidérables, pour travailler à un accommodement entre le Duc de Bourgogne & les enfans du Duc d'Orléans, à quoi on réüſſit enfin, après bien des difficultez. La Ducheſſe d'Orléans mourut de chagrin, de voir triompher le meurtrier de ſon époux ; & le jeune Duc d'Orléans, qui n'étoit que dans ſa ſeiziéme année, ſe vit contraint de ſe reconcilier avec ſon plus mortel ennemi. Depuis ce tems-là, le Duc de Bourgogne s'empara du gouvernement de l'Etat, le Roi qui retomboit ſouvent dans ſa démence, étant trop foible, pour en prendre lui-même les rênes en main. Affaires de France.

Pendant cet intervalle, Henri, qui avoit toûjours en vûë de faire la Paix avec la France, forma le deſſein de marier le Prince de Galles ſon fils avec une des filles du Duc de Bourgogne qu'il voyoit ſi bien établi. Mais pendant qu'il donnoit ſes ſoins à faire réüſſir ce projet, il y eut en France des changemens qui lui firent comprendre que cette Alliance n'étoit pas un moyen auſſi ſûr qu'il ſe l'étoit imaginé, pour parvenir à ſon but. Les Ducs de Berry, d'Or- Act. Publ. T. VIII. p. 698. 699.

HENRI IV. 1411.

léans, d'Alençon, de Bretagne, & les Comtes de Clermont & d'Armagnac, s'étant assemblez à Gien, au mois d'Août 1410. y firent une Ligue contre le Duc de Bourgogne; & peu de tems après, ils s'approchérent de Paris. Le Duc qui avoit le Roi en son pouvoir, leur opposa des forces égales qui leur firent comprendre, que l'exécution de leurs desseins dépendoit d'un combat dont le succès ne pouvoit être que douteux. Selon les apparences, la France se seroit elle-même ruïnée par une Bataille qui auroit entraîné sa perte de quelque côté que la victoire se fût tournée, si l'on n'eût trouvé le moyen de faire un accommodement entre ces Princes. Il fut arrêté, que le Duc de Bourgogne fortiroit de Paris, que les Princes liguez n'y entreroient point, & qu'aucun des Chefs des deux Partis ne pourroit se rendre à la Cour, s'il n'y étoit mandé par des Lettres scellées du grand Sceau.

Henri envoye du secours au Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne observant cet accord de bonne foi, se retira dans les Païs-Bas; mais le Duc d'Orléans & les autres Princes de son parti ne furent pas si scrupuleux. Après avoir congédié leurs troupes, ils en remirent d'autres sur pied, & s'approchérent de Paris dans l'espérance de s'enrichir du pillage de cette Capitale, qui tenoit le parti du Bourguignon. Le Duc se voyant ainsi trompé, fit Alliance avec le Roi d'Angleterre, qui, croyant qu'il étoit de son intérêt de le soutenir, lui envoya un Corps considérable de troupes. Avec ce secours, le Duc ayant marché en France, & passé au travers des quartiers de l'armée ennemie qui tenoit Paris bloqué, entra dans la Ville aux acclamations du Peuple, le 30. d'Octobre 1411. Ce fut en ce tems-là que commencérent à se former les deux puissantes Factions d'Orléans & de Bourgogne, dont la premiére reçut ensuite le nom d'*Armagnacs*, du Comte d'Armagnac qui en devint enfin le Chef.

Parlement en Angleterre. Amnistie dont Glendourdy est excepté. Décadence de ses affaires.

Pendant que la France se trouvoit dans le trouble & dans la confusion, le Parlement d'Angleterre, qui s'assembla sur la fin de cette année, pria le Roi d'accorder une amnistie générale à ses Sujets. Henri voulut bien faire ce que le Parlement souhaitoit, en exceptant Glendourdy & ses adhérans. Cela fait voir que ce Chef des Gallois étoit encore en vie, quoique la plûpart des Historiens disent qu'il mourut en 1409. Il est vrai que depuis la mort du Comte de Northumberland, ses affaires étoient tombées en décadence. Les Gallois voyant qu'il étoit peu en état d'exécuter les promesses qu'il leur avoit faites, l'avoient peu à peu abandonné. Il n'étoit pas même sans apprehension qu'ils n'attentassent à sa vie, ou qu'ils ne le livrassent au Roi. Cette crainte l'ayant obligé à se tenir caché, il passa le reste de sa vie en quelque endroit inconnu. Ainsi il n'est pas étrange qu'on ait ignoré le tems de sa mort. Il est pourtant certain qu'il vécut du moins jusqu'en 1417.

1412. Continuation des troubles de France.

Les affaires de France se broüilloient de plus en plus par la haine reciproque des deux Factions qui ne faisoient aucun scrupule de sacrifier le bien public à leur animosité. Jusqu'alors Henri avoit eu lieu de craindre qu'il ne lui arrivât du mal de ce côté-là. En effet, si la desunion entre les Princes du sang n'eut pas empêché ceux qui étoient au timon du Gouvernement pendant la maladie du Roi de soutenir efficacement les Mécontens d'Angleterre, il y a beaucoup d'apparence qu'il auroit eu des affaires dont il se seroit trouvé fort embarrassé. Mais dès qu'il vit l'animosité des deux Factions montée au plus haut degré, ses craintes se dissipérent entiérement. Il commença même à penser

aux moyens de tirer quelque avantage des troubles où la France se trouvoit engagée, comme elle avoit voulu souvent profiter de ceux qui s'étoient élevez en Angleterre. En cela on ne témoignoit pas plus de scrupule d'un côté, que de l'autre, pour l'observation de la Trêve. Henri IV. 1412.

Henri ne tarda pas long-tems à trouver l'occasion favorable qu'il cherchoit. Les François eux-mêmes la lui présentérent telle qu'il pouvoit la souhaiter. Les Ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, d'Alençon, le Comte d'Armagnac, & le Sire d'Albret, Chefs de l'une des Factions, se voyant peu en état de résister au Duc de Bourgogne, qui avoit le Roi & toute la famille Royale en son pouvoir, prirent ensemble la résolution de se fortifier du secours du Roi d'Angleterre. Mais comme ils n'ignoroient pas que le Duc de Bourgogne les avoit devancez, en faisant Alliance avec ce Prince, ils crurent qu'il étoit nécessaire de rompre cette union, en offrant à Henri des conditions capables de le détacher des engagemens qu'il avoit pris avec leur ennemi. Pour cet effet, ils s'assemblérent à Bourges, où ils convinrent des offres qu'ils devoient lui faire, après quoi ils lui envoyérent des Députez pour traiter avec lui. La Faction d'Orléans lui demande du secours.

Jusqu'alors, le Duc de Bourgogne avoit éludé la proposition que Henri lui avoit faite, de marier le Prince de Galles avec une des ses filles. Apparemment il avoit eu d'autres vûës. Mais dès qu'il fut informé de ce qui se tramoit en Angleterre, il crut devoir presser à son tour la conclusion de ce Mariage. Henri feignit d'écouter avec plaisir cette proposition; mais ce n'étoit que pour tirer un meilleur parti de l'Alliance qu'il avoit dessein de faire avec la Faction d'Orléans. En effet, les Envoyez des Princes étant informez de cette négociation, n'insistérent plus sur aucun article, & conclurent le Traité de la maniére que Henri le souhaita, le 18. de Mai 1412. Le Duc de Bourgogne tâche de rompre les mesures de ses ennemis. *Act. Publ. Tom. VIII. pag.* 721.

Par ce Traité, les Princes confédérez s'engageoient 1. à livrer au Roi d'Angleterre environ quinze cens Villes, Châteaux ou Bailliages, qu'ils tenoient dans la Guyenne ou dans le Poitou. Traité entre Henri & les Orléanois. *pag.* 738.

2. De conquérir pour lui tout ce qui restoit de ces deux Provinces au pouvoir de la France, & de lui remettre la Guyenne & ses dépendances, au même état, & avec la même étenduë, que ses Prédécesseurs l'avoient autrefois possédée.

3. Le Roi permettoit, que le Duc de Berry joüît du Poitou, sa vie durant, à condition qu'il lui en feroit hommage & qu'il lui livreroit les Villes de Poitiers, Niort & Lusignan. Que quant au reste des Villes fortes de cette Province, il y mettroit des Gouverneurs, qui s'obligeroient par serment, à les remettre, après sa mort, au Roi d'Angleterre.

Le Duc d'Orléans devoit conserver le Duché d'Angoulême, aux mêmes conditions, & le Comte d'Armagnac, certaines Châtellenies en Guyenne.

4. Le Roi s'engageoit de son côté, à donner aux Princes, un secours de mille hommes d'armes, & de trois mille Archers, qui devoient se rendre à Blois, où ils seroient reçus par les Princes, & payez par avance, selon la solde dont on convint.

Ce Traité ayant été ratifié, Henri donna la conduite du secours à *Thomas*, son second fils, à qui, peu de jours après, il conféra le titre de *Duc de Clarence*. Il lui donna, pour l'accompagner dans cette expédition, le Duc d'Yorck, & Thomas Beaufort Grand Amiral d'Angleterre. Ce secours partit au mois de Le Prince Thomas fils du Roi est nommé pour conduire ce secours.

HENRI IV. 1412. pag. 743. Il eſt fait Duc de Clarence. pag. 757. Il arrive, & trouve la Paix faite.

de Juillet, & il paroit par diverſes Pieces du Recueïl des Actes Publics, que le Roi ſe préparoit à ſe rendre lui-même en Guyenne, pour y prendre poſſeſſion de ce qu'on lui avoit promis.

Mais pendant qu'on avoit été occupé en Angleterre à préparer ces troupes, les affaires de France avoient changé de face. Le Duc de Bourgogne profitant des avantages qu'il avoit ſur ſes ennemis, les tenoit aſſiégez dans Bourges, & avoit mené le Roi à ce Siége. Quoique les aſſiégez ſe défendiſſent vigoureuſement, dans l'eſpérance du ſecours qui leur venoit d'Angleterre, ils auroient eu peut-être de la peine à ſe tirer de ce mauvais pas, ſi le Duc de Bourgogne n'eût jugé à propos de leur offrir la Paix. Il craignoit l'arrivée des troupes Angloiſes, & les Confédérez avoient ſujet d'apprehender qu'elles n'arrivaſſent pas aſſez-tôt. Ces différentes diſpoſitions ayant rendu les deux partis moins difficiles, la Paix que le Duc de Bourgogne offroit fut acceptée ſans balancer, & en même-tems publiée.

Cependant, le Duc de Clarence étant deſcendu en Normandie, s'avançoit vers Blois avec toute la diligence poſſible, ſans faire aucun dommage au Païs par où il paſſoit. Mais quand il eut appris que les Confédérez avoient accepté la Paix, il ne conſidéra la France que comme un Païs ennemi, & y fit de grands ravages ſur ſa route. Ce fut au Duc d'Orleans, Chef de la Faction qui l'avoit attiré en France, à le ſatisfaire. Mais comme il n'avoit point d'argent pour payer ce qui étoit déja dû aux Anglois, il ſe vit obligé de leur donner le Comte d'Angoulême ſon frere en ôtage. D'un autre côté, le Duc de Clarence ſe trouvant au milieu d'un Païs ennemi avec peu de troupes, & n'étant pas ſans appréhenſion que les deux partis ne s'uniſſent contre lui, ne crut pas devoir ſe rendre trop difficile. Il ſtipula ſeulement qu'on lui donneroit paſſage pour mener ſes troupes en Guyenne, où elles ſervirent à recouvrer quelques Places, avec le ſecours du Comte d'Armagnac & du Sire d'Albret, qui n'étoient pas contens de la Paix.

Il ſe retire en Guyenne.

Henri ſe trouve dans un état tranquile.

Cette affaire étant terminée, Henri ſe trouva dans une grande tranquillité. Il n'avoit plus rien à craindre de la France que ſes diviſions domeſtiques mettoient hors d'état de lui nuire. Les Gallois ne cherchoient qu'à faire leur Paix, & le Régent d'Ecoſſe content de voir le Roi ſon Neveu au pouvoir des Anglois, ne penſoit qu'à ſes affaires particuliéres. Enfin, les mécontens qu'il pouvoit y avoir en Angleterre, ne voyant plus aucun appui de la part des Princes étrangers, demeuroient dans la ſoumiſſion. Henri ſe ſervit heureuſement de ce tems de calme, pour effacer les ſiniſtres impreſſions que ſa ſévérité & ſes démarches à l'égard du Parlement, avoient faites ſur les eſprits de ſes Sujets. Il affecta de ſe rendre populaire, & tâcha, par toutes ſortes de moyens, de faire comprendre qu'il ne penſoit à rien moins, qu'à étendre les prérogatives Royales. Ses ſoins eurent un ſi prompt ſuccès, que, malgré la rigueur dont il avoit uſé envers ſes ennemis, & les divers chagrins qu'il avoit donnez à la Chambre des Communes, on ne laiſſa pas de le regarder comme un Prince généreux, doux, & moderé. On voulut bien attribuer à une pure néceſſité, & aux circonſtances des affaires, ce qu'on regardoit auparavant, comme un effet de ſon humeur cruelle & vindicative. C'eſt ſans doute cette derniére conduite de ce Prince, qui a porté les Hiſtoriens à lui donner des éloges, dont on ne voit aucun fondement dans ſes actions précédentes. Cet exem-

exemple fait voir combien il eſt facile à un Souverain d'effacer de l'eſprit de ſes Sujets, les fâcheuſes impreſſions qu'ils ont priſes contre lui, pourvû qu'il ſoit aſſez habile, ou aſſez heureux, pour perſuader au Public, qu'il a une ſincére intention de changer de conduite. HENRI IV. 1412.

Libertinage & excès du Prince de Galles.

Pendant que Henri faiſoit des efforts pour rétablir ſa réputation qui avoit un peu ſouffert depuis qu'il étoit ſur le Trône, le Prince de Galles ruïnoit entiérement la ſienne, par ſes débauches & par les excès auſquels il s'abandonnoit tous les jours. Quoique naturellement il eût le cœur grand & généreux, il s'étoit laiſſé corrompre par des gens qui pour leurs intérêts particuliers, ne cherchoient qu'à flater ſes paſſions, & à le détourner du chemin de la vertu. Sa Cour étoit le receptacle des Libertins, des Débauchez, des Bouffons, des Paraſites, & d'autres gens de cette eſpéce. On n'entendoit parler chaque jour, que des excès & des violences commiſes par ce Prince, ou par les gens qu'il protégeoit. Une ſemblable conduite dans un Prince qui devoit un jour monter ſur le Trône, donnoit beaucoup à penſer au Peuple, qui ne pouvoit s'empêcher d'en craindre les ſuites. Cependant, parmi ces craintes, on vit reluire un rayon d'eſpérance dans une marque de modération que ce jeune Prince donna, lorſqu'on avoit le moins de ſujet de s'y attendre. Un de ſes Favoris ayant été accuſé d'un crime capital, pour lequel il avoit été mis en juſtice, il voulut aſſiſter au Jugement, dans la vûë d'intimider les Juges. Mais ſa préſence n'ayant pas empêché que le criminel ne fût condamné, il ſe laiſſa tellement tranſporter à ſa paſſion, qu'il donna un ſoufflet au Juge qui avoit prononcé la Sentence. Le Magiſtrat outragé conſidérant les conſéquences d'une telle action, ſans regarder à la qualité de l'offenſeur, commanda ſur le champ qu'on le ſaiſît, & qu'on le menât en priſon. On vit alors ce qu'on n'auroit jamais attendu, ce Prince doux comme un agneau obéïr ſans murmuter aux ordres de la Juſtice, & ſe laiſſer conduire en priſon, ſans réſiſtance, comme auroit pû faire un ſimple Particulier.

Il donne un ſoufflet à un Juge.

Le Roi conçoit de la jalouſie contre le Prince.

La vigueur du Juge, & la moderation du Prince furent également agréables au Roi. Néanmoins, ce Monarque, qui étoit jaloux de ſa Dignité juſqu'à l'excès, ne put s'empêcher de prêter l'oreille à des gens qui lui firent entendre, que ſon fils avoit de mauvais deſſeins contre lui. Cette penſée lui cauſant beaucoup d'inquiétude, il ſe ſeroit peut-être porté à quelque extrémité, pour prévenir le danger dont il ſe croyoit ménacé, ſi le Prince n'eût pris ſoin de bonne heure, d'effacer ces ſoupçons de ſon eſprit. Dès qu'il fut informé de la diſpoſition où le Roi ſon Pére ſe trouvoit à ſon égard, il lui fit demander une audience particuliére, & l'ayant obtenuë, il lui dit en ſe jettant à ſes pieds. *Sire, j'ai appris que vous avez conçu contre moi des ſoupçons qui ſont tort à ma gloire, au reſpect & à la vénération, que j'ai pour votre perſonne. Il eſt vrai, je l'avouë ingénument, que j'ai commis des excès qui méritent votre indignation. Mais je n'ai jamais eu la penſée de rien attenter ni contre votre perſonne, ni contre votre autorité. Ceux qui oſent m'accuſer de ce déteſtable crime, ne cherchent qu'à troubler votre repos & le mien. C'eſt pour me laver de cette accuſation, que j'ai pris la liberté de venir me jetter à vos pieds & de vous ſupplier de faire examiner mes actions avec toute la rigueur dont vous pourriez uſer envers le moindre de vos Sujets. Je ſuis prêt à ſubir ce rigoureux examen, ſçachant bien que vous demeurerez convaincu de mon innocence.* Le Roi voyant

Il ſe juſtifie.

 la

HENRI IV. 1412. la franchiſe avec laquelle le Prince offroit de ſe juſtifier, perdit toutes les penſées qui l'avoient inquieté, & lui rendit ſes bonnes graces.

1413. Au commencement de l'année 1413. Henri fut attaqué d'une maladie qui, trois mois après, le coucha dans le tombeau. Mézerai dit que c'étoit la lépre. D'autres prétendent que c'étoit une eſpéce d'apoplexie qui revenoit aſſez ſouvent, & qui le faiſoit tomber dans des ſyncopes, où il demeuroit ſans connoiſſance. Quoiqu'il en ſoit, cette maladie dont il fut attaqué à diverſes repriſes, lui dura près de trois mois, & enfin le conduiſit à ſon dernier moment. Quelqu'un lui ayant autrefois prédit, qu'il mourroit dans Jéruſalem, il ſe reſſouvint de cette prédiction, & ſe perſuada, que Dieu vouloit ſe ſervir de lui pour arracher cette Ville aux Infidéles. Dans cette penſée, ne ſe croyant pas ſi proche de la mort, il crut devoir conſacrer le reſte de ſa vie, à cette glorieuſe expédition. Il prit la croix, & ayant aſſemblé un grand Conſeil auquel il communiqua ſon deſſein, il fit commencer en diligence les préparatifs de ſon voyage. Mais, bien-tôt après les accès de ſa maladie ſe renouvellant plus fréquemment qu'ils n'avoient accoûtumé, il comprit bien, que bien loin d'être en état d'entreprendre une expédition de cette nature, il ne devoit plus penſer qu'à ſe diſpoſer à la mort. La crainte qu'il avoit toûjours euë de perdre la Couronne à cauſe des divers efforts qu'on avoit faits pour la lui arracher, redoubla dans ſes derniers jours. Pendant qu'il étoit au lit, il vouloit toûjours avoir cette Couronne auprès de ſon chevet, de peur que quelqu'un ne s'en ſaiſit avant ſa mort. Un jour qu'il étoit tombé dans une ſyncope qui fit croire qu'il avoit rendu le dernier ſoûpir, le Prince de Galles prit la Couronne, & l'emporta dans ſon appartement. Quelque tems après, le Roi étant revenu à lui, & ne la voyant plus, demanda ce qu'elle étoit devenuë. Sur ce qu'on lui dit que le Prince l'avoit emportée, il le fit appeller, & lui demanda ſi même avant ſa mort, il vouloit le dépoüiller de ſa Dignité. Le Prince répondit qu'il n'avoit jamais eu cette penſée : mais que l'ayant cru mort, il avoit pris la Couronne, comme ſon légitime Héritier, & le ſeul qui eût droit d'y prétendre. Que néanmoins, il loüoit Dieu, de ce qu'il le voyoit encore en vie, & qu'il lui ſouhaitoit de tout ſon cœur une prolongation de jours. En même-tems, il lui alla chercher la Couronne, & la remit en ſa place.

Le Roi eſt attaqué d'une grande maladie.

Il prend la Croix pour aller conquérir Jéruſalem.

Il garde toûjours la Couronne auprès de ſon lit.

Henri fut attaqué de ſon dernier accès, dans la Chapelle de S. Edoüard, où il faiſoit ſes dévotions devant la Châſſe du Saint. On le porta dans l'appartement de l'Abbé de Weſtminſter qui étoit plus proche que le ſien. Quelque tems après étant revenu à ſoi, & ſe voyant dans un lieu étranger, il demanda où il étoit. On lui répondit, qu'il étoit chez l'Abbé de Weſtminſter dans une chambre nommée Jéruſalem. Cette réponſe lui ayant remis en mémoire la prédiction qu'on lui avoit faite autrefois, il ne penſa plus qu'à la mort. Avant que d'expirer, il fit appeller le Prince ſon fils-aîné, & lui adreſſa pluſieurs belles exhortations, parmi leſquelles il ne put s'empêcher de témoigner quelque ſcrupule au ſujet de la Couronne qu'il avoit portée. Il lui dit auſſi, qu'il craignoit, que le Duc de Clarence ſon frere ne le troublât dans la poſſeſſion du Trône. On ne ſçait, ſi cette crainte étoit fondée ſur le naturel inquiet de ſon ſecond fils, ou, s'il avoit pris quelque engagement avec lui, dans le tems qu'il avoit conçu des ſoupçons contre ſon aîné. Quoiqu'il en ſoit, le Prince lui répondit, qu'étant ſon légitime Héritier, il tâcheroit de con-

Derniere ſyncope arrivée au Roi. On le porte dans une Chambre nommée Jéruſalem.

Il donne ſes derniéres inſtructions à ſon Succeſſeur.

conſerver la Couronne par les mêmes voyes qu'il l'avoit lui-même conſervée pendant ſa vie. Que ſi le Duc de Clarence ſe tenoit dans les bornes de ſon devoir, il le trouveroit toûjours un bon frere: mais que s'il prétendoit s'en écarter, il ſçauroit bien l'y faire rentrer. Le Roi ne repliqua rien, ſinon qu'il le recommandoit à la protection de Dieu. Peu de momens après, il rendit l'eſprit le 20. de Mars 1413. à l'âge de quarante-ſix ans. Il avoit regné treize ans, cinq mois, & vingt-un jour. HENRI IV. 1413. Il meurt.

La plûpart des Hiſtoriens ſe ſont efforcez de donner de ce Prince, une idée qui, ſelon moi, ne lui convient pas. Ils ont parlé avec éloge de ſa douceur, de ſa clémence, de ſa généroſité, de ſa valeur, & de beaucoup d'autres vertus, qui paroiſſent plus dans leurs paroles que dans ſes actions. S'il eut quelque réputation, pendant qu'il ne fut que ſimple particulier, on ne voit pas par quel endroit il pouvoit l'avoir augmentée ou ſoutenuë, depuis qu'il fut ſur le Trône. Son principal caractére étoit un extrême jalouſie pour cette Couronne qu'il avoit acquiſe par des voyes qui n'étoient pas approuvées de tout le monde, & pour la conſervation de laquelle il répandit beaucoup de ſang de ſes propres Sujets. La mort de Richard II. ſera une tache éternelle à ſa mémoire, quand même l'uſurpation du Trône pourroit être juſtifiée. Quant au reſte, il n'a rien fait de remarquable qui puiſſe ſervir de matiére à ſon éloge. Ses expéditions en Ecoſſe & dans le Païs de Galles, n'ont rien qui puiſſe le diſtinguer honorablement. S'il ſe tira heureuſement de toutes les conſpirations qu'on fit contre lui, ce fut aux ſervices que lui rendirent le Maire de Cirenceſter, le Shérif d'Yorck, & le Comte de Weſtmorland, qu'il en fut principalement redevable. La Bataille de Shrewſburi qu'il gagna contre le jeune Perci eſt la ſeule action éclatante qu'on trouve dans tout ſon regne. La crainte continuelle où il étoit des ſoulévemens de ſes Sujets lui fit négliger les occaſions qui s'offrirent aſſez frequemment d'humilier la France, & de recouvrer les Provinces que ſes Prédéceſſeurs avoient perduës. Il ſouffrit même pluſieurs inſultes de la part des François, des Ecoſſois, des Gallois, des Bretons, ſans en marquer beaucoup de reſſentiment. Enfin, il donnoit toute ſon attention aux ſoins de conſerver ſa Couronne, & d'éviter toutes les occaſions qui pouvoient le mettre en danger de la perdre. C'eſt cette prudente politique, qui doit faire le principal, & peut-être l'unique ſujet de ſon éloge, comme elle étoit l'unique motif de ſes actions, dans leſquelles on ne voit rien qui mérite une diſtinction particuliére. Quoiqu'il eût fait dépoſer Richard II. pour avoir uſurpé un pouvoir abſolu, il ne parut pas, par ſa conduite, qu'il eût autant d'horreur pour ce crime qu'il l'avoit voulut faire paroître, lorſqu'il avoit eu intérêt de l'exagérer. Il eſt vrai, que ſur la fin de ſa vie, il ſembloit avoir formé le deſſein de ſuivre des maximes plus conformes aux libertez des Sujets. Mais Dieu ne lui permit pas de faire voir long-tems des effets de cette réſolution. Caractére de Henri IV.

Quand je conſidére les éloges exceſſifs qu'on a donnez à ce Prince, je ne puis m'empêcher de ſoupçonner, que la gloire d'avoir le premier fait brûler les Hérétiques, & défendu le Clergé contre les attentats de la Chambre des Communes, a été le principal motif de ces loüanges. On ſçait aſſez combien les Eccléſiaſtiques ſont ardens à loüer ceux qui leur ſont du bien, comme à noircir ceux qui ne ſont pas dans leurs intérêts.

Pendant ce Regne le fameux Robert Knolles, Guillaume Wikam, Evêque de Perſonnes

HENRI IV. 1413. distinguées sous ce Regne.

de Winchester, & Richard Wittington Maire de Londres, se distinguérent par des œuvres de charité, & par des fondations très-utiles au Public.

Geffroy Chaucer, & Jean Gower, Poëtes fameux qui fleurissoient sous ce Regne, passent communément pour les premiers Reformateurs de la Langue Angloise.

Enfans de Henri IV.

Henri IV. eut de Marie Bohun fille du Comte de Héréford, quatre fils & deux filles, sçavoir Henri qui lui succéda, Thomas Duc de Clarence, Jean Duc de Betford, & Humphroy qui fut fait Duc de Glocester, par Henri V. son frere. Blanche l'aînée des filles fut mariée à Loüis le Barbu Electeur Palatin, & Philippe la seconde, épousa Eric Roi de Dannemarck & de Norwége.

HENRI V.

Surnommé DE MONMOUTH,

Quatorziéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

HENRI V. 1413. 20. Mars.

HEnri IV. n'ayant pas eu le bonheur de se faire aimer des Anglois, sa mort fut regardée avec assez d'indifférence. Le Clergé seul donna quelques regrets à sa perte, parce que, sous son Regne, il avoit été fort ménagé. Mais le reste du Peuple oublia sans peine un Prince, qui depuis son avénement à la Couronne, n'avoit rien fait de mémorable, & qui avoit répandu plus de sang de ses Sujets, que des ennemis de l'Etat. La Paix même dont les Anglois avoient joüi pendant toute la durée de ce Regne, ne les avoit pas satisfaits. La Guerre leur auroit semblé plus avantageuse, puisqu'il ne s'étoit jamais présenté d'occasion plus favorable pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu en France. Ainsi, dans l'espérance que le Prince son fils feroit revivre la gloire du nom Anglois, qui paroissoit comme enseveli dans l'oubli depuis le Regne d'Edoüard III. ils le virent avec joye succéder à un pere duquel on ne pouvoit attendre rien de fort avantageux, pour le Royaume, quand même il auroit vécu plus long-tems. Dans la conjoncture où l'Angleterre se trouvoit, elle avoit besoin d'un Roi actif & guerrier qui sçût profiter des troubles dont la France étoit agitée. D'un autre côté, la Guerre, étoit comme nécessaire, pour dissiper les mauvaises humeurs qui s'étoient répanduës dans le Royaume, sous le Regne précédent.

Education de Henri V.

Henri de Monmouth, ainsi nommé du lieu de sa naissance, étoit précisément d'un caractere tel que les Anglois le souhaitoient. Son esprit étoit naturellement élevé & porté aux grandes entreprises. C'étoit par cette raison que le Roi son pere l'avoit toûjours tenu éloigné des affaires, cette élévation n'étant que trop capable de donner de l'ombrage à un Prince tel que lui, qui en prenoit très-aisément. Il avoit eu sa premiére éducation à Oxford, sous les yeux de l'Evêque de Winchester son oncle, qui étoit Chancelier de cette Université. C'étoit-là que, dès ses plus tendres années, on avoit pris soin d'imprimer


HENRI V.

primer dans ſon ame des principes d'honneur & de vertu, dont les traces ne purent jamais s'effacer dans la ſuite. Il étoit à peine ſorti de l'enfance, qu'il témoigna une forte inclination pour la Guerre. Cette paſſion croiſſant toûjours, à meſure qu'il avançoit en âge, le Roi ſon pere ne crut pas devoir lui refuſer la liberté de la contenter. A l'âge de dix-huit ans, il commanda une armée contre les Gallois, & les battit en deux différentes rencontres. Mais ces deux Victoires lui portérent un préjudice inexprimable. Le Roi ſon pere, jaloux juſqu'à l'excès de ſon autorité, & craignant les ſuites d'un ſi beau commencement, regarda la gloire de ſon fils comme pouvant quelque jour devenir fatale à ſon repos. Cette penſée lui cauſant de l'inquiétude, il l'éloigna de la Guerre comme il l'avoit déja éloigné du Gouvernement de peur qu'il ne fût pas en ſon pouvoir de l'arrêter, quand il auroit une fois pris l'eſſor. Réduit à vivre dans l'oiſiveté, le Prince naturellement actif, chercha des occupations. Malheureuſement pour lui, par l'inſtigation de certaines gens qui l'approchoient, & peut-être, par la direction du Roi ſon pere, il ſe jetta dans un honteux libertinage, & s'abandonna ſouvent à des excès indignes de ſa naiſſance, & qui firent beaucoup de tort à ſa réputation. Malgré tout cela, ſon bon naturel ne laiſſoit pas de prévaloir en certaines occaſions. La modération qu'il marqua, en ſe laiſſant conduire en priſon, par l'ordre d'un Juge qu'il avoit offenſé, fit voir que les ſemences de la vertu n'étoient pas entiérement étouffées dans ſon cœur par les voluptez. Auſſi, le Roi ſon pere, qui connoiſſoit ſes talens, ne laiſſoit pas de le craindre, quoiqu'il ſemblât qu'un jeune Prince noyé, pour ainſi dire, dans les plaiſirs, ne dût pas beaucoup l'inquiéter. Les Anglois mêmes ne ſe laiſſérent pas prévenir contre lui. Véritablement les excès où il tomboit de tems en tems, pouvoient leur donner lieu de craindre qu'ils ne fuſſent un jour malheureux ſous ſon gouvernement. Mais en certaines occaſions ils voyoient paroître en lui des marques de généroſité, de vertu, de grandeur d'ame, qui leur faiſoient concevoir des eſpérances d'un heureux changement dans ſa perſonne.

Henri V. 1413.

Son inclination pour la Guerre.

Jalouſie de Henri IV. à l'égard de ſon fils.

Cauſe du libertinage où le Prince ſe jette.

Ses excès ne font point perdre la bonne opinion qu'on a de lui.

Immédiatement après la mort du Roi ſon pere, ce Prince fut proclamé ſous le nom de Henri cinquiéme. Bien loin qu'on penſât à lui diſputer la Couronne, ceux qui avoient été le plus oppoſez à l'élévation de la Maiſon de Lencaſtre, furent les premiers à lui rendre leurs devoirs. Le Comte de la Marche même, s'aſſurant ſur ſa généroſité, alla volontairement ſe remettre entre ſes mains, afin de lui donner par-là, une preuve ſenſible de l'intention où il étoit de le laiſſer tranquille dans la poſſeſſion du Trône. Enfin, la confiance des Anglois alla ſi loin, qu'ils voulurent, contre la coûtume, lui prêter ſerment de fidélité, avant même qu'il fût Couronné. Mais il s'excuſa modeſtement, & d'une maniére obligeante, de recevoir ce témoignage de leur eſtime. Il leur dit, qu'il n'étoit pas juſte qu'ils s'obligeaſſent à lui être fidéles, avant qu'il ſe fût lui-même engagé par un ſerment ſolennel, à les gouverner équitablement & ſelon les Loix. Cette modération, dont tout le monde fut charmé, acheva de détruire les impreſſions déſavantageuſes que ſa conduite précédente avoit pû donner à ceux qui ne l'avoient pas bien connu.

Henri V. eſt proclamé Roi.

La cérémonie de ſon Couronnement s'étant faite le 9. d'Avril, il accorda, ce jour-là même, une amniſtie pour toutes ſortes de crimes, à l'exception du meurtre & du rapt. Ses premiéres démarches firent parfaitement connoître la

Il eſt couronné.

Act. Publ. Tom. IX. p. 2.

HENRI V. 1413.

Il congédie ses compagnons de débauche.

la droiture de ses intentions, & la résolution qu'il avoit prise de remplir dignement le Trône, sur lequel il étoit placé. Avant que de penser aux affaires de l'État, il fit venir devant lui ceux qui avoient été ses compagnons de débauche, & après les avoir exhortez à quitter le train de vie qu'ils avoient mené avec lui, il leur fit quelques presens : mais en même-tems il leur défendit, sous peine d'encourir son indignation, de se presenter à la Cour. L'étonnement de ces gens-là, qui s'étoient attendus à toute autre chose, ne fut pas moins grand que l'admiration des gens de bien, témoins d'une réformation qui donnoit de si bonnes espérances.

Il choisit un bon Conseil & prend soin de bien remplir les emplois & les Bénéfices vacans.

Après que ce Prince eut donné cette premiére preuve de sa sagesse, il continua, sans interruption, à en donner plusieurs autres qui ne pouvoient être équivoques. Premiérement, il se choisit un Conseil, composé des gens les plus graves, les plus habiles, & les plus estimez, parmi ses Sujets. Ensuite, il changea quelques-uns des Juges, & revêtit de ces emplois des Jurisconsultes, qui joignoient à la Science des Loix une parfaite intégrité. Il en usa de même, à l'égard des Magistrats inférieurs, & prit un soin tout particulier de ne placer dans les Bénéfices vacans, que des gens de bons principes, & d'un mérite reconnu.

Il donne des témoignages de sa pieté.

Il ne lui restoit plus, pour confirmer la bonne opinion qu'on avoit déja conçuë de lui, qu'à faire éclater ses vertus militaires, & à donner des marques de sa piété. A l'égard du premier article, il fit voir, pendant tout le cours de son regne, qu'il ne cédoit à aucun de ses Prédécesseurs, ainsi qu'on aura lieu de s'en convaincre dans la suite. Par rapport au second, il ne tarda pas long-tems à se faire connoître, par deux témoignages sensibles. Véritablement, le premier pouvoit être fort équivoque : mais on le regardoit alors comme le plus exprès, & comme celui qui faisoit le mieux connoître les sincéres intentions d'un Prince, pour avancer la gloire de Dieu. Je veux parler de la condescendance qu'il eut pour le Clergé, en lui permettant de persécuter les Wicleffites ou Lollards. La seconde marque qu'il donna de sa pieté, fut le soin qu'il prit de réparer, autant qu'il étoit en son pouvoir, le tort qui avoit été fait à Richard II. Il fit tirer le corps de ce Prince du Monastere de Langley, où il avoit été enterré d'une maniére indécente, & le fit transporter à Westminster dans le tombeau des Rois, auprès d'Anne de Luxembourg sa Femme. Après qu'il se fut acquitté de ce devoir, il fonda trois Maisons Religieuses, tout proche de *Shene*, en vuë d'y faire prier Dieu continuellement pour l'ame de ce Prince.

Il fait porter le corps de Richard II. à Westminster.

Premier Parlement sous ce Regne.

Statuts contre les élections frauduleuses des Deputez au Parlement.

Le Parlement, qui avoit été convoqué quelque tems auparavant, s'assembla le 15. du mois de Mai, dans des dispositions très-favorables au nouveau Roi. Il y fut fait divers Statuts tendans à conserver la tranquillité publique, & à maintenir les Sujets dans leurs priviléges. Henri donna librement son approbation à tous ces Statuts, & particuliérement à celui qu'on fit pour prévenir les fraudes dans les élections des Deputez de la Chambre Basse. La conduite de Richard II. & quelque tentative que le dernier Roi avoit faite sur ce sujet, rendoient cet Acte absolument nécessaire.

Le Clergé délibere sur le moyen d'extirper

Pendant que le Parlement étoit occupé aux affaires publiques, le Synode, ou, comme on l'appelle depuis quelque tems, la *Convocation du Clergé* se tenoit sous la direction de Thomas Arundel, Archevêque de Cantorbéri. Ce Prélat,

Prélat, qui étoit extrémement animé contre les Lollards, avoit obtenu du feu Roi un ordre d'envoyer des Commissaires à Oxford, pour y prendre des informations touchant la doctrine des Wicleffites. Ces Commissaires étoient aussi chargez de découvrir, quels étoient leurs principaux Chefs, & par quels moyens cette Hérésie s'étoit répanduë dans le Royaume, & particuliérement dans les Diocéses de Londres, de Héréford, & de Rochester. Dès qu'ils furent de retour, ils présentérent leurs informations à l'Archevêque qui en fit part à la Convocation. Après plusieurs débats sur cette matiére, l'Assemblée se fixa enfin à cette résolution: Qu'il n'étoit pas possible d'extirper l'Hérésie des Lollards, si l'on ne prenoit soin de faire punir exemplairement ceux qui en étoient les principaux fauteurs. Qu'entre ceux-ci, on devoit regarder *Jean Oldcastle*, Baron de Cobham, comme le plus considérable & le plus pernicieux: qu'ainsi, afin d'inspirer de la terreur à toute la Secte, on devoit commencer par celui-ci qui en étoit le principal Protecteur, & que, pour cet effet, on intenteroit un procès contre lui, pour cause d'Hérésie. Mais comme Oldcastle étoit domestique du Roi, & en grande estime auprès de lui, on crut, que cette démarche pourroit offenser ce Prince, si l'on n'avoit pour lui la déférence de l'en informer auparavant, & de lui demander la permission de procéder contre l'Hérétique. L'Archevêque s'étant chargé de cette commission, porta des plaintes au Roi contre ce Seigneur: il tâcha de lui persuader, qu'il n'y avoit que le fer & le feu qui fussent capables d'extirper l'Hérésie, & qu'il étoit absolument nécessaire, pour l'intérêt de la Religion, de procéder contre Oldcastle selon toute la rigueur des Loix. Le Roi l'ayant écouté paisiblement, lui répondit, qu'il ne pouvoit approuver qu'on employât la rigueur pour ramener les Hérétiques, d'autant plus, que l'expérience avoit trop souvent fait connoître, que cette voye pouvoit faire autant d'effet contre la verité, que contre l'erreur: qu'il parleroit lui-même à Oldcastle, pour tâcher de le remettre dans le bon chemin, & que, s'il ne pouvoit y réüssir, il permettroit qu'on procédât contre lui. Cependant, afin de donner quelque satisfaction au Clergé, il fit publier une Proclamation, pour défendre aux Lollards de faire des Conventicules, & à tous les autres Sujets, d'assister à leurs Prédications. Peu de jours après, il voulut parler à Oldcastle, & l'ayant trouvé d'une fermeté inébranlable, il ne s'opposa plus à la demande du Clergé.

Henri V. 1413. l'Hérésie des Lollards.

Il prend la résolution de poursuivre Oldcastle. Act. Publ. T. IX. p. 65.

Il en fait demander la permission au Roi.

Réponse du Roi.

Proclamation contre les Lollards. Act. Publ. T. IX. p. 46.

L'Archevêque ayant obtenu le consentement du Roi, fit citer Oldcastle, qui, ne voulant en aucune maniére reconnoître la Jurisdiction des Evêques, se mocqua de la citation. Il ne voulut pas même permettre qu'elle lui fût signifiée, de sorte, qu'il fallut l'afficher à la porte de l'Eglise Cathédrale de Rochester. Henri, indigné d'un procedé si hautain, donna ordre de l'arrêter & de le mettre à la Tour. Le 28. de Septembre, le prisonnier fut conduit devant l'Archevêque, qui étoit assisté de deux autres Evêques, & de plusieurs Ecclésiastiques. Comme les Juges ne purent tirer de lui que des réponses directement contraires à la croyance commune de ce tems-là, ils le déclarérent Hérétique, & le livrérent au bras séculier. Sa mort auroit suivi de près sa condamnation, si, par le moyen de ses amis, ou par la négligence de ses Gardes, il n'eût trouvé le moyen de se sauver de prison. Il alla se cacher dans un coin du Païs de Galles, où ses ennemis ne le laissérent pas en re-

Le Roi permet qu'Oldcastle soit poursuivi. Pag. 61.

Il est mis en prison,

& condamné.

Il s'évade.

HENRI V. 1413.

pos, ainsi qu'on le verra dans la suite. C'est là ce qui se passa de plus considérable, par rapport aux affaires domestiques, depuis le 20 de Mars 1413. jusqu'à la fin de Decembre de la même année.

Néceſſité de joindre dans ce Regne, l'Hiſtoire de France à celle d'Angleterre.

Je dois bien-tôt entrer dans le recit de la Guerre que Henri V. recommença contre la France: Guerre qui duroit depuis la rupture du Traité de Bretigny, quoique souvent interrompuë par des Trêves, sous les Regnes précédens. Pour donner une juste idée des motifs qui engagérent ce Prince à porter ses armes en France, il faut nécessairement faire connoître en quel état ce Royaume se trouvoit. Sans cela, il seroit trop difficile de comprendre ce qui sera dit dans la suite.

Affaires de France.

Charles VI. affligé d'une maladie d'esprit, qui le rendoit la plûpart du tems incapable de gouverner son Royaume, avoit trois fils, sçavoir, *Loüis*, *Jean* & *Charles*. Le premier qui portoit le titre de Dauphin & de Duc de Guyenne, étoit un Prince d'un assez mauvais caractére. A l'âge de seize ans, il s'étoit déja jetté dans la débauche, & de plus il s'étoit entêté de certains principes qui le conduisoient au Despotisme, & le portoient à bien des excès. Les Favoris qu'il avoit auprès de lui l'entretenoient dans ce train de vie, & ne pouvoient souffrir qu'on lui parlât d'aucune réforme; ils y auroient trop perdu. Au contraire, pour empêcher qu'on n'exécutât un certain projet qui avoit été fait pour le gouvernement du Royaume, & qu'une Assemblée de Notables avoit approuvé, ils inspirérent à leur jeune Maître le désir de prendre en main les rênes du Gouvernement, pendant la maladie du Roi son Pere. Ils lui firent entendre que c'étoit sans aucun droit, que le Duc de Bourgogne s'en étoit emparé, & que personne ne pouvoit y prétendre au préjudice du fils-aîné du Roi, puisqu'il se trouvoit au-dessus de l'âge fixé par l'Ordonnance de Charles V. pour la Majorité des Rois. Sur ce fondement, ils lui conseillérent de faire un effort pour débusquer le Duc de Bourgogne, en se saisissant de la Bastille, afin d'empêcher les Parisiens de le secourir. Ce projet fut exécuté peu de tems après, par le moyen du Gouverneur de cette Forteresse, que le Dauphin avoit mis dans ses interêts Mais il n'eut pas long-tems sujet de se réjoüir du succès de son entreprise. Au premier bruit qui s'en répandit dans Paris, les Bourgeois excitez secrettement par le Duc de Bourgogne, prirent les armes au nombre de dix ou douze mille hommes. Une partie alla investir la Bastille, l'autre, sous la conduite d'un Chirurgien, nommé *Jean de Troye*, se rendit devant l'Hôtel du Dauphin qui ne s'étant pas attendu à cette émeute, ne trouva point d'autre ressource que de se présenter à la fenêtre pour tâcher de les appaiser: mais rien ne fut capable de les arrêter. Après avoir enfoncé les portes de l'Hôtel, ils entrérent dans les apartemens, & en enlevérent plus de vingt personnes qu'ils accusoient de corrompre la jeunesse du Prince, & les menérent en prison. D'un autre côté, le Gouverneur de la Bastille ayant pris l'épouvante, livra cette Forteresse au Duc de Bourgogne, & ce Prince, malgré les efforts du Dauphin, demeura maître du Gouvernement. Ce fut pendant ces troubles qui arrivérent au mois de Mars de l'année 1413. que Henri IV. mourut en Angleterre, & que Henri V. son fils monta sur le Trône.

Act. Publ. T. IX. p. 31. &c.

Pendant que ce nouveau Roi étoit occupé à régler ses affaires domestiques, les troubles se renouvelloient en France. A la fin d'Avril, les séditieux s'avi-

férent

ſérent de porter des Chaperons blancs pour ſe diſtinguer. Jean de Troye, à la tête d'une populace armée, en alla porter un au Dauphin qui n'oſa le refuſer. Le Roi lui-même ſe trouvant dans la ruë pour aller à l'Egliſe de Notre-Dame, fut contraint par les ſéditieux de prendre un Chaperon blanc. Mais leur inſolence n'en demeura pas là. Deux jours après, leur Chef ſe rendit à l'Hôtel de S. Paul où le Roi logeoit. Là, en préſence de toute la Cour, il entreprit de juſtifier l'empriſonnement des Officiers du Dauphin, & ajoûta qu'il y avoit encore à la Cour beaucoup d'autres gens qui ne méritoient pas moins d'être punis. En même tems, ſans vouloir écouter les priéres du Dauphin ni du Roi même, il arrêta un grand nombre de Seigneurs & de Dames de la Cour, & les mena en priſon. Loüis de Baviére, frere de la Reine, ne fut pas même épargné. Le Roi ne pouvant réſiſter au torrent, ſe vit contraint de conſentir qu'on fît le procès à quelques-uns des priſonniers, & d'aller au Palais, coëffé d'un Chaperon blanc, pour y faire enregiſtrer certains Edits que les ſéditieux avoient demandez. HENRI IV. 1413.

Le Dauphin ſe voyant ainſi gêné par les factieux, ou plûtôt par le Duc de Bourgogne ſon Beau-pere, qui les dirigeoit ſous main, ne put ſe réſoudre à demeurer dans une ſituation ſi contraire à ſon humeur, ſans faire quelque effort pour s'en tirer. Les Chefs de la Faction d'Orléans, qui avoient été contraints de ſigner une Paix qui les éloignoit de Paris & de la Cour, étoient les ſeuls de qui il pût eſpérer quelque ſecours. Il noüa donc avec eux une négociation ſecrette, & pour mieux cacher ſon deſſein, il alla lui-même conférer avec eux, ſous prétexte de travailler à l'accommodement des deux Partis, ſur certaines infractions de la Paix de Bourges. Après qu'il eut lié ſa partie, il fit en ſorte, que la Paix fut confirmée, & que par le nouveau Traité qui fut ſigné à Pontoiſe, les Orléanois eurent la liberté d'aller à Paris pour y rendre leurs reſpects au Roi.

Le Duc de Bourgogne commence à rechercher Henri.

Cependant, le Duc de Bourgogne jugeant par la tentative, que le Dauphin avoit déja faite, de ce qu'il devoit attendre de lui, avoit pris la réſolution de s'aſſurer d'un ſecours en cas de beſoin. Dans cette vûë, dès le mois de Juin, il avoit envoyé en Angleterre une Ambaſſade, en qualité de Comte de Flandres, de laquelle *Raoul* Prevôt de S. Donas de Bruges étoit le Chef, ſous prétexte de renouveller la Trêve marchande entre les Anglois & les Flamans : mais c'étoit en effet, pour propoſer une Alliance à Henri. Cela paroit par une Commiſſion que le Roi donna dans le même tems à l'Evêque de S. David & au Comte de Warwick, pour conclurre une Alliance perſonnelle entre lui & le Duc de Bourgogne. Il n'y a preſque point à douter que dès ce tems-là, le Duc n'eût conçu le deſſein de s'allier avec le Roi d'Angleterre. On en verra dans la ſuite des preuves bien plus évidentes. Ce projet ne s'éxécuta pourtant pas ſi-tôt : apparemment, le Duc n'avoit point d'autre deſſein que de s'aſſurer du ſecours des Anglois, en cas qu'il ſe trouvât preſſé, ainſi qu'il l'avoit fait ſous le Regne de Henri IV. Sans cela, il ne croyoit pas qu'il y eût de la néceſſité à preſſer la concluſion de cette affaire. Juin. *Act. Publ. T. IX. p.* 27. Juillet *Ibid. pag.* 34.

Henri envoye une Ambaſſade en France.

Quelle que fût ſa penſée, Henri ne crut pas devoir négliger une occaſion ſi favorable, d'entretenir en France des troubles dont il pourroit profiter. Ce fut dans cette vûë qu'il envoya peu de tems après des Ambaſſadeurs à Paris. Leur Commiſſion publique portoit de ſommer la Cour de France de mieux entre- *Act. Publ. T. IX. pag.* 34. *& ſuiv.*

Henri V. 1413.

entretenir la Trêve de vingt huit ans, qu'elle n'avoit fait jusqu'alors. En second lieu, de confirmer cette même Trêve, ou d'en faire une nouvelle. Enfin, ils avoient pouvoir d'accorder tous les différends entre l'Angleterre & la France. Vrai-semblablement, un des motifs du Roi en envoyant cette Ambassade, étoit de s'instruire exactement de l'Etat des affaires de ce Royaume. Mais le principal étoit, de conclurre avec le Duc de Bourgogne, l'Alliance que ce Prince lui avoit fait proposer. C'est ce qui paroit manifestement par une quatriéme Commission qui leur donnoit pouvoir de signer une Alliance entre lui & le Duc, & entre leurs Etats reciproques. On ne peut donc douter que le Prévôt de St. Donas n'eût jetté les fondemens de cette négociation, dans le premier voyage qu'il fit à Londres. Ceci se passoit au mois de Juillet de l'année 1413.

Nouvelle révolution à la Cour de France.

Le mois suivant apporta aux affaires de France, des changemens qui furent très-avantageux à Henri. Les Orléanois à la tête desquels étoit le Duc d'Orléans Neveu du Roi, le Duc de Berry son Oncle, le Duc de Bourbon, le Duc d'Alençon, les Comtes d'Eu, & de Vendôme, s'étoient approchez de Paris, comme ils en avoient la permission. Dans ce même tems, le Dauphin, par ses intrigues, avoit mis dans ses intérêts, un grand nombre de Bourgeois de Paris, qui lui avoient promis de l'assister. Dès que ce Prince se vit suffisamment appuyé, il fit prendre les armes à ses partisans, & courut les ruës de Paris, à la tête de trente mille hommes. La terreur de ceux du parti contraire fut si grande, qu'ils abandonnérent le Louvre, l'Hôtel de Ville, & la Bastille, dont ils étoient en possession, sans faire le moindre effort pour se défendre. Le Duc de Bourgogne ne se sentant pas en état de résister à ce torrent, & craignant encore l'arrivée des Orléanois qui n'étoient pas éloignez, prit le parti de se retirer en Flandre.

Le Duc de Bourgogne se retire.

Ce Prince ne fut pas plûtôt parti, que la faction d'Orléans reprit le dessus à la Cour, sans que le Dauphin en retirât aucun avantage. Le Roi qui, dans ce même tems, se trouva dans un de ses bons intervalles, prit en main le Gouvernement, & conçut une si forte affection pour le Duc d'Orléans son Neveu, qu'il se laissa entiérement conduire par ses conseils. Ce jeune Prince profitant de cet avantage, fit donner diverses Déclarations contre le Duc de Bourgogne, & poursuivre les auteurs de la précédente sédition, dont plusieurs furent exécutez.

Déclaration contre lui.

Act. Publ. T. IX. p. 56.

Trêve entre les deux Couronnes. Septembre.

Premiéres demandes de Henri.

Peu de tems après, des Ambassadeurs de France & d'Angleterre s'étant assemblez à Lelingham en Picardie, pour y négocier la Paix, convinrent d'abord, que la Trêve seroit inviolablement observée jusqu'au 1. de Juin suivant. Pendant le cours de cette négociation, les Ambassadeurs d'Angleterre firent entendre, que le Roi leur Maître prétendoit que la France lui rendît tout ce qu'elle avoit enlevé à l'Angleterre depuis le Traité de Bretigny. C'étoit effectivement le sujet de la Guerre qui subsistoit toûjours depuis la rupture de ce même Traité & cette proposition n'avoit rien qui dût paroître étrange. Cependant, la Cour de France, qui s'étoit flattée, que depuis la mort d'Edoüard III. les Rois d'Angleterre ne pensoient plus à faire valoir leurs prétentions, fut extrémement allarmée de cette déclaration. La situation des affaires du Royaume, lui faisoit craindre, avec raison, le renouvellement de la Guerre. Ainsi, sans perte de tems, elle fit partir pour Londres, l'Archevê-

Ambassade

que

que de Bourges, le Connétable d'Albret, & un Secretaire du Roi, nommé *Col*, ſous prétexte d'aller travailler à la Paix, mais en effet, pour découvrir ce que Henri avoit dans l'ame. Ces Ambaſſadeurs arrivérent à Londres dans le mois d'Octobre, n'ayant pouvoir que de prolonger la Trêve pour tout autant de tems qu'ils le jugeroient à propos.

HENRI V. 1413. de France à Henri. *Ibid. p. 60.*

Pendant qu'ils étoient en Angleterre, la Cour de France continuoit ſes procédures contre le Duc de Bourgogne & contre ſes partiſans, dont pluſieurs paſſérent par les mains du Bourreau. Loüis d'Anjou, Roi de Sicile, qui avoit chez lui une fille du Duc de Bourgogne, accordée avec ſon fils-aîné, fit l'affront au Duc de la lui renvoyer. Peu de tems après, il donna une de ſes filles en Mariage à Charles Comte de Ponthieu troiſiéme fils du Roi, qui n'avoit pas encore treize ans accomplis. Il ne pouvoit rien arriver de plus funeſte à la France, que ce Mariage. Par là, le jeune Prince étant entré dans les intérêts & dans la paſſion du Roi ſon Beau-pére, devint ennemi juré du Duc de Bourgogne. En même tems, il excita contre lui-même, la haine de ce Duc qui, tout exilé qu'il étoit, avoit encore un puiſſant parti dans le Royaume. Cette animoſité reciproque, qui alla toûjours en augmentant, cauſa bien des maux à la France.

Act. Pub. T. IX. pag. 70. Le Roi de Sicile ſe declare contre le Duc de Bourgogne. Il donne ſa fille à Charles, troiſiéme fils du Roi.

Cependant, le Dauphin n'ayant pas profité de la revolution qui venoit d'arriver à la Cour, ne voyoit qu'avec une peine extrême le Duc d'Orléans maître du Gouvernement, pendant qu'il étoit lui-même ſans crédit, & comme priſonnier dans le Louvre, où il étoit ſoigneuſement obſervé. Cette contrainte étant inſupportable à un Prince de ſon caractére, il écouta volontiers les offres que lui fit le Duc de Bourgogne, de l'aſſiſter de tout ſon pouvoir, pour le mettre dans le poſte que ſa naiſſance lui devoit donner. Il ſe fit donc entre eux une eſpéce de Ligue pour chaſſer le Duc d'Orléans d'auprès du Roi. Le Duc de Bourgogne s'étant ainſi aſſuré du Dauphin, s'approcha de Paris, à la tête d'une armée, prenant pour prétexte que c'étoit pour tirer le Dauphin ſon Gendre de captivité. Il ſe perſuadoit, que Paris ſe déclareroit en ſa faveur: mais on avoit donné de ſi bons ordres que rien ne branla. Dans ces entrefaites, le Roi, qui depuis quelque tems, étoit retombé dans un accès de ſa maladie ordinaire, étant revenu en ſanté, donna contre le Duc de Bourgogne une Déclaration fulminante, où il le traitoit de Traître, & d'ennemi de l'Etat. Cette Déclaration, jointe au peu d'eſpérance qu'avoit le Duc de voir Paris ſe déclarer en ſa faveur, lui fit prendre le parti de s'en retourner en Flandre. Quittons pour un moment les affaires de France, auſquelles nous aurons bien-tôt occaſion de revenir puiſqu'elles ſont la principale matiére de ce Regne, pour voir ce qui ſe paſſoit en Angleterre, au commencement de l'année 1414.

Le Duc de Bourgogne offre ſon ſecours au Dauphin qui l'accepte.

Il s'aproche de Paris & ne peut y entrer.

Le Roi donne une Déclaration contre lui. Le Duc ſe retire.

Il a été parlé dans le Regne précédent, des deux tentatives que la Chambre Baſſe du Parlement avoit faites pour priver le Clergé d'une bonne partie de ſes revenus, ſans avoir pû réüſſir. Le Clergé ne pouvoit pas douter, que ce ne fût un fruit de la nouvelle doctrine des Lollards. Selon les apparences, ce n'étoit pas une des moindres cauſes de la haine qu'il portoit à ces prétendus Hérétiques. C'étoit encore par cette même raiſon, que, dans la derniere Convocation, il avoit réſolu d'employer les moyens les plus violens pour extirper une Héréſie qui lui paroiſſoit ſi déteſtable. Oldcaſtle, homme d'une naiſſance

1414.

Henri V. 1414.

naissance distinguée, & d'un mérite singulier, avoit été déstiné à servir de premiére victime, afin d'inspirer la terreur à tous ceux de la même Secte. Mais par un bonheur extrême, il avoit échappé à ses ennemis. Ce n'avoit été qu'avec une grande mortification, que l'Archevêque avoit oüi dire au Roi, qu'il n'approuvoit point les voyes de la rigueur. Il faisoit même comprendre assez clairement que c'étoit son véritable sentiment, puisque, depuis l'évasion du condamné, il n'avoit fait aucune démarche pour le faire chercher & arrêter. Il étoit manifeste, que pendant que le Roi seroit dans des sentimens si modérez, le Clergé ne pourroit que difficilement contenter sa passion contre les Hérétiques. Ainsi, son intérêt demandoit, que ce Monarque en prît de plus conformes au zéle cruel dont les Ecclésiastiques sont ordinairement animez. Rien n'étoit plus propre à produire cet effet, que de lui faire entendre, que les Lollards en vouloient à sa personne, & qu'ils formoient des complots pour bouleverser l'Etat. Ce fut aussi à cela que le Clergé travailla sans perte de tems. La Proclamation qui leur défendoit de s'assembler, lui en fournit bien-tôt une occasion favorable. Les Lollards continuoient leurs assemblées malgré la Proclamation, quoiqu'avec tout le secret possible. Comme ils n'osoient les faire dans des maisons, de peur d'être découverts, ils choisissoient ordinairement à la campagne, quelque lieu désert où ils alloient servir Dieu à leur maniére. Quelques-uns d'entre eux ayant résolu de faire une assemblée hors de la porte de Londres, dans un lieu nommé St. Gilles (1), qui étoit alors couvert de buissons, furent trahis par de faux fréres, ainsi qu'il arrive assez souvent en pareilles occasions. Cette decouverte fournit à leurs ennemis l'occasion qu'ils cherchoient avec empressement. Le Roi étoit alors à sa Maison d'Eltham, distante de Londres de sept milles, où il étoit allé passer les fêtes de Noël, il ne s'attendoit à rien moins qu'à une conspiration contre sa personne, lorsque tout-à-coup, à l'entrée de la nuit, on lui rapporta, qu'Oldcastle étoit à St. Gilles avec vingt mille hommes de sa Secte. On ajoûta, que leur dessein étoit de faire main-basse sur le Roi, sur les Princes ses freres, & sur tous les Seigneurs tant Ecclésiastiques que Seculiers, qui ne leur étoient pas favorables. Certainement, il n'y avoit aucune apparence, que vingt mille hommes eussent pû s'assembler aux portes de Londres, sans qu'on en eût reçu quelque avis. Il étoit encore moins vraisemblable, qu'Oldcastle, qui étoit un Guerrier expérimenté, eût choisi les champs de St. Gilles, tous embarassez de hayes & de buissons, pour y assembler ses troupes. Néanmoins, cette nouvelle fut appuyée de tant de circonstances, que le Roi ne put s'empêcher d'y ajoûter foi. Il assembla d'abord tout autant de gens armez qu'il lui fut possible, & donna ordre qu'on tînt les portes de Londres fermées, de peur que la populace n'en sortît pour secourir les Rebelles. Comme il étoit naturellement très-hardi, il résolut de les aller attaquer, avant qu'ils eussent achevé de prendre toutes leurs mesures. Il arriva sur les lieux environ minuit, & y ayant trouvé quatre vingt ou cent personnes, il fit main basse sur eux. Il y en eut une vingtaine de tuez, & environ soixante d'arrêtez. Malheureusement pour eux, ils avoient pris des armes pour se défendre s'ils étoient attaquez par leurs ennemis. Selon les apparences, ce fut ce qui contribua le plus à convaincre le Roi, qu'ils avoient quelque mau-

Les Lollards sont accusez d'avoir conspiré contre le Roi.

On rapporte au Roi qu'ils sont assemblez au nombre de 20000.

Le Roi se laisse prévenir.

Il va les surprendre & n'en trouve qu'une centaine dont les uns sont pris, & les autres tuez.

(1) C'est à présent un quartier de Londres.

mauvais dessein. Cela seul n'auroit pourtant pas été capable de lui persuader qu'ils avoient effectivement conspiré contre lui, si, parmi ceux qui furent arrêtez, il ne s'en fût trouvé quelques-uns, qui, gagnez par des promesses, ou intimidez par des menaces, avoüérent tout ce qu'on voulut. Ils dirent que leur dessein étoit de tuer le Roi & les Princes ses fréres, avec la plûpart des Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers, dans l'espérance que le trouble où le Royaume se trouveroit après ce massacre, seroit favorable à leur Religion. Quelques-uns déposérent, qu'après s'être défaits du Roi & des Princes, ils avoient résolu de faire Oldcastle Régent du Royaume & que c'étoit par la direction de ce Seigneur, que le complot s'étoit fait. En verité, on a de la peine à comprendre, qu'un Prince aussi judicieux que l'étoit Henri, ait pû se laisser surprendre par une invention si grossiére. Véritablement, s'il y eût eu vingt mille hommes en armes à St. Gilles, comme on avoit voulu le lui faire accroire, la présomption auroit été forte. Mais que quatre vingt ou cent hommes, parmi lesquels il ne s'en trouvoit pas un seul d'un rang distingué, eussent formé un tel projet, c'est ce qui n'est pas même vrai-semblable. D'ailleurs, il connoissoit lui-même Oldcastle pour un homme de bon sens, & néanmoins, rien n'étoit plus extravagant que le projet qu'on lui attribuoit; projet, qu'on supposoit qu'il devoit exécuter avec une si petite troupe, sans y être lui-même présent, & sans que personne sçût où il étoit, ni qu'il y eût aucun autre Chef en sa place. Mais quoiqu'il en soit, le Roi le crut coupable; & dans cette pensée, il promit cinq-cens marcs à celui qui le decouvriroit, mille marcs à celui qui l'arrêteroit, & si c'étoit une Ville ou un Bourg, un affranchissement perpetuel de toutes sortes de charges & d'impositions. Il y a pourtant beaucoup d'apparence que dans la suite, le Roi reconnut la fausseté de cette accusation, & voici ce qui me le persuade. Premiérement, quelques perquisitions qu'on pût faire dans tout le Royaume, pour découvrir les complices de cette prétenduë conspiration, il ne s'en trouva pas un seul, outre ceux qui furent pris à Saint Gilles. Il est pourtant manifeste, que, pour exécuter un pareil dessein, & pour tirer quelque avantage de l'exécution, quatre-vingt ou cent personnes d'un rang peu distingué, ne suffisoient pas. Secondement, de ceux mêmes qui furent pris à St. Gilles, il n'y en eut qu'un très-petit nombre d'exécutez dans les premiers jours, pendant que la prévention contre eux étoit encore dans toute sa force. Le Roi fit grace à tous les autres. En troisiéme lieu, on trouve dans le Recueïl des Actes Publics, non seulement une amnistie générale pour tous les Lollards; mais encore plusieurs pardons particuliers accordez à des gens condamnez pour ce même crime, quoiqu'ils l'eussent constamment désavoüé. Il ne seroit pas fort étrange que le Roi eût fait grace à des criminels qui auroient reconnu leur faute: mais les Souverains n'ont guéres accoûtumé de pardonner ces sortes de crimes à des gens obstinez qui se rendent indignes du pardon, en niant le fait dont leur Sentence suppose qu'ils ont été convaincus. J'ajoûterai encore, que la Clémence n'étoit pas la vertu favorite de Henri V. & qu'au contraire, il panchoit beaucoup du côté de la sévérité, comme on en verra diverses preuves dans la suite de son Regne. Quelle apparence y a-t-il donc que ce Prince ait voulu pardonner à des gens convaincus d'avoir voulu le tuer lui-même avec toute la famille Royale & tous

HENRI V. 1414.

Dépositions de quelques-uns.

Act. Publ. T. IX. p. 119.

Ibid. p. 89.

Ibid. p. 70. pag. 193.

HENRI V. 1414.

les Grands du Royaume, dans le tems même qu'ils s'obstinoient à nier le fait pour lequel ils avoient été condamnez, s'il eût véritablement cru qu'ils étoient coupables? Enfin, les principes mêmes des Lollards les éloignoient de ces sortes de barbaries. Il est donc plus que probable, que cette accusation fut inventée, pour rendre les Lollards odieux au Roi, afin d'obtenir de lui la liberté de les persecuter, & que le Roi lui-même fut convaincu de sa fausseté, après que sa première prévention fut dissipée. Il faut pourtant avoüer, que dans toutes les Lettres de pardon qu'il accorda, pour ce sujet, il suppofoit toûjours que le crime étoit avéré. Mais il falloit bien suppofer le crime, pour en accorder le pardon.

Mort de l'Archevêque Arundel. Chicheley lui succéde.

Au mois de Fevrier de l'année 1415. Thomas Arundel Archevêque de Cantorbéri alla rendre compte à Dieu, du sang innocent qu'il avoit fait répandre. *Henri Chicheley* Evêque de St. David fut mis en sa place. Mais les Lollards ne gagnérent rien par ce changement, celui-ci n'étant pas moins animé contr'eux, que son Prédécesseur.

Henri demande le rétablissement du Traité de Bretigny. *Act. Publ. T. IX. pag.* 102. 103. Les François proposent le Mariage de Henri avec Catherine fille de Charles VI. Henri y consent, sans préjudice de la restitution. *Ibid. p.* 91. La Trêve est prolongée. Janvier.

J'ai laissé l'Archevêque de Bourges & le Connétable d'Albret à Londres, où ils ne furent pas long-tems sans être éclaircis des desseins du Roi. Les Commissaires, qui traiterent avec eux, demanderent, de la part de Henri, tout ce qui avoit été enlevé à l'Angleterre depuis le Traité de Bretigny. Les François répondirent qu'ils n'avoient aucune instruction sur ce sujet. Ils proposérent pourtant, comme d'eux-mêmes, un moyen qui leur paroissoit propre à procurer la Paix entre les deux Rois. C'étoit le Mariage du Roi d'Angleterre avec Catherine la plus jeune des filles de Charles VI. Cette Princesse avoit quatre Sœurs, dont l'une étoit Religieuse, & les trois autres mariées. Ainsi, elle étoit la seule qu'on pût offrir à Henri. Cette proposition ne fut pas entiérement rejettée. Quoique Henri insistât sur la restitution qu'il demandoit, comme étant la voye la plus prompte & la plus efficace pour parvenir à une bonne Paix, ce que les Ambassadeurs de France lui proposoient, n'étant pas incompatible avec la restitution, il crut pouvoir l'accepter sans se porter du préjudice. Mais comme les Ambassadeurs n'avoient pas des Pouvoirs suffisans pour traiter sur cette matiére, on se contenta de convenir que la Trêve seroit continuée jusqu'au jour de la Purification de l'année 1415.

Henri envoye des Ambassadeurs en France, & s'engage à ne pas se marier avant le 15. de Mai. *Ibid. p.* 103.

Immédiatement après le départ des Ambassadeurs François, Henri en envoya cinq en France, pour y continuer la négociation entamée à Londres touchant la restitution, & le Mariage qu'on lui avoit proposé. Ces Ambassadeurs furent munis d'un Pouvoir de promettre au nom du Roi, qu'il ne s'engageroit à aucun autre Mariage avant le 15. de Mai. Ils pouvoient même prolonger ce terme, s'ils le jugeoient à propos.

Autre Ambassade. *Ibid. p.* 132.

La Cour de France n'ayant pas trouvé les Pouvoirs de ces Ambassadeurs, suffisans, Charles écrivit à Henri, que s'il vouloit lui envoyer d'autres Ambassadeurs avec un Pouvoir plus étendu, il les écouteroit volontiers. Sur cette Lettre, Henri lui en envoya cinq autres, tous distinguez par leur naissance, & par leurs emplois, sçavoir, l'Evêque de Norwich, les Comtes de Dorset, de Warwick, de Salisburi, & le Lord Gray.

Demandes de Henri. *Pag.* 203.

Ces Ambassadeurs entrerent d'abord en conférence avec les Commissaires du Roi Charles, à la tête desquels étoit le Duc de Berry son Oncle. Ils demanderent d'abord, tout le Royaume de France, pour leur Maître, en vertu du

du droit qu'il avoit comme Héritier d'Edoüard III. Mais après une petite pause, ils ajoûtérent, que comprenant bien que cette demande pourroit causer quelque mécontentement, ils en feroient une autre, avec protestation néanmoins, que ce seroit sans aucun préjudice des droits de leur Souverain. Ensuite ils se réduisirent à demander : HENRI V. 1414.

1. La Normandie, l'Anjou, le Maine, & la Touraine, en toute Souveraineté.

2. Le droit de Souveraineté sur le Comté de Flandre, & sur le Duché de Bretagne.

3. Tout ce que la France possédoit en Guyenne.

4. Tout ce, généralement, qui avoit été cedé à Edoüard III. par le Traité de Bretigny.

5. Tout le Païs possédé par la France, entre la Somme & Graveline.

6. Enfin, que tous ces Païs fussent cedez au Roi d'Angleterre, en toute Souveraineté, pour les tenir comme voisin, & non comme Vassal de la Couronne de France.

Avant que de répondre à ces demandes, le Duc de Berry pressa beaucoup les Ambassadeurs de commencer par la négociation du Mariage proposé, disant que c'étoit le vrai moyen d'établir une bonne & solide Paix entre les deux Royaumes. Il offrit même une dot assez considérable pour la Princesse Catherine : mais les Anglois ne vouloient considérer le mariage que comme une dépendance, & non pas comme le fondement de la Paix. Par cette raison, ils vouloient qu'on réglât premiérement les conditions de la Paix, avant que de parler du Mariage. Enfin, après beaucoup de contestations de part & d'autres, les Ambassadeurs d'Angleterre se réduisirent aux trois Articles suivans, sur lesquels ils demanderent une réponse positive avant qu'on entrât dans aucune autre négociation. Réduction des demandes précédentes.

1. Ils demandérent tout ce qui avoit été cedé à l'Angleterre par la *Grande Paix*, c'est-à-dire, par le Traité de Bretigny.

2. La moitié de la Provence, avec les Comtez de Beaufort & de Nogent.

3. Six cens mille écus qui restoient à payer de la rançon du Roi Jean.

A l'égard du Mariage, ils dirent rondement, que le Roi leur Maître n'épouseroit jamais la Princesse Catherine, à moins qu'il ne fût assuré d'avoir une Paix ferme & durable avec le Roi Charles. Que d'ailleurs, comme les offres qu'on lui avoit faites jusqu'alors étoient trop peu considérables, ils n'avoient pas pouvoir de traiter là-dessus. Qu'ainsi, non seulement il seroit inutile de traiter du Mariage ; mais que même, ils n'oseroient toucher à cet article avant qu'on fût convenu sur les autres. Ils ajoutérent pourtant, que dans l'espérance qu'on leur feroit des offres plus raisonnables, ils vouloient bien dire que leur pensée étoit, qu'on ne pouvoit offrir moins de deux millions d'or pour la dot de la Princesse.

Quelques jours après, le Duc de Berry leur mit en main un Ecrit contenant les offres que la France faisoit pour parvenir à la Paix, avec les réponses à leurs demandes, sçavoir,

1. Que le Roi de France offroit l'Agenois, le Basadois, Auch, en partie, le Perigord, l'Escarre, Oleron, la Bigorre, la Saintonge au-delà de la Charente, le Quercy, Montauban excepté, avec tout le Païs entre le Tarn & l'Aveiron, l'Angoumois, & le Roüergue.

HENRI V. 1414.

2. Que le Roi ne pouvoit dispoſer de la Provence, puiſqu'il n'en étoit pas poſſeſſeur, & qu'il n'avoit pas contribué à la mettre entre les mains de ceux qui la poſſédoient.

3. Que puiſque pour le bien de la Paix, il offroit de ceder tant de belles & riches Provinces qu'il poſſédoit légitimement, le Roi d'Angleterre devoit ſe déſiſter de demander rien au-delà.

4. A l'égard du Mariage, qu'encore que la dot des filles de France fût réglée à beaucoup moins que ce qu'il avoit offert, il vouloit bien, en conſidération de la Paix, aller juſqu'à la ſomme de ſix cens mille écus.

Ces demandes & ces réponſes furent le ſujet de diverſes Conférences qui durérent pluſieurs jours, mais dont il ſeroit trop long de donner ici le détail. Il ſuffira de remarquer, que les Ambaſſadeurs d'Angleterre réduiſirent enfin toutes leurs demandes au Traité de Bretigny, & à un million d'écus pour la dot de la Princeſſe. Mais comme les François trouvoient encore cette ſomme exhorbitante, les Anglois firent entendre qu'on pourroit la réduire à une moindre, à cette condition, qu'en cas qu'il vînt deux fils de ce Mariage, le plus jeune auroit Montreüil, & le Ponthieu, en toute Souveraineté. Mais les François ne répondirent rien à cette propoſition, & les Conférences finirent le 13. de Mars 1414.

Le Duc de Bourgogne eſt pouſſé à bout. *Mezerai.* *Charles VI. lui fait la Guerre,*

Pendant que cette affaire ſe négocioit à Paris, les ennemis du Duc de Bourgogne continuoient à irriter le Roi Charles contre lui, enſorte que le regardant comme un ennemi de ſa perſonne & de l'Etat, il prit la réſolution de lui faire la Guerre. Pour cet effet, s'étant déterminé à commander lui-même ſon armée, il alla prendre l'Oriflamme à S. Denis, après quoi il ſe rendit maître de Soiſſons & de Compiegne dont le Duc s'étoit emparé. Le Duc de Bourgogne ſe trouvoit alors peu en état de lui réſiſter, parce que les Flamans refuſoient de le ſervir contre la France. Ce fut ce qui donna au Duc de Bourbon la facilité de lui enlever encore Bapaume. On n'avoit pas deſſein d'en demeurer là: mais heureuſement pour lui, le Roi fut attaqué d'un nouvel accès de ſon mal. Cet accident donna au Duc le tems de faire entrer une nombreuſe Garniſon dans Arras.

& retombe dans ſon mal.

Le Dauphin gouverne le Royaume.

Le Roi Charles ſe trouvant hors d'état d'agir, le Dauphin ſon fils ſe mit en poſſeſſion de la Regence, n'y ayant perſonne qui fût en droit de la lui diſputer. Soit que ce Prince eût quelque ſujet de mécontentement contre le Duc de Bourgogne, ou qu'il ne ſe ſouciât pas de le ménager, depuis qu'il n'avoit plus beſoin de lui, il mena le Roi ſon pere devant Arras, dont il prétendoit faire le Siége: mais il étoit trop tard. La Place avoit été ſi bien pourvûë qu'il n'étoit pas facile de l'emporter. Les difficultez de ce Siége, les ſollicitations de la Comteſſe de Haynaut ſœur du Duc de Bourgogne, & peut-être les intérêts ſecrets du Dauphin, firent qu'on accorda la Paix au Duc, ſur la fin du mois de Septembre: mais ce ne fut qu'à de dures conditions. Par cette Paix, le Roi accordoit au Duc un pardon dont cinq cens de ſes partiſans étoient exceptez. Il étoit encore convenu, que tous ſes amis s'éloigneroient de la Cour, & qu'il ne pourroit lui-même y aller, à moins qu'il n'y fût mandé, de l'avis du Conſeil, & par des Lettres ſous le grand Sceau. Enfin, que les banniéres du Roi ſeroient arborées ſur les murailles d'Arras.

Il accorde la Paix au Duc.

Négocia-

Pendant les préparatifs qui ſe firent en France pour cette Guerre dont je viens

viens de parler, le Duc de Bourgogne se trouvant dans un très-grand embarras, à cause de l'obstination des Flamans, avoit renvoyé en Angleterre le Prévôt de S. Donas pour y rénoüer le Traité entamé avec Henri. Cet Envoyé avoit pouvoir, non seulement de conclurre une Alliance entre le Roi & le Duc, mais encore, de traiter sur le Mariage du Roi avec la Princesse Catherine. Selon les apparences, le Duc demandoit du secours au Roi, pour se mettre en possession du Gouvernement du Royaume de France, après quoi, il se faisoit fort de faire réüssir le Mariage projetté, à la satisfaction de son bienfaiteur. Cela fait connoître quels étoient dès-lors les desseins de ce Prince. Ainsi ce n'est pas sans fondement que Mézerai a dit que les armes des Anglois furent attirées en France, par des gens qui trahissoient leur Patrie. La Paix d'Arras interrompit pour un tems cette négociation.

HENRI V. 1414. tion secrette du Duc de Bourgogne avec Henri. *Act. Publ. T. IX. p.* 136. 138.

Cependant, Henri continuoit toûjours dans la résolution de profiter des avantages que la situation des affaires de France lui promettoit. Il comprenoit, que, tout au plus, il n'auroit à faire qu'à la moitié des forces de ce Royaume, & que même l'autre moité feroit une diversion en sa faveur. D'ailleurs, il se voyoit dans une espérance prochaine de conclurre avec le Duc de Bourgogne, une Alliance qui ne pouvoit que lui être avantageuse. Ainsi, sans plus différer, il avoit convoqué le Parlement à Leicester pour le 30. d'Avril, afin d'y faire approuver son dessein, & d'en tirer les secours nécessaires pour faire réüssir une si grande entreprise. Il faut remarquer que cette convocation se fit dans le mois de Mars, pendant que le Prévôt de S. Donas étoit à Londres.

Henri tâche de profiter des troubles de France.

Il convoque un Parlement à Leicester.

Le Parlement s'étant assemblé, le Clergé, toûjours animé contre les Lollards, y fit proposer par ses Emissaires, de renouveller, & d'aggraver même les Statuts contre les Hérétiques. Mais pour cette fois, il s'en fallut peu qu'il ne fût la duppe de son animosité. Le projet que les Communes avoient fait sous le Regne précédent contre les Ecclésiastiques, avoit manqué deux fois par l'excès de passion que les Sectateurs de Wiclef avoient témoigné dans cette affaire. Le Clergé, prenant avantage de cette animosité, avoit fait entendre au feu Roi, qu'une proposition de cette nature ne pouvoit venir que des Hérétiques, dont la Chambre Basse étoit pleine, & que c'étoit par la ruïne du Clergé qu'on vouloit commencer à détruire la Réligion Catholique. Par cette raison, Henri IV. s'y étoit fortement opposé, & même avec une hauteur qui avoit extrémement offensé les Communes. Ainsi, bien que ceux mêmes qui n'avoient aucun panchant pour la doctrine de Wiclef, donnassent les mains à ce projet, ils n'avoient pû empêcher que la trop grande ardeur des Lollards ne portât un obstacle invincible à l'exécution. Cependant, malgré le peu de succès qu'il avoit eu jusqu'alors, ceux qui l'avoient formé ne l'avoient pas abandonné. Ils avoient seulement résolu de suivre une autre route, afin d'éviter l'inconvénient qui l'avoit fait manquer deux fois. Pour cet effet, lorsqu'il fut proposé dans la Chambre Basse, de faire de nouveaux Statuts contre les Lollards, ceux qui s'y étoient auparavant opposez, y donnerent les mains, sans qu'il fût nécessaire de les solliciter. Le Clergé en témoigna un contentement extrême. Les Chaires ne retentissoient que des loüanges qu'on donnoit à cette Assemblée. Ce n'étoit plus un Parlement sans Lettres, comme celui de 1404. c'étoit le plus habile & le plus zélé pour la Réligion,

Statuts contre les Lollards.

HENRI V. 1414.

qui se fût assemblé depuis le commencement de la Monarchie. En effet, il ne pouvoit rien faire de plus conforme aux désirs du Clergé, que l'Acte qui fut passé en cette occasion. Il portoit, que tous les Magistrats du Royaume, depuis le grand Chancelier, jusqu'au moindre de ceux qui avoient quelque inspection sur le Peuple, & généralement tous ceux qui exerçoient quelque emploi public, prêteroient serment qu'ils feroient tous leurs efforts pour exterminer les Hérétiques, & qu'ils assisteroient les Evêques dans l'exécution de ce bon dessein. Cet Acte ne fut pas plûtôt fait, qu'il s'éleva une violente persecution contre les Lollards. Plusieurs furent brûlez vifs. Quelques-uns sortirent du Royaume, & d'autres abjurerent leur Réligion, pour éviter les tourmens qu'on leur préparoit.

Les Communes prient le Roi de faire saisir les biens du Clergé.

Mais peu de tems après, la Scéne changea de face, à l'égard du Clergé. Il ne s'attendoit pas que ces mêmes gens, qui venoient de paroître si zélez pour la Réligion, pensassent à la détruire : Car c'étoit là l'idée qu'il donnoit du projet d'ôter aux Ecclésiastiques les richesses dont ils joüissoient. Cependant, ces mêmes Communes, qui, par une voye si authentique, venoient de se mettre à couvert de tout soupçon d'Hérésie, voulant répondre aux désirs du Roi qui leur demandoit un Subside, lui présentérent une Adresse, pour le prier de faire saisir les revenus du Clergé. Cette Adresse étoit fondée sur les mêmes considérations que celle qui avoit été présentée au feu Roi pour le même effet. On y soutenoit, que les revenus du Clergé seroient beaucoup mieux employez à l'entretien de la Noblesse, des Colleges, & des Hôpitaux. C'étoit un coup terrassant pour le Clergé, d'autant plus, qu'après l'Acte qui venoit de se faire, & qui s'exécutoit actuellement, il n'y avoit pas la moindre couleur à représenter la Chambre Basse comme Hérétique, ou favorisant l'Hérésie.

Le Roi semble approuver cette Adresse.

Le Roi même, qui se voyoit sur le point de commencer une grande Guerre, crut, ou feignit de croire, qu'il y avoit de la nécessité à faire ce que la Chambre Basse demandoit. Comme naturellement, ses revenus en devoient être fort augmentez, cette raison ne contribua pas peu à lui faire prêter l'oreille à une proposition si avantageuse.

Le Clergé cherche les moyens de parer le coup.

Il prend deux résolutions sur ce sujet.

Les principaux du Clergé voyant que leur ruïne étoit certaine, s'ils ne trouvoient quelque reméde au mal dont ils étoient menacez, s'assemblerent pour chercher les moyens de le prévenir, ou du moins de le diminuer autant qu'il seroit possible. Après diverses consultations sur une matiére si importante pour eux, ils s'arréterent à deux résolutions principales. La premiére fut, de ceder quelque partie de leurs biens au Roi, afin de sauver le reste. La seconde, de détourner ce Prince de la trop grande attention qu'il donnoit à ses affaires domestiques, en l'engageant dans une Guerre étrangére qui l'occupât tout entier. Les fréquens envois d'Ambassadeurs, de Paris à Londres, & de Londres à Paris, leur faisant juger, que le Roi méditoit quelque entreprise contre la France, ils résolurent de le pousser de tout leur pouvoir à porter la Guerre dans ce Royaume. Suivant ces projets, l'Archevêque de Cantorbéri, qui fut chargé de lui parler, lui dit, « Que la proposition de la Chambre des » Communes, qui paroissoit avantageuse à la Couronne, ne l'étoit pas en effet. » Que si ce dessein étoit exécuté, les revenus de l'Eglise seroient employez à des » usages dont le Roi, en particulier, ne retireroit aucun profit, & qui, au contraire,

traire, pourroient avec le tems, devenir très-dommageables au Souverain. « Qu'en augmentant le nombre & les richesses de la Noblesse, comme on prétendoit le faire, on accroîtroit, en même tems, un pouvoir, qui depuis le commencement de la Monarchie, s'étoit toûjours opposé aux Souverains, & qui même en avoit poussé quelques-uns dans le précipice. Que les Hôpitaux qu'on fonderoit ne serviroient qu'à jetter le Peuple dans la fainéantise, quand il verroit tant de maisons prêtes à le recevoir, sans qu'il fût obligé de travailler: mais que le Clergé, plus sincérement affectionné au Roi que la Chambre des Communes, vouloit bien lui donner, en cette occasion, une preuve sensible de son zéle, & de son attachement à sa personne, en lui abandonnant les monastéres des *Alliens* (1), qui étant au nombre de cent dix, joüissoient d'un revenu qui augmenteroit considérablement celui de la Couronne: Que tous les biens de ces Maisons seroient uniquement pour lui, au lieu que si le projet des Communes s'exécutoit, il n'en tireroit aucun avantage ». Soit que le Roi se laissât persuader par ces raisons, ou qu'il crût qu'il étoit toûjours bon de prendre ce que le Clergé lui offroit volontairement, il accepta la proposition. Ainsi, les biens de ces Monastéres lui furent adjugez par Acte de Parlement, sans que le Clergé s'y opposât.

HENRI V. 1414.

Il offre au Roi les revenus des Monastéres Aliens.

Le Roi accepte l'offre. *Act. Publ. T. IX. p. 280.*

Cependant, comme le Clergé craignoit, que, tôt ou tard, le Roi ne voulût avoir tout ce que les Communes lui offroient, il pensa sérieusement à exécuter la seconde partie de son projet. Pour cet effet, le même Prélat se chargea de faire des efforts pour porter ce Prince à faire la Guerre à la France. Le caractére du Roi, les mouvemens qu'il se donnoit depuis quelque tems, à l'égard des affaires de France, & le désir universel de toute l'Angleterre, lui firent espérer que son dessein auroit un heureux succès. Ainsi, ayant préparé avec soin un Discours propre à produire cet effet, il prit occasion de le prononcer dans le Parlement, en présence du Roi même.

Il commença par des éloges insinuans des vertus du Roi, & dit, qu'il étoit digne de porter, non seulement la Couronne d'Angleterre: mais même celle de tout l'Univers. Ensuite s'adressant au Roi même, il lui représenta, "qu'il lui étoit peu glorieux de laisser le Roi de France joüir paisiblement de la Normandie, de l'Anjou, de la Touraine, du Maine, & d'une partie de la Guyenne, toutes ces Provinces ayant été enlevées aux Rois d'Angleterre par une pure violence, & sur des prétextes frivoles. Que ce n'étoit pas seulement sur ces Païs-là qu'il avoit un droit incontestable; mais qu'il pouvoit encore très-justement prétendre tout le Royaume de France en qualité d'Héritier & de Successeur d'Edoüard III. Ensuite, il déduisit au long les raisons qui ont été rapportées sur ce différend, dans le Regne d'Edoüard. Il parla de la Loi Salique comme d'une chimére qui n'étoit appuyée sur aucun bon fondement, & qui, étant contraire au Droit naturel, ne pouvoit être admise, quand même elle seroit aussi vraye qu'elle étoit imaginaire. Il avança, que Pepin le Bref qui avoit enlevé la Couronne à la Famille de Merovée, avoit appuyé son droit, sur ce qu'il étoit descendu de Blitilde fille de Clotaire II. & que Hugues Capet avoit fondé le sien sur sa descendance d'une fille de Loüis le Débonnaire. Il ajoûta, que ces prétentions, qui auroient été ridicules, si la Loi Salique avoit été en force depuis Pharamond, faisoient voir, qu'elle étoit alors inconnuë.

Que

(1) Etrangers.

HENRI V. 1414.

» Que d'ailleurs, une telle Loi ſeroit contraire à celle de Dieu même, qui avoit » diſpoſé d'une maniére toute différente de la Succeſſion de Tſelophecad, en » faveur de ſes filles. Que de fameux Juriſconſultes François avoient avoüé, » que la Loi Salique étoit contraire au Droit naturel & au Droit divin (1). Enfin, que les glorieux ſuccès dont Dieu avoit favoriſé les armes d'Edoüard III. » faiſoient voir manifeſtement que Dieu n'approuvoit pas cette prétenduë Loi. » Que ſi dans la ſuite, il avoit permis que ce Monarque, & le Prince de Galles » ſon fils euſſent fini leurs jours avant que de pouvoir réparer les pertes qu'ils » avoient faites en France, on n'en pouvoit rien conclurre contre la juſtice de » leurs droits. Que par ſes Jugemens, il avoit voulu punir les péchez de la Nation Angloiſe; mais qu'il n'avoit pas prétendu priver les Héritiers & Succeſſeurs d'Edoüard, des juſtes droits qu'ils avoient ſur la Couronne de France. » Que l'interruption de la pourſuite de ces mêmes droits, cauſée par la fainéantiſe de Richard II. & par les troubles du dernier Regne, ne pouvoit être regardée comme un déſiſtement. Que l'Angleterre ſe trouvant ſous le préſent » Regne, dans un calme heureux, & gouvernée par un Prince doüé de tant » d'excellentes vertus, ce ſeroit renoncer à toutes les régles de la prudence & de » la politique, que d'abandonner ces juſtes prétentions. Que de plus, l'état où » la France ſe trouvoit offroit une occaſion qu'on chercheroit vainement dans » la ſuite. Enfin, il exhorta le Roi, à mettre en œuvre les talens qu'il avoit reçus du Ciel, & à ne demeurer point dans un repos peu honorable, mais à ſe » préparer, ſans craindre les difficultez, à une conquête ſi juſte & ſi glorieuſe, » qui le rendroit le plus puiſſant Prince de l'Europe. Il finit ſon Diſcours en diſant que ſi le Roi vouloit ſe charger d'une ſi noble entrepriſe, le Clergé lui » donneroit des ſecours qu'il n'avoit jamais accordez à aucun de ſes Prédéceſſeurs, & qu'il ne doutoit point que les Laïques ne fuſſent dans les mêmes » diſpoſitions.

La Guerre contre la France eſt réſoluë, & le Parlement accorde un Subſide au Roi.

La plûpart des Hiſtoriens prétendent que ce Diſcours fit un effet ſi prompt & ſi merveilleux, que dès ce moment Henri réſolut de pourſuivre les droits qu'il avoit ſur la Couronne de France. Mais les diverſes négociations qu'il y avoit déja eu ſur ce ſujet, & dont j'ai rapporté le détail, font voir manifeſtement, que cette réſolution étoit déja priſe, & qu'il ne s'agiſſoit plus que de faire entrer le Parlement dans les mêmes vûës. C'eſt à quoi la Harangue de l'Archevêque contribua peut-être beaucoup. Du moins, il eſt certain, qu'avant que de ſe ſéparer, le Parlement approuva le deſſein, & qu'il accorda au Roi un Subſide de trois cens mille marcs pour commencer à l'exécuter. Il y a même quelque apparence, qu'en cette occaſion, l'Archevêque agiſſoit de concert avec le Roi, ſoit pour ſonder la diſpoſition du Parlement, ou pour l'exciter à la Guerre. Quoiqu'il en ſoit, cette réſolution s'accordant parfaitement avec le projet du Clergé, il ne faut pas s'étonner que l'Archevêque preſſât ſi fort la néceſſité de la Guerre. En effet, cette affaire ne fut pas plûtôt réſoluë dans le Parlement, que le Bill projetté contre le Clergé tomba de lui-même, les eſprits ſe trouvant occupez de toute autre choſe.

La propoſition des Communes touchant le Clergé, tombe.

Pendant tout le reſte de l'année, ce ne furent qu'allées & venuës continuelles

(1) L'Archevêque, ou celui qui a compoſé ce Diſcours, ignoroit ſans doute, que ſans la Loi Salique, Edoüard III. ne pouvoit prétendre aucun droit ſur la Couronne de France. Sur quoi, voy. le Regne d'Edoüard III.

les d'Ambaſſadeurs à Londres ou à Paris. La France vouloit toûjours que le Mariage de Henri avec la Princeſſe Catherine ſervît de compenſation pour la plus grande partie des demandes de l'Angleterre. C'étoit-là le projet qu'elle avoit formé, s'imaginant qu'elle pourroit leurrer Henri par l'eſpérance de ce Mariage. Henri, de ſon côté, n'en rejettoit pas la propoſition, pourvû que le Mariage ne fût regardé que comme une dépendance de la Paix, ou du moins, qu'on y annexât des conditions qui lui fiſſent recouvrer les Provinces perduës depuis le Traité de Bretigny. Il feignoit de ſe laiſſer amuſer juſqu'à un certain point. Il donnoit pouvoir ſur pouvoir à ſes Ambaſſadeurs, de prolonger le tems de l'engagement où il étoit entré ſur ce ſujet. Mais quand on propoſoit le Mariage, ces mêmes Ambaſſadeurs ne vouloient point en traiter, juſqu'à ce qu'on fût convenu des conditions de la Paix. C'étoit là le ſujet de toutes les négociations. Cependant, il eſt certain, que de part & d'autre, elles n'étoient employées qu'à deſſein de gagner du tems. Henri étoit trop habile pour ne pas comprendre, que la France ne lui rendroit pas ce qu'il demandoit, avant que d'avoir reçû quelque grand échec. D'un autre côté, comme depuis long-tems il n'y avoit eu en Angleterre aucun changement conſidérable que l'avénement d'un nouveau Roi à la Couronne, la Cour de France ne pouvoit ſe perſuader que ce Royaume fût en état de ſoutenir la Guerre dont on la menaçoit. Ainſi, ſon unique but étoit d'amuſer Henri par ſes artifices, en attendant que le tems amenât quelque révolution dans les affaires de l'un ou de l'autre Royaume. C'étoient là les projets des deux Cours: mais il y avoit un extrême différence, entre l'état où elles ſe trouvoient l'une & l'autre. Henri avançoit pied à pied, ſans ſe détourner de ſon chemin, n'y ayant rien dans ſon Royaume qui fut capable de le troubler. La France, au contraire, étoit pleine de diviſions. Ceux qui gouvernoient le Royaume penſoient plus à ſe maintenir contre le parti qui leur étoit oppoſé, qu'à prévenir les deſſeins du Roi d'Angleterre. Il étoit même comme impoſſible, qu'ils puſſent prendre de juſtes meſures dans une ſemblable conjoncture. Le Dauphin, qui avoit en main le maniment des affaires, étoit un Prince plus fougueux qu'habile. Mais quand même il auroit eu plus de capacité, qu'auroit-il pû faire, engagé comme il l'étoit entre deux factions qui partageoient le Royaume, & dont pas une n'étoit véritablement attachée à ſes intérêts? D'ailleurs, ce Prince, ni ceux de la Faction d'Orléans ne pouvoient ſe perſuader, qu'après une interruption qui avoit duré pendant deux Regnes entiers, le Roi d'Angleterre penſât ſérieuſement à faire valoir ſes droits ſur la Couronne de France. On trouve dans les Hiſtoires d'Angleterre, qu'après que Henri eût fait demander pour la premiére fois, le Royaume de France, le Dauphin, en dériſion de cette demande, lui envoya en préſent, un tonneau de balles de jeu de paume. Il vouloit ſans doute lui faire connoître par là, qu'il le croyoit plus propre au jeu, qu'à la Guerre: mais il ne demeura pas long-tems dans cette opinion. Telle étoit la diſpoſition de la Cour de France, pendant que Henri donnoit toute ſon attention à préparer ce qui lui étoit néceſſaire pour exécuter ſes deſſeins.

La réſolution priſe dans le Parlement de Leiceſter fit ouvrir les yeux à ceux qui gouvernoient la France. Ils s'aperçurent enfin, que Henri penſoit ſérieuſement à la Guerre, & ce ne fût pas ſans quelque confuſion, qu'ils reconnurent,

HENRI V. 1414.

Continuation des négociations entre les deux Cours de France & d'Angleterre.

Déſavantages de la France.

Préſent injurieux du Dauphin à Henri.

La France commence à prendre d'autres meſures.

rent, que ce Prince se servoit, pour les surprendre, des mêmes moyens qu'ils employoient eux-mêmes pour l'amuser. Les négociations touchant son Mariage, & les fréquentes prolongations de l'engagement qu'il avoit pris volontairement, n'étoient qu'un leurre dont il faisoit usage, afin d'empêcher la France de faire des préparatifs pour se défendre. C'est ce qui paroissoit assez par la résolution prise dans le Parlement. Ce fut alors que le Conseil de Charles ou du Dauphin, crut qu'il étoit tems de penser sérieusement à donner quelque satisfaction à ce Prince. Pour cet effet, on lui dépêcha le Secretaire Col, avec de nouvelles offres, mais qui se trouvérent trop éloignées de ses prétentions. Avant le Parlement de Leicester, Henri n'avoit, pour ainsi dire, demandé tout le Royaume de France, qu'en passant, & comme pour servir de fondement à ses autres demandes. Mais depuis qu'il se sentoit appuyé du Parlement, il parloit beaucoup plus haut, & sembloit ne vouloir pas se contenter de ce qu'il avoit demandé au commencement. Cependant, afin d'amuser la France, il feignoit toûjours de vouloir consentir que cette affaire fût terminée par une négociation. Pour cet effet, il voulut bien qu'on traitât du Mariage, & prolongea même le terme de son engagement jusqu'au 15. d'Août, donnant pouvoir à ses Ambassadeurs de le reculer encore autant qu'ils le jugeroient à propos. Mais tout cela ne lui faisoit pas differer ou interrompre ses préparatifs de Guerre.

Act. Publ. T. IX. p. 139.

Ibid. pag. 140. 141.

Henri continuë ses négociations avec le Duc de Bourgogne.

Pag. 179.

Cependant la négociation avec le Duc de Bourgogne se continuoit toûjours, pendant que ce Prince étoit le plus pressé par ses ennemis. Au mois de Juin, Henri lui envoya Philippe Morgan, homme très-habile, qu'il employoit toûjours dans les négociations les plus importantes. La commission publique de Morgan n'étoit que pour renouveller la Trêve avec les Flamans. Mais le choix de cet Ambassadeur, & l'envoi de Copin de la Vieuville en Angleterre, de la part du Duc, avec la conjoncture du tems, font voir assez clairement, que toutes ces allées & venuës n'étoient pas pour prolonger simplement une Trêve marchande, à laquelle il n'y avoit pas beaucoup de difficulté. D'ailleurs, le denoüement qu'on verra dans la suite, fera connoître ce que le Duc de Bourgogne rouloit alors dans sa tête. C'étoit pour Henri un coup de partie, que de mettre ce Prince dans ses intérêts. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable, puisque c'étoit dans un tems où la Cour de France ne gardoit aucun ménagement avec lui. Mais il semble, qu'il balançoit à faire une démarche si extraordinaire, & qu'il ne vouloit avoir recours à Henri, qu'à l'extrémité. C'est parmi toutes ces négociations que se passa l'année 1414.

1451.

La Trêve est prolongée de quelques mois.

Act. Publ. T. IX. pag. 197.

Nouvelle Ambassade de France.

Pag. 225.

La Trêve encore pro-

Au commencement de la suivante, Henri consentit à une prolongation de de la Trêve jusqu'au 1. du mois de Mai. Cependant, la Cour de France, alarmée des grands préparatifs qui se faisoient en Angleterre, y envoya une seconde fois l'Archevêque de Bourges, avec onze autres Ambassadeurs. Apparemment, ce Prélat fit quelque offre nouvelle à Henri, mais qui ne fut pas assez considérable pour le contenter. Tout ce qu'il put obtenir fut une nouvelle prolongation de la Trêve, jusqu'au 8. de Juin.

Pendant que ces Ambassadeurs étoient à Londres, le Roy y convoqua les Seigneurs Ecclésiastiques & Seculiers du Royaume, ou du moins tous ceux qui se trouverent à portée pour s'y rendre. Quand ils furent assemblez, il leur

leur fit dire par l'Evêque de Winchester son oncle & Grand Chancelier, qu'il avoit pris la résolution d'aller en personne, porter la Guerre en France, pour recouvrer l'héritage de ses Ancêtres. Cette Déclaration paroissoit peu nécessaire, puisque les Grands étoient assez instruits de son dessein. Mais apparemment, il vouloit par là obliger les Ambassadeurs de France à découvrir tout ce qu'ils avoient à lui proposer, dans la pensée où il étoit, qu'ils balançoient encore à lâcher le dernier mot. La situation où les affaires de France se trouvoient lui faisoit espérer qu'on lui offriroit de remettre les choses sur le pied du Traité de Bretigny. En ce cas-là il se seroit, sans doute, contenté d'un avantage si considérable, quoique, depuis quelque tems, il fit sonner bien haut ses prétentions sur tout le Royaume de France. L'Archevêque de Bourges ne pouvant plus douter des desseins du Roi, lui fit entendre, qu'il souhaitoit d'aller faire un tour en France, pour y prendre de nouvelles instructions, sur quoi Henri consentit encore à une prolongation de la Trêve, jusqu'au 15. de Juillet. Le même Prélat étant retourné en Angleterre, peu de jours avant l'expiration de la Trêve, ajoûta encore quelque chose aux offres précédentes; mais ce fut inutilement. Rien n'étoit capable de contenter Henri, que le Traité de Bretigny. L'Archevêque lui demanda sa réponse par écrit, & le Roi la lui fit donner sur le champ. Quelques uns ajoûtent, que ce Prélat voyant qu'il n'avoit plus rien à ménager, reprocha au Roi, que ne se contentant pas d'une Couronne que le Roi son pere avoit injustement ravie à Richard II. vouloit encore envahir celle de France: mais qu'il y trouveroit plus de difficulté qu'il ne pensoit.

longée de quelques semaines. *pag. 225.*

Henri déclare aux Seigneurs Anglois, son intention de passer en France. *pag. 222.*

Autre prolongation de la Trêve. *pag. 262. pag. 282.*

Discours hardi de l'Archevêque de Bourges au Roi.

Tout étant prêt pour le départ, Henri fit publier un ordre à toutes ses troupes, de se rendre incessamment à Southampton, où elles devoient être embarquées, & il alla lui-même pour y donner ses ordres, à mesure que les troupes & les Vaisseaux arrivoient. Dans le tems même qu'il étoit occupé à cela, il donna un nouveau pouvoir à Philippe Morgan, pour conclurre un Traité d'Alliance avec le Duc de Bourgogne. Cela fait voir que ce Duc, qui étoit toûjours éloigné de la Cour de France, entretenoit une secrette correspondance avec Henri, & que, selon les apparences, il n'avoit pas peu contribué à l'engager dans cette entreprise. Leur Traité ne fut pourtant conclu que deux ans après.

Henri fait embarquer ses troupes & continuë sa négociation avec le Duc de Bourgogne.

Henri se préparoit à partir à la fin du mois de Juillet, ou au commencement d'Août. La plus grande partie de ses troupes étoit déja embarquée, lorsqu'il reçut des avis d'une conspiration contre sa personne, tramée par des gens dont il croyoit avoir le moins de sujet de se défier. Si l'on en croit les Historiens Anglois, la Cour de France craignant le succès de cette Guerre, avoit employé une grosse somme d'argent à corrompre des gens qui devoient tuer le Roi. Ils font monter cette somme jusqu'à un million de livres, ce qui ne doit pas paroître étrange, vû la qualité des personnes qui s'étoient engagées dans ce complot. C'étoient Richard Comte de Cambridge, frere du Duc d'Yorck, Henri Scroop Grand Trésorier, qui couchoit ordinairement dans la Chambre du Roi, & Thomas Gray Comte de Northumberland, qui étoit Conseiller Privé. Il n'est pourtant pas bien certain, qu'ils eussent dessein de se défaire du Roi. Du moins, la confession du Comte de Cambridge, qui se trouve dans le Recuëil des Actes Publics, ne contient rien d'approchant. On y

Conspiration contre le Roi découverte.

Act. Publ. T. IX. p. 300.

Aaa ij voit

Henri V. 1415.

voit feulement, qu'ils avoient complotté de mettre le Comte de la Marche à leur tête, & de le mener dans le Païs où ils efpéroient de pouvoir lever une armée, en fe fervant du nom de Richard II. comme s'il eût été encore en vie. Que s'ils ne pouvoient pas abufer le Peuple par ce moyen, dont on avoit déja fait un fi fréquent ufage, leur deffein étoit de publier un Manifefte, fous le nom du Comte de la Marche, & d'inviter le Peuple à rétablir ce Prince dans fes droits qui avoient été ufurpez par la Maifon de Lencaftre. Comme ils ne pouvoient fe fervir du nom du Comte de la Marche, fans l'avoir lui-même en leur pouvoir ou du moins dans leur parti, ils ne purent fe difpenfer de l'informer du complot. Ce Prince ne fe trouva pas peu embarraffé, quand on lui fit cette confidence. Une Couronne qu'il croyoit lui être legitimement dûë, valoit bien la peine de rifquer quelque chofe pour l'obtenir. Mais d'un autre côté, il étoit perfuadé, que ce n'étoit pas un motif de juftice, ou d'affection pour fa perfonne, qui faifoit agir les conjurez. D'ailleurs, l'incertitude du fuccès ne pouvoit que l'intimider. Cependant, on le preffoit avec beaucoup d'inftance d'entrer dans la confpiration. Enfin, ne pouvant fe déterminer fur le champ, il demanda du tems pour penfer à une affaire fi importante, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il obtint le refte du jour. Pendant cet intervalle, il fit des réfléxions qui le portérent à s'en aller informer le Roi de tout ce qu'il avoit appris. Henri, furpris de cette nouvelle, fit d'abord arrêter les coupables, qui ayant tout avoüé, furent condamnez à mort & exécutez. Les Comtes de Cambridge & de Northumberland eurent la tête tranchée, & le Lord Scroop fouffrit le fupplice ordinaire des Traîtres. Ce fut là, comme la premiére étincelle du feu qui confuma dans la fuite, les deux Maifons de Lencaftre & d'Yorck. Comme le Comte de Cambridge avoit époufé une fœur du Comte de la Marche, il y a beaucoup d'apparence, qu'il s'étoit engagé dans ce complot, en vûë de procurer la Couronne à Richard fon fils Héritier préfomptif de ce Comte qui n'avoit point d'enfans.

Les Auteurs font punis. *Ibid. p.* 300.

Henri met à la voile.

Cette affaire ayant arrêté Henri à Southampton plus long-tems qu'il ne l'avoit cru, il ne put mettre à la voile, que le 18. ou 19. d'Août. Il avoit une Flotte de quinze-cens Vaiffeaux, fur laquelle il avoit embarqué fix-mille hommes d'armes, & vingt-mille Archers. Cela faifoit une armée d'environ cinquante mille hommes. Il étoit accompagné des Comtes de Dorfet, de Kent, de Cornoüaille, de Salifburi, de Huntington, outre un grand nombre d'autre Nobleffe. Le 21. d'Août, il mit fes troupes à terre au Havre de Grace en Normandie, & fans perte de tems, il marcha vers Harfleur, diftant feulement de trois lieuës. Cette Place étoit forte & bien munie. Peu de tems auparavant, on y avoit fait entrer quatre cens hommes d'armes, outre un grand nombre de Gentilshommes du voifinage, qui s'y étoient renfermez volontairement. La Garnifon fe défendit vigoureufement; & néanmoins en affez peu de tems, elle fe vit obligée de capituler, & de promettre de rendre la Place, fi elle n'étoit fecouruë dans trois jours. Ce tems expiré, fans que le fecours parût, Henri fe mit en poffeffion de la Ville, d'où il chaffa les habitans, & y mit une Colonie Angloife, comme Edoüard III. avoit autrefois fait à Calais.

Il defcend au Havre de Grace & va affiéger Harfleur.

Il s'en rend maître, & y met une Colonie d'Anglois.

Cette Place étant d'une très-grande importance, Henri ne voulut point en partir

partir avant qu'elle fût entiérement reparée, & mise en bon état de défense. Pendant qu'on y travailloit, il envoya au Dauphin un Cartel de défi, par lequel, il offroit de remettre tous leurs différends à la décision d'un combat singulier, entre les deux personnes. Il ne s'agissoit pas de moins dans ces différends, selon la pensée du Roi, que de tout le Royaume de France. S'il s'adressoit au Dauphin, c'étoit à cause de la maladie du Roi son Pere, qui le mettoit hors d'état d'accepter un pareil défi. Mais comme il n'étoit pas au pouvoir du Dauphin de hazarder, dans un combat singuliér, la Couronne de France, qui ne lui apartenoit pas encore, Henri offroit, s'il demeuroit victorieux, d'en laisser la joüissance au Roi Charles pendant sa vie. Au reste, il protestoit que cette proposition venoit de lui seul, sans que son Conseil, ni aucun des Princes de son sang y eussent part, & que par cette raison, il prétendoit, qu'elle ne pût porter aucun préjudice à ses droits ou à ceux de ses Successeurs. Ce Cartel étoit daté de sa Ville de Harfleur le 16. de Septembre 1415. On ne trouve pas que le Dauphin y fît aucune réponse. En effet, la proposition lui étoit trop desavantageuse, puisqu'il auroit hazardé une Couronne dont le Roi son Pere étoit actuellement en possession, & dont il devoit naturellement hériter un jour, au lieu que Henri n'auroit risqué que de simples prétentions. HENRI V. 1415. *Act. Publ. T. IX. p. 313.*

La conquête d'Harfleur auroit pû rendre Henri satisfait du succès de sa premiére campagne qui avoit commencé un peu tard, si d'un autre côté, le mauvais état où se trouvoit son armée ne lui eût causé beaucoup de chagrin. La Dyssenterie, qui s'étoit mise parmi ses troupes, y avoit fait, & y faisoit encore de si grands ravages, qu'il ne lui restoit pas la quatriéme partie de celles qu'il avoit amenées, qui fût en état de se servir de ses armes. Cette maladie n'avoit pas attaqué les simples Soldats seulement, mais les personnes mêmes les plus considérables de l'armée n'en avoient pas été exemptes. L'Evêque de Norwich & le Comte de Suffolck en étoient morts. Le Duc de Clarence frere du Roi, le Comte d'Arundel, & plusieurs autres Officiers de distinction, en avoient été attaquez avec tant de violence, qu'ils avoient été obligez de repasser en Angleterre, dans l'espérance d'y trouver leur guérison. Mauvais état de l'armée Angloise.

Dans le même tems, Henri apprenoit de tous côtez, que les François assembloient leurs forces avec beaucoup de diligence, à dessein de le combattre. Il semble, que jusqu'à la prise de Harfleur, la Cour de France avoit douté que le Roi d'Angleterre voulût tout de bon lui faire la Guerre, puisqu'elle n'avoit fait aucun préparatif pour se défendre. Mais après la perte d'une Place si considérable, le Conseil du Roi Charles comprit aisément, qu'il étoit nécessaire d'assembler toutes les forces du Royaume, pour arrêter les progrès d'un ennemi qui commençoit à se rendre très-redoutable. Le grand armement que la France faisoit, le mauvais état de l'armée Angloise, & l'approche de l'Hiver, obligérent Henri à penser à la retraite. Il semble qu'il auroit pû se rembarquer à Harfleur. Mais, soit qu'il crût que cette démarche auroit trop l'air d'une fuite, soit qu'il ne prevît pas tous les obstacles qu'il rencontra peu après, ou par quelque autre motif qu'on ignore, il prit la résolution de se retirer par terre à Calais. La France assemble ses forces. Henri prend la résolution de se retirer à Calais.

La marche qu'il entreprenoit étoit difficile dans une saison où les pluyes com- Difficultez

HENRI V. 1415. de cette marche.

commençoient à gâter beaucoup les chemins. Mais elle le devint encore plus par des accidens aufquels il ne s'étoit pas attendu. Les François qui avoient prévû fon deffein, ou qui en avoient été informez, s'étoient hâtez de rompre les ponts & les chauffées qui fe trouvoient fur fa route, & de détruire ou de faire tranfporter dans les Villes, les vivres & les fourrages qu'il auroit pû trouver à la campagne. D'un autre côté, le Connétable d'Albret avec un Corps de troupes qu'il avoit déja raffemblées, en attendant le refte, harceloit continuellement les Anglois, & les obligeoit à marcher ferrez, & de fe tenir toûjours prêts à combattre. Toutes ces difficultez les empêchoient d'avancer auffi promptement qu'il auroit été néceffaire pour fe tirer de ce mauvais pas.

Il trouve le paffage de la Somme impoffible.

Parmi tous ces obftacles qui s'oppofoient à fa marche, Henri prenoit le chemin de *la Somme*, dans l'efpérance de pouvoir paffer cette riviére au gué de Blanquetaque, où Edoüard III. l'avoit paffée, le jour avant la Bataille de Crecy. Mais quand il y fut arrivé, il trouva ce paffage rendu impraticable par des pieux plantez dans l'eau, & de plus, défendu par un Corps de troupes qui s'étoit pofté de l'autre côté. Ce fut avec une extrême mortification, qu'il comprit que le projet qu'il avoit fait ne pouvoit s'exécuter. Il falloit pourtant, ou paffer la Somme, ou fe réfoudre à reprendre le chemin d'Harfleur, au milieu des mêmes difficultez qu'il avoit déja effuyées, & fans fçavoir même, comment il feroit fubfifter fon armée, quand il y feroit arrivé.

Il fe détermine à marcher jufqu'à la fource de la Somme.

Dans cette extrémité, il fe refolut à remonter le long de la riviére, jufqu'à fa fource, quoique par-là, il s'écartât beaucoup de fon chemin: Cependant, à mefure qu'il avançoit, il trouvoit par tout les ponts rompus, & les paffages les moins difficiles gardez par des troupes ennemies retranchées de l'autre côté.

L'armée fouffre beaucoup dans cette marche.

Comme dans un état fi fâcheux, il n'y avoit point d'autre reméde que la patience, Henri prit tous les foins poffibles pour l'infpirer à fes troupes, en prenant part lui-même à la difette & aux fatigues qui les accabloient. Il eft facile de comprendre, que ces fatigues n'étoient pas propres à arrêter le cours de la maladie dont elles étoient affligées, & qu'au contraire, un grand nombre de Soldats tombérent malades dans la marche. Enfin, pour comble de malheur, Henri apprit que le Roi de France étoit arrivé à Roüen, & qu'il avoit envoyé au Connétable quatorze-mille hommes d'armes, avec tous les Princes & Seigneurs qualifiez du Royaume, à la referve des Ducs de Berry & de Bourgogne.

Celle de France fe renforce.

Le Dauphin avoit fouhaité de s'aller mettre à la tête de l'armée: mais le Roi n'avoit pas voulu le lui permettre. Le Connétable qui avoit encore ramaffé beaucoup d'autres troupes, ayant reçu un renfort fi confidérable, affembla le Confeil de Guerre, où il fut unanimement réfolu de livrer Bataille aux Anglois.

Les François vont attendre les Anglois dans le Comté de St. Pol.

Mais comme les Généraux François fe croyoient affurez de la victoire, vû la fupériorité de leurs troupes, ils jugerent qu'au lieu de continuer à garder la Somme, il étoit à propos de laiffer paffer l'armée Angloife, & d'aller fe pofter fur le chemin de Calais. Cette réfolution étant prife, ils allérent attendre leurs ennemis dans le Comté de St. Pol, afin de les attirer au-delà de la Somme, dans un lieu d'où ils ne puffent reculer.

Il eft certain, qu'en paffant la riviére, Henri fe mettoit dans un danger manifefte, puifqu'il n'y avoit plus de milieu pour lui, entre vaincre & périr.

rir. Il eſt vrai qu'il auroit pû reprendre le chemin d'Harfleur: mais je ne ſçai, ſi ce parti étoit moins dangereux, vû les difficultez qu'il auroit rencontrées dans ſon retour, & qu'il n'avoit ſurmontées qu'avec des peines infinies. Ainſi, c'eſt une queſtion qui ne me paroit pas facile à décider, ſi le combat étoit plus à craindre que la retraite. Quoi qu'il en ſoit, il eſt à préſumer qu'il prit le parti qui lui parut le moins deſavantageux, en continuant ſa marche, le long de la Somme, dans la réſolution d'aller affronter le danger qui l'attendoit de l'autre côté. Comme les Paſſages n'étoient plus gardez, il en trouva un entre S. Quentin & Peronne, par où il fit paſſer ſon armé. Mais bien que cette difficulté, qui juſqu'alors avoit paru la plus grande, fût ſurmontée, l'armée Angloiſe ne ſe trouvoit pas en meilleurs termes. Celle des ennemis, ſix fois plus nombreuſe, l'attendoit ſur ſon paſſage: il falloit lui paſſer ſur le ventre, pour pouvoir ſe rendre à Calais. Les Hiſtoriens François aſſurent, que Henri, ſe trouvant dans cette fâcheuſe ſituation, offrit de reſtituer Harfleur, & de réparer tous les dommages qu'il avoit cauſez à la France, depuis ſa deſcente, ſi l'on vouloit lui laiſſer le paſſage libre: mais que ſon offre fut rejettée. Au contraire, le Connétable & les Princes qui étoient dans l'armée ennemie lui envoyérent trois Hérauts, pour lui offrir la Bataille, laiſſant à ſon choix le tems & le lieu. Henri répondit, qu'il étoit depuis long-tems en marche, pour ſe rendre à Calais: qu'il n'avoit tenu qu'à eux de le combattre, & que s'ils en avoient le deſſein, il n'étoit nullement néceſſaire d'en fixer le tems, ou le lieu: qu'il avoit réſolu de continuer ſa marche, & qu'ils le trouveroient toûjours prêt à les recevoir.

Henri V. 1415.

Henri continuë à marcher.

Il paſſe la Somme.

Il offre de rendre Harfleur.

Son offre eſt rejettée.

Les François le défient.

Sa réponſe.

L'armée de France s'étant poſtée ſur ſa route, il n'étoit pas poſſible qu'il paſsât ſans la rencontrer; il prit donc le parti de ſe préparer au combat. Le 22. d'Octobre, les Généraux François lui firent dire encore par un Héraut, que le Vendredi ſuivant (1), ils lui livreroient Bataille. Henri qui avoit déja pris ſa réſolution, accepta le défi, & fit preſent au Héraut d'une robbe de deux cens écus. Pendant les trois jours qui précedérent la Bataille, Henri ne ceſſa point d'inſpirer du courage à ſes troupes, en leur promettant de recompenſer leur valeur, & en ſe ſervant de tous les autres moyens les plus propres à produire cet effet. Il leur repréſentoit la gloire de leurs Ancêtres qui avoient remporté les fameuſes victoires de Crecy & de Poitiers, & leur faiſoit toucher au doigt la neceſſité où elles ſe trouvoient de vaincre, pour ſe délivrer des miſeres qu'elles ſouffroient, & pour en éviter encore des plus grandes. Ses exhortations firent un ſi merveilleux effet, que les Officiers & les Soldats, bien loin de craindre le grand nombre de leurs ennemis, ne ſouhaitoient rien tant, que d'en venir aux mains avec eux. Le jour avant la Bataille, Henri ayant envoyé un Capitaine Gallois, nommé *David Game*, pour avoir des nouvelles des ennemis, ce brave Officier lui rapporta, qu'il y en avoit aſſez pour être tuez, aſſez pour être faits priſonniers, & aſſez pour s'enfuir. Cette aſſurance fit plaiſir au Roi, parce qu'elle lui fit comprendre que ſes troupes étoient bien réſoluës à faire leur devoir. Cependant les François faiſoient des réjoüiſſances dans leur camp, comme ſe tenant aſſurez de la victoire, à cauſe de leur grand nombre. Mézerai avouë, qu'ils étoient quatre fois plus forts que leurs ennemis. Monſtrelet dit, ſix fois. Cet-

Il rencontre l'armée ennemie, qui lui préſente la Bataille.

Il l'accepte.

Fermeté du Roi & de ſes troupes.

te

(1) 25. d'Octobre.

HENRI V. 1415.

Grande disproportion entre les deux armées.

te diverſité peut provenir en partie, de ce que les Auteurs que le premier a ſuivis ont mis en compte tous les Soldats ſains ou malades de l'armée Angloiſe, & que le ſecond n'a voulu parler que de ceux qui étoient en état de combattre. Les Anglois mettent une bien plus grande diſproportion entre les deux armées, en diſant, que celle de France étoit de cent cinquante mille hommes, & que l'Angloiſe n'étoit que de neuf mille. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que la ſupériorité des François étoit très-grande. Mais quelque inégalité qu'il y eût entre les deux armées, par rapport au nombre, il y en avoit une autre qui n'étoit pas moins conſidérable, par rapport au différent état où l'une & l'autre ſe trouvoient. Les Anglois malades, pour la plûpart, de la diſſenterie qui ne les avoit point quittez depuis leur départ d'Harfleur, étoient de plus fatiguez d'une longue marche qui duroit depuis un mois, pendant un très-mauvais tems, & dans un Païs ennemi. Les vivres leur avoient toûjours manqué, & ils ſeroient ſans doute tous morts de faim, ſi l'exacte diſcipline, que le Roi faiſoit obſerver, n'eût engagé les gens de la campagne à leur en porter, pour les vendre à un prix exceſſif. Les François au contraire, étoient frais & en ſanté, ayant des proviſions en abondance, & ne ſouffrant aucune incommodité. S'il en faut croire les Hiſtoriens Anglois, la préſomption des Chefs de cette armée alla ſi loin, qu'ils firent demander au Roi, combien il prétendoit donner pour ſa rançon, quand il ſeroit entre leurs mains. Henri mépriſant cette bravade, répondit, ſelon les mêmes Auteurs, qu'un peu de tems feroit connoître, à qui ce ſeroit à compoſer pour les rançons.

Préſomption des François.

Les deux armées ſe rangent en Bataille.

Faute du Connétable d'Albret.

Le 25. d'Octobre, jour deſtiné pour le combat, les deux armées ſe rangérent en Bataille, dès la pointe du jour. Le Connétable d'Albret fit en cette occaſion une faute qui ne peut être excuſée, en choiſiſſant pour champ de Bataille un terrain étroit, flanqué d'un côté, d'une petite riviére, & de l'autre, d'un grand bois. Par là, il perdit tout l'avantage que la ſupériorité du nombre, & ſur tout en Cavalerie, pouvoit lui donner. Il eſt indubitable, que ce Général auroit dû ſe poſter ſur un terrain large & ouvert, où il auroit pû envelopper les Anglois qui n'étoient qu'une poignée de gens, en comparaiſon de ſon armée. Mais en ſe mettant en Bataille ſur ce terrain rétréci, il ſe réduiſoit à ne faire qu'un front égal à celui de ſes ennemis, & ſe privoit par-là d'un avantage tout manifeſte. Au reſte, on ne peut pas dire, que le choix du champ de Bataille ne dépendit pas de lui; puiſque les Anglois marchoient pour ſe rendre à Calais, c'étoit à lui à les attendre dans un terrain ſpacieux, capable de contenir toute ſon armée, & où elle auroit pû combattre toute à la fois. Ainſi, on ne peut aſſez admirer ſon aveuglement qui ne peut être attribué qu'à ſa préſomption. Il ſemble que ſon deſſein étoit de boucher cette eſpece de trou, afin que les Anglois ne puſſent paſſer plus avant, ſans conſidérer, que cette précaution ne peut être avantageuſe qu'à ceux qui ſont les plus foibles. Je me ſuis un peu étendu ſur cette faute, parceque vraiſemblablement, ce fut la principale cauſe du malheureux ſuccès que les François eurent dans cette journée. Le Connétable aveuglé par le nombre de ſes troupes, les rangea dans ce terrain étroit dont je viens de parler, mais tellement preſſées, qu'il étoit facile de prévoir, que la confuſion s'y mettroit pendant le combat. Il partagea ſon armée en trois Corps, dont il commandoit le premier,

premier, & où ſe trouvoient les Ducs d'Orléans & de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Vendôme, de Richemont, le fameux Maréchal de Boucicaut, le Grand Maître des Arbalêtriers, le Seigneur de Dampierre, Amiral de France, le Dauphin d'Auvergne, & divers autres Officiers des plus conſidérables de l'armée. Tous ces Princes & Seigneurs regardoient comme un bonheur pour eux, de ſe trouver dans cette premiére ligne, perſuadez qu'ils étoient, qu'il n'y auroit rien à faire pour les deux autres. Le Duc d'Alençon commandoit le ſecond Corps, aſſiſté du Duc de Bar, des Comtes de Vaudemont, de Nevers, de Salines, de Rouſſi, de Grand-Pré. A la tête de la troiſiéme ligne étoient les Comtes de Marle, de Dampmartin, de Fauquenberg, & le Sire de Lauroi.

Précautions priſes par le Roi avant la Bataille.

Pendant que les François étoient occupez à ſe mettre en ordre, Henri détacha un Corps de quatre cens Lances, pour aller ſe poſter hors de la vûë des ennemis, derriére le bois qui étoit à la gauche du champ de Bataille. De plus, il plaça deux cens Arbalêtriers dans une prairie baſſe, couverte de quelques buiſſons, qui ſe trouvoit à la droite. En rangeant ſon armée, il n'avoit pû faire que deux lignes, à cauſe du petit nombre de ſes troupes. Edoüard Duc d'Yorck commandoit la premiére, aſſiſté des Seigneurs de Beaumont, de Willougby, de Stanhop. Le Roi ſe mit à la tête de la ſeconde, ayant ſur ſon caſque une Couronne d'or, qui lui ſervoit de cimier, & auprès de lui le grand étendart d'Angleterre. En cette poſture il attendoit que les François vinſſent l'attaquer. Cependant, il exhortoit ſes troupes, en parcourant les rangs, à ne craindre point cette multitude de milices nouvellement levées, & peu exercées aux armes. Il leur repréſentoit, que le gain des Batailles ne dépendoit pas du nombre, mais de la valeur, & ſur tout de l'aſſiſtance de Dieu, dans laquelle il les exhortoit à mettre toute leur confiance. Enfin, voyant que les François demeuroient immobiles, il fit venir auprès de lui quelques-uns des principaux Officiers, & leur dit d'un air aſſûré; *Mes amis, puiſqu'ils ne veulent point commencer, c'eſt à nous à nous ouvrir un paſſage par les armes. Donnons au nom de la Très-Sainte Trinité:* en achevant de prononcer ces paroles, il donna le ſignal pour commencer le combat. Au même inſtant, les Soldats des premiers rangs ayant levé les piquets qu'ils avoient plantez devant eux pour réſiſter aux efforts de la Cavalerie, toute l'armée ſe mit en mouvement, en jettant le cri de Guerre ordinaire. Après qu'elle eut un peu avancé, elle s'arrêta pour attendre les ennemis: mais voyant qu'ils ne s'ébranloient pas encore, elle continua ſa marche en bon ordre. Dès qu'elle fut à la portée de l'arc, les premiers rangs planterent leurs piquets en les entrelaſſant & les tenant un peu courbez du côté de l'ennemi. En même tems, un Corps d'Archers, choiſis ſur toute l'armée, s'étant avancé quelques pas, commença d'aſſez près à tirer ſur les ennemis des fléches longues de trois pieds, qui étant décochées par des gens adroits & vigoureux, firent d'abord parmi les François une brêche d'autant plus grande, qu'ils étoient extraordinairement ſerrez, & avoient à peine le mouvement libre. La Cavalerie Françoiſe s'étant enfin ébranlée pour repouſſer ces Archers, ils ſe retirérent derriére les piquets, avec une merveilleuſe diſcipline à laquelle le Roi lui-même les avoit exercez pendant quelques jours. Cependant, les deux cens hommes qui ſe tenoient cachez dans la prairie, ſe levérent tout à coup, & firent

Les Anglois commencent le combat.

HENRI V. 1415. leur décharge parmi cette Cavalerie, qui fut mise dans un désordre d'autant plus grand, que les Chevaux enfonçoient jusqu'aux genoux, dans la terre détrempée par les pluyes. Dès que les Anglois s'aperçurent de cette confusion, ils jettérent leurs arcs, & fondirent l'épée à la main sur leurs ennemis.

Monstrelet. On dit, que la plûpart d'entre eux avoient été réduits à la nécessité de combattre tous nuds de la ceinture en bas, à cause de la maladie qui les pressoit. Cependant, comme la premiére ligne des François étoit composée de tout ce qu'il y avoit de meilleures troupes dans leur armée, cette attaque, toute vigoureuse qu'elle étoit, fut repoussée avec quelque perte pour les Anglois. Mais cela ne fut pas capable de rebuter des gens qui étoient résolus à vaincre ou à mourir. Après qu'ils se furent un peu remis, ils allérent une seconde fois à la charge avec tant de résolution, qu'il ne fut pas possible à leurs ennemis de soutenir cet effort. Cette seconde attaque fut d'autant plus difficile à repousser, que dans le même tems, les François se trouvérent pris en flanc par la Cavalerie Angloise qui s'étoit cachée derriére le bois. Ce fut alors que le désordre acheva de se mettre parmi ces troupes si vigoureusement pressées par leurs ennemis, qui tuoient sans miséricorde tout ce qui se présentoit devant eux. La premiére ligne des François ayant enfin pris la fuite, après avoir vû le Connétable tué avec un grand nombre d'autres Officiers, & la plûpart des Princes & des Généraux faits prisonniers, les Anglois se virent arrêtez par la seconde ligne qui se presenta pour réparer le désordre.

La premiére ligne des François est défaite.

Cependant, Henri qui s'étoit avancé avec sa seconde ligne, à mesure que la premiére gagnoit du terrain, se trouva prêt à soutenir ses gens qui auroient couru grand risque d'être mis en déroute, s'il se fût trouvé plus éloigné. Pendant que les premiers, après avoir si bien combattu, se retiroient à droit & à gauche, pour faire place au Roi, & pour aller se remettre en ordre derriére lui, ce Monarque ayant mis pied à terre, se présenta aux ennemis, avec une contenance assurée. Le Duc d'Alençon, Prince du sang Royal de France, s'avançoit à la tête de son Corps, d'une maniére intrepide, se flatant de pouvoir réparer par sa conduite & par sa valeur la honte que ses Compatriotes venoient de recevoir. Il avoit détaché dix-huit Braves déterminez, avec ordre de s'attacher au Roi d'Angleterre, & de ne le quitter point, qu'ils ne l'eussent tué ou fait prisonnier. Henri de son côté marchant avec une fierté rehaussée par l'avantage que ses premiéres troupes venoient de remporter, attaqua cette seconde ligne, avec une valeur comparable à celle des Héros les plus fameux dans l'Histoire. Il combattoit à pied à la tête des siens, se mêlant parmi les troupes ennemies, comme ayant oublié que le sort de son armée dépendoit du sien.

Henri combat à pied, à la tête de ses troupes.

Il est exposé à de grands dangers. Pendant ce tems-là, les dix-huit Cavaliers qui avoient entrepris de le tuer, s'étant fait jour jusqu'à lui, l'un d'entre eux lui donna un coup de hache sur la tête, dont il demeura quelque tems étourdi, quoique la bonté de son casque eût résisté à sa violence. En même tems, les autres faisoient les plus grands efforts pour l'approcher. Selon les apparences, il auroit difficilement échappé à des gens si déterminez, si le brave David Game, Capitaine Gallois, & deux autres Officiers de la même Nation, ne l'eussent sauvé aux dépens de leurs propres vies. Le Roi, qui s'étoit un peu remis, les voyant étendus à ses pieds, & respirans encore, les fit tous trois Chevaliers, ne pouvant, en l'état

où ils se trouvoient, reconnoître autrement leur fidélité. Dans ce même tems, les dix-huit François qui faisoient encore des efforts prodigieux pour exécuter leur dessein, furent tous tuez sur la place. Henri V. 1415.

Le combat s'échauffant de plus en plus, Henri encore plus animé par le danger qu'il avoit couru, se distinguoit par sa valeur, & attiroit sur lui les plus braves des ennemis. Le Duc de Glocester son frere, qui combattoit à son côté, ayant été porté par terre d'un coup de masse, qu'il reçut sur son casque, il le couvrit long-tems de son propre coprs, pour empêcher qu'on n'achevât de lui ôter la vie. Par cette action intrépide, il s'exposa tellement, qu'enfin, il reçut lui-même sur la tête, un coup qui le fit tomber sur ses genoux. Mais ceux qui étoient destinez à sa garde, s'étant incontinent avancez, répoussérent les ennemis, & lui donnerent le tems de se relever. Le danger où le Roi se trouvoit exposé, & les exemples de valeur qu'il donnoit, inspirérent à ses troupes une espéce de fureur. Tout-à-coup, comme par un mouvement concerté, les Soldats Anglois s'encourageant mutuellement, se jetterent, tête baissée sur leurs ennemis, & par cette attaque violente & imprévûë, ils les mirent dans un désordre que leurs Chefs ne purent jamais réparer. Henri profitant de cet avantage, les poussoit vivement pour les empêcher de revenir de leur surprise, comprenant bien que c'étoit là le moment qui devoit décider de la victoire. Leur désordre augmentant de plus en plus, à cause de leur grand nombre, & du terrain étroit où l'on combattoit, ils commencérent enfin, à ne se battre plus qu'en retraite, d'une maniére qui faisoit juger qu'ils ne tarderoient pas à prendre la fuite.

Grand courage de ce Prince.

Il reçoit un coup sur la tête.

Ses troupes ébranlent les François, & les mettent en désordre.

Le Duc d'Alençon au désespoir de voir la Bataille perduë par la défaite de cette seconde ligne, & n'espérant pas que la troisiéme pût rétablir le combat, prit la généreuse résolution de mourir glorieusement, plûtôt que de tourner le dos, & de survivre à la honte de la France. Ainsi, ne voulant plus ménager sa vie qu'il avoit résolu de perdre, il se fit accompagner d'un petit nombre de gens braves & déterminez, & se faisant jour à grands coups d'épée, à travers des troupes Angloises, il cherchoit par tout le Roi d'Angleterre, dans l'espérance de vanger d'un seul coup, la perte que la France faisoit dans cette journée. Il n'étoit pas difficile de trouver Henri qui ne songeoit rien moins qu'à se cacher. Dès que le Duc l'eut reconnu, il courut à lui, & en lui criant qu'il étoit le Duc d'Alençon, il lui déchargea sur la tête un furieux coup qui lui emporta la moitié de la Couronne d'or qu'il avoit au haut du casque. Henri n'ayant pû parer ce coup violent, ne fut pas tardif à la vengeance. D'un revers, il étendit le Duc par terre, & par des coups redoublez, il tua deux des Braves qui l'accompagnoient. Incontinent, le Duc fut environné d'une foule d'ennemis qui achevérent de lui ôter la vie, sans qu'il fut possible au Roi de l'empêcher, quelques efforts qu'il fit pour le sauver. La mort du Duc d'Alençon ayant achevé de faire perdre courage au Corps qu'il commandoit, il se mit ouvertement en fuite.

Le Duc d'Alençon porte un coup furieux au Roi,

qui l'abat lui-même.

La troisiéme ligne des François étant encore toute fraiche & en bon ordre, auroit pû renouveller le combat. Mais à la vûë du carnage qui s'étoit fait, & qui se continuoit encore, le courage lui manquant, il ne fut pas possible aux Généraux de la faire avancer. Ainsi, se voyant réduits à la nécessité de se retirer sans combattre, ils laissérent les fuyards de la seconde ligne, expo-

Le troisiéme Corps des François se retire sans combattre.

HENRI V. 1415.

ſez à la fureur de leurs ennemis qui les pourſuivoient, l'épée aux reins. Ce fut alors que les Soldats Anglois n'ayant plus qu'à tuer ou à faire des priſonniers, exercérent la pitié ou la cruauté, ſelon que chacun étoit pouſſé par ſon tempérament. Comme dans le déſordre où les François ſe trouvoient, il ne leur étoit pas poſſible de ſe rallier, & que leur nombre mettoit obſtacle à leur fuite, ils s'offroient volontairement à la mort, ou à être faits priſonniers, au gré de leurs ennemis victorieux. Cependant, les troupes qui s'étoient retirées ſans combattre, paroiſſoient encore à quelque diſtance, & ſembloient avoir repris la réſolution de faire ferme contre des ennemis fatiguez d'un ſi long combat. Mais le Roi voyant qu'elles étoient encore en plus grand nombre que ſon armée, leur fit dire par un Héraut, que ſi elles ne ſe retiroient promptement, elles ne devoient s'attendre à aucun quartier. Cette menace produiſit l'effet qu'il en avoit attendu. Soit que ces troupes ne fuſſent pas bien déterminées au parti qu'elles devoient prendre, ou qu'elles craigniſſent, en voulant faire un effort, de tomber entre les mains d'un ennemi inéxorable, s'il arrivoit que leur entrepriſe ne réüſſît pas, elles ſe retirérent, & laiſſérent Henri maître du champ de Bataille.

Occaſion qui porte le Roi à faire tuer les priſonniers.

Ce Prince ſe voyant ainſi aſſuré de la Victoire, croyoit n'avoir plus rien à faire, lorſque tout-à-coup, on lui rapporta, que les ennemis étoient derriére lui, & qu'ils avoient déja pillé ſon camp. Surpris d'un événement ſi peu attendu, il courut promptement ſur le haut d'une petite colline qui étoit entre l'armée & le camp, pour reconnoître ces nouveaux ennemis. Effectivement, il vit un extrême déſordre parmi ſon bagage, & les troupes qu'il avoit laiſſées pour le garder, diſperſées dans la campagne, & cherchant à ſe mettre à couvert par la fuite. Cette vûë lui faiſant juger que les ennemis s'étoient ralliez pour recommencer le combat, il fit publier dans l'armée, qu'on tuât les priſonniers, à l'exception des plus diſtinguez. Cet ordre ayant été incontinent exécuté, il rallia promptement ſes troupes, & marcha droit à ces ennemis, qui n'avoient garde de l'attendre. Ce n'étoit qu'une troupe de fuyards à la tête deſquels étoit Robert de Bournonville, qui s'étant retirez de bonne heure de la Bataille, & ſçachant que le camp des Anglois étoit mal gardé, étoient allez le piller, pendant que les deux armées étoient aux mains. Dans la ſuite, le Duc de Bourgogne voulut faire punir ſévérement le Chef de ces pillards qui étoit ſon Sujet, & qui avoit été cauſe d'un ſi grand malheur: mais le Comte de Charolois ſon fils, trouva le moyen de lui ſauver la vie. On dit que ce Prince en avoit reçu un préſent d'une épée garnie de diamans, qui avoit été trouvée parmi le bagage du Roi. C'eſt dommage, qu'une ſi belle Victoire ait été ſouillée par ce maſſacre précipité. Il peut pourtant être excuſé par l'impoſſibilité où les Anglois ſe trouvoient de garder leurs priſonniers, & par la juſte crainte que le Roi pouvoit avoir, que ces mêmes priſonniers ne ſe tournaſſent contre lui, pendant le combat qu'il ſe voyoit ſur le point de recommencer.

Henri rend graces à Dieu de ſa Victoire.

Rien ne s'oppoſant plus aux armes victorieuſes du Roi, ſon premier ſoin fut de faire rendre grace à Dieu d'un ſuccès ſi avantageux, qu'il avoit eu ſi peu de ſujet d'eſpérer, & de reconnoître publiquement que c'étoit à lui ſeul qu'il en étoit redevable. Après qu'il ſe fut acquitté de ce juſte devoir, il fit appeller un Héraut François qui ſe trouvoit dans l'armée, & le requit de dé-

clarer

clarer à qui la Victoire devoit être attribuée. Le Héraut répondit, qu'on ne pouvoit en aucune maniére la lui disputer. Alors le Roi lui demanda le nom d'un Château qu'il avoit devant ses yeux, tout proche du Champ de Bataille, & sur ce qu'il apprit qu'on le nommoit Azincour, il dit que cette Bataille seroit desormais nommée *La Journée d'Azincour*. Comme le combat n'avoit commencé qu'à dix heures du matin, & qu'il avoit duré près de cinq heures, Henri ne jugeant pas à propos de continuer sa marche, de peur de fatiguer trop son armée, reprit le chemin de Masconcelles, où il avoit campé la nuit précédente. Henri V. 1415. Il nomme cette Bataille la Journée d'Azincour.

Dans cette mémorable journée qui fut si fatale à la France, les François perdirent le Connétable d'Albret, le Duc d'Alençon Prince du sang Royal, le Duc de Brabant & le Comte de Nevers freres du Duc de Bourgogne, le Duc de Bar, les Comtes de Vaudemont, de Marle, de Roussi, de Fauquenberg, & plusieurs autres Officiers de marque, outre dix-mille simples Soldats. Un Historien Anglois à dit, qu'il y eut de tuez, un Archevêque, trois Ducs, six Comtes, quatre-vingts-dix Barons, quinze cens Chevaliers, & sept mille Ecuyers ou Gentilshommes. Parmi les prisonniers qui auroient été en très-grand nombre, sans le massacre qui en fut fait après la Bataille, les plus distinguez furent les Duc d'Orléans & de Bourbon, les Comtes d'Eu, de Vendôme, de Richemont, d'Etouteville, & le Maréchal de Boucicaut. Du côté des Anglois, il n'y eut de tuez que le Duc d'Yorck, le jeune Comte de Suffolck, & si l'on en croit certains Historiens de la même Nation, quatre Chevaliers seulement, un Ecuyer, & vingt-huit simples Soldats. Quelques-uns pourtant, approchent plus de la vraisemblance, en disant que les Anglois perdirent quatre cens hommes. Mézerai en augmente le nombre jusqu'à seize cens, & borne la perte des François à six mille. Il est assez ordinaire dans ces occasions, de voir une semblable diversité dans les Historiens des deux partis opposez. Perte des François morts ou prisonniers. Perte des Anglois.

Le lendemain, le Roi se remit en marche pour se rendre à Calais. En passant sur le lieu où l'on avoit combattu le jour précedent, il en prit occasion de donner de grande loüanges à ses troupes. Mais en même tems, il exhorta ceux qui étoient autour de lui, à ne s'enorgueillir point d'une Victoire qui n'avoit été obtenuë que par l'assistance miraculeuse du Dieu des Batailles. Pendant sa marche, il traita très-civilement les Princes François ses prisonniers. Il leur dit, qu'il n'avoit pas remporté cette Victoire, par la supériorité de son mérite, mais parce que Dieu avoit voulu se servir de lui, comme d'un instrument pour punir les pechez de la Nation Françoise: Que bien loin de se sentir éloigné de la Paix par les avantages qu'il pouvoit se promettre de la Victoire, il y étoit encore plus disposé, qu'il ne l'avoit été le jour avant la Bataille. Henri continuë sa marche vers Calais. *Act. Publ. T. IX. p. 787.*

Quelques jours après, le Duc de Bourgogne lui envoya un cartel de défi, & lui fit dire par un Héraut, qu'il prétendoit venger la mort de ses freres. Apparemment le Duc de Brabant & le Comte de Nevers avoient été tuez dans le massacre des prisonniers, qui s'étoit fait après la Bataille. Henri voulant ménager ce Prince qu'il espéroit toûjours de mettre dans ses intérêts, répondit avec beaucoup de modération. Il dit au Héraut, en lui rendant le gantelet qu'il avoit d'abord reçu de sa main, que les François mêmes pouvoient rendre témoignage, qu'il n'étoit pas coupable de la mort des freres du Duc, Le Duc de Bourgogne lui fait un défi. Le Roi le refuse.

HENRI V. 1415.

mais que c'étoit à ses propres Sujets qu'il devoit demander leur sang. C'étoit parce que Bournonville, cause du massacre des prisonniers, étoit Bourguignon.

Henri repasse en Angleterre.

Vers le milieu du mois de Novembre, Henri s'embarqua pour passer en Angleterre, menant ses principaux prisonniers avec lui. Il essuya dans son passage, une violente tempête qui le mit dans un extrême danger, & qui submergea même quelques uns de ses Vaisseaux. Enfin, après avoir été beaucoup fatigué, il arriva le 16. de Novembre. On le reçut dans son Royaume avec des acclamations ordinaires en de semblables occasions. Le Peuple ne pouvoit se lasser de louër ce Prince qui avoit rendu la Nation Angloise si redoutable & si glorieuse. Son premier soin fut d'ordonner un jour d'action de graces à Dieu, pour l'heureux succès de ses armes. Ensuite, il fit enterrer honorablement les corps du Duc d'Yorck & du Comte de Suffolck qui avoient perdu la vie dans la Bataille. Le Duc d'Yorck n'ayant point laissé d'enfans, Richard son Neveu, fils du Comte de Cambridge décapité à Southampton, fut son Héritier.

Act. Publ. T. IX. pag. 327.

Richard neveu du Duc d'Yorck succede à son Oncle.

Les troubles se renouvellent en France.

La playe que la France venoit de recevoir ne fut pas si grande par les avantages que le Roi d'Angleterre retira de sa victoire, qui ne lui acquit pas un seul pied de terre, que par l'occasion qu'elle fournit aux discordes civiles de se renouveller avec plus du fureur que jamais. Le Duc de Bourgogne, voulant profiter de cette conjoncture, prétendoit rentrer dans le Gouvernement dont il avoit été exclus depuis long-tems, & particuliérement par la Paix d'Arras. Il disoit, que dans un tems où le Royaume étoit menacé d'une entiére ruïne, un Prince du sang Royal, premier Pair & deux fois Pair du Royaume, ne pouvoit se dispenser d'assister le Roi de ses conseils, & qu'on ne pouvoit le tenir éloigné de la Cour sans injustice, & sans danger. Mais comme il sçavoit bien que ses raisons seroient peu efficaces, si elles n'étoient pas appuyées de la force, il s'approcha de Paris avec une armée, & se saisit de quelques postes autour de la Ville. Le Dauphin, ne pouvant se résoudre à recevoir à la Cour le Duc de Bourgogne, quoique son Beau-pere, fit venir le Comte d'Armagnac, & lui donna l'épée de Connétable. Ce Comte, ennemi juré du Duc de Bourgogne, n'épargna pas ceux qui tenoient le parti du Duc, qu'on appelloit Communément *les Bourguignons*. Il en fit pendre quelques-uns, & emprisonner un grand nombre, & par-là, il accrut tellement l'animosité des deux Factions, que depuis ce tems-là, rien ne fut capable de les réünir contre l'ennemi commun. Le Dauphin se prêtoit à la passion du Connétable, & ne pensoit à rien moins qu'à rétablir les affaires délabrées du Royaume dont il avoit le Gouvernement entre les mains. Peu de tems-après, sçavoir le 24. de Décembre, ce Prince mourut de Poison.

Le Dauphin fait le Comte d'Armagnac Connétable.

Les Bourguignons sont persecutez.

Mort du Dauphin Loüis.

Par la mort de Loüis, le nouveau Connétable demeura seul maître de la personne du Roi & du Gouvernement du Royaume, en attendant le retour de Jean Duc de Touraine, à qui le tître de Dauphin étoit dévolu, & qui se trouvoit alors en Haynaut, auprès du Comte son Beau-pere. Ce jeune Prince ayant pris la résolution d'observer une exacte neutralité envoya ordre aux deux Factions de quitter les armes. Le Duc de Bourgogne qui se morfondoit devant Lagny, obeït, feignant que c'étoit par pure déférence pour les ordres du Dauphin, & se retira dans ses Etats. Mais le Connétable ne fut pas si docile

Jean son Frere devient Dauphin.

Il ordonne aux deux Partis de desarmer.

docile. Comme il étoit maître de la perſonne du Roi, il ne croyoit pas que le Dauphin eût droit de commander, juſqu'à ce qu'il fût actuellement en poſſeſſion de la Régence, à quoi il étoit bien réſolu de s'oppoſer, à moins qu'il ne ſe déclarât contre les Bourguignons. Ce fut ce qui empêcha que le Dauphin ne retournât dans le Royaume.

Henri V. 1415. Le Duc de Bourgogne ſe retire. Le Connétable empêche le retour du Dauphin à la Cour.

Pendant ce tems-là il étoit comme impoſſible, que la France pût prendre de juſtes meſures pour ſe défendre contre les attaques dont elle étoit menacée de la part de l'Angleterre. Le Duc de Bourgogne négocioit ſecrettement avec Henri. Le Comte de Haynaut recherchoit auſſi la faveur de ce Monarque, pour mettre le Dauphin ſon Gendre en poſſeſſion de la Régence. D'un autre côté, Loüis d'Anjou Roi de Sicile, qui ſe trouvoit alors Chef de la Faction d'Orleans, formoit le projet de priver le Dauphin de ſon droit d'aineſſe, pour faire tomber la Couronne ſur la tête de Charles Comte de Ponthieu ſon Gendre. Pour parvenir à ce but, il ne croyoit pas pouvoir prendre de route plus ſûre, que de s'aſſurer de ſecours de l'Angleterre. Ainſi, toute la France, comme d'un commun accord, mais dans des vûës différentes, s'empreſſoit à rechercher l'Alliance des Anglois contre leſquels elle auroit dû s'unir étroitement, ſi les intérêts des Particuliers n'euſſent pas prévalu ſur ceux du Public. C'eſt de cette maniére que ſe paſſa l'année 1415. que la journée d'Azincour a renduë à jamais mémorable.

Henri eſt recherché par les deux Partis.

1416. Henri ſe propoſe de gagner le Duc de Bourgogne.

La conſternation où la France ſe trouvoit, & la diviſion entre le Duc de Bourgogne & le Connétable d'Armagnac, ſembloient promettre à Henri de de nouveaux lauriers, s'il eût continué la Guerre. Néanmoins ce Prince, qui n'étoit pas moins ſage que vaillant, prit avec raiſon, une route toute différente. Il jugea, qu'en fomentant les troubles de France, & en inſpirant de la jalouſie aux deux Factions, il ſe procureroit des avantages plus certains & plus ſolides, que par le moyen des armes. En effet, en pouſſant trop vivement les François, il couroit riſque de les réünir tous contre lui. En ce cas, vrai-ſemblablement, ſes avantages n'auroient été que médiocres. Mais en leur accordant quelque relâche, il leur donnoit lieu de ſe détruire les uns les autres. Ainſi, contre l'attente de tout le monde, il interrompit ſes occupations guerriéres, pendant près de dix-huit mois, pour ſe tourner entiérement du côté de la négociation qui lui promettoit des avantages moins incertains. Il ne demeura pourtant pas dans l'inaction. Le détail de ce qui ſe paſſa dans l'année 1416. & dans une partie de la ſuivante, va faire voir, combien il étoit attentif à l'exécution de ſes projets.

Le principal but que Henri ſe propoſoit étoit de gagner le Duc de Bourgogne, qui avoit déja témoigné du panchant à ſe liguer avec lui. En réüſſiſſant dans ce deſſein, il ſe voyoit plus avancé, que s'il eut gagné une autre Bataille comme celle d'Azincour. Ainſi, tous ſes efforts tendoient à cela, comme à ſon affaire principale. Pour pouvoir parvenir à ce but, il étoit néceſſaire que les affaires de France demeuraſſent dans la même ſituation où elles ſe trouvoient alors. Il falloit que le Connétable & les autres Chefs de la même Faction fuſſent toûjours en pouvoir de perſécuter le Duc de Bourgogne. C'étoit uniquement ce qui pouvoit porter ce Prince à ſe jetter dans un parti déſeſpéré qu'il ne regardoit qu'avec frayeur, & que le ſeul déſir de ſe venger

HENRI V. 1416. étoit capable de lui faire prendre. Si dans la continuation de la Guerre, la France eût perdu des Places & des Batailles, le Connétable, qui se trouvoit à la tête du Gouvernement, auroit sans doute perdu tout son crédit. Par là, le Duc de Bourgogne seroit infailliblement rentré dans la Régence, & n'auroit plus eu besoin des Anglois. C'est là véritablement la raison qui fit consentir Henri à toutes les propositions qu'on lui fit, soit de conclurre une Trêve, soit de renoüer les négociations de la Paix. Cependant, ses Envoyez & ceux du Duc de Bourgogne alloient & venoient d'Angleterre en Flandre, & de Flandre en Angleterre, toûjours sous prétexte de la Trêve marchande, à laquelle il se trouvoit sans cesse quelque nouvelle difficulté, afin de mieux couvrir le dessein principal.

Raisons pour cacher cette négociation. Ce n'étoit pas sans raison, que des deux côtez, on tenoit cette négociation secrette. Le Duc qui ne vouloit faire la démarche de s'allier avec le Roi qu'à l'extrémité, craignoit que la connoissance de ce projet n'aliénât de lui l'affection des François, & sur tout des Parisiens. Henri avoit lieu de craindre, de son côté, que si la Cour de France venoit à s'appercevoir de cette négociation, elle ne trouvât des moyens pour lui rompre ses mesures. Cependant, l'inaction où il demeuroit par rapport à la Guerre, depuis la Bataille d'Azincour, pouvoit bien faire soupçonner quelque chose de ses desseins. Mais l'arrivée de l'Empereur Sigismond le tira de cet embarras, en ce qu'elle lui donna lieu de faire entendre que c'étoit à la sollicitation de ce Prince qu'il discontinuoit la Guerre.

L'Empereur Sigismond arrive en France. *Mézerai.* Dès le commencement de l'année, Sigismond s'étoit rendu à Paris. Il publioit lui-même, que l'unique but de son voyage étoit de procurer la Paix entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre. Ce dessein étoit grand, & charitable, & digne d'un Monarque Chrétien, supposé qu'il fût entiérement désintéressé. Mais diverses circonstances donnent lieu de croire qu'il avoit entrepris ce voyage, plutôt pour favoriser Henri, que la France, & qu'il espéroit d'y trouver quelque avantage pour soi-même. Dès qu'il fut arrivé en France, il proposa une Trêve de quatre ans entre les deux Rois: mais la Cour rejetta cette proposition. Les Historiens François accusent le Connétable d'avoir refusé cette Trêve, pour ses intérêts particuliers, mais sans spécifier, en quoi la Guerre pouvoit lui être avantageuse. Je conjecture, qu'il projettoit dès lors le Siége de Harfleur qu'il fit au mois de Juin suivant. Peut-être s'apperçut-il, que l'Empereur n'étoit pas un Médiateur impartial. Quoi-qu'il en soit, ce Monarque n'ayant pû rien obtenir à Paris, se rendit en Angleterre, au mois de Mars. Les Histoires Angloises remarquent, qu'étant sur le point d'aborder, il rencontra le Duc de Glocester & quelques autres Seigneurs, qui s'étent jettez dans l'eau, l'épée à la main, arrêterent sa Chaloupe. Surpris d'une pareille réception, il en demanda la cause, à quoi le Duc répondit, que s'il venoit en Angleterre, comme y prétendant quelque droit, ils avoient ordre de lui en défendre l'entrée: mais que, s'il y venoit seulement, comme Médiateur de la Paix, il y seroit reçu avec tous les honneurs dûs à son rang & à sa dignité. C'étoit pour l'avertir de ne se pas émanciper à faire aucun acte d'autorité en Angleterre, comme il en avoit fait en France pendant son séjour.

Il propose une Trêve qui est rejettée.

Sigismond passe en Angleterre.

Le Comte L'arrivée de Sigismond à Londres avoit été précédée de celle de Guillaume

me de Bavière Comte de Hollande & de Zélande, qui s'y étoit rendu pour la même fin. Ces deux Princes s'aperçurent bien-tôt qu'ils trouveroient de grandes difficultez à procurer la Paix. Henri ajoûtoit à ses demandes précédentes la Ville d'Harfleur, avec une partie du territoire adjacent pour l'entretien de la Garnison. D'un autre côté, la France, persistant dans ses premiéres offres, ne vouloit point entendre parler de Paix, à moins que Henri ne rendit Harfleur. Ainsi les deux Médiateurs voyant que la Paix étoit comme impossible, se contentérent d'obtenir des deux Rois leur consentement à une Trêve de trois ans, pendant laquelle Harfleur resteroit en dépôt entre leurs mains, moyennant certaines suretez que les Princes François prisonniers en Angleterre s'étoient engagez à donner. Mais lorsqu'on fut sur le point de signer le Traité, les prisonniers se dédirent. Le Connétable, qui avoit résolu d'assiéger Harfleur, n'avoit donné les mains à cette négociation, que pour endormir Henri, pour l'empêcher de pénétrer son dessein.

HENRI V. 1416. de Hollande se joint à lui & ils font consentir les deux Rois à une Trêve. *Act. Publ. T. IX. p.* 787.

La France se dédit.

Peu de tems après, il mena le Roi Charles à Roüen, sous quelque prétexte; son but étoit de se tenir à portée, en attendant l'arrivée de quelques Vaisseaux Génois qui devoient se joindre à la Flotte de France, pour investir la Place, par mer. Il sçut si bien cacher son dessein, que Henri, n'en ayant pas le moindre soupçon, négligea de renforcer la Garnison. Pendant le séjour que la Cour de France fit à Roüen, le Comte de Dorset, Gouverneur d'Harfleur, fit une course jusqu'aux portes de cette Capitale, & enleva un grand butin de la campagne. Mais il ne put se retirer si promptement, qu'il ne fût atteint par le Connétable qui lui fit souffrir quelque échec. Le lendemain, le Connétable voulant pousser encore les Anglois qui se retiroient en diligence, les mit dans la nécéssité de s'arrêter pour se défendre. Dans ce second combat, le Comte de Dorset, quoiqu'inférieur en nombre de troupes, eut sa revanche, & obligea son ennemi à se retirer précipitamment à Roüen.

Combats entre le Comte de Dorset & le Connétable d'Armagnac.

Ce mauvais succès n'empêcha pas le Connétable de continuer ses préparatifs pour faire le Siége d'Harfleur. Immédiatement après l'arrivée des Vaisseaux Génois, il donna ordre à ses troupes qu'il avoit tout exprès dispersées, de se rejoindre en un certain lieu & alla lui-même se mettre à leur tête. Ensuite, il marcha droit à Harfleur où il n'étoit nullement attendu, tant les Anglois croyoient la France hors d'état de rien entreprendre. Pendant que le Connétable assiégeoit la Place par terre, le Vicomte de Narbonne la tenoit tellement bloquée du côté de la mer, qu'il n'y pouvoit rien entrer. Henri se trouva extrémement mortifié d'avoir été ainsi surpris par le Connétable. Il comprit alors que la négociation précédente n'avoit eu d'autre motif que de l'endormir, & il en fut d'autant plus animé à faire tous les efforts possibles pour rompre les mesures de ses ennemis. Il voulut, à son tour, joüer d'adresse & tenter de dupper le Connétable. Dans cette vûë il feignit d'être entierement porté a la Paix & demanda une entrevüe avec *son Cousin*, c'est ainsi qu'il nommoit alors le Roi de France, au lieu qu'auparavant, il ne l'appelloit que *son Adversaire.* Il espéroit, que si cette entrevûë étoit accordée, elle produiroit une Trêve qui lui donneroit le loisir de préparer un secours pour Harfleur: mais sa proposition fut rejettée. Ensuite, il donna commission à Morgan de demander directement un Trêve. Mais la Cour de France n'avoit garde de lui donner un tel avantage, dans une semblable conjoncture. Enfin,

Le Connétable assiége Harfleur.

Henri tente en vain d'amuser la Cour de France. *Act. Publ. T. IX. p.* 365. 366.

Il veut aller en personne

Henri V. 1416. fecourir Harfleur. Il en eft diffuadé par l'Empereur. Il envoye en fa place le Duc de Betford. pag. 371. Ce Duc bat la Flotte de France. Le Connétable leve le Siége.

fin, voyant que le Connétable n'étoit pas homme à fe laiffer amufer, il donna fes ordres pour affembler une Flotte, ayant pris la réfolution d'aller en perfonne, fecourir la Place affiégée. Il s'affuroit fur la valeur & fur l'expérience du Comte de Dorfet qui commandoit dans la Place, fçachant bien qu'il feroit tous les efforts poffibles pour lui donner le tems de préparer le fecours. Il ne fe trompa pas dans cette efpérance, car bien que le Siége eût commencé vers le milieu du mois de Juin, il n'étoit pas encore fort avancé à la fin de Juillet. Ainfi, Henri ayant eu le tems de préparer fa Flotte, fe tenoit prêt à s'embarquer lui-même. Mais l'Empereur le diffuada de hazarder fa perfonne dans une expédition de cette nature, où, malgré toute fa prudence, les accidens de la mer pouvoient lui faire recevoir un affront. Le Roi s'étant laiffé vaincre aux inftances de l'Empereur, donna la conduite du fecours au Duc de Betford fon frére, qui mit à la voile fur la fin du mois de Juillet. Il ne tarda pas long-tems à rencontrer la Flotte ennemie qui fe tenoit devant Harfleur. Le Vicomte de Narbonne s'étant mis en défenfe, foutint quelque tems les efforts des Anglois: mais enfin, il fe vit obligé de leur ceder la victoire, après avoir vû prendre cinq carraques Génoifes, & plufieurs de fes Vaiffeaux coulez à fond. Rien n'empêchant plus le Duc de Betford de jetter du fecours dans la Place, le Connétable leva le Siége & fe retira.

Continuation des négociations entre le Roi & le Duc de Bourgogne. Act. Pub. T. IX. pag. 332. 364. 374.

Pendant que ces chofes fe paffoient le Duc de Bourgogne continuoit fes fecrettes négociations avec Henri, fous diverfes prétextes. Tantôt c'étoit pour renouveller la Trêve entre l'Angleterre & la Flandre; tantôt pour des affaires concernant l'Eglife, qui étoient pendantes au Concile de Conftance. Au mois de Mai, cette Trêve dont je viens de parler, qui devoit finir le 15. de Juin, avoit été renouvellée pour un an, & néanmoins, le Duc de Bourgogne envoya encore quatre Ambaffadeurs en Angleterre. Au commencement du mois d'Août, le Roi nomma des Commiffaires pour traiter avec eux touchant

5. Août.

certaines affaires qui regardoient l'Eglife. C'étoit là une Commiffion publique qui fervoit de prétexte aux Conférences. Mais par une autre du même

7. Août. pag. 375.

jour, ces mêmes Commiffaires avoient pouvoir de convenir avec les Ambaffadeurs d'une entrevuë du Roi avec le Duc de Bourgogne. Il falloit que cette négociation fût déja bien avancée puifque, deux jours après, le Roi fit expédier des ordres à divers Officiers de fe tenir prêts à l'accompagner au delà

Ils convienent d'une entrevûë à Calais.

de la mer, où il devoit avoir une entrevûë, avec quelques-uns de fes ennemis. Cela fait voir affez clairement, que les fréquentes Ambaffades du Duc étoient deftinées à toute autre chofe, qu'à traiter du commerce ou des affaires de l'Eglife. Il y avoit déja long-tems que ce Prince balançoit à conclurre fon Traité avec Henri. Comme il étoit de la Maifon Royale de France & le premier Pair du Royaume, il fentoit bien qu'une femblable Alliance étoit directement contraire à fon honneur & à fon devoir. D'ailleurs cette démarche ne pouvoit que lui porter du préjudice en France parmi fes propres partifans. Par ces raifons, il s'étoit jufqu'alors contenté de tenir la négociation fur pied, pour ne conclurre que dans une preffante néceffité. La paffion du Comte d'Armagnac acheva enfin de porter le Duc à cette action, qu'il auroit fans doute plus long-tems différée, ou qu'il n'auroit peut-être jamais faite, fi les perfécutions de fes ennemis ne l'y euffent comme forcé.

Le Dauphin & le Duc de

J'ai déja dit, que le Connétable d'Armagnac avoit empêché fous divers pré-

prétextes, que le Dauphin Jean qui étoit en Haynaut ne se rendît à la Cour. Ce jeune Prince ne pouvant se résoudre à recevoir la Loi de cet orgueilleux Ministre, souhaitoit de se voir à la tête du Gouvernement, & d'observer entre les deux Factions une neutralité qui lui auroit attirée la considération & le respect de l'une & de l'autre. Mais cela n'étoit pas possible puisqu'il ne pouvoit disposer que des forces du Comte de Haynaut son Beau-pere, qui n'étoient pas suffisantes pour le mettre en état d'exécuter un pareil dessein contre la volonté du Connétable. Cependant, le Duc de Bourgogne comprenant bien qu'il n'y avoit aucune apparence pour lui de rentrer dans le Gouvernement, pendant que le Connétable seroit maître de la personne du Roi, crut qu'il devoit se fortifier du secours du nouveau Dauphin. Dans cette vûë, dès le commencement de l'année, il s'étoit abouché à Valenciennes, avec lui & avec le Comte de Haynaut, & ils étoient convenus, que le Dauphin tenteroit encore la voye de la douceur, pour se faire recevoir en France, afin d'y prendre le rang que sa naissance lui donnoit: Qu'en cas que cela lui fût accordé, il meneroit le Duc avec lui a la Cour: Que s'il ne pouvoit l'obtenir, ils prendroient ensemble d'autres mesures pour déposséder le Connétable, & pour mettre le Roi en liberté. Suivant cette résolution, le Dauphin & le Comte de Haynaut se rendirent à Compiegne, d'où le Comte alla seul à Paris, pour y moyenner le retour du Prince son Gendre. Dès la premiére proposition qu'il fit de rappeller le Duc de Bourgogne, le Connétable l'arréta tout court, & lui dit nettement, que le Dauphin ne seroit jamais reçu à la Cour du Roi son Pere, à moins qu'il ne se déclarât ouvertement ennemi de la Faction Bourguignonne. Le Comte de Haynaut voyant cette obstination, ne put s'empêcher de faire des menaces qui firent aisément comprendre au Connétable & à ses partisans, que le Dauphin avoit dessein de s'appuyer du secours du Duc. Cela fut cause, que, pour prévenir le mal qui pouvoit leur arriver de cette jonction ils résolurent de se défaire de lui. Peu de jours après ce Prince mourut de poison, à Compiegne, le 16. d'Avril 1416. & non pas en 1417. comme on le trouve dans l'Abrégé de Mézerai. Le Roi de Sicile fut soupçonné d'avoir fait ce coup, pour faire place au Prince Charles son Gendre. S'il fut l'auteur de ce crime, sa mort, qui arriva bien-tôt après, l'empêcha d'en tirer aucun avantage pour lui-même.

Henri V. 1415. Bourgogne prennent ensemble quelques mesures.

Le Dauphin est empoisonné.

Par la mort du Dauphin Jean, Charles son frere Comte de Ponthieu devint Dauphin & Héritier présomptif de la Couronne. Ce jeune Prince se jetta d'abord dans le parti des *Armagnacs*, c'est ainsi qu'on appelloit alors la Faction qui avoit auparavant porté le nom d'Orléans. Par là, le Duc de Bourgogne se vit plus que jamais éloigné de ses espérances, & le Comte d'Armagnac se maintint dans le Gouvernement du Royaume, où rien ne se faisoit que par ses ordres. La haine qu'il portoit au Duc de Bourgogne faisoit qu'il ne perdoit aucune occasion de persécuter les Bourguignons qui étoient en fort grand nombre à Paris. Ces rigueurs & la tyrannie qu'il exerçoit envers tout le monde jointe à une extrême rapacité, portérent enfin les Parisiens du parti Bourguignon à tramer un complot pour introduire leur Chef dans la Ville. La conspiration ayant été découverte, le Connétable en prit occasion d'exercer sa rage sur tout le parti, d'une telle maniére, que le Duc de Bourgogne ne se crut plus obligé de garder aucun ménagement avec la Cour. D'abord, pour don-

Charles son frere lui succéde, & se jette dans le parti du Connétable.

Les Bourguignons sont persécutez.

Ils complottent contre lui & en sont séverement punis.

Le Duc de Bourgogne conclut une

HENRI V. 1416. Trêve avec Henri, & s'engage à lui faire hommage. *Act. Publ. T. IX. p. 383.* Traité entre Sigismond & Henri. *Ibid. p. 377.*

donner des marques publiques de son ressentiment, il conclut avec le Roi d'Angleterre une Trêve pour tous leurs Etats reciproques, sans en excepter ceux qu'il possédoit en France. Mais il ne borna pas-là sa vengeance. Ses Ambassadeurs, comme je l'ai déja dit convinrent que le Roi & lui se verroient à Calais, & que le Duc y reconnoîtroit Henri comme véritable Roi de France, & lui rendroit un hommage lige. Cette entrevûë fut fixée au commencement d'Octobre.

Cependant, l'Empereur Sigismond n'ayant plus rien à faire en Angleterre, en partit vers le milieu du mois d'Août. En passant à Cantorbéri, il y signa un Traité d'Alliance perpetuelle avec Henri, en même tems, une Ligue contre la France. Il y promettoit d'assister le Roi pour lui faire recouvrer le Royaume de France, & Henri s'engageoit à lui donner du secours, pour obliger le Roi Charles & quelques autres Princes à lui faire hommage de certains Païs qui ne sont point spécifiez dans le Traité. Apparemment, cela regardoit le Royaume d'Arles & le Dauphiné sur lesquels les Empereurs avoient quelques prétentions surannées. Pour le dire en passant, on entrevoit dans ce Traité, un des motifs du voyage de Sigismond, en France & en Angleterre. Vraisemblablement, en procurant la Paix entre les deux Rois ennemis, il espéroit d'emporter pour soi-même, quelqu'un de ces Païs sur lesquels il avoit des prétentions. Quoi-qu'il en soit, on peut conjecturer, qu'il attendoit quelque avantage particulier de cette Paix. On voit rarement de grands Princes aller passer des années entiéres hors de leurs Etats, dans la seule vuë de procurer une Paix à laquelle ils n'ont aucun intérêt. Sigismond étoit moins qu'un autre de ce caractére. J'ignore si avant son voyage d'Angleterre, il y avoit une amitié formée entre lui & Henri : mais depuis son départ, plusieurs Piéces des Actes Publics font connoitre, qu'il y eut entr'eux une étroite correspondance, & une confidence reciproque peu ordinaire entre les Princes.

Henri se rend à Calais. La France y envoye l'Archevêque de Rheims. *Ibid. p. 384.*

L'Empereur étant arrivé à Calais, y attendit Henri, qui ne put s'y rendre que vers la fin du mois de Septembre. Cependant, la Cour de France allarmée du bruit qui s'étoit répandu que le Duc de Bourgogne devoit aller conférer avec Henri à Calais, & souhaitant de sçavoir ce qui se passeroit dans cette Conférence, y envoya l'Archevêque de Rheims & quelques autres Ambassadeurs. Le prétexte étoit de traiter de la Paix avec le Roi; mais, selon les apparences, le principal but de cette Ambassade étoit, de découvrir ce qui se passeroit dans l'entrevûë du Roi & du Duc. Henri ne fut pas fâché, que les Ambassadeurs de France fussent témoins de l'arrivée du Duc de Bourgogne à Calais, c'est pourquoi il ne leur fit pas long-tems attendre leur Saufconduits, & immédiatement après leur arrivée il nomma des Commissaires pour traiter avec eux. Mais il prit de si bonnes précautions, que les François ne purent jamais pénétrer le vrai motif de son voyage à Calais, du moins avec certitude. Il n'en paroissoit point d'autre que celui de confirmer la Trêve que le Roi & le Duc venoient de conclurre, & qui avoit été déja publiée à Londres. Il est vrai que dans la suite, les démarches du Duc le firent soupçonner d'être bon ami des Anglois : mais ce n'étoit qu'un simple soupçon. Les Historiens de France n'en ont parlé que d'une maniére fort vague, & on n'en a eu proprement aucune certitude, jusqu'à ce que les Actes Publics imprimez en Angleterre ont découvert ce secret. Voici ce qu'on y trouve sur ce sujet.

Le

Le 1. d'Octobre, le Roi fit expédier un Sauf-conduit pour le Duc de Bourgogne & pour une suite de huit cens personnes, & lui envoya le Duc de Glocester, son Frere, en ôtage. Dès le lendemain, il nomma des Commissaires pour recevoir en son nom, les sermens de Jean Duc de Bourgogne & de Philippe Comte de Charolois son Fils, relatifs aux Articles dont on étoit convenu, qui étoient en forme de Préliminaires. Voici mot à mot, ce que portoient ces Conventions. HENRI V. 1416. Le Duc de Bourgogne se rend à Calais. *Act. Publ. T. IX. pag.* 394.

„ Le Roi ayant fait connoître au Duc de Bourgogne, les justes droits qu'il a sur la Couronne de France, & le refus que son Adversaire a fait jusqu'ici de lui donner satisfaction, lui a dit, qu'avec l'aide de Dieu & de Monsieur Saint George, il a résolu de se la procurer par les armes ". " Conventions entre le Roi & le Duc de Bourgogne. *Ibid. p.* 394.

„ Sur cette déclaration, ledit Duc connoissant la justice des droits du Roi, & considérant les grandes victoires que le Seigneur lui a accordées, promet de lui donner ses Lettres Patentes qui contiendront ce qui suit:

„ Qu'encore que ci-devant, faute d'avoir été bien informé, il ait suivi le parti contraire, le croyant juste, à présent qu'il se trouve mieux instruit, il promet de se tenir attaché aux interêts du Roi d'Angleterre & de ses Héritiers & Successeurs, comme de ceux qui sont & seront toûjours vrais & légitimes Rois de France, de même que s'ils étoient actuellement en possession de la Couronne ".

„ Bien que pour le présent, le Roi n'ait pas désiré l'hommage dudit Duc, & que ledit Duc s'y reconnoisse obligé, toutefois, il promettra, qu'aussi-tôt que le Roi d'Angleterre sera en possession d'une partie notable du Royaume de France, il lui rendra hommage-lige, & lui prétera serment de fidélité, ainsi que tout Vassal de la Couronne de France le doit faire au Roi de France son Souverain ".

„ Item, le Duc de Bourgogne promettra de faire en sorte, par toutes sortes de voyes qui lui ont été indiquées, & qui sont secrettes, que le Roi d'Angleterre soit mis en possession actuelle du Royaume de France ".

„ Item, pendant que le Roi sera occupé à poursuivre ses droits, le Duc de Bourgogne fera la Guerre avec toutes ses forces aux ennemis que ledit Roi a dans le Royaume de France, c'est à sçavoir A. B. C. D. & à tous leurs Païs & Partisans désobéïssans au Roi d'Angleterre ".

„ Item, dans toutes les Alliances & Lettres Patentes, faites ou à faire entre lesdits Roi & Duc, dans lesquelles le Duc feroit, ou auroit fait exception de l'Adversaire du Roi, ou du Fils dudit Adversaire, il n'entend point porter du préjudice à ce qu'il promettra par celles-ci *qu'il doit donner au Roi :* mais il l'accomplira ponctuellement ".

„ Que si par dissimulation, ledit Duc faisoit exception dudit Adversaire, ou du Dauphin son Fils, pour un plus grand bien, & pour faire mieux réüssir le projet formé, il veut & entend, que toutes telles exceptions soient vuides & censées de nulle valeur ".

„ Et afin que tous sçachent que ceci part de sa pure & franche volonté, il promettra & jurera par la foi & loyauté de son corps, de l'observer sans fraude ni mal engin. Il en écrira tous les Articles de sa main propre, il les signera, & y apposera son cachet ordinaire ".

Tous ces Articles furent réduits en forme de Lettres Patentes, écrites & signées *pag.* 395.

HENRI V. 1416.

ſignées de la propre main du Duc de Bourgogne, & ſcellées de ſon Sceau privé.

Mézerai dit dans ſon Abregé de l'Hiſtoire de France, *que la paſſion de dominer tranſporta tellement le Bourguignon, qu'il alla s'aboucher avec le Roi d'Angleterre à Calais, & y renouvella les Trêves pour ſes Terres ſeulement, par où il s'obligeoit en quelque façon à ne pas ſecourir le Roi de France.* Que n'auroit pas dit cet Hiſtorien, s'il avoit tout ſçû? Il faut encore remarquer, que le Comte de Charolois, qui fut enſuite Duc de Bourgogne, s'engagea comme le Duc ſon Pere. Après cela, il n'y a plus lieu de douter des mauvais deſſeins que ces deux Princes avoient conçus contre la France leur patrie. Ils aimoient mieux la voir ſous une domination étrangére, que gouvernée par leurs ennemis.

Trêve entre la France & l'Angleterre.

Avant que de quitter Calais, Henri conclut une Trêve avec la France, jusqu'au 2. jour de Février. Enſuite, il repaſſa en Angleterre, vers le milieu du mois d'Octobre, pour aller tenir le Parlement qui avoit été convoqué pour le 19. du même mois. Pendant cette Séance, le Parlement accorda un Subſide pour continuer la Guerre. Mais ce ſecours étoit ſi peu proportionné à ſes beſoins & à ſes projets, qu'il emprunta encore cent mille marcs de l'Evêque de Winchefter ſon Oncle, à qui il donna en gage ſa propre Couronne. Il engagea auſſi une partie de ſes joyaux pour dix mille livres ſterling, que la Ville de Londres lui prêta. Cela peut faire comprendre, combien il auroit trouvé de difficultez à conquerir la France avec ſes propres forces, ſi les troubles inteſtins de ce Royaume ne l'euſſent pas favoriſé. Cependant, malgré ſes preſſans beſoins, il ne laiſſa pas d'aſſigner au Comte de Dorſet, qui avoit défendu Harfleur, une penſion de mille livres ſterling, en lui conférant le titre de Duc d'Excéter.

Pag. 397.

Le Parlement accorde un Subſide au Roi, qui emprunte encore de l'argent.

Henri ſe détermine à recommencer la Guerre.

Henri ayant lié le Duc de Bourgogne par le Traité ſecret qu'il venoit de faire avec lui, crut qu'il étoit tems de recommencer la Guerre. Il ſçavoit, que non ſeulement il n'auroit à faire qu'à la moitié de la France, mais que de plus, le parti Bourguignon feroit en ſa faveur une diverſion qui ne pouvoit que lui procurer de grands avantages. Dans ce deſſein, il fit tous les préparatifs qu'il jugea néceſſaires pour venir à bout de ſon entrepriſe. Cependant, comme les fonds que le Parlement lui avoit accordez ne ſuffiſoient pas pour ſes beſoins, & que même ce qui en provenoit n'entroit que peu-à-peu dans ſes coffres, il ſe trouva bien-tôt dans une aſſez grande indigence. Pour remedier à cet inconvenient, il ſe ſervit des moyens ſuivans. Après avoir réglé la paye de chaque Soldat de Cavalerie & d'Infanterie, & de chaque Officier, ſelon le rang & le caractére de chacun, il fit avec divers Seigneurs & Gentilshommes, des Conventions particuliéres, par leſquelles ils s'obligeoient à lui fournir un certain nombre d'hommes à pied ou à cheval, moyennant une certaine ſomme par an, laquelle devoit être payée par quartiers. Le premier quartier fut payé d'avance; mais quand il fut queſtion de faire le payement du ſecond, le Roi ſe trouva ſans argent. Pour ſuppléer à ce défaut, il leur donna en gage tous les joyaux qu'il avoit dans ſon tréſor, & leur fit en même tems expédier des Lettres ſous le grand Sceau, par leſquelles il leur donnoit pouvoir de les vendre, ſi la ſomme n'étoit pas payée dans un certain tems. Ce tems étoit d'un an ou de dix-huit mois, ſelon que les Créanciers étoient

Maniére dont il leve ſon armée.

étoient plus ou moins difficiles. Par ce moyen, il gagnoit, pour payer ſes troupes, un délai qui lui étoit très-commode, en ce qu'il pouvoir rembourſer les Créanciers, à meſure que l'argent entroit dans ſon tréſor, ſans être obligé de les contenter tous à la fois. On étoit tellement convaincu de ſa bonne foi, qu'on ne faiſoit aucune difficulté de le ſervir, ou de lui prêter de l'argent ſur de ſemblables ſuretez, qui auroient été inutiles ſous un Prince d'une moindre probité. HENRI V. 1416.

Les préparatifs qui ſe faiſoient en Angleterre alarmoient avec raiſon la Cour de France qui ne ſe ſentoit guéres en état d'en faire de ſemblables. La Trêve, que le Duc de Bourgogne venoit de faire publiquement avec Henri, faiſoit aſſez comprendre qu'il n'y avoit aucun ſecours à attendre ni du Duc, ni de ſes partiſans. La Cour n'étoit pas même ſans crainte que ce Prince ne fût allé plus avant, dans l'entrevuë qu'il avoit euë avec l'ennemi du Royaume. Du moins, on le ſoupçonnoit beaucoup d'avoir de mauvais deſſeins. Ainſi le Connétable, qui tenoit le timon, ne ſe trouvoit pas peu embarraſſé. Il jouïſſoit d'une grande autorité: mais ce n'étoit pas ſans inquiétude. D'ailleurs, depuis la mort du Dauphin Jean, il ſe voyoit obligé de garder beaucoup de ménagemens avec le nouveau Dauphin, de peur que ce jeune Prince ne ſe mît en tête de gouverner ſans ſon ſecours. A toutes ces difficultez il en voyoit joindre une nouvelle par la Guerre que les Anglois ſe préparoient à porter en France. Comme le Royaume ſe trouvoit en mauvais état, & que, ſelon les apparences, l'ennemi devoit faire de grands progrès, il comptoit par avance, qu'on le rendroit reſponſable de tous les mauvais ſuccès. Dans cette ſituation embarraſſante, il crut devoir tenter d'arrêter les armes du Roi d'Angleterre par une négociation extraordinaire, qui donnât lieu à ce Prince de croire que la Cour de France ſeroit contrainte de faire la Paix malgré qu'elle en eût. Il ſçavoit bien que s'il faiſoit négocier lui-même la Paix, ce ſeroit une peine perduë, parce que tout le monde étoit perſuadé que ſon intérêt demandoit, que les affaires demeuraſſent embrouillées, afin de conſerver ſon autorité. Il n'y avoit donc aucune apparence que le Roi d'Angleterre ſe laiſſât amuſer par aucune propoſition qui pût lui être faite de ſa part. Il trouva donc à propos de faire agir les priſonniers qui étoient en Angleterre, & particuliérement le Duc de Bourbon. On trouve dans le Recuëil des Actes Publics divers ſaufconduits, dâtés de ce même tems, pour des Domeſtiques du Duc de Bourbon, allans en France & en retournans ſous divers prétextes. Il y a donc lieu de préſumer, que c'étoit alors, que la trame ſe formoit, & que le Duc de Bourbon ne fit rien dans l'affaire dont je vais rapporter les particularitez, que de concert avec la Cour de France.

Etat de la Cour de France.

Deſſeins du Connétable

Cette trame étoit ſi adroitement ourdie, que ſi le Roi n'avoit pas été dans une continuelle défiance, il s'y ſeroit ſans doute laiſſé ſurprendre. Mais la ferme réſolution qu'il avoit priſe de n'interrompre point l'exécution de ſes deſſeins, pour quoi qu'on lui pût propoſer, à moins qu'on ne le mît dans une poſſeſſion actuelle de ce qu'il demandoit, lui fit éviter ce panneau. Les Ducs d'Orléans & de Bourbon, les Comtes d'Eu & de Vendôme, & quelques autres des priſonniers qui étoient en Angleterre, feignant de déſeſpérer des affaires de la France, firent entendre à Henri, qu'ils étoient diſpoſez à traiter avec lui, pour eux-mêmes en particulier. Cela lui fut rapporté, non pas d'une maniére

Act. Publ. T. IX. p. 427.

HENRI V. 1416.

re poſitive, mais en lui faiſant connoître, qu'il ne ſeroit pas poſſible de les y engager. Mais le Roi craignant que, ſous ce prétexte, on ne voulût retarder ſon voyage, ne fit pas beaucoup d'attention à cette ouverture.

Négociation entre Henri & les Princes François priſonniers.

Quelque tems après, ces mêmes Princes, qui juſqu'alors avoient tâché de faire en ſorte que la propoſition vînt de lui, voyant qu'ils n'avoient pû réüſſir dans leur deſſein, franchirent le pas. Dans une audience qu'ils lui firent demander, ils lui témoignérent leur inclination à cet égard, & le priérent de leurs dire, qu'elles étoient ſes prétentions, ajoûtant, qu'ils ne doutoient point qu'ils ne lui donnaſſent une réponſe ſatisfaiſante, ſauf leur honneur. Le Roi qui ne vouloit point ſe laiſſer amuſer, leur dit rondement, qu'il n'avoit point d'autre propoſition à leur faire, ſinon, qu'ils le reconnuſſent pour Roi de France, & pour leur légitime Souverain. Le Duc d'Orléans ſe récria ſur cette propoſition, & lui dit nettement, qu'ils n'avoient aucune réponſe à faire à une demande de cette nature. Pour cette fois, on ne paſſa pas plus avant.

Principalement avec le Duc de Bourbon.

Mais quelques ſemaines après, le Duc de Bourbon revint à la charge. Il dit au Roi, que, depuis qu'ils avoient eu l'honneur de lui parler, pluſieurs des priſonniers avoient envoyé des gens en France, pour s'informer exactement touchant ſes prétentions ſur le Royaume de France, & qu'ils en avoient reçû des lumiéres qu'ils n'avoient pas euës auparavant. Il ajoûta que, pour ce qui le regardoit en particulier, il étoit convaincu de la juſtice de ſes droits. Enſuite, il dit, qu'il avoit été informé, que, nonobſtant les juſtes prétentions qu'il avoit ſur tout le Royaume, il avoit offert de s'en déſiſter, moyennant qu'on lui cédât certaines Provinces, & que, ſelon ſon jugement, cette propoſition ne devoit pas être rejettée: que le ſentiment des autres priſonniers étoit conforme au ſien, & qu'ils étoient réſolus d'agir de tout leur pouvoir, pour lui faire obtenir ce qu'il ſouhaitoit. Que pour cet effet, il lui demandoit la permiſſion d'aller en France, pour y déclarer au Roi Charles, au nom de tous les priſonniers, que comme de fidéles Sujets, ils ne pouvoient que lui conſeiller de ne pas rejetter ce moyen de faire la Paix, & pour le prier d'accepter une offre ſi raiſonnable. Pour concluſion, le Duc ajoûta, que, ſi la Cour de France donnoit les mains à cette propoſition, Henri pourroit, dans cette même année, ſe mettre en poſſeſſion des Païs qui lui ſeroient cédez. Que ſi, au contraire, elle étoit rejettée, les Princes ſe croiroient quittes du ſerment qu'ils avoient fait à leur Roi. Le Duc s'engagea, en ſon particulier, à mettre toutes ſes Places entre les mains de certaines gens dont il ſeroit aſſuré, afin de les en retirer quand il voudroit. Il promit de retourner en Angleterre au tems précis qui lui ſeroit marqué, de reconnoître Henri pour Roi de France, & de lui rendre hommage, comme à ſon légitime Souverain. De plus, il ajoûta, qu'il feroit ſi clairement connoître la juſtice du droit que ce Prince avoit ſur la Couronne de France, que tout le monde demeureroit convaincu, qu'il n'avoit pû ſe diſpenſer de lui rendre hommage, ſans agir directement contre ſon honneur. Enfin, il ſupplia le Roi de lui garder le ſecret juſqu'à ſon retour, à cauſe du danger où il ſeroit expoſé, s'il étoit divulgué pendant le ſéjour qu'il feroit en France.

Engagement particulier du Duc de Bourbon.

Henri ne ſçavoit que penſer d'une telle propoſition. Il n'ignoroit pas, que ce n'étoit plus ni le Duc d'Orléans, ni le Duc de Bourbon qui gouvernoient la France, & que ce n'étoit pas l'intérêt du Comte d'Armagnac, de faire la

Paix

Paix à ce prix. Mais, en même tems, l'eſpérance de recouvrer les Provinces de France, perduës depuis la Paix de Bretigny, ſans être obligé de recommencer la Guerre, le flattoit agréablement. D'un autre côté, l'alternative que le Duc lui propoſoit ne pouvoit que lui être avantageuſe. Tout ce qu'il avoit à faire, étoit de ſe tenir ſur ſes gardes, afin de ne ſe laiſſer pas perſuader, ſous ce prétexte, d'interrompre l'exécution de ſes projets. Ainſi, ayant pris la réſolution de ne pas ſurſeoir ſon expédition d'un ſeul jour, pour quelque cauſe que ce pût être, il crut qu'il n'y avoit aucun danger d'accorder au Duc de Bourbon le congé qu'il lui demandoit. Mais auparavant, il ſe fit donner un des fils du Duc en ôtage, & des cautions pour la ſomme de deux cens mille écus. Ce détail ſe trouve dans le Recueïl des Actes Publics. On y voit une Lettre que le Roi écrivit de ſa propre main, à Tiptoft, ſon Ambaſſadeur auprès de l'Empereur, dans laquelle il lui ordonne de découvrir ce ſecret à ce Prince, de le prier de lui en dire ſon ſentiment, & de lui aſſurer, que cette négociation ne retardera point ſon expédition en France. En même tems, il lui défend de parler de cette affaire à qui que ce ſoit qu'à l'Empereur ſeul, ſous peine de ſa plus grande indignation. Vraiſemblablement, la ferme réſolution qu'il avoit priſe de ne ſe laiſſer point amuſer par aucune propoſition, fut cauſe que cette ruſe ne fut pas pouſſée plus loin. Le Duc de Bourbon retourna en Angleterre: mais il n'exécuta point ſes autres engagemens. Ce fut ſans doute le dépit que Henri conçut contre les Princes priſonniers, de ce qu'ils avoient voulu le ſurprendre, qui le fit réſoudre à les faire enfermer dans le Château de Pontfract, au lieu qu'auparavant ils étoient ſur leur parole. Au reſte, quoiqu'il n'y ait pas des preuves poſitives, que cette trame eût été ourdie par le Connétable, on le comprend pourtant par diverſes conjectures qui toutes enſemble font une eſpéce de démonſtration. Il ſeroit trop long d'en donner ici le détail. Mais ſi l'on aime mieux ſuppoſer, que les Princes François priſonniers agiſſoient de bonne foi, ſans être dirigez par le Connétable, il faut en inférer, que la France ſe trouvoit alors dans un état bien déplorable. Le Roi Charles, attaqué fréquemment des accès d'une maladie qui lui ôtoit l'uſage de la raiſon, ſe trouvoit hors d'état de prendre ſoin de ſes affaires. Le Duc de Bourgogne premier Pair du Royaume, & Chef d'un puiſſant parti, s'étoit ſecrettement allié avec l'ennemi de l'Etat. Les Princes du ſang étoient ſur le point de reconnoître Henri pour Roi de France. Enfin, le Royaume ſe trouvoit gouverné par un jeune Prince de quatorze ans, & par le Comte d'Armagnac homme violent, qui ne cherchoit qu'à ſe venger de ſes ennemis, & qui ſacrifioit ouvertement l'interêt public à ſon ambition.

Henri V. 1417.

Le Roi donne congé au Duc de Bourbon pour aller en France.

Ce projet s'en va en fumée.

Act. Publ. T. IX. p. 456.

Etat fâcheux de la France.

Quoique le Connétable eût déja fait aſſez de mal à la France, en perſécutant le Duc de Bourgogne, & en le forçant, pour ainſi dire, à ſe jetter entre les bras du Roi d'Angleterre, il ne crut pas que ce fût aſſez pour aſſurer ſon repos. Iſabelle de Baviere femme de Charles VI. paroiſſoit ſi mécontente de ſe voir réduite à recevoir la Loi d'un Sujet, qu'il ne pouvoit s'empêcher de craindre qu'elle ne trouvât enfin le moyen de le dépouiller de ſon authorité. Cela n'étoit pas impoſſible. Le Roi étant d'un naturel facile, il auroit été aiſé de le gagner, dans quelqu'un des bons intervalles que ſa maladie lui laiſſoit. Il n'étoit pas plus impoſſible de perſuader au Dauphin de ſe défaire d'un Gouverneur incommode, afin de gouverner à ſa fantaiſie, ſans crainte d'être con-

Le Connétable fait reléguer la Reine à Tours.

HENRI V. 1417.

contrôllé. Ainſi, la fortune du Connétable ne tenant qu'à peu de choſe; pendant qu'il avoit une telle ennemie à la Cour, il crut que, pour ſe maintenir, il étoit abſolument néceſſaire de l'en éloigner. La Reine lui donnoit aſſez de priſe ſur elle, par une conduite qui n'étoit pas trop conforme aux régles de la bienſéance. Le Connétable ſe ſervant de cet avantage, ſçut inſpirer tant de ſoupçons contre elle au Roi & au Dauphin, qu'il la fit reléguer à Tours, où elle demeura comme priſonniére, ſans ſçavoir à qui ſe confier, pour tâcher de ſe tirer de captivité. Cette funeſte politique du Connétable fut une nouvelle ſource de maux qui accablerent la France. Cette mere outragée ne put jamais pardonner à ſon fils l'affront qu'elle venoit de recevoir, & malheureuſement pour le Royaume, elle ne trouva que trop l'occaſion de ſe venger.

Haine mortelle de la Reine pour le Dauphin.

La conduite violente du Connétable, la mort des deux Dauphins, qu'on lui attribuoit, l'exil de la Reine, & une infinité d'autres ſujets, fournirent au Duc de Bourgogne le prétexte qu'il cherchoit de faire une diverſion en faveur du Roi d'Angleterre. Il publia contre le Connétable, un Manifeſte où il exageroit ſes fautes & ſes violences, avec toute la paſſion d'un ennemi ſouvent outragé. Enſuite, il écrivit au Roi, qu'en qualité de premier Pair de France, il ne pouvoit ſe diſpenſer de travailler à empêcher la ruïne entiére du Royaume qui alloit infailliblement périr, s'il n'étoit promptement ſecouru. Par ces mêmes raiſons, il tâcha de faire ſoulever les bonnes Villes du Royaume & de les mettre dans ſes intérêts. Enfin, voyant que quelques-unes de ces Villes s'étoient déja déclarées pour lui, il s'approcha de Paris, à la tête d'une armée, dans le tems que le Roi d'Angleterre étoit prêt de mettre à la voile, pour paſſer en France. Son but étoit de mettre le Dauphin & le Connétable dans la néceſſité, ou d'abandonner Paris pour aller s'oppoſer au Roi d'Angleterre, ou de laiſſer agir les Anglois ſans oppoſition, s'ils vouloient ſauver Paris. Ce fut ce dernier parti qu'ils jugérent à propos de prendre. Ils aimoient mieux qu'une partie du Royaume tombât entre les mains des Anglois, que de ſe voir arracher le Gouvernement par leurs ennemis particuliers.

Le Duc de Bourgogne prend les armes.

Il s'approche de Paris

Henri deſcend à Touque.

Henri voulant profiter d'une conjoncture ſi favorable, mit à la voile à la fin du mois de Juillet, & alla deſcendre à Touque en Normandie. Son armée ne conſiſtoit qu'en vingt-cinq mille cinq cens combattans, nombre trop petit pour conquerir la France, s'il n'eût pas été aſſuré de trouver peu d'oppoſition. En arrivant, il aſſiégea le Château de Touque, & s'en rendit maître le 9. d'Août. Enſuite, après quelques autres conquêtes peu conſidérables, il aſſiégea Caën, qui ſe rendit le 9. de Septembre.

Il prend le Château. *Act. Publ. T. IX. p. 479. 490.* & ſe rend maître de Caën.

La Cour de France ſe trouvoit alors dans un extrême embarras. Le Duc de Bourgogne qui étoit toûjours aux portes de Paris, l'empêchoit de donner ordre aux affaires du Royaume. Il auroit fallu qu'elle eût eu deux armées, l'une pour l'oppoſer aux Bourguignons, & l'autre pour défendre la Normandie contre les Anglois. Mais elle n'avoit qu'à peine aſſez de troupes pour défendre Paris, où le Roi, le Dauphin, & le Connétable étoient enfermez. La ſeule reſſource qui lui reſtoit étoit de renoüer les négociations avec Henri. Pour cet effet, elle lui fit demander une Conférence entre des Ambaſſadeurs des deux Couronnes, afin de chercher les moyens de faire la Paix. Henri conſentit à cette propoſition, mais ſans vouloir diſcontinuer la Guerre, ne voulant

Embarras de la Cour de France. *Pag. 494.*

Henri conſent à une

ſant point perdre un tems qui lui étoit ſi précieux. La Cour de France ayant fait choix de l'Archevêque de Rheims pour être le Chef de ſes Plénipotentiaires, il nomma de ſon côté, le Comte de Warwick & quelques autres, qui devoient s'aſſembler avec les François, à Bernonville, en Normandie. Cette Conférence, je ne ſçai par quelle raiſon, fut différée juſqu'à la fin de Novembre. Cependant, Henri ſe rendit maître de Bayeux, d'Argentan, du Château de l'Aigle, d'Alençon, & de quelques autres Places. Henri V. 1417. Conférence pag. 496. Il continuë ſes conquêtes. pag. 501. 502

Pendant que le Roi continuoit à faire des conquêtes, le Duc de Bourgogne lui rendoit des ſervices très-importans, non ſeulement par la diverſion qu'il faiſoit aux environs de Paris, mais principalement en augmentant les troubles en France, d'une maniére à ne pouvoir plus être appaiſez. La Reine Iſabelle, qui étoit releguée à Tours, avoit été juſqu'alors ennemie du Duc de Bourgogne : mais le déſir de ſe venger du Dauphin & du Connétable, la fit paſſer par deſſus tous les ſujets de chagrin qu'elle avoit contre ce Prince. Comme elle n'avoit aucune autre reſſource, elle lui envoya des gens affidez, pour lui faire entendre, qu'elle étoit diſpoſée à ſe liguer avec lui contre leurs ennemis communs. Le Duc accepta cette offre ſans balancer, & convint ſecrettement avec elle des meſures qu'il falloit prendre pour la tirer de ſa priſon. Enſuite, il partit ſubitement de Corbeil où il étoit campé, n'ayant avec lui qu'un petit Corps de Cavalerie choiſi. Il fit tant de diligence, qu'avant qu'on pût être informé de ſon deſſein, il ſe rendit à l'Abbaye de Marmoutier tout proche de Tours, où il trouva la Reine qui s'y étoit renduë ſous prétexte de dévotion. Comme on ne l'avoit point ſoupçonnée de vouloir s'évader, il l'enleva aiſément, & la mena à Troye en Champagne. Dès qu'elle ſe vit en ſûreté, elle prit le titre de Régente, prétendant que le Roi ſon Epoux étoit captif entre les mains du Dauphin & du Comte d'Armagnac. Iſabelle s'unit avec le Duc de Bourgogne, qui l'enléve de Tours. Elle prend la qualité de Régente.

Pendant ce tems-là, Henri faiſoit diverſes conquêtes en Normandie, ſans que perſonne ſe mit en devoir de s'y oppoſer. Le Connétable aimoit mieux voir perir l'Etat, que de renoncer à ſon autorité, & le Duc de Bourgogne favoriſoit Henri de tout ſon pouvoir. Henri prend diverſes Places.

La Conférence entre les Plénipotentiaires de deux Couronnes ſe tint à Bernonville le 28. de Novembre. Comme Henri ſoupçonnoit que la Cour de France ne cherchoit qu'à lui faire perdre du tems, il voulut d'abord lui ôter cette eſpérance. Auſſi-tôt que la Conférence eut commencé, il fit déclarer par ſes Ambaſſadeurs quelles étoient ſes prétentions, faiſant entendre en même tems, qu'il n'y avoit rien à rabattre. La ſubſtance de ſes propoſitions fut, qu'il épouſeroit la Princeſſe Catherine : Que le Roi Charles joüiroit de la Couronne ſa vie durant : mais qu'après ſa mort, elle reviendroit au Roi d'Angleterre : Que pendant la vie de Charles, Henri ſeroit Régent de France, à cauſe de l'incapacité du Roi. Sur tous ces Articles, il demandoit certaines ſûretez qui en rendiſſent l'exécution indubitable. Mais comme les Ambaſſadeurs de France n'avoient pas des pouvoirs ſuffiſans pour traiter ſur ces Articles, & que Henri avoit interêt de ne pas prolonger inutilement cette négociation, la Conférence fut d'abord rompuë. Il craignoit avec raiſon que la Cour de France ne voulût ſe ſervir de cette occaſion pour faire naître de la jalouſie dans l'eſprit de ſes Alliez, & particuliérement du Duc de Bourgogne. Cependant, Henri s'étant attaché au Siége de Falaize, ſe rendit maître de la Conférence de Bernonville. *Act. Publ. T. IX. pag.* 517. Demandes de Henri. La Conférence eſt rompuë. Priſe de Falaize. *Ibid. p.* 532. 541.

HENRI V. 1417.

Ville, le 20. de Decembre : mais le Château se défendit jusqu'au mois de Février.

Trêve avec la Bretagne, l'Anjou & le Maine. *Pag.* 506. 511. 512.

Quelque tems avant la Conférence de Bernonville, le Duc de Bretagne étoit allé trouver Henri, & avoit conclu avec lui une Trêve d'un an, & une semblable, au nom de la Reine de Sicile, comme Tutrice de Loüis son Fils, pour l'Anjou & pour le Maine. Ainsi, peu-à-peu Henri réduisoit la France à une extrême foiblesse, en la privant des secours qu'elle auroit pû tirer de ses Vassaux.

Oldcastle est brûlé vif.

Pendant que le Roi étoit occupé en France, Oldcastle, de qui j'ai déja parlé en un autre endroit, fut arrêté & conduit à Londres, au grand contentement du Clergé, qui étoit très-animé contre lui. C'étoit une victime qu'il étoit résolu de sacrifier, afin d'épouvanter tout le reste de Lollards. Malgré la distinction où sa naissance & son mérite le mettoient, il fut condamné à être pendu par le milieu du corps avec une chaîne, & à être brûlé vif. Pour le dire en passant, le supplice du feu fait voir qu'il fut condamné pour crime d'Hérésie, plûtôt que pour avoir conspiré contre le Roi. Quoiqu'il en soit, cet Arrêt fut exécuté au milieu des exécrations des Prêtres & des Moines qui faisoient même des efforts pour empêcher que le Peuple ne priât Dieu pour ce malheureux. C'est ainsi que mourut Jean Oldcastle Baron de Cobham, avec une constance admirable qui répondit parfaitement à la fermeté avec laquelle il avoit toûjours maintenu la doctrine de Wicleff dont il faisoit profession. Il fut le premier de la Noblesse qui souffrit pour cause de Religion. Après cette exécution, le Parlement fit encore de nouveaux Statuts pour achever d'exterminer les Lollards, le Clergé ne se lassant point de demander leur sang avec toute l'ardeur imaginable.

La Reine Doüairiére est accusée d'avoir conspiré contre le Roi.

On trouve dans quelques Histoires, que dans cette même année la Reine Blanche de Navarre, veuve de Henri IV. & Belle-mere du Roi regnant, fut accusée d'avoir, avec son Confesseur, conspiré contre le Roi. Quelques-uns ont ajoûté, qu'elle fut condamné à dix ans de prison, & que son Confesseur fut tué par un Chapelain de la Tour, avec lequel il avoit pris querelle sur ce sujet. C'est tout ce qu'on peut dire sur cette accusation, dont les Historiens ne parlent que fort confusément.

Prétenduë invasion des Ecossois réfutée.

Quant à une invasion des Ecossois en Angleterre, que quelques-uns placent dans cette année, & qui, selon qu'ils l'assurent, fut repoussée par le Duc de Betford avec une armée de cent mille hommes, j'ose assurer qu'ils se trompent, puisqu'on n'en trouve aucune trace ni dans les Actes Publics, ni dans les Histoires d'Ecosse. Tout ce qu'on trouve sur le sujet des Ecossois, c'est qu'ils menacérent d'attaquer l'Angleterre vers le milieu de l'année 1415. environ le tems de la premiére expédition du Roi en France.

1418. Henri prend diverses Places en Normandie. *Act. Publ. T. IX. p.* 545. 618.

La situation où les affaires de la France se trouvoient, donnoit à Henri une merveilleuse facilité pour avancer les siennes. Aussi ne manqua-t-il pas d'en profiter. La campagne qu'il avoit commencée au mois d'Août dura tout l'Hiver, sans aucune discontinuation, en sorte que ses troupes n'eurent pas le tems de se reposer. Le Château de Falaise s'étant rendu le 20. de Fevrier, Henri partagea son armée en divers Corps dont il donna la conduite aux Ducs de Clarence & de Glocester ses freres, au Duc d'Excéter, & au Comte de Salisburi, pour aller attaquer plusieurs Places en un même tems, ne voulant point

laisser

laisser échapper une occasion qui lui étoit si favorable. Dans les mois de Mars & d'Avril, il se rendit maître de *S. Lo*, de *Carentan*, de *S. Sauveur le Vicomte*, & de plusieurs autres Villes de Normandie; de sorte qu'entre toutes les Places fortes, il ne lui manquoit plus que *Cherbourg* & *Roüen*, pour être maître de toute cette Province. *Evreux* se rendit au mois de Mai, & immédiatement après il alla faire le Siége de Cherbourg qui lui fit consumer trois mois.

HENRI V. 1418.

Cherbourg se défend trois mois.

Pendant ce Siége, la Cour de France souffrit une nouvelle révolution qui ne fut pas favorable à Henri, quoiqu'il semblât d'abord qu'elle dût lui procurer de grands avantages. Le Concile de Constance qui étoit assemblé depuis l'année 1414. ayant déposé les trois Papes qui se disputoient le Pontificat, avoit élu le 10. de Novembre 1417. le Cardinal Colonna qui avoit pris le nom de Martin V. Dès que ce nouveau Pape fut assis sur le Trône Pontifical, il envoya deux Légats en France, pour tâcher d'y pacifier les troubles, & d'y réünir les deux Factions. Les sollicitations de ces Légats furent si puissantes, que les deux Partis envoyérent leurs Députez à Montereau-Faut-Yonne, où il fut enfin convenu, que le Dauphin & le Duc de Bourgogne gouverneroient conjointement le Royaume pendant la maladie du Roi. Si cet accord eût eu lieu, & que les deux Partis se fussent reconciliez de bonne foi vrai-semblablement les affaires de Henri en auroient reçu un notable préjudice. Mais le Connétable, & le Chancelier sa Créature, ne purent jamais se résoudre à voir le Duc de Bourgogne rentrer dans le Gouvernement. Ainsi préférant leurs intérêts particuliers à ceux de l'Etat, ils firent en sorte que cette Convention demeura sans effet.

Martin V. tâche de procurer la Paix entre les deux Factions de France.

17. Mai Accord entre les deux Partis, rompu par le Connétable.

Cette conduite attira la haine publique sur le Connétable, & fortifia dans Paris la Faction Bourguignonne qui, depuis ce tems-là, en devint beaucoup plus puissante. Enfin, la nuit du 28. de Mai, ceux de ce parti trouvérent le moyen d'introduire dans Paris, Lisle-Adam Gouverneur de Pontoise, & partisan zélé du Duc de Bourgogne. Il n'y entra qu'avec huit-cens chevaux: mais à son arrivée, les Bourguignons s'étant mis sous les armes, firent un massacre épouvantable des Armagnacs. Tanneguy du Châtel, Gouverneur de la Bastille, ne pouvant remédier à ce désordre, courut promptement au Louvre, & en enleva le Dauphin nud en chemise, afin de le mettre à couvert dans sa Forteresse. Le lendemain le Dauphin alla se refugier à Melun, ne se trouvant pas assez en sûreté dans la Bastille: mais le Roi demeura au pouvoir des Bourguignons. Le même jour, le Connétable, qui s'étoit sauvé chez un Masson, fut découvert & mis en prison.

Les Bourguignons se rendent maîtres de Paris.

& massacrent les Armagnacs.

Tanneguy du Châtel sauve le Dauphin.

Le Connétable est mis en prison.

Mais ce ne fut là, que le prélude d'une émeute plus considérable qu'il y eut dans la même ville, quelques jours après. Comme sur la nouvelle de ce qui étoit arrivé, les bannis y étoient rentrez de tous côtez, les massacres se renouvellérent le 12. de Juin. Le Connétable fut tiré de sa prison, égorgé, & traîné indignement dans les ruës. Le Chancelier, plusieurs Evêques, & d'autres personnes, au nombre de plus de deux mille, éprouvérent de la même maniére la barbarie de leurs ennemis. Ces massacres etant à-peu-près finis, la Reine & le Duc de Bourgogne se rendirent à Paris, & y firent une entrée triomphante le 14. de Juillet. La peste, qui se mit ensuite dans la Ville, & qui, dans l'espace de trois mois, emporta plus de quarante mille personnes,

Nouveau massacre à Paris.

Le Connétable est tué.

La Reine & le Duc de Bourgogne rentrent dans Paris.

HENRI V. 1418.

Ils gouvernent au nom du Roi.

Le Dauphin se qualifie Régent.

Nouvel Accord entre les deux Factions, rompu par le Dauphin.

ajoûta de nouvelles calamitez à celles dont je viens de parler. Cependant la Reine & le Duc ayant le Roi en leur pouvoir, donnoient, en son nom, les ordres qu'ils croyoient les plus convenables à leurs intérêts. D'un autre côté, le Dauphin qui avoit pris la qualité de Régent menaçoit ceux qui obéïroient au Duc de Bourgogne. Ainsi, quelque parti que les François prissent, ils ne pouvoient éviter d'être traitez de rebelles par l'une ou par l'autre des deux Factions. La neutralité même étoit regardée comme une crime.

Cependant, malgré l'animosité des deux Partis, il sembla pendant quelque tems, que les troubles alloient prendre fin. Comme il n'y avoit eu encore aucun sujet d'inimitié personnelle entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne avoit fait ensorte, que ces deux Princes avoient, chacun de son côté, donné les mains à un accommodement. On étoit d'accord de tout: mais des gens qui obsédoient le Dauphin, le portérent à refuser de le signer. Cette faute eut des suites bien funestes. Ainsi la division qui regnoit entre les deux Factions faisoit que chacune avoit deux ennemis à combattre, d'un côté le parti contraire, & de l'autre, les Anglois. Mais il s'en falloit bien que Henri ne regardât les deux partis d'un même œil. Il étoit ennemi juré des Armagnacs, & il ne faisoit que le semblant d'être ennemi des Bourguignons.

Trêve en Guyenne entre Henri & les Gascons rebelles. 17. Juillet. *Act. publ. T. IX. pag. 602.*

Ce Prince avoit déja commencé à tirer quelque avantage de la révolution qui venoit d'arriver à la Cour de France. Le nouveau Comte d'Armagnac, le Sire d'Albret, & les autres Seigneurs Gascons du même parti, qui faisoient en Guyenne une rude Guerre aux Anglois, trouvérent qu'il étoit à propos de conclurre avec lui un Trêve qui le délivra d'une fâcheuse diversion. Ces Seigneurs considérant que, depuis la mort du Connétable, le gouvernement de de la France étoit entre les mains du Duc de Bourgogne, ne crurent pas qu'il fût de leur intérêt, de continuer une Guerre dont tout le profit revenoit à leur ennemi. Par cette Trêve, bien loin d'être obligé d'envoyer du secours en Guyenne, Henri en retira quelques troupes dont il renforça son armée en Normandie.

Prise de Cherbourg. *Ibd. p. 618.*

Siége de Roüen. *pag. 619.*

Cherbourg ayant enfin capitulé, après un Siége de trois mois, il ne restoit plus à la France dans la Normandie, que Roüen dont la perte devoit lui ôter toute espérance de recouvrer cette Province. Ainsi, sans perte de tems, Henri alla faire le Siége de cette Ville, à la fin du mois d'Août, ou au commencement de Septembre. Mézerai dit que ce Siége commença au mois de Juin, en quoi il s'est trompé. Quoiqu'il en soit, il fut extrémement remarquable, par la vigoureuse résistance des assiégez, qui se défendirent cinq mois, & qui souffrirent les plus dures extrémitez avant que de capituler. Ils s'adressérent d'abord au Duc de Bourgogne pour en avoir du secours: mais ce fut inutilement. La France, en changeant de Gouverneur, n'avoit pas acquis de nouvelles forces. D'ailleurs, le Duc de Bourgogne, suivant les maximes du Comte d'Armagnac, pensoit plus à se maintenir contre les pratiques de ses ennemis, qu'à s'opposer aux progrès du Roi d'Angleterre. Il fit pourtant agir les Légats du Pape, pour éprouver si, par une négociation, il pourroit interrompre le Siége de Roüen. Cette voye ne lui ayant pas réüssi, il assembla toutes les forces dont il pouvoit disposer, & feignit d'avoir dessein de livrer Bataille aux Anglois. Il mena même le Roi jusqu'à Beauvais: mais tout cela

Diverses tentatives pour sauver cette Place.

n'aboutit

n'aboutit à rien. Peut-être ne se soucioit-il pas trop de porter obstacle aux progrès du Roi d'Angleterre. Il est incertain, si depuis qu'il se voyoit à la tête du Gouvernement, il conservoit pour ce Monarque les mêmes sentimens qu'il avoit eus quand il étoit éloigné de la Cour. On peut du moins assurer, qu'il n'avoit pas le même intérêt de faire prospérer ses affaires. Il ne pouvoit pourtant se dispenser de ménager un Prince qui avoit en main un Ecrit capable de le ruïner dans l'esprit de tous les François, de quelque parti qu'ils fussent. Par cette raison, depuis la révolution arrivée à la Cour de France, sa conduite fut toûjours fort équivoque. Il semble qu'il avoit pris la résolution de ne faire ni bien ni mal au Roi d'Angleterre jusqu'à ce que les événemens lui aidassent à se déterminer.

Le Dauphin demande de faire Alliance avec Henri.

Le secours du Duc de Bourgogne manquant aux assiégez, ils s'adressérent au Dauphin, qui n'étoit pas plus en état de faire lever le Siége par la force. La voye de la négociation lui parut plus propre à produire cet effet. Il est bien difficile de sçavoir positivement, s'il avoit véritablement dessein de faire la Paix, & de s'allier avec Henri, comme il témoigna qu'il en avoit envie, ou s'il n'avoit intention que de l'amuser. Quoiqu'il en soit, il lui fit dire, qu'il souhaitoit de traiter avec lui sur trois articles. Prémiérement, sur les moyens, de donner la Paix à la France. En second lieu, touchant le Mariage déja projetté. Enfin, sur une Alliance entr'eux deux, contre le Duc de Bourgogne. Henri ne rejetta point ces propositions. Peut-être ne s'assuroit-il pas trop sur le Duc de Bourgogne, ou bien il vouloit donner de la jalousie à la Cour de France, pour la porter à lui faire des offres plus avantageuses qu'elle n'avoit fait jusqu'alors. Il nomma donc pour ses Ambassadeurs au Congrès demandé par le Dauphin, l'Archevêque de Cantorbéri, les Comtes de Warwick & de Salisburi, Philippe Morgan, & quelques-autres. Les Instructions qu'il leurs donna, datées au camp devant Roüen, le 26. d'Octobre, portoient en substance:

Act. Publ. T. IX. p. 626.

pag. 682.

Instructions du Roi à ses Ambassadeurs.

1. Qu'ils fissent tous les efforts possibles pour faire venir les Ambassadeurs du Dauphin à déclarer tout ce qu'ils avoient ordre d'offrir, & de rejetter absolument toutes les propositions qui ne tendroient qu'à lui céder ce dont il étoit déja en possession.

2. En supposant que les François offriroient enfin de remettre tout sur le pied du Traité de Bretigny, ou de la Grande Paix, il vouloit qu'on leur fît des difficultez sur l'exécution, puisque le Dauphin n'étoit pas autorisé pour cela.

3. Il jugeoit, que par là, on pourroit les porter à demander une longue Trêve, auquel cas, il vouloit qu'on leur demandât ce qu'ils voudroient céder en cette considération.

4. Il défendoit expressément à ses Ambassadeurs de traiter de son Alliance avec le Dauphin, avant qu'on fût convenu de la Paix ou de la Trêve. Il ne leur laissoit pourtant pas la liberté de conclurre l'une ou l'autre: mais il vouloit être averti quand on seroit sur le point de la conclusion, en cas qu'on en vînt si avant.

5. Quant à l'Alliance avec le Dauphin, il disoit que, selon les apparences, le but de ce Prince étoit d'obtenir de lui un secours contre le Duc de Bourgogne. En ce cas, il leur défendoit de convenir d'un petit secours: mais il leur ordonnoit d'en offrir un grand, capable de rétablir le Royaume de France dans une heureuse tranquillité,

6.

HENRI V. 1418.

6. Mais en même tems, il prétendoit, qu'en considération de ce secours, on lui cedât les Comtez d'Artois, de Boulogne, & de Flandre. Que si ses Ambassadeurs ne pouvoient obtenir tout cela, il leur laissoit la liberté de réduire cette prétention, au seul Comté de Flandre, à condition que le Dauphin lui aideroit à en faire la conquête. Il offroit de son côté, de ceder au Dauphin tout ce qui seroit conquis ailleurs sur le Duc de Bourgogne.

Vûës du Roi en traitant avec le Dauphin.

Il est aisé de comprendre par ces Instructions, que le Roi ne croyoit pas que cette Conférence dût aboutir à la Paix: que même il n'avoit pas dessein de conclurre avec le Dauphin qui n'étoit nullement autorisé pour céder au Roi, ce qui avoit été enlevé à ses Prédécesseurs, depuis la Paix de Bretigny. Il y a donc lieu de présumer, que son unique but étoit de donner de la jalousie au Duc de Bourgogne, qui étant maître de la personne du Roi pouvoit seul conclurre une Paix solide. Cela paroît même de ce que le même jour que le Roi signa ces Instructions, il écrivit au Duc de Bourgogne, que si on vouloit renoüer la négociation pour la Paix il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour lui donner une bonne issuë. Sur cette Lettre, Charles lui fit sçavoir, qu'il avoit nommé les Evêques d'Arras & de Beauvais, le Premier President de Morvilliers & quelques autres, pour ses Plénipotentiaires. Ainsi, Henri se promettoit qu'en traitant à la fois avec les deux partis, il causeroit une telle jalousie à l'un & à l'autre, qu'il en résulteroit une conclusion avantageuse à ses affaires.

Act. Publ. T. IX. p. 631.

Conférence d'Alençon avec les Ambassadeurs du Dauphin. *Pag. 632.*

La Conférence entre les Ambassadeurs du Roi & du Dauphin, se tint à Alençon, le 26. de Novembre. Les Anglois, suivant leurs Instructions, se tinrent toûjours fermes à ne vouloir point traiter touchant l'Alliance, avant qu'on fût convenu des conditions de la Paix. Enfin, après avoir éludé toutes les propositions captieuses qui leur furent faites, par les François, ils les obligérent à dire le dernier mot, c'est-à-dire à offrir les Villes & les Provinces contenuës dans le Traité de Bretigny, à condition d'en faire hommage à la Couronne de France. Mais les Anglois rejettérent cette offre, à moins qu'on n'y ajoutât la Souveraineté de ces Provinces, comme le Traité de Bretigny le portoit. Ils demandérent de plus, la Normandie: ils firent des difficultez sur l'impuissance où le Dauphin se trouvoit d'exécuter ces conditions, & demandérent, de quelle maniére il prétendoit les accomplir, supposé que leur Maître en fût content. Les François répondirent, qu'il étoit inutile de traiter sur la maniére de l'exécution, puisqu'on n'étoit pas satisfait des offres mêmes. Sur cela ils rompirent la Conférence.

Autre entre les Ambassadeurs des deux Rois infructueuse. *Ibid. p. 655. 659.*

Celle-ci étoit à peine finie, qu'il s'en tint une autre au Pont de l'Arche, entre les Plénipotentiaires des deux Rois, ou plûtôt les Ambassadeurs des deux Couronnes s'assemblérent à dessein de conférer ensemble, en présence des Légats du Pape. Mais quand on fut sur le point de commencer, ceux du Roi Charles prétendirent que les Actes de la Conférence fussent écrits en François, & les Anglois refusérent d'y consentir. Enfin, à la sollicitation des Légats qui se donnérent beaucoup de mouvement pour cela, Henri voulut bien accorder qu'on tînt deux Protocoles, l'un en François & l'autre en Latin, dont le dernier seul seroit censé authentique. Mais les François ayant rejetté cet expédient, la Conférence sur la Paix ne fut pas même commencée. Apparemment, le Duc de Bourgogne n'avoit pas dessein d'entrer sérieusement

eu

en négociation. Il étoit encore indéterminé ſur le parti qu'il avoit à prendre, ou plutôt, il couvoit dès lors un deſſein que nous verrons éclorre l'année ſuivante. HENRI V. 1418.

Cette Conférence ne laiſſa pas d'alarmer le Dauphin qui, ſans doute, ignoroit ce qui s'y paſſoit. Il craignit d'être prévenu par le Duc de Bourgogne, comprenant bien, que ſi la Paix ſe faiſoit entre les deux Rois, ce ne pouvoit être qu'à ſon préjudice. Dans cette penſée, il fit prier Henri de nommer un lieu pour y renouër la Négociation commencée à Alençon. Henri l'accorda ſans peine, ne pouvant rien ſouhaiter de plus avantageux que la crainte reciproque des deux Factions. Il fut donc convenu que les Ambaſſadeurs ſe raſſembleroient à Louviers, au commencement du mois de Février. 1419. Le Dauphin ſouhaite de renouër le Traité. *Act. Publ. T. IX. pag.* 661. 672. Louviers eſt marqué pour le lieu du Congrès.

Pendant toutes ces négociations, Henri n'avoit pas diſcontinué un ſeul moment, le Siége de Roüen, bien que la rigueur de la ſaiſon fit beaucoup ſouffrir ſon armée. Mais les aſſiégez n'étoient pas plus à leur aiſe. Réduits à manger les Chevaux, & tous les autres animaux de quelque eſpéce qu'ils fuſſent, qui ſe trouvoient dans la Ville, & ce ſecours même leur ayant manqué, ils ne purent ſoutenir plus long-tems. Ainſi, ſe trouvant entiérement ſans reſſource, ils capitulérent le 13. de Janvier, pour ſe rendre le 19. s'ils n'étoient pas ſecourus dans cet intervalle. Henri leur conſerva tous leurs priviléges, moyennant une Somme de trois-cens mille écus. Par la reddition de Roüen, toute la Normandie, à l'exception de quelques Châteaux, retomba ſous la domination des Rois d'Angleterre, deux-cens-quinze ans après qu'elle leur avoit été enlevée par Philippe-Auguſte, ſous le regne de Jean ſans Terres. Après la priſe de Roüen, Henri envoya une partie de ſon armée en Picardie, ſous le commandement du Duc d'Excéter, qui s'y rendit maître de *Dieppe* & de *Montreüil*. Priſe de Roüen, *Ibid. p.* 664. & de Dieppe & de Montreüil. Fevrier. *pag.* 674. 682.

Les affaires étoient alors dans une criſe qui ne pouvoit manquer de produire quelque grand changement. Comme le Duc de Bourgogne n'avoit recherché l'Alliance du Roi d'Angleterre, que pour chaſſer le Dauphin & le Comte d'Armagnac du Gouvernement, il n'avoit plus beſoin de cette protection, depuis qu'il étoit maître de Paris & de la perſonne du Roi. Au contraire, le poſte où il ſe trouvoit lui devoit faire ſouhaiter que ce Prince ne ſe rendît pas trop puiſſant en France, & par conſéquent, il étoit de ſon intérêt de s'oppoſer aux progrés des armes Angloiſes. Mais d'un autre côté, il avoit dans le Dauphin un ennemi juré contre lequel il falloit principalement s'aſſurer. Outre le droit naturel que ce jeune Prince avoit de gouverner le Royaume pendant la maladie du Roi ſon Pere, il étoit encore à la tête d'un puiſſant parti. D'ailleurs, il n'étoit pas impoſſible, que, ſoit par la mort du Roi, ſoit par d'autres voyes, il ne regâgnat l'avantage qu'il avoit perdu. En ce cas, le Duc auroit mieux aimé, que Henri ſe fût rendu maître de la France, que de voir triompher le Dauphin. Cependant, de quelque maniére que les affaires tournaſſent, il voyoit manifeſtement qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de conſerver ſon autorité, quand même Henri réüſſiroit dans ſes deſſeins. En effet, Henri n'étoit pas un Prince à lui abandonner le Gouvernement du Royaume, s'il n'étoit une fois en poſſeſſion. Ainſi ſe voyant comme engagé entre deux précipices, il demeura quelque tems indéterminé, ſans ſçavoir quel parti prendre. Vraiſemblablement, ce fut ce qui l'empêcha de faire de plus grands efforts pour ſe- Le Duc de Bourgogne prend de nouvelles meſures.

HENRI V. 1419. Il se détermine à se reconcilier avec le Dauphin.

secourir Roüen. Il n'osoit rompre avec le Roi d'Angleterre, de peur d'avoir besoin encore de son secours contre le Dauphin. Après avoir été quelque tems dans cette embarrassante situation, il se détermina enfin, à faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour se reconcilier avec son ennemi, afin de pouvoir rompre sûrement avec le Roi d'Angleterre. Ce parti lui parut en même tems avantageux & honorable. Par une sincére reconciliation avec le Dauphin, il pouvoit espérer de conserver d'une maniére solide, quelque part dans le Gouvernement du Royaume, & d'y tenir le second rang. D'ailleurs, la France étant sa Patrie, il ne pouvoit se détacher ouvertement de ses intérêts, sans se rendre exécrable à tous les bons François. S'il avoit déja fait en secret une pareille démarche, ce n'avoit pas été sans remords. La seule passion de la vengeance l'y avoit engagé. L'exécution du dessein qu'il avoit formé n'étoit pourtant pas sans difficulté. Le Dauphin avoit conçu contre lui une haine qu'il ne pouvoit surmonter, & qui étoit sans cesse fomentée par la fréquentation des amis & des partisans du feu Duc d'Orléans, qui l'obsédoient, & qui cherchoient avec soin les ocasions de venger la mort de ce Prince. Malgré ces obstacles, le Duc de Bourgogne s'affermit de plus en plus dans sa résolution, ne voyant point d'autre moyen pour se sauver lui-même avec le Royaume. Il entreprit donc de parvenir à cette reconciliation, par toutes sortes de moyens, jusqu'à y forcer le Dauphin, par la crainte de voir sans cela la France perduë. Enfin, s'il arrivoit que la haine & l'obstination du Dauphin la rendissent impossible, il étoit résolu à prendre le parti désespéré de rendre Henri maître de la France.

Conférence de Louviers *Act. Publ. T. IX. p. 686. Pag. 701. 703.*

Dans le tems que le Duc de Bourgogne prenoit ses derniéres résolutions, la Conférence entre les Ambassadeurs de Henri & du Dauphin se tint à Louviers. Les mêmes difficultez qui s'étoient présentées à celle d'Alençon, rendirent celle-ci infructueuse. On y convint seulement, que le Roi & le Dauphin s'aboucheroient pour conférer ensemble. Mais cette entrevûë, dont le tems fut deux fois prolongé, n'eut point lieu, parce que le Dauphin prit d'autres mesures. Cependant, afin de continuer toûjours à donner de la jalousie au Duc de Bourgogne, Henri accorda une Trêve au Dauphin, depuis le 12. de Février jusqu'à Pâque, pour tout le Païs situé entre la Loire & la Seine, la Normandie exceptée.

Trêve entre le Roi & le Dauphin. *pag. 692.*

Le Dauphin refuse de se reconcilier avec le Duc de Bourgogne.

Suivant le projet que le Duc de Bourgogne avoit formé, il fit demander au Dauphin son amitié, offrant de son côté de faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour la mériter & pour l'entretenir. Il fit entendre en même tems, qu'il seroit à propos qu'ils eussent ensemble une Conférence, tant pour confirmer mutuellement leur reconciliation, qu'afin de prendre des mesures pour le bien du Royaume. Mais le Dauphin rejetta cette proposition avec beaucoup de fierté; il craignoit trop de partager l'autorité avec la Reine sa Mere & avec le Duc de Bourgogne, ou plûtôt de se voir soumis à eux. Le commandement en seul des Provinces qui le reconnoissoient pour Régent, lui paroissoit un avantage préférable à celui qu'on vouloit lui faire espérer de cette reconciliation qui ne pouvoit se faire sans laisser une part dans le gouvernement du Royaume à la Reine sa Mere & au Duc. Ainsi, le Duc de Bourgogne se vit réduit à la nécessité de travailler tout de bon à faire la paix avec l'Angleterre, en cas que le Dauphin persistât dans son obstination. La

Con-

Conférence de Louviers l'ayant alarmé, il craignit d'être prévenu, & de ne se trouver pas ensuite assez fort pour résister au Roi d'Angleterre & au Dauphin, s'il arrivoit qu'ils se liguassent ensemble contre lui. Il résolut donc, pour se délivrer de cette inquiétude, de porter les affaires à un dénoüement, de quelque maniére que ce pût être. Dans cette vûë, il fit sçavoir à Henri, que le Roi Charles étoit disposé à faire la Paix, & pour y réüssir plus aisément, il proposa une entrevûë où les deux Rois, assistez de leurs Conseils, pussent en régler ensemble les conditions, & conclurre le Mariage projetté. Henri accepta cette proposition sans balancer; il accorda même une Trêve de trois mois, afin que, pendant cet intervalle, on pût convenir du tems, du lieu, & de la forme de l'entrevûë.

HENRI V. 1419.

Le Duc fait proposer à Henri de faire la Paix

Act. Publ. T. IX. p. 696. p. 709. 724.

Toute la France fut justement alarmée de cette résolution : on comprenoit aisément que la Paix & le Mariage ne pouvoient se faire dans une telle conjoncture, sans qu'on livrât le Royaume au Roi d'Angleterre. Les affaires se trouvant dans cette situation, quelques Seigneurs qui avoient à cœur le bien & les interêts de leur Patrie, se donnérent tous les mouvemens possibles pour procurer la Paix, ou du moins une Trêve entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne. Le premier vouloit bien consentir à une Trêve de trois ans, mais le Duc vouloit qu'elle ne fût que de deux mois. Sa vûë étoit de faire la Paix avec l'Angleterre, si, dans ce tems-là, il ne pouvoit pas s'accommoder avec le Dauphin. Les soins qu'on se donna pour les porter à une union si nécessaire, ayant été inutiles, le projet de l'entrevûë des deux Rois s'exécuta enfin, après qu'on l'eut prolongée diverses fois, jusqu'au 30. de Mai. On convint que ce seroit proche de *Meulant*, dans un Champ choisi pour cela, où l'on fit dresser une tente magnifique. Comme la maladie du Roi Charles l'empêchoit d'assister en personne à la Conférence, on convint, que la Reine son Epouse & le Duc de Bourgogne y tiendroient sa place, en qualité de ses Procureurs, & que le Duc de Bretagne y seroit present. Cependant, afin d'éviter les aigreurs qui pourroient naître de la discussion des affaires, des Commissaires de part & d'autre furent nommez pour en régler le détail. Henri voulut faire l'honneur aux Ducs de Clarence & de Glocester, de les nommer de son côté, pour Chefs de cette Commission. La Cour de France étant à Pontoise, Henri se rendit à Mante, afin de s'approcher du lieu de la Conférence. C'étoit de ces deux Villes que les deux Cours se rendoient tous les jours au lieu marqué. Le premier jour, la Reine de France y mena la Princesse Catherine sa Fille, de laquelle Henri demeura charmé. L'effet que cette premiére vûë produisit, ayant été aisément apperçu, la Reine crut qu'il falloit irriter les désirs de ce Prince, en ne faisant plus paroître sa Fille. Henri connut bien-tôt son dessein. Il comprit qu'on vouloit se servir de la Princesse comme d'un leurre pour le prendre. Mais, pour ôter à la Reine cette espérance, il dit au Duc de Bourgogne qu'on pouvoit compter, qu'il ne quitteroit jamais les armes, jusqu'à ce qu'il eût le Roi & la Princesse sa Fille en son pouvoir, & qu'il l'eût chassé lui-même du Royaume s'il s'y opposoit. En toute autre conjoncture, le Duc, qui n'étoit pas moins fier que le Roi, lui auroit sans doute répondu vertement. Cependant, pour ne pas trop aigrir un Prince dont il pouvoit avoir bien-tôt besoin, il se contenta de lui dire, qu'il ne doutoit point qu'on ne lui donnât lieu de se lasser de la Guerre.

Efforts inutiles pour reconcilier le Dauphin avec le Duc de Bourgogne.

HENRI V. 1419.

Les Conférences de Meulant rouloient sur trois Articles que Henri demandoit comme nécessaires pour pouvoir parvenir à la Paix, & au Mariage.

Demandes de Henri. *Act. Publ. T. IX. p. 762.*

1. Qu'on le mît en possession de tout ce qui avoit été cédé à Edoüard III. par le Traité de Bretigny.

2. Qu'on lui cedât de plus toute la Normandie.

3. La Souveraineté entiére & sans aucune dépendance, de tout ce qui lui seroit cedé par le Traité.

Comme Henri étoit positif sur ces trois Articles, le Duc de Bourgogne comprit aisément, que s'il s'y opposoit directement, il donneroit occasion de rompre la Conférence, laquelle pourtant il avoit interêt de continuer, comme la seule voye qui lui restoit pour porter le Dauphin à la reconciliation. Ainsi, sans disputer au Roi ses prétentions, & sans les passer, il se contenta de faire donner au Roi les contre-demandes de la France. Elles étoient conçuës d'une telle maniére, qu'elles pouvoient faire naître de grandes difficultez, qu'il pourroit ou faire valoir, ou abandonner, selon qu'il verroit à quoi le Dauphin voudroit se déterminer. En un mot, le but du Duc de Bourgogne étoit de donner encore un peu de tems au Dauphin avant de rien conclurre avec le Roi d'Angleterre. Voici ces demandes de la France, avec les apostilles du Roi.

Demandes de la France *Ibid. p. 763.*

1. Que le Roi d'Angleterre renonce à la Couronne de France.

Le Roi consent, pourvû qu'on ajoûte cette clause, à l'exception de ce qui lui est cedé par ce Traité.

2. Qu'il renonce à la Touraine, à l'Anjou, au Maine, & à la Souveraineté de la Bretagne.

Cet Article ne plait pas au Roi.

C'étoit apparemment, à cause de la Souveraineté de la Bretagne, qu'il prétendoit avoir comme Duc de Normandie.

3. Le Roi d'Angleterre jurera, que ni lui ni ses Successeurs ne recevront en aucun tems, ni pour quelque cause que ce soit, le transport de la Couronne de France, d'aucune personne qui y ait, ou qui prétende y avoir droit.

Le Roi en est content, à condition que son Adversaire jurera aussi la même chose, &c.

4. Le Roi d'Angleterre fera enregistrer ses rénonciations, promesses & engagemens, de la meilleur maniére que le Roi de France & son Conseil pourront aviser.

Cet Article ne plaît pas au Roi:

5. Au lieu du Ponthieu & de Montreüil, il sera permis au Roi de France, de donner un équivalent en quelque autre lieu de son Royaume qu'il jugera convenable.

Cet Article ne plait pas au Roi.

6. Comme il y a encore en Normandie diverses Places que le Roi d'Angleterre n'a pas conquises, & qui pourtant lui doivent être cedées par le Traité, il se désistera, en cette considération, de toutes les autres conquêtes qu'il a faites ailleurs.

Chacun rentrera dans la joüissance de ses biens en quelque lieu qu'ils soient situez. Il se fera une alliance entre les deux Rois.

Le Roi l'approuve, à condition que les Ecossois & les Rebelles ne seront point compris dans l'Alliance.

7. Le

7. Le Roi d'Angleterre rendra les six cens mille écus, donnez au Roi Richard II. sur la dot de huit cens mille écus, promises à la Reine Isabelle. De plus, quatre cens mille écus pour les joyaux de cette Princesse, retenus en Angleterre. HENRI V. 1419.

Le Roi veut bien consentir que cet Article soit compensé avec les arrérages dûs de la rançon du Roi Jean. Néanmoins, il est surpris qu'on demande quatre cens mille écus pour les joyaux de la Reine Isabelle, qui ne valoient pas la quatriéme partie de cette somme.

Desseins du Duc de Bourgogne.

Il est facile de comprendre, par la nature de ces demandes, que les difficultez n'étoient pas assez grandes pour empêcher la conclusion de la Paix, si les deux Parties l'eussent également souhaitée. Mais d'un autre côté, elles étoient suffisantes pour tenir le Traité en suspens, autant qu'il plaisoit à la Cour de France. Dans la situation où le Duc de Bourgogne se trouvoit, il n'insistoit sur les Articles qui ne plaisoient pas au Roi, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour son dessein. Il étoit bien aise de laisser croire à Henri, que la Paix alloit être concluë, comme elle l'auroit effectivement été, si le Dauphin fût demeuré obstiné. Henri en doutoit si peu, que le 5. de Juillet, c'est-à-dire, environ un mois après l'ouverture de la Conférence, il donna un Plein-pouvoir à l'Archevêque de Cantorbéri, pour aller à Paris, conclurre la Paix en son nom, avec le Roi Charles.

Le Dauphin & le Duc de Bourgogne se reconcilient ensemble.

Mais pendant que ce Prince se flattoit de cette espérance, on travailloit d'un autre côté, à lui rompre toutes ses mesures. Comme il s'étoit servi des négociations tantôt avec le Dauphin, tantôt avec le Duc de Bourgogne, pour donner de la jalousie à l'un & à l'autre, & pour parvenir à son but, il se trouva lui-même duppé par la même voye. Cette Conférence de Meulant, dans laquelle le Duc de Bourgogne avoit eu pour but principal d'inspirer de la crainte au Dauphin, produisit l'effet qu'il s'en étoit promis. Ce jeune Prince alarmé de voir si proche de la conclusion, une Paix si desavantageuse à la France & à lui-même, ne crut pas devoir s'obstiner plus long tems à refuser de se reconcilier avec le Duc de Bourgogne, puisque cette réconciliation étoit l'unique moyen de prévenir un si grand malheur. Ainsi, après diverses Conférences secrettes entre les Confidens des deux Princes, on convint enfin de cette reconciliation tant désirée de tous les bons François. Le 11. de Juillet, ils se virent à une lieuë de Meulant sur le chemin de Paris, & s'embrassérent. Après cela, ils signérent un Traité par lequel ils se promettoient reciproquement, *de s'aimer comme Freres, & de resister en commun à la damnable entreprise des Anglois, anciens ennemis du Royaume.* *Act. publ. T. IX. p. 776.*

Le Duc de Bourgogne rompt la Conférence de Meulant. *pag. 786.*

Ce pas étant fait, le Duc de Bourgogne prit de nouvelles mesures. Comme il ne souhaitoit plus la conclusion de la Paix, il insista fortement dans les Conférences qui se continuoient toûjours à Meulant, sur les demandes de la France. Mais de peur que Henri ne se désistât des difficultez qu'il y avoit opposées, il ajoûta de nouveaux Articles aux premiers. En expliquant la troisiéme demande de la France, il y annexoit tant de conditions, qu'en aucun cas qui pût jamais arriver à l'avenir, Henri ni ses Successeurs Rois d'Angleterre ne pourroient jamais y prétendre, ni en acquérir aucune partie. Mais Henri qui vouloit bien se désister des prétentions qu'il avoit sur le Royaume de France, comme descendant d'Edoüard III. trouvoit fort injuste, qu'on voulût

 l'obliger

HENRI V. 1419.

l'obliger à étendre cette renonciation pour lui & pour ses Successeurs, jusqu'à tous les cas qui pourroient arriver, & qu'il n'étoit pas possible de prévoir. Il se plaignoit encore, que le Duc de Bourgogne lui demandoit certaines choses qui ne pouvoient être accordées sans offenser Dieu, & sans violer ses sermens. J'ignore ce que c'étoit. Enfin, pour rendre la conclusion de la Paix impossible, le Duc attaquoit les demandes du Roi, contre lesquelles il n'avoit eu garde de rien alléguer, avant son accommodement avec le Dauphin. Il disoit qu'en général, elles étoient vagues, obscures, équivoques, & déraisonnables, sans vouloir spécifier en détail, ce qu'il y trouvoit d'équivoque ou d'obscur. En même tems, il prétendoit que Henri acceptât les offres de la France, purement & simplement, sans entrer dans aucune sorte d'explication. De peur même d'être pris au mot, il refusa de consentir qu'on couchât par écrit les Articles dont on étoit déja convenu.

Jusqu'alors, Henri s'étoit flatté, je ne sçai sur quel fondement, que la reconciliation du Duc de Bourgogne avec le Dauphin, ne porteroit point d'obstacle à la Paix. On trouve dans le Recueil des Actes Publics, que le 18. de Juillet, c'est-à-dire, sept jours après leur entrevûë, Henri donna un Plein-pouvoir à l'Archevêque de Cantorbéri, pour conclurre son mariage avec la Princesse Catherine. On pourroit croire, qu'il ignoroit encore ce qui s'étoit passé le 11. entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne, s'il ne paroissoit par une Lettre du même Recueil, que des particuliers de sa Cour en étoient déja informez le 14. Il étoit tellement prévenu sur ce sujet, que le 19. il donna encore pouvoir à des Commissaires de prolonger la Trêve. Mais les nouvelles demandes du Duc de Bourgogne, ou plûtôt les chicanes qu'il faisoit sur le Traité firent rompre les Conférences, & chacun de son côté, alla se préparer à la Guerre.

Pag. 774. 775

Pag. 779.

Pag. 782.

Henri se rend maître de Pontoise, par escalade.

Juvenal des Ursins Hist. de Charles VI.

Les Anglois y font un grand butin.

Le 28. de Juillet, Henri fit escalader Pontoise par un détachement de son armée, à la tête duquel étoit le Duc de Clarence. Cette entreprise eut tout le succès qu'il s'en étoit promis. L'Isle-Adam, qui commandoit dans la Place, s'attendoit si peu à être attaqué, qu'il se trouva surpris, & contraint de se sauver avec une partie de sa Garnison. Comme la Cour de France avoit fait un séjour assez long dans cette Ville, pendant les Conférences de Meulant, & qu'elle n'en étoit partie que depuis peu de jours, les Soldats Anglois la trouvérent encore pleine du bagage des Courtisans. On fait monter le butin qu'ils y firent à plus de deux millions d'écus.

Etat des affaires de Henri.

La prise de Pontoise ouvroit au Roi le chemin pour s'avancer jusqu'à Paris. Mais cela n'empêchoit pas, que la situation de ses affaires ne fût bien changée, depuis la réünion des deux Factions qui avoient divisé la France. Pendant qu'elles avoient été acharnées l'une contre l'autre, une armée de vingt-cinq mille hommes lui avoit suffi pour faire la conquête de la Normandie. Jamais aucune armée ennemie ne s'étoit présentée pour lui faire lever des Siéges. Bien plus, l'une des deux Factions l'avoit toûjours favorisé ouvertement ou en secret. Mais depuis leur reconciliation, il ne pouvoit guéres espérer, avec ses seules forces, de venir à bout de son entreprise. Ses desseins ne tendoient pas à moins qu'à la conquête de tout le Royaume, ou du moins, de ce que l'Angleterre avoit perdu depuis le Traité de Bretigny. Cependant, après une Guerre de six ans, & dans des conjonctures si favorables, il n'étoit encore

maître que d'une ſeule Province. Il ſçavoit même, qu'en Angleterre tout le monde n'approuvoit pas qu'ils s'obſtinât à continuer une Guerre ſi difficile, & qu'on y diſoit hautement, que la conquête de la France ruïneroit les Anglois. Mais ce n'étoit pas la ſeule choſe qui lui cauſoit de l'inquiétude. Il venoit de recevoir une Lettre de Bayonne, du 22. de Juillet, qui l'informoit, qu'on préparoit en Caſtille, une puiſſante Flotte pour le ſecours du Dauphin. Peu de tems après, il en reçut encore une du Maire de la même Ville, qui lui donnoit avis, que l'Arragon s'étoit déclaré pour le Dauphin: Que les Caſtillans & les Arragonois étoient déja entrez dans le Bearn, qu'ils ravageoient les environs de Bayonne, & qu'ils ſembloient avoir deſſein d'aſſiéger cette Ville. Cette Lettre ajoûtoit encore, que la Flotte Caſtillane avoit ordre d'aller en Ecoſſe, pour y prendre un Corps de troupes, qu'elle devoit tranſporter en France, pour y ſervir ſous les ordres du Dauphin. D'un autre côté, il ne pouvoit pas douter que les Flamans qui avoient refuſé de ſervir le Duc de Bourgogne contre la France, ne fuſſent prompts à lui obéïr, quand il ſeroit queſtion de donner du ſecours à ce Royaume. Malgré ces difficultez qui s'étoient tout-à-coup accumulées, il perſiſta dans ſa premiére réſolution. Il eut même l'aſſurance de faire offrir au Roi Charles comme une eſpece de grace, qu'il ſe contenteroit de ce qu'il avoit demandé à Meulant, à condition qu'on lui laiſſât Pontoiſe dont il venoit de ſe rendre maître. Il eſt pourtant indubitable, qu'il devoit ſe trouver bien embarraſſé. Lorſqu'il avoit entrepris cette Guerre, il avoit compté ſur les diviſions des François. C'étoit à ces mêmes diviſions qu'il étoit redevable des facilitez qu'il avoit trouvées juſqu'alors. Cependant, il ſe voyoit obligé d'entreprendre, avec des forces peu conſidérables, la conquête d'un Royaume dont il ne poſſédoit encore qu'une petite partie. Mais ſa bonne fortune, ou plûtôt, l'animoſité du Dauphin contre le Duc de Bourgogne, le tira heureuſement de cet embarras.

Henri V. 1419.

Act. Publ. T. IX. p. 783. pag. 791. 794.

pag. 786.

Le Dauphin fait aſſaſſiner le Duc de Bourgogne.

Dans l'entrevûë que le Dauphin & le Duc de Bourgogne avoient euë enſemble, ils étoient convenus de ſe voir encore ſur le Pont de Montereau-Faut-Yonne, le 28. d'Août, pour y régler la maniére de faire la Guerre aux Anglois. Ce ne fut qu'avec bien de la peine, que le Duc ſe rendit en ce lieu. Il ſembloit, qu'il avoit quelque preſſentiment de ce qui lui devoit arriver. Cependant, comme une trop grande défiance auroit pû rompre ſes meſûres, & rendre inutile tout ce qui avoit été fait, il ſe réſolut à exécuter ſon engagement. Sans entrer ici dans un détail de ce qui ſe trouve dans toutes les Hiſtoires de France, je me contenterai de dire, que le Dauphin fit aſſaſſiner ce Prince ſur le même pont qu'ils avoient choiſi pour leur Conférence. Je dis que le Dauphin le fit aſſaſſiner, quelque peine que certains Hiſtoriens ayent priſe pour le diſculper. L'action ſe commit ſous ſes yeux & à ſes pieds, & il garda toûjours à ſon ſervice, les meurtriers, qui poſſédoient les meilleures Charges de ſa Maiſon. Il n'en faudroit pas davantage pour le faire juger coupable de ce crime, quand même il n'y auroit pas des Hiſtoriens d'aſſez bonne foi pour l'avoüer franchement.

Changement dans les affaires.

Cet événement changea tout d'un coup la face des affaires. Vraiſemblablement, le Duc de Bourgogne, au tems de ſa mort, n'avoit que de bonnes intentions pour la France. Mais Philippe ſon fils qui lui ſuccéda, ſe laiſſant tranſporter au déſir de venger la mort de ſon pere, ne craignit point de perdre

le

HENRI V. 1419.

le Royaume pour contenter sa passion. Le moyen le plus prompt & le plus efficace pour parvenir à son but, étoit de se liguer avec le Roi d'Angleterre & avec la Reine Isabelle, toûjours ennemie mortelle du Dauphin son fils. Ainsi, tout le reste de l'année fut employé en secrettes négociations qui aboutirent enfin à mettre le Royaume entre les mains des Anglois. Cependant, le nouveau Duc de Bourgogne occupoit, auprès du Roi Charles, la place que le Duc son pere y avoit tenuë. C'est-à-dire, qu'étant maître de la personne du Roi, il étoit regardé comme Régent, par ceux qui n'obéïssoient pas au Dauphin.

Act. Pub. T. IX. pag. 805. 806.

Les Parisiens cherchent à s'accommoder avec Henri. *Ibid. p. 747. 810.*

Depuis la prise de Pontoise, la Cour de France s'étoit retirée à cause des courses continuelles que les Anglois faisoient jusq'aux portes de Paris. Cependant les Parisiens se voyoient dans un danger manifeste. Le Duc de Bourgogne n'étant occupé que de son principal dessein, ne prenoit aucune mesure pour défendre Paris. Par cette raison, les habitans justement alarmez d'un voisinage si dangereux, crurent qu'ils devoient tâcher de prévenir leur ruïne en s'accommodant avec Henri. Il y eut sur ce sujet, diverses négociations qui produisirent une Trêve particuliére pour Paris, depuis le 20. de Novembre, jusqu'au 25. C'étoit un bien petit soulagement pour les Parisiens: mais comme le Traité entre le Roi & le Duc de Bourgogne étoit sur le point de se conclurre, ils n'avoient pas besoin d'une plus longue Trêve, puisqu'ils devoient être compris dans ce Traité. D'ailleurs, Henri ne prétendoit pas se priver de l'avantage que le voisinage de Pontoise lui donnoit sur les Parisiens, en cas que le Traité qu'il négocioit avec le Duc de Bourgogne vînt à se rompre par quelque accident imprévû. Depuis la mort du Duc de Bourgogne, ce n'étoit continuellement que Couriers & Envoyez du nouveau Duc au Roi, & du Roi au Duc. Henri ne refusoit pas de faire avec celui-ci une Alliance semblable à celle qu'il avoit faite avec le défunt. Mais comme il avoit été trompé par le pere, il ne vouloit pas se mettre en risque d'être trompé par le fils. Ainsi, avant que de se liguer avec lui contre le Dauphin, il voulut être assuré de la Paix avec le Roi Charles.

Ils obtiennent une courte Trêve. *Ibid. pag. 815*

Henri prétend à la Couronne de France.

Dans les Conférences de Meulant, Henri avoit borné ses prétentions aux Articles de la Paix de Bretigny, & à la Normandie. Mais quoique, depuis la rupture des Conférences, il eût semblé se tenir ferme, sans aucune envie de se relâcher, il est à croire, que si l'assassinat du Duc de Bourgogne ne fût pas survenu tout à propos, il auroit bien rabbattu de ses demandes. Du moins, la situation des affaires ne lui auroit pas donné lieu d'espérer, qu'il pût jamais forcer la France à lui accorder de si grands avantages. Depuis la mort de ce Duc, la scéne avoit changé en sa faveur. Ainsi, se voyant recherché avec ardeur par la Reine Isabelle & par le nouveau Duc de Bourgogne, il ne douta point qu'il ne fût en son pouvoir d'imposer à la France telles conditions qu'il jugeroit à propos. Il oublia donc les offres qu'il avoit faites à Meulant, & il reprit ses premiéres prétentions par rapport à la Couronne de France, avec la même condition, que Charles VI. seroit reconnu pour Roi sa vie durant. Voici les Articles qu'il proposa comme devant servir de fondement à la Paix.

Articles Préliminaires de la Paix. *Act. Publ. T. IX. p. 816.*

I. Qu'il épouseroit la Princesse Catherine, sans imposer aucune charge à ses Parens, ni au Royaume.

II. Qu'il ne troubleroit point le Roi Charles dans la joüissance de la Couronne,

ronne, ni dans la perception des revenus du Royaume, pendant la vie dudit Roi. Que la Reine Isabelle son Epouse joüiroit aussi, durant sa vie, des droits attachez à sa Dignité. HENRI V. 1419.

III. Qu'après la mort du Roi Charles, la Couronne de France seroit dévoluë au Roi d'Angleterre, & à ses Héritiers, à jamais.

IV. Qu'à cause de la maladie du Roi Charles, qui l'empêchoit de vacquer au gouvernement de l'Etat, le Roi d'Angleterre prendroit en main l'administration des affaires du Royaume, en qualité de Régent, pendant le vie du Roi son beau-pere.

V. Que les Princes, les Grands, les Communautez, les Bourgeois, &c. préteroient serment au Roi d'Angleterre comme Régent, & s'engageroient par le même serment à le reconnoître pour leur Souverain, après la mort du Roi Charles.

VI. Que pour assurance de l'observation de ces Articles, le Roi de France donneroit au Roi d'Angleterre ses Lettres Patentes sous son grand Sceau. Qu'il lui feroit donner de semblables Lettres d'approbation par la Reine son Epouse, par le Duc de Bourgogne, par les Grands, &c. en termes clairs & sans équivoques, de la maniére que les parties en conviendroient.

VII. Que le Roi d'Angleterre en donneroit & en feroit donner de semblables.

Les Prétentions de Henri étant ainsi établies dans ce petit nombre d'Articles fondamentaux, le Duc de Bourgogne signa des Lettres Patentes par lesquelles il approuvoit ces Articles, comme bons, utiles, raisonnables, & tendans au bien de la France & de toute la Chrétienté. Cela fait, on publia une Trêve générale depuis le 24. de Décembre, jusqu'au 1. de Mars de l'année suivante. Dès que l'affaire qui regardoit la Paix, fut terminée, les Plénipotentiaires du Roi & du Duc de Bourgogne signérent un Traité particulier de Ligue & de Confédération, qui contenoit en substance ces six Articles.

Approuvées par le Duc de Bourgogne.

25. Septembre.

I. Qu'un des freres du Roi épouseroit une des filles du Duc de Bourgogne.

II. Que le Roi & le Duc s'aimeroient reciproquement & s'assisteroient comme freres.

III. Qu'ils poursuivroient ensemble la punition du Dauphin & des autres meurtriers du feu Duc de Bourgogne.

Traité entre Henri & le Duc de Bourgogne.

Act. Publ. T. IX. pag. 825. 840.

IV. Que si le Dauphin ou quelque autre des susdits meurtriers étoient faits prisonniers, ils ne pourroient être relâchez sans le consentement du Duc de Bourgogne.

V. Que le Roi d'Angleterre feroit assigner au Duc & à la Duchesse Michelle sa femme, fille du Roi Charles, des Terres pour vingt mille livres de rente annuelle, aussi proche qu'il seroit possible des domaines qu'ils possedoient en France, & qu'ils en feroient hommage à la Couronne. Qu'on leur en donneroit des Lettres du grand Sceau, lesquelles le Roi d'Angleterre confirmeroit, dès qu'il seroit en possession de la Régence.

VI. Que si dans la suite, quelqu'un, sous prétexte de son Mariage avec une des filles de France, prétendoit se faire assigner de semblables Terres, le Duc assisteroit le Roi de tout son pouvoir pour l'empêcher.

Ce Traité fut ratifié par les deux Princes au commencement du mois de Janvier de l'année 1420. 1420.

HENRI V. 1420.

Bien que la Paix ne fût pas encore signée, on la regardoit pourtant comme faite, parce qu'on étoit d'accord des conditions. Henri en étoit si assûré, que le 24. de Janvier, c'est-à-dire, quatre mois avant la signature du Traité, il promit par ses Lettres Patentes aux Parisiens, de les maintenir dans leurs priviléges, quand il seroit Roi de France.

Act. Publ. T. IX. p. 854.

La Trève est souvent prolongée pour dresser le Traité de Paix.

Cependant, comme il étoit nécessaire de reduire les Articles dont on étoit convenu, dans la forme la plus exacte, & d'éviter toutes sortes d'obscuritez & d'équivoques, on prit du tems pour y travailler. Cela fut cause que la Trêve fut souvent prolongée. Pendant ce tems-là, Henri avoit à Troye, des Ambassadeurs pour dresser le Traité de Paix, conjointement avec le Duc de Bourgogne. Pour plus grande précaution, il fut d'abord rédigé en Articles préliminaires, afin que chacun pût examiner ce qui devoit être ajoûté, retranché, ou expliqué. Quand cela fut fait, Charles confirma tous ces Articles par ses Lettres Patentes datées le 9. d'Avril. Il est à remarquer, que par le XVII. Henri devoit jurer, qu'en aucune occasion, pendant la vie du Roi Charles, Il ne prendroit point le qualité de Roi de France. On trouve néanmoins dans le Recuëil des Actes Publics, une de ses Ordonnances datée le 18. d'Avril pour faire battre en Normandie une nouvelle monnoye, sur laquelle il vouloit qu'il y eût d'un côté un H. avec ces paroles autour, *Sit Nomen Domini Benedictum*, & de l'autre côté, *Henricus Francorum Rex* (1).

Articles préliminaires approuvez par le Roi Charles.

Pag. 877.

Henri prend le titre de Roi de France sur une nouvelle monnoye.

Après que les Préliminaires eurent été approuvez, on convint d'une entrevuë des deux Rois pour jurer & signer le Traité. Cette entrevuë devoit se faire en quelque lieu près de Troye: mais ensuite, Henri consentit, que ce fût à Troye même. Comme le Roi Charles n'étoit pas en état de paroître en public, il donna une Procuration à la Reine & au Duc de Bourgogne pour jurer la Paix en son nom. Henri s'étant rendu à Troye le 20. de Mai, y vit le Roi de France, la Reine, & la Princesse Catherine à laquelle il fit présent d'une bague de grand prix. Le lendemain, le Traité fut signé & juré avec les formalitez ordinaires, & le même jour, Henri fiança la Princesse: mais le Mariage ne fut consommé que le 2. de Juin. Voici en substance ce que contenoit le fameux Traité dont je viens de parler.

pag. 888. pag. 894.

Henri arrive à Troye. Il y signe la Paix, & fiance Catherine.

pag. 907.

pag. 896.

TRAITÉ DE TROYE.

I. Le Roi d'Angleterre étant devenu fils du Roi de France, par son Mariage avec la Princesse Catherine, honorera le Roi & la Reine de France, comme ses Pére & Mére &c.

II. Il n'empêchera point que le Roi de France, pendant tout le cours de sa vie, ne conserve la Dignité Royale, & ne reçoive les revenus de la Couronne. Tout de même, pendant que la Reine Isabelle son Epouse vivra, elle joüira de la Dignité Royale, & des rentes, revenus, honneurs & prérogatives attachez à l'état des Reines de France.

III. La Reine Catherine aura en Angleterre un doüaire de quarante mille écus par an, ainsi qu'ont accoûtumé d'avoir les Reines d'Angleterre.

IV. Ce doüaire lui sera assûré d'une telle maniére, qu'elle en puisse joüir du jour de la mort du Roi son Epoux.

V.

(1) Cette monnoye se trouve encore entre les mains de quelques curieux.

V. Si elle survit le Roi son Epoux, on lui assignera en France une rente de vingt mille livres par an, sur les Terres possedées autrefois par la Reine Blanche femme de Philippe. HENRI V. 1420.

VI. Après la mort du Roi Charles, la Couronne de France, avec toutes ses dépendances, apartiendra au Roi d'Angleterre & à ses Héritiers.

VII. Comme il arrive souvent que le Roi de France est empêché par sa maladie de vacquer au Gouvernement de l'Etat, le Roi d'Angleterre sera dès ces jour-ci Régent du Royaume, & le gouvenera selon la justice & l'équité, avec le Conseil des Princes, Grands Seigneurs, Barons, & Nobles dudit Royaume.

VIII. Le Parlement de Paris sera mintenu dans la jurisdiction dont il joüit sur les lieux qui obéïssent au Roi.

IX. Le Roi d'Angleterre maintiendra les priviléges, droits, libertez, franchises, & prééminences des Pairs, des Nobles, des Communautez, & de tous les particuliers Sujets du Roi, qui lui obéïssent.

X. La Justice sera administrée selon les Loix, droits, coûtumes & usages du Royaume.

XI. Tous les Emplois tant civils que militaires seront conférez à des gens propres & capables, selon les Loix du Royaume.

XII. Le Roi d'Angleterre travaillera de tout son pouvoir à remettre sous l'obéïssance du Roi, toutes les Provinces, Villes, & Places qui s'en sont soustraites, & qui sont tenuës par le parti communément appellé du Dauphin, ou d'Armagnac.

XIII. Tous les Princes, Grands Seigneurs, Barons, Nobles, Etats tant Ecclésiastiques que Seculiers, Villes, Communautez, Citoyens, Bourgeois &c. préteront serment 1. d'observer exactement ce qui sera ordonné par les deux Rois, & par la Reine Regnante. 2. D'obéïr au Roi d'Angleterre comme Régent. 3 De le reconnoître après la mort du Roi Charles, pour leur légitime Souverain, & de n'obéïr à aucun autre qu'à lui. 4. De n'aider, ni de Conseil ni de Consentement, à aucune machination contre sa personne, & de l'avertir de tous tels complots qui viendront à leur connoissance.

XIV. Toutes les conquêtes qui se feront ci-après, dans le Royaume de France, la Normandie excepté, seront au profit du Roi regnant. De plus, toutes les Terres & Seigneuries qui seront conquises, seront renduës à leurs légitimes Maîtres, obeïssans au Roi, & ayant juré l'observation du présent Traité.

XV. Tous les Ecclésiastiques du Duché de Normandie, Sujets du Roi d'Angleterre, & obéïssans au Roi Charles, ou qui tiennent le parti de Bourgogne, après qu'ils auront juré le présent Traité joüiront de leurs Bénéfices, tant en Normandie qu'ailleurs.

XVI. Tous les Ecclésiastiques Normans ayant des Bénéfices en France, y seront maintenus, sous les mêmes conditions.

XVII. Les universitez, & Colléges, tant de Normandie que de France, seront maintenus dans leurs droits & priviléges, sous les conditions ci-dessus exprimées, sauf les droits de la Couronne de France.

XVIII. Immédiatement après que le Roi d'Angleterre sera parvenu à la

 Cou-

Couronne de France, la Normandie, & toutes les autres conquêtes qu'il a faites dans d'autres Provinces, seront réünies à la Couronne.

XIX. Si le Roi d'Angleterre a déja disposé en Normandie, de quelques Terres, rentes, ou possessions appartenant à quelques-uns du parti de Bourgogne, on les en recompensera par un équivalent en France, pris sur les biens des Rébelles. Que si cette recompense n'est pas donnée, avant que ledit Roi prenne possession de la Couronne de France, il s'engage à le faire dès qu'il sera sur le Thrône de le Royaume, mais ce dont il n'a pas disposé sera restitué aux proprietaires, comme il est dit dans l'Article XIV.

XX. Toutes sortes d'Actes Publics se feront au nom du Roi Charles. Toutefois, comme il pourroit arriver des cas imprévus où le Roi d'Angleterre seroit obligé de faire expédier des Ordres, alors il pourra joindre son nom comme Régent, à celui du Roi regnant.

XXI. Le Roi d'Angleterre s'abstiendra, en toutes occasions, pendant la vie du Roi Charles, de prendre la qualité de Roi de France.

XXII. Dans les Actes Publics, le Roi de France, en parlant du Roi Angleterre, se servira de cette formule, *Notre très-cher Fils, Henri Roi d'Angleterre, Héritier de France.*

XXIII. Le Roi d'Angleterre ne mettra aucune imposition sur les Sujets François, sans une cause raisonnable, & nécessaire pour le bien public du Royaume, selon les Loix & coûtumes dudit Royaume.

XXIV. Quand lui-même, ou quelqu'un de ses Héritiers, sera parvenu à la Couronne de France, les deux Royaumes de France & d'Angleterre, seront unis à perpétuité, sous la domination d'un seul & même Prince. Il n'y aura point un Roi dans chaque Royaume; mais un seul & même Roi sera Souverain de tous les deux Royaumes, sans pourtant soumettre l'un à l'autre: mais les Loix & les Libertez de chacun des deux Royaumes seront conservées en leur entier.

XXV. Dès à présent, l'amitié & la bonne correspondance seront rétablies entre la France & l'Angleterre, & les deux Royaumes s'assisteront reciproquement, de tout leur pouvoir.

XXVI. Tous les Alliez des deux Couronnes auront huit mois pour se faire comprendre dans cette présente Paix, s'ils le souhaitent: Sauf aux deux Couronnes & à leurs Sujets, les remedes convenables qui leur competent en quelque maniére que ce soit, envers lesdits Alliez (1).

XXVII. Les Officiers & Domestiques du Roi regnant seront François, ou des lieux où l'on parle la Langue Françoise, (2) & seront de bonnes & loüables personnes &c. Il sera pourvu à l'entretien dudit Roi, par le Roi son fils, par le Duc de Bourgogne, surement, loüablement, & honnêtement, selon son État & Dignité.

XXVIII. Il fera sa résidence dans un lieu notable de ses États qui sera sous son obéïssance, & non ailleurs.

XXIX. Vû les crimes commis par Charles se disant Dauphin de Viennois, il

(1) Vrai-semblablement, Henri avoit fait mettre cette reserve obscure par rapport à l'Ecosse.

(2) C'étoit pour ne pas exclurre les habitans des Provinces qui étoient au pouvoir du Roi d'Angleterre, comme les Normans &c.

il eſt accordé, qu'on ne fera aucune Paix avec lui, que du conſentement unanime des deux Rois & du Duc de Bourgogne.

XXX. Pour la ſureté de l'obſervation des Articles ci-deſſus, il ſera donné au Roi d'Angleterre, par le Roi de France, des Letttes ſous le grand Sceau. De plus, la Reine, le Duc de Bourgogne, les Princes du ſang, les Grands Seigneurs, les Nobles, les Villes, les Citez, les Communautez, de l'obéïſſance du Roi & tous ceux généralement à qui le Roi d'Angleterre le demandera, donneront de ſemblables Lettres d'approbation.

XXXI. Le Roi d'Angleterre en donnera auſſi ſemblablement, de lui-même, des Princes ſes Fréres, des autres Princes de ſon ſang, & autres de qui le Roi de France en déſirera. *Donné à Troye le* 21. *Mai l'An de grace* 1420. *& le* 40. *du Roi Charles.*

Priſe de Sens, *Act. Publ. T. IX. pag.* 910. & de Montereau.

Le Mariage ayant été conſommé le 2. de Juin, les deux Cours partirent enſemble dès le lendemain, pour ſe rendre devant la Ville de Sens qui étoit déja inveſtie. Cette Place n'ayant réſiſté que dix ou douze jours, l'armée prit la route de Montereau où le Duc de Bourgogne avoit été maſſacré, & qu'elle emporta en peu de tems. Le Duc de Bourgogne y trouva le Corps du Duc ſon pere, enterré dans ſon pourpoint d'une maniére indécente, & le fit tranſporter à Dijon.

Siége de Melun, *Act. Publ. T. X. p.* 4. & priſe.

Jean Juvenal des Urſins, Hiſt. de Charles IV.

Vers le milieu du mois de Juillet l'armée alla faire le Siége de Melun où commandoit le Seigneur de Barbazan, qui ſe défendit quatre mois. Le Roi d'Angleterre ſe tint avec ſes troupes, du côté du Gatinois, & le Duc de Bourgogne commandoit du côté de la Brie. Ce Siége devint fameux par la vigoureuſe réſiſtance des aſſiégez qui répouſſérent divers aſſauts, & que la famine contraignit enfin de capituler, vers le milieu du mois de Novembre. Un Hiſtorien François a dit, qu'on ne leur tint pas la Capitulation qui portoit, qu'ils ſortiroient la vie ſauve & ſans rançon, excepté ceux qui étoient complices de la mort du Duc de Bourgogne, & qu'au lieu de les laiſſer aller, on les conduiſit dans les priſons de Paris, où on les fit mourir de faim. Pour pouvoir juger de la vérité de ce fait, il faudroit voir la Capitulation, & pouvoir s'aſſurer ſi ceux qui furent conduits à Paris n'étoient pas du nombre de ceux qui étoient expreſſément exceptez. Il eſt d'autant plus vraiſemblable qu'ils en étoitent effectivement, que le même Auteur dit, que le Roi & le Duc de Bourgogne avoient demandé vingt quatre Otages qu'ils avoient eux-mêmes nommez, & que ce furent ces Otages qu'on conduiſit à Paris, *avec tout autant d'autres qu'on en put ſaiſir.* Cela ſemble marquer que la Garniſon avoit été relachée, & qu'on ne ſaiſit que des Particuliers qui pouvoient être ſoupçonnez, auſſi bien que les Otages, d'avoir eu part au meurtre du Duc de Bourgogne. Quoiqu'il en ſoit, comme Henri ne doit pas être excuſé s'il a manqué à ſa parole, en cette occaſion, il ſemble auſſi, qu'on ne doit pas ſe hâter d'ajoûter foi au témoignage d'un ſeul Hiſtorien qui paroit d'ailleurs fort partial contre Henri, & qui ne lui épargne pas les injures. Après la reddition de Melun les deux Cours prirent le chemin de Paris, ou les deux Rois firent enſemble leur entrée, le premier Dimanche de l'Avent, & les Reines, le lendemain.

Les deux Rois font leur entrée à Paris.

Les Etats Généraux confirment

Au commencement du mois de Décembre, les Etats Généraux s'aſſemblérent à Paris. Le Roi Charles s'y étant rendu le 6. leur dit, que de ſa propre & libre

HENRI V. 1420. la Paix de Troye. *Act. Publ. T. X. p. 30.*

libre volonté, il avoit fait la Paix avec le Roi d'Angleterre, qu'il étoit persuadé qu'elle seroit utile à la France, & qu'il les prioit de la confirmer par leur autorité. La déclaration de ce Prince, en l'état où il se trouvoit, étoit une raison peu suffisante pour porter les Etats à confirmer une Paix qui selon leurs principes violoit les droits les plus sacrez du Royaume, pour mettre la Couronne sur la tête d'un Prince étranger. Mais dans l'état où ils se trouvoient eux-mêmes, il n'étoit gueres en leur pouvoir d'en examiner les conséquences, ni d'en dire librement leurs avis. Ainsi, d'un consentement unanime, ils ordonnérent, que la Paix de Troye seroit observée, qu'elle seroit tenuë pour Loi publique, & que tous les François seroient obligez de prêter les sermens mentionnez dans le Traité. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les droits de Henri sur la Couronne de France. C'étoient les mêmes qu'Edoüard III. avoit fait valoir autrefois, & dont j'ai amplement parlé dans l'Histoire de son Regne. Mais quoiqu'il en soit, on peut dire, que, dans le tems même que les François juroient cette Paix, ils la croyoient très-injuste, & par conséquent, on ne pouvoit gueres compter sur des sermens qu'ils regardoient comme involontaires. Aussi firent-ils bien voir dans la suite, qu'ils n'en faisoient pas grand cas. Cependant, Henri, tout habile qu'il étoit, ne laissa pas de se reposer sur ces promesses extorquées, comme si les François qui vivoient alors, eussent dû être plus scrupuleux, que ceux qui avoient juré la Paix de Bretigny.

Sentence contre les meurtriers du Duc de Bourgogne. *Ibid. p. 33.*

Le 23. du même mois, le Conseil du Roi Charles s'étant extraordinairement assemblé, le Duc de Bourgogne s'y présenta habillé de deüil, & demanda justice contre les meurtriers du Duc son Pere. Mézerai dit, que le Dauphin fut appellé à la Table de marbre, & que n'ayant point comparu, il fut atteint & convaincu d'avoir fait tuer le Duc de Bourgogne, déclaré indigne de toutes Successions, nommément de la Succession à la Couronne, & banni du Royaume à perpetuité. Il est difficile de se persuader, qu'un Historien tel que celui-là, ait avancé un semblable fait, sans en avoir de bons garands. Cependant, cette Sentence, qui se trouve dans le Recueïl des Actes Publics d'Angleterre, ne parle nommément, ni de la Succession à la Couronne ni du bannissement du Dauphin. Elle est générale contre tous les meurtriers du Duc de Bourgogne, sans que le Dauphin ni ses complices y soyent nommez, du moins dans le *Dispositif.* Il est vrai que dans le vû des Piéces, il est fait mention du Traité fait entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne & qu'ensuite il est dit plus bas que le Duc de Bourgogne a été tué *par lui*, lequel mot *lui*, se rapporte manifestement au Dauphin nommé plusieurs lignes plus haut. Il paroit pourtant, que les termes de la Sentence furent tellement ménagez, que le Dauphin n'y est compris que sous la notion générale de meurtriers du Duc de Bourgogne, & qu'elle ne semble pas donnée nommément contre lui. Par conséquent, il n'étoit pas naturel d'y parler de la Succession à la Couronne. Ainsi, selon les apparences, l'Historien dont je parle, a eu plus d'égard à l'intention de l'Arrêt, qu'aux termes mêmes.

Le Dauphin en appelle à Dieu & à son épée, & continuë à prendre la

Quoiqu'il en soit, le Dauphin voyant qu'on employoit toutes sortes de voyes pour le priver de la Couronne, appella à Dieu & à son épée, de tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors contre lui, & de tout ce qui se pourroit faire à l'avenir, sous le nom du Roi son Pere, & continua toûjours à prendre le titre de Régent. En cette qualité, il transféra le Parlement & l'Université de Paris

ris à Poitiers, où quelques-uns des Membres de ces deux Corps se rendirent. Ainsi on voyoit alors en France, dans un même tems, deux Rois, deux Reines, deux Régens, tous les Officiers de la Couronne doubles, sept ou huit Maréchaux de France de chaque côté, deux Parlemens & deux Universitez de Paris.

HENRI V. 1421. qualité de Régent.

La France se partage entre les deux Factions.

Quoique Henri eût été déclaré Régent & Héritier de France, ce n'étoit pourtant que par le Parti Bourguignon, qui ayant le Roi en son pouvoir, s'étoit cru en droit de disposer des affaires du Royaume. Il restoit encore au Dauphin un grand parti, qui, bien loin de se soumettre à ce qui avoit été réglé par la Paix de Troye, soutenoit, que quand même le Roi auroit été libre & en santé, il n'auroit pas été en droit de disposer de la Couronne comme il l'avoit fait, combien moins, étant malade & captif. Les Provinces éloignées de Paris, qui ne craignoient point les armes Angloises, demeuroient pour la plûpart attachées aux interêts du Dauphin. Aux environs même de la Ville Capitale, tout étoit divisé. Dans une même Province, il y avoit des Villes, qui tenoient pour les Anglois, & d'autres pour le légitime Héritier du Roi. Ainsi, malgré la Paix qui venoit d'être concluë, la Guerre n'étoit pas encore finie, puisqu'il falloit que les deux Rois chassassent le Dauphin de toutes les Villes & Provinces dont il étoit en possession. Ce n'étoit pas un petit ouvrage, quoique l'union des forces Angloises au parti Bourguignon, leur donnât une grande supériorité.

La Guyenne, dont Henri possédoit une partie, étoit encore pour lui un avantage très-considérable, parce qu'elle lui servoit à tenir en bride les Provinces situées au-delà de la Loire. Jusqu'à la mort du Connétable d'Armagnac, cette Province avoit été plûtôt à charge que profitable aux Anglois. Il avoit fallu y entretenir toûjours des troupes pour la conserver, contre les efforts continuels du parti qui s'étoit déclaré pour la France, sur la fin du regne d'Edoüard III. Les Maisons d'Armagnac & d'Albret, qui étoient à la tête de ce parti, avoient causé beaucoup d'embarras aux Rois d'Angleterre, particuliérement, depuis que le Comte d'Armagnac avoit eu le maniement des affaires du Royaume. Mais depuis la mort de ce Comte, les Chefs du parti avoient jugé à propos, ainsi que je l'ai déja dit, de faire une Trêve avec Henri, afin de ne pas favoriser le Duc de Bourgogne par leur diversion. Après la conclusion de la Paix de Troye, ils demandérent la Paix, parce qu'ils ne crurent pas pouvoir se soutenir plus long tems. Henri, espérant de tirer de grands avantages de la possession tranquille de la Guyenne, ne balança point à les recevoir en grace, & il leur fit expédier des Lettres de pardon, après que, par un Acte exprès, ils eurent renoncé à l'appel que leurs Ancêtres avoient porté à la Cour des Pairs de France, du tems d'Edoüard III. Quelques-uns ont dit, que, par la Paix de Troye, la Guyenne devoit être réünie à la Couronne de France après la mort de Charles VI. Mais, outre que dans le Traité de Troye, il n'est fait aucune mention de cette Province, il paroit bien par ce qui vient d'être rapporté, que ce n'étoit nullement l'intention de Henri. Au contraire il est manifeste, qu'il se fondoit sur le Traité de Bretigny, pour conserver comme Roi d'Angleterre, la Souveraineté de la Guyenne, indépendante de la Couronne de France.

Pardon accordé aux Gascons Rebelles. *Act. Publ. T. X. p. 42.*

Mr. l'Abbé de Choisy, Hist. de Charles VI.

Henri ayant établi ses affaires en France, d'une maniére si glorieuse, pour

lui

HENRI V. 1421.

Henri retourne en Angleterre.

lui & pour sa Nation, résolut de retourner en Angleterre où trois affaires le rappelloient. Premiérement, il vouloit faire couronner la Reine. En second lieu, il étoit nécessaire qu'il assemblât le Parlement, tant pour lui faire confirmer la Paix de Troye, que pour lui demander un secours d'argent, qui le mît en état de pousser vigoureusement la Guerre contre le Dauphin. Enfin, il s'agissoit d'aller prendre en Angleterre des mesures contre les Ecossois, qui avoient envoyé du secours à son ennemi, sous la conduite du Comte de Bucham, Fils du Régent. En partant de France, Henri laissa le commandement de ses Troupes au Duc de Clarence, son Frere. Ensuite, il mit à la voile, amenant la Reine avec lui, & arriva en Angleterre sur la fin du mois de Février. Peu de jours après, il fit couronner la Reine, & convoqua un Parlement qui devoit s'assembler à Leicester le second jour du mois de Mai.

Act. publ. T. X. pag. 49.

La Reine est couronnée. *pag. 63.*

Le Roi convoque un Parlement. Il fait un voyage à Yorck.

Pendant que le Peuple étoit occupé à choisir ses Députez, le Roi alla visiter quelques Provinces de son Royaume, & fit un séjour de quelques semaines à Yorck. Son but étoit, sous prétexte de faire voir l'Angleterre à la Reine, de procurer par sa présence des élections de Députez qui lui fussent favorables. Il n'ignoroit pas qu'il y avoit du mécontentement parmi le Peuple, de ce qu'il se voyoit obligé de faire les frais de la conquête de la France. Quelques-uns ont dit, que ce fut pendant ce voyage, que le Roi publia une Proclamation pour défendre, d'admettre aux Bénéfices les Ecclésiastiques pourvus par le Pape, contre les droits des Patrons. Mais il y a plus d'apparence, que cette Proclamation ne fut publiée qu'après le Parlement de Leicester, en conséquence d'un Acte fait sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, ce fut un coup mortel pour la Cour de Rome, à laquelle la clause *Nonobstant*, si souvent mise en usage par les Papes, devint inutile, du moins, par rapport à la collation des Bééfices.

Proclamation contre les Collations du Pape.

Le Duc de Clarence est tué.

Avant que le Parlement s'assemblât, Henri reçut la fâcheuse nouvelle, que le Duc de Clarence son frere avoit été tué le 3. d'Avril dans un combat qui s'étoit donné en Anjou. Ce Prince avoit mené dix-mille hommes dans cette Province, à dessein de la réduire sous l'obéïssance du Roi. Pendant qu'il étoit occupé à cette expédition, il apprit que le Comte de Bucham, avec sept mille Ecossois, étoit entré dans la Province, & qu'il étoit campé à Baugé. En même tems il reçut un faux avis, que l'avant-garde de l'armée Ecossoise étoit si éloignée du Corps, qu'elle pouvoit être aisément battuë, si l'on faisoit diligence pour l'attaquer. Sur cette information, il se mit promptement à la tête de sa Cavalerie, laissant ordre au Comte de Salisburi de le suivre avec le reste de l'armée. Quand il fut arrivé au petit Baugé, il y trouva effectivement quelques troupes Ecossoises, qui s'étoient retranchées dans le cimetiére. D'abord il les fit attaquer, & mit lui-même pied à terre, pour se mettre à la tête de ses troupes. Mais il perdit tant de tems à forcer les Ecossois dans ce poste, que le Comte de Bucham en eut assez pour venir à leur secours. Alors le Duc étant remonté à cheval, alla fiérement attaquer ces nouveaux ennemis, malgré l'inégalité de ses forces. Il donna en cette occasion des preuves d'une valeur extraordinaire: mais enfin, étant accablé par le nombre, & ne pouvant se résoudre à prendre la fuite, il fut blessé au visage par un Cavalier Ecossois, & tué par le Comte de Bucham même. Sa mort causa la défaite entiére de la Cavalerie Angloise, dont il y eut quinze cens hommes

mes de tuez, & beaucoup de priſonniers. Parmi les prémiers ſe trouvérent le Comte de Kent, les Lords Gray & Roſſ, & pluſieurs autres Officiers conſidérables: Le Comte de Saliſburi n'ayant pû arriver aſſez à tems pour ſecourir le Duc de Clarence, eut au moins la conſolation d'enlever aux ennemis le corps de ce Prince, qu'il envoya au Roi ſon Frere.

Le Parlement confirme la Paix de Troye & accorde un Subſide.

L'avantage remporté par les Ecoſſois, rendoit la préſence du Roi néceſſaire en France. Mais il avoit encore en Angleterre des affaires, qui n'étoient pas moins preſſantes. Le Parlement s'étant aſſemblé le 2. de Mai, confirma ſans peine la Paix de Troye qui étoit ſi glorieuſe à l'Angleterre. Il accorda auſſi un Subſide au Roi, pour continuer la Guerre contre le Dauphin: mais en même tems, il lui préſenta une Adreſſe, dans laquelle il lui diſoit, qu'il n'étoit que trop certain, que la conquête de la France cauſoit la ruïne de l'Angleterre. Pour obtenir ce Subſide, le Roi avoit remis devant le Parlement un Compte des revenus & des Charges de la Couronne. Par ce Compte dont on a inſéré un fragment dans le Recueïl des Actes Publics, on voit que les revenus du Roi ne montoient qu'à 55743. livres ſterling, & que les Charges ordinaires alloient à 52235. livres, de ſorte, qu'il ne reſtoit que 5308. livres pour pourvoir à douze Articles extraordinaires mentionnez dans cet Etat. L'Adreſſe du Parlement ne pouvoit qu'être fort déſagréable au Roi. La moitié de la France étoit encore à conquerir, & les Provinces qui obéïſſoient au Roi étoient tellement épuiſées, qu'on ne pouvoit eſpérer d'en pouvoir tirer les fonds néceſſaires pour continuer la Guerre. Ainſi, c'étoit à l'Angleterre, à porter encore ce fardeau. Mais le Parlement ſe laſſoit de fournir de l'argent, dans un tems où il étoit encore plus néceſſaire qu'il ne l'avoit jamais été, à cauſe de la diverſion dont le Royaume étoit menacé de la part des Ecoſſois.

Act. Publ. T. X. pag. 110. Il préſente au Roi une Adreſſe déſagréable. Etat des revenus publics & des charges. *Pag. 113.*

Affaires d'Ecoſſe, par rapport à l'Angleterre depuis le commencement de ce Regne.

J'ai remis juſqu'à préſent à parler des affaires d'Ecoſſe, parce que depuis l'avénement de Henri V. à la Couronne d'Angleterre, il ne s'étoit rien paſſé en Ecoſſe qui valût la peine d'interrompre le fil de l'Hiſtoire. Mais il eſt préſentement néceſſaire d'en dire un mot, pour l'intelligence de ce qui doit être rapporté dans la ſuite. On a vû dans le Regne précédent, qu'en 1406. Jacques Stuart, alors Prince d'Ecoſſe, avoit été arrêté en Angleterre, & que bien-tôt après il étoit devenu Roi d'Ecoſſe, par la mort du Roi ſon Pere. Bien loin que cette nouvelle Dignité eût produit quelque bon effet en ſa faveur, elle n'avoit ſervi au contraire, qu'à le faire garder plus étroitement. Le Duc d'Albanie ſon Oncle, qui s'étoit mis en poſſeſſion de la Régence, y trouvoit trop de douceur, pour vouloir travailler efficacement à lui procurer ſa liberté. Il ne ſe paſſoit point d'année qu'il n'envoyât des Ambaſſadeurs en Angleterre, ſous prétexte de ſolliciter la liberté du Roi ſon Neveu; mais ſon intention étoit bien éloignée de ce qu'il ſembloit déſirer. Le principal motif de ces fréquentes Ambaſſades étoit de négocier l'échange du Comte de Fyffe ſon Fils, avec le jeune Perci, fils du Comte de Northumberland. Le premier étoit priſonnier en Angleterre, depuis la bataille de Humbledon: le ſecond avoit été arrêté en Ecoſſe, en répreſailles du Roi. Cet échange ſe fit effectivement, & néanmoins les Ambaſſades ne furent pas moins fréquentes. C'étoit toûjours ſous prétexte de négocier la liberté du jeune Roi, & dans la verité pour agir envers le Roi d'Angleterre, afin qu'il le retînt en priſon. Buchanan aſſure, que ce fut à cette condition, que le Régent voulut bien s'enga-

HENRI V. 1421. s'engager à ne troubler point Henri par des diverſions en faveur de la France. Sans cela, les Ecoſſois n'auroient jamais vû ſi tranquillement la France attaquée par les Anglois. Cependant, comme pour porter ce Peuple à demeurer dans une inaction ſi contraire à ſes interêts, il étoit néceſſaire de le contenter par quelques demarches extérieures, le Régent d'Ecoſſe demandoit publiquement & avec inſtance la liberté du Roi ſon Neveu. Mais Henri ſçavoit bien, que ce n'étoit pas l'obliger que de lui accorder une pareille faveur. Au contraire, les difficultez, qu'il faiſoit naître dans cette affaire, étoient un moyen aſſuré pour empêcher les diverſions du côté de l'Ecoſſe.

Act. Publ. T. IX. p. 307. En 1415. pendant que Henri ſe préparoit à paſſer en France, il reçut avis des frontiéres du Nord, que les Ecoſſois avoient réſolu d'aſſiéger Barwick avec ſoixante mille hommes, ſur quoi le Duc de Betford eut ordre d'aſſembler une armée. Mais on ne trouve point, ni que les Ecoſſois ayent fait alors le Siége de Barwick, ni que le Duc de Betford ait marché contre eux. Les Hiſtoriens Anglois rapportent ſur ce ſujet, que le Roi ayant reçu l'avis dont je viens de parler, fit aſſembler le Conſeil, pour délibérer, s'il étoit à propos d'abandonner le projet conçu contre la France, pour s'attacher tout de bon à la conquête de l'Ecoſſe, & qu'il y fut réſolu de pourſuivre le premier deſſein. Cela peut-être; mais il y a beaucoup d'apparence que dès lors, le Roi étoit d'accord avec le Duc d'Albanie, & que le bruit de cette invaſion, & le Conſeil aſſemblé en Angleterre ſur ce ſujet, n'étoit que pour faire accroire au Peuple d'Ecoſſe que le Régent agiſſoit de bonne foi. En effet, on ne trouve aucune trace dans les Hiſtoires d'Ecoſſe d'un armement ſi conſidérable dans l'année 1415. ni du deſſein d'aſſiéger Barwick. D'ailleurs, cette même année, il ſe conclut une Trêve entre les deux Royaumes, dans le tems que toutes les forces de Henri étoient occupées en France. Enfin, Buchanan aſſure, qu'on ne peut point dire, que pendant tout le regne de Henri V. il y ait eu Guerre entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, & que toutes les actions militaires de ce tems-là ne furent proprement que des brigandages. Il en allégue pour raiſon, que le Duc d'Albanie n'avoit garde de déſobliger le Roi d'Angleterre de peur qu'il ne mît le Roi d'Ecoſſe en liberté. Henri ne laiſſoit pourtant pas de craindre, qu'il ne fut pas toûjours au pouvoir du Régent de retenir les Ecoſſois qui avoient tant d'intérêt d'empêcher la ruïne de la France. Ce fut

Act. Publ. T. IX. p. 696. ſans doute, par cette conſidération, qu'en 1416. il accorda au Roi Jacques la permiſſion d'aller paſſer quelque tems dans ſon Royaume, moyennant certaines ſûretez qu'il prit pour ſon retour. Il eſpéroit que ce voyage feroit naître entre l'oncle & le neveu, des diviſions qui empécheroient les Ecoſſois de penſer à ſecourir la France.

Les affaires d'Ecoſſe demeurérent dans cette ſituation juſqu'en 1419. que le Dauphin y envoya le Duc de Vendôme pour y demander du ſecours. Les Etats s'étant aſſemblez ſur ce ſujet, le Régent ne put éviter qu'on ordonnât une levée de ſept mille hommes qui furent envoyez en France, ſous la conduite du Comte de Bucham. La victoire que ce Général remporta ſur le Duc de Clarence à Baugé, lui procura l'épée de Connétable de France.

Henri ne pouvoit voir ſans inquiétude, que les Ecoſſois ſe déclaraſſent ſi ouvertement pour le Dauphin. Il comprenoit, ou que le Duc d'Albanie n'avoit plus le même crédit qu'il avoit eu autrefois, ou qu'il avoit changé de maxi-

maximes. Ainſi, pour rompre les meſures des partiſans que le Dauphin avoit en Ecoſſe, il jugea qu'il devoit ſe ſervir du Roi d'Ecoſſe en le mettant dans ſes intérêts. C'étoit en partie pour ce deſſein qu'il étoit retourné en Angleterre. Dès qu'il y fut arrivé, il fit entendre à ce Prince, qu'il ne tiendroit qu'à lui de ſortir de captivité, à condition qu'il employeroit ſon autorité pour faire renvoyer en Ecoſſe, ceux de ſes Sujets qui ſervoient la France, & qu'il ſe ligueroit avec lui contre le Dauphin. Jacques déſirant avec paſſion de ſe voir libre, après avoir été quinze ans priſonnier, voulut bien s'engager à tout ce que Henri déſiroit de lui. Ainſi, ces deux Princes firent emſemble une convention ſecrette dont on ignore les Articles, à l'exception d'un ſeul. C'étoit que Jacques paſſeroit en France avec Henri, & demeureroit avec lui juſqu'à la fin de la Guerre. Le but de Henri étoit de faire intervenir l'autorité du Roi d'Ecoſſe pour obliger les ſept mille Ecoſſois qui ſervoient le Dauphin, à retourner dans leur Païs. Effectivement, Jacques l'accompagna en France dans ce deſſein. Mais quand il voulut commander au Comte de Bucham de s'en retourner en Ecoſſe, le Comte lui répondit, qu'il ne ſe croyoit pas obligé de lui obéïr, pendant qu'il étoit au pouvoir d'autrui. Cela fut cauſe que depuis ce tems-là Henri traita comme rebelles tous les Ecoſſois qui tombérent entre ſes mains.

HENRI V. 1421.

Act. Publ. T. X. p. 125.

Henri ayant fini les affaires qui l'avoient fait paſſer en Angleterre, y laiſſa la Reine qui étoit enceinte, & ayant nommé le Duc de Betford ſon frere pour Régent, il retourna en France où ſa préſence étoit néceſſaire. Il mit à la voile le 10. de Juin, menant avec lui une armée nouvellement levée, que quelques-uns font monter à quatre mille hommes d'armes, & à vingt-quatre mille Archers. Dès qu'il fut arrivé à Calais, il fit divers détachemens pour ſe rendre maître de quelques Châteaux que le Dauphin tenoit encore en Picardie. En même tems, il fit marcher un Corps aſſez conſidérable pour aller dégager le Duc d'Excéter qui ſe trouvoit comme bloqué dans Paris. Enſuite, s'étant mis lui-même en marche avec le reſte de l'Armée, il ſe rendit au Bois de Vincennes, d'où il alla joindre le Roi ſon beau-pere à Paris.

Le Roi retourne en France.

Ibid. p. 127-129.

Peu de jours après, il apprit que le Dauphin étoit arrivé devant Chartres, & qu'il commençoit à battre cette Place. Comme il ne ſouhaitoit rien avec tant de paſſion que de décider leur querelle par une bataille, il raſſembla d'abord ſes troupes, & marcha droit à Chartres. Mais ſes forces étoient tellement ſupérieures, que le Dauphin ne crut pas devoir l'attendre. Henri le pourſuivit avec toute la diligence poſſible: mais voyant qu'il ne pouvoit l'atteindre, il ſe rabattit ſur Dreux, & prit cette Ville à compoſition. On dit que pendant ce Siége un certain Hermite alla lui reprocher hardiment les maux qu'il cauſoit à la France par ſon ambition, & le menacer des Jugemens de Dieu. Quelques-uns ont ajoûté, que la mort de ce Prince, qui arriva l'année ſuivante, fit voir que cet Hermite étoit inſpiré de Dieu. Mais ces conſéquences ne ſont pas toûjours légitimes.

Le Dauphin aſſiége Chartres.

Henri marche au ſecours.

Le Dauphin ſe retire.

Henri prend Dreux.

Après le Siége de Dreux, la dyſſenterie s'étant miſe dans ſon armée, Henri envoya ſes troupes en quartier de rafraichiſſement, & alla lui-même ſe délaſſer à Paris. Il les raſſembla au mois d'Octobre, pour aller faire le Siége de Meaux, bien que la ſaiſon ne fût guéres propre pour une telle entrepriſe. Mézerai & quelques autres ſe ſont trompez, quand ils ont dit que ce Siége ſe

Il retourne à Paris.

Il aſſiége Meaux.

HENRI V. 1422.

fit avant le départ du Roi pour l'Angleterre. Il est certain qu'il ne fut commencé que quatre mois après son retour (1). Le même Historien dit encore que cette Place se défendit trois mois; mais il devoit dire sept mois, puisque le Siége commença le 6. d'Octobre 1421. & ne finit que le 2. de Mai 1422. Il est vrai, que comme la Ville étoit divisée en deux parties, sçavoir la Ville & le Marché, la première fut prise d'assaut pendant l'Hiver: mais le Marché se défendit jusqu'au mois de Mai.

Monstrelet. Act. Publ. T. X. pag. 212. Capitulat. de Meaux.

Naissance de Henri fils du Roi. Jacqueline de Baviére est Maraine du jeune Prince. Avantures de cette Princesse.

Pendant que le Roi étoit occupé au Siége de Meaux, il reçut l'agréable nouvelle que la Reine son Epouse avoit heureusement accouché à Windsor, d'un Prince qui fut nommé Henri. Ce furent le Duc de Betford, l'Evêque de Winchester, & Jacqueline de Baviére Comtesse de Haynaut, qui le présentérent au Baptême. Cette Princesse, qui avoit uni sous sa domination, le Haynaut, la Hollande, la Zélande, & la Frise, avoit été mariée en premiéres nôces, à Jean Duc de Touraine, second fils du Roi de France. Ce Prince étant mort en 1416. elle avoit épousé en secondes nôces, Jean Duc de Brabant, cousin germain du Duc de Bourgogne. Elle se lassa bien-tôt de ce second mari, & prenant pour prétexte la parenté qu'il y avoit entre eux, elle forma le dessein de faire rompre son Mariage. Pour cet effet, afin de pouvoir agir plus librement, elle s'étoit fait enlever par quelques Cavaliers qui l'avoient menée en Angleterre. Cet enlévement ne s'étoit pas fait à l'insçu du Roi, puis qu'on trouve dans le Recueïl des Actes Publics, un Passeport pour cette Princesse. D'ailleurs, dès qu'elle fut en Angleterre, le Roi lui assigna une pension de cent livres sterling par mois. Son dessein étoit de la marier avec le Duc de Glocester son frere, & par ce moyen, de mettre ce Prince en possession de quatre des plus belles Provinces des Païs-Bas. Le Duc de Bourgogne se sentoit très-offensé du peu d'égards que le Roi avoit pour le Duc de Brabant son cousin, en donnant à Jacqueline une azyle dans ses Etats. Il lui sembloit que cet affront retomboit sur lui-même. D'ailleurs, il avoit intérêt que le Mariage de Jacqueline avec le Duc de Brabant ne fût pas rompu. Cependant Henri préférant les intérêts du Duc de Glocester à ceux du Duc de Bourgogne, sembloit ne faire pas beaucoup d'attention au sujet de plainte qu'il donnoit à celui-ci.

Act. publ. T. X. p. 67. Pag. 134.

Projets de Mariages pour les freres du Roi.

Ce Monarque souhaitoit avec beaucoup de passion, de bien établir ses deux freres qui étoient tous deux des Princes d'un grand mérite, & dont il étoit très-content. En 1419. il y avoit eu une secrette négociation entre lui & Jeanne Reine de Naples, qui, se trouvant pressée par ses ennemis, avoit promis d'adopter le Duc de Betford, & de le déclarer son Héritier universel. Cette affaire ayant manqué parce que les affaires de Jeanne changérent de face, Henri avoit voulu procurer au Duc de Betford la fille unique de Frideric Burgrave de Nuremberg, & ensuite une fille du Duc de Lorraine. Dans le même tems, il faisoit négocier le Mariage du Duc de Glocester, avec Blanche de Navarre Reine Doüairiére de Sicile, qui avoit de son Chef, des prétentions sur ce même Royaume. Enfin, l'occasion s'offrant de procurer à ce Prince Jacqueline Comtesse de Haynaut, il ne vouloit pas la laisser échapper, ce Mariage ne pouvant qu'être avantageux à l'Angleterre. Mais comme il falloit

Act. Publ. T. IX. p. 701. 705.

Tom. IX. pag. 710.

Ibid. pag. 716. 741.

(1) C'est Jean Juvenal des Ursins dans son Histoire de Charles VI. qui a fait tromper Mézerai.

loit premiérement faire casser le Mariage de cette Princesse avec le Duc de Brabant, cette affaire ne put être terminée avant la mort du Roi. HENRI V. 1422.

Ce ne fut qu'au commencement du mois de Mai de l'année 1422. que les assiégez du Marché de Meaux démandérent à capituler: mais ils ne purent obtenir d'autre capitulation, que d'être prisonniers de Guerre. Le Roi en excepta même tous les Anglois, Irlandois, & Ecossois qui se trouveroient dans la Place, & tous ceux qui avoient eu part à la mort du Duc de Bourgogne; de plus, tous ceux qui avoient des Places ou des Châteaux en leur pouvoir, jusqu'à ce qu'ils les eussent livrez entre ses mains. Enfin, il se réserva quatre Officiers de la Garnison, sçavoir, le Chevalier *Louis du Guast*, *Denys de Vaurus*, le *Bâtard de Vaurus*, & un autre, pour les remettre entre les mains de la Justice. Ils furent tous quatre exécutez. Du Guast eut la tête trenchée, & les trois autres souffrirent un supplice moins honorable. Le Bâtard de Vaurus fut pendu à un certain arbre qu'on appelloit de son nom *l'Arbre de Vaurus*, parce qu'il y avoit fait pendre plusieurs Bourguignons, pour venger la mort du Comte d'Armagnac. Ce fut une rigoureuse Capitulation qui donna bien sujet aux assiégez de se repentir d'avoir été si opiniâtres, dans un tems où vraisemblablement, ils n'avoient aucun secours à espérer.

Prise de Meaux. *Act. Publ. T. X. p. 212.* Sévérité du Roi envers les assiégez.

Environ le tems de la reddition de Meaux, la Reine Catherine arriva d'Angleterre, étant acompagnée du Duc de Betford, qui avoit laissé la Régence au Duc de Glocester son frere. Les deux Cours s'étant jointes au Bois de Vincennes, en partirent peu de tems après, pour aller passer les Fêtes de la Pentecôte à Paris. Henri se logea dans le Louvre, & Charles à l'Hôtel de St. Pol où il n'avoit qu'une très-petite Cour, pendant que celle du Roi Régent étoit nombreuse & magnifique. Le jour de la Pentecôte, ils mangérent ensemble en public, les deux Rois & les deux Reines ayant la Couronne sur la tête. Ceux d'entre les François qui conservoient encore quelque amour pour leur Patrie, ne pouvoient voir sans douleur le Roi d'Angleterre, quoique rendant quelque déférence extérieure au Roi son Beau-pere, Gouverner la France avec un pouvoir absolu. Ce mécontentement s'accrut encore par une taxe que ce Prince imposa, pour faire battre une nouvelle monnoye. Les Parisiens en murmurent beaucoup mais ce fut inutilement. Leur condition étoit bien différente de celle où ils s'étoient vûs peu d'années auparavant, lorsque leur inclination pour l'un des partis décidoit du sort de l'un & de l'autre.

La Reine Catherine retourne en France. Les deux Cours se joignent à Paris. Taxe qui fait murmurer les Parisiens.

Pendant que Henri se préparoit à recommencer la campagne, qui avoit été interrompuë par l'arrivée de la Reine, il reçut la nouvelle que le Dauphin s'étoit emparé de *la Charité* qui lui ouvroit un passage sur la Loire. Peu de tems après, il apprit encore qu'il assiégeoit *Cosne* sur la même riviére, & que les assiégez avoient déja capitulé de se rendre, s'il n'étoient secourus par le Duc de Bourgogne, avant le 18. d'Août. Le Duc voyant son honneur engagé à secourir cette Place, fit prier le Roi de lui envoyer quelques troupes de renfort, à quoi le Roi répondit, qu'il vouloit être lui-même de la partie, & en effet, il se mit incontinent en marche à la tête de son armée. Mais pendant qu'il se flattoit de l'espérance de remporter une victoire qui l'auroit rendu maître de toute la France, il fut attaquée d'une Dyssenterie qui le contraignit de s'arrêter à Senlis. Cependant, de peur que sa maladie ne fit manquer le secours de Cosne, il donna la meilleure partie de ses troupes au Duc de Betford,

Le Dauphin s'empare de la Charité, & assiége Cosne. Le Duc de Bourgogne demande des troupes au Roi pour secourir la Place.

HENRI V. 1422. Le Roi marche lui-même. Il tombe malade & s'arrête à Senlis. Il donne le commandement de l'armée au Duc de Betford qui se joint au Duc de Bourgogne. Le Dauphin se retire. Henri s'en retourne à Vincennes. Dernier discours de ce Prince.

ford, avec ordre d'aller se joindre au Duc de Bourgogne. Le Dauphin ayant appris leur jonction, & se trouvant trop foible pour les combattre, se retira, & les deux Ducs n'ayant plus rien à faire de ce côté-la, prirent la route de Troye. Pendant ce tems-là, Henri, espérant que sa maladie n'auroit point de fâcheuses suites, après s'être un peu reposé à Senlis, s'étoit mis en litiére, pour aller joindre l'armée. Mais son mal augmentant toûjours bien loin de diminuer, il prit enfin le parti de s'en retourner à Vincennes.

Le Duc de Betford, ayant été informé de l'état où le Roi son frere se trouvoit partit incontinent de Troye, pour se rendre auprès de lui. Il le trouva réduit à l'extremité de sa vie; mais regardant la mort qui s'approchoit, avec beaucoup de fermeté. Avant que de rendre le dernier soupir, il fit venir auprès de lui les Ducs de Betford & d'Excéter, le Comte de Warwick, & sept ou huit autres Seigneurs Anglois, pour leur donner ses derniéres Instructions. Il leur dit, que son Regne avoit été court, mais glorieux : qu'encore que » ses prétentions sur la France eussent fait répandre beaucoup de sang, il ne » pouvoit point se l'imputer, puisque rien que la force n'avoit pû porter les » François à une Paix équitable : que pour ce qui le regardoit, il voyoit ap- » procher sa mort sans crainte ; mais qu'il ne pouvoit que déplorer le sort du » Prince son fils, qui étoit incapable par son âge, d'achever un ouvrage qui » avoit été si heureusement avancé : que par cette considération, il les prioit » au nom de Dieu de demeurer étroitement unis ensemble pour le service de ce » jeune Prince qui alloit devenir leur Roi; de prendre soin de son éducation, » & de donner à la Reine toutes les consolations qui dépendroient d'eux, & » dont elle avoit un si grand besoin. Il ajoûta, que les derniers avis qu'il avoit » à leur donner étoient, qu'ils cultivassent soigneusement l'amitié du Duc de » Bourgogne, & qu'ils se gardassent bien de relâcher les prisonniers d'Azincour, » jusqu'à ce que son fils fût en âge de prendre en main le gouvernement de l'E- » tat. Que s'ils jugeoient à propos de faire la Paix, ce ne fût pas sans conserver » la Normandie en toute Souveraineté, à la Couronne d'Angleterre. Enfin, » il dit, qu'il souhaitoit que le Duc de Betford se chargeât de l'administration » des affaires de France, & le Duc de Glocester de celles d'Angleterre, pendant » la minorité de son fils.

Sa fermeté à l'approche de la mort. Il assure qu'il avoit eu dessein d'aller faire la Guerre aux Infidelles. Il meurt. On lui fait de magnifiques funérailles.

Après qu'il eut achevé ce discours, il s'enquit de ses Médecins, combien de tems ils croyoient qu'il avoit encore à vivre. Alors l'un d'entre eux se mettant à genoux, les yeux baignez de larmes, lui dit, que, sans un miracle, il ne pouvoit pas vivre plus de deux heures. Ce terrible arrêt ne lui ayant causé aucune émotion, il fit appeller son Confesseur, & quand la Confession fut finie, il fit reciter par ses Chapelains, les sept Pseaumes Pénitentiaux. Lorsqu'ils eurent recité le verset du LI. où il est dit *Reléve les murs de Jérusalem*, il les interrompit, & déclara sur la foi d'un Prince mourant, qu'après avoir établi une solide Paix en France, son intention avoit été d'aller faire la Guerre aux Infidelles, pour tâcher de délivrer Jérusalem de leur joug. Immédiatement après que cette dévotion fut finie, ce grand Prince expira le 31. d'Août, dans la trente quatriéme année de son âge, après un regne triomphant de neuf ans, quatre mois, & onze jours. Son corps fut porté en Angleterre, & inhumé à Westminster parmi ces Ancêtres, avec une pompe proportionnée à la grandeur dont il avoit joüi pendant sa vie, & l'estime que ses Sujets avoient

conçuë

conçuë pour lui. La Reine ſa Femme voulant honorer par quelque diſtinction particuliére, la mémoire d'un ſi illuſtre Epoux, fit mettre ſur ſon tombau, une Statuë d'argent doré, de grandeur naturelle, qui lui reſſembloit parfaitement. HENRI V. 1422.

Si, pour connoître le caractére du Monarque dont nous venons de parcourir le Regne, on s'attachoit à ſuivre ſans examen les éloges que les Auteurs de ſa Nation lui ont donnez, on ne pourroit que s'en faire une idée comme d'un Prince qui ſurpaſſoit tout ce qu'on avoit vû de plus parfait avant lui. Il n'y a pas un Hiſtorien Anglois qui lui attribuë le moindre défaut, & tous unanimement en parlent comme d'un Héros accompli. D'un autre côté, les François ont tâché de mettre dans ſon portrait, certaines ombres qui en terniſſent l'éclat. Il eſt donc néceſſaire, pour s'en faire une juſte idée, de conſidérer ſes actions avec leurs circonſtances, independemment de l'admiration des uns, & de l'envie des autres. Caractére de Henri V.

Premiérement, par rapport au gouvernement de ſon propre Royaume, on ne doit point lui refuſer la loüange qui lui eſt duë, de ce qu'ayant évité de marcher ſur les traces de Richard II. & même du Roi ſon Pere, il s'abſtint conſtamment de toucher aux libertez & aux priviléges du Peuple. Toûjours prêt à donner ſon conſentement aux Statuts que le Parlement jugeoit néceſſaires pour maintenir un bon ordre dans le Royaume, il fit voir par-là qu'il aimoit le bien & la félicité de ſon Peuple. Néanmoins, en cela même, il ſe laiſſa porter à un excès condamnable, puiſque, contre ſa propre inclination, & contre les lumiéres de ſa raiſon, il donna les mains à la perſecution des Lollards, par pure condeſcendance pour le Clergé. En effet, il étoit comme impoſſible, qu'étant doüé d'un excellent jugement, il ne ſe fut pas apperçu du peu de fondement qu'il y avoit à l'accuſation intentée contr'eux, au commencement de ſon Regne. Cependant, plûtôt que de ſe retracter ouvertement, il feignit toûjours de la croire véritable, dans le tems même, qu'il faiſoit grace à des condamnez qui avoient perſiſté dans le déſaveu du prétendu crime.

Mais ce n'eſt pas principalement, ſur ce qu'il a fait en Angleterre, qu'on s'eſt épuiſé à lui donner des loüanges: ſes exploits guerriers ſont la plus conſidérable partie de ſon éloge. Cependant, à parler ſans exagération, c'eſt peut-être, ce qu'il y a de moins remarquable en lui, malgré les glorieux ſuccès qui accompagnérent ſes armes. La conquête de la France, conſidérée en elle-même, a quelque choſe de grand & de merveilleux. Mais le détail des affaires de ce Royaume, la rend ſans doute moins admirable qu'elle ne le paroît, quand elle eſt détachée de toutes ſes circonſtances. Loüis VIII. Pere de St. Loüis, conquit l'Angleterre dans de ſemblables conjonctures, ſans qu'on ſe ſoit aviſé d'attribuer uniquement cette conquête à ſa prudence, où à ſa valeur. Henri forma le projet de ſon entrepriſe, dans un tems où les diviſions entre les François, les mettoient hors d'état de ſe défendre. Les Places qu'il leur enleva ne lui furent diſputées que par les aſſiégez mêmes, ſans que jamais aucune armée ſe préſentât pour les ſecourir. Cependant quelques-unes de ces Places l'arrêterent pluſieurs mois, & ne lui furent renduës que par la famine.

La Bataille d'Azincour eſt donc le grand, & preſque le ſeul exploit guerrier qui peut juſtement ſervir de matiére à ſon éloge. Ce fut en cette fameuſe

HENRI V. 1422.

journée, qu'il donna des preuves d'une conduite, d'une fermeté, d'un valeur, peu communes. Mais cette même Bataille, dont le succès lui fut si glorieux, peut aussi fournir un sujet de le blâmer d'imprudence. On peut dire, que s'il vainquit, ce fut parce qu'il s'étoit mis dans une absoluë nécessité de vaincre ou de périr, à quoi un Général ne s'expose jamais, sans donner lieu à de fâcheuses réflexions sur sa conduite quelqu'en puisse être le succès. L'entreprise de se retirer à Calais, sans avoir prévû les difficultez de cette retraite, & sans s'être assuré d'un passage sur la *Somme*, son obstination à vouloir passer cette riviére, pour se retirer au travers d'une armée ennemie si supérieure en nombre à la sienne, semblent ne pouvoir être excusées que par le succès de la Bataille d'Azincour, qui fut une espéce de miracle. S'il eut été vaincu, comme il devoit l'être naturellement, on n'auroit pas manqué de l'accuser d'imprudence ou de témérité. L'extrémité où il se trouva réduit pendant sa marche, s'il en faut croire les Auteurs François, d'offrir la restitution d'Harfleur & des dommages qu'il avoit causez à la France, fait voir combien il étoit lui-même convaincu de la faute qu'il avoit faite. Ainsi, cette Bataille lui fut plus glorieuse par rapport à sa valeur personnelle, qu'eu égard à sa capacité dans le métier de la Guerre. Il faut avouër, que jamais Prince ne s'est plus exposé dans un combat, & n'a plus marqué une véritable valeur, que Henri le fit en cette occasion.

Pour ce qui regarde les autres succès qu'il eut en France, on ne sçait si ceux qui l'admirent le plus, ont sujet de souhaiter qu'il eût trouvé plus d'opposition. Ce qui auroit pû arriver en ce cas-là, n'est pas de la connoissance des hommes. On ne peut pourtant disconvenir, que la victoire d'Azincour ne forme un préjugé en sa faveur. Mais ce qu'on peut loüer en lui, sans craindre de se tromper, c'est la beauté de son genie, & la solidité de son Jugement. Il sçut ménager la grande entreprise qu'il avoit formée, avec une adresse merveilleuse, profitant habilement des diverses révolutions qui arrivoient en France, & les faisant toutes tourner à son avantage. Peu de Princes auroient sçû comme lui, s'arrêter aprés une aussi belle victoire que celle d'Azincour, & préférer un repos qui, bien que moins glorieux en apparence, que la continuation de la Guerre, lui étoit en effet plus avantageux. Ce trait de politique me paroît un des plus beaux endroits de sa vie, & un de ceux qui marquent le mieux l'excellence de son jugement. Les négociations qu'il entretenoit dans un même tems avec le Dauphin & avec le Duc de Bourgogne, & les Instructions qu'il donnoit à ses Ambassadeurs, font voir clairement son habileté, & combien il étoit difficile de le surprendre.

Il n'est pas fort étrange que l'heureux succés de ses entreprises lui ait attiré de la part de la Nation des éloges extraordinaires, d'autant plus, qu'on ne peut disconvenir que sa prudente conduite n'y ait autant contribué que les heureuses conjonctures dans lesquelles il se trouvoit. En général, il força les François à le reconnoître pour Régent & pour Héritier de leur Royaume. C'est-là une de ces actions sur lesquelles il arrive rarement qu'on ménage les loüanges. Aussi ne s'est-on pas contenté de le comparer à David, à Alexandre, à César, on l'a mis encore beaucoup au dessus de ces grands Princes. Mais, sans aller chercher des comparaisons si éloignées, qui même ne paroissent pas tout-à fait justes, il me semble qu'on pourroit avec plus de raison, le

mettre

mettre en paralléle avec Edoüard III. son Bisayeul. Cependant, je ne ferois presque point de difficulté de donner le premier rang à Edoüard. Celui-ci eut à faire à toute la France, unie contre lui, & les difficultez qu'il rencontra dans ses conquêtes, étoient incomparablement plus grandes, & demandoient plus de capacité pour les surmonter, que celles qui s'oposérent aux progrès de Henri V.

Ce que je viens de dire de ce dernier Prince, n'a proprement du rapport qu'à son action principale, c'est-à-dire, à la Guerre qu'il fit à la France. Il faut presentement le faire connoître par d'autres endroits, qui, bien que moins éclatans, ne sont pas moins dignes d'admiration que les glorieux succès, qui ont attiré presque toute l'attention du Public. Il est certain qu'il avoit toutes les qualitez de corps & d'esprit, qui peuvent entrer dans le caractere des grands hommes. Sa taille étoit grande & majestueuse, quoi qu'un peu menuë, & qu'il eût le cou un peu trop long. Ses cheveux étoient noirs, & ses yeux de la même couleur avoient un éclat extraordinaire. Il étoit fort & robuste, très-adroit dans tous les exercices du Corps, chaste & tempérant, du moins, depuis qu'il fut sur le Trône, endurci aux travaux, & souffrant avec patience la faim & la soif, le chaud & le froid. En tout cela, il donnoit à ses troupes des exemples continuels de modération & de constance. Grand amateur de la Justice, il l'observoit lui-même, & la faisoit observer très-exactement. Devot sans fard, constant dans la pieté, & assidu à ses devotions particulieres, comme aux publiques, grand Protecteur de l'Eglise & du Clergé, il s'attira par ces qualitez l'estime & l'affection des gens de l'Eglise, qui ne contribuerent pas peu à rehausser l'éclat de sa gloire. Il étoit prudent dans le Conseil, hardi dans les entreprises, & ferme dans l'exécution. Quant à sa valeur, il en a donné des preuves continuelles dans tout le cours de sa vie. Il y a encore une autre chose qui doit entrer dans son éloge. C'est qu'il remit en vigueur la discipline militaire, qui s'étoit presque perduë en Angleterre, depuis le Regne d'Edoüard III. Jamais la Nation Angloise n'avoit brillé avec tant d'éclat que sous cet illustre Prince. Ajoûtons, qu'il fut assez heureux pour finir sa vie au milieu de ses prospéritez, & pour ne pas voir perdre, ainsi qu'Edoüard III. le fruit de tous ses travaux.

Après avoir rapporté ce que les Anglois ont dit à l'avantage de ce Prince, la fidélité de l'Histoire demande, qu'on ne passe pas sous silence quelques défauts que les François lui ont reprochez, & que le chagrin & l'envie leur ont fait exagérer. Premiérement, ils l'ont accusé de cruauté, & d'avoir fait la Guerre d'une maniere barbare. Ils ont fondé cette accusation, non seulement sur le massacre des prisonniers à la Bataille d'Azincour, mais encore, sur ce qu'après la prise de Caën, de Melun & de Meaux, il fit mourir quelques-uns des Officiers qui avoient défendu ces Places. Mais à l'égard des prisonniers d'Azincour, il n'y a point de doute, que les maximes de la Guerre, & la nécessité de pourvoir à sa propre sûreté, ne pussent excuser l'ordre qu'il donna sur ce sujet, supposé qu'il ne fût pas trop précipité. Pour ce qui regarde le traitement qu'il fit aux Bourgeois & aux Garnisons des Places dont il se rendit maître, j'avouë qu'il n'est pas impossible qu'il n'y soit entré un peu de vengeance, à cause du tems que ces braves gens lui avoient fait perdre; mais on ne peut parler de cela que par conjecture. On sçait, qu'il usa

HENRI V. de févérité à l'égard de quelques-uns, & l'on ignore les raifons qu'il en eut. Pour difcuter de femblables faits, il faudroit fçavoir plus de circonftances qu'il n'en eft parvenu jufqu'à nous. Néanmoins, par rapport à ceux de Meaux, on fçait qu'ils s'étoient rendus coupables de plufieurs meurtres, dont ils meritoient fans doute d'être punis. Ce n'étoit ni injuftice ni barbarie, que de faire pendre le Bâtard de Vaurus au même arbre, où il avoit lui-même fait pendre tous les Partifans du Duc de Bourgogne, qui étoient tombez entre fes mains. Pour les trois autres, qui furent exécutez dans le même tems, j'en ignore les raifons: mais il eft à préfumer, qu'on ne les choifit pas par un pur caprice fur tout le refte de la Garnifon, pour leur faire éprouver la févérité des Vainqueurs. Pour ce qui regarde les Anglois & les Irlandois, Sujets du Roi, qui fervoient fes ennemis, s'ils furent exceptez de la Capitulation, cela ne demande point d'apologie. Il feroit à fouhaiter pour la mémoire de Henri, qu'on pût auffi aifément l'excufer de n'avoir pas voulu donner quartier aux Ecoffois, fous prétexte qu'ils n'avoient pas voulu obéïr à leur Roi qui étoit actuellement fon prifonnier.

Les François accufent encore ce Prince d'un excès d'orgueïl, jufques là, qu'il fit, comme ils l'affurent, mettre le Maréchal de Lifle-Adam à la Baftille, pour avoir ofé le regarder entre deux yeux en lui parlant. Il eft vrai, que s'il n'en avoit pas d'autre raifon, c'étoit pouffer la fierté & la rigueur un peu loin. Mais peut-on difconvenir, qu'un regard, ou un fimple gefte ne foit quelquefois très-offenfant? Que fçait-on même, s'il n'y avoit pas dans l'action du Maréchal quelque circonftance aggravante, ou quelque parole inconfidérée, qui le rendoit digne de ce châtiment, & qu'on a jugé à propos de taire, pour ne rapporter que ce qui paroît odieux dans l'action du Roi?

L'avarice eft encore un défaut qu'on lui reproche avec affurance. On prétend, que depuis qu'il fut déclaré Régent & Héritier de France, il ne fit jamais aucune libéralité, ni à ceux du parti Bourguignon qui l'avoient fervi, ni à ceux du Dauphin qui fe rangeoient volontairement fous fon obéïffance. Je n'entreprendrai point de le juftifier fur cette accufation, d'autant plus qu'il ne paroît pas qu'il ait été fort libéral envers les Anglois mêmes qui le fervoient, foit que ce fût à caufe des grandes dépenfes à quoi il étoit engagé, ou que fon penchant ne le portât pas de ce côté-là. Quoiqu'il eût un grand nombre de bons Officiers & d'excellens Généraux, on ne trouve pas qu'il les ait recompenfez felon leur mérite & leurs fervices. Il faut pourtant en excepter le Comte de Dorfet à qui il affigna une penfion de mille livres fterlings, en le créant Duc d'Excéter; *Falftoff* qui eut une Terre confidérable aux environs de Harfleur; le *Captal de Buch* de la Maifon de Foix, à qui il donna la Terre de Longueville; le Comte de Salifburi qui fut mis en poffeffion du Comté du Perche. Mais quoi qu'il en foit, il peut bien être, que le défaut de libéralité dans ce Prince ait été un effet de fa prudence. J'ai déjà rapporté que le revenu de la Couronne ne montoit qu'à cinquante-fix mille livres fterling, & qu'il étoit obligé d'engager fes joyaux pour fuppléer à la petiteffe des fonds que le Parlement lui accordoit pour foutenir la Guerre. Etoit-il à propos de paroître libéral dans de pareilles circonftances? En bien des occafions il feroit à fouhaiter que les Souverains modéraffent leurs libéralitez, qui ne font que trop fouvent à la charge du pauvre Peuple.

Enfin,

Enfin, une ambition démesurée est un défaut que les François croyent être en droit de lui reprocher. Pour sçavoir si cette accusation est bien fondée, il faudroit examiner, s'il avoit eu raison de renouveller, ou plûtôt de continuer contre la France une Guerre, à laquelle elle avoit elle-même donné lieu par la rupture du Traité de Bretigni, & qu'elle avoit elle-même commencée. Mais cet examen seroit inutile, après ce qui a été dit sur ce sujet dans le Regne d'Edoüard III. à quoi on peut avoir recours. Cependant, on ne peut disconvenir que ce Monarque ne fût fort ambitieux. Son premier projet n'étoit que de remettre sur pied la Paix de Bretigni. Mais dès qu'il vit quelque jour à pouvoir monter sur le Trône de France, son ambition ne lui permit pas de se tenir renfermé dans les bornes qu'il s'étoit lui-même prescrites au commencement de la Guerre. J'ai déjà dit, qu'il avoit pensé à faire l'un de ses Freres Roi de Naples, & l'autre, Roi de Sicile, & que pour procurer au Duc de Glocester quatre Provinces des Païs-Bas, il employa un moyen, qui certainement n'étoit pas fort honorable. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics, qu'il avoit dessein d'acheter le Duché de Luxembourg, de L'Empereur Sigismond, & de traiter avec le même Prince des droits prétendus des Empereurs sur le Dauphiné. Enfin on y voit encore, qu'il vouloit payer la rançon d'un Seigneur de la Maison de Blois, qui étoit prisonnier du Marquis de Bade, apparemment pour faire valoir quelque jour les droits de cette Maison, sur le Duché de Bretagne. HENRI V.

De Catherine de France sa Femme, Henri ne laissa qu'un Fils du même nom que lui, âgé de huit ou neuf mois. La Reine sa veuve, oubliant qu'elle avoit été femme d'un si grand Prince, & qu'elle étoit issuë de la plus illustre Maison de l'Europe, épousa quelque tems après un Gentilhomme Gallois, nommé *Owen Tudor*, non sans causer du scandale aux Anglois & aux François. On prétend, que ce Gentilhomme étoit descendu des anciens Rois de Galles: mais je ne sçai si cettte descendance est bien prouvée. Owen Tudor eut de cette Reine trois Fils, sçavoir, *Edmond*, *Gaspar* & *Owen*. L'aîné épousa Marguerite, Fille de Jean Beaufort Duc de Sommerset, petit-fils de Jean de Gand Duc de Lencastre, & de Catherine Roet sa troisiéme femme. Il fut Pere de Henri VII. que nous verrons dans la suite occuper le Trône d'Angleterre, & le laisser à ses Descendans.

Charles VI. Roi de France ne survécut Henri que d'environ deux mois. La mort de ces deux Monarques va nous ouvrir une scéne bien différente de celle que nous venons de voir.

FIN DU TOME TROISIÉME.

TABLE
DES MATIERES,
Contenuës en ce Tome Troisiéme.

I.

I.

K.

L

L.

M.

Martin

Q.

R.

Révolte

Synodes

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÉME.

